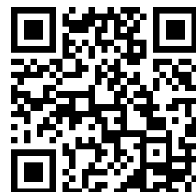
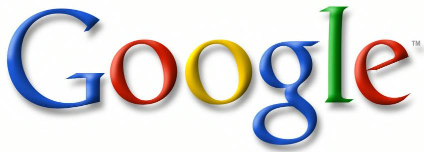
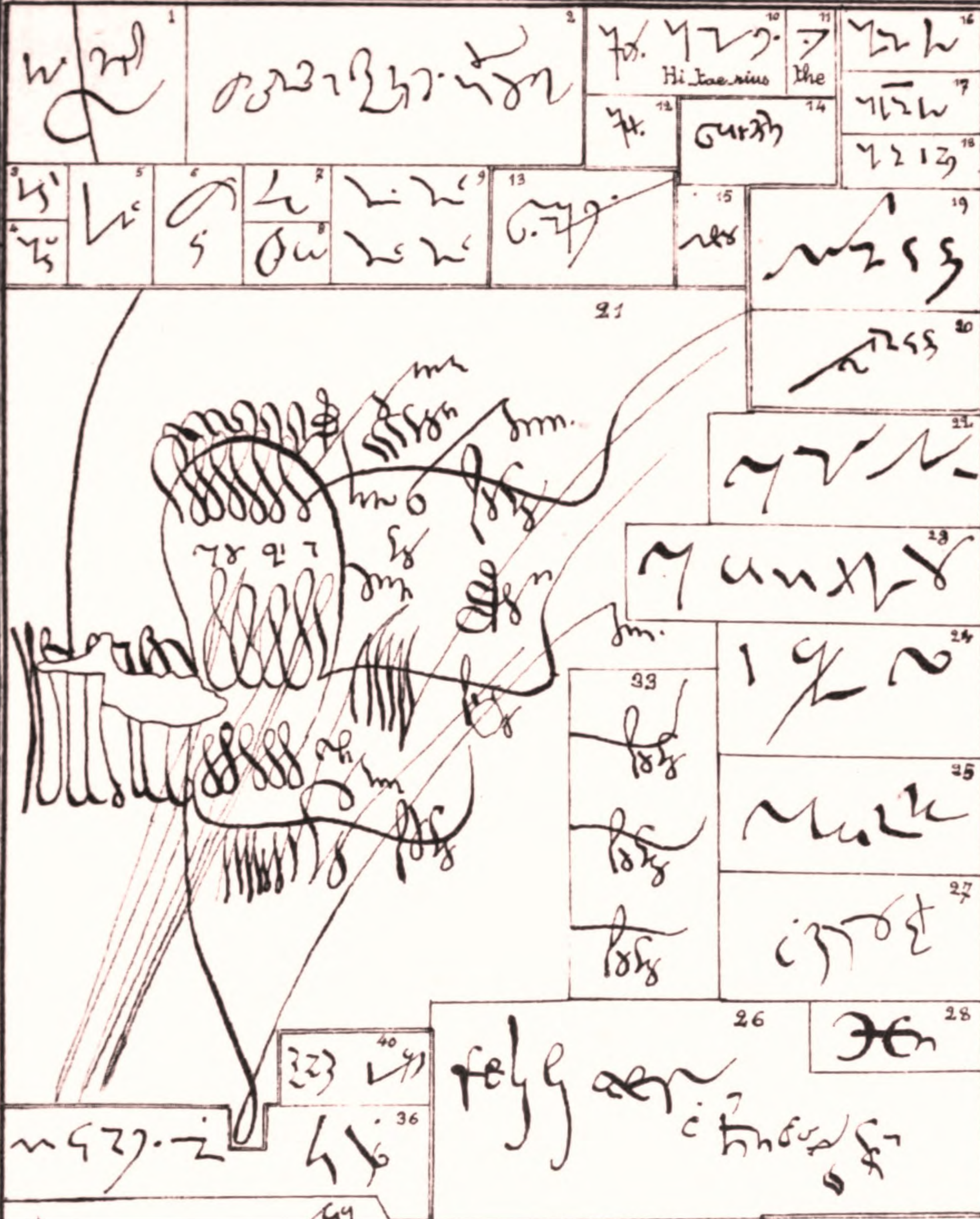






Bibliotheque de l'Ecole des chartes

Société de l'Ecole des chartes (France)


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXVI.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

ANNÉE 1905.

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82

1905

Title Page

BIBLIOTHÈQUE



DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

PREMIÈRE LIVRAISON.

Janvier-Février 1905.

PARIS
LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1905

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles.*
Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

PREMIÈRE LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

I. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904; par H. Omont. 5

II. Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au xve siècle; par H. Moranvillé 70

III. Chronologie des romans de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie;* par E. Langlois 107

IV. Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI; par H. Gaillard . . . 121

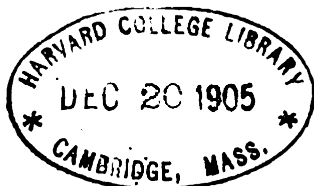
V. Bibliographie.

Dom Leclercq, Les Martyrs, t. II (**A. Lesort**), 131. — Léon de Kerval, S. Antonii de Padua vitæ duæ (**A. Lesort**), 131. — G. Celidonio, Antiche decime Valvensi (**A. Lesort**), 133. — Ch. Sauzé, Correspondance politique de M. de Lanssac (**H. Patry**), 134. — P. Huvelin, L'histoire du droit commercial (**F. Aubert**), 135. — M. Poëte, Les Primitifs parisiens (**H. Martin**), 136. — P. Durrieu, Les très riches heures du duc de Berry (**H. Omont**), 138. — H.-R. d'Allemagne, Récréations et passe-temps (**G. Jacqueton**), 140. — A. Richard, Histoire des comtes de Poitou (**J. Viard**), 142. — M. Bauchond, La justice criminelle du magistrat de Valenciennes (**G. Espinas**), 144. — Abbé E. Misset, Une église de Victorins en Champagne (**A. Lesort**), 151. — Le P. Ubald d'Alençon, Jean Halbout de la Becquetière (**L. Batiffol**), 153.

Livres nouveaux, 154.

VI. Chronique et Mélanges, 176.

Société de l'École des chartes. Nécrologie : M. A. Arcelin, 176; M. Parfouru, 179; M. Ph. Guignard, 180. — Mise à la retraite de M. L. Delisle, 180. — Nominations et prix, 184. — École des chartes, 185. — Circulaire relative à la communication des documents des archives, 186. — Miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de Mâcon (**L. Lex**), 190. — Reliques conservées au xiie siècle dans la châsse de sainte Austreberte à Saint-Omer, 191. — Concours, 192.



NOUVELLES ACQUISITIONS

DU

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PENDANT LES ANNÉES 1903-1904.

Les notices suivantes présentent un aperçu des accroissements qu'ont reçus les fonds latin et français du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les deux années écoulées du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1904[1].

Acquisitions. — On remarquera en premier lieu une série de cent quatorze manuscrits latins et français[2], provenant de la célèbre bibliothèque réunie à Middlehill, puis transférée à Cheltenham par le baronnet anglais sir Thomas Phillipps. Un catalogue détaillé de ces volumes, acquis à la douzième vente de la *Bibliotheca Phillippica*, faite à Londres, du 27 avril au 2 mai

1. Des notices des manuscrits latins et français des fonds des nouvelles acquisitions ont été précédemment publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIII (1892), p. 333-382; t. LV (1894), p. 61-114 et 241-258; t. LVII (1896), p. 161-196 et 339-372; t. LIX (1898), p. 81-135; en un fascicule spécial, avec titre pour les années 1891-1899 (Paris, E. Leroux, 1900, in-8°); et dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 5-30 et 221-258. Toutes ces notices font suite aux *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, publiés par M. L. Delisle (Paris, H. Champion, 1891, 2 vol. in-8°).

2. Mss. n. a. *lat.* 778-825 et 1873-1876; n. a. *franç.* 10230-10238 et 20204-20255.

1903, a précédemment paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], et il suffira d'y renvoyer.

Parmi les autres acquisitions, il faut aussi signaler plusieurs diplômes carolingiens originaux et une grande bulle sur papyrus du pape Benoît VIII en faveur des abbayes d'Amer et de Camprodon, en Catalogne[2]; une importante collection de chartes grecques et latines de l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Marie de Messine, enfin un lot considérable de mandements, quittances et autres pièces, provenant des archives de l'ancienne Chambre des comptes de Paris et qui viennent s'ajouter aux différentes séries de même genre recueillies déjà par la Bibliothèque nationale.

Dons. — Des dons et legs importants sont venus en même temps accroître principalement le fonds des manuscrits français.

Une nouvelle et généreuse libéralité de Mme la baronne James de Rothschild a enrichi nos collections nationales de treize manuscrits originaux et autographes de Brantôme[3], que les éditeurs des œuvres du célèbre écrivain n'avaient pas jusqu'ici été en mesure d'utiliser.

Un legs du comte Beugnot a attribué au Département des manuscrits, entre autres volumes, une collection de lettres autographes du connétable Anne de Montmorency, relative aux événements de l'année 1537.

Il faut aussi mentionner les dons faits par M. G. Maspero des papiers du célèbre égyptologue Auguste Mariette, qui sont venus prendre place à côté des manuscrits de Champollion le jeune, et par Mme veuve Émile Zola des manuscrits autographes des œuvres du fécond romancier.

On trouvera enfin inscrite, pour ordre, dans les nouvelles acquisitions du fonds français l'importante collection des Papiers et correspondance de M. Thiers donnée en 1900 par Mlle Dosne à la Bibliothèque nationale[4].

On sera en mesure de juger des autres principaux accroisse-

1. T. LXIV (1903), p. 490-553. Une liste sommaire de ces mss. a aussi été imprimée dans la *Revue des bibliothèques* (1903), p. 189-206.

2. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV (1904), p. 364-389.

3. Voir une description détaillée de ces manuscrits dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV (1904), p. 5-54.

4. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 6.

ments des fonds latin et français pendant les deux années 1903-1904 par la liste alphabétique suivante :

Académies. Lettres autographes; n. a. fr. 20507.

Amer (Diplômes de l'abbaye d'); n. a. lat. 2579.

Amirauté. Ordonnance de Charles V; n. a. fr. 10251.

Andelys. Pièces diverses; n. a. fr. 20486-20488.

Andrelini (Fausto). De Neapolitana Fornoviensique victoria; n. a. lat. 776.

Aristote. Rhetorica, cum comment. Ægidii de Roma; n. a. lat. 1876.

Augustin (S.). Contemplations et Méditations; n. a. fr. 10237.

Avignon (Statuts d'); n. a. lat. 1874. — Documents de la chancellerie pontificale; n. a. lat. 1887.

Avranches. Inventaire des titres de la Luzerne et du marché d'Avranches; n. a. fr. 20595.

Bayeux. Consuetudines ecclesiæ Bajocensis; n. a. lat. 832.

Benoît VIII. Bulle sur papyrus; n. a. lat. 2580.

Berwick (Maréchal de). Mémoires; n. a. fr. 10257.

Blason. Recueils de Le Féron et Palliot; n. a. fr. 20231-20232.

Bonaventure (S.). Vita Christi; n. a. lat. 849.

Bossuet. Sermons pour deux vêtures; n. a. fr. 20596.

Brantôme. Mss. autographes; n. a. fr. 20468-20480.

Brive. Compotus J. Gozel, mercatoris; n. a. lat. 1884.

Brocardus Teutonicus. Descriptio Terræ Sanctæ; n. a. lat. 781.

Brunetto Latini. Trésor; n. a. fr. 10261.

Caen. Cahiers de notes du collège des Jésuites; n. a. lat. 788-825. — Comptes de la Généralité; n. a. fr. 20217. — Papiers de l'abbé de La Rue sur les abbayes; n. a. fr. 20218-20221.

Camprodon (Diplômes de l'abbaye de); n. a. lat. 2579 et 2580.

Capucins. Missions en Orient; n. a. fr. 10220.

Chambre des comptes. Quittances et pièces diverses; n. a. fr. 20238-20254, 20509-20532.

Champollion le jeune. Papiers égyptologiques; n. a. fr. 20303-20390.

Charles le Chauve. Diplômes; n. a. lat. 2579.

Charles le Simple. Diplôme; n. a. lat. 2579.

Chartes (Recueils de); n. a. lat. 2579, 2581-2585; n. a. fr. 20238-20254, 20509-20524.

Circourt (Ad. de). Œuvres diverses; n. a. fr. 20491-20503.

Commerce français et étranger au xviiie siècle; n. a. fr. 20536-20542.

Desgenettes (Baron Dufriche-). Papiers et correspondance; n. a. fr. 20567-20572.

Dit de l'âme ou du cœur; n. a. fr. 10246.

Du Guesclin. Vie abrégée, en prose; n. a. fr. 10402.

DUJARDIN (J.). Papiers égyptologiques; n. a. fr. 20391-20393.

DU VILLARD (Emm.). Documents sur l'histoire de Genève; n. a. fr. 10189-10215. — Œuvres scientifiques; n. a. fr. 10216-10219, 10400-10401 et 20576-20591.

ÉCURIE (GRANDE). Comptes; n. a. fr. 20552-20554.

ÉGYPTE. Papiers de Champollion le jeune; n. a. fr. 20303-20390; — de J. Dujardin; n. a. fr. 20391-20393; — de Mariette; n. a. fr. 10256 et 20172-20197; — de Nestor Lhôte; n. a. fr. 20394-20415; — de Prisse d'Avennes; n. a. fr. 20416-20449; — de Salvolini; n. a. fr. 20450-20454.

EMBRUN (Pierre II Ameilh, cardinal d'). Lettres à lui adressées; n. a. lat. 1887.

FERMIERS GÉNÉRAUX (Notes généalogiques sur les); n. a. fr. 20533-20535.

GENÈVE (Documents sur l'histoire de), recueillis par Emm. Du Villard; n. a. fr. 10189-10215.

GRANVILLE. Correspondance de Duparc-Couraye; n. a. fr. 20593.

GUI (Bernard). Flores chronicorum; n. a. lat. 778-779.

HAINAUT (Chroniques de); n. a. fr. 20235.

HAÏTI. Pièces diverses; n. a. fr. 20277-20278.

HAURÉAU (B.). Initia scriptorum latinorum; n. a. lat. 2392-2402.

HÉLÈNE de Constantinople (Roman d'); n. a. fr. 20592.

HÉNAULT (Président). Correspondance; n. a. fr. 10235.

HÉRODOTE. Histoire, traduction, avec notes de Larcher; n. a. fr. 10179-10187.

HOZIER (Ch. D'). Inventaire de son Cabinet; n. a. fr. 20563-20566.

HUGUES DE S. VICTOR. Arre de l'âme; n. a. fr. 10237.

INITIA scriptorum latinorum, collecta a B. Hauréau; n. a. lat. 2392-2402.

INNOCENT IV. Misère de l'homme; n. a. fr. 10237.

INQUISITION en Espagne (Registre de l'); n. a. lat. 834.

INSTITUT. Lettres autographes; n. a. fr. 20507.

INVALIDES DE LA MARINE. Caisse; n. a. fr. 20558-20562.

JACQUEMONT (Victor). Correspondance avec Mlle de Saint-Paul; n. a. fr. 10221.

JÉSUITES. Cahiers de notes du collège de Caen; n. a. lat. 788-825.

JOYEUSE (Anne DE). Contrat de mariage; n. a. fr. 20574.

LA PORTE DU THEIL. Papiers; n. a. fr. 20282-20302 et 20549.

LA SALE (Antoine DE). Histoire de Jean de Saintré; n. a. fr. 20234.

LE BEAU (Jean). Chronique de Richard II; n. a. fr. 10232.

LETRONNE (J.-A.). Papiers et correspondance; n. a. fr. 20159-20171.

LHÔTE (Nestor). Papiers égyptologiques; n. a. fr. 20394-20415.

LOREY (Comptes du fief de); n. a. fr. 10365-10366.

LOUIS (S.). Enseignements et mort; n. a. fr. 10237.

Louis XIV. Lettres; n. a. fr. 20209-20215.

Louis d'Outremer. Diplôme; n. a. lat. 2579.

Lucien. Toxaris, ou de l'Amitié; n. a. fr. 10371.

Marguerite de Navarre. Comptes; n. a. fr. 20551.

Mariette (Aug.). Papiers égyptologiques; n. a. fr. 10256, 20172-20197.

Marine. Ordonnance de Charles V sur l'amirauté; n. a. fr. 10251. — Voy. Invalides et Tourville.

Maupertuis. Correspondance; n. a. fr. 10398.

Mérat (Albert). Poésies et correspondance; n. a. fr. 10373-10394.

Messine. Chartes de l'abbaye de Sainte-Marie; n. a. lat. 2581-2584.

Moissac (Tropaire-prosier de); n. a. lat. 1871.

Montmorency (Connétable de). Lettres; n. a. fr. 10227.

Mulot (Abbé). Journal; n. a. fr. 10229.

Musset (Alfred de). Lettres à Georges Sand; n. a. fr. 10369.

Najac. Comptes des consuls (1258-1298); n. a. fr. 10372.

Normandie. Chartes; n. a. lat. 2585; — Coutumier; n. a. lat. 777; n. a. fr. 10230; — Pouillé; n. a. fr. 20594; — Rôles des anoblis; n. a. fr. 20532. — Voy. Andelys, Avranches, Bayeux, Caen, Granville, Lorey, Vernon, Villers-Bocage et Vire.

Notaires (Registres de); n. a. lat. 837, 853, 854; n. a. fr. 10188, 10368.

Oléron (Rôles d'); n. a. fr. 10251.

Olivi (P.-J.). Opuscula; n. a. lat. 774.

Orient (Missions des Capucins en); n. a. fr. 10220.

Paris. Familles du Parlement et des Gardes françaises; n. a. fr. 10236. — Obituaire et cartulaire de la Grande Confrérie Notre-Dame; n. a. lat. 855. — Registre des vêtures de Saint-Antoine-des-Champs; n. a. fr. 20223. — Statuts du collège de la Marche; n. a. lat. 780. — Voy. Chambre des comptes.

Pellico (Silvio). Lettres à A. de La Tour; n. a. fr. 20259.

Perpignan. Breviarium Elnense; n. a. lat. 838-840.

Petrus Blesensis. Epistolæ; n. a. lat. 785.

Philippus de Grevia. Sermones; n. a. lat. 831.

Poésies françaises des xve et xvie s.; n. a. fr. 10262.

Pomponius Mela. Geographia; n. a. lat. 783.

Prisse d'Avennes. Papiers égyptologiques; n. a. fr. 20416-20449.

Raban Maur. Expositio in Evangelia; n. a. lat. 1879.

Révolution. Chansons révolutionnaires, recueillies par G. Isambert; n. a. fr. 10396.

Richelieu (Duc de). Correspondance; n. a. fr. 20280.

Saint-Domingue. Pièces diverses; n. a. fr. 20277-20278.

Saint-Pétersbourg (Copies de lettres autographes de); n. a. fr. 20597-20600.

SAINTE-MENEHOULD. Pièces diverses; n. a. fr. 20228-20229.
SALVOLINI (Fr.). Papiers égyptologiques; n. a. fr. 20450-20454.
SAND (Georges). Lettres à Alfred de Musset; n. a. fr. 10369.
SAVOIE (Chartes relatives à la); n. a. lat. 2391 et 2585.
SÉNÈQUE. Lettres à Lucilius; n. a. fr. 20545. — Proverbes; n. a. fr. 10237. — Tragédies; n. a. lat. 1883.
SFORTIÆ (Ordo funebris pompæ Baptistæ); n. a. lat. 845.
SIDRAC. Fontaine de toutes sciences; n. a. fr. 10231.
SMARAGDUS. Diadema monachorum; n. a. lat. 830.
SOLINUS. Memorabilia; n. a. lat. 783.
STAEL (Mme DE). Lettres à Fauriel; n. a. fr. 10395.
SUISSE. Comptes et reconnaissances de Monthey (Valais); n. a. lat. 829 et 1888.
TESSÉ (Maréchal DE). Correspondance; n. a. fr. 20260-20275.
THIERS (Adolphe). Correspondance et papiers; n. a. fr. 20601-20684.
TOURVILLE (Vie du maréchal DE); n. a. fr. 20216.
TULLE (Bréviaire à l'usage de); n. a. lat. 1872.
VAL-NOTRE-DAME (Abbaye du). Cartulaire de l'hôpital; n. a. lat. 826.
VALENCIENNES. Privilèges des apothicaires; n. a. fr. 20227.
VALÈRE-MAXIME, traduction de Simon de Hesdin; n. a. fr. 20233.
VAULABELLE (A. DE). Histoire des deux Restaurations; n. a. fr. 20459-20462.
VENDÔME. Extraits du cartulaire de l'abbaye; n. a. fr. 20225.
VERNON (Comptes du chapitre de); n. a. fr. 20222.
VILLERS-BOCAGE. Registre du tabellionage; n. a. fr. 20465.
VIRE (Compte des prisons de); n. a. fr. 10238.
VISCONTI (Vita Philippi Mariæ), auct. P. Candido; n. a. lat. 846.
ZOLA (Émile). Mss. autographes; n. a. fr. 10265-10355.

Tous ces articles réunis forment un total de 876 volumes manuscrits ajoutés aux fonds latin et français des nouvelles acquisitions pendant les années 1903-1904.

H. OMONT.

LISTE DES MANUSCRITS DÉCRITS.

Manuscrits *latins* nouv. acq.	774-856,	83 mss.
—	1869-1888,	20 —
—	2390-2403,	14 —
—	2579-2585,	7 —
Manuscrits *français* nouv. acq.	10179-10402,	224 —
—	20157-20684,	528 —
	Total :	876 mss.

Manuscrits latins.

Petit format.

774. Petri Joannis Olivi opuscula.

Fol. 1. « Expositio super Canticis. » — Fol. 42. « Expositio super Ysayam. » — Fol. 72. « Littera quam misit frater Petrus Joannis Parisius magistris et baccallariis respondendo ad articulos XXI. sibi impositos... Datum Nemausi, anno Domini M° CC° LXXX° V°. » — Fol. 94. « Littera quam misit Parisius rescribendo fratri Ricardo Gaufridi et sociis ejus, nondum generali ministro.... Datum in Montepessulano, feria quarta post Christi divinissimum Pascha. » — Fol. 98 v°. « Responsio quam fecit ad litteram magistrorum presentatam sibi in Avinione, de qua fecit in principio prime littere superius posite mentionem. » — Fol. 100. Notes sur quelques vies et offices de saint François et sur les miracles de saint Antoine de Padoue. — Fol. 101 v°. Sermon sur la pénitence : « Penitenciam agite... Scribitur istud verbum... »

Au bas du fol. 2 : « Iste liber est domus Vallis benedictionis, ordinis Cartusiensis, de Villanova prope Avinionem. »

XIVe siècle. Parch. et pap. 107 feuillets. 152 sur 112 millim. Rel. peau violette.

775. Legenda aurea, a Jacobo Januensi, ordinis Prædicatorum, compilata.

Incomplet de la fin; s'arrête au chapitre CLV, de S^{to} Eustachio. — N° 137 du catalogue des manuscrits du marquis de Migieu au château de Savigny-les-Beaune.

XIVe s. Parch. 201 feuillets, à 2 col. 240 sur 175 millim. Rel. veau gr.

776. « Publii Fausti Andrelini Foroliviensis, poetæ laureati, de Neapolitana Fornoviensique victoria, ad Carolum octavum, Francorum, Siciliæ ac Hyerusalem regem christianissimum invictissimumque, » libris II.

Armes de France peintes dans la première initiale. — « Ex musæo Joa. du Tilliot, anno 1738. » — « Ex dono R. P. Francisci Oudini, Societ. Jesu, anno 1738. » — N° 54 du catalogue des manuscrits du marquis de Migieu.

XVe s. Parch. 44 feuillets. 190 sur 137 millim. Rel. veau rac.

777. Grand Coutumier de Normandie; texte latin.

Incomplet du début (chap. 27) : « nec heredem habeat ex se procreatum... » — Aux fol. 24 et 25 ont été copiées, d'une autre écriture, entre les chapitres 39 et 40 : « Littera prelatorum ad regem pro patronibus ecclesiarum » et « Carta regis Philippi super patronatibus ecclesiarum ».

XIVe s. Parch. 34 feuillets, à 2 col. 222 sur 162 millim. Rel. parch.

778-779. Bernardi Guidonis Flores chronicorum usque ad annum 1331.

Troisième rédaction définitive. — Tome I, fol. 145. « Imperatores Romani. » — Tome II, fol. 147. « Reges Francorum. » — Fol. 249. « Comites Tholosani. » — Fol. 254 v°. « De tempore celebrationis Conciliorum. » — Fol. 270. « Nomina Apostolorum. » — Fol. 286. « De ordinatione officii Misse. » — Fol. 294 v°. « Libellus brevis et utilis de articulis fidei... » — Au fol. 1, les mentions : « Ex bibliot[h]eca illustrissimi domini Hyacint[h]i Serroni, episcopi Mimatensis, » et « Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne ».

XIVe s. Parch. 2 vol., de 304 feuillets, à 2 col. 260 sur 195 millim. Rel. maroquin rouge. (Phillipps ms. 9652.)

780. Acte de fondation, inventaire des biens, statuts et règlements du collège de la Marche, à Paris (19 mai 1423).

Copie.

XVIIe s. Pap. 135 pages. 260 sur 172 millim. Rel. veau rouge. (Phillipps ms. 234.)

781. « Opusculum compositum a fratre Brocardo Theotonico, de ordine fratrum Predicatorum, de descriptione Terre Sancte ; ... insuper de simili descriptione Egypti et moribus habitatorum ejus. »

Au bas du fol. 1, la mention : « Iste liber est monachorum congregationis Sancte Justine, habitantium in monasterio Sancti Benedicti de Padolirone... » ; — et l'ex-libris gravé de Frederic North, comte de Guilford.

XIVe s. Parch. 54 feuillets. 240 sur 180 millim. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 7498.)

782. Michaelis Corboliensis, Senonensis archiepiscopi, distinctionum in Psalmos capitula.

XIIIe s. Parch. 12 pages, à 2 col. 225 sur 150 millim. Cartonné. (Phillipps ms. 21655.)

783. Pomponii Melæ de cosmographia libri III et C. Julii Solini collectanea rerum memorabilium.

A la fin du ms. (fol. 160 v°), la mention : « Codex Laurentii Abstemii, excriptus partim manu ejus, partim domini Pauli presbyteri Calensis ». — La copie de Pomponius Mela est datée à la fin (fol. 46 v°) du 30 décembre 1469, et celle de Solin (fol. 126) du 26 juillet 1470.

xv° s. Pap. 160 feuillets. 218 sur 145 millim. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 3363.)

784. Vocabulaire italien-latin, dédié à un grand officier [Jacques Pignatelli (?)] de la cour de Naples.

Début de la dédicace : « Persarum regem Cyrum Pontique Mithridatem... » — Début du vocabulaire : « Abondatemente, fatim, affatim, copiose, affluenter... »

xvi° s. Pap. vi et 155 pages. 210 sur 138 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 9483.)

785. Petri Blesensis epistolæ.

Fol. 62 v°. Formulaire de lettres anonymes : « Tollite hostia et introite in atria ejus... » — Aux deux premiers et derniers feuillets, une main plus récente a copié un Débat de l'âme, de la raison et du corps, avec un petit traité de l'amitié. — En haut du fol. 1 : « Ex bibl. Fr. Min[orum] Cadom[ensium] ».

xiii° s. Parch. 97 feuillets, à 2 col. 202 sur 138 millim. Rel. anc. en bois. (Phillipps ms. 3511.)

786. Statuts synodaux de Bertrand de La Tour, évêque de Toul (24 octobre 1359).

Fol. 2. Pseudo-donation de Constantin au Saint-Siège. — Fol. 7. « Bulle du grant pardon de Romme » du pape Clément [VII], et, fol. 8, bulle du pape Paul II (1466).

xv° s. Pap. 37 feuillets. 210 sur 135 millim. Cartonné. (Phillipps ms. 3528.)

787. Guillelmi Peraldi summa de virtutibus.

A la fin, la mention : « Istum librum legavit Collegio theologorum Navarre magister Petrus de Parrochia... »

xiii° s. Parch. 267 feuillets, à 2 col. 152 sur 100 millim. Rel. velours vert. (Phillipps ms. 2874.)

788-825. Cahiers de notes de classes du collège des Jésuites de Caen (1645-1721).

Noms des élèves, depuis la *Quinta* jusqu'aux *Physici*, avec les notes des professeurs, inscrites dans un cadre imprimé, contenant les mentions : « Ætas, Tempus scholæ, Mores, Soluta oratio, Præcepta, Ingenium, Frequentia, Judicium præcept., Judicium examin., Ultima censura ».

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 38 volumes. 180 sur 140 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 10584.)

826. Cartulaire de l'hôpital de l'abbaye du Val-Notre-Dame, au diocèse de Paris (1214-1265).

A la suite (fol. 32-46), notes de revenus et cens de l'abbaye du Val pour les années 1280, 1336, 1337 et 1368. — Publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXX (1903).

XIIIe et XIVe s. Parch. 46 feuillets. 135 sur 100 millim. Cartonnage parch.

827. Lamberti [Autissiodorensis] summa [de logica].

Début : « Ut novi arcium auditores... » — Fin : « ... si sine sua dispositione ipsum referret. Amen. Explicit Summa Lamberti. » — Au-dessous, ex-libris en lettres rouges : « Iste summule sunt Guichardi de Maciaco. »

XIVe s. Parch. 58 feuillets, à 2 col. 225 sur 155 millim. Demi-rel.

828. Canticum canticorum, initio mutilum, et S. Joannis Apocalypsis, fine mutila, cum glosa marginali et interlineari.

XIIe s. Parch. 41 feuillets. 260 sur 155 millim. Demi-rel.

829. Comptes de la ville de Monthey (Valais) pour l'année 1527.

A la suite, quelques pièces originales, parmi lesquelles deux lettres aux syndics de Monthey, dont la seconde émane du duc de Savoie (fol. 24 et 25), et un acte, sur parchemin, de 1394 (fol. 28).

XVIe s. Pap. 215 sur 160 millim. Demi-rel.

830. Smaragdi diadema monachorum.

Fol. 61. Sermones anonymi de beata Maria. « Ecce rex venit... Sancti Patres qui precesserunt Adventum... »

On lit à la fin, en écriture du XVe siècle :

« De conventu Cluniacensi.
Ce livre est du couvent de Cluny,
Qui fut de domp Jehan des Paillars.
Qui l'emblera sera pugny,
Pendu ou noyé comme lars.

Celuy qui vouldra bonnes ars
Apprendre et estre perfaict,
Lise ce livre en toutes pars
Et mecte l'escript en effect. »

« Iste liber pertinet donno Johanni des Paillars, archidiacono Cluniacensi. » — « Claudius Grillet. » — Et en marge du 1[er] feuillet : « Le xxvi[e] de mars, qui fut le jour de Pasques, l'an mil iiij[c] nonante et sept, don Pierre Catignon, prieur de Saint Roch lez Ostun, donna ce present livre à don Jehan des Paillars, archediacre de Cluny. »

xiii[e] s. Parch. 73 feuillets. 245 sur 190 millim. Rel. bas. rac.

831. Sermones Philippi de Grevia, cancellarii Parisiensis.

Début du 1[er] sermon : « Scientes quia jam hora est... Dicitur hora surgendi... » — Début du dernier, incomplet de la fin : « Dixerunt in corde suo... Sunt enim dies festi ... — ... latera civitatis equalia... » — N° 189 des mss. disparus de Cluni depuis l'an IX; au bas du premier feuillet on lit : « Sermones Gersonis, cancellarii Parisiensis, » mention inexacte reproduite par le catalogue de l'an IX.

xiii[e] s. Parch. 215 feuillets, à 2 col. 238 sur 170 millim. Rel. bas. rac.

832. « Tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesie Bajocensis. »

On lit au verso du dernier feuillet : « Pro Nicolao Tinctoris, canonico Sancti Martini in ecclesia Bajocensi. » — N° 374 de la vente de Farcy (1903), auparavant à l'abbé de La Rue, à M. Lambert et au comte de Toustain. Une copie de ce même cérémonial, dont la rédaction est attribuée au chanoine Raoul L'Angevin, donnée précédemment par M. de Farcy, est conservée sous le n° 380 des nouv. acq. du fonds latin.

xiv[e] s. Parch. i et liiij feuillets, à 2 col. 250 sur 182 millim. Rel. chagrin noir.

833. Sermonum themata, et excerpta theologica, initio et fine mutila.

xiii[e] s. Parch. 138 feuillets. 225 sur 130 millim. Demi-rel.

834. Registre original de procédures de l'inquisiteur général d'Aragon contre les hérétiques des diocèses de Girone, Urgel, Lerida et Vich.

xiv[e] s. Pap. 20 feuillets. 220 sur 155 millim. Couvert. parch.

835. « Cathalogus abbatum monasterii S^ti Cucuphatis Vallen., ordinis D. Benedicti. »

XVIIe s. Pap. 53 feuillets. 220 sur 158 millim. Demi-rel.

836. Biblia sacra.

Fol. 1. Tableaux historiques et généalogiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Fol. 12. Prologue de saint Jérôme à l'Ancien Testament. — Fol. 242. Nouveau Testament. — Fol. 298. Interpretationes nominum hebraicorum. — A la fin (fol. 315 v°), de première main, la mention : « Sub era M. CC. LXXVIII, et qt. iij° kalendas decembris », date de l'ère d'Espagne, qui correspond au 29 novembre 1240.

XIIIe s. Parch. 316 feuillets, à 2 et 3 col. 165 sur 115 millim. Rel. chagrin noir.

837. « Prothocollum mei Bernardi Rivesaltes, regia et episcopali auctoritatibus notarii civitatis Elne » (1493).

Fol. 50. Bulle, sur parchemin, du pape Nicolas V en faveur de Gabriel Garriguelle, clerc du diocèse de Gerone (16 juin 1447).

XVe s. Pap. 50 feuillets. 155 sur 110 millim. Demi-rel.

838-839. Breviarium ad usum Elnensem.

I (838). Propre du temps, Calendrier (fol. 84), avec table de la date de Pâques, commençant en 1305 (fol. 90), et Psautier, incomplet (fol. 94).

II (839). Propre des saints (fol. 13); etc. — Incomplet, comme le précédent volume, du début et de la fin.

XIVe s. Parch. 113 et 181 feuillets, à 2 col. 185 sur 130 millim. Rel. parch.

840. Breviarium ad usum Elnensem.

Incomplet du début et de la fin. — Le calendrier est aux fol. 226 v°-232.

XIVe s. Parch. 252 feuillets, à 2 col. 175 sur 120 millim. Rel. parch.

841. « Heures et prières pour la semaine. »

XVIIe s. Copie de N. Jarry, 122 pages. 105 sur 73 millim. Rel. maroquin rouge. (Don de la Direction des Beaux-Arts.)

842. Eberhardi Bethuniensis Græcismus, initio et fine mutilus.

XVe s. Pap. 103 feuillets. 215 sur 140 millim. Demi-rel.

843. Gilberti Porretani « liber sex principiorum ».

Début : « Cum sit necessarium, Grisaiori, et ad eam que apud Aristotilem predicamentorum... » — Au bas du fol. 1 : « Ex bibliotheca PP. Carmelit. Divionensium. »

XIIIe s. Parch. 56 feuillets. 170 sur 120 millim. Demi-rel.

844. Petites heures, avec calendrier.

Au fol. 94, cette note, de première main :

« Qui cest Matines trovera
Et à Jehan Piraut ne les randra,
Sachetz tantoust pour verité
Qu'il en sera excomunié.
Mes c'ilz les rent incontinent,
Dudit Piraut aura deulx blans
Pour acheter quarte de vin
A boyre tantoust au matin.
Rendez en novellez
A Jehan Piraut de La Rochelle. »

XVe s. Parch. 145 feuillets. 80 sur 57 millim. Rel. parch.

845. « Ordo funebris pompæ » Baptistæ Sfortiæ, Urbini ducissæ (1476).

Præcedit Joannis Antonii Campani epistola ad Salviatum de eadem. — Cf. Fr. Zambrini, *Scelta di curiosità letterarie*, dispensa CCXXIII (Bologna, 1888, in-16), p. 303-311.

XVe s. Parch. 6 feuillets. 180 sur 120 millim. Demi-rel.

846. « Vita Philippi Marie [Visconti], tercii Ligurum ducis, a P. Candido edita. »

Publiée par Muratori, *SS. RR. Italic.*, XX, 985-1020.

En tête ont été ajoutés : une liste des comtes, puis ducs d'Urbin, de 1443 à 1538 (fol. A v°); — une lettre de « Franciscus Philelphus Joanni Ferusino jureconsulto, ... Ex Mediolano, XVIII kal. septembr. 1447 » (fol. 1); — et « Historiuncula mutationis status Urbini, cepta anno Domini 1502 », cum notis aliis ann. 1503 et 1572 ad 1602.

XVe s. Pap. 52 feuillets. 240 sur 162 millim. Rel. peau jaune.

847. « Fouquetus in vinculis. »

Poème latin sur le surintendant Nicolas Fouquet; avec dédicace « ad Virginem ».

XVIIe s. Pap. 22 feuillets oblongs. 73 sur 113 millim. Rel. veau gr.

848. « Tractatus beati Augustini de beata vita. »

xve s. Pap., encarté de parch. 48 feuillets. 140 sur 98 millim. Rel. veau brun.

849. « Liber aureus de vita Christi, per sanctum Bonaventuram, doctorem seraphicum, editus sive compositus. »

A la fin, la mention : « Escript à Paris, le xxviij^{e} jour de septembre, l'an mil CCCC iiij^{xx} et neuf, par moy Dubrueil. »

xve s. Parch. 142 feuillets. 152 sur 92 millim. Rel. basane verte.

850. « Marci Tullii Ciceronis de amicitia liber. »

Fol. 49. « Leonardi Aretini Cicero novus. » — Fol. 80. « Leonardi Aretini oratio in ipocritas. »

Au dernier, fol. 88 v°, la mention : « Iste liber est Hyeronimi de Porciis, studentis in legibus, anno Domini millesimo quatricentesimo quinquagesimo nono, in mense novembris. »

xve s. Pap. 88 feuillets. 217 sur 147 millim. Rel. anc. veau brun gaufré.

851. « Sapientie horologium, fratris A[mandi] (Henrici Susonis), ordinis Predicatorum, domus C., etc. »

Fol. 138. « Cursus de eterna sapientia... *Ad matutinas.* Salutem mentis et corporis donet nobis Jhesus... » — Fol. 142. Méditations sur la Passion de J.-C., en haut-allemand : « Wer do begeret kurczlich und eygentlich... »

Au bas du fol. 1, la mention : « Liber S^{e} M[ariæ] Talluriarum cenobii... »

xve s. Pap., encarté de parch. 147 feuillets, à 2 col. 220 sur 147 millim. Rel. velours violet.

852. Terrier des châtellenies d'Escorailles et de Reilhac (Cantal), fait pour Guy de Saint-Chamans, seigneur des dits lieux, par le notaire Jacques « Descuria » (1439).

xve s. Parch. 53 feuillets. 235 sur 165 millim. Rel. anc. en cuir sur ais de bois.

853. « Liber notularum magistri Guilhermi Bancalis, notarii de Saverduno » [Saverdun, Ariège] (1494-1495).

xve s. Pap. 151 feuillets. 220 sur 155 millim. Demi-rel.

854. Registre de Mahet, notaire à Corrousac (Haute-Garonne), pour les années 1513-1516.

xvie s. Pap. 184 feuillets. 210 sur 145 millim. Demi-rel.

855. Obituaire, offices, règlements et petit cartulaire (1271-1290)

de la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris.

Publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXII (1905).

XIIIe et XIVe s. Parch. vij^{xx}xij feuillets, moins les ff. lxj et lxij. 270 sur 150 millim. Rel. mod. maroquin, gaufrée.

856. Répertoire alphabétique à l'usage des prédicateurs.

Lettres L—O : « *Labium*. Multiplex est labium ; bonum, malum... »

XIIIe s. Parch. 137 feuillets. 172 sur 118 millim. Rel. veau gr.

Moyen format.

1869. Sermones de Sanctis, auctore Joanne de Abbatisvilla.

Début : « Licet cum Martha sollicitarer in curia et turbarer... » — Cf. la note au n° 179 des mss. disparus de Cluni depuis l'an IX.

XIIIe s. Parch. 120 feuillets, à 2 col. 335 sur 230 millim. Rel. basane rac.

1870. Fragments de divers manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Cluny, recueillis, de 1824 à 1831, par M. Léopold Niepce, conseiller à la Cour de Lyon.

Fol. 1 et 4 v°. « Generationes Moysi, ducis Israel » et « Generationes Natham, fratris Salomonis, filii David. » — Fol. 9. S. Anselmi Cantuariensis Monologion et Proslogion, initio et fine mutili. — Fol. 13 et 29. [Petri Lombardi] commentarii, seu Glossa ordinaria, in Epistolas Pauli et in Psalmos, fine mutili. — Fol. 37. Anonymi tractus de sacramentis, initio et fine mutilus. — Etc.

XIIe-XVe s. Parch. et pap. v et 49 feuillets, in-fol. et in-4°. Demi-rel.

1871. Tropaire-prosier à l'usage de Moissac, avec notation en neumes.

Provient de la bibliothèque du chanoine Morelot, de Dijon, et a été publié sous le titre de *Tropaire-prosier de l'abbaye de Saint-Martin de Montauriol,* par l'abbé C. Daux (Paris, 1901, in-8°) ; cf. l'art. du Rév. H. M. Bannister, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (1903), t. VIII, p. 556 et suiv.

XIe s. Parch. 178 feuillets. 295 sur 185 millim. Rel. en peau de truie.

1872. Breviarium ad usum Tutelensem.

Provient de la bibliothèque du duc de Persigny.

xve s. Parch. 482 feuillets, à 2 col. 340 sur 217 millim. Rel. veau rac.

1873. « Interpretationes hebraicorum nominum secundum ordinem alphabeti. »

Fol. 116. « Liber Ysidori junioris de differentiis contra erraticos. » — Fol. 136. Petri Abælardi et Heloisæ epistolæ, cum Innocentii II papæ et S. Bernardi epistolis de P. Abælardo.

xv[e] s. Pap. 217 feuillets. 295 sur 205 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 6217.)

1874. « Statuta proborum virorum civitatis Avinionis » (1243).

Avec différentes pièces (1209-1345), la plupart publiées à la suite des *Coutumes et règlements de la république d'Avignon*, de A.-R. de Maulde (Paris, 1879, in-8°).

xiv[e] s. Parch. 105 feuillets, à 2 col. 305 sur 215 millim. Rel. veau rac. (Phillipps ms. 18818.)

1875. Anonymi de visitatione infirmorum libri II et sermones V.

Le premier traité est imprimé dans Migne, *Patr. lat.*, XL, 1147-1158. — Le premier sermon débute : « Licet, dilectissimi fratres, unanimitatem vestram... »

Les seize feuillets de ce ms. forment la première partie du volume, dont les deuxième et troisième parties sont aujourd'hui conservées à la Bibliothèque nationale sous le n° 9576 du fonds latin. — En tête du fol. 1 la mention : « Iste liber est de armario beati Martini Turonensis. » Cf. l'art. de M. L. Delisle dans les *Notices et extraits des mss.* (1884), t. XXXI, 1, p. 218-219.

xi[e] s. Parch. 16 feuillets. 295 sur 220 millim. Cartonné. (Phillipps ms. 26067.)

1876. « Opus super libro Rethoricorum [Aristotelis], editum a fratre Egidio de Roma, ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini. »

Au bas des premier et dernier feuillets, la mention : « Liber Cistercii ». (N° 281 de l'inventaire des mss. de Cîteaux fait en 1480 par l'abbé Jean de Cirey.)

xiv[e] s. Parch. 157 feuillets, à 2 col. 320 sur 225 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 8783.)

1877. Comptes de procurations en cour de Rome des diocèses de Paris, Chartres, Meaux et Troyes, pour les années 1369 et 1370.

Copie du tome 207 des *Collectoriæ* des archives du Vatican. — Fol. 201. Pouillé du diocèse de Sens; copie du ms. Vatic. lat. 8119.

XIXe s. Pap. 250 feuillets. 270 sur 210 millim. Demi-rel. (Don de M. A. Longnon.)

1878. Comptes des diocèses de Lyon et de Langres (XIVe siècle); copies des originaux conservés aux archives du Vatican.

XIXe s. Pap. 199 feuillets. 275 sur 190 millim. Demi-rel. (Don de M. A. Longnon.)

1879. Hrabani Mauri expositio in Evangelia, libris VII.

Au dernier feuillet 196, note relative à l'enquête, faite à la fin du XIIe siècle, au sujet du domaine du roi en Normandie. — Au verso de ce même feuillet, la mention : « Iste liber est ecclesie Sancte Trinitatis de Lucerna; quem qui abstulerit vel furatus fuerit, anathema sit. Amen. Amen. »

XIIe s. Parch. 196 feuillets, à 2 col. 348 sur 240 millim. Rel. veau gr.

1880. Fragments d'une vie de S. Hugues de Grenoble.

Cf. *Patr. lat.*, t. CLIII, col. 768-778, et les *Annales du Midi*, 1904, p. 280.

XIIe s. Parch. 4 feuillets fragmentaires, à 2 col. Demi-rel. (Don de M. A. Luchaire.)

1881. « Horologium divine sapientie », auctore Henrico Susone, ordinis Prædicatorum.

En haut du fol. 1, la mention : « Sum E. Umfrevile, 1730. »

XVe s. Pap. 90 feuillets. 285 sur 212 millim. Demi-rel.

1882. Recueil de sentences morales, de notes et d'extraits d'auteurs anciens et modernes, sacrés et profanes, en vers et en prose, copié par un Italien.

Fol. 3. Extraits de Lactance. — Fol. 15. Extraits des Tusculanes et de l'Orateur de Cicéron. — Fol. 20. « Epistola Turchi ad Summum Pontificem. Maumethee pater, jam jam michi consule, quęso... » (Distiques.) — Fol. 21. Extraits de Martial. — Fol. 33. « Plures suscriptiones literarum vel epistolarum alicujuscumque gradus vel dignitatis, secundum dominum Neperdum Aretinum... » — Fol. 36. Recueil alphabétique de sentences empruntées à différents auteurs. — Fol. 57. Versus Antonii Beccadelli Panormitani, etc.

XVe s. Pap. 61 feuillets. 340 sur 120 millim. Couvert. parch.

1883. L. Annæi Senecæ tragœdiæ.

Incomplet de la fin (Hercules Oetaeus, v. 1599 et suiv.). — N° 9063 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

xve s. Pap. 197 feuillets. 315 sur 215 millim. Rel. veau brun.

1884. « Compotum sapientis viri Johannis Gozel, mercatoris ville Brivate, receptoris decimarum et aliarum adcensarum magne recepte venerabilis capituli ecclesie almi martiris Juliani Brivate, de anno incepto in festo beati Juliani 1476. » — 1477.

xve s. Parch. 29 feuillets. 288 sur 205 millim. Couvert. parch.

1885. Auberti Miræi operum diplomaticorum et historicorum indices aliquot.

xviie s. Pap. 124 feuillets. 320 sur 195 millim. Demi-rel.

1886. « Expéditions de cour de Rome. Premier brouillon de Mémoriaux... » (6 juin 1786-21 avril 1789).

xviiie s. Pap. 148 feuillets. 332 sur 220 millim. Rel. parch.

1887. Recueil de lettres, suppliques, etc., provenant de la chancellerie pontificale d'Avignon.

Lettres au pape Clément VII, au cardinal Pierre II Ameilh, archevêque d'Embrun, au cardinal N. Brancaccio, archevêque de Cosenza, à « Jehan Capon, docteur ès loys », etc. — Fol. 50. « Summaria relatio super monasterio Sancti Urbani prope Joinvillam. » — Fol. 64. « Memoriale fratris Johannis de Padua. »

Quelques pièces de même provenance, conservées à Carpentras, ont été publiées par M. Liabastres, *Découverte à Carpentras de pièces mss. du XIVe siècle, provenant de l'archevêché d'Embrun* (Aix, 1904, in-8°; extrait des *Annales de la Société d'études provençales*).

xive s. Pap. 89 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. Liabastres.)

1888. « Extente seu recogniciones discreti Johannis Sovey, burgensis Monteoli,... per Johannem Devanteri, notarium ... patrie Vallesii » (1575).

xvie s. Pap. 13 et vii^c^ lxxxvii feuillets. 305 sur 195 millim. Rel. anc. veau brun gaufré.

Grand format.

2390. Lectionarii pars ad usum Cluniacensem.

« Homilia ejusdem Gregorii pape habita ad populum in basilica

beati Petri, die sancto Pentecostes » (1 v°); — « Sermo beati Johannis episcopi de eadem die » (6); — « In oct. Pentecostes sermo sancti Leonis pape » (11); — Omelia sancti Gregorii, episcopi Nazanzeni, de Pentecoste » (12); — « In natale sanctorum Marcellini et P[auli] » (17); — « In natale Gervasii et Protasii » (18); — « In nativitate sancti Johannis Baptiste » (19); — « Omelia[e] Bede de eadem lectione » (21 v° et 25); — « In natale sanctorum Johannis et Pauli » (27 v°); — « In vigilia sancti Petri omelia[e] Bedae presbiteri » (29 et 33); — « Omelia beati Hieronimi presbiteri de eadem lectione » (31 v°), avec dessin représentant le martyre de saint Pierre, au bas du fol. 32; — « In natale sancti Pauli apostoli » et « ex commentario beati Hieronimi » (35); — « Sermo Maximi episcopi de eadem die » (36 v°); — In natale Processi et Martiniani » (38); — « In ordinatione sancti Martini » (38 v°); — « In octava Apostolorum » (39 v°); — « In natale VII fratrum » (41); — « In translatione sancti Benedicti » (42 v°); — « In natale sancti Apollinaris » (45); — « In natale sancti Jacobi apostoli » (46); — « Omelia Bedae presbiteri » (46 v°); — « In natale sancti Germani » (49); — « Ad sancti Petri ad vincula » (50); — « In natale sanct[orum] Petri et Pauli » (51); — « In inventione corporis sancti Stephani » (52); — « In natale sancti Xysti » (53); — « De sancto Laurentio » (53); — « Omelia beati Augustini episcopi de eadem lectione » (54 v°); — « In [natale] sancti Taurini » (55 v°); — In Assumptionem beatæ Mariæ (56); — « In natale sancti Barnabæ » (61 v°); — « Omelia lectionis ejusdem beati Gregorii papæ » (62 v°); — « In natale sancti Juliani » (64); — « In decollatione sancti Johannis [Baptistæ] sermo S. Johannis episcopi » (65); — « Omelia Bedæ presbiteri de eadem lectione » (66 v°); — « In nativitate sanctæ Mariæ » (69); — « In natale Proti et Jacynti » (71 v°); — « In natale sancti Mathei apostoli » (73 v°); — « Omelia Bedæ presbiteri de eadem lectione » (75); — « De sancto Mauricio sociisque ejus » (77); — « In natale [sanctorum] Cosmę et Damiani » (79); — « In natale sancti Michahelis » (79); — « Sermo beati Maximi episcopi » (81 v°); — « In natale sancti Hieronimi » (82 v°); — « De sancto Dionysio » (84).

XIe s. Parch. 85 feuillets, à 2 col. 450 sur 315 millim. Demi-rel.

2391. Recueil de chartes, du XIIIe au XVIe siècle.

I. Chartes diverses (1261-1339), concernant Besançon (1, 8, 9, 12), Bourges (5); l'abbaye de Senones (7); chartes provençales de 1264 et

1279 (2, 3); Rôle d'amendes de la sénéchaussée de Toulouse (6); Dons à et par Guillaume de Chanac, archidiacre de Paris (10 et 16), etc.

II. Chartes relatives à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-André, le Bourget, etc., en Savoie (1217-1516).

XIIIe-XVIe s. Parch. 26 pièces, montées in-fol. Demi-rel.

2392-2402. Initia operum scriptorum latinorum medii potissimum ævi, e codicibus mss. et libris impressis alphabetice digessit B. Hauréau.

Copie des fiches originales conservées à l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

I (2392). A-B. — 504 feuillets.
II (2393). C. — 503 feuillets.
III (2394). D. — 440 feuillets.
IV (2395). E-F. — 635 feuillets.
V (2396). G-H. — 317 feuillets.
VI (2397). I-K. — 467 feuillets.
VII (2398). L-N. — 410 feuillets.
VIII (2399). O-P. — 491 feuillets.
IX (2400). Q-R. — 611 feuillets.
X (2401). S. — 649 feuillets.
XI (2402). T-Z. — 656 feuillets.

XIXe s. Pap. 11 volumes. 435 sur 275 millim. Demi-rel.

2403. Reconnaissances consenties à Raymond Feraud, co-seigneur d'Argens (Basses-Alpes), en 1336.

XIVe s. Parch. 7 feuillets, in-folio. Demi-rel.

Très grand format.

2579. Recueil de diplômes royaux et autres actes originaux concernant les abbayes de Camprodon et d'Amer, en Catalogne (843-1326).

Fol. 1-2. Diplômes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye d'Amer (14 mai 843 ou 844 et 19 nov. 860). — 3. Diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye d'Amer (5 juin 922). — — 4. Diplôme de Louis d'Outre-Mer en faveur de l'abbaye de Camprodon (3 févr. 952; copie anc.). — 5-6. Copie moderne du même diplôme. — 7. Donation à l'occasion de la consécration de l'église de Camprodon par Servus Dei, évêque de Gerona (27 nov. 904). —

8-9. Copie moderne de l'acte précédent. — 10. Donation d'une vigne par Angaricus et Placida à l'abbaye d'Amer (7 mai 940). — 11. Nomination de Teuderico, abbé de Camprodon, par Soniefredo, comte de Besalu, et Arnoul, évêque de Gerona (29 juin 962). — 12-13. Copie moderne de l'acte précédent. — 14. Testament du prêtre Deila en faveur de l'abbaye de Camprodon, etc. (15 août 992). — 15. Bulle du pape Benoît VIII en faveur de l'abbaye de Camprodon (8 janvier 1017; copie anc.). — 16. Accord entre « Arnaldus Ugonis, bajulus illorum de Fontclara » et « Arnaldus, abbas Sancti Benedicti de Castres » (9 novembre. 1081). — 17. « Clamores quos abbas Campirotundi et omnis conventus ejusdem ecclesie fatiunt domino Deo et domino regi Aragonie de Petro Pontii de Bisilluno et hominibus ville Bisilluni... » (s. d.). — 18. Privilège de Pedre II, roi d'Aragon, pour l'établissement d'une ville forte, au lieu dit « Podium reliquiarum », pour servir d'asile en temps de guerre aux habitants de Camprodon (1196). — 19. Sentence de Pierre de Castronuevo, évêque de Gerona, et de Bernard « de Vicco », juge ordinaire du roi d'Aragon, entre « Ugo, condam comes Ympuriarum » et l'abbé d'Amer (2 déc. 1270). — 20. Privilèges accordés par Jayme II, roi d'Aragon, à l'abbaye de Camprodon (13 avril 1326).

Le texte de la plupart de ces pièces a été publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXV, p. 364-389.

IXe-XIVe s. Parch. (et pap. pour les copies modernes). 20 feuillets, montés en format atlas. Demi-rel.

2580. Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII en faveur de l'abbaye de Camprodon, en Catalogne (8 janvier 1017).

Une copie ancienne de cette bulle est conservée au fol. 15 du ms. 2579. — Publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXV, p. 377-382.

XIe s. Papyrus, mesurant 1m66 sur 0m40. Encadré.

2581-2584. Collection de chartes de l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Marie de Messine (1158-1622).

I (2581). Années 1158-1300. — 64 pièces.

II (2582). Années 1301-1375. — 58 pièces.

III (2583). Années 1380-1499. — 61 pièces.

IV (2584). Années 1521-1622. — 43 pièces.

Quelques pièces grecques, provenant du même fonds, sont conservées sous le n° 1315 du Supplément grec.

XIIe-XVIIe s. Parch. 4 volumes, montés in-fol. Demi-rel.

2585. Chartes diverses, relatives en majeure partie à la Normandie (1191-1495).

On y remarque une charte du cardinal Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Reims, et autres pièces relatives aux possessions de Saint-Martin-des-Champs à Noisy (1, etc.); — bulle de Grégoire IX (19 oct. 1233); — différents actes relatifs à la Savoie (27, etc.), — à St-Pierre-Moustier (34), — Limoges (68), — Souvigny (89); — lettres de noblesse émanées de Charles VII (100); — etc.

XIIe-XVe s. Parch. 123 pièces, montées gr. in-fol. Demi-rel.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

Petit format.

10179-10187. « Histoire d'Hérodote, traduite du grec, avec des remarques historiques... Nouvelle édition... »; par P.-H. Larcher (Paris, an XI = 1802, 9 vol. in-8°).

Exemplaire imprimé, avec notes et corrections mss. de Larcher.

XIXe s. Pap. 9 volumes. 200 sur 117 millim. Demi-rel.

10188. Registre du notaire Pons d'André, de Capdenac (Lot), pour les années 1276-1278.

XIIIe s. Pap. 84 feuillets. 225 sur 145 millim. Demi-rel.

10189-10215. Recueil de copies et extraits divers sur l'histoire de Genève, formé par Emmanuel Du Villard.

I (10189). « Recueil de divers rôles concernants les membres qui ont composé en divers temps le magnifique Petit Conseil, dit des XXV, de la ville et république de Genève; ensemble les rôles des vidomnes, lieutenants, trésoriers généraux, secrétaires d'état, auditeurs, procureurs généraux et hôpitaliers » (XIIIe-XVIIIe s.). — Fol. 107. « Familles consulaires de la ville de Genève » (XVIe-XVIIIe s.). — 136 feuillets.

II (10190). « Rôle tant du Petit Conseil que des Conseils des 60 et des 200, de l'an 1536, » jusqu'en 1781. — Fol. 49. « Liste de Mrs les Auditeurs et du taux du septier de vin,... avec le prix du bled » (1529-1783). — Fol. 57. Évêques de Genève. — Fol. 62. « Liste[s] des pasteurs de la ville » de Genève et des villes du canton (1535-1787). — Fol. 90. Recteurs et professeurs de l'Académie de Genève (1536-1773). — 101 feuillets.

III (10191). « Catalogue des sindics de la ville et république de

Genève » (1292-1784). — Fol. 53. « Lieutenants et auditeurs pour le gouvernement de la police » (1530-1784). — Fol. 60. « Catalogue de Mrs les pasteurs et professeurs de Genève, dès l'an 1535 » jusqu'en 1756. — Fol. 68. « Genève, ou le tableau d'une république chrétienne, sagement establie... » — Fol. 79. « Les Charités de Genève, » poésie. — 81 feuillets.

IV (10192). Répertoire alphabétique des noms de personnes ayant occupé des charges civiles ou ecclésiastiques à Genève, du XVIe au XVIIIe siècle. — Fol. 115. « Véritable copie des franchises et libertés de la cité... de Genève, accordées par son évêque Adémar, en 1387... » — Fol. 131. « Transaction entre Genève et Saint-Gervais en 1444. » — 142 feuillets.

V (10193). Rôles des bourgeois de Genève, depuis 774 jusqu'en 1791. — 677 pages.

VI (10194). Répertoire alphabétique des noms des bourgeois de Genève. — 123 feuillets.

VII (10195). « Extraits des registres publics du M[agnifique] C[onseil] concernant l'Académie » (1538-1666). — 201 pages.

VIII (10196). « Supplément n° 3. » Répertoire alphabétique des « Contribuans dans la communauté » et liste des « pauvres ou entretenus et alimentés ». — 71 feuillets.

IX (10197). « Particularités sur quelques familles genevoises in petto. » — 43 pages.

X (10198). Chronique de Genève, de François de Bonnivard. — Page 377. Notes historiques, de 1564 à 1593. — 432 pages.

XI (10199). « De l'ancienne et nouvelle police de Genève, » par François de Bonnivard. — 177 pages.

XII (10200). « Chroniques ou sommaire récit de ce qui se trouve de plus remarquable en l'estat de la noble et fameuse cité et république de Genève et de l'église qui y est, recueillie jusqu'à l'an 1562 par Michel Roset, G. C. — Genève, 1624. » — Page 1. « Supplément ès Chronicques de la ville de Genève » (1590-1593). — IX-335 et 59 pages.

XIII (10201). Autre copie de la même Chronique; « descript à Genève, 1617, pour Simon Goulart, Senlisien ». — 192 pages.

XIV (10202). « Les Annales de Genève, recueillies par Savion. » — 716 pages.

XV (10203). « Origine de la maison de Savoye. » — Page 7. « Mémoires de Bonnivard. » — Page 151. « Mémoire concernant les troubles des Artichauds. » — Page 181. « Supplément à l'histoire de

l'Escalade de 1602. » — Page 166. « Lettre de Calvin sur le tumulte arrivé en 1557. » — Page 192. « Extrait de diverses lettres tirées des Annales de Savion » (1586-1603). — Page 215. « Discours de noble Jean Sarasin, premier sindic, prononcé en Conseil général le 7 janvier 1627. » — 225 pages.

XVI (10204). « Descendance et généalogie de la maison de Savoye. » — Fol. 17 v°. « Chronologie ou histoire de Genève. » — Fol. 49. « Chronique succinte du pays de Vaud. » — Fol. 75. « Recueil de quelques articles curieux faits sur deux inventaires tant de l'abbaye d'Aulx que de celle d'Abondance. » — 112 feuillets.

XVII (10205). « Extrait de quelques particularitez qui ne sont pas dans l'histoire de Genève cy devant écrites dès l'an 1536 jusques » en 1658. — Fol. 82. « Recueil de trois pièces concernant la charge de Procureur général, » par Mrs Dauphin, Lefort et Chouët. — 115 feuillets.

XVIII (10206). « Abrégé de l'histoire de Genève, tirée d'un ms. trouvé au château de Prangin,... depuis l'an 51 jusqu'en 1685 », par Leti. — Page 73. Inventaire de « pièces concernant l'histoire de Genève ». — 110 pages.

XIX (10207). Extraits relatifs à l'histoire de Genève (1667-1733). — 220 feuillets.

XIX (10208). « Copie de deux livres que Mr Jean Delacorbière a présentés à la vénérable compagnie des pasteurs et professeurs de Genève » sur l'histoire ecclésiastique et civile de Genève. — 274 pages.

XX (10209). Répertoire alphabétique des principales matières « des registres publics » de Genève. — 453 pages.

XXI (10210). « Abrégé historique de ce qui s'est passé dans Genève relativement à nos affaires bourgeoises depuis l'arrivée de Mr Hennin, résident de S. M. très chrétienne » (1765-1767). — 481 pages.

XXII (10211). « Réponse aux questions de Mr T... sur l'histoire et le gouvernement de Genève. » — II. « Mémoires sur la Réformation, tirées des registres publics. » — 61 et 112 pages.

XXIII (10212). Procès « verbal du sieur auditeur Jaquet au sujet du bruit répandu que la garde avoit été augmentée la nuit » du 8 au 9 juillet 1737. — 80 pages.

XXIV (10213). « Extrait des pièces du procès de Jaques Gruet, condamné à mort et exécuté à Genève pour divers crimes, l'an 1547... » — 29 feuillets.

XXV (10214). « Procès de Michel Servet » (1553). — 59 pages.

XXVI (10215). « Dialogues des morts, » adressés à Mrs Diodatty et Mestrezat, « secrétaire d'État à Genève. » — Page 25. « Relation de ce qui s'est passé au sujet de la condamnation de deux ouvrages de J.-J. Rousseau, intitulés, l'un *Émile*,... l'autre *Contrat social*..., condamnés à être lacérés et brûlés... le 19 juin 1762. — 42 pages.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 26 vol., in-fol. et in-4°. Reliures et cartonnages divers. (Don de Mme Boutroux et de Mlle Du Villard.)

10216-10219. Œuvres d'Emmanuel Du Villard de Durand (1755-1832).

I (10216). « La doctrine des annuités et assurances sur les vies et les survies, établie et expliquée par Guillaume Morgan..., traduit de l'anglais par R.-E. Du Villard, 1813. » — XXXI et 380 pages.

II (10217). « Recherches sur les rentes, les emprunts et les remboursements » (1787). — VI-83 feuillets et 3 tableaux.

III (10218). Tables de mortalité, d'évaluation des rentes, etc. — 332 pages, in-8°.

IV (10219). « De la grandeur et de la population des états d'Europe,... par Auguste-Frédéric-Guillaume Crome,... édition de 1794; traduit de l'allemand par R.-E. Du Villard en 1813. » — 172 pages, in-8°, et 2 tableaux.

Cf. plus loin les mss. n. a. fr. 10400-10401 et 20576-20591.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 4 volumes, in-4° et in-8°. Reliés et cartonnés. (Don de Mme Boutroux et de Mlle Du Villard.)

10220. Relations des missions des Capucins au Levant (1607-1641).

XVIIe s. Pap. V feuillets et 685 pages. 183 sur 145 millim. Rel. parch.

10221. Correspondance de Victor Jacquemont avec Mademoiselle Zoé Noiset de Saint-Paul (1827-1833).

Publiée dans la *Revue d'histoire littéraire* (1904), t. XI, p. 282-334 et 477-491.

XIXe s. Pap. 161 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. Ambroise Baudry.)

10222. Notes historiques, géographiques et philologiques sur l'Éthiopie; extraits de lettres de missionnaires : Mgr Massaja,

Mgr Taurin Cahagne, le R. P. Coulbeaux (1871-1891), recueillis par Antoine d'Abbadie.

XIXe s. Pap. 103 pages. 250 sur 188 millim. Cartonné.

10223. Notes de Mgr Massaja sur l'Éthiopie et copie, par A. d'Abbadie, de plusieurs de ses lettres sur la mission des Gallas (1861-1878).

XIXe s. Pap. 223 pages. 242 sur 205 millim. Cartonné.

10224. Notes sur les peuplades de la Gaule, par Léon Feer.

XIXe s. Pap. 253 feuillets. 230 sur 175 millim. Demi-rel.

10225. Histoire d'Angleterre, par lord Stanhope; chapitres IV-VI, traduits en français par Léon Feer.

XIXe s. Pap. 266 feuillets. 198 sur 150 millim. Demi-rel.

10226. « Lettres écrites par Jean de Muller à M. le comte Beugnot, en 1808 et 1809. »

Fol. 15. « Testament de Jean de Muller » (7 juin-20 déc. 1808). — Fol. 17. « Commentatio de reditibus publicis Romanis a primis temporibus usque ad ævum Augusti. »

XIXe s. Pap. 26 feuillets. 235 sur 190 millim. Rel. veau olive. (Legs du comte Beugnot.)

10227. Lettres du connétable Anne de Montmorency à Mrs de La Rochepot et d'Humières (1537).

Vingt et une lettres originales, signées. — Fol. 22. Acte d'ouverture du testament de « Jehennete Grabus, » par « Phelebert de Montrol,... lieutenant du bailliage de Montbellet » (18 juin 1512); parchemin.

XVIe s. Pap. 22 feuillets, montés in-4°. Rel. veau olive. (Legs du comte Beugnot.)

10228. Mémoire politique sur les affaires d'Espagne, adressé au marquis de Torcy, ministre des Affaires étrangères, par Jean Orry, seigneur de Vignori (20 mars 1705).

Fol. 29. « Mémoire pour servir d'instruction au sr Amelot,... allant en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté » (24 avril 1705).

Minute et original.

XVIIIe s. Pap. 73 feuillets. 370 sur 240 millim. Rel. veau olive. (Legs du comte Beugnot.)

10229. « Journal des choses intéressantes que j'ay eu occasion de sçavoir concernant la littérature et les littérateurs. »

Par l'abbé Mulot, bibliothécaire de Saint-Victor; publié par M. M. Tourneux, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris* (1902), t. XXIX, p. 19-124.

XVIIIe s. Pap. 135 feuillets. 235 sur 178 millim. Rel. parch. vert. (Don de M. Henry Harrisse.)

10230. Grand Coutumier de Normandie.

Fol. 1 et 7. Calendrier à l'usage du diocèse d'Évreux et petites Heures à l'usage du diocèse de Rouen. — Cf. E.-J. Tardif, *Coutumier de Normandie,* I, II, p. XIV-XV.

XVe s. Parch. 212 feuillets. 130 sur 90 millim. Rel. veau rac. (Phillipps ms. 22403.)

10231. Sidrac, Fontaine de toutes sciences.

Divisé en 627 chapitres. — Début (fol. 22) : « Fu Dieu toutz jours et serra?... »

XIVe s. Parch. 141 feuillets, à 2 col. 192 sur 138 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 9217.)

10232. « Epistola magistri Alani Chartier super planctu captivitatis Francie. »

Fol. 49. Chronique de Richard II, roi d'Angleterre (1377-1399), par Jean Le Beau, chanoine de Saint-Lambert de Liège.

Fol. 83. Histoire du Pseudo-Turpin. « Comment Charlemaigne conquist Espaigne par l'anoncement s. Jaque, et come il mourut et Roullant aussi. »

En tête du volume, ex-libris gravé : « Antonii de Lamare, D. de Chenevarin ».

XVe s. Pap. encarté de parch. 113 feuillets. 212 sur 145 millim. Rel. anc. veau gaufré. (Phillipps ms. 3707.)

10233. « Vie du très vénérable Père Dom Jean Delibra, religieux profez de la Chartreuse de Caors, par le Père Dom Bruno Malvesin, religieux profez de la même maison. — A Caors, 1705. »

« Donné par l'auteur à la Chartreuse de Vauclaire. »

XVIIIe s. Pap. XXIV et 127 pages. 225 sur 150 millim. Rel. veau gr. (Phillipps ms. 20961.)

10234. Recueil alphabétique de pensées, notes et fragments poétiques, formé par Angliviel de La Beaumelle.

XVIIIe s. Pap. 204 feuillets. 220 sur 180 millim. Cartonné. (Provient de Lamoignon. — Phillipps ms. 18407.)

10235. Correspondance du président Hénault.

Fol. 1-89. Lettres des maréchaux de Belle-Isle, de Besons et de Senectère, des ducs du Châtelet, de Choiseul, de Nivernois, du marquis de Paulmy, du comte et de la comtesse de Noailles, etc.

Fol. 120. Note sur la situation de la Perse, en 1752. — Fol. 133. « Réflexions sur la méthode la plus avantageuse d'étudier et d'écrire histoire. » — Fol. 135. Copies de lettres de Louvois au maréchal de Schomberg, etc. — Fol. 162. Traduction de l'histoire de la Succession d'Espagne du comte Ottieri (1728). — Etc.

XVIIIe s. Pap. 196 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Phillipps mss. 16479 et 16537.)

10236. « Mémoires sur les familles du Parlement de Paris, fait en may 1706, par d'Hozier, généalogiste, en conséquence des ordres du Roi... »

Fol. 312. « Mémoires généalogiques sur les familles des officiers des Gardes françaises, en 1707, par M. d'Hozier. »

XVIIIe s. Pap. 416 feuillets. 225 sur 180 millim. Rel. bas. violette. (Phillipps ms. 10402.)

10237. Opuscules théologiques et historiques.

Fol. 1. « Les Contemplations saint Augustin. » — Fol. 31 v°. « Une belle oroyson de saint Augustin. » — Fol. 32 v°. « Les Méditations saint Augustin. » — Fol. 34. « Un traitié comment on doit Dieu amer [de] cuer. » — Fol. 47. « L'Ordonnance du Helyes le prophete. » — Fol. 49 v°. « Ung Prechement [de] nostre seigneur Jhesu Crist. » — Fol. 52. « Les VII. chouses que cuer en qui Dieu habite doit avoir. » — Fol. 54. « Comme IIII. peciés mortelx sont signifiés par IIII. bestes sauvaiges. » — Fol. 55 v°. « De la demande que fit la mere de saint Jehan et de saint Jaques à nostre seigneur Jhesu Crist. » — Fol. 57. « Le livre de la Misere de l'omme, » par Lothiers (Innocent IV). — Fol. 98 v°. « XII. des tres grans prouffis esperituelz que lez tribulations font à ceulx qui benignement et en pacience le recevoient. » — Fol. 128. « Aucuns bons enseignemens pour eschever les pechiés de luxure, d'avarice et de accide. » — Fol. 128 v°. « Comment on se doibt garder contre aucunes temptations. » — Fol. 131. « De la age Adam et comment il envoia Seth, son fils, en paradix terrestre. » — Fol. 133. Méthode pour entendre la messe et se bien confesser. —

Fol. 142. « Les Enseignemens que le bons roys saint Lois fist... et les envoya de Carthage... au roy Philippe son filz. » — Fol. 146. « La fin que le bons roys saint Loys ot à sa mort, que l'evesques de Thunes envoya à Thibaut, roy de Navarre. » — Fol. 147. « La ordonnance de ma dame la contesse d'Alançon et de Bloys, que elle fist à son trespassement. » — Fol. 161 v°. « Le livre maistre Hugues de Saint-Victor, de l'arre » de l'âme. — Fol. 195. « Les Proverbes de Seneque », en prose. — Fol. 199. Dits des sages, en vers. — Fol. 203 v°. « Le dit des philosophes. » — Fol. 203 v°. « Un beau Ditté que on appelle : Je vais mourir. » — Fol. 208 v°. « La Méditation de la mort. » — Fol. 212 v°. « Les XII. fruis... du livre de la Trinité, par... saint Augustin, sur le saint Sacrement de l'autel. »

XIVe s. Parch. 225 feuillets. 248 sur 190 millim. Rel. veau gr. (Vente Chardin (1823), n° 2056. — Phillipps ms. 856.)

10238. « Roolle que baille Pierre Maupas, consierge et garde des prisons du Roy nostre sire, à Vire,... depuis le jour sainct Michel... » 1579 jusqu'à Pâques 1580.

XVIe s. Parch. 4 feuillets oblongs. 245 sur 282 millim. Cartonné. (Phillipps ms. 9054.)

10239. Fragments d'une relation de voyage dans le Caucase, par Germain Bapst.

XIXe s. Pap. 89 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. G. Bapst.)

10240. Documents relatifs à la détention de Pierre-Frédéric Bapst (1792-1793) ; copies de pièces conservées aux Archives nationales.

XIXe s. Pap. 41 feuillets. 290 sur 220 millim. Rel. veau fauve. (Don de M. G. Bapst.)

10241. « État général des troupes de France : Infanterie, Cavalerie et Dragons » (1692-1702).

XIXe s. Pap. 31 feuillets. 295 sur 230 millim. Rel. parch. (Don de M. G. Bapst.)

10242-10243. Suite des notices des *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi,* de Paulin Paris.

I (10242). N°s 994-1200. — 315 feuillets.
II (10243). N°s 1201-1790. — 593 feuillets.

XIXe s. Pap. Deux volumes, in-4°. Demi-rel. (Don de Mme veuve Gaston Paris.)

10244. Correspondance de Léon Beauvallet, artiste dramatique (1829-1885).

XIXe s. Pap. 260 feuillets, in-4°. Demi-rel. (Don de M. C. Couderc.)

10245. « De la grandeur et de la décadence de l'Empire de Constantinople; » suivi d'une « Idée ou abbrégé de l'histoire des empereurs de Constantinople, » par Du Cange.

Ms. autographe, présenté à Colbert.

XVIIe s. Pap. 34 feuillets. 230 sur 160 millim. Dem.-rel.

10246. Dit de l'âme ou du cœur.

Début : « Dous Jhesucris, je ving a vous
« A cuer trop petit amerous... »

Publié, d'après un ms. de Berlin, par M. G. Bechmann, dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* (1890), t. XIII, p. 35-84.

XIIIe s. Parch. Fol. 157 à 162 (6 ff.), à 2 col. 238 sur 162 millim. Demi-rel. (Provient des bibliothèques de Robert Steele, Wandsworth, et du comte d'Ashburnham, Appendix, n° CLXXII.)

10247. Extraits des registres paroissiaux de diverses églises de Paris, par J. Ravenel.

Cf. les mss. n. a. fr. 3615-3622.

XIXe s. Pap. 116 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10248. « Catalogue des livres du marquis de Bruée,... acquis par Joseph David. »

1,402 numéros, dont quelques mss., la plupart d'ancienne littérature française, romans, etc.

XVIIIe s. Pap. 33 feuillets. 380 sur 182 millim. Cartonné.

10249. « Exploration hydrographique du Niger. Rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique, par le capitaine Lenfant » (1902).

Publié dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903, p. 25-134.

XIXe s. Pap. 83 feuillets et cartes. 300 sur 190 millim. Demi-rel. (Don de M. le ministre de l'Instruction publique.)

10250. Recueil de factums, etc., relatifs au procès du P. J.-B. Girard et de Catherine Cadière. — « 4e volume. »

XVIIIe s. Pap. 511 pages. 175 sur 110 millim. Rel. veau rac.

10251. Ordonnance de Charles V sur l'amirauté (6 décembre

1373); cf. *Ordonnances*, VIII, 640, et T. Twiss, *the Black book of admiralty* (1871), I, 430.

Fol. 7. Droits et prééminences de l'amiral de France; cf. Twiss, l. l., 443. — Fol. 10. Rôles d'Oléron, ou jugement de la mer; cf. Twiss, l. l., 88.

xvᵉ s. Pap. 16 feuillets. 220 sur 145 millim. Couvert. parch.

10252. Lettres d'un volontaire de l'armée du Rhin (1793-1796).

Lettres autographes de Joliclerc, publiées dans le journal *Le Temps*, 7-15 sept. 1903, et réimprimées en un volume in-18 (1905).

xviiiᵉ s. Pap. 34 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. Étienne Joliclerc.)

10253. Relation d'un voyage aux États-Unis, par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1795).

Ms. avec corrections autographes.

xviiiᵉ s. Pap. 244 feuillets. 192 sur 155 millim. Demi-rel.

10254. Lettres de W. Brunet de Presle au marquis de Queux de Saint-Hilaire (1866-1875).

Cf. la *Notice sur la vie et les travaux de Ch.-M.-W. Brunet de Presle*, par H. Wallon (Paris, 1904, in-4°).

xixᵉ s. Pap. 126 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10255. Lettres de Philippides et d'Anthime Gazis à Barbié du Bocage (1794-1819).

xviiiᵉ et xixᵉ s. Pap. 161 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10256. « Égyptologie. — Documents tirés des auteurs anciens », par A.-E. Mariette (1848).

Géographie, archéologie, écriture, langue, usages civils et politiques. — Cf. plus loin les mss. n. a. fr. 20172-20197.

xixᵉ s. Pap. 532 feuillets. 240 sur 190 millim. Demi-rel. (Don de M. G. Maspero.)

10257. Mémoires autographes du maréchal-duc de Berwick.

Cf. éd. Michaud, t. XXX, p. 317-444.

xviiiᵉ s. Pap. 243 feuillets. 225 sur 175 millim. Demi-rel. (N° 3286 du cat. de vente de la bibliothèque de Cayrol.)

10258. Lettres autographes de Mᵐᵉ Hortense Cornu à MM. Ernest Desjardins et Émile Picot (1866-1868).

xixᵉ s. Pap. 32 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. Ém. Picot.)

10259. Recueil de problèmes d'arithmétique et de règles de calcul, à l'usage d'un marchand.

Fol. 5. « Petit extraict du Cadran aux marchans, qui monstre d'arismeticque, que communement est dicte chiffre. » — Fol. 30. « Aultres questions bonnes, valables, utiles et proffitables à tous ceulx qui auront desir et volunté de savoir plusieurs choses en arismetique. » — Fol. 59. « Cy après sera traictié des choses mouvables. »

XVIe s. Parch. 112 feuillets. 132 sur 50 millim. Rel. veau brun, avec fermoir.

10260. « Mémoires sur la vie et les ouvrages de L.-S. Mercier, auteur de *L'an 2440*, du *Tableau de Paris*, etc.,... par M. V[arot d']A[miens]. — 1825. »

XIXe s. Pap. VIII-354 pages. 210 sur 165 millim. Cartonné.

10261. Trésor de Brunetto Latini.

XIVe s. Parch. 5 et 184 feuillets, à 2 col. 220 sur 145 millim. Rel. parch.

10262. Recueil de poésies françaises, des XVe et XVIe siècles, de Jean Robertet, Jean d'Auton, Henri Baude, Jean Molinet, Jean et Clément Marot, etc.

XVIe s. Pap. 310 feuillets. 265 sur 185 millim. Rel. veau brun gaufré. (Don de M. le comte Boulay de la Meurthe.)

10263. « Second livre des coppies des commissions, missives et notte des voiages que j'ay faictz comme hérault d'armes de France au tiltre de Valois; » par F. Gardé (1643-1647).

XVIIe s. Pap. 272 feuillets. 248 sur 155 millim. Rel. parch.

10264. « Abrégé des traités faits depuis la paix de Bade entre plusieurs princes de l'Europe, et relation de la guerre de Lombardie jusqu'à la paix de Vienne, en 1739; en trois parties, par [Pieret] de Rouvroy, lieutenant au régiment de Foix. — A Verdun,... 1738. »

XVIIIe s. Pap. 471 pages. 235 sur 175 millim. Rel. veau rac.

10265-10355. Œuvres d'Émile Zola; mss. autographes, épreuves corrigées et notes diverses.

I. — *Manuscrits autographes.*

I-V (10265-10269). L'Argent. — 810 et 314 feuillets.
VI-VII (10270-10271). L'Assommoir. — 801 et 234 feuillets.

VIII-X (10272-10274). La Bête humaine. — 733 et 677 feuillets.

XI-XIV (10275-10278). Au Bonheur des dames. — 781, 248 et 280 feuillets.

XV-XVI (10279-10280). La Conquête de Plassans. — 459 et 64 feuillets.

XVII-XVIII (10281-10282). La Curée. — 422 et 470 feuillets.

XIX-XXIII (10283-10287). La Débâcle. — 1033, 582 et 665 feuillets.

XXIV-XXVI (10288-10290). Le Docteur Pascal. — 625 et 286 feuillets.

XXVII-XXVIII (10291-10292). Son Excellence Eugène Rougon. — 477 et 279 feuillets.

XXIX-XXX (10293-10294). La Faute de l'abbé Mouret. — 414 et 165 feuillets.

XXXI-XXXVIII (10295-10302). Fécondité. — 1006, 554 et 577 feuillets.

XXXIX-XL (10303-10304). La Fortune des Rougon. — 354, 93 et 374 feuillets.

XLI-XLIV (10305-10308). Germinal. — 835, 500 et 454 feuillets.

XLV-XLVII (10309-10311). La Joie de vivre. — 583 et 394 feuillets.

XLVIII-XLIX (10312-10313). Nana [épreuves corrigées, et plan ms.]. — 239 et 241 feuillets.

L-LII (10314-10316). L'Œuvre. — 719 et 476 feuillets.

LIII-LIV (10317-10318). Une Page d'amour. — 130, 236 et 526 feuillets.

LV-LVII (10319-10321). Pot-Bouille. — 685 et 444 feuillets.

LVIII-LX (10322-10324). Le Rêve. — 421, 311 et 418 feuillets.

LXI-LXV (10325-10329). La Terre. — 426, 85, 248, 504 et 402 feuillets.

LXVI-LXX (10330-10334). Le Travail. — 988, 445 et 524 feuillets.

LXXI-LXXIV (10335-10338). Le Ventre de Paris. — 454, 433 et 317 feuillets.

LXXV-LXXX (10339-10344). Vérité. — 1115, 445 et 617 feuillets.

LXXXI (10345). Notes et extraits divers. — 182 feuillets.

II. — *Épreuves corrigées.*

LXXXII (10346). L'Argent. — 331 feuillets.

LXXXIII (10347). La Débâcle. — 518 feuillets.

LXXXIV-LXXXV (10348-10349). Fécondité; 1re et 2e épreuves. — 643 et 640 feuillets.

LXXXVI (10350). Le Rêve. — 175 feuillets.

LXXXVII-LXXXVIII (10351-10352). La Terre; 1re et 2e épreuves. — 360 et 372 feuillets.

LXXXIX (10353). Le Travail. — 555 feuillets.

XC-XCI (10354-10355). Vérité; 1re et 2e épreuves. — 318 et 316 feuillets.

XIXe s. Pap. 91 volumes, in-4°. Demi-rel. (Don de Mme veuve Émile Zola.)

10356-10357. Correspondance de M. G. Bapst.

I (10356). Lettres du baron J. Pichon à M. G. Bapst (1882-1892). — 97 feuillets.

II (10357). Lettres de divers à M. G. Bapst relatives à ses publications. — 425 feuillets.

XIXe s. Pap. 2 volumes, in-8° et in-4°. Demi-rel. (Don de M. G. Bapst.)

10358. Fragments autographes du comte de Caylus.

Page 1. « Lettre sur un ms. du XIIIe siècle [La Cort de Paradis]. » — Page 13. « Vie de Corneille Van Cleve, sculpteur. »

XVIIIe s. Pap. 16 pages. 250 sur 185 millim. Demi-rel.

10359. Lettres de A.-R.-J. Turgot au naturaliste Desmarets, de l'Académie des sciences, inspecteur des manufactures de la généralité de Limoges (1762-1772).

XVIIIe s. Pap. 31 feuillets, in-4°. Demi-rel.

10360. « Cadastre de la jurisdiction et mandemant de Clavas » en Velay (1610-1614).

XVIIe s. Pap. 216 feuillets. 280 sur 210 millim. Couvert. parch.

10361. Livre de raison d'Antoine Michel, maitre-chirurgien à Tarascon.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 139 feuillets. 265 sur 180 millim. Couvert. parch.

10362. « Livre de mémoires de... Estienne-Mathieu de Fages,... seigneur de Cheusclan » [Chusclan, Gard] (1651-1660).

XVIIe s. Pap. 54 feuillets. 255 sur 175 millim. Demi-rel.

10363. « Extraict d'aulcuns articles fort remarquables des Annales et cronicques d'Anjou, imprimées à Paris » en 1529, fait en 1633-1634 par « Nicollas Lemanceau, demeurant [à] Angers. »

A la fin du volume, des comptes du même Lemanceau pour les années 1651-1658.

XVIIe s. Pap. 83 feuillets. 250 sur 175 millim. Couvert. parch.

10364. « Histoire des guerres civiles du royaume de Grenade, traduite de l'espagnol de Ginez Perez de Hita, par Louis de Bruno... A Saint-Germain-en-Laye, 1795. »

XVIIIe s. Pap. 307 pages. 230 sur 167 millim. Rel. maroquin rouge.

10365. Registre des aveux rendus, en 1437-1444, à Raoul de Campront pour le fief du Lorey (Manche).

XVe s. Parch. LXXV feuillets. 235 sur 165 millim. Demi-rel.

10366. « Revenue du fieu du Lorey » (Manche), pour les années 1454-1456.

On lit, en tête, la mention : « Le double du livre escript de la main de Jehan de Campront, sieur de Lorey. »

XVe s. Parch. 16 feuillets. 230 sur 160 millim. Couvert. parch.

10367. Inventaire de pièces relatives à la seigneurie de Landivy (Mayenne).

XVIIe s. Pap. 48 feuillets. 270 sur 175 millim. Demi-rel.

10368. « Livre de notes et instrumans » de Jean Alquier, notaire à Villeneuve-lès-Béziers (Hérault), 1556.

XVIe s. Pap. 146 feuillets. 215 sur 145 millim. Demi-rel.

10369. Correspondance d'Alfred de Musset et de Georges Sand (1833-1835).

Publiée par M. Félix Decori (1904).

XIXe s. Pap. 135 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. F. Decori.)

10370. « Table universelle de filetage à deux, quatre et six roues [pour la fabrication des vis], par Pierre Verrier, de Lorette (Loire). »

XIXe s. Pap. 103 feuillets. 192 sur 120 millim. Demi-rel. (Don de M. Pierre Verrier.)

10371. « Le Dialogue de Lucian intitulé Thoxaris ou l'Amitié, traduict de grec en françois. »

Début : « *Mnesippus*. Que dis-tu, Thoxaris, sacrifiez-vous... »

XVIe s. Parch. 52 feuillets. 210 sur 147 millim. Rel. maroquin vert. (N° 2033 de la vente Chardin, 1823.)

10372. Registre de comptes, tenu par les consuls de la ville, pour la construction de l'église de Najac (Aveyron), et autres affaires, de 1258 à 1298.

XIII[e] s. Pap. clxxxiij feuillets. 280 sur 205 millim. Rel. anc. peau blanche.

10373-10394. Poésies et correspondance de M. Albert Mérat, de Troyes.

I-XX (10373-10392). Poésies autographes.

XXI-XXII (10393-10394). Correspondance avec divers littérateurs contemporains. — 334 et 277 feuillets.

XIX[e] s. Pap. 22 volumes, in-4° et in-8°. Cartonnés et demi-rel. (Don de M. A. Mérat.)

10395. Lettres et billets de M[me] de Stael à Fauriel.

XIX[e] s. Pap. 18 feuillets, in-8°. Demi-rel. (Don de M. Otmar Mohl.)

10396. Recueil de chansons révolutionnaires, formé par Gustave Isambert, député d'Eure-et-Loir.

XIX[e] s. Pap. 612 feuillets. 260 sur 195 millim. Demi-rel. (Don de M[me] Hulmann et de M. le D[r] Neubauer.)

10397. « Table analytique des principales matières contenues dans les XXX volumes in-12 et dans les XV volumes in-4° de l'Histoire de France de MM. Velly, Villaret et Garnier, » par « Rondonneau-Delamotte, secrétaire de M. de Bréquigny » (1787).

XVIII[e] s. Pap. II et 232 pages. 225 sur 178 millim. Demi-rel. (Don de M. C. Couderc.)

10398. Correspondance de P.-L. Moreau de Maupertuis.

Lettres adressées à Maupertuis par la marquise de Reynel, la duchesse d'Aiguillon, la marquise Du Deffand, la comtesse de Rochefort, puis duchesse de Nivernois, la princesse de Talmont, la duchesse de Chaulnes, M[mes] de Grafigny et de Bentinck, née d'Aldenburg, etc.

XVIII[e] s. Pap. 168 feuillets, in-4°. Demi-rel.

10399. « Directoire ou exercices quotidiens pour les religieuses de sainct Benoît du monastère de Billon, ... l'an 1639. »

XVII[e] s. Pap. 320 feuillets. 165 sur 120 millim. Rel. anc. veau brun gaufré.

10400. « Mémoire mathématique contenant quelques recherches nouvelles sur les rentes viagères, sur les emprunts et sur les remboursements en général, par M. E.-E. Du Villard, de Genève. »

Cf. les mss. n. a. fr. 10216-10219 et 20576-20591.

XIX[e] s. Pap. 65 feuillets. 225 sur 175 millim. Cartonné.

10401. « Des longitudes terrestres et des observations astronomiques relatives à la détermination des longitudes, par M. Duvillard de Durand. »

XIX[e] s. Pap. 98 pages. 315 sur 200 millim. Demi-rel.

10402. « Les faitz et hystoires du bon chevalier Bertran Du Guesclin, en son vivant connestable de France. »

Abrégé en prose de Cuvelier, divisé en 130 chapitres, et qui débute : « En ma pensée souventeffois me delite en oir... »

Copié en 1449 par « Jehan de Vineel, clerc, » pour « Jehan de Villereau, escuier, seigneur de Foussemelart, en la paroisse de Theuville, en l'eveschié et conté de Chartres. »

XV[e] s. Pap. 132 feuillets. 290 sur 210 millim. Rel. bas. rac. (Anc. Duchesne 39[2]; Regius 9612 A. 2. 2.)

Grand format.

20157. Correspondance et papiers de J.-B.-P. Lebrun (1748-1813).

XVIII[e] et XIX[e] s. Pap. 367 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M[me] Charier-Fillon.)

20158. Recueil de pièces, originales et copies, formé par Benjamin Fillon, sur la famille Brisson, de Fontenay-le-Comte (Vendée).

XV[e]-XVIII[e] s. Parch. et pap. 507 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M[me] Charier-Fillon.)

20159-20171. Papiers et correspondance de J.-A. Letronne (1787-1848).

I (20159). Géographie et astrologie. — 683 feuillets.
II (20160). Monnaies et médailles. — 574 feuillets.
III (20161). Mesures et marche des Dix mille. — 406 feuillets.
IV (20162). Héron d'Alexandrie. — 293 feuillets.
V (20163). Hérodote et Strabon. — 363 feuillets.
VI (20164). Population de l'Égypte, etc. — 608 feuillets.
VII (20165). Calendrier égyptien; zodiaque. — 899 feuillets.
VIII (20166). Civilisation en Égypte. — 485 feuillets.

IX (20167). Inscriptions grecques et latines. — 785 feuillets.

X (20168). Inscriptions grecques, latines et égyptiennes. — 361 feuillets.

XI-XII (20169-20170). Notes de cours. — 1021 et 1180 feuillets.

XIII (20171). Correspondance et travaux divers. — 661 feuillets.

XIXe s. Pap. 13 volumes, in-fol. Demi-rel. (Don de Mlle Letronne.)

20172-20197. Papiers et correspondance de A.-E. Mariette (1821-1881).

I-III (20172-20174). Monuments d'Abydos. — 311, 284 et 701 feuillets.

IV (20175). Denderah, Karnak et Serapeum. — 526 feuillets.

V (20176). Fouilles d'Égypte; mémoires divers. — 477 feuillets.

VI (20177). Musée de Boulaq; mémoires divers. — 892 feuillets.

VII (20178). Inscriptions, estampages, dessins, plans. — 234 feuillets.

VIII-IX (20179-20180). Correspondance. — 353 et 428 feuillets.

X (20181). Journal des fouilles (1858-1859). — 392 pages.

XI (20182). Journal des fouilles (1859-1860). — 390 pages.

XII (20183). Journal des fouilles (1872-1874). — 87 feuillets.

XIII (20184). Budget des fouilles; fragment (1881). — 12 pages.

XIV-XXVI (20185-20197). Carnets de Mariette; notes diverses, en grande partie au crayon. — 58, 23, 64, 38, 80, 95, 7, 53, 58, 64, 20, 68 et 33 feuillets.

Cf. plus haut le ms. n. a. fr. 10256 et la notice biographique sur *Auguste Mariette*, par G. Maspero, en tête du t. XVIII de la *Bibliothèque égyptologique* (Paris, 1904, in-8°).

XIXe s. Pap. 26 volumes, in-fol., in-4° et in-8°. Demi-rel. (Don de M. G. Maspero.)

20198-20200. Recueil de pièces et lettres relatives à la famille de Jouffrey (1583-1872).

On y remarque, dans le tome I (20198), des souvenirs personnels du comte de Jouffrey (1847), et, dans le tome III (20200), des lettres de Mlle Fanny de Lamotte-Geffrart, écrites de différentes villes d'Allemagne (1800-1833).

XVIe-XIXe s. Pap. et parch. 3 volumes, de 610, 405 et 234 feuillets, montés in-fol. et in-4°. Demi-rel. (Don de M. de Jouffrey.)

20201-20203. Papiers de Léon Feer († 1902).

I (20201). « Le retour d'Oreste, étude sur la tragédie grecque. »

— Fol. 41. Études sur Thucydide, sur Tite-Live, sur la poésie épique et les *Lusiades* de Camoens. — 336 feuillets.

II (20202). « Les derniers Gaulois et les premiers Gallo-Romains. » — 748 feuillets.

III (20203). Mémoire sur les relations de la France avec le Siam, et en particulier sur l'ambassade siamoise de 1686. — 174 feuillets.

XIXe s. Pap. 3 volumes, in-fol. Demi-rel. (Don des héritiers L. Feer.)

20204. Résumé de mémoires concernant l'histoire de France aux XVIe et XVIIe siècles.

Page 1. « Lettres et mémoires [de] messire Guillaume Ribier. » — P. 137. « Mémoires de Martin Du Bellay. » — P. 161. « Mémoires de Brantosme. » — P. 225. « Mémoires de Castelnau, illustrez par Le Laboureur. » — P. 405. « Lettres de Messire Paul de Foix. » — P. 437. « Lettres du cardinal d'Ossat. » — P. 501. « Ambassades et négotiations du cardinal Du Perron. » — P. 541. « Mémoires de monsieur de Nevers. » — P. 573. « Mémoires d'estat de Chiverny. » — P. 597. « Histoire du cardinal de Joyeuse. » — P. 633. « Lettres et ambassades de Canaye. » — P. 673. « Mémoires de M. de Sully. » — P. 717. « Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu. »

XVIIe s. Pap. 1044 pages. 375 sur 245 millim. Rel. maroquin rouge, avec GG entrelacés. (Phillipps ms. 15780.)

20205. Œuvres de P. de Bourdeille, sieur de Brantôme.

Fol. 1. « Vies des grands Capitaines estrangers. » — Fol. 144. « Des Dames; » premier et second volumes. — Fol. 247. « Discours sur le subjet quy contente plus en amours. » — Fol. 288. « Discours sur ce qu'il ne fault jamais parler mal des Dames. »

XVIIe s. Pap. 304 feuillets. 365 sur 235 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 27.)

20206. « Histoire politique de ce qui s'est passé en l'année 1631, » 1632 et 1633; par Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo.

Cf. le ms. fr. 15624. — Au bas du fol. 1, la signature du « comte de Plelo ».

XVIIe s. Pap. 411 feuillets. 348 sur 230 millim. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 6422.)

20207-20208. Commissions du Roi, expédiées sur arrêts du Conseil, pour l'imposition des tailles dans différentes généralités de la France, en 1657 et 1661.

Copies faites pour le surintendant Nicolas Foucquet. — Ex-libris gravé de Frederic North, comte de Guilford.

xviie s. Pap. ii-242 et ii-155 feuillets. 420 sur 290 millim. Rel. maroquin rouge, aux armes et chiffre de Foucquet. (Phillipps ms. 6422.)

20209-20215. Recueil de lettres de Louis XIV, écrites pour le roi par le président Rose.

Exemplaire ayant servi à l'édition du général Grimoard (1806).

I (20209). 1661, 9 mars-1662, 31 oct. — 287 feuillets.

II (20210). 1662, 10 nov.-1664, 27 mai. — 331 feuillets.

III (20211). 1664, 1er juin-1665, 19 sept. — 313 feuillets.

IV (20212). 1665, 20 sept.-1667, 15 juin. — 281 feuillets.

V (20213). 1667, 16 juin-1670, 27 déc. — 274 feuillets.

VI (20214). 1671, 6 janv.-1674, 3 sept. — 263 et 125 feuillets.

VII (20215). 1674, 15 sept.-1678, 5 déc. — Fol. 126-237 et 274 feuillets.

xviiie s. Pap. 7 volumes. 278 sur 212 millim. Rel. veau fauve, aux armes de G. Bernard de Rieux. (Phillipps ms. 3154.)

20216. « Vie en abregé de Mr le maréchal de Tourville, vice-admiral de France, » par sa fille, « Luce-Françoise de Costentin de Tourville, » comtesse de Brassac.

xviiie s. Pap. 469 pages. 430 sur 270 millim. Rel. veau marbré. (Phillipps ms. 16762.)

20217. « Recepte generalle des finances de la Generallité de Caen,... 1634... Bernard Chasot, recepveur général. »

xviie s. Parch. 272 feuillets. 300 sur 235 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 3699.)

20218-20221. Mémoires et titres pour l'histoire des abbayes de Saint-Étienne et de la Sainte-Trinité de Caen, recueillis par l'abbé de La Rue.

I-III (20218-20220). Abbaye de Saint-Étienne. — 298, 100 et 117 feuillets.

IV (20221). Abbaye de la Sainte-Trinité. — 369 feuillets.

Voir le détail des pièces dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1903), t. LXIV, p. 532-535.

xve-xviiie s. Parch. et pap. 4 volumes, in-fol. Cartonnés. (Phillipps mss. 10339 et 10338.)

20222. « Comptes des rentes et revenues appartenanz aux chanoines et chappitre de l'esglise collegial Nostre-Dame de Vernon... » (1432-1439).

xve s. Parch. 197 feuillets. 350 sur 300 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 17594.)

20223. « Registre des vestures, noviliats et professions des religieuses de chœur et sœurs converses » de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, près Paris (1702-1733).

Aux armes de l'abbesse Marie de Mornay-Monchevreul.

xviiie s. Pap. 47 feuillets. 320 sur 212 millim. Rel. parch. (Phillipps ms. 7413.)

20224. « Conte de Alexandre Blandin, receveur ordinaire et garde des seaulx de la chastellenye, ville et seigneurye d'Amboise... » (1536-1537).

xvie s. Parch. 39 feuillets. 322 sur 285 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 3745.)

20225. Recueil d'extraits du cartulaire et copies de diverses chartes de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, envoyés à Mabillon par D. Hugues Lanthenas.

xviie et xviiie s. Pap. 269 feuillets, in-fol. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 25025.)

20226. « Inventaire général des tiltres et papiers concernant le duché de La Meilleraye, qui sont à présent dans le thrésor du chasteau; » « faict par le s^r de Croisy en l'année 1671. »

xviie s. Pap. 180 pages. 355 sur 238 millim. Couvert. parch. (Phillipps ms. 7180.)

20227. « Augmentation des chartes des mestiers des chiriers et apoticaires de la ville de Valenchiennes, faict le 28e jour de juing anno Domini 1597, » jusqu'au 19 décembre 1781.

xvie-xviiie s. Parch. 88 feuillets. 350 sur 260 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 3521.)

20228-20229. Recueil de pièces sur l'histoire de Sainte-Menehould, de Troyes et de la Champagne.

Voir le détail des pièces dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1903), t. LXIV, p. 538-540.

xviie et xviiie s. Pap. 158 et 280 pages. 2 volumes, in-fol. et in-4°. Demi-rel. (Phillipps ms. 4610.)

20230. « Histoire de l'expédition de la Franche-Comté par le feu roi Louis XIV, par M. de Pelisson, maître des Requêtes et l'un des 40 de l'Académie françoise. »

En haut du titre, la mention : « Ex musæo Jo. Du Tilliot ».

XVIIIe s. Pap. VI et 114 pages. 322 sur 220 millim. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 2507.)

20231. Recueils de devises et blasons d'armoiries, par Jean Le Féron.

Ms. original, avec très nombreux blasons peints.

XVIe s. Pap. 334 feuillets. 390 sur 280 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 8795.)

20232. « La vraye et parfaicte science des armoiries, ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot, ... augmenté par Pierre Palliot... M DCLIX. »

Ms. autographe, ayant servi à l'édition de 1661, avec nombreux blasons gravés ajoutés et portrait gravé de Palliot (1698).

XVIIe s. Pap. XXXVIII et 746 pages. 308 sur 210 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 8961.)

20233. Valère Maxime, Dits et faits mémorables, traduction française de Simon de Hesdin.

Livres II-VII. — Sur le premier feuillet de garde, la mention : « Ce livre est à Laurens Dublioul, sieur Du Sart, greffier de l'ordre du Thoison d'or. »

XIVe s. Parch. 189 pages, à 2 col. 288 sur 205 millim. Rel. maroquin rouge. (Phillipps ms. 4355.)

20234. Histoire du petit Jean de Saintré, par Antoine de La Sale.

Ms. incomplet des premier et dernier chapitres.

XVe s. Pap. 201 feuillets. 270 sur 190 millim. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 4.)

20235. « Histoires et cronicques de Belges, à present nommée Bavais en Haynnau. »

Depuis Priam jusqu'en 1345. — A la fin, la mention : « Ce livre a esté escript par Hector Sandoyer, aliaz de Harchies, et achevé la nuit de la Magdalaine, l'an 1534, ... en la ville de Douay... »

XVIe s. Pap. 198 feuillets. 285 sur 200 millim. Demi-rel. (Phillipps ms. 11602.)

20236-20237. Mémoires et notes diverses sur les tremblements

de terre, recueillis à l'occasion du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, par Philippe Buache.

XVIIIe s. Pap. 288 et 63 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Phillipps mss. 22379 et 22903.)

20238-20254. Recueil de quittances et pièces diverses, du XVe au XVIIIe siècle, provenant pour la plupart de l'ancienne Chambre des comptes.

I (20238). A-Be. — 223 pièces.
II (20239). Be-Br. — 224 pièces.
III (20240). Br-Ch. — 226 pièces.
IV (20241). Ch-Da. — 216 pièces.
V (20242). De-Du. — 225 pièces.
VI (20243). E-F. — 164 pièces.
VII (20244). G. — 199 pièces.
VIII (20245). H. — 105 pièces.
IX (20246). L-La. — 171 pièces.
X (20247). Le-Ly. — 170 pièces.
XI (20248). M-Me. — 144 pièces.
XII (20249). Mi-My. — 133 pièces.
XIII (20250). N-Pa. — 108 pièces.
XIV (20251). Pe-Pu. — 168 pièces.
XV (20252). Q-R. — 179 pièces.
XVI (20253). S. — 136 pièces.
XVII (20254). T-Z. — 213 pièces.

XVe-XVIIIe s. Parch. et pap. 3,004 pièces, reliées en 17 volumes, in-fol. Rel. veau fauve. (Phillipps ms. 8548.)

20255. Papiers de Bréquigny, Sainte-Palaye et Mouchet, relatifs au recueil des chartes manuscrites de l'histoire de France.

Copies de chartes, la plupart en français, de 643 à 1577. — Fol. 173. « Mots françois anciens contenus dans les plus anciennes chartes françoises imprimées » (1122-1250).

XVIIIe s. Pap. 189 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Phillipps ms. 10208.)

20256. Formulaire de la chancellerie royale, du temps de Charles IX, à l'usage d'un membre de la famille Clausse, secrétaire du roi.

Cf. *Revue des Études grecques* (1903), p. 417-419, et *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris* (1904), p. 79-81.

xvie s. Pap. x et 96 feuillets. 300 sur 210 millim. Couvert. parch.

20257. « Pappier et martologe de la Charitté de la parroisse de Sainct-Pierre de Tourgéville » (Calvados).

Cf. un art. de M. Ch. Vasseur, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie* (1875), 3e série, t. IX, p. 1-33.

xviie-xixe s. Pap. 306 feuillets. 360 sur 220 millim. Dans un étui.

20258. Recueil de pièces relatives à la liquidation des dettes et à la vente des biens et de la bibliothèque de Jacques-Auguste II de Thou (1669-1680).

Copies des originaux conservés en l'étude de Me Demanche, notaire à Paris.

xxe s. Pap. 35 feuillets. 305 sur 195 millim. Demi-rel.

20259. Lettres de Silvio Pellico à Antoine de La Tour et fragments autographes des *Prisons*.

Page 1. Fragments autographes des *Prisons*, en italien. — Page 29. Lettres, en français, de S. Pellico et de membres de sa famille (1834-1857). — En tête, deux portraits de S. Pellico et aquarelle représentant une partie du palais des Doges.

xixe s. Pap. 123 pages, montées in-fol. Demi-rel.

20260-20275. Correspondance de René de Froulai, comte de Tessé, maréchal de France, pendant ses campagnes en Italie et en Espagne (1694-1713).

Originaux et copies.

I (20260). Année 1694. — 355 feuillets.
II (20261). Année 1695. — 408 feuillets.
III (20262). Année 1696. — 292 feuillets.
IV (20263). Années 1696-1697. — 207 feuillets.
V (20264). Année 1694. — 444 feuillets.
VI (20265). Année 1697. — 432 pages.
VII (20266). Années 1700-1701. — 431 feuillets.
VIII (20267). Années 1702-1703. — 370 feuillets.
IX (20268). Année 1703. — 260 feuillets.
X (20269). Année 1704. — 167 feuillets.
XI (20270). Année 1705, janv.-mai. — 365 feuillets.
XII (20271). Année 1705, juin-déc. — 765 pages.
XIII (20272). Année 1706. — 623 pages.
XIV (20273). Années 1708-1709. — 597 feuillets.

XV (20274). Années 1710-1711. — x et 201 feuillets.

XVI (20275). Années 1712-1713. — 251 feuillets.

xviie et xviiie s. Pap. 16 volumes, in-fol. Rel. veau gr. et rac.

20276. Recueil de lettres et pièces diverses relatives aux établissements et collèges britanniques en France, particulièrement à Paris et à Douai (1801-1848).

xixe s. Pap. 89 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20277-20278. Recueil de lettres originales relatives à l'histoire de l'île de Saint-Domingue (1785-1790).

I (20277). Agoult (D')-La Haye (De). — 341 feuillets.

II (20278). La Luzerne-Worlock. — 424 feuillets.

Cf. les mss. français 12102-12104 et n. a. fr. 3633.

xviiie s. Pap. 2 volumes, in-fol. Demi-rel.

20279. Recueil de lettres et pièces relatives au canal de Richelieu, ou canal de Provence (1743-1770).

xviiie s. Pap. 173 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20280. Correspondance du duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII (1766-1822).

Lettres du duc de Richelieu au duc Decazes (1815–1817); notes du duc Decazes, etc.

xixe s. Pap. 114 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20281. Recueil de lettres, comptes et pièces relatives à la publication des *Papiers et correspondance de la Famille impériale.*

xixe s. Pap. 152 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20282-20302. Papiers philologiques et historiques de Fr.-J.-G. de La Porte du Theil (1742-1815).

I (20282). Athénée, Banquet des sophistes. — 1880 feuillets.

II-III (20283-20284). Strabon, Géographie. — 1273 et 1043 feuillets.

IV (20285). Ménandre. — 888 feuillets.

V (20286). Harpalus et Démosthène. — Fol. 280. Mémoire sur Salamine. — Fol. 783. Plutarque, Conseils à de nouveaux mariés. — 801 feuillets.

VI-VIII (20287-20289). Satyricon, de Pétrone. — 635, 403 et 528 feuillets.

IX (20290). Marcianus Capella, Fulgence, Catulle et Cicéron. — 419 feuillets.

X (20291). Philippe-Auguste et Ingeburge. — Fol. 2 et 3. Deux

lettres de D. Labbat. — Fol. 354. Mémoire sur les relations entre la France et le Danemark au XII[e] siècle. — Fol. 650. Mémoire sur l'époque de la mort du roi Robert, par D. Clément. — 668 feuillets.

XI (20292). Notes pour le t. III des *Diplomata*. — Fol. 130. Catalogue des actes de Lucius III. — Fol. 212. Notes sur divers personnages ecclésiastiques, etc. — 426 feuillets.

XII-XIII (20293-20294). Domination française en Italie. — 532 et 560 feuillets.

XIV (20295). Vie et « œuvres d'Antoine-Raphael Mengs ». — 495 feuillets.

XV (20296). Notice sur divers manuscrits et notes diverses; en tête, quelques lettres. — 625 feuillets.

XVI (20297). Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de l'Égypte. — 475 feuillets.

XVII (20298). Croisades et voyages en Terre sainte. — Fol. 165. Conquête de la Terre sainte par les Turcs. — Fol. 189. Notes sur l'Asie Mineure. — 341 feuillets.

XVIII (20299). Notes sur l'histoire d'Antioche. — 968 feuillets.

XIX (20300). Notes sur l'histoire de l'Égypte. — 564 feuillets.

XX-XXI (20301-20302). Extraits de divers historiens grecs, latins, arabes, etc. — 252 et 633 feuillets.

Cf. plus loin le n° 20549.

XVIII[e] et XIX[e] s. Pap. 21 volumes, in-fol. Demi-rel.

20303-20390. Papiers de J.-Fr. Champollion le jeune (1790-1832).

1[re] série.

I-VI (20303-20308). Notes de voyages en Égypte et Nubie. — 214, 324, 282, 245, 215 et 277 feuillets.

VII-VIII (20309-20310). Notes sur le Livre des morts. — 202 et 152 feuillets.

IX-X (20311-20312). Notes sur l'écriture hiératique. — 356 et 146 feuillets.

XI-XII (20313-20314). Notes sur l'écriture démotique. — 198 et 229 feuillets.

XIII (20315). Cartes du Dictionnaire des hiéroglyphes. — 1291 feuillets.

XIV (20316). Notes sur les obélisques. — 137 feuillets.

XV (20317). Notes sur la littérature copte. — 262 feuillets.

XVI (20318). Canon hiératique des dynasties égyptiennes. — 72 feuillets.

XVII (20319). De l'écriture hiératique (explication des planches; Grenoble, 1821). — 12 feuillets.

XVIII-XIX (20320-20321). Grammaire égyptienne. — 2 vol., 486 feuillets.

XX (20322). Mémoire sur les signes des divisions du temps. — 84 feuillets.

2e série.

I-V (20323-20327). Panthéon égyptien. — 314, 356, 399, 177 et 296 feuillets.

VI-VII (20328-20329). Culte religieux. — 345 et 156 feuillets.

VIII-XI (20330-20333). Monuments et inscriptions funéraires. — 132, 116, 128 et 280 feuillets.

XII (20334). Astronomie, calendrier, poids et mesures. — 354 feuillets.

XIII-XV (20335-20337). Essai sur les dynasties égyptiennes. — 401, 503 et 367 feuillets.

XVI-XVII (20338-20339). Copies et estampages de cartouches historiques. — 178 et 239 feuillets.

XVIII-XX (20340-20342). Écriture hiéroglyphique; répertoires et premiers travaux de déchiffrement. — 295, 221 et 255 feuillets.

XXI (20343). Cours d'égyptologie au Collège de France. — 147 feuillets.

XXII-XXIV (20344-20346). Grammaire et numération hiéroglyphique, hiératique et démotique. — 239, 321 et 218 feuillets.

XXV-XXVII (20347-20349). Dictionnaire hiéroglyphique. — 234, 280 et 284 feuillets.

XXVIII-XXIX (20350-20351). Éléments de vocabulaire. — 281 et 274 feuillets.

XXX (20352). Inscriptions bilingues de Rosette, Philæ, etc. — 61 feuillets.

XXXI (20353). Écriture hiératique. — 216 feuillets.

XXXII (20354). Écriture démotique. — 151 feuillets.

XXXIII-XXXIV (20355-20356). Philologie copte. — 340 et 303 feuillets.

XXXV (20357). Voyage d'Égypte; mémoires, comptes et correspondance; minutes de Champollion, lettres d'Akerblad, Silvestre de

Sacy, Peyron, Humboldt; correspondance relative au transport à Paris de l'Obélisque de Louqsor, etc. — 352 feuillets.

XXXVI-XXXVIII (20358-20360). Monuments de l'Égypte et de la Nubie; dessins originaux. — 252, 260 et 247 feuillets.

XXXIX (20361). Géographie de l'ancienne Égypte. — 136 feuillets.

XL (20362). Notes et extraits divers et journal de voyage en Égypte. — 399 feuillets.

XLI-XLII (20363-20364). Notes relatives à l'Afrique, l'Éthiopie, la Perse et la Chine. — 253 et 178 feuillets.

XLIII-XLV (20365-20367). Notes d'archéologie gauloise et latine; notes sur les médailles celtibériennes, les runes scandinaves, l'écriture mexicaine; notes sur les systèmes religieux de différents peuples, etc. — 215, 293 et 407 feuillets.

XLVI-XLIX (20368-20371). Lexicon linguæ ægyptiacæ. — 407, 344, 270, 293 et 207 feuillets.

L (20372). Radices ægyptiacæ linguæ. (Cf. t. LXI-LXII.) — 308 feuillets.

LI (20373). Grammaire égyptienne. — 206 feuillets.

LII (20374). Copies d'inscriptions de momies. — 30 feuillets.

LIII (20375). Notes sur Manéthon. — 17 feuillets.

LIV (20376). Notes et copies diverses. — 8 feuillets.

LV (20377). Souvenirs de voyage. — 384 feuillets.

LVI (20378). Études, copies et traductions. — 65 feuillets.

LVII-LVIII (20379-20380). Premier essai d'un dictionnaire des hiéroglyphes. — 72 et 54 feuillets.

LIX-LX (20381-20382). Notes relatives aux monuments égyptiens conservés en Italie. — 118 et 72 feuillets.

LXI-LXII (20383-20384). Radices ægyptiacæ linguæ. (Cf. t. L.) — 84 et 175 feuillets.

LXIII (20385). Noms, titres et légendes des dieux égyptiens. — 209 feuillets.

LXIV (20386). Souverains grecs de l'Égypte. — 91 feuillets.

LXV (20387). « Remarks on some egyptian monuments in England. » — 36 feuillets.

LXVI (20388). Inscription de Rosette. — 60 feuillets.

LXVII (20389). « Museum criticum of Cambridge. » — 33 feuillets.

LXVIII (20390). Monuments divers. — 13 feuillets.

Cf. la *Notice sur les mss. autographes de Champollion le jeune*

perdus en l'année 1832, et retrouvés en 1840, par M. Champollion-Figeac (Paris, mars 1842, in-8°).

XIXe s. Pap. 68 volumes, in-fol. Rel. maroquin rouge (1re série) et demi-rel.

20391-20393. Papiers de Jean Dujardin, chargé de mission en Égypte (1838).

Copies de manuscrits coptes, de papyrus égyptiens et grecs et d'inscriptions hiéroglyphiques. — Une notice des pièces est en tête du premier volume.

XIXe s. Pap. 3 volumes, 122, 464 et 166 feuillets, in-fol. Demi-rel.

20394-20415. Papiers et dessins du voyageur et égyptologue Nestor Lhôte (1804-1842).

Cf. le *Rapport de M. Nestor Lhôte à M. le ministre de l'Instruction publique sur son voyage en Égypte* (Paris, 1842, in-8°; extrait du *Moniteur universel*).

I (20394). Rapports et notices. — 226 feuillets.
II (20395). Notes et extraits. — 493 feuillets.
III (20396). Notes et dessins. — 395 feuillets.
IV (20397). Notes archéologiques. — 166 feuillets.
V (20398). Notes diverses. — 18 feuillets.
VI (20399). Minutes de lettres. — 121 feuillets.
VII (20400). Estampages d'inscriptions. — 5 feuillets.
VIII (20401). Relevé des notices et dessins. — 5 feuillets.
IX-X (20402-20403). Dessins et plans. — 361 et 7 feuillets.
XI-XII (20404-20405). Inscriptions et dessins. — 99 et 74 feuillets.
XIII-XXII (20406-20415). Estampages de figures et inscriptions hiéroglyphiques; en 10 cartons.

XIXe s. Pap. 12 volumes gr. in-fol. et in-fol., demi-rel., et 10 cartons.

20416-20449. Papiers et dessins d'Émile Prisse d'Avennes (1807-1879).

Cf. la *Notice biographique sur Émile Prisse d'Avennes, voyageur français, archéologue, égyptologue et publiciste*, par E. M*** (Paris, 1894 et 1896, in-8°).

I (20416). Géographie de l'Égypte. — 274 feuillets.
II (20417). Histoire de l'Égypte. — 362 feuillets.
III (20418). Archéologie égyptienne. — 410 feuillets.
IV (20419). Art égyptien. — 312 feuillets.

V (20420). Antiquités et antiquaires. — 558 feuillets.

VI (20421). Erreurs sur l'Égypte. — 335 feuillets.

VII (20422). Politique et administration. — 486 feuillets.

VIII-IX (20423-20424). Mœurs et coutumes. — 406 et 437 feuillets.

X (20425). Nubie et Arabie. — 219 feuillets.

XI-XII (20426-20427). Art arabe. — 565 et 349 feuillets.

XIII (20428). Histoire naturelle. — 246 feuillets.

XIV (20429). Papyrus égyptiens de Turin. — 23 feuillets.

XV-XVIII (20430-20433). Albums de dessins. — 189, 97, 186 et 77 feuillets.

XIX-XXIII (20434-20438). Monuments de l'art égyptien; dessins, estampages et calques. — 5 cartons.

XXIV-XXVIII (20439-20443). Art arabe en Égypte; photographies, aquarelles et dessins. — 5 cartons.

XXIX-XXX (20444-20445). Estampages de monuments et inscriptions. — 2 cartons.

XXXI (20446). Estampages d'arabesques. — 1 carton.

XXXII (20447). Calques de monuments égyptiens, et cartes, collés sur toile. — 32 rouleaux.

XXXIII (20448). Liste des dessins faits par Prisse d'Avennes en vue de ses ouvrages sur l'Égypte. — 112 feuillets.

XXXIV (20449). Lexique égyptien. — 25 feuillets.

XIXe s. Pap. 20 volumes gr. in-fol. et in-fol., demi-rel., et 41 cartons ou rouleaux.

20450-20454. Papiers de François Salvolini (1810-1838), relatifs à l'égyptologie et à l'interprétation des textes hiéroglyphiques.

XIXe s. Pap. 5 volumes, 427, 484, 137, 433 et 220 feuillets, in-fol. Demi-rel.

20455-20457. Poésie et correspondance d'Auguste de Châtillon (1808-1881).

I (20455). Lettres et papiers divers relatifs à Auguste de Châtillon. — 256 feuillets.

II (20456). Poésies. — 547 feuillets.

III (20457). Correspondance avec différents littérateurs contemporains. — 537 feuillets.

XIXe s. Pap. 3 volumes, in-fol. Demi-rel. (Don de Mme H.-A. Valabrègue.)

20458. Souvenirs du canonnier Manière pendant la campagne d'Espagne (1808-1814).

Publiés, en partie, par M. G. Bapst dans les *Souvenirs d'un canonnier de l'armée d'Espagne (1808-1814)* (Paris, 1892, in-4°).

XIXe s. Pap. 81 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. G. Bapst.)

20459-20462. Histoire des deux Restaurations, jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe (1813-1830), par Achille de Vaulabelle.

Manuscrit autographe; minute et mise au net.

XIXe s. Pap. 4 volumes, de 494, 641, 659 et 831 feuillets. 310 sur 210 millim. Demi-rel. (Don de M. Alfred de Vaulabelle.)

20463. « Rapport sur l'émission libre de la monnaie fiduciaire dans l'île de Jersey, adressé à S. E. M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, par Théodore Le Cerf. — Caen, janvier 1872. »

On y a joint plusieurs spécimens de billets.

XIXe s. Pap. 34 pages. 330 sur 220 millim. Cartonné.

20464. Rôle de fouages de « Suenequay », aujourd'hui Saint-Quay (Côtes-du-Nord) et de localités voisines.

XVIe s. Parch. 15 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20465. Registre du tabellionnage de Villers-Bocage (Calvados), pour les années 1387-1392.

XIVe s. Parch. 216 feuillets. 360 sur 315 millim. Demi-rel. (Don des héritiers Couraye-Duparc.)

20466. Terrier énumérant les terres possédées par l'abbaye de Cluni en Lorraine.

XVIIIe s. Pap. 184 feuillets. 380 sur 250 millim. Rel. bas. rac. (Don de M. E. Jovy.)

20467. Papiers et correspondance de Fr. Guessard († 1882), la plupart relatifs à la publication des Anciens poètes de la France.

XIXe s. Pap. 427 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don des héritiers Marty-Laveaux.)

20468-20480. Œuvres de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme.

Voir la *Notice sur les mss. originaux et autographes des œuvres de Brantôme offerts par Mme la baronne James de Rothschild à la*

Bibliothèque nationale, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXV, p. 5-54.

I-V (20468-20472). Vies des grands Capitaines. — 467, 534, III-466, II-456 et 561 pages.

VI (20473). Discours sur les Colonels. — 368 pages.

VII-VIII (20474-20475). Premier livre des Dames. — 188 feuillets et II-451 pages.

IX-X (20476-20477). Rodomontades, serments et jurements espagnols; Discours sur M. de La Noue et sur les retraites de guerre, et préface de la traduction de Lucain. — 499 et V-199 pages.

XI (20478). Discours sur M. de La Noue et sur les retraites de guerre, et fragments des Vies des grands Capitaines. — 175 et 15 pages.

XII (20479). Rodomontades espagnoles et Discours sur les Duels. — 506 pages.

XIII (20480). Premier livre des Dames. — 430 pages.

XVIe et XVIIe s. Pap. 13 volumes. 280 sur 220 millim. Couvert. parch. (Don de Mme la baronne James de Rothschild.)

20481. « Ordres du garde-général des meubles de la Couronne » (1774-1784).

Copie du ms. O^1 3284 des Archives nationales.

XIXe s. Pap. 97 pages, in-fol. Rel. veau fauve. (Don de M. G. Bapst.)

20482. « Table des journaux du garde-meuble de la Couronne » (1666-1759).

Copie du ms. O^1 3321 des Archives nationales.

XIXe s. Pap. 68 feuillets. 410 sur 265 millim. Rel. veau fauve. (Don de M. G. Bapst.)

20483. « Journal de recettes et dépenses » de l' « Hôpital des Orphelins de Francfort, » tenu par le « sieur de Lannoy, directeur dudit Hôpital, à compter du 1er juillet 1759. »

XVIIIe s. Pap. 35 feuillets. 450 sur 310 millim. Couvert. parch.

20484. Inventaire et prisée des livres de la bibliothèque d'Antoine Feydeau, conseiller au Parlement de Paris (1615).

Original.

XVIIe s. Pap. 28 feuillets. 325 sur 220 millim. Demi-rel.

20485. Inventaire et prisée des livres de la bibliothèque de René

de Marillac, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaires du Roi (1621).

Original.

XVIIe s. Pap. 36 feuillets. 320 sur 230 millim. Demi-rel.

20486-20488. Recueil de pièces sur l'histoire de la ville des Andelys (Eure) et de ses environs (1457-1773).

XVe-XVIIIe s. Pap. et parch. 3 volumes, de 101, 384 et 233 feuillets, gr. in-fol. et in-fol. Demi-rel.

20489. « Histoire de Lormes » (Nièvre).

Fol. 9. « Mémoire historique sur les seigneurs de Lorme. » — Fol. 13. « Origine et filiation de la terre de Château-Chinon, Lorme et dépendances. »

XVIIIe s. Pap. 16 feuillets. 355 sur 240 millim. Demi-rel. (Don de M. C. Couderc.)

20490. Recueil de pièces relatives à la vente de la collection de chartes et papiers généalogiques, formée au château de Chamarande (1876).

XIXe s. Pap. 35 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. C. Couderc.)

20491-20503. Œuvres d'Adolphe de Circourt (1801-1879).

I (20491). Histoire du moyen âge; croisades, etc. — 143 feuillets.

II (20492). Légendes et nouvelles. — 166 feuillets.

III (20493). Histoire et géographie. — 183 feuillets.

IV (20494). Littérature. — 95 feuillets.

V (20495). « Dante et son temps. » — 318 feuillets.

VI (20496). « Étude sur la vie et les écrits du Dante. » — 117 feuillets.

VII (20497). Poésie italienne; poésie écossaise; mythologie scandinave. — 203 feuillets.

VIII (20498). « Les Slaves; notes historiques et géographiques. » — 252 feuillets.

IX (20499). Mémoires politiques sur les affaires de Suisse, Espagne, Angleterre, Prusse, etc. (1843-1873). — 234 feuillets.

X (20500). Mélanges sur Voltaire et les Genevois, les œuvres posthumes de Lamennais, l'histoire d'Amérique, etc. — 69 feuillets.

XI (20501). Les Églises d'Orient (1865); — le Pouvoir temporel des papes; — l'Église gallicane. — 314 feuillets.

XII (20502). Charlemagne; Guicciardini; Rêveries italiennes; Politique de l'Angleterre; Genève de 1815 à 1840. — 162 feuillets.

XIII (20503). Portraits de Lamartine, Montalembert, Napoléon III, Guizot et Thiers. — 95 feuillets.

XIXe s. Pap. 13 volumes, in-4° et in-fol. Demi-rel. (Don de Mme de Circourt de la Pommeraye.)

20504-20505. « Procès-verbaux d'apposition, levée de scellés et inventaire faits après le déceds du sr Louis-Félix Girardin, charpentier des bâtiments du Roy. — 1754. »

XVIIIe s. Pap. 2149 et 2258 pages. 350 sur 230 millim. Rel. parch.

20506. « Table du registre cotté *Liber rubeus*,... ab anno 1290 usque ad annum 1336. »

XVIIIe s. Pap. 463 feuillets. 380 sur 260 millim. Rel. veau fauve, aux armes de Bouvard de Fourqueux.

20507. Collection de lettres autographes de membres des anciennes Académies et de l'Institut de France, provenant, la plupart, du cabinet Gourio de Refuge.

On y remarque des lettres de : Ameilhon, J.-J. Ampère, F. Andréossy, Anquetil-Duperron, d'Arbois de Jubainville, Aucoc, Bardoux, Benoist, Berriat-Saint-Prix, A. Bertrand, A. Beugnot, J. et F.-J. Bignon, Ad. Blanqui, Bory de Saint-Vincent, Michel Bréal, Bréquigny, Camus, Carnot, Ed. Charton, Chéruel, Michel Chevalier, comte de Choiseul, comte de Choiseul-Gouffier, Ch. Comte, Coquebert de Montbret, Cormenin, A. Croiset, A. Damour, comte Daru, Daunou, Benjamin et François Delessert, M. Deloche, J. Derenbourg, Ern. Desjardins, A. Duméril, L. Dupuy, Amaury Duval, Léon Faucher, Fauriel, Foncemagne, Fourcroy, Ad. Franck, Francœur, Ant. Galland, L. Gautier, baron de Gerando, Ginguené, Jules Girard, Gossellin, B. Guérard (lettres de B. Guérard à J. Desnoyers), De Guignes, Héricart de Thury, Héron de Villefosse, Ant. Héron de Villefosse, marquis d'Hervey de Saint-Denys, L. Heuzey, Huzard, Jomard, Jouffroy, Stanislas Julien, Ludolphe Kuster, Ed. Laboulaye, R. P. de La Chaize (à P.-D. Huet), L. Lalanne, L. Langlès, A. Langlois, La Porte du Theil, A. de Lapparent, Largeteau, duc de La Rochefoucauld, Laromiguière, H. Larrey, Ch. de Lasteyrie, duc de La Vrillière, abbé Le Blond, Le Brun, duc de Plaisance, Dr Lélut, Ch. et Fr. Lenormant, Auguste Le Prévost (lettres à Ch. Nodier), Em. Littré, S. Luce, D'Albert de Luynes, Ch. Magnin, Malesherbes, Men-

telle, Mesnard, De Metz, P. Meyer, J. Mohl, Du Moncel, Mongez, J. Oppert, Otter, P. Paris, E. Pariset, H. Passy, Pavet de Courteille, Pingré, Pontchartrain, Pougens, Pouqueville, Quatremère de Quincy, Reinaud, Reinhard, Abel Rémusat, L. Reybaud, P. Riant, vicomte de Rougé, Roulin, Eug. de Rozière, duc de Saint-Aignan, L. de Saulcy, baron Séguier, Sevin, Silvestre de Sacy, comte Siméon, Thenard, Ch. Thurot, Vaudoyer, Ed. de Verneuil, baron de Vielcastel, Villemain, Ad. Vuitry, N. de Wailly, H. Weil, etc.

XVIIe-XIXe s. Pap. 689 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20508. « Mémoires du duc de Rohan sur les choses advenues en France depuis la mort de Henry le grand jusques à la paix faicte avec les Réformez, au mois de juin 1629. »

XVIIe s. Pap. 173 feuillets. 345 sur 235 millim. Couvert. parch.

20509-20532. Recueil de pièces originales, mandements, quittances, comptes, montres, etc., provenant de l'ancienne Chambre des comptes.

Documents ayant fait partie des cabinets de Laillier, Aubron, de Paris, et Le Mareschal, de Beauvais.

1° *Pièces originales, mandements, quittances, etc.*

(1277-1750.)

I (20509). Années 1277-1360. — 178 pièces.
II (20510). Années 1361-1395. — 269 pièces.
III (20511). Années 1396-1403. — 273 pièces.
IV (20512). Années 1404-1412. — 329 pièces.
V (20513). Années 1413-1440. — 227 pièces.
VI (20514). Années 1441-1462. — 242 pièces.
VII (20515). Années 1463-1483. — 228 pièces.
VIII (20516). Années 1484-1493. — 179 pièces.
IX (20517). Années 1494-1545. — 243 pièces.
X (20518). Années 1546-1570. — 274 pièces.
XI (20519). Années 1571-1582. — 236 pièces.
XII (20520). Années 1583-1750. — 357 pièces.

2° *Montres, mandements et quittances.*

(1388-1599.)

XIII (20521). Années 1388-1418. — 33 pages et 292 pièces.
XIV (20522). Années 1419-1500. — 115 pièces.
XV (20523). Années 1503-1599. — 90 pièces.

3° *Traités de paix.* (1414-1478.)

XVI (20524). Années 1414-1478. — 40 pages et 16 pièces.

4° *Répertoires divers et copies.*

XVII (20525). « Inventaire d'anciens titres originaux des XIIIe-XVIIIe siècles, qui sont dans le cabinet de M. de Laillier. 1782. » — 380 pages.

XVIII (20526). « Recueil de copies et extraits de 373, tant anciennes montres et revues, que certificats, ordonnances de paiemens et quittances y relatifs, depuis 1363 jusqu'en 1599. — Les originaux de ces montres militaires sont dans le cabinet de M. Aubron, qui les a fait coppier et mettre en ordre. » — 282 pages.

XIX-XX (20527 et 20528). Extraits des comptes des trésoriers des guerres (1339-1410).

XIX. Comptes de Barthélemy du Drach (1339 et 1340). — XX. Comptes de Jean Chauvel (1350-1354), — Jean le Flament (1377-1383), — et Jean de Précy (1409-1410). — 366 et 276 pages.

XXI (20529). « Extraits des Journaux du trésor de la Chambre des comptes de Paris, depuis le 1er juillet 1297 au dernier décembre 1405; » avec la table alphabétique des noms. — 305 feuillets.

XXII (20530). « Extrait du Trésor des chartes, contenant les lettres-patentes des rois et reines de France..., concernant le domaine de la Couronne,... depuis S. Louis jusqu'à François Ier; suivi de la table des provinces, villes... » — 279 feuillets.

XXIII (20531). « Extraits chronologiques d'édits, lettres-patentes, ordonnances,... concernant le domaine de la Couronne,... de 1461 à 1477. » — 154 feuillets.

XXIV (20532). Rôle des anoblis de la province de Normandie et des taxes à payer par eux pour la confirmation de leur noblesse (octobre 1650). — Page 37. Rôle de la noblesse commandée par M. de Catheville (Dieppe, 6 mai 1674). — 42 pages.

XIIIe-XIXe s. Parch. et pap. 24 volumes, in-fol. Demi-rel.

20533-20535. « Notes généalogiques pour servir à l'histoire des Fermiers-généraux » (1700-1790), par M. le duc de Caraman.

I (20533). A-F. — 660 pages.

II (20534). G-O. — 772 pages.

III (20535). P-Z et Supplément. — 789 pages.

XIXe-XXe s. Pap. 3 volumes. 385 sur 250 millim. Rel. veau rac., aux armes de Caraman. (Don de M. le duc de Caraman.)

20536-20542. Mémoire sur le commerce français et étranger, recueillis par l'intendant des finances, D.-C. Trudaine († 1769).

I (20536). Mémoires divers sur l'agriculture, la caisse d'escompte, la loterie du chevalier d'Arlac, le commerce maritime de la France, le bail des fermes, les cuirs, le plomb laminé, les monnaies, les soies de Lyon, les toiles peintes, le tabac, la pêche de la morue, etc. — 296 feuillets.

II (20537). Mémoires sur le commerce dans la Méditerranée et le Levant (1729-1740). — 159 feuillets.

III (20538). Mémoires sur les fermes et le commerce de diverses provinces de la France. — 223 feuillets.

IV (20539). Mémoires sur le commerce et les produits de différentes villes de France. — 428 feuillets.

V (20540). Mémoires sur le commerce avec l'Espagne et le Portugal. — 476 feuillets.

VI (20541). Mémoires sur le commerce de la Hollande. — 245 feuillets.

VII (20542). Mémoires sur le commerce de l'Allemagne, de Hambourg, de l'Angleterre, du Canada, du Danemark, de la Suède et de la Suisse. — 210 feuillets.

XVIII[e] s. Pap. 7 volumes, in-fol. Demi-rel.

20543. Papiers du baron François de Tott, inspecteur général des établissements français dans le Levant (1777-1778).

Établissements d'Alep, Naxos, Chio, Smyrne, etc.

XVIII[e] s. Pap. 56 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20544. Recueil de lettres et pièces relatives à la construction de la chapelle de Saint-Louis à Carthage (1841-1853).

Correspondance des architectes Dubreuil et Jourdain.

XIX[e] s. Pap. 100 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20545. Lettres de Sénèque à Lucilius, traduction française.

Début : « Seneques fu I. sages homs, deciples d'un phylosophe... »

Cf. le ms. fr. 12235 et un art. de M. P. Meyer, dans les *Atti del congresso internaz. di scienze storiche* (Roma, 1904), p. 95-98. — N° 726 de la vente Sneyd.

XIV[e] s. Parch. 157 feuillets, à 2 col. Rel. anc. veau.

20546-20547. Dossier Rhodocanakis, par Émile Legrand.

Lettres, documents et imprimés divers ayant trait à la publication faite sous ce titre en 1895.

XIXᵉ s. Pap. 486 et 296 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. H. Pernot.)

20548. Le prince Rhodocanakis, Major J. Laurence Archer, Émile Legrand et le maire de Syra.

Lettres, documents et imprimés divers, recueillis par le prince Rhodocanakis et destinés à réfuter le *Dossier Rhodocanakis*.

XIXᵉ s. Pap. 287 feuillets, montés in-4°. Rel. maroquin rouge.

20549. Papiers de Fr.-J.-G. de La Porte du Theil.

Fol. 1. Notes sur la bibliothèque et les archives du Vatican. — Fol. 4. Mémoire sur le Trésor des chartes (1775). — Fol. 10. Critique d'une traduction de Suétone. — Fol. 16. Plan d'une édition d'Athénée. — Cf. plus haut les nᵒˢ 20282-20302.

XVIIIᵉ s. Pap. 32 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

20550. Censier de la seigneurie de Banville, commune du Molay (Calvados). — 1528.

Incomplet de la fin.

XVIᵉ s. Parch. 52 feuillets. 325 sur 245 millim. Demi-rel.

20551. Compte de Jean Lauverjat, receveur ordinaire du Berry, pour la duchesse Marguerite, reine de Navarre (1525-1526).

XVIᵉ s. Parch. IV-301 feuillets. 330 sur 290 millim. Rel. parch. vert.

20552-20554. « Registres des recettes et dépenses pour les pensions des pages de la Grande-Écurie du Roi » (1773-1792).

I (20552). Années 1773-1784. — 110 feuillets.

II (20553). Années 1781-1782. — 63 feuillets.

III (20554). Années 1783-1792. — 100 feuillets.

XVIIIᵉ s. Pap. 3 vol. in-fol. Couvert. peau et parch.

20555. Comptes de diverses fermes et régies de Lyon (1748-1790). « Aliénation des quatre sols pour livre. »

XVIIIᵉ s. Pap. 84 feuillets. 385 sur 260 millim. Rel. parch.

20556. « Dettes de la Guerre, de l'Artillerie et du Génie, de la Marine et des Colonies... État au vrai des recettes et dépenses... faites par le sʳ Nouette, trésorier général des Invalides de la Marine » (1767).

XVIIIᵉ s. Pap. 14 feuillets. 440 sur 295 millim. Rel. peau.

20557. « Dettes de la Guerre. État au vrai des recettes et

dépenses... de l'Emprunt de 50 millions... faites par le s[r] Nouette, trésorier général des Invalides de la Marine » (1767).

XVIII[e] s. Pap. 26 feuillets. 430 sur 300 millim. Rel. peau.

20558-20562. « Registres des états de situation de la Caisse » des Invalides de la Marine; comptes du trésorier général Antoine-Étienne Nouette (1786-1793).

I (20558). Exercice 1786. — 47 feuillets.

II (20559). Exercice 1789. — 80 feuillets.

III (20560). Exercice 1790. — 83 feuillets.

IV (20561). Exercice 1791. — 77 feuillets.

V (20562). Journal de recette. Exercice 1793. — 10 feuillets.

XVIII[e] s. Pap. 5 volumes, in-fol. Cartonnés et rel. peau.

20563-20564. « Inventaire du Cabinet de messire Charles d'Hozier, conseiller du Roy, juge d'armes et garde de l'Armorial général de France, généalogiste de la maison de Sa Majesté,... par lui donné à Sa Majesté, par acte du 22 novembre 1717; faict par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roy. »

XVIII[e] s. Pap. 2 volumes, de III et 142 pages. 375 sur 235 millim. Rel. veau rac., aux armes du roi.

20565-20566. Double de l'Inventaire précédent.

XVIII[e] s. Pap. 2 volumes, de III-743 et 564 pages. 365 sur 230 millim. Rel. veau gr.

20567-20572. Papiers et correspondance du baron R.-N. Dufriche Desgenettes, médecin en chef des armées d'Italie et d'Égypte, inspecteur général des hôpitaux militaires sous le premier Empire (1762-1837).

I (20567). Correspondance : Abrantès-Vatimesnil. — Un certain nombre de lettres sont adressées à E. de Sordeval, gendre de Desgenettes. — 663 feuillets.

II (20568). Lettres du baron Desgenettes. — Pièces relatives aux Sociétés dont il fit partie. — Lettres de l'abbé Desgenettes et de Laure Desgenettes. — Pièces relatives à E. de Sordeval. — 322 feuillets.

III (20569). Observations médicales, discours, leçons, etc. — 355 feuillets.

IV (20570). Notes sur la médecine pratique. — Notes pour un cours de physique médicale. — 531 feuillets.

V (20571). Pièces relatives à l'hôpital de Bayonne (1804) et à une mission en Espagne (1804-1805). — Ordres de la Grande-Armée (1806-1808). — Lettres et pièces relatives aux hôpitaux (1782-1806). — 412 feuillets.

VI (25072). Lettres, pièces, circulaires, mss. et impr., relatives aux hôpitaux militaires (1807-1833). — 438 feuillets.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 6 volumes, in-fol. Demi-rel.

20573. « Extrait des Coutumes généralles et particulières de France et des Gaules en ce qui concerne les servitudes réelles, les édifices et bâtimens et le fait des raports des jurez; avec un recueil d'arrests concernant ces sortes de matières, tirez de plusieurs arrestistes et de différens parlements. »

A la fin on lit : « Fait et finy par le s. de La Rivière, le 1er may 1740 ».

XVIIIe s. Pap. XV-288 feuillets. 360 sur 230 millim. Rel. veau brun.

20574. Contrat de mariage d'Anne de Joyeuse et de Marguerite de Vaudémont (18 septembre 1581).

Original.

XVIe s. Pap. 4 feuillets. 320 sur 215 millim. Demi-rel. (Don de M. Albert Bichet.)

20575. Procès entre Louis de Melun, archevêque de Sens, et Jean Guyot, doyen de la collégiale de Montereau-faut-Yonne (1459-1460).

XVe s. Parch. 51 feuillets. 352 sur 315 millim. Demi-rel.

20576-20591. Papiers d'Emmanuel Du Villard de Durand (1755-1832).

I (20576). Lettres et correspondance. — 325 feuillets.

II (20577). Pièces relatives à sa carrière. — 204 feuillets.

III (20578). Caisses d'amortissement. — 430 feuillets.

IV (20579). Caisse nationale d'économies, ou Caisse d'épargne. — 327 feuillets.

V (20580). « Sur l'établissement d'une Caisse nationale d'épargne. » — 431 feuillets.

VI (20581). « Caisse d'accumulation des épargnes et d'assurances sur la vie. » — 214 feuillets.

VII (20582). Loi de mortalité; tables et calculs. — Mortalité dans

la paroisse de Saint-Sulpice. — Traduction de l'ouvrage de Lambert sur la mortalité. — 288 feuillets.

VIII (20583). Assurances sur la vie. — 375 feuillets.

IX (20584). Pièces relatives à une place de géomètre calculateur du gouvernement et à une chaire de mathématique sociale. — 271 feuillets.

X (20585). Rente des émigrés. — Rentes et pensions. — Pensionnaires du Piémont. — Comité de mendicité. — 255 feuillets.

XI (20586). Biens nationaux. — Dette publique et emprunts. — Impôt territorial. — Refonte de la monnaie. — 273 feuillets.

XII (20587). Mémoire et notes sur la loterie royale de France. — 224 feuillets.

XIII (20588). Travaux du bureau de statistique. — 366 feuillets.

XIV (20589). Tableaux du mouvement de la population de Paris et de la France (1780-1819). — 323 feuillets.

XV (20590). Tableaux des mariages de la ville de Genève (1779-1788 et 1798-1807). — 24 feuillets.

XVI (20591). Tableaux divers de la France, mortalité, assurances, etc. — 73 feuillets.

Cf. les n°s 10216-10219 et 10400-10401.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 16 volumes, in-fol. et in-4°. Demi-rel.

20592. « Roman d'Eleine, fille d'Antoine, roy [de] Constantinople. »

Début : « Seigneur, faittes chi plaise vous d'escouter... » (Cf. le ms. fr. 1589.) Le premier feuillet a été refait.

XVe s. Parch. 95 feuillets. 290 sur 190 millim. Rel. veau gr. (Provient de la bibliothèque de lord Hopetoun.)

20593. Registre de la correspondance de M. Duparc-Couraye, vicomte de Granville (1780-1786).

A la suite, quelques lettres adressées au même (1778-1786) et deux états des habitants des îles Chausey en 1784.

XVIIIe s. Pap. 180 feuillets. 330 sur 215 millim. Rel. parch.

20594. « Registre poulier des bénéfices, tant archeveschè, eveschez, abbayes, prieurez, canonicats, » ... « de la province de Normandie par doienné, à la réserve des cures. »

XVIIe s. Pap. 251 feuillets. 335 sur 210 millim. Rel. parch., avec fermoirs.

20595. « Inventaire des tiltres des fiefs de la Luzerne, Tourville et Grimouville, et des halles et marché d'Avranches, en 1730, par le Père Laurent Eslouët, souprieur de la Luzerne. »

XVIIIe s. Pap. 569 pages. 435 sur 295 millim. Rel. veau gr.

20596. Sermons de Bossuet pour deux vêtures.

Ms. autographe, ayant appartenu à M. Chousy; cf. l'*Hist. crit. de la prédic. de Bossuet*, par l'abbé Lebarq (1888), p. XVI, 94 et 177.

XVIIe s. Pap. 12 feuillets. 340 sur 230 millim. Demi-rel.

20597-20600. Copies de lettres autographes relatives à l'histoire de France, provenant de Saint-Germain-des-Prés et conservées à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg.

I (20597). « N° 86. — Dépêches originales des ambassadeurs de France à Rome et au Concile de Trente, avec des minutes de celles du Roy » (1537-1566). — 240 feuillets.

II-IV (20598-20600). « N° 98. — Lettres, dépêches, instructions et autres pièces originales servant à l'histoire du XVIe siècle » (1562-1584).

II (20598). Années 1562-1566. — 390 feuillets.

III (20599). Années 1566-1571. — 240 feuillets.

IV (20600). Années 1570-1584. — 196 feuillets.

D'autres copies, précédemment faites, de la même collection d'autographes sont conservées sous les n°s 6001 à 6013 des nouvelles acquisitions du fonds français.

XIXe s. Pap. 4 volumes. 370 sur 270 millim. Demi-rel.

20601-20684. Correspondance et papiers d'Adolphe Thiers, ministre de Louis-Philippe Ier et président de la République française (1830-1877).

I. — CORRESPONDANCE.

I (20601). Avant 1830 et années 1830 à 1834.
II (20602). Année 1835.
III (20603). Année 1836, A et B.
IV (20604). Année 1836, C à Louis-Philippe.
V (20605). Année 1836, Louis-Philippe à fin L.
VI (20606). Année 1836, M à S.
VII (20607). Année 1836, T à Z.

VIII (20608). Années 1837 à 1840, A et B.
IX (20609). Année 1840, C à G.
X (20610). Année 1840, M. Guizot.
XI (20611). Année 1840, H à L.
XII (20612). Année 1840, M à S.
XIII (20613). Année 1840, M. Thiers, mars à juillet.
XIV (20614). Année 1840, M. Thiers, août à décembre, et fin T.
XV (20615). Année 1840, U à Z.
XVI (20616). Années 1841 à 1845.
XVII (20617). Années 1846 à 1849.
XVIII (20618). Années 1850 à 1861.
XIX (20619). Années 1862 à 1869.
XX (20620). Année 1870.
XXI (20621). Année 1871, A à E.
XXII (20622). Année 1871, F à Q.
XXIII (20623). Année 1871, R à Z.
XXIV (20624). Année 1872, A à O.
XXV (20625). Année 1872, P à S.
XXVI (20626). Année 1872, T à Z.
XXVII (20627). Année 1873, A à S.
XXVIII (20628). Année 1873, T à Z, et années 1874 à 1877.

II. — Documents.

XXIX (20629). Voyage diplomatique de M. Thiers (1870).

XXX-XXXII (20630-20632). Occupation et évacuation du territoire (1871-1873). — Cf. t. LI (20651).

I (20630). Du 3 mai 1871 au 31 mai 1872.
II (20631). Du 4 juin au 18 octobre 1872.
III (20632). Du 22 octobre 1872 au 27 septembre 1873.

XXXIII-XXXV (20633-20635). Libération du territoire (1871-1872).

I (20633). Du 13 septembre 1871 au 17 mai 1872.
II (20634). Du 18 mai au 30 décembre 1872.
III (20635). Du 15 janvier au 15 mai 1873.

XXXVI-XXXVIII (20636-20638). Négociations commerciales avec la Grande-Bretagne (1871-1872).

I (20636). Du 28 juillet 1871 au 8 août 1872.

II (20637). Du 10 août au 27 octobre 1872.

III (20638). Du 28 octobre au 27 novembre 1872.

XXXIX (20639). Rapatriement des prisonniers de guerre (1871).

XL (20640). Troubles dans les départements et grèves.

XLI (20641). *Finances :* Banque de France; Crise monétaire (1871 à 1873); Impôt sur le revenu et le chiffre des affaires; Budgets de 1870 à 1874; Emprunts de 2 et 3 milliards; Emprunts communaux et départementaux.

XLII (20642). *Armée :* Organisation et administration (1871 à 1877); Recrutement et durée du service.

XLIII (20643). *Guerre :* Marchés (1871 et 1872).

XLIV (20644). *Guerre :* Organisation des corps permanents (1871); Renseignements sur l'armée prussienne (1871 et 1872); Défense du territoire et ouvrages de fortification (1871 et 1872).

XLV (20645). *Défense de Paris :* Nouveaux forts (1871-1874); Artillerie et armement (1871-1873).

XLVI-L (20646-20650). *Siège de Paris :* Dépêches relatives à l'armée de Versailles (avril et mai 1871).

I (20646). Du 2 avril au 8 mai.

II (20647). Du 9 au 15 mai.

III (20648). Du 16 au 22 mai.

IV (20649). Du 23 au 24 mai.

V (20650). Du 26 au 31 mai.

LI (20651). Dépêches relatives à l'occupation du territoire pendant la période transitoire des préliminaires au traité de paix (février et mars 1871). — Cf. t. XXX-XXXII (20630-20632).

LII (20652). Diverses dépêches aux Préfets, Procureurs généraux, etc. (1871 et 1872).

LIII (20653). Dépêches sur le mouvement des troupes après la conclusion de la paix et sur l'effet produit dans les départements par l'insurrection de Paris en 1871. — Dépêches de correspondants de journaux étrangers (1871 à 1873).

LIV-LVII (20654-20657). *Commune de Paris :* Dépêches (1871). — 4 volumes.

LVIII-LX (20658-20660). *Rapports journaliers du Préfet de police* (28 février 1871-23 mai 1873).

I (20658). Du 28 février 1871 au 30 juin 1872.

II (20659). Du 1er juillet au 31 décembre 1872.

III (20660). Du 1er janvier au 23 mai 1873.

LXI-LXXXIV (20661-20684). Adresses envoyées à M. Thiers par les municipalités des départements (1871 à 1873).

I-III (20661-20663). Insurrection de Paris; premier Emprunt pour le paiement de l'indemnité de guerre (1871).

IV-XVII (20664-20677). Évacuation de plusieurs départements; Réorganisation de l'armée; second Emprunt, etc. (1872).

XVIII-XXIV (20678-20684). Libération du territoire; Démission de M. Thiers; Réponse à l'invitation du maire de Nancy (1873).

La communication de ces volumes est présentement réservée à l'exception des nos 20661 à 20684.

Cf. *Occupation et libération du territoire* (1871-1873). Correspondances (Paris, 1900, 2 vol. in-8°), et *Notes et souvenirs de M. Thiers* (1870-1873) (Paris, 1901, in-8°).

XIXe s. Pap. 84 volumes, in-fol., en cartons et demi-rel. (Don de Mademoiselle Dosne.)



UN PÈLERINAGE

EN TERRE SAINTE ET AU SINAÏ

AU XVe SIÈCLE.

Il semble que, depuis les travaux si importants dont les textes relatifs à l'Orient latin ont été l'objet, tout ait été dit sur les relations connues. Il restera cependant à glaner, je crois. En parcourant le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille, j'ai relevé, sous le n° 518[1], la notice d'un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï; la notice en nomme l'auteur Claude de Mirebel. Elle se réfère d'ailleurs à une description assez longue du volume faite par Leglay[2] qui l'avait communiquée au baron de Saint-Génois[3]. La provenance du volume est connue : il a appartenu à l'abbaye de Loos et figure dans le catalogue de cet établissement, rédigé en 1642 par Antoine du Quesne, et imprimé par Leglay[4]. Enfin, l'auteur du voyage, pour Leglay aussi, est Claude de Mirebel. Il est donc naturel que l'excellent répertoire de Röhricht mentionne à l'année 1452 le voyage de « Claude de Mirabel[5]. »

Le passage que Leglay en avait publié dans son catalogue piquait assez la curiosité : cet extrait contenait en effet un détail estimatif des dépenses qu'il fallait faire pour accomplir le pèlerinage à Sainte-Catherine du mont Sinaï, et j'eus le désir de voir le volume. Il me fut obligeamment communiqué à la Bibliothèque

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXVI, Lille.

2. *Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, p. 107, n° 185.

3. *Histoire des voyageurs belges*, t. I, p. 34 à 36.

4. *Op. cit.*, p. 365, n° CXLVI.

5. *Bibliotheca geographica Palæstinæ*, p. 113, n° 331.

nationale, où j'eus le loisir de le copier. C'est un volume mesurant 0m205 sur 0m142. La reliure, à ais de bois, absolument contemporaine de l'écriture du volume, qui paraît bien être du milieu du xve siècle, est en basane foncée, décorée de fers à froid figurant des fleurs de lis, des couronnes enveloppées d'un cercle, des cœurs couronnés; un fermoir en cuivre la ferme et, sur le second plat extérieur, un cadre de cuivre maintient une lame mince de corne sous laquelle on lit en caractères du milieu du xve siècle : « Voyaiges de Jherusalem et de Sainte Katherine. » Le manuscrit compte 64 feuillets de papier et un dernier feuillet en parchemin; le papier est au filigrane de l'écu à trois fleurs de lis timbré d'une couronne ouverte.

Le texte même ne mentionne nulle part le nom de l'auteur. Mais il faut voir s'il est possible de vérifier la date à laquelle la relation a été écrite. D'une part, le voyage a été fait après que Padoue eut été annexée par les Vénitiens, c'est-à-dire après 1406, puisqu'il est fait mention du palais « du feu seigneur sur lequel les Vénissiens la concquirent. » De plus, la Morée, sauf quelques possessions vénitiennes, était alors sous le gouvernement du « dispost de Rommenie, frere de l'emperreur de Constantinople. » Or, on sait qu'en 1397, le despote de Morée était Théodore Paléologue, frère de l'empereur Manuel, et qui mourut en 1407[1]. A ce Théodore Paléologue, l'empereur Manuel donna immédiatement pour successeur son propre fils, nommé lui aussi Théodore[2]. Aussi ne serait-on disposé à admettre que ces mots : « Dispost de Rommenie, frere de l'emperreur de Constantinople, » n'ont pu être écrits qu'avant 1407, que si l'on oubliait que Manuel, avant sa mort en 1425, associa en 1419 à l'empire son fils Jean, frère par conséquent du despote. D'où il suit qu'avant 1407, aussi bien qu'à partir de 1419, on pouvait dire que le despote était frère de l'empereur.

On a vu qu'il fallait que le pèlerin eût voyagé après 1406; on peut encore serrer de plus près la vérité. Il raconte en effet que l'isthme de Corinthe était barrée par la muraille bien connue, l'Hexamilos : « Encloses d'une grosse muraille où sont aucunes portes bien gardées. » Or, c'est en 1415, au mois d'avril, que l'em-

1. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 789.

2. Bertrandon de la Broquière vit le despote de Morée à Constantinople, à Sainte-Sophie et dans l'Hippodrome, en 1423. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 155 et 158.

pereur Manuel commença à reconstruire l'Hexamilos et le flanqua de cent trente-trois tours[1]. Il est donc certain que notre voyageur a fait sa traversée peu après cette reconstruction, à un moment où les fortifications relevées contre les Turcs étaient bien gardées. S'il est vrai que les Turcs s'emparèrent de l'Hexamilos le 22 mai 1422[2], il paraît bien qu'ils ne l'endommagèrent pas et qu'une première destruction n'eut lieu qu'au cours d'une autre campagne, le 8 mai 1431[3]. Et il ne faut pas oublier que notre texte parle du bon état des défenses et de la stricte garde qu'on y faisait. Mais en 1425, les Égyptiens détruisirent Baffo en Chypre, et alors que notre voyageur ne dit pas que cette ville soit détruite, un autre voyageur, en 1433[4], ne manqua pas d'écrire que c'est une « ville destruicte. » La même année (1425), les Turcs s'emparèrent de Modon et enlevèrent 1,700 chrétiens[5]; n'est-il pas probable qu'en parlant de Baffo et de Modon, notre auteur aurait relaté ces désastres?

J'incline donc fortement à penser qu'il a fait son voyage sûrement après 1415, plus précisément après 1419, date d'association de Jean à l'empire, mais avant 1425, date de la destruction de Baffo et de la prise de Modon.

Il faut maintenant examiner qui est cet auteur. Tous ceux, je l'ai dit, qui en ont parlé, l'ont nommé Claude de Mirebel. J'ai constaté aussi que le texte lui-même ne donnait aucun nom. En revanche, au fol. 1 du manuscrit, une main du XVIe siècle a écrit, au-dessous d'un tiers de ligne cancellé, où les mots « de l'am 52 » subsistent : « Claude de Mirebel apertient ce present livre, faisant ce voi[a]ge de Jerusallem le IIIe de mars en l'am cinquante deulx. Claude de Mirebel, natife à Besançon en Borgoingne en l'am XXV du Xe de juillet dudit an XXV. » Il semble bien que ce texte ne prête à aucune équivoque : Claude de Mirebel, propriétaire du livre, s'est servi de ce guide pour faire le voyage de Jérusalem en 1552. Et s'il y a lieu d'être surpris que Leglay ait attribué la paternité

1. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, t. II, p. 798. Cf. Berger de Xivrey, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue* (*Mémoires de l'Institut de France, Académie des inscriptions*, t. XIX, 2e partie, p. 161).

2. Muralt, t. II, p. 812.

3. *Ibid.*, p. 827.

4. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 9.

5. Muralt, t. II, p. 817.

de l'œuvre à celui qui n'est qu'un des propriétaires successifs du volume[1], il faut que le rédacteur du catalogue des manuscrits de Lille, publié sous la direction du ministère de l'Instruction publique, n'ait pas même ouvert le volume : sans quoi il eût corrigé de suite l'erreur de Leglay. Quoi qu'il en soit, de Claude de Mirebel, le manuscrit passa, soit directement, soit indirectement, à Pierre Buisset, puis à Jacques de le Fosse de Haubourdin (1616-1618), enfin à Pierre du Thoit[2]. On a vu plus haut qu'on constate la présence du volume à l'abbaye de Loos dès 1642.

Si je n'ai pas à proposer de nom d'auteur pour cet itinéraire, voici du moins les particularités que son écrit révèle. Sans doute, il était Français, comme le prouve la langue qu'il emploie, mais aussi parce qu'il marque qu'il part de France, ensuite parce qu'il signale que les pèlerins importants sont bien traités à Jérusalem, « especialment de la nacion de France, car ce sont les plus previllegiez. » Sa nationalité se confirme encore dans l'indication des rangs attribués aux pèlerins dans la visite des saints lieux : les Français prennent la tête, puis viennent les Allemands, les Espagnols et les autres nationalités. Notre voyageur a eu la curiosité de demander quel rang les usages donnaient aux Anglais : cette question, à laquelle il n'obtint pas de réponse satisfaisante, ne révèle-t-elle pas l'état d'esprit d'un Français obsédé par les préoccupations de la terrible guerre de Cent ans en l'une de ses plus tragiques périodes?

Il est bien difficile de déterminer s'il était ou non homme d'église : sa piété est grande, mais nulle part il ne dit qu'il ait officié[3], bien que ses connaissances et ses réminiscences religieuses soient nombreuses. Mais de semblables soucis s'expliquent aisément chez un pèlerin, même laïque. Il a voyagé, ou du moins est informé de particularités variées, mais qui, toutes, se réfèrent à la religion et aux reliques; il sait qu'à Gaëte on

1. M. Schefer, dans son *Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, a publié, d'après Leglay, une partie de l'extrait que ce dernier avait fait du présent voyage, et comme lui l'a donné sous le nom de Claude Mirebel (p. 15, n. 1).

2. « A tiltre de donnation à luy faicte par ledict Jacques de le Fosse en l'an XVI[c] XXVI » (fol. 64 v°).

3. Il est utile de noter qu'un religieux comme Jacques de Vérone ne manque jamais d'indiquer à quel endroit et à quelles intentions il a dit la messe. *Revue de l'Orient latin*, 3[e] année, 1895, n° 2; *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), par Reinhold Röhricht.

voit, en montant au couvent de la Trinité, une petite chapelle, bâtie sur un morceau de rocher émergeant d'une fente du sol, contemporaine, dit-on, du tremblement de terre qui ébranla le calvaire quand Notre-Seigneur expira. Il sait encore que le chef de saint Jean-Baptiste est conservé à Rome et celui de sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin en Provence. Puis il cite, comme ayant la certitude la plus ferme de l'authenticité du miracle, la floraison à Rhodes d'une épine de la Couronne d'épines le Vendredi Saint, à midi, pendant une heure, « lequel, » ajoute-t-il, « je n'ay point veu. » En revanche, il a été témoin du miracle de saint Janvier à Naples; il a vu les deux corbeaux qui montrent aux pèlerins le chemin de l'ermitage de saint Vincent au cap Saint-Vincent, en Portugal; le vicomte de Tallard, de la maison de Trians, lui a raconté en outre un miracle qui se reproduisait à chaque tempête en son château de Fouillouse[1]; notre voyageur y a séjourné, ainsi qu'au château d'Oze[2], dont le seigneur lui a confirmé le récit du vicomte.

De tout ceci, il semblerait résulter, d'abord que notre auteur, esprit assez curieux et assez précis (car il sait distinguer ce qu'il a vu de ce dont il est informé par ouï-dire), a beaucoup voyagé, et, qu'ensuite, il paraît avoir séjourné plutôt dans le sud-est de la France[3]. Je sais bien que, voulant donner une idée de l'enceinte du palais du Caire, il ne voit, la surpassant en grandeur, que Paris, Rouen, Toulouse, Lyon, et il ajoute, ce qui est assez surprenant, Gand; mais je ne pense pas que cette brève énonciation puisse modifier mes hypothèses.

Ce voyageur paraît d'humeur assez maussade, et sûrement sa piété dut être grande pour le décider à affronter l'installation déplorable offerte aux pèlerins à Jérusalem. Son dégoût est complet. De la description des lieux saints, il m'a semblé qu'il n'y avait rien de particulier à tirer. Mais, dès son départ de Jérusalem, les choses intéressantes se présentent; on a déjà signalé l'intérêt du relevé des dépenses nécessaires pour le pèlerinage au Sinaï. Mais on avait négligé les étapes : elles sont curieuses et d'une grande précision. L'auteur signale le nom des puits, leurs

1. Fouillouse, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard.

2. Oze, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes.

3. Une expression même qu'il emploie, et surtout usitée à Marseille, confirmerait cette supposition : il use en effet du mot « tiercenal, » qui veut dire *arsenal*.

défauts ou leurs qualités, les précautions à prendre pour moins souffrir du sable que le vent soulève; à cet effet, il conseille de porter des lunettes montées sur un masque de cuir ou de toile. Il décrit le costume des Bédouins, leurs mœurs.

Après avoir consacré un important passage au mont Sinaï et à Sainte-Catherine, notre pèlerin revint par le Caire et Alexandrie; avec son ordinaire attention, il énumère les étapes du Sinaï au Caire, et rappelle cette légende qui attribuait l'absence de fer, dans la construction des boutres arabes, à la crainte des effets de l'aimant, dont le fond de la mer Rouge passait pour être semé. Arrivé à Matarièh, près du Caire, il fut reçu par le « grant trussemant » du Caire, qui était un renégat, accompagné d'un consul génois, messire Luc; l'usage était que le « grant trussemant » demandât aux pèlerins s'ils avaient à se plaindre de leurs drogmans, guides, chameliers ou de leurs âniers qui les avaient amenés; en cas de réponse affirmative, les coupables étaient dépouillés de leurs vêtements, attachés sur un banc et recevaient une copieuse distribution de coups de nerf de bœuf « bien secq. » Notre homme a soin d'ajouter que ce procédé, destiné à assurer la protection des pèlerins, doit être attribué non au désir de leur être agréable, mais à la volonté de ne pas décourager les pèlerinages, source importante de profits; on s'en doute.

Il raconte, entre autres choses, ce qu'on lui a dit d'un mode d'éclosion artificielle des œufs de poule, et il est curieux de vérifier, qu'usité aux temps pharaoniques, il est encore employé par les fellahs. Toutes les curiosités du Caire et des environs lui ont été montrées par ce messire Luc, marchand génois, qui, « pour lors, avoit l'office ou charge de logier les pellerins en son hostel, » et versait au Soudan, en échange, une taxe par tête de pèlerin et garantissait ainsi sa perception.

Du Caire, il descendit le Nil en bateau jusqu'aux environs d'Alexandrie, il vit en passant le clos des galées du Soudan et fit son entrée à âne. Il lui fallut se soumettre à une fouille, trop consciencieuse à son gré, il vit rapidement les lieux du martyre de sainte Catherine et conserva un souvenir fâcheux des injures que les Égyptiens ne ménagèrent ni à ses compagnons ni à lui-même. Logé au quartier vénitien et là du moins fort bien accueilli, il écouta avec un peu de scepticisme ses hôtes lui conter comment les pigeons voyageurs servaient à porter à destination la correspondance officielle. Il s'embarqua enfin,

revint par Beyrouth, Chypre, Rhodes et suivit le même itinéraire qu'à l'aller. Mais son passage à Rhodes, où il vit une des croix faites du cuivre provenant du bassin dans lequel Notre-Seigneur lava les pieds des apôtres, lui rappela qu'il avait vu à Fouillouse, en la vicomté de Tallard, un crucifix fait du même métal et de la même provenance, et que le vicomte de Tallard lui avait raconté les effets miraculeux de cette relique; il ajoute que, suivant ce récit, confirmé par le châtelain d'Oze, l'ostension de ce crucifix, donné aux Tallard par un pape de leur maison, — ce ne peut être que Jean XXII, — calmait instantanément les tempêtes.

Telle est l'œuvre que faussement on a attribuée, sans la connaître bien d'ailleurs, à Claude de Mirebel. Si négatif que soit le résultat auquel je suis arrivé, puisque je n'ai fait que supprimer un nom d'auteur, il y a avantage à corriger une aussi lourde bévue; mais je n'eusse pas songé à faire de cette correction l'objet d'un article, s'il ne m'avait pas paru qu'il fût utile d'en profiter pour faire connaître, — non pas l'itinéraire des lieux saints de Jérusalem, qui n'apprend rien de nouveau, — mais l'itinéraire à Sainte-Catherine du mont Sinaï, au Caire, enfin à Alexandrie, où, mieux qu'ailleurs, se révèle un témoignage personnel. Je me suis borné à donner la forme moderne des noms orientaux cités : il n'y avait pas utilité, je crois, à faire autre chose pour une œuvre appartenant à une catégorie de textes aussi connue.

H. Moranvillé.

Cy après s'enssieuent les voyaiges et pardons qui sont en Jherusalem et en la Terre Sainte, et après ceulx de madame sainte Katerine ou mont de Synay, commenchans à la cité de Venise, dont est le commun partement de par deça la mer; car à deviser le chemin des parties de par deça, c'est assavoir de France à Venise, je m'en delaisse, car il est très commun. Et premier diray les voyaiges de la cité de Venise et d'environ.

A l'esglize de monseigneur Saint Marc Ewangeliste sont pluiseurs très saintes relicques comme le corps dudit saint, aussy du sang des miracles que ung crucifix jetta à Constantinople, estant feru d'une dague par ung ribault desesperé[1], et pluiseurs aultres saintes relicques.

1. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage de la saincte cyté de Hierusalem*, p. 17, n. 1.

Item, en l'abbaye de Saint Jacques sont les corps de saint Zacaries, saint Gregoire le martir et de saint Theodoire, tous trois en ung tombeau, tous entiers, et pluisieurs aultres saintes relicques[1]. Item, en l'esglise de Sainte Lucie[2] est son corps et ses soullers et pluiseurs aultres saintes relicques. Item, en l'esglise des Croisettiers est un os de la cuisse monseigneur saint Christofle et le precieux corps de sainte Barbe tout entier, et aussi de la peau de monseigneur saint Berthemieu, et pluiseurs aultres saintes relicques[3].

Item, hors de Venise, environ deux milles en mer, a une esglise nommée Nostre Dame de Lauric[4], où gist le precieulz corps de madame sainte Elaynne tout entier.

Item, hors aussy de Venise, à cincq milles, est une ville nommé Marnan[5], et en l'esglise d'icelle ville gist le corps de monseigneur saint Donnat, et plusieurs aultres saintes relicques.

Item, mais qui veult aller en la cité de Padua veoir le glorieux corps de monseigneur saint Anthoine de Padua et les aultres saintes relicques qui sont en icelle esglise, et de Venise n'a que xxv milles; et en ceste dicte cité de Padua est son esglise où son glorieux corps gist, pour lequel Nostre Seigneur fait pluisieurs miracles, et d'un aultre saint, son compaignon, et pluisieurs aultres saintes relicques.

Item, dedens ladicte cité de Padua est l'abbeye de madame sainte Justyne, où son corps gist; aussi le corps de monseigneur saint Lucas Ewangeliste et le corps de monseigneur saint Mathias et cellui de monseigneur saint Honoffre et de pluisieurs Innocens et aultres precieuses saintes relicques.

Item, en ladicte cité de Padua est une des plus merveilleuses miracles de ville que j'aye jamais veu, car du palaiz du feu seigneur[6], sur lequel les Venissiens la concquirent, l'en peult aller de dessus per à per deux hommes à cheval largement couvers de deux leez et tout entour ladicte cité et descendre audit palaiz de ladicte cité de Padua.

Item, de Padua fault retourner à Venise, et de là commencier le chemin de aller en la cité de Jherusalem par mer.

Et premierement de Venise à Polla[7] sont cxx milles.

1. *Ibid.*, p. 18 et 19.
2. *Ibid.*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 18.
4. Ile de Lena.
5. C'est l'île de Murano. Cf. *Ibid.*, p. 20.
6. François de Carrare, étranglé en 1406 par ordre de la république.
7. Pola.

Item, de Polla à Jadra[1], qui est en Esclavonie, où est le corps de monseigneur saint Symon, qui est très belle chose et notable, sont CL milles.

Item, de Jadra à Losenne[2] sont CXX milles.

Item, de Losenne à Curcola[3] sont L milles.

Item, de Curcola à Ragusa[4], qui est une des plus belles petite cité que je veis oncques; mais elle est trehutaire à l'Empereur de Constantinople; et de Carcula à ceste cité de Ragusa sont IIIIxx milles.

Item, de Ragusa à Corfo[5], où encommence Esclavonnye, sont IIIc milles.

Item, de Corfo à Modon[6] sont IIc LXX milles.

Mais aucuns font le chemin des illes qui s'ensieuent, qui est le hault de la mer, lequel est de Modon à Chiffollonye[7], CL milles.

De Chiffollonye à l'isle Sainte Marie[8], CXL milles.

De l'isle Sainte Marie à l'isle de Compare[9], LXX milles.

De l'isle de Compare à l'isle de Gente[10], C milles.

Mais, pour retourner à nostre chemin de Modon, qui est devers la terre ferme, et est la terre de la Morée qui encommence au chief de Cleremont[11], sur lequel chief est ung très bel chastel, fort puissant, nommé Cleremont, laquelle terre a de tour VIIIc milles.

En laquelle terre ou païs ne peult en entrer que VI milles de terre, qui sont deux lieues, encloses d'une grosse muraille où sont aucunes

1. Zara.

2. Lezina.

3. Curzola.

4. Ragusa. « La cité de Raguise est belle petite cité, » écrit l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. Bonnardot et Longnon, p. 96), qui ajoute que, de son temps, les habitants de Raguse se bornent à payer tribut au roi de Hongrie. Plusieurs années après, Louis de Rochechouart était aussi admiratif (éd. Couderc, p. 63).

5. Corfou.

6. Modoni.

7. Kephalonia.

8. Sainte-Marie, île située entre Kephalonia et Zante.

9. Ile de Valcompare, au nord-est de Kephalonia. C'est Ithaque, qui figure encore sous le nom de Val de Compare dans des cartes vénitiennes de la fin du XVIIe siècle.

10. Zante.

11. Klemontsi, en face de Zante, est le village dépendant de Castel Tornese; Castel Tornese, ou Clair Mont du moyen âge, a été bâti à grands frais par Geoffroi de Villehardouin (Buchon, *Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, 1re époque, t. I, p. 80, note).

portes bien gardées; lequel païs est du dispost de Rommenie, frere de l'Empereur de Constantinople.

Item, de Modon, les plus vont par Candye[1], où sont III[c] milles.

Et entre deux sont les ysles qui s'enssiewent :

C'est assavoir l'isle de Saint Venedigo[2].

Item, de Saint Venedigo va l'en à l'isle et au chief de Melion Mapain[3]; du chief de Mellion Mapain vait on au chief de l'isle de Sernigo[4]; de laquelle ille dist on que fust Helaynne, et de là Paris la ravist et mena à Troye, dont par cela destruction de Troye la grant en advint.

Item, de l'isle et du chief de Sernigo vait on au chief de Saint Archange[5]; du chief de Saint Archange vait en en l'isle de Candye, où sont les bonnes malevesies.

Item, de Candye à Rodes sont III[c] milles; mais entre deux l'en treuve l'isle de Lestarpento[6], habitée de gens, et l'isle de Lango[7] et l'isle de Nysery[8] bien habitée de gens, et là croist et se fait le soulfre comme à Pusuol[9]; laquelle isle de Nysery est une des plus fructueuses ysle des parties de là avant de tant que elle contient.

Item, viz à viz de ceste ysle de Nysery est une aultre ysle nommée Liquarquy[10], aussy bien habitée de gens.

Item, de ceste ysle de Liquarquy voist l'en l'isle de Rodes et la Turquye; de Rodes en Turquie n'a que XVIII milles. Et de Rodes en hors pour aller en Jherusalem vait on en l'isle de Quiridon[11] où a

1. Kreta ou Candia.
2. Venetigo.
3. Cap Matapan ou Kayo Matayan.
4. Cerigo.
5. Sans doute le cap Malia ou Sant' Angelo, au sud de l'île Elaphonisi.
6. Skarpanto.
7. Kos ou Stankoi.
8. Nisari.
9. Pouzzole.
10. Karki.
11. Chelidonia. Les éditeurs du *Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, MM. Bonnardot et A. Longnon (p. 145), paraissent identifier cette île avec celle de Kastelloryzo ou de Meis-Adassi. Selon notre texte, Castel Rosso est une des îles Chelidonia ou Schelidan-Adassi. Cf. ce qu'en dit Louis de Rochechouart (éd. Couderc, p. 68) et M. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 134, note 5; de son temps, la forteresse était aux mains des Catalans (« ..... Castelrouge qui lievent la banniere d'Espaigne. » Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 134), après avoir appartenu aux chevaliers de Rhodes, qui en étaient maîtres au temps du sire d'Anglure, en 1396 (p. 89). Dans sa *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Mar-*

c milles, qui est des freres de Rodes, et là est Chastel Rouge, laquelle ysle est très mal habitée de gens et de Grecz. Et au chief de ceste ysle de Quiridon se commence le gouffre de Septallies[1], qui traverse jusques à Baffa[2], qui est la premiere ville de Chippre, où sont CLX milles.

Item, de Baffa jusques au premier chief de Surrie, qui est dit le chief de Sainte Marie des Carmes[3], et aultres l'appellent le chief de Sainte Margarite, auquel appert avoir esté une très belle esglise qui ores est abattue par les Sarrasins : de laquelle ville de Baffe juques audit chief de Sainte Marie en Surie sont CXL milles.

Item, dudit chief de Sainte Marie des Carmes à Jaffa a LX milles; et à Jaffa est la descendue des pellerins. Et avant qu'ilz descendent, le patron de galée mande l'escripvain de la galée ou aucun aultre admiral de Rame[4] ou à son lieutenant, qui se tient à ladicte cité de Rame, qui est là. Et incontinent l'admiral, qui a le pooir du souldan, leur mande le saufconduit pour trestous nomméement, faisant ung ou deux des plus notables pellerins leur chief. Et quant leur saufconduit est venu, que pour leur prouffit ilz font voullentiers, les pellerins descendent et sont tous escrips; et leur donne l'en à chascun une bullette que fault porter avec soy où qu'ilz voisent; et puis leur donne l'en leurs trussemans qui les maynnent de Jaffe à Rame, où sont XII milles. Et leur envoye l'en grant quantité de mullez et asnes pour chevauchier et porter leur bagaige, et là fault paier par teste, tant que pour leur saufconduit que pour entrée, et pour porter leurs espées et veoir les pellerinaiges, leurs despences de bouches et l'asne que chevauchent, par tout dès la descendue jusques au remonter en la galée, fault du mains pour teste XV ducas. Et quant

toni (*1394-1395*), M. Léon Le Grand a identifié le *castellum Ruczo* de son auteur avec Kastelloryzo. Ne s'agirait-il pas du Castel Rosso d'une des îles Chelidonia, que Nicolas de Martoni signale en sortant du golfe d'Adalia; car il exécute son itinéraire en sens contraire de celui qui est suivi ici. Les Égyptiens détruisirent le château de Castel-Rosso en juillet-août 1444 (*Revue de l'Orient latin*, 3e année, n° 2, p. 308). L'auteur du *Voyage de la saincte cylé de Hierusalem* (éd. Ch. Schefer, p. 112) passa devant « Chasteau Roux » à son retour de pèlerinage; son éditeur identifie « Chasteau Roux » ou Castel Rosso avec Kastelloryzo. D'après ce texte, les habitants de l'île, apprenant, en 1480, que les Turcs préparaient un débarquement à Rhodes, détruisirent eux-mêmes château et place.

1. Golfe d'Adalia.
2. Nea Paphos ou Baffo.
3. Cap Carmel.
4. Ramlèh.

on est descendu premier de Jaffa vait l'en en la maison où saint Pierre ressuscita sainte Talitan[1], qui estoit servante des apostres; et là auprès est le lieu où il demouroit quant il peschoit : auquel lieu est le pardon de VII ans et VII quarantaines.

Item, hors de Rame, à une mille et demie, a une cave nommée Lydia[2], où saint George fust martirié et trenchée la teste. Et là est le pardon de VII ans et VII quarantaines.

Item, de Rame à Jherusalem XXX milles et à près de Jherusalem III milles, a ung villaige nommé Emaülx[3], et là est l'esglise où les deux disciples congnurent Nostre Seigneur *in fractione panis*. Et là est indulgence de VII ans et VII quarantaines.

Item, auprès de là est la chappelle où est la sepulture de Cleophe, disciple de Nostre Seigneur, et là est ladicte indulgence de VII ans et VII quarantaines.

Item, au dehors de Jherusalem est le grant palaiz de David tout desrompu, et là est les gardes de Jherusalem ostent aux pelerins leurs espées[4], et puis les maynnent prestement logier dedens la cité à l'ospital des pelerins, qui est une très povre chose, et là fault dormir sur la paille et sur viez pourris mattras couvertes de drapeaux par terre; mais les seigneurs et gens de bien, qui de ce sont advisez, font sur les asnes louez porter leurs litz de la galée, où ilz couchent dessus[5].

1. Tabitha. Cette maison est située près de Jaffa.

2. Lydda ou Loudd.

3. Emmaüs ou Amwas.

4. Plus loin, l'auteur ajoute : « Et au partir de Jherusalem les espées sont rendues; mais pour les avoir gardées fault à la garde donner pour espée ung gros de Venise. »

5. Simon de Saarbrück, sire d'Anglure, qui fit le saint voyage en 1395, ne parle pas de l'absence de confort du logis. Cela tient sans doute à la précaution qu'il avait prise d'y faire porter sa literie (Bonnardot et Longnon, *le Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure*, p. 13). Louis de Rochechouart nous apprend que de son temps les Frères Mineurs venaient d'acquérir nouvellement un hôpital pour les pèlerins : « Quod non est illud antiquum quo recipiebantur peregrini » (anno 1461. — C. Couderc, *Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart*, p. 75; extrait du t. I de la *Revue de l'Orient latin*). Malgré ce progrès, Louis de Rochechouart ne trouvait pas le local bien approprié à son but. En 1419, le sire de Caumont a été logé (marquis de la Grange, *Voyaige d'oultremer en Jherusalem par le seigneur de Caumont*, p. 48 et 52) « en ung grant oustel qui est davant l'eglize du Saint Sepulcre, » mais il ne fait aucune réflexion sur l'installation. Si Nicolas de Martoni, dans sa Relation du pèlerinage à Jérusalem (1394-1395) dit (p. 48) que l'édifice avait été « magnum et mirabile, » il a l'air de trouver l'installation médiocre.

Mais quant le gardien du mont de Syon scet la venue des pelerins, il les vient tantost veoir, et savoir quelz gens ilz sont, ne dont ilz sont et aucune foiz en emmayne logier au mont de Syon des plus notables, especialment de la nacion de France, car ce sont les plus previllegiez. Et lors il fait audit hospital venir de chascune nacion ung frere, et fait les nacions desdis pellerins chascune mettre à part et leur baille cedit frere pour les confesser, qui les menra et conduira par tous les voyaiges, et pour leur dire et declairier que c'est et les indulgences. Et le matin enssuivant ou l'autre matin, se les pellerins estoient tant que les jours avant ne eussent peu estre tous confessez, lors quant tous le seront, ledit gardien, qui a le pouoir papal, leur donrra à tous l'absolucion.

Après ce, il fait premierement mettre le frere de la nacion de France, et puis tous ceulx de celle nacion deux à deux, ou troiz à troiz, comme ilz veullent, fors que les seigneurs vont les premiers; et puis mect la nacion d'Allemaigne après et puis la nacion d'Espaigne, et enssieuant toutes les aultres nacions, sans ce que ung seul de nulle nacion se merslast durant les voyaiges avec nul autre. Je demanday sy entre la nacion d'Allemaigne et celle d'Espaigne venoient les Engloiz, se celle nacion seroit ja mise entre deux. Me respondit le gardien qu'il ne savoit, mais toutes avoient bien par escript. Lors les pellerins se partent en l'ordonnance que dit est, et vont par tous les pelerinaiges qui s'enssieuent. Et est assavoir que là où vous verrez la ✠ pourtraitte, là sont les grans pardons à paynne et à coulpe; et les autres lieux où la ✠ ne sera point, seront les pardons de VII ans et VII quarantaines. . . . .

. . . .

Et de là retourne l'en en Jherusalem. Et lors sont tous les pellerinaiges faiz, où fault demourer à les parfaire de XIIII à XV jours. Puis de là retourne l'en à Jaffe pour remonter es gallées, qui s'en veult retourner. Et qui non, et veult passer oultre pour faire le saint voyaige de madame sainte Katerine ou mont Synay, dont ceulx qui ce voyaige vouldront faire, fault que ilz voisent ou envoyent à Rame devers l'admiral dudit lieu de Rame pour avoir nouvel saufconduit, lequel admiral le fera moult voullentier, et baillera trussemans pour les conduire telz qu'il vouldra. Et ceulx recœuvrent du patron de la gallée sans nul contredit ce qu'ilz avront paiet pour le retour : car ainsy à Venise est ordonné par estatus.

Et cy finent les pelerinaiges qui sont par toute la Terre Sainte commenchant en Jherusalem.

Cy s'enssieuent quant nacions de Chrestiens sont habitans en Jherusalem, servans les temples qui y sont.

Et premier, les Chrestiens, que l'en dit les Chrestiens Frans, laquelle nacion ne s'accorde point avec les aultres, car ilz font leurs sacriffices à la coustume et ordonnance de Romme.

Item, puis sont les Chrestiens Ermins, qui sont à par eulx, mais des habiz de l'esglise et du sacriffier s'accordent avec les Chrestiens Francs, fors qu'ilz ne mettent point de yaue en leur calice et après ce qu'ilz ont sacriffié Nostre Seigneur, ne es aultres seremonies des services ne se accordent ilz point o les Chrestiens Francz. Et est leur religion et habitacion au mont du Calvaire, et tiennent l'ostel de Cayfas, qui maintenant est appellé l'ostel du Saint Saulveur, où disent que est la propre couverture du Saint Sepulcre. Et aussy tiennent la maison de Anne, que ores est l'esglise des Angelz; et aussi tiennent la chappelle de Saint Jehan Baptiste à la place du Saint Sepulcre, et encores tiennent la grant esglize de Saint Jacques le Majour, en laquelle habite leur evesque, lequel, quant il est en ses habiz pontificaux, il n'y a nulle difference des nostres.

Item, après sont les Chrestiens Grecz.

Item, les Chrestiens de la saintisure[1].

Item, les Chrestiens Gogos.

Item, les Chrestiens serfz.

Item, les Chrestiens Melliquy[2].

Lesquelles cincq nacions sont toutes en une foy, en une seremonye et en ung service, fors que chacune nacion a sa forme des aornemens de l'esglize à par soy; et font le sacrifice de pain levé et mettent l'yaue chaulde en leur sacriffice avec le vin. Et ces cincq nacions tiennent le grant autel du Saint Sepulcre et le esglise de monseigneur Saint Michiel et l'esglise de Sainte Marie Magdalene dedens Jherusalem, et au dehors de Jherusalem l'esglise de Sainte Crois.

Item, sont les Chrestiens Abasins, qui sont noirs et se appellent les Indiens, lesquelz sont de Carpye.

Item, les Crestiens Jacopites.

Item, les Crestiens Suriens.

1. C'est-à-dire Chrétiens de la ceinture ou Nestoriens, que notre pèlerin appelle plus bas « Nasturiny. »

2. Ou Melchites.

Les troiz nacions s'accordent en une foy et en une seremonie de services et en leurs langaiges sont divisez, et font leurs sacriffices de pain levé; mais les ungs sont baptisiez comme nous et les aultres comme les Juifz, ainsy que plus est en devocion. Desquelles troiz nacions leur patriarche demeure au Caire. Ilz tiennent deux des chappelles du Saint Sepulcre, dont l'une est celle qui est derriere le Saint Sepulcre proprement. Lesquelles trois nacions ne paient aucuns tribus au soldain, pour ce que par leur pays passe le fleuve que l'en dit en latin Gion et en commun parler le Nille, qui part du Paradiz Terrestre et passe par le Cayre, dont pour la doubte que ledit fleuve ne fust levé au Cayre et au pays, qui en seroit destruit, comme après s'enssieut, ilz sont tous francs et en sy grant seureté de corps et de biens assez plus que nulz des aultres Chrestiens.

Item, une aultre generacion de Chrestiens que ilz appellent Chrestiens Marrony, qui ont entre eulx aultre maniere de sacriffier de pain levé et des seremonies; ceulx cy, quant ilz peuent avoir ung prestre des parties de par deça qui baptize leurs enffans quant ilz sont nez, très voullentiers et à grant joye le requierent.

Item, il y a une autre nacion de Chrestiens que ilz appellent Nasturiny[1] qui ont leurs sacriffices en seremonyes aultrement, fors que du pain levé, et ont leur evesque à par eulx.

Et cy finent les XII nacions des Chrestiens qui sont en Jherusalem et par la Terre Sainte, lesquelx ont tous quelques differences en sacriffices, en seremonies ou en leurs habiz sacerdotaulx.

Item, en Jherusalem habitent encore pluiseurs nacions de mescreans, comme Sarrasins, Turcs, Tartres, Persans, Azameny, Harabes, Assary et Juifz, qui tous sont soubz la seignourie du soldain, lesquelx et chascun d'eulx peuent tenir leurs loys publicquement et sans nulle contradiction. Et cy finent les nacions Chrestiennes et infidelles qui habitent en Jherusalem et en la Terre Sainte.

Et commencent les voyaiges de Jherusalem a Sainte Katerine du Mont de Sinaÿ.

Et premier diray la despence ordinaire[2] et neccessaire. Par chas-

1. Voir page précédente, note 1.

2. On rapprochera de ce compte estimatif le compte de dépenses de Thomas Swynburn en 1392 (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 387).

cune personne fault louer ung chameau qui portera sa personne s'il veult, les deux oyrres l'un à mettre le vin et l'autre l'yaue, le bescuit pour sa provision avec un petit bagaige de ses menues choses. Et lui coustera VII ducas de Venise . . . . VII ducas

Item, fault pour personne XXV mesures de vin qu'ilz appellent rotz, qui cousteront V ducas de Venise . . . . V ducas

Item, gellines en caiges, chair sallée, sucre en pain, sucre rosat, sucre candy, jullep de limons[1], jullep rosat, chandeilles de cire et aucunes aultres choses neccessaires pour raffreschir, et pour ce fault pour personne V ducas de Venise . . . . V ducas

Item, pour le louaige des deux oyres à porter le vin et l'eaue, fault deux ducas de Venise . . . . II ducas

Item, pour ung asne qui portera le vin de Jherusalem à Gazara[2], fault ung ducat et ung quart. . . . . I ducat I quart

Item, pour l'asne que on chevauchera de Jherusalem à Gazara, ung ducat . . . . I ducat

Item, au trussemant qui guidera et parlera les langaiges en ytallien, fault pour chascune personne dix ducas; mais se les pellerins sont plus de dix personnes, ilz ne paieront plus de neuf ducas, et aucune foiz VIII, et pour le plus dix ducas. . . . . . . X ducas

Item, quant on est à Gazara, fault pour chascune personne paier pour le saufconduit de l'admiral ung ducat . . . . . I ducat

Item, fault payer pour le logeis et pour l'yaue, chascune personne ung ducat . . . . I ducat

Item, pour le louaige du pavillon, pour chascune personne ung ducat . . . . I ducat

Item, oultre les VIII, IX ou X ducas que le trussemant prend pour chascune personne, lui fault donner par chascun jour, pour sa bouche, deux gros, pour le louaige de son cheval deux gros, et pour sa personne aultres deux gros de Venise, que sont en tout six gros. VI gros

Item, pour aller joyeusement avec ces chiens mastins, qui maynnent les asnes et les chameaulx, fault pour personne chascun jour donner demi gros ou ung gros, ou aultrement ilz yront bellement et reschignant et faisant tous les despiz que ilz porront. Et quant on leur donne ce que dit est, alors ilz vont le gallop, chantant deux ou troiz

1. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 40.
2. Ghazza.

mille ung chant si très mellodieux que chiens ou loupz hullant ne porroient piz, et les asnes et chameaulx, ad ce melodieux chant, vont aussy comme eulx. Et peult bien tout monter par teste, le voyaige fait, en tout deux ducas . . . . II ducas.

Item, quant on est à Sainte Katerine fault au trussemant donner la courtoisie, que monte pour teste II ducas . . . . . . II ducas

Item, aussy fault donner la courtoisie aux asniers et chamelliers, pour teste deux ducas. . . . . II ducas

Item, fault à Gazara louer un guide, pour les Arabes, qui les fait retraire : car aultrement ilz viennent sy ennuyeusement truandant et roban, s'ilz peuent, dont par ennuy leur fault getter une piece de pain à chiens, qu'ilz menguent et tantost s'en vont. Laquelle guide, qui garde et monstre les chemins par tout, coustera par teste I ducat. . . . . I ducat

Somme de XL à XLIII ducas.

Après ce que j'ay parlé de la despence de Jherusalem à Sainte Katerine, et de Sainte Katerine en Jherusalem, je vueil parler des journées et du chemin.

Et premier, de Jherusalem à Besille[1] a V milles.
De Besille à Sueque[2] a XV milles.
De Sueque à Somey[3] a X milles
De Somey à Caratya[4] a V milles.
De Caratya à Somsom[5] a X milles.
De Somsom à Gazara[6] a VI milles.
Somme LI milles.

Et est assavoir que en ceste ville de Gazara se fault moult garder des Mamallucz, qui sont Chrestiens renoyez Tartres, et aultres gens du soldain; et non obstant qu'ilz n'oseroient rober ne aultre mal faire que on le sceust, sy se fault il garder de eulx : car ilz osteroient le vin des pellerins, qui leur seroit très grant ennuy. Et pour ce les pellerins, s'ilz ne sont en très grant compaignie, craingnent entrer en

1. Bettir.
2. Schuweikeh.
3. Summeil.
4. Kuratiyeh.
5. Simsim.
6. Ghazza ou Azza.

ladicte ville fors que de nuit; mais le jour ensuivant la nouvelle des pellerins est publiée, alors ces Mamallucz les viennent veoir, savoir de quelz pays ilz sont et des nouvelles, et les fault festoyer et donner à boire du vin et puis la courtoisie, c'est assavoir de l'argent. Et à celle ville fault tant demourer que les chameaulx des Arabes soient venus, et pour soy pourveoir des choses neccessaires.

En ceste ville de Gazara est le pallaiz que Sanson le Fort fist tresbuchier, quant par sa merveilleuse force il esbranlla la maistre collompne qui l'edifice soustenoit, quant, par le desespoir de sa femme avec son amy, tous y perirent, ainsy que l'istoire dist, laquelle les gens de la ville tesmoingnent[1].

Sy les pellerins ne veullent en ladicte ville attendre lesdiz asnes et chameaux, ilz les peuent aller attendre en ung aultre chastel nommé Zauya[2], auquel chastel de Zauya a yaue doulce en ung puis. Et cedit chastel est la fin d'Égypte, et de là en hors entre l'en en Arabie.

Cy commence le premier jour du voyaige Sainte Katherine.

Au partir bien matin de cedit chastel de Zauya vait on disner ou repaistre à la fontaine de Cabara[3], qui est bien chaulde, et à celle fontainne se commence le desert, dont la terre est comme menu sablon tout blanc, laquelle, pour ce qu'elle est sy très menue, le vent, par ses estrubillons, très souvent la porte ça et là, et en fait de grans montaignes, haultes à merveilles : sy est très grant peril à tous ceulx qui pour lors s'y treuvent; car, dont qu'ilz viengne, il fiert par les yeulx et par la bouche, tant que par force aucune foiz les genz comme estouffez tumbent à terre et là perissent souvent. Mais ceulx qui de ce sont advisez portent bericles de voirres avec eulx cousus en toille ou sur cuir, qu'ilz mettent devant les yeulx et la bouche, que souventesfois, se ce n'estoit, seroient en perilz, comme dit est, tant fust peu de vent. Mais quant vient ce très orrible vent, il ne y a bericles ne aultre chose qui y puissent riens prouffiter, car par la force de ce vent [et] le sablon il faut là demourer et ainsi finer ses jours. Lequel premier desert de sablon dure deux jours et demy sans y trouver

1. Bertrandon de la Broquière déclare, plusieurs années après, avoir vu les colonnes de l'édifice (Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. 20). Mais l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. Bonnardot et Longnon, p. 42) dit que de son temps, c'est-à-dire plus de trente ans auparavant, l'emplacement du palais était occupé par une maison.

2. Ez Zaouieh.

3. Khaberah.

yaue, arbre, verdeur ne nulle autre chose où nulle personne puisse prendre plaisir, excepté de grant quantité de ratz, gros comme lappereaux, dont semble en pluiseurs lieux que la terre en soit quasy couverte, tant en y a; desquelz les testes semblent à lappereaulx, leurs poilz à gris, les jambes devant sont tortes et bien menues et celles de derriere à la longueur d'un piet; lesquelz ratz font leurs pertruis es caves par le sablon et par tout, et tant que les chameaulx et les asnes y entrent bien avant, qui les traveille merveilleusement.

Auquel pays et par les desers sont les Arabes, qui ne ont habitacions nulles, et vivent çà et là comme bestes et gens sauvaiges et ne menguent que chairs de très mechantes chievres et bien peu, et aucun peu de pain, ou fouace cuitte soubz les cendres, et non pas toutes les foiz qu'il leur en convient boyvent yaues et aucun peu de lait des chamellez ou de leurs chievres, que ilz maynnent avec eulx. Aussy tendent ilz fort à ces ratz, qu'ilz menguent comme nous faisons les josnes lappereaulx.

Et, quant ilz sont mallades, leur principal medicine est qu'ilz font une fouace de la farine qu'ilz font venir du Caire et des lieux plus près d'eulx, avec du miel qu'ilz font venir de rouge (*sic*)[1] que ilz appellent miel de cady[2], que pour medicine ilz portent tousjours avec eulx; et ceste fouace destrempée en de l'yaue, puis boute[nt] de l'erbe seche ung peu sur le sablon, et lors couchent celle fouasse sur celle herbe et la queuvrent de celle meismes herbe et de sablon meslé : et quant l'erbe est toute arse telle que la fouasse est au toutes les cendres et le sablon[3], la font manger à leurs malades et garissent s'ilz peuent; car ilz disent que aultres medicines ilz ne ont.

La maniere de leurs vestemens est que aucuns especiaulx qui ont seignourie et conduitte sur eulx, vont vestus comme les Sarrazins; les aultres que tant ne peuent, portent une piece de viel drap ou toille, moictié devant et moictié derriere jusques à demi cuisse, et le surplus tout nud.

1. Faut-il suppléer ici à un oubli et lire « mer rouge »?

2. Ne faudrait-il pas lire « candi »? Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 469, cite un exemple italien du mot « candi » en 1310. Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française*, t. I, p. 342.

3. Bertrandon de la Broquière décrit fort bien ces sortes d' « oublyes » (éd. Schefer, p. 89 et n. 2). Cf. *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (*Revue de l'Orient latin*, 3ᵉ année, 1895, n° 2, p. 249). Mais aucun de ces auteurs ne parle du mélange de miel.

Aultres y sont que leurs femmes, qui vont tous nudz, excepté que d'une courroye de palmes qu'ilz chaindent entour leurs hanches, et tant devant que derriere ont une piecette de peau de chievre au tout le poil qui queuvrent leurs secretz parties. Mais les femmes portent devant leurs visaiges une piece de toille comme estamine autant que le visaige contient; et sy portent leurs cheveux lyez et entortilliez devant sur leur front; desquelles femmes en y a tant que c'est une grant merveille tant en y a.

Le deuxieme jour.

Item, partant de ceste fontaine dicte Cabbara, vait on tant que l'en peult; mais il fault le soir soy logier aux champs sur ceste arayne qui est si très molle que l'en n'y peult faire tenir les crochez des pavillons : ains convient lyer les cordes aux bagaiges que l'en porte pour tenir le pavillon tendu.

Le troizieme jour.

De cedit logeis et fontainne de Cabbara vait on repaistre à la fontaine de Caspa[1], dont, pour l'eaue qui y est, tous les jours y sont grant quantité de ces Arabes, lesquelx, par très grant ennuy, ne cessent de demander : « Pan, pan, » c'est à dire : « Pain, pain, » qui seront là assiz comme chiens affamez, dont par très grant ennuy et par force leur fault donner et à chascun getter une piece de bescuit[2]; et lors tantost s'en vont; mais il fault incontinent deslogier que on a repeu, car les ungs y font venir les aultres, dont par ainsy seroit très grant ennuy et telle foiz peril de noise, dont tout mal s'en porroit ensieuir, non obstant qu'ilz craindent les rappors des trussemans qui sont assermentez de dire vray, et ce pour la grant et fiere justice que les admiraulx et les maistres des trussemans font de tous ceulx qui rompent leurs saufconduis, pour les grans prouffiz qu'ilz en ont.

Le IIII[me] jour.

De celledicte fontaine de Caspa vait on tant que l'en peult ce soir logier sur les champs et sur celle dicte arayne, ainsi molle et menue, comme dit est, sans trouver yaue, arbre, ne quelconcque verdeur que ce soit. Et est assavoir que en celle contrée sont pluiseurs bestes nommées tirus[3], laquelle est une des plus venymeuses beste, comme

1. Ne serait-ce pas Kusaby?

2. « Et sicut vident peregrinos transientes, statim currunt et panem petunt... », disait cent ans plus tôt Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3[e] année, 1895, n° 2, p. 227).

3. M. Schefer a décrit et identifié ce saurien dans une note de son édition du

ilz disent, qui se puist trouver, car elle mengue culleuvres, crappaulx et toutes aultres bestes venymeuses; celle beste semble du corps à ung lysart et est bien longue de trois piez et porte sa queue comme une coulleuvre, mais ilz fuient devant les gens, synon qu'ilz soyent ferus ou eschauffez.

Le vme jour.

De ce logeis ainsy sur le sablon, vait on raffreschir et disner à la fontaine de Lesnya[1], qui est fort sallée[2]; mais entour de deux ou troiz trais d'arc à la main droicte hors du chemin, est une aultre petite fontaine d'eaue blance et aussy doulce à boire comme lait, que tous les trussemans ne chamelliers ne scevent pas. Et par là entour a maintes bestes sauvaiges de diverses façons, car le terroir y est aucunement plus dur, plus fort et plus herbu.

Le vi^e jour.

De celle fontaine de Lesnya entre l'en en ung sablon dur, noir et couvert de petites pierrettes à feu, lequel sablon ainsy dur contient en tour sept journées sans trouver arbre ne herbe, que très peu en aucuns vallons, où sont aucuns petis arbres de thamaris et meschantes espines. Et sur ce chemin sont pluiseurs montaignes toutes noires comme se elles eussent esté brulées, et ce pour la très grande challeur du soleil; et par là vait on troiz journées ou plus sans trouver goutte d'yaue. Et lors arrive l'en à la montaigne de Nequel[3], qui a en tour deux milles de hault; et au pié de celle montaigne de Nequel, ou bien près, est la Fontaine du Soldain, qui est aucunement salée, et là vait on raffreschir pour disner et pour logier celle nuit. En celle Fontainne du Soldain[4] a une meschante maison où demeure ung homme qui ne fait au deux chameaulx, par engins de

Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière (p. 22, n. 1). En fait, la description que donne notre texte est fort exacte. Cf. la *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand, p. 30.

1. Sans doute El Hasana.

2. C'est sans doute de cette première fontaine que parle Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3e année, 1895, n° 2, *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), p. 227). Il ne paraît pas avoir connu la seconde.

3. Nakhel, que Jacques de Vérone appelle Nocale (voir Reinhold Röhricht, *Revue de l'Orient latin*, 3e année, 1895, n° 2, *le Pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone* (1335), p. 227). En effet, c'est en Kalat-en-Nakhel que passe aussi la piste d'Akaba au Caire.

4. « Et ibi est puteus valde magnus, qui dicitur puteus soldani, ibi eciam conveniunt multe vie de diversis regionibus... Ibi invenimus Saracenos venientes de Lamech... » (*Ibid.*, p. 227).

roes comme d'un molin, que tirer yaue de celle fontaine, lequel est aux gaiges du soldain par troiz mois de l'an, affin de pourveoir les gens, les chameaulx et aultres bestes qui passent au temps des caravanes pour aller à la Mecque, comme ilz disent, chascun an bien deux cens milles chameaulx chargiez de marchandises : et ceulx qui nous guidoient l'affermoient. Auquel homme est de coustume payer la courtoisie, qui est pour chascun pellerin ung quart de ducas.

Au partir de celle Fontainne du Soldan vait on deux bonnes journées et demye sans trouver yaue ne nul raffreschissement quelxconques soit, jusques ad ce que l'en vient à la fontaine de Bentegena[1], que aucuns appellent la fontaine de Moyses.

De celle fontaine de Bentegena ou de Moyses vait on par dessus la montaigne de Reaquene[2], et de là sus voist on bien le mont de Sinay et la mer Rouge. Et quant on est descendu de celle montaigne de Reaquene, l'en treuve le plain et le sablon comme par avant, qui dure demye journée sans larme d'eaue trouver. Et de là en avant treuve l'en de beaulx vallons entre deux montaignes, lesquelles, par force du soleil chault, sont aussi noires comme charbons. Et par ces vallons vait on une foiz par ces sablons, une foiz durs, une foiz molz, jusques à madame Sainte Katerine, et entre deux, par ces vallons, treuve l'en aucunes foiz des arbres portans espines, que les religieux de Sainte Katerine disent que c'est du semblable arbre et espine que Nostre Seigneur en sa Passion fust couronné. Et de ces arbres sault la droitte « gomme arabica, » que les Arabes menguent sy voullentiers[3].

Auprès de Sainte Katerine XII milles, est une fontaine thiede, qui est assez bonne à boire, qui est dicte la fontaine de Ritamé[4]; mais est assez loings du chemin. Et de celle fontaine de Ritamé vait on logier en l'esglise sainte Marie de Rubo, que aujourduy nous disons l'esglise de Sainte Katerine, pour ce que son très glorieux corps y gist. Et là les freres, selon leurs coutumes, au mieulx qu'ilz scevent, recueillent et honnorent les pellerins.

Et après ce que les pellerins sont aucun peu reposez et raffreschis, se il est heure, les maynnent en l'esglise faire leurs devocions, et puis leur monstrent le benoit chief de celle glorieuse vierge que on

1. Serait-ce Abu-Nuteghineh?

2. Rakineh.

3. C'est la gomme sucrée distillée par les tamarisques, qui est en effet recueillie et mangée par les Bédouins.

4. Ráttameh.

dist espouse de Jhesu Crist, qui est assez gros chief et sans machoires comme sont les chiefz de monseigneur saint Jehan Baptiste en son abbeye des Dames à Romme et de madame sainte Marie Magdalene à Saint Maxemin en Provence, où son très benoit corps gist.

Encores les freres de Sainte Katerine monstrent ung os de son bras, ung os de sa cuisse et pluiseurs aultres menus os de son corps, comme ilz disent; mais il est vray que de son chief sault humidité comme huille qui peu à peu coulle, et c'est la magne qui en sault; ainsy que Dieux a donné la grace à quatre condicions de corps sains : c'est assavoir à monseigneur saint André, duquel son corps gette mangne en son sepulcre, où son corps gist en la cité de Melfe, pour les Apostres; et monseigneur saint Marc, duquel son corps gist en la cité de Sallerne, qui aussy gette magne pour les Ewangelistes; et monseigneur saint Nicollas, dont son corps gist au chastel de Bar en Puille, que aussi gette magne pour les Confesseurs; et de madicte dame sainte Katerine, comme dit est, dont son chief gette magne pour les Vierges. Lesquelx chief et os ilz tiennent en ung petit waz ou sepulcre de pierre de marbre, qui est de deux piez et demy à trois piez de long, qu'ilz tiennent fermé à troiz serures, assiz sur ung mur et assez haultet auprès du grant autel, quant on entre à la main droitte.

En ladicte eglise, derriere le grant autel, est une chappellette, où ilz disent que Nostre Seigneur se montra à Moÿse quant il lui dist ces parolles : *Noli ibi intrare nisi prius decalcias te, quia ibi est locus sanctus*. Et pour ce, qui veult entrer en ladicte chappelle, les freres font tous nudz piez les pellerins deschaussier, puis y entrent et font leurs devocions.

Item, après les messes oyes et desjunez ceulx qui ne peuent la payne (*sic*), les pellerins vont en l'autre pellerinaige, nommé les Quarantes Sains, pour ce que là furent XL corps sains martiriez; lequel pellerinaige est loings de sainte Katerine quatre milles, et sur le chemin l'en treuve ung rochier, comme tout reont, assiz sur la plainne terre, duquel rocher saillirent jadiz XII fontaines que Moÿse fist saillir quant il conduisoit le peuple de Ysraël en Egipte, lequel, par très grant mesaise de soif, tous murmuroient, alors Moÿses de sa verge ferit par XII cops en celle reonde roche, dont par la grace de Dieu XII très bonnes fontaines en saillirent, et alors furent tous rassasiez et reffermez en la foy de Nostre Seigneur. Et disent les freres que Moyse avec le peuple faisoient sur chars porter celle dicte roche, et sans cesser lesdictes XII fontaines gettoient yaue. Se il est vray ou

non, je m'en rapporte à la Bible; mais bien est vray que les XII fontaines y perent, dont en aucunes avoit encores de l'umidité assez pour quelconcque chault que feist, qui est grant chose et signe que ce fust vray.

Item, aux Quarante Sains a ung grant jardin assez plain de ronsses. Et au fons dudit jardin est une cave dedens la roche, et là disent que saint Eunoffre fist sa penitance et y est enterré.

Item, au partir des XL Sains voit on au mont de Sinay, là où les angelz premier porterent le corps et le chief de sainte Katerine, lequel est très hault et très penible au monter, et le plus de tous les aultres montz. Et là au hault est la place dedens la très dure roche où les angelz reposerent son benoit corps; que ainsy comme l'espraint de la chire entre en l'espraint du seel, la roche, par la grace de Nostre Seigneur, receust en soy l'espraint du chief, des espaulles, du corps et de toute la façon d'icelle sy benoicte sainte tout du long : et semblablement y est l'espraint de cellui qui la garda jour et nuit, tant que son corps fust là. Et ne croye nul que la roche ne soit des plus dures que se porroient trouver. Et quant les freres veullent aux pellerins donner, comme de coustume est, des paulmes, qui sont noires comme se ce fussent poyntes nayves en icelle roche, ilz lez fault taillier au chiseaux d'achier ferus à cops de marteaulx pour les avoir, que sans rompre comme voirre ne peuent.

Item, là sus au plus hault dudit mont de Sinay est une belle chappellette bien devotte; et dehors est la roche où est toute la fourme du dos de Moÿse, laquelle ilz disent que elle se fist quant Nostre Seigneur lui apparust en une flambe de très merveilleuse clarté, de laquelle il fust sy très sourpris que, comme esvanouy, tumbant en arriere, trouva ladicte roche près de lui, laquelle, par le voulloir de Dieu, se cosentist, et à celle roche l'espraint de son chief et de ses espaulles, qui toujours mais y sera, par enseignes que là Nostre Seigneur luy donna la loy que l'en dist la loy de Moÿse. Et là emprès, est une cave en la roche, où les freres disent qu'il y fist puis sa penitance.

Item, au descendre dudit mont pour retourner à Sainte Katerine, l'en descend par ung aultre chemin où sont sept milles degrez tous de pierre seche. Et quant l'en commence à descendre, entour le traict d'une pierre à main, l'en treuve une grosse pierre, laquelle ilz disent que elle s'enclina envers saint Helyes prophete quant il montoit sur le mont pour faire sa penitance, où Nostre Seigneur donna sa loy. Et lors, pour ce qu'il se hastoit trop de acomplir sa penitance, l'angel

s'apparust à lui et lui dist qu'il retournast arriere, et pour ce que mieulx il le creust, disent les freres que celle grosse pierre, par le commandement de l'angel, s'enclina et ploya à luy.

Item, ung peu plus bas sont deux belles chappelles, esquelles chappelles ilz disent que saint Hellyes fist sa penitance.

Item, encores plus bas est une aultre belle chappelle, et là disent que madame sainte Katerine en fourme d'une très belle dame couronnée et vestue de blanc, tenant une palme en sa droicte main, s'apparust aux soixante religieux ses chanoisnes qui alloyent sur le mont de Synaÿ prendre congié des sains pellerinaiges qui sur le mont estoient, puisque par famyne et neccessité de vivres, en sa saincte esglize ilz ne pouoient plus demourer[1] : dont des cent freres que ilz estoient, par commun accord les quarante demouroient et les soixante, comme dit est, s'en partoient. Et là où est celle très belle chappelle, celle très doulce dame s'apparust à eulx, leur demandant où ilz alloient. Sy furent moult esmerveilliez de veoir là une sy très belle dame, et ainsy seulle, que ilz n'avoient pas acoustumé, et tant plus quant nulles femmes ou très peu vont en ces pellerinaiges, pour le lontaing et perilleux voyaige qui y est. Sy lui respondirent : « Mais vous, dame, qui estes vous et que faictes vous icy? » Lors la dame leur dist : « Je suis Katerine, la serve de Dieu, qui vous viengs resconfforter et prier de retourner en nostre esglise, car vous y trouverez des vivres assez. » Alors comme tous à genoulz se misrent, sy la remercierent du tout, et ad ces parolles la dame se partist et plus ne la veirent; dont eulx estant en ce nouvel penssement veirent quatre de leurs freres demourez, tant que plus pouoyent acourans à eulx, et à celle très grant joye leur dient la venue de cent chameaulx chargiez de trestous vivres, conduis par ung seul josvencel auquel fust demandé de par quy ces vivres venoient. Lequel leur dist qu'il ne savoit, fors que ung marchant du Cayre leur envoioit, « lequel m'a jour et nuit conduit jusques cy. » Et les freres lui demandoient se il ne le congnoissoit point, ne savoit son nom, il respondist que vrayement non; mais en regardant çà et là, disant ces parolles, il veist au dextre de la porte du moustier ledit saint Helyes prophete point sur le mur. Alors s'escria, disant de celle pointure : « Veez le

1. La même histoire, avec quelques différences dans les détails, est racontée par Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3e année, 1895, n° 2, p. 232). Thomas Swynburn (1392) en dit aussi quelques mots (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 382).

là ! C'est cellui là. » Et ces parolles dictes, nul ne seust qu'il devint. « Et quant nous, freres, veismes ceste haulte grace de nostre vray Dieu, chascun de nous à genoulx se mist, remerciant le très hault pouoir de Nostre Seigneur, les prieres de Nostre Dame et de nostre très bonne maistresse aussy, de monseigneur saint Hellyes de ce que ainsy nous avoient pourveux. Sy nous mande à vous nostre pere, que vous doyez tous retourner. » De laquelle nouvelle les soixante religieux furent sy très joyeulx que à payne porroient plus : sy s'en retournerent. Lors fut la joye telle entre eulx que chascun peult bien pensser ; ne oncques puis ne furent en telle neccessité, et incontinent ordonnerent faire celle dicte chappelle où la benoitte vierge à eulx s'apparust.

Et cy fine le voyaige de celle sy glorieuse vierge madame sainte Katerine. Et dirons du retour.

Cy commence le retour à passer par le Cayre, et du Cayre en Allixandrie monter sur mer.

Au partir de Sainte Marie de Rubo, que nous disons Sainte Katerine, après la messe dicte et desjuné, retourne l'en repaistre à ladicte fontaine de Ritamé passant par pluiseurs montaignes et sablons ; et à celle fontaine treuve l'en pluiseurs foiz de très espouentables tyrus, grans comme lyevres, qui s'enfouyrent au devant de nous, qui sont très perilleux quant on les chasse ou quant sont ferus ou eschauffez ainsy que j'ay dit.

Item, de celle fontaine de Ritamé vait on repaistre sur les champs et puis logier celle nuit sur la fontaine de Naspa[1], où a de l'une fontaine à l'autre une grosse journée d'esté : laquelle fontaine de Naspa est hors du chemin entour une grosse mille ; mais avant que l'en y arrive, entour quatre milles on laisse le chemin de Jherusalem pour aller au Caire.

Item, de celle fontaine de Naspa vait on le long de la mer Rouge à deux milles près tout le jour par ce sablon, une foiz dur et l'autre foiz mol, sans trouver ung seul poil d'erbe jusques ad ce que on est ce soir logiez à la fontaine de Gorondol[2]. Et là se treuve aucun peu d'erbe et aucun peu de thamaris.

Item, de celle fontaine de Gorondol vait on par cedit sablon le long de la mer Rouge, comme dit est, repaistre et logier sur les champs

1. Nazbel ou Nusb.
2. Ghurundel.

sans trouver eaue doulce ne quelconcque verdeur que ce soit. Et pour les grans challeurs qui y sont, est neccessaire deslogier deux ou trois heures avant jour et au chault du jour dedens les pavillons dormir et soy reposer.

Item, au deslogier de ce logis vait on repaistre sur jour à la fontaine de Eollennoffe, c'est à dire de l'ange Moÿse[1], qui est sy très orde que nul n'en buveroit sans la couller. Et de là vait on logier par ce sablon sur la mer Rouge, sur le port ou havre de Souieys[2]. Et là pluiseurs fois leurs naves viennent deschargier leurs espiceries pour aller au Cayre et en Allexandrie et par le pays; lesquelles naves sont toutes chevillées de chevilles sans nul fer, et ce pour la doubte du fons de la mer qui est tout d'aymant, et leurs voilles sont toutes de palmes, et leurs cordes de joinctz marins.

Item, de l'autre leez de la mer Rouge, viz à viz, est ung des païs de Arabie qui se appelle Sahit[3]; les Arabes qui y habitent sont tous noirs. De ce port de Souieys vait on repaistre à ladicte Fontaine du Soldan[4]. Mais de ceste fontaine entour troiz trais d'arc, à la main droicte, a une aultre petite fontaine d'eaue doulce machonnée entour comme ung puis. De ceste fontaine jusques au logis du soir vait on tousjours par ce très mol sablon, et lors laisse l'en la mer Rouge; et ce soir il se faut logier sur les champs, ainsi que dit est, sans trouver yaue ne nul verdeur quelxconcques.

Item, de cedit logis desus les champs vait on repaistre en ung grant champ nommé le champ d'Arabie et là encommence le païs d'Egipte. Et vait on le soir logier en ung villaige nommé Matharia[5] pres du Cayre cincq milles. Et là commence l'en à trouver jardins, fruitz et bonnes yaues et pluiseurs aultres raffreschissemens. Et ad

1. Ayûn-Mûsa. « Laquelle fonteine a esté tout novellement moult noblement enmurée... » en 1395 (F. Bonnardot et A. Longnon, *le Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure*, p. 54). Au temps de notre voyageur, les travaux paraissent bien n'avoir plus été entretenus. Cf. en 1392 le voyage de Thomas Swynburn (*Archives de l'Orient latin,* t. II, p. 382).

2. Suez.

3. Le Saïd.

4. « Pessima aqua, mali saporis, coloris et operationis ex cujus potu multi ex peregrinis infirmati fuerunt propter fluxus » (*Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand, p. 41). « Laquelle n'est pas bonne, » ajoute de son côté l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 56).

5. Matarièh, à deux heures du Caire. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand, p. 38.

cedit villaige de Matharia est ung très gros arbre portant les figues que l'en dit la figuiere de Pharaon, en laquelle est ung très grant pertruis : et dist l'en que quant Nostre Dame et Joseph avec Nostre Seigneur s'enfuyoient en Egipte pour la doubte de Herodes, à cause de l'occision et cruaulté que il faisoit faire aux Innocens, Joseph les mena à l'ombre de celle figuiere reposer et raffreschir; et là se trouva de adventure ung ribault de Matharia, que voyant celle sy très belle fille et josne que cest bon homme tout seul conduisoit, incontinent, tant que courir il peust, s'en va à la ville et aux aultres ribaulx compta la nouvelle venue de celle sy très belle fille que ung viellart conduisoit. Laquelle nouvelle oye, tous ces ribaulx acoururent où elle estoit. Mais quant la très benoicte Vierge et Joseph veirent ces ribaulx vers eulx acourir, firent à Nostre Seigneur priere qu'il les vaulsist sauver. Alors, comme ilz disent, la figuiere ainsy grosse se ouvrist et lors Nostre Dame prist son enffant et dedens la figuiere se furent mis et incontinent la figuiere se recloyst. Et quant les ribaulx furent là venus, ilz ne trouverent que Joseph, sa somette et son pacquet auquel ilz demanderent où celle josne femme estoit. Et, comme Dieux vault, Joseph leur dist : « Je ne suis que moy seullet, vous le pouez veoir. » Le ribault qui avoit veu la Vierge et son enffant lui dist : « Villain, vous mentez! » Lors fust envoié de lui donner ung cop de poing; mais Nostre Seigneur le deffendit et pugnir le fist : car les aultres ribaulx ses compaignons, qui sy hastivement estoient venus à son dit, eulx penssans estre deceupz, les ungs des poings et les aultres de bastons alors fust tant bastus que à paynne pouoit il plus. Et quant ilz s'en furent tous allez, alors la figuiere se ouvrist et lors Nostre Dame avec son Filz en saillist. Et ce fut le IIe miracle, comme ilz disent, que Nostre Seigneur fist. Et dist on que par le pertruis de celle figuiere que depuis à tousjours mais demourra ainsy, nul traictre, nul parjure ne nul excommenié n'y peuent passer.

Item, là emprès est une très belle fontainne que alors, à la requeste de Nostre Dame, Nostre Seigneur fist venir pour les aysier, car à bien loings n'en avoit point : laquelle fontainne est telle que oncques puis ne secha comme font les aultres du païs. En laquelle fontaine Nostre Dame lava les drappeaulx de Nostre Seigneur, puis les estendit sur aucuns abrisseaulx qui là estoient; mais des gouttes de l'eaue qui des drappellez sailloient incontinent saillirent pluiseurs arbres qui sont ceulx qui ores font le baulme; et pour la vertu d'iceulx les aultres furent tailliez. Lesquelz arbres du baulme tous les jours sont de celle yaue arousez : car les Sarrasins disent que aultrement ledit

baulme ne porroit venir; ne aussy nul autre part du monde ne s'en peult trouver[1]. Sy ont les soldans essayez et en ont fait planter; mais incontinent se moroyent. Lequel bois est appellé la vingne du baulme, qui est très grandement et dilligement gardé.

Et en cest villaige de Matharia pluiseurs fois y vient le grant trussemant que pour lors s'appelloit messire Sahin, qui ja fut Chrestien. Et avec lui estoit ung marchant Jenevoiz que on disoit messire Luca[2]. Et là ilz prendent les trahus des pellerins. Auquel ledit maistre des trussemans demande aux pellerins se ilz se plaindent de leurs trussemans, guides, camelliers ne asniers et aussi de nulz aultres; et après le demandent aux trussemans, chamelliers et asniers sur leurs sermens, dont ilz sont obligiez à cause de leurs offices. Et se les pellerins le disent ou font dire par leurs trussemans et les trussemans à cause de leurs offices le disent, lors ceulx qui ont offensé les pellerins à cause de leur saufconduit sont faiz venir, et presens les pellerins, les font tous nudz couchier et très bien lyer sur un bancq, et là sont deux de ces mattins Sarrasins tenans chascun une grant verge ou nerf de bœufz bien secq, qui lui donnent sur le dos sans cesser jusques ad ce qu'il semblera au grant trussemant que soit assez et pluiseurs foiz les font tourner le ventre dessus, se à grans prieres des pellerins n'est fait cesser. Non pas pour amour qu'ilz ayent à nous, mais pour le prouffit qu'ilz ont des saufconduis[3].

Et ce fait, les trussemans, les chamelliers, les guides et les asniers de là en hors s'en retournent en Jherusalem et à Rame; et ledit grant maistre des trussemans en fait baillier des aultres. Et ce fait, les pellerins avec leurs trussemans nouveaulx, leurs chamelliers et leurs asniers s'en partent et vont au Cayre. Et cellui messire Luc, marchant Jenevoix, pour lors[4] avoit l'office ou charge de logier les pellerins en

1. Cf. *Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand, p. 38 et 39.

2. C'est à des marchands génois que l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 77) avait confié la garde de ses bagages.

3. On sait qu'en 1415 notamment, les ambassadeurs vénitiens portèrent plainte contre les drogmans sarrasins de Jérusalem (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 357).

4. M. W. Heyd (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 363) a donc bien raison d'écrire, dans son article sur *les Consulats de Terre Sainte au moyen âge*, qu'il se produisait dans cette organisation de fréquents changements, soulignés par ces mots « pour lors. » Cf. Jorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle*, t. I, p. 320.

son hostel, lequel vint avec nous au Caire. Et quant il nous eust tout ce jour en son hostel bien festoyé de fruis, de viandes et de bons vins, et que nous fusmes reposez jusqu'au matin, le jour enssiuant, il nous mena veoir le très merveilleux ediffice de la tour de Babelon[1] de Babiloyne[2], prez du Cayre deux ou troiz trais d'arc arballestre; et là voit on ce très merveilleux ediffice. Et là près est une esglise que les Chrestiens de la sainture servent; et là est une cave où ilz disent que Nostre Dame avec son très chier Filz et Joseph habiterent longtemps. Et là les pellerins et tous les Chrestiens qui veullent y vont oïr la messe le matin.

Item, là assez prez est une aultre esglise où ilz disent que là est le chief de madame sainte Barbe[3]; mais on ne le voist point, car ilz disent qu'il est sans le corps dedens le tombel.

Item, le jour enssieuant vait on veoir les très merveilleux quatorze greniers de Pharaon[4], loings cincq ou six milles du Cayre; et fault passer la riviere du Nil qui vient du Paradiz terrestre. Desquels greniers l'un en fust mesuré et fust trouvé qu'il est hault cent et deux cannes, et d'un quarré à l'autre en avoit douze de large, et dessus voist on bien la très grande cité du Cayre. Mais là entour ces greniers a sy très grande quantité de ratz, qu'il semble parfoiz que toute la terre en soit couverte.

Item, de là retourne l'en au Cayre, et qui veult va veoir les ollifans qui sont très merveilleuses bestes grandes, grosses et puissans assez plus que nulles des aultres[5]. Et là entour sont les Sarrazins josnes et vieulx, aussy des femmes, qui gardent les gellines par les champs à cens et à milliers, comme par deça les bergiers font les brebis et en aucuns lieux les oyes. Et que pis est, les Sarrazins disent que, les marchans l'afferment, qu'ilz font esclorre et naistre les pou-

1. C'est une confusion que n'avait pas faite Jacques de Vérone (*Revue de l'Orient latin*, 3e année, 1895, n° 2, p. 242) et contre laquelle il mettait en garde ses lecteurs.

2. Le vieux Caire, à deux kilomètres et demi de l'extrémité sud-ouest du Caire.

3. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 51.

4. On sait qu'on nommait ainsi les pyramides.

5. Cent ans auparavant, Jacques de Vérone était allé voir cinq éléphants appartenant au Soudan (*Revue de l'Orient latin*, 3e année, n° 2, p. 239). Du temps du seigneur d'Anglure, il y en avait six, plus cinq girafes (Bonnardot et A. Longnon, *le Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, p. 61 et 62). En 1392, Thomas Swynburn ne vit qu'un éléphant et une girafe (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 381).

chins des œufz à la challeur du four, cincq ou six mille à la foiz et dedens six jours[1].

Item, de celle cité du Cayre est sy très grande que les marchans Chrestiens qui en elle habitent afferment que elle a de long quinze milles et cincq milles de large; et est sy très peuplée que à payne peult on par les rues passer trois ou quatre pas sans hurter. Le pallaiz du soldain, à nostre advis, estoit grans, horsmis Paris, Rouein, Thoulloüse, Lyon et Gand, comme une des aultres citez; et audit pallaiz ne logent nulz que ledit soldain, ses femmes et les mamallucs qui sont Chrestiens renoiez Tartres et esclaves : dont a très grant quantité, comme nous fust dit[2].

Item, encores nous dirent une très merveilleuse chose, se ainsy est, laquelle les marchans Chrestiens nous affermoient. C'est assavoir que en icelle riviere du Nille, qui vient du Paradiz terrestre, comme dit est, sont hommes et femmes tous nudz, qui jour et nuit dedens comme poissons se tiennent; et est nulle difference de hommes et femmes à nous, fors qu'ilz ne parlent point et que au long de leur dos et de leurs eschines portent ung rencq de escailles comme poissons; lesquelx aucune foiz saillent en terre et au solail, et par la rive vont mengant rachines, roisins, herbes et fruitz se ilz en treuvent : mais quant ilz voient aucunes gens, soubitement ilz saillent ou fleuve. Et disent les gens qu'il en y a esté aucune foiz prins en fosses et en las; mais ilz ont tant de dolleurs et se debattent sy fierement, que se ilz ne sont laissiez, incontinent ilz meurent. Mais quant ces ribaulx chiens Sarrasins qui gardent les bestes les peuent prendre aux fosses ou aux las, ainsy que est dit, et il a aucune femme, disent qu'ilz s'en servent pour lors charnellement et puis les laissent aller : et incontinent que elles sont laissées, sans nulle congnoissance d'amour quelxconcques, tant à courant que elles peuent, au fleuve s'en vont jetter.

Item, encores est vray que en celle riviere du Nille est une maniere d'un grant serpent que ilz appellent calcatrix[3], qui a la teste grande

1. Ce procédé d'éclosion artificielle avait été vu plusieurs années auparavant par Nicolas de Martoni, qui l'a décrit (*Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni* (*1394-1395*), publiée par Léon Le Grand, p. 36). Il est encore employé et on peut aujourd'hui le voir fonctionner à Gizeh, près du Caire.

2. Cf. *Étude sur la devise des chemins de Babiloine* (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 90).

3. Ne faut-il pas reconnaître là les « animaux extraordinaires » mentionnés

comme ung cheval et le corps ainsy que monseigneur saint George desconffist; et disent qu'ilz en ont veu pluiseurs de prinses, dont l'une estoit longue de trente troiz braches, et le tour de sa gorge estoit de troiz braches et plus. Lesquelz serpens saillent aux champs et menguent chevaulx, bœufz, moutons et gens quant ilz les peuent avoir[1].

Et disent que ceste riviere de sa droitte nature ne fault jamaiz à croistre à l'entrée ou au millieu du moiz de juillet et par telle façon qu'elle s'espant bien cent milles par tout le païs, et bien à croistre et à descroistre jusques elle soit toute retraicte en son lieu l'espasse de deux moiz. Et se ainsy ne croissoit, disent que tout le païs seroit perdu : car on n'y porroit semer ne recœullir, ne nul aultre bien n'y vendroit, car elle engraisse et nourrist tout le terroir du pays. Et disent pour vray que LXVII milles villaiges en sont nourris et leurs puis et cyternes en sont tous plains, de quoy ilz vivent tout cel, car se ainsy l'yaue n'y croissoit, ilz deshabiteroient tant peu y pleut.

Item, de là qui veult aller en Allixandrie pour aller plus tost et à son ayse que sur les asnes ne sur les chameaulx, on peult monter sur barques et descendre sur la riviere contre bas; dont au descendre voist on le tiercenal où le Soldain tient ses gallées, où en veismes maintes et pluiseurs aultres vaisseaulx. Lors descend l'en par la riviere deux journées ou bien près; et lors convient descendre en ung villaige duquel ne me souvient pas bien le nom[2] et là demourer celle nuit et louer asnes pour chevaulchier jusques en Allixandrie. Et de cedit villaige se fault partir en esté après mynuit pour le grant chault qu'il y fait.

Et quant on est en Allixandrie dix mille près, il fault par une très molle et penible sablonniere passer; puis vait on à Allixandrie logier. Sy doit chascun pellerin estre certain que à l'entrée de la cité, au portail, il sera jusques à ses secretes parties serchiez, ou au moins à noz très grans desplaisirs le fusmes nous par la coustume de cellui temps[3]. Puis fusmes envoyez logier à Fondigo des Venissiens[4]; et là

par M. Schefer dans le *Voyage d'outremer de Jean Thenaud* (p. XXXII), d'après l'*Evagatorium* de Félix Faber?

1. L'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 75) a vu un crocodile.

2. Pas plus que notre voyageur, l'auteur du *Saint voyage de Jherusalem par le seigneur d'Anglure* (éd. F. Bonnardot et A. Longnon, p. 77) ne donne le nom de ce village.

3. La visite n'était pas moins stricte au temps du seigneur d'Anglure (*Ibid.*, p. 77).

4. « A plusieurs belles demorances pour les chrestiens estranges; c'est assa-

les marchans Venissiens et aultres, quant ilz scevent des pellerins venus, que quelque part que ilz soient, les viennent festoyer. Et l'andemain que les pellerins sont aucun peu reposez, ilz les maynnent veoir la cité et les choses à nous merveilleuses, especialment la prison où madame sainte Katerine fust mise et là où elle devoit estre martiriée, quant les angelz, par le voulloir de Dieu, firent rompre et detrenchier les renes; et puis les maynnent aux deux collompnes[1] sur le lieu proprement où elle fina ses glorieux jours par avoir sa teste trenchée. Puis les maynent veoir le pallaix et les très fortes murailles doubles moult garnies de très grosses tours. Aultre chose ne veismes que à escripre facent, fors que les villennies que ces faulx mastins nous disoient et eussent par tout fait, se ilz eussent osé ne peu.

En celle cité de Allexandrie, telle ordonnance y est que pour quelque feste que les Sarrazins ayent, tant grande leur soit, et les gardes apperchoivent quelconcque nave, gallée ou quelque aultre vaisseau que ce soit, incontinent les gardes du port cincq ou six de eulx leur vont au devant savoir qui est le patron, comment il a nom et dont ilz sont et quelle marchandise ilz maynnent, ains qu'ilz puissent entrer dedens le port. Et quant ilz ont la responce eue, ilz escripvent deux lettres l'une comme l'autre et les lyent sur deux coullons que avec eulx ilz ont, puis les laissent aller; lesquelz coullons, tant qu'ilz peuent voller, ilz vont l'un au Soldain et l'autre à l'amiral : par lesquelx coullons, en très peu de heure, ilz scevent les venues des vaisseaulx, aussy l'eure et le jour. Laquelle chose des coullons est bien forte à croire; toutesfoiz l'afferment les marchans Chrestiens[2].

Item, est assavoir que en ladicte cité de Allexandrie fault tant demourer que quelque navire ou vaissel Crestien y viengne, sy par adventure le navire n'y est pour eulx en retourner; mais il n'est gaires que de pluiseurs pars n'y en viengne dont les plus portent pellerins qui descendent à Jaffe pour la descendue de Jherusalem. Et quant ilz sont là descendus entre tant qu'ilz font en la Terre

voir pour les marchands et pour les pelerins, lesquelles demorances sont appellées *fondiques* » (*Ibid.*, p. 78, et Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 27).

1. Cf. Ch. Schefer, *le Voyage d'outremer de Jean Thenaud*, p. 25.

2. Le fait est raconté avec bien des détails par *la Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand, p. 21. Cf. Schefer, *le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, p. LII, et Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 43 et 44.

Sainte leurs pellerinaiges, les gallées vont maintesfoiz deschargier en Allexandrie où il n'y a par mer que trois cens milles, passant devant Damyette et devant Acre et descendre qui veult à Bal Barut[1], qui est le droit milieu de Jaffe à Allexandrie, et là attendre les aultres pellerins.

En ceste ville de Barut, monseigneur saint George concquesta et ochist le orrible serpent qui devoit devourer la fille du roy : et là est encores le pallaix du roy, et auprès de là est la cave dedens la roche où ledit serpent habitoit.

De là en hore retourne l'en par Chippre, et à la premiere descendue sont les sallins et là est une chappellette que ilz disent estre la premiere chappelle que jamaiz fust par delà. Et au partir de là vait on qui veult à Lymesson en l'isle[2]; et qui ne veult là descendre, l'en tire par mer son droit chemin et passe l'en devant Baffe, puis entre l'en dedens le gouffre de Saptellye ou de Sapterye : auquel gouffre souventesfoiz est on revisité de très grans vens et de très grans fortunes de mer. Et puis vait on en l'esglise de Rodes; et à Rodes, le maistre, les chevaliers et freres de l'Ospital, chascun ou la plus grant partie, festoient les pellerins, et honnourent especialment ceulx de leurs congnoissance et de leurs nacions. Et là seront tant que la navire ou gallée aura chargié ou deschargié.

Item, à Rodes et en la chappelle dudit grant maistre a pluiseurs très saintes relicques; entre lesquelles y est une des espines de la couronne Nostre Seigneur de laquelle il fust couronné à sa très cruelle Passion. Laquelle espine certainement et de vray, par la grace de Nostre Seigneur, tous les Vendredis Sains, sans jamais faillir, florist à l'eure de midi et par l'espasse d'une heure, à la veue d'un chascun.

Item, à l'esglise de monseigneur saint Jehan a une grant piece de la très sainte et vraye Croix.

Item, une grant escuelle de cassidoyne où ilz disent que Nostre Seigneur menga pluiseurs fois.

Item, le doyt monstratif de sa main droitte, duquel il monstra quant il dist : *Ecce Agnus Dei.*

Item, une aultre croix du propre bacin où Nostre Seigneur lava les piez à ses apostres : duquel bachin ilz disent que furent faictez troiz croix dont là en est l'une, laquelle ilz disent que quant aucune per-

1. Beyrouth.
2. Limisso.

sonne a le dyable ou corps et elle lui est monstrée soubitement, le dyable s'en part et y en eust il mille. La deuxieme croix disent que elle est es relicques de Constantinople. Et la IIIe disent que sainte Ellayne la fist getter dedens ledit gouffre de Saptallies pour abattre les vens et les insassiables tourmens de la mer par lesquelx à paynne estoit navire qui y peust passer.

Et y sont maintes aultres saintes relicques.

Toutesfoiz, j'ay veu en ung des plus haulx chasteaulx habité que oncques mais gaires je veiz, nommé la Foilleuse[1], qui est en la conté de Foulcauquier ou païs de Provence et en la viconté de Tallart, en icellui chastel a une petite chapellette en laquelle, sur l'autel, en une aumaire ou custode de boiz painte, et dedens a une croix de fer bien emmanchée par les IIII boux de quatre quanons de cristal, ainsy que jadis on soulloit emmancher les mances de cousteaulx, de quoy les prellaz estoient servis à table. Et aux quatre boulx de fer sont quatre fleurs de liz naissans, et au millieu de celle croix est ung petit crucifix de laicton d'entour quatre dois de long. Et en icellui crucifix Dieu a donné tant de sa grace et donne tous les jours, que par lui sont fais maintz grans miracles, et y a très grant appors de veulx. Entre lesquelx miracles en fait ung très visible sans jamais faillir, car quant par le pays de entour de cedit chastel de la Foilleuse aucune tempeste ou aurraige de temps s'y lieve que s'approche de cedit terroir de cedit chastel, soit jour ou nuit, celle très sainte croix bruist, fremist et fait noize telle en son aumaire, que se il est nuit et les gens dorment, ilz sont incontinent esveilliez. Et fault que le chappellain, s'il y est, ou le cappittaine du chastel estant couchiez honnestement, le prestre comme il doit, et le cappittaine avec sa femme espouse se il le a, car aultrement nul ne l'osa puis touchier ne prendre, que le dyable tua le chappellain partant du lit couchié avec une folle femme, luy tenant sur les murs du chastel ladicte croix en ses mains. Et lors ad ce malvais temps, le chappellain ou le cappittaine, comme dit est, à grant honneur et reverence prendent celle très sainte croix et la portent sur le mur du chastel, comme dit est, du costé où le plus malvais temps vient. Lors d'icelle très sainte croix saillent flambes, clartez et raix luisans qui vont visiblement par l'air à l'encontre d'icellui malvais temps et le chasse que n'oze ou ne peult entrer en cedit terroir. Laquelle chose me a tesmoingnié monseigneur le viconte de Tallart, seigneur dudit chastel, le cappit-

1. Fouillouse, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard.

taine que pluiseurs foiz en l'absence du chappellain a monstré ladicte sainte croix par jour et par nuit, aussy tesmoingné par les gens et gardes dudit chastel et aultres de la ville quant je la fus veoir et guidé d'un escuier dudit seigneur; lequel cappitaine me jura que par la sainte croix que pluiseurs fois lui est eschappée des mains et allée par l'ayr, de jour et de nuit et puis retournée en son lieu. Et mesmement le seigneur d'Ose[1] que de la fenestre de sa chambre de sondit chastel m'a juré sur la foy qu'il doit à Dieu, que pluiseurs fois par nuit, estans ces grans tempestes de temps, il veoit dudit chastel de la Foilleuse, ou de l'un à l'autre à grosse demye lieue, les flambes vollans par façons de rays qui d'icelle sainte croix sailloient à l'encontre d'icellui temps, jassoit que icelle sainte croix ne pouoient ilz point veoir. Qui est ung des quatre miracles evidens que j'aye veuz. Dont le premier est cellui de la sainte espine de la couronne Nostre Seigneur que le Vendredi Saint à l'eure de midi florist l'espace d'une heure, comme ilz disent, lequel je n'ay point veu. Le IIe est cestui de ceste sainte croix. Le IIIe est du sang du col de monseigneur saint Genar, martir, archevesque de Napples, qui est en une fiollette de voirre enchassée en une custode d'or, tellement que on le peult bien veoir tout entour. Item, d'aultre part est le chief dudit saint Genar richement aussi enchassé en or. Lesquelx chief et sang ont de Nostre Seigneur telle vertu que le sang qui est en sa fiolle est tout prins comme une piece de chire vermeille sur le sanguin. Et quant le roy, la royne ou aulcuns seigneurs ou ambaxadeurs estranges le veullent veoir, on traist de la sagrestie le chief à par soy et le sang à par soy; lequel sang sera en une piece tout prins ainsy que dit est, et par deux des principaulx de l'esglise seront sur l'autel où ilz venrront oïr la messe, l'un à dextre et l'autre à senestre de l'autel. Et quant la messe est dicte, l'archevesque ou le chappellain prendront la fiolle dudit sang et la monstreront ausdiz seigneurs ou dames qui le voyent ainsy prins; alors l'autre chappellain prend le chief du benoit saint et là, presens tous, se le principal seigneur ou dame par qui il se monstre est plus en estat de grace que aultrement, le sang peu à peu se fondera comme la cire près du feu, tant que tout sera fondu. Et se ilz sont aultrement, ce que en pluiseurs façons ilz peuent bien estre, le sang demeure tout congellé et prins comme devant.

Et le IIIIe est de deux corbeaux qui monstrent aux pellerins le che-

1. Oze, Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes.

min à l'ermitaige où monseigneur saint Vincent, martir, sur le mont que on dist le mont Saint Vincent en Algarbe, fist sa penitance.

Lesquelz trois sy evidens miracles, c'est assavoir de la sainte espine, du sang saint Genar et des deux corbeaux me sont venus à memoire à cause de l'esvident miracle que Dieux fait tant par cellui petit crucifix de lecton par lequel je, audit seigneur le viconte auquel ledit chastel est, demanday que ce pouoit estre et dont ce crucifix avoit sy merveilleuse vertu. Sy me dist : « Nous eusmes jadiz de nostre hostel ung Saint Pere Pappe[1] qui avoit celle croix ainsy faicte, et dedens ce crucifix qui fut fait du saint bacin dont Nostre Seigneur lava les piez à ses apostres. Et quar à nostredit chastel de la Foilleuse, par sa très grande haulteur, maintesfoiz l'an les fourdres et les tempestes s'y adressoient tellement que peu à peu tout se deshabitoit et eust fait pieça, se la grant bonté du fructueux terrien ne fust. Par laquelle chose nostredit Saint Pere nous donna celle croix ainsy qu'elle est; laquelle, par la façon que avez oÿ, a si bien gardé et tousjours garde ledit chastel, la ville et son terroir, que Dieux mercy oncques puis tempeste n'y eust. »

Et puis, au retour de Rodes, revient on en Candye, à Modon et aux aultres illes pour revenir à Venise ainsy que dit est; ou qui veult descendre à Messine, à Pallerne, en l'isle de Trinacle devers le septentrion, aux isles de Sardigne et de Corcigue ou à Napples, à Romme, à Pise, à Jennes, en Provence, à Aygues Mortes, à Barcellonne, passe par le far de Messine qui sont en la mer de Europe; ou qui veult prend le pellaige de la mer Myterrienne entre la Barberie et lesdictes ysles de Trinacle, de Sardigne et de Corcigue, et vient on à l'estroit de Marroc et es mers d'Espaigne, de France, d'Engleterre et des Allemaignes.

Et cy donrray fin aux voyaiges dessusdiz.

1. En effet, Jean XXII avait été oncle d'un ascendant du vicomte de Tallard.

CHRONOLOGIE

DES ROMANS DE *THÈBES*, D'*ENEAS* ET DE *TROIE*.

Les trois poèmes de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie* forment un groupe dont l'étude doit servir d'introduction à l'histoire du roman français, sinon en être le premier chapitre. Ces poèmes n'étant pas datés, il serait extrêmement important de leur assigner tout au moins un classement chronologique. Dans quel ordre se sont-ils succédé? Les diverses tentatives faites jusqu'ici pour élucider cette question ont abouti à des résultats si peu concluants que les romanistes sont encore sur ce point en complet désaccord. G. Paris, qui, en 1890[1], plaçait *Eneas* au premier rang et *Thèbes* au dernier, s'était décidé, deux ans après, pour l'ordre suivant : *Thèbes, Eneas, Troie*[2]. Ce dernier classement est aussi celui de M. H. Suchier, à qui *Thèbes* « semble un peu plus ancien qu'*Eneas*[3] ». Suivant MM. P. Meyer[4] et L. Cons-

1. *La Littérature française au moyen âge*, 2e éd., §§ 45, 47 et p. 247.
2. *Romania*, t. XXI (1892), p. 285.
3. *Geschichte der französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*, von H. Suchier und A. Birch-Hirschfeld (Leipzig, 1900), p. 118.
4. « Je classerais donc ces trois poèmes dans cet ordre : *Thèbes*, *Troie*, *Eneas*, le dernier étant, comme du reste on l'a remarqué depuis longtemps, la continuation du second » (*Bulletin de la Société des anciens textes français*, t. XVII (1891), p. 53). — « Pour ma part, j'ai proposé, sans me hasarder à fixer aucune date précise, l'ordre suivant : *Thèbes, Troie, Eneas*. Ce n'est pas ici le lieu de justifier cette opinion; je puis dire toutefois que l'un des arguments que je pourrais faire valoir est la façon dont le couplet est traité dans ces trois poèmes. L'auteur de *Thèbes* finit régulièrement la phrase avec le second vers d'un couplet. L'auteur de *Troie* et celui d'*Eneas* finissent souvent la phrase avec le premier vers...; la façon de traiter le couplet diffère peu d'un poème à l'autre » (*Romania*, t. XXIII (1894), p. 16).

tans[1], *Troie* serait antérieur à *Eneas;* pour M. G. Gröber[2], c'est *Eneas* le plus ancien des trois poèmes et *Troie* le plus jeune[3].

Cette incertitude s'explique par la fragilité des arguments dont se sont contentés les érudits qui ont traité de ce sujet. Les considérations philologiques, qu'on a le plus souvent invoquées, sont absolument illusoires lorsqu'il s'agit, comme dans le cas actuel, d'ouvrages écrits à des dates très rapprochées et par des auteurs dont on ne connaît ni le pays, ni l'âge, ni l'éducation, ni le milieu dans lequel ils vivaient. La métrique ne saurait davantage fournir un critérium certain. M. P. Meyer a montré que dans les plus anciens poèmes à rime plate la phrase se termine toujours après un couplet, c'est-à-dire après un vers pair, et que, dès le troisième quart du XII[e] siècle, des poètes s'affranchirent de cette règle. Dans *Thèbes*, l'usage antique est encore observé; il ne l'est plus dans les deux autres romans; d'où M. Meyer conclut que *Thèbes* est le plus ancien des trois[4]. Mais cette conclusion n'a rien d'assuré, puisque dans des poèmes écrits vers 1160 la règle n'est déjà plus observée, tandis qu'elle l'est encore dans des poèmes du XIII[e] siècle; de plus, la constatation de M. Meyer ne fournit aucun renseignement sur l'âge respectif d'*Eneas* et de *Troie*.

Pour fixer d'une façon décisive la succession des trois poèmes, il faudrait trouver des emprunts certains du second au premier et du troisième au second. En réalité, ces emprunts existent et assurent l'ordre suivant : *Thèbes*, *Eneas*, *Troie*.

M. Constans a déjà signalé trois passages d'*Eneas*, dans lesquels il a cru reconnaître l'influence de *Thèbes*[5]. C'est d'abord celui où le héros troyen rencontre, dans les enfers, groupés à part, les sept chefs qui firent le siège de Thèbes. Mais il est facile

1. *Histoire de la langue et de la littérature française...*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, t. I, p. 220 (Paris, 1896). Pour les raisons qui lui font considérer *Eneas* comme postérieur à *Troie*, M. Constans renvoie à la p. 181, où je ne les ai pas trouvées.

2. *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, p. 582 (Strasbourg, 1902).

3. Je n'ai pas pu me procurer l'étude de M. Warren, *The date of the Roman de Thèbes* (*Modern Language Notes*, t. XIII, 1898).

4. Voy. à la page précédente, n. 4.

5. *Le Roman de Thèbes*, publié d'après tous les manuscrits par L. Constans, t. II, p. CXVII (*Soc. des anciens textes fr.*, 1890), et *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, de Petit de Julleville, t. I, p. 181 et 220, n. 4.

d'objecter que l'auteur d'*Eneas* pouvait connaître les noms des sept chefs soit par Stace, qu'on lisait dans les écoles au XIIe siècle, soit par les mythographes (voy. Hygin, LXX : *Reges septem Thebas profecti*), soit par les vers VI, 478-480 d'un manuscrit glosé de Virgile[1].

Les deux autres rapprochements notés par M. Constans sont encore moins probants. Les voici :

Bien savriiez par autrui main Le serpent traire del buisson. (*Th.*, 7940-41.)	Vos voudriiez par autrui main Le serpent traire del buisson. (*En.*, 6898-99.)
Il prent respons et giete sorz Et revivre fait omes morz. (*Th.*, 2029-30.)	El ressuscitë omes morz Et devinë et giete sorz. (*En.*, 1909-10.)

Dans le premier cas, il s'agit d'une expression proverbiale, équivalente à notre « tirer les marrons du feu » ; on serait donc en droit de croire qu'elle a pu être employée indépendamment par deux auteurs contemporains ; mais, en admettant, et c'est plus vraisemblable, qu'elle ait passé d'un poème dans l'autre, rien n'indique que l'emprunteur soit l'un plutôt que l'autre. Dans le second cas, non seulement on n'a aucun motif de placer *Thèbes* avant *Eneas*, mais, au contraire, si l'on se réfère aux textes latins suivis par les deux trouveurs, on sera porté à voir dans cet hémistiche de Virgile : *Nocturnosque movet manes* (*En.*, IV, 490), l'original du vers

El ressuscitë omes morz,

et par conséquent à donner à *Eneas* la priorité sur *Thèbes*.

On ne s'étonnera donc pas que ces rapprochements n'aient pas entraîné la conviction de tous les romanistes ; on serait plutôt surpris de la considération que quelques-uns leur ont accordée. Cependant la thèse de M. Constans, relativement aux emprunts d'*Eneas* à *Thèbes*, pour avoir été soutenue par des moyens insuffisants, n'en est pas moins juste. Il est exact que l'auteur d'*Eneas* a connu le roman de *Thèbes*. Pour le prouver, je laisserai de côté, comme infirmés par les objections que j'ai dites, les deux premiers des rapprochements précédemment

1. Soit même dans une *Thébaïde* en prose latine, aujourd'hui perdue, que, suivant M. Constans, l'auteur de *Thèbes* aurait eue à sa disposition.

signalés; mais je reprendrai le troisième et le complèterai, et j'en ajouterai d'autres, que je crois péremptoires.

Ce ne sont pas seulement les deux vers 1909-1910 d'*Eneas*, relatifs à une sorcière, qui devaient être placés en regard de deux vers extraits d'un passage de *Thèbes* relatifs à un devin. Un devin figure aussi dans *Eneas;* si l'on joint l'énumération de ses pouvoirs à celle des pouvoirs de la sorcière dans le même poème, on obtient un groupe de six vers, qui, rapprochés des cinq vers où sont également énumérés les pouvoirs d'un devin dans *Thèbes*, ne permettent plus de douter qu'il y ait eu emprunt d'un poème à l'autre :

Del ciel saveit tot le secrei;
Il prent respons et giete sorz
Et revivre fait omes morz;
De toz oiseaus sot le latin;
Soz ciel n'aveit meillor devin.
(*Th.*, 2028-32.)

D'oiseaus saveit toz les langages,
Et mout saveit bien deviner,
Et geter sorz et enchanter;
Soz ciel n'aveit meillor devin.
(*En.*, 5056-59.)

El ressuscitë omes morz
Et devinë et giete sorz.
(*En.*, 1909-10.)

Or, ici les vers de *Thèbes* semblent bien plus naturellement inspirés par Stace que ceux d'*Eneas* par Virgile. Tous les pouvoirs du devin, dans *Thèbes*, sauf celui de faire revivre les morts, sont déjà dans le passage correspondant de la *Thébaïde* (III, 451 et suiv.); et, quelques pages plus loin (IV, 413 et suiv.), un autre devin évoque les morts et les fait remonter de l'enfer sur terre pour les interroger. Au contraire, les mêmes pouvoirs, attribués dans *Eneas* à la sorcière (sauf celui d'évoquer les morts) et au devin, ne se trouvent pas dans les passages correspondants de l'*Énéide* (IV, 487-491; IX, 327). C'est une raison très forte pour attribuer la priorité au roman de *Thèbes;* en voici une autre non moins concluante : tous les pouvoirs du devin de *Thèbes* ont été conférés au devin ou à la sorcière d'*Eneas;* mais ces deux derniers en possèdent d'autres encore, que l'auteur d'*Eneas* avait trouvés, au moins pour la plupart, dans Virgile (arrêter le cours des eaux, modifier celui des astres, faire descendre les arbres du sommet des monts, faire mugir la terre sous les pieds). Pourquoi serait-ce précisément ces pouvoirs que l'auteur de *Thèbes*, s'il avait connu *Eneas*, aurait laissés de côté?

Un autre morceau, plus étendu, du roman de *Thèbes*, se retrouve dans *Eneas*, et, cette fois encore, la comparaison des deux textes prouve l'antériorité de *Thèbes*. Dans *Thèbes*, Jocaste, accompagnée de ses deux filles, Antigone et Ismène, vient au camp des Grecs, dans l'espoir de réconcilier Étéocle et Polynice. Le trouveur, à cette occasion, s'est complu à décrire le costume des deux jeunes filles, la robe et le harnachement de leurs palefrois. Dans *Eneas*, l'auteur, pour représenter Camille arrivant au camp des Rutules, s'est borné à calquer le portrait d'Antigone, et il l'a fait avec des surcharges et quelques modifications dont le mauvais goût trahit de prime abord le plagiaire :

Antigone (*Thèbes*).	Camille (*Eneas*).
D'une porpre inde fu vestue Tot senglement a sa char nue. (v. 3807-8.)	Bien fu la dame estreit vestue De porpre neire a sa char nue[1]. (v. 4011-12.)
Vestue fu estreitement, D'un baudré ceinte laschement. (v. 3813-14.)	Vestue fu estreitement, Dessus fu ceinte laschement D'une sorceinte. (v. 4021-23.)
Chauciee fu d'un barragan Et d'uns solers de cordoan. (v. 3815-16.)	Chauciee fu d'un siglaton, Si soler furent d'un peisson... (v. 4025-26.)
Ses manteaus fu... (v. 3817.)	Ses manteaus fu... (v. 4029.)
Les panz en ot bien entroverz, Que li costez fu descoverz. (v. 3819-20.)	Ele en ot entroverz les pans, Que li paru li destre flans. (v. 4045-46.)
Les cheveus ot et lons et sors. (v. 3821.)	Cheveus ot sors, lons jusqu'as [piez. (v. 4009.)
D'un fil d'argent sont galoné. (v. 3823.)	A un fil d'or les ot treciez[2]. (v. 4010.)

1. Virgile avait dit : *ut regius ostro Velet honos leves humeros* (VIII, 814-815). Ce n'est pas ce *regius ostro* qui est ici reproduit; mais le traducteur ne l'a pas négligé; il dira plus loin, en parlant du manteau : « Vols fu de porpre impérial » (v. 4033). — M. Salverda de Grave a oublié cet exemple de *vols* dans son lexique.

2. Dans l'*Énéide : ut fibula crinem Auro internectat* (VII, 815-816). Ce détail est assurément inutile pour expliquer la substitution du fil d'or au fil d'argent, et de *treciez* à *galoné;* mais il explique sans doute pourquoi l'auteur d'*Eneas* a commencé son tableau par les cheveux, modifiant en ce point l'ordre suivi par son modèle : il prenait d'abord ce que lui offrait Virgile et complétait en s'aidant de *Thèbes*.

El chevauchot un palefrei.
(v. 3825.)

Et chevauchot un palefrei.
(v. 4047.)

Bien amblanz fu...
(v. 3827.)

Li palefreis fu bien amblanz.
(v. 4069.)

Et fu toz neirs, ne mais les hanches
Et les espaules, qu'il ot blanches,
Et les costes et les oreilles
Et les jambes qui sont vermeilles.
(v. 3829-32.)

Come neis ot blanche la teste,
Le top ot neir, et les oreilles
Ot ambesdeus totes vermeilles;
Le col ot bai et fu bien gros,
Les crins indes, et verz par flos;
Tote ot vaire l'espaule destre
Et bien fu grisle la senestre...[1].
(v. 4050-56.)

Le frein ot precios et gent,
Les resnes sont de fil d'argent,
La cheveçaille de fin or;
Les pierres valent un tensor.
(v. 3833-36.)

Et li freins fu mout avenanz;
De fin or fu li cheveçauz,
Faiz a pierres et a esmauz,
Et les resnes de fin argent,
Bien treciees...
(v. 4070-74.)

D'un blanc ivoire fu la sele.
(v. 3837.)

La sele ert buene et li arçon
Furent de l'uevre Salemon,
A or taillié de blanc ivoire.
(v. 4075-77.)

Voici un autre passage, duquel il n'apparaît pas moins clairement que l'auteur d'*Eneas* avait sous les yeux le roman de *Thèbes* :

Sis contes ot, si com je crei,
En la cité, estre le rei;
Et s'i aveit set maistres rues,
Et set portes, et set eissues.
Chascuns sa rue ot herbergiee
Des sis contes o sa maisniee,
Et en la rue principal
Furent herbergié li reial.
Chascuns des set sa porte aveit
Et chascuns par sa porte eisseit.
(*Th.*, 5173-82.)

Set maistres portes i aveit;
Uns cuens sor chascune maneit;
Son feu en teneit et sa terre.
Se a Cartage sordeit guerre,
Chascun conte estoveit servir
Et set cenz chevaliers tenir.
(*En.*, 465-70.)

1. La robe du palefroi d'Antigone est rare, mais sans rien d'invraisemblable; au contraire, la peinture du cheval de Camille atteint les dernières limites de l'absurde; l'auteur continue : « Les piez devant ot lovinez, Et fu toz bruns par les costez; Soz le ventre fu leporins Et sor la crope leonins, Et fu toz neirs

L'auteur de *Thèbes* donne le nom de chaque porte et celui du comte qui en avait la garde tels qu'on les trouve dans Stace; s'il y ajoute le dénombrement des hommes que chacun des comtes réunissait sous sa bannière, il n'en est pas moins évident que son unique source ici est le manuscrit latin, en vers ou en prose, qu'il suivait. Dans sa description de Carthage, Virgile dit des portes simplement : *Miratur portas* (I, 422), et ces deux mots sont représentés dans *Eneas* par les six vers qu'on vient de lire. Il serait difficile de ne pas voir dans ce développement une influence de *Thèbes*.

Je tiens donc pour définitivement assuré qu'*Eneas* est postérieur à *Thèbes;* je vais montrer, par les mêmes procédés de comparaison, qu'il est antérieur à *Troie*.

Dans *Eneas,* le poète décrit la ville de Carthage que Didon fait construire; il parle successivement des remparts, des rues, des maisons, du donjon, puis du palais de la reine. Dans *Troie,* l'auteur décrit de même la ville que Priam fait reconstruire; il parle successivement des remparts, des rues et des maisons, du donjon, puis du palais du roi. Il n'y a aucune conclusion à tirer de cette coïncidence; l'idée de ces descriptions était suggérée aux deux trouveurs par leurs modèles latins (*Énéide*, I, 420 et suiv.; Darès, § IV). Mais la façon dont cette idée est développée, certaines particularités bien caractéristiques, communes aux deux poèmes français et tout à fait étrangères à leurs modèles latins, ne laissent pas douter que l'un des deux trouveurs ait connu les vers de l'autre. De part et d'autre, les murs de la ville sont construits avec des carreaux de marbres de différentes couleurs, habilement agencés, de manière à dessiner des bêtes, des fleurs et d'autres figures, que l'on croirait peintes, sans que cependant on ait fait usage d'aucune peinture[1]. Et cela est dit par les deux auteurs dans les mêmes termes :

Li quarel sont de marbre bis, De blanc et d'inde et de vermeil; Par grant esgart, par grant conseil	De marbre blanc, inde et safrin, Jaune, vermeil, vert et porprin Furent assis en tel maniere

dessoz les auves; Les deus jambes devant sont fauves, Les deus derriers roges com sans; Les quatre piez ot trestoz blans; Neire ot la coe une partie, L'autre blanche tote crespie. »

1. A. Joly, qui croyait les deux poèmes du même auteur, avait déjà noté cette ressemblance.

I sont assis tuit a compas;
Tuit sont de marbre et d'adamas.
Li mur sont fait a postereaus,
A pilerez et a mereaus,
A biches[1], a oiseaus, a flors.
O le marbre de cent colors
Sont peinturé defors li mur
Senz vermeillon et senz azur[2].
(*En.*, 422-32.)

Tuit li quarel de la maisiere
Issi com il divers esteient.
Par les colors quis departeient
Furent les uevres par devise
A flors, a bestes en tel guise.
Azur ne teint ne vermeillon
N'i aveit, se de marbre non.
(*Tr.*, 3051-60.)

L'imitation est évidente, mais qui est l'imitateur? Darès, que suivait Benoît de Sainte-More, l'auteur du roman de *Troie*, dit simplement des fortifications de la ville : *ampliora moenia extruxit, civitatem munitissimam reddidit... Ilio portas fecit* (§ IV). Virgile n'en dit pas davantage : *pars ducere muros, Molirique arcem et manibus subvolvere saxa* (I, 423-424). Toutefois, dans les vers qui encadrent ce passage, Virgile insiste sur la richesse et le luxe de la ville; mais c'est là une indication trop vague pour qu'on ose s'y arrêter.

Après avoir parlé des murailles, les deux romans mentionnent les grandes rues, les nombreux et riches palais :

Granz rues ot en la cité
Et palais riches a plenté.
(*En.*, 459-60.)

Mout i furent beles les rues
Et de bones maisons vestues,
Mout i aveit de beaus palais,
Si riches ne verreiz ja mais.
(*Tr.*, 3017-20.)

Benoît ne trouvait rien de tel dans Darès; l'auteur d'*Eneas*, au contraire, n'a rien ajouté ici à Virgile, qui mentionne les grandes rues, avec leur animation :

1. Le mot *biche*, avec son sens actuel, que lui donne l'éditeur, au lexique, me paraît douteux. Des manuscrits ont *bestes*. Un autre exemple, où il s'agit d'une fourrure faite « d'unes biches de cent colors » (v. 743), est encore plus problématique.

2. Comparer la description du château de Tintagel dans la *Folie Tristan* du ms. Douce : « Ne cremout assaut ne engien... De marbre sunt tut li quarel Assis e junt mult ben e bel. Eschekerez esteit le mur si cum de sinopre et d'azur » (Bédier, *le Roman de Tristan par Thomas*, I, p. 7). Les p. 12, l. 10, à p. 13, l. 15 et les neuf premières lignes de la p. 14 du roman de *Tristan* de Thomas, reconstitué par M. Bédier, sont tirées de l'épisode de Lavinie dans *Eneas*.

Miratur portas, strepitumque et strata viarum
(I, 422),

ainsi que les constructions privées :

Pars optare locum tecto et concludere sulco[1].
(I, 425.)

Il y a donc ici présomption en faveur de l'antériorité d'*Eneas*.

Cette présomption s'accentue lorsqu'on arrive aux vers que chacun des trouveurs a respectivement consacrés aux portes de Carthage et de Troie. On a vu plus haut que, dans *Eneas*, ce passage, suggéré par deux mots de Virgile, est un emprunt fait au roman de *Thèbes*. Le passage correspondant de *Troie* a de même été suggéré à Benoît par son modèle latin. Darès avait dit : *Ilio portas fecit, quarum nomina sunt haec : Antenorea, Dardania, Ilia, Scaea, Tymbraea, Trojana* (§ IV) ; ce que Benoît traduit presque exactement :

Sis portes i ot *solement*,
Se li livres ne nos en ment;
Ço dit Diares qui ne faut pas.
L'une ot non Antenoridas,
La seconde, qui ert après,
Apelot l'en Dardanidès,
La tierce aveit non Ylia,
La quarte apelot l'en Cea,
La quinte resteit apelee,
Si com je truis lisant, Tymbree;
Trojana ot la siste non.
(*Tr.*, 3129-39.)

Puis Benoît ajoute :

Sor chascune ot tor principal,
Haute et espesse et defendable.
N'i ot si povre conestable
Cui l'en en baillast la menor
Mil chevaliers n'ait de s'enor,
Et de rentes, al plus eschars,
Plus de vaillant cent mile mars.
(*Tr.*, 3142-48.)

1. Et aussi : *Miratur molem Æneas, magalia quondam* (I, 421).

Et cette addition nous rappelle à la fois les comtes qui gardent les portes de Carthage et qui ont chacun sept cents chevaliers sous leur bannière et ceux qui gardent les portes de Thèbes; le « solement » du vers 3129 est une allusion à l'une de ces villes, sinon à toutes deux. Il y a donc ici relation de *Troie* soit avec *Thèbes* soit avec *Eneas*. L'hésitation entre ces deux alternatives serait légitime[1] si l'on s'en tenait à l'unique passage qui vient d'être cité, mais si l'on prend en considération ceux qui précèdent et surtout ceux qui suivent, le doute ne sera plus permis : pour l'ensemble de la description, il y a rapports certains d'emprunt entre *Troie* et *Eneas;* pour les portes, il est tout naturel de croire que *Troie* est débiteur d'*Eneas*, puisque c'est à *Thèbes* qu'*Eneas* a lui-même emprunté, comme on l'a vu précédemment.

Après la description de la ville vient, dans *Eneas* et *Troie*, celle du donjon :

A une part de la cité
Assist Dido sa fermeté.
Tors i ot forz et bon donjon,
Ki ne criement se foudre non;
N'i peüst l'en neient forfaire,
Por nul assaut lancier ne traire;
Nus engins ne li forfeïst,
Se de vers le ciel ne venist.
(*En.*, 497-504.)

A une part font Ilion,
De Troie le maistre donjon.
(*Tr.*, 3029-30.)
Menacier puet qui riens ne crient,
Se de vers le ciel ne li vient.
Tot l'empire, tote la gent
Qui sont desi qu'en Orient
N'i forferoient une pome.
(*Tr.*, 3081-85.)

1. M. Constans a signalé (*Histoire de la langue...*, t. I, p. 181) dans les expressions *serjant, garçon*, par lesquelles Benoît désigne le Thébain qui tua Tydée, une allusion au *mauvais garz* de *Thèbes*. Ce rapprochement, il est vrai, perd beaucoup de sa valeur si l'on admet, avec M. Constans, l'existence d'une *Thébaïde* latine en prose, dans laquelle Benoît aurait pu, tout aussi bien que l'auteur de *Thèbes*, trouver ces expressions; mais si l'on rapproche des vers 2053-2058 de *Thèbes*, qui s'appuient sur l'original latin, les vers 3978-3994 de *Troie*, on aura une preuve que Benoît a connu l'œuvre de son devancier :

Sire, fait il, ne deis pas creire
Quant que oz dire a cest proveire.
De ço que est oncore a estre
Ne te set rien dire cist prestre;
Mais coarz est; tal rien vueut feindre
Par quei cist oz porra remaindre.
(*Th.*, 2053-2058.)

Par quei vos vei si esmaier
Por la parole d'un proveire,
Qui ci nos fait mençonge acreire?
Trop est fous qui ço cuide et creit
Que il sache qu'a venir seit
D'ui en treis anz; je nel crei mie.
Ço li fait dire coardie.
Proveire sont toz jorz coart...
(*Tr.*, 3978-3985.)

Que dans ces deux passages on note particulièrement le vers en italique : dans *Troie*, l'absence d'un sujet exprimé lui donne une allure plus fière; mais combien ce sujet, dans *Eneas*, ne le rend-il pas plus naturel, révélant en cela son droit de priorité!

Après le donjon, le palais royal :

De chieres pierres natureus Ot un mui enz el mur assis. (*En.*, 508-9.)	Mout ot assis de riches pieres En plosors sens par les maisieres. (*Tr.*, 3091-92.)

D'autres passages des deux poèmes trahissent également l'imitation.

M. Salverda de Grave, l'éditeur d'*Eneas*, a déjà fait le rapprochement qui suit[1] :

Li uns mostrot a l'autre al dei : La fu li paveillons le rei, La fu la herberge Achillès, La sist Aiaus, la Ulixès, Ça erent li tornei tenu. (*En.*, 917-21.)	Li uns la mostre a l'autre al dei... As deiz mostrent : vez la Paris, La rest Hector, ço m'est avis, Et rest deça Polidamas... (*Tr.*, 10535-41.)

Il aurait pu faire remarquer qu'ici l'auteur d'*Eneas* traduit Virgile :

> Hic Dolopum manus, hic saevus tendebat Achilles,
> Classibus hic locus, hic acie certare solebant
> (*Énéide*, II, 29-30),

que, par conséquent, s'il y a relations d'emprunt entre *Eneas* et *Troie*, c'est celui-ci qui doit à celui-là.

Voici un autre rapprochement qui se présente dans les mêmes conditions :

(Camille arrive à Laurente.)	(Jason arrive à Jaconitès.)
Quant a Laurente vint errant, Temolte ot en la vile grant, Borgeis montoënt sus as estres, Dames, meschines as fenestres. (*En.*, 4089-92.)	A merveille les esgarderent, Quant il en la cité entrerent, Cil des rues et des soliers, Des fenestres et des planchiers. (*Tr.*, 1161-64.)

1. *Eneas*. Texte critique publié par J. Salverda de Grave, p. XXVII (*Bibliotheca normannica*, Halle, 1891).

Illam omnis tectis agrisque effusa juventus
Turbaque miratur matrum et prospectat euntem.
(*Énéide*, VII, 812-13.)

M. Salverda de Grave a aussi noté dans la sépulture de Pallas (*Eneas*) et dans celle d'Hector (*Troie*) l'emploi bizarre de tubes placés dans les narines du mort, la présence dans les tombeaux d'une lampe qui brûle perpétuellement, et celle d'un archer dans le tombeau de Camille (*Eneas*) et dans la Chambre de Beauté (*Troie*). D'où il conclut que l'un des deux auteurs a connu la composition de l'autre, à son « avis, c'est l'auteur d'*Eneas* qui a servi d'exemple à Benoît »[1], mais il ne dit pas sur quoi cet avis est fondé.

Remarquons d'abord que ce n'est pas « un archer identique » à celui du tombeau de Camille qui est placé dans la Chambre de Beauté, mais, entre autres automates, un « satirel, hisdos cornu », qui, deux fois le jour, lance une pelote d'or, « roonde come un pain », à un aigle également automatique. La différence est grande. Prenons garde aussi que la lampe merveilleuse est un lieu commun et que sa présence dans des tombeaux, où l'on sait qu'il est d'usage immémorial d'entretenir une lumière, n'a rien par elle-même de significatif dans la question qui nous intéresse. Mais la mention dans les deux poèmes des tubes dans les narines est beaucoup plus importante; M. Salverda de Grave s'étant contenté de la signaler, je m'y arrêterai quelques instants.

Après que les corps ont été embaumés, on prend une dernière précaution pour en assurer la conservation :

Deus chalemeaus de fin or [pristrent,
Les chiés dedenz les nés li [mistrent,
Les autres deus en deus vaisseaus;
Li uns fu d'or merveilles beaus,
Un sestier tint et neient meins;
Cil fu de basme trestoz pleins;
Li autre fu d'une sardine,
Et fu toz pleins de terbentine.

Deus vaisseaus ont appareilliez,
D'esmeraudes bien entailliez,
Toz pleins de basme et d'aloès.
Sor un bufet de gagatès
Les ont assis en tel endreit
Que ses deus piez dedenz teneit.
De basme grant plenté i ot,
Jusqu'as chevilles i entrot.
Deus tuelez d'or geteïz,
Merveilles beaus et bien faitiz,

1. *Ibid.*, p. xxix.

Li vaissel furent estopé,
O buens covercles seelé,
Que de l'odor n'alast point fors,
Se par les fistres non el cors;
Dedenz lui aillent les odors
De cez especiaus licors;
Toz tens le garront de porrir
Et de maumetre et de puïr.
(*En.*, 6467-82.)

Desi qu'as nés li ateigneient,
Et dedenz les vaisseaus esteient
Si que la grant force et l'odor
Del vert basme et de la licor
Li entreient dedenz le cors.
(*Tr.*, 16723-37.)

Dans *Eneas*, les vases sont hermétiquement clos, et cette précaution était indispensable pour que le parfum ne pût s'évaporer que par les tubes qui le conduisaient dans les narines, et de là dans le corps. Dans *Troie*, l'auteur ayant eu l'idée étrange de plonger les pieds du mort dans les vases, il était impossible de fermer ceux-ci, et dès lors l'appareil devenait inutile. Il avait en effet pour fonction, non pas, comme le croit M. Salverda de Grave, d'obtenir que « les mauvaises odeurs, au lieu de se répandre, rentrent dans le cadavre par les narines mêmes dont elles sortent », — but que, d'ailleurs, le système de Benoît n'aurait pas atteint, — mais, comme le disent expressément les deux auteurs, d'introduire dans le corps des parfums qui devaient le préserver de la corruption. Il est donc bien évident que le texte de Benoît n'est qu'une maladroite altération de celui d'*Eneas*[1].

Ce n'est pas seulement au récit des funérailles de Pallas, mais aussi à celui des funérailles de Camille, dans *Eneas*, que Benoît a fait des emprunts pour décrire à son tour le tombeau d'Hector. En voici un exemple suggestif. Il s'agit de la fermeture du cercueil :

1. Il serait tentant, si l'on ne craignait de verser dans l'ingéniosité, d'expliquer cette maladresse, étonnante chez Benoît, par une bévue qu'on pourrait, par considération pour lui, faire endosser au copiste du manuscrit d'*Eneas* dont il se servait. Dans les vers d'*Eneas* : *Les chiés dedens les nés li mistrent*. un scribe aurait traduit *chiés* par « têtes », au lieu de « bouts », et *nés* par « vases » (pluriel de *nef*), au lieu de « narines », et comme alors le sens lui aurait paru trop absurde, il aurait remplacé *chiés* par *piés*. Le contresens s'expliquerait d'autant mieux que l'emploi de *nés* pour « narines » devait être extrêmement rare, si même il a jamais été légitime; G. Paris le croyait impossible et a proposé de corriger le vers d'*Eneas* ainsi : *Les deus chiés enz el nés li mistrent* (*Rom.*, XXI, 289). A cette correction on pourrait, il est vrai, objecter le vers 16733 de Benoît : *Desi qu'as nés li ateigneient*, mais l'objection perd de sa valeur en raison du rapport qui existe entre les deux textes.

Dessus fu li covercles mis,
Mout sotilment joinz et assis;
Toz fu entiers de calcedoine[1].
De jagonces et de sardoine,
D'autres pierres menu triblees,
O sanc de serpent destrempees,
Fu li mortiers toz seelez
Et li sarqueus bien assemblez.
(*En.*, 7651-58.)

Ciment fait o sanc de dracons
Ont pris li sage et destrempé[2],
Sin ont le sarqueu seelé
En une mout chiere plataine
De piere qu'on claime egiptaine,
Plus preciosë et plus riche
Que calcedoine ne oniche.
(*Tr.*, 22992-98.)

Ainsi, dans un poème, le couvercle du cercueil est en calcédoine; dans l'autre, il est d'une pierre « plus précieuse et plus riche que la calcédoine ». Étant manifestes les efforts des deux auteurs pour entasser les richesses dans leurs descriptions, il est certain que si l'auteur d'*Eneas* avait connu *Troie*, il ne se serait pas contenté d'une pierre dédaignée par son devancier; il est non moins évident que Benoît a voulu renchérir sur l'auteur d'*Eneas*. Sa comparaison de la pierre égyptienne à la calcédoine équivaut, comme témoignage, à son « solement » relevé ci-dessus.

Inutile de multiplier ces comparaisons. Si j'avais voulu relever tous les emprunts de Benoît à *Eneas*, j'en aurais sans peine allongé la liste; mais je me suis uniquement proposé d'établir la succession des trois poèmes : *Thèbes*, *Eneas*, *Troie*, et je crois avoir atteint le but.

Ernest Langlois.

1. Je change ici la ponctuation de l'éditeur, qui n'a mis qu'une virgule après *calcedoine*, mais un point et virgule après *sardoine*.

2. Si Benoît ne fait pas entrer ici, comme *Eneas*, des pierres précieuses pilées dans la composition du mortier, c'est qu'il les avait déjà employées précédemment pour la composition d'une pâte : « Car pierres orent fait tribler, Esmeraudes, alemandines, Saphirs, topaces et sardines; En or sont de rechief fondues (*Tr.*, 16680-16683).

LES FRANCHISES

DE VITRY-SUR-SEINE

SOUS LES RÈGNES DE CHARLES V ET DE CHARLES VI.

Les villages de la banlieue de Paris n'ont pas été aussi rapidement affranchis des exactions féodales que le ferait croire le voisinage de la capitale. Le progrès semble avoir été lent et pénible pour les habitants de la partie méridionale de la banlieue comprenant la rive gauche de la Seine en amont de Paris avec les deux rives de la Bièvre. Depuis le règne de Louis VII jusqu'au règne de Charles VI, les agglomérations rurales de cette contrée ont été associées dans un même effort, dans un même progrès vers la liberté. Entre Ivry[1] et Viry-sur-Seine[2], entre Orly[3] et Châtenay[4], les paysans suburbains souffraient des mêmes abus, bénéficiaient à peu près en même temps des mêmes adoucissements apportés à la servitude rurale. Leur soumission aux mêmes seigneurs explique en partie l'analogie de leur condition.

Les seigneurs ecclésiastiques, et notamment l'évêque de Paris, le chapitre des chanoines de Notre-Dame, les couvents de Saint-Marcel, Saint-Éloi, Saint-Victor, Saint-Magloire, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, les Mathurins et le prieuré de Notre-Dame-des-Champs se partageaient la plus grande partie du territoire entre Seine et Bièvre. L'évêque de Paris avait une maison de campagne à Gentilly, un château à Chevilly; les cures des villages de Châtenay, Bourg-la-Reine, l'Hay, Chevilly[5],

1. Aujourd'hui dép. de la Seine, arr. de Sceaux.
2. Aujourd'hui Viry-Châtillon, dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil.
3. Aujourd'hui dép. de la Seine, arr. de Sceaux.
4. Aujourd'hui dép. de la Seine, arr. de Sceaux.
5. Gentilly, Chevilly, l'Hay, Bourg-la-Reine, Châtenay, Rungis, aujourd'hui comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux.

Wissous[1], Rungis étaient à la nomination du chapitre de Notre-Dame. A côté de ces grandes seigneuries ecclésiastiques, le roi avait dans les mêmes parages des droits domaniaux importants : terre de Cachant[2], revenus de la prévôté de Paris à Ivry, Vitry[3], etc.... L'influence plus libérale du roi contribuait aux améliorations du régime féodal, tantôt d'accord avec les autorités ecclésiastiques, tantôt en conflit avec elles.

On peut relever trois interventions du pouvoir royal particulièrement favorables aux habitants de cette banlieue méridionale de Paris. Louis VII, en 1158, affranchit de corvées royales et du droit de gîte les habitants de l'Hay, de Sceaux, de Châtenay, d'Orly, de Chevilly, de Vitry, de Châtillon et de plusieurs autres villages appartenant au chapitre de Notre-Dame[4]. Mais cette mesure ayant sans doute profité moins aux manants qu'au chapitre qui multiplia ses exigences féodales, Blanche de Castille, pendant sa seconde régence (1252), donna une énergique leçon de charité aux hommes d'église trop rigoureux. Le chapitre de la cathédrale de Paris avait enfermé dans sa geôle des habitants de Châtenay « comme coupables de certaines choses interdites aux serfs; » Blanche de Castille apprit que les prisonniers étaient maltraités; ses observations à ce sujet restèrent sans réponse; alors, elle se transporta jusqu'aux prisons des chanoines et donna le signal d'en briser les portes. Le chapitre dut s'incliner et consentir, moyennant finances, à l'affranchissement des serfs de Châtenay et de plusieurs villages environnants[5].

Après Louis VII et Blanche de Castille, le principal bienfaiteur de ce pays fut Charles V, désireux de remédier aux maux que les environs de Paris avaient endurés pendant sa régence. L'attention du roi Charles V fut vivement attirée par le village de Vitry.

Vitry-sur-Seine était déjà une bourgade importante et que ses seigneurs avaient favorablement traitée. Un petit bien donné au monastère de Saint-Lomer de Blois, qui y détacha quelques

1. Wissous, aujourd'hui comm. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil.

2. Aujourd'hui Arcueil-Cachant, dép. de la Seine, arr. de Sceaux.

3. Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III, p. 538, 552; t. IV, p. 20; 32, 40, 42, 47, 51, etc. Éd. Bournon, chez Féchoz et Letouzey, 1883; Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 327.

4. A. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, n° 391; *Gallia christiana*, t. VII, p. 67, etc.

5. D. Félibien, *Histoire de Paris*, liv. VII, § L, t. I, p. 335.

moines, fut l'origine de l'agglomération de Vitry. Mais, au XIIIe siècle, le bourg comportait deux paroisses : Saint-Germain, dont la cure était à la collation de l'évêque de Paris, Saint-Gervais et Saint-Protais, dépendance du chapitre de Saint-Marcel de Paris. De Saint-Marcel relevait également la paroisse très voisine de Saint-Pierre d'Ivry avec son cimetière[1].

Or, le chapitre de Saint-Marcel affranchit en 1238 plus de cent cinquante serfs qu'il avait à Vitry, Ivry, l'Hay, etc. Le monastère de Saint-Éloi, qui possédait avec des terres le four banal du village, imita la munificence de Saint-Marcel[2] vers 1268. La condition de serf ou d'homme de corps devint sans doute fort rare à Vitry à partir du règne de saint Louis. Toutefois, les seigneurs ecclésiastiques passent non sans raison pour avoir reçu du pieux monarque une compensation à leurs sacrifices matériels. Saint Louis aurait conféré à l'abbaye de Saint-Maur, qui tenait dans sa dépendance le prieuré de Saint-Éloi, le privilège de lever la taille au lieu et place du roi, « pro exercitu regis[3]. » Le roi garda à Vitry et à Ivry quelques droits domaniaux dont le produit total fut évalué dans les comptes de la prévôté en 1202 à 60 livres[4]. Par une sorte de retour offensif de la servitude, les redevances pécuniaires de Vitry et d'Ivry se transformèrent dans le cours du XIVe siècle en droit de prise[5]. Les officiers du roi, de la reine et des princes du sang réquisitionnèrent chevaux, voitures, fourrages, grains, bétail et ustensiles de ménage chez les habitants de Vitry, d'Ivry et des localités de la banlieue que Louis VII avait jadis exemptés de l'obligation du gîte et des corvées.

Survinrent les désastreux événements du règne de Jean le Bon et de la régence de Charles V. En 1358, les rebelles parisiens,

1. Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. 1883, t. IV, p. 446 à 456. Bulle du pape Adrien IV en faveur du chapitre de Saint-Marcel (en 1158), dans D. Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 13.

2. D. Félibien, *op. cit.*, t. III, p. 14.

3. Lebeuf, *op. cit.*, t. IV, p. 453.

4. Brussel, *Usage des fiefs*, pièces justif., t. II, p. 149.

5. Lebeuf, *op. cit.*, t. III, p. 461. — Il semble que le cas de Vitry ait été envisagé dans l'exception qui atténue l'engagement pris par Jean le Bon vis-à-vis des États généraux dans l'ordonnance de décembre 1355. « Exceptées les debtes qui nous sont deües de nos rentes et ancien héritage », est-il dit dans l'article 12 concernant l'abolition du droit de prise (*Ordonnances des rois de la troisième race*, t. III, p. 27).

unis aux Jacques, parcoururent toute la banlieue pour dévaster les propriétés des conseillers du régent. Les troupes de ce dernier, composées de mercenaires, ne furent pas moins nuisibles. Après les Jacques, les Navarrais et les brigands des Grandes Compagnies, les Anglais opérèrent dans la banlieue; le roi Édouard III campa à Antony (1360). Pendant tout le règne de Charles V, la banlieue méridionale de Paris devait se ressentir des brigandages qu'elle avait subis : Vitry-sur-Seine fut une des localités les plus éprouvées. Au cours de sa lutte avec Étienne Marcel, le dauphin Charles plaça son camp à Charenton afin de resserrer le blocus de Paris. Un pont fut construit sur la Seine, aboutissant presqu'en face de Vitry. Dès que ce pont fut achevé, les brigands de l'armée royale le passèrent; ils allèrent brûler Vitry et piller plusieurs autres villages qui étaient de l'autre côté de la Seine. Deux jours après, les Parisiens accouraient en force et assaillaient le pont sans succès. Mais les gens de Marcel grossissaient leurs contingents de révoltés de la banlieue et allaient à Choisy piller un manoir qui appartenait à messire Jacques de la Vache, président au Parlement de Paris. Parmi les assaillants que le Parlement condamnait plus tard à des dommages et intérêts figuraient quatorze hommes d'armes envoyés par la ville de Sceaux et un certain Étienne Legrand de Vitry, « Stephanus Magni de Vitryaco[1]. »

Le régent n'eut pas de peine à pardonner aux gens de Vitry cet excès et autres semblables en considérant la provocation dont ils avaient été victimes. Dès le mois de septembre 1358, une lettre de rémission leur était accordée, dont le trésor des chartes enregistre simplement l'indication[2]. Mais Vitry avait droit à une véritable réparation : une de ses églises, Saint-Gervais et Saint-Protais, demeurait en l'état où l'avait laissée l'incendie. Les remords du roi le poussèrent à tenir la ville de Vitry quitte du droit de prise[3].

Dans une ordonnance datée du 16 mai 1370, Charles V expose en toute sincérité les événements qui, durant sa régence, ont affecté Vitry[4]. L'église des Saints-Gervais-et-Protais a été

1. Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie*, éd. 1894, p. 109, 114, et pièces justif., p. 321.
2. Arch. nat., JJ 86, n° 377.
3. Abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. IV, p. 455.
4. *Ordonnances des rois de la troisième race*, t. V, p. 289, et t. VI, p. 80, 82.

« arse et gastée avec une grant partie des maisons et habitacions d'ycelle ville par les gens d'armes de nostre royaume. » Les habitants de Vitry sont déjà « moult chargiez de soustenir les fontaines et autres usages nécessaires pour le gouvernement et substentacion de nous et de eulx. » L'abus des prises exercées par les officiers de l'hôtel du roi, de la reine et des princes achève de les ruiner, les force à quitter le pays. Ainsi se dépeuple une « grosse ville » qui pourrait fournir annuellement des aides pour 800 livres et plus. Charles V accorde donc l'exemption de prises, puis, constatant, au cours des années suivantes, que ses officiers, ceux des princes, méconnaissent et transgressent ce privilège, Charles V le renouvelle; il place les habitants de Vitry sous la protection du prévôt de Paris établi « commissaire et conservateur espécial » des franchises de la ville (17 septembre 1371-7 décembre 1374).

Sans doute, les prévôts de Paris ont pris à cœur leur rôle de conservateurs des privilèges de Vitry-sur-Seine; un procès plaidé devant le Parlement prouve que les habitants de Vitry recouraient au prévôt, non seulement pour se garantir de la prise, mais pour faire entendre raison à leurs seigneurs ecclésiastiques. Ces derniers, les principaux d'entre eux tout au moins, les chapitres de Notre-Dame et de Saint-Marcel, le prieuré de Saint-Éloi dénoncent comme un abus l'assentiment que le prévôt de Paris a donné à une assemblée tenue par les gens de Vitry pour discuter les tailles. Le compte rendu des plaidoiries prononcées à ce sujet en Parlement, le mardi 11 mars 1393-1394, est, malgré son insuffisance, assez instructif sur le régime féodal et municipal d'une bourgade de la banlieue :

Mardi xj^{e} jour[1]. Entre chapitre de Paris, de Saint-Marcel et le prieur de Saint-Éloy, d'une part, contre les habitans de Vitry; ceulx de Paris débatent la lettre qui a été ottroié à ceulx de Vittry et disent que ilz deussent avoir esté ouis, car leurs subgez n'ont corps ne commune et ne se pevent assembler, et aussi car ilz les doivent requérir, et si ne sont point en procès et disent qu'il n'ont commune ne corps et ne les ont point requis, ne ilz n'ont esté négligens de leur ottroier ne refusans et n'ont point de procès contre les habitans, mais seulement contre xx ou xxiii singuliers; ne les habitans n'ont

1. Registres de plaidoiries du Parlement de Paris, Arch. nat. X^{1A} 1477, fol. 71 v° et 72 r°.

point de jour contre eulx ne prins l'adveu ne garantie pour les singuliers, et ainsi ne doivent avoir eu lettre contre eulz sans les ouïr, ne les habitans ne les mettront pas en procès sans estre adjournez et mesmement, car ilz sont leurs subjectz et ont sur eulz toute justice et est l'intérest de ceulz qui sont seigneurs que leur subjectz que ilz ne soient point grévez de tailliez et ne leur ont rienz reffusé, ne se ne sont point les XXII qui sont en procès, pour ce disent que la lettre doit estre rapportée à la court et decirée comme faite non ouïe partie, et à ce concluent.

Ceulz de Saint-Marcel disent que leur bailler la lettre est les desapointier de leur seigneurie et aussi dit le prieur que de raison les seigneurs qui ont toute seigneurie et leur compète toute la disposition de la chose publique et que ceulx de Vitry n'ont corps ne commune; or disent-ilz que ceulz de Vitry disent qu'ilz acoustument d'avoir jurez qui ont le gouvernement de la ville et ainsi s'est desapointier les seigneurs, disent que ceulx de la ville (Vitry) ont aultrefois faites leurs impetracions et requeste devant le prévost de Paris soubz umbre de ce qu'ilz disoient qu'il a en la ville lij seigneurs qui sont difficiles à assembler et disent que ilz ne sont que eulz trois hauls seigneurs et le Roy en partie, et ilz ne leur ont point requis congié, et si ont leur mairez en la ville et si disent que les habitans n'en scevent rienz mais l'ont faicte aulcuns singuliers. Si concluent que la lettre soit reffusée et raportée.

Le procureur du Roy dist que Vitry est en la banlieue et y sergentent les sergents du Chastellet sans appeller aulcunement de leurs justices, et dist que le Roy est le souverain, et ainsi le font les sergens du Chastellet en toute la banlieue et propose que de tous temps ilz ont usé d'aler devers le prévost pour faire ce que les habitans requèrent et ce que c'est consonant à raison, car le Roy qui est souverain actrait à soy la souveraineté de ce faire et la seigneurie et ne scet se ilz ont haulte justice, mais se ilz l'ont, si est le prévost de Paris en possession de leur donner congié de eulz assembler, et à la court pour la lettre promeu à la requeste des habitans, considéré le procès qu'ilz ont contre aulcuns à la court de céans et le devoit faire la court, supposé que un singulier baillast la requeste, et ne leur est rienz ottroié oultre la requeste et ne falloit point ouïr partie, considéré que ce qu'ilz requeroient estoit de droit; si dist que la lettre leur doit estre délivrée et que ilz doivent amender ce que ilz l'ont empeschiée, et a ce conclut.

Répliquent les dessusdiz chapitres de Saint-Marcel et prieur que Vitry est hors la banlieue, ne un sergent ne peut rienz faire s'il n'est

à cheval et appellée la justice. Tout considéré, ordonné est que la requeste et la lettre passera et demourra et sera mis au dos, que la somme de la taille sera à l'arbitrage du commissaire, et sont condempnez les chapitres et prieur ès bonnez de chacun de messeigneurs de la court en lieu des chappeaulx.

De ce texte si ambigu dans ses complications se dégagent les traits suivants de la condition féodale et de l'organisation municipale de Vitry-sur-Seine. A Vitry, les seigneurs ecclésiastiques lèvent les tailles; ce n'est donc pas sans raison que saint Louis passait pour avoir abandonné ce bénéfice aux couvents possesseurs des biens les plus considérables dans ce bourg de banlieue. La ville ressortit à cinquante-deux seigneurs; toutefois, après le roi, trois seigneurs ecclésiastiques réclament la prééminence : ce sont les trois puissantes communautés des chanoines de Notre-Dame de Paris, de Saint-Marcel, du prieuré de Saint-Éloi. Une démarche fort ancienne des habitants de Vitry nous prouve que, depuis le XIIIe siècle, la situation au point de vue féodal ne s'était guère modifiée. En 1255, les délégués des habitants de Vitry étaient allés le même jour faire hommage aux chapitres de la cathédrale de Saint-Marcel et au prieur de Saint-Eloi[1]. Nous voyons enfin que les principaux seigneurs ont leurs maires en la ville; mais les habitants ont des jurés, et ces jurés se prétendent investis du « gouvernement de ladite ville; » ils rendent compte de leur gestion au Châtelet de Paris. C'est ainsi que, le 7 janvier 1399-1400, cinq jurés de la ville de Vitry, Jehan Jamin, Symon Bezon, Henry de Laistre, Colin du Martroy et Guillaume Larreau déposent leurs pouvoirs aux mains de Haye, commissaire du Châtelet[2]. Reste la question contestée dans le procès de mars 1393-1394 des assemblées des habitants; peuvent-elles avoir lieu si un sergent à pied du Châtelet en apporte l'autorisation? Or, les sergents à pied du Châtelet ont tout droit de sergenter dans la *petite banlieue* de Paris, et Vitry se trouve encore dans le rayon de la petite banlieue, ainsi que l'atteste un document précis. Un mémorial de la Chambre des comptes fournit, à la date du 30 septembre 1413, la liste ou « déclaracion

1. Abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. IV, p. 451.
2. G. Fagniez, *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVII, p. 4.

des villes qui sont de la banlieue *ancienne* de Paris. » A côté de Bagneux, de Bourg-la-Reine, d'Ivry, de Villejuif, d'Arcueil, de Montrouge et de Gentilly est mentionné le territoire de Vitry *jusques à la fontaine du Socq*[1]. Il n'y avait donc rien d'exorbitant dans la prétention des gens de Vitry à s'assembler avec la permission du prévôt de Paris et à prendre en commun des décisions.

La protection du prévôt de Paris a-t-elle été plus généreusement prêtée à Vitry qu'à d'autres localités de la banlieue? Faut-il admettre que des services matériels rendus à la cour et à Paris, comme l'entretien des fontaines, le ravitaillement de la capitale mentionnés dans les ordonnances, ont bien disposé les magistrats royaux en faveur d'une ville « à présent grandement peuplée de laboureurs » et qui, grâce au « labourage » de ses habitants, mène « moult de vivres chascun jour à nostre ville de Paris[2]. » Quoi qu'il en soit, la situation de Vitry a paru enviable aux villages des environs qui ont réclamé des privilèges analogues concernant l'exemption des prises tout au moins.

Au premier rang des solliciteurs, Ivry, le village intermédiaire entre Vitry et Paris, prend occasion d'un débordement désastreux de la Seine pour implorer la pitié du roi et demander qu'on applique à sa détresse le remède qui a si bien réussi à Vitry. Les deux bourgades suburbaines n'étaient pas seulement limitrophes; elles étaient unies par une commune sujétion féodale, le principal seigneur ecclésiastique des deux territoires étant le chapitre de Saint-Marcel, qui possédait l'église d'Ivry comme il disposait de la paroisse des Saints-Gervais et Protais à Vitry. Ivry obtient donc par ordonnance de novembre 1374 l'exemption de toute prise[3], moyennant une redevance annuelle de vingt-six charretées de fourrage à conduire à Paris ou dans une résidence royale sise à deux lieues au plus de la capitale. La généreuse initiative prise par Charles V produit ses effets, même sous Charles VI. En 1381-1382 Bourg-la-Reine[4], en 1398-1399 Chevilly et l'Hay[5] sont eux aussi affranchis des prises des officiers royaux moyennant des fournitures régulières de fourrage à l'hôtel du roi, et les

1. G. Fagniez, *op. cit.*, p. 7.
2. *Ordonnances*, t. VI, p. 82.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 78.
4. *Ibid.*, t. VI, p. 639.
5. *Ibid.*, t. VIII, p. 317.

ordonnances libératrices qui concernent Ivry et Bourg-la-Reine nous font savoir que Wissous, Villeneuve-le-Roy et Orly ont obtenu semblables privilèges. Il n'est point jusqu'aux villages éloignés de Soisy et Saint-Germain-sur-École[1] qui, ayant accueilli avec un empressement touchant Isabeau de Bavière lors de « son premier et joyeux advénement[2], » n'aient ainsi mérité d'échapper à leur tour aux exigences des officiers du palais (25 décembre 1400).

Il serait exagéré de considérer Vitry-sur-Seine comme une *bonne ville* exceptionnellement favorisée dont les franchises auraient constitué une sorte de charte engendrant autour d'elles des filiales. Avant que Vitry n'attirât la compassion de Charles V, la royauté s'était engagée solennellement envers le peuple des campagnes et lui avait promis de l'exonérer des prises. Dans l'ordonnance de décembre 1355, arrachée par les États généraux[3], une des principales réformes annoncées par Jean le Bon était la suppression presque complète du droit de prise. Aux environs de Paris, les premiers bénéficiaires des bonnes dispositions de la royauté avaient été la ville de Gonesse, pourvue d'ailleurs de titres d'exemption remontant à Philippe le Bel, puis les villages de Montreuil-sous-Bois en 1360, de Créteil et du Bourget en 1364, enfin l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés[4] (février 1365), indemnisée ainsi des services qu'elle avait rendus à la cause royale pendant les guerres de la régence[5]. Cependant, quelques privilégiés mis à part, on peut dire que l'article de l'ordonnance de 1355 restait lettre morte pour les paysans toujours en butte aux vexations des officiers pourvoyeurs de la cour ou des hôtels des princes; lorsque Charles V, s'inspirant des vœux des États généraux, ainsi qu'il faisait d'ordinaire en prenant les meilleures décisions de son règne, fixa, par l'ordonnance du 17 août 1367, la jurisprudence restrictive des prises[6]. La question des exemptions de prises entra alors dans une période de réalisation pratique, et l'on peut dire qu'aux environs de Paris

1. Aujourd'hui comm. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Étampes.
2. *Ordonnances*, t. VIII, p. 406.
3. *Ibid.*, t. III, p. 27, art. 12.
4. Montreuil (près Vincennes), Saint-Maur, Créteil, aujourd'hui comm. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux; le Bourget, dép. de la Seine, arr. de St-Denis.
5. *Ordonnances*, t. VII, p. 22; t. IV, p. 204; t. VI, p. 701; t. IV, p. 615.
6. *Ibid.*, t. V, p. 33.

cette période fut inaugurée par la concession des privilèges de Vitry-sur-Seine. Les franchises de Vitry-sur-Seine, datées de mai 1370, nous apparaissent comme la première application de l'ordonnance de 1367 dans la banlieue de Paris; elles précèdent même l'exemption de prises conférée à la ville de Saint-Denis[1] en mai 1372. Toutefois, ces deux affranchissements assez rapprochés par leurs dates ont ceci de commun qu'ils sont accordés sans conditions, tandis que dans les actes visant en d'autres lieux l'abolition du même droit, l'abandon de l'abus ne va pas sans compensation[2]. Il y a composition avec les officiers de l'hôtel du roi; le village se rachète du droit de prise en conduisant à la résidence du roi à Paris, ou dans un rayon de deux lieues autour de Paris, un nombre déterminé de charretées de fourrage. Aucune obligation de ce genre n'est imposée aux habitants de Vitry, traités aussi honorablement que les bourgeois de Saint-Denis.

Il y a encore lieu de considérer que, sur trente localités voisines de Paris exemptées entre 1360 et 1400, par des lettres figurant au recueil des Ordonnances royales on compte dix villages situés dans la presqu'île délimitée par la Seine et la Bièvre ou dans le prolongement de cet étroit secteur de la banlieue parisienne. Et les lettres d'exemption de prise accordées à quatre de ces villages citent le précédent des faveurs octroyées à Vitry : ce sont Issy dans sa lettre d'affranchissement de 1374, Bourg-la-Reine en 1381-1382, Chevilly et l'Hay en 1398-1399. Les habitants de ces deux derniers villages obtiennent que Charles VI les déclare « franz, quittes, paisibles et exemps de toutes prinses, ... ainsi et par la manière que octroyé l'avons aux habitans de Vitry, Ivry, le Bourc-la-Royne et plusieurs autres villes en cas semblables[3]. » Vitry-sur-Seine a donc servi de modèle envié aux villages voisins. Il serait curieux de savoir si l'ébauche d'organisation municipale mentionnée en Parlement dans le procès de 1393-1394 était également adoptée par les agglomérations villageoises situées autour de la petite capitale du pays entre Bièvre et Seine.

H. GAILLARD.

1. *Ibid.*, t. V, p. 481.

2. Voir en particulier l'exonération octroyée en février 1371 à Aubervilliers (dép. de la Seine) (*Ordonnances*, t. V, p. 481) et les exemptions en faveur des villages cités plus haut.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 317.



BIBLIOGRAPHIE.

R. P. dom H. Leclercq. *Les Martyrs.* II : *le IIIe siècle, Dioclétien.* Paris, Oudin, 1903. In-12, L-496 pages.

Le second volume de cette collection ne le cède en rien au premier, dont la *Bibliothèque* a naguère donné un aperçu : même discernement judicieux dans le choix des textes, même sûreté dans la traduction, même souci de ne rien donner que de strictement authentique. La préface, consacrée à une intéressante étude sur la condition des chrétiens condamnés aux mines, est suivie d'une dissertation intitulée : « Comment le christianisme fut envisagé dans l'Empire romain », et dont la conclusion est que les adeptes de la nouvelle religion furent poursuivis, en vertu non d'une législation spéciale, mais bien de la loi commune relative aux crimes de lèse-majesté et de sacrilège. Il est seulement regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir, dans ses références, faire allusion aux nombreux et récents travaux qui ont été depuis peu consacrés à cette question, notamment par l'illustre Mommsen et par les professeurs de l'Université de Louvain.

A. L.

Sancti Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita, ed. Léon de Kerval. (*Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. V.) Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, VIII-314 pages.

L'histoire de saint Antoine de Padoue et des miracles qui suivirent sa mort est une de celles où la naïveté et l'imagination des hommes du moyen âge se sont le plus librement donné carrière, et ce n'était pas une tâche fort aisée que de démêler les sources vraiment originales et authentiques dans l'enchevêtrement des textes différents, plus ou moins interpolés, et dont presque chacun renferme, à côté de parties communes avec quelques autres, des passages qui lui sont exclusivement propres. Déjà, les travaux du Dr Lempp, du chanoine Lepître et des PP. Léonard Lemmens et Ferdinand d'Araules avaient singulièrement débrouillé cet écheveau, et M. de K. a été bien inspiré en nous

donnant, avec la liste critique des sources de l'histoire antonienne, un tableau exact et une juste appréciation de la littérature du sujet. Mais il a surtout mérité la reconnaissance des érudits en mettant enfin à leur disposition une édition scientifique du texte vraisemblablement le plus ancien relatif au grand thaumaturge : la *Vita prima* (déjà publiée au t. I des *Portugalliæ Monumenta historica,* Lisbonne, 1856) semble bien en effet avoir été composée avant 1245, date du *Dialogus de vitis sanctorum fratrum,* mis récemment au jour par le P. Lemmens; elle est, en tous cas, très certainement antérieure à l'office du saint composé en 1249 par Jean de Spire, et sans doute de très peu postérieure à la canonisation, qui eut lieu, comme on sait, en 1232, un an après la mort du thaumaturge. L'auteur, religieux franciscain, n'est très probablement ni Jean Peckham, ni Thomas de Celano, ainsi que l'avaient proposé divers érudits; la valeur littéraire de son œuvre est faible, le côté psychologique est assez négligé et le merveilleux occupe une place relativement restreinte, mais la sincérité est évidente et le récit s'appuie sur les rapports de témoins dignes de foi. A la suite, M. de K. publie, en les critiquant, les additions et les interpolations contenues dans divers manuscrits de Lucerne, de Padoue, de Paris et d'Ancône, dont il étudie les relations avec le manuscrit de la bibliothèque de Lisbonne (fin du XIIIe siècle), qu'il a pris pour base de son édition.

Inédite jusqu'à présent était la légende *Benignitas,* ainsi appelée du premier mot de son texte, et que publie M. de K. d'après un manuscrit de l'extrême fin du XVe siècle appartenant à la Faculté de théologie protestante de Paris; mais il semble bien qu'il faut l'identifier avec celle qu'avait utilisée Surius et que les Bollandistes ne purent ensuite retrouver. Si l'on admet l'ingénieux raisonnement de l'éditeur, la date de cette légende doit être fixée entre 1303 et 1367, ce qui permet de faire remonter au moins jusqu'à la première moitié du XIVe siècle les témoignages en faveur de faits qui nous étaient seulement connus par des textes des XVe et XVIIe siècles; mais, s'il est loisible d'admettre que la *Benignitas* est postérieure à 1303, — car elle n'a pas été connue de Jean Rigaud, qui, cette année-là tout au plus tard, écrivait sa *Vita,* pour laquelle il avait cherché et utilisé tous les textes alors existants relatifs à saint Antoine de Padoue, — il ne nous paraît pas aussi certain qu'elle soit antérieure au *Liber miraculorum* inséré dans la Chronique des XXIV généraux en 1367 au plus tôt, et qu'elle en forme comme l'une des sources; peut-être ces deux textes dérivent-ils plutôt l'un et l'autre du manuscrit de Lucerne ou même d'une quatrième source qui serait commune à ces trois dernières. M. de K. le reconnaît d'ailleurs lui-même, « la question reste obscure, et il serait téméraire, en l'absence d'autres données, de vouloir la trancher ».

Nous ne ferons qu'un reproche, d'ordre tout matériel, à ce travail si consciencieux et d'une érudition si solide et si élégante, c'est d'avoir

été conduit de telle façon que l'étude d'un même fait ou d'un même texte revient parfois à différentes reprises; une excellente table alphabétique permet bien de retrouver ces divers passages, mais ce léger défaut aurait pu, croyons-nous, être évité en plaçant en préface, au lieu de la mettre en appendice, l'étude sur les sources de l'histoire antonienne, à laquelle il eût été ensuite très facile de renvoyer le lecteur.

André Lesort.

Giuseppe Celidonio. *Delle antiche decime Valvensi* (Notizie et documenti). Sulmona, 1903. In-8°, 143 pages.

Cet opuscule comprend deux parties bien distinctes : la première, antérieurement parue dans le *Bollettino della Società di storia patria di Aquila,* renferme une étude historique fort sommaire sur les diverses espèces de dîmes depuis la loi mosaïque jusqu'aux temps modernes, étude dont les éléments sont uniquement empruntés au Grand Bullaire, à l'*Histoire ecclésiastique* du P. Noël Alexandre et à l'*Histoire universelle* de César Cantù. A la suite vient le texte ou l'analyse détaillée de 104 pièces des XIIIe-XVIIIe siècles, tirées des archives de la cathédrale Saint-Pamphile de Sulmona (anc. Valva) dans l'Abruzze, et toutes relatives à la levée dans le diocèse des taxes imposées par le Saint-Siège soit pour subvenir aux dépenses des croisades contre les Turcs, des guerres contre les voisins des États pontificaux, contre les Florentins révoltés, contre les bandes anglaises ou bretonnes qui dévastèrent l'Italie au cours du XIVe siècle, soit pour secourir les rois de Sicile Charles et Ladislas de Durazzo contre la reine Jeanne Ire et Louis d'Anjou, soit pour couvrir les frais de quelque grande légation extraordinaire ou des déplacements des collecteurs pontificaux. La plupart de ces documents sont de simples quittances, dont le seul intérêt est de nous faire connaître les noms des collecteurs et des sous-collecteurs. Il convient cependant de signaler quelques pièces d'une valeur plus particulière, tels des rôles (notamment nos 1 et 4, XIIIe et XIVe siècles, véritables pouillés, qui donnent la liste des maisons religieuses du diocèse avec le montant de leur cotisation), des refus de paiement, des protestations (notamment no 52, refus par le chapitre de Saint-Pamphile en 1433 de présenter les titres des bénéfices, exigés par le sous-collecteur pour vérifier les incompatibilités de bénéfices et percevoir les annates de ceux qui avaient été pourvus par le Saint-Siège), des accommodements et des remises pour le solde des termes en retard, des fulminations d'anathèmes contre les débiteurs.

Il est regrettable que cette publication fourmille de fautes d'impression, dont quelques-unes rendent le texte incompréhensible, et que les abréviations n'y aient généralement pas été résolues. Les références

bibliographiques sont tout à fait insuffisantes et renvoient à des ouvrages sans valeur ou démodés depuis longtemps; enfin, quelques graves erreurs sont répandues çà et là, comme celle qui attribue au pape saint Clément (p. 9) la composition des Constitutions apostoliques.

André Lesort.

Ch. Sauzé. *Correspondance politique de M. de Lanssac (Louis de Saint-Gelais), 1548-1557.* Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904. In-8°, xiv et 628 pages. (Archives historiques du Poitou, t. XXXIII.)

De divers côtés, on a commencé à se préoccuper de publier les correspondances des ambassadeurs français en cour de Rome au xvi[e] siècle : M. Léon Dorez s'est chargé de la correspondance de François de Dinteville, MM. H. Courteault et Ch. Samaran de celle du cardinal Georges d'Armagnac, MM. Bourrilly et P. de Vaissière de celle du cardinal Jean du Bellay. Déjà le tome XXXIII de la collection des Archives historiques du Poitou est presque entièrement occupé par les lettres qu'adressa de Rome à son gouvernement Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, durant les deux ambassades qu'il remplit auprès du saint-siège (1553 à 1554 et 1555 à 1557).

Ce diplomate, dont Brantôme nous dit qu'il fut envoyé « pour le moins trente fois en divers lieux et ambassades durant sa vie[1], » était issu d'une illustre famille saintongeaise. Les Saint-Gelais, durant tout le xv[e] siècle, avaient su se pousser dans les plus hautes charges. Chambellans, évêques, abbés, ambassadeurs, ils avaient accumulé entre leurs mains terres, rentes et bénéfices.

Né en 1512, Lanssac avait à peine vingt-quatre ans quand, par lettres datées du 28 juin 1536[2], François I[er], voulant reconnaitre « la bonne et entière confiance qu'il a de ses sens, vertuz, noblesse, suffisance, loyauté, prudhommie et bonne diligence, » le pourvut de la capitainerie de Bourg-sur-Gironde. Après diverses missions en Écosse, en Allemagne, en Italie, où, par un heureux coup de main, il délivra Sienne du joug espagnol, Louis de Lanssac remplaça Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix, comme représentant du gouvernement français auprès du pape Jules III (avril 1553). L'objet principal de sa mission, tel que lui-même nous l'expose dans sa lettre du 4 mai 1553 (Sauzé, p. 31), était d'empêcher que le pape ne favorisât la reprise de Sienne par les Impériaux et d'une manière plus générale de travailler avec le cardinal du Bellay à détacher le pape de l'alliance impériale. Mais du Bellay et lui ne paraissent avoir eu que d'assez vaines promesses.

1. *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VII, p. 76. Cit. Sauzé, Introd., p i.

2. Arch. nat., K. 87, n° 1. Cit. *Catalogue des Actes de François I[er]*, t. III, p. 220, *ibid.*, p. vii.

Fait prisonnier au moment où il voulait porter secours à Monluc assiégé dans Sienne par les Espagnols, Louis de Lanssac demeura en captivité d'août à novembre 1554. Odet de Selve le remplaça à Rome.

Un an après, en août 1555, Lanssac reprenait son poste. Il fut d'abord un des agents les plus actifs du rapprochement entre la France et le pape Paul IV Carafa. Puis, dénigré auprès de son gouvernement par le cardinal Carlo Carafa, dont il avait dénoncé les menées avec l'Espagne, il laissa Rome le 5 février 1557.

Les lettres, publiées avec soin par M. Ch. Sauzé, ne forment encore que le premier volume de la correspondance de M. de Lanssac. Elles sont comprises entre les années 1548 à 1557. Quelques-unes sont relatives aux troubles de la gabelle en Saintonge en 1548, aux missions en Écosse ou en Allemagne; la plupart, extraites des manuscrits de la Bibliothèque nationale ou des archives italiennes, se rapportent aux ambassades de Rome. On les consultera donc avec fruit pour tout ce qui touche à l'histoire des rapports franco-italiens durant cette période.

L'ouvrage de M. Sauzé débute par une courte introduction biographique, suffisante pour nous apprendre à nous démêler au milieu des lettres de son personnage. Pourtant on pourra regretter que, pour faciliter encore le travail de recherche, l'éditeur n'ait pas placé en tête de chacune des lettres une très brève notice résumant les matières qui y sont contenues.

H. Patry.

P. Huvelin. *L'Histoire du droit commercial.* (Conception générale, état actuel des études.) Paris, Léopold Cerf, 1904. In-8°, 115 pages.

M. H., professeur à la Faculté de droit de Lyon, déjà connu par un excellent travail sur le droit des marchés et des foires, a eu l'heureuse idée de réunir les articles qu'il avait publiés dans la *Revue de synthèse historique.*

Son but est d'exposer comment on doit concevoir une histoire du droit commercial. Il explique d'abord par quelles transformations les sociétés ont passé de l'économie domestique fermée à l'économie commerciale et comment le droit commercial naît à côté du droit civil; comment le commerce de troc cède devant le commerce d'achat et de vente. Bientôt à la monnaie, premier instrument de circulation, se joint le crédit; les marchés, lieux de paix, deviennent temporaires et se tiennent à des époques fixes. Le droit commercial, « ensemble des conditions de la convention de paix grâce à laquelle les échanges peuvent s'effectuer, » naît alors; droit international et laïque, individualiste et conventionnel à l'origine, non formaliste, restitutif et répressif avec les représailles comme sanction.

Le marché constitue « le centre de cristallisation d'une société nou-

velle basée sur les différences et sur la division du travail. » Autour du marché s'établissent des marchands, des artisans qui jouissent de la paix du marché et forment bientôt une ville, c'est-à-dire un marché dont les établissements sont devenus fixes et dont la paix est permanente. La ville a un droit particulier : le droit du marché, droit commercial primitif qui devient le droit municipal. La forme de la société devient dans cette ville la communauté territoriale et peu à peu se transforme en organisation sociale ou étatique, tandis que le système économique passe de l'économie urbaine à l'économie nationale; mais au cercle du commerce national se superposent d'autres cercles et on a l'économie internationale. A leur tour, le droit commercial et le droit civil subissent une profonde transformation. Enfin, un progrès de la division du travail marque l'avènement de l'économie industrielle.

Pour M. H., l'industrie est le mode de production qui se caractérise par la division du travail portée dans l'acte même de production. Un droit nouveau se forme, c'est le droit industriel.

Cette esquisse de l'évolution du droit commercial, un peu aride malgré la clarté de l'exposition, est suivie de plusieurs aperçus sur les travaux d'ensemble et les sources juridiques et historiques, sur l'histoire externe et interne du droit commercial avec l'exposé des principaux résultats obtenus.

Cette seconde partie, la plus considérable, témoigne que l'auteur est au courant de tout ce qui a paru en France et à l'étranger sur cet intéressant sujet et qu'il a lui-même parcouru la vaste bibliographie de son sujet. Avec une telle science et une telle préparation, M. H. doit se considérer comme obligé à nous donner la sérieuse histoire du droit commercial qui manque encore à la France; nul ne pourra mieux faire.

F. Aubert.

Marcel Poëte. *Les Primitifs parisiens. Étude sur la peinture et la miniature à Paris du XIVe siècle à la Renaissance.* Leçons d'un cours d'introduction à l'histoire de Paris professé à la bibliothèque de la Ville. Paris, Honoré Champion, 1904. In-8°, 74 pages.

L'exposition des « Primitifs français » a fait éclore toute une littérature : quelques études ont déjà paru, beaucoup d'autres sont annoncées. A la vérité, notre art du moyen âge est encore bien mal connu; et il y a tant à faire qu'on a pu se demander un moment si les ouvriers ne feraient pas défaut à la tâche. Nous voici pleinement rassurés. C'est une véritable lutte qui s'est établie entre les érudits et les critiques pour écrire l'histoire de l'art pictural en France. Chacun veut travailler à l'édifice; celui-ci apporte un bloc d'assise, celui-là un plan général, trop grandiose sans doute pour être exécuté immédiatement. L'ambi-

tion de M. Poëte n'a pas été si haute; il s'est contenté, en trois cours professés à la bibliothèque de la Ville, d'étudier les artistes parisiens. C'est donc une toute petite pierre qu'il a voulu fournir au monument, mais c'est une pierre d'angle : car qui ne voit que c'est au côté le plus vivant du sujet que s'est attaqué M. Poëte? La supériorité artistique de Paris, pendant toute une période du moyen âge, n'est plus guère contestée aujourd'hui. C'est à Paris, tout près du roi, que travaillent les artistes; et ils ne s'en éloigneront, dans la seconde moitié du xve siècle, que lorsque la royauté émigrera elle-même vers la Loire. A cette époque, le centre artistique de la France est la Touraine; mais c'est à l'heure où ses châteaux sont devenus les abris ordinaires du souverain. Auparavant, pendant plusieurs siècles, les meilleurs imagiers, les plus grands parmi les peintres et les enlumineurs avaient été des Parisiens, sinon tous de naissance, au moins d'adoption. D'ailleurs, nos artistes n'ont jamais, à aucun moment, été aveuglés par leur supériorité au point de ne pas voir ce que faisaient les voisins. Ils vont en Italie tout ainsi que les Italiens viennent en France; ils sont aussi, quand finit le xive siècle, en concurrence avec les peintres flamands, qui avaient si fortement subi au début l'influence des Français. Je ne saurais trop féliciter M. Poëte d'avoir reconnu l'internationalisme de l'art au moyen âge et d'avoir insisté sur cette idée qu'un artiste, quel que soit le pays où il est né, peut être revendiqué par le pays où il a vécu, étudié et travaillé. Que le peintre et enlumineur Jacquemart soit né à Hesdin ou à Houdain, dans le Pas-de-Calais, ou bien à Houdan, en Seine-et-Oise, il est certainement un des plus purs parisiens qui aient tenu le pinceau.

Le travail de M. Poëte est un excellent résumé de tout ce que l'on sait sur l'histoire de l'art pictural à Paris pendant le moyen âge. La partie qui concerne le xive siècle notamment est tout à fait remarquable. L'auteur a dit tout ce qu'il fallait dire avec beaucoup de justesse et sans glisser sur la pente si facile qui conduit aux attributions hasardeuses. Il met, au contraire, sagement en garde ses lecteurs, ses auditeurs pour mieux dire, contre le danger de faire honneur de toutes les bonnes peintures d'une époque à un artiste dont le nom bien souvent ne nous est connu que par hasard. Il faut souhaiter que ces conseils de prudence soient écoutés. Tous les peintres, tous les enlumineurs dont les noms méritent d'être retenus sont étudiés ou mentionnés par M. Poëte : la dynastie des artistes du surnom d'Orléans, Jean Pucelle, Jean Coste, André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, Jean de Bruges, Pol de Limbourg et ses frères, Jacques Cône, Hainsselin de Haguenau, Colard de Laon, etc. En quelques lignes sont analysés les traits qui peuvent rattacher les grands tourangeaux, tels que Jean Fouquet et Jean Bourdichon, aux écoles de Paris. La partie bibliographique est fort soignée et rendra de réels services, bien qu'elle soit souvent, sans prétention, rejetée au bas des pages sous forme de notes. Le premier, M. Poëte, a

eu le mérite de mettre en lumière l'intéressante note, publiée jadis par H. Bordier, sur le dessin du sceau fourni par J. Pucelle à la confrérie parisienne de Saint-Jacques-aux-Pèlerins. Je m'en voudrais de ne pas signaler également l'heureuse trouvaille, faite par l'auteur, d'un texte de 1364 qui mentionne un Jean d'Orléans, frère de Girard. Ce n'est pas que ce texte puisse seul suffire à éclaircir le mystère qui entoure cette tribu, je ne dis pas cette famille, de peintres royaux portant le nom d'Orléans; mais on est du moins en droit d'espérer que les ingénieuses recherches de M. Poëte dans les archives parisiennes nous feront connaître encore de nouveaux documents relatifs à nos artistes nationaux.

Malgré tout le bien que je pense des *Primitifs parisiens,* j'aurai pourtant à adresser à l'auteur quelques légères critiques. Il me semble que le si curieux recueil de recettes à l'usage des peintres formé au commencement du xve siècle par le greffier Jean Lebègue eût mérité une meilleure place que celle qui lui est accordée. Le manuscrit original en est conservé à la Bibliothèque nationale, lat. 6741, et il eût mieux valu sans doute renvoyer le lecteur au manuscrit même qu'à l'édition médiocre et incomplète qu'en a donnée Mme Merrifield en 1849. D'autre part, à se contenter de ce qu'en dit M. Poëte, on pourrait croire que Jacquemart de Hesdin a été seulement un illustrateur de manuscrits; mais Jacquemart était aussi un peintre, un peintre de grandes surfaces, il a travaillé en 1398 à la décoration du château de Poitiers pour le compte du duc de Berry : cela, nous le savons de façon certaine. Enfin, puisque l'auteur se proposait très justement de donner dans son travail une large place aux enlumineurs, ne convenait-il pas, tout en indiquant que l'ouvrage n'est pas à l'abri des critiques, de signaler l'importante publication, en trois volumes, de M. Bradley, parue à Londres, en 1887-1889, sous le titre de *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists?*

Ces quelques desiderata ne sauraient faire méconnaître la valeur d'un travail consciencieux, clair, d'une érudition très sûre, très prudente en même temps, et qui, sous une forme modeste et sobre, nous donne la substance d'un gros volume.

Henry Martin.

Paul Durrieu. *Chantilly. — Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry...* Ouvrage accompagné de 64 planches en héliogravure. Paris, Plon, 1904. In-fol., 261 pages, 64 planches en héliogravure et une en couleurs.

De tous les joyaux réunis par le duc d'Aumale dans le *Cabinet des livres* de Chantilly, il n'en est pas qui surpasse le merveilleux manuscrit auquel M. Delisle, dès 1884, dans la *Gazette des Beaux-Arts,* a restitué son nom ancien et si bien justifié de *Très riches Heures* du duc de

Berry. Quelques rares privilégiés avaient pu jusqu'ici en admirer les peintures au musée Condé; désormais, grâce à la splendide publication de notre savant confrère M. Paul Durrieu, on pourra étudier, sous la conduite d'un guide aussi sûr que bien informé, et admirer à loisir, dans ses moindres détails, l'un des principaux chefs-d'œuvre de l'art du miniaturiste en France au début du xve siècle.

Dans une longue et substantielle introduction, M. Durrieu donne, en ses moindres détails, l'histoire du manuscrit, de son origine et de ses possesseurs successifs, depuis le duc Jean de Berry jusqu'au marquis Serra, de Gênes, duquel le duc d'Aumale l'acquit, en 1856, pour la somme, qu'on trouverait aujourd'hui bien modeste, de 18,000 fr., en passant par le duc Charles de Savoie, qui en fit achever les peintures, après son mariage avec Blanche de Montferrat, en 1485. Mais on lira surtout avec un intérêt particulier les chapitres, si nourris de faits précis et de considérations toutes nouvelles sur le merveilleux développement de l'art de la peinture et de la miniature en France au xve siècle, qui sont consacrés à l'étude des deux séries de miniatures des *Très riches Heures*. L'ensemble de ces miniatures ne compte pas moins de 63 grands tableaux, peints à pleine page, sans parler des peintures et ornements de moindre importance. La première série, d'une finesse d'exécution qui n'a d'égale que la délicatesse harmonieuse du coloris, date des dernières années du duc de Berry, qui mourut en 1416, et les anciens inventaires nous apprennent que ces peintures achevées sont l'œuvre du célèbre miniaturiste Pol de Limbourg et de ses deux frères Jehannequin et Hermant. Les tableaux de la seconde série, qui témoignent d'un effort visible de leur auteur pour atteindre, sans y parvenir, à l'art consommé des premières miniatures, sont attribués à Jean Colombe, frère du grand sculpteur Michel Colombe et que l'on sait avoir travaillé pour le duc de Savoie dans les dernières années du xve siècle.

Dans la première série des peintures de Pol de Limbourg, que M. Durrieu a pris soin de faire reproduire sans aucune exception, les douze miniatures du calendrier, imitées plus tard dans le fameux *Bréviaire Grimani,* méritent une place tout à fait hors pair et elles constituent la partie de beaucoup la plus importante de l'ornementation du volume au point de vue historique et archéologique. Le souvenir du duc de Berry apparait à chaque page dans ces images, et, sans parler de la première, l'une des plus belles, qui représente un festin où le duc trône entouré de ses principaux officiers (pl. I), on admirera ces vues de Paris, si finement peintes et si précieuses pour l'archéologue, où figurent le Palais, la Sainte-Chapelle, le Louvre, Notre-Dame, l'abbaye de Montmartre (pl. VI, X et XXXVII), ainsi que celles des différents châteaux du duc de Berry : Lusignan (pl. III), Dourdan (pl. IV), Poitiers (pl. VII), Étampes (pl. VIII), Saumur (pl. IX), Vin-

cennes (pl. XII), Mehun-sur-Yèvre (pl. LXVIII), etc. Parmi les autres miniatures, réparties à différents endroits des *Très riches Heures*, on remarquera encore l'histoire d'Adam et Ève (pl. XVIII) et la résurrection de Lazare, où il semble bien qu'il faille voir des réminiscences de l'antique; le célèbre plan de Rome (pl. XLIV); enfin les deux admirables compositions où Pol de Limbourg a représenté la Purification et le Couronnement de la Vierge (pl. XXXIX et XL).

Il faudrait encore parler de l'étude détaillée du texte des *Très riches Heures* du duc de Berry, qui termine le volume. Mais c'en est assez pour faire apprécier l'intérêt capital pour l'histoire de l'art français de cette belle publication, que l'auteur et les éditeurs ont réussi à l'envi à rendre digne de tout point du merveilleux manuscrit auquel elle est consacrée et qu'elle fera si bien connaître et admirer.

H. O.

H.-R. d'Allemagne. *Récréations et passe-temps*. Paris, Hachette, sans date [1905]. Gr. in-4°, 380 pages, 249 illustrations dans le texte et 142 gravures hors texte, dont 30 planches coloriées à l'aquarelle.

Le troisième volume de la belle série des publications sur les jeux de notre confrère H.-R. d'Allemagne ne le cède en rien aux précédents comme luxe et comme intérêt. *Récréations et passe-temps* sont aussi agréables à lire et à regarder que *Sports et jeux d'adresse* ou que l'*Histoire des jouets*.

Dans le volume sous revue, — qui n'est pas le dernier de la série, les jeux de cartes n'y figurant pas, — sont successivement étudiés les divertissements suivants : I. *Jeux de tables,* tels que le tric-trac, les échecs, les dames, les dés, le domino; — II. *Jeux de hasard,* qui sont la loterie, le loto, le pile ou face, la courte-paille; — III. *Jeux de patience,* où l'on trouve le solitaire, le casse-tête, le capendu et même le bernement; — IV. *Jeux de société,* qui comprennent les multiples jeux dits innocents ou d'esprit, les charades et rébus, le colin-maillard, la main chaude; — V. *Jeux forains,* où il est parlé des bateleurs, acrobates et prestidigitateurs, des mascarades, des joutes, du mât de cocagne, de la balançoire, des montagnes russes.

Le noble jeu des échecs occupe, ainsi qu'il convient, une place importante. Plus de trente pages et de nombreuses planches lui sont consacrées. Parmi ces dernières, je signalerai spécialement celles qui représentent les belles pièces médiévales de la collection Figdor, du Cabinet des médailles (échiquier de Charlemagne) et du musée de Cluny (échiquier dit de saint Louis). L'existence au nombre des pièces d'échecs d'un roi et d'une reine valut à ce jeu, comme à celui des cartes, l'honneur d'une transformation révolutionnaire. Celle-ci

fut due à l'esprit inventif du dijonnais Guyton de Morveau. Dans le système imaginé par ce dernier, les échecs sont « le jeu de la petite guerre. » Le principal personnage est le drapeau, dont la marche est analogue à celle du ci-devant roi. La pièce, « appelée si bêtement reine ou dame, » devient l'adjudant, les tours des canons, les fous des dragons, etc...

A propos de la loterie, M. H.-R. d'Allemagne rappelle qu'on recourut à des combinaisons de loterie, généralement de forme tontinière, pour l'édification de plusieurs monuments de Paris, le Pont-Royal, Saint-Louis, Saint-Roch, l'École militaire. Au XVIIIe siècle, la loterie fut régulièrement organisée et devint une ressource normale du budget français. Elle le resta, sauf une interruption de quelques années, jusqu'en 1836. On sait que divers budgets étrangers, notamment celui de l'Italie et celui de l'Espagne, lui demandent encore et en obtiennent aisément des sommes importantes. L'ancienne loterie française était analogue à la loterie italienne, qui n'est autre que le loto, c'est-à-dire qu'elle se tire sur 90 numéros seulement et qu'elle comporte des combinaisons de ces numéros (ambes, ternes, etc...), dont la réalisation multiplie les gains éventuels dans d'énormes proportions. La loterie espagnole, au contraire, fonctionne d'après un système plus simple et se tire sur des numéros en nombre indéfini, ainsi qu'on opère pour les tirages de nos valeurs à lots.

M. H.-R. d'Allemagne proteste contre le discrédit dans lequel sont tombés les jeux innocents, autrefois si en vogue. Je ne puis que lui donner raison. Ces divertissements, lorsqu'ils étaient pratiqués entre gens d'esprit et de bonne éducation, devaient être fort agréables. Le rite à peu près constant, mais qui prêtait aux variantes les plus ingénieuses, en était le baiser, que nos pères et nos mères savaient donner et recevoir de cent manières non moins galantes les unes que les autres. Notre génération ignore la politesse raffinée des générations qui l'ont précédée; les gens d'il y a un siècle, s'ils pouvaient réapparaître dans nos salons contemporains, les estimeraient sans doute peuplés de rustres ne sachant ni parler ni se tenir. N'est-ce point, pour partie, à l'abandon des jeux innocents qu'est due cette oblitération de l'ancien savoir-vivre?

Parmi les jeux de société décrits, figure naturellement celui dit le cheval d'Aristote. Le joueur qui avait encouru une pénitence devait se mettre à quatre pattes et se promener autour du cercle formé par les autres joueurs, en portant sur son dos une dame désignée par ceux-ci, et chacun donnait à l'écuyère un baiser au passage. Le pont d'amour était une variante aggravée. Le patient, toujours à quatre pattes, mais immobile, recevait successivement sur son dos les divers couples de la société, qui y venaient échanger des baisers. Le patronage d'Aristote pour ce genre d'opérations a certainement pour origine la légende

rapportée sur ce philosophe par le faux Callisthène, légende fort populaire au moyen âge, et qui a fréquemment inspiré l'iconographie de cette époque. Les beaux esprits de la fin du XVIIIe siècle qui ont imaginé ces divertissements se trouvent ainsi comme les héritiers des sculpteurs qui taillaient des images aux portails des cathédrales.

Les dernières pages du volume sont consacrées aux montagnes russes, ancêtres de nos modernes appareils à boucler la boucle. Elles furent en grande vogue sous la Restauration; on en vit alors aux Ternes, au jardin Beaujon, à Belleville, au nouveau Tivoli. Celles dont MM. Beurg et Ruggiery firent breveter les dispositions, en avril 1817, sous le nom de saut du Niagara, étaient particulièrement remarquables. Voici quelques lignes du prospectus destiné à tenter les amateurs : « Au jardin Ruggiery, le saut du Niagara est vraiment effrayant, et, pour se décider à le franchir, il faut bien se persuader que la police n'aurait pas permis cet amusement s'il pouvait compromettre la vie des citoyens... Pendant son élévation, le nouvel Argonaute a eu le temps de contempler l'abime où il va se précipiter; il frémit en pensant que le moindre accident, s'il était possible, causerait un naufrage dont nulle puissance humaine ne pourrait le sauver, il tremble... »

Est-il besoin de dire que l'illustration de *Récréations et passe-temps* est excellente? On la trouvera aussi riche et soignée que celle des précédentes publications du même auteur, constatation qui est, je crois, le plus haut éloge à en faire.

G. JACQUETON.

Alfred RICHARD. *Histoire des comtes de Poitou, 778-1204.* Paris, Picard et fils, 1903. 2 vol. in-8°, IX-506 et 595 pages.

Si, d'une manière générale, c'est seulement à la suite de longues recherches et de patientes investigations que l'historien parvient à donner le tableau fidèle d'une époque rapprochée de nous, où les documents sont abondants, sa tâche se complique singulièrement quand il entreprend d'étudier les périodes reculées où les témoignages sont très rares et la plupart du temps dépourvus de dates. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir sur les ouvrages consacrés à ces époques la critique s'exercer quelquefois outre mesure. Le champ des hypothèses est vaste, et souvent ceux qui combattent à outrance l'opinion émise par un auteur ne se rendent pas compte que la leur n'est pas mieux appuyée et n'offre pas de plus solides garanties. Nous ne nous acharnerons donc pas à rechercher dans l'œuvre que M. Richard a consacrée aux comtes de Poitou les quelques fautes qui auraient pu lui échapper ou à relever dans ce travail considérable et fait avec grand soin les hypothèses plus ou moins bien fondées émises par l'auteur. Considérant l'ouvrage dans son ensemble, nous ne pouvons que rendre hommage à

l'érudition que M. Richard y a déployée, au sens critique dont il a fait preuve en maints endroits et enfin à l'étendue des recherches qu'il a dirigées en tous sens pour arriver à faire revivre aussi fidèlement que possible ces siècles lointains.

Chargé, en 1887, de conférences sur l'histoire du Poitou à la Faculté des lettres de Poitiers, pendant neuf années, M. Richard s'est attaché à faire profiter ses auditeurs des connaissances spéciales qu'il avait acquises. Il put ainsi, dans cette exposition de faits nouveaux et inédits, examiner avec grande attention chaque problème que soulevait le passé de cette province. Mais cet examen séparé de chaque fait ne permettait souvent pas de le placer dans le milieu où il s'était produit. Aussi, pour les relier entre eux et les mieux éclairer, M. Richard dut aborder l'histoire générale du Poitou. Il ne faut pas, cependant, s'attendre à trouver dans ce travail une histoire analogue à celle que les Bénédictins consacrèrent à quelques-unes de nos grandes provinces. Rétrécissant beaucoup le cadre qu'ils s'étaient tracé, il s'est contenté de donner dans ces deux volumes l'histoire des comtes de Poitou.

Le premier de ces comtes est Abbon, dont on trouve des traces entre 778 et 814. Sur ce personnage comme sur les suivants, on n'a que des indications très sommaires; aussi M. Richard ne peut-il lui consacrer qu'une très courte notice. Sur les comtes qui lui succédèrent, tels que Bernard (815-826), Emenon (829-839), Renoul Ier (839-866), Renoul II (866-890), Eble Manzer (890-892 et 903-935), Aymar (892-902), on ne trouve que des renseignements très vagues. Pendant une grande partie de cette période, les comtes de Poitou furent surtout occupés à lutter contre les Normands, et c'est dans les chroniques qui nous ont transmis le récit des ravages commis par ces pirates que M. Richard a pu glaner ce qu'il a recueilli de plus intéressant sur les personnages qu'il veut nous faire connaître.

A partir de Guillaume Tête-d'Étoupe (935-963), de Guillaume Fier-à-Bras (963-993) et surtout de Guillaume le Grand (993-1030), les documents relatifs soit à l'histoire de cette province, soit à l'histoire générale deviennent plus abondants et plus précis. C'est la période des luttes féodales et des grandes fondations ecclésiastiques. Les chartes, les lettres, les cartulaires, qui deviennent plus nombreux que dans la période précédente, offrent aussi des sources plus sûres et dont le contrôle est plus facile.

Les notices concernant les successeurs de ces comtes sont encore plus développées et plus intéressantes. On trouve successivement retracées avec beaucoup de soin et une grande connaissance des sources les actions de Guillaume le Gros (1030-1038), d'Eudes (1038-1039), de Guillaume Aigret (1039-1058), de Guy-Geoffroy-Guillaume (1058-1086), de Guillaume le Jeune (1086-1126), de Guillaume le Toulousain (1127-1137) et enfin d'Aliénor (1137-1204), qui, après avoir

épousé Louis VII le Jeune, transporta sa riche dot dans la maison des Plantagenets. Presque tout le second volume est consacré à cette femme, qui occupe une si grande place dans les histoires de France et d'Angleterre. Aussi pourra-t-on souvent y puiser pour étudier les relations entre ces deux pays pendant une bonne partie du XII[e] siècle. Avec Aliénor, morte le 31 mars 1204, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, finit l'histoire des comtes de Poitou. Ce comté, réuni cette même année à la couronne de France, ne fut plus qu'une province du royaume et cessa d'avoir sa vie propre, son organisation particulière. M. A. Richard a donc terminé son travail à cette date.

A la fin du second volume, son intention était de donner plusieurs appendices dans lesquels il aurait étudié d'une façon spéciale quelques questions controversées. Le développement pris par l'ensemble de son travail ne lui a pas permis de publier tous ces appendices, qui devaient être au nombre de neuf. Il n'en donne que trois, l'un sur la comtesse Adèle, femme d'Eble Manzer; l'autre sur Audéarde, fille de Châlon, vicomte d'Aunay, qui avait épousé Arbert, vicomte de Thouars; enfin, le troisième appendice sur le testament et la mort de Guillaume VIII dit le Toulousain. Il est regrettable que M. Richard n'ait pu donner l'étude géographique qu'il avait préparée; il faut espérer que, d'ici peu, cette lacune sera comblée, soit sous forme d'articles, soit à l'aide d'un nouveau volume. A la suite des appendices se trouvent deux tables, l'une des ouvrages ou articles cités dans les volumes de l'histoire des comtes de Poitou, l'autre des noms de personnes et de lieux.

J. Viard.

M. Bauchond. *La Justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge.* Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, 314 pages.

Ad. Tardif, dès 1885, signalait[1], tout en le regrettant, l'oubli où était laissée l'histoire des juridictions municipales au moyen âge, malgré « le grand intérêt qu'offrait leur étude comparative. » Il ajoutait que ce n'était pas dans les coutumes et coutumiers qu'on retrouverait les matériaux nécessaires à leur reconstitution, mais dans les archives municipales elles-mêmes. Ce sont cette observation et ce regret qui ont engagé M. Bauchond, comme il le remarque dans sa *Préface* (p. 5-10), à faire l'histoire de la juridiction criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge. Cette recherche lui a paru présenter un intérêt tout spécial. D'une façon générale, aucun travail de ce genre n'a encore été composé pour la France du Nord et la Belgique; puis, en particulier, le droit de Valenciennes, bien qu'influencé par le droit

1. *La Procédure civile et criminelle aux XIII[e] et XIV[e] siècles*, p. 14; cité par l'auteur, p. 5.

germanique du Hainaut, ne s'y conforme cependant qu'autant que ce dernier « s'accorde lui-même avec les mœurs du pays, » et il présente ainsi un caractère original très prononcé jusqu'à la Renaissance; enfin, M. B. avait à sa disposition, comme le souhaitait A. Tardif, des documents, non pas de théorie, mais « de pratique judiciaire, » très précieux, jugements du magistrat, contenus dans les célèbres registres des *Choses communes*, qui commencent en 1361, et perceptions d'amendes, renfermées dans les registres de comptes des *massards*, qui débutent en 1347. La première série de pièces n'a pas seulement une importance de fond, mais une réelle valeur de forme; les clercs et les greffiers de l'échevinage étaient des concitoyens et des contemporains de Froissart, et « ces morceaux ne sont pas trop indignes de lui[1]. »

La *Bibliographie* (p. 11-20) est relative d'abord aux sources exclusivement extraites, en somme[2], des archives et de la bibliothèque de Valenciennes; les règlements théoriques n'existent guère en dehors de la célèbre charte de 1114, les textes pratiques sont tirés des deux collections précédemment indiquées, malheureusement bien incomplètes. Vient ensuite la littérature, qui se compose de quelques ouvrages généraux sur l'histoire du droit et d'une bibliographie critique des très rares recherches spéciales concernant la ville ou le Hainaut, ainsi que la Flandre.

Le travail lui-même comprend deux parties : l'organisation judiciaire et la procédure (p. 21-141); les pénalités (p. 143-281).

La *compétence* peut être envisagée à trois points de vue. Pour la compétence *ratione materiæ*, dès 1114, le magistrat jouissait de toute la juridiction criminelle, sauf pour quelques cas de lèse-majesté divine, tels que l'adultère, l'inceste, la bigamie et l'usure, réservés aux officialités; au sujet de la lèse-majesté humaine, on ne saurait préciser. La compétence *ratione personæ*, également très étendue, s'appliquait à tous les bourgeois, aux résidents, aux étrangers en rapport avec les premiers, même aux nobles, et n'était limitée que par l'exception relative aux officiers du prince, assez mal spécifiée d'ailleurs, et par le privilège de clergie, beaucoup mieux reconnu, à condition que l'inculpé excipât de sa qualité de clerc et que le juge ecclésiastique le réclamât. Enfin, pour la compétence *ratione loci*, le magistrat était tout-puissant dans la ville et dans la banlieue, et même, au sujet des méfaits commis par un forain contre un bourgeois, dans le territoire beaucoup plus étendu de la paix. Seuls, quelques endroits urbains, laïques ou ecclésiastiques, étaient immunistes.

1. D'après H. Caffiaux, *Archéologie valenciennoise. Le bannissement* (Valenciennes, 1891, in-8°), p. 15; cité par l'auteur, p. 9.

2. Des pièces relatives à des duels judiciaires se trouvent aux archives de l'État à Mons (voy. p. 17).

Le *magistrat* comprenait : le magistrat juge, un prévôt et douze jurés, nommés plus ou moins directement par le pouvoir public chaque année; le magistrat accusateur, composé de deux officiers du prince, le prévôt-le-comte et son lieutenant, ce dernier choisi assez bizarrement parmi les membres du magistrat, et qui, tous deux, n'arrêtaient pas, mais seulement semonçaient les juges de rendre les jugements; enfin, les auxiliaires, le maître-clerc, qui, ne changeant pas, « perpétuait la tradition, » et auquel on doit tous les recueils de documents de pratique, les sergents, le bourreau et, depuis 1258, les paiseurs, chargés « d'appointer tous différens où il n'y aurait playe ouverte, et en asseoir jugement. »

La poursuite et la recherche des coupables, malgré une certaine initiative, provenant du droit germanique, laissée à la victime ou à ses parents, était le plus souvent l'œuvre du magistrat, qu'il agît de sa propre initiative ou sur les indications du prévôt-le-comte. En cas de meurtre, il invitait par un ban le coupable à « mander le fait, » à l'avouer et, au besoin, à s'en excuser dans les trois jours; ce délai passé, toute excuse était rejetée. Si le blessé vivait encore, le magistrat se transportait à son domicile et le « conjurait » de lui faire connaître le nom de son meurtrier. En cas de simple délit, la victime elle-même pouvait engager sa plainte, mais devait, bien entendu, la prouver et la soutenir, sinon elle était punie et l'accusation se trouvait naturellement annulée. Enfin, on pouvait utiliser les dénonciations des parents de la victime ou faire des enquêtes.

La *comparution*, puisque la guerre privée, contrairement au droit du Hainaut, était en principe interdite, dépendait uniquement du magistrat. Si l'inculpé était dans la limite de la juridiction municipale et que son cas fût grave, l'autorité le faisait arrêter par ses sergents, auxquels tout particulier pouvait se substituer, et partout, réserve faite du droit d'asile et du privilège des sept maisons fortes de sept familles puissantes; dans les cas moins graves, on ajourna d'abord le coupable, puis on lui commanda de « faire tenir prison par loy, » toujours dans un délai fixe. D'autre part, si le coupable était un forain, l'ajournement seul était bien entendu possible; les sanctions étaient la perte de la ville, seule peine efficace, l'amende et l'abattis de maison.

Le système de *preuves* qu'avait établi la charte de 1114 montrait essentiellement l'influence du droit germanique : c'était en somme surtout à l'inculpé à établir son innocence. Il y avait quatre sortes de preuves. La preuve par témoins, au nombre minimum de deux, était la plus forte, étant exclusive et n'admettant pas la réfutation; elle équivalait au flagrant délit. L'accusé pouvait aussi user du serment purgatoire, puis des cojurements « à tierche main » ou « à main sietieme, » avec deux ou six cojureurs, qui n'étaient d'ailleurs pas des témoins. Enfin, par une exception remarquable dans la région, qu'expliquent le

caractère belliqueux des bourgeois et l'attachement à leurs privilèges, le duel judiciaire persista très fréquemment encore aux XIIe et XIIIe siècles, il diminua ensuite peu à peu, mais ne disparut qu'en 1455, aboli par le duc de Bourgogne, qui avait assisté au dernier et que « ce spectacle avait écœuré. » En 1114, on l'employait pour le larcin, au XIVe et au XVe siècle, surtout pour les homicides. L'appelant pouvait être la partie lésée, un parent de la victime ou un champion, en particulier pour les femmes. Le combat se passait en grande pompe. — A ces quatre preuves primitives s'ajouta depuis le XIVe siècle la question.

Si les débats eux-mêmes nous sont assez mal connus, on sait que la *sentence* était rendue « au conjurement » du prévôt-le-comte, qui demandait aux juges une condamnation ou un acquittement, et au nom des pouvoirs public et municipal et de la communauté. La condamnation entraînait des peines très variées : corporelles, pécuniaires, matérielles, morales ou politiques. Des circonstances atténuantes pouvaient les faire adoucir. Par une exception rare dans le droit urbain, la ville se chargeait elle-même des exécutions, veillant à ce qu'elles s'accomplissent dans le plus grand ordre. Enfin, la peine pouvait frapper aussi des complices. En second lieu, l'acquittement était prononcé en cas de légitime défense, pour des fautes non intentionnelles, des coups non suivis de mort.

En 1114, la juridiction municipale était absolument souveraine. Ce ne fut qu'avec le XIVe siècle qu'apparut *le recours au comte,* qui, désormais, posséda, non pas un pouvoir de substitution ni un droit de réformation et de cassation des sentences, mais une sorte d'autorité de tutelle et de contrôle « s'exerçant, non par des actes, mais par des conseils ou par des ordres; » il commandait au magistrat de rendre la ville aux bannis et, sans pouvoir les acquitter, se servit fréquemment d'un droit de grâce. Néanmoins, la juridiction municipale resta en somme sans appel.

La seconde partie, nous l'avons dit, est consacrée aux pénalités. Leur système ne demeura pas toujours immuable. En 1114, on usa surtout de l'amende, puis de la pendaison, de la perte du poing et de l'oreille et de l'abattis de maison. Le bannissement n'apparaît qu'ensuite et pour les délits un peu plus graves que ceux que punit l'amende; avec celle-ci, il est la punition la plus fréquente jusqu'au XVIe siècle, où l'un et l'autre diminuent, le premier s'accompagnant fréquemment de pénalités accessoires, comme s'il n'avait plus assez de force. A cette même époque, la condamnation à un pèlerinage, la peine de mort augmentent de nombre. En somme, les peines s'aggravent. D'autre part, à la différence des dispositions de la charte de 1114, aux XIVe et XVe siècles, on ne soumet plus les nobles à un régime de faveur; on ne distingue que

les bourgeois et les non-bourgeois. Enfin, les punitions sont arbitraires : la même faute est punie diversement.

L'*emprisonnement*, moyen habituel de rétention, n'était presque jamais un moyen de peine. Au contraire, l'*amende* était communément employée pour « la répression de tout délit peu important. » Tandis qu'en 1114, elle variait de 5 à 20 s. et n'en dépassait pas 60, deux siècles plus tard, elle atteignait en moyenne 33 lb. et arrivait jusqu'à 500 et même 1,000. Bien qu'elle affectât essentiellement le caractère pénal, elle avait parfois celui de dommages et intérêts envers la victime.

Le *bannissement* était la peine communale par excellence; la communauté chassait les individus indignes. La peine était, soit temporaire et de trois ans pour les cas moins graves (violences, injures), soit plus fréquemment perpétuelle pour les délits (homicides, coups et blessures sérieuses). Le banni rentrant et pris était puni plus sévèrement. Dès la fin du XIVe siècle, les rappels de bans, le plus souvent sur l'ordre du seigneur lui-même, devinrent assez fréquents pour annuler *toutes* les condamnations.

Des *peines accessoires*, rarement principales, se joignaient fréquemment au bannissement : les amendes; les pèlerinages, qui, malheureusement, de bonne heure, purent être rachetés; les peines politiques : perte de la bourgeoisie ou de l'office et du droit d'être témoin, deux pénalités presque toujours jointes; enfin, les peines infamantes : marque au fer chaud, pilori, mise au cep.

La *peine de mort*, en 1114, punissait le larcin, et, postérieurement, le larcin encore, le meurtre, le crime de trêve brisée, de fausse monnaie. Le mode d'exécution le plus commun était la pendaison, puis, par ordre d'apparition et d'importance, la décapitation, le feu, l'eau bouillante et l'enfouissement même. — Les *mutilations* étaient la perte de l'oreille et du poing.

Enfin, l'*abattis de maison* était prononcé en 1114 contre celui qui, élu prévôt ou juré, refusait d'accepter, qui, assigné devant le magistrat, ne comparaissait pas, ou contre l'enfant qui, devenu majeur, ne voulait pas jurer la paix. Aux XIVe et XVe siècles, le second cas seul subsista; à cette époque, dans les documents de pratique, c'était toujours la punition d'un outrage fait hors de la ville dans la paix à un bourgeois par un forain. On ajournait ce dernier, et, au début, s'il ne comparaissait pas, même ensuite, s'il comparaissait, « on li abatoit. » De là de véritables expéditions militaires, dont l'exécution était minutieusement réglée, mais que leurs frais et les difficultés qu'elles entrainèrent avec les seigneurs firent disparaitre, en 1458, par ordre du duc de Bourgogne. Malgré les quelques abus qui résultèrent de ce droit, il n'en fut pas moins de nature à particulièrement affirmer et faire ressortir les privilèges des bourgeois de Valenciennes, de même que ces

expéditions répandirent « au loin autour de la cité un prestige de respect mêlé de terreur[1]. »

L'ouvrage se termine par onze *Pièces justificatives* (p. 283-297), de 1286 à 1501, extraites des manuscrits de Valenciennes et classées suivant l'ordre des matières de l'ouvrage lui-même, et par deux *Tables onomastique et des matières* (p. 299-314).

Si, tout d'abord, l'on voulait chicaner l'auteur, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas adopté comme titre de son travail : « La justice criminelle du magistrat de Valenciennes en 1114 et de 1350 environ au début du xvi[e] siècle. » En effet, toute la période intermédiaire, de deux siècles et demi à peu près, n'est pas traitée, les documents faisant absolument défaut. Cette lacune n'a peut-être pas une importance particulière, puisque le droit ne se modifia réellement qu'à l'époque de la Renaissance; néanmoins, on l'a constaté, par exemple au point de vue des pénalités, il ne fut pas sans subir diverses évolutions, et il est certain que l'auteur nous fait plutôt connaître la genèse et surtout la décadence de la juridiction urbaine, en laissant de côté involontairement l'apogée. Il n'y a qu'à le constater en passant.

La bibliographie, qui, dans le chapitre spécialement consacré à cette question, aurait dû comprendre tous les ouvrages cités au cours du travail, et non pas seulement les plus importants, est bonne, sans être absolument critique ni complète. Si l'auteur n'avait cité que les ouvrages relatifs à Valenciennes et au Hainaut, on pourrait considérer cette restriction comme le résultat d'un système qui, à certains égards, serait défendable; mais, outre ces travaux, il en énumère d'autres, concernant le nord de la France et la Belgique, qui sont loin d'être parmi les plus importants[2], alors qu'il n'en mentionne aucun relatif à Tournai[3], qui a été pourtant, semble-t-il, une ville semi-française du Hainaut, et que, s'il connaît du Boys et de Croos, et d'ailleurs aussi Brunner, Esmein ou Viollet, nous ne dirons pas, il ignore, mais il ne se sert jamais de Warnkönig; cette dernière omission, évidemment volontaire, est cependant un peu regrettable. Même Bennecke[4] n'eût pas été inutile à consulter.

Il eût été aussi indispensable de classer les *Pièces justificatives* chronologiquement et non d'après l'ordre même du livre.

1. D'après Caffiaux, *Abattis de maison à Gommegnies*... (Valenciennes, 1863, in-8°, p. 27; cité par l'auteur, p. 280.

2. Voy. plus bas du Boys et de Croos, et même Glasson et Gomart.

3. A. de la Grange, *Étude sur le droit criminel en usage dans le Tournaisis aux XII[e] et XIII[e] siècles* (*Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. XXIV); Nédonchel, *Des anciennes lois criminelles en usage dans la ville de Tournai* (1313-1553) (*Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. IX); du même, *Étude sur le droit criminel en vigueur dans la ville de Tournai* (même recueil, t. XXIV).

4. *Zur Geschichte des deutschen Strafprozesses* (Marburg, 1886, in-8°).

Mais la seule remarque un peu sérieuse que nous ayons à présenter à l'auteur concerne un certain côté de sa méthode. On sait que, sauf la charte de 1114, qui constitue un règlement d'ensemble, tous les documents qu'utilise M. B. sont de simples applications particulières et individuelles d'ordonnances échevinales perdues, jugements ou perceptions d'amendes, qui constituent par essence des textes de pratique : ils sont très précis, mais aussi le plus souvent très spéciaux, très minimes et en quelque sorte très réduits. Or, l'auteur les analyse très fréquemment et d'une façon détaillée, ou, dans les chapitres où la documentation est particulièrement abondante, il en insère tels quels des séries nombreuses. Cependant, en général, nous croyons que, quels que soient les documents, le texte est fait presque uniquement pour leur utilisation comme pour les conclusions qu'ils peuvent fournir. L'auteur doit avoir le moins possible une tendance à remplacer son travail par la simple analyse ou par la pure reproduction des pièces, système, qui, d'un côté, particularise trop en quelque sorte les recherches au détriment du caractère d'ensemble qu'on doit toujours s'efforcer de leur conserver, et qui, de l'autre, délaie ou interrompt les raisonnements sans aucun profit pour le lecteur, lequel, au contraire, se voit obligé à un certain effort personnel qu'on aurait dû et pu lui éviter. Ce qui paraît vrai des textes généraux l'est encore bien plus des pièces d'intérêt très particulier. Sans doute, nous ne nous aviserions pas de méconnaître l'utilité évidente et indispensable des faits, si minimes soient-ils; non seulement, et bien entendu, ils fondent et ils étayent le raisonnement, mais, judicieusement choisis, pour être brièvement analysés ou donnés par de très courts extraits dans le texte, tout à la fois ils précisent et ils colorent la suite des idées, qui, sans eux, pourrait devenir un peu abstraite et froide. Mais si, surtout comme dans le cas actuel, la plupart des indications qu'ils contiennent n'ont guère d'intérêt par elles-mêmes et n'en offrent que par induction ou par comparaison, leur usage visible est avant tout une question de mesure. M. B. ne pense-t-il donc pas qu'il eût été préférable d'éviter tout ce qui, même de loin et si peu souvent que ce soit, peut faire ressembler un travail à une succession de notes ou de pièces justificatives et que, dans ce but, il eût dû ramener la transcription déguisée de ses documents au minimum indispensable et supprimer presque complètement leur reproduction intégrale? Nous soumettons d'autant plus volontiers cette observation à l'auteur qu'il est parfaitement maître de ses textes, tout à fait capable de s'élever à des idées générales et de présenter des conclusions d'ensemble : rien ne le prouve mieux que la facilité avec laquelle peut se résumer l'ouvrage. L'observation précédente concerne donc, exclusivement et dans certaines parties seules, la forme et non pas le fond du travail, qui, nous le croyons, eût encore gagné en intérêt, si M. B. avait rejeté presque complètement en notes

tous ces petits faits ultra-locaux, sans importance par eux-mêmes, réservant à peu près le texte aux considérations synthétiques qu'on a déjà fréquemment le plaisir d'y trouver.

En effet, leur présence, jointe à d'autres qualités, fait de cette monographie une excellente contribution à l'histoire du droit criminel. En principe, M. B. a eu tout à fait raison de comprendre combien, dans l'état actuel des questions, il était nécessaire, pour composer une étude sérieuse, de borner son étude à une ville unique. Et il a parfaitement réalisé ses intentions. Ses recherches ont certainement été effectuées avec précision et méthode. Le plan, dans son ensemble comme dans ses détails, est simple et bon. D'autre part, la rédaction est très claire. Aussi le volume est-il d'une lecture à la fois très aisée et très instructive. Comme le droit général du Hainaut est familier à l'auteur, il a pu lui comparer utilement le droit particulier de Valenciennes, dégager les traits spéciaux de ce dernier et, en insistant sur certains de ses côtés originaux, tels que le duel judiciaire et l'abattis de maison, donner nombre de détails intéressants relatifs à ces curieuses pratiques judiciaires. Bref, le travail de M. B., qui est la première recherche de l'auteur et aussi le premier ouvrage de ce genre pour toute la France du Nord, double mérite qu'on ne saurait oublier, commence à combler très heureusement la lacune dont se plaignait avec raison M. Tardif; avec quelques modifications, lorsqu'on aura composé pour chaque ville une monographie comparable à la précédente, l'histoire d'ensemble de la juridiction criminelle communale pourra être *entreprise* d'une façon sérieuse et approfondie.

Georges Espinas.

Abbé E. Misset. *Notre-Dame-de-l'Épine, près Châlons-sur-Marne. La légende, l'histoire, le monument et le pèlerinage. — Fausseté de la statue de Notre-Dame-de-l'Épine. Première réponse à M. l'abbé Pannet. — Les Victorins de Toussaints-en-l'Ile curés et seigneurs de l'Épine-Melette du XIIe au XVIe siècle. Deuxième réponse à M. Pannet. — Les Études des RR. PP. Jésuites et Notre-Dame-de-l'Épine. — Avant-propos d'une troisième petite réponse à M. le chanoine Ul. Pannet. — Un mot à M. l'abbé Pannet.* Six brochures sous le titre général : *Une église de Victorins en Champagne*. Paris, Champion, 1902-1904. In-8°.

Dans un premier travail, très logiquement et très habilement conduit, M. l'abbé Misset, après avoir soumis à l'examen d'une sévère critique les « titres » de la légende qui donne pour origine au célèbre pèlerinage champenois la découverte miraculeuse par des bergers d'une statue de la sainte Vierge dans un buisson ardent, aboutissait à cette conclusion que, si l'existence en ce lieu de la dévotion populaire

envers la Vierge *à l'Espinei* remonte à tout le moins jusqu'à l'année 1236, la légende actuelle n'est certainement pas antérieure au XVII[e] siècle; l'origine du pèlerinage est sans doute un oratoire élevé à la mère du Sauveur considérée, suivant une conception mystique bien connue, sous la figure du buisson ardent symbolisant tout à la fois l'Incarnation du Verbe et la perpétuelle intégrité de Marie, thème si fréquemment traité dans les textes liturgiques et dans l'iconographie du moyen âge; qui ne connaît, en particulier, la représentation du fameux triptyque de Nicolas Froment à la cathédrale d'Aix-en-Provence ou celle qui occupe un des coins du *Triomphe de la Vierge Marie* d'Enguerrand Charonton à l'hospice de Villeneuve-les-Avignon?

Poussant la question plus à fond dans les deux brochures suivantes, M. Misset démontre, sans qu'il soit possible de le contester, ce qu'il avait seulement indiqué dans son premier travail, à savoir que la statue actuelle (une Vierge debout) ne remonte pas au delà de l'arrivée des Minimes à l'Épine en 1624 et que la cure de Melette-l'Épine appartint du XII[e] au XVI[e] siècle à l'abbaye victorine de Toussaints-en-l'Ile de Châlons. La chose est d'importance, si l'on songe d'une part à la dévotion, pour ainsi dire classique, des Victorins envers la Vierge *à l'Espinei,* dévotion particulièrement entretenue dans les proses d'Hugues de Saint-Victor, et, d'autre part, à la coïncidence de l'apparition de la légende actuelle avec la suppression par le concile de Trente des liturgies particulières, la mise en commende, l'abandon et la ruine de la cure de Melette-l'Épine. Survint, en effet, un demi-siècle plus tard, un procès entre les Minimes, qui s'établirent alors à l'Épine, et le curé du lieu, aussi ignorant de la mystique mariale que de la véritable tradition tombée dans l'oubli; ce fut l'occasion pour les premiers d'introduire la statue actuelle, fort différente de l'ancienne, qui représentait la Vierge assise, et, pour eux comme pour leur antagoniste, de commettre et de vulgariser par l'imagerie le contresens qui créait ou qui consacrait la légende du pseudo-miracle.

D'autres arguments subsidiaires, tirés notamment du symbolisme de la basilique de l'Épine comparé avec les dévotions les plus répandues chez les Victorins, viennent encore à l'appui de cette thèse. Cependant, sur quelques points de détail, nous ne saurions adopter toutes les théories de M. l'abbé Misset : le fait, par exemple, que les familles champenoises aient été dans l'usage de vouer leurs enfants au blanc et de les conduire en pèlerinage à l'Épine aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité est, à nos yeux, loin de se rattacher directement et uniquement à la couleur du long surplis des Victorins et au texte de quelques vers d'Hugues de Saint-Victor; il ne s'agit là, en réalité, que d'une tradition répandue partout, même dans des lieux fort éloignés d'abbayes victorines, et il est tout naturel que la couleur blanche ait symbolisé la pureté de la Vierge-Mère.

Mais notre intention n'est pas de chicaner M. l'abbé Misset sur quelques points de détail, car il suffit que le fondement même de sa thèse soit solidement établi, et, sur ce point, il semble que tout le monde devrait être d'accord. Il n'en est cependant pas ainsi : quelques écrivains, mieux intentionnés qu'instruits de la question et de ses alentours, ont cru devoir défendre la vieille légende ou du moins celle qui avait cours depuis près de trois siècles, et il s'en est suivi une guerre de brochures et de libelles, à laquelle la presse locale n'a pas manqué de prendre sa part avec la compétence et l'érudition que l'on peut supposer. Donnant alors pleinement cours à sa verve fougueuse (et il nous sera permis à ce propos de regretter certaines vivacités de ton et d'expression et certaines attaques personnelles, qui, pour piquantes qu'elles soient, n'ajoutent rien à la démonstration), M. Misset n'a voulu laisser sans réponse aucune des objections qui lui ont été adressées et dont quelques-unes, cependant, ne valaient pas la peine d'être relevées; nous signalons ici les opuscules qu'il a publiés à ce propos, parce qu'ils se rattachent assez intimement à l'œuvre première, mais ils ne nous apprennent rien de nouveau, car, après la première brochure, et surtout après les deux suivantes, la cause était entendue pour tout esprit non prévenu. L'antiquité même de la dévotion envers la Vierge de l'Épine, la grâce poétique et la profondeur mystique du symbole qu'elle représente sont d'ailleurs d'assez beaux titres à son honneur sans qu'il soit besoin de chercher à les accroître en défendant contre toute évidence une légende controuvée, dont M. Misset n'a pas eu de peine à rétablir la genèse.

André Lesort.

Le P. Ubald d'Alençon. *Jean Halbout de la Becquetière (1593-1626).* Étude de mœurs religieuses au xvii° siècle, avec un appendice sur la famille normande de la Boderie. Paris, Picard, 1904. In-12, xi-180 pages.

Le contenu de ce livre ne répond pas à la promesse faite par le sous-titre : *Étude de mœurs religieuses au XVII° siècle.* On pouvait attendre soit des détails sur la vie intérieure des couvents à l'époque d'Henri IV et de Louis XIII, soit des renseignements précis sur l'important mouvement de fondations religieuses qui a marqué les premières années du xvii° siècle, deux sujets également intéressants et sur lesquels, — notamment le premier, — il y a beaucoup encore à connaître. L'auteur n'a traité ni l'un ni l'autre. Il existe pour cette époque un assez bon nombre de biographies manuscrites concernant des personnages ecclésiastiques pieux. Ce sont des œuvres d'édification qui contiennent plus de phrases vagues que de faits, plus de réflexions « affectives » que de renseignements; l'histoire n'a à peu près rien à en tirer. L'ouvrage dont nous parlons participe de cette série d'écrits.

L. B.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Généralités, 86.

Sciences auxiliaires. — Méthodologie, 39. — Épigraphie, 226. — Paléographie, 5, 215. — Bibliothèques, 57, 206. — Manuscrits, 21, 28, 55, 112, 113, 120, 121. — Bibliographie, 10, 47, 82, 105. — Imprimerie, 16, 43, 88, 170.

Sources. — Passions, 152. — Chroniques, 46, 54, 107, 122, 197. — Mémoires, 35. — Archives, 24, 56, 65, 72, 116, 159, 219, 221. — Cartulaires, 40, 41, 51, 52, 66, 93, 100, 123, 132, 151, 218. — Chartes, 136, 162, 217. — Regestes, 171, 222.

Biographie, généalogie. — Belgique, 22. — Alphonse d'Aragon, 46; fra Angelico, 12; J. d'Arc, 108, 214; s. Austremoine, 136; Avencebrol, 228; Benoît XII, 100; s. Boniface, 224; T. Bradwardinus, 106; B. Cerretani, 187; Clément IV, 123; Clément V, 193; Dante, 25, 77; Édouard III, 167; Étienne de Garlande, 154; s. François d'Assise, 181, 209; Galon, 154; Hugues Géraud, 2; Godefroid de Fontaines, 67; Guillaume d'Occam, 36; Gutolf v. Heiligenkreuz, 189; Habsbourg, 171; Henri VII, empereur, 193; Hilduins, 140; Hugues de Chalon, 40; Innocent III, 104; Jean XXII, 100; Jeanne (papesse), 172; Juan de Castille, 35; Laura de Cereto, 184; Lemperière, 135; Louis le Pieux, 200; Nicolas III, 93; Nicolas de Louvain, 173; s. Osmond, 139; Pauw, 31; Pépin d'Aquitaine, 136; Pétrarque, 144, 147, 174, 195; Rodolphe de Habsbourg, 190; Sébastien Ier, roi de Portugal, 207; Théodora, 186; Thomas a Kempis, 210; Zoé, 186.

Droit, 4, 78, 103, 128, 129, 155, 168, 200, 204.

Enseignement, sciences, 36, 55, 75, 84, 106, 164, 185, 216, 228.

Histoire économique, mœurs, 9, 11, 15, 92, 97, 98, 137.

Institutions, 42, 45, 100, 126, 154, 158.

Religions. — Catholicisme : papauté, 217; conciles, 155; croisades, 85; ordres religieux, 126, 157, 178; liturgie, 34; lipsanographie, 136, 145; théologie, 68, 70, 76, 79.

Archéologie, 8, 17, 18, 26, 34, 94, 109, 115, 119, 133, 142, 150, 194, 207, 209, 223. — Architecture, 14, 20, 30, 48, 83, 131, 208, 227. — Sculpture, 19, 33. — Peinture, 12, 163, 179. — Gravure, 87. — Poterie, 110. — Musique, 62, 229. — Crosse, 53. — Ameublement, 143. — Numismatique, 32, 146, 213, 230. — Sigillographie, 166.

Langues et littératures, 89. — Latin, 60, 61, 70, 76, 96, 111, 118, 148, 210. — Langues romanes : 10, 101, 102, 191, 212; espagnol, 182; français, 50, 124, 177, 180, 211, 231; italien, 25, 37, 38, 49, 71, 91, 134, 147, 196; provençal, 141. — Langues germaniques : allemand, 130, 188, 192; anglais, 205; anglo-saxon, 1, 202. — Langues scandinaves, 73. — Langues sémitiques, 201.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Alexandrie, 197; Allemagne, 11, 127, 194; Amiens, 92; Anvers, 219; Arabes, 47; Auvergne, 227; Avessac, 125; Bâle, 221; Baltique, 149; Beauvais, 154; Belgique, 56, 222; Berne, 176; Beromünster, 218; Bohême, 52; Boubon, 169; Brabant, 99; Brageac, 7; Brême, 23; Brunswick, 8; Burgheim, 3; Byzance, 186; Cadouin, 145; Caen, 167; Cambrai, 74; Carme, 98; Cayeux, 156; Chaudesaigues, 80; Chillon, 158; Condom, 90; Cormeilles, 20; Crécy, 138; Daber, 69; Dalhem, 44; Darmstadt, 206; Delft, 223; Dinant, 165; Dippoldiswalde, 18; Emael, 225, 226; Espagne, 35, 203, 204; Florence, 33, 63, 162; Franconie, 81; Gand, 119, 144; Gard, 24; Goslar, 94; Grande-Bretagne, 45, 104, 143, 213; Hanse, 165; Hildesheim, 94; Hongrie, 170; Indes, 199; Irlande, 58, 178, 213; Italie, 88, 160, 209; Kiel, 232; Laon, 30; Lausanne, 16; Leyde, 72; Liège, 144, 190; Limoges, 110, 207; Lisbonne, 57; Luckau, 220; Lucques, 162; Lusace, 51; Marseille, 27; Masovie, 168; Medina del campo, 175; Mélicourt, 6; Mondovi, 132; Montreuil, 41; Morges, 16; Mozac, 136; Nivelles, 166; Notre-Dame de Bonport, 48; Oesteraat, 161; Oldisleben, 32; Ombrie, 63; Orléans, 131; Osnabruck, 114; Paris, 109; Pavie, 14; Pays-Bas, 105, 150; Pise, 162; Poitiers, 53; Pologne, 82; Prusse, 126; Romainville, 117; Rome, 17; Rouen, 183; Saint-Quentin, 65; San Gimignano, 4; Saxe, 137; Seine-et-Marne, 116; Sheppey, 59; Sicile, 42; Sienne, 153; Skåne, 179; Soignies, 66; Somme, 92; Spina, 29; Strasbourg, 95; Syrie, 54; Tain, 13; Taunus, 142; Tours, 107; Trevisan, 198; Ulm, 151; Velay, 208; Wolfenbüttel, 8; Zagliocco, 64.

1. Ahrens (Joach.). Darstellung der Syntax im angelsächsischen Gedicht « Phönix. » Rostock, H. Warkentien, 1904. In-8°, 83 p. 1 m. 50.

2. Albe (Edmond). Autour de Jean XXII : Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317. Cahors, Girma; Toulouse, Privat, 1904. In-8°, 207 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.*) 3 fr.

3. Albert (Pet. P.). Die Schlossruine Burgheim am Rhein. Ge-

schichte und Beschreibung. Freiburg-i.-B., F. E. Fehsenfeld, 1904. In-8°, VIII-82 p., avec fig. 2 m.

4. Alcuni antichi Ordinamenti suntuari pel comune di S. Gimignano, pubblicati da Enrico Castaldi. Poggibonsi, tip. Cappelli, 1904. In-8°, 26 p.

5. ARNDT (Wilh.). Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographic. 1. Heft. 4, erweit. Aufl. Besorgt von Mich. Tangl. Berlin, G. Grote, 1904. In-fol., 33 pl. et VI-21 p. de texte. 15 m.

6. BABOIN (A.). Recherches historiques sur les seigneurs de Mélicourt. Bernay, impr. Saison, 1904. In-8°, 64 p.

7. BASSET (J.-C.-A.). Brageac. Le Monastère des Bénédictins (1100-1792). Aurillac, Impr. moderne, 1904. In-8°, 129 p. et portrait.

8. Die Bau- und Kunstdenkmäler des Herzogtums Braunschweig, im Auftrage des herzogl. Staatsministeriums bearb. von P. J. Meier, m. Beiträgen von K. Steinacker. III. Bd. 1. Abtlg. Die Bau- und Kunstdenkmäler der Stadt Wolfenbüttel. Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1904. Gr. in-8°, IV-206 p., 23 pl., 88 Textabbildungen. 5 m. 20.

9. BAUDET (Florence E. J. M.). De maaltijd en de keuken in de middeleeuwen. Geillustreerd met authentieke afbeeldingen. Leiden, A. W. Sijthoff, 1904. In-8°, X-164 p. et 4 pl. 1 fl. 60.

10. BÉDIER (Joseph), ROQUES (Mario). Bibliographie des travaux de Gaston Paris. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, VI-203 p. et portrait. (Société amicale Gaston Paris.)

11. BEGIEBING (Heinr.). Die Jagd im Leben der salischen Kaiser. Bonn, P. Hanstein, 1905. In-8°, VIII-112 p. 2 m.

12. BEISSEL (Steph.). Fra Giovanni Angelico da Fiesole, sein Leben und seine Werke. 2., verm. und umgearb. Aufl. Freiburg-i.-B., Herder, 1905. In-4°, XII-128 p., 89 fig., 5 pl. 8 m. 50.

13. BELLET (Charles). Histoire de la ville de Tain, en Dauphiné, depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. T. I : Moyen âge et Ancien régime. Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, XII-511 p. et grav.

14. BELTRAMI (Luca). Die Certosa von Pavia. Mailand, U. Hoepli, 1905. In-8°, VII-174 p., 72 fig., 12 pl. 2 m. 50.

15. BENNETT (R.), ELTON (J.). History of Corn Milling. Vol. IV : Some Feudal Mills. Memoir of the late Richard Bennett, by John Elton. London, Simpkin, 1905. In-8°, 242 p. 12 s. 6 d.

16. BERNUS (Auguste). L'Imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVI° siècle. Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1904. In-4°, 47 p., avec illustr. et un portrait. 5 fr.

17. Bertaux (Émile). Rome (de l'ère des catacombes à l'avènement de Jules II). Paris, Laurens, 1905. Petit in-4°, 180 p., avec 113 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

18. Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen. Auf Kosten der k. Staatsregierung hrsg. vom k. sächs. Alterthumsverein. 2. Heft : Amtshauptmannsch. Dippoldiswalde, bearb. von R. Steche (Anastatischer Neudr.). Dresden, C. C. Meinhold und Söhne, 1904. Gr. in-8°, 82 p., avec fig., 12 pl. 4 m.

19. Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen in den königl. Museen zu Berlin. 2. Aufl. 2. Bd. Die italien. Bronzen. Berlin, G. Reimer, 1904. In-4°, vi-140 p., 81 pl. 25 m.

20. Besnard (A.). L'Église de Cormeilles-en-Parisis. Paris, Lechevalier, 1904. In-4°, 52 p., avec fig.

21. Bibliorum ss. graecorum codex Vaticanus 1209 (Cod. B), denuo phototypice expressus jussu et cura praesidum bibliothecae Vaticanae. Pars II. Testamentum Novum. Milano, U. Hoepli, 1904. Gr. in-4°, vii p. et p. 1225-1536. (Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi jussu Pii PP. X. consilio et opera curatorum bibliothecae Vaticanae, vol. IV.) 136 m.

22. Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. T. XVIII, 1er fasc. (Pon-Quynckere). Bruxelles, E. Bruylant, 1904. In-8°, col. 1 à 528. 3 fr.

23. Bippen (Wilh. von). Geschichte der stadt Bremen. 9. und 10. Halle, C. E. Müller, 1904. In-8°, xiv p. et p. 225-522, 1 carte. 5 m. 20.

24. Bligny-Bondurand. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gard. Archives civiles. Série E. T. III : Notaires (suite). Nîmes, impr. Chastanier, 1904. In-4° à 2 col., xviii-496 p.

25. Boccaccio (Giovanni). Life of Dante; tr. by Philip Wichsteed. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1904. In-4°. 15 d.

26. Bouchot (Henri). Les Primitifs français (1292-1500). Complément documentaire au Catalogue officiel de l'exposition. 1re édition. Paris, libr. de l'Art ancien et moderne, 1904. Petit in-8°, 349 p.

27. Brémond (E.). Marseille au xiiie siècle. République de Marseille (1211-1257) : son origine, son organisation, sa fin. Marseille, Aubertin et Rolle, 1905. Petit in-8°, 72 p.

28. Breviario Grimani (Il) della biblioteca di S. Marco in Venezia. Riproduzione fotografica completa da Scato de Vries e S. Morpurgo. 2e livr. Leyda, A. W. Sijthoff, 1904. In-fol. 120 fl.

29. Briganti (Fr.). L'antico comune della Spina. Perugia, tip. Umbra, 1904. In-8°, 79 p. et fig.

30. Broche (Lucien). L'Ancien palais des rois de France à Laon. Laon, impr. du Journal de l'Aisne, 1904. In-8°, 36 p. et dessins. (Extrait du t. XXXI du *Bulletin de la Société académique de Laon*.)

31. Broeckaert (J.). Généalogie de la famille de Pauw. Termonde, impr. A. de Schepper-Philips, 1904. In-8°, 105 p. et viii pl. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde*, 2e série, t. X.) 6 fr. 25.

32. Buchenau (H.). Die Münzstätte Oldisleben und die in Thüringen geprägten Hohlmünzen der Söhne Albrechts des Bären. Dresden, C. G. Thieme, 1904. In-8°, 14 p. et fig. (Extrait des *Blätter f. Münzfreunde*.) 0 m. 70.

33. Burger (Fritz.). Geschichte des florentinischen Grabmals von den ältesten Zeiten bis Michel-Angelo. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. Gr. in-4°, xiv-423 p., 239 fig., 2 héliograv., 37 pl. 60 m.

34. Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 6 : Ame-Amulettes. Paris, Letouzey et Ané, 1904. Gr. in-8° à 2 col., col. 1505 à 1825, avec grav.

35. Calmette (Joseph). Contribution à la critique des Mémoires de Commynes. Les ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen Age*.).

36. Canella (Giulio). Il nominalismo e Guglielmo D'Occam. Padova, tip. del Seminario, 1904. In-8°, 14 p.

37. Carducci (Giosuè). La canzone di Dante : Tre donne intorno al cor mi son venute, letta e interpretata nello studio di Bologna nel febbraio e marzo 1904. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1904. In-8°, vii-46 p.

38. Carlini (Armando). Il pensiero filosofico, religioso di Francesco Petrarca : saggio (VI centenario petrarchesco). Jesi, casa edit. Cooperativa, 1904. In-8°, 109 p. 2 l.

39. Cartellieri (Alex.). Über Wesen und Gliederung der Geschichtswissenschaft. Akademische Antrittsrede. Leipzig, Dyk, 1905. Gr. in-8°, 32 p. 0 m. 80.

40. Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319). Publié d'après le manuscrit original du British Museum par Bernard Prost et S. Bougenot. Introduction historique et table par Jules Gauthier. Lons-le-Saunier, Declume, 1904. In-8°, xxxii-622 p. (Publications historiques et archéologiques de la Société d'émulation du Jura.)

41. Le Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer, publié par Georges de Lhomel. Abbeville, impr. Lafosse et Cie, 1904. In-4°, III-408 p.

42. Caspar (Erich.). Die Legatengewalt der normannisch-sicilischen Herrscher im 12. Jahrh. Rom, Loescher und Co., 1904. Gr. in-8°, 33 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 1 m. 60.

43. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XIX-XX : Bravais-Budzynski. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8° à 2 col., 1,288 et 1,288 col. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

44. Ceyssens (J.). L'ancien pays de Dalhem. Liège, D. Cormaux, 1904. In-8°, VIII-72 p. (Extrait de *Leodium.*) 1 fr. 50.

45. Chadwick (H. M.). Studies on Anglo-Saxon Institutions. London, C. J. Clay, 1905. In-8°, 436 p. 8 s.

46. Chaula (Thomas de). Gestorum per Alphonsum, Aragonum et Siciliae regem, libri quinque ex unico codice regii neapolitani archivi nunc primum editi cura R. Starrabba. Palermo, scuola tip. Boccone del povero, 1904. In-8°, XXXVII-140 p.

47. Chauvin (Victor). Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885. T. VIII : Syntipas. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1904. In-8°, 219 p. 6 fr. 50.

48. Chevallier (Émile). Notre-Dame-de-Bonport. Étude archéologique sur une abbaye normande de l'ordre de Citeaux. Mesnil (Eure), impr. Firmin-Didot et Cie, 1904. In-4°, XI-121 p.

49. Chiappelli (Aless.). Dalla Trilogia di Dante. Firenze, G. Barbèra. 1905. In-16, VII-286 p. 3 l.

50. Christensen (Heinr.). Das Alexanderlied Walters von Châtillon. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1905. In-8°, XII-225 p. 6 m.

51. Codex diplomaticus Lusatiae superioris II, enth. Urkunden des oberlausitzer Hussitenkrieges und der gleichzeit. die Sechslande angeh. Fehden. Im Auftrage der oberlausitz. Gesellschaft der Wissenschaften gesammelt und hrsg. von Rich. Jecht. II. Bd. 5 Heft, enthaltend das Register zu den 2. Bdn. von E. A. Seeliger. Görlitz, H. Tzschaschel, 1904. In-8°, II p. et p. 749-851. 1 m. 50.

52. Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae. Sumptibus comitiorum regni Bohemiae ed. Gust. Friedrich. Tomi I fasc. 1. Prague, F. Rivnáč, 1904. In-4°, 160 p. 7 m.

53. Collon (A.). La Crosse de la cathédrale de Poitiers. Caen, impr.

Delesques, s. d. In-8°, 18 p. et grav. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-dixième congrès archéologique de France, tenu à Poitiers en 1903.*)

54. Corpus scriptorum christianorum orientalium, curantibus J. B. Chabot, I. Guidi, H. Hyvernat, B. Carra de Vaux. Scriptores Syri (Textus). Series tertia. Tomus 4 : Chronica minora. Pars secunda, edidit E. W. Brooks. Paris, Poussielgue, 1904. In-8°, p. 43 à 239.

55. Cumont (Franciscus), Boll (Franciscus). Catalogus codicum astrologorum graecorum. V. Codicum romanorum partem priorem descripserunt. Bruxelles, H. Lamertin, 1904. In-8°, viii-256 p. 10 fr.

56. Cuvelier (Joseph). Inventaire des inventaires de la deuxième section des archives générales du royaume. Chambre des comptes, chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, corps de métiers, papiers d'État et de l'audience, cartulaires et manuscrits, etc. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904. In-8°, xxxix-342 p. (Inventaires des archives de la Belgique publiés, par ordre du gouvernement, sous la direction de l'administration des archives générales du royaume.)

57. Da Cunha (Xavier). Notice sur la Bibliothèque nationale de Lisbonne. Renaix, J. Leherte-Courtin, 1904. In-8°, 4 p. (Extrait du t. II, fasc. 6, de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*.) 1 fr.

58. D'Alton (E. A.). History of Ireland from Earliest Times to 1547. Pref. by the Most Rev. John Healy. London, De La More Press, 1904. In-8°, 468 p. 10 s. 6 d.

59. Daly (A. A.). History of Isle of Sheppey. From Roman Occupation to Reign of Edward VII. London, Simpkin, 1905. In-8°, 306 p., avec illustr. 2 s. 6 d.

60. Daniel (Anton Jacob). Kasussyntax zu den (echten und unechten) Predigten Wulfstans. Leiden, G. F. Théonville, 1904. Gr. in-8°, xvi-167 p. 4 m.

61. Dante. De Monarchia. Edit. with transl. and notes by Aurelia Henry (introd. and bibliog.). London, Gayand B., 1904. In-8°, 268 p. 6 s.

62. Degering (Herm.). Die Orgel, ihre Geschichte bis zur Karolingerzeit. Münster, Coppenrath, 1905. In-8°, 86 p., 8 pl. 4 m.

63. Degli Azzi Vitelleschi (G.). Le relazioni tra la repubblica di Firenze e l'Umbria nel secolo xiv, secondo i documenti del r. Archivio di stato di Firenze. Vol. I (Dai carteggi). Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1904. In-8°, xxviii-328 p. 5 l.

64. Della Porta (Giov.). Gli antichi signori di Zegliocco. Udine, tip. D. Del Bianco, 1903. In-8°, 28 p.

65. Dessein (Victor). Inventaire des archives modernes de la ville de Saint-Quentin (1789-1898). Saint-Quentin, impr. Poette, 1904. Gr. in-4° à 2 col., 266 p.

66. Devillers (Léopold). Notice sur un cartulaire du chapitre de Saint-Vincent de Soignies. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904. In-8°, 23 p. (Extrait du t. LXXIII, n° 2, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

67. De Wulf (Maurice). Un théologien-philosophe du xiii° siècle. Étude sur la vie, les œuvres et l'influence de Godefroid de Fontaines. Bruxelles, Hayez, 1904. In-8°, 128 p. et fig. (Extrait des *Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*. Nouvelle série, collection in-8°, t. I, 1904.)

68. Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, commencé sous la direction d'A. Vacant, continué par E. Mangenot. Fasc. 14 : Cajétan-Canons des apôtres. Paris, Letouzey et Ané, 1904. In-8° à 2 col., col. 1323 à 1610 et 1 pl.

69. Diest (Heinr.). Zur Geschichte und Urzeit des Landes Daber. Stettin, L. Saunier, 1904. In-8°, iv-89 p., 8 pl., 2 cartes. 3 m.

70. Dionysius Cartusianus (D.). Opera omnia in unum corpus digesta ad fidem editionum Coloniensium cura et labore monachorum sacri ordinis Cartusiensis. T. XXVII. Tornaci (Freiburg-i.-B., Herder), 1904. Gr. in-8°, 503 p. 15 m.

71. Dolcibene (Rime pie edite ed inedite di messer), per cura da Giovanni Tortoli. Prato di Toscana, tip. lit. dei fratelli Passerini e C., 1904. In-8°, 34 p.

72. Doorninck (P. N. van). Inventaris van het archief van het Sint Anna almoeshuis genaamd Sint Anna of Doornickshofje op de Hooigracht te Leiden. Haarlem, Gebr. van Brederode, 1904. In-8°, iv-80 p., 1 plan, 6 pl. 3 fl. 80.

73. Draumkvæde. Et digt fra middelalderen, Publikation nr. 1, udgivet af Forening for norsk bogkunst. Teksten redigeret af professor Moltke Moe. Illustreret af Gerhard Munthe. Kristiania, A.-S. Fabritius och Sœnner, 1904. In-4°, 14 p. 30 kr.

74. Dubrulle (Henry). Cambrai à la fin du moyen âge (xiii°-xvi° s.). Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1904. In-8°, xxix-461 p.

75. Dyer (L.). Machiavelli and the modern state; chapters on his « Prince, » his use of history and his idea of morals; being three lectures delivered in 1899 at the Royal Institution. Boston, Ginn, 1904. In-12, xix-163 p. 1 s.

76. Eadmeri, Monachi Cantuariensis, tractatus de conceptione sanctae Mariae, olim sancto Anselmo attributus, nunc primum integer ad codicum fidem editus adjectis quibusdam documentis coaetaneis a sacerdotibus PP. Herb. Thurston et Th. Slater, S. L. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, xl-104 p. 1 m.

77. Early Lives of Dante. Transl. by Philip H. Wicksteed. London, De la More Press, 1904. In-16, 182 p. 1 s. 6 d.

78. Ecclesiæ Occidentalis Monumenta juris antiquissima. Edit. by C. H. Hamilton. Fasc. 1. Part. 2. London, Frowde, 1903. In-4°. 21 s.

79. Espenberger (Joh. Nep.). Die Elemente der Erbsünde nach Augustin und der Frühscholastik. Mainz, Kirchheim und Co, 1905. In-8°, x-184 p. (Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte, V, 1.) 6 m. 50.

80. Felgères (Charles). Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, depuis ses origines (xie siècle) jusqu'à 1789, d'après des documents inédits. Paris, Champion, s. d. In-8°, xi-518 p., avec grav., carte et plan. 10 fr.

81. Fellner (Rob.). Die fränkische Ritterschaft von 1495-1524. Mit e. Einleitung, hauptsächlich nach Quellen aus dem Hochstift Würzburg. Berlin, E. Ebering, 1905. In-8°, 312 p. (Historische Studien, 50.) 8 m.

82. Finkel (Ludwik). Bibliografia historyi polskiej. (Bibliographie de l'histoire polonaise.) III. Cracovie, Académie des sciences, 1904. In-8°, p. 1143-1671. 7 k. 50.

83. Fletcher (B. and B. F.). History of Architecture on the Comparative Method. 5th. edit. enl. by Bannister F. Fletcher. London, Batsford, 1905. In-8°, 790 p., avec illustr. 21 s.

84. Fontaines (Godefroid de). Les quatre premiers Quodlibets (texte inédit), par De Wulf et A. Pelzer. Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1904. In-4°, xvi-364 p. (Les Philosophes belges. Textes et études. T. II.) 10 fr.

85. Fontane (Marius). Histoire universelle. T. XIII : les Croisades de 1096 à 1327 après Jésus-Christ). Paris, Lemerre, 1904. In-8°, 471 p. 7 fr. 50.

86. Freeman (E. A.). Western Europe in Eighth Century and onward : Aftermath. London, Macmillan, 1904. In-8°, 478 p. 10 s.

87. Führer durch die Ausstellung des königl. Kupferstichkabinetts. Das weibl. Bildnis in Kupferstich, Holzschnitt und Lithographie vom xv. bis zum xx. Jahrh. (Königl. Museen zu Berlin.) Berlin, G. Reimer, 1904. In-8°, 38 p. 0 m. 35.

88. Fumagalli (G.). Lexicon typographicum Italiae : dictionnaire géographique d'Italie pour servir à l'histoire de l'imprimerie dans ce pays. Florence, Leo S. Olschki, 1905. In-8°, xlvii-587 p., avec fac-similés et fig. 40 l.

89. Gaffre (A.). Le Féminisme poétique au moyen âge. Besançon, impr. Jacquin, 1904. In-8°, 40 p. (Extrait de la revue *la Femme contemporaine.*)

90. Gardère (J.) et Lauzun (P.). Le Couvent de Prouillan ou de Pont-Vert, à Condom. Auch, impr. Cocharaux, 1904. In-8°, 14 p., avec grav. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Gers.*)

91. Gardner (E. G.). Dante's Ten Heavens. Study of Paradiso. Rev. edit. London, Constable, 1904. In-8°, 368 p. 5 s.

92. Gaudefroy (Léon). Rapport des mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec celles du système métrique, lecture faite au congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1904 (séance du 7 avril). Paris, Gamber, 1904. In-8°, 31 p.

93. Gay (Jules). Les Registres de Nicolas III (1277-1280). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Paris, Fontemoing, 1904. In-4° à 2 col., 2e fasc., feuilles 15 à 26, p. 113 à 208. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, XIV, 2.)

94. Gerland (Otto). Hildesheim und Goslar. Leipzig, C. A. Seemann, 1904. In-8°, iii-124 p., 80 fig. (Berühmte Kunststätten, 28.) 3 m.

95. Gerold (Thdr.). Geschichte der Kirche St. Niklaus in Strassburg. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte Strassburgs, quellenmässig bearb. Mit 4 Radiergn. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-4°, xix-176 p. 8 m.

96. Gesta Romanorum, das älteste Mährchen und Legendenbuch des christl. Mittelalters, zum ersten Male vollständig aus dem Lat. ins Deutsche übertragen, aus gedruckten und ungedruckten Quellen vermehrt, m. Anmerkgn. und e. Abhandlg. üb. den wahren Verf. und die bisher. Ausgaben und Uebersetzgn. desselben versehen von Joh. Geo. Thdr. Gäsze. Leipzig, R. Zimmermann, 1905. In-8°, viii-267 p. et 318 p. 10 m.

97. Gilde- og Lavsskraaer fra Middelalderen, udgivne ved C. Nyrop of Selskabet for Udgivelse of Kilder til dansk Historie. II. Binds 3. Hefte. Kœbenhavn (Gad), 1904. In-8°, 248 p. 1 kr. 50.

98. Giraud (J.-B.). L'acier de Carme. Notes sur le commerce de l'acier à l'époque de la Renaissance, suivies de tables. Lyon, impr. Rey et Cie, 1904. Gr. in-8°, p. 275 à 477. (Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance, fasc. 2, t. II.) 7 fr. 50.

99. Goetschalckx (P. J.). Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. Derde jaargang. Eckeren-Donk, drukkerij L. Van Hoeydonck, 1904. In-8°, p. 557 à 618.

100. Göller (Emil). Mitteilungen und Untersuchungen über das päpstliche Register- und Kanzleiwesen im 14. Jahrh., besonders unter Johann XXII. und Benedikt XII. Rom, Loescher und Co, 1904. Gr. in-8°, 102 p. (Extrait de *Quellen und Forschgn. a. ital. Archiven und Bibliotheken.*) 3 m.

101. Gröber (Gust.) Geschichte und Aufgabe der romanischen Philologie. 2. verb. und verm. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, iii-202 p. (Extrait du *Grundr. d. roman. Philol.,* 2 Aufl.) 4 m.

102. Grundriss der romanischen Philologie. Hrsg. von Gust. Gröber. 2. verb. und verm. Aufl. I. Bd. 3. Lfg. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, p. 513-768. 4 m.

103. Gumplowicz (Ludw.). Geschichte der Staatstheorien. Innsbruck, Wagner, 1905. In-8°, xi-592 p. 12 m.

104. Gütschow (Elfe). Innocenz III und England. München, R. Oldenbourg, 1904. In-8°, x-198 p. (Historische Bibliothek. Hrsg. von der Red. der histor. Zeitschrift, 18.) 4 m. 50.

105. Haeghen (Ferd. vander), Berghe (R. vanden). Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas. Avec la collaboration de Victor vander Haeghen et Alph. Roersch. Livr. 166, 167 et 168. Gand, C. Vyt, 1904. In-12. 2 fr. la livraison.

106. Hahn (Seb.). Thomas Bradwardinus und seine Lehre von der menschlichen Willensfreiheit. Münster, Aschendorff, 1905. In-8°, 56 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, V, 2.) 1 m. 75.

107. Halphen (Louis). Note sur les deux chroniques de Saint-Julien de Tours. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

108. Herluison (H.). Musée historique de l'Orléanais. Notice sommaire des collections composant le musée de Jeanne d'Arc, exposées dans la maison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabour, n° 15. Orléans, Marron, 1904. In-16, 39 p., avec grav. et musique.

109. Hessling (Egon). Le Vieux Paris. Recueil de vues de ses monuments. (Documents historiques d'architecture et de sculpture, 1re série.) Moyen âge. 1. Lfg. Berlin, B. Hessling, 1904. Gr. in-fol., 4 p., 30 pl., 20 m.

110. Histoire de la porcelaine de Limoges. I : Bibliographie, Chronologie, Statistique, par Alfred Leroux. II : Notices historiques, par

Jules Savodin, Camille Leymarie et Alfred Leroux. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1904. In-8°, IV-177 p. et 97 p.

111. Historiae rhythmicae. Liturgische Reim officiendes Mittelalters. 8. Folge. Aus handschriftl. und gedruckten Quellen hrsg. von Guido Maria Dreves, S. J. — Cantiones et muteti. Lieder und Motetten des Mittelalters. 3. Folge. Cantiones variae, bohemicae, suecicae. Hrsg. von Guido Maria Dreves, S. J. Leipzig, O. R. Reisland, 1904. In-8°, 212 et 179 p. (Analecta hymnica medii aevi, XLV.) 12 m.

112. Historical Manuscripts Commission : MSS. of J. B. Fortescue at Dropmore. London, Wyman, 1905. In-8°.

113. Historical Manuscripts Commission. Report on the Manuscripts of the Earl of Mar and Kellie, preserved at Alloa House, N. B. [Cd. 2190]. London, Wyman, 1905. In-8°, 648 p. 2 s. 7 d.

114. Hoffmeyer (L.). Geschichte der Stadt und des Regierungs-Bezirks Osnabrück in Bildern. Osnabrück, Rackhorst, 1904. In-8°, VIII-236 p. 2 m. 20.

115. Hoppenot (J.). La Sainte Vierge dans la tradition, dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie. Bruges-Lille-Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1904. In-4°, x-387 p., avec illustr. 10 fr.

116. Hugues (A.). Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Période révolutionnaire, Seine-et-Marne. Série L. T. I. Melun, Impr. administrative, 1904. In-4° à 2 col., xx-332 p.

117. Husson (Gabriel). Histoire de Romainville, des temps antiques à la fin du XIXe siècle (Occupation romaine; Moyen âge; Seigneurs; Vieilles familles; Administration; Industrie; Statistique). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905. In-8°, III-356 p., avec grav. et plans. 8 fr.

118. Initia Operum Latinorum quæ sæculis XIII. XIV. XV. attribuuntur, secundum ordinem alphabeti disposita. Ed. A. G. Little. London, Sherratt, and H., 1904. In-8°, 292 p. 15 s.

119. Inventaire archéologique de Gand. Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Fasc. 37. Gand, impr. N. Heins, 1904. In-8°. 3 fr. 50.

120. James (M. R.). Western MSS. in Library of Emmanuel College. Descriptive Catalogue. London, C. J. Clay, 1904. In-8°, 192 p. 5 s.

121. James (M. R.). Western MSS. in Library of Trinity College, Cambridge. Descriptive Catalogue. Vol. IV : Plates, Addenda, Corrigenda, Index. London, C. J. Clay, 1904. In-8°. 5 s.

122. Jean le Bel (Chronique de). Publiée pour la Société de l'histoire

de France, par Jules Viard et Eugène Déprez. T. I. Paris, Laurens, 1904. In-8°, 362 p.

123. Jordan (Édouard). Les Registres de Clément IV (1265-1268). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Paris, Fontemoing, 1904. In-4° à 2 col., 4° fasc., feuilles 44 à 55, p. 345 à 440. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2° série, XI, 4.)

124. Kaltenbacher (Rob.). Der altfranzösische Roman Paris et Vienne (S.-A.). Erlangen, F. Junge, 1904. Gr. in-8°, vii-394 p. 10 m.

125. Kersauzon (J. de). Notes historiques sur la commune et paroisse d'Avessac. Paris, Champion, 1904. In-8°, 61 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne.*)

126. Klein (Alb.). Die zentrale Finanzverwaltung im Deutschordensstaate Preussen am Anfang des XV. Jahrh. Nach dem Marienburger Tresslerbuch. Leipzig, Duncker und Humblot, 1904. In-8°, viii-211 p. (Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen XXIII. Bd. 2.) 5 m. 40.

127. Koepp (Frdr.). Die Römer in Deutschland. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1905. In-8°, 153 p., 18 cartes, 136 fig. (Monographien zur Weltgeschichte, XXII.)

128. Kogler (Ferd.). Beiträge zur Geschichte der Rezeption und der Symbolik der legitimatio per subsequens matrimonium. Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1904. In-8°, iv-78 p. (Extrait de la *Zeitschrift d. Savigny-Stiftung für Rechtsgesch.*) 2 m.

129. Kogler (Ferd.). Die legitimatio per rescriptum von Justinian bis zum Tode Karls IV. Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1904. In-8°, viii-120 p. 3 m.

130. Kurrelmeyer (Herm.). The historical development of the forms of the future tense in Middle High German. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. In-8°, 94 p. 2 m. 50.

131. Lefèvre-Pontalis (Eugène), Jarry (Eugène). La Cathédrale romane d'Orléans, d'après les fouilles de 1890 et des dessins inédits. Orléans, Marron, 1904. In-8°, 55 p., avec fig. et pl. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*)

132. Leone (A.). Il Liber instrumentorum del comune di Mondovi, pubblicato da Giuseppe Barelli. Index locorum et personarum. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1904. In-8°, xii-334 p. (Biblioteca della società storica subalpina, diretta da Ferdinando Gabotto, XXIV; Corpus chartarum Italiae, XV.)

133. Lethaby (W. L.). Mediæval art from the peace of the church to the eve of the Renaissance, 312-1250. New-York, Scribner, 1904. In-12, xviii-315 p. 2 s.

134. Levi (Eugenia). Lirica italiana antica, novissima scelta di rime dei secoli xiii, xiv, xv. Firenze, Leo S. Olschki, 1905. Gr. in-8°, 360 p., 60 illustr. 12 l.

135. Leturcq (J.-F.). Généalogie de la famille de l'Emperière (Normandie-Bretagne). Paris, Institut national héraldique, 1904. In-4°, viii-352 p. et pl.

136. Levillain (L.). La Translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine (863). Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 57 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

137. Liebe (G.). Die mittelalterlichen Siechenhäuser der Prov. Sachsen. Halle, O. Hendel, 1905. Gr. in-8°, 36 p. (Neujahrsblätter. Hrsg. von der histor. Kommission f. die Prov. Sachsen und das Herzogt. Anhalt, 29.) 1 m.

138. Lion (Jules). La Bataille de Crécy. Amiens, impr. Piteux frères, 1904. In-8°, 27 p. (Extrait de la *Picardie,* année 1867.)

139. Loiseau (F.). Histoire de saint Osmond, comte de Séez et évêque de Salisbury. Séez, impr. Leguerney, 1904. In-18, 70 p.

140. Lot (Ferdinand). Sur les Hilduins. Note rectificative. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 5 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

141. Luderitz (Anna). Die Liebestheorie der Provençalen bei den Minnesingern der Stauferzeit. Eine literarhistor. Untersuchg. Berlin, E. Felber, 1904. In-8°, v-136 p. (Literarhistorische Forschungen, XXIX.) 3 m.

142. Luthmer (Ferd.). Die Bau- und Kunstdenkmäler des östlichen Taunus. Landkreis Frankfurt. Kreis Höchst- Obertaunus. Kreis Usingen. Frankfurt a. M., H. Keller, 1905. In-8°, xxxi-203 p., avec fig. et pl. (Die Bau- und Kunstdenkmäler des Reg. Bez. Wiesbaden, 2.)

143. Macquoid (P.). History of English Furniture. Vol. I, part iv. London, Lawrence and B., 1905. In-fol. 7 s. 6 d.

144. Marchal (Edmond). François Pétrarque à Gand et à Liège en 1333. Bruxelles, Hayez, 1904. In-8°, 12 p. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* n° 8, août 1904.)

145. Mayjonade. Le Saint-Suaire de Cadouin. 2e édition. Paris, impr. Féron-Vrau, 1904. In-32, 31 p., avec grav.

146. Mazerolle (F.). Les Médailleurs français du xve siècle au milieu du xviiie. T. III : Album. Paris, Leroux, 1904. In-4°, 10 p., 42 pl.

147. Menandro-Greco (M.). Petrarca, pel VI centenario della sua incoronazione, il Canzoniere e l'elemento civile nella letteratura italiana. Napoli, Luigi Pierro e figlio, 1904. In-8°, 133 p. 2 l.

148. Merobaudis (Fl.) reliquiae, Dracontii (Blosii Aemilii) carmina, Eugenii Toletani episcopi carmina et epistulae. Cum appendicula carminum spuriorum ed. Frider. Vollmer. Berlin, G. Reimer, 1905. In-4°, L-455 p. (Monumenta Germaniae historica inde ab. a. Chr. D. usque ad a. M D, edidit societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. (Neue Quart-Ausg.) Auctorum antiquissimorum, XIV.) 16 m.

149. Mettig (C.). Baltische Städte. Skizzen aus der Geschichte Liv-, Est- und Kurlands. 2. verm. Aufl. Riga, Jonck und Poliwsky, 1905. In-8°, viii-417 p. 3 m. 60.

150. Moerkerken (P. H. van). De satire in de Nederlandsche kunst der middeleeuwen. Amsterdam, S. L. van Looy, 1904. In-8°, viii-243 p., 38 pl. 2 fl. 90.

151. Mollwo (Carl). Das rote Buch der Stadt Ulm. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904. In-8°, vii-304 p. (Württembergische Geschichtsquellen, 8.) 6 m.

152. Monceaux (Paul). Étude critique sur la « Passio Tipasii veterani. » Paris, Leroux, 1904. In-8°, 8 p. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

153. Mondolfo (Guido Ugo). Le Cause e le vicende della politica del comune di Siena nel sec. xiii. Siena, tip. cooperativa, 1904. In-8°, 63 p.

154. Monod (Bernard). L'Église et l'État au xii° siècle. L'Élection épiscopale de Beauvais de 1100 à 1104. Étienne de Garlande et Galon. Paris, Champion, s. d. In-8°, 27 p. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

155. Monumenta Germaniae historica inde ab a. Christi D usque ad a. M D ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Legum sectio III. Concilia. Tom. II, pars i. Hannover, Hahn, 1904. Gr. in-8°, 464 p. 15 m.

156. Mopin (A.). Histoire de Cayeux. Cayeux-sur-Mer, impr. Maison-Mabille, 1904. Gr. in-16, 123 p., avec 23 grav.

157. Mortier. Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs. T. II (1263-1323). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, viii-597 p.

158. Naef (Albert). La Flottille de guerre de Chillon aux xiii° et xiv° siècles. Lausanne, Adrien Borgeaud, 1904. In-8°, 76 p. 3 fr.

159. Neudegger (Max J.). Geschichte der bayerischen Archive. III a.

Die organ. Umgestaltung der drei Haupt-Archive in München seit 1799. München, Th. Ackermann, 1904. Gr. in-8°, IV p. et p. 147-238, 1 pl. 3 m.

160. ORSI (Pietro). La Storia d'Italia narrata da scrittori contemporanei agli avvenimenti. Vol. I (476-1313). Seconda edizione riveduta ed ampliata. Torino, stamp. reale della ditta G. B. Paravia e C., 1905. In-8°, 365 p. (Biblioteca di storia e geografica, collezione Paravia.) 3 l.

161. Oesteraat Herresæde fra det 11te Aarhundredes Begyndelse til vore Tider. Udg. af Axel Johannessen. Trondhjem, Aktietrykkeriet, 1904. In-4°, 59 p. 3 kr. 50.

162. Pace tra Pisa (La), Firenze e Lucca nel 1343 : documento pubblicato da Francesso Baldasseroni su la copia esistente nel r. Archivio di stato di Pisa. Firenze, tip. Galileiana, 1904. In-8°, x-41 p.

163. PETIT-DELCHET (Max). Les Visions de saint Jean dans trois Apocalypses manuscrites à figures du XVe siècle. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 16 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

164. PETRUS Peregrinus (The letter of) on the magnet, A. D. 1269; tr. by Brother Arnold; with introductory notice by Brother Potamian. New-York, Mc. Graw Publishing Co., 1904. In-8°, III-XIX-41 p. 1 d. 50.

165. PIRENNE (H.). Dinan dans la hanse teutonique. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1904. In-8°, 26 p. (Extrait du *Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire de Dinan*, 1903.)

166. PRELLE DE LA NIEPPE (Edgar DE). Les Sceaux et les armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles. S. l., 1904. In-8°, 23 p., avec fig. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique de l'arrondissement de Nivelles*.) 0 fr. 75.

167. PRENTOUT (Henri). La Prise de Caen par Édouard III, 1346 (étude critique). Caen, Delesques, 1904. In-8°, 72 p. et plan. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*.)

168. PROCHASKA (Antoni). Holdy mazowieckie. [Les Hommages de Masovie.] 1386-1430. Cracovie, Académie des sciences, 1904. In-8°, 56 p. (Extrait du *Rozpr. wydz. histor. filozof. Akad. umiej.*) 1 k.

169. RAYET (Et.), LECLER (A.). Boubon. Monographie d'un monastère de Fontevrault au diocèse de Limoges (1106-1792). Limoges, Ducourtieux et Gout, 1903. Gr. in-8°, 178 p. et portr.

170. RÉCSEY (Vict.). Incunabula et Hungarica antiqua in bibliotheca S. Montis Pannoniae. Budapest; Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904. In-8°, XVI-240 p. et 215 p., 3 pl. 8 m. 50.

171. Regesta Habsburgica. Regesten der Grafen und der Herzoge von Österreich aus dem Hause Habsburg. I. Abtlg. Die Regesten der Grafen von Habsburg bis 1281. Bearb. von Harold Steinacker. (Publikationen des Instituts f. österr. Geschichtsforschung.) Innsbruck, Wagner, 1905. Gr. in-8°, x-148 p., 1 tableau généal. 10 m.

172. Rhoïdis (Emman.). Päpstin Johanna. Eine Studie aus dem Mittelalter. Aus dem Neugriech. von Paul Friedrich. Leipzig, J. Zeitler, 1904. In-8°, xxvi-271 p. 6 m.

173. Rieder (Karl). Der Gottesfreund vom Oberland. Eine Erfindung des Strassburger Johanniterbruders Nikolaus von Löwen. Mit 12 Schrifttaf. in Lichtdr. Innsbruck, Wagner, 1905. In-8°, xxiii-269 p. et 268 p. 24 m.

174. Rillo (Nic. A.). Francesco Petrarca alla corte angioina. Napoli, Luigi Pierro, 1904. In-16, 120 p. 1 l. 50.

175. Rodríguez y Fernández (J.). Historia de la Muy Noble, Muy Leal y Coronada Villa de Medina del Campo, conforme á varios documentos y notas á ella pertinentes. Madrid, impr. de San Francisco de Sales, 1903-1904. In-4°, 1044 p., avec pl. 9 p.

176. Rodt (Eduard von). Bern im 15. Jahrh. Bern, A. Francke, 1905. Gr. in-8°, iv-182 p. et 49 fig. 5 m.

177. Roy (Émile). Le Mystère de la Passion en France du xive au xvie siècle. Étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits. Paris, Champion, A. Rousseau, 1903-1904. In-8°, viii-512 p.

178. Rushe (J. P. O. D. C.). Second Thebaid of the West. Popular History of Irish Monasteries. Dublin, Sealy, B. and W., 1905. In-8°, 334 p. 6 s.

179. Rydbeck (O.). Medeltida kalkmålningar i Skånes kirkor. Lund, Gleerupska bokh., 1904. In-4°, 156 p., 10 pl. 5 kr.

180. Rydberg (Gust.). Zur Geschichte des französischen e. II. 3. Monosyllaba im Französischen : Artikelformen und Objektspronomina. Upsala; Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. Gr. in-8°, vii p. et p. 409-618. 6 m.

181. Sabatier (Paul). Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de saint François. Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, 52 p. (Opuscules de critique historique, fasc. 10; t. II, fasc. 4.)

182. San-Pedro (Diego de). Cárcel de amor (Sevilla, 1492). Barcelona, tipografia « l'Avenç, » 1904. In-8°, 86 p. (Bibliotheca hispanica, t. XV.) 4 p. 50.

183. Sarrazin (Albert). Histoire de Rouen, d'après les miniatures des manuscrits. Rouen, impr. Guy, 1904. Petit in-4°, 239 p., avec grav.

184. Sartori Treves (Pia). Una umanista bresciana del secolo xv (Laura de Cereto). Brescia, F. Apollonio, 1904. In-8°, 67 p.

185. Schiller (Herm.). Lehrbuch der Geschichte der Pädagogik. 4. Aufl. Leipzig, O. R. Reisland, 1904. In-8°, vii-470 p. 8 m.

186. Schlumberger (Gustave). L'Épopée byzantine à la fin du xe siècle. Troisième partie : les Porphyrogénètes Zoé et Théodora (1025-1057). Paris, Hachette et Cie, 1905. In-4°, viii-853 p., avec grav. dans le texte et hors texte.

187. Schnitzer (Jos.). Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. III. Bartolomeo Cerretani. München, J. J. Lentner, 1904. In-8°, lx-110 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, II, 5.) 3 m. 80.

188. Schönbach (Ant. E.). Beiträge zur Erklärung altdeutscher Dichtwerke. 4. Stück : Die Sprüche des Bruder Wernher. II. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. In-8°, 106 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 2 m. 40.

189. Schönbach (Ant. E.). Ueber Gutolf von Heiligenkreuz. Untersuchungen und Texte. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. In-8°, 159 p. (Extrait des *Sitzungsberichte der k. Akademie d. Wiss.*) 2 m. 70.

190. Schoolmeesters (E.). Rudolphe de Habsbourg et la principauté de Liège. Liège, impr. La Meuse, 1903. In-8°, 46 p. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII.)

191. Schum (W.), Bresslau (H.), Gröber (G.), Tobler (A.). Quellen und Methodik der romanischen Philologie. 2. verb. und verm. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1904. Gr. in-8°, iii p. et p. 205-368. (Extrait de *Gröber, Grundr. d. roman. Philol.*, 2. Aufl.) 3 m. 50.

192. Schumann (Adolph). Geschichte der erotischen Literatur der Deutschen, hrsg. und gesammelt unter Mitwirkg. hervorrag. Gelehrter. 1. Lfg. Leipzig, A. Schumann's Verl., 1904. In-8°, 32 p., avec fig. et 1 pl. 1 m.

193. Schwalm (Jak). Neue Aktenstücke zur Geschichte der Beziehungen Clemens' V. zu Heinrich VII. Rom, Loescher und Co., 1904. Gr. in-8°, 33 p., 1 pl. (Extrait de *Quellen und Forschgn. a. ital. Archiven und Bibliotheken.*) 1 m. 60.

194. Schweitzer (Herm.). Geschichte der deutschen Kunst von den ersten historischen Zeiten bis zur Gegenwart. Ravensburg, O. Maier, 1905. In-8°, xx-739 p., 472 fig., 25 pl.

195. Scoccianti (Giov.). Il Petrarca nella storia della filosofia. Recanati, tip. R. Simboli, 1904. In-8°, xii-80 p.

196. Scotto di Pagliara (G. Dom.). La Maddalena nella letteratura italiana. Napoli, tip. Michele d'Auria, 1904. In-16, viii-88 p.

197. Severus benel Moqaffa. Historia patriarcharum alexandrinorum (t. I, fasc. 1). Ed. Chr. Fred. Seybold. Parisiis; Leipzig, O. Harrassowitz, 1904. Gr. in-8°, 120 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium, IX.) 6 m.

198. Simioni (Attilio). Un castello della Marca trivigiana e un passo dantesco (Par. IX, 54). Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1904. In-8°, 30 p.

199. Smith (Vincent A.). The early history of India from 600 B. C. to the Muhammadan conquest, including the invasion of Alexander the Great. New-York, Oxford University Press (Amer. Branch.), 1904. In-8°, viii-389 p. 4 s. 75.

200. Soyer (Jacques). Un fragment des Capitulaires de l'empereur Louis le Pieux (814-840) aux archives départementales de Loir-et-Cher. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1903.)

201. Steinschneider (Mor.). Die europäischen Übersetzungen aus dem Arabischen bis Mitte des 17. Jahrh. A. Schriften bekannter Übersetzer. Wien, C. Gerold's Sohn, 1904. In-8°, 84 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 1 m. 90.

202. Stevens (W. Oliver). The cross in the life and literature of the Anglo-Saxons. New-York, H. Holt and Co., 1904. In-12, 105 p. (Yale studies in English.) 75 c.

203. Stocquart (Émile). L'Espagne politique et sociale sous les Visigoths (412-711). Bruxelles, Vromant et Cie, 1904. In-8°, 39 p. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XVIII, 3e et 4e livr., 1904.)

204. Stocquart (Émile). L'État des personnes et les conditions du mariage au ve siècle en Espagne. Liège, impr. La Meuse, 1904. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles,* octobre 1904.)

205. Suessbier (Karl). Sprache der Cely-Papers, e. Sammlung von englischen Kaufmannsbriefen aus den J. 1475-1488. Berlin, E. Ebering, 1905. In-8°, 96 p. 3 m.

206. Sury (Ch.). La Bibliothèque grand-ducale de la cour, à Darmstadt. Renaix, impr. J. Leherte-Courtin, 1904. In-8°, 5 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique,* t. II, fasc. 6.) 1 fr.

207. Texier (Hubert). Monuments antiques de Limoges. Le Tombeau de Tève-le-Duc-la-Chiche. Recherches historiques sur Sébastien Ier, roi de Portugal. Paris, Bouillon, 1904. Petit in-8°, 79 p., avec plan et grav.

208. Thiollier (Noël). Une église du Velay construite suivant le mode poitevin. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 9 p. et grav. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-dixième congrès archéologique de France, tenu à Poitiers en 1903.*)

209. Thode (Henry). Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien. 2., verb. Aufl. Berlin, G. Grote, 1904. In-8°, xxvii-643 p., 39 pl. 16 m.

210. Thomae Hemerken a Kempis. O. S. Aug., opera omnia. Voluminibus septem ed. additoque volumine de vita et scriptis ejus disputavit Mich. Jos. Pohl. Vol. VII. Freiburg-i.-B., Herder, 1905. In-8°, v-511 p. 4 m. 40.

211. Thomas (Antoine). Nouveaux essais de philologie française. Paris, Bouillon, 1904. Petit in-8°, xii-416 p.

212. Thomas (Walter). Le Décasyllabe roman et sa fortune en Europe (essai de métrique comparée). Paris, Alcan et Welter, 1904. In-8°, viii-207 p. (Travaux et mémoires de l'Université de Lille, nouvelle série. I : Droit, Lettres, fasc. 4.)

213. Thorburn (W. S.). Guide to History and Valuation of Coins of Great Britain and Ireland, in Gold, Silver, and Copper. 4 edit. eul. by Herbert A. Grueber. London, L. W. Gill, 1905. In-8°, 298 p. 10 s. 6 d.

214. Tonna-Barthet (P. M.). Los dos procesos de la venerable Juana de Arco. Barcelona, impr. de Juan Gili, 1904. In-8°, 368 p. 2 p.

215. Traube (Ludw.). Palaeographische Forschungen. 4. Tl. München, G. Franz, 1904. Gr. in-8°, 56 p., 7 pl. (Extrait des *Abhandlungen d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 3 m.

216. Ueberweg's (Frdr.) Grundriss der Geschichte der Philosophie. 2. Tl. Die mittlere od. die patrist. und scholast. Zeit. 9., neu bearb. m. e. Philosophen- und Literatoren-Register verseh. Aufl., hrsg. von Max Heinze. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1905. In-8°, viii-403 p. 7 m.

217. Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste vornehmlich im XV., XVI. und XVII. Jahrh. Hrsg. von Ludw. Pastor. 1. Bd. : 1376-1464. Freiburg-i.-B., Herder, 1904. In-8°, xx-347 p. 8 m.

218. Urkundenbuch des Stiftes Bero-Münster. (Bearb. unter Mitwirkung von Theodor von Liebenau. Heft 2.) (Fortsetzung.) (Nr. 85-217,

1255-1292.) Stans, Ad. und P. von Matt, 1904. In-8°, II p. et p. 145-256. (Separatabdruck aus dem Geschichtsfreund, Bd. LXIV, d. i. 69.)

219. VANNÉRUS (J.). Le Dépôt des Archives de l'État à Anvers. Renaix, impr. J. Leherte-Courtin, 1904. In-8°, 6 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique,* t. II, fasc. 3.)

220. VESTER (Jul.). Chronik der Stadt Luckau im Markgraft Niederlausitz. Neue Aufl., ergänzt und fortgesetzt von Ad. Petersen. Luckau, E. F. Kutzscher, 1904. In-8°, VI-258 p. 3 m.

221. WACKERNAGEL (Rud.). Repertorium des Staatsarchivs zu Basel. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1904. Gr. in-8°, LXVIII-834 p., 8 pl. 32 m.

222. WAUTERS (Alphonse). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. T. X (1340-1350). Bruxelles, Kiessling et Cie; Hayes, 1904. In-4°, VIII-481 p. 12 fr.

223. WILDEMAN (M. G.). Itinéraire archéologique de Delft. Paris, Daragon, 1905. In-16, 97 p. et grav. 1 fr. 50.

224. WILLIAMSON (J. M.). Life and Times of St. Boniface. London, Frowde, 1904. Gr. in-8°. 5 s.

225. WINTERSHOVEN (Edm. VAN). Chronique tirée des registres paroissiaux d'Émael. Tongres, impr. Collée, 1904. In-8°, 73 p. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg,* t. XXII.)

226. WINTERSHOVEN (Edm. VAN). Les Inscriptions de l'église d'Émael. Tongres, impr. Collée, 1903. In-8°, 90 p., fac-similé hors texte.

227. WITTING (Fel.). Kirchenbauten der Auvergne. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-8°, 59 p., 9 fig. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 28.) 3 m. 50.

228. WITTMANN (Mich.). Zur Stellung Avencebrol's (Ibn Gebirol's) im Entwicklungsgang der arabischen Philosophie. Ein Beitrag zur Erforschung seiner Quellen. Münster, Aschendorff, 1905. In-8°, VIII-77 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, 1.) 2 m. 75.

229. WOLF (Johs). Geschichte der Mensural-Notation von 1250-1460. Nach den theoret. und prakt. Quellen bearb. 1. und 3. Tl. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1904. In-8°, X-424 p., VII-202 p. 8 m.

230. ZAKRZEWSKI (Z.). Studya do numizmatyki XI wieku. O denarach Adelheidowych z imieniem Boleslawa przyczynek do znajomości monet polskich średniowiecznych. [Études sur la numismatique du XIe siècle.] Cracovie, Société numismatique, 1904. In-8°, 23 p.

231. Zenker (Rud.). Boeve-Amlethus. Das altfranzös. Epos von Boeve de Hamtene und der Ursprung der Hamletsage. Berlin, E. Felber, 1905. In-8°, xi-418 p. (Literarhistorische Forschungen, XXXII.) 8 m.

232. Zweite kieler (das Rentebuch), 1487-1586. Im Auftrage der Gesellschaft f. kieler Stadtgeschichte hrsg. von Mor. Stern. Kiel, Lipsius und Tischer, 1904. In-8°, xxxix-167 p. (Mitteilungen der Gesellschaft f. kieler Stadtgeschichte, 21.) 3 m.



CHRONIQUE ET MÉLANGES.

NÉCROLOGIE.

Aux obsèques de notre confrère M. Adrien Arcelin, dont la mort a été annoncée dans notre dernière livraison (t. LXV, p. 664), notre confrère M. Léonce Lex a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Devenu le doyen des élèves de l'École des chartes qui habitent le département de Saône-et-Loire, j'ai la mission douloureuse entre toutes d'adresser un dernier adieu à l'excellent confrère que nous perdons et que nous pleurons.

« Adrien Arcelin, entré à l'École à la fin de l'année 1860, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ans[1], en sortit au mois de janvier 1864, avec le premier rang et après avoir brillamment soutenu une thèse sur les institutions militaires de Charlemagne. Il était, il y a peu de temps encore, l'un des survivants de cette vaillante petite promotion de sept élèves, dont trois, fait digne de remarque, ont appartenu à notre pays, car elle comptait aussi parmi ses élus Harold de Fontenay et René de Saint-Mauris.

« L'obtention du diplôme dans des conditions flatteuses et à la suite de glorieux labeurs lui valut aussitôt d'être nommé archiviste du département de la Haute-Marne. Il alla s'installer à Chaumont, procéda à la reconnaissance générale et à la rapide mise en ordre de son dépôt, y étudia spécialement la très belle suite de bulles pontificales conservée dans les fonds ecclésiastiques et écrivit durant ses heures de loisir une histoire de l'abbaye de Morimond et des milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal.

« Mais, ni l'École, ni les occupations professionnelles, ni les travaux particuliers ne l'avaient pu déraciner : il revint, au bout de peu de temps, dans sa belle Bourgogne, dans son cher Mâconnais, et il s'y mit tout de suite à la rédaction de l'*Indicateur héraldique et généalogique*, que chacun apprécie, et qui, avec sa *Carte géologique des cantons de*

1. Il était né à Fuissé (Saône-et-Loire) le 30 novembre 1838.

Mâcon, la conservation de notre musée municipal, les fouilles de Solutré, de nombreux mémoires d'archéologie et d'anthropologie préhistorique et l'érection du monument de l'égyptologue Chabas, est un des plus beaux fleurons de sa double couronne de savant et d'érudit.

« Pendant quarante ans, il s'est partagé entre Mâcon et Chalon, où il est devenu et resté l'homme accompli, le citoyen éminent, le travailleur modeste, le maître éclairé, le confrère affectueux et le président idéal[1] que nous avons tous connu et aimé.

« Fidèle inlassablement aux études qui sont le charme de notre existence, il passait encore quelques heures aux archives quatre jours avant sa fin aussi soudaine qu'imprévue, et il y recueillait de précieux renseignements pour l'*Indicateur* qu'il rêvait depuis longtemps de donner aussi au Chalonnais et dont l'état d'avancement nous permet d'espérer que les familles de cette région n'en seront pas privées.

« Le vide qu'Arcelin laisse parmi nous est immense et l'étendue de la perte que nous faisons ne se peut mesurer. Atteints au delà de toute expression, nous déposons sur la tombe de l'ami qui nous quitte trop tôt l'hommage ému de nos profonds regrets et de nos souvenirs attristés. »

— M. Lex nous communique aussi la liste suivante des publications de M. Arcelin :

OUVRAGES ÉDITÉS ISOLÉMENT.

1. — *Morimond ou les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal.* Chaumont, Ch. Cavaniol, 1864, in-8°, 42 p.

2. — *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais.* Mâcon, Durand, 1865, in-8°, 487 p.

3. — *Les Bulles pontificales des archives de la Haute-Marne.* Paris, Aubry, 1866, in-8°, 71 p.

4. — *Conférence sur l'archéologie préhistorique en Europe et en particulier dans la vallée de la Saône.* Bourg, Milliet-Bottier, 1868, in-8°, 26 p.

5. — *Le Mâconnais préhistorique, mémoires sur les âges de la pierre, du bronze et du fer en Mâconnais* (ouvrage posthume par Henry de Ferry; avec notes, additions et appendice par A. Arcelin; accompagné d'un supplément anthropologique par le Dr Pruner-Bey). Paris, Reinwald, 1870, in-4°, VIII-136 p.; supplément, 63 p.; atlas de 42 planches in-4° dessiné par A. Arcelin. (Publié par l'Académie de Mâcon.)

6. — *Solutré ou les chasseurs de rennes de la France centrale* (sous le pseudonyme A. Cranile). Paris, Hachette, 1872, in-8°, 200 p., 9 grav. hors texte.

1. Au moment de son décès, A. Arcelin était président de trois sociétés savantes : l'Académie de Mâcon, la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

7. — *Les Fouilles de Solutré* (renseignements généraux publiés par l'Académie de Mâcon à l'occasion de l'excursion à Solutré de l'Association française pour l'avancement des sciences, le 23 août 1873). Mâcon, É. Protat, 1873, in-4°, 7 p., 2 pl.

8. — *Les Fouilles de Solutré* (lettre à M. Chabas par MM. l'abbé Ducrost et A. Arcelin). Mâcon, É. Protat, 1875, in-8°, 20 p.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Conférence Pascal. Procès-verbaux des séances. Paris, 1862.

Annales de l'Académie de Mâcon, 1re série, t. VIII-XII et XIV (1869-1877); 2e série, t. I-IV, VI-VIII et XI (1878-1895).

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 2e série, t. VIII et IX (1873-1874).

Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 2e année (1878).

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. IV et VI (1880-1885).

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, années 1896, 1897, 1899 et 1901.

Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, 1873.

Société de Saint-Augustin, à Chalon-sur-Saône. Rapport sur les travaux pendant l'année 1886-1887.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Compte-rendu du congrès viticole de Mâcon, 1888.

Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistorique : Norwich (1869); Lisbonne (1882).

Congrès scientifiques internationaux des catholiques : Paris (1889); Paris (1891); Bruxelles (1894).

Congrès scientifiques de France : Autun (1878).

Congrès bibliographique international : Paris (1888); Paris (1898).

REVUES.

Revue des questions scientifiques de Bruxelles, t. I-III, VI, XI-XIII, XV, XVI et suiv. (1877-1900).

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, t. V (1869), IX (1873), XIX (1885).

L'Anthropologie, 1890.

L'Homme, 1885.

Le Correspondant, 1872 et 1873.

Revue du Lyonnais, 1867, 1868, 1871 et 1887.

La Réforme sociale, 1883 et 1887.

La Semaine religieuse d'Autun, 1887 et 1893.

JOURNAUX.

Le Figaro, 8 février 1863.

Le Grand Journal, 12 novembre 1865.

L'Écho de Saône-et-Loire, 1864; *l'Indépendant de Saône-et-Loire,* 1869; *le Journal de Mâcon,* 1869-1870; *le Journal de Saône-et-Loire,* 1875-1892; *le Conservateur de Saône-et-Loire,* 1876-1881; *l'Union républicaine de Saône-et-Loire,* 1881; etc.

— Sur la proposition de notre confrère M. Lex, l'Académie de Mâcon a pris l'initiative de faire frapper, en souvenir de M. Arcelin, une plaquette qui, d'une part, reproduirait ses traits, et, de l'autre, porterait un sujet rappelant ses études archéologiques. Elle a ouvert à cet effet une souscription, à laquelle se sont associées la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône et la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

— Notre confrère M. Paul Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, est mort à Saint-Lô le 26 janvier dernier. Né à Saint-Clair (Manche) le 19 août 1846, entré en 1868 à l'École des chartes, il en sortit en 1874, avec une thèse sur la *Maison-Dieu de Saint-Lô,* fut nommé la même année archiviste du Gers et passa en 1890 aux archives d'Ille-et-Vilaine. Un de nos prochains cahiers contiendra une notice sur lui de M. A. Lesort. En attendant, nous empruntons les passages suivants au *Discours prononcé le 14 février 1905* par M. Barth. Pocquet, du Haut-Jussé, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, *à l'occasion de la mort de M. Paul Parfouru* (Rennes, impr. de E. Prost, s. d., in-8°, 18 p.) :

« Ses aimables et solides qualités l'avaient vite fait apprécier parmi nous. Très simple, il cachait une érudition étendue et variée sous les dehors les plus modestes; très courtois et très obligeant, il était toujours prêt à mettre ses connaissances et son savoir au service de ceux qui faisaient appel à son concours. Dans ses fonctions d'archiviste, il se montra constamment d'une rare complaisance; son accueil était bienveillant et sa bonne volonté inépuisable. Non seulement il donnait très volontiers un éclaircissement ou un conseil, mais il guidait les travailleurs, il s'intéressait à leurs recherches, il leur indiquait des sources nouvelles, des documents inconnus. Il semblait que l'œuvre particulière de chacun fût comme la sienne propre . . . .

« Il y avait beaucoup à faire aux archives départementales... Il s'attacha surtout à la série L, qui comprend, comme vous savez, les grands fonds de la Révolution. Il continua le dépouillement de la série C, commencé par son prédécesseur; il termina l'analyse des dossiers du fonds de l'Intendance et rédigea celle des registres des États, qui forment le

second volume de l'Inventaire sommaire des archives d'Ille-et-Vilaine. Il a fort avancé l'impression du tome III de ce recueil . . . . . .

« Mais c'était surtout sur les archives du Parlement que M. Parfouru jetait, on peut le dire, des regards de convoitise. Dans les greniers du Palais de justice gisaient, en un amas informe, ces papiers précieux; les sacs de procureurs, encore gonflés de leurs pièces, étaient jetés pêle-mêle sur les planchers avec les registres des Chambres et les dossiers de la Tournelle... Il commença par faire trancher nettement la question de propriété. Le ministre décida que les fonds du Parlement et du Présidial formaient la section judiciaire des archives départementales; c'était, en somme, une série B d'une étendue exceptionnelle et d'une incomparable richesse.

« Puis il proposa et fit approuver un projet de classement méthodique des pièces judiciaires... Il put opérer un premier triage et répartir en treize grandes divisions les dossiers du Palais. Au bout de peu d'années, ce premier classement fut accompli et il facilite déjà singulièrement les recherches. Certes, il reste beaucoup à faire, mais on peut dire que le plan est tracé et qu'il n'y aura plus désormais qu'à suivre la voie marquée par M. Parfouru . . . .

« Il ne négligea pas pour cela les autres parties qui se rattachaient à sa fonction; il avait un grand zèle pour faire rentrer aux archives les pièces qui leur appartenaient; il eut aussi la joie de voir augmenter son riche dépôt par de très belles donations, notamment l'inestimable collection de titres de l'éminent historien de la Bretagne M. Arthur de la Borderie. Ce don a valu à celui-ci l'honneur de donner son nom à l'hôtel des archives, qui s'appelle désormais, en vertu d'un décret du 11 mars 1902 : *Pavillon de la Borderie.*

« M. Parfouru a également formé, dans la salle du public, une bibliothèque de livres de travail fort utile aux chercheurs . . . .

« Il trouvait, en plus, le temps de faire à la Faculté des lettres un cours libre de paléographie des chartes et de diplomatique... »

— Notre confrère M. Philippe Guignard, bibliothécaire honoraire de la ville de Dijon et ancien archiviste de l'Aube, est mort le 23 mars 1905, à Dijon, dans sa quatre-vingt-sixième année. Une notice biographique lui sera consacrée dans un des prochains cahiers de la *Bibliothèque* par notre confrère M. Ch. Oursel, son successeur à Dijon.

— Au moment où s'impriment les dernières pages de cette chronique, nous avons la tristesse d'enregistrer un événement qui n'a pas seulement affecté les personnes appartenant, de près ou de loin, au monde de l'érudition, mais qui a péniblement surpris tous ceux qui s'intéressent au sort de nos grands établissements scientifiques et qui

regrettent d'en voir de plus en plus fréquemment la direction confiée à des hommes que leurs travaux passés ne désignaient point spécialement pour cette fonction.

Depuis plus de trente ans, la Bibliothèque nationale avait en M. Delisle un administrateur d'une compétence et d'une valeur universellement reconnues. L'estime dont il jouissait non seulement en France, mais dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, s'était manifestée de la façon la plus éclatante dans la touchante cérémonie à laquelle avait donné lieu, en 1902, la célébration de son cinquantenaire.

Tout le monde, à cette occasion, avait admiré la verdeur et l'activité de notre confrère, et nul doute que le ministre de l'Instruction publique, qui tint alors à associer le gouvernement à cet hommage si justifié, n'eût protesté avec force, si quelqu'un eût envisagé la possibilité de voir enlever prématurément à M. Delisle les fonctions dont il s'acquittait depuis si longtemps avec tant d'éclat.

Mais la politique a, paraît-il, des nécessités devant lesquelles toute autre considération doit céder. Le gouvernement a eu besoin d'une place pour une victime des dernières combinaisons ministérielles, et M. Delisle a été brusquement mis à la retraite [1], comme l'avait été, il y a quelques mois, le directeur du musée de Cluny.

L'heure n'est pas venue d'exposer l'œuvre accomplie par notre confrère à la Bibliothèque nationale; nous ne saurions d'ailleurs, en ces quelques lignes écrites à la hâte, en donner même un aperçu sommaire. Bornons-nous à dire que M. Delisle est entré à la Bibliothèque en 1852 comme employé aux manuscrits; il y a vécu pendant plus d'un demi-siècle et pendant ce long espace de temps il n'a vécu que pour elle. Tous ses instants ont été consacrés à en accroître les richesses, à les mettre en lumière par ses travaux, à en rendre par de bons inventaires l'accès facile aux travailleurs.

Ce n'est pas aux lecteurs de notre Recueil qu'il est nécessaire de rappeler l'*Histoire du Cabinet des manuscrits* (1868-1881), l'*Inventaire des manuscrits latins* (1863-1874) ou l'*Inventaire méthodique des manuscrits français* (1876-1878). Aucun de nos confrères n'ignore combien de notices M. Delisle a consacrées, soit ici, soit dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie* ou dans les *Notices et extraits des manuscrits* ou dans des inventaires spéciaux, aux précieux volumes dont la Bibliothèque s'est enrichie sous son administration par des dons ou des legs (dons du duc de la Trémoïlle, du comte de Bastard, etc.) ou par d'heureuses acquisitions (manuscrits de l'abbaye de Silos, manuscrits de Cluny, manuscrits des fonds Libri et Barrois provenant de la collection Ashburnham). Qui ne se rappelle, notamment, les célèbres mémoires

1. Par un décret du 21 février 1905.

dans lesquels il a si magistralement dressé le bilan des vols commis par Libri dans nos collections françaises ?

Les légions de lecteurs qui se sont succédé au département des imprimés depuis trente ans savent l'action bienfaisante qu'il y a exercée, soit par ses travaux personnels (*Inventaire des vélins de la Bibliothèque nationale*), soit par les utiles innovations qu'il y a introduites (*Bulletins mensuels des acquisitions; Livres à la disposition des lecteurs dans la salle de travail*), soit par les précieux catalogues exécutés sous son inspiration, et dont le plus important (le *Catalogue général des imprimés*) est déjà parvenu à son vingt-deuxième volume.

On ne saurait dire trop haut la part qui lui revient dans ces utiles entreprises; mais, ce qu'on oubliera moins encore, c'est l'inépuisable bienveillance avec laquelle M. Delisle recevait tous ceux qui faisaient appel à son obligeance et à son érudition.

En le rappelant dans cette revue, à laquelle il a tant de fois réservé la primeur des travaux et des découvertes qu'il faisait dans l'admirable dépôt confié à ses soins, nous ne faisons qu'acquitter une part bien minime de l'immense dette de reconnaissance que nos anciens et nous-mêmes avons contractée envers le plus savant et le plus vénéré de nos confrères. R. L.

— Dans sa séance du 23 février dernier, la Société des anciens élèves de l'École des chartes, par une décision prise à l'unanimité de ses membres, a chargé son Bureau de porter à M. Léopold Delisle l'expression des sentiments que lui cause cette mesure. Le Bureau s'est acquitté de cette mission le dimanche 26 février. Nous nous faisons un devoir de reproduire les paroles prononcées en cette occasion par M. Jules Roy, président de la Société :

« Vénéré Confrère,
« Cher Ami,

« Il y aura bientôt trois ans, dans cette même maison, un confrère que personne n'a pu connaître sans l'aimer, M. Auguste Himly, vous disait les sentiments de gratitude, de respect, de vénération qui animaient à votre égard l'unanimité des membres de notre Société. Aux hommages qui vous étaient rendus, il unissait, par une attention aussi juste que délicate, l'aimable et dévouée compagne de votre vie, et il vous souhaitait de jouir ici, ensemble, en paix, pendant de longues années encore, de la gloire sans exemple que vous aviez acquise et que saluait avec la France toute l'Europe savante.

« Si tel était le vœu bien sincère de tous vos amis, c'était le souhait encore plus intime de tous les membres de la Société de l'École des chartes, de cette Société qui reçut de vous, dès son berceau, les soins de la plus paternelle vigilance, qui grandit sous l'action vivifiante de

votre incessant concours, et qui, grâce à vos conseils, à vos exemples, à votre libéralité, est devenue le modèle le plus parfait jusqu'à ce jour des sociétés d'érudition. Aussi avons-nous ressenti plus vivement que partout ailleurs le contre-coup de l'événement, — ou plutôt de l'*accident*, suivant l'expression d'une simplicité antique de Mme Delisle, — qui vous éloignait de la maison où s'écoula une partie si féconde de votre vie. Notre émotion, tout d'abord silencieuse, puis péniblement contenue, éclata sur la plus simple motion d'un de nos confrères, et notre réunion de jeudi, beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire, décida à l'unanimité que le Bureau vous apporterait le témoignage de ses respectueuses sympathies et l'expression de ses profonds regrets.

« Nous accomplissons ce devoir, cher et vénéré Confrère, avec toute la simplicité et toute la sincérité de cœur qui l'ont inspiré; nous n'avons en vue que votre personne et nous écartons soigneusement de notre pensée toute allusion malsaine que pourrait y chercher la malice de gens mal intentionnés. Notre démarche est celle d'une grande famille qui vient assister un père éprouvé et qui veut être pour lui à la peine comme elle a été à la gloire. Quoiqu'on semble parfois se lasser de tout en ce monde, même d'entendre parler du juste, quoique l'on paraisse avoir de la peine à supporter les vraies lumières et la vraie vertu, il ne saurait être interdit de les vénérer dans ceux qui les personnifient avec la perfection la plus élevée à laquelle il soit donné à l'homme d'arriver; or, nous les admirons en vous; nous les aimons en vous; nous savons qu'il n'est pas permis de vous estimer médiocrement, et que la haute estime que vous méritez est un devoir qui s'impose à la conscience publique. C'est pourquoi nous sommes ici!

« Agréez ce faible témoignage d'une Société qui ne saurait jamais vous oublier! Nous avons vu, — ce dont nous étions assurés d'avance, — que votre départ n'altère en rien votre noble caractère, et que celui-ci ne s'aigrit ni ne s'emporte contre personne; nous savons aussi que vous continuerez à vous occuper de l'art et de la science avec autant d'ardeur que vous en avez mis à remplir toutes vos fonctions. Nous sommes heureux de ces dispositions, qui sont le plus sûr garant de la durée de vos jours, que nous souhaitons aussi longue et heureuse que possible pour Mme Delisle et pour vous. Ils seront, comme par le passé, un bienfait personnel pour notre Société; de son côté, celle-ci vous entourera, dans votre retraite, de la plus assidue sollicitude, et elle entretiendra avec attendrissement l'amour qu'elle vous a voué, la gratitude qu'elle vous doit et un attachement qui durera autant qu'elle-même. »

— De leur côté, tous les élèves qui suivent actuellement les cours de l'École nationale des chartes ont signé l'adresse suivante, qui a été présentée à M. Delisle par une délégation composée du premier de chaque promotion :

« Monsieur,

« Les élèves de l'École des chartes, reconnaissants de la sollicitude que vous leur avez toujours témoignée, vous prient d'agréer l'expression de leur sympathie respectueuse et émue. »

— Un arrêté du 26 janvier 1905, reconstituant la commission permanente chargée d'examiner les candidats aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée, instituée par arrêté du 28 mai 1898 (cf. *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LIX, p. 477), a désigné pour en faire partie nos confrères MM. Léopold Delisle, président, Bernard Prost, Camille Bloch et Charles Mortet.

— Par arrêté en date du 27 février, notre confrère M. Henri Omont est nommé membre de la même Commission.

— Par arrêté en date du 21 mars, sont nommés membres de la même Commission nos confrères MM. Paul Lacombe et Henry Martin.

— Par arrêté en date du 17 février 1905, notre confrère M. A. Lesort, archiviste de la Meuse, a été nommé archiviste d'Ille-et-Vilaine. Son passage aux archives de la Meuse a été marqué notamment par deux événements heureux qui font honneur à son activité et à son habileté. Les archives judiciaires de l'ancien duché de Bar, qui forment un fonds considérable, puisqu'elles ne renferment pas moins de 5,418 liasses ou registres (730 pour les justices ordinaires, 2,309 pour les prévôtés, 1,998 pour les bailliages; 380 minutes de notaires) du xv[e] au xviii[e] siècle, au lieu d'être centralisées au chef-lieu du département pendant la Révolution, l'avaient été au chef-lieu judiciaire du Barrois, à Saint-Mihiel. M. Dumont, président au tribunal de Saint-Mihiel, en avait dressé un répertoire sommaire en 1851; mais il les gardait avec un soin jaloux et elles étaient peu accessibles aux travailleurs jusqu'au moment où M. Lesort en obtint le versement aux archives départementales. L'autre conquête porte sur les papiers des tribunaux de l'époque révolutionnaire, conservés aux greffes de Saint-Mihiel, de Verdun et de Bar-le-Duc, dont le versement aux archives de la Meuse, accordé en principe, n'est retardé que par le départ de M. Lesort pour Rennes.

— Notre confrère M. Brutails a obtenu le versement, aux archives de la Gironde, d'un fonds extrêmement important pour l'histoire de la Révolution : ce sont les papiers de la commission militaire de Bordeaux, l'une de ces juridictions extraordinaires suscitées par la Révolution, qui eut pour tâche principale, sous l'impulsion du jeune Julien, l'ami de Robespierre, de réprimer dans la Gironde le mouvement fédéraliste et qui a laissé de sinistres souvenirs. Conservés jusqu'ici au greffe de la Cour d'appel, ces documents échappaient complètement aux recherches des historiens; MM. Langlois et Stein, dans leur excellent manuel des *Archives de l'histoire de France,* n'y font pas allusion.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Saintour entre nos deux confrères : M. le comte Paul Durrieu, auteur du livre intitulé : *les Très riches Heures du duc de Berry* (Paris, 1904, in-fol.), et M. F. Mazerolle, pour l'ouvrage intitulé : *les Médailleurs français, du XV*e *siècle au milieu du XVII*e (Paris, 1902 et 1904, 3 vol. in-4°, de la *Collection de documents inédits*).

— La Société de géographie a décerné le prix Alexandre Boutroue (médaille d'argent) à notre confrère M. Étienne Clouzot, pour son ouvrage : *les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay*.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 17 mars 1905, a élu membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes notre confrère M. Léopold Delisle en remplacement de notre confrère M. Jules Lair, qui avait démissionné pour créer une vacance dans le Conseil.

M. Delisle faisait précédemment partie du Conseil comme membre de droit en qualité d'administrateur général de la Bibliothèque nationale. Il y a été remplacé par son successeur à la Bibliothèque, M. Henri Marcel.

— Par arrêté ministériel ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

MM. 1. Celier.
2. Prost.
3. Busquet.
4. Le Tonnelier.
5. Boutillier du Retail.
6. L. Jacob.
7. Lorber.
8. Delarue.
9. Mallebay du Cluzeau d'Échbrac.
10. Champion.
11. Delmas.
12. Bouteron.
13. Balencie.

Ont été également nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. 1. De Beaucorps.
2. Chassaing de Bosredon.
3. Pressac.

CIRCULAIRE RELATIVE A LA COMMUNICATION

DES DOCUMENTS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

A la date du 15 mars 1905, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, a envoyé aux préfets une circulaire, qu'il est de notre devoir de reproduire ici :

« Vous savez l'intérêt que les pouvoirs publics portent à l'œuvre des comités d'étude et de publication des documents économiques de la Révolution française, et une circulaire récente du ministre de l'Intérieur a appelé votre attention sur les facilités qu'il convient de procurer aux membres de ces comités lorsqu'ils ont des recherches à faire pour leurs travaux dans les archives départementales.

« Comme ces instructions ont été l'objet de questions adressées de divers côtés à mon administration, de laquelle relève en propre le service des archives départementales, communales et hospitalières, et que, d'autre part, l'utilisation des documents d'archives dans les travaux historiques a pris une extension considérable, à laquelle n'a pas été étrangère cette collection des *Inventaires sommaires* dont le ministère est heureux de voir chaque année les progrès et d'encourager de tout son pouvoir le développement, il m'a semblé utile de profiter de l'occasion pour donner un peu plus d'élasticité aux anciens règlements relatifs à la coopération du service des archives à l'œuvre commune des historiens et de vous exposer comment j'estime que l'on pourrait désormais, sans se départir des sages mesures de vigilance et de sécurité appliquées jusqu'ici, associer plus étroitement à ce mouvement les archives des départements, des communes et des établissements hospitaliers.

« Mon administration, du reste, était déjà entrée dans cette voie du jour où elle a cru devoir établir, parallèlement à la communication sur place des documents, un système de prêts extérieurs, de dépôt à dépôt, toutes les fois que les circonstances le permettaient et que le prêt s'entourait de toutes les conditions désirables de surveillance et de bonne conservation. Mais, en principe, elle restreignait les communications de ce genre aux seuls registres; elle ne l'accordait qu'aux travailleurs empêchés soit par la distance, soit par leurs occupations, d'aller les consulter sur place, et enfin il fallait, autant que possible, que les articles déplacés fussent conservés, pendant toute la durée du prêt, dans un autre dépôt public d'archives, où les garanties de surveillance étaient les mêmes que dans le dépôt d'origine.

« Après mûr examen de la question, j'ai pensé, Monsieur le Préfet,

qu'on pouvait élargir les conditions de ce système de prêts à l'extérieur et l'appliquer à des cas nouveaux.

« Ainsi, depuis l'organisation des comités départementaux de recherches des documents économiques de la Révolution, il peut arriver que tels de leurs membres éloignés du chef-lieu soient empêchés d'aller consulter sur place les archives de la préfecture de leur propre département ou des départements limitrophes, ou inversement que, habitant le chef-lieu, ils ne puissent poursuivre leurs investigations dans les dépôts des communes ou des hospices de la région, ou bien encore que, domiciliés dans une commune autre que celle du chef-lieu, ils aient besoin de documents appartenant aux archives d'une autre commune plus ou moins rapprochée. Il me semble que, dans ces divers cas ou autres analogues, il n'y a pas d'inconvénient à étendre aux travailleurs du département ou des départements voisins, et particulièrement aux membres de leurs comités, les facilités réservées jusqu'ici aux chercheurs plus éloignés.

« Les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques universitaires, pouvant être assimilées, quant à leur personnel, à leur organisation et à leur installation, aux archives départementales, présentent les mêmes garanties de surveillance et de sécurité. Par conséquent, elles me paraîtraient pouvoir être admises à recevoir en dépôt les pièces d'archives dont le prêt serait autorisé. Toutefois, dans un chef-lieu de département, les documents des archives de la préfecture ne pourraient être consultés qu'au dépôt même auquel ils appartiennent.

« Jusqu'ici, les registres seuls semblaient pouvoir être communiqués au dehors, parce qu'ils sont moins exposés à se détériorer ou à se perdre, en sorte que les travailleurs empêchés ou éloignés se trouvaient hors d'état d'utiliser les matériaux historiques conservés dans les archives sous toute autre forme. Cependant, soucieux de concilier la conservation des liasses, des dossiers, des pièces isolées avec les légitimes exigences du travail scientifique, il m'a paru qu'il n'était pas impossible, sous certaines réserves et moyennant de sérieuses précautions, d'appliquer à ces dernières catégories de documents les mêmes règles qu'aux registres. D'abord, on ne communiquerait qu'une unité à la fois, c'est-à-dire une seule pièce, lorsque la pièce demandée fait article par elle-même; qu'un seul dossier, s'il en existe plusieurs dans une même liasse ou dans un même portefeuille; qu'une seule liasse, toutes les fois que *liasse* serait synonyme de *dossier*. Cependant, si, dans un dossier ou dans une liasse, il existait des pièces dont le déplacement, pour une raison ou pour une autre, ne saurait être autorisé, il conviendrait de les en extraire en indiquant par une note le caractère, la nature et le numéro d'ordre de la pièce ou des pièces extraites. C'est ainsi que, pour prendre quelques exemples, les pièces en trop mauvais état, les autographes de personnages illustres, les actes scellés, les

titres des propriétés de l'État, des départements, des communes et des hospices, ou les papiers qui en tiennent lieu, continueraient à ne pouvoir être consultés que sur place. Il va sans dire que la même règle s'appliquerait dans l'avenir, comme elle s'est toujours appliquée dans le passé, à plus forte raison aux dossiers, liasses et registres qui ne peuvent jamais sortir d'un dépôt d'archives, tels que les actes de l'état civil ancien et moderne, reliés, en cahiers ou en feuilles, les pièces cadastrales, les délibérations des corps municipaux postérieurement à l'an VIII et, d'une manière générale, tous les papiers qui ont, tant pour les services publics que pour les citoyens, une utilité permanente et qui, pour cette raison, doivent être toujours et immédiatement à leur disposition.

« A la rigueur, la demande d'emprunt pourrait porter sur des articles non classés, pourvu qu'ils appartinssent à un dépôt sous la garde d'un conservateur attitré ou d'un employé spécial, ou que les indications fournies permissent de les trouver aisément, sans bouleverser le fonds. Mais, en principe, il vaudrait mieux n'accorder le prêt extérieur que pour les documents classés dans n'importe quelle catégorie de dépôts.

« Quant au prêt à domicile, chez des tiers, à l'hôtel, en un mot partout ailleurs que dans un local dépendant d'une administration publique et sous sa surveillance, *il continuerait à être formellement interdit*. La première raison d'être des papiers d'archives, c'est de servir à la défense des droits de l'État, des départements ou des communes et d'aider à la bonne gestion des affaires publiques; presque toujours uniques et originaux, leur perte serait irréparable. C'est surtout pour cela que l'administration les garde, et avec tant de soin. Par conséquent, elle ne peut jamais s'en dessaisir complètement; elle doit pouvoir les suivre en toutes les mains auxquelles elle consent à les confier.

« Les considérations qui précèdent, Monsieur le Préfet, sont moins des règles formelles et absolues que des indications, car le prêt extérieur des pièces d'archives me paraît devoir être, avant tout, *une question d'espèces*. Par suite, il conviendra d'abord d'instruire sur place chaque demande d'emprunt. Il faut s'assurer qu'elle a pour cause un travail scientifique, auquel l'administration se doit à elle-même de prêter son concours. Il faut que les documents demandés puissent sortir des archives sans aucune espèce d'inconvénients. Cet examen fait, vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, m'en référer en me donnant votre avis, celui de l'archiviste départemental, et, s'il s'agit d'archives communales ou hospitalières, l'avis du maire intéressé. En cas de doute, les documents pourraient être adressés eux-mêmes à mon administration (Direction des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris, IIIe arrondissement). Si le déplacement paraît pouvoir être autorisé, il

sera aussi court que possible, pour un laps de temps fixé d'avance et à l'expiration duquel les pièces empruntées seront toujours et très régulièrement réclamées; ce délai pourra être prolongé, mais seulement après rappel et sur nouvelle demande.

« Tout envoi de documents d'archives à l'extérieur devra être fait sous pli chargé, avec les plus grandes précautions d'emballage ou de paquetage, afin de réduire au minimum les risques de dégradation ou de perte en cours de route. Les documents déplacés seront tous, sans exception, estampillés du timbre réglementaire[1], comptés, numérotés et sommairement décrits en un bordereau accompagnant l'envoi. A la réception, le service momentanément dépositaire devra s'assurer de l'intégrité du chargement avant de mettre les pièces entre les mains de l'emprunteur. Lors de leur renvoi, la même vérification devra être faite, tant par le service réexpéditeur que par le service destinataire à qui appartiennent les pièces. Au départ comme au retour, l'enveloppe extérieure du paquet portera, en caractères très lisibles, l'adresse du service qui l'envoie, aussi bien que celle du service qui doit le recevoir.

« En résumé, la circulaire que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur le Préfet, a pour but de rapprocher les pièces d'archives des travailleurs et surtout des comités départementaux, auxquels je vous prie d'en donner communication. Il importe que, de plus en plus, tant par la commodité des heures d'ouverture des dépôts que par la libéralité de la communication, non seulement des documents, mais encore des inventaires, au besoin, et quand la chose est possible, des inventaires manuscrits, les archives, qui depuis vingt et un ans et pour cela même ont été rattachées au ministère de l'Instruction publique, deviennent des laboratoires de science historique, étroitement associés à la grande œuvre de recherches et d'enseignement.

« Je ne me dissimule pas les difficultés que la mise en pratique des instructions présentes peut rencontrer, mais je compte à la fois sur la bonne volonté éprouvée et sur la prudence avertie de MM. les archivistes pour accorder les intérêts de la science avec la sauvegarde des collections. Dans les mairies rurales, plus particulièrement, le manque de classement, de locaux, de personnel sera trop souvent un sérieux obstacle soit aux prêts, soit aux consultations. En portant ces instructions à la connaissance de MM. les maires, vous ne manquerez pas d'appeler leur attention sur la nécessité de hâter l'organisation méthodique de leurs fonds d'archives, afin qu'ils puissent contribuer aux travaux des comités par le prêt extérieur, et de prendre en même temps des mesures en vue d'assurer la garde, la communication et le renvoi des pièces venues du dehors pour être consultées dans leurs mairies. Je

1. Timbre à l'encre grasse, les autres encres pouvant trop aisément s'effacer au soleil ou sous l'action d'un acide.

me plais même à espérer que les administrations municipales, en apprenant le profit que la science peut, elle aussi, tirer de leurs archives, auront à cœur d'en améliorer la conservation. Plusieurs d'entre elles inscrivent déjà à leur budget un crédit permanent affecté à cet objet et dont M. l'archiviste départemental guide l'emploi au mieux des intérêts de leur dépôt. C'est un excellent usage que vous ne sauriez trop encourager et propager.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, m'accuser réception de cette circulaire (Direction des Archives, rue des Francs-Bourgeois, nº 60) et me faire en même temps connaître si, comme je viens de vous en exprimer le désir, vous en avez donné communication à MM. les maires et au comité départemental.

« *Le ministre de l'Instruction publique,*
« *des Beaux-Arts et des Cultes,*
« BIENVENU-MARTIN. »

MINIATURES D'UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MACON.

Sous ce titre, nous avons ici même (t. LV, p. 429) annoncé l'heureuse issue, en 1894, d'un procès engagé par la municipalité de Mâcon pour récupérer trois des neuf miniatures volées anciennement dans le manuscrit de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (xvᵉ siècle), appartenant à la bibliothèque de cette ville.

Depuis lors, en 1896, forte des décisions de la justice, la municipalité de Mâcon put reprendre des mains d'un collectionneur du Bourbonnais deux de ces miniatures, qui sont en réalité des peintures mesurant moyennement 450 millimètres sur 310, et qu'on a pu admirer l'an passé à l'exposition des Primitifs.

Trois autres, sur les quatre qui n'étaient pas encore réintégrées, ont passé en vente publique à Londres en 1899. Elles ont été décrites à cette occasion par M. L. Delisle dans le *Journal des Savants*, cahier du mois de juillet 1899. Nous avions alors à notre disposition environ 3,500 francs pour procéder à un rachat; mais l'adjudication fut tranchée sur une enchère de 300 livres sterling (7,500 francs). Il y a quelques mois, M. B. Quaritch, libraire à Londres, nous offrit nos trois feuillets de parchemin pour le prix de 700 livres sterling (17,500 francs), et, en même temps, M. H. Y. Thompson, l'amateur anglais bien connu, nous fit savoir que, si nous ouvrions une souscription destinée à nous faire recouvrer notre bien perdu, il tenait à figurer en tête de la liste pour une somme de 100 livres sterling (2,500 francs). M. le comte

Alex. de Laborde, ému de cette situation intéressante pour nous et alarmé du bruit répandu que ces œuvres d'art charmantes et précieuses allaient être achetées par l'Amérique, voulut bien prendre l'initiative de la souscription. Grâce à la publicité du *Journal des Débats,* il recueillit rapidement à Paris les 10,000 francs, qui, ajoutés aux 2,500 francs de M. H. Y. Thompson et à 3,500 francs trouvés à Mâcon, lui permirent d'envoyer à M. Quaritch les 560 livres sterling (14,000 francs), auxquelles ce libraire consentit à réduire ses prétentions primitives.

Les trois miniatures sont revenus à Mâcon et sous peu elles seront replacées dans le manuscrit de la *Cité de Dieu.*

Il n'en manquera désormais plus qu'une sur les vingt-trois qui ont orné primitivement ce merveilleux ouvrage : c'est celle sur laquelle est représenté l'Enfer et qui a servi, dans le tome II, de frontispice au livre XXI (fol. 244).

L. Lex.

RELIQUES CONSERVÉES AU XIIe SIÈCLE

DANS LA CHÂSSE DE SAINTE AUSTREBERTE A SAINT-OMER.

Au premier feuillet de garde du ms. 698 de la bibliothèque municipale de Saint-Omer[1], qui contient un texte de la vie de saint Omer[2], illustré de curieuses peintures du XIe siècle, une main, postérieure d'un siècle environ, a copié la liste suivante des reliques, que renfermait alors la châsse de sainte Austreberte dans l'église collégiale de Saint-Omer :

« *He reliquie continentur in capsa sancte Austreberte virginis :*

« De S. Cosma martire, de S. Ciriaco martire, de kasula S. Wlframmi et dalmadie, de velamine S. Austreberte virginis, de legione Tebeorum, S. Ausberti episcopi, de cilicio S. Amalberge virginis, Teodori martiris, reliquie de sepulcro Domini et de sepulcro Eyenilde, et reliquie S. Bertini abbatis, et de S. Urbano, et de S. Margarete, de S. Ursula, de virginibus Colonie, reliquie S. Petri, Celestini pape, item reliquie S. Petri, de S. Bertino, de S. Folquino, dens S. Austreberte virginis, de sancta Cecilia, de barba S. Macharii archiepiscopi, de sepulcro S. Marie virginis, de S. Maximo episcopo, de S. Geronimo, de S. Daniele propheta, de S. Severino episcopo, de velamine S. Alde-

1. Voir *Catalogue général des manuscrits* (in-4°), t. III, p. 305-307.
2. Publiée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, sept., III, 406-415. — Une étude sur les peintures qui ornent cette vie de saint Omer a été publiée par M. Boinet dans le *Bulletin d'archéologie du Comité des travaux historiques* (1904).

gundis virginis, de S. Georgio martyre, de S. Brictio episcopo, de corpore S. Wlframmi archiepiscopi, de ligno Domini, de oleo S. Demetrii, de capillis apostolorum Petri et Pauli, et reliquie plurimorum sanctorum, quorum nomina apud nos ignorantur. »

Dans le même manuscrit, à la suite de la vie de saint Omer, au bas du fol. 48 v°, une autre main, qui peut remonter aussi au XIIe s., a transcrit la liste qui suit de noms de personnes qui s'étaient placées sous la protection du saint :

« Gyuederd de *Que*ne, Leiiardis filia sua, Erm*eni*ard filia Leiardis, Godehild et Erm*eni*ard filia sua, Fredesendis ma*ter*t*er*a Erm*eni*ard*is,* Leyiard c*on*gnata sua, Fraborg d*e* Bikene, Hu*m*borg filia sua, Isborg, Adam fili*us* ei*us,* Adam, Bodinus fili*us* ei*us,* Juwain fili*us* Leiiard*is,* Ingeliard, Eustacius fili*us* ei*us,* Erm*eni*ard, et Boin*us* fili*us* ei*us,* *e*t Erm*eni*ard *e*t Matildis sorores, Chr*isti*ana filia Fresen*dis.*

« VI. idus mai. obiit La*m*min*us* d*e* Rubruc, *e*t Merzman, et Chr*isti*ana uxor ei*us*, recepti s*unt* i*n* ben*e*ficiis *e*t or*ation*ibus eccl*es*ie quasi fr*at*r*es* *e*t sorores VI. *kalendas* aug*us*ti p*er* manu*m* Walt*er*i cantoris. »

CONCOURS.

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix décernera, pour la première fois, dans sa séance publique de juin 1907, le prix Thiers, de 3,000 francs, indivisible, fondé par Mlle Dosne pour honorer la mémoire de l'illustre historien.

L'Académie se réserve, en outre, d'attribuer des médailles d'or, d'argent ou des mentions honorables aux ouvrages qui lui paraîtront les mériter. Le prix Thiers sera décerné « à l'auteur du meilleur des ouvrages soumis au jugement de l'Académie sur un sujet intéressant la Provence (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse). Il pourra l'être également à l'auteur, né en Provence, de toute œuvre que l'Académie jugera digne de cette récompense, quel qu'en soit d'ailleurs le sujet. » Les ouvrages présentés au concours pourront être manuscrits ou imprimés. La date de leur publication, s'ils sont imprimés, ne devra pas être antérieure à la date de l'ouverture du concours (1902). Les ouvrages seront adressés, francs de port, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) avant le 1er janvier 1907. Les concurrents devront être Français et joindre le bulletin de leur acte de naissance à leur envoi.

La *Bibliothèque de l'École des chartes* paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles. Il y est rendu compte des ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature du moyen âge, dont un exemplaire aura été adressé, franc de port, à la Société de l'École des chartes, chez MM. Alphonse PICARD et Fils, libraires, rue Bonaparte, 82.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD et Fils,

RUE BONAPARTE, N° 82.

Adresser les réclamations ou autres envois francs de port.

LE VOLUME PRÉCÉDENT CONTENAIT LES ARTICLES SUIVANTS :

Notice sur les manuscrits des œuvres de Brantôme, par H. OMONT. — Antoine de La Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou, par L.-H. LABANDE. — Quelques œuvres de Richard de Fournival, par Ernest LANGLOIS. — Le premier routier-pilote de Terre-Neuve, par Ch. DE LA RONCIÈRE. — Les Heures de Jacques Cœur, par L. DELISLE. — L'incendie de la bibliothèque de Turin, par G. BOURGIN. — Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, par M. Maurice CROISET, membre de l'Institut. — Notice de deux manuscrits carolingiens à miniatures, par A. BOINET. — Diplômes carolingiens, par H. OMONT. — Philippe Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp, par L. DELISLE. — Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires, par A. COVILLE. — Les abbés Hilduin au IXe siècle, par J. CALMETTE. — L'ancien bréviaire de Saint-Pol de Léon, par L. DELISLE. — Le manuscrit latin 870 de la reine de Suède, par G. BOURGIN. — Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, par N. VALOIS. — Bulles pontificales sur papyrus, IXe-XIe siècles, par H. OMONT. — Observations sur un passage de la *Chronique de Jean le Bel*, par H. MORANVILLÉ.

Le gérant, A. Picard.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.



BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

DEUXIÈME-TROISIÈME LIVRAISONS.

Mars-Juin 1905.

PARIS
LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1905

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles.*

Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

I. Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407); par François-L. Bruel 193

II. De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours; par Ch. Samaran 246

III. Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; par L. Delisle 255

IV. Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du XIV[e] siècle; par H. Omont 261

V. Doctorum doctrinale; par H. Omont 269

VI. Les abbés Hilduin au IX[e] siècle; par F. Lot. 277

VII. De l'origine de Thomas de La Marche; par H. Moranvillé. 281

VIII. Bibliographie.

Ch.-V. Langlois, Manuel de bibliographie historique (**Ch. Mortet**), 287. — A. Heil, Die politischen Beziehungen zwischen Otto d. Grossen und Ludwig IV (**Ph. Lauer**), 292. — A. Brachet, Pathologie mentale des rois de France (**J. Vaesen**), 296. — J. Gay, Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (**A. Coulon**), 299. — A. Lesort, Les chartes du Clermontois à Chantilly (**R. Poupardin**), 300. — Eug. Chartraire, Cartulaire du chapitre de Sens (**R. Poupardin**), 301. — Ed. Janin, Histoire de Montluçon (**P. Flament**), 302. — H. Clouzot, Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort (**F.-L. Bruel**), 304. — U. Berlière, Inventaire analytique des « libri obligationum et solutionum » des archives Vaticanes (**A. d'Herbomez**), 306. — A. Agats, Der hansische Baienhandel (**E. Clouzot**), 307. — V. Mortet, Notes sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris (**R. Merlet**), 309. — H. Bazin, Les Monuments de Paris (**C. Enlart**), 311. — K. Nyrop, Grammaire historique de la langue française (**E. Langlois**), 312. — A. Thomas, Nouveaux essais de philologie française (**E. Langlois**), 313. — E. Roy, Le Mystère de la Passion en France (**E. Langlois**), 313. — H. Cochin, Le texte des « Epistolæ de rebus familiaribus » de Pétrarque (**L. Auvray**), 318.

Livres nouveaux, 319.

IX. Chronique et Mélanges, 341.

Société de l'École des chartes, 341. — École des chartes, 343. — Circulaire relative aux papiers inutiles des Archives départementales, 344. — Proposition de loi relative au dépôt des minutes notariales dans les Archives départementales, 345. — Archives du Pas-de-Calais, 351. — Fondation projetée en 1793 de cours de paléographie, diplomatique et philologie à la Bibliothèque nationale (**H. Omont**), 351. — Le rouleau des morts de San Giusto de Suse (**Ph. Lauer**), 353. — Les incunables du Musée britannique (**L. Delisle**), 356. — Conservation des monuments et objets d'art consacrés aux cultes, 356. — Inventaire des richesses d'art de la France, 358. — Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XI[e] siècle, 359. — Les artistes au service du duc de Berry, à Bourges, 360.



INVENTAIRE

DE MEUBLES ET DE TITRES

TROUVÉS AU CHATEAU DE JOSSELIN

A LA MORT DU CONNÉTABLE DE CLISSON

(1407).

Cet inventaire de meubles appartenant à un seigneur breton et placés dans un château du Morbihan fait aujourd'hui partie du fonds d'Albret, aux archives des Basses-Pyrénées[1]. On ne s'étonnera pas de l'y trouver, si l'on remarque que Catherine de Rohan, arrière-petite-fille du connétable de Clisson, épousa Jean d'Albret, père d'Alain le Grand, sire d'Albret[2].

Le document qui passa de la sorte dans le chartrier des sires d'Albret est un petit cahier de papier de 46 feuillets, de forme oblongue (il mesure 110 × 305 millimètres), commencé d'écrire des deux côtés et comprenant de la sorte deux foliotages différents. Du fol. 1 au fol. 22, c'est l' « *Inventoirie des biens qui ont esté trovez a Jocelin,* » argent comptant, orfèvrerie de table et de chapelle, lingerie profane et sacrée, vêtements, tapis, ameublements, titres, livres, tous les objets énumérés sans autre ordre que celui qu'ils occupaient dans les diverses pièces du château, ou dans les anciens inventaires repris. En retournant le volume, du fol. 46 au fol. 30 (c'est-à-dire du fol. 1 au fol. 16 du second foliotage), ce sont les « *Lettres trovées et aprovées a Jocelin,* »

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 134.

2. Béatrix de Clisson, fille aînée du connétable, eut de son mariage avec Alain VIII, vicomte de Rohan, un fils, Alain IX. Alain IX épousa Marguerite de Bretagne, fille du duc Jean IV, et en eut deux filles; la seconde, Catherine, épousa Jean d'Albret, mort en 1467.

long rôle d'actes de toute sorte passés par Clisson, lettres d'achat, de vente ou d'échange de diverses terres, traités d'accord, obligations souscrites envers le connétable qui conservait tous ces titres à Josselin.

Nous n'avons sur le rédacteur et la date de rédaction de ce texte aucun renseignement précis; il est toutefois certain que l' « *Inventoirie* » est postérieure à l'an 1404, l'une des rares dates qui y soient mentionnées[1] et qui se rapporte à deux inventaires fragmentaires anciens repris par son auteur. Quant à l'inventaire des titres, nous y trouvons une obligation souscrite envers Clisson par Charles de Châteaubriant, le 28 septembre 1406[2]. Or, les deux parties, quoique nettement tranchées, semblent pourtant bien de la même main : il paraît donc vraisemblable que le document dans son ensemble ne remonte pas plus haut que l'an 1407.

Cette année précisément, Olivier de Clisson, âgé de soixante et onze ans, agonisait à Josselin même, sa résidence d'élection. Il testa le 5 février[3] et confia l'exécution de ses dernières volontés aux évêques de Saint-Malo[4] et de Saint-Brieuc[5], à l'abbé de Notre-Dame de Bonrepos[6] et aux seigneurs de Rieux[7] et de Beaumanoir[8] :

1. Au fol. 17 v°, à la suite du n° 461, et au fol. 18 v°, à la suite du n° 481.

2. N° 594.

3. L'original de ce testament, publié en partie et de façon assez défectueuse par dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 779, se trouve à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 2574, n° 15. Le codicille, du lendemain (6 février 1407, n. st.), dont l'original existe dans le même manuscrit, n° 13, a été aussi publié en partie par dom Morice, *op. cit.*, col. 782.

4. Robert II de la Motte, qui occupa le siège de Saint-Malo d'environ 1389 à 1423. (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 1009.) Par son testament, Clisson lui léguait 1,000 écus, sa grande haquenée noire et un annel d'or, présent de la reine de Sicile.

5. Jean III de Malestroit, élu en 1406 évêque de Saint-Brieuc, passa en 1419 sur le siège de Nantes. (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 1097.) Clisson lui laissait 1,000 écus.

6. Yves Ier de Quimper, abbé de Notre-Dame de Bonrepos, maison cistercienne au diocèse de Quimper (Côtes-du-Nord, comm. de Saint-Gelven). Il héritait de 500 écus.

7. Jean II, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de France en 1397, mort en 1417. Fils d'Isabeau de Clisson, sœur du connétable, et de Jean Ier de Rieux, il était donc le neveu du défunt, qui, dans son testament, l'appelle son cousin. Il héritait de 4,000 francs et la dame de Rieux d'une petite croix en perles et de la Bible en français de Clisson.

8. Robert de Beaumanoir, le plus fidèle ami et compagnon d'armes du con-

il mourut[1] le 23 avril. Peu de jours après le décès, sans aucun doute, les exécuteurs testamentaires, qui avaient déjà du vivant du « de cujus » arrêté le partage des immeubles, firent dresser sous leurs yeux par quelque clerc breton l'inventaire qui nous occupe. Le titre en semble assez significatif : « *Inventoirie des biens qui ont esté trovez a Josselin, faite par Messeigneurs ;* » le scribe ne désignait-il pas ainsi les exécuteurs testamentaires? Pourquoi noter alors que certaines poches contenant de l'argent ou des objets précieux étaient scellées du signet de l'évêque de Saint-Malo[2], le principal exécuteur? Comment, au moment où l'inventaire fut dressé, ce prélat couchait-il dans une chambre du château[3], si le document ne fut pas rédigé dans le temps où les exécuteurs séjournaient à Josselin pour accomplir leur mandat? Enfin l'inventaire se clôt par la mention suivante qui, d'une écriture plus petite, est pourtant bien de la même main que le reste du cahier : « *Membrance que on dit qu'il y avoit en la chambre ou monseigneur trespassa I coffre ou quel avoit draps comme l'en dit et espere l'en qu'il y avoit autres choses*[4]... »

Un bref commentaire de cette dernière mention ne nous semble pas inutile. Le testament du connétable et son codicille nous apprennent qu'ayant fait large la part de Dieu et des pauvres, il ne se montra point avare des richesses qu'il allait quitter et les répartit généreusement à tout son entourage de parents, d'amis et de serviteurs. Pourtant, d'aucuns ne se montrèrent point satisfaits ou préférèrent s'assurer dès lors quelques garanties : une quantité de meubles disparurent pendant la maladie et avant la

nétable. Fils de Tiphaine de Chemillé et du héros du combat des Trente, Jean III de Beaumanoir, c'était le beau-fils de Marguerite de Rohan, qui épousa successivement deux veufs, Jean III de Beaumanoir et Clisson. Robert de Beaumanoir, ainsi que les deux évêques de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, avait déjà rempli le rôle d'exécuteur testamentaire pour Marguerite de Rohan. (Cf. le testament de cette dernière, du 14 décembre 1406, imprimé dans dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 778.) Il héritait de 4,000 livres et d'un petit cheval blanc qui était à Josselin.

1. « Cy gist noble et puissant seigneur monseigneur Olivier de Clisson..., qui trepassa en apvril, le jour Sainct Jorge, l'an M CCCC et VII... » (Épitaphe du tombeau de Clisson et de Marguerite de Rohan en l'église N.-D. de Josselin.)

2. N°s 27-34, 83; pièces de toile signées de même « d'un bout, du signet monseigneur de Saint Malou, » sous les n°s 288-293, 298, 306, 313-316.

3. Fol. 20 v°, à la suite du n° 529.

4. N°s 615 et suiv.

mort de Clisson. C'est ce dont nous instruit un monitoire de Louis de Bar, légat du pape, qu'obtinrent les Rohan en 1410[1], et qui menaçait d'excommunication les détenteurs de mauvaise foi s'ils ne restituaient pas dans le délai de 30 jours. C'est aussi ce qui peut nous expliquer que les exécuteurs, frappés de l'absence de certains objets, l'aient fait constater et consigner spécialement en vue de permettre plus tard aux héritiers et légataires la revendication de leurs droits. Sachant cela, nous ne nous étonnerons pas non plus que l'inventaire de Josselin, si riche en un certain genre d'objets, le soit beaucoup moins par exemple en joyaux et pierres précieuses, en fourrures, vêtements et armes, meubles dont le monitoire du légat signale la disparition, et qui, d'un larcin facile, étaient bien faits pour tenter la cupidité de l'entourage du moribond.

Certes, et peut-être pour cette raison, cet inventaire beaucoup moins complet, est loin de présenter autant d'intérêt que ceux que firent dresser les frères de Charles V[2]. Tel quel, il peut néanmoins fournir sur les mœurs du début du XVe siècle, l'orfèvrerie, le costume, le mobilier et surtout sur la personnalité même de Clisson, des détails intéressants. Il serait trop long de les souligner ici, ou d'aborder le dépouillement de cet inventaire de titres qui, en bien des cas, nous a mis sur la piste de pièces capitales pour l'étude de la vie et du rôle du connétable.

Nous voudrions seulement rappeler l'attention sur un petit problème qui, il y a un demi-siècle déjà, exerçait la sagacité d'un des fondateurs de la science archéologique française. « A la fin du XIVe siècle, ainsi s'exprimait Jules Quicherat dans sa notice

1. Monitoire de Louis II de Bar, évêque de Langres de 1395 à 1413, légat du pape Alexandre V en 1409, daté de Langres, 24 mai 1410. Les objets dérobés énumérés sont les suivants : nobles d'or, écus, francs, florins, — plats, écuelles, salières, cuillers, nefs, bassins, bassins à laver, aiguières, vases de toute sorte, — courtines, parements, draps d'or, houppelandes, fourrures, sarges, couvertures et autres meubles et vêtements, — pierres précieuses, anneaux, attaches et autres joyaux, — plates, cuirasses, haches, lances, arbalètes, arcs, armures et engins de toute sorte. (Bibl. de Nantes, fr. 1547, orig. parch., jadis scellé sur cordelette de chanvre d'une bulle disparue.)

2. Cf. l'*Inventaire de Louis Ier d'Anjou*, publié dans la *Revue historique de l'Anjou* (1870), III, II, p. 250-261, et l'*Inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou*, publié par L. de Laborde en tête du *Glossaire français du moyen âge;* B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*... T. I : *Philippe le Hardi;* J. Guiffrey, *Inventaires des collections de Jean, duc de Berry (1401-1416)*.

sur *La porte de l'Hôtel Clisson*[1], la mode s'établit entre les nobles d'ajouter à leurs armoiries et à leur devise une lettre qui depuis a été appelée chiffre. Le chiffre était une sorte d'hiéroglyphe, une allusion cachée à quelque aventure, ordinairement de galanterie. Les contemporains n'en savaient pas le mot la plupart du temps. Nous qui sommes postérieurs de tant de siècles, comment le devinerions-nous? » Et il renonçait à expliquer le sens de cette M gothique dont le connétable s'était plu à orner la façade et les lucarnes de son hôtel de la rue du Chaume[2], le pavement et les frises de sa chapelle[3]. Remarquant que Clisson usait dès 1370[4] d'un signet manuel où le même chiffre était gravé, il faisait définitivement justice de la fausse interprétation qui voulait y voir la première lettre du mot *Misericordia*. L'hôtel dit de la Miséricorde n'aurait pu, d'après cette version même, être offert à Clisson par les Parisiens reconnaissants qu'en 1383, au retour de Roosebeke, après la répression des Maillotins. Faut-il néanmoins renoncer à découvrir l'origine de ce chiffre?

Il revient à chaque page de l'inventaire de Josselin. Nous trouvons, il est vrai, reproduits sur son orfèvrerie, ses vêtements, ses étendards et attestant les rapports qui l'unissaient au Saint-

1. Article paru dans la *Revue archéologique* de 1847, t. IV, p. 760-769.

2. Quicherat, *la Porte de l'hôtel Clisson*, p. 764. L'M, restaurée à la façade par les soins de M. Letronne et de l'architecte Lelong, y était répétée à profusion, au dire des vieux historiens de Paris. Une lucarne du comble de la tourelle de gauche est encore décorée d'une M.

3. *Op. cit.*, p. 765. Ce n'est pas seulement à son hôtel de Paris que Clisson affichait ce chiffre; sans parler de Josselin, que nous mentionnons spécialement plus loin, signalons à Blain, sous l'appui de la fenêtre du second étage de la tour du pont-levis, deux écussons sculptés sur pierre calcaire; à celui de droite paraît le lion des Clisson, à celui de gauche une M gothique couronnée de fleurons fleurdelisés et de perles; dans la cour intérieure du château, bâtiment nord-est, même étage, autre M du même modèle sculptée sur une pierre calcaire de trente-trois centimètres. Cf. *Annales de la Soc. acad. de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. XL, 1869, article de Prével sur le château de Blain.

4. La première pièce que nous ayons, scellée par Clisson de la bague-signet à laquelle il est fait allusion, est antérieure de quelques mois à celle du 21 juillet 1370, que Quicherat cite d'après Dessalles. C'est une protestation de fidélité faite à Charles V, au nom du duc Jean IV, par les deux ambassadeurs bretons Hugues de Montalais, évêque de Saint-Brieuc, et Olivier de Clisson, le 26 janvier 1370 (n. st.). (Arch. nat., J 241 B, n° 50 *bis*.) Le signet en question est décrit par Douët-d'Arcq (*Collection de sceaux*, t. I, p. 295) sous le n° 200; les deux autres sceaux dont fit usage le connétable, décrits par le même auteur sous les n°s 201 et 202, conservèrent le même chiffre répété suivant une nouvelle disposition.

Siège, aux rois de France ses protecteurs, au roi de Sicile son protégé[1], à Bureau de la Rivière[2] son ami, grand nombre d'emblèmes variés décorant des présents par eux faits à Clisson : une « clef[3] de pape, » les fleurs de lys de France[4], le cerf-volant de Charles VI[5], les armes d'Anjou[6], celles de la Rivière[7], et aussi celles des Rohan[8] et des Beaumanoir[9], des Laval[10] et des Belleville[11], ses parents et alliés. Nous rencontrons aussi le lion des Clisson[12], l'épée de connétable[13], sa devise : « Por ce qu'il me plest[14], » l'homme armé, issant à demi d'une tour crénelée[15], que Clisson avait pris pour emblème; de pieux sujets, le Crucifié[16], la benoîte mère de Dieu[17], la face de Véro-

1. Louis II, duc d'Anjou, né en 1377, était le fils de Louis Ier, frère de Charles V, mort dans la désastreuse expédition de Sicile, et de Marie de Penthièvre, fille de Charles de Blois. Clisson, partisan dévoué des Penthièvre, fournit la majeure partie de la rançon du frère de la duchesse d'Anjou, Jean de Blois, qui épousa sa seconde fille, Margot de Clisson. — Le 22 mars 1385, la reine de Sicile chargea le connétable de la garde et lieutenance de toutes ses terres de France. (*Journal de J. Le Fèvre*, éd. Moranvillé, t. I, p. 96.) Lors de la discussion au Conseil du roi, en 1390, du nouveau projet d'expédition en Sicile, Clisson fut l'un des plus chauds partisans de Louis II. (*Op. cit.*, p. 523 et suiv.)

2. Bureau de la Rivière, l'un des vieux conseillers de Charles V, compromis avec Clisson lors de la disgrâce des Marmousets.

3. N° 46.

4. N°s 200, 206, 283.

5. N° 475. Cf. sur l'adoption par Charles VI de l'emblème du cerf-volant, le rêve rapporté par Froissart (éd. Luce-Raynaud, t. X, p. 256-258).

6. N° 38.

7. N°s 202, 208, 280.

8. Jointes à celles des Beaumanoir : n°s 137, 183, 185, 188, 195, 212...; à celles des Clisson : n°s 184, 187.

9. Seules : n° 138; jointes à celles des Clisson : n° 186; jointes à celles des Rohan, cf. la note précédente.

10. N° 90.

11. Seules : n° 68; jointes à celles des Clisson : n°s 196, 213. — Les objets marqués des armes de Clisson ou de Belleville venaient à Clisson de ses ancêtres ou avaient été fournis pour lui; quant à ceux gravés aux armes de Laval, de Rohan ou de Beaumanoir, il les devait à ses deux mariages avec Béatrix de Laval et avec Marguerite de Rohan, veuve de Jean III de Beaumanoir.

12. N°s 42, 48, 49, 50, 52, 53, 57, 58, 63, 150.

13. N° 482.

14. N°s 465, 481.

15. N° 175.

16. N° 252.

17. N°s 204, 251, 279.

nique[1]; ou de profanes assez amusants, petits chiens[2], cigognes[3], ou perroquets[4]. Mais c'est encore l'M qui domine, simple ou plus souvent couronnée, gravée sur les écuelles[5], les plats[6], les tasses[7], les gobelets[8], les hanaps[9], les madres[10], les pots[11], les flacons[12], les aiguières[13], les chandeliers[14], brodée sur les vêtements[15] dont les boutons eux-mêmes sont timbrés d'une M[16], sur les courtines[17] et tentures des lits et des chambres, suspendue en guise de breloque aux colliers des lévriers[18]. Détail qui a son importance, l'M est presque toujours accompagnée de branches ou de fleurs de marguerites[19]. Citons seulement dans la garde-robe de Clisson « un... jaques de veluau vermoil o IX boutons d'argent esmaillez a margarites, brodé a M et a margarites[20]; » parmi sa vaisselle, « VI henaps d'or a tour de lampe merchées ou fons a M et margarites[21]; » au chapitre ameublement, « un lit d'Engleterre a M perses et grises en un chapellet de margarites, ciel, tredos, sarge, III courtines sarge d'Irlande, brodé a margarites[22]; » et aussi « V tapiz vers a M perses et grisses et ouvré a margarites[23]. »

La fréquence de cette décoration (nous pourrions en citer

1. N°s 203, 280.
2. N°s 240, 494.
3. N° 319.
4. N° 169.
5. N°s 50, 53, 56, 67, 73, 99.
6. N°s 57, 98, 100, 181.
7. N° 51.
8. N° 277.
9. N° 201.
10. N°s 59, 78.
11. N°s 44, 82, 168.
12. N° 80.
13. N° 102.
14. N°s 60, 61, 94, 165.
15. N°s 109, 241, 467, 468.
16. N° 336.
17. N°s 507, 525.
18. N° 340.
19. N°s 80, 87, 129, 201, 445, 464, 466, 468, 470, 496, 505. La marguerite est seule employée aux n°s 49, 105, 124, 127, 128, 130, 131, 132, 134, 140, 207, 281, 282, 323, 463, 469, 471-473, 510.
20. N° 129.
21. N° 201.
22. N° 505.
23. N° 496.

d'innombrables exemples) nous est une preuve évidente que le choix de cette fleur n'était pas sans une signification et une intention particulières. La chapelle Sainte-Marguerite[1], faisant communiquer le château de Josselin avec la paroisse Notre-Dame, était ornée d'une fresque d'M gothiques encadrées de branches de marguerites; les châtelains y assistaient aux offices derrière une sorte de jubé en granit ajouré partagé en deux formes : l'une, correspondant à la place du connétable, était ornée d'une fleur de lys; celle au travers de laquelle Marguerite de Rohan, seconde femme de Clisson, entendait l'office, était décorée de l'M énigmatique. Et ceci nous induisit à supposer que le chiffre pris pour emblème par le connétable n'était autre que la première lettre du prénom de sa femme, galanterie légitime associant en l'honneur de Marguerite de Rohan l'M et les branches et fleurs de marguerites. Il nous paraît difficile d'expliquer autrement l'abus parallèle de ces deux motifs de décoration.

L'M eut-elle toujours la même signification? Le mariage d'Olivier de Clisson et de sa seconde femme, de date encore inconnue, est très probablement postérieur à 1379[2]; or, nous l'avons vu, l'M paraît dès 1370 sur le signet de Clisson; bien plus, elle figure, objection décisive, sur un nouveau document antérieur, presque à coup sûr, à l'année 1360. Heureusement, s'il détruit

1. Clisson avait fait décorer cette chapelle de peintures murales reproduisant, à côté de scènes pieuses empruntées au Nouveau Testament et à la Vie de sainte Marguerite, des sujets profanes tels que le château de Josselin lui-même, reposant sur d'immenses blocs de rochers, avec sa ceinture de tours et sa galerie de créneaux peuplée de nombreux guetteurs. La fresque d'M gothiques était à fond rouge; des phylactères portaient la devise du châtelain : *Por ce qu'il me plest;* dans leurs enroulements fleurissaient des marguerites.

2. En effet, le 13 septembre 1378, Charles V concédait à Marguerite de Rohan, qualifiée dame de Beaumanoir et de Moncontour, sur enquête effectuée par le sire de Clisson, lieutenant du roi en Bretagne gallo, une foire en sa ville de Moncontour le jour de la Saint-Liénart (saint Léonard, 3 novembre) et un marché chaque jeudi en sa ville de Pontgaud. (Arch. nat., JJ 113, n° 163, fol. 72.) Le 9 mai 1379, Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, mandait à son cousin le sire de Clisson, son lieutenant et gouverneur en ses terres de Bretagne, de payer à dame Marguerite de Rohan, dame de Beaumanoir, la moitié de 1,000 écus qu'elle lui devait. (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1631.) La qualification de Marguerite de Rohan dans ces deux actes ne permet pas, nous semble-t-il, de supposer qu'elle fût déjà mariée avec Clisson, qu'on eût difficilement pu choisir pour faire une enquête ou un règlement de comptes à l'égard de sa propre femme. Son second mariage ne remonterait donc pas plus haut que 1379.

en partie une hypothèse, ce monument nous offre une interprétation nouvelle, la vraie cette fois, croyons-nous. C'est un jeton de compte de la collection Rouyer[1], attribué très justement par M. H. de la Tour à Olivier de Clisson. De travail anglais, il date de l'époque où celui-ci, non encore rallié au parti français, séjournait à la cour d'Édouard III; le genre de frappe de la pièce[2] ne laisse aucun doute sur son origine; elle est donc antérieure à 1360[3]. Le droit est un écu au lion à la queue fourchue et passée en sautoir, dans une rosace à six lobes; tout autour court une bordure de couronnes et d'M gothiques. Le revers, qui représente une croix fleurdelisée, centrée d'une fleur de lys, cantonnée de quatre lions, porte cette légende : « MARIA G[RATIA] PLENA. » Si l'on rapproche de cette légende la bordure du droit, il semble difficile de nier que l'M soit la première lettre du mot « Maria[4]. » Rien de très étonnant du reste qu'à une époque où le culte de la Vierge jouissait d'une faveur spéciale dans une région aussi dévouée à ce culte que le duché de Bretagne, un chevalier dont les débuts furent pénibles et aventureux se soit voué à porter comme emblème le chiffre de sa protectrice,

1. *Bibliothèque nationale. Catalogue de la collection Rouyer, léguée en 1897 au département des médailles*, par Henri de la Tour, 1re partie, n° 494 (p. 84); gravé pl. XIII, n° 7.

2. Ce genre de frappe, alors seulement usité en Angleterre, se reconnaît à la dépression centrale de la pièce frappée.

3. Dès le 8 octobre 1358 (*Rymer's Fœdera*..., H., t. III, p. II, 174), Édouard III, à la cour duquel Jeanne de Belleville s'était réfugiée avec son fils après l'exécution d'Olivier III de Clisson (3 août 1343), ordonnait à ses gens de fréter trois navires pour le passage en France d'Olivier de Clisson qui allait y guerroyer pour le compte du roi d'Angleterre. — Il est très peu probable que Clisson, à dater de cette époque, soit retourné en Angleterre. En tout cas, en 1360, il était fixé en France, se rapprochant de plus en plus du dauphin Charles, qui, le 27 décembre 1360, témoignait le désir qu'il avait de se l'attacher en ordonnant au bailli de Caen de restituer au sire de Clisson les terres confisquées à la mort de son père en 1343, Thury, le Thuit, etc. (Bibl. de Nantes, fr. 1533, et Arch. nat., JJ 87, n° 274, fol. 161.)

4. La mode était alors fréquente, en Angleterre du moins, de reproduire avec la devise l'initiale du premier des mots qui la composaient. Nous n'en donnerons que l'exemple suivant, tiré du prologue des « Canterbury tales » de Chaucer, qui, ayant vécu comme l'on sait de 1328 à 1400 environ, fut tout à fait un contemporain du connétable, né en 1336 et mort en 1407. Il s'agit de la prieure appelée Mme Églantine, qui portait en guise de bracelets deux chapelets en corail émaillés de vert, avec une broche d'or brillant sur laquelle étaient écrits d'abord un A couronné, puis ces mots : « Amor omnia vincit. »

la « benoîte mère de Dieu. » A Cocherel[1], les gens de du Guesclin, autre Breton, frère d'armes de Clisson, montaient bien à l'assaut aux cris de « Notre-Dame Claiekin ! » Olivier fit broder sur ses étendards[2] l'M couronnée, chiffre de la Vierge; il la fit sculpter dans la pierre, graver sur l'or et l'argent. Telle fut, à notre sens, l'origine symbolique de cet emblème; tel fut son sens primitif. Que Marguerite de Rohan l'ait adopté, qu'en son honneur Clisson y ait associé un nouveau motif, la marguerite, et que la signification en ait ainsi dévié, nous le croyons volontiers, comme il est très probable que Marguerite de Penthièvre, fille du connétable qui, suivant la tradition paternelle, faisait graver une M gothique couronnée sur le signet dont elle usait en 1418[3], y vit bientôt elle-même l'initiale de son propre prénom.

François-L. Bruel.

[F. 1.] — *C'est la inventoirie des biens* [*que*] *ont esté trouvez a Jocelin et fut faite par Messeigneurs*[4].

Et premier :

1. — Fut en la chambre madame un forcier ou estoint les clés et ie pouche ou av[oit] or.

2. — Item la lettre de donaison[5] des conquestz, biens moubles, etc., entre monseigneur de Cliczon et ma dame, quelle monseigneur de Saint Briouc a en garde.

3. — Item a la chambre basse dou tresor en un coffre ferré :

4. — Item une pouche de missire Jehan de Maure[6], la muce contient iix f.

1. *Froissart*, éd. Luce, t. VI, p. 119, 123, 124.
2. Nos 477, 480, 481.
3. Bibl. nat., fr. 22331. Papiers de dom Morice.
4. Un blanc dans l'original.
5. Nous n'avons pu retrouver ce contrat intervenu entre les parties lors de leur mariage et qui eût pu nous renseigner sur sa date. « Madame » désigne ici, comme dans tout le reste de l'inventaire, Marguerite de Rohan.
6. Jean VI, sire de Maure de 1384 à 1413. Il paraît en 1379 avec le titre de chevalier dans deux montres de Clisson. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 203, 204.)

5. — Item une pouche des sires de Matignon[1] et Quoesquen[2] : vi^m f. pour la muce.

6. — Item une pouche dou sire de Montauban[3] : pour la muce, iiii^m f.

7. — Item une pouche dou sire de Chasteaubrient[4] : pour la muce, iii^m escuz.

8. — Item une pouche de missire Henri le Parisi[5] : m v^c f.

9. — Item une pouche dou sire de Malestroit[6] : vi^m f.

10. — Item une pouche de missire Guy de Rochefort[7] : iii^m f.

11. — Item une pouche dou sire de Laval[8] : pour la muce, xvi^m f.

12. — Item une pouche de missire Guillaume Coupit[9] : m v^c f.

13. — Item une pouche dou sire de Chasteaubrient : ii^m ix^c iiii^xx escuz.

[F. 1 v°.] 14. — Item une pouche de madame preste pour Brest et receu de Monde[10] en une bessasez : pour la muce, x^m f.

15. — Item une pouche dou sire de Chasteaubrient : pour la muce, iiii^m escuz et ii^c lxxii f. et demi.

1. Bertrand Goyon III, sire de Matignon et de la Roche-Guyon, né en 1364, mort vers 1407. Il avait épousé Marie, fille de Gui de Rochefort et de Jeanne d'Ancenis, plus bas cités.

2. Jean de Coëtquen, qui paraît le 14 juin 1380 dans une montre de Bertrand du Guesclin passée à Clermont et en février 1383 dans une montre d'Olivier du Guesclin passée à Paris. (Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1010, et *Preuves*, t. II, col. 439.)

3. Guillaume de Montauban, sire de Romilly, de Matigny et de Landal, qui succéda vers 1386 à son père Olivier V et mourut en 1432.

4. Charles, sire de Dinan et de Montafillant, hérita en 1383 de sa cousine Louise de Châteaubriant la baronnie de ce nom. Il mourut le 19 septembre 1418. Marié trois fois, il avait épousé en troisièmes noces Jeanne de Beaumanoir, belle-fille d'Olivier de Clisson.

5. Henri Le Parisy ou de Parisy, sire de Kerivalen, maître de la vénerie du duc Jean IV. Sa fille Catherine épousa Yves du Fou, plus bas cité.

6. Jean, sire de Malestroit de 1374 à 1394.

7. Gui de Rochefort d'Acérac, marié avec Jeanne d'Ancenis. Leur fille aînée, Jeanne, épousa Jean II de Rieux, neveu de Clisson, et lui transmit la terre de Rochefort; la seconde épousa Bertrand Goyon III.

8. Gui XII, sire de Laval de 1348 à 1412. Il était doublement beau-frère du connétable : par le premier mariage de celui-ci avec sa sœur Béatrix de Laval et par son propre mariage avec Louise de Châteaubriant, demi-sœur de Clisson.

9. Guillaume Coupit ou Copu, chevalier, paraît aux montres de la compagnie de Clisson passées le 1er mars 1375 à Vannes, les 1er mai et 1er juin 1379 à la Bastide Saint-Goueznou. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 103, 203, 204.)

10. Monde Redonnel, receveur-trésorier du duc Jean IV et chargé par lui de lever en Bretagne le subside destiné à indemniser Clisson des 100,000 francs de

16. — Item une pouche de missire Jehan de Treheu[1] : pour la muce, M V^c f.

17. — Item une pouche dou viconte dou Fou[2] : pour la muce, II^M f.

18. — Item une pouche de missire Guy de Morla[3] : III^c LXII f.

19. — Item de li XVI^c XXXVIII f. en une autre pouche.

20. — Item une pouche de missire Jehan de Quoethuen[4] : M V^c f.

21. — Item une pouche dou sire de Kaer[5] : pour la muce, II^M f.

22. — Item une pouche de missire Regnaut de Bassevillez[6] : M f.

23. — Item une pouche dou petit coffre pour Jehan Leroux[7] : M f.

24. — Item d'un autre petit coffre une pouche pour le dit Jehan : M f.

25. — Item doudit coffre une pouche pour le dit Jehan : M f.

26. — Item une pouche dou sire de Chasteaubrient : pour la muce, IIII^M escuz.

Sont ensemble apreciez escuz a frans[8].

rançon par lui versés lors du guet-apens de l'Ermine, en 1387. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166 et 167.)

1. Jean de Treheu ou de Tréal (Morbihan, arr. de Vannes, cant. de la Gacille), maître d'hôtel du duc Jean V en 1403. Le duc Jean IV l'avait envoyé en conciliateur auprès de Charles VI en décembre 1388, lors des pourparlers qui suivirent l'attentat de l'Ermine. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 556.)

2. Éven ou Yves du Fou, baron de Pirmil, gendre d'Henri de Parisy.

3. Guy de Molac ou de Moulac, chambellan du duc Jean V en 1403.

4. Jean de Coetuhan, cité avec Jean de Tréal et Guillaume Copu dans l'hommage de la vicomté de Rohan du 17 juillet 1396; arbitre, le 4 mars 1405, dans le contrat de mariage passé entre Catherine du Guesclin et Charles de Rohan-Guéméné.

5. Jean de Kaer, fils de Jean de Malestroit, mais qui ne lui succéda pas en 1394; la terre de Malestroit passa à sa sœur.

6. La Basseville, Loire-Inférieure, arr. de Savenay, cant. de Saint-Nazaire, comm. de Donges. Nous n'avons pu identifier ce personnage.

7. Jean Le Roux, auquel le connétable légua 200 livres par son testament, peut être le sire de Kerbernard, Kerasbihan et Kermadec, que nous trouvons en 1400 marié avec Sibille de Quilbignon.

8. Il est intéressant de rapprocher de ce début de l'inventaire les lettres patentes de Charles VI du 26 janvier 1392 (n. st.) réglant le différend du duc de Bretagne et d'Olivier de Clisson : la restitution des 80,000 francs que Jean IV doit payer le 18 juin 1392, comme reliquat de la rançon du connétable indûment perçue lors de l'attentat de l'Ermine (juin 1387), y est garantie par les vassaux du duc, dont voici les noms, ainsi que le montant des cautions : « Le sire de Laval, 16,000 francs; le sire de Châteaubriant, 18,000 francs; Raoul de Montfort, 6,000 francs; Jean de Malestroit, 6,000 francs; Geoffroi de Quintin, 4,000 francs; Guillaume de Montauban, 4,000 francs; Bertrand Goyon

[F. 2.] — *Item en un autre coffre fut trové.*

Premier :

27. — Une petite poche de cuier ou avoit pluseurs poches, qui fut signée dou signet monseigneur de Saint Malou.

28. — Item une autre poche d'ecaille ou avoit bources, signée doudit signet.

29. — Item autre grant poche d'ecaille signée doudit signet.

30. — Item une autre poche signée doudit signet.

31. — Item une autre poche signée doudit signet.

32. — Item une autre poche signée doudit signet.

33. — Item autre poche signée doudit signet.

34. — Item autre poche signée doudit signet.

35. — Item en doux petiz coffrez en poches non signées ne an muces...[1].

36. — Item doux autres plus grans coferniez.

37. — Item doux autres cofferniez en bouges.

Tout cecy davant sera copié.

[F. 2 v°.] — *Item d'un autre coffre ou estoit vesselle :*

38. — Un grant benat d'or couvert a perles et un saffir, aux armes du roy de Sicile[2].

de Matignon, 3,000 francs; Jehan Coëtquen, 3,000 francs; Jehan Maurre, 2,000 francs; Guy de Rochefort d'Acérac, 3,000 francs; Alain de Malestroit d'Oudon, 3,000 francs; Jean de Kaër, 2,000 francs; Jean de Tréal, 1,500 francs; Jean du Fou, 2,000 francs; Jean de Coetuhan, 1,500 francs; Guillaume Copu, 1,500 francs; Henri Le Parisy, 1,500 francs; Jean d'Acigné, 1,000 francs. » (Arch. nat., JJ 142, fol. 172 v°, n° 308, et bibl. de Nantes, fr. 1533.) Les n°s 4-23 de l'inventaire démontrent suffisamment le défaut du duc et le payement effectué en son lieu par ses fidéjusseurs. Le 13 septembre 1392, Clisson tenait encore comme otages à Angers les sires de Matignon, de Coëtquen et de Coetuhan, et refusait de les laisser libres, à moins qu'ils ne payassent les 6,000 francs qui lui restaient dus ou qu'ils ne se parjurassent. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166.)

1. L'indication dn contenu manque.

2. Les armes des ducs d'Anjou, rois de Sicile, sont : un semis de France au lambel de gueules de trois pendants.

39. — Item quatre petites tasses qui furent de Perrot Delaunoy[1], de demi marc ou environ chacune.

40. — Item une esguiere d'or dont le petit pibot est rompu par le bout.

41. — Item I[e] esguiere d'argent dorée aveucques VI gobellez verez, armoyé des armes monseigneur, pesant entre VI et VII mars[2].

42. — Item une autre esguiere dorée avecques VI gobellez dorez armoiez du leon[3], pesant entre VII mars ou VIII.

43. — Item une coupe d'argent dorée.

44. — Item IIII poz d'argent dorez d'une faczon a une ame[4] en l'ance, d'environ VIII mars chacun.

45. — Item II granz poz d'argent dorez, diaprez et ouvrez, pesant chacun environ XII mars.

En un autre coffre de la façon de Paris les choses ensuivant estimez a peser environ ce qui ensuit :

46. — Premier, VI plaz d'argent merchez de la merche d'une clef de pappe[5], pesant chacun VI mars ou environ.

47. — Item une coupe dorée, verée et martellée pesant IIII mars ou environ.

[F. 3.] 48. — Item un gobelet d'or a cercles, o un leon dessus, pesant II mars ou environ.

1. Potier de Courcy (*Nobiliaire de Bretagne*) indique vingt familles de ce nom. Peut-être le personnage en question était-il parent de cette Amice de Launoy à laquelle Marguerite de Rohan léguait par testament deux corsets pers. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 775-778.)

2. L'article 41 explique clairement le sens du terme « verré, » sur lequel on a longtemps discuté. L'aiguière d'argent, dorée par endroits, était assortie aux six gobelets verrés, c'est-à-dire mi-argent, mi-dorés.

3. Le lion des Clisson, qui portaient : de gueules au lion d'argent, armé, couronné et lampassé d'or.

4. Le scribe désigne ainsi l'M, dont Clisson fait un usage constant.

5. Peut-être un don de Clément VII, avec lequel Clisson paraît avoir été dans les meilleurs termes, et auquel il envoyait au lendemain de Roosebeke un courrier pour lui annoncer sa victoire. (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus*, reg. 356, fol. 107; indiq. N. Valois, *la France et le grand schisme*, t. I, p. 361, n. 5.) Quand le connétable fut emprisonné à l'Ermine par le duc Jean IV, Clément VII s'empressa de prévenir de l'événement, le 12 juillet 1387, la reine de Sicile. (*Journal de J. Le Fèvre*, éd. Moranvillé, p. 366.)

49. — Item un autre gobellet d'or pesant IIII marz, o un leon dessus et I^e marguerite o un leon.

50. — Item une XII^ne d'escuelles d'argent de II marz et demi la piece, merchées d'une M. et d'un leon.

51. — Item VI tassez d'argent pesant chacune II mars, merchées o I^e M. couronnée ou fons.

52. — Item XII henaps dorez, en dous estoez, merchez o un leon ou fons, pesant chacun III mars.

53. — Item II XII^nes d'escuelles d'argent dorés dehors et dedenz, en unz bouge blanz, pesant chacune II mars et demi, merchée es bors de II leons et de II M.

54. — Item en uns autres boige blanz, II XII^nes d'escuelles d'argent semblables.

55. — Item une XII^ne de plaz d'argent pesant chacun V mars, dorez dehors et dedenz, merchées comme les escuelles davantdictes.

56. — Item VII XII^nes X escuelles d'argent merchez a IIII M. sur les bors, pesant II mars chacune.

57. — Item II plaz a laver dorez pesans ensemble XXIIII mars, merchés ou fons a I leon o petite M. sur les bors.

[F. 3 v°.] 58. — Item II autres plaz d'argent verrez es bors et ou fons, pessans ensemble XXX mars, merchez ou fons d'un leon.

59. — En une huge de boays, vesselle pessant environ ce qui ci apres est devisé, premier II madres couvers, a ciege d'argent dorez, merchez l'un a II M. ou fons, et l'autre des armes de la [*un blanc*].

60. — Item III chandeliers d'argent dorez pesant VI mars chacun, a IIII M. ou siege desouz.

61. — Item II autres chandeliers d'argent vereez a IIII M. ou siege desouz, pesant VII mars chacun, a IIII M. ou siege desouz.

62. — Item une petite cage d'or o une petite chesne dessus pesant I mars et demi.

63. — Item un madre couvert a ciege d'or desouz, a III escussons des armes monseigneur.

64. — Item II boutailles d'argent doreez, mercheez o une coronne en hacheys pesant XX mars chacune boutaille.

65. — Item XI tranchoers d'argent dorez pesant chacun I marc.

66. — Item I benestoer d'argent doré dehors o I esperges, pesant III mars.

67. — Item IIII XII^nes de escuelles d'argent dont a une cassée, pesant chacune II mars, mercheez a IIII M. sur les bors.

68. — Item VI petiz plaz des armez de Belleville[1], pesans de II a III mars chacun.

69. — Item une eguiere d'argent pesant VI onces.

70. — Item VI henaps a tour de lanpe[2], touz blans et non merchez, pesans chacun de un mars et demi a II mars.

[F. 4.] 71. — Item II salieres couvertes toutes blanches, pesans environ III mars ensemble.

72. — Item une cage d'argent dorée, pesant II mars.

73. — Item LXII escuelles d'argent, mercheez de IIII M. es bors, pesans II mars chacune.

74. — Item II orseux[3] d'argent pour chapelle, pesans I marc.

75. — Item I^e poyre d'argent verée pour mectre pouldre, asis sur IIII petiz leonseaux, pesant I marc.

76. — Item II petitez boutailles d'argent doreez pour mectre esve de Damais[4], pesans I marc.

77. — Item II madres senz couvertures a ciege d'argent dorez.

78. — Item I petit madre couvert a ciege doré, merché a M. couronée ou fons.

79. — Item IIII XII^nes d'escuelles d'argent dorées dehors et dedenz, merchéez es bors de I leon, pesant II mars et demi chacune escuelle.

80. — Item II flacons d'argent dorez, en faiczon de gourdez, merchés a M. et a margarites, pesans XXV mars ensemble.

81. — Item II autres flacons[5] blans de celle faiczon o un soulail veré, pesans XXV mars.

1. Les armes de Belleville étaient : gironné de vair et gueules de douze pièces.

2. Cette expression, que de Laborde avait renoncé à expliquer (*Glossaire français...*, hoc verbo), désigne, au dire de M. Roman, un hanap semblable à une coupe très évasée et peu profonde, par analogie avec les lampes et chandeliers munis, soit à leur base soit en leur milieu, d'un plateau circulaire légèrement concave (tour de lampe) qui recevait les scories qui en tombaient ou qu'on enlevait en les mouchant. (*Inventaires et documents relatifs aux joyaux et tapisseries des princes d'Orléans-Valois (1389-1481). Recueil d'anciens inventaires, section d'archéologie,* t. I, p. 192, n° 418, note 1.)

3. L'orcel ou orceau est un vase sacré.

4. Eau de Damas, eau calmante, si nous en croyons les vers de Crestin cités par de Laborde, *Glossaire français du moyen âge*, p. 243.

5. Ces flacons avaient peut-être été offerts au connétable lors des joutes du champ de Sainte-Catherine ou « des chevaliers du ray du Soleil d'or, » qui

82. — Item VI poz d'argent dorez, merchés o une M. couronée sur l'once[1], pesans chacun IX mars.

[F. 4 v°.] — *En un coffre boays de noyer pesant ou environ ce que cy après est divisé :*

83. — Plusseurs pieces de vesselle d'argent cassées, mis en une poche saellée des signez monseigneur de Saint Malou et monseigneur de Rohan[2], pesans XL mars ou environ.

84. — Item II estriex d'argent dorez, avecques le frain d'une bride et la garniture d'une bride, assis sur texu pers.

85. — II coliers de levrier de leton doré.

86. — Item l'assiecte d'un mirouer, de leton doré.

En une huge de bouays ouvrée les choses qui ensuivent et pesent ce qui ensuit ou environ :

87. — I drajouer d'argent doré pesant XXX mars, merché des armes monseigneur, a M. et margarite sur les bors.

88. — Item Ie aumosniere en faison de cube, ronde, dorée debors, pesant de XL a L mars.

[F. 5.] 89. — Item II bacins et II egueres pour laver, de veille vesselle, pesant ensemble XII mars.

90. — Item un petit drajouer merché des armes de Clisson et de Laval[3], pesant III mars.

91. — Item un autre drajoer doré pesant IIII mars, merché des armes monseigneur.

92. — Item I drajoer blanc veré o le leon, pesant VIII mars.

93. — Item I autre drajouer blanc, veré, seuré es bors de III hacheys, pesant VIII mars.

94. — Item IIII chandeliers blanz, verez, pesant chacun VIII mars, de IIII M. doreez ou siege.

eurent lieu le 20 août 1389, à l'occasion de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, joutes auxquelles prit part Clisson. (*Froissart*, éd. Kervyn, t. XIV, p. 5.)

1. « Once » pour « anse. »

2. Alain VIII, vicomte de Rohan de 1395 à 1429, gendre de Clisson par son mariage avec Béatrix de Clisson, fille aînée du connétable et de Béatrix-Catherine de Laval.

3. Les armes de Laval étaient : de gueules au léopard d'or.

95. — Item plusseurs pieces de vesselle d'argent cassée, pesant de xxx mars a xxxv mars, lié en i drap.

96. — En une autre huge de boays aupres de l'uys de la chambre, iiii chandeliers d'argent orpillet[1], verez, avecques une tasse d'argent rompue, pesant vi marz ou environ.

97. — Item x petites escuelles d'argent de veille faiczon, d'un marc et demi la piece.

98. — Item x petiz plaz de veille vesselle, merché a M., pesant de ii mars et demi a iii.

[F. 5 v°.] 99. — Item xx escuelles merchées a M., pesant i marc demy ii onces.

100. — Item v plaz dont y a iii plus granz que les autres, merchez a M., pesant environ de iii mars et demi a iiii mars.

101. — Item xvi vielx henaps a tour de lampe et iii tasses, pesant chacune i^e^ marc.

102. — Item une veille esguiere merchée d'une M. sur le couvercle, pesant i marc et demi.

103. — Item i^e^ cuiller, pesant i^e^ once.

104. — Item i veil bacin, ii oncez de poz, iiii pieces de bors de vesselle, ii soaiges[2] de vesselle, pesant v mars.

105. — Item i^e^ coupe couverte, dorée, merchée a margarites avecques i^e^ petite chaufoere, pesant iii mars.

106. — En un autre coffre jouste la fenestre : xiii doubliers et xiii toaillons.

107. — En une huge de boays aupres de la cheminée : vii paire de linceux, chacun de iii tailles, merché a Y.[3], et iii paire d'autres velx linceux, x paire de linceux, chacun linceul de iii taelles qui

1. C'est-à-dire en argent, avec applications d'or pel (paillon d'or). Le mot « verez, » qui suit, l'explique à nouveau.

2. « Soaige ou souage, » moulure enroulée autour des pièces d'orfèvrerie. (De Laborde, *Glossaire français*..., hoc verbo.)

3. Ce chiffre est probablement l'initiale du prénom Ysabeau, fréquent dans la famille de Clisson. Ysabeau de Craon, grand'mère du connétable, et ses deux sœurs, Ysabeau de Meulant, femme de Guillaume Paynel, et Ysabeau de Clisson, mariée à Jean Ier de Rieux, le portèrent successivement.

vindrent de Blein[1] et v paire de II taelles et demi, merchez a B.[2]. Restent III paire petite, etc.

[F. 6.] 108. — Item en celle huge : coetilz et plusseurs taelles pour faire coetilz, et vieulx linceulx.

109. — Item II coulz garniz d'argent dorez, [I] jaques de veluau a M. merveill[3].

En un coffre vermoil :

110. — I espervier de taelle d'Alemaigne o une pomette ou bout d'argent dorée.

111. — VIII paire de linceux de taelle fine de Rains de IIII taelles chacun linceul.

112. — V paire de linceux de taille fine de Bertaigne, chacun linceul de III taelles.

113. — Item XI granz doubliers, XII toaillons, XVII servietes.

En une huge grande ouverte :

114. — Ie coete pointe blanche.

115. — Ie espée de Passo[4] garnie d'argent doré.

116. — I espervier de taelle blanche.

117. — II pieces de pannes de gris esresés[5].

118. — II couvertures de lez de fustaine.

[F. 6 v°.] 119. — En une grande huge nouve a esté trouvé I drap vermoil d'escarlate entier.

120. — En I coffre long de boays a plusseurs espées, dagues et cousteaux garniz d'argent dorez.

121. — Item en celle chambre a III bahurs neufs.

1. Blain (Loire-Inférieure, arr. de Savenay, chef-lieu de cant.), fief appartenant aux Clisson et dont le château était la résidence habituelle d'Olivier III et Jeanne de Belleville, père et mère du connétable.

2. Sans doute l'initiale de Béatrix, prénom porté par une sœur du connétable mariée à Gui XII de Laval, par la première femme de Clisson, Béatrix de Laval, et par sa fille aînée, mariée à Alain VIII de Rohan.

3. « Merveill, » lisez « vermeil. »

4. Passau sur le Danube (Basse-Bavière), dont les forges et aciéries sont encore aujourd'hui réputées.

5. C'est-à-dire limées, usées.

122. — En une petite garde robe derriere a plusseurs vielx bahurs somiers[1] d'ardes, plom, et plusseurs autres veilles choses.

En la tierce chambre soubz la tour d'Yago :

123. — I jaques de veluau vermoil, I hauberjon dedenz.

124. — Ie jaquete brodée a margarites de satin vermoil.

125. — Ie autre jaquete de satin en grenne[2], brodée en drap sur les coustures.

126. — I jaques de veluau noir de la livrée dou roy[3].

127. — I grant jaques de veluau, long, en grenne vermoil, a boutons d'argent dorez a margarites en esmail et [f. 7] en y a IX et I chapellet brodé entour le colet a margarites.

128. — I jaques de satin pers brodé a couronnes et a margarites.

129. — I autre jaques de veluau vermoil o IX boutons d'argent esmaillez a margarites, brodé a M. et margarites.

130. — I autre jaquete de veluau vermoil brodée a couronnes et a margarites par IIII.

131. — I pourpoint de veluau vermoil brodé a couronnes et a margarites par IIII.

132. — Ie jaquete courte de satin pers a IIII margarites entour.

133. — Item Ie jaquete de veluau vermeil brodée a M couronnées sur les coustures.

134. — Item Ie jaquete de satin vermoil brodée a couronnes et a margarites.

135. — Item une coste d'armes.

136. — Item Ie banniere et panons.

[F. 7 v°.] — *Inventoaire des biens qui sont en la chambre basse ou furent mises les besongnes de Moncontour[4] :*

Premier :

137. — En coffre denier ferré, un plat couvert a lavez, verrez

1. Le terme « bahuts sommiers » désigne, sans aucun doute, ce que nous appelons aujourd'hui « malles, » c'est-à-dire des coffres servant à transporter les effets en cas de déplacement ; ces bahuts contenaient en l'espèce des hardes, du plomb, etc.

2. « Satin en grenne, » c'est-à-dire satin teint en écarlate.

3. La livrée de Charles VI était aux quatre couleurs : noir, blanc, vermeil et vert.

4. Moncontour de Bretagne (Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, chef-lieu de

es bors, armoyé des armes de Rohan[1] et de Beaumanoir[2], pesant environ xxiiii mars.

138. — Item en un drajouer armoyé des armes de Beaumanoir pesant iiii mars ou environ.

139. — Item un touaillon et vii servietes baillés aux offices.

140. — Item un colier de levrier d'argent doré esmaillé a margarite.

141. — Item en une maleste de la recete G. Moueson[3], monnoie de billon cxiiii^m vii^x a i d., xxii grains le marc, chacun xix s.

142. — Item une autre pouche monnoie de bilon doudit G. ii^c xv mars i demi, chacun ii^c iiii d., vii grains et demi val.

143. — Item en vi autres poches de la recepte Alain Chastel[4] i^e poche ii^c iiii^xx xi lbr., v s., blanc a vi den.

144. — ii poches blanc a vi deniers, vi^xx xi l., v s., et en petits deniers cviii s.

145. — iii poches blanc a vi d., liii l., xviii s.

146. — iiii poches blanc a iiii d., xxxiiii l.

147. — v poches blanc a iii d., xxii l., xvi s., iii d.

[F. 8.] 148. — vi pouches blanc a iiii deniers, x l., vii s. Quelles choses furent prinses doudit coffre et aportées en la garde robe dou tresor souz la grant chanbre.

149. — Item demorra ledit coffre aveques pluseurs lettres en coffres et autrement.

150. — Item en celle chambre ii chandelis de chapelle aportez de Moncontour pesant environ v mars, portés en ladicte chambre armoyez en la tout entour des armes de monseigneur.

Item en un coffre ferré ferment ou davant a II batons de fer.

Premier :

151. — En un bouge i^e pouche : xxxiiii f.

cant.), possession de Marguerite de Rohan, qui, par contrat du 20 août 1403, l'avait échangée avec son mari, Olivier IV, pour la châtellenie de Montaigu en Poitou. (*Inventaire des copies des titres du vieux et du nouvel inventaire d'Albret, envoyées à Paris le 2 avril 1667*. Bibl. nat., Doat, t. I, fol. 234.)

1. Les armes de Rohan étaient : de gueules à neuf macles d'or.

2. Les armes de Beaumanoir étaient : d'azur à onze billettes d'argent (quatre, trois, quatre).

3. Guillaume Moisson ou Moesson, l'un des receveurs du connétable, mort avant 1406, comme nous l'apprend ce passage du testament de Marguerite de Rohan : « Item vueil et ordenne que les hoirs de feu Guillaume Moesson, etc... » (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 775-778.)

4. Nous ne connaissons au connétable aucun receveur de ce nom; mais un

152. — II pouches IIII[c] X escuz de Jehan.

153. — Item VII[xx] VI nobles guiennoys, chacun I mouton.

154. — Item VII[xx] florences valant VII[xx] XIII escuz de Jehan.

155. — Item XLV escuz o la rosete.

156. — Item XVIII chienes et paveillon, chacune piesse valant I mouton.

157. — Item XII liepars et III petiz guiennoys chacune piece I f.

158. — Item IIII[xx] VII escuz de Philippes des segons valanz...

159. — Item XLVI reaux valant XLVI escuz de Jehan.

160. — III pouches : II[m] L escuz en moutons, en escuz de Jehan et petiz guyennoys dont fut baillé a Olivier le Moene[1] pour porter au receveur de Moncontour [a] Avranchez le XVIII[e] jour de jugn l'an IIII[xx] XIIII pour partie des compaignons de France[2] qui venoint à monseigneur, M moutons qui valent par frans XII[c] L frans.

[F. 8 v°.] 161. — Item un grelet[3] garni aux II bous d'argent doré a I santture de pers et de gris.

162. — Item VI chandelis a pilez, verrez, pesant VI mars ou environ, en II custodes.

163. — Item II drajouers d'Espaigne, couverts d'argent doré.

164. — Item chaufete d'argent, verrez, a III piez, chacun pesant IIII mars ou environ.

sénéchal de Blain et du Gavre, nommé Alain Chauce, dont le scribe a peut-être mal orthographié le nom, qui, le 14 novembre 1383, adressait à Clisson la somme des taux des deux châtellenies de Blain et du Gavre. (Bibl. de Nantes, fr. 1538.)

1. Olivier Le Moine, que Charles V gratifiait en 1373 de biens confisqués en Bretagne sur les Anglais (Arch. nat., JJ 104, fol. 86), servait avec Clisson en 1379 en qualité d'écuyer, capitaine de Lesneven (Finistère, arr. de Brest, chef-lieu de cant.), à la tête de trente-deux hommes d'armes. (Bibl. nat., Clairambault, vol. 50, pièce 15.)

2. Après la disgrâce de Clisson, survenue en septembre 1392, ses partisans à la cour de France ne l'abandonnèrent pas dans la lutte qu'il soutint contre le duc Jean IV de Bretagne et Pierre de Craon jusqu'à la fin de l'année 1394. Louis d'Orléans lui avait envoyé un certain nombre de gens d'armes, sous la conduite de Guillaume d'Égreville; lui-même fit en France, à plusieurs reprises, des levées de troupes; il les payait tant en nature qu'en argent, si nous en croyons Cabaret, qui l'accuse d'avoir distribué à ses compagnons plus de 10,000 chefs de bétail appartenant à Jean IV et capturés dans ses forêts de Quintin. (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, p. 213.)

3. « Grelet, » diminutif du mot « grelle, » cor ou trompe servant en guerre et à la chasse et qui rend un son aigu; le grelet dont il est ici question était suspendu à une ceinture de pers et de gris. Les deux autres sens que pourrait avoir ce mot, diminutif de « greil ou gril, » ustensile de cuisine, ou de « grelle, » vase, sont inadmissibles en l'espèce.

165. — Item III chandelis d'argent, verrez, merchez a M. en la pate, pesant IIII mars la piece ou environ.

166. — Item VI henaps a tour de lanpe, dorez dedenz, ouvrez, pesant chacun I marc environ.

167. — Item XIIII tranchoés d'argent blanc, pesant chacun I marc ou environ.

168. — Item I pot a aumone, merché a M. sur les onces et verré, pesant environ XXXV mars.

169. — Item une esguiere de table dorée et esmaillée a papegaux, etc., pesant II m[ars] ou environ.

170. — Item VI tasses blanches, pesans chacune I m[arc] environ.

171. — Item XX tasses armoyés des armes de Rohan et de Beaumanoir, pesant chacune environ marc et demi.

172. — Item une petite esguiere esmaillé et dorée a flour de trefle, pesant II m[ars] et demi environ.

173. — Item I[e] civete[1] d'argent, dorée a lenz tems et couverte, pesant III m[ars] environ.

174. — Item XII cuilliers d'argent chacune once (*sic*).

175. — Item un grant henap d'argent, doré dedenz, merché a I homme armé[2] ou dedenz, pesant II m[ars] et demi.

[F. 9.] 176. — Item une cuvette d'argent, dorée, a couverte, pesant III m[ars] environ.

177. — Item une petite chaufete de terre, garni a piez d'argent dorez, pesant demi marc environ.

178. — Item I aumonier de table en faiczon de cube, a IIII ymages, dorez dehors et dedenz, pesant XL mars ou environ.

179. — Item II poz d'argent blans senz custodes, a faiczon ronde, pesant XX mars ou environ.

180. — Item une tonnette dorée, o couverte, pesant environ III mars.

181. — Item VI plaz merchés a M. couronnée, pesant chacun III mars environ.

1. « Civete » pour « cuvete. »

2. L'homme armé servit souvent d'emblème à Clisson. Le troisième sceau dont il fit usage est ainsi décrit par Douët-d'Arcq sous le n° 202 : « Un homme de guerre debout, vu à mi-corps issant d'une tour, coiffé d'un heaume cimé d'un vol, tenant une épée nue à main droite et à gauche un bouclier au lion couronné. Dans le champ, cinq M gothiques, et sur une banderole la devise : « Pour ce qu'il me plest. » Légende : « Seel Olivier, sire de Clison et de Bel- « leville. »

182. — Item une tonnete dorée, o couverte, pesant III mars environ.

183. — Item XXIII escuelles d'argent armoyés au[s] armes de Rohan et de Beaumanoir, pesant chacun II m[ars] environ.

184. — Item II XII^{nes} d'escuelles d'argent, merchées des armes de Cliçon et de Rohan, pesant chacun II mars.

185. — Item IX escuelles d'argent, merchées des armes de Rohan et de Beaumanoir, chacune pesant II m[ars].

186. — Item XXIIII escuelles des armes de Cliçon et de Beaumanoir, chacune pesant II m[ars] environ.

187. — Item XVIII plaz armoyez de Cliçon et Rohan, chacun V m[ars] environ.

188. — Item III bacins a lavez, II aux armes de Rohan et de Beaumanoir, pesant environ XX mars, et II hachés ou fons, pesant XII mars environ.

[F. 9 v°.] 189. — Item I^e petite esguiere sur table, dorée dehors et hachée, pesant II mars environ.

190. — Item I^e petite bouete ou a I^e fiole de verre o euille de Sainte Katherine[1].

191. — Item en I^e bource de cuir de petites pieces de vesselle, environ I marc et demy.

192. — Item I coffre denier ouquel avoit I romanz de Merlin et maistre Antoine[2].

193. — Item II petiz livres en françoys.

194. — Item I^e petite cloche d'argent pour chapelle.

195. — Item II bassins a laver pour chapelle, pesant environ VIII m[ars], armoyez des armes de Rohan et de Beaumanoir.

196. — Item IIII plaz d'argent dorez des armes de Belleville et Cliçon, pesans chacun environ V mars.

197. — Item VI henaps d'or a flour de lis a hacheis ou fons, pesant chacun II m[ars] et demi environ.

198. — Item calice d'argent doré pesant II m[ars] environ.

1. Huile de Sainte-Catherine. La « Légende dorée » dit à ce propos, après le récit de la mort de la sainte : « Les anges prirent son corps et l'apportèrent au mont Sinaï, à plus de vingt journées de marche de là, et ils l'ensevelirent honorablement. Et il coule continuellement de ses os une huile qui guérit les membres de tous les malades. » Sur cette caractéristique de sainte Catherine, cf. ce que dit le P. Cahier des saints myroblites, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, t. I, p. 129.

2. Le Roman de Merlin est bien connu; quant au livre de Maître Antoine, on sait que les prophéties de Merlin, soi-disant recueillies par son secrétaire Antoine, en font l'objet.

199. — Item I coupe d'or ouvrée a arbreceaux, a I B.[1] ou fons et I rubi, o coverte et perles, pesant un marc environ.

200. — Item VI henaps d'or a tour de lampe, armoyés de France a flours de lis hachées.

201. — Item VI henaps d'or a tour de lampe, merchées ou fons a M. et margarites.

202. — Item I grant mardre couvert aux armes de la Riviere[2], a I pié d'argent.

[F. 10.] 203. — Item un grant henap d'or a I veronicle[3] pesant environ VI mars, a I safir dessus.

204. — Item Ie couppe d'or a Ie ymaige de Nostre Dame ou fons pesant environ III m[ars] a I saffir dessus.

205. — Item Ie esguiere d'or en fesson d'une rose pesant II mars et demy[4].

206. — Item I gobellet d'or en fesson d'une rose aux armes dou roy pesant V m[ars] environ.

207. — Item I gobelet d'or couvert esmaillé a Ie margarite pesant II m[ars] et demi environ.

208. — Item un madre armoyé aux armes de la Riviere a I petite damete.

209. — Item I pot d'or en fesson de rose, pesant V mars environ.

210. — Item Ie eguiere d'or a I saffir a perlez entour, pesant IIII mars.

211. — Item I gobelet d'or couvert a Ie rose ou fons pesant II m[ars] environ et a I saffir.

1. Probablement initiale du prénom Béatrix, commun dans la famille du connétable.

2. Les armes des Bureau de la Rivière étaient : de sable à la bande d'argent.

3. Vase sacré décoré de l'effigie du Christ dite Véronique (reproduite miraculeusement sur le linge dont une sainte femme essuya son visage lors du portement de Croix).

4. La description sommaire de ces pièces d'argenterie ne nous permet pas d'y désigner à coup sûr certains dons faits à Clisson par Charles V et ses frères et par Charles VI. Notons pourtant le don fait à Clisson par le duc de Bourgogne, le 21 mars 1372, d'un gobelet et d'une aiguière d'or, de façon de rose, achetés au changeur parisien Henriet Orlant. (B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, t. I, 2e fasc., no 1560.) Philippe le Hardi, à l'occasion du voyage de Charles VI à Dijon, en 1389, offrit de même au connétable deux flacons d'argent doré achetés du même Henriet Orlant. (Bibl. nat., Collection Bourgogne, t. XXI, fol. 20 vo; indiq. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur*, p. 534.) Pour ce qui est de Charles V, cf. Delisle, *Actes et mandements de Charles V*, nos 1491 et 1678.

212. — Item I henap d'or couvert et sur le couvercle a I cuer que II mainz tiennent, armoyé aux armes de Rohan et de Beaumanoir, pesant IIII m[ars] environ.

213. — Item XII petiz plaz dorez aux armes de Cliçon et de Belleville, pesans chacun III m[ars].

214. — Item I gobellet d'or couverture de grosse evre a perlez par les costez, pesant IIII mars environ.

215. — Item XII petites escuelles dorées, chacune d'un marc.

216. — Item II orceux d'argent pour chapelle et Ie petine[1].

[F. 10 v°.] 217. — Item un aultier benoist.

218. — Item I parement d'aultier.

219. — Item un autre coffre denier.

220. — Le Romanz d'Alixandre.

221. — I tableau de Nostre Dame.

222. — I touaillon ouvré pour parement d'autier.

223. — Un galice d'argent.

224. — Dous chandeliers d'argent pour chapelle.

225. — Ie crouez d'argent a verrines[2] a VI piez de leonceaux.

226. — Item I messel noté a fermouere d'argent aux armes de Rohan et de Beaumanoir.

227. — Item un breviaire noté.

228. — Item angueloz d'argent portant reliqueres.

229. — Item lance d'un benestier[3].

230. — Item une chapelle garnie de paremenz pers a estoilles d'or en broderie aux armes de Rohan et de Beaumanoir.

231. — Un petit couessinet pers et tanné.

232. — Une custode o corporaux de meismes.

233. — I parement pour chape ou sont les appostres.

[F. 11.] — *Coppie des inventoires des choses aportées de Moncontour.*

Premier :

234. — XXXVIII peres de linceux.

235. — Ie piece de taille.

236. — XIIII toailles de taelle.

1. « Petine, » c'est-à-dire « patène. »
2. C'est-à-dire décorée d'émaux.
3. Synonyme de « goupillon. »

237. — xv servietes de taelle.
238. — ie piece de fustaine noire, i blanche.
239. — i pourpoint.
240. — ie jaquete vermoille brodée a petiz chiens.
241. — ie perce brodée a M.
242. — ie coste perce brodée.
243. — ii pieces d'ostede[1].
244. — ii pieces de veluau jaune.
245. — i quartier de coste de veluau.
246. — ii pieces de sarge d'Irlande.
247. — i chaperon brodé.
248. — i bouclier.
249. — ie manche, xxie baniere de sandel.
250. — xxiiii banieres de sarge d'Irlande.
251. — i tapiz de Nostre Dame.
252. — i tapiz du Crucefilz[2], x grans d'Araz.
253. — Un leit et demy ciel de satin pers et xii tapiz.
254. — i let vert de sarge et demi ciel sarge et iii courtines.
255. — i couvertoer pers fouré de gris, x tapiz veluz, ie sarge verte.
256. — ie sarge tannée[3], viii saye vermoille, vi perces.
257. — ix bauchiers vermoilz, v pers, xviii careaux vermoilz, i colier, iii forciers, ie petite huche.
258. — ie lettres.
[F. 11 v°.] 259. — Item ii gobellez dorez a M.
260. — ii bacins a lavez.
261. — xx grans tasses blanches.
262. — ii poz d'argent blans.
263. — ii bacins a lavez.
264. — ii esguieres.
265. — ie esguiere dorée.
266. — lvi escuelles, xviii plaz.
267. — i grant henap d'or ouvré.
268. — ii plaz d'argent quassez.
269. — iii madres.

1. « Ostede, » c'est-à-dire « ostade ou estame, » étoffe de laine fine.
2. C'était, sans aucun doute, un tapis de chapelle du genre de ceux que mentionne l'*Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422* (publié par J. Guiffrey, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVIII) sous les nos 191 et 210.
3. C'est-à-dire brune, couleur de tan.

270. — I pié de madre, Ie voirrée[1] o argent, tasse, henaps dorez ouvrés.

271. — I grant pot doré pour aumone.

272. — Ie esguiere dorée, XVIII tranchoés[2], XXIIII escuelles d'argent.

273. — Ie esguiere dorée a I broc.

274. — II plaz de terre, I plat tanneis.

275. — VI chandeliers, III tasses blanches.

276. — VI autres cuilliers, III grans chandeliers blans, I grant aumonier doré.

277. — I gobelet doré a M. ou fons.

278. — I drajouer, I corn[3] a un tessu de pers.

279. — I petit forcier blanc, Ie esguiere de terre ronpue, VII servietes de doubliez, I touailon de doublier, III poches, desches de l'ieule dou tonbeau de Sainte Katherine[4], I madre ouvré, Ie pinde d'or a perles, Ie coupe d'or a perles, Ie coupe d'or a Nostre Dame, I gobelet d'or a faiczon de rose, XII escuelles dorées, I henap d'or a II mains, Ie esguiere d'or.

280. — Item XII escuelles dorées, Ie grant henap d'or a Ie veronicle, I madre aux armez de la Riviere.

281. — Item I gobelet d'or o margarite.

282. — Item Ie esguiere de maymes.

283. — VI henaps d'or a flour de lis.

284. — Item IIII plaz dorez, item II peres de linseux, XVI peres de linseux, III doubliers, III toailons.

[F. 12.] 285. — Item X toailons de toile, VIII doublieuz, I toailon, Ie serviete de doublier.

Inventoaire des biens qui sont en la chapelle.

Premier :

286. — I coffre vermoil.

287. — I toailon vermoil pour servir d'espices.

288. — Ie piece de toille pour faire doubliers, signée d'un bout dou signet monseigneur de Saint Malou.

1. « Voirrée ou verrée o argent » signifie sans doute un vase en verre monté sur argent.

2. Le tranchoir était une plaque de métal sur laquelle on découpait les viandes.

3. Cor de chasse suspendu à un ruban pers.

4. Cf. p. 216, n. 1.

289. — Iᵉ piece de serviete, signée doudit signet.
290. — Item XLII servietes.
291. — Item Iᵉ piece de taille en doubliers, signée doudit signet.
292. — Item Iᵉ autre pi[e]ce de doublier signée, etc.
293. — Item Iᵉ autre piece de doublier signée, etc.
294. — Item autre piece a doubliers deliée a II bous, merchée.
295. — Item une piece a dous bous, merchée.
296. — Item VIII peres de linseux, chacun de IIII tailles fins, etc.
297. — Item un autre coffre vermoil, une piece pour servietes, merchée au bout de fil d'or.
[F. 12 v°.] 298. — Une piece de taille de Rains signée doudit signet.
299. — II pieces de veluau l'un tanné, et l'autre violete.
300. — Coueffes, coutouers, et mothiers[1].
301. — II autres pieces servietes cousues ensemble.
302. — II autres pieces plus fines cousues.
303. — II autres pieces plus grosses, etc.
304. — Une piece de toaillons.
305. — II pieces d'autres toailons cousues.
306. — III pieces de taille fine signées, etc.
307. — I drap d'or vert a cressans et a rondes.
308. — I tessu de saie pers et tanné.
309. — Item une piece de tracelin vermoil, une piece de sandel pers.
310. — I tessu blant, VI servietes envelopez en linge.
311. — Item III X^{nes} de servietes, I doublier.
312. — Item I autre petit coffre vermoil.
313. — Une piece de taille fine, signée doudit signet.
314. — Item une autre piece signée, etc.
315. — Item une autre piece signée, etc.
316. — Item une autre piece signée, etc.
317. — Item un coffre ferré o reliques, etc.
318. — I benestier o custodes senz once[2], en un coffinet[3] blanc une petite crouez d'or garnie a pierres et a perles, une autre crouez d'or armaillée blanc et vermoil, item I messel, Iᵉ chapelle senz galice, I forcier doré ou avoit Iᵉ crouez d'argent dorée aux armes de monseigneur et dedenz le forcier pluseurs reliques en coffinez et autrement.

1. Métiers à tisser.
2. « Once » pour « anse. »
3. Petit coffre ou étui.

[F. 13 v°.] *La Inventoaire d'un coffre en la tourelle de la chambre madame :*

319. — Une petite quassete en laquelle a III gros boutons d'argent dorez et dedenz une sigongne.

320. — Item IIII boutons esmaillez, I^e^ piece de coural[1].

321. — Item IX canpannes[2] a faucons.

322. — Item XVI boutons.

323. — Item XVII boutons o margarites.

324. — Item I^e^ boete d'argent a IIII escus de Rohan et de Beaumanoir.

325. — Item II peres de longes d'autour a tourez[3] d'argent.

326. — Item I tablet d'argent a III tables.

327. — Item I petite boetelete d'argent.

328. — Item X tourez et XIIII vervelez[4].

329. — Item V atachez en fourme de leon.

330. — Item VII cressans.

331. — Item une tourtelete d'argent doré asis sur une M.

332. — Item une diapelée de essez[5] d'argent et de petiz boutons.

333. — Item XVII conpaignes de lev[r]ier, etc.

334. — Item II boutons a pierres en manieres de roses.

335. — Item I a I^e^ H. Y. G.

336. — Item XXIIII boutons a M. ou meleu.

337. — Item diapelet de petit boutons.

338. — Item IIII esmaulx pour menestrieux.

339. — Item VII coliers a levriers garni d'argent.

340. — Item une conpaye d'argent a petite M. pendente.

1. C'est-à-dire de corail.

2. Le scribe écrit ce même mot de trois façons différentes dans les trois articles 321, 333 et 340 : *canpanne*, *conpaigne*, *conpaye;* du latin *campana :* cloche.

3. Le touret est un anneau double empêchant les jects d'un faucon de s'embrouiller. (De Laborde, *Glossaire français*...)

4. La vervelle est un anneau qu'on passait au pied d'un faucon pour le retenir et sur lequel étaient gravés l'écusson et les armes du seigneur à qui il appartenait.

5. Les essais étaient des amulettes, pierres, cornes ou dents d'animaux que l'on croyait susceptibles de dénoncer la présence du poison dans les aliments. — « Diapelée » pour « chapelet. »

341. — Item petit colier de saye vermoil garni d'argent.

[F. 44.] 342. — Item les lettres d'acordance entre monseigneur et la comtesse de Touars et les lettres des avoes[1].

343. — Item les sauffrespiz dou roy Loys et partie des quictances que monseigneur luy avoit presté[2].

344. — Item l'obligacion[3] de monseigneur d'Orleans contenant xx^{m} franz.

345. — Item les lettres dou retroit de la terre de Barbechat[4].

346. — Item les lettres dou fouaige le xxxi ordonné par monseigneur de Bourgongne[5].

347. — Item la lettre de l'eschange de la terre dou Gavre[6].

1. La transaction entre Olivier de Clisson, défendeur, et Ysabeau d'Avaugour, vicomtesse de Thouars, veuve de Geoffroi de Châteaubriant, demanderesse, à raison du douaire qui lui était dû sur la terre de Châteaumur (les Châtelliers-Châteaumur, Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Pouzauges), fut passée le 26 octobre 1398. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 691.)

2. Marie de Bretagne, duchesse d'Anjou, reine de Sicile, veuve de Louis Ier et mère de Louis II, avait vendu à réméré, le 5 avril 1391, au connétable, le château de Champtoceaux (Maine-et-Loire, arr. de Cholet, chef-lieu de cant.) et lui avait engagé le château de la Roche-aux-Moines (aujourd'hui la Roche-de-Serrant, comm. de la Possonnière, Maine-et-Loire), acquis par Louis II d'Anjou, en 1370, de Guillaume de Craon, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'expédition de Sicile et au payement de la rançon de son frère Jean de Blois. Clisson prorogea à plusieurs reprises le terme d'un an par lui fixé, notamment les 31 janvier et 15 novembre 1392. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 593; arch. des Basses-Pyrénées, E 715, et Arch. nat., P 1339, Anjou, coté 439.)

3. L'original de cette obligation, souscrite devant Blaye le 27 octobre 1406 par Louis d'Orléans, existe aux Archives nationales (K 71, n° 36b).

4. Barbechat, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau, comm. de la Chapelle-Basse-Mer. Cf. *infra* le n° 580.

5. Le jugement prononcé par Charles VI à l'hôtel Saint-Pol le 20 juillet 1388, après enquête du Conseil, sur le différend de Clisson et du duc Jean IV, avait décidé la levée d'un fouage destiné au remboursement des 100,000 francs indûment perçus par le duc sur le connétable en juin 1387. (Arch. nat., J 243, n° 72.) Les clauses n'en ayant pas été exécutées, le roi donna, en juin 1394, procuration spéciale à Philippe de Bourgogne, qui ordonna la levée du fouage en question. (Arch. nat., J 243, n° 79.) Les mots « le xxxi » ajoutés au-dessus de la ligne indiquent probablement le quantième du mois non désigné, date des lettres.

6. Le Gavre, Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Blain. Nous n'avons rencontré nulle part la mention d'un échange de cette forteresse, dont Clisson et le duc de Bretagne se disputèrent continuellement la possession. Jean IV l'avait cédée à Chandos pour récompense de ses services et Clisson, dont elle menaçait le domaine de Blain, la ruina de fond en comble et en emporta les matériaux pour fortifier son château. Peut-être, lors de la réconciliation survenue en 1395 entre le duc et Clisson, exista-t-il un accord spécial

348. — Item plusseurs lettres de Cordeliers, de Jacobins et autres.

349. — Item les lettres de la fondation de Tours[1] et les lettres de l'aquest dou sires de Vorule[2].

350. — Item VIII lesses.

351. — Item pluseurs casses ou il n'y a riens.

352. — Item I grans seel et I petit.

353. — Item I petit signet et I sel[3].

354. — Item Ie lettre de Jehan Ylary[4], etc.

355. — Item un inventoire des vesselles.

356. — Item fil vert et vermoil[5].

Item en une petite huge qui estoit en la chambre madame :

357. — Une lettre d'acordance[6] entre le vicomte de Touers et le seigneur de Belleville sur le fait des aydes, etc.

[F. 14 v°.] 358. — Item l'acordence de monseigneur de Bourgogne[7].

au Gavre, en vertu duquel Jean IV aurait abandonné cette forteresse à son vassal contre restitution de certaines terres du duc que celui-ci avait usurpées. En tout cas, le Gavre figure au partage de la succession de Clisson, entre les Rohan et les Penthièvre, du [2 mai 1413]. (Bibl. nat., Doat, t. I, fol. 235.)

1. Nous ignorons de quelle fondation il s'agit. Le testament du connétable, non plus que celui de Marguerite de Rohan, ne contient aucune indication à ce propos.

2. Nous supposons qu'ici le scribe a mal orthographié « Volure en Vorule. » Il s'agirait d'Hervé de Volure ou de Velluire, dont il est question plus loin sous le n° 605.

3. Le connétable, à notre connaissance, n'a fait usage que de trois sceaux, y compris le petit signet ici désigné et dont il a déjà été question p. 197, n. 4. Ces sceaux sont catalogués dans Douët-d'Arcq sous les nos 200, 201, 202.

4. Jean Hillary, l'un des gens des comptes du duc Jean IV, chargé, ainsi que Guillaume Eder et Jean de Carné, de le représenter dans son différend avec le sire de Clisson et de dresser le rôle des feux du duc lors de l'imposition ordonnée pour l'indemnité de 100,000 francs octroyée à Clisson. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166.)

5. Servant à sceller les lettres sur lacs verts et rouges.

6. Accord par lequel le rachat dû aux vicomtes de Thouars par le seigneur de Belleville, en raison des terres de la Garnache, Montaigu, Palluau, Châteaumur, les Deffens, avait été aboni au devoir d'un épervier. Il est relaté dans un accord du 11 juillet 1384 survenu entre le duc de Berry, comte de Poitou, et Olivier de Clisson, qui avait hérité les terres susdites de sa sœur Louise de Châteaubriant. (Arch. nat., X1c 49, fol. 22, et J 382, n° 7.)

7. Cette sentence arbitrale du duc de Bourgogne, délégué par le roi pour

359. — Item plusseurs lettres sur le fait de la terre Tournebu[1].

360. — Item l'acordence de Tours faicte par le roy[2].

361. — Item Ie lettre de vidimus sur le fait dou rachat de Porhoet[3].

362. — Item I rolle des demandes que monseigneur faisoit au duc.

363. — Item un comandement[4] de roy a monseigneur de Beaumanoir de lever I foaige.

364. — Un vidimus de l'eschange de Porhoet[5], etc.

365. — Item plusseurs plegemens et adjornemenz sur le fait de la terre de Guillac[6].

366. — Item en une casse plusseurs lettres sur le faict des traictez de Bretaigne.

367. — Item un povair et commission dou roy pour monseigneur de estre garde et lieutenant de Paitou[7].

mettre fin aux différends de Jean IV et de Clisson, est de janvier 1395. On la trouve relatée dans un procès-verbal du 24 de ce mois. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 167, et dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 633.)

1. Cf. *infra* le n° 574. Nous avons conservé la procuration délivrée, le 5 juillet 1386, par Pierre de Tournebu et Jeanne de Saint-Jehan, sa femme, à Geoffroi de Quédillac, avec pouvoir d'envoyer Clisson en possession des héritages à lui vendus. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 21.)

2. Ce sont les lettres de Charles VI du 26 janvier 1392, dont il a déjà été parlé. Cf. *supra*, p. 204, n. 8.

3. Porhoët, baronnie dont Josselin était le centre, comprenant les châtellenies de Josselin et de la Chèze.

4. Nous n'avons pu retrouver cette commission, délivrée par Charles VI au sire de Beaumanoir à la fin de l'année 1387, à la demande de Clisson, et dont il est souvent question dans les accords qui suivirent.

5. Par cet échange, en date du 14 mai 1370, Pierre II, comte d'Alençon, et Robert V d'Alençon, comte du Perche, cédaient la baronnie de Porhoët contre la terre du Thuit, en Normandie, et une rente de 2,000 livres sur les foires de Champagne, que Béatrix de Laval, première femme de Clisson, lui avait apportée en dot. Le même jour, favorisant ainsi son nouvel allié et complétant l'appoint, Charles V ajoutait à la seigneurie du Thuit, cédée par Clisson, la châtellenie d'Exmes et autres biens et revenus sis en Normandie. (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1639.) Cf. les n°° 368, 378, 382, 606.

6. Guillac, Morbihan, arr. de Ploermel, cant. de Josselin. Fief mouvant de Château-Josselin. Charles V en fit don à Clisson le 22 mai 1373, l'ayant confisquée sur Jean IV, mais à condition de pouvoir la lui reprendre au cas d'un accord avec le duc de Bretagne, qui en réclamerait la restitution. D'où les ajournements et pleigements dont il est question.

7. Nous n'avons pas ces lettres. Le premier acte où Clisson se qualifie « lieutenant du roi ès parties des Basses-Marches » est un mandement à Jean Le Mercier, trésorier des guerres, daté de Saumur, 5 septembre 1371. (Bibl. de Poitiers, ms. 447, n° 9.)

368. — Item un autre vidimus de l'eschange de Porhouet[1].

369. — Item les lettres de l'achat de la terre d'Orenge[2].

370. — Item une autre lettre obligatoire sur monseigneur Regnaud de Montauban[3].

371. — Item le prisage des courtilz qui aont (*sic*) esté prins a Jocelin par monseigneur pour faire ses jardins[4], etc.

372. — Item certaines lettres sur la terre missire Guillaume de Bron[5].

[F. 15.] 373. — Item la lettre de la terre de Geffroi Jagu[6].

374. — Item I rolle de la terre de Porhoet.

375. — Item lettres de la terre de Vendrines[7] pour l'eschange de Bron.

376. — Item l'inventoaire des biens madame de Bretaigne[8].

377. — Item lettres dou Pape touchant à elle[9], etc.

1. Cf. *supra*, p. 225, n. 5, et les nos 364, 378, 382, 606.

2. Cf. *infra* le n° 576.

3. Renaud de Montauban, fils d'Olivier IV de Montauban et oncle de Guillaume de Montauban (cf. p. 203, n. 3), paraît aux montres d'Olivier de Clisson de 1376 à 1380. Cf. *infra*, n° 614.

4. En dépit du prisage des courtils, dont le connétable avait dépossédé ses voisins pour s'agrandir, aucune indemnité ne leur avait probablement été octroyée, si nous en croyons le testament de Marguerite de Rohan, plus haut cité : « Item ge supplie mondit seigneur qu'il vuille faire faire raison à plusieurs qui se complaignent que lours mesons ont esté abatues et les places retenues pour la faczon et reparacion de noz chasteaux, tant à Jocelin que à Moncontour et ailleurs... » Clisson lui-même, dans son testament, ordonne « que touz les hostelz, maisons, edifices et heritaiges que j'ay fait abastre et empescher pour la fortificacion de mes chasteaulx et villes, ou enclore dedens iceulx, soient renduz et en soient desdommagez ceulx à qui ilz doivent appartenir... »

5. Broons, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, chef-lieu de cant.

6. Geoffroi Jagu n'est sans doute autre que Geoffroi Jaquin, dit « Petit-Jehan, » mentionné plus loin, à l'article 598, comme ayant vendu au connétable une maison sise à Nantes. La vente de cet immeuble, sis rue de l'Uis-de-Fer et contigu à une maison déjà vendue à Clisson par Olivier du Chesne, se fit le 2 janvier 1381 pour 200 francs d'or. (Bibl. de Nantes, fr. 1539.)

7. Par ces lettres du 3 avril 1385, Olivier du Guesclin, comte de Longueville, frère du connétable Bertrand, échangeait avec Olivier de Clisson ses château et ville de Broons contre les domaines poitevins de Vendrennes et du Fief-l'Évêque. (Bibl. de Nantes, fr. 1541.) — Vendrennes, Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers.

8. Cet inventaire fut dressé en septembre 1384, à Guingamp, après le décès de la duchesse Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, en présence du connétable de Clisson, des sires de la Hunaudaie, du Périer et autres. Il existe aux archives de la Loire-Inférieure (E 216).

9. Ces lettres du pape étaient sans doute intervenues lors du procès élevé en

378. — Item I vidimus de l'eschange de Porhouet[1].

379. — Item I papier des homaiges de Bron.

380. — Item I lettre d'acordence dou rachat de la viconté de Rohan.

381. — Item une obligacion sur le duc de M frans.

382. — Item la lettre de l'eschange de Porhouet[2].

383. — Item une acordence entre le duc et monseigneur[3].

384. — Item pluseurs autres qui sont de pou de effait.

385. — Item I lettre de la terre dou Gavre[4], etc.

Item en une huge longue :

386. — I papier des vesselles de Moncontour.

387. — Item I papier des inventoaires des choses de Blen.

388. — Item un grant papier de inventoaires.

389. — Item I inventoaire en rolle.

390. — Item petit rolle de inventoaires.

391. — Item Ie cedule de inventoaires de l'argent que Garnier[5] receut pour la vesselle dou roy.

392. — Item pluseurs autres lettres et papiers de pou de value.

393. — Item une obligacion sur Charles de Rohan[6] de la somme de M f[rans].

cour d'Avignon entre Clisson et Jeanne de Penthièvre, à laquelle il réclamait le payement d'une dette de 9,220 francs d'or. Nous avons encore le monitoire lancé, le 22 mai 1379, par Pierre Villain, auditeur général du pape, du camérier et de la Chambre apostolique, contre Jeanne de Penthièvre, défaillante.

1. Cf. *supra*, p. 225, n. 5, et les nos 364, 368, 382, 606.

2. Cf. la note précédente.

3. Soit le traité de Vannes du 30 mai 1381 (arch. de la Loire-Inférieure, E 166 et 244), soit le traité signé à Auc-Fer (Ille-et-Vilaine, comm. de Redon) le 19 octobre 1395. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 167; imp. dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 655.)

4. Cf. *supra*, p. 223, n. 6.

5. Yvon Garnier, secrétaire du connétable, qui contresigne ses lettres du 9 octobre 1386 au 25 octobre 1388. Le 8 juin 1385, Charles VI, auquel son connétable avait promis pour 600 marcs de vaisselle d'or à fondre et frapper en deniers d'or fin, dits « écus à la couronne, » ordonnait à ses gens des monnaies de verser aussitôt à Clisson ou à son certain mandement 68 livres 10 sols pour chaque marc. (Secousse, *Ordonnances*, t. VII, p. 123.)

6. Charles de Rohan, seigneur de Guéméné, Guingamp et de la Rochemoisan, qui mourut vers 1438, était fils de Jean Ier, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Navarre. Il avait épousé Catherine, fille de Bertrand du Guesclin.

[F. 15 v°.] 394. — Item un autre coffre long.

395. — Un rolle de inventoires.

396. — Une balences avecques la pille.

397. — I livre de C balades[1].

398. — Le livre maistre Jehan de Meunst[2].

399. — Le livre dou seneschal de Henaut[3].

400. — Ie legende dorée, etc.

401. — I doublier.

402. — II saintures de saint Jaques pour faire coliers a levriers.

403. — XVII serviettes de taelle grosse.

404. — I touaillon de taille.

405. — VIII servietes de doublier.

406. — Ie chemise pour baigner, etc.

407. — Coliers a levriers.

408. — Ie lettre pour monseigneur de Derval[4] d'un conquest.

409. — Item petites claveures et plusseurs autres choses qui gueres ne vallent.

410. — Item en un forcier II petiz forciers, ou plus grant des II un Agnus Dei, etc.

411. — Item Ie cocquille de saint Jaques.

412. — II petites bources de point d'esguille ou avoit verges d'acier.

413. — Item II crochez pour robes.

414. — Un cuer d'or avecques I rubi.

415. — I petit forcier d'or.

1. Le livre des *Cent Ballades* de Christine de Pisan.

2. Le *Roman de la Rose* de Jehan de Meung.

3. Très probablement le *Dit des trois jugemens amoureux qui s'adresce au senaschal de Haynau*, autre œuvre de Christine de Pisan (éd. Roy, t. II, p. 111). Jean de Verchin, baron de Flandre, sire de Walincourt, sénéchal de Hainaut en 1396, grand amateur de tournois et arbitre en matière de chevalerie, mort à Azincourt en 1415, était cousin du connétable de Clisson, qu'il nomme son oncle dans une obligation du 15 décembre 1404 relatée plus loin sous les n°° 437 et 612. La parenté de Jean de Verchin et de Clisson s'explique comme il suit : Isabeau de Craon, mère d'Olivier III de Clisson et grand'mère du connétable, fut mariée trois fois, la seconde avec Henri d'Anthoing, la troisième avec Gérard de Verchin, dont elle eut Jean de Verchin, père du sénéchal de Hainaut.

4. Derval, Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, chef-lieu de cant. Ce sire de Derval peut être : 1° Bonabbé de Rougé, sire de Derval, compagnon d'armes du connétable, et qui mourut en 1377 ; 2° Galiot de Rougé, fils de Bonabbé, qui épousa la belle-fille de Clisson, Marguerite de Beaumanoir ; il mourut vers 1394 ; 3° Jean II de Rougé, sire de Derval, fils de Galiot et de Marguerite de Beaumanoir. Cf. *infra* les n°° 428, 440 et 607.

416. — Iᵉ ymaige de Nostre Dame en I ombre, Iᵉ custode a reliques a ymages de Nostre Dame, saincte Helisabeth et saincte Katherine.

[F. 16.] *Item en l'autre :*

417. — VI anneaux de dyamenz.

418. — II anneaux a rubiz.

419. — I petit dyament et II verges.

420. — Item un autre petit coffre de boays ouquel avoit IIII grosses compannes pour faulcons.

421. — II pieces de bougren.

422. — Item IX pieces de taille.

423. — Item un coffre ferré qui autreffoiz fut grenier.

424. — Iᵉ lettre d'acordance faicte par le roy entre le duc et monseigneur le comte[1].

425. — Item la lettre de l'omaige de monseigneur le comte qui est a present[2].

426. — Item Iᵉ comicion de foaige[3], etc.

427. — Item lettres de treugues, etc.

428. — Item Iᵉ obligacion sur monseigneur de Derval de M Vᶜ liv.

429. — Item Iᵉ lettre de la baillée de la Guerche[4].

430. — Les lettres d'alience de monseigneur d'Orlenz[5].

1. Sans doute le traité spécial passé à Tours, le 26 janvier 1392, entre le duc Jean IV et Jean de Penthièvre, le même jour que le traité, déjà cité, passé entre le duc et Clisson.

2. Olivier de Blois, fils de Jean de Penthièvre et de Margot de Clisson, petit-fils du connétable.

3. Nous trouvons, en date de Tours du 26 janvier 1392, une commission donnée par Charles VI à Guillaume Eder, Jean Hillary, Jean de Carné, gens du duc, et à Yon de la Lande, Trémondec et Guillaume Moisson, gens de Clisson, d'inspecter les rôles des fouages et assiettes des villes et pays de Bretagne pour contrôler les sommes déjà levées par le connétable afin de rentrer dans les 100,000 francs de rançon que le duc lui avait imposés. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166.)

4. La Guerche de Bretagne (Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, chef-lieu de cant.), à la suite du traité conclu entre Jean IV et Clisson par Philippe de Bourgogne en 1395, fut remise, avec les terres de Hédé, Avaugour, Saint-Père-en-Retz, entre les mains des procureurs de Jean de Blois et d'Olivier de Clisson le 28 mai 1395. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 167.)

5. Il faut entendre par là, croyons-nous, les lettres du 28 octobre 1397, par

431. — Item lettre de vidimus dou bail[1] mué en rachat.

432. — La lettre de l'achat de l'ostel maistre Jehan le Roy[2].

433. — Plussours instrumenz des requestes faictes autreffoiz au duc.

434. — Iº comicion dou roy pour les adjournemenz.

435. — Item un rolle des articles pour le fait de noz seigneurs.

[F. 16 vº.] 436. — Item l'instrument des appelacions, etc.

437. — Iº obligacion sur le seneschal de Henaut de la somme de IIM escuz par la court de Ploermel[3].

438. — Iº lettre d'alience o monseigneur de Montfort[4].

439. — Une lettre d'acordence de Belleville et de Montesgu[5].

lesquelles Louis d'Orléans s'engage à aider et conforter son cousin le sire de Clisson (Arch. nat., K 57, nº 9 *bis*), et qui ne sont que la contre-partie de l'engagement souscrit par Clisson à Josselin le 18 octobre 1397. (Arch. nat., K 57, nº 9.)

1. La charte fameuse de mutation du droit de bail en rachat, octroyée par le duc Jean II le Roux aux seigneurs bretons en janvier 1276, fut signée par Olivier le Jeune, sire de Clisson, ancêtre du connétable. L'original en est conservé aux archives de la Loire-Inférieure, E 151. (Imp. dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1037.)

2. Maître Jean Le Roy, secrétaire du roi Charles V (Arch. nat., JJ 104, fol. 86 vº, nº 199), puis du sire de Clisson, dont il signe les actes du 10 décembre 1391 au 13 novembre 1392. Le connétable le chargea, en 1387, de négocier en Angleterre la délivrance de Jean de Blois, son futur gendre. (Bibl. de Nantes, fr. 1539 et 1541; Arch. nat., J 186a, nº 73.) Qualifié dans un acte de 1392 de *Consiliarius seu familiaris domini de Cliconio*, il avait confié par testament à Marguerite de Rohan le soin d'exécuter sa fondation pieuse d'une chapellenie. Les sommes et rentes à ce réservées par le défunt furent saisies par Clisson, mari de l'exécutrice, qui, se repentant, ordonna par testament qu'elles fussent employées suivant leur destination première. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166. Testaments de Marguerite de Rohan et d'Olivier de Clisson, déjà cités.)

3. Cf. *supra*, p. 228, n. 3.

4. Le traité d'alliance conclu entre Clisson et Jean IV, le 30 mai 1381, à Vannes. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 166 et E 244; dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 371.)

5. Montaigu, Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon. Cette terre dépendait de la seigneurie de Belleville, confisquée par Philippe VI, en 1343, après l'exécution d'Olivier III, père du connétable et mari de Jeanne de Belleville, coupable de haute trahison. Nous n'avons pu retrouver ces lettres d'un accord nécessairement intervenu vers 1370, date à partir de laquelle Olivier IV rentra en possession de la seigneurie de Belleville, cédée le 27 juin 1361 par Jean II à Édouard III en vertu du traité de Brétigny, et qui fut l'objet de longues contestations entre le roi de France et le roi d'Angleterre, auquel elle n'avait pas été livrée. (*Rymer*, H., t. III, p. 11, 46; Delisle, *Actes et mandements de Charles V*, nº 280; Delpit, *Documents français en Angleterre*, nº CXCVIII.)

440. — Une lettre dou duc touchant le rachat de Derval et des hommes qu'il tenoit en Porhouet[1].

441. — Une lettre de quictance de la vencte d'un baleneir que monseigneur achata a Quemperlé[2].

442. — Item plusseurs lettres closses, instrumenz et autre de pou de value.

443. — Item en la tour sur la chambre maistre Jehan Gallon[3] II sarges vermoilles, I bauchier de meismes, II petiz bauchiers pers.

444. — X abalestres, IIII arcs, X cors de chasse, II peres d'esperons.

Inventouarie de draperies aportées de Monconteur :

445. — I chambre de satin pers, ouvré, brodé a M. et margarites, garniz de courtines de saye et XII pieces de tapiz.

446. — Item un couvertoer pers fouré de gris et estoint en une sarge perse.

[F. 17.] 447. — Livré a Taillevant X touailles de taille aportées de Moncontour.

448. — Item luy fut baillé X toaillons de taille et deparavant III toaillons.

449. — Item XV servietes de taille.

450. — Item en un grant coffre ferré aporté de Monconteur :

451. — II bassins a laver armez des armes de Rohan et de Beaumanoir.

1. Le procès-verbal des paroles et menaces échangées sous les murs de Derval le 21 septembre 1394 entre les gens de Clisson, qui l'occupaient, et Édouard Comin contient le vidimus de la commission délivrée à ce dernier le 17 du même mois par le duc Jean IV, qui l'avait chargé de prendre possession de la place en vertu du droit de rachat que lui donnait la mort du sire de Derval. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 151.)

2. Quimperlé, Finistère. Peut-être le baleinier dont il est ici question est-il le « Jehan du Fou, » maître « Martin Alain, » garni de cinquante-six mariniers, auxquels le connétable ordonnait, le 9 octobre 1386, qu'on payât à chacun cinq francs de gages par mois. (Bibl. nat., fr. 27273, Pièces orig., vol. 789, n° 12.) Avec ce baleinier, acheté en vue de l'expédition d'Angleterre, nous ne connaissons au connétable d'autre embarcation que la barge Sainte-Marguerite, cadeau de Charles VI, qui fut prise dans le clos des galées.

3. Les quelques mentions que nous ayons relevées de ce personnage dans les testaments du connétable et de sa femme ne nous renseignent nullement sur sa condition. Le connétable lui légua quarante livres, Marguerite de Rohan un lit, un manteau cordelier fourré de gris, et à sa femme une houppelande de grisart fourrée de cropes.

452. — I drajouer, II chandeliers de chapelle, II petiz forciers.

453. — I forcier de Sipres.

454. — Ie bouete o lettres des obligacions sur le sires de Laval et de Tinteniac[1].

455. — I quictance de monseigneur le comte[2] de ce qu'il reçeut des biens de madame sa mere.

456. — Ie lettre dou duc, etc.

457. — Une lettre de la foire de Saint Lenart[3].

458. — I pouche des lettres de Symon Delitre.

459. — Plusseurs lettres touchant Monconteur.

460. — Les lettres dou mariage de monseigneur de Beaumanoir et de madame, etc.[4].

461. — I casse, Ie lettre dou foaige, etc., et plusseurs lettres qui touchent Monconteur.

[F. 17 v°.] *Cy s'enssuivent les jaques, pourpoinz et banieres, qui, le mercredi xxiiij^e jour de juillet l'an mil IIII^c et IIII, aont esté baillé a Gouesic pour mectre au vent.*

Premier :

462. — I jaques de veluaut noir a une manche blanche et rouge et tout le quartier enssuivant.

1. Il s'agit ici probablement de Jean de Laval, seigneur de Châtillon, Aubigné et Tinténiac, mort en 1398, cousin de Clisson par le premier mariage de celui-ci avec Catherine-Béatrix de Laval. Sa fille, Jeanne de Laval, épousa en premières noces Bertrand du Guesclin, et en secondes Gui XII de Laval, son cousin.

2. Cette quittance, que nous n'avons pu retrouver, des biens provenant de la succession de sa mère Jeanne la Boiteuse, fut sans doute délivrée vers 1384 par Jean de Blois aux exécuteurs testamentaires, dont Clisson était l'un. Il avait en cette qualité assisté à l'inventaire dressé en septembre 1384, à Guingamp, des joyaux, ornements de chapelle, bijoux et autres objets appartenant à la défunte duchesse. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 216.)

3. Le 13 septembre 1378, Charles V concédait à Marguerite de Rohan, dame de Beaumanoir et de Moncontour, après enquête effectuée par le sire de Clisson, lieutenant du roi en Bretagne gallo, une foire le jour de la Saint-Léonard (3 novembre) en sa ville de Moncontour, en Bretagne, et un marché chaque jeudi en sa ville de Pontgaud (Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Plouguenast). (Arch. nat., JJ 113, n° 163, fol. 72.)

4. Le mariage de Jean III de Beaumanoir et de Marguerite de Rohan eut lieu en 1356. Nous n'en avons pas conservé le contrat.

463. — I jaques de veluaut vermoil brodé a ourlet de margarites et IX boutons d'argent a margarites.

464. — I autre jaques court de veluaut vermoil brodé a M. et margarites, et IX boutons d'argent a une margarite chacun.

465. — Item I cocte aux armes de monseigneur, de veluaut vermoil a ma[n]ches[1] de pers et de gris ou il y avoit escript : pour ce qu'il me plest.

[F. 18.] 466. — Item Ie jaquete de satin pers, IIII margarites en la poitrine et es manches, et environ le collet a M.

467. — Item Ie jaquete de veluaut brodée a M. couronnées.

468. — Item Ie jaquete de veluaut vermoil a M. couronnées et margarites environ.

469. — Item Ie autre jaquete de satin vermoil a branches de margarites.

470. — Item Ie autre jaquete de satin vermoil, brodée a M. et margarites couronnées.

471. — Item Ie autre jaquete de satin pers, brodée a margarites et a couronnes.

472. — Item I pourpoint de veluau vermoil creit desoubz, brodé a margarites pour les couronnes.

473. — Item Ie jaquete de satin vermoil a barres de drap vermoil sur les coustures, brodé a margarites.

474. — Item Ie jaquete sangle[2] de velu pers et pour les coustures frangée de gris.

475. — Item I estandart de cendel vermoil a un cerf vollant[3].

476. — Item Ie banniere de satin vermoille brodée aux armes de monseigneur.

477. — Item un estandart de satin vermoil a Ie M. couronnée.

[F. 18 v°.] 478. — Item V pannons de cendel vermoil, abatés[4] des armes de monseigneur.

479. — Item I pannon de cendel vermoil aux armes de monseigneur.

480. — Item un estandart de satin pers et gris, brodé a teurtres et a M. couronnées.

481. — Item un autre estandart de sattin pers et gris a M. debactés[5] couronnés et y est escript : pour ce qu'il me plest.

1. Pour « manches. »
2. Sangle, c'est-à-dire simple et non doublée ni ornée.
3. Cf. *supra*, p. 198, n. 5.
4. C'est-à-dire brodés de fil d'or.
5. Même sens que « abatés. »

Menbrance des choses qui furent baillées a Gouessic en garde le vj^e jour de may au chastel de Jocelin, l'an mil IIII^c et quatre.

Premier :

482. — Un lit de scendel vermoil, ciel, tredos[1] et couete poainte de meismes et III courtines, douquel lit est brodé a l'espée et o un pilier.

483. — Item un lit de satin pers brodé a rangier[2], ciel, tredos, couete pointe et III courtines de meismes.

[F. 19.] 484. — Item IX tapiz de l'euvre de meismes.

485. — Item un lit de satin pers, brodé a un fermail, ciel, tredos, couete pointe et III courtines.

486. — Item un lit de satin pers a demy ciel, est brodé a une dame, et couete pointe et III courtines de meismes.

487. — Item un lit vert au desert[3], ciel, tredos, sarge, et celuy lit n'a point de courtines, et y a quatre tappiz de meismes.

488. — Item un lit vermoil de l'euvre de Paris aux armes de monseigneur, ciel, tredos, sarge et III courtines de saye.

489. — Item II tapiz oupvrez a feuille de chesne.

490. — Item un lit vermoil de saye de Can, brodé aux armes de monseigneur et III courtines de saye.

491. — Item un paveillon de scendel vert, réé de fil d'or et couete pointe de meismes.

492. — Item un autre paveillon de taille blanche et est réé de frange de saye perce et grise, et est doublé de cendel vert.

493. — Item un autre paveillon de taille, et est réé de frange de l'euvre pers et gris et doublé de scendel vert.

[F. 19 v°.] 494. — Item un lit blanc a demy ciel, tredos et couete poainte, et est brodé a I chien.

495. — Item III tapiz de l'euvre de meismes, oupvré a couronnes.

1. « Tredos, » locution usitée dans l'ouest de la France, « dossier, » s'entend généralement de dossier du lit, c'est-à-dire de la pièce d'étoffe qui, descendant du ciel de lit, couvre la muraille. (Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, hoc verbo.)

2. C'est-à-dire qu'on y avait brodé un renne; les emblèmes et attributs de la chasse servaient fréquemment de motifs de décoration.

3. Il nous a été impossible de définir cette nuance de vert, n'ayant rencontré ce terme dans aucun texte.

496. — Item v tapiz vers a M. perses et grisses et ouvré a margarites.

497. — Item IIII tapis pers aux armes de monseigneur.

498. — Item un lit vermoil de sarge de Caan à demy ciel brodé a une dame, sarge de meismes, III courtines.

499. — Item une sarge a tendre de travers une chambre.

500. — Item un tapiz d'Arraz que Trehudet fist venir de Paris.

501. — Item un dessiel vermoil brodé a couronnes, une couete de meismes.

502. — Item une couete perce de drap damais.

503. — Item quatre tapiz d'Arraz qui sont des douze pers[1].

504. — Item VI bauchiers d'Arras.

505. — Item un lit d'Engleterre a M. perses et grises en un chapellet de margarites, ciel, tredos, sarge, III courtines sarge d'Irlande, brodé a margarites.

[F. 20.] 506. — Item seix tapiz de meismes.

507. — Item un lit vermoil de sarge de Caan, brodé a M. perses et grises et enmy les ames[2] est le voult de monseigneur et de madame, ciel, tredos et sarge, et III courtines et IX sarge de meismes.

508. — Item un lit noir, ciel, tredos et sarge et III courtines et IX sarges de meismes.

509. — Item un baucher de satin réé de pers et de gris, bordé de vermoil.

510. — Item seix carreaux de scendel vermoil, brodé a margarites.

511. — Item III tapiz de sarge de Caan, brodé a egles et leons.

512. — Item IX tapis veluz.

513. — Item dous liz pers de l'euvre de Dynam, ciel, tredos, sarge o chacun, et II tapiz de meismes.

514. — Item III courtines o un des liz.

515. — Item III couvertoers vermoilz fourez de griss.

516. — Item I couvertoer vermoil fourré de menu ver.

517. — Item un couvertoer de viollete fouré de ver.

518. — Item un tref de sarge vermoille de Caan, brodé aux armes de monseigneur, et I pannon de meismes.

519. — Item un paveillon rés de noir, doublé de scendel vermoil.

520. — Item IIII manteaulx de frisé blans.

1. M. J. Guiffrey, dans son *Histoire de la tapisserie*, p. 43 et 53, mentionne plusieurs tapis décorés du même sujet, qui paraît avoir été fréquent à cette époque.

2. C'est-à-dire les « M. »

[F. 20 v°.] 521. — Item un paveillon de sarge de Caan.

522. — Item un lit noir de sarge de Caan, ciel, tredos et sarge et III courtines.

523. — Item un lit pers de sarge de Caan a demy ciel brodé a un deam et sarge de meismes et III courtines.

524. — Item un lit blanc de toille, ciel, tredos et trois courtines.

525. — Item un lit vermoil de sarge de Caan a demy ciel, brodé a M. perses et sarge de meismes et III courtines.

526. — Item seix bauchiers vermoilz de l'eupvre de Cliçon.

527. — Item III bauchiers pers de meismes.

528. — Item XVIII sarges perses et vermoilles, desquelles sarges en fut donné dous a Jehan Bout.

529. — Item IIII sarges perses.

Pieces de draps qui ont esté portées de la chambre desus la chambre monseigneur de Rohan[1], *ou monseigneur de Saint Malou*[2] *couche :*

530. — I^e piece de vert, I^e piece de blanchet, I^e piece de violete rosée, et I^e piece de violete mourée.

531. — I blanc de Nichole[3] entier, III pieces de noir.

[F. 21.] 532. — Item II pieces de noir, I^e piece de vermoil.

533. — Item II pieces de violete mourée et I^e piece de plus vifve coullour, I^e piece de grisart, I^e piece de pers.

534. — Item I^e piece de pers et III pieces de gros gris, item fil de plusseurs coulours en une courtine pour aparoiller et amender tapicerie.

535. — Item I^e baniere, XII carreaux de laigne desempliz.

536. — Item II pieces de sarge d'Irlande, I^e perse, l'autre vermoille.

Dedenz le grant coffre :

537. — I pouche : IIII^xx CXXVIII moult[4].

1. Alain VIII de Rohan, gendre du connétable.

2. Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 194, n. 4.

3. Peut-être « Nichole » pour Nicosie. La capitale de l'île de Chypre était célèbre pour son commerce d'étoffes de soie et de coton.

4. « Moutons, » appelés aussi « deniers à l'aignel, » monnaie royale de France. Pour la série de monnaies qui suit francs, florins, guyennois, lions, écus du roi

538. — iie pouche : ii^{m} iiii^{c} xvii moult.
539. — iiie pouche : m viii^{c} iiii^{xx} xvii f.
540. — iiiie pouche : v^{c} xxvi florences.
541. — v^{e} : vi^{c} lii guyennoys, leons, etc.
542. — Item iii^{c} escuz de Jehan.
543. — vi^{e} poche : iiii^{xx} i noble et demi.
544. — Item iiii^{c} iiii^{xx} ix escus de Philippe.
545. — vii^{e} pouche : iiii^{c} xlix chanes.
546. — Item en ii pouches qui estoient en coffres : xii^{m}.
547. — i : ii^{m} vi^{c} iiii f.
548. — ii : m iii^{c} iiii^{xx} xi f.
549. — iii : ii^{m} vii^{c} l f.
550. — iiii : ii^{m} vii^{c} l f.
551. — v : ii^{m} vii^{c} l f.
552. — vi : ii^{m} vii^{c} l f.
553. — vii : m iiii^{c} xxxviii f.
[F. 21 v°.] 554. — viii : vii^{m} f.
555. — ix : vii^{m} f.
556. — x : m iii^{c} li f.
557. — xi : m iii^{c} xxxi mot.
558. — xii : m vi^{c} lxxiii mot.
559. — xiii : v^{c} xxx nobles iii quarz.
560. — xiiii : iii^{c} xli guyennoys, item xvii pavellons.
561. — xv : vi^{c} xxxix escuz de Jehan.
562. — xvi : iii^{c} xl florences.
563. — xvii : ii^{c} iiii reaux.

[F. 22.] 564. — Et est assavoir que les menaiges et extencilles de l'ostel de Jocelin, savoir est : les choses qui estoint a usement, coetes, poz, paelles, landiers, tablez, brichez[1], ne auxi la vesselle d'argent de cuisine qui estoit pour le servige de l'ostel, poz d'argent ne tassez, touailles, touaillons, ne serviettes de bouteillerie, huges, coffres, abalestres, cannons, pouldre de cannons, chevaulx, hernoys, charrioz, charrettes, chiens, ne sont point mis en inventaire.

Jean le Bon, nobles, écus du roi Philippe VI, chiennes (monnaie d'Allemagne ou de Liège), deniers au pavillon, nous renverrons le lecteur aux travaux des spécialistes; la valeur de chacune de ces monnaies ayant évolué avec de telles variations qu'il est fort difficile d'apprécier la somme totale que contenait le coffre.

1. « Briches » signifie ici tréteaux.

(Blanc jusqu'au fol. 31 v°, interrompu au fol. 24 v° par les articles 615 à 618 écrits à l'envers au bas de la page et que nous avons rejetés à la fin de l'inventaire. Celui-ci se continue, en retournant le cahier, par le fol. 46, c'est-à-dire le fol. 1 du second foliotage.)

[F. 1.] *Lettres trovées et aprovées à Jocelin le IIe.*

Premier :

565. — Une lettre parmy laquelle est contenue l'eschange de Brouon[1] à l'encontre de la terre de Vendrignes et du Fié l'Evesque[2] fecte et donnée par la court de Rennes en l'an IIII^xx^ V.

566. — I^e^ lettre qui fait mencion que messire Guillaume de Brouon composa autreffois de ce qu'il povet demander a monseigneur de Cliczon de tout ce que il povet querre et demander à cause de certaine eschange qui entre eulx avoit esté fecte de tout ce que celui messire Guillaume avoit en la paroisse de Brouon.

567. — I^e^ lettre par court de Chastelet fessant mencion de la vendicion de la terre de Vendrinez et du Fié l'Evesque que le comte de Longueville vendit à Margaritte de Cliczon, à present comtesse de Penthievre, et que monseigneur de Cliczon lui avoit autreffoiz baillé par eschange[3].

568. — I^e^ autre lettre fessant mencion de la terre de Vendrinez et du Fié l'Evesque que monseigneur de Cliczon bailla en contre eschange pour Brouon.

569. — Un papier de memoires des homages de Brouon.

570. — I^e^ lettre qui fait mencion que monseigneur Bretan du

1. Cf. *supra*, p. 226, n. 7, et le n° 375.

2. Aujourd'hui le Fief, Vendée, comm. de Foussais, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte. Le Fief-l'Évêque dépendait de l'évêque de Poitiers, d'où son nom, et faisait partie du Thouarsais, région comprise entre Thouars (Deux-Sèvres) et Fontenay (Vendée), qui a laissé son nom à la commune de Thouarsais-Bouildroux.

3. Cf. *supra*, p. 226, n. 7, et les n°s 375 et 565.

Glesquin quista a messire Olivier du Glesquin pour vii^xx livres pa[risis]... vi^c franz parisis ii^c livres qu'il avoit sur Brouon[1].

(Deux pages blanches.)

[F. 2 v°.] 571. — i^e lettre parmi laquelle dame Perronete d'Emboise[2] renunce à toutes les terres, etc., que messire Olivier du Glusquin, son mari, avoit baillé par eschange tenu de Broon à monseigneur de Cliczon en voullant que tout ce tensaist, etc.

572. — i^e lettre comme ycelle voulit que celui messire Olivier vendaist Vendrines et le Fié l'Evesque à qui lui plairoit.

573. — i^e autre lettre par laquelle elle const certains procurations contenus en ycelle quant affin d'avoir agreable cette vendicion comme celui messire Olivier avoit fait à Margarite de Cliczon, fille du d. messire Olivier d'icelles choses.

574. — i^e lettre[3] fessent mencion comme messire Pierre de Tournebu et sa fame avoint vendu à Monseigneur de Cliczon tout ce que avoint en Taden[4], en Langruilay[5], Plouer[6], Plelin[7], Pleguer[8], Corseut[9], Sevignat[10] et ce qu'ils avoint en Bretangne.

575. — Autres lettres touchantes Tournebu et sa fame.

576. — Deux lettres, l'une de la comté d'Avaugour et l'autre de Rennes, fessantes mencion que messire Jehan d'Orange vendit à messire Olivier de Cliczon certaines choses clarifiées et generalement tout ce qu'il avoit en Plurestut[11] et en Saint Briac.

1. Suivent deux mots effacés.

2. Péronelle d'Amboise, fille d'Ingelger Ier d'Amboise, avait épousé avant le 4 juin 1401 Olivier du Guesclin, frère de Bertrand. Sur cette cession de Broons, cf. *supra*, p. 226, n. 7, et les n°s 375, 565 et 567.

3. Ce contrat dont il a été parlé plus haut (p. 225, n. 1, et n° 359) est indiqué sous la fausse date de 1486 (*lisez* 1386) dans le ms. fr. de la Bibl. nat. 22331, p. 105.

4. Taden, Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Dinan.

5. Lengrolay, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay.

6. Plouër, Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Dinan.

7. Pleslin, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay.

8. Plerguer, Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf.

9. Corseul, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët.

10. Sévignac, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons.

11. Plurien, Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Pleneuf. Sur cette vente, cf. *supra* le n° 369.

577. — Un[1] vidimus touchant Ie lettre principalle d'un acort que le roy fist entre le duc et monseigneur de Cliczon par laquelle l'en espoire que le Gavre doit apartenir a heritage a monseigneur de Cliczon.

578. — Ie lettre fessante mencion du traicté fait à Angers par monseigneur de Bourgongne entre le duc et monseigneur de Penthevre et monseigneur de Cliczon du dapte XXIIIIe jour de janvier mil IIIc IIIIxx et XIIII[2].

579. — Ie lettre de vidimus de Chastellet par laquelle le duc voulit que madame de Bretagne mere de monseigneur s'apelast comme voulaist.

580. — IIII lettres de certains acquestz faiz de Barbechat[3] à l'Espine Gaudin[4].

581. — I lettre du roy[5] sur le fait de la foire de Saint Lenart[6].

[F. 14 v°.] 582. — Ie composition entre Raoul, seigneur de Fougieres[7], d'une part, et Pierre de Chemillé[8] et Aliénor, sa femme, d'autre touchant certains heritages en Porhouet.

583. — Ie autre lettre touchant yceulx. Pluseurs lettres qui font mencion de certains aquestz faiz d'un nommé Guillaume de Beaulieu.

584. — En un forcier ouquel sont pluseurs lettres d'asquestz (*sic*) et autres choses qui touchent Porhoet.

1. La lettre vidimée est elle-même vidimée plus bas sous le n° 586.
2. Il existe un fragment de cette pièce, procès-verbal relatant les allégations des parties et la sentence arbitrale du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, dans un cahier manuscrit conservé aux archives de la Loire-Inférieure sous la cote E 167. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 633.)
3. Cf. *supra*, p. 223, n. 4, et le n° 345.
4. L'Épine-Gaudin, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux, comm. de la Chapelle-Basse-Mer.
5. Cf. p. 232, n. 3.
6. Les fol. 3 (à partir d'ici) à 14 sont restés blancs.
7. Raoul III de Fougères, fils de Geoffroi Ier, né en 1222 et mort en 1256.
8. Pierre d'Argenton, dit Pierre IV de Chemillé lorsqu'il eut hérité de son grand-oncle, Pierre III, la seigneurie de Chemillé. Il avait aussi hérité de sa mère la seigneurie de Mortagne. Il transigea en juin 1244 avec Aimeri d'Argenton (Marchegay, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 223), et on le trouve assistant en 1246 à la conférence tenue à Orléans en présence du roi pour réformer plusieurs points du droit coutumier. On sait que Tiphaine de Chemillé, fille de Clément, dit Pierre VI de Chemillé, fut la première épouse de Jean III de Beaumanoir, dont la veuve, Marguerite de Rohan, épousa Clisson. (Notes manuscrites de M. J.-A. Broque sur le canton de Chemillé, Maine-et-Loire, arr. de Cholet, communiquées par M. Baguenier-Désormeaux.)

585. — I° lettre de IIII^xx mille franz sur le roy dont on dit n'en estre rien deu[1].

586. — I° lettre principalle d'un acort fait par le roy entre le duc et monseigneur de Cliczon sur leurs discors et entre autres on espoire que le Gavre selon le contenu d'icelle doit demourer et estre a heritage à mondit seigneur de Cliczon[2].

587. — I° lettre d'un eschange de certains heritages fecte entre mestre Jehan le Roy[3] et Alain de la Haasaye dit de Pledran[4] et sa fame.

(I° lettre du troytié fait à Angers[5].)

588. — I° lettre de quatre livres VI s. parisis que monseigneur de Cliczon aquist de Yvon Trinquast à paier par main sur l'obligacion d'une meson sise près la rue des Changeurs à l'image saint Jaques.

589. — I° quictance du comte de Harcourt de la somme de IIII^m fr. qu'il avoit presté a monseigneur de Cliczon pour la delivrance de monseigneur Jehan de Bretaingne[6].

[F. 15.] 590. — I° lettre de roy par laquelle il bailla Ponteurson a monseigneur de Cliczon et voulit que en joist dès len et y a mencion d'argent que le roy devoit a mondit seigneur[7].

591. — I autre vidimus par lequel est fait mencion d'un troictié fait par le roy en l'an IIII^xx et VIII entre le duc et monseigneur de Cliczon par ou l'en dit que le Gavre doit demourer a mondit seigneur[8].

1. Par ces lettres en date du 2 mars 1381, Charles VI, se rappelant que son père Charles V et lui-même devaient au connétable une somme de 80,000 francs, s'engageait à lui payer la somme de 6,600 francs à la Noël suivante, au cas où les Juifs de Paris, qui s'y étaient obligés par son ordre, feraient défaut. (Bibl. de Nantes, fr. 1540.)

2. Sans doute, les lettres patentes données à l'hôtel Saint-Pol le 20 juillet 1388, par lesquelles Charles VI ordonnait au duc Jean IV de restituer à Clisson les terres de Josselin, Blain, Broons, Jugon, Guillac et aussi le Gavre. (Original aux Arch. nat., J 243, n° 72; imp. Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 552.)

3. Sur ce personnage, voy. *supra* n° 432 et p. 230, n. 2.

4. Plédran, Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Saint-Brieuc.

5. Sur ce traité, cf. *supra* n° 578 et p. 240, n. 2. (Cette ligne est barrée.)

6. Nous relevons sur les lettres de reconnaissance par Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, de la liste des cautions obligées pour Jean de Bretagne jusques et pour la somme de 60,000 francs (2 octobre 1387), « le comte de Blois et le comte de Harcour pour x mille frans. » (Bibl. de Nantes, fr. 1539.)

7. Par ces lettres du 2 mars 1381, Charles VI, reconnaissant qu'il restait dû à son connétable 22,216 francs sur les 80,000 francs dont il a été parlé, lui donnait la garde et lieutenance de Pontorson, vacante par le décès d'Olivier de Mauny. (Bibl. de Nantes, fr. 1540.)

8. L'indication de l'année 1388 dans cet article où il est question de l'acte

592. — (ie lettre originale d'un vendition[1].)

593. — Une obligacion sur monseigneur d'Orleanx de la somme de xxm fr. de l'an iiiixx xviii[2].

594. — Une obligacion sur le sire de Chasteaubrient de la somme de mil et vc livres du dapte dou xxviiie jour de septembre l'an mil iiiic et v, saellée de son seau et passée de sa main[3].

595. — ie lettre d'acordance d'entre le roy et le duc par laquelle tout fut pardonné a ceulx qui avoint tenu l'une partie et l'autre[4].

596. — Une lettre d'acordance entre la vicontesse de Touar et monseigneur de Cliczon sur le fait des rachaz de la Guernasche et autres terres[5].

597. — ie lettre qui fait mencion que monseigneur achata une meson a Nantes de Jehan Jaguin, dit Petit Jehan[6].

598. — ie lettre du duc signée de son signet touchant le rachat de la Chesze[7].

599. — ie lettre qui fait mencion des terres que monseigneur de Cliczon tenoit de la vicontesse de Touars[8].

[F. 15 v°.] 600. — ie lettre de la baillée que fist monseigneur de Cliczon à la vicontesse de Touars des terres qu'il tenoit de elle.

indiqué déjà dans le n° 586 concorde avec notre hypothèse. Cf. *supra* n° 586 et n. 2.

1. Ligne barrée.

2. Les lettres obligatoires du duc d'Orléans étaient du 23 février 1399 (n. st.), nous apprend le reçu délivré le 19 mars suivant, à Blain, à Jean le Roy, secrétaire de Clisson, par Enguerrand de Marcoignet, écuyer d'écurie du duc. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 217.)

3. Cette obligation, qui est en réalité du 28 septembre 1406, existe à la bibliothèque de Nantes. (Fr. 1541.)

4. Très probablement le traité de Vincennes, du 15 janvier 1381 (n. st.), qui contenait une clause spéciale au sire de Clisson, passé du parti breton dans le parti français. (Original aux Arch. nat., J 240, n. 1 ; imp. Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 298.)

5. La Garnache, Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans.

6. Cf. le n° 373 et p. 226, n. 6. Le vendeur est désigné dans l'original du contrat de vente cité plus haut sous le nom de « Geffroi Jaquin, dit Petit-Jehan. »

7. La baronnie de Porhoët comprenait deux châtellenies, celle de Josselin et celle de la Chèze, qui prend son nom d'un affluent de l'Oust, dit aussi le Lié, qui la traverse.

8. Sans doute l'aveu rendu à la vicomtesse de Thouars le 10 février 1396 par Olivier de Clisson pour les terres des Deffens, de la Garnache, de Beauvoir-sur-Mer, de Palluau, de Montaigu, de Châteaumur, de Thouarsais, de Saint-James, relevant de la châtellenie de Mauléon. (Arch. de la Loire-Inférieure, E 217.)

601. — Iᵉ acordance qui fut faitte entre le viconte de Touars et le sire de Belleville sur les demandez des aidez droitturieres que demendoit avoir sur la terre de Belleville.

602. — Iᵉ lettre d'acordance fette entre monseigneur de Beri et monseigneur de Cliczon sur le fait des rachaz des terres que mondit seigneur de Cliczon tenoit de la vicontesse de Touars[1].

603. — Iᵉ lettre d'un achat que fist autreffoiz monseigneur de Cliczon d'un nommé Niel a Blaingn.

604. — Iᵉ lettre qui fait mencion de la ranczon de monseigneur de Cliczon au sire de Beaumanoir[2].

605. — Iᵉ lettre qui fait mencion de la vendicion de IIIᶜ livres de rente que autreffois monseigneur Hervé de Volure[3] fist autreffoiz a Eon Lesenecat[4] (*sic*) et dempuis voulit celui Eon que celle vendicion fust anullée pour la somme de IIIIᵐ l. qu'il en ot.

606. — L'eschange de Porhoet fette entre monseigneur de Cliçon et Roberd d'Alenczon, conte du Perche[5].

607. — Une obligacion sur le sire de Derval[6] de mil Vᶜ livres monnoie fecte par la court de Ploermel du XXVIIᵉ jour de septembre mil IIIIᶜ et troy.

608. — Iᵉ lettre qui fait mencion que Geffroy Bouexel[7] et Thephaine, sa fame, vendirent a monseigneur de Cliczon Iᵉ place et meson ou solait demorer Colinet le Mintier pour VIIIˣˣ I livres.

[F. 16.] 609. — Iᵉ obligacion sur Charlles de Rohan de VIIIᶜ IIIIˣˣ

1. Cet accord eut lieu le 11 juillet 1384. (Cf. *supra*, nᵒ 357, et p. 224, n. 6).

2. Par cette lettre perdue, Clisson, retenu prisonnier à l'Ermine, chargeait, en juin 1387, Robert de Beaumanoir de recueillir en toute hâte les 100,000 francs exigés par Jean IV pour sa rançon.

3. Hervé de Voluire ou de Velluire (Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte), seigneur de Chassenon.

4. Eon ou Jean de Lesnerac, capitaine du château de Clisson, qui paraît à presque toutes les montres du connétable. Celui-ci lui légua cent écus par son testament.

5. Sur cet échange, cf. *supra* les nᵒˢ 364, 368, 378, 382 et p. 225, n. 5.

6. Cf. les nᵒˢ 408 et 428, et p. 228, n. 4. Le sire de Derval dont il est ici question est Jean II de Rougé.

7. Geoffroi Bouexel était, en 1407, lieutenant de Geoffroi de la Lande, capitaine de Châtel-Audren, forteresse appartenant à Olivier, comte de Penthièvre. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 795.) En 1420, il faisait partie de l'escorte de Jean de Blois, sire de Laigle, frère d'Olivier, et prenait une part active à l'enlèvement du duc Jean V par les fils de Margot de Clisson. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 1002.)

VIII escuz I fr., du dapte du XIIIIe jour de septembre mil IIII^{c} et IIII[1].

610. — I^{e} lettre comment maistre Jehan le Roy[2] vendit son hostel, terres et apartenances de Saint Mallo a Jehan Garin[3] pour II^{M} fr.

611. — I^{e} autre lettre par laquelle celui Garin transporta son droit a monseigneur de Cliczon de celle vendicion et une quitance de la somme et I^{e} relacion des bannies.

612. — I^{e} obligacion sur le seneschal de Hunaut[4] de la somme de II^{M} escuz du dapte du XVe jour de decembre mil IIII^{c} et IIII, sellée du seau de Ploermel et du seau de Jehan de Malestroit[5], evesque de Saint Brieuc.

613. — I vidimus du bail mué en rachat[6].

614. — I^{e} lettre fesant mencion d'un vendicion de certains heritages que messire Regnaut de Montauban[7] vendit autreffoiz a Jehan Leet[8] et dempuis, comme l'en dit, monseigneur de Cliczon les retraist.

1. Cf. *supra* le n° 393, et p. 227, n. 6.

2. Sur ce personnage, cf. *supra* les n°° 432 et 587, et p. 230, n. 2. L'hôtel dont il est ici question devait avoir un certain prix, puisqu'il est énuméré dans les héritages formant le lot des Rohan lors du partage définitif de la succession du connétable, le 2 mai 1413. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 818.)

3. Jehan Garin est le nom d'un écuyer qui paraît dans une montre de Bertrand du Guesclin de mai 1371. (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1651.) Est-ce cet écuyer que nous retrouvons auditeur et clerc de la chambre des comptes du duc de Bretagne en 1404 et années suivantes? (Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 746, 1019, 1138, 1270, 1372.)

4. Cf. les n°° 399 et 437, et p. 228, n. 3.

5. Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 194, n. 5.

6. Cf. le n° 431, et p. 230, n. 1.

7. Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 226, n. 3, et le n° 370.

8. Jean Leet, écuyer, seigneur de la Desnerie (paroisse de Saint-Donatien de Nantes), paraît de janvier 1376 à novembre 1379 aux différentes montres de Clisson passées à Montrelais (Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Varades), Saint-Gouëznou, près Brest, et Vannes. Le 1er août 1380, il compte au nombre des écuyers de Jean de Boishardy employé à la défense de la Rocheguyon. (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 100, 102, 104, 173, 203, 205, 206, 209, 251 et 264.) Capitaine du château de Commequiers (Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie) pour le connétable en 1387, il refusa d'obéir aux lettres exécutoires obtenues du duc de Berry par le vicomte de Thouars contre Olivier de Clisson, qui avait usurpé Commequiers à la mort de Guy de la Forêt. Bien plus, il arracha la copie des lettres de complainte apposée par les officiers du duc à la barrière du château. Charles VI, par lettres du 30 juillet 1387, ordonna qu'il fût livré au duc de Berry, mais, quand les commissaires désignés arrivèrent à Commequiers, Jean Leet était parti en Bretagne; son lieutenant, Alain de Camaret, paya pour lui. (Arch. nat., J 186 A, n°° 69 et 73.)

(Au fol. 23, c'est-à-dire au verso du fol. 24 de la première pagination qui va jusqu'au numéro 564, les lignes qui suivent :)

615. — Membrance que on dit qu'il y avoit en la chambre ou monseigneur trespassa I coffre ouquel avoit draps, comme l'en dit, et espere l'en qu'il y avoit autres choses.

616. — Item demoura de la tour environ III tapiz.

617. — Item Iᵉ chapelle de drap d'or vert.

618. — Item I bacin qui estoit porté o monseigneur et l'esguierre.



DE QUELQUES MANUSCRITS

AYANT APPARTENU

A JEAN D'ARMAGNAC

ÉVÊQUE DE CASTRES

FRÈRE DU DUC DE NEMOURS.



On connaît, surtout grâce aux travaux de M. Léopold Delisle, les goûts d'artiste et de bibliophile par lesquels se distingua, entre les princes français du temps de Charles VII et de Louis XI, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Un certain nombre de ses manuscrits luxueux, ornement des « librairies » de Carlat et de Castres, se retrouvent encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale[1].

Arrière-petit-fils de Jean duc de Berri[2], petit-fils, par sa mère Éléonore, de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie[3], le duc de

1. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits,* I, p. 86 et suiv.; cf. Saige et de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat,* II, p. CCLXXXIV-CCLXXXVIII. M. B. de Mandrot, dans son excellente étude sur *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (*Revue historique*, t. XLIII-XLIV), a passé rapidement sur ce sujet.

2. Bonne de Berri, fille du duc Jean, avait épousé en secondes noces le connétable Bernard d'Armagnac; leur fils puîné Bernard fut le père du duc de Nemours. Bonne avait aussi des livres; dans son testament daté de Carlat et du 18 septembre 1430, elle lègue ses Matines (*Matutinas confectas secundum usum romanum copertas de rubeo*) à Anne d'Armagnac, dame d'Albret; sa Bible en français (*Bibliam majoris voluminis scriptam in gallico*) au comte d'Armagnac Jean IV, enfin à Bonne, duchesse d'Orléans, son roman du Pèlerin (*romantium dictum Le Peregri*) (Arch. nat., P 1363², cote 1253; cf. Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, II, n° 5372).

3. Son père, Bernard de Pardiac, avait épousé Éléonore en juillet 1424 au

Nemours dut tenir de ces deux collectionneurs (le premier illustre), à la fois les premiers éléments de sa bibliothèque[1] et l'amour des beaux manuscrits. Nous voudrions montrer, par quelques exemples, malheureusement bien peu nombreux, que le duc de Nemours transmit son goût au moins à un membre de sa famille, Jean d'Armagnac, son frère puîné.

Ce personnage peu connu dut naître aux environs de 1440[2]. Pourvu très jeune de plusieurs bénéfices[3], il n'avait que dix-neuf ans lorsque Charles VII demanda pour lui à Pie II l'évêché de Castres. Le pape refusa d'abord[4], objectant son jeune âge, mais sa résistance fut de courte durée, car dès 1460 on trouve Jean d'Armagnac sur le siège épiscopal de cette ville[5]. Abbé de Saint-Géraud d'Aurillac à partir de 1463[6], il prit part, à l'époque du Bien Public et pendant les années suivantes, à toutes les rébellions de son frère[7]. Dépouillé de son siège épiscopal après la prise de Carlat et la mort du duc de Nemours (1477), accusé d'ailleurs d'avoir voulu empoisonner Louis XI[8], Jean d'Armagnac dut s'enfuir à Rome où il remplit une fonction à la curie[9]. A

château de Roquecourbe (Tarn). Jacques naquit en 1433 (Saige et de Dienne, *op. cit.*, II, p. CCLXVI, note 5).

1. L. Delisle, *op. cit.*, I, p. 86.

2. C'est ce qui ressort du bref de Pie II, dont il va être question, et de la bulle de promotion à l'évêché de Castres : *Joannes de Armanhaco clericus diœc. s. Flori 20 a. agens* (Eubel, *Hier. cath.*, II, p. 135).

3. On le trouve abbé commendataire de Lesterps au diocèse de Limoges (Charente, arr. et cant. de Confolens) en 1457 et en 1465, et d'Ahun au même diocèse (Creuse, arr. de Guéret, ch.-l. de cant.) en 1470 et en 1473 (*Gall. christ.*, II, col. 609 et 623).

4. Voir le bref de Pie II à Charles VII (1459) dans Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, X, p. 218; cf. *Gall. christ.*, I, col. 74.

5. *Gall. christ.*, *ibid.* La bulle de promotion est datée du 24 mars 1460 (Eubel, *Hier. cath.*, II, p. 135).

6. Il succéda le 18 juin 1463 à Hugues de Rochedragon (Baron Delzons, *Chronologie des abbés d'Aurillac*, dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, de J.-B. Bouillet, II (1841), p. 381; cf. de Mandrot, *op. cit.*, p. 55 du tirage à part, Saige et de Dienne, *op. cit.*, II, p. CCXCIII).

7. B. de Mandrot, *Jacques d'Armagnac*, p. 59 et suiv. En 1470, il accompagna son frère à Angers et prêta avec lui serment de fidélité au roi sur la croix de Saint-Lô (*Ibid.*, p. 63).

8. « Au regard de [l'évêque de] Castres, dit le roi en août 1482, c'est ung tristre qui a esté consentant de m'empoisonner. J'en requiers justice au pape et seroit grant pechié si... je ne la requeroie et poursuivoie » (Th. Basin, *Chronique*, éd. Quicherat, IV, p. 401, aux Pièces).

9. Dans un bref adressé par Sixte IV à Louis XI le 29 mars 1483, le pape

l'avènement de Charles VIII, il rentra en France et, à la requête du sire d'Albret, fut désigné par le chapitre d'Auch pour occuper le siège archiépiscopal de cette ville[1]. A la même époque, il eut des démêlés très violents avec Boffille de Juge à qui Louis XI avait donné en récompense de ses services le comté de Castres[2]. Il mourut à Rome aux environs de 1493[3].

Après ces courts renseignements biographiques, venons-en à ce qui fait l'objet principal de cette note, c'est-à-dire à la description des manuscrits qui ont sans aucun doute appartenu au frère du duc de Nemours.

Le premier[4] est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 6323A du fonds latin (ancien n° 1373 de la Colbertine). Il comprend 252 feuillets de parchemin, plus 2 feuillets blancs au début et 2 à la fin. Ses dimensions sont de 357 millimètres sur 240. Il contient des traductions latines de divers traités d'Aristote. L'écriture est du xive siècle[5]. On lit au fol. 252 r° l'inscription suivante très effacée[6], en lettres capitales dont beaucoup sont liées : *Hic liber pertinet michi. J. de Armaignaco, Castren*[*si*] *ep*[*iscop*]*o, monastarii* (sic) *Aureliacensis administratori.*

Bien que la propriété du manuscrit fût ainsi établie de façon indiscutable[7], l'évêque de Castres a cru bon d'user d'une autre

s'exprime ainsi : « Studebimus episcopum ipsum inducere ut ad regnum tuum non accedat, sed in curia permaneat » (Arch. Vat., Reg. brev., arm. XXXIX, n° 15).

1. Voir deux documents des 10 et 11 septembre [1483] publiés par M. Dubarat dans la *Revue de Gascogne*, t. XXXIV (1893), p. 350-351.

2. P.-M. Perret a raconté ces démêlés, ainsi que le procès qui s'en suivit au parlement de Paris, dans son article : *Boffille de Juge, comte de Castres, et la République de Venise* (*Annales du Midi*, III, 1891, p. 212 et suiv.). Il faut compléter ce travail au moyen de la publication toute récente par M. F. Pasquier de l'*Inventaire de documents concernant Boffille de Juge* conservés dans les archives du château de Léran (Toulouse, Privat, 61 p. in-4°).

3. *Gall. christ.*, I, col. 74. Nous devons un grand nombre de ces renseignements à M. le comte de Dienne, qui prépare un travail sur les enfants du duc de Nemours et qui a pu à cette occasion recueillir des documents nouveaux sur leur oncle.

4. Nous en devons la connaissance à une très obligeante communication de M. Antoine Thomas.

5. Cf. *Catal. cod. Mss. Bibl. reg.*, IV (1744), p. 229.

6. L'action du sulfhydrate d'ammoniaque l'a rendue plus apparente.

7. Au verso du même feuillet, deux autres mentions en cursive, qui semblent

précaution. Dans la marge gauche du premier feuillet, il a fait peindre ses armes : écartelé aux 1 et 4, contrécartelé d'argent au lion de gueules qui est d'Armagnac et de gueules au léopard lionné d'or qui est de Rodez, aux 2 et 3 de France au bâton de gueules chargé de 3 lionceaux d'argent qui est de Bourbon-La Marche. L'écu est surmonté d'un chapeau noir[1].

Le deuxième manuscrit est aujourd'hui conservé au British Museum sous le nº 19897 des *Additional Manuscripts*[2]. Il comprend 327 feuillets de parchemin réglés à la plume, dorés sur tranche; ses dimensions sont de 278 millimètres sur 205. C'est un missel romain de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe[3]. Dans un grand nombre de lettres ornées on remarque de petites miniatures représentant diverses scènes de la vie de Jésus-Christ ou des saints. Il faut signaler aussi deux grandes miniatures sans grand intérêt artistique. La première (au fol. 12 rº) représente, à l'intérieur d'une jolie bordure d'oiseaux, de feuillages et fruits, un évêque célébrant la messe, debout sur le degré de l'autel, les deux mains jointes élevées; sa mitre se trouve sur l'autel à droite, du même côté on voit la crosse appuyée contre l'autel; dans le chœur se tiennent trois personnages revêtus de l'habit religieux. Dans la deuxième miniature (au fol. 148 vº) au centre d'une bordure analogue, Dieu le père, auréolé du nimbe crucifère, coiffé du trirègne, tient entre ses genoux son fils crucifié; aux angles de la gloire, les symboles des quatre évangélistes.

La couverture en parchemin porte l'inscription *Liber sapientiae*, les armes de France et aux angles les armes de René-Fran-

aussi du XVe siècle, attestent que le manuscrit a appartenu à deux autres propriétaires. Toutes deux ont été grattées, ce qui en rend la lecture très difficile et parfois douteuse. La première est ainsi conçue : *Iste liber est Johannis de Carmeniaco* (?) *bacallario* (sic) *in legibus et.* La lecture *Armeniaco*, plus séduisante dans l'espèce, ne paraît pas possible. La deuxième mention porte : *Iste liber est Francisci Aymerici de sancta Fide* (?) *et est pozitus pro tribus florenis die veneris.*

1. Nous nous sommes fait aider pour la description des armoiries et du sceau, dont il sera question plus loin, par M. Max Prinet, auxiliaire de l'Institut.

2. Il est décrit dans le *Catal. of additions*, 1854-1860, p. 15.

3. Le *Catal. of additions* de 1854 à 1860, p. 15, assigne comme date le milieu du XVe siècle. La deuxième feuille de garde porte que ce manuscrit a été acquis le 20 juin 1854 à la vente Loscombe à Sotheby.

çois de Beauveau, archevêque de Narbonne de 1719 à 1739[1]; au revers les armes de France et l'inscription *Nobilitatis origo*.

Comme pour le manuscrit des traités d'Aristote, Jean d'Armagnac a pris soin d'inscrire son nom sur celui-ci. On lit au fol. 327 r° : *Istud missale est mei. J. de Armaniaco*[2]. *Ita est*. Sur le même feuillet se trouve encore à plusieurs exemplaires le mot *Jehan* et dans la marge inférieure à gauche la mention suivante qui nous donne très probablement une indication précise sur un séjour de notre personnage : *Celebratum est officium Ramis Palmarum in castro de Lonbers anno M° CCCC° LXIX et die XXVI marcii* (26 mars 1470, nouveau style). Lombers (Tarn, arr. Albi, canton Réalmont) faisait partie du comté de Castres et appartenait à ce titre au duc de Nemours; il n'est point étonnant que son frère l'évêque de Castres y ait parfois séjourné[3].

Les armes de Jean d'Armagnac figurent en deux endroits (fol. 12 r° et 155 r°[4]) dans le manuscrit de Londres : écartelé aux 1 et 4 de France au bâton de gueules chargé de 3 lionceaux d'argent qui est de Bourbon-La Marche, aux 2 et 3 contrécartelé d'argent au lion de gueules qui est d'Armagnac et de gueules au léopard lionné d'or qui est de Rodez. Au fol. 155 r° l'écu est surmonté d'un chapeau noir.

Au calendrier (fol. 4 r° à 9 r°), on remarque de nombreuses mentions de saints spécialement honorés dans le midi de la France, tels que sainte Quiterie, saint Clair, saint Genès, sainte Foi, saint Caprais et saint Saturnin. On peut en conclure sans doute que ce bréviaire a été exécuté pour un personnage habitant cette région de la France.

Nous avons réservé pour la fin une œuvre vraiment princière qu'a possédée aussi Jean d'Armagnac, un bréviaire en deux volumes aujourd'hui entre les mains de M. H. Yates Thompson, le

1. D'argent à quatre lionceaux de gueules, cantonnés, couronnés, armés et lampassés d'or. Cf. *Gall. christ.*, VI, col. 124-125.

2. La lecture *Armaniaco* n'est pas absolument certaine; on lirait plutôt *Armaniego* (Armaiego). Cette inscription est d'ailleurs extrêmement effacée.

3. Sur l'ancien château de Lombers, aujourd'hui en ruines, voir Brunet, *Histoire de Lombers en Albigeois*, dans *Congrès archéologique de France* (1863-1864), t. XXX, p. 530-587.

4. Au fol. 12 r°, dans la bordure inférieure au-dessous de la miniature, au fol. 155 r°, dans la marge inférieure.

collectionneur anglais bien connu. Nous le décrirons sommairement d'après les renseignements fournis par M. Montague Rhodes James dans son *Descriptive Catalogue of fifty manuscripts from the collection of Henry Yates Thompson*[1], et d'après des notes qu'a bien voulu nous communiquer M. L. Delisle[2].

Le premier volume (nº 32 du *Catalogue*) comprend 336 feuillets de parchemin, de 205 millimètres de hauteur sur 138 de largeur. L'écriture est sur deux colonnes, de 30 lignes chacune. La reliure, moderne, est en velours rouge avec des fermoirs d'or et une garniture de pierres précieuses[3].

Il contient : 1° le propre du temps (du premier dimanche de l'Avent au 24e dimanche après la Pentecôte). « In nomine Domini incipit ordo || breviarii secundum usum vel se||cundum consuetudinem romane || curie. In primo sabbato de adventu. Ad vesperas » (fol. 1 rº) ; 2° les *Historiæ* d'août à novembre (fol. 307 vº). La dernière rubrique est : « Dominica quarta mensis novembris ponitur liber duodecim prophetarum et legitur de eis usque ad adventum in feriali officio. » Après la leçon de Malachie (fol. 335), on trouve : « Commemoratio de b. Petro quando fit de beato Paulo et commemoratio de b. Paulo quando fit de b. Petro. »

L'ornementation consiste : 1° en un grand nombre de bordures de feuillage ; 2° en initiales ornées, toujours sur fond, garnies de feuilles de lierre ombrées rouge et bleu ; 3° en initiales historiées au nombre de quinze. Le travail des petites miniatures contenues dans ces dernières est très soigné, et les scènes qu'elles représentent traitées avec beaucoup de délicatesse.

Nous ne pouvons en donner ici la description qu'on trouvera d'ailleurs dans le *Catalogue* de M. James. Il faut cependant signaler : au fol. 40, une image de saint Jean l'Évangéliste aux pieds duquel est agenouillé un seigneur barbu, vêtu d'une robe rouge aux manches larges (c'est peut-être le personnage qui a fait exécuter le manuscrit) ; et au fol. 172 vº, avant l'hymne *Vexilla regis*, la représentation d'une procession suivant un ange qui porte l'étendard de la Passion. En tête marchent un

1. Cambridge, 1898, in-8°.

2. Nous lui adressons ici nos remerciements très reconnaissants pour son extrême obligeance.

3. Ce premier volume formait le nº 41 de l'Appendice de la collection du comte d'Ashburnham ; il a été acquis par M. Thompson en mai 1897.

prince couronné, en robe rouge, et une princesse couronnée, en robe bleue.

Le second volume (n° 32* du *Catalogue*) comprend 357 feuillets de parchemin[1] de même dimension que ceux du premier. L'écriture est également sur deux colonnes, de 32 lignes chacune[2]. En voici le contenu : Propre des saints (fol. 1); Psautier avec cantiques et litanies (fol. 248 v°); « In anniversario dedicationis ecclesie » (fol. 347 v°); Office des morts (fol. 352); « Forma absolutionis plene domini nostri summi pontificis » (fol. 356); Rubrique « de breviario domini nostri summi pontificis » (fol. 356 v°).

La décoration de ce volume est très belle. Les bordures de feuilles de lierre ne le cèdent en rien à celles d'autres manuscrits exécutés à la même époque; quant aux miniatures, toutes petites, elles sont d'une exécution très délicate. Elles sont au nombre de trente et une, mais nous signalerons seulement : au folio 1, une image de saint Saturnin, aux pieds duquel sont agenouillés un seigneur et une dame, et, au folio 34 v°, une image de sainte Agnès, aux pieds de laquelle sont agenouillés les mêmes personnages, sans doute les premiers possesseurs de ce bréviaire.

Dans le premier volume, sur la bande inférieure de l'encadrement de la première page du Propre du temps (fol. 1 r°), on a peint les armes de Jean d'Armagnac : écartelé aux 1 et 4, contrécartelé d'argent au lion de gueules qui est d'Armagnac et de gueules au léopard lionné d'or qui est de Rodez, aux 2 et 3 de France au bâton de gueules chargé de trois lionceaux d'argent qui est de Bourbon-La Marche. L'écu est surmonté d'un chapeau noir.

Le calendrier ne figure malheureusement dans aucun de ces deux volumes, mais le sanctoral appelle quelques observations. On y remarque une dévotion particulière pour sainte Agnès, dont les deux fêtes sont accompagnées de miniatures; saint Saturnin précède saint André; sainte Marthe a neuf leçons; les deux saints Louis (l'archevêque de Toulouse et le roi de France) et

1. L'ancienne pagination montre qu'il manque 111 feuillets entre cette partie et la première.

2. Il provient de la bibliothèque du château de Mello (baron Seillière); M. H. Y. Thompson l'a acquis du libraire B. Quaritch en 1895.

sainte Élisabeth de Hongrie ont des miniatures et sont invoqués dans la litanie. En outre, saint Antoine et saint François sont spécialement honorés.

Ces observations autorisent peut-être une conjecture sur la provenance de ce bréviaire. Au dire de M. L. Delisle, il a toutes les apparences d'une œuvre princière exécutée avec grand luxe vers la fin du XIVe siècle[1]. D'autre part, nous avons observé que des saints méridionaux (comme saint Saturnin et saint Louis de Toulouse), des saints franciscains (comme saint Antoine de Padoue et saint François), enfin sainte Élisabeth de Hongrie morte, il faut le noter, sous l'habit du tiers ordre de saint François, y sont l'objet d'une vénération particulière.

Ces remarques ne désignent-elles pas à notre attention Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, comte de Provence, enfin roi de Hongrie, qui professa toute sa vie une dévotion très spéciale pour les saints franciscains et mourut même en 1438 après avoir revêtu, trois ans auparavant, l'habit de cordelier[2]? La princesse qui figure sur plusieurs miniatures que nous avons signalées serait dans ce cas Béatrix de Navarre que Jacques épousa en 1406, et on s'expliquerait alors, sans la moindre difficulté, comment ce bréviaire a pu passer par Éléonore de Bourbon, fille du roi de Hongrie, entre les mains de son petit-fils l'évêque de Castres.

Au demeurant, c'est là une simple conjecture, mais qui mériterait peut-être d'être étudiée par plus compétent que nous.

Tels sont les manuscrits que nous savons avoir appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres et abbé d'Aurillac. Ici s'arrêterait cette courte note si nous ne croyions intéressant, au point de vue des goûts artistiques de notre personnage, de dire quelques mots en terminant d'un sceau qu'il fit exécuter pour sa cour abbatiale d'Aurillac. La matrice en cuivre existait encore dans cette ville vers le milieu du XIXe siècle; elle a été décrite à cette époque par le baron Delzons[3] et par son possesseur M. Durif[4]. M. Ph. de Bosredon n'a pas connu cette matrice sans

1. M. James dit dans son *Catalogue :* XVe siècle, vers 1420?

2. La Bibliothèque nationale possède plusieurs manuscrits qui ont appartenu successivement à Jacques de Bourbon et à Jacques, duc de Nemours (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, p. 86, note 2).

3. *Op. cit.* (1841), p. 381.

4. Dans l'article *Cantal* du *Dictionnaire* de Déribier du Châtelet, II (1851), p. 318, note 1.

doute perdue[1], mais il a décrit sous le n° 1356 de sa *Sigillographie de l'ancienne Auvergne* (Brive, 1895) et reproduit sous le n° 67 des Planches une empreinte à lui communiquée par M. Grange.

Voici la description qu'on peut donner de ce sceau, d'après la reproduction publiée par M. de Bosredon et d'après une photographie exécutée par M. le comte de Dienne[2] sur une empreinte en plomb appartenant à M. le Dr Roux de Riom : sceau rond de 0m052 de diamètre. Sous un édicule, écu aux armes de Jean d'Armagnac (écartelé aux 1 et 4, contrécartelé d'Armagnac et de Rodez, aux 2 et 3 de Bourbon-La Marche) surmonté d'une crosse et soutenu par un ange (?); au-dessus, écu plus petit aux armes de l'abbaye d'Aurillac (un parti à la bordure engrelée) supporté par deux anges. Légende : *S[igillum] J[ohannis] de Armanhaco pro ejus curia abbatiali Aureliaci*[3].

Si nous ajoutons qu'un certain Clément Prinsault, serviteur de « reverend Pere en Dieu monseigneur de Castres, » composa et donna au jeune « Jacques Monseigneur, » fils du duc de Nemours et neveu de son maître[4], un *Traité de Blason* inachevé qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 5936 du fonds français[5], nous aurons épuisé la liste, bien courte, des renseigne-

1. Les recherches qu'a bien voulu faire faire à notre intention M. Alexandre Bruel n'ont pas donné de résultat.

2. Que M. de Dienne veuille bien recevoir tous nos remerciements pour son obligeante communication.

3. Reproduisons ici la description, erronée en plusieurs endroits, du baron Delzons, copiée d'ailleurs, presque mot pour mot, par ses successeurs : « Ce sceau, d'une rareté excessive, car c'est le seul qui nous soit resté des abbés d'Aurillac (voir au contraire Ph. de Bosredon, *op. cit.*), d'une beauté merveilleuse, d'une conservation parfaite, représente un dais gothique sous lequel deux génies (*sic*) soutiennent l'écu de saint Géraud. Un peu plus bas, un ange aux ailes déployées entoure de ses deux bras les grandes armoiries des d'Armagnac (ce sont les armoiries particulières de Jean d'Armagnac) que surmonte une crosse dentelée. Un cierge allumé brûle à chaque côté (ce sont les deux colonnettes de l'édicule). Tout autour se lit l'inscription suivante : *Sigillum*, etc.... Ce sceau est en cuivre; il a 0m18 de circonférence et un peu plus d'un centimètre d'épaisseur. On s'en servait au moyen d'un anneau plat et ouvré qui, lorsqu'il n'est plus soutenu, se penche à droite en roulant sur sa charnière » (*Tablettes historiques de l'Auvergne*, II (1841), p. 381).

4. Jacques Monseigneur, fils de Jacques, duc de Nemours, naquit le 1er mars 1467 (Saige et de Dienne, *op. cit.*, II, p. CCXCI, note 2).

5. Sur ce manuscrit, voir un article de Douët-d'Arcq paru dans la *Revue archéologique*, XV (1858), p. 257-274 et 322-333. M. Douët-d'Arcq ne paraît

ments que nous avons pu recueillir sur la bibliothèque et les goûts artistiques de ce frère puîné du « pauvre Jacques. »

Si peu nombreux et si fragmentaires qu'ils soient, nous avons cru qu'ils pourraient servir à celui qui voudrait tirer de l'ombre la figure encore mystérieuse de ce personnage qui fut le frère et vécut dans l'intimité d'un des princes les plus éclairés et (peut-être à cause de sa fin tragique) les plus sympathiques du xve siècle.

Ch. SAMARAN.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR LES MANUSCRITS DE JACQUES D'ARMAGNAC

DUC DE NEMOURS.

La liste des manuscrits de ce prince, qui a été publiée en 1868 dans le tome I du *Cabinet des manuscrits*, et à laquelle renvoie M. Samaran, doit être augmentée d'un certain nombre d'articles dont l'indication peut trouver place dans cette note additionnelle :

Fonds français de la Bibliothèque nationale, n° 857. Bréviaire d'amour. « Ce livre de Maffré, du Breviaire d'amour, est au duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. Pour Carlat. En ce livre a II^c XL feullés et C IIII^xx histoires. » Le feuillet de garde sur lequel cette note est écrite avait été enlevé du volume. Les héritiers de M. Sensier l'ont très gracieusement rendu à la Bibliothèque.

— N° 19810. « Ce livre de l'Ordre de chevalerie et Mirouer de l'Église est au duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. Pour Carlat. En ce livre a CVI fueuillets, deux histoyres. »

— N° 20090. Splendide exemplaire de la Bible historiale, dont les miniatures sont encadrées de bordures tricolores et dont la tranche porte les traces des lettres de la devise du duc de Nemours : FORTUNE D'AMIS.

d'ailleurs pas disposé à reconnaître à Clément Prinsault la paternité de cet ouvrage.

La Bibliothèque nationale n'est pas la seule à avoir recueilli des manuscrits du duc de Nemours. Voici ceux qui, en dehors de la Bibliothèque nationale, sont arrivés à ma connaissance :

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5121. Traités de morale et de dévotion, en prose et en vers.

— N° 6329. Somme le Roi, copiée en 1311 pour Jeanne, comtesse d'Eu. « En ce livre a iii^{c} v feullés et xxviii histoires. Cest livre des vices et vertus est au duc de Nemours, conte de la Marche : JAQUES. Pour Carlat. »

Bibliothèque Mazarine, n° 3717. Gaston Phébus, le livre de la chasse. « En ce livre a cent et xiiii feuillés, et ystoires iiii^{xx} et iii. » Suivant M. de Mandrot, ce manuscrit nous offrirait un portrait du duc de Nemours.

Musée Condé à Chantilly. Premier volume d'une Bible en français. « Ce livre a iii^{c} iiii^{xx} x fueillés et xxxii histoires. »

— Dernier volume du Miroir historial, achevé de transcrire le 1er novembre 1463 par Gilles Gracien.

— Les nobles malheureux de Boccace.

— Le roman d'Alexandre. « Ce livre est au duc de Nemours... »

Bibliothèque de feu M. Albert de Naurois. Mémoire sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France, suivi d'une Chronique d'Écosse. « Ce livre de la Cronique d'Escoce, en françois, est au duc de Nemours, conte de la Marche. JAQUES. Pour Carlat. » La chronique est celle qui a été publiée en 1847 par Maj. Anstruther pour le Roxburghe Club.

Musée britannique, nos 4381 et 4382 du fonds Harleien. Magnifique Bible historiale, venue du duc de Berri, et qui échut au duc de Nemours, puis à Pierre, duc de Bourbon.

Cheltenham, bibliothèque de sir Thomas Phillipps, n° 3633. Le roman du Petit Artus, avec la signature JAQUES et la mention « pour Carlat ».

Collection de M. Yates Thompson, à Londres. Second volume du Josèphe illustré par Jean Fouquet.

Bibliothèque de Dresde. Livre de Pétrarque sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune. « Ce livre de Petrarque est au duc de Nemours, conte de la Marche. JAQUES. Pour la Marche. »

Bibliothèque de l'Université de Giessen, n° 945. Le Code en français. « Ce livre du Code est au duc de Nemours, conte de la Marche. »

Bibliothèque indéterminée. Chroniques martiniennes, exem-

plaire orné de 24 peintures. Ce volume a été vendu en 1894 par Th. Belin qui l'a décrit, avec la phototypie d'une miniature, dans un *Catalogue d'un joli choix de livres rares* (Paris, Th. Belin, 1894, in-8°), p. v-vii, n° 1.

Bibliothèque indéterminée. « Breviarium Fratrum Minorum secundum consuetudinem Romane ecclesie. » Copié en 1442. A la fin : « Ce present bréviaire a six cent LXXXXI feuillets, histoires deux cent et XXXII. » Volume d'une grosseur monstrueuse; miniatures sans nombre, d'une beauté et d'une fraîcheur parfaites. Relié en maroquin rouge. — Cette notice est empruntée à la *Bibliotheca Duboisiana* publiée à La Haye en 1725 (t. I, p. 540, n° 5396). — Ce livre, « très gros et grand », avait figuré en 1723 dans le catalogue de la bibliothèque du château d'Anet, p. 4.

Bibliothèque indéterminée. Les Grandes Chroniques de France. Cet exemplaire a appartenu au maître des requêtes Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré de Viermes Il était, il y a quelques mois, dans la librairie de M. Jacques Rosenthal, de Munich. Il a fait partie de la collection Hamilton, vendue à Londres en 1889. Voici les notes que j'avais prises à Strasbourg avant la vente. Elles suffiront, je crois, pour déterminer la place qu'il doit occuper dans la série des manuscrits des Grandes Chroniques.

Volume in-folio, de 238 feuillets de parchemin. Il contient deux morceaux bien distincts :

I (fol. 2-8). ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES ROIS DE FRANCE, qui devait primitivement se présenter sous la forme d'un rouleau. Il s'arrête à l'indication du dauphin Charles, depuis le roi Charles VII :

« CY S'ENSUIVENT LES LIGNÉEZ DE PLUSEURS ROIS de France, et parle en brief de leurs faiz et en quel temps ilz ont regné, et ont ilz gisent, et quelz enffans ilz ont, et comment Lutesse fut nommée Paris, et Gaule France.

« A tous nobles qui aiment belles et bonnes ystoires et qui ont fain de savoir des faiz du temps passé, en veul escripre et enseigner, au plaisir de Dieu, qui soit à mon commencement, commant le royaume de Gaulle et la cité de Lutesse furent commancéez...

« Vous devez sçavoir que Dieu crea ciel, terre et mer... »

II. Dernière partie des *Grandes Chroniques* de France, à partir du

règne de Philippe le Bel. Le texte est précédé d'une table qui occupe sept feuillets :

« Cest la table des chappitres de pluseurs croniques qui sont escrips en ce present livre comme il s'ensuit.

(Derniers articles de cette table :)

IIII^c VII. « Du conte de Flandres et ses Flamans.

IIII^c VIII. « Du trespas du roy Charles quint filz du roy Jehan.

(Sans n°.) « Du coronnement du roy Charles VIe qui fut nommez Charles le fortuné.

(Et d'une autre main :)

« De la venue des cardinaulx d'Aigrefeulh et de Poitiers à Paris.

« De la rebellion de Montpellier.

(Rien ne répond dans le manuscrit à ces deux titres de chapitres.)

« Ce sont les croniques des roys de France, commençans au roy Phellippes qui regna l'an mil CC quatre vings et six, finéez au cinquiesme roy Charles qui trespassa l'an mil III^c IIII^{xx}.

« Le premier chappitre commance (*sic*) : Edouart roy d'Angleterre feist homaige au roy de France de la duchie d'Acquitaine, et après de pluseurs incidentes.

« Après le roy Phellippe qui fu filz monseigneur saint Luys regna en France Phellippe son filz XVIII ans...

« II. Comment le roy de Cippre fut coronnez. Second chappitre.

. . . .

« LXXIII. De la mort le roy Phellippe le Bel de France.

« En ce temps Phellippe le Bel, roy de France, au mois de novembre, à Fontainblaut, au terroir de Gastinoiz, trespassa de ce ciècle...

LXXVIIe. « Du coronnement du roy de France et de Navarre.

« Quant le roy Phellippe le Bel fu trespassé...

LXXIX. « De la mort Loys, roy de France et de Navarre.

« En ce temps le samedi d'amprès la penthecouste, VIe jour de juing, Lois, roy de France et de Navarre, trespassa de ce ciècle...

IIII^{xx}. « De la mort Jehan filz de Loys roy de France et de Navarre.

« Amprès en l'an de grace mil CCC seze, la royne Clemence, qui estoit ensaincte, chey en une maladie...

IIII^{xx} I. « Du mariage des filles du roy Phellippe de France.

« L'an de grace mil trois cens dix et sept, le roy Phellippe changa le mariage qui estoit pourparlé de la fille au conte d'Evreux...

IIII^{xx} IX. « Coment le roy Charles se partit de la femme fille à la

contesse d'Artois à cause de fillolaige, et esposa Marie, fille Henry jadiz empereur de Romme.

« Après la mort du roy Phellippe le Long, regna en France Charles le Bel, son frère. Au commancement de son règne, il escripvi au pappe que le mariage estoit nul de luy et de Blanche sa femme...

CI. « Coment le roy Charles morut. Cent et ung.

« Environ la ffin d'aoust, Loys de Bavière, qui soy faisoit empereur... — ... et ainsi toute la lignée du roy Phellippe le Bel en moins de quatre mois (*sic*) fut toute deffaillie et amortie.

CII. « Des questions auquel devoit estre commis le gouvernement du roy de France.

« Apres la mort du roy Phellippe le Bel, qui avoit laissée grosse la royne Jehanne...

VII^{xx} X. « Du grant pardon de Romme.

« L'an mil CCC cinquante le pape Clement octroia planiere indulgence... — (mort du roi Philippe) ... nostre seigneur voulust qu'il (le roi Philippe) eust peine et tribulacion en ce monde, affin qu'il peust pardurablement regner amprès sa mort.

VII^{xx} XI. « Cy commancent les faiz du bon Jehan, roy de France, et premier de son couronnement et de la mort Rol, conte d'Eu et de Guines, connestable de France.

« Amprès la mort du roy Phellippe de Valois regna Jehan...

III^{c} XVIII. « Coment le corps du roy de France fut enterrés à Saint Denis.

« Le mecredi en suivant, premier jour de may, l'an CCC LXIIII le corps du roy Jehan qui estoit trespassé à Londres, comme dit est, fut empourté à Saint Anthoine amprès Paris...

III^{c} XIX. « Coment mons. Bertrand de Claquin print le captal de Buculh.

« Le jeudi XVIe jour de may, mons. Bertrand de Claquim... — ... le dit Captal qui fut mis prisonnier au marchié de Meaulx.

III^{c} XX. « Coment le roy Charles et sa femme furent sacrés à Rains.

« En l'an de grace mil III^{c} LXIIII, le jour de la Trinité XIXe jour de may...

IIII^{c} IX. « Du trespas du roy Charles le Quint, filz du roy Jehan.

« Le dimanche XVIe jour du dit mois de septembre...

IIII^{c} XX. « Du coronnement du roy Charles VIe, qui fut nommé Charles le fortunés.

« Pour ce que le roy Charles devant dit avoit certaine confiscacion

pour laquelle il avoit ordonné que son aisné filz... — lequel advis fust rappourtez aus diz ducz, lesquieulx le consentirent et eurent pour agreable.

Une miniature qui se trouve sur la première page de la Chronique représente un religieux agenouillé qui offre son livre au roi.

L'initiale de cette page contient les armes de Bourbon parties de France. Elles paraissent avoir été superposées à celles du duc de Nemours. Dans la marge est peinte une banderole sur laquelle se voient des lettres qui, assemblées d'une certaine façon, forment les mots FORTUNE D'AMIS, devise bien connue de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Le livre a dû être fait pour ce prince, après la mort duquel il échut à Pierre, duc de Bourbon.

M. Pawlowski, ayant pu l'examiner à loisir en 1896, voulut bien me faire savoir qu'il avait cru distinguer à la fin les traces de la signature de Jacques d'Armagnac, avec une note conçue dans les termes suivants : « En ce livre des Croniques de France a II^c XXXVIII fullés, et une histoire. Començant au noir : *Premier chapitre*, et fenissant : *et eurent agreable.* »

L. DELISLE.



MÉMORIAL

DE L'INQUISITEUR D'ARAGON

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

Les collections manuscrites de la Bibliothèque nationale se sont récemment enrichies d'un petit registre, ou mémorial, de l'inquisiteur d'Aragon[1], où l'on trouve consignées les multiples dénonciations reçues par lui, vers la fin du xive siècle, dans les diocèses de Gerona, Urgel, Lerida et Vich.

Si ce petit registre, qui a reçu le no 834 des nouvelles acquisitions du fonds latin[2], n'est pas de la propre main du grand inquisiteur Nicolas Eymerich[3], le célèbre adversaire de Raymond Lulle, et non plus sans doute de celle de son successeur Bernard Ermengaud[4], il semble bien cependant qu'il ait été tenu par le vicaire général de l'un ou l'autre de ces deux inquisiteurs.

Celui-ci y a inscrit, au jour le jour, les dénonciations qui lui parvenaient, en la forme exacte indiquée dans le *Directorium inquisitorum*, composé en 1376 par Nicolas Eymerich[5], et à une

1. Sur l'inquisition en Aragon, depuis le xive siècle, on peut consulter l'ouvrage récent de M. J. de Chía, *la Festividad del Corpus en Gerona* (2e éd.; Gerona, 1895, in-8e), p. 171 et suiv. — Une série de procès de l'inquisition en Aragon, à la fin du xve siècle, sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale de Bordeaux, mss. 1138-1184.

2. Papier; 20 feuillets, mesurant 220 millimètres sur 150, dans une ancienne couverture en parchemin.

3. Voir Quétif-Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, I, 709-717; E. Grahit y Papell, *Catalanes illustres. El inquisidor fray Nicolás Eymerich* (Gerona, 1879, in-4e). Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 51 et suiv.

4. Voir Quétif-Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, I, 688.

5. Édition de Venise, 1607, in-fol., p. 413 : « *Forma scribendi dicta testium per modum memorialis.*

« De tali diœcesi. Talis de tali loco, qui moratur in tali vico, et utitur tali

date contemporaine de la compilation de ce fameux traité[1]. En effet, chacun des articles, au nombre de plus d'une centaine, transcrits dans ce mémorial, offre tout d'abord le nom de la personne dénoncée à l'inquisiteur, avec mention de sa qualité et de son domicile; puis les mêmes indications précises sont données en ce qui concerne le dénonciateur, lorsque toutefois la dénonciation n'est pas anonyme; suit enfin le détail, plus ou moins sommaire, des faits qui font l'objet de l'accusation. L'inquisiteur note immédiatement après les noms des témoins, à la déposition desquels il y avait lieu de faire appel pour l'instruction du procès, dont la conclusion est souvent aussi mentionnée brièvement à la fin de chaque article.

Ce petit registre ne compte plus aujourd'hui que vingt feuillets[2], alors que les traces d'une foliotation ancienne permettent de constater qu'il en devait jadis contenir au moins cent soixante et plus. Les dénonciations y sont rangées par diocèses; au haut du second feuillet, qui était autrefois le 147ᵉ du registre, on lit ce titre : « Delaciones contra aliquos qui sunt de episcopatu Gerundensi », et le même titre est reproduit plus loin pour les diocèses voisins d'Urgel, Lerida et Vich.

Au début, les dénonciations les plus fréquentes portent sur des faits de sorcellerie ou de nécromancie[3] (fol. 2-3 vº) :

Contra Leonardum Stephani, militem, qui moratur in villa Sancti Petri Piscatoris, deponit Bernardus de Senestera, miles, quod habet libros nigromancie; item quod audivit ab eodem quod utitur arte illa nigromancie.

Processus est inceptus.

arte, vel est mercator, vel hujusmodi, deponit contra talem, qui moratur in tali loco, et in tali vico, et utitur tali arte, quod dixit ac asseruit, quod in sacramento altaris non est veraciter corpus Christi, vel simile.

« Interrogetur talis, qui moratur in tali loco, et tali vico, et habet tale officium, et etiam interrogetur talis, qui moratur in tali loco, et tali vico, et habet talem artem, et sic de aliis. »

1. Voir fol. 13 vº la date de 1377. La première dénonciation, en tête du volume, est relative à un fait qui se serait passé du temps de l'évêque de Gerone Bérenger de Cruilles (1349-1362).

2. Et encore les quatre derniers feuillets 17 à 20 contiennent-ils une « Forma abjurationis », du temps de l'évêque de Gerone Bernard de Pau (1436-1457).

3. Voir le chapitre du *Directorium inquisitorum*, qui concerne les nécromanciens, sorciers, astrologues et alchimistes, p. 443 de l'édition de Venise (1607).

Contra Berengarium ça Rocha, qui moratur a la Barcha, deposuit Petrus Rassi, terrer Sancti Poncii de Fontaian, quod sunt x. anni quod est excommunicatus.

Item, contra eumdem deponit Petrus se Coma, magister operis sedis Gerunde, quod habet libros suspectos, quos legit quandoque, demones invocando, et quod se daret demoni, si posset diruere pontem Ticeris civitatis, prout credit ipse deponens et est fama; et quod, contempta excommunicatione, audivit quandoque missam.

Contra Bernardum de Podio, medicum, deponitur quod habet libros nigromancie; et aliquid est inventum apud eum.

Contra fratrem Petrum Leopardi, priorem monasterii Sancti Michaelis de Crudillis, deponitur quod habet libros nigromancie; et de facto fuerunt inventi apud eum.

Processus est factus et finitus, et abjuravit, et libri publice sunt combusti.

Contra de Plaça ville Balneolarum deponitur quod habet libros nigromancie.

Processus fuit factus et finitus, et ipse punitus, et libri combusti [1].

Contra Berengarium ça Costa deponitur quod habet nigromancie libros.

Processus fuit factus et finitus, et ipse punitus et liber combustus.

A côté de ces accusations générales de nécromancie, il en est d'autres qui nous révèlent de singulières pratiques de sorcellerie (fol. 5 v°-7) :

Contra .. Benda, sacerdotem ville Castilionis, deposuit frater G. Saguini quod exhumavit duo capita mortuorum, et ea unxit croco, et coram eis accendit candelas, et librum legit, et interrogavit dicta capita et ab eis responsionem habuit super mulieribus habendis et aliquibus aliis.

... Processus inceptus est.

Contra ne Falgueras, uxorem Benedicti Raymundi, parrochie

1. Ces trois derniers mots ont été biffés.

Sancti Johannis de Moleto, deposuit G. de Mansione, dicti loci, quod divinat et ambulat de nocte cum spiritibus malis, qui dicuntur in vulgari *Bones dones*, et quod de predictis est fama in dicto loco.

Interrogentur en Massor et uxor ejus, en Johan Jaques et uxor ejus, Benedictus Mesqueros et uxor ejus, omnes dicte parrochie; R. Madir et uxor ejus, de Gerunda.

Contra Bonenade Mergessa, veya, que moratur juxta Naravan fusterium, prope furnum calli Gerunde, deponitur quod facit ymaginem de gipso et in cor ejus ponit acum, pungendo cor ymaginis hominis, quam facit venire subito a remotis partibus.

Interrogetur na Caterina, uxor Gerardi Parel, questoris.

La rumeur publique attribuait un pouvoir plus merveilleux encore à une autre femme, Marguerite la Grecque, qui non seulement savait faire venir en une nuit un homme de Majorque jusqu'en Espagne, mais enseignait aussi l'art plus difficile de faire régner la paix dans les ménages mal assortis (fol. 6 v°) :

Contra Margaritam Grecam, que moratur coram porta monasterii Sancti Martini Gerunde, deposuit Bartholomeus Argenterii, qui moratur in operatorio Berengarii Eymerici condam, quod fecit venire in una nocte unum hominem de Majoricis usque Castilionem.

Item, quod cum sortilegio et abusu crismatis docet facere pacem inter virum et uxorem discordantes.

Et de hoc interrogentur...

Plus loin, nous trouvons une dénonciation d'un mari contre sa propre femme (fol. 13) :

Contra Brunissendem, uxorem Johannis Adam, parrochie de Valveraye, deponit dictus Johannes, vir ejus, quod est pessima et mala christiana, et quod non vivit ut decet fidelem cristianam; nam a XVII. annis citra, quibus fuit cum ea, non vidit eam confiteri nisi semell, modo sunt quatuor anni, et tunc violentata per ipsum Johannem et per fratrem G. Comitis, vices gerentem inquisitoris.

Item, quia nunquam vidit eam recipere corpus Christi.

Item, quia, quando est in ecclesia, non potest stare in uno loco secura, sed valde frequenter et sepe mutat situm, propter quod dicitur a nonnullis videntibus et scientibus quod demones, quos habet, non permittunt eam stare.

Item, quod demones adorat et cum eis loquitur, et scit de arte demonum, que in vulgari dicitur ***de les vij. arts.***

Item, quod semel ficus in bufones transmutavit, ut ipse vidit.

Puis toute une série de dénonciations contre des blasphémateurs (fol. 12 et 13 v°) :

Contra Yssachum Vitalem Revaye, judeum, habitatorem de Petracissa, deponit venerabilis frater G. Saguini quod ipse, in presentia fratris Francisci Perpiniani, audivit dici ab ore d'en Cabruges, de Mont, parrochie de Sancta Pelaya, quod ipse Cabruges audiverat ab ore Yssac Vidal Revaye, publice, in platea de Petracissa, coram Bernardo de Pulcro loco, judice, hec verba : ***¿ Com podets fer vos altres tantes noves d'aytal fembra, quis livraun a hom axi com a puta?*** Et hec dicebat de beata Virgine, quam laudabant ibidem Christiani; et quod ipse Cabrugues dixit tunc dicto judici : ***¿ He, com podets sofarir quest diguen axtalls paraulas de Madona sante Maria?*** Et quod dictus judex respondit sibi : ***No li gos res fer ni dir per en Gelabert de qui es ten gran amit.***

Contra eundem deposuit P. Sauman quod in loco de Palls dixit multa hereticalia contra Dei potestatem et beate Marie pudiciciam et virginitatem, et quod inde interrogentur P. Aument, Johannes Rebedor, P. Gentilis, boni filii de Palls, qui audiverunt.

Item, idem quod dictus judeus fuit communicatus ad mortem et induxit quosdam ad interficiendum ipsum P. Saumman, quia testificatus fuerat contra ipsum judeum coram inquisitorem citatus. Interrogentur P. Caverier, P. des Cabruge de Val de Senta Pelaye.

Processus est inceptus.

En Canet, sartor Gerunde, denunciavit et idem en Cros, forner, quod die Jovis santa et feria VI^ta^ santa proxime preterita, hora qua dicebantur post prandium matutine, en Torron, curritor Gerunde, et alii christiani luserunt et de Deo, more ludencium, juraverunt, et biberunt et comederunt cum judeis in callo Gerunde.

Item, denunciatum extitit quod bajulus civitatis vendiderat licentiam ludendi in callo diebus predictis duobus sagionibus et quod, ipso presente et vidente, in callo, dictis diebus christiani luserant cum judeis.

Interrogentur...

Ailleurs, on trouve une longue liste de noms (fol. 9), en regard

desquels l'inquisiteur a ajouté, avec une accolade, la mention : « Isti jurant hereticaliter et sunt convicti ».

D'autres dénonciations concernent exclusivement des doctrines et des opinions hétérodoxes (fol. 3, 6 et 7 v°) :

Contra Narcissum de Cameul... deponitur quod aserebat quod in sacramento altaris non erat corpus Christi.

Processus factus et finitus, et fuit per sententiam absolutus.

Contra Jacobum de Terri, qui moratur in Orca Gerunde, deponitur quod aseruit non esse aliam vitam nisi presentem.

Interrogentur fratres Johannes de Vico, ordinis fratrum Predicatorum, et frater F. Perpiniani, ejusdem ordinis.

Contra en Nedal, ... habitatorem Gerunde, deposuit frater Franciscus Lorenci, in presencia fratrum Francisci Geraldi, Francisci Pagesii, Johannis Vilardelli, quod audivit a dicto Natali, immediate, quod jejunare poterat quis sine peccato cum carnibus, et quod ipse Natalis dicebat ipsi deponenti quod jejunabat cum esu carnium sine peccato[1].

Item Petrus de Campdora deponit quod audivit, inmediate, ab ore dicti Natalis quod ideo dimiserat uxorem et domum propriam, quia volebat fugere fetorem mundi.

Contra dictum Natalem deposuit frater Nicholaus Vitalis, dicti ordinis, quod audivit ab ore de la Barraquera de Arau et filie ejus, quod ipse audiverat ab ore dicti delati, quod bona facta per aliquem solum prosunt illi qui ea facit, et quod hec publice affirmabat et defensabat.

Processus est finitus et abjuravit publice in sede Gerunde.

Venerabilis frater Jacobus Petri, prior Predicatorum Gerunde, deposuit quod .., uxor d'en Mallo, baxiatoris Gerunde, affirmaverat publice quod sacrificium et hostiam Grecorum prevalebat quam aliorum, scilicet ecclesie Occidentalis.

Interrogetur uxor Petri Mut notarii.

Contra P. Mut, notarium Gerunde, deposuit predictus frater Jacobus Petri, prior Predicatorum, quod publice detraxerat et male dixe-

1. Hérésie attribuée aux Vaudois dans le *Directorium inquisitorum*, p. 441.

rat illi qui dederat jurisdictionem Ecclesie, dicens quod male factum erat quod Ecclesia haberet jurisdictionem criminalem, et quod hoc Ecclesia trahebat ab illo textu solum, quando beatus Petrus gladio percussit Malchum[1].

Interrogentur frater Petrus Vitalis, ordinis Predicatorum; item Laurentius de Saltu.

Contra Vitalem Yssac, judeum, in palatio de la Tor habitatorem, deponitur quod publice affirmat quod post diem judicii non erit infernus... Item quod demones nascebant et moriebantur.

Les religieux eux-mêmes n'échappaient pas aux dénonciations, et nous terminerons la série des emprunts faits à ce mémorial du grand inquisiteur d'Aragon par les quelques notes suivantes : la première est relative à un Franciscain, dont les sermons prononcés en 1377, à Majorque, étaient entachés d'hérésie (fol. 12); les autres incriminent des prédications faites par des Carmes à Camprodon en Catalogne (fol. 13 v° et 15) :

Contra fratrem P. Marini, de ordine Minorum, deposuit frater.. Messanet, et voluit esse secretum, quod dictus frater P. Marini Majorica, dominica 1ª Adventus, in sede Majoricensi, anno LXXVII° [predicavit] quod nullus beatus habebat claram noticiam de Deo, nec filius Dei, in quantum homo; et quod in domo sui ordinis Majorica, eodem anno, in die Parasceves, predicavit ipse frater P. Marini quod nullus obligabatur morti, nisi qui natus est in peccato originali...

Frater P. Matha denunciavit quod quidam frater de Carmelo, oriundus de Campo Rotundo, vocatus Bartholomeus Perer, quod in die Pasce bis predicavit, in loco de Vilarig, domini Galcerandi de Vilarig, quod corpus Christi non stetit in sepulcro per horam; item, quod anima Christi, descendens ad inferos cum Deitate, inde extraxit sanctos Patres et ipsos resuscitavit, et cum ipsis ad celos ascendit, antequam ipse resurget; confirmans per illud : « Hodie mecum eris in paradiso[2] ». Item quod angeli non vident faciem Dei clare, sed quasi per speculum; hoc confirmans per multas auctoritates.

1. Jean, XVIII, 10.
2. Luc, XXIII, 43.

Interrogentur domina uxor Galcerandi de Vilarig et mater ejus, et rector dicti loci et clericus beneficiatus in dicto loco.

Item, denunciavit frater P. Vitalis quod dictus frater Bartholomeus Parer predicavit in loco de Vilarig, in festo Pasce, bis talia : in effectu quinque panes predicaverunt vobis, quos Christus multiplicavit, et tamen non fuit vel non erat nisi unus panis.

Interrogetur frater Franciscus Pagesii.

Item, denunciavit frater Nicholaus Vitalis quod frater P. Bruguera, lector ordinis de Carmelo, predicavit in Campo Rotundo quod aliqui doctores ponebant quod abnegando Christum ore mortaliter non peccavit, quia non abnegaverat eum corde[1].

Item denunciatum extitit quod fratres de Carmelo in Campo Rotundo festum celebrant cujusdam interfecti in ventre cujusdam puelle virginis cum XI milibus virginibus interfecte.

Interrogetur frater Franciscus Pagesii.

C'en est assez pour montrer tout l'intérêt historique de ce mémorial, contemporain du grand inquisiteur d'Aragon Nicolas Eymerich, l'auteur du célèbre *Directorium inquisitorum,* et en faire souhaiter la publication prochaine.

H. OMONT.

1. C'est une des erreurs condamnées dans le *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eymerich (p. 263, seconde partie, question X, *de hæresibus ab inquisitoribus Aragoniæ damnatis de domini Papæ mandato*) : « Septima hæresis est : quod qui victi suppliciis Deum negant ore, sed corde adorant, non solum non peccant, immo sunt digni remuneratione. »

DOCTORUM DOCTRINALE

RECUEIL D'EXEMPLES A L'USAGE DES PRÉDICATEURS

COMPILÉ AU XIVe SIÈCLE.

Le n° 860 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale est un de ces recueils d'exemples à l'usage des prédicateurs, qui furent si répandus aux XIIIe et XIVe siècles[1]. Mais le compilateur de ce petit volume, au lieu de ranger, comme il arrive le plus souvent, par ordre alphabétique les exemples qu'il avait recueillis, les a répartis en sept livres[2], suivant qu'ils traitent de Dieu, du monde, de l'homme et des animaux, des arbres et des minéraux, de l'église et des sacrements, des vertus et enfin des vices. Chacun de ces livres comprend 12, 19, 12, 9, 8, 28 et 29 chapitres ou distinctions, qui se subdivisent eux-mêmes en paragraphes, dont il serait trop long de reproduire tous les titres ; ceux-ci du reste ont été imprimés par M. E. Narducci, aux pages 33 à 37 du *Catalogo di manoscritti ora posseduti da D. Baldassare Boncompagni*[3], auquel le manuscrit a jadis appartenu.

Ce recueil d'exemples, compilé au XIVe siècle, forme un tout petit volume de poche, de format in-24, qui compte 290 feuillets de parchemin, mesurant 95 millimètres de haut sur 65 de large et qui est recouvert d'une reliure moderne en basane

1. Voir A. Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, 2e éd. (Paris, 1886, in-8°).

2. Étienne de Bourbon avait réparti son *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* suivant l'ordre des sept dons du Saint-Esprit.

3. Roma, 1862, in-4°; le volume y est décrit sous le n° 83, avec le titre : *Anonimo, Enciclopedia.* — La seconde édition de ce catalogue, publiée en 1892, mentionne le même manuscrit sous le n° 169, mais ne reproduit pas la liste des rubriques imprimée dans la première édition.

violette. Il débute, sans aucun titre, par les mots : « I. *De diis gentilium.* Omnes dii gentium demonia. Romani enim nomina deorum suorum quibusdam sideribus... » et se termine par les suivants : « *Valerius.* Quidam juvenis mire pulcritudinis... ne posset a mulieribus concupisci. *Explicit Doctorum doctrinale* ». Les extraits de ce petit recueil publiés plus loin montreront que la source principale, à laquelle a puisé le compilateur auquel il est dû, n'est autre le plus souvent que le *Speculum* de Vincent de Beauvais[1], dont il reproduit presque mot à mot le texte; quelques-uns seulement semblent avoir été empruntés au recueil d'Étienne de Bourbon[2] ou à quelque compilation similaire[3].

Ms. n. a. lat. 860.

(Fol. 21.)

De passagio crucis. — Passagium autem crucis videtur ipsemet Christus admonere; unde anno Domini M° CC° XVIII°, excitata fuit provincia Coloniensis ad obsequium Salvatoris per signa que apparuerunt in celo. Nam mensse mayo, feria VI^a^ ante Pentecostem, dum predicaretur crux transmarina ibidem, triplex forma crucis apparuit in aere : una candida verssus aquilonem, alia ejusdem coloris verssus meridiem, tercia cerulei coloris in medio illarum circa solem, habens figuram hominis in ea suspenssam, elevatis brachiis et extenssis, cum infixione clavorum in manibus et pedibus, et capite inclinato. Ad quam visionem

Vincent de Beauvais,
Speculum historiale.
(XXX, 83.)

Anno gratiæ 1218, mense martio, applicare cœperunt ad portum Achon Cogones ex provincia Coloniensi cum aliis paucis. Tamen de Bremensi et Treverensi provinciis excitata fuit provincia Coloniensis ad obsequium Salvatoris per signa quæ apparuerunt in cœlo. Nam in provincia Coloniensi et diocesi Monasteriensi, in villa Bedon Frisiæ, mense maio, 6. feria ante Pentecosten, cum prædicaretur crux ibidem, triplex forma crucis apparuit in aere : una candida versus aquilonem, alia versus meridiem ejusdem coloris et schematis, tertia vero medio colore colorata, habens crucis patibulum et figuram hominis in eo suspensam,

1. L'édition citée plus loin est celle de Douai, 1624, in-fol.
2. *Anecdotes historiques,* publiées pour la Société de l'histoire de France, par A. Lecoy de la Marche (Paris, 1877, in-8°).
3. Cf. L. Delisle, *Notes sur quelques mss. de la bibliothèque d'Auxerre,* dans le *Cabinet historique,* t. XXIII (1877), p. 7-10.

multum fuit inclinata Coloniensis provincia in tantum ut ccc. naves pararent ad faciendum passagium transmarinum.

elevatis brachiis et extensis, cum infixione clavorum in manibus et pedibus, et capite inclinato. Hæc media fuit inter alias duas, in quibus non erat effigies humani corporis..... Provincia Coloniensis magno studio plurimis etiam sumptibus fere trecentas naves præparavit, quarum quædam remanserunt, quædam in tempestate perierunt.

(Fol. 23.)

De cruce. — Item est sanitas infirmorum, unde aput Cremonam, anno Domini M° CC° XL°, facta est maxima tempestas, ceciditque lapis grandis, in quo erat crux et ymago Salvatoris expressa, de super quoque literis aureis scriptum : *Jhesus Nazarenus, rex Judeorum.* Cecidit autem in monasterio Sancti Gabrielis; set et de aqua, qua liquefactus est, monachi cujusdam fratris oculos cecucientis inunxerunt, statimque clare vidit.

(XXX, 138.)

Eo tempore apud Cremonam facta est tempestas maxima, ceciditque lapis grandinis, in quo erat crux et imago Salvatoris expressa. Desuper quoque literis aureis scriptum : *Jesus Nazarenus, rex Judæorum.* Cecidit autem in monasterio Sancti Gabrielis, et de aqua, in quam liquefactus est, inunxerunt monachi cujusdam fratris oculos cæcutientis, statimque clare vidit.

(Fol. 59.)

De luna. — Luna est solis emula, malefactorum inimica, solamen itinerantium, directio navigantium, signum sollempnitatum, largitas roris, presagium tempestatum.

(X, 70.)

Quid est luna? Cæli purpura, solis æmula, malefactorum inimica, solamen iter agentium, directio navigantium, signum solemnitatum, larga roris, præsagium tempestatum.

(Fol. 31.)

De Spiritu sancto. — Frederici temporibus, Ugo, abbas Bone

(XXIX, 36.)

Item abbas [Bonæ vallis] aliquando infirmatus intravit in

vallis, infirmatus vidit columbam nive candidiorem super humerum monachi infirmarii; quam cum idem monacus vellet aprehendere, venit ad abbatem et intravit sinum ejus; postea exiens per manicam cuculle, figens rostrum in aurem ejus, dixit ei humanis verbis : « In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, para te, para te, para te; mandat tibi sanctus Bernardus ut vadas facere pacem inter papam et imperatorem Alamannie. »

infirmitorium et vidit columbam nive candidiorem super humerum monachi infirmati; quam cum idem monachus vellet apprehendere, illa volans venit ad abbatem, et intravit in sinum ejus, et postea exivit per aperturam tunicæ abbatis et fixit rostrum suum in aure ejusdem abbatis, dicens ei verbis humanis : « In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, para te, para te, mandat tibi beatus Bernardus, ut vadas facere pacem inter papam et imperatorem Alemaniæ. » Qui, sancti admonitione suscepta, pacem inter eos postea perfecit.

(Fol. 201 v°.)

De tribulatione... Exemplum. — Frederici temporibus, floruit Ugo venerabilis, abbas Bone vallis; hic, cum gravissima infirmitate laboraret, ad confortandum eum missus est sanctus Job, cum magna claritate, qua totum infirmitorium est repletum. « Ego, inquit, sum Job, quem Pater misericordiarum et Deus totius consolationis misit ad consolandum te; sicut et ego in tali infirmitate paciens fui, sic et tu, et ideo mecum florebis in gloria mea. » Quod et factum est.

(XXIX, 33.)

Sub hoc sancto viro factus est quidam juvenis novicius... Qui duobus annis antequam moreretur gravissima infirmitate laboravit. Ad quem confortandum missus est sanctus Job cum maxima claritate, qua totum infirmitorium repletum est. « Ego, inquit, sum Job, quem Pater misericordiarum et Deus totius consolationis misit ad consolandum te; sicut ego in tali infirmitate patiens fui, sic et tu, et ideo mecum florebis in gloria mea et cras eris mecum, et metes quod seminasti. » Quod et factum est.

(Fol. 156.)

De perseverantia. — Petrus, abbas Claravallensis, cum semel in choro, pre gravedine capitis,

(XXIX, 29.)

Media nocte dominica, cum fratres psallebant, et ipse [Petrus Monoculus, abbas Clareval-

quam habebat, disponeret recedere, audivit vocem sibi dicentem : « Laudans invocabo Dominum, etc. » Et cum magis gravaretur in capite, et iterum atque iterum disponeret recedere, magnam vim sibi faciens remanssit usque in finem misse, et tunc visum est sibi quod lapis magni ponderis de capite sibi corrueret, et sic mox a dolore sanatus est.

lensis] cum illis, tunc dolor capitis eum invasit tam vehemens, scilicet ut chorum egredi cogeret. Et cum se propter hoc moveret, audivit vocem dicentem sibi : *Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.* Hac igitur voce confortatus remansit; et post modicum, iterum invalescente dolore, iterum egredi disponebat, et iterum insonuit vox præmissa, totaque ipsa nocte, et sequenti dominica usque ad finem conventualis missæ, non cessavit conflictus ille doloris et confortatio vocis. Cumque in ordine suo accessisset ad cornu altaris et communionem acciperet, in ipsa inclinatione visum est ei quod lapis magni ponderis de capite suo corrueret. Et protinus se erigens, et sanctam eucharistiam sumens, ab omni illo dolore sanatus est.

(Fol. 159.)

De presumptione. — Aurea, genere nobilissima, trecentarum puellarum abbatissa Parisius fuit, tanta virtute patientie predita, ut nulli malum pro malo redderet, set et sibi invidentes plus ceteris diligebat. Hec dum, quadam die missam audiens, intelligeret dyaconum incongrue evangelium pronuntiare, indignata, de humero dyaconi stolam abstulit et humero suo imposuit, evangelium perlectura; propter quod angelica increpatione culpata est. Unde et VII. annis acerrimam

(XXIII, 69-70.)

De sancta Aurea virgine et abbatissa. Ex gestis ejus. — Hæc igitur virgo Parisiis 300. puellarum abbatissa est constituta, genere nobilissima, tantaque virtute patientiæ prædita, ut nulli malum pro malo redderet, sed sibi invidentes etiam plusquam cæteras diligeret..... Quadam die, dum missam audiret et levita evangelium incongrue pronunciaret, illa, nolens in verbis dominicis audire fallaciam, de humero diaconi stolam auferens, humero suo imposuit, lectionem evange-

penitentiam fecit, assidue sedens in cathedra que habebat L. clavos in dextera, et totidem in sinistra totidemque in dorssi regione; sicque cotidie psalterium cantabat, scilicet L. psalmos inixa totidem clavis dextere partis, aliosque totidem in sorte leve cum clavis, tertios similiter in posteriori; nunquam carnes comedens, aut vinum vel ciceram bibens, set pro vino bibebat lexiviam.

licam perlectura. Unde et angelica increpatione culpata, in quodam Sancti Quintini oratorio se reclusit et ab omni hominum aspectu 7. annorum curriculis se removit, ibidem acerrimam ducens præsentiam, assidue sedebat in cathedra, quam sibi mirabilem parari fecerat, habentem scilicet 50. clavos in dextera, et totidem in sinistra, totidem in dorsi regione. Sicque psalterium quotidie cantabat, scilicet 150. psalmos, juxta totidem clavis dextræ partis, aliosque totidem in sorte lævæ cum clavis, tertios similiter in posteriori; nunquam carnes comedens, aut vinum vel siceram bibens, sed pro vino potabat stillicidum cineribus expressum.

(Fol. 240.)

De infernalibus. Adhuc de eodem. — Monasterium Bone vallis sub Ugone abbate quidam miles perfidus et dolosus intravit, qui eodem anno castrum domini sui tradiderat et destruxerat. Huic dormienti videbatur in visu noctis, quod in puteum caderet tam profundum ut tres dies conssumeret in cadendo, donec ad fundum veniret. Quod cum abbati suo refferret, intellexit esse puteum infernalem, in quem casurus erat, si ordinem reliquisset. Ammonitus ergo ut remaneret, noluit, set recessit; quo facto, tertia die, ab inimicis

(XXIX, 33.)

Sub eodem viro sancto [Hugone, abbate Bonæ vallis,] facti sunt novitii clericus unus et miles unus perfidus, et dolosus, qui in eodem anno duo castella tradiderat et destruxerat. Huic autem militi dormienti videbatur in visu noctis, quod in puteum caderet tam profundum, ut tres dies consumeret cadendo, donec ad profundum perveniret. Quod cum abbati sancto retulisset, ille interpretatus est puteum abyssi infernalis in quo casurus erat, si ordinem relinqueret. Et ideo monebat illum, ut remaneret. At ille noluit, sed recessit, et cum recessisset

interfectus, puteum quem viderat subintravit.

tertia die ab inimicis suis interfectus est.

(Fol. 260.)

De usura. — Anno Domini M° CC° XXI°, Guillelmus, episcopus Nivernensis, in ecclesiastico et civili jure peritus, vir per omnia providus et discretus, tempore maxime caristie, quo cestarium bladi centum solidos vendebatur, duo milia pauperum cotidie pascens, in vigilia Dominice Ascenssionis, plenus bonorum dierum migravit ad Christum.

(XXX, 124.)

Ex chronicis. — Anno superius in transitu beati Dominici annotato, scilicet ab incarnatione Domini 1221., Guillelmus, episcopus Nivernensis, ecclesiastico et civili jure peritus, vir providus atque discretus, tempore maximæ caristiæ, quo et obiit, duo millia pauperum quotidie pascens, qui etiam a Philippo, rege Francorum, cum inæstimabili sumptu, perpetuam obtinueral libertatem regalium Nivernensium, in vigilia Ascensionis migravit ad Christum[1].

A ces différents exemples empruntés, comme on vient de le voir, presque textuellement au *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, on peut joindre le suivant, dont il existe deux rédactions différentes dans la compilation d'Étienne de Bourbon :

Étienne de Bourbon.

(Fol. 218 v°.)

De curialitate. — Magister Alanus, doctor theologicus, Montepessulanum veniens, congregatis majoribus illius ville et querentibus que esset major curialitas, respondit : « Dare. » « Modo, inquid, quero a vobis que sit major

(P. 246, n° 293.)

Dicitur quod, cum magister Alanus legeret apud Montem-Pessulanum, audientes milites patrie famam ejus, convenerunt ad eum, [uno] consensu querentes ab eo que esset maxima curialitas. Qui probavit eis multis ra-

(P. 370-371, n° 426.)

... Quod magister Alanus probavit militibus apud Montem-Pessulanum, ubi incipienti legere in theologia intrantes milites scolas, cum quesivissent multa ab eo, dixit quod volebat unam questionem ab eis primo solvi, scili-

1. Cf. *Histoire littéraire de la France*, XXXII, 530.

rusticitas? » At illi, respondere nescientes, tacebant. Tunc ipse : « Ego, inquit, docui vos, si intelligere voluistis; nam, si dare major est curialitas, ergo aufferre est major rusticitas, que est in militibus. »

cionibus quod liberalitas dandi et benefaciendi; in quo omnes unanimiter consenserunt. Tunc ipse quesivit ab eis quod dicerent ei quid esset summa rusticitas. Qui, cum non possent consentire in unam sententiam, redierunt ad eum, rogantes ut hoc ostenderet eis. Qui ait : « Si omnes consentitis in hanc sentenciam, quod dare et benefacere assidue est curialissimum, necesse est ut consenciatis in hanc, per contrarium, quod auferre et malefacere assidue sit rusticissimum, et quod qui pauperibus auferunt sint rusticissimi. »

cet que major esset nobilitas et curialitas de mundo. Illi, querentes inducias per noctem, in mane responderunt quod dare liberaliter. Quorum sentencie consensit, et eis per oppositum conclusit et intulit : « Ergo major rusticitas de mundo est auferre alienum ab invito; et, cum vos hoc faciatis et de his que rapitis vivatis, super omnes estis maxime innobiles et rustici. »

H. O.



LES ABBÉS HILDUIN

AU IXe SIÈCLE.

Réponse à M. J. Calmette.

Je ne suis nullement convaincu par l'argumentation ingénieuse mais subtile de notre confrère, M. Calmette[1], qui prétend distinguer Hilduin, candidat de Charles le Chauve au siège archiépiscopal de Cologne en 870[2], de Hilduin, administrateur du même diocèse en 865-866. Reproduisons le passage d'Hincmar qui sert de base à la discussion : « 866... *Hlotharius interventu, ut quidam autumant, Hludowici imperatoris et fratris sui, episcopium Coloniense, ab Hugone recepto, Hilduino fratri Guntarii, sub provisionis obtentu committit; sed revera dispositio illius, excepto episcopali ministerio, penes Guntarium manet ipsaque metropolis sed et ecclesia Treverensis, diutino tempore contra sacras regulas cum magno et multorum periculo pastore vacant*[3]. »

Nous savons par Réginon[4] que le candidat du roi de France en 870, l' « abbé Hilduin », n'étant pas prêtre, se fit conférer à la hâte la prêtrise par Francon, évêque de Liège. Au contraire, en 865-866, l'administrateur du diocèse de Cologne était revêtu des fonctions sacerdotales. En effet, Hincmar nous apprend « qu'en « réalité, Gunther conservait toute l'autorité, moins les fonctions « épiscopales, *excepto ministerio episcopali*. L'expression est « fort claire : il faut entendre que le ministère épiscopal, c'est-« à-dire l'ensemble des attributions proprement canoniques, était « exercé par Hilduin... » Ce rapprochement de textes me semble

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV, 1904, p. 530-536.
2. *Annales Xantenses*, dans *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 234.
3. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 81.
4. *Chronicon*, éd. Kurze, p. 98-99.

« lumineux. Il est impossible, en effet, d'identifier Hilduin cité « en 866 par Hincmar, avec Hilduin cité en 870 par les *Annales* « *Xantenses*, attendu qu'en aucune façon un personnage qui « n'est pas encore prêtre en 870 ne saurait avoir rempli dès 865 « les fonctions canoniques de l'épiscopat. »

L'objection paraît péremptoire au premier abord. En réalité, elle ne résiste pas à l'examen. Rien dans le passage reproduit plus haut ne nous autorise à faire d'Hilduin administrateur du diocèse de Cologne un prêtre et un évêque. Traduisons en effet :

« Lothaire, sur l'intervention, dit-on, de l'empereur Louis son « frère, retire l'évêché de Cologne à Hugues et le confie à Hilduin « frère de Gunther, *sous prétexte d'administration;* mais en « réalité, la disposition de l'évêché, exception faite du ministère « épiscopal, demeure entre les mains de Gunther. » Gunther ayant été suspendu par Nicolas Ier ne pouvait ni exercer son ministère pastoral, ni même s'occuper du temporel du diocèse. Il n'ose passer outre aux injonctions pontificales en ce qui concerne le ministère sacré, — c'eût été chose pratiquement impossible, — mais pour le temporel, il se fait substituer un homme de paille, son propre frère Hilduin. Rien ne peut faire supposer qu'Hilduin ait reçu les ordres. C'est un simple administrateur. C'est ce que prouve bien le fait qu'il succède dans ces fonctions à Hugues. Or, ce personnage n'est autre que Hugues l'Abbé, lequel n'a jamais dépassé le sous-diaconat[1]. La dernière phrase, négligée par M. Calmette, achève la démonstration : « ainsi la métropole de « Cologne, et aussi l'église de Trèves, demeurent pour un long « temps contre les règles canoniques, pour leur grand dommage et « celui de beaucoup de personnes, *privées de pasteur*. » Il est évident que Cologne aussi bien que Trèves n'avait plus de pasteur spirituel sous l'administration d'Hilduin et que celui-ci ne remplissait, — et en apparence seulement, — que des fonctions d'intendant. L'immensité des domaines que possédaient les métropoles rhénanes rendait inévitable la nomination d'administrateurs, au moins provisoires, et justifie Lothaire II. Mais celui-ci n'eût certainement pas osé nommer à Cologne un pasteur spirituel contre la volonté formelle de Nicolas Ier qui avait défendu au roi de faire choix d'aucun prélat pour ce diocèse sans le consulter[2].

1. Éd. Favre, *Eudes*, p. 7.

2. Sur cette affaire, il suffit de renvoyer au livre de M. Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 250-259.

II.

M. Calmette identifie comme nous le candidat intrus du diocèse de Cambrai (862 à 865) avec l'administrateur du diocèse de Cologne de 865-866. Mais il voit dans cette identification une autre preuve que ce personnage différait de l' « abbé Hilduin » que Charles voulut installer à Cologne en 870. Cette preuve est aussi fragile que la précédente. M. Calmette s'imagine donc qu'un évêque « désigné » (*electus*) doit être nécessairement un prêtre? Ignore-t-il que même des laïques ont été désignés pour l'épiscopat[1]?

En fait, le candidat au siège de Cambrai n'était pas prêtre; il avait seulement le diaconat ou le sous-diaconat, peut-être même simplement les ordres mineurs. M. Calmette[2] a remarqué lui-même que Hincmar le qualifie de « clerc, » mais il voit là une affectation du rancunier métropolitain. Mais ce n'est pas seulement Hincmar qui parle ainsi, c'est Nicolas Ier. Dans ses lettres aux évêques lorrains, au roi Lothaire, à Hilduin lui-même, le pape ne lui donne jamais d'autre titre[3]. Étant données les habitudes formalistes du temps, il est évident que cet Hilduin n'était ni prêtre ni même diacre, tout au plus sous-diacre, comme Hugues l'Abbé qu'Hincmar appelle « le clerc Hugues[4]. » Mais le sous-

1. Nicolas Ier et Hincmar se montrent hostiles aux promotions de laïques à l'épiscopat (voy. Imbart de la Tour, *les Élections épiscopales dans l'Église de France*, p. 42). Mais la pratique ne s'accordait point avec la théorie et, à vrai dire, l'élimination des laïques n'avait rien de très canonique. Au reste, ni Nicolas Ier ni Hincmar n'exigent la prêtrise de l'évêque désigné : ils se contentent au besoin du diaconat. (*Ibid.*)

2. *Loc. cit.*, p. 536, note 1.

3. Voy. les lettres de 863 : 1° aux évêques du royaume de Lothaire : « Lotharius filius noster ecclesiam Cameracensem cuidam Hilduino clerico dederit, » 2° au roi : « viduate ecclesiae Hilduinum aliunde constituere pervasorem, » 3° à l'intrus lui-même : « Nicolaus episcopus servus servorum Dei Hilduino clerico. » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 841-844.) — Le pape, écho des récriminations du métropolitain, Hincmar, reproche à Hilduin non d'être un simple clerc, mais d'avoir été imposé par le roi sans que le clergé et le peuple de Cambrai eussent pu procéder à une élection régulière. — Les évêques lorrains incriminés se bornèrent à reprocher à Hincmar son ingratitude envers la mémoire du grand Hilduin, l'abbé de Saint-Denis, dont l'intrus était parent. (Mansi, *Concil.*, XV, 645.)

4. *Annales Bertiniani*, p. 84 : « Hugoni clerico, avunculi sui Chonradi filio, comitatum Turonicum... donat. »

diaconat et même les ordres mineurs suffisaient pour un moine ou un abbé. Le candidat au siège de Cambrai, l'administrateur du diocèse de Cologne n'en avait point d'autres. Il n'y a donc aucune raison pour se refuser à l'identifier avec l' « abbé » Hilduin de Saint-Bertin dont le roi de France voulut, en 870, faire un archevêque de Cologne.

Dernière observation. Tandis qu'Hincmar fait de cet Hilduin un *frère* de l'archevêque Gunther, les *Annales Xantenses*[1] le disent seulement *cousin*[2] de celui-ci. Il n'y a point contradiction réelle entre ces sources. L'un de ces deux textes se trompe sur le degré de parenté qui unissait les deux personnages, voilà tout. Il est probable que l'erreur est du côté d'Hincmar. D'abord il est assez naturel qu'il soit moins bien informé que l'anonyme auteur des *Annales Xantenses*, lequel écrivait très probablement à Cologne même[3]. Ensuite, il arrive à Hincmar d'errer, et plus gravement encore, sur ces questions de parenté. Sous cette même année 866, ne s'avise-t-il pas[4] de faire de Guillaume, fils du comte Eudes d'Orléans, un cousin (*sobrinus*) de Charles le Chauve, alors que ce personnage, frère d'Ermentrude, était le beau-frère, le « serourge » (*sororius*) du roi!

Je tiens donc pour très vraisemblable que Gunther et Hilduin « le Jeune » étaient cousins, et pour assuré qu'il n'existe aucune raison sérieuse de couper en deux ce dernier.

Ferdinand Lot.

1. *Mon. Germ., Scriptores*, II, 234.

2. Je suis heureux que mon explication du mot *nepos* soit acceptée par M. Calmette (*loc. cit.*, 532, note 5).

3. Wattenbach (*Deutschlands Geschichtsquellen*, 5e éd., I, 263) propose de préférence Munster.

4. *Annales Bertiniani*, p. 84.

DE L'ORIGINE

DE

THOMAS DE LA MARCHE

M. Boudet ayant, en l'année 1900, consacré un intéressant volume[1] à Thomas de la Marche, bâtard de France[2], dont il attribuait la naissance à des relations supposées entre Blanche de Bourgogne, une des héroïnes de la tour de Nesle, et Philippe VI de Valois, M. Gaston Paris, en décembre 1900, fit de ce livre l'objet d'un très substantiel article dans le *Journal des Savants*.

M. Boudet a adopté la version de Geoffroy le Baker de Swynbrook, qui fait de « Thomas de la Marche, bâtard de France, » un fils de Philippe de Valois, et par conséquent un frère naturel du roi Jean. M. Gaston Paris a mis en vive lumière l'insuffisance de ce témoignage unique, et a mis en garde contre le récit de cet Anglais, dont il a souligné la haineuse passion. C'est alors qu'après avoir résumé les aventures de la tour de Nesle, M. Gaston Paris a examiné de près les deux textes qui ont mentionné, qu'après son incarcération au Château-Gaillard, Blanche de Bourgogne[3] se trouva enceinte. La parenté de ces deux textes est étroite et évidente :

1. Il a paru de cet ouvrage, en 1900, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* un compte-rendu, t. LXI, p. 527. Je regrette d'avoir à dire qu'il est sans aucune valeur.

2. Puis, en 1901, M. Boudet a écrit un article, inséré dans le *Moyen Age* (année 1901), *Charles le Bel et Thomas de la Marche;* enfin, en 1903, il y a ajouté un second article (même revue, année 1903) intitulé : *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche.* Je remercie mon ami Couderc de me les avoir signalés.

3. Femme de Charles, comte de la Marche, plus tard Charles IV le Bel.

Continuation de G. de Frachet[1].

Blancha vero, in carcere remanens, dicebatur esse prægnans a quodam serviente suæ custodiæ deputato, quamvis a proprio comite Marchiæ dicatur ab aliis imprægnata.

Continuation de Guillaume de Nangis[2].

Blancha vero in carcere remanens, a quodam serviente, sue custodie deputato, dicebatur, quanquam a proprio comite diceretur *vel* ab aliis impregnata.

D'une part, M. Boudet a pensé que le « *vel* ab aliis » désignait, avec une discrétion voulue, Philippe de Valois, et, d'autre part, M. Gaston Paris a trouvé « clair que le *vel* du continuateur de Guillaume de Nangis est une simple faute de scribe[3]. » M. Gaston Paris ajoute enfin qu'il « paraît très probable que la grossesse de Blanche de Bourgogne se manifesta au printemps de 1315[4] : l'enfant qui en naquit peut fort bien avoir été Jeanne, morte en 1321. » Quelles sont donc les mentions que nous avons de cette Jeanne? Il y en a deux que donne le P. Anselme[5]. Il cite le passage suivant d'un Journal du Trésor à la date du 6 juillet 1324[6] : « Domicella Maria de Montibus quondam nutrix defuncte Johanne filie regis[7], » et il ajoute à ce renseignement que, d'après un rouleau de la Chambre des comptes, cette Jeanne mourut le 17 mai 1321.

Ainsi, d'après M. Gaston Paris, sous le règne de Charles le Bel, le rédacteur du Journal du Trésor aurait mentionné comme « filia regis » l'enfant née d'une grossesse vérifiée à la suite de l'adultère[8] ! C'est là une chose difficile à admettre. Je ne vois

1. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 43, à la date de 1315, tout au commencement de l'année. On lit en note (n. 7) : « ... Potior enim, nisi fallimur, codicis nostri lectio : Quamvis alii dicant eam a proprio conjuge imprægnatam. »

2. Éd. Géraud, t. I, p. 418.

3. D'Achery avait proposé aussi de supprimer le mot *vel* (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 43, n. 7).

4. Où M. Boudet (*Nouveaux documents sur Thomas de la Marche*, *le Moyen Age*, 1903, p. 283) a-t-il vu qu'on puisse faire naître Thomas de la Marche entre 1318 et 1322 et pourquoi maintient-il ces dates?

5. T. I, p. 96 E.

6. Arch. nat., KK 1, p. 542.

7. « Pro dono ei facto per dominum regem pro sigillo cujusdam littere de XXti libris redditus quas idem rex eidem dederat dum erat comes Marchie... »

8. Où donc a-t-on pu voir que Blanche, au Château-Gaillard : « a reçu presque

guère en effet Charles IV faisant, en 1324, un don à la nourrice d'une enfant officiellement désignée comme sa fille, alors que cette fille serait le fruit d'une grossesse constatée lors de l'arrestation de la mère, après l'aveu de l'adultère! Il y a un excès de niaiserie maritale qu'il est répugnant d'admettre sans preuves.

Si le lecteur partage cette manière de voir, hésitera-t-il (puisque le fait de la grossesse, vérifiée après l'arrestation, ne peut être contesté) à supposer que le fruit en fût Thomas, *dit* de la Marche? Si on admet cette hypothèse, voici les conséquences : Blanche de Bourgogne, arrêtée en mai 1314 à la suite de la découverte de son adultère avec Gautier d'Aunoy, avoue sa grossesse : elle est vérifiée. Mais qui en est l'auteur? Le mari, c'est-à-dire le comte de la Marche[1], comme le disent les continuateurs de G. de Frachet et de Guillaume de Nangis, — ou un geôlier[2], — ou Gautier d'Aunoy, dont le nom ne peut vraiment pas être prononcé?

Supposons que le comte de la Marche n'ait ni pu ni voulu affirmer qu'il n'était pas l'auteur de la grossesse[3], — et qui aussi bien que lui et la femme eût pu être informé? — voilà un enfant, un fils né pendant le mariage dans les premiers mois de l'an 1315. Quel nom portera-t-il? Le nom de sa mère? Pourquoi? Elle est mariée, elle a épousé le comte de la Marche; l'enfant s'appellera du titre de son père, « de la Marche. » Évidemment, tout cela s'effondrerait si M. Boudet, ou M. Gaston Paris, prouvaient que

certainement la visite de son mari »? (M. Boudet, *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche*, *le Moyen Age*, 1903, p. 293).

1. M. Boudet s'est donné un mal extrême (et vraiment a bien mal réussi), pour expliquer l'addition de *la Marche* au nom de Thomas; il pense que cette addition est destinée à rappeler la mère! M. Gaston Paris a très justement objecté que, si on voulait rappeler la mère, en vérité on n'eût pas pris le titre du mari trompé.

2. Comment admettre qu'on ait fait garder la femme adultère par des hommes?

3. Je remarque avec intérêt que M. Boudet lui-même a écrit (p. 40, n. 1) : « Plusieurs chroniqueurs considèrent Charles de la Marche comme le père possible d'un enfant que Blanche conçut aux Andelys (en prison), sans dire son nom. Il est probable qu'il s'agit ici de Thomas. » Je me demande comment M. Boudet peut concilier cette note, — à mon avis parfaitement juste, — avec sa thèse de la paternité de Philippe VI de Valois : « Il serait, en vérité, par trop surprenant que Philippe n'ait pas eu de rapports à ce moment avec sa trop galante cousine germaine! » Avec M. Gaston Paris, je crois bien que le Baker de Swynbrook a aiguillé M. Boudet sur une fausse piste.

Thomas de la Marche est né après 1315; mais la vérité est que l'un et l'autre ignorent l'époque de sa naissance, que M. Boudet la fixe entre 1318 et 1322[1], mais serait fort empêché de donner à ce sujet des raisons sérieuses. Rien ne s'oppose donc à ce que Thomas de la Marche, né au commencement de l'année 1315[2] de la grossesse vérifiée de Blanche de Bourgogne, ait profité et tout à la fois souffert du doute que jetait sur l'auteur de l'imprégnation l'inconduite de la mère. On l'accordera sans peine, Charles, comte de la Marche, héritier possible du trône de ses frères Louis X et Philippe V, ne pouvait reconnaître un fils né dans de telles conditions; de là sans doute ses cruelles angoisses, auxquelles prenait part Jean XXII, son anxiété et sa désolation devant le danger[3].

Mais quel danger? Y en a-t-il plus en 1318 qu'auparavant? Je ne le pense pas. M. Boudet s'appuie sur ces mots pour supposer qu'en 1318 il y a encore une grossesse de Blanche[4]. Décidément, ce serait un cas pathologique, et alors c'est une femme qui « tombe » tous les jours[5]! A mon avis, M. Boudet *sollicite doucement* les phrases pontificales, suivant l'ingénieuse expression de feu Renan. Je n'y vois que la preuve de la douleur, et, si l'on veut, de l'exaspération causées à la cour de France et au comte de la Marche par une situation sans issue, le remède paraissant à tous aussi nuisible que le mal : ce qui explique qu'on ait mis autant de temps à prendre un parti[6].

1. P. 57.

2. M. Boudet, *Thomas de la Marche*, p. 40, n. 3.

3. En 1318. « In tuis interim tediosis augustiis » (Boudet, *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, le Moyen Age*, 1903, p. 286, n. 1). Et ailleurs : « Multum facere poterit si ejus perplexo statui et periculis subjecto non paucis... » (*Ibid.*, p. 285, n. 1).

4. *Ibid.*, p. 291, n. 1.

5. D'ailleurs, peut-on croire que, si elle avait tant de tempérament, on ait laissé des hommes l'approcher?

6. Est-ce que vraiment, si Blanche s'était encore laissée choir dans les bras d'un geôlier (je pense qu'on épargnera à Charles, comte de la Marche, l'outrage de supposer, sans un texte, sans une preuve, la reprise des relations avec Blanche en prison), Jean XXII, écrivant au sujet de la prisonnière, soit à la reine, sa sœur, soit au comte de la Marche, la nommerait « mulieris spectabilis »? (M. Boudet, *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, le Moyen Age*, 1903, p. 292, note 2) — « non miranter sed letanter audivimus de tristi germane tue ac desolate compati, ac desideranter appetere per nos tale remedium adhiberi quo ejus tristitia verteretur in gaudium... » (*Ibid.*, p. 292, n. 2).

Enfin, M. Gaston Paris n'admet pas que Thomas ait été la victime d'une ligne de conduite arrêtée en principe dans la maison de Valois pour l'écarter, et, en quelque sorte, l'étouffer; comme il suppose que Thomas n'a été qu'un bâtard de Charles IV le Bel, il trouve qu'on l'a traité comme « un bâtard adultérin[1], » il conteste que Thomas ait été une victime du « vice de sa naissance, » puisque le roi Jean le couvre « des plus magnifiques éloges..., on lui accorde des armoiries presque royales...[2]. » Eh bien! c'est cela même qui me paraît conclure contre l'hypothèse de M. Gaston Paris! Et M. Boudet a, suivant moi, approché bien plus près de la vérité, quand il a écrit que Thomas était né de Blanche de Bourgogne alors qu'elle était encore la femme de Charles, comte de la Marche[3]; mais là où je ne puis pas le suivre, c'est quand il lui donne pour père Philippe de Valois. M. Gaston Paris, avec raison à mon sens, a écarté définitivement cette hypothèse, basée sur le témoignage très suspect du Baker de Swynbrook. Au contraire, m'appuyant sur les continuateurs de G. de Frachet et de Guillaume de Nangis, je crois que Thomas est né de Blanche de Bourgogne environ neuf mois après la découverte de l'adultère avec Gautier d'Aunoy et que l'imprégnation a pu être aussi bien attribuée au mari qu'à l'amant. De là la politique d'étouffement dont Thomas, héritier possible

1. M. Gaston Paris ajoute : « Je ne sais pourquoi M. Boudet dit qu'il était pauvre. »

2. On n'a peut-être pas assez remarqué que Thomas de la Marche était connu sous ce nom, le seul qu'on lui sache, longtemps avant d'avoir reçu (en novembre 1350) le droit de porter les armes du comté de la Marche. C'est le nom que lui donne le roi Jean dans le premier extrait signalé par M. Delisle à M. Boudet (*Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, le Moyen Age*, 1903, p. 296). On peut se demander pourquoi le roi l'appelle aussi : « Thomas le bastart? » Je voudrais bien savoir comment, puisqu'on n'avouait pas son origine si extraordinaire, on eût pu l'appeler d'autre manière? Le sceau de Thomas de la Marche se lit : « Burelé d'argent et d'azur au franc quartier de France » (M. Boudet, *Thomas de la Marche*, p. 17, et *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, le Moyen Age*, 1903, p. 302). Un texte presque contemporain non encore signalé, donne ainsi ses armoiries parmi celles des « Poitevins à baniere » : « T. de la Marche, aussi burlé à I quartier de France. » (Bibl. nat. Volumes reliés du Cabinet des Titres, n° 927, p. 35).

3. En 1901 (*le Moyen Age, Charles le Bel et Thomas de la Marche*, p. 23, n. 1), M. Boudet tombe d'accord avec M. Gaston Paris que « Thomas est donc né durant le mariage de Charles le Bel et de Blanche et pendant l'internement de celle-ci ».

de la monarchie, a été la victime[1], que M. Boudet a révélée[2] et que M. Gaston Paris n'a pas voulu reconnaître.

H. MORANVILLÉ.

1. Est-ce à un danger de cet ordre que fait allusion Jean XXII quand il écrit : « Periculisque variis, que sic stante negotio, formidamus in posterum subsequi, salubriter occurramus? » 3 septembre 1318 (M. Boudet, *Nouveaux documents sur Thomas de la Marche*, *le Moyen Age*, 1903, p. 292, n. 2).

2. C'est très justement, à mon avis, que M. Boudet (*Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, le Moyen Age*, 1903, p. 298, n. 1) a noté que « seuls les Valois ont assuré l'existence de Thomas de la Marche ; » il ne faut tout de même pas oublier que le mot n'est vrai que pour Jean, duc de Normandie, plus tard Jean II, et pour Charles V. Franchement, vingt ans après la transmission de la couronne à Philippe de Valois, la question d'hérédité était définitivement tranchée.



BIBLIOGRAPHIE.

Ch.-V. Langlois. *Manuel de bibliographie historique.* 2e [et dernier] fascicule (p. 241-623). Paris, Hachette, 1904. In-8°.

En composant ce manuel, M. Langlois s'est proposé de faire connaitre d'abord les *répertoires bibliographiques* qui renseignent sur les travaux déjà publiés dans les divers domaines de l'histoire, puis les *autres instruments* créés par les érudits pour faciliter les études ou les recherches historiques. La première partie a eu successivement deux éditions, l'une en 1896, l'autre en 1901, dont j'ai rendu compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LVII, 1896, p. 431; t. LXII, 1901, p. 388). La seconde, dont le plan général avait été annoncé dès 1901, mais dont l'exécution était, comme on le verra, particulièrement longue et difficile, n'a paru que trois ans plus tard, en 1904. Pour l'avoir un peu attendue, le public studieux auquel elle est destinée n'a rien perdu, bien au contraire; et je ne sais ce qu'on doit le plus admirer, dans ce fascicule de 380 pages, de l'abondance des notions précises et substantielles qu'il contient ou de la merveilleuse clarté avec laquelle ces notions sont présentées au lecteur qui se les assimile sans effort.

Les instruments de travail (autres que les bibliographies) qui servent aux recherches historiques sont : 1° les *inventaires de documents* et les *recueils de textes,* dans lesquels il est commode de trouver réunies les indications de sources ou les sources mêmes de l'histoire d'un pays, d'une région, d'une institution, d'un ensemble de faits déterminés; 2° les *revues périodiques,* générales ou spéciales, et les publications annuelles des Sociétés savantes, qui recueillent et centralisent, dans chaque ordre de recherches, les résultats nouveaux obtenus par les érudits; 3° les *répertoires* de mots, de noms, de dates ou de faits (lexiques, dictionnaires), dans lesquels sont classés par catégories (linguistique, onomastique, chronologie, biographie, etc....) les renseignements que l'on peut extraire des documents historiques; 4° les *manuels,* traités et autres ouvrages de conclusions scientifiques, où sont résumées et groupées les conclusions d'innombrables monographies. Ces instruments de travail sont fort nombreux, de date, de forme et de valeur diverses, nés plus souvent d'initiatives isolées que d'efforts

coordonnés suivant un plan général; l'outillage des sciences historiques est plus encombrant et plus disparate que celui de la plupart des autres sciences. Aussi importerait-il, là plus qu'ailleurs, d'épargner aux étudiants et aux chercheurs des tâtonnements pénibles, en leur faisant connaître, non seulement l'existence, mais le mode de formation, la valeur scientifique et l'utilité actuelle de ces divers instruments. M. L. ne s'est pas proposé, dans son manuel, une œuvre aussi vaste et aussi complexe; à l'heure actuelle, « personne n'est en état de parler avec une égale compétence des instruments qui servent aux historiens de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. » Ce résultat ne peut être atteint que par divers enseignements pratiques, donnés chacun dans des écoles spéciales, ou par une série de guides analytiques et descriptifs, écrits chacun par des spécialistes. Ce qui était possible dans un manuel général, c'était de signaler et de classer, sans les étudier en détail (mais en renvoyant le cas échéant aux livres où cette étude de détail a déjà été faite), les recueils de textes et de dissertations, les répertoires de mots et de choses qui ont été composés à diverses époques, dans toutes les branches de l'érudition historique, et qui ont gardé quelque valeur pratique. C'est là ce qu'a voulu faire M. L. Les indications qu'il donne auraient pu être rangées dans un ordre systématique, correspondant aux divisions actuelles de l'histoire; il a jugé plus instructif de les encadrer dans un exposé chronologique, qui fait comprendre sous l'influence de quelles idées et de quelles circonstances sociales l'érudition historique a évolué depuis quatre siècles et s'est développée d'une façon si remarquable dans la plupart des pays civilisés. Il en résulte que cette seconde partie du manuel n'est pas seulement un répertoire où sont classés les instruments de travail autres que les bibliographies, mais encore une esquisse générale de l'organisation des études historiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XIXe siècle. Elle est divisée en deux livres, l'un exposant le développement de ces études en Europe pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'autre décrivant leur organisation au XIXe siècle dans les principaux états d'Europe et d'Amérique.

I. — Si la méthode et la critique historiques n'étaient pas chose inconnue avant le XVe siècle, il faut reconnaître que pendant l'antiquité et le moyen âge les conditions matérielles du travail étaient extrêmement défectueuses et limitaient singulièrement les moyens d'information et de comparaison dont un historien doit pouvoir disposer. Ce furent la Renaissance et la Réforme qui donnèrent l'impulsion au grand mouvement d'organisation des études historiques. Les recherches passionnées entreprises par les humanistes italiens, français et allemands pour retrouver l'antiquité gréco-romaine, les controverses érudites sur l'état primitif et les transformations de l'Église chrétienne, auxquelles se livrèrent les érudits protestants et catholiques du XVIe siècle pour justifier leurs croyances respectives, eurent pour effet de sauver de la destruction un

grand nombre de documents littéraires et archéologiques, qu'il y a encore intérêt à consulter aujourd'hui, au milieu des commentaires et des systèmes vieillis qu'ils ont servi à édifier. C'est au XVIe siècle que furent composés les premiers dictionnaires érudits de la langue grecque et de la langue latine (Robert et Henri Estienne), que furent esquissés le plan et la méthode des sciences auxiliaires de l'histoire, chronologie (Scaliger), épigraphie (Gruter), numismatique (Ant. Augustinus), que furent inaugurées, par des collections de *Scriptores* ou de *Leges*, les études relatives à l'histoire nationale des peuples européens pendant le moyen âge; il suffit de citer pour l'Allemagne les noms de Freher, Lindenbrog, Goldast, Sichard, Herold; pour la France, ceux de Pithou et de Bongars, auxquels succèdent, pendant la première moitié du XVIIe siècle, les Duchesne, les Du Puy, les Godefroy.

A partir du milieu du XVIIe siècle, le goût des idées générales mis à la mode par les Cartésiens et l'essor des sciences positives (mathématiques et naturelles) semblent avoir, en France notamment, détourné de l'étude du passé beaucoup d'esprits éminents. Néanmoins, les ouvrages d'érudition historique sont nombreux et les instruments de travail se multiplient de tous côtés. Les antiquités classiques, négligées en France, furent surtout étudiées en Hollande (recueils de Grævius, de Gronovius, de Vossius), en Italie (Fabretti), en Angleterre (Bentley). Dans notre pays, ce sont principalement les antiquités chrétiennes, l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de la France qui occupent les érudits. Mais, dès lors, la plupart d'entre eux ne travaillent plus isolément; ils associent leurs efforts et leurs recherches pour entreprendre de grands travaux collectifs. Les uns, membres du clergé régulier, trouvent, dans la congrégation dont ils font partie, le lien qui les unit pour une œuvre commune; les autres, laïques, se groupent pour former des cercles littéraires (Lamoignon, Bouhier) ou des académies placées sous la protection et la surveillance du pouvoir royal. De là sont sorties toutes ces collections de textes ou de mémoires, ces histoires littéraires ou ecclésiastiques qui font si grand honneur à l'érudition française du XVIIe et du XVIIIe siècle et qui comptent encore parmi les meilleurs instruments de travail historique. En un substantiel résumé, M. L. marque nettement la part qui revient, dans ce vaste labeur, aux membres de la Compagnie de Jésus (Labbe, Sirmond, Hardouin, en France; Bolland, Henschen, Papebroch, dans les Pays-bas autrichiens), aux Oratoriens (Richard Simon, J. Lelong), aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne (D. Calmet, D. Ceillier) et surtout de la congrégation de Saint-Maur (D. d'Achery, Mabillon, Montfaucon, de Sainte-Marthe, Bouquet, Ruinart, etc.), à la Société de Port-Royal (Lenain de Tillemont), aux érudits laïques tels que Ducange, Baluze, H. et A. de Valois, aux médiévistes qui étaient membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Lebeuf, Lacurne de Sainte-Palaye, E. de Laurière, Bré-

quigny[1], etc.). Les travaux d'érudition historique entrepris à l'étranger pendant la même période sont plus brièvement exposés. M. L. signale surtout, en Allemagne, l'influence considérable exercée par Leibniz sur les publications de textes (Eckhart, Lunig, Dumont) et sur les fondations d'Académies savantes; en Italie, l'influence analogue de Muratori; en Angleterre, les travaux de Rymer, Wharton, Wilkins, Dugdale; en Espagne, ceux d'Antonio, etc....

II. — Le second livre, qui décrit l'organisation des études historiques au XIXe siècle, est à la fois le plus développé (p. 339-569) et le plus original du manuel. Après avoir montré comment, pendant cette dernière période, le domaine de l'histoire s'est élargi à la fois « du côté de la très haute antiquité et du côté des temps modernes, » comment la méthode historique a été « introduite dans toutes les sciences qui ont l'homme et les phénomènes de l'esprit humain pour objet, » comment enfin, pendant le dernier tiers du XIXe siècle, l'impulsion donnée aux études historiques a été plus vive et plus féconde que jamais, M. L. passe en revue, dans chacun des États du monde civilisé, les divers organes par lesquels s'est manifestée cette extraordinaire activité. Il fait voir, preuves en mains, dans quelle mesure l'intervention des pouvoirs publics d'une part, l'initiative des sociétés savantes et des corps enseignants de l'autre, ont contribué à faciliter l'accès des documents, à multiplier les instruments de travail, à coordonner et à centraliser les recherches individuelles. Pour la France, le tableau des efforts entrepris et des résultats obtenus était relativement facile à tracer; on avait à portée de main d'abondants renseignements. Mais pour les pays étrangers, la tâche était plus ardue, plus longue, à certains égards entièrement neuve. Pour obtenir des renseignements précis et complets, M. L. n'a épargné ni lectures, ni correspondances, ni voyages; quand il n'a pu contrôler personnellement les renseignements qui lui étaient fournis par les livres et les revues de l'étranger, ou quand ces livres et ces revues étaient publiés dans une langue avec laquelle il n'était pas familiarisé (idiômes scandinaves, russe, grec moderne, etc.), il a pris soin de recourir à la compétence spéciale d'autres érudits. Le public français ne peut que lui être reconnaissant de lui avoir donné, en un clair résumé de 200 pages, une foule de notions qu'il aurait eu grand'peine à trouver ailleurs. — De ce que contiennent ces 200 pages, on comprendra que je ne puis donner une analyse, même sommaire. Je me bornerai à signaler, à titre

1. A propos du recueil des *Ordonnances des rois de France de la troisième race* (p. 313), M. Langlois confond par inadvertance la *Table chronologique des Ordonnances*, qui fut rédigée en 1706 par E. de Laurière, avec la *Compilation chronologique contenant un recueil abrégé des ordonnances, édits, etc...*, que l'avocat Guill. Blanchard publia en 1687 et dont il donna une seconde édition en 1715.

d'exemples : dans le chapitre spécial à la France, le tableau raisonné des publications entreprises aux frais de l'État par les divers comités ou services institués au ministère de l'Instruction publique, et par les établissements d'enseignement supérieur qui dépendent de ce ministère[1]; dans le chapitre spécial à l'Allemagne et aux pays de langue allemande, un exposé fort intéressant des travaux d'érudition historique dirigés par les Académies de Berlin, de Vienne, de Munich, et des travaux d'histoire régionale ou locale dus aux commissions officielles que subventionnent les *Landes-Provinzial* ou *Kreisregierungen ;* dans le chapitre spécial à l'Angleterre, la constatation des heureux résultats que donnent, d'une part la libre initiative des Universités et des sociétés d'histoire ou d'archéologie nationale, et d'autre part, l'intervention officielle du *Record office*, s'attachant surtout à signaler aux érudits, par des inventaires, les documents déposés dans les archives de l'État, dans celles des villes, des corporations et même des familles.

Le grand mouvement historique qui caractérise le XIXe siècle ne s'est pas manifesté seulement par le développement, dans chaque nation civilisée, des études relatives au passé ; il a donné naissance à des essais d'organisation internationale que M. L. expose dans le dernier chapitre de son livre. Beaucoup de recherches historiques d'un intérêt général, qui se poursuivent parallèlement et isolément de divers côtés, pourraient aboutir plus rapidement à des résultats plus complets et plus solides, s'il s'établissait entre les érudits de chaque nation qui s'occupent de ces recherches une entente et une collaboration effectives. Aux siècles précédents, l'exemple de cette coopération internationale avait été donné, soit par les Bénédictins, soit par les Jésuites de différents pays, qui entreprenaient en commun de vastes publications de textes se rapportant principalement à l'histoire ecclésiastique. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, ce sont d'abord les revues internationales d'histoire et de philologie qui ont rapproché les spécialistes de différents pays en centralisant leurs travaux dans le même organe de publicité. Puis des congrès internationaux (Orientalistes, Américanistes, archéologie chrétienne, histoire générale) ont permis, à des intervalles réguliers, des échanges de vues et de résolutions communes. Enfin sont nées tout récemment des associations internationales permanentes, encore peu nombreuses, mais qui sans doute iront en se multipliant. Les grandes Académies ont pris la tête du mouvement. Déjà en 1892 les Académies de Berlin, de Vienne et de Munich avaient formé avec la Société des sciences de Leipzig et celle de Göttingen une fédération en vue

1. Dans l'énumération des travaux publiés par les Universités françaises (p. 392), je suis étonné de ne pas voir figurer ceux de l'Université de Lyon (Bibliothèque, Annales), qui forment une collection déjà considérable où les travaux historiques tiennent une assez grande place.

de travaux philologiques (*Thesaurus linguae latinae*). Ce premier groupement, à la suite d'une entente avec la Société royale de Londres, s'est transformé en une Association internationale des dix-huit principales Académies du monde, qui s'est réunie pour la première fois en 1901 et qui a décidé un certain nombre de publications communes dont les études historiques recueilleront le principal bénéfice.

Le manuel se termine par un index alphabétique qui permet de retrouver aisément les noms de personnes et de lieux, les titres de collections et de revues qui sont cités dans les deux parties de l'ouvrage, ainsi que les principales questions qui y sont traitées.

Ch. Mortet.

Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich (*936-954*), von Dr August Heil. Berlin, E. Ebering, 1904, in-8°, 110 pages.

Dans le tome XLVI des *Historische Studien*, publiées par E. Ebering, M. le Dr August Heil a donné une étude de cent pages sur les rapports politiques entre l'empereur Otton le Grand et le roi de France Louis d'Outre-Mer. Toute recherche de cette nature, portant sur des relations entre états, attire plus particulièrement l'attention des historiens, et surtout quand il s'agit de deux états comme la France et l'Allemagne, car les appréciations historiques prennent alors, pour beaucoup de lecteurs des deux nations, comme une sorte d'actualité. C'est évidemment cette considération qui a déterminé M. Heil, peut-être sans qu'il s'en soit rendu vraiment compte lui-même, à aborder un sujet déjà traité en détail aux deux points de vue allemand et français par le très regretté maître E. Dümmler et par moi. Il lui était donc bien difficile de trouver beaucoup de nouveau à nous apprendre sur ce sujet, et M. Heil n'avait pas l'indépendance de jugement nécessaire pour rectifier nos appréciations là où je ne sais quel sentiment national, inconscient et mal placé, avait pu nous amener, malgré nous, à tirer des documents des conclusions erronées. Le travail de M. Heil aurait gagné à être fait par un auteur n'appartenant à aucun des deux pays en question, ou doué à un très haut degré de ces qualités d'impartialité dont se réclament certains membres de la Conférence de la Haye.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le sujet, même traité avec cette sérénité scientifique qui sied à l'historien, et qui peut seule amener des résultats d'une réelle valeur objective, se trouvait singulièrement amoindri par l'étroitesse des limites où M. Heil a voulu l'enfermer. En général, l'intérêt de l'étude des relations diplomatiques entre deux pays s'accroit en proportion de l'étendue de la période qu'elle embrasse. Plus cette période est longue, plus l'étude est fructueuse,

parce qu'alors on peut mieux suivre, et, par suite, mieux saisir d'ensemble l'évolution des politiques étrangères des deux nations en présence. Il a plu à M. Heil de s'enfermer dans les bornes étroites du règne de Louis d'Outre-Mer, sans doute parce qu'il a reconnu l'importance des événements qui se déroulèrent alors, et parce qu'à cette époque commence pour l'Allemagne la brillante période ottonienne, que M. Kurth appelle avec raison un « âge d'or » allemand. M. Heil aura voulu appeler l'attention sur l'état des relations franco-allemandes au début de cette période, et montrer l'importance du rôle joué par Otton Ier pour neutraliser les revendications des Carolingiens français en Lorraine. Mais, ce faisant, il passe sous silence tous les événements antérieurs qui sont utiles à connaître pour interpréter à leur juste valeur les relations de Louis IV et d'Otton. En outre, il aurait fallu, pour donner un tout complet, exposer, au moins sommairement, les résultats immédiats des relations entre les deux souverains, faire voir que la politique de « bascule » d'Otton, — comme on l'a très justement nommée, — entre ses deux beaux-frères n'a pas empêché l'expédition de Lothaire, fils de Louis IV, à Aix-la-Chapelle, étendre les recherches jusqu'à l'avènement des Capétiens au trône, préparé évidemment par cette même politique ottonienne, montrer enfin que ce changement de dynastie, favorable en apparence, — au moins au début, — à l'Allemagne, à cause de l'abandon de fait de la succession de Lothaire II, devait plus tard, par suite du développement de la royauté capétienne, tourner au désavantage de l'Empire.

Ainsi étroitement circonscrite, l'étude de M. Heil comprend une esquisse, assez nettement divisée, où il a réuni les renseignements que lui fournissaient les recherches de Dümmler sur Otton Ier et les miennes sur Louis IV. Il a distingué deux époques dans le règne de Louis IV, une première pendant laquelle ce roi est totalement indépendant à l'égard d'Otton, qui s'étend de 936 à 940 et se divise en deux phases : 1° de 936 à 939, période de paix, 2° de 939 à 940, période d'hostilité ouverte; une seconde époque, pendant laquelle Louis serait tombé dans la dépendance d'Otton, de 940 à 954, se subdivisant aussi en deux phases : 1° de 940 à 942, période pendant laquelle Otton aide indirectement Louis IV, 2° de 943 à 954, période pendant laquelle Louis reçoit directement le secours d'Otton. Cette division est loin d'être satisfaisante. Elle a le double inconvénient d'être inexacte et incommode. Ainsi, dans la période de la « dépendance de Louis vis-à-vis d'Otton, » dans le paragraphe de l' « aide indirecte accordée par Otton à Louis », que voyons-nous? Une invasion de Louis en Lorraine (p. 62), un retour offensif d'Otton (p. 64), des négociations entre les ennemis français des Carolingiens et Otton, qui leur envoie même une armée de secours. Est-ce là ce qu'on peut appeler la « dépendance de Louis à l'égard d'Otton, » l' « aide indirecte accordée par Otton à

Louis? » Il est vrai qu'aussitôt après, Otton intervient pour amener une suspension d'armes, mais il est évident qu'Otton ne rentre en scène que pour tenir la balance égale entre ses deux beaux-frères, Louis IV et Hugues le Grand, entre le roi carolingien, d'une part, et le duc de France avec les grands feudataires, d'autre part, et cela pour perpétuer des luttes qui lui assuraient la prépondérance en Lorraine et la liberté d'action sur d'autres frontières. Dans la période qualifiée d' « aide directe accordée par Otton à Louis, » que se passe-t-il encore? Un plaid à Aix-la-Chapelle, où Louis IV se brouille avec Otton. Lorsque Louis tombe en captivité par la trahison des Normands de Bayeux et de Rouen, Otton met bien du temps à se montrer hostile à Hugues le Grand, et il le fait visiblement parce qu'il craint de voir celui-ci devenir trop puissant. J'ai déjà montré ailleurs que si Hugues ne s'empara pas alors de la couronne, ce n'est pas l'attitude d'Otton seule qui l'en empêcha. En somme, M. Heil a déformé quelque peu l'histoire, évidemment sans s'en rendre compte, pour montrer qu'Otton a toujours été le maître en France depuis la troisième année du règne de Louis et il a fait table rase de toute autre influence. Or, cela est une pétition de principe que ne justifie en rien l'étude impartiale des événements et que M. E. Dümmler lui-même était loin d'admettre. Je respecte l'opinion de M. Dümmler, bien qu'il ait cru devoir me reprocher comme entachée de chauvinisme l'affirmation que je maintiens, sur la foi du contemporain saxon Widukind, que la langue d'une armée lorraine du xe siècle était le français.

J'observerai même que les remarquables qualités politiques d'Otton le Grand sont étrangement diminuées par la manière dont M. Heil présente les choses. L'habileté de ce souverain a eu une réelle influence sur la suite des événements depuis 939. Ce n'est que peu à peu, et à force d'adresse et de chance, qu'Otton se releva du terrible échec que Louis d'Outre-Mer, uni à Gilbert de Lorraine, lui avait infligé. Les alliances de sa famille en France, dont il sut admirablement tirer parti, lui servirent beaucoup. Gerberge et Avoie furent pour lui de très influents et très sûrs diplomates. Le grand mérite d'Otton fut de comprendre que la soumission spontanée de Hugues le Grand et d'Herbert n'avait aucun caractère de sincérité, pas plus que celle de Gilbert de Lorraine ou d'Éberhard de Franconie n'en avait eu à l'égard de Louis IV, et qu'il était préférable pour lui de soutenir mollement et par intervalles la cause des Carolingiens contre les puissants feudataires français. Il sentit que toute autre entreprise plus ambitieuse eût immanquablement entraîné sa ruine. A vrai dire, la division en deux périodes ne devait pas être établie après 939 ni après 940, mais après 944, année de la captivité de Louis IV, exactement en 946. C'est à partir de cet événement que l'attitude de Louis change définitivement à l'égard d'Otton, qui, dès lors, fidèle à sa politique de « bascule, » se déclare net-

tement pour les Carolingiens contre le parti du trop puissant duc de France, Hugues le Grand. Mais, faisons observer à M. Heil avec quelle prudence Otton intervient en France, et seulement lorsqu'il est sûr d'y apparaître comme l'exécuteur des sentences du Saint-Siège contre Hugues. Encore n'intervient-il qu'avec le moins d'efficacité possible en faveur de Louis.

Je ne m'attarderai pas davantage dans le détail d'une œuvre qui ne fait malheureusement en rien progresser notre connaissance des faits en eux-mêmes, puisqu'elle les dénature souvent ou bien les passe sous silence. J'observerai seulement que M. Heil admet comme moi le siège de Brisach par Louis IV en 939, encore que ce soit très contestable (p. 44). Par contre, il me critique (p. 64) d'avoir avancé qu'en 940 Louis était en mesure de résister à Otton. Cependant, il est assez naturel de penser que lorsqu'un chef d'armée attend pour le combattre un adversaire qui marche à sa rencontre, c'est qu'il estime avoir les moyens de lui résister; et cette opinion est encore confirmée lorsqu'on voit suivre, au lieu d'une bataille rangée, un armistice, puis une trêve. Mais, là où M. Heil me paraît tout à fait désespérant, c'est lorsqu'il hésite encore sur le lieu de la fameuse entrevue de novembre 942 entre Louis et Otton, qui fut certainement Visé-sur-Meuse, ainsi que l'avaient déjà soupçonné Leibniz et Böhmer-Ottenthal et que je l'ai prouvé définitivement (*Louis d'Outre-Mer*, p. 83, n. 5). Si Richer parle d'Attigny, c'est le résultat d'une confusion, je l'ai aussi montré (*Ibid.*, p. 84, n. 1), et l'identification de Dümmler de *Veusedus* avec Vouziers est inadmissible. Pourquoi y renvoyer encore? M. Heil ne dit pas un mot, — et c'est un tort, — de la célèbre légende rapportée par Richer et Dudon de Saint-Quentin, certainement indépendants l'un de l'autre, au sujet du rôle joué par Guillaume de Normandie, qui aurait forcé le roi de Germanie à céder le pas au roi de France. Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende, qu'on retrouve jusque dans l'épopée? Il est impossible de le savoir au juste, mais elle est du xe siècle, donc contemporaine, cela est certain, et valait la peine au moins d'être rappelée par un historien désireux de faire connaître le détail des choses. Cela eût été bien plus intéressant, au point de vue historique, que les insinuations de MM. Dümmler et Kalckstein relatives à une prétendue cession de la Lorraine et du royaume de Bourgogne faite par Louis à Otton, dont il n'est question dans aucun texte. J'avais pourtant déjà fait bonne justice (*op. cit.*, p. 85, n. 1) de ces affirmations gratuites. Je m'arrête. J'en ai dit assez pour faire comprendre à l'historien impartial, détaché de préoccupations politiques actuelles, que le livre de M. Heil est tendancieux, comme malheureusement la plupart des livres d'histoire écrits sur ces sujets en Allemagne et en France.

Néanmoins, il semble se dégager de la constatation que l'auteur fait des luttes nombreuses et sans cesse renaissantes pour la posses-

sion du royaume de Lothaire II je ne sais quel sentiment de lassitude. M. Heil (p. 14) trouve que la France eût beaucoup gagné à avoir une frontière naturelle la séparant bien nettement de la Lorraine (*sic*). Mais cette frontière naturelle, pourrait-on lui objecter, existe à l'est de la Lorraine, c'est le Rhin, limite de la Gaule romaine et mérovingienne. Toutefois, il serait temps de parler froidement et sans passion de ces questions. Il était permis à Kalckstein et à Dümmler d'être, malgré eux, des polémistes, parce qu'ils s'étaient trouvés mêlés aux événements de 1870. Aujourd'hui, leurs appréciations nous paraissent naïves et jurent de se trouver dans des œuvres scientifiques aussi sérieuses que les leurs. M. Heil est déjà beaucoup plus réfléchi. Il considère comme un facteur non négligeable les sentiments des habitants de la région en litige. Il remarque avec raison que celui des deux pays que le sort des armes a favorisé, en lui permettant de s'emparer de cette « pomme de discorde, » essaie toujours vainement d'amener l'autre à une réconciliation, et il ajoute, comme un prédicateur, avec un découragement un peu sceptique, qu'il en sera toujours ainsi. Cette idée du retour périodique des mêmes faits dans l'avenir est une preuve de confiance dans les lois de l'histoire. Heureusement ces lois ne sont pas inéluctables. Elles dépendent du maintien d'un même état de choses. Ne suffirait-il pas d'une entente internationale, d'un mouvement populaire local ou de tel autre bouleversement social ou politique, même de la simple initiative d'un chef d'État pour tout changer? M. Heil aurait aussi dû rappeler cette autre loi de l'histoire, qu'on peut ainsi formuler : la trop grande extension d'un état en amène fatalement, à un moment donné, la dislocation et le morcellement. La disparition du royaume de Lothaire II, débris de l'empire éphémère de Charlemagne, a été la cause première de ces luttes constamment renouvelées; la formation d'un état analogue à ce royaume pourrait peut-être un jour y mettre fin. Voilà ce que nous rappellerons à M. Heil, en le félicitant d'avoir fait un visible effort pour être impartial, mais en lui reprochant de n'avoir pas su s'inspirer toujours suffisamment, dans ses recherches, non pas des idées, mais de la méthode de travail de Dümmler.

Ph. LAUER.

Auguste BRACHET. *Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants. Une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité (852-1483).* Paris, Hachette, 1903. Gr. in-8°, CCIX-694 p.

Le livre de M. Brachet, bien qu'il n'ait pu y mettre lui-même la dernière main, n'en a pas moins une très haute portée, et, s'il n'est pas possible d'en admettre sans réserve toutes les conclusions, on y trouve au moins une doctrine de nature à pousser la recherche historique dans une direction nouvelle et une masse considérable de faits d'où la vérité

pourra souvent se dégager. L'idée en avait été suggérée à l'auteur, comme il le dit lui-même, par son « vénéré maître », M. Littré. C'est là une autorité scientifique, et c'est aussi une doctrine non moins incontestablement scientifique, que celle de l'hérédité qui lui sert de point de départ et de fondement. Mais la pathologie historique, suivant un autre mot de Littré, n'en est pas moins encore « embryonnaire, et son développement sera l'un des offices intellectuels du xx[e] siècle ». M. Brachet commence par nous expliquer les raisons qui l'ont amené à choisir une dynastie, celle des rois de France jusqu'à Louis XI, comme moyen de vérifier son hypothèse sur la personne de ce roi. C'est qu'aux dynasties seules a pu s'attacher dans le passé un intérêt suffisant pour justifier la conservation des faits et des documents qui les concernent; l'attention ne se porte sur les ancêtres des personnages les plus fameux, quand ils ne sont pas souverains, qu'après l'apparition de leurs descendants dans l'histoire; leur généalogie, et, à fortiori, leur biographie et leur pathologie sont donc pleines de ténèbres. Une race royale attire au contraire dès son origine l'attention des historiens, qui recueillent avec beaucoup plus de soin le souvenir de tout ce qui s'y rattache. Le choix du sujet du livre de M. Brachet s'explique ainsi tout naturellement. Quant à la méthode, qui n'est pas le côté le moins remarquable de son livre, elle suppose, dit-il, l'emploi simultané de trois disciplines fort dissemblables les unes des autres : la critique historique, la clinique moderne et la pathologie médiévale. Le chartiste trouve les textes; l'historien médiéval les interprète conformément aux systèmes de la médecine ancienne et le clinicien les explique suivant les données de la symptomatologie moderne. L'étude de la pathologie historique exige la réunion de ces trois disciplines dans la personne d'un seul et même savant. C'est là une grosse difficulté, et l'on doit reconnaître que le problème ainsi posé ne sera que rarement résolu, si même une solution complète en est jamais possible. Il est en effet malaisé à un seul homme de pratiquer avec une égale supériorité ces trois disciplines. A supposer qu'il les possède, il ne lui est guère plus aisé de dégager le lien pathologique, qui, dans le cas présent, relie Robert le Fort à Louis XI à travers soixante-quatorze générations d'ascendants. Dans quelle mesure chacun de ces ascendants a-t-il contribué à constituer la formule pathogénique de Louis XI? On n'arrivera peut-être jamais à le savoir. Il n'en est pas moins profitable de le chercher, comme l'a fait M. Brachet, à l'aide des documents malheureusement trop rares, et trop souvent aussi peu explicites et peu compréhensibles, et son travail a au moins le très grand mérite de nous offrir, à défaut d'une chaine pathologique continue, reliant du premier au dernier les souverains qu'il étudie, une série de monographies intéressantes chacune en elle-même. La plus intéressante de toutes serait certainement celle du roi, à l'occasion duquel M. Bra-

chet a entrepris d'écrire son livre et d'exposer sa méthode et sa doctrine. Malheureusement, le seul volume qu'il ait eu le temps d'achever s'arrête après Charles VII. Il a tenu, il est vrai, dans la très importante et très longue introduction dont il a fait précéder son travail, à montrer d'après quelques exemples de quelle importance peut être la pathologie appliquée à l'étude de l'histoire. Les exemples empruntés par lui à la vie de Louis XI sont très suggestifs, et de nature à rendre compte de plusieurs actes du roi, sur lesquels ses historiens se seraient jusqu'ici trompés. Mais, comme nous venons de le dire, les monographies pathologiques qui forment le corps de ce premier volume sont consacrées non à Louis XI, mais à ses ascendants mâles et femelles depuis l'année 852. L'intérêt n'en est pas mince pour l'histoire. Citons notamment celles des ascendants les plus rapprochés de Louis XI, Charles VII et Marie d'Anjou, ses père et mère, de son grand-père et de sa grand'mère paternels, Charles VI et Isabeau de Bavière, et, en remontant ensuite jusqu'aux origines mêmes de la dynastie carolingienne, l'étude pathologique de la mort du roi Eudes en 898, de celle de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII, de saint Louis et de ses successeurs, et notamment de Charles V, jusques et y compris Charles VII. Les renseignements les plus variés y abondent et renouvellent foncièrement la biographie de ces rois. L'auteur ne se dissimule pas qu'il doive s'être glissé des erreurs dans son travail. Quelques-unes ont été déjà relevées par les critiques : celle notamment par laquelle l'auteur, trop confiant dans l'édition des *Historiens de France,* qualifie Robert II *mole gravis* au lieu de *more gravis,* qui est la vraie lecture, donnée après la mort de M. Brachet par Huckel, le dernier éditeur du *Carmen ad Rodbertum regem,* où se trouve ce passage. Nous en avons nous-même remarqué une autre, celle qui fait du s[r] de Soissons un s[r] de Poissons (Introduction, p. XXI). Nous croyons en outre un peu inexacte l'opinion de M. Brachet, d'après laquelle Louis XI n'aurait séjourné au Plessis-du-Parc que la dernière année de sa vie. La vérité, qui comporte d'ailleurs d'assez nombreuses exceptions, c'est que, dès le milieu de son règne environ, il vint chaque année y prendre ses quartiers d'hiver pour trois ou quatre mois. Mais ce sont là de trop légères taches pour qu'il vaille la peine de s'y arrêter, et ce n'est pas l'indulgence réclamée par l'auteur qu'il y a lieu de lui accorder, c'est de la reconnaissance qu'il mérite à tous égards, pour la masse énorme de faits nouveaux et d'interprétations sagaces qu'il apporte dans le domaine historique, comme aussi pour le modèle qu'il fournit d'une discipline nouvelle; et nous sommes bien convaincu que nul parmi ceux qui liront son livre ne songera à la lui marchander; pour notre compte, nous la lui accorderons aussi large que possible.

J. V.

J. Gay. *Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352).* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition (libr. Georges Bellais), 1904. In-8°, 189 pages.

« Je crois que le roi de France », écrivait Jourdain de Séverac, missionnaire en Orient, « pourrait soumettre le monde entier à sa puissance et l'amener à la foi chrétienne sans le secours de personne ». L'assertion, assurément flatteuse, montre quelles illusions on avait encore; elle était bien loin d'être vraie lorsque l'ancien conseiller de Philippe de Valois, montant sur le trône pontifical sous le nom de Clément VI, voulut réaliser les projets de croisade que ses prédécesseurs avaient si souvent repris pour les voir sans cesse ajournés. Les difficultés qui surgirent entre la France et l'Angleterre absorbèrent l'attention des deux peuples; l'union entre les royaumes d'Occident, condition essentielle du succès de l'entreprise, ne semblait pas près de se réaliser; le pape tourna ses regards vers l'Italie et s'adressa aux Vénitiens. Leur puissance maritime et la connaissance qu'ils avaient de l'Orient à la suite de longues relations en faisaient de précieux alliés. Avec le royaume de Chypre, alors très prospère, avec les Hospitaliers, partout répandus, il forma une ligue navale. Il espérait, en même temps, mettre à profit les intérêts qui unissaient les Latins aux Byzantins pour obtenir de ceux-ci l'abjuration du schisme. Il fut plus difficile de trouver des ressources et de réunir des vaisseaux, chacun des alliés cherchant à donner le moins possible. Les progrès des Turcs, l'attaque de Nègrepont, l'attitude menaçante de l'émir de Smyrne, Omour-Bey, firent hâter les préparatifs. Martin Zaccaria, un Génois qui aurait été gouverneur de l'île de Chio, fut nommé, le 16 septembre 1343, capitaine des quatre galères pontificales, le patriarche Henri d'Asti demeurant directeur suprême de la ligue. Toutes les forces furent dirigées sur Smyrne; le 28 octobre 1344, la ville était enlevée d'assaut et les chrétiens maîtres du port. Grande fut la joie à la cour pontificale lorsqu'y parvint la nouvelle de cette victoire. Elle allait faire renaître l'enthousiasme et vaincre les hésitations de ceux qui tardaient à partir. Déjà les croisés de France et du royaume d'Arles prenaient, sous la direction de Pierre de la Palu, seigneur de Varambon et sénéchal de Beaucaire, le chemin de l'Orient lorsqu'on apprit, le 17 janvier 1345, que les chrétiens de Smyrne, attirés hors de la ville par l'émir Omour-Bey, avaient été surpris, battus et que leurs chefs avaient été tués. Il fallut sans retard les remplacer et fournir les secours réclamés par les Hospitaliers et les Vénitiens de Nègrepont.

Le dauphin Humbert II venait d'offrir ses services au pape; celui-ci les accepta et le nomma, le 16 mai 1345, capitaine général du saint-siège. Après s'être attardé dans l'Italie, tout émue encore par le massacre de

Smyrne, pour rallier les croisés, le nouveau chef arriva à Nègrepont, puis chercha à obtenir, de la cour de Byzance, l'île de Chio pour base d'opération; finalement, il revint à Venise, en juin 1346, sans avoir obtenu aucun résultat. Après son départ, on songea à traiter avec les musulmans d'Égypte et d'Asie Mineure. « Ainsi, le rêve initial est toujours présent, la délivrance de la terre sainte s'effaçait de nouveau dans un lointain inaccessible; on avait oublié la Palestine pour ne combattre que les émirs d'Asie Mineure et conquérir Smyrne et Chio. Pour garder les positions acquises, on allait traiter avec ces émirs. » Contrairement à ce qui avait été fait jusque-là, en dépit des prohibitions portées jusqu'alors, les Vénitiens obtinrent de conclure un traité de commerce avec le soudan d'Égypte. Du côté de l'empire byzantin, les négociations de Clément VI avec la régente Anne de Savoie, puis avec l'empereur Cantacuzène, pour amener la réunion des églises, n'aboutirent à rien, l'un comptant sur la puissance, l'autre spéculant sur la faiblesse de l'empire. Ainsi, les divergences de vues et l'antagonisme des ambitions, les rivalités commerciales, politiques ou dynastiques, mais surtout le conflit de Gênes et de Venise paralysèrent l'action politico-religieuse du saint-siège. Aux croisés de jadis, jaloux de verser leur sang pour le rachat des Saints-Lieux, succédèrent des diplomates qui cédèrent le pas aux marchands. C'est surtout en utilisant les lettres secrètes et curiales de Clément VI, conservées aux archives du Vatican, et les textes des historiens byzantins, Cantacuzène et Nicéphore Gregoras, que M. Gay a pu compléter l'histoire des relations de la papauté avec l'Orient de 1342 à 1352 et élucider, pour cette époque, une question qui, de nos jours encore, n'est pas sans intérêt.

Aug. Coulon.

André Lesort. *Les Chartes du Clermontois, conservées au musée Condé, à Chantilly.* Paris, Champion, 1904. In-8°, 273 pages.

Formée artificiellement de domaines ayant appartenu aux évêques de Verdun, aux ducs de Lorraine et de Bar, la terre de Clermontois, donnée au prince de Condé en 1648, n'a commencé à avoir de véritables archives, à proprement parler, qu'à partir de cette date. « Mais, pour la reconnaissance des droits dont il avait la jouissance, pour la recherche de ceux qui avaient pu tomber en désuétude, pour l'administration de sa nouvelle principauté, M. le prince devait à tout instant invoquer l'autorité de documents antérieurs à son entrée en possession et devenus d'ailleurs sans utilité pour les souverains dépossédés. C'était dans les Trésors des chartes de Bar et de Nancy qu'était conservée la majeure partie des titres dont la réunion avait formé le Clermontois. » C'est de ces Trésors qu'on retira les pièces qui vinrent former la tête

de série, au point de vue chronologique, des archives de la nouvelle circonscription, et quelques-unes de ces pièces, enlevées à des chartriers ecclésiastiques, remontent jusqu'au XI[e] siècle. Il est impossible d'indiquer ici toutes les vicissitudes par lesquelles ont passé les diverses séries de ces archives du Clermontois. M. Lesort a retracé leur histoire en détail dans son introduction. Confisqués en 1793, versés en partie aux Archives nationales, en partie aux archives de la Meuse, les documents furent restitués en 1814 au prince Louis-Joseph de Condé. C'est ainsi que les chartes (avec un grand nombre de registres) ont passé à Chantilly, où elles sont actuellement conservées, et c'est à elles qu'est consacrée la publication de M. Lesort. Celle-ci comprend cent vingt-neuf pièces, rangées par ordre chronologique, et qui vont de 1069 à 1345. Les trois plus anciennes avaient déjà été publiées à diverses reprises; mais, parmi les autres, la très grande majorité étaient encore inédites; quelques-unes avaient été seulement indiquées par les anciens historiens de la Lorraine et du Barrois. C'était donc faire œuvre utile que de les mettre à la portée des travailleurs, accompagnées de notes abondantes et pourvues d'une bonne table.

M. L. Delisle avait déjà reconnu tout l'intérêt que pouvait présenter ce recueil, et ce sont des copies effectuées par lui qui ont pu être utilisées pour l'édition d'un grand nombre de pièces. Celles-ci appartiennent presque toutes (n[os] III-CXVIII) au XIII[e] siècle et forment un ensemble qui intéressera non seulement les historiens et les diplomatistes, mais encore les philologues, la plupart d'entre elles étant en langue vulgaire. Parmi les personnages dont elles émanent, ceux dont les noms reviennent le plus souvent sont Thiébaut II, comte de Bar, et Henri V, comte de Grandpré. Le n° CXXVIII est un accord entre Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et Henri IV, comte de Verdun, au sujet de leurs droits respectifs sur la ville de Verdun. Ce document important semble être publié là pour la première fois.

R. P.

Cartulaire du chapitre de Sens, publié, avec plusieurs appendices, par l'abbé Eugène CHARTRAIRE. Sens, Duchemin, 1904. In-8°, XXIII-304 pages. (Société archéologique de Sens. Documents, t. III.)

Le cartulaire du chapitre de Sens, jadis connu sous le nom de *Liber Pilosus,* est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 9898 des mss. du fonds latin. Rédigé sans doute peu après 1422, il comprend soixante-trois pièces, la plupart du XIV[e] siècle, qui se divisent en deux séries distinctes, que M. l'abbé Chartraire a successivement étudiées dans son introduction, en faisant ressortir tout l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire de la métropole sénonaise. La première série comprend vingt-trois pièces relatives aux rapports des

archevêques et du chapitre, et surtout aux immunités dudit chapitre. Ce sont des bulles pontificales (la plus ancienne est d'Alexandre III), des lettres des archevêques, etc., établissant cette immunité, ou surtout consacrant le souvenir des diverses affaires dans lesquelles les exemptions ont été invoquées ou reconnues. Les pièces suivantes concernent les rapports des évêques suffragants de Sens avec l'église métropolitaine, principalement au point de vue de la « profession », du serment auquel étaient astreints les nouveaux titulaires en prenant possession de leur dignité. Il y a là, non seulement des procès-verbaux de profession, mais des textes permettant de se rendre compte de la manière dont les choses se passaient dans la pratique, des demandes de délais pour la cérémonie, des documents concernant l'offerte de la chappe due par les évêques à l'occasion de leur installation. C'est à ces professions également que se rapportent les pièces annexes jointes par M. l'abbé Chartraire à sa publication. L'habitude s'était établie de faire signer par les nouveaux évêques une formule de profession, inscrite sur les livres saints mêmes sur lesquels était prêté le serment. Parmi les livres liturgiques consacrés à cet usage, un pontifical du XII[e] siècle est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; un autre est conservé à Metz : c'est un pontifical dont M. l'abbé Chartraire a découvert l'origine parisienne, et qu'il a ingénieusement conjecturé avoir été transporté à Sens, au début du XIII[e] siècle, par l'archevêque Gautier Cornut, auparavant doyen de l'église de Paris. Il a servi de registre de profession jusqu'aux années qui précédèrent la Révolution. C'est sur ce livre que les évêques de Paris, de Troyes, de Nevers, d'Orléans, de Meaux, de Chartres et d'Auxerre signaient de leur main la formule du serment qu'ils prêtaient à l'archevêque de Sens. Il en était de même des abbés et des abbesses de l'archidiocèse. M. l'abbé Chartraire a relevé deux cent soixante-quatorze souscriptions de ce genre, qui vont de 1225 à 1784. On comprend tout l'intérêt que peut présenter, en tant que document paléographique, le pontifical de Metz. Au point de vue purement historique, la publication de ces notices, rangées en ordre chronologique, constitue un ensemble précieux, permettant de rectifier ou de préciser bien des dates, fournies par la *Gallia christiana* ou des ouvrages similaires.

R. POUPARDIN.

Histoire de Montluçon (d'après des documents inédits)..., par Édouard JANIN, ancien président du Tribunal de commerce, président de la Chambre de commerce. Paris, Lechevalier; Montluçon, Maugenest. In-8°, 606 pages.

C'est une œuvre de piété filiale que M. É. Janin a entreprise en écrivant l'histoire de Montluçon, et il a eu raison d'en tenter la réali-

sation. Montluçon n'avait jamais été, en effet, jusqu'ici l'objet d'aucun travail d'ensemble, si l'on excepte un *Croquis de Montluçon au bon vieux temps,* dû à M. de Laguérenne et paru quelques jours avant l'ouvrage de M. Janin.

Malheureusement, M. J. n'était peut-être pas préparé suffisamment à s'attaquer à un si gros morceau. Écrire l'histoire de Montluçon d'après des documents d'archives, cela suppose des recherches patientes et nombreuses, à Paris surtout, car les dépôts de l'Allier sont pauvres sur cette vieille ville, et il est précisément à craindre que l'auteur ait même ignoré l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon* de Huillard-Bréholles; il ne le cite pas dans sa bibliographie, assez imparfaite d'ailleurs et incomplète sur bien d'autres points. Il aurait encore fallu explorer, aux archives de l'Allier, le fonds du chapitre collégial de Saint-Nicolas de Montluçon, de la cure de Notre-Dame, et, dans la série E, le fonds de la ville elle-même, qui comprend plus de trois cents pièces de toute nature. L'auteur y aurait trouvé sur l'organisation municipale de nombreux détails qui font défaut dans son livre et eût pu en tirer, par exemple, une liste des consuls de la ville, depuis le xve s., fort intéressante au point de vue bourbonnais; le fonctionnement des « charités » de Montluçon a également été laissé de côté. M. J. a entrevu ce qu'il y avait à faire, puisqu'il cite un certain nombre d'actes pris dans les fonds dont nous venons de parler, mais il a cru se mettre en règle avec les exigences de la méthode historique moderne en publiant, d'une façon souvent insuffisante, à la fin de plusieurs de ses chapitres, « quelques actes extraits des archives de l'Allier ».

Ajoutons à cela que M. J. n'est pas toujours renseigné autant qu'on le voudrait sur les alentours de son sujet. C'est ainsi qu'il cite, à la date du 5 décembre 1242, un *duc* de Bourbon : c'est une erreur de près d'un siècle; il ne possède point non plus toute la discussion de A. Chazaud sur la chronologie des sires de Bourbon; il fait revivre, sans réfutation préalable, des personnages légendaires et adopte tour à tour, pour les Archembaud de Bourbon, la numérotation de Chazaud et celle que Chazaud a combattue.

La partie moderne de l'ouvrage est plus originale et mérite des éloges, avec cette réserve, toutefois, que le plan y est quelque peu décousu; c'est une assez bonne contribution à l'histoire du développement industriel de la cité.

Les deux dernières parties sont inégales : tandis que les « Environs de Montluçon » ne sont qu'un guide très sommaire, l' « Étude sur Néris » est un bon résumé de ce que l'on sait sur cette antique ville d'eaux.

L'ouvrage de M. J. est donc loin d'être l'histoire définitive de Montluçon, que l'auteur serait en mesure de nous donner s'il voulait com-

pléter et ordonner ses notes, recourir aux sources qu'il connait pour y avoir puisé et s'informer de celles qu'il parait avoir ignorées.

Pierre FLAMENT.

Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle, publiés d'après un manuscrit des Archives nationales et précédés d'une Introduction et d'un État de Niort au XIIIe siècle, par H. CLOUZOT. Paris, Champion; Niort, L. Clouzot, 1904. In-8°, 72 pages et 1 plan. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

Cet intéressant document, qui fait partie du Trésor des chartes (Arch. nat., J 192A, n° 64) et que M. Clouzot croit avoir été rédigé entre 1261 et 1271, est écrit en dialecte poitevin. M. A. Thomas, qui l'a déjà étudié au point de vue linguistique (*Romania,* t. CXXXIII, janvier 1905, p. 173), y a relevé un certain nombre de vocables, dont on ne connaissait pas d'exemples avant le XIVe siècle, et même des formes de noms propres antérieures de près d'un siècle à celles qu'avaient recueillies Hatzfeld et Godefroy. Ceci donne à réfléchir sur l'exactitude de la date proposée par l'éditeur, qui semble avoir longuement hésité avant de s'y arrêter. Nous voudrions passer en revue ses principaux arguments et donner, en faveur d'une date plus récente, quelques présomptions que l'annotation très sérieuse qu'il a faite du document eût dû, nous semble-t-il, fournir à M. Clouzot.

Remarquant que le comte de Poitiers ne porte aucune autre qualification sur le double titre, latin et poitevin, du rôle des cens à lui dus, l'éditeur a tout d'abord écarté les périodes pendant lesquelles le comté fut réuni à la couronne, de 1271 à 1314, de 1316 à 1369, c'est-à-dire les règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, celui de Philippe V de 1316 à 1322, ceux de Charles IV, de Philippe VI, de Jean II et de Charles V. Cette déduction est très valable, bien qu'on puisse se demander si le scribe poitevin, accoutumé à la transcription machinale d'un titre invariable, et ne voyant en l'espèce dans le roi que sa qualité de titulaire du comté, n'a pas voulu désigner l'un quelconque de ces princes. Mais, s'il faut choisir entre Alphonse de Poitiers (1241-1271), Philippe le Long (de 1314 à 1316) et Jean de Berry (1369-1416), pourquoi préférer le premier?

L'adage « on ne prête qu'aux riches », en vertu duquel M. Clouzot incline pour Alphonse de Poitiers, dont on a conservé tant de lettres, d'enquêtes et de registres de compte, alors qu'il n'existe pour Philippe le Long aucun document de ce genre, nous semble une raison peu sérieuse. Une liste de cens et rentes n'implique point chez celui auquel ils sont dus une bien grande « sollicitude administrative ».

La note attribuée à Gérard de Montaigu, garde des Archives royales de 1366 à 1391, et où il se plaint que les lieux cités soient confus et indéterminés, n'implique pas non plus que son auteur se soit trouvé en présence de « formes archaïques »; elle peut tout aussi bien signifier que le dialecte poitevin lui était peu familier ou que le rôle n'était pas dressé suivant les règles de la chancellerie royale.

Enfin, le principal argument, tiré de la date de l'expulsion des Israélites domiciliés à Niort qui se place aux dernières années du XIIIe siècle, ne nous paraît pas plus concluant. L'agent du comte n'écrit pas : « La maison où fut l'école aux Juifs »; mais il taxe : « L'escole au Juys ». Est-ce une preuve que l'école fût encore ouverte, et n'existe-t-il pas de nombreux exemples d'édifices désaffectés ayant conservé, quelquefois après un siècle, leur ancienne dénomination?

Signalons, d'autre part, un certain nombre d'identifications peu discutables effectuées par M. Clouzot lui-même en note des 359 articles que compte le rôle des cens et rentes. Sous le no 72, nous trouvons un « maistre Guillaume le Fezecien... »; or, un texte des archives communales de Niort mentionne, en 1322, maître Guillaume, physicien; un autre document, emprunté aux archives de la Vienne, signale, en 1390, « la meson qui fut mestre Guillaume, fezecien »; si, comme il est plus que probable, ces trois mentions ont trait au même personnage, il serait curieux que, vivant dès 1271, on se souvint encore, en 1390, qu'une maison lui appartenait cent vingt ans auparavant; ce qui est moins impossible dans le cas où, la date de 1271 écartée, on la remplace par une autre se rapprochant sensiblement de 1322.

Autre identification non moins probante : celle du « sire André Chau, prestre », du registre (no 223), et d' « Andreas Callidus, presbyter », mentionné, en 1342, par un autre texte des archives communales de Niort. On a, du reste, plus de renseignements sur cet ecclésiastique, qui gouverna l'aumônerie de Beauchamp de 1318 à 1342 et de 1348 à 1370. Pour qu'André Chaud, encore vivant en 1370, fût déjà prêtre en 1271, il faudrait lui supposer une longévité vraiment inconcevable. Citons, sans plus nous arrêter, P. Leguayres (no 59), mentionné en 1325; Bienvenue Byron (no 283), en 1317; Étienne Taison (no 292), vers 1325.

Nous sommes loin d'avoir la prétention de préciser la date de rédaction du document que M. Clouzot a publié du reste avec le plus grand soin; seules ses nombreuses recherches aux archives communales de Niort, aux archives de la Vienne, à celles des Deux-Sèvres nous ont permis de discuter une attribution à une date que nous croyons trop reculée. Nos critiques, qui ne portent que sur ce point, n'enlèvent au document rien de sa valeur ni à l'éditeur rien de son mérite. S'il nous fallait pourtant proposer une attribution, la plus vraisemblable serait, à notre avis, le premier quart du XIVe siècle. M. Clouzot signale en effet,

vers 1325, la veuve d'un certain Jean Moricet, qui pourrait bien être celui désigné au registre sous le n° 252, et, à la même date, la veuve et les héritiers d'Hilaire le Rouher, indiqué lui-même au n° 275. Les deux années qui précédèrent l'élévation de Philippe le Long au trône, et pendant lesquelles il occupa le comté de Poitiers, sont peut-être, en somme, la vraie époque de rédaction du registre.

Ayant exprimé quelques réserves, qui portent toutes exclusivement sur la date assignée par M. Clouzot à ce document très curieux au point de vue niortais, nous ne pouvons que le louer de l'excellente étude dont il l'a fait précéder sur l'état de la ville au XIIIe siècle. C'est une véritable reconstitution archéologique, en un style sobre et précis, du port, du château, de la ville, de ses enceintes et de ses faubourgs, avec ses églises, ses monastères, ses établissements de charité; ce sont des vues très nouvelles sur le commerce de Niort à cette époque, de curieux renseignements sur le groupe israélite qui le dirigeait. Un dernier chapitre, consacré à l'organisation municipale, expose le mode suivant lequel la commune de Niort appliquait sa charte, les établissements de Rouen, souvenir de la domination des Plantagenets. Un plan de la ville aux XIIIe et XIVe siècles complète heureusement ce tableau en raccourci de ce que fut pendant le beau moyen âge la cité niortaise aux divers points de vue de l'archéologie, de l'histoire, de l'économie, du droit et des mœurs.

François-L. BRUEL.

Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des Archives Vaticanes au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, par D. Ursmer BERLIÈRE. Paris, Champion, 1904. In-8°, XXVIII-317 pages.

Cet inventaire est la première publication de l'Institut historique que le gouvernement belge a éprouvé le besoin de créer à Rome. Il émane du directeur de cet Institut, le savant dom Berlière, qui, dans une importante Introduction, donne une idée parfaite de ce qu'est le fonds des *Obligationes et solutiones* aux Archives du Vatican. Ce fonds, qui n'est qu'une portion des archives de la Chambre apostolique, laquelle avait, comme on sait, la charge d'administrer les finances pontificales, comprend une centaine de volumes. On y trouve des obligations et des paiements effectués par les évêques et les abbés lors de leur promotion, des documents relatifs aux visites *ad limina* et aux paiements du cens apostolique, des actes consistoriaux, des obligations et des paiements d'annates, des pièces concernant les collecteurs apostoliques. Les plus anciens actes de ce fonds remontent aux premières années du XIVe siècle. M. Jos. de Loye en a parlé, il y a quelques

années, dans un bon mémoire[1], et, plus récemment, M. J. Fraikin les a utilisés au point de vue spécial du diocèse de Bordeaux[2]. En donnant l'analyse de tous ceux qui concernent les anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai depuis 1300 jusqu'au milieu du xvie siècle, dom Berlière a rendu service à la France presqu'autant qu'à la Belgique. L'auteur, en effet, n'a pas fait de distinction entre les documents concernant les parties restées françaises des anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai et les parties devenues belges de ces anciens diocèses. On trouve donc, dans son inventaire, de nombreuses mentions relatives aux évêques de Thérouanne et de Cambrai; d'autres, non moins nombreuses, intéressent les abbayes et les monastères dont le siège se trouvait sur le sol de nos départements actuels du Nord et du Pas-de-Calais. C'est dire que l'historien de ces évêques, de ces abbayes, de ces monastères est tenu désormais d'interroger le livre de dom Berlière. Cette première publication de l'Institut historique belge de Rome fait bien augurer de celles qui la suivront. J'y verrais peu de chose à reprendre si dom Berlière avait un peu plus soigné sa Table analytique et s'il avait imprimé dans son livre une Liste des nombreuses abréviations qu'il a justement employées.

Armand d'Herbomez.

Arthur Agats. *Der hansische Baienhandel...*, mit 3 Karten. Heidelberg, Carl Winter, 1904. In-8°, 120 pages, pl.

Les « voyages à la Baie » sont fréquemment mentionnés dans les registres de la Hanse au xive et au xve siècle. « Voyageurs de la Baie, flotte de la Baie, sel de la Baie », toutes ces expressions se rencontrent à maintes reprises dans les *Hanserecesse* ou dans l'*Hansisches Urkundenbuch*. Quelle était donc cette baie si connue des Hanséates qu'ils n'avaient pas besoin de la désigner plus explicitement? Des érudits allemands de la première moitié du xixe siècle ont cru pouvoir l'identifier avec la baie de Biscaye. Cette opinion a été abandonnée depuis, et maintenant, aussi bien en France qu'en Allemagne, on s'accorde à reconnaître dans cette baie la baie de Bourgneuf, au sud de l'embouchure de la Loire.

M. A. Agats s'est proposé de mettre en lumière les relations commerciales de la Hanse avec ce grand centre de production et d'exporta-

1. J. de Loye, *les Archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle.* Paris, 1899, in-8° (fasc. 80 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

2. J. Fraikin, *Comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453 d'après les comptes de la Chambre apostolique.* Rome, 1903, in-8° (*Annales de Saint-Louis-des-Français*).

tion du sel au moyen âge. Il a divisé son étude en trois parties : les localités, le commerce, le développement historique du commerce.

La première partie contient un exposé de la situation de la Baie, une description succincte des marais salants et de leur exploitation, enfin une revue rapide des principaux centres commerciaux, Bourgneuf, Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Noirmoutier, et des points de mouillage pour les vaisseaux. Cette première partie a été traitée avec soin par M. Agats, à l'aide de quelques publications locales et de ses observations personnelles lors d'un voyage en Vendée en 1901. Nous croyons pourtant qu'elle n'offrira au lecteur français qu'un intérêt relativement limité, n'apportant aucun renseignement nouveau.

La seconde partie, au contraire, met en lumière quelques faits peu connus sur l'organisation commerciale de la Hanse, non seulement dans la baie de Bourgneuf, mais encore sur plusieurs autres points du littoral, tels que Brouage et la Rochelle. Signalons, entre autres, l'étude sur les « lieger », ou agents permanents de la Hanse à Bourgneuf, et un aperçu des prix du sel et du vin au xve siècle, aussi bien à leur départ du Poitou qu'à leur arrivée en Flandre, en Angleterre, en Prusse, voire même à Revel, en Livonie.

Dans la troisième partie, de beaucoup la plus développée, l'auteur étudie les diverses phases par lesquelles a passé le commerce de la Baie : les débuts à la fin du xiiie et pendant le xive siècle, les alternatives de prospérité et de ruine pendant les guerres du xve et enfin la décadence au xvie. Au début du xviie siècle, Hambourg recevait encore de grandes quantités de sels de la Baie; mais ces sels venaient de Brouage, de Guérande ou des îles de Ré et d'Oléron; Bourgneuf était passé à l'arrière-plan. Le terme de « Boisalz », sel de la Baie, dégagé de sa signification première, s'appliquait sans distinction à tous les sels venant des pays de l'ouest.

Parmi les causes principales qui amenèrent l'abandon des salines de Bourgneuf, et, par suite, la cessation du commerce hanséatique sur ce point, M. Agats fait intervenir très justement l'assèchement des marais et l'envasement progressif de la baie. A la fin de son étude, il donne trois cartes représentant la baie de Bourgneuf à trois époques différentes : au moyen âge, à la fin du xviie siècle et dans les temps modernes. Il ne faut pas demander à ces cartes, à la première surtout, une exactitude rigoureuse. Ce sont, plus proprement, des schémas qui suffisent à donner une idée approximative, toutes proportions gardées, des modifications apportées au littoral par les alluvions maritimes, phénomène bien connu qui a causé la ruine du port de Brouage et le comblement partiel de la baie de l'Aiguillon.

Les sources auxquelles M. Agats a puisé consistent presque exclusivement dans les publications allemandes relatives à la Hanse; c'est dire que son livre contient peu d'inédit. On n'y trouvera aucune pièce

justificative et peu ou point de références à des pièces d'archives françaises. En outre, M. Agats, qui cite des publications locales d'un intérêt secondaire, ignore, par contre, des ouvrages généraux ou des études touchant de près son sujet. L'*Histoire de la marine française*, de M. Ch. de la Roncière, lui eût fourni plus d'un éclaircissement sur les rencontres navales du XIVe et du XVe siècle; *la Marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle*, de M. Émile Gabory, traite, à plusieurs reprises, du commerce du sel et des relations du pays nantais avec les contrées septentrionales de l'Europe.

Ajoutons que quelques identifications proposées par l'auteur ne sont pas très heureuses. Il se peut que « Portus Vetraria super fluvios Taunuco », le « Porto Vidrari » ou « Vediri » des monnaies mérovingiennes, ne soit pas Port-Saint-Père, sur le Tenu, comme le croit M. Longnon; mais il est impossible de l'identifier, comme le veut M. Agats, avec la Bovettrie, au sud-est de Fresnay. Bovettrie n'offre pas le moindre rapport philologique avec la forme latine « Portus Vetraria » du diplôme de Sigebert II; c'est un dérivé de « bovaria » au sens de métairie, étable à bœufs.

En résumé, et malgré ses imperfections, l'étude de M. A. Agats mérite d'être prise en considération par tous ceux qui s'occupent de l'histoire des relations commerciales de la France avec l'étranger, à condition, toutefois, de ne pas perdre de vue l'insuffisance de la documentation qui laisse de côté les textes purement français.

Étienne CLOUZOT.

Victor MORTET. *Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris.*

I. — *L'Age des tours et la sonnerie de Notre-Dame de Paris au XIIIe siècle et dans la première partie du XIVe* (avec 8 planches). Paris, A. Picard, 1903. In-8°, 34 pages.

II. — *L'Ancien niveau de Notre-Dame de Paris et les portes secondaires de la façade méridionale* (avec 1 planche). Paris, A. Picard, 1904. In-8°, 16 pages.

III. — *La Loge aux maçons et la forge de Notre-Dame de Paris (XIIIe siècle).* Paris, A. Picard, 1905. In-8°, 6 pages.

Les trois notices que M. V. Mortet vient de faire paraître successivement dans le *Bulletin monumental* forment une sorte de complément au savant ouvrage que notre confrère a publié naguère sur *la Cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIe siècle.*

Les architectes et les historiens n'étaient point d'accord jusqu'à ce

jour au sujet des dates qu'il convient d'attribuer aux deux célèbres tours de Notre-Dame de Paris. Viollet-le-Duc, eu égard au style de l'ornementation et à la nature des matériaux employés, proposait la période comprise entre les années 1225 et 1235 environ; M. de Guilhermy, au contraire, adoptait une époque postérieure à 1250.

Il résulte des recherches de M. Mortet que les tours de Notre-Dame n'ont pas été construites simultanément. Leurs dimensions et leur décoration offrent des divergences sensibles, et, de ces divergences, l'étude des textes nous procure une explication satisfaisante. En effet, deux règlements, l'un du 2 novembre 1245 et l'autre du 25 juin 1328, signalés par M. Mortet, permettent de conclure que, en l'année 1245, la construction des deux tours devait être terminée, et que, longtemps après l'achèvement de cette construction, l'on désignait communément la tour sud, qui est la plus petite, sous le nom de *turris, la tour,* tandis que l'on donnait à la tour nord le nom de *magna turris, la grande tour.* Cela est tout à fait conforme aux indications fournies par le monument lui-même. La tour sud, bâtie la première entre 1225 et 1235 environ, fut appelée *la tour,* parce que, pendant un certain temps, elle fut seule visible sur la façade. La seconde tour, élevée plus tard, entre 1235 et 1245 environ, reçut la dénomination de *grande tour,* parce qu'on lui avait donné de plus grandes dimensions. Ces résultats, obtenus par certains rapprochements entre la structure et l'histoire de l'édifice, prouvent encore une fois que les progrès de l'archéologie sont intimement liés à la critique des textes.

Mais, si l'architecture et l'histoire sont les branches principales de la science archéologique, on peut dire que les fouilles en sont la racine même. Dans son étude sur l'*Ancien niveau de Notre-Dame de Paris,* M. Mortet a fait voir tout le parti qu'on peut tirer, pour reconstituer l'état primitif de la cathédrale, des fouilles exécutées en 1847 sur le parvis Notre-Dame. Ces fouilles ont mis à néant la légende suivant laquelle un vaste perron de plusieurs degrés aurait autrefois précédé les trois portes qui s'ouvrent sur la façade principale; elles ont démontré, en effet, que le sol du parvis était, dès le XIIIe siècle, au niveau du dallage de l'église. Mais il n'en était pas de même dans la direction de la Seine, du côté de la façade méridionale, où le terrain était en contre-bas. Analysant, dans l'ordre chronologique, plusieurs documents extraits du *Cartulaire de Notre-Dame,* M. Mortet a établi que le perron signalé dans les chartes était situé au sud, non loin du palais épiscopal, et qu'il donnait probablement accès à une petite porte latérale de la tour méridionale, la plus ancienne des deux tours.

C'est encore l'étude des actes du *Cartulaire de Notre-Dame* qui a révélé à M. Mortet ce qu'il nous fait savoir du chantier de la cathédrale de Paris à la fin du XIIIe siècle. Le texte du règlement du 8 février 1283, relatif à la loge aux maçons et à la forge de Notre-

Dame, ajoute quelques renseignements à ceux que Jules Quicherat avait empruntés aux registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes et au compte de la fabrique de Saint-Lazare d'Autun.

En résumé, les nouvelles recherches de M. Mortet, jointes à ses travaux antérieurs, nous font espérer que la basilique parisienne lui sera redevable un jour ou l'autre du livre qui fait encore défaut et que le monde savant attend avec impatience. Retracer les annales de l'église Notre-Dame depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, reconstituer ses dispositions premières, décrire ses transformations successives, en complétant les données architectoniques par celles que fournissent les textes et les fouilles, ce serait une œuvre digne de tenter l'érudit archéologue qui a scruté le monument avec une minutieuse attention et y a déjà fait d'heureuses découvertes.

René MERLET.

Hippolyte BAZIN. *Les Monuments de Paris. Souvenirs de vingt siècles.* Préface d'André Theuriet; dessins de Nelson Diaz. Paris, Ch. Delagrave, 1904. In-4°.

On connait le beau livre que M. Hippolyte Bazin a consacré à la ville de Reims et dont le succès a été grand. C'est une œuvre analogue, mais plus spécialement historique, que le distingué proviseur du lycée Lakanal vient de nous donner.

Les monuments, comme le mot l'indique, sont des témoins faits pour nous instruire. Quoi de plus attrayant que de passer en revue les monuments parisiens si pittoresques, si variés de date, d'origine et de signification? C'est cette leçon de choses que M. B. a voulu nous donner, et c'est avec beaucoup de goût et de jugement, avec un trésor d'informations très sûres et très opportunes qu'il a su dégager le caractère des monuments et mettre en valeur dans le cadre qu'ils fournissent les anecdotes les plus significatives des chroniques.

Ce livre agréable à lire forme un tableau complet et éloquent, quoique bref, de l'histoire de Paris et de l'art parisien. Il donnera au grand public beaucoup de notions justes et intéressantes et fera aimer davantage les souvenirs qui doivent nous être chers.

Pour un tel livre, j'avoue que j'aurais rêvé une illustration qui eût, comme le texte, une concision élégante et pittoresque, et qui rendît avec la même exactitude le caractère des époques. Le dessin pesant et confus, les contours amollis, les pâtés d'ombre sans transparence des gravures me déroutent, au contraire; ils appartiennent, si je ne m'abuse, à un art aujourd'hui démodé et qui n'a jamais pu émettre la prétention de servir l'histoire. Cette critique sans détour prouvera la sincérité des éloges que j'ai cru devoir donner au texte de ce beau livre de salutaire vulgarisation.

C. ENLART.

Grammaire historique de la langue française, par Kr. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague. T. I, 2e édition. Paris, Picard, 1904. In-8°, xvi-551 pages.

Annoncer qu'une édition d'un livre scientifique a été rapidement épuisée, c'est peut-être le meilleur éloge qu'on puisse faire de l'ouvrage. Le premier tome (*Histoire de la langue* et *Phonétique*) de la grammaire de M. Nyrop a paru en 1899 et déjà l'auteur en donne aujourd'hui une nouvelle édition « revue et augmentée »; et, dans le cas présent, ces qualificatifs ne sont pas, comme il arrive souvent, une simple formule, puisque le volume a grossi d'une soixantaine de pages. Une préface spéciale indique les paragraphes qui ont été l'objet des plus importantes retouches : toutes sont intéressantes, quelques-unes, cependant, n'étaient pas indispensables. Comme j'estimais que, dans sa première édition, M. Nyrop avait fait une part peut-être déjà excessive à l'anecdote, à la citation amusante, à la « curiosité », j'apprécie médiocrement dans la seconde des additions telles que, au § 82, un spécimen du charabia de M. Lombart ou une page de M. Doumic sur les extravagances de plume de M. Rosny. Au lieu de compléter sa digression du § 524 sur les théories linguistiques de M. Alcide Leroux, pourquoi donc M. Nyrop ne l'a-t-il pas plutôt supprimée?

A noter une petite contradiction assez piquante entre deux passages ajoutés : dans l'un (§ 116), il est dit que le nom du grand dramaturge anglais se prononçait, en France, au xviiie siècle, *Shakespe-are*, la prononciation en *-ir* étant du xixe siècle; dans l'autre (§ 66), des vers sont cités où *Shakespir* rime avec *réussir*, et ces vers sont de la première moitié du xviiie siècle.

Il est trop tard pour parler des parties de la grammaire qui n'ont pas été modifiées et qui datent déjà de six ans; je dirai cependant qu'elles auraient pu être soumises à une révision plus minutieuse. Sans faire allusion aux choses que je ne me représente pas comme l'auteur, mais uniquement en me plaçant à son propre point de vue, j'aurais voulu voir supprimées, dans un manuel qui ne laisse pas de place à la discussion, d'abord toutes les affirmations contestables, et elles sont nombreuses; en second lieu, tous les exemples qui présentent ou semblent présenter quelque contradiction avec les règles formulées; ainsi, l'équation *ĭllo loco* > *illuec* (§ 417) est en désaccord avec la règle (§ 153) où il est dit que *ĭ* entravé devient *e* : *ĭlla* > *elle*[1]; même contradiction

1. Sans compter qu'il est dit ailleurs (§ 261) que la première syllabe de *illo* tombe. En fait, *illo loco* doit devenir et devient *le lieu*. Si l'on part d'une contraction latine, *illoco*, puis, pour expliquer le maintien du *c* final, *illoc*, on n'en attendra pas moins la suppression de la première syllabe (cf. *illac* > *la*);

pour l'*i* de *icest :* cet *i* doit être expliqué ! ou l'exemple supprimé, etc. Parfois, c'est dans le même paragraphe qu'un exemple contredit immédiatement la règle; comme preuve que le *g* disparaît sans laisser de trace, *pays* est cité à côté de *fléau* (§ 435)[1]. A vérifier aussi les chiffres des renvois; j'ai cherché à l'index le mot *suif;* sur trois chiffres qui l'accompagnent, deux sont faux; pour le mot suivant, *suis,* un seul renvoi, qui est faux; pour *suivre,* qui vient ensuite, trois chiffres, dont un faux. Ce sont là des vétilles auxquelles on ne prête attention que dans les bons livres, et celui de M. Nyrop est excellent.

Ernest Langlois.

Antoine Thomas. *Nouveaux essais de philologie française.* Paris, Bouillon, 1905. In-12, XII-416 pages. Prix : 8 fr.

Le volume est divisé en deux parties, dont la première est formée de cinq mémoires, publiés précédemment dans différentes revues et réimprimés ici avec ou sans retouches : Coup d'œil sur l'histoire de la méthode de la science étymologique (*Revue des Deux-Mondes,* 1902); Notes critiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine (*Revue celtique,* 1899 et 1901); le Suffixe *-aricius* (*Romania,* 1903); les Substantifs abstraits en *-ier* (*Romania,* 1902); l'Évolution phonétique du suffixe *-arius* (mémoire annulant un article du même auteur dans la *Romania*). La seconde partie comprend des « recherches étymologiques » sur une centaine de mots de la langue d'oc et de la langue d'oïl. En appendice, réimpression d'un article (*Journal des Savants,* 1904) sur l'Atlas linguistique de la France, de MM. Gilliéron et Edmont, critique à laquelle M. Gilliéron a répondu dans une brochure intitulée : *Atlas linguistique de la France. Compte-rendu de M. Thomas* (Paris, Champion, 1904, in-8°, 24 pages).

Ernest Langlois.

Le Mystère de la Passion en France du XIV

Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle. Étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits : *la Passion d'Autun; la Passion bourguignonne de Semur; la Passion d'Auvergne; la Passion « secundum legem debet mori »,* par Émile Roy, professeur à l'Université de Dijon. Dijon et Paris, 1904. In-8°, VIII-423-

en tous cas, si elle se maintient, on doit avoir *eluec.* On expliquerait parfaitement l'*i* d'*iluec* en remplaçant *illo* par *ibi,* qui est attesté dans cette position par les inscriptions funéraires : Innocenties ivi locum cum suis (Galerie lapidaire du Vatican, côté chrétien, n° 38).

1. Et dans le même groupe : *viginti, triginta!*

512 pages. (Revue bourguignonne, publiée par l'Université de Dijon.)

Dans la dernière période de l'histoire du théâtre religieux en France, c'est le drame de la Passion, nouveau venu, qui occupe la plus grande place, et c'est lui cependant qui, aujourd'hui, est le moins bien connu. Comment, où, quand s'est-on décidé à exposer les souffrances et la mort du Christ sur la scène, où, depuis plus d'un siècle, on représentait tous les autres événements de sa mission sur terre? Les mystères français de la Passion, actuellement connus, forment une masse d'environ 300,000 vers : quelles sont leurs sources? quels sont entre eux les rapports de filiation? quel a été leur développement? et aussi quelle a été leur influence sur les Passions étrangères, notamment sur celles d'Allemagne? M. Roy, dont les remarquables publications antérieures sur le drame religieux en France au XIVe et au XVe siècle ont signalé la maîtrise en ce domaine, s'est proposé de résoudre ces problèmes, qui intéressent si profondément l'histoire de notre ancien théâtre; dans le gros volume, un peu touffu peut-être, mais extrêmement consciencieux, que je me fais un devoir et un plaisir de signaler ici, il s'est attaché surtout à la question des sources et à celle du classement généalogique des pièces. M. Roy a donc recherché d'abord quels ouvrages les auteurs des mystères ont pu consulter, puis ce qui a passé de ces ouvrages dans leurs compositions. Ces sources communes ayant été à la disposition de la plupart des dramaturges, il en ressort que la seule présence d'un même épisode dans plusieurs mystères ne suffit pas à impliquer entre ces pièces un lien de descendance; il faut, pour conclure à une parenté directe, d'autres indices. C'est là un principe fort juste, que M. Roy a bien posé, mais dont il semble pourtant quelquefois se départir, soit, par exemple, lorsqu'il attache moins de signification à des concordances « d'hémistiches, de vers tout entiers », qu'à la similitude de noms propres, même « caractéristiques » (p. 67*-68*); soit quand, pour prouver que la *Nativité* du manuscrit de Sainte-Geneviève est tirée d'un poème du XIIIe siècle sur l'*Annonciation,* il se contente d'énumérer quelques miracles racontés dans les deux compositions (p. 17* et suiv.); soit encore dans l'exposé des preuves que le jeu des *Trois Rois* est également tiré de la même *Annonciation*[1].

1. Quelles sont ces preuves? D'abord le nombre des Innocents massacrés : 144,000 dans le poème du XIIIe siècle, 43,000 dans le jeu (M. Roy change 43 en 44; mais, ce faisant, il fausse la mesure du vers); ensuite, l'énumération des crimes domestiques d'Hérode : dans l'*Annonciation,* il étrangle lui-même deux de ses fils, mais le troisième s'échappe et se venge de son père en le faisant plonger dans un bain de plomb bouillant; dans le jeu, au contraire, Hérode fait mettre à mort ses trois fils, et c'est lui-même qui fait jeter son

M. Roy, ayant divisé son livre en trois parties, étudie successivement, dans la première partie, les Passions françaises les plus anciennes : celle d'Autun, les drames du manuscrit de Sainte-Geneviève et la *Passion de Semur*, qui marque la transition entre les drames du manuscrit de Sainte-Geneviève et les grands mystères du xve siècle; dans la seconde partie, les Passions du xve siècle, qui dérivent toutes, à une exception près, de celle d'Arras; dans la troisième, les mystères du centre et du midi de la France. L'indication des sources où tous les compilateurs, fabricants de mystères, ont puisé pour allonger les œuvres de leurs devanciers; les aperçus nouveaux et suggestifs dont s'émaillent les discussions de M. Roy font de son livre une mine très précieuse pour ceux qui, à l'avenir, auront à s'occuper du même sujet. Mais rien n'est parfait en ce monde, et l'on ne s'étonnera pas de rencontrer dans un travail si étendu quelques traces de distractions; par exemple, la note 3 de la page 62* est inexacte : il n'est fait aucune mention des Passions dans l'article visé d'un *Art de seconde rhétorique*. Plus loin, M. Roy présume que la *Passion de Semur* a été composée pour une grande ville, et cette présomption est fondée sur un passage « où les diables interpellent les autorités de la province et les nonnes qui ont quitté leur couvent pour assister au mystère » (p. 77*); mais rien de cela ne se trouve dans ce passage; il n'y est même question d'aucune province, ni d'aucune nonne, ni d'aucun mystère. Page 104* : « Le Rusticus ou l'ancien Chanaan s'appelle plus loin Burom (v. 5542); sa femme, Blancheflour (v. 2263), est nommée ailleurs Frappenaige (v. 9045) », contradictions que M. Roy attribue aux réviseurs du mystère, mais contradictions imaginaires : Burom n'est pas le paysan précédemment appelé Chanaan, mais son beau-frère; Blancheflour n'est pas le nom de la paysanne, mais une expression de tendresse employée dans une intention comique; ce nom est d'ailleurs écrit en deux mots dans le manuscrit.

Un certain nombre des mystères étudiés par le savant professeur sont encore inédits. M. Roy annonce la prochaine publication de celui qu'il appelle, très improprement, la *Passion d'Autun* (parce que le copiste d'un des manuscrits, le plus récent, est d'Autun); il a inséré dans son volume le texte de celle qu'il nomme, également d'après la

propre père dans du plomb en fusion. La légende du semeur se trouve dans les deux poèmes; mais M. Roy reconnaît lui-même qu'elle « n'est point une rareté » et que sa présence « pourrait laisser des doutes sur l'imitation ». Reste l'ordre donné par Hérode, dans l'*Annonciation*, de « garder les pors et les passages », à rapprocher de la mention dans les *Trois Rois* que « le pont de la cité », plus loin « les passages », ont été gardés. C'est bien peu. Je ne prétends pas que l'auteur des *Trois Rois* n'a pas connu l'*Annonciation*, mais seulement que le fait n'est pas prouvé par M. Roy.

patrie d'un copiste, la *Passion de Semur*[1]. Ce texte laisse malheureusement beaucoup à désirer; la plupart des fautes sont peut-être imputables aux anciens copistes; mais il en est que l'éditeur aurait pu facilement corriger. Voici quelques rectifications qui se présentent d'elles-mêmes : p. 6, des cinq vers latins il faut en faire six; p. 12 et 18, dans les didascalies, lire *sit* au lieu de *fit;* v. 779-780 *ouche : trouche; ouche* ne figure pas au glossaire, *trouche* y est traduit par « troche, troupe »; il faut traduire *ouche* par « appât » (ancien français *esche*), et *trouche* par « farandole » (ancien français *tresche*); v. 826 *abel,* où l'éditeur voit une forme d'*abelit,* « estropié pour les besoins de la rime » (p. 108*), doit être probablement imprimé *a bel;* v. 861 *maulostouit,* lire *maulestruit;* v. 909 *qu'il,* lire *quil;* v. 1321, *larme* du ms. a été remplacé par *lorme,* pour avoir une assonance à *eauve;* mieux valait *larme : eawe,* ou *lairme : aive;* v. 1479 *maistre,* lire *naistre;* v. 1494 *ny,* lire *n'y;* v. 1891 *à jolye* (qui rime avec lui-même) substituer *florie* (cf. v. 1924-1925); v. 2269 *vercy,* lire *nercy* (cf. v. 6575); p. 54, les vers chantés par les bergers sont mal coupés : mettre à la ligne après *siderum* et après *nez;* v. 3065-3066 *regnes, penes,* lire *regnés, penés,* par conséquent ne pas ajouter *cy* au premier vers et supprimer *Et* au second; v. 3323 *boveille* est traduit au glossaire par « gorge »; n'est-ce pas plutôt *bouelle* = entrailles?; v. 4121 *parle a demy,* lire *parlé a de my;* v. 4252, 4265 *laval,* lire *l'aval* (cf. *s'aval* au v. 4307 et ailleurs); v. 4314 *ryes* (?), lire *ryens* = « choses »; v. 4400 *tinplez* (?) (au glossaire : « *tiuplez* (?) ou *tinplez* (?), terme de pêche inconnu »); n'est-ce pas *truplez* = troubles? v. 4401 *bouteaul* (il s'agit d'un engin de pêche), lire *bouceaul* (cf. dans Godefroy la forme picarde *bouchelle*); supprimer le mot qui tient lieu du v. 4479, et les deux v. 4478 et 4480, qui sont isolés, rimeront ensemble; les v. 4580-4584 ne riment pas ensemble, comme le dit une note : au lieu de *Siloé : boué,* il faut *Siloe : boe* (cf. v. 4597-4598 et 4609-4610); v. 4852 *Sy ne,* lire *Sure*[2]; v. 4856 *Cuer,* lire *Cure;* v. 4859 *L'ame,* lire *Lance;* ces trois dernières corrections sont indiquées par la rime; les v. 2845-2862 sont en effet des sixains a a b a a b à rime enchainée (les vingt-quatre vers précédents forment deux douzains : a a b a a b b b a b b a); v. 4886, mettre une virgule après *reaulx,* qui n'est pas un substantif désignant une « préparation pharmaceutique », comme il

1. Le sous-titre du livre de M. Roy semble annoncer la publication de quatre mystères inédits, mais deux, la Passion d'Autun et celle d'Auvergne, sont seulement analysés; quant à la Passion *Secundum legem debet mori,* c'est un sermon du xve siècle, dont M. Roy réédite la version latine d'après des incunables.

2. Supprimer la parenthèse des vers 4851-4852 et aussi, p. 86*, le commentaire de ces vers, qui n'ont pas été compris.

est dit au glossaire, mais un adjectif (= royaux) se rapportant à *oignemens;* v. 5145 *est*, lire *ert* (de même au v. 6477); v. 5293-5294 *marque : mangue,* le premier mot n'offre pas de sens acceptable (le ms. donne *margue*); la forme du second est inadmissible : imprimer *m'argüe : mangüe,* et par conséquent supprimer *il,* que l'éditeur a introduit dans chacun des deux vers (écrire de même *mangüe* au v. 2252); v. 5404 *m'esprandre,* lire *mesprandre;* v. 5521 *darnerie,* lire *darverie* (de même v. 9008); v. 4993, 5586 *loire* (traduit au glossaire par *loir*), lire *l'oire* = l'heure (cf. v. 7717-7718 la rime *oratoire : ceste oire*); v. 5773 *escoux,* lire *estoux* (de même v. 5812); v. 5823 *touaige,* lire *truaige* = tribut (cf. ci-dessous la correction des vers 7031-7032); v. 6110, supprimer la virgule après *malfait* (= méfait), régime de *commis,* qui suit immédiatement; v. 6181 *saubeaul* (traduit au glossaire par « sabbat »), lire *sanbeaul,* c'est-à-dire *cembel* (cf. l'erratum du v. 8710); p. 133 *reannet,* lire *remanet;* v. 7031-7032 *A ce fort tu as contredit Son touaige,* lire *A Cesar tu as contredit Son truaige* (cf. ci-dessus la correction du v. 5823); v. 7107 *clochifier,* lire *clofichier;* v. 7112-7113 *La croix Jhesucrist qu'est affame. J'en seroie trop plus diffame,* lire : *affamé* (= affaibli) : *diffamé,* et supprimer *crist* dans le premier vers, *plus* dans le second : deux mots ajoutés par l'éditeur; v. 7245, supprimer la virgule avant *la* et la mettre après; v. 7274 *estannaire* (traduit au glossaire dubitativement par « place » et rapproché des mots *estanner, estaire,* de Godefroy), lire *Escauvaire* = Calvaire; v. 7280 *chevolle,* lire *chenolle* = nuque; v. 7797, supprimer la virgule entre *puis* et *se;* v. 8091-8092 *dessus sa boche : ne soit atouche,* le ms. a la bonne leçon *sus aboche,* lire *sus aboché : ne soit touché* (*atouche* ne peut pas être un participe passé masculin; cf. v. 8017-8018); le v. 8630 n'est pas trop court, comme le dit une note, mais cette note se rapporte sans doute au vers 8631, terminé par le pronom *ce;* M. Roy, en effet, chaque fois qu'un cas analogue se présente, ajoute une syllabe au vers (cf. v. 9549, 9561), à tort, car, suivant un système bien connu, l'auteur du mystère comptait pour une syllabe les pronoms *ce, ge* en rime féminine; au même v. 8631, le sens et la rime exigent que *pour* soit remplacé par *en;* v. 8711 *Qu'a telz pourpres et telz sanbeauls;* à l'erratum, l'éditeur renonce avec raison à la traduction de *sanbeaulx* par « troupes », qu'il avait donnée au glossaire; mais il a tort de corriger en même temps *pourpres* en *troupes;* le Christ n'était pas accompagné de troupes pour descendre aux limbes : lire *pompes;* v. 8979 *aureaulx* (expliqué au glossaire comme pluriel de *orel,* ornement, ou de *oral,* pectoral), lire *aveaulx;* au v. 9005, il manque une syllabe et un sens; v. 9101, *respondie,* faisant fonction d'infinitif, n'est pas admissible (pourquoi le nom qui rime avec lui ne figure-t-il pas à la table des noms propres?); v. 9337 *estolle,* lire *escolle;* le v. 9482, terminé par le mot *douleur,* n'a pas de rime, ni le suivant : *Paix soit*

avec vous seigneuries; il faut donc corriger celui-ci : *La p. s. a. v., seigneur;* v. 9484 *freur* (au glossaire : « Godefroy donne *freu*, querelle; mais le mot *freur* paraît plutôt la contraction de *freor* »); *freor* ne rime qu'en *-our* (cf. v. 1318-1319); il faut, pour rimer avec *cueur*, un mot ayant en latin un ŏ : lire *a nul fueur*.

Aussi bien que le texte, le glossaire a besoin d'être revu; de plus, il est très incomplet : pourquoi n'y trouve-t-on pas *trouble*, dont le sens, au v. 879, manque de clarté, *sautier* 1905, *galouches* 2238, *vaisseaul* = vassal 2261, *c'est mon* 2545, 2706, *comple* (peut-être *comble*) 2796, *farsin* 2809, *pugnoix* 2390, *eslargy* (= il distribua) 4314, *passee* (= passage) 4346, *cry* (= réputation) 4423, *passaige* (= impôt) 4420, 4429, *mathé* (dans un jeu de mot) 4423, *poitron* 5545, *landon* 6169, *heurtebiller* 6343, etc.? *Guelle*, rimant avec *rebelle*, ne peut guère être une forme de *gueule*; le traduire plutôt par « gibecière »; *longuaingne* ne signifie pas « excrément », mais « latrines, cloaque »; *petelee* ne représente pas *potelée*, mais *pestelee* = battue, aplatie; *ratelle* ne désigne pas une « maladie de la rate », mais simplement la rate; *roter* n'est pas « ôter », mais « exhaler » (cf. Godefroy, *roter*, au Supplément)[1]; *ruer*, au v. 3679, signifie « précipiter », et *ruee*, au v. 2312, a un sens obscène; *tacre* n'est-il pas le même mot que *taque* (plaque de foyer)?

Si l'on considère que le mystère publié n'a guère moins de 10,000 vers, conservés dans un seul manuscrit, dont l'écriture est sans doute très défectueuse, on ne trouvera peut-être pas excessif cet erratum, même en tenant compte des additions dont un examen minutieux du texte pourrait l'allonger. Et, au lieu de chicaner l'auteur à propos de cela, on admirera le courage avec lequel il s'est assigné la tâche de mettre en valeur un domaine peu fertile et l'habileté avec laquelle il en a tiré une riche moisson.

Ernest Langlois.

H. Cochin. *Le Texte des « Epistolæ de rebus familiaribus » de F. Pétrarque*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. In-8°, 47 pages et 2 planches. (Extrait du recueil intitulé : *F. Petrarca e la Lombardia*. Milan, typ. L.-F. Cogliati, 1904.)

Le manuscrit auquel est consacrée cette minutieuse étude porte, dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale, le n° 8568. M. H. Cochin s'est attaché à faire ressortir toute l'importance de cet exemplaire, trop peu utilisé jusqu'à présent, des *Epistolæ de rebus familia-*

1. M. Roy semble avoir oublié le *Supplément* de Godefroy, dans lequel il aurait trouvé beaucoup de mots qu'il signale comme omis dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française : bis, esclaircir, foire, ratelle, revisiter*, etc.

ribus. Fracassetti, qui pourtant le connaissait, ne paraît guère s'en être servi dans son édition; « et cela fut regrettable, dit M. Cochin, car il se serait évité, en y recourant, bien des doutes et bien des difficultés ». Exécutée en France, avant 1388, cette copie fournit plus de 3,700 variantes, dont un grand nombre sont « d'un très haut intérêt et quelques-unes d'un intérêt capital ». Ici, nous est révélé le nom, jusqu'alors insoupçonné, du destinataire d'une lettre; ailleurs, ce sont des indications précieuses pour la chronologie de la correspondance de Pétrarque; ailleurs encore, des détails nouveaux sur des personnages contemporains du poète ou sur le poète lui-même, sur ses sentiments et jusque sur les circonstances de sa naissance. En même temps que des modifications dans le fond et dans la forme, en même temps que des additions, dont quelques-unes sont très considérables, le manuscrit 8568 présente, du fait de certaines suppressions, une particularité tout à fait remarquable; en effet, ces suppressions, dans quelques lettres tout au moins, portent principalement sur des passages qui, d'après le texte d'autres manuscrits, fournissent des renseignements plus personnels à Pétrarque; or, nous savons qu'il était bien dans l'intention de l'auteur de remanier ses lettres, de les démarquer, de façon à leur donner un caractère plus général; ce travail de généralisation, notre manuscrit permet de le saisir en quelque sorte sur le vif. Ainsi, pour bien des raisons, que l'auteur de la notice a savamment développées, et que nous ne pouvons ici qu'indiquer en quelques mots, on devra, dans une future édition des *Epistolæ*, tenir le plus grand compte de ce précieux exemplaire; la tâche de l'éditeur sera d'ailleurs singulièrement facilitée par l'analyse si exacte et si complète de M. Cochin. Cette élégante plaquette se termine par la reproduction en fac-similé de deux des pages les plus intéressantes du manuscrit.

L. A.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Chronologie, 331. — Épigraphie, 423. — Filigranes, 338. — Manuscrits, 260, 261, 263, 272, 281, 311, 346, 366, 391, 419, 444. — Imprimés, 274, 283, 301.

Sources, 293, 381, 408. — Légendes, 300, 436. — Chroniques, 343, 356, 373. — Correspondances, 314, 340. — Archives, 342, 449. — Car-

tulaires, 240, 271, 285, 286, 308, 375, 453, 454. — Chartes, 363, 403. — Regestes, 254, 279, 412, 413. — Pouillé, 406.

Biographie, généalogie, 277. — Peintres et graveurs, 265, 467. — Bade, 347. — Aetius, 267; Albert II, 349; Alighieri, 400; Amadeo, 370; saint Antoine de Padoue, 304; Augurello, 395; Cecco d'Ascoli, 440; Cima de Conegliano, 269; saint Colomban, 436; Colonna, 302; Élie, 428; Ernaud, abbé d'Évron, 333; Ferri III de Lorraine, 390; Nicolas Foucquet, 299; saint François d'Assise, 434; Frédéric III, 349; Gaston Phébus, 450; Gilles de Rais, 276; Giotto, 426, 438; Godefroid le Barbu, 310; saint Grégoire le Grand, 314; Hugues de saint Cher, 340; Jean Ier d'Armagnac, 296; saint Jean, 436; Louis XI, 455; Notger de Liège, 351; saint Odon, 307; Pétrarque, 249, 253, 258, 278, 302, 440; Louis Sanctus, 249; Sigefroi, 394; saint Vast, 436; Walram de Juliers, 236.

Droit, 292, 350, 360, 368, 371, 411, 417, 432, 456.

Enseignement, sciences, 241, 286, 298, 303, 328, 441, 446.

Institutions, 247, 273, 330, 344.

Mœurs, histoire économique, 291, 336, 364, 367, 407, 447, 466.

Religions. — Judaïsme, 320, 365. — Christianisme, 410, 456; conciles, 233, 375; ordres, 256, 297, 409, 424, 439; églises nationales, 392; liturgie, 242, 263, 369, 398, 463; théologie, 234.

Langues et littératures, 295, 402. — Latin, 234, 241, 372, 398, 418. — Langues romanes, 465; français, 250, 304, 326; italien, 239, 245, 280, 290, 294, 321, 323, 372, 374, 379, 431. — Langues germaniques : allemand, 235, 244, 332, 383, 433; anglais, 246, 275; anglo-saxon, 315, 316, 348, 442; flamand, 435. — Langues slaves, 266, 268, 317, 341, 362, 452. — Langues sémitiques, 326.

Archéologie, 248, 284, 287, 288, 289, 327, 334, 339, 353, 378, 382, 415, 416, 427, 430. — Architecture, 243, 255, 257, 282, 352, 354, 358, 359, 361, 405, 425, 437, 443. — Sculpture, 335, 404. — Peinture, 265, 329, 366, 380, 426, 429, 448, 455, 461, 464, 467. — Lipsanographie, 377. — Marqueterie, 385. — Mobilier, 259. — Armes, 325. — Musique, 238, 383, 462. — Campanographie, 251. — Numismatique, 236, 318, 319, 337.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Agram, 381; Allemagne, 248, 293, 331, 336, 349, 361, 417, 433; Altötting, 335; Angleterre, 273, 291, 344, 368; Arras, 271; Artois, 259; Attigny, 396; Autriche, 457; Bohême, 389; Büllingen, 388; Byzance, 392; Caen, 301; Camino, 399; Chartres, 378; Cilento, 376; Clermont-Ferrand, 423; Clermontois, 363; Constance, 329, 412; Danemark, 387; Danzig, 441; Dinant, 264; Dresde, 334; Elbogen, 437; Espagne, 447; Fercé, 393;

Flandre, 401; Florence, 421, 448, 460; France, 283, 330; Francfort, 285; Gand, 282; Gévaudan, 405; Gironde, 309; Gmünd, 466; Grottaferrata, 420; Gubbio, 287; Hérault, 257; Ile-de-France, 458; Indes, 313; Italie, 305, 459; Kaiserswerth, 454; Lassay, 243; Lescar, 354; Liège, 262, 425; Lissa, 365; Lüchtenhof, 256; Lucques, 240; Lusace, 350; Lyon, 375; Maine, 252; Marches, 439; Mauriac, 414; Montauban, 296, 297; Montbéliard, 397; Moravie, 389; Mottola, 451; Munich, 337; Ombrie, 439; Orléans, 358; Overpelt, 324; Padoue, 426; Pairis, 463; Palerme, 384; Paris, 382, 458; Pavie, 286; Picardie, 259; Pilsen, 437; Pise, 233; Poitiers, 353, 359; Poitou, 345; Pologne, 233, 343; Prato, 270, 289; Provence, 407; Ravenne, 415, 416; Reims, 251, 303, 308, 328; Rhône, 449; Rott, 255; Rovereto, 279; Saint-Gilles, 424; Saint-Pierre-de-Burlats, 355; Saint-Sulpice-les-Feuilles, 306; Sarzana, 342; Sestri-Ponente, 237; Sicile, 367, 371; Smidar, 445; Subiaco, 312; Talloires, 419; Thérouanne, 254; Tillac-en-Pardiac, 322; Toscane, 439; Tournai, 443; Trévise, 399; Venasque, 352; Venise, 386, 427; Verdun, 406; Villeneuve-lès-Soissons, 422; Vosagensis Pagus, 357; Worms, 432; Zerbst, 413; Zurich, 453.

233. Abraham (Wladyslaw). Udzial Polski w soborze Pizánskim, 1409 r. [La participation de la Pologne au concile de Pise.] Kraków, Académie des sciences, 1904. In-8°, 33 p. (Extrait du t. XLVII des *Rozpraw. wydz. hist. fil. akad. nauk.*)

234. Ægidius Assisiensis (beatus). Dicta sec. codices mss. emendata et denuo edita a patribus collegii s. Bonaventurae. Ad Claras Aquas (Qauracchi) prope Florentiam, ex typ. collegii s. Bonaventurae, 1905. In-16, xxiv-122 p. (Biblioteca franciscana ascetica medii aevi, t. III.)

235. Altniederdeutsche Denkmäler. 1. Teil. Hêliand nebst den Bruchstücken der altsächsischen Genesis. Mit ausführl. Glossar hrsg. von Mor. Heyne. 4. Aufl. Paderborn, F. Schöningh, 1905. In-8°, viii-394 p. (Bibliothek der ältesten deutschen Literatur-Denkmäler, II.) 6 m.

236. Alvin (Fréd.). Un écu d'or de Walram de Juliers, archevêque de Cologne (1332-1349). Bruxelles, J. Goemaere, 1904. In-8°, 12 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1904.) 1 fr.

237. Annali storici di Sestri Ponente e delle sue famiglie, dal secolo vii al secolo xv, per cura del can. Giuseppe Parodi e Arturo Ferretto. Genova, tip. della Gioventù, 1904. In-4°, xliv-395 p. (Atti della Società ligure di storia patria, vol. XXXIV.)

238. Aubry (Pierre). La Chanson populaire dans les textes musicaux du moyen âge. Paris, Champion, 1905. Gr. in-8°, 13 p., avec musique. (Tirage à part de la *Revue musicale*.)

239. Avigliano (Elisa). Il paesaggio in quattro poeti (Virgilio,

Petrarca, Tasso, Leopardi). Napoli, tip. A. e S. Festa, 1904. In-8°, 60 p.

240. Azzi Vitelleschi (Giustiniano Degli). Carteggio degli Anziani dall' anno MCCCXXXIII all' anno MCCCC (R. archivio di stato in Lucca). Lucca, tip. Alberto Marchi, 1903 [1905]. In-4°, xxxiv-155 p. et xxxv-658 p. (Regesti, II.)

241. Baconi (Opera hactenus inedita Rogeri). I. Metaphysica de viciis contractis in studio theologie. Edidit Robert Steele. London, A. Moring, s. d. In-8°, viii-56 p. 4 s. 6.

242. Bäumer (Suitbert). Histoire du bréviaire. Traduction française, mise au courant des derniers travaux sur la question par dom Réginald Biron. Paris, Letouzey et Ané, 1905. In-8°, xxiv-440 et 536 p.

243. Beauchesne (de), Lefèvre-Pontalis (Eugène). Le Château de Lassay (Mayenne), étude historique et archéologique. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 40 p. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

244. Behaghel (Otto). Geschichte der deutschen Sprache. Der 2. verb. Aufl. 3. Abdr. Strassburg, K. J. Trübner, 1905. Gr. in-8°, iii p. et p. 649-790, 1 carte. (Extrait de *Paul's Grundriss der german. Philologie.*) 4 m.

245. Belardinelli (Gugl.). La questione della lingua : un capitolo di storia della letteratura italiana, I (da Dante a Girolamo Muzio). Roma, tip. Vincenzo Amadori e C., 1904. In-8°, xv-288 p. 3 l. 50.

246. Beowulf, nebst dem Finnsburg-Bruchstück. Mit Einleitung, Glossar und Anmerkgn. hrsg. von F. Holthausen. I. Tl. : Texte und Namenverzeichnis. Heidelberg, C. Winter, 1905. In-8°, vii-112 p. (Alt- und mittelenglische Texte, 3.) 2 m. 20.

247. Bergère (Henri). Étude historique sur les chorévêques. Paris, Giard et Brière, 1905. In-8°, ii-121 p.

248. Bergner (Heinr.). Handbuch der kirchlichen Kunstaltertümer in Deutschland. Leipzig, Ch. H. Tauchnitz, 1905. Gr. in-8°, viii-619 p., planches et fig. 28 m.

249. Berlière (Dom Ursmer). Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen. Rome, Paris, H. Champion, 1905. In-8°, 59 p.

250. Berliner (A.). Die altfranzösischen Ausdrücke im Pentateuch-Commentar Raschi's. Alphabetisch geordnet und erklärt. Frankfurt a. M., J. Kauffmann, 1905. In-8°, 21 p. 1 m.

251. Berthelé (J.), Jadart (H.), Gosset (P.). Enquêtes campanaires rémoises. Reims, Michaud, 1905. In-8°, 32 p.

252. Bertrand de Broussillon. Archives historiques du Maine. V :

Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine au XIV[e] siècle. Avec une table alphabétique des noms, dressée par Eugène Vallée. Le Mans, au siège de la Société des archives historiques du Maine (maison Scarron), 1905. In-8°, XI-581 p.

253. Bessone (Rob.). Il Petrarca umanista e patriota, Mondovi, tip. cooperativa, 1904. In-8°, 23 p.

254. Bled (O.). Regestes des évêques de Thérouanne (500-1553). T. I, 3[e] fasc. (1252-1414.) Paris, Champion, 1904. In-4°, p. 281 à 408. 5 fr.

255. Blumentritt (G.). Das ehemalige Benediktinerkloster Rott am Inn und seine Stiftskirche. Berlin, W. Ernst und Sohn, 1905. In-fol., 24 p. 37 fig., 5 pl. (Extrait de la *Zeitschrift f. Bauwesen.*) 8 m.

256. Boerner (Gust.). Die Annalen und Akten der Brüder des gemeinsamen Lebens im Lüchtenhofe zu Hildesheim. Eine Grundlage zur Geschichte der deutschen Bruderhäuser und e. Beitrag zur Vorgeschichte der Reformation. Fürstenwalde, J. Seyfarth, 1905. In-8°, III-111 p. 2 m. 40.

257. Bonnet (Émile). Des vestiges de l'architecture carolingienne dans le département de l'Hérault. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1904.)

258. Boffa (Salvatore). Francesco Petrarca. Pescia, tip. E. Nucci, 1904. In-16, 26 p.

259. Boulanger (Cl.). Le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois. Fasc. 5. Paris, Foulard, 1902-1905. Gr. in-4°, XCIV p. et p. 149 à 202, avec grav. et pl.

260. Bradley (J. N.). Illuminated Manuscripts. London, Methuen, 1905. In-16, 304 p. 2 s. 6 d.

261. Brassinne (Joseph). Annexes au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège. Liège, D. Cormaux, 1904. In-8°, 76 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois,* t. VI.) 1 fr. 50.

262. Brassinne (Joseph). Les Paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège. Liège, D. Cormaux, 1904. In-8°, 97 p., 4 cartes en couleurs et 1 tableau hors texte. (Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* t. XIV.) 3 fr. 50.

263. Breviarium (Das) Grimani, in der Bibliothek von San Marco in Venedig hrsg. durch Scato de Vries und S. Morpurgo, 3. sfg. Leiden, A. N. Sijthoff. Gr. in-fol., 118 pl. 200 m.

264. Brouwers (D. D.). Le Sac de Dinant en l'année 1466 d'après une source inédite. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1904. In-8°, 7 p.

(Extrait du *Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire*. Dinant, 1903.) 1 fr. 25.

265. BRYAN's Dictionary of Painters and Engravers, vol. 5, S-Z. New edit. rev. and enl. under supervision of George C. Williamson. London, Bell, 1905. In-8°, 444 p., avec illustr. 21 s.

266. BULIČ (S. K.). Očerk istorii iazykoznaniia v Rossii. [Histoire de la linguistique en Russie. I]. (XIIIe s.-1825.) Saint-Pétersbourg, S. K. Bulič et L. O. Pantelěev, 1904. In-8°, 1259 p. 6 r.

267. BUGIANI (Car.). Storia di Ezio, generale dell' impero sotto Valentiniano III. Firenze, Bernardo Seeber, 1905. In-8°, 204 p. 3 l.

268. BURCEV (A. E.). Bibliografičeskoe obozrěnie drevne-slavianskoï i russkoï pismennosti ot XIV do nacala XX věka. [Aperçu bibliogr. sur la littérature slavonne et russe du XIVe au début du XXe s.] V. Saint-Pétersbourg, Brockhaus- Efron, 1904. In-4°, 147 p. 6 pl.

269. BURCKHARDT (Rud.). Cima da Conegliano, ein venezianischer Maler des Uebergangs vom Quattrocento zum Cinquecento. Ein Beitrag zur Geschichte Venedigs. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1905. Gr. in-8°, 144 p., 31 fig. (Kunstgeschichtliche Monographien, II.) 12 m.

270. CAGGESE (Romolo). Un comune libero alle porte di Firenze nel secolo XIII (Prato in Toscana) : studi e ricerche. Firenze, Bernardo Seeber, 1905. In-8°, 250 p. 4 l.

271. Cartulaire du chapitre d'Arras, publié ou analysé avec extraits textuels, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le comte Auguste de Loisne. Arras, impr. Bohard-Courtin, 1896. In-4°, VI-137 p.

272. Catalogus codicum astrologorum graecorum, V. Codicum romanorum partem I descripserunt Francisc. Cumont et Francisc. Boll. Bruxelles, H. Lamertin, 1904. Gr. in-8°, VIII-256 p. 8 m.

273. CHADWICK (H. Munro). Studies on Anglo-Saxon institutions. New-York, Macmillan, 1905. In-12, XIII-422 p. 2 d. 50.

274. Chantilly. Le Cabinet des livres. Imprimés antérieurs au milieu du XVIe siècle. Introduction par Léopold Delisle. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905. In-4°, XCIV-505 p. 40 fr.

275. CHAUCER (G.). Anelida and Arcite, from unique copy of Westminster edit. of Wm. Caxton (1477-1478). London, 1905. (Facsimiles of Fifteenth Century Books.) 10 s.

276. CHERVEIX (Jean DE). Deux cents viols par un maréchal de France. Relation du procès en hérésie, évocations, sodomie contre Gilles de Laval, sire de Rais, maréchal de France, conseiller du roi, d'après les

manuscrits de 1440. Paris, Offenstadt et Cie, 1903. In-18 jésus, 133 p. 3 fr.

277. Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. (Bio-bibliographie.) Nouvelle édition, refondue, corrigée et considérablement augmentée, fasc. I-IV. Paris, Picard et fils, 1903-1905. Gr. in-8°, 2294 col.

278. Chiarini (Rod.). Il Petrarca di secolo in secolo. Arezzo, Ettore Sinatti, 1904. In-8°, 35 p.

279. Chiesa (Gustavo). Regesto dell' archivio comunale della città di Rovereto. Fasc. I (1280-1450). Rovereto, tip. Roveretana, 1904. In-8°, vii-75 p. (xli publicazione fatta per cura del museo civico di Rovereto.)

280. Chioccola (Ant.). Il cor ch' egli ebbe...; F. Petrarca e la canzone Vergine bella. Napoli, tip. lit. F. Di Gennaro e A. Morano, 1904. In-16, 54 p. 1 l.

281. Cipolla (Car.), De Sanctis (Gae.), Frati (Car.). Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca nazionale di Torino. Torino, casa edit. Ermanno Loescher, 1904. In-8°, 204 p. (Extrait della *Rivista di filologia ed istruzione classica, diretta da Ettore Stampini.*)

282. Claeys (Prosper). Les Monuments de la ville de Gand. Gand, J. Vuylsteke, 1905. In-8°, 472 p. 5 fr.

283. Claudin (A.). Histoire de l'imprimerie en France au xve et au xvie siècle. T. III. Paris, Impr. nationale, 1904. Gr. in-4°, 556 p., avec grav. et pl.

284. Clement (C. E.). Nomen in the Fine Arts from 7th Century B. C. to 20th Century A. D. London, Gay and B., 1905. In-8°, 12 s.

285. Codex diplomaticus Moenofrancofurtanus. Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt. Hrsg. von Joh. Frdr. Boehmer. Neubearbeitung auf Veranlassung und aus den Mitteln der Administration des Johann Friedrich Boehmerschen Nachlasses. 2. Bd. 1314-1340. Bearb. von Frdr. Lau. Frankfurt a. M., J. Baer und Co., 1905. Gr. in-8°, vii-646 p. 34 m.

286. Codice diplomatico dell' università di Pavia, raccolto ed ordinato dal sac. Rodolfo Maiocchi. Volume I : 1361-1400 (Società pavese di storia patria). Pavia, tip. succ. fratelli Fusi, 1905. In-4°, 473 p.

287. Colasanti (Arduino). Gubbio. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche edit., 1905. In-8°, 124 p. et fig. (Italiana artistica, XIII.) 3 l. 50.

288. Congrès archéologique de France (soixante-dixième session). Séances générales tenues à Poitiers, en 1903, par la Société française

d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Paris, Picard et fils, 1904. In-8°, xvi-437 p., avec fig. et pl.

289. Corradini (Enr.). Prato e suoi dintorni. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche edit., 1905. In-8°, 129 p. et fig. (Italia artistica, XII.) 3 l. 50.

290. Corradino (Corrado). Lectura Dantis : il canto xxi del Purgatorio letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 16 di gennaio 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, 37 p. 1 l.

291. Cunningham (W. D. D.). The growth of English industry and commerce during the early and middle ages. V. 1. 4th ed. New-York, Macmillan, 1905. In-8°, xxvii-274 p. 4 s.

292. Dąbkowski (Przemyslaw). Rękojemstvo w prawie polskiem i średniowiecznem. [La fidéjussion en droit polonais au moyen âge.] Lwów, Gubrynowicz i Schmidt, 1904. In-8°, 255 p.

293. Dahlmann, Waitz. Quellenkunde der deutschen Geschichte. Unter Mitwirkg. von P. Herre, B. Hilliger, H. B. Meyer, R. Scholz hrsg. von Erich Brandenburg. I. Halbband. Leipzig, Dieterich, 1905. Gr. in-8°, 336 p., 7 fig. 16 m.

294. Dante. La divina Commedia, con postille e cenni introduttivi del prof. Raffaello Fornaciari. Milano, Ulrico Hoepli, 1904. In-24, xxii-577 p. 3 l.

295. Dargan (E. C.). History of Preaching. From apostolic Fathers to Great Reformers, A. D. 70-1572. London, Hodder and S., 1905. In-8°, 594 p. 7 s. 6 d.

296. Daux (Camille). Jean Ier d'Armagnac dans le Montalbanais. Trente ans d'invasion anglaise. Paris, Sueur-Charruey, 1905. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Science catholique.*)

297. Daux (Camille). L'Ordre franciscain dans le Montalbanais. Montauban, impr. Forestié, 1903. In-8°, 136 p.

298. Degani (Ern.). Le nostre scuole nel medio evo e il seminario di Concordia. Portogruaro, tip. edit. ditta Castion, 1904. In-16, 214 p., avec portrait.

299. Delaborde (H.-François). Nicolas Foucquet et le Trésor des chartes. Besançon, impr. Jacquin, 1905. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bibliographe moderne.*)

300. Delehaye (Hippolyte). Les Légendes hagiographiques. Bruxelles, bureaux de la Société des bollandistes, 1905. Pet. in-8°, xi-264 p. 3 fr.

301. Delisle (Léopold). Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du xvie siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville. Caen, Delesques, 1903-1904.

2 vol. in-8°. T. I : xiv-355 p.; t. II : cxxxi-179 p. et 27 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XXIII et XXIV.)

302. Delmas (Jacques). Pétrarque et les Colonna. Marseille, Impr. marseillaise, 1905. In-8°, 49 p. (Sixième centenaire de la naissance de Pétrarque. Concours historique.)

303. Demaison (Louis). L'Instruction dans les campagnes des environs de Reims au xv° siècle, d'après un document inédit. Reims, impr. de l'Académie, 1905. In-8°, 31 p. (Extrait du t. CXV des *Travaux de l'Académie de Reims.*)

304. Dit (le) de la vie de saint Antoine de Pade (texte xv° siècle), publié par le P. Ubald d'Alençon. Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, 32 p. (Archives franciscaines, n° 2, fasc. 1.)

305. Dragon (A.). L'Unité italienne à travers les âges. Aperçu historique sur le rôle de la France et de l'Allemagne en Italie. Paris, Larose et Tenin, 1905. In-18 jésus, xi-107 p. 2 fr.

306. Drouault (Roger). Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Première partie. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1904. In-8°, 133 p., avec musique et carte.

307. Du Bourg. Saint Odon (879-942). Paris, Lecoffre, 1905. In-18 jésus, xii-219 p. (Les Saints.) 2 fr.

308. Dubrulle (Henry). Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II. Lille, Giard, 1905. In-8°, x-265 p.

309. Duffart (Charles). La Navigation en Gironde d'après le « Routier » de Garcie, dit Ferrande (xv° siècle). Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 8 p., avec carte. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive,* n° 2, 1904.)

310. Dupréel (E.). Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane. Bruxelles, Misch et Thron, 1904. In-8°, 159 p. (Publication de l'Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres.) 3 fr. 50.

311. Durrieu (Paul). Chantilly. Les très riches heures de Jean de France, duc de Berry. Paris, Plon-Nourrit, 1904. In-fol., 260 p., 64 pl. 250 fr.

312. Egidi (P.), Giovannoni (G.), Hermann (F.). I Monasteri di Subiaco. I. Roma, a cura e spese del ministero della pubblica istruzione, 1904. In-8°, 546 p., avec fig. 15 l.

313. Elphinstone (M. Hon.). History of India. Hindu and Mahometan Periods. Notes and additions by E. B. Cowell. London, J. Murray, 1905. In-8°, 800 p. 15 s.

314. Ermini (Fil.). Sull' epistolario di Gregorio Magno : note critiche. Roma, tip. dell' Unione cooperativa editrice, 1904. In-8°, 59 p.

315. Euangelium secundum Johannem. The gospel of St. John in West-Saxon; ed. from the manuscripts, with introduction and notes, by Ja. Wilson Bright; with a glossary by Lancelot Minor Harris. Boston, Heath, 1904. In-16, xxxix-260 p. (Belles-lettres ser., section I, English literature.) 60 c.

316. Euangelium secundum Mattheum. The gospel of Saint Matthew in West-Saxon; ed from the manuscripts by Ja. Wilson Bright. Boston, Heath, 1904. In-16, v-147 p. (Belles-lettres ser., section I, English literature.) 40 c.

317. Evstafev (P. V.). Drevniaia russkaia literatura. [L'Ancienne littérature russe jusqu'à Pierre le Grand.] I. 11e éd. Saint-Pétersbourg, D. D. Poluboiarinov, 1905. In-8°, 80 p. 0 r. 50.

318. Feuardent (F.). Jetons et Méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du consulat de Bonaparte. T. I. Premier cahier : Rois et reines de France. Paris, Rollin et Feuardent, 1904. In-8°, 16 p. et 22 pl. (Collection Feuardent.)

319. Fiala (Eduard). Münzen und Medaillen der welfischen Lande. Teil : Das mittlere Haus Braunschweig, Linie zu Calenberg. (Sammlungen Sr. kgl. Hoh. des Herzogs von Cumberland, Herzogs zu Braunschweig und Lüneburg.) Wien, F. Deuticke, 1904. In-4°, v-54 p., 4 pl. 10 m.

320. Frankl (Osk.). Der Jude in den deutschen Dichtungen des 15., 16. und 17. Jahrh. M.-Ostrau, R. Papauschek, 1905. In-8°, 144 p. 2 m.

321. Gualderini (Vinc.). Dante nella coscienza degl' Italiani moderni. Lucca, tip. Alberto Amedei, 1904. In-8°, 42 p.

322. Gardry de Sool (Alfred de). Tillac-en-Pardiac à travers les âges. Carcassonne, impr. Bonnafous-Thomas, s. d. In-8°, 106 p.

323. Garofalo (Raff.). Il canto xxxiv dell' Inferno dantesco. Napoli, Detken e Rocholl, 1904. In-8°, 35 p. 1 l.

324. Gevelers (Lib.). De pastoors van Overpelt, 1351-1814. Neerpelt, drukkerij J. Jacobs, 1904. Pet. in-8°, 32 p. 0 fr. 70.

325. Giraud (J.-B.). Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance. T. II. Lyon, impr. Rey et Cie, 1899-1904. Gr. in-8°, 477 p. 40 fr.

326. Glossaire hébreu-français du xiiie siècle, recueil de mots hébreux bibliques, avec traduction française (manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds hébreu, n° 302), publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par Mayer Lambert et Louis Brandin. Paris, Leroux, 1905. In-4° à 2 col., xv-300 p.

327. Goffin (Arnold). La Légende franciscaine dans l'art primitif italien. Bruxelles, Société belge de librairie, 1905. In-8°, 62 p. (Extrait de la *Revue générale*, décembre 1904, janvier et février 1905.) 2 fr.

328. Gosset (Pol). Les Premiers apothicaires rémois (1311-1700). Reims, impr. de l'Académie, 1904. In-8°, 31 p. (Extrait du t. CXV des *Travaux de l'Académie de Reims*).

329. Gramm (Jos.). Spätmittelalterliche Wandgemälde im Konstanzer Münster. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der Malerei am Oberrhein. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. Gr. in-8°, xii-141 p., 20 pl., 4 fig. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 59.) 6 m.

330. Gravier (Henri). Essai sur les prévôts royaux du xi° au xiv° s. Paris, Larose et Tenin, 1904. In-8°, 236 p. (Extrait, avec additions, de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.)

331. Grotefend (H.). Taschenbuch der Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit. 2 verm. und verb. Aufl. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, iv-186 p. 3 m. 50.

332. Gudrune, poème du xii° siècle. Traduit de l'allemand par Roger de Roemont. Paris, Flammarion, s. d. Petit in-16, viii-351 p. (Collection des épopées nationales.)

333. Guillobeau (L.). Les Tribulations d'Ernaud, abbé d'Évron (1262-1263). Laval, veuve Goupil, 1904. In-8°, 11 p.

334. Gurlitt (Cornel.). Amtshauptmannsch. Dresden-Neustadt (Land). Dresden, C. C. Meinhold und Söhne, 1904. Gr. in-8°, ii-300 p., avec fig. et 13 pl. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen, 26.) 12 m.

335. Halm (Philipp Maria). Die Türen der Stiftskirche in Altötting und ihr Meister. Ein Beitrag zur Geschichte der altbayer. Plastik des späteren Mittelalters. München, Gesellschaft f. christl. Kunst, 1905. Gr. in-8°, p. 121-142, avec fig. (Extrait de *Die christl. Kunst*.) 1 m. 20.

336. Hartmeyer (Hans). Der Weinhandel im Gebiete der Hanse im Mittelalter. Jena, G. Fischer, 1905. In-8°, v, 119 p. (Volkswirtschaftliche und wirtschaftsgeschichtliche Abhandlungen, 3.) 2 m. 50.

337. Hauser (Jos.). Die Münzen und Medaillen der im J. 1156 gegründeten (seit 1255) Haupt- und Residenzstadt München, m. Einreihg. jener Stücke, welche hierauf Bezug haben. Systematisch geordnet, zum Teil neu beschrieben, m. biographisch-histor. Notizen und 42 Lichtdr -Taf. versehen. München J. Lindauer, 1905. In-8°, xxxii-318 p. 16 m.

338. Heitz (Paul). Les filigranes avec la crosse de Bâle. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1904. In-4°, 18 p., 75 pl. 16 m.

339. Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours, publiée sous la direction d'André Michel. T. I : Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane. Fascicule I-VI. Paris, Colin, 1905. Gr. in-8°, IV p. et p. I à 264, avec fig. Le fascicule, 1 fr. 50.

340. HUGUES DE SAINT-CHER (Une lettre du cardinal) (4 juin 1248), par Georges Guigue. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1904.)

341. HUS (Jan). Sebrané spisy. IV. Spisy české. [Œuvres tchèques.] I. Uvody opatřil V. Flajšhans. Prague, J. R. Vilimek, 1905. In-8°, XIX-275 p. 4 k.

342. Indice delle più importanti pergamene storiche, dei codici e dei libri antichi d'amministrazione che si conservano nell' archivio comunale di Sarzana. Sarzana, tip. Lunese, 1904. In-4°, 10 p.

343. JANA Z CZARNKOWA (Kronika), archidyakona gnieźnieńskiego, podkanclerza królestwa polskiego (1370-1384). Przeložyl z lacinskiego J. Zerbilo. [Chronique de Jean de Czarnkow.] Warszawa, E. Wende, 1905. In-8°, XVII-196 p. 0 r. 75.

344. JANE (L. Cecil). The coming of Parliament, England, from 1350-1660. New-York, Putnam, 1905. In-12, XVI-406 p. 1 s. 35.

345. JEAN LE SAINTONGEAIS. Notes critiques sur l' « Histoire des comtes de Poitou », de M. Alfred Richard. La Rochelle, impr. Texier et fils, 1904. In-8°, 74 p. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.)

346. Katalog der Handschriften der königl. Bibliothek zu Bamberg. 1. Bd. 1. Abth. 4. Lfg. (Theologische Handschriften : Theologische Schriftsteller vom XIV Jahrh. an.) Bamberg, C. C. Buchner, 1904. Gr. in-8°, X p. et p. 555-846. 6 m.

347. KINDLER VON KNOBLOCH (J.). Oberbadisches Geschlechterbuch. Hrsg. von der bad. histor. Kommission. Mit Wappen. II. Bd. 7. Lfg. Heidelberg, C. Winter, 1905. In-4°, p. 481-551. 5 m. 50.

348. Kleinere angelsächsische Denkmäler. I. Hrsg. von Günth. Leonhardi. Hamburg, H. Grand, 1905. In-8°, V-243 p. (Bibliothek der angelsächsischen Prosa, 6.) 10 m.

349. KRAUS (Vikt. von). Deutsche Geschichte im Ausgange des Mittelalters (1438-1519). 1. Bd. Deutsche Geschichte zur Zeit Albrechts II. und Friedrichs III. 1438-1486. VIII. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1905. Gr. in-8°, VIII p. et p. 561-655. (Bibliothek deutscher Geschichte, 163.) 1 m.

350. KRETZSCHMAR (Joh. R.). Die Entstehung von Stadt und Stadtrecht in den Gebieten zwischen der mittleren Saale und der Lausitzer

Neisse. Breslau, M. und H. Marcus, 1905. In-8°, x-168 p. et pl. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 75.) 5 m.

351. Kurth (Godefroid). Notger de Liège et la civilisation au xe siècle. Bruxelles, Société belge de librairie, 1905. 2 vol. in-8°, xxi-391 p. et 88 p. et 1 pl. 10 fr.

352. Labande (L.-H.). Le Baptistère de Venasque (Vaucluse). Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 20 p., 1 plan et 4 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1904.)

353. La Croix (R. P. Camille de). Relation des fouilles archéologiques opérées dans la rue Paul-Bert et dans les terrains qu'elle circonscrit. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1904. In-8°, 34 p. et 1 plan. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

354. Lanore. La Cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 72 p. et grav. (Extrait du *Bulletin monumental*).

355. Laran (Jean). Notes sur Saint-Pierre de Burlats (Tarn). Albi, imp. Nouguiès, 1904. In-8°, 61 p., fig. et pl. (Extrait de la *Revue du Tarn.*)

356. La Rocca (Lor.). Il 1° libro delle Istorie fiorentine di N. Machiavelli e del parallelismo con le Decadi di Flavio Biondo. Palermo, tip. Morera, 1904. In-8°, 53 p.

357. Laugardière (Charles de). De la véritable situation du Pagus-Vosagensis, en Berry, et de son nom français au moyen âge. Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive,* n° 2, 1904.)

358. Lefèvre-Pontalis (Eugène), Jarry (Eugène). La Cathédrale romane d'Orléans. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 66 p., avec fig. et plan. (Extrait du *Bulletin monumental,* année 1904.)

359. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Saint-Hilaire de Poitiers (étude archéologique). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 47 p. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-dixième congrès archéologique de France, tenu en 1903 à Poitiers.*)

360. Legrand (Gaëtan). Une renonciation à communauté contestée devant le grand bailli de Vermandois au xive siècle. Laon, Cury, 1904. In-8°, 47 p. (Extrait du t. XXXI du *Bulletin de la Société académique de Laon.*)

361. Lehmgrübner (Paul). Mittelalterliche Rathausbauten in Deutschland : mit e. Ueberblick üb. die Entwicklg. des deutschen Städtewesens. (Königl. techn. Hochschule zu Berlin. Louis Boissonnet-Stiftg.) 1. Tl. : Fachwerksrathaüser. Mit 34 Taf. und zahlreichen Textabbildgn. Berlin, W. Ernst und Sohn, 1905. In-fol., viii-56 p. 36 m.

362. Leskien (A.). Handbuch der altbulgarischen (altkirchenslavischen) Sprache. Grammatik-Texte-Glossar. 4. Aufl. Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1905. In-8°, xv-348 p. 7 m. 50.

363. Lesort (André). Les Chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly (1069-1352). Paris, Champion, 1904. In-8°, 277 p.

364. Letainturier-Fradin (Gabriel). Les Joueurs d'épée à travers les siècles (Maitres d'armes, Escrimisseurs, Capitans, Rodomonts, Bravaches et Ferrailleurs; Académies, Manèges, Salles d'armes, etc.). Paris, Flammarion, s. d. In-8°, xiv-621 p., avec 131 grav. 7 fr. 50

365. Lewin (Louis). Geschichte der Juden in Lissa. Pinne, N. Gundermann, 1904. In-8°, v-401 p. 3 m. 50.

366. Livre d'heures du duc de Berry. Haarlem, H. Kleinmann en Co., 1905. In-fol., 4 feuillets et 20 pl. (Le Musée des enluminures, publié sous la direction de Pol de Mont, 1er fasc.) 30 fl.

367. Loncao (Enr.). Stato, chiesa e famiglia in Sicilia dalla caduta dell' impero romano al regno normanno. Parte I (Le invasioni vandaliche e il regno dei Goti : studio di economia e diritto), con prefazione del prof. Enrico Besta. Palermo, Alberto Reber, 1905. In-8°, iv-125 p. 4 l.

368. Mac Kechnie (W. Sharp). Magna Charta : a commentary on the great charter of King John; with an historical introd. New-York, Macmillan, 1905. In-8°, xix-607 p. 4 s. 50.

369. Magistretti (Marc.). Monumenta veteris liturgiae Ambrosianae. Vol. II et III. Manuale Ambrosianum. Ex codice saec. xi olim in usum canonicae Vallis Travaliae in duas partem distinctum Milano, U. Hoepli, 1904. In-8°, 202 et 503 p. 32 m.

370. Malaguzzi-Valeri (Fr.). Gio. Antonio Amadeo, scultore e architetto lombardo (1447-1522). Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1904. In-8°, 351 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate : biografie degli artisti celebri, I.)

371. Mango (Antonino). Sui titoli di barone e di signore in Sicilia : ricerche storico-giuridiche. Palermo, Alberto Reber, 1904. In-4°, 364 p. 10 l.

372. Mannucci (Fr. Lu.). L'Anonimo genovese e la sua raccolta di rime (sec. xiii-xiv), con appendice di rime latine inedite. Genova, a cura del Municipio, 1904. In-16, vii-271 p., avec 3 facs.

373. Mannucci (Fr. Lu.). La cronaca di Jacopo da Varagine. Genova, a cura del Municipio, 1904. In-8°, vii-85 p.

374. Mantovani (Dino). Lectura Dantis : il canto xxxi del Purgatorio

letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 10 di aprile 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, 42 p. 1 l.

375. Martin (J. B.). Conciles et Bullaires du diocèse de Lyon, des origines à la réunion du Lyonnais à la France, en 1312. Lyon, impr. Vitte, 1905. In-8°, xc-739 p.

376. Mazziotti (Mat.). La baronia del Cilento. Roma, Ripamonti e Colombo, 1904. In-8°, vii-273 p. 3 l.

377. Mély (F. de). L'Image du Christ du « Sancta Sanctorum » et les Reliques chrétiennes apportées par les flots. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904. In-8°, 34 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*)

378. Merlet (René). Les Fouilles de la crypte et du chœur de la cathédrale de Chartres (1901-1904). Vannes, impr. Lafolye frères, 1905. In-8°, 12 p., avec grav.

379. Mini (Giov.). I nobili romagnoli nella Divina Commedia : studio istorico-araldico. Forli, tip. Artigianelli G. Montanari, 1904. In-16, 55 p.

380. Mont (Pol de). L'Évolution de la peinture néerlandaise aux xiv°, xv° et xvi° siècles et l'exposition de Bruges. Traduit du néerlandais par C. Huysmans. Livr. XX. Haarlem, H. Kleinmann et Cie, s. d. In-fol., p. 121 à 164 et 10 pl. hors texte. La livr. 20 fr.

381. Monumenta historica liberae regiae civitatis Zagrabiae, metropolis regni Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae. Collegit et sumptibus ejusdem civitatis edidit Joa. Bapt. Tkalcić. XI. Agram, G. Trpinac, 1905. Gr. in-8°, vi-xxxv-352 p. 4 m.

382. Mortet (Victor). Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris. III : la Loge aux maçons et la Forge de Notre-Dame de Paris (xiii° siècle). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, 6 p. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

383. Mülich von Prag. Lieder (um 1300). Im Auftrage des Dürerbundes in Österreich hrsg. von Rich. Baka. Prag, J. Taussig, 1905. In-8°, 48 p. (Denkmäler deutscher Musik aus Böhmen.) 3 m.

384. Naselli (Gius.). Storia della chiesa et convento di S. Francesco d'Assisi in Palermo dal 1224 ad oggi. Palermo, tip. Settimana commerciale. 1904. In-8°, 76 p.

385. Niedling (A.). Kirchliches Schreinwerk. Die wichtigsten kirchl. Arbeiten des Kunstschreiners und Holzbildhauers im roman., got. und Renaissance-Stil. 1. Berlin, M. Spielmeyer, 1905. In-fol., 8 pl. 7 m. 50.

386. Okey (T.). Story of Venice. Illus. by Nelly Erichsen. London, Dent, 1905. In-12, 466 p. 4 s. 6 d. (Mediæval Towns.)

387. Olrik (H.). Konge og Præstestand i Danmark indtil 12. Århundredes Begyndelse. Anden Udgave. Köbenhavn, 1905. In-8°, 152 p. 2 kr. 25.

388. Ortmanns (Arnold). Der fränkische Königshof Büllingen. Aachen, G. Schmidt, 1904. In-8°, viii-372 p. 3 m. 50.

389. Palacký (Frantisek). Dějiny národu českeho v Čechách a v Moravě. [Histoire du peuple tchèque en Bohême et en Moravie.] III. 1403-1439. 6e vydání peči Dr Bohuslava Riegra. Prague, Bursik et Kohout, 1905. In-8°, x-660 p. 4 k. 20.

390. Pange (Jean de). Introduction au Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303). Paris, Champion, 1905. In-8°, 121 p. et pl.

391. Papiri greco-egizii pubblicati dalla r. accademia dei Lincei sotto la direzione di D. Comparetti e G. Vitelli. Vol. I (Papiri fiorentini : documenti pubblici e privati dell'età romana e bizantina, per cura di Girolamo Vitelli), fasc. 1. Firenze, tip. di Giuseppe Bencini, 1904. In-4°, p. 1-64.

392. Pargoire (J.). L'Église byzantine, de 527 à 847. Paris, Lecoffre, 1905. In-18 jésus, xx-405 p. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

393. Paris-Jallobert (Paul). La Vicomté de Fercé. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905. In-8°, 23 p.

394. Parisot (Robert). Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigeric? Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie, 1905. In-8°, 8 p. (Extrait des *Annales de l'Est et du Nord.*)

395. Pavanello (Gius.). Un maestro del quattrocento : Giovanni Aurelio Augurello. Venezia, tip. Emiliana, 1905. In-8°, xi-269 p.

396. Péchenart (L.). Coup d'œil sur Attigny (Ardennes). Reims, impr. Monce, 1904. In-8°, vii-443 p., avec grav. et plan.

397. Perrenot (Th.). Les Établissements burgondes dans le pays de Montbéliard. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1905. In-8°, 141 p. et carte. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.*)

398. Pia Dictamina, Reimgebete und Leselieder des Mittelalters. 7. Folge. Aus Handschriften und Wiegendrucken hrsg. von Guido Maria Dreves. Leipzig, O. R. Reisland, 1905. In-8°, 395 p. (Analecta hymnica medii aevi, XLVI.) 12 m.

399. Picotti (G. B.). I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal

1283 al 1312 : appunti storici. Livorno, tip. di Raff. Giusti, 1905. In-8°, xii-345 p. 4 l. 50.

400. Piranesi (Gior.). Le case degli Alighieri. Seconda edizione. Firenze, Francesco Lumachi, 1905. In-8°, 60 p. 2 l. 50.

401. Pirenne (H.). Les Villes flamandes avant le xii° siècle. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1905. In-8°, 26 p. (Extrait des *Annales de l'Est et du Nord.*)

402. Porebowicz (Edward). Studya do dziejów literatury średniowiecznej. [Études sur l'histoire de la littérature médiévale.] Lwów, Gubrynowicz i Schmidt, 1905. In-8°, 85 p. 1 k. 50.

403. Porée. Chartes normandes du xiii° et du xiv° siècle. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1905.)

404. Porée. L'Iconographie de la Sainte-Vierge, particulièrement dans la statuaire française, du xii° au xvi° siècle. Évreux, impr. Odieuvre, 1904. In-8°, 10 p.

405. Porée (Charles). Marchés de construction d'une église rurale et d'un pont en Gévaudan au xiv° et au xv° siècle. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 15 p., avec 1 fig. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1904.)

406. Pouillé du diocèse de Verdun, commencé par l'abbé N. Robinet, continué par l'abbé J. B. A. Gillant. T. II-III. Verdun, Laurent fils, 1898. In-8°, viii-800 p. et ix-342 p.

407. Poupé (Edmond). Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence du xv° au xvii° siècle. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1904.)

408. Procopii Caesariensis opera omnia. Recognovit Jacob. Haury. Opus ab academia regia Bavarica praemio zographico ornatum. Vol. I et II. Leipzig, B. G. Teubner, 1905. In-8°, lxiv-552 p. et ii-678 p. 12 m.

409. Prutz (Hans). Die Autonomie des Templerordens. München, G. Franz, 1905. In-4°, p. 7-54. (Extrait de *Sitzungsber. d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 80.

410. Pullan (L.). Church of the Fathers. Outline of History of Church from A. D. 98 to A. D. 461. (Church Universal, vol. II.) London, Rivingtons, 1905. In-8°, 460 p. 5 s.

411. Querleux (Charles). Des supplices infligés aux cadavres pendant le moyen âge et la Renaissance. Lyon, Rey et Cie, 1904. In-8°, 97 p. 2 fr.

412. Regesta episcoporum Constantiensium. Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz. II. Bd. 1293-1383. Bearb. von Alex. Car-

tellieri. Mit Nachträgen und Registern von Karl Rieder. 7. (Schluss-) Lfg. Nachträge. Orts-, Personen- und Sachregister, bearb. von Karl Rieder. Innsbruck, Wagner, 1905. Gr. in-8°, xi p. et p. 461-603. 11 m.

413. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. Hrsg von Waschke. 4. Heft. Dessau, C. Dünnhaupt, 1905. Gr. in-8°, p. 145-192. 1 m.

414. Ribier (Louis de). La Chronique de Mauriac (par Montfort), suivie de documents inédits sur la ville et le monastère. Paris, Champion, 1905. Gr. in-8°, 265 p., avec grav., armoiries, plan, fac-similé et portraits. 8 fr.

415. Ricci (Corrado). Raccolte artistiche di Ravenna. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 199 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate, serie V, 2.) 6 l. 50.

416. Ricci (Corrado). Ravenna. Quinta edizione interamente rinnovata. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 135 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate, serie I. Italia artistica, 1.)

417. Rietschel (Siegfr.). Untersuchungen zur Geschichte der deutschen Stadtverfassung. 1. Bd. Das Burggrafenamt und die hohe Gerichtsbarkeit in den deutschen Bischofsstaaten während des früheren Mittelalters. Leipzig, Veit und Co., 1905. In-8°, xii-344 p. 10 m.

418. Ringmann (Mathias) (Philesius Vogesigena). Grammatica figurata. In Fksm.-Druck hrsg. m. e. Einleitg. von Fr. R. von Wieser. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. In-8°, 16 p. et 63 p., avec fig. (Drucke und Holzschnitte des xv. und xvi. Jahrh. in getreuer Nachbildung, XI.) 8 m.

419. Ritz (Louis). Le manuscrit de l'abbaye de Talloires conservé au Musée britannique. Annecy, Abry, 1905. In-8°, 22 p. (Extrait de la *Revue savoisienne,* 1904.)

420. Rocchi (A.). La badia di Grottaferrata. Seconda edizione notabilmente corretta e accresciuta. Roma, tip. Artigianelli S. Giuseppe, 1904. In-8°, vii-221 p., avec fig.

421. Rodolico (Nic.). La democrazia fiorentina nel sua tramonto, 1378-1382. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1905. In-8°, 494 p. 6 l.

422. Roussel (R.). Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons. Soissons, Nougarède, 1904. In-8°, iv-270 p. et grav.

423. Roux (Émile). Épitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de Gaignières. Clermont-Ferrand, Bellet, 1904. In-8°, 156 p. et 1 plan. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand,* 2e série, fasc. 17.)

424. Raybaud (Jean). Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles. Publiée par C. Nicolas. T. I. Nîmes, impr. Chastanier, 1904. Gr. in-8°, 446 p. et portraits.

425. Ruhl (Gustave). La Cathédrale Saint-Lambert à Liège. Liège, D. Cormaux, 1904. Petit in-4°, 23 p. et pl. 3 fr.

426. Ruskin (J.). Giotto and his Works in Padua. London, G. Allen, 1905. In-12, 242 p. 3 s. 6 d.

427. Ruskin (J.). Nature of Gothic. Chapter from Stones of Venice. Pref. by William Morris. London, G. Allen, 1905. In-12. 1 s.

428. Sabatier (Paul). Examen de la vie de frère Élie, du *Speculum Vitae,* suivi de trois fragments inédits. Paris, Fischbacher, 1904. In-8°, 59 p. (Opuscules de critique historique, fasc. 2.) 2 fr. 50.

429. Saggio di miniature del secolo xv, illustranti il canzoniere petrarchesco per il prof. P. M. : un qualche contributo artistico della queriniano di Brescia nel vi centenario della nascita di Francesco Petrarca. Brescia, stamp. di A. Canossi e C., 1904. In-8°, 44 p. et fig.

430. Sammlung (Die) von Pannwitz, München. Kunst und Kunstgewerbe des xv.-xviii. Jahrh. (Von Ernst Bessermann-Jordan.) München, B. Helbing, 1905. In-fol., ix-84 p., avec fig., 103 pl. 50 m.

431. Scarano (Nic.). Saggi danteschi. Livorno, Raffaello Giusti, 1905. In-16, 292 p. 3 l. 50.

432. Schäfer (Dietr.). Zur Beurteilung des Wormser Konkordats. Berlin, G. Reimer, 1905. Gr. in-8°, 95 p. (Extrait de *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 2 m. 50.

433. Schneider (Herm.). Das kausale Denken in deutschen Quellen zur Geschichte und Literatur des 10., 11. und 12. Jahrh. Gotha, F. A. Perthes, 1905. In-8°, 115 p. (Geschichtliche Untersuchungen, II.) 2 m. 40.

434. Schoutens (Stephanus). Alde legenden van sente Franciscus. Dit boce heeft ghescreven broeder Jan van Boest, priester ende minister der bruederen van Marien huus bi Hugarden der derder ordenen S[t] Francisci, inden jaer ons heren MCCCC ende lix, op den iiii. dach van mey. Antwerpen, drukkerij A. Bruynincx-Noë, 1904. In-8°, 102 p. 3 fr.

435. Schoutens (Stephanus). Van Mellibeo ende van sinre vrouwen. Handschrift der xv eeuw. Hoogstraten, drukkerij L. Van Hoof-Roelam, 1905. In-8°, 36 p. 1 fr.

436. Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis separatim editi. Jonae vitae sanctorum Columbani, Vedasti, Johannis. Recognovit Bruno Krusch. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, xii-366 p. 5 m.

437. Sedláček (August). Hrady, zámky a tvrze království českého. XIII. Plzeňsko a Lokatsko. [Châteaux et forteresses de Bohême. XIII. Pilsen et Elbogen.] Prague, F. Šimáček, 1901. In-fol., vi-258 p., fig. et pl. 21 k. 40.

438. Selincourt (Beryl D. de). Giotto. London, Duckworth, 1905. In-8°, 244 p. 7 s. 6 d.

439. Selincourt (Beryl D. de). Homes of the first Franciscans in Umbria, borders of Tuscany, Northern Marches. London, Dent, 1905. In-8°, 338 p., avec ill. 4 s. 6 d.

440. Sicardi (Enr.). Il Petrarca e Cecco d'Ascoli. Roma, tip. di Innocenzo Artero, 1904. In-8°, 32 p.

441. Simson (Paul). Geschichte der Schule zu St. Petri und Pauli in Danzig. Danzig, L. Saunier, 1905. In-8°, viii-119 et iv-138 p. 3 m.

442. Smith (Frank Clifton). Die Sprache der Handboc Byrhtferhts und des Brieffragmentes e. unbekannten Verfassers. Ein Beitrag zur Lautlehre des Spätangelsächsischen. Leipzig, Dr. Seele und Co., 1905. In-8°, viii-133 p. 1 m. 50.

443. Soil de Moriamé (E.-J.). L'Habitation tournaisienne du xi° au xviii° siècle. Façades, distribution et décoration intérieures; mobilier; costumes; usages locaux. Première partie : architecture des façades. Tournai, H. et L. Casterman, 1904. In-8°, 476 p., avec fig. 7 fr. 50.

444. Souter (Aex.). De codicibus manuscriptis Augustini quae feruntur quaestionum Veteris et Novi Testamenti CXXII. Wien, C. Gerold's Sohn, 1905. In-8°, 25 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 70.

445. Šrám (Václav). Paměti městečka Smidar na Cidlinou. [Mémoires sur la ville de Smidar.] 1-4. Smidar, l'auteur, 1904. Gr. in-8°, 394 p., ill.

446. Steele (R.). Mediæval Lore from Bartholomew Anglicus. Pref. by Williams Morris. London, De la Mare Press, 1905. In-16, 212 p. 1 s. 6 d.

447. Stocquart (Émile). Le Mariage en Espagne sous les Visigoths. Bruxelles, bureau de la Revue, 9, rue d'Egmont, 1904. In-8°, 21 p. (Extrait de la *Revue de droit international et de législation comparée*, 2° sér., t. VI, 1904.)

448. Suida (Wilh.). Florentinische Maler um die Mitte des xiv. Jahrh. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. Gr. in-8°, vii-50 p., 35 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 32). 8 m.

449. Tables alphabétiques des archives départementales, communales et hospitalières du département du Rhône. I : Brefs de ventes de

biens nationaux (1790-1820). Lyon, impr. Schneider, 1904. In-8° à 2 col., vi-233 p.

450. Tauzin (Édouard). Quelques essais de résurrections historiques locales. I : la Mort du fils aîné de Gaston Phébus ; II : Pau sous la Terreur. Paris, impr. Lescher-Montoué, 1905. In-8°, ii-54 p.

451. Testa (Mich.). I demani della città di Mottola. Bari, stab. tip. Gius. Laterza e figli, 1904. In-4°, ix-205 p.

452. Ulazyn (Heinr von). Über die Entpalatisierung der urslav. e-Laute im Polnischen. Leipzig, O. Fischer, 1905. In-8°, xiii-92 p. 2 m. 50.

453. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. Hrsg. von e. Kommission der antiquar. Gesellschaft in Zürich, bearb. von D. D. J. Escher und P. Schweizer. VI. Bd. 1288-1296. 2. Hälfte. Zürich, Fäsi und Beer, 1905. In-4°, iii p. et p. 201-414. 6 m. 75.

454. Urkundenbuch des Stiftes Kaiserswerth. Bearb. von Dr. Heinr. Kelleter. Bonn, P. Hanstein, 1904. Gr. in-8°, viii-viii-lxviii-672 p. (Urkundenbücher der geistlichen Stiftungen des Niederrheins. Hrsg. vom Düsseldorfer Geschichtsverein.) 24 m.

455. Urseau (Ch.). Le portrait de Louis XI, conservé à Béhuard. Angers, Germain et Grassin, 1905. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

456. Vacandard (E.). Étude de critique et d'histoire religieuse (les origines du symbole des apôtres ; les origines du célibat ecclésiastique ; les élections épiscopales sous les Mérovingiens ; l'Église et les ordalies ; les papes et la Saint-Barthélemy ; la condamnation de Galilée). Paris, Lecoffre, 1905. In-18 jésus, viii-390 p.

457. Vanesa (Max). Geschichte Nieder- und Oberösterreichs. 1. Bd. Bis 1283. Gotha, F. A. Perthes, 1905. In-8°, xiv-616 p. (Allgemeine Staatengeschichte.) 12 m.

458. Vidier (A.). Bibliographie de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1902-1903. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1903. In-8°, 93 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

459. Villari (Pasq.). Le invasioni barbariche in Italia. Seconda edizione. Milano, Ulrico Hoepli, 1905. In-16, xv-490 p. 6 l. 50.

460. Villari (Pasq.). I primi due secoli della storia di Firenze : ricerche. Nuova edizione interamente riveduta dall' autore. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, xv-529 p. 10 l.

461. Vitry (Paul). Les Primitifs français : la Peinture en France

aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Melun, Impr. administrative, 1904. In-8°, 24 p. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Musée pédagogique, service des projections lumineuses. Notices sur les vues.)

462. WAGNER (Pet.). Einführung in die gregorianischen Melodien. 2. Tl. Neumenkunde. Palaeographie des gregorian. Gesanges. Freiburg (Schweiz), Universitätsbuchh., 1905. Gr. in-8°, XVI-356 p. (Collectanea Friburgensia. Neue Folge, VI.) 10 m.

463. WEINMANN (Carl.). Hymnarium Parisiense. Das Hymnar der Zisterzienser-Abtei Pairis im Elsass. Aus 2 Codices des 12. und 13. Jahrh. hrsg. und kommentiert. Regensburg, A. Coppenrath, 1905. Gr. in-8°, VIII-73 p., 2 fig. (Veröffentlichungen der Gregorianischen Akademie zu Freiburg, Schweiz, II.)

464. WESTLAKE (N. H. J.). An Elementary History of Design in Mural Painting principally during the Christian Era. Vol. 2. From the second until the twelfth centuries. London, Parker, 1905. In-fol., 190 p. 32 s.

465. WINDISCH (E.), GERLAND (G.), DEECKE (W.), MEYER-LÜBKE (W.), KLUGE (Friedr.), SEYBOLD (Chr.), JENSEN (Kr. Sandfeld). Die vorromanischen Volkssprachen der romanischen Länder. 2. verb. und verm. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1905. Gr. in-8°, IV p. et p. 369-534. (Extrait de *Gröber's Grundriss der roman. Philologie.*) 3 m. 50.

466. WÖRNER (A.). Das städtische Hospital zum Hl. Geist in Schwäb. Gmünd in Vergangenheit und Gegenwart. Mit e. Abhandlg. üb. die Geschichte der Hospitäler im Altertum und Mittelalter und e. medicinisch-wissenschaftl. Anh. Unter Mitwirkg. von J. N. Denkiger hrsg. Tübingen, H. Laupp, 1905. In-8°, x-308 p. et 265 p., 34 fig., 6 pl. 12 m.

467. Women Painters of the World. From Caterina Vigri, 1413-1463, to Rosa Bonheur and the Present Day. Edit. by Walter Shaw Sparrow. London, Hodder and S., 1905. In-4°, 332 p., avec planches. 7 s. 6 d.



CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— La Société des anciens élèves de l'École des chartes a procédé, le jeudi 11 mai, au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1905-1906. Ont été nommés : *Président,* M. Noël Valois; *vice-président,* M. Antoine Thomas; *secrétaire,* M. Léon Mirot; *secrétaire-adjoint,* M. Serbat; *trésorier,* M. le comte Maxime de Germiny; *membres de la commission de publication,* MM. le comte Robert de Lasteyrie, Henri Omont et Henri Stein; *membres adjoints de la même commission,* MM. E.-G. Ledos et Joseph Tardif; *membres de la commission de comptabilité,* MM. Alex. Bruel, Eugène Lefèvre-Pontalis et Henri Moranvillé; *membres de la commission de la collection des « Mémoires et documents »,* MM. Paul Guilhiermoz, Ferdinand Lot, Alfred Morel-Fatio, Maurice Prou et Noël Valois.

— Dans la même séance, la Société a, par un vote unanime, décerné à M. L. Delisle la présidence d'honneur.

— Par décret en date du 17 mars 1905, notre confrère M. Henri Omont a été nommé inspecteur général (hors cadre) des bibliothèques.

— Par arrêté en date du 29 mars 1905, notre confrère M. Léopold Delisle a été nommé président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes.

— Par arrêtés en date du 20 avril 1905, nos confrères MM. Albert Isnard et Travers ont été nommés bibliothécaire et sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 1905, notre confrère M. Ernest Delmas a été nommé archiviste des Hautes-Pyrénées.

— Par arrêté préfectoral en date du 20 avril 1905, notre confrère M. Émile Gabory a été nommé archiviste de la Vendée, en remplacement de M. Barbaud, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

— Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 1905, notre confrère M. Paul d'Arbois de Jubainville a été nommé archiviste de la Meuse.

— Par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1905, notre confrère M. Paul Chevreux, archiviste des Vosges, a été nommé archiviste de la Seine-

Inférieure, en remplacement de M. de Beaurepaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite et promu à l'honorariat.

— Notre confrère M. Ch. de Beaurepaire vient de résigner ses fonctions d'archiviste départemental de la Seine-Inférieure et de prendre une retraite à laquelle il avait droit depuis longtemps. Appelé à statuer, dans sa séance du 4 mai 1905, sur la liquidation de sa pension, le Conseil général tout entier a tenu à « ne pas laisser partir M. de Beaurepaire sans lui envoyer un témoignage de vive sympathie et sans rendre un juste hommage à la façon magistrale dont il a, pendant cinquante ans, exercé ses fonctions d'archiviste en chef du département ». Ces sentiments sont partagés par tous ceux qui ont fréquenté le riche dépôt dont notre confrère avait la garde et qu'il a le mérite d'avoir organisé. Le souvenir des services qu'il a rendus restera longtemps vivant en Normandie, où d'unanimes regrets ont accueilli sa retraite. Ces regrets s'adressent au savant, qui avait une connaissance approfondie de l'histoire de la province, autant qu'à l'archiviste, dont l'expérience professionnelle était hors de pair. Notre confrère avait été appelé à la direction des archives de la Seine-Inférieure par arrêté préfectoral du 31 mars 1851. La *Bibliothèque de l'École des chartes,* qui s'honore de compter M. de Beaurepaire parmi ses plus anciens collaborateurs, est heureuse de joindre son hommage à celui du Conseil général et de saluer, au moment où il s'apprête à prendre un repos bien mérité, l'homme de bien, le savant modeste, qui jouit dans le monde des archives d'une estime particulière et d'une réelle autorité. — P. L. C.

— Par arrêté préfectoral en date du 25 mai 1904, notre confrère M. Jacques Laurent a été nommé conservateur du musée municipal et du musée Garinet à Châlons-sur-Marne.

— Par arrêté du maire de Châlons-sur-Marne en date du 12 juillet 1904, le même confrère a été nommé bibliothécaire et archiviste de la ville, en remplacement de notre confrère M. Alfred Mallet, mort le 10 mars 1904.

— Par arrêté municipal en date du 18 mai 1905, notre confrère M. R. Busquet a été nommé archiviste de la ville de Grenoble.

— Par arrêté en date du 21 avril 1905, notre confrère M. R. Merlet a été nommé officier de l'Instruction publique.

— Notre confrère M. Ch. Schmidt a soutenu avec succès le 9 mai 1905, devant la Faculté des lettres de Paris, ses deux thèses de doctorat sur les sujets suivants : thèse complémentaire, *la Réforme de l'Université impériale en 1811;* — thèse française, *le Grand duché de Berg (1806-1813); étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier.*

— L'Académie des inscriptions a décerné le premier prix Gobert à

notre confrère M. Delaville Le Roulx pour son *Cartulaire de l'ordre des Hospitaliers ;* elle a maintenu le second prix à notre confrère M. Alfred Richard pour son *Histoire des comtes de Poitou.*

— Le prix Auguste Prost a été partagé par parties égales entre nos confrères MM. Lesort et Émile Duvernoy pour leurs ouvrages intitulés : le premier, *Chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly;* le second, *le Duc de Lorraine Mathieu Ier.*

— La seconde médaille du concours des Antiquités de la France a été attribuée à l'ouvrage de notre confrère M. Étienne Clouzot sur *les Marais de la Sèvre-Niortaise,* et la seconde mention honorable à notre confrère M. Georges Musset pour son édition du *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.*

— Notre confrère M. Louis Brandin a obtenu une part du prix Chavée, à la même Académie, pour le *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle,* qu'il a publié en collaboration avec M. Mayer Lambert.

— L'Académie française a attribué une part du prix Charles Blanc à notre confrère M. Émile Dacier pour son ouvrage intitulé : *le Musée de la Comédie française.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a attribué une partie du prix Paul-Michel Perret à notre confrère M. Thibault pour son ouvrage : *Isabeau de Bavière,* et accordé une mention honorable au même concours à notre confrère M. de Dampierre pour son livre : *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles.*

— Sur l'initiative de MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, et Étienne Dejean, directeur des Archives nationales, il a été institué, par arrêté du ministre de l'Instruction publique en date du 26 mai 1905, une commission spéciale en vue d'étudier les questions relatives à l'organisation des services des bibliothèques et des archives. Parmi les membres de cette commission dont le président est le ministre lui-même, nous relevons les noms de quelques-uns de nos confrères : MM. Charles Beauquier, Camille Bloch, Léopold Delisle, Charles-V. Langlois, Paul Meyer, Didier Neuville, Henri Omont, Bernard Prost, Gustave Servois. L'un des deux secrétaires est notre confrère M. Paul Guérin, et l'un des deux secrétaires adjoints notre confrère M. Eugène Welvert.

— Par arrêté en date du 16 juin 1905, notre confrère M. Marcel Fournier a été nommé pour trois ans membre du Conseil supérieur de statistique.

— On sait qu'à partir de cette année la classe doit être appelée au service militaire non plus, comme précédemment, en novembre, mais au commencement d'octobre. Il a donc fallu modifier la date des examens d'entrée qui avaient lieu jusqu'ici au commencement de novembre.

Par arrêté en date du 5 juin 1905, la date des examens d'entrée à l'École des chartes a été fixée ainsi qu'il suit pour l'année 1905 : « Par exception et pour cette année seulement, le registre d'inscription pour les candidats qui désirent être admis à prendre part aux examens d'entrée de l'École nationale des chartes sera ouvert au secrétariat de l'École du 27 septembre au 2 octobre 1905. Les examens d'admission auront lieu dans les quatre jours suivant la clôture du registre d'inscription. »

CIRCULAIRE RELATIVE AUX PAPIERS INUTILES

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a, le 8 mai dernier, adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Mon attention a été appelée sur l'encombrement produit dans les archives départementales et dans celles des sous-préfectures par les catégories de documents suivantes qu'y versent périodiquement les Trésoreries générales et les recettes particulières des finances : bordereaux de coupons de rentes au porteur; bordereaux de versement des percepteurs; bordereaux de situation des percepteurs; bordereaux détaillés des percepteurs; états des restes à recouvrer; bordereaux de compte des caisses d'épargne; bordereaux de situation de caisse; états de poursuites; procès-verbaux de vérification de caisse; contraintes; balances de trésorerie; bordereaux de mandats détaillés; résumés d'opérations; bordereaux de développement des dépenses publiques; recettes particulières; copies de journaux; avis décadaires des receveurs particuliers; feuilles de dépouillement de recettes.

« Ainsi que le rappelaient les instructions ministérielles du 12 août 1887 sur la suppression des papiers périmés des archives départementales, ces documents, après être demeurés dix ans entre les mains des agents comptables, devaient être gardés pendant dix autres années dans les archives départementales ou dans celles des sous-préfectures, en sorte que c'était seulement après vingt ans qu'ils pouvaient être vendus.

« Cependant les papiers énumérés ci-dessus ne sont, pour ainsi dire, jamais consultés durant le laps de temps qu'ils séjournent dans les archives départementales, de manière qu'ils encombrent les rayons de ces dépôts, au détriment d'autres titres de conservation plus utile et qu'on n'y peut recevoir faute de place. C'est pourquoi j'ai demandé à M. le ministre des Finances s'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que désormais les archivistes départementaux fussent déchargés du soin de les conserver et à ce que les agents des Trésoreries les supprimassent eux-mêmes lorsqu'ils en sont encore détenteurs. M. le ministre des

Finances, entrant dans ces vues, vient de me faire connaître qu'il ne s'oppose pas à ce que les papiers dont il s'agit soient exclus des versements opérés par les trésoriers généraux dans les archives départementales (ou par les receveurs particuliers dans les archives des sous-préfectures), et, par suite, à ce qu'ils soient remis directement par eux à l'Administration des domaines chargée de procéder à leur adjudication.

« Je vous prie, en conséquence, de faire savoir à M. l'archiviste de votre département et à MM. les sous-préfets que, dorénavant, ils n'auront plus à prendre en charge aucune des catégories de documents énumérés ci-dessus. Ceux qui existeraient encore à l'heure actuelle dans leurs dépôts pourront être compris dans la prochaine suppression des dossiers périmés.

« Par suite de l'élimination définitive de ces papiers, qui tenaient dans les archives départementales une place peu en rapport avec leur utilité réelle, il sera possible d'accueillir d'autres titres plus intéressants et qu'on hésitait à accepter, par crainte d'encombrement. On doit savoir gré à M. le ministre des Finances de l'empressement avec lequel il s'est associé à moi en vue de préparer ce résultat qui ne peut manquer d'intéresser le Conseil général de votre département. »

PROPOSITION DE LOI

RELATIVE AU DÉPÔT DES MINUTES NOTARIALES ANTÉRIEURES A 1790 DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Le Sénat vient d'adopter dans la séance du 29 juin une proposition de loi de MM. Édouard Millaud et Deandreis, ayant pour objet d'accorder aux notaires la faculté de déposer les minutes antérieures à 1790 dans les archives départementales. Nous croyons utile d'en donner ici le texte, en le faisant précéder d'un extrait du rapport par lequel M. Louis Legrand a justifié la proposition.

Nos collègues, MM. Édouard Millaud et Deandreis, ont pris l'initiative d'une proposition de loi, ayant pour objet d'accorder aux notaires la faculté de déposer les minutes antérieures à 1790 dans les archives départementales; nous empruntons à leur exposé des motifs les considérations suivantes :

« On compte aujourd'hui les rares départements qui ne possèdent ni minutiers ni parties de minutiers. Nous ne saurions nous montrer surpris ni nous plaindre de l'empressement avec lequel un certain nombre d'officiers ministériels ont usé du bon vouloir des Conseils

généraux, des préfets et des archivistes pour enrichir par leurs dépôts les archives de nos chefs-lieux. Puisque l'accumulation continue des actes d'une étude ne permet pas toujours, quelque désir que l'on en ait, d'y classer en ordre et d'y garder toutes les collections d'actes, il importe de remédier à un état de choses aussi regrettable.

« Protéger, contre les dangers de destruction et de dilapidation, des documents qui constituent des sources précieuses de renseignements pour l'histoire non seulement des villes et des familles, mais aussi des institutions et des mœurs; permettre le dépouillement de registres notariaux, où figurent les délibérations des Conseils communaux, des états sur la propriété foncière et des comptes du plus curieux intérêt, semble, à notre époque, devoir être une préoccupation élémentaire. De là cette pensée que les archives départementales, instituées pour la conservation des titres des administrations publiques, pourraient offrir un sûr abri aux archives notariales qui, très rarement consultées par les particuliers, pourraient présenter une sérieuse valeur historique.

« Entre les minutes centralisées par la Révolution, extraites des greffes, ou encore venues au département par dons ou achats, et celles que les notaires ont directement fait sortir de leurs propres archives, il est une différence qu'il convient de signaler. Les archives de la première catégorie, accueillies sans l'intervention des notaires pour les archives départementales, en font partie intégrante au même titre que les autres documents qui les avoisinent. Il doit en être autrement des minutes déposées par les notaires eux-mêmes; elles demeurent leur propriété, sauf à régler par un accord, au moment du dépôt, les questions relatives aux communications à des tiers et à la rédaction des inventaires.

« L'ensemble des registres et liasses des minutes emmagasinées par les archives des chefs-lieux de département s'élève à plus de 300,000. Les articles versés par les notaires figurent en ce total pour un tiers environ. Il est naturel de penser que le nombre en serait beaucoup plus élevé si, dans tous les départements, les locaux avaient été assez vastes pour que l'on acceptât toutes les offres, et surtout si les dispositions des articles 22 et 23 de la loi de ventôse an XI n'avaient éveillé de respectables scrupules dans les esprits.

« La loi de l'an XI concède-t-elle aux notaires le droit de se dessaisir de leurs minutes, même les plus antiques, en faveur des dépôts d'archives placés sous le contrôle des départements et de l'État? La question ne devrait pas être posée si l'on songe à ce qu'étaient les notaires avant 1789, tabellions, juges, châtelains, greffiers, procureurs fiscaux, commissaires terriers, et si l'on se rend compte de ce que renfermaient leurs minutes; c'est cependant un point débattu. Malgré le bon vouloir de l'autorité départementale, plus d'une Chambre des notaires ne se

croit pas autorisée à ce qu'elle considère comme une violation d'un texte législatif.

« La proposition de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre a pour but de vaincre des hésitations et des scrupules. Réservant les droits et la liberté des notaires, elle se borne à les autoriser, en termes explicites, à déposer leurs anciennes minutes dans les archives départementales, sous la garde de l'archiviste, avec le consentement des Conseils généraux.

« Les notaires retiendront leurs vieux registres dans leurs études s'ils le préfèrent. Par cette option facultative, la loi proposée ne répond peut-être point tout à fait aux vœux des érudits et des sociétés savantes qui réclament la centralisation obligatoire des archives notariales.

« Le Sénat jugera certainement qu'elle s'inspire des nécessités actuelles et qu'elle doit aboutir à arrêter les pertes si regrettables déjà subies par les archives des notaires. »

La Commission[1]... a entendu... M. le Directeur des Archives nationales, M. le président de la Chambre des notaires de la Seine et M. le président du Comité des notaires des départements... Elle espère que le projet par elle soumis à l'approbation du Sénat résout d'une façon prudente et équitable les délicates questions que soulevait la proposition...

I. — *Droit et intérêt des parties et des familles.*

Les actes passés devant les notaires, dont les minutes sont confiées à leur garde par la loi du 25 ventôse an XI (art. 20 et 22) sous leur responsabilité, sont relatifs à l'intérêt privé des parties et constatent soit des conventions intervenues entre elles, soit des dispositions par elles prises, soit des formalités prescrites par la loi; les tiers n'ont donc en principe ni titre ni qualité pour en obtenir communication ou expédition.

Si l'intérêt supérieur de la science historique, dont nous parlerons plus loin, peut nécessiter et justifier une dérogation à ce principe, la loi ne peut la consacrer qu'en respectant le droit primordial et prépondérant des parties.

Aussi, en autorisant les notaires par dérogation à la loi du 25 ventôse an XI, et dans les conditions déterminées par l'article premier du projet, à se dessaisir de minutes à eux confiées, avons-nous cru devoir organiser dans l'article 2 une publicité et une procédure qui permettent

1. Cette Commission est composée de MM. Édouard Millaud, président; Paul Leroux, secrétaire; Cicéron, Fortier, Émile Gayot, Gustave Rivet, Ernest Boulanger, Alcide Dusolier, Louis Legrand.

aux parties de protéger, défendre et sauvegarder leurs droits et intérêts légitimes.

Il semble toutefois que le droit d'opposition stipulé et réglé par cet article 2 sera bien rarement exercé, car les ayants droit des parties n'auront que bien exceptionnellement un intérêt sérieux à ne pas laisser s'opérer un déplacement des minutes d'actes passés par leurs auteurs depuis plus de cent cinquante ans, ou même depuis une époque moins éloignée. Les renseignements puisés dans ces actes, leur divulgation même, totale ou partielle, anonyme ou non, ne seront le plus souvent pas de nature à blesser les intérêts matériels, moraux ou autres, des familles, ou à éveiller leurs susceptibilités.

Si nous avons, par disposition spéciale et bien que cent cinquante ans ne se soient pas écoulés depuis, permis le dépôt des actes antérieurs à 1790, c'est que cette date marque une transformation profonde dans les conditions d'existence politiques, sociales, économiques de la nation et des citoyens, et que les renseignements à tirer de ces actes peuvent présenter pour les générations actuelles un intérêt général et considérable d'ordre supérieur...

II. — *Droit et intérêt des notaires.*

La corporation des notaires s'est à juste titre préoccupée des conséquences d'une proposition de loi qui la dépouillerait, si le dépôt dans les archives départementales prenait un caractère obligatoire, d'une attribution naturelle et nécessaire. Ce n'est pas, à proprement parler, que les minutes soient, comme le langage professionnel et courant l'affirme, la propriété des notaires; mais ceux-ci en sont les rédacteurs, les gardiens légaux, dépositaires à ce titre des conventions que les familles ont droit et souvent ont intérêt légitime à ne pas rendre publiques; eux-mêmes sont tenus à cet égard au secret professionnel. Cette situation crée assurément aux notaires des devoirs et une responsabilité, elle leur donne de plus au point de vue moral une autorité particulière auprès de leurs clients et leur assure la conservation de leur clientèle. A ces devoirs et à ces obligations correspond, comme en dérivant, le droit de délivrer expédition des minutes, lequel forme un des éléments du produit des offices des notaires et constitue un avantage compris dans la valeur de l'office. Priver les notaires de ces droits et de ce produit, sans leur consentement, pour les transférer en d'autres mains, serait donc consacrer une expropriation qu'une utilité publique incontestable pourrait seule justifier et dont le préjudice devrait être réparé. Mais le projet proposé par la Commission ne donne pas prise à critique de ce chef, il se borne à conférer aux notaires (après avoir réservé et garanti les droits des parties) la faculté seulement, sans leur en faire une obligation, d'effectuer le dépôt des minutes antérieures à

la période déterminée... Leur Chambre de discipline, dont l'avis conforme devra être obtenu conformément au texte de l'article 2, sera de plus en mesure d'empêcher l'exercice trop facile de la faculté concédée, si des motifs sérieux lui conseillent de ne pas autoriser un des membres de la Compagnie à user de la dérogation permise à la loi du 25 ventôse an XI...

Il serait... difficile de maintenir au notaire déchargé de la garde d'une minute le droit d'en délivrer expédition...

La conséquence est que le droit de délivrer les expéditions des minutes ainsi déposées doit être conféré, comme le précise l'article 4, à l'administration départementale, conformément aux lois, arrêtés et règlements relatifs aux archives départementales.

Nous avons dû dans le même article prévoir une hypothèse dont la réalisation sera assurément très rare, mais que le législateur ne pouvait laisser sans solution; ce sera celle où les parties n'auraient pas entre les mains l'expédition, en forme de grosse revêtue de la formule exécutoire, de la minute d'un acte dont elles auraient besoin de poursuivre l'exécution forcée; les formalités prescrites par les articles 844 et suivants du Code de procédure civile nous ont paru devoir être appliquées à cette hypothèse, en mettant en présence tous les intéressés ou leurs ayants droit, c'est-à-dire la partie qui veut poursuivre l'exécution, celle contre laquelle elle sera poursuivie, et le notaire ou son successeur en l'étude duquel l'acte avait été reçu.

III. — *Intérêt de la science et des études historiques, économiques et sociales.*

Si respectable et d'ordre si élevé que soit cet intérêt, nous avons dû le laisser subordonné, comme nous venons de l'expliquer, au droit primordial et supérieur des parties; mais, dans notre pensée, la science n'y perdra rien, et on peut prévoir, avec une sorte de certitude, que le notariat usera sans répugnance de la faculté qui lui est conférée, et que peu d'actes intéressants pour l'histoire échapperont à la connaissance des chercheurs, des érudits et des historiens.

Nous en avons pour garant la situation de fait, tolérée malgré son apparence d'illégalité, constatée par la statistique émanée du ministère de l'Instruction publique; elle établit en effet que, soit collectivement avec le concours de certaines chambres de discipline de notaires, soit individuellement, des notaires ont déposé de nombreuses minutes, des registres, cahiers et liasses, dans les archives départementales.

Si, en effet, dans les compagnies fortement organisées les notaires disposent en général de locaux appropriés où est assurée la conservation en bon ordre des minutes anciennes, beaucoup de titulaires n'ont ni les locaux ni les moyens de protection nécessaires pour que les

minutes anciennes soient facilement retrouvées et consultées même par les parties directement intéressées.

Les archives départementales, la surveillance dont elles sont l'objet, les obligations imposées aux archivistes, le contrôle exercé à l'égard de leur service paraissent au contraire mieux assurer la conservation de ces minutes.

Lorsqu'elles auront été déposées et ainsi incorporées dans les archives départementales, elles en deviendront partie intégrante, soumises au même régime et à la même publicité que les autres actes et documents conservés dans ces archives; leur communication, la délivrance des expéditions seront réglées par les mêmes dispositions législatives et administratives; c'est ce que détermine le deuxième paragraphe de l'article 4.

IV. — *Intérêt des finances départementales.*

Nous n'avons sur ce point qu'une observation très brève à présenter. Les départements peuvent être entraînés par le dépôt des minutes, surtout si la faculté d'y recourir se généralise, comme il est probable, à des dépenses de locaux, d'aménagement, de personnel; il est donc juste que la faculté accordée aux notaires ne puisse s'exercer sans l'approbation du Conseil général; c'est ce que décide l'article premier du projet...

Proposition de loi.

Art. 1er. — Les minutes des actes notariés ayant une date antérieure à 1790, et à l'avenir de ceux ayant une date antérieure à cent cinquante ans, pourront être déposées dans les archives départementales par les notaires gardiens de ces minutes, sur avis conforme de la Chambre de discipline de leur ressort, et après assentiment du Conseil général du département.

Art. 2. — Le notaire n'effectuera ce dépôt qu'une année au moins après l'avoir annoncé par une insertion légale dans un journal de l'arrondissement où il instrumente.

Pendant ce délai, déterminé à peine de déchéance, les parties intéressées ou leurs ayants cause auront le droit de s'opposer au dépôt des minutes des actes les concernant, par exploit d'huissier signifié au notaire et à l'administration départementale; en ce cas, il sera statué, s'il y a lieu, à la requête des opposants ou à la requête du notaire par la Chambre du conseil du tribunal civil de l'arrondissement.

Art. 3. — En effectuant le dépôt, le notaire dressera en deux exemplaires qui seront certifiés et signés par lui et par l'archiviste départemental un état des minutes déposées, desquelles récépissé sera donné au notaire par l'archiviste au bas de l'un des deux exemplaires.

Art. 4. — A partir du jour du dépôt, le notaire sera déchargé des obligations lui incombant comme gardien des minutes déposées aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, et n'aura plus qualité pour en délivrer des expéditions et les certifier.

Les minutes déposées seront communiquées et les expéditions en seront délivrées par l'administration départementale conformément aux lois, décrets et règlements relatifs aux archives départementales.

Les expéditions ainsi délivrées ne pourront être revêtues de la formule exécutoire, s'il y a lieu, qu'à la charge de se conformer aux formalités prescrites par les articles 844 et suivants du Code de procédure civile; le président du tribunal civil, statuant en référé en vertu de ces articles, commettra par son ordonnance un notaire chargé de revêtir l'expédition de la formule exécutoire.

ARCHIVES DU PAS-DE-CALAIS.

Les archives du Pas-de-Calais viennent de mettre sous presse l'inventaire des papiers des États d'Artois. Avec le Trésor des chartes d'Artois et l'abbaye de Saint-Vaast, c'est l'un des plus beaux fonds, — le plus beau peut-être, — de ce riche dépôt. Il ne comprend pas moins de 3,800 registres, 1,460 liasses et 336 plans. Les questions de finances et d'impositions, si intéressantes à étudier dans les pays d'États, y occupent à elles seules un ensemble de 3,187 registres. De nombreuses chartes et autres documents du XIIe au XVIIIe siècle y retracent la vie municipale, longtemps si intense, des villes d'Aire, Arras, Bapaume, Béthune, Saint-Omer, Saint-Pol. La correspondance des États avec les ministres, les intendants, leurs députés à la cour, les receveurs; le commerce, l'industrie et l'agriculture, que la situation de l'Artois entre la France, la Flandre et l'Angleterre rendait si actifs; les négociations relatives aux limites du pays avec le Cambrésis, les Flandres, wallonne et maritime, le Boulonnais et la Picardie; enfin, des institutions locales à physionomie aussi curieuse que le « Gros d'Artois » sont représentées dans cet inestimable fonds par des quantités de pièces qui en faisaient depuis longtemps désirer l'inventaire à tous ceux qu'intéresse l'histoire politique, économique et administrative de l'ancienne France.

FONDATION PROJETÉE EN 1793

DE COURS DE PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE ET PHILOLOGIE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Il fut un instant question, en 1793, de créer auprès du département

des manuscrits de la Bibliothèque nationale des cours de paléographie, de diplomatique et de philologie, qui devaient avoir pour but de préparer aux fonctions de bibliothécaire ou d'archiviste dans les départements. L'initiative de cette création avait été prise par un historien et généalogiste, Antoine Mangard[1], qui avait fait présenter, le 28 septembre 1793, au Comité d'instruction publique de la Convention nationale, une pétition à cet effet. Cette pétition, lue par son auteur à la barre de la Convention le 7 brumaire an II (28 octobre 1793) et imprimée le lendemain au Bulletin de la Convention, fit l'objet de rapports favorables lus le 5 octobre et le 3 décembre 1793, par Grégoire et Villar, au Comité d'instruction publique[2]. Le projet de Mangard fut néanmoins ajourné; il devait être bientôt repris, dans les premiers mois de 1795, dans un projet d'arrêté pour la réorganisation de la Bibliothèque nationale, rédigé au nom de la Commission d'instruction publique et dans lequel il était dit : « Le bibliothécaire et les gardes « des manuscrits donneront des cours publics et gratuits de paléogra- « phie, de diplomatique, et ils feront connaître la littérature chinoise, « tartare, arabe et persane dans des leçons, où ils exposeront la richesse « littéraire de ce dépôt[3]. »

La dernière partie de ce programme devait seule être réalisée par la fondation de l'École des langues orientales vivantes, le 30 mars 1795[4].

H. O.

En attendant l'organisation définitive de ce dépôt [des manuscrits de la Bibliothèque nationale], la Convention peut décréter provisoirement ce qui suit :

1. Il y aura un professeur d'ancien langage françois, qui sera en même temps garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

2. Il donnera des leçons dans le dépôt des manuscrits, qui sera ouvert à commencer du... prochain, savoir les 3e, 6e et 9e de chaque décade, depuis 9 heures jusqu'à midi, à tous les citoyens que la curiosité pourra y conduire, et depuis midi jusqu'à 2 heures, à ceux qui se seront fait inscrire pour prendre des leçons; les autres jours, à l'exception du décadi, depuis 9 heures jusqu'à 2 heures, à tous les citoyens qui désireront y travailler ou s'exercer à la lecture des manuscrits sous les yeux du professeur, qui les aidera de ses lumières et de son expérience. Il faudra se faire inscrire et avoir une carte d'entrée.

1. Né à Chateauvoué, au diocèse de Metz, en 1739, mort à Paris en 1817.

2. Voir les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés par M. J. Guillaume, t. II, p. 512 et 571, et t. III, p. 63 et 65.

3. Voir la *Revue des bibliothèques*, t. XV (1905), p. 97-98.

4. Voir *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes* [par Aug. Carrière] (Paris, 1883, gr. in-8°).

3. Les leçons ne seront pas gratuites; elles auront pour objet non seulement les élémens du langage et la lecture des anciens ouvrages, tant en vers qu'en prose, mais encore la connaissance des différens caractères d'écriture qui ont été en usage, et généralement tout ce qui peut aider à faire connaître l'âge et l'authenticité d'un manuscrit, d'un diplôme, d'une charte, etc.

4. Nul ne sera admis à une place de bibliothécaire ou d'archiviste national dans les différens départemens, s'il ne justifie par une attestation du professeur qu'il a suivi ses leçons pendant un temps suffisant pour n'être embarrassé à la lecture d'aucun manuscrit ou livre imprimé en caractères gothiques.

5. La garde des manuscrits sera conférée au citoyen Mangard[1].

LE ROULEAU DES MORTS DE SAN GIUSTO DE SUSE

(ITALIE).

Le très riche fonds de *S. Giusto di Suza*, conservé à l' « Archivio di Stato » de Turin, renferme sous la cote suivante « M^zo p^mo, n° 1 » un rouleau des morts de la célèbre abbaye de Suse, composé à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe, qui contient un grand nombre de mentions d'églises, d'abbayes et de personnages français. Ce rouleau a une longueur totale de plus de 9 mètres, sur une largeur variable de 0^m16 à 0^m17. Il est formé de quinze peaux de parchemin, de dimensions variables, attachées les unes aux autres à l'aide de passants et de bandelettes en parchemin. La première, qui est mutilée, ne mesure plus que 0^m03 de hauteur, la seconde mesure 0^m92 de long, la troisième 0^m68, la quatrième 0^m77, la cinquième 0^m92 ou 0^m93, la sixième 0^m78, la septième 0^m68, la huitième 0^m71[2], la neuvième 0^m07, la dixième 0^m41[3], la onzième 0^m06, la douzième et la treizième 0^m83, la quatorzième 0^m69 et la quinzième 0^m64 ou 0^m65. Il est mutilé au début et à la fin. — Les écritures des *tituli* sont naturellement différentes les unes des autres, mais ce qui les caractérise toutes, c'est un grand nombre de lettres enclavées et de monogrammes compliqués. Elles appartiennent uniformément à la même époque, extrême fin du XIIe siècle, premier tiers du XIIIe. — Ce document est ainsi désigné sur une étiquette de papier qui y est

1. Archives nationales, D. XXXVIII, 2, dossier 20. Cf. *Revue des bibliothèques* (1905), p. 36, note.
2. Celle-ci est un peu déchirée en bas, à gauche.
3. Cette peau est un peu effacée en haut et déchirée à droite.

annexée : « 1282, nonas 8bris. Preghiere fattesi nelle diverse chiese gallicane associate nelle preci col monastero de Sti Giusto e Mauro di Susa, in occasione della morte dell' abbate di detto monastero, Bozone, seguita nelle none d'ottobre 12... » La date est évidemment erronée, mais l'analyse est bonne. Ce sont bien là les prières promises par diverses églises de Gaule au monastère Saint-Just de Suse à l'occasion de la mort de l'abbé Boson (1164-1183)[1].

L'*incipit* actuel est le suivant : « ... Qui te dilexit Sausam dum bene rexit. Absolve, Domine, animam famuli tui Bosonis et animas famulorum famularumque tuarum fratrum nostrorum omniumque fidelium defunctorum ab omni vinculo devi[n]ctorum, ut in Resurrectionis gloria inter sanctos et electos tuos resuscitati respirent. P. Oravimus pro vestro abbate, orate pro nostris scilicet... »

Voici maintenant la liste complète des *tituli* :

Titulus Sancte Marie de Catiano.
Titulus sanctorum... Biterrensis...
Arnallus, Dei gratia Narbonensis metropolis dispensator atque Romanę æcclesię legatus, orat pro anima Bosonis abbatis. Deus, cui proprium est misereri semper et parcere, propiciare animę famuli tui B. et omnia ejus pecata dimite, ut mortis vinculis absolutus transir[e] mereatur ad vitam.
Titulus S. Stephani Tolosane ecclesie.
Titulus ecclesie S. Saturnini de Tolosa.
Titulus S. Marię Tolosę Deauratę.
Titulus S. Petri Generensis.
Titulus S. Zoyli de Carrione.
Titulus S. Petri Condomensis.
Titulus S. Eugenii.
Titulus Moisiacensis.
Titulus Conchensis.
Titulus S. Teohtfredi Calmiliensis cenobii.
Titulus gloriosissimę semper virginis Dei genitricis Marię Aniciensis æcclesię.
Titulus S. Petri.
Titulus S. Rotberti Case Dei.
Titulus S. Germani Triniacensis cellę scilicet Casę Dei.
Titulus sanctorum apostolorum Petri et Pauli et S. Johannis Ævangelistę cenobii Celsiniacensis.
Titulus S. Sebastiani Magnilocensis cenobii.
Titulus S. Austremonii Yciodorensis cenobii.
Titulus S. Illidii Arumnensis episcopi.
Titulus S. Austremonii Mauziacensis cenobii.
Titulus S. Amabilis ecclesie Riomensis.
Titulus Sancte Marie sanctique Porciani abbatis Mirandensis cenobii.

1. Sacchetti, *Memorie della chiesa di Susa* (Torino, MDCCLXXXVIII, in-4°), p. 128.

Titulus S. Petri sanctique Maioli Silviniacensis.
Titulus S. Riviriani.
Titulus sanctorum apostolorum Petri et Pauli sanctique Leonardi, abbatis Corbiniaci cenobii.
Titulus sancte Marie Magdalene Vizeliacensis.
Titulus sanctorum apostolorum Petri et Pauli Cluniacensis cenobii.
Titulus Beate Marie de Opitale Prini.
Titulus sancti Ragneberti Jurensis.
Ex heremo S. Sulpicii.
Titulus Cartusię.
Humilis conventus S. Laurentii de plebe Martirum æcclesiæ.
Titulus beatę Marię Ebredunensis ecclesię.
Ecclesie S. Gregorii.
Titulus sanctę Marię de Podio Canagobię.
Titulus Aquensis ęcclesię.
Titulus cenobii S. Victoris Massiliensium.
Titulus æcclesie sancte Marie Massiliensis episcopalis sedis †.
Arelatensis titulus.
Titulus cenobii S. Marie et S. Petri Montis Majoris.
Titulus monasterii S. Ægydii abbatis.
Titulus cenobii sanctorum Stephani et Baudelii Nemausensis martiris.
Titulus Leiorensis æcclesię.
Titulus Sanctę Marie Ambroniacensis ęcclesię.
Titulus basilice beatissime Marie virginis Nemausensis sedis.
Titulus S. Petri Psalmodiensium cenobii.
Titulus ecclesie S. Salvatoris Anianensis.

La fin est déchirée. — Cette liste montre assez l'intérêt qu'il y aurait au point de vue de l'histoire de notre pays à publier en entier ce rouleau des morts en identifiant les églises et monastères cités ainsi que les noms de personnes, au moins dans la mesure du possible. Je dois l'indication de ce document, dont j'ai pris la description lors de mon passage à Turin en avril dernier, à M. le comte Benedetto di Vesme. Cet érudit veut bien me faire part de l'intention qu'il a de le faire photographier pour l'offrir à M. Léopold Delisle, à qui il appartient d'en donner une édition intégrale[1].

Ph. LAUER.

1. Voy. *Bibl. de l'École des chartes*, t. VIII (année 1846), p. 362-411; *Rouleaux des morts du IX[e] au XV[e] siècle* (*Soc. de l'Hist. de Fr.*), Paris, 1866, in-8°.

LES INCUNABLES DU MUSÉE BRITANNIQUE.

D'après un recensement qui vient d'être fait au Musée britannique, le nombre des impressions incunables que possède cet établissement s'élève à environ 10,300. Dans ce nombre sont comptés environ 1,500 exemplaires doubles, ce qui ramène à peu près à 8,800 le total des éditions du xve siècle, conservées au Musée britannique, dont le regretté Robert Proctor a dressé la nomenclature avec une si remarquable sûreté de critique.

CONSERVATION DES MONUMENTS ET OBJETS D'ART

CONSACRÉS AUX CULTES.

A l'occasion de la discussion par la Chambre des députés du projet de loi relatif à la séparation des Églises et de l'État, le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'adresser au ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres croit remplir un devoir en appelant, par votre haute entremise, l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que les édifices actuellement affectés au culte pourraient courir, sous le régime de la séparation des Églises et de l'État, si le texte même de la loi n'édictait pas des prescriptions qui assureraient efficacement la conservation et l'entretien de ces bâtiments. Beaucoup de ceux-ci, sans avoir pu être classés comme monuments historiques, ont une réelle valeur d'art ou se recommandent par des souvenirs qu'il importe de ne pas laisser périr.

« Dans maints d'entre eux se trouvent encore nombre d'objets mobiliers fort importants comme œuvres d'art ou comme pièces documentaires, tableaux, sculptures, orfèvreries, émaux, tissus, broderies, manuscrits et anciennes impressions liturgiques, registres et actes divers.

« Des mesures devraient être prises dès maintenant pour préserver de toute atteinte des édifices dont la démolition ou l'affectation à d'autres usages que ceux auxquels ils étaient destinés seraient infiniment regrettables. Il y aurait aussi à protéger beaucoup d'objets mobiliers contre des dilapidations, des aliénations et des mutilations auxquelles ils seraient exposés dans le cas où l'État paraîtrait indifférent au sort du

précieux dépôt qu'il va remettre en d'autres mains. A coup sûr, de nombreux actes de vandalisme seraient commis si, dans la loi qui s'élabore, il n'était pas tenu compte de l'intérêt archéologique, artistique et historique que présentent les bâtiments et le mobilier des églises et de leurs dépendances. Ces bâtiments et ce mobilier constituent un fonds de richesses nationales qui, par malheur, a déjà subi des pertes fort regrettables. Il serait barbare de ne pas défendre et sauver ce qui en subsiste.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres a reçu du gouvernement, par les décrets et ordonnances qui l'ont instituée, la mission de veiller sur nos antiquités nationales, et le soin de s'en occuper plus particulièrement a été dévolu à une commission spéciale, la Commission des Antiquités de la France. Depuis 1821, un crédit lui est alloué par le budget pour récompenser des travaux qui portent sur la recherche et l'étude de nos antiquités. Tout récemment, notre Compagnie a été autorisée à accepter un legs qui lui permettra dans quelques années de concourir par ses propres ressources à la conservation d'édifices menacés de tomber en ruine.

« A ce titre, l'Académie des inscriptions se sent autorisée par son institution même et par tout son passé à émettre le vœu que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui. Ne doutant pas de la sollicitude que vous inspirent des monuments qui, jusqu'à présent, ont dépendu de services auxquels vous commandez, notre Compagnie vous sera reconnaissante de vouloir bien insister, dans les délibérations de la Commission et dans celles du Parlement, sur la gravité des périls qu'elle vous signale et sur l'urgence des mesures qu'il importe de prendre en vue de les éviter, ou tout au moins de les atténuer.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement. »

G. PERROT.

Nous reproduisons aussi la lettre adressée au ministre par notre confrère M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie :

« Paris, le 16 juin 1905.

« Monsieur le ministre,

« Au moment où le 72e Congrès organisé par la Société française d'archéologie va s'ouvrir dans la ville de Beauvais, je tiens à m'associer à la lettre, en date du 2 juin dernier, qui vous a été adressée par M. G. Perrot, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« En dehors des monuments historiques, un très grand nombre d'églises rurales, avec leurs statues, leurs chapiteaux, leurs pierres tom-

bales, leurs mobiliers et leurs vitraux, présentent un intérêt capital pour l'histoire de notre architecture nationale. La liste des édifices classés par la loi de 1887 ne comprend même pas le quart des églises romanes, gothiques et de la Renaissance qui attirent à la fois les archéologues et touristes.

« Or, l'article 11 de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, voté par la Chambre des députés le 9 juin dernier, prévoit cinq cas de désaffectation des églises sans se préoccuper de leur caractère artistique et du sort éventuel de leur mobilier. Je tiens à me faire l'interprète des vœux de mes confrères en insistant sur l'utilité de soumettre toute demande de désaffectation à la Commission des monuments historiques en même temps qu'au Conseil d'État afin de ne pas laisser dénaturer l'aspect extérieur et intérieur d'une église ayant une valeur archéologique.

« Notre Société, fondée par M. de Caumont en 1834 et reconnue comme établissement d'utilité publique, a pour but spécial la conservation des anciens monuments de la France. Elle a dépensé plus d'un million pour les préserver de la ruine et pour les faire mieux connaître par des excursions archéologiques et par des descriptions scientifiques.

« Les études archéologiques ont droit à votre sollicitude au même titre que toutes les branches de la science, et le patrimoine artistique de la France doit être garanti contre des actes de vandalisme qui auraient un caractère légal. Notre Société, qui compte 750 membres, vous serait très reconnaissante des mesures que vous prendrez pour mettre toutes nos richesses monumentales à l'abri des périls qui pourraient les menacer.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux. »

Eugène Lefèvre-Pontalis.

INVENTAIRE DES RICHESSES D'ART DE LA FRANCE.

L'Académie de Reims a pris dernièrement l'initiative d'adresser à toutes les Sociétés savantes françaises la lettre suivante, que nous croyons utile de reproduire :

« Vivement frappée des périls que la loi de séparation des Églises et de l'État peut faire courir à nos édifices religieux et aux œuvres d'art qu'ils renferment, l'Académie de Reims a l'honneur de faire appel à votre zèle et à votre sollicitude en faveur de ces monuments, qui sont une partie essentielle de notre patrimoine national.

« Le vote de cette loi créerait, en effet, une situation très fâcheuse, si elle ordonnait la remise des églises aux communes, sans obligation de conservation ni d'entretien. La loi qui protège les monuments historiques n'a pu jusqu'ici étendre son action qu'à une élite d'édifices et d'œuvres artistiques d'un mérite exceptionnel. Vous jugerez s'il n'y aurait pas lieu d'en élargir le cadre. Si cette réforme était insuffisante, il serait à souhaiter que l'on avisât à d'autres moyens pour préserver de la ruine et de la dilapidation un nombre considérable d'édifices d'ordre secondaire et d'œuvres de simple curiosité ou de souvenir historique local, qui, sans avoir une très grande valeur au point de vue de l'art, ont des droits à être sauvegardés dans leur intégrité et mis à l'abri des destructions dont ils peuvent être menacés dans un prochain avenir.

« Pour ces motifs, nous venons vous demander d'envoyer sans retard votre avis désintéressé et compétent aux pouvoirs publics, comme l'a fait l'un des membres de notre Société. Il s'agit de leur exposer, dès maintenant, la nécessité de l'adoption d'une mesure qui rendrait les églises inaliénables avec leur mobilier et permettrait d'en assurer l'entretien.

« En outre, nous appelons spécialement votre attention sur l'urgence qui s'impose aux Sociétés savantes de France et à leurs correspondants de publier la description de tous nos édifices urbains et ruraux, ainsi que l'inventaire de leurs richesses d'art. Seuls ces répertoires peuvent faire juger de l'intérêt de chacun d'eux et de l'action qu'il convient d'organiser pour aider à leur entretien ou prévenir l'aliénation de leur mobilier. Nous nous inspirons ainsi des vœux émis dans tous les congrès d'archéologie et des instructions les plus pressantes du ministère des Beaux-Arts.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments de parfaite considération et d'entier dévouement. »

LE CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE L'ABBAYE DE GORZE AU XIe SIÈCLE.

Le catalogue, que dom G. Morin publie sous ce titre dans le fascicule de janvier 1905 de la *Revue bénédictine de Maredsous* (extrait, s. l. n. d., in-8°, 14 p.), se trouve à la bibliothèque de Reims dans un manuscrit du XIe siècle qui a fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Thierry. A la suite d'un annotateur du XVIIe ou du XVIIIe siècle,

M. Loriquet, dans son catalogue des manuscrits de Reims, tout récemment paru, y a vu un catalogue des manuscrits de l'abbaye même de Saint-Thierry. Dom Morin repousse cette attribution. Le début de cette liste considérable : *Nomina sacrorum hic continet ordo librorum beati Gorgonii martyris,* paraît indiquer nettement que l'on a affaire à un catalogue de Gorze, et l'addition, proposée par M. Loriquet, avant *beati* du mot *Passio* n'est pas justifiée; l'absence de mentions relatives à Saint-Thierry, la rareté de celles qui concernent Reims ou les environs, la fréquence relative d'indications sur Saint-Gorgon, un relevé de livres transférés au prieuré d'Amel, dépendance de Gorze (*libri qui ad Amella deportati sunt*), tout justifie l'attribution proposée par dom Morin.

LES ARTISTES AU SERVICE DU DUC DE BERRY A BOURGES.

Notre confrère M. Jacques Soyer a publié récemment dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (t. XXVII) et en tirage à part quelques *Documents inédits sur le séjour et la demeure à Bourges de divers artistes au service de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou* (Bourges, impr. Tardy-Pigelet, 1904, in-8° de 24 p.). Les dix actes publiés par M. Soyer, et qui s'échelonnent de 1380 à 1400, sont, à l'exception du dernier (épitaphe de Jean de Morcelles, orfèvre du duc), des actes de vente ou d'achat de propriétés à Bourges qui intéressent surtout Guy de Dammartin et Jean de Morcelles. Ces deux artistes, André Beauneveu, Pol de Limbourg, et peut-être Jean de Cambrai, habitaient tous à Bourges le même quartier, dans la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud.

La *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles. Il y est rendu compte des ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature du moyen âge, dont un exemplaire aura été adressé, franc de port, à la Société de l'École des chartes, chez MM. Alphonse Picard et Fils, libraires, rue Bonaparte, 82.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD et Fils,

RUE BONAPARTE, N° 82.

Adresser les réclamations ou autres envois francs de port.

LA LIVRAISON PRÉCÉDENTE CONTENAIT LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, par H. Omont. — Un pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au xve siècle, par H. Moranvillé. — Chronologie des romans de *Thèbes,* d'*Eneas* et de *Troie,* par E. Langlois. — Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, par H. Gaillard.

Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes.

1. *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle,* par A. Lecoy de la Marche. Grand in-8° de xvi et 368 p. — 9 fr. 50, et 6 fr. 25 pour les souscripteurs à la *Bibliothèque de l'École des chartes.* — Papier vergé : 15 fr.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue,* par G. Desjardins. Gr. in-8° de cxx et 518 p. — 12 fr., et 8 fr. 50 pour les souscripteurs à la *Bibliothèque de l'École des chartes.* — Papier vergé : 20 fr.

En vente : **Livret de l'École des chartes,** publié par la Société de l'École des chartes. Nouvelle édition, refondue et augmentée de la Bibliographie des thèses, 1891. 1 vol. in-12 : 2 fr. — Supplément, 1902. 1 vol. in-12 : 1 fr.

Table de la Bibliothèque de l'École des chartes. 1re et 2e séries, 1839-1843. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 3e et 4e séries, 1850-1859. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 5e et 6e séries, 1860-1869. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 1870-1879. 1 vol. in-8°. — 5 fr.

Table des tomes XLI à LX (1880-1899), suivie des tables générales sommaires des tomes I à LX. 1 vol. in-8° : 5 fr.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements à la librairie Alphonse Picard et Fils, 82, rue Bonaparte, Paris, VI.

Le gérant, A. Picard.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

QUATRIÈME LIVRAISON.

Juillet-Août 1905.

PARIS
LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1905

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles.*

Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12 fr.** — Étranger, **15** fr.

QUATRIÈME LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

I. Notes tironiennes dans les diplômes; par Maurice Jusselin (avec planche) 361

II. Notes carolingiennes. I. Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin; par René Poupardin. . . 390

III. Un voyage à l'île de Cordouan au xvie siècle; par Étienne Clouzot 401

IV. Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501; par L. Delisle 426

V. Bibliographie.

Icilio Guareschi, Della pergamena (**Amédée Boinet**), 435. — Dom Du Bourg, Saint-Odon (**L. Batiffol**), 436. — Bernard Monod, Le Moine Guibert (**Élie Berger**), 437. — J. Calmette, Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477 (**J. Vaesen**), 440. — Abbé Chaumont, Charles le Hardi, surnommé le Téméraire (**J. Vaesen**), 440. — Colonna de Cesari Rocca, Le Nid de l'Aigle, Napoléon (**E.-G. Ledos**), 441. — Charles H. Haskins, The University of Paris in the sermons of the thirteenth century (**Marcel Poëte**), 441. — Jacques Soyer, Étude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida celtiques (**A. Gandilhon**), 442. — E. Vallée, Notes généalogiques sur la famille d'Illiers (**vicomte de Romanet**), 442. — Max Prinet, Journal du poète Jean Vuillemin (**Maurice Pigallet**), 445. — H. d'Arbois de Jubainville, Éléments de la grammaire celtique (**A. Trudon des Ormes**), 446. — Charles Porée, La Formation du département de l'Yonne en 1790 (**Ch. Schmidt**), 447.

Livres nouveaux, 448.

VI. Chronique et Mélanges, 466.

École des chartes, 466. — Nécrologie : Georges Riat, 470. — Société de l'École des chartes, 472. — Rapport sur la proposition de loi portant réorganisation des archives (**Ch. Beauquier**), 473. — Société française de paléologie, 487.

NOTES TIRONIENNES

DANS LES DIPLÔMES.

I.

Une étude d'ensemble sur les notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens est attendue depuis longtemps. On peut la préparer en examinant les lectures déjà proposées.

Le diplôme du 30 octobre 688 par lequel Thierry III donne à l'abbaye de Saint-Denis le village de Lagni est très connu[1]. Le déchiffrement des notes tironiennes qu'il renferme (fig. 1 et 2) a été tenté bien des fois. Kopp distingua après la souscription : *Scripsit... ... le-us et Bere-a-rius majore domus legit*[2]. Tardif adopta la lecture : *Ordinante... .. lo et Bercario majore-domus*[3]. M. Chatelain croit qu'il est « difficile de renoncer » à la syllabe *rius* qui terminerait le nom du maire du palais et pense qu'après *domus* il y a « un signe qu'il faudrait traduire ». Ce savant ajoute : « La lecture de Tardif *ordinante* est probable, mais on y arrive plutôt par la diplomatique que par la paléogra-

1. 688, 30 octobre, Compiègne. Arch. nat., K. 3, n° 2. Original sur parchemin. Tardif, n° 25, p. 20-21. Fac-similé partiel dans Mabillon, *De re diplomatica* (Paris, 1681, in-fol.), tab. XIX (n° 2), p. 379 (texte, p. 471, n° XIII), reproduit au XVIII° siècle dans le ms. lat. 9089 de la Bibl. nat. (anc. suppl. lat. 1859), fol. 11 et 12; fac-similé complet dans Letronne, *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis* (Paris, [1851,] gr. in-fol.), 1re série, tab. XX (sous la date du 30 oct. 690); le même fut inséré dans les *Monumenta Germaniæ historica, Diplomata*, I (Hannovre, 1872, in-fol.), tab. II, ad pag. 51, n° 57, et reproduit, mais un peu réduit, dans la première livraison des *Schrifttafeln* de Wilhelm Arndt (Berlin, 1874, in-4°); M. Michael Tangl vient d'en donner une quatrième édition (Berlin, 1904) dont nous allons parler.

2. *Palæographia critica*, t. I (Mannheim, 1817), § 385, p. 374-375. Sous la date de 690.

3. *Monuments historiques, Cartons des rois*, n° 25, p. 20-21.

phie[1]. » M. Chatelain ne proposant pas une nouvelle transcription, la question restait donc entièrement à résoudre.

Dans la quatrième édition que M. Michael Tangl vient de donner de la première livraison des *Schrifttafeln* de Wilhelm Arndt, ce professeur a augmenté l'introduction de l'ouvrage en donnant la transcription des documents[2]. Parmi eux se trouve le diplôme du 30 octobre 688[3] qui, dans l'album, occupe la planche X. La transcription de M. Tangl pourrait suggérer bien des observations, mais je me contenterai d'examiner ici la lecture proposée pour les notes tironiennes. M. Tangl transcrit ainsi la partie qui nous intéresse : « (*C*. Notæ Tironianæ : *Jesu Christe*.) *U*(*u*)*lfolæ*(*u*)*s i*(*u*)*ss*(*u*)*s optol*(*i*) *SR*. Notæ tironianæ : *Uulfoleus et Berharius maiore domus*[4]. C'est la première fois qu'une lecture est proposée pour les notes tironiennes qui accompagnent l'invocation monogrammatique placée avant la souscription (fig. 1), malheureusement celle qu'a donnée M. Tangl n'est pas exacte. En effet, le premier groupe de notes, situé à gauche de la haste de l'invocation, ne signifie pas *Jesu*[5], mais est la préposition liée qui doit se transcrire : *In nomine*[6]. Le

1. *Introduction à la lecture des notes tironiennes* (Paris, 1900, in-8°), p. 183-184, § II.

2. *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palæographie*, herausgegeben von Wilhelm Arndt. Erstes Heft. Vierte, erweiterte Auflage besorgt von Michael Tangl (Berlin, G. Grotesche Verlagsbuchhandlung, 1904, in-fol.).

3. *Ibidem*, p. 5-6.

4. *Ibidem*, p. 6.

5. On trouve ce nom sous la forme *Jesum* (fig. 3) au fol. 252 v° d'un sacramentaire mérovingien en onciale provenant de l'église d'Autun et conservé aujourd'hui au Vatican parmi les mss. de la reine Christine sous le n° 317; cf. L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXII, 1re partie, p. 69-71, et Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 143-144. La note de notre diplôme est bien différente. Le plus souvent, le nom du Christ est écrit *Hiesus* en notes tironiennes. Pour connaître la forme du signe qui signifie *Hiesus* : cf. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. LX, n° 20, et, du même auteur, *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini 2718*, fasc. 2 (Hannovre, 1883, in-4°), planche reproduisant le fol. 130 v° du ms. lat. 2718 (Sancti Johannis Chrysostomi de cordis conpunctione), ligne 18 (texte p. 26), où l'on lit : *in Christo Hiesu* (le dernier mot est représenté fig. 4). La note *Hiesu* est très différente du signe que présente notre diplôme.

6. Cf. Schmitz, *Monumenta tachygraphica*, fasc. 1 (Hannovre, 1882, in-4°), planche représentant le fol. 78 r° du ms. lat. 2718, ligne 13. Au début du capitulaire de Louis le Pieux, on trouve la préposition liée *In-nomine* (fig. 5). Voir aussi Chatelain, *Introduction*, p. 90 et 95.

second groupe, à droite, ne représente pas *Christe* mais *Christi*. La terminaison est indiquée trop nettement par le trait perpendiculaire pour qu'il y ait le moindre doute.

Les notes tironiennes placées après la souscription et sous la ruche (fig. 2) présentent certainement de plus grandes difficultés d'interprétation. En premier lieu, je n'hésite pas à adopter pour les deux premiers signes la lecture *Ordinante*. Il me paraît évident qu'on ne peut attribuer aux deux premières notes la valeur de *Vulfo*, même en prenant en considération toutes les déformations possibles. Cette remarque est surtout sensible pour le signe *fo*[1]. Au contraire, la première note qui représente le radical *o* de *ordinante* apparaît avec une forme semblable à celle que nous avons ici dans d'autres diplômes mérovingiens où elle sert de radical au même mot[2] (fig. 6). Dans ces derniers, la terminaison *ante* est exprimée à l'aide du signe qui sert à figurer ordinairement la préposition *ante*[3], tandis que, dans notre diplôme de 688, la terminaison régulière est employée[4]. Il faut bien reconnaître que le signe est déformé, mais l'arrondissement de l'angle et l'extension du demi-cercle, que nous constatons, sont la conséquence naturelle de la rapidité de l'écriture. Sans invoquer le secours de la diplomatique, on peut donc, à l'aide de la paléographie seule, déchiffrer les deux premiers signes.

La lecture de la troisième et de la quatrième note est, je crois, la difficulté principale. Le premier de ces deux signes est assez semblable à la note qui signifie *le* et le second peut être considéré comme étant la note *us*, aussi Kopp a lu *le-us*. C'est cette façon de voir qui a sans doute influencé M. Tangl au point de lui faire attribuer aux deux premières notes, que nous lisons *ordinante*, la valeur des deux premières syllabes du nom *Vulfoleus*[5].

1. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. XVII, n° 1.

2. Cf. la souscription *Ordinante E-bro-i-no majore domus*, dans un diplôme de Thierry III, du 12 sept. 677 (Arch. nat., K. 2, n° 12. Tardif, n° 20, p. 17, fac-similé dans Letronne, 1re série, tab. XVI).

3. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. IX, n° 3.

4. Cf. *Ibidem*, tab. XIV, n° 47*c* (fig. 7), et XV, n° 69*a*. — Elle est aussi employée dans un diplôme de Childebert III, du 3 avril 697 (Bibl. nat., ms. lat. 9007, Galerie des chartes, n° 378) et dans un autre acte du même roi, écrit vers 700 (Arch. nat., K. 3, n° 12[3]; Tardif, n° 41, p. 34-35; fac-similé dans Letronne, 2e série, tab. XLI) (fig. 8, d'après le fac-similé de Letronne).

5. La lecture *le-us* donnée par Kopp a paru aussi à M. Bresslau assez satisfaisante pour admettre que les quatre premières notes représentent le nom du

M. Tardif lisait seulement ...*lo*, terminaison nécessaire à l'accord grammatical avec *ordinante*. Les notes tironiennes qui signifient *illo* et *in judicio* ont dans leur ensemble une lointaine ressemblance avec les notes que nous avons ici, mais je n'en parle que pour éviter des méprises, car ces signes sont trop différents de ceux que nous distinguons sur le diplôme de 688 pour que nous puissions, sans franchir les limites de l'hypothèse raisonnable, attribuer cette variété de forme à la rapidité de l'écriture. Quant à la syllabe *le* adoptée par Kopp pour traduire la première des deux notes, il faut aussi l'écarter, car, si la forme d'angle obtus qu'a la note *le* répond à ce que nous avons ici, ses arêtes très droites ne s'accordent guère avec les ondulations caractéristiques que nous constatons dans notre diplôme et dont j'ai donné une reproduction exacte (fig. 2) d'après le fac-similé de Letronne et l'original. Notons enfin que parmi les notes tironiennes, celles dont le radical commence par la lettre *d* ont seules leur premier jambage tout à fait semblable au trait du radical de la première des notes que nous désirons lire, mais, dans les *Commentarii notarum tironianarum*, nous ne trouvons pas de signe commençant par *d* qui ait une forme générale identique à cette note.

Les lexiques de notes tironiennes, qui sont parvenus jusqu'à nous, ont été écrits à l'époque carolingienne, aux IXe et Xe siècles[1], et sont, pour ainsi dire, des modèles d'écriture tironienne, relevant les formes qui paraissaient les plus parfaites et écartant en principe les signes déformés et irréguliers. Si, au lieu d'avoir recours à ces recueils postérieurs au diplôme de 688 d'un siècle et demi au moins, nous cherchons à résoudre la difficulté à l'aide de documents contemporains, écrits dans les mêmes conditions, c'est-à-dire rapidement, nous arrivons à une solution satisfaisante. Le manuscrit O. 210 sup. de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, copié au VIIe siècle, en semi-onciale, va nous être d'un

référendaire; ce professeur dit en effet : « Nur in den tironischen Noten von DM 57 scheint ein Schreiber genannt zu sein; die Endung seines noch nicht entzifferten Namens liest Kopp... *leus*, es ist also keinesfalls der unterfertigende Referendar Wulfolaecus » (*Handbuch der Urkundenlehre*, I, 1889, p. 263, note 3). Dans le même ouvrage, p. 270, n° 38, il faut changer la date 690 en 688.

1. Sur ces lexiques, voir G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum, cum prolegomenis*... (Leipzig, 1893, 117 p. et 132 tab. in-fol.), et Chr. Johnen, *Zwei tironische Handschriften der Pariser Nationalbibliothek*, dans l'*Archiv für Stenographie*, nouvelle série, t. I (1905), p. 84-90, 113-119 et suiv.

grand secours[1]. C'était autrefois le manuscrit n° 20 de Bobbio. Il offre au folio 46 v° « un exemple curieux de vieilles prières écrites en cursives du VII[e] ou VIII[e] siècle, avec des mots intercalés en notes plus ou moins tironiennes[2] ». Dans cette page 46 v° du manuscrit de Bobbio, contemporaine de Thierry III, à quelques années près, et écrite en cursive comme notre diplôme, nous trouvons exprimé quinze fois le mot *domine* à l'aide d'une note dont le radical est absolument semblable au radical du troisième signe de la souscription que nous étudions et dont la terminaison *e* est placée à l'endroit même où se trouve figurée la terminaison dans la note qui nous occupe, ce qui est une autre preuve de similitude. Je donne à l'appui de ma démonstration, d'après le fac-similé publié par M. Chatelain[3], la reproduction des formes qu'affecte la note *domine* dans le manuscrit de Bobbio (fig. 9). Quant au signe qui sert de terminaison à la note de notre diplôme, il signifie certainement *o*. Le mot *ordinante* exige ce sens et l'on peut invoquer une raison paléographique en faveur de la régularité de la terminaison *o*, car la courbe qui représente la terminaison *us* se termine généralement par un trait délié dont l'épaisseur diminue de plus en plus[4], tandis qu'ici nous avons un arrêt brusque[5]. Dans le manuscrit de Bobbio, notre signe aurait donc la valeur de *domino*, mais l'orthographe de ce mot, lorsqu'il ne désigne pas le « Seigneur », est toujours *domno* à l'époque mérovingienne, aussi nous adopterons pour la première partie de la souscription la transcription *Ordinante domno*. Le personnage désigné par le mot *domnus* et cité, comme nous allons le voir, avant le maire du palais, est certainement le roi Thierry III[6].

Les dernières notes sont plus faciles à lire, et sans m'écarter beaucoup des lectures précédentes je les transcrirai : *et Bere*[7]-

1. Sur ce manuscrit, voir Chatelain, *Introduction*, p. 117-120.
2. *Ibidem*, p. 118.
3. *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, pl. XIII, texte, p. 229-231.
4. Cf. Schmitz, *Notæ Bernenses*, tab. XII, n° 38.
5. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. XVI, n° 57.
6. Nous avons un autre diplôme (cf. p. 363, note 4, Arch. nat., K. 3, n° 12[3]) dans lequel la souscription en notes commence par les mots : *Ordinante* (fig. 8) *domno rege*. Le mot *domno* est exprimé à l'aide du radical du mot *dominus*, mais la terminaison de l'ablatif n'est pas exprimée à l'aide du signe *o*, comme à l'ordinaire, mais à l'aide du signe *no*. On voit combien de variétés peuvent être constatées dans la façon d'écrire les notes tironiennes à l'époque mérovingienne.
7. Cf. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. XIII, n° 89.

ha-rio majore domus. La note qui représente la seconde syllabe du nom du maire du palais a été lue *a*[1] par Kopp, *ca*[2] par Tardif, *ha*[3] par M. Tangl. Je crois que cette dernière transcription répond le mieux à la façon dont le signe est tracé. La lecture *rio*[4] me paraît également certaine, car la courbe dont est formé ce signe se termine brusquement en formant un point, ce qui n'aurait pas lieu si nous avions affaire au signe *rius*[5]. L'ablatif est du reste réclamé par l'ensemble de la phrase. Enfin, il n'y a aucun signe après *domus*, mais le scribe a fait remonter vers la droite l'extrémité de la courbe du signe *us* en maintenant trop longtemps son roseau sur le parchemin, négligence qui, de tous les temps, s'observe à la fin des souscriptions.

En définitive, je transcrirai ainsi la partie du diplôme du 30 octobre 688 dans laquelle nous distinguons des notes tironiennes :

« (Invocatio monogrammatica cum notis tironianis :) *In nomine Christi*. Vulfolaeus jussus optolit. (Signum recognitionis cum notis tironianis :) *Ordinante domno et Bere-ha-rio majore domus*. »

II.

On possède les originaux d'un certain nombre de diplômes de Pépin et de Charlemagne, dans lesquels nous rencontrons le nom bien connu d'*Hitherius*, notaire, puis chef de la chancellerie[6], et on a publié quelques fac-similés de ces actes[7]. Le nom de ce

1. Pour la forme du signe *a*, cf. Schmitz, *Ibidem*, tab. I, n°s 16 et 17, n° 54.
2. *Ibidem*, tab. XVI, n° 72.
3. *Ibidem*, tab. XVII, n° 21.
4. *Ibidem*, tab. XVI, n° 4.
5. *Ibidem*, tab. XVI, n° 5 *a*.
6. Cf. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, I (Leipzig, 1889, in-8°), p. 275-276 et 285.
7. Voici la liste des fac-similés que je connais :

a. — 760, juin, Attigny. Sickel, P. 17. Fac-similé dans Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, t. I (Würtzbourg, 1729), p. 554; photographie dans Carl Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum* (Cassel, 1867, in-fol.), tab. II; fac-similé dans Kopp, *Schrifttafeln*, Blatt IV, Schrifttafel 2 et dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung I, Tafel I (texte, p. 1).

b. — 768, 23 septembre, Saint-Denis. Arch. nat., K. 5, n° 10. Tardif, n° 61, p. 50. Sickel, P. 29. Fac-similé dans Kopp, *Schriftt.*, Bl. II. Schriftt. 4. Le même, dans la *Coll. de l'École des chartes*, ancien fonds, n° 86.

chancelier est écrit *Hitherius* dans la souscription de tous ces diplômes et celle-ci est généralement reproduite en notes tironiennes dans la ruche, aussi les personnes qui ont publié ces notes ont-elles transcrit les signes qui représentent le nom du chancelier en acceptant l'orthographe *Hitherius* donnée par la souscription en lettres ordinaires. Dans sa célèbre *Palæographia critica,* Kopp a étudié[1] les notes renfermées dans la ruche d'un diplôme de Charlemagne du 25 octobre 775[2] et transcrit *Hitheri,* le nom, au génitif, du chancelier, à la place duquel un notaire a souscrit. Après lui, M. Sickel a rectifié sa lecture et donné une meilleure transcription des notes : *Uuihbaldus advicem Hitheri recognovi et subscripsi ordinante domno meo Karolo rege Francorum et Fulrado ambasciante*[3], en conservant l'orthographe de Kopp, qu'il observe aussi en publiant les notes d'autres diplômes[4]. M. Chatelain a reproduit les lectures précédentes. Cependant, la transcription *Hitherius* est paléographiquement fausse. La reproduction que Kopp a donnée des notes employées pour exprimer ce nom propre est très approximative et, si l'on consulte son lexique[5], on s'aperçoit que cet auteur ne s'est pas rendu compte de la façon dont étaient formés les signes

c. — 768, 23 septembre, Saint-Denis. Arch. nat., K. 5, n° 8. Tardif, n° 60, p. 49-51. Sickel, P. 31. Fac-similé partiel dans Mabillon, *De re diplomatica* (1681), tab. XXIII, p. 386-387. Fac-similé dans la *Coll. de l'École des chartes,* héliogravures, n° 272.

d. — 772, 13 janvier, Blagny. Sickel, K. 8. Fac-similé dans Schöpflin, *Alsatia... diplomatica,* t. I (1772), tab. VII, ad n° XLIII, p. 44-45, et dans Kopp, *Schriftt.,* Bl. IV, Schriftt. 6.

e. — 772, 5 juillet. Original à Saint-Gall. Sickel, K. 14. Fac-similé dans Steffens (Dr Franz), *Lateinische Palaeographie,* I (*Entwicklung der lateinischen Schrift bis Karl den Grossen.* Freiburg, 1903, in-fol.), pl. XXXIV.

f. — 775, 5 janvier, Quiercy. Sickel, K. 34. Fac-similé dans Kopp, *Schriftt.,* Bl. V, Schriftt. 7, et dans les *Kaiserurkunden,* Lieferung I, taf. II (texte, p. 2).

g. — 775, 5 janvier, Quiercy. Sickel, K. 35. Fac-similé dans Kopp, *Schriftt.,* Bl. V, Schriftt. 8.

h. — 775, 25 octobre, Düren. Sickel, K. 48. Fac-similé dans Kopp, *Palæographia critica,* t. I, pl. I, et dans les *Schriftt.,* Bl. VII, Schriftt. 10, puis dans les *Kaiserurkunden,* Lieferung I, taf. III (texte, p. 2-3).

1. *Palæographia critica,* t. I (1817), § 391, p. 383, texte, § 390, p. 379-382.
2. Cf. ci-dessus, note 7 *h* (775, 25 octobre).
3. *Kaiserurkunden,* texte, p. 2 et 3. Cf. Chatelain, *Introduction,* p. 187-188, § IV, et ci-après, p. 372, note 3 *f.*
4. Cf. ci-dessus, note 7 *a* et *f* (cf. Chatelain, *Introduction,* p. 187, § III).
5. *Palæographia critica,* t. II.

représentant ce nom et que la souscription ordinaire lui avait permis d'interpréter. En effet, Kopp décompose le groupe de notes et le transcrit : *H*(*i*) *Ri*[1] pour *Hitherii;* il croit donc que le trait courbe qui coupe la haste du signe principal est la note tironienne *r*, coupée elle-même par un trait perpendiculaire qui représente la terminaison *i*[2] et considère la syllabe *the* comme sous-entendue. En réalité, la note *r* ne concourt pas à la formation du nom *Hitherius*, et les syllabes qui le composent sont toutes représentées par un signe.

Si l'on examine de près la ruche étudiée par Kopp, on s'aperçoit que le dessin qu'il en a donné s'éloigne, en plus d'un point, de la réalité, et la vue des autres ruches, dont les notes ont été publiées par les auteurs qui ont adopté sa transcription, donne la même impression.

La transcription rigoureusement exacte de ce nom au nominatif est *Hi*[3]*-tæ*[4]*-rius*[5] (fig. 10). La cause de toutes les erreurs a donc été le signe qui représente la seconde syllabe du mot, personne ne s'étant rendu compte de son véritable sens. De plus, il ne faut pas se laisser influencer par la souscription ordinaire « *Hitherius* », car la note *the*[6] (fig. 11), ne ressemble pas à la note *tæ*. C'est à l'aide de la note *tæ* que la seconde syllabe de ce nom est exprimée dans les ruches de tous les diplômes dont j'ai énuméré les fac-similés, et j'ai constaté l'emploi du même signe dans tous les autres originaux que j'ai vus[7].

La rectification que j'apporte a donc une portée générale puisqu'elle intéresse la transcription d'un grand nombre de diplômes ; aussi, l'on peut formuler la règle suivante : « Le nom *Hitherius* porté par le premier chancelier de Charlemagne est toujours écrit *Hitærius* en notes tironiennes dans les ruches des diplômes, bien qu'il soit toujours orthographié *Hitherius* dans la souscription en lettres ordinaires. » Au point de vue pratique, ceci

1. *Ibidem*, t. II, p. 160, col. 1.

2. La terminaison est en réalité *rii*, car le trait est accompagné d'un point, et il faut transcrire *Hi-tæ-rii* (fig. 12). Régulièrement, le point devrait être placé plus haut (cf. Chatelain, *Introduction*, p. 53).

3. Cf. G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. I, nos 80 et 17, n° 25.

4. Cf. *Ibidem*, tab. XVIII, n° 30.

5. Cf. *Ibidem*, tab. XVI, n° 5 *a*.

6. Cf. G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. XIX, n° 59.

7. Cf. plus loin, ch. IV, p. 371, note 3.

nous montre qu'il ne faut pas croire que, dans la ruche, les notes tironiennes répètent *exactement* la souscription du chancelier. Nous parlerons plus loin des noms *Vuitherius*, *Vuigbaldus*, *Fridugisus* et *Radleicus*, qui sont écrits en notes tironiennes dans la ruche : *Vuithœrius*, *Vuihbaldus*, *Fredugisus*, *Ratleicus* et nous offrent par conséquent un exemple analogue à celui d'*Hitherius*.

Maintenant que nous avons déterminé quelle doit être la transcription du nom *Hitœrius* exprimé en notes tironiennes, il est bon d'examiner dans leur ensemble les souscriptions dans lesquelles il se trouve. Tantôt, la souscription est formulée : *Hitœrius subscripsi*[1] ; tantôt, elle est plus étendue, et la déformation des signes, ainsi que l'usure du parchemin, a fait qu'elle n'a pas été lue complètement. Par exemple, les notes renfermées dans la ruche du diplôme du 5 juillet 772[2] ont été lues *Hitherius subscripsi* par M. Steffens. Celles du diplôme du 5 janvier 775[3] ont été lues *Hitherius subscripsi recognovi* par M. Sickel. Dans les deux cas, il faut transcrire : *Hi-tœ-rius recognovi et subscripsi*. Il en est de même pour les deux diplômes du 23 septembre 768[4] ; mais l'original de l'un d'eux est très usé au milieu de la ruche, ce qui fait que les reproductions qui en ont été données sont insuffisantes[5]. Enfin, un autre diplôme du 5 janvier 775[6], dont Kopp a laissé un dessin très net, contient dans la ruche la même souscription.

III.

L'observation que nous venons de faire à propos d'*Hitherius* peut être appliquée au nom d'un personnage appelé *Vuitherius*, qui apparaît comme notaire à la chancellerie de Charlemagne pendant les années 812 et 813[7]. Nous trouvons ce nom exprimé en notes tironiennes dans la ruche d'un diplôme de Charlemagne, du 9 mai 813[8], conservé aujourd'hui aux archives de l'État à

1. Cf. p. 366, note 7 *a*.
2. Cf. p. 367, note 7 *e*.
3. Cf. p. 367, note 7 *f*, et Chatelain, *Introduction*, p. 147, § III.
4. Cf. p. 366, note 7 *b*, et 367, note *c*.
5. Cf. p. 366, note 7 *b*.
6. Cf. p. 367, note 7 *g*.
7. Cf. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, I (1889), p. 286.
8. 813, 9 mai, Aix-la-Chapelle. Sickel, K. 247. Fac-similé partiel dans Mabil-

Berlin. Dans cet acte, la souscription en lettres ordinaires est formulée : *Vuitherius diaconus ad vicem Hieremiæ recognovi et subscripsi*. Kopp a transcrit les notes placées dans la ruche : *Anno tredecimo imperii Karoli invicem Hieremiæ Uui-thæ-rius diaconus subscripsi; Gun-dr-dus am-bas-ci-a-vit*[1]. Mais cet auteur n'a pas vu le diplôme original et n'a connu que le fac-similé insuffisant de Falke; aussi dut-il faire des restitutions hypothétiques en s'inspirant du texte de la souscription ordinaire[2], ce qui l'amena à commettre des fautes qu'a corrigées M. Sickel en donnant la lecture : *Anno tredecimo imperii domni Karoli serenissimi augusti Uuitherius diaconus subscripsi; Gundardus ambasciavit*[3]. Dans cette dernière transcription, il faut corriger le mot *Uuitherius*. Je préfère la lecture de Kopp : *Uui-thæ-rius* (fig. 13). En effet, la seconde syllabe du mot est exprimée ici à l'aide du signe *tæ*, à la gauche duquel se trouve un point qui lui donnerait le sens de *thæ*[4]. Je dois faire observer, cependant, qu'un tel signe ayant la valeur de *thæ* n'est pas mentionné dans les *Commentarii notarum tironianarum* de Schmitz, mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter la lecture de Kopp et préférer la traduction *tæ*, en considérant le point comme étranger à la seconde note, car nous connaissons déjà beaucoup de signes qui ne figurent pas dans les lexiques tironiens[5]. Quant au nom de l'*ambasciator*, il me semble qu'il vaut mieux le lire : *Gun-dra-dus*, car la seconde syllabe est représentée par le signe *dr*, au-dessous duquel se trouve un *a* placé comme une terminaison[6]. Les autres

lon, *De re diplomatica*, tab. XXV, p. 391; fac-similé dans Falke, *Codex traditionum Corbeiensium* (Lipsiæ et Guelfherbytii, 1752, in-fol.), ad p. 377, et dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung I, taf. V (texte, p. 3-4).

1. *Palæographia critica*, I, § 398, p. 387.

2. Kopp dit à propos de ce diplôme : « Alius chartæ, quam idem imperator die IX maji anno DCCCXIII sanxit, notas Tironianas, etiamsi autographum nondum vidi, ex icone apud Falke (trad. Corbeiensium, ad p. 377) aeri incisa explicare nunc instituam, restitutis earum formis. Videant illi, quibus occasione oblata autographum ipsum comparare licuerit, num corruptis notis medicinam adtulerim » (*Ibidem*).

3. *Kaiserurkunden*, texte, p. 3.

4. Cf. *Palæographia critica*, t. II, p. 370.

5. Cf. Chatelain, *Introduction*, p. 150-151.

6. Cf. dans la *Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes*, publiée par J. Havet (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLIX (1888), p. 95-101), le nom *Il-dra-dus*, dans lequel la seconde syllabe est exprimée comme ici à l'aide de

notes qui composent cette souscription ont été bien transcrites par M. Sickel[1].

IV.

Un exemple de la différence entre l'orthographe observée dans la souscription ordinaire et celle que représentent les notes de la ruche nous est encore fourni par le nom *Vuigbaldus* porté par un personnage qui fut notaire à la chancellerie de Charlemagne et écrivait déjà des actes sous Pépin[2]. Son nom est toujours orthographié *Vuigbaldus* dans les souscriptions ordinaires, tandis que, dans la ruche, les notes qui le représentent (fig. 14) doivent se transcrire : *Vui-h-bal-dus*[3].

la note *dr*, mais la terminaison *a* est placée non plus sous le signe, mais sur la haste du *d*.

1. Je dois signaler ici une erreur regrettable commise par M. Chatelain dans son *Introduction*. Cet auteur ne s'est pas aperçu que le diplôme du 9 mai 813 étudié par Kopp sur le fac-similé de Falke est le même que celui dont M. Sickel a donné le fac-similé dans les *Kaiserurkunden*, aussi a-t-il reproduit la lecture de Kopp (*Introduction*, p. 191, § XII), puis celle de M. Sickel (*Ibidem*, p. 191, § XIII), en transcrivant « Whitherius », le nom du notaire, ce qui ne concorde pas avec la lecture *Vui-thæ-rius*, celle de Kopp, adoptée dans le paragraphe précédent. Il faut donc supprimer le § XII de la p. 191 dans l'*Introduction aux notes tironiennes* de M. Chatelain et apporter les corrections nécessaires au § XIII.

2. Cf. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 286.

3. Cf. par exemple :

a. — 774, 14 sept. Düren. Arch. nat., K. 6, n° 32, original scellé. Sickel, K. 30. Tardif ne mentionne pas ce diplôme. Sur ses rapports avec le diplôme K. 6, n° 3, œuvre du notaire Rado, qui en est un double différent sur quelques points, voir Sickel, K. 30, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, II (*Urkundenregesten*), K. 30 et p. 237-238. Tardif n'a pas suffisamment distingué ces deux actes et attribue à K. 6, n° 3, des particularités qui appartiennent à K. 6, n° 3[2]. Dans la ruche de ce dernier diplôme, nous lisons en notes tironiennes : *Vui-h-bal-dus advicem Hi-tæ-rii recognovi et subscripsi*.

b. — 775, 25 février, Saint-Denis. Arch. nat., K. 6, n° 4. Tardif, n° 72, p. 58-59 (sous la date fautive du 24 février). Sickel, K. 36. Dans la ruche : *Vui-h-bal-dus advicem* [*Hi-tæ-rii*] *recognovi et subscripsi*.

c. — 775, 14 mars, Quiercy. Arch. nat., K. 6, n° 5. Indiqué par Tardif, n° 73, p. 59. Sickel, K. 39. J'ai distingué dans la ruche : *Ordinante domno meo Vui-h-bal-dus advicem Hi-tæ-rii;* le reste : *Recognovi et subscripsi*, ou plus encore peut-être, est caché sous le sceau. La terminaison du mot *ordinante* est exprimée à l'aide de la préposition *ante* (cf. plus bas, n° *f*).

d. — 775, 14 mars, Quiercy. Arch. nat., K. 6, n° 5 *bis*. Sickel, K. 39. Ce diplôme n'est pas indiqué par Tardif. Nous lisons dans la ruche : *Vui-h-bal-dus*

V.

Un diplôme de Charlemagne, donné au mois d'octobre 781 pour ratifier un échange conclu entre Fulrad, abbé de Saint-Denis, et l'abbesse de Saint-Pierre de Metz[1], renferme dans la ruche des notes intéressantes. Les premières répètent la souscription : *Vui-do-la-i-cus advicem Ra-do-nis relegi et subscripsi;* les autres ont été lues par Tardif : *obtulit Rado*[2]. L'examen de l'original m'a permis de constater qu'il faut lire cette dernière partie : *Fol-ra-dos*[3] *amb*[*ascia*]*vit*[4].

advicem [*Hi-tæ-rii recognovi*] *et subscripsi*. Ce que je restitue entre parenthèses est caché sous le sceau.

e. — 775, 26 juin, Quiercy. Arch. nat., K. 6, n° 6. Indiqué par Tardif, n° 74, p. 59. Sickel, K. 45. Dans la ruche : *Vui-h-bal-dus advicem Hi-tæ-rii recognovi et subscripsi*.

f. — 775, 25 octobre, Düren. Cf. p. 366, note 7 *b*, p. 367, note 3, et ch. II, *passim*. Les notes que renferme la ruche de ce diplôme doivent être lues définitivement : *Vui-h-bal-dus advicem Hi-tæ-rii recognovi et subscripsi ordinante domno meo Karolo rege Francorum et Ful-ra-do ambasciante*. Il est bon de faire remarquer que la terminaison du mot *ordinante* est exprimée à l'aide de la préposition *ante* (cf. le n° *c*) et que le mot *ambasciante* est figuré *amb-te* (cf. *amb-vit* = *ambasciavit*, dans le diplôme du mois d'octobre 781, étudié au ch. V). On remarquera que le notaire *Vuigbaldus* écrit le nom de l'abbé de Saint-Denis *Fulrado*, tandis que le notaire *Wuidolaicus* l'écrit *Folrados* (cf. ch. V). Je donne la reproduction du nom *Ful-ra-do* (fig. 15), parce que le dessin qu'en a donné M. Chatelain (*Introduction*, p. 188, § IV) est inexact.

g. — 782, 28 juillet, Hersfeld. Sickel, K. 93. Fac-similé dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung I, taf. IV, tab. III. Cf. Chatelain, *Introduction*, p. 189, § VI. Il y a dans la ruche : *Vui-h-bal-dus advicem Ra-do-nis recognovi et subscripsi*.

1. 781, octobre, Héristal. Arch. nat., K. 7, n° 8. Tardif, n° 83, p. 64. Sickel, K. 84. Fac-similé partiel dans Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXIV, p. 389.

2. *Monuments historiques. Cartons des rois*, p. 64.

3. Cf. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, tab. XVI, n°s 92 et 58, n° 31.

4. J'ai déjà parlé (*Moyen âge*, 1904, p. 478-479) de la ruche d'un diplôme de Charlemagne, du mois de décembre 781, et j'ai proposé pour les dernières notes la lecture : *Folrado ordinante*, à la place de la transcription *Obtulit Rado regi*, donnée par M. Sickel. J'ai revu le fac-similé des *Kaiserurkunden* (Lieferung VII, taf. I) et je crois qu'il faut définitivement adopter la lecture *Fol-ra-dos o*[*rdina*]*vit*. Cf. la bonne photographie donnée par Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum* (Cassel, 1867), tab. V (Sickel, K. 88).

VI.

Un diplôme de Louis le Débonnaire et de Lothaire, donné à Ingelheim le 27 octobre 826, au monastère de Münster, en Alsace, à la prière de l'abbé Geoffroi, pour confirmer un privilège de Charlemagne[1], renferme des notes tironiennes qui n'ont pas encore été tout à fait bien lues. A la suite du texte, après le mot : *jussimus*, se trouve une série de notes dont les quatre premières sont surmontées d'un trait, ce qui indique qu'elles représentent un nom propre. Kopp n'a pu les déchiffrer[2], et M. von Sickel, influencé sans doute par le souvenir du premier chancelier de Louis le Pieux, dont le nom est exprimé avec des notes assez semblables à celles que nous avons ici, a cru que ces notes signifiaient : *Helisacar*[3]. Cette transcription ne peut être admise, car ce nom propre est toujours figuré à l'aide de cinq notes tironiennes représentant les cinq syllabes : *Hel-li-sa-ca-ar*[4], tandis qu'ici nous n'avons que quatre notes. La lecture exacte est : *Hi-l-du-inus am-bas-ci-a-vit et magister scribere jussit* (fig. 17). Les notes que renferme la ruche reproduisent la souscription du chancelier et doivent être transcrites : *Dur-an-dus diaconus advicem F-re-du-gi-si recognovi et subscripsi.* L'*ambasciator Hilduinus* est le célèbre abbé de Saint-Denis, archichapelain de Louis le Débonnaire. Ce personnage apparaît à titre d'*ambasciator* dans un grand nombre de diplômes, dont nous avons les originaux et quelques fac-similés; aussi est-il assez facile de reconnaître les notes tironiennes qui servent à exprimer son nom et d'en donner une transcription exacte. Il est bon toutefois de faire observer que, pour exprimer ce nom propre, les notaires ont combiné les signes de façons différentes. Ainsi, le notaire Durand écrit ce nom tantôt à l'aide de trois notes (fig. 16) qui se transcrivent : *Hil-du-inus*[5], tantôt à l'aide

1. Sickel, L. 245. Fac-similé dans Schœpflin, *Alsatia... diplomatica*, t. I, pl. IX, et dans Kopp, *Palæographia critica*, t. I, pl. III.

2. *Ibidem*, t. I, § 404, p. 392.

3. *L. et Lotharius, postulante Godefredo abbate et ambasciante Helisacar...* (L. 245).

4. Cf. *Diplomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia, pubblicati a facsimile dalla R. Società romana di Storia patria* (Roma, 1892, in-fol.), tav. V.

5. Par exemple, la souscription *Hil-du-inus am-bas-ci-a-vit et Fri-du-gi-sus*

de quatre notes : *Hi-l-du-inus* (fig. 17), ainsi que le montre la souscription que nous avons étudiée[1]. Nous constatons, d'autre part, que le notaire Adalulfus emploie une combinaison de signes qui représente aussi quatre syllabes, mais est différente de la précédente et doit se lire *Hil-du-i-nus*[2] (fig. 18).

Au reste, le même diplôme du 27 octobre 826 nous permet de faire une remarque semblable à propos du nom du magister, *Fredugisus*, à la place duquel le notaire Durand a souscrit l'acte. En effet, le nom propre n'est pas toujours exprimé de la même façon en notes tironiennes. Il est écrit quelquefois : *Fri-du-gi-sus*[3] (fig. 19) et d'autres fois, comme ici, *F-re-du-gi-sus*[4] (fig. 20), la voyelle de la première syllabe étant tantôt *i*,

magister scribere et firmare rogavit d'un diplôme de Louis le Pieux, donné à Thionville le 6 nov. 821 (Arch. nat., K. 8, n° 11. Tardif, n° 116, p. 81. Sickel, L. 172), reproduite dans Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXVIII (n° 1), p. 398-399, et dans le *Musée des Archives nationales* (Paris, 1872), n° 49, p. 36. Cf. Kopp, *Palæographia critica*, t. I, § 402, p. 389-391, et Chatelain, *Introduction*, p. 193, § XVII.

1. Cf. aussi la souscription : *Hi-l-du-inus am-bas-ci-a-vit et Hi-l-de-ba-l-dus episcopus obsecravit* [cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. LXIV, n° 36] *et magister scribere jussit*, d'un diplôme de Louis le Pieux du 3 juin 825 (Sickel, L. 215) conservé dans la collection Tarbé à la bibliothèque de Reims, qu'a fait connaître M. Prou dans le *Moyen âge*, 1901, p. 409. — Je n'ai pas vu l'original d'un diplôme de Louis le Pieux du 20 janvier 820 (Sickel, I, 150) qui renferme après le texte et dans la ruche des notes tironiennes que Kopp (*Palæographia critica*, I, § 400, p. 388-389) transcrit : *H(e)l-i-an-dus ambasciavit et magister scribere jussit* (cf. Chatelain, *Introduction*, p. 192, n° XVI), et *Durandus diaconus in vicem Fr-du-gi-si recognovi et subscripsi.* Je doute un peu de l'exactitude de la lecture *Heliandus*, car elle peut provenir d'une fausse interprétation des notes qui représentent *Hi-l-du-inus*. Je laisse à d'autres le soin de faire cette vérification, à laquelle je ne puis songer pour l'instant, l'original étant à Munich. M. Sickel a adopté la lecture *Heliandus* (L. 150).

2. Par exemple, la souscription *A-da-lul-fus recognovi et subscripsi. Hil-du-i-nus amb[ascia]vit, anno quinto decimo imperii domni*, que renferme la ruche d'un diplôme de Louis le Débonnaire et Lothaire (828, 26 février. Arch. nat., K. 9, n° 3. Tardif, n° 120, p. 83. Sickel, L. 255) reproduite dans Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXVIII (n° 9), p. 308-309, et dans le *Musée des Archives nationales*, n° 51, p. 36. Cf. Kopp, *Palæographia critica*, I, § 406, p. 393, et Chatelain, *Introduction*, p. 194, § XX. — Un autre exemple est fourni par un diplôme de Louis le Débonnaire et Lothaire (826-829, 29 sept. Arch. nat., K. 9, n° 1. Tardif, n° 135, p. 93. Sickel, L. 265), dont Kopp a étudié les souscriptions (*Palæographia critica*, t. I, § 458, p. 433).

3. Cf. 820, 8 mai (Sickel, L. 157). Fac-similé dans Kopp, *Schriftt.*, Bl. XIV, Schriftt. 21. Nous lisons dans la ruche : *Gun-dul-fus advicem Fri-du-gi-si recognovi et subscripsi.* Voir aussi p. 373, n. 5.

4. Cf. 821, 8 février (Sickel, L. 164). Fac-similé dans les *Kaiserurkunden*,

tantôt *e*. C'est donc un exemple analogue à ceux que nous ont fournis les noms *Hitherius*, *Vuitherius* et *Vuigbaldus*[1].

VII.

Le Dr Anton Chroust a donné dans ses *Monumenta palæographica* le fac-similé d'un diplôme de Louis le Germanique, accordé le 28 juillet 844 au monastère de Saint-Emmeran de Ratisbonne et dont l'original est conservé aux archives du royaume à Munich[2]. Dans cet acte, la souscription en lettres ordinaires est formulée : *Comeatus notarius ad vicem Radleici recognovi et s*[*ubscripsi*]. M. Chroust transcrit les notes tironiennes que renferme la ruche : *Comeatus notarius recognovi*. Cette lecture est incomplète, et il est facile de traduire

Lieferung III, taf. IV. Il y a dans la ruche : *Dur-an-dus diaconus advicem F-re-du-gi-si recognovi et subscripsi*. M. Sickel a transcrit à tort *Fridugisi* (*Kaiserurkunden*, texte, p. 43). Voir aussi les notes renfermées dans la ruche du diplôme du 3 juin 825 étudié par M. Prou (cf. p. 374, note 1). Ces notes signifient aussi *Dur-an-dus diaconus advicem F-re-du-gi-si recognovi et subscripsi*. Un même exemple est fourni par le diplôme du 27 octobre 826 étudié dans ce chapitre (cf. p. 373). Kopp (*Palæographia critica*, I, § 404, p. 392) et M. Chatelain (*Introduction*, p. 193, n° XVIII) transcrivent à tort *Fridugisi* le nom du *magister*, écrit en notes tironiennes dans ce diplôme. Au reste, on se convaincra de l'erreur en remarquant que le dessin de la ruche donné par M. Chatelain ne concorde pas, en ce qui concerne le nom du *magister*, avec le dessin des notes que cet auteur a pris soin de décomposer à côté. Enfin, dans le diplôme du 20 janvier 820 (Sickel, L. 150), pour lequel la lecture de Kopp me paraît en partie douteuse (cf. p. 374, n. 1), nous trouvons la même orthographe dans la souscription en notes. Il faut écrire *F-re-du-gi-si*, le nom du *magister*, que Kopp transcrit : *Fr-du-gi-si*. Ces exemples montrent que le notaire Durand préfère la forme *F-re-du-gi-sus*. Meginarius écrivait aussi dans la ruche *F-re-du-gi-sus* (cf. 829, 14 oct. Sickel, L. 267, photographie réduite dans Herquet, *Diplômes carlovingiens conservés aux archives départementales de l'Aude*, n° 2).

1. Des personnes compétentes ont constaté l'existence d'une quatrième forme du nom Hilduin qui serait écrit en notes : *Hil-do-inus* (cf. 820, 27 septembre. Arch. nat., K. 8, n° 8. Tardif, n° 113, p. 80. Sickel, K. 160, et Kopp, *Palæographia critica*, I, § 401, p. 389. — 820, 22 oct. Arch. nat., K. 8, n° 10. Tardif, n° 114, p. 80-81. Sickel, K. 163 (M. Sickel écrit *Hilduinus*). — 821, 15 février. Sickel, K. 165), mais je n'ai pas encore vu les originaux des diplômes sur lesquels cette forme du nom en question est signalée.

2. *Monumenta palæographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters*, série I, Lieferung I (München, 1899, in-fol.), tab. IV et V. Sickel, Ludw. II, n° 33.

exactement : *Comeatus*[1] *notarius advicem Rat*[2]*-le-i-ci recognovi et subscripsi*, la dernière note qui signifie *subscripsi* étant un peu déformée et répétée sur chacun des trois traits parallèles placés à droite de la ruche. Ceci nous montre encore une fois que l'orthographe observée dans la souscription ordinaire n'est pas celle que représentent les notes tironiennes, car le nom du chancelier de Louis le Germanique : *Radleicus*, est toujours exprimé dans la ruche à l'aide de signes qui doivent s'interpréter : *Rat-le-i-cus*[3].

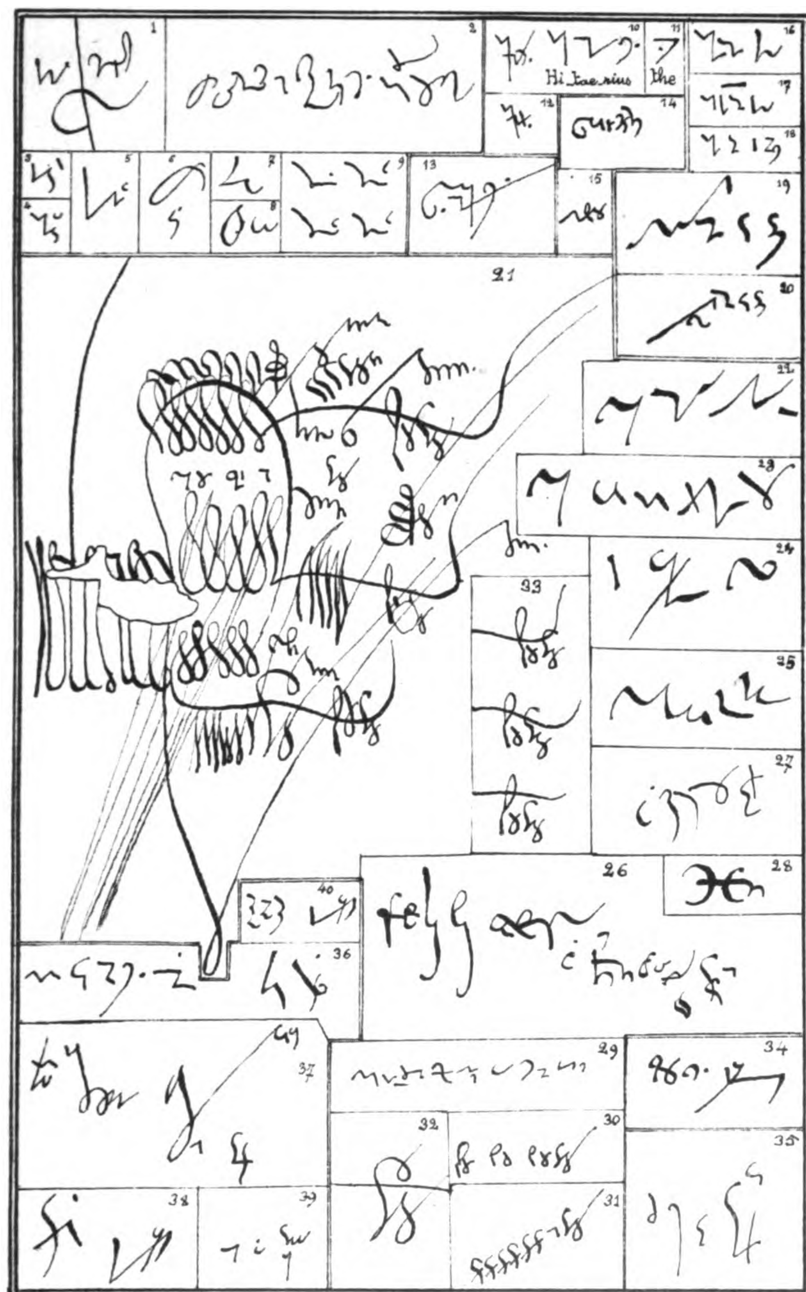
VIII.

« Plus un livre est consulté pour les travaux d'érudition, plus il importe de signaler les inexactitudes qu'on y rencontre. C'est le meilleur moyen de prévenir des erreurs et des méprises dont les conséquences sont parfois très graves[4]. » Cette observation, faite par M. L. Delisle à propos de rectifications que ce savant apportait aux catalogues historiques contenus dans l'*Art de vérifier les dates*, m'engage à étudier ici, au point de vue spécial des notes tironiennes, la collection de fac-similés bien connue sous le nom de *Musée des archives départementales*[5].

1° 777, 6 décembre, Aix-la-Chapelle. — Charlemagne confirme un privilège en faveur de l'abbé de Saint-Denis[6].

Ce diplôme, dont l'original est conservé aux archives départe-

1. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. LI, n° 53 (*Comiatus*). Chatelain, *Introduction*, pl. XVIII (ms. de Leide, Vossianus O. 94, fol. 73 v°, col. 1), texte, p. 6.
2. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. XIV, n° 60.
3. Cf. par exemple : 840, 10 déc. Fac-similé dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung III, taf. X, texte, p. 46-47 (Sickel, Ludw. II, n° 25). — 843, 31 oct. Fac-similé, *Ibidem*, Lieferung VII, taf. II, texte, p. 150 (Sickel, Ludw. II, n° 28). Cf. Kopp, *Palæographia critica*, I, § 416, p. 405, 406, et Chatelain, *Introduction*, p. 197, § XXIX. — 844, 28 oct. Fac-similé, *Ibidem*, Lieferung VII, taf. II, texte, p. 151 (Sickel, Ludw. II, n° 34). — 846, 6 juillet (Sickel, Ludw. II, n° 38). Cf. Kopp, *Palæographia critica*, I, § 414 et 415, p. 401-405.
4. L. Delisle, *Recherches sur les comtes de Dammartin*, dans les *Mém. de la Soc. impériale des Antiq. de Fr.*, t. XXXI (1869), p. 189.
5. *Ministère de l'Intérieur. Musée des archives départementales, recueil de fac-similé héliographique de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices* (Paris, Impr. nat., 1878, in-fol., LXI-489 p., et atlas gr. in-fol., [IV-]4 p. et 60 pl. en héliogravure).
6. *Musée*, pl. II, texte, n° 2, p. 1-3. Sickel, K. 63.



Phototypie Berthaud, Paris

NOTES TIRONIENNES DES DIPLOMES

mentales de Meurthe-et-Moselle[1], mérite une attention particulière. La souscription du chancelier est : *Rado relegi s*[*ubscripsi*]. A droite se présente la ruche (fig. 21). Nous y retrouvons les éléments caractéristiques des ruches dessinées par les notaires de Pépin ou de Carloman, celles de Maginarius par exemple[2]; mais des traits nouveaux, dont quelques-uns disparaîtront ou se modifieront dans la suite, se mêlent aux formes traditionnelles en les compliquant. Les notes renfermées dans la ruche ont été transcrites dans le *Musée : Wido vidi et subscripsi*. M. Sickel a signalé l'inexactitude de cette lecture et donné la transcription correcte : *Ra-do relegi et subscripsi*[3]. Ces notes reproduisent donc la souscription du chancelier. A droite de la partie principale de la ruche, sur chacun des trois traits qui s'en détachent en se dirigeant vers le sceau, sont répétées des notes qui signifient : *Ra-do subscripsi*. Il y a lieu de faire remarquer que la première syllabe *ra*, du nom de forme hypocoristique *Rado*, n'est pas exprimée à l'aide de la même note dans ces deux souscriptions. Dans la triple souscription : *Rado subscripsi*, la note tironienne qui représente la syllabe *ra* est celle dont nous constatons généralement l'emploi dans les ruches où figure le nom du chancelier Rado[4] et dans bien d'autres souscriptions qui réclament l'usage de cette syllabe[5]. La note dont s'est servi le scribe pour

1. G. 468.

2. Cf. par exemple :

a. — 769, janvier (Sickel, C. 2). Fac-similé dans Kopp, *Schriftt.*, Bl. III, Schriftt. 5, et *Coll. de l'École des chartes*, ancien fonds, n° 514.

b. — 769, 22 mars (Sickel, C. 3). Fac-similé dans Schöpflin, *Alsatia... diplomatica*, t. I, pl. VI, et dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung III, taf. I.

c. — 769, mars (Sickel, C. 4). Fac-similé partiel dans Mabillon, *De re diplomatica*, tab. XXIII, p. 387.

d. — 769, octobre (Sickel, 5). Fac-similé dans les *Diplomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia*, tab. I, *Notizie e transcrizioni*, I, p. 23.

e. — 769, novembre (Sickel, C. 7). Fac-similé partiel dans le *Nouveau traité de diplomatique*, t. V, pl. XCXIII, et fac-similé en héliogravure joint à un article de M. Victor Bart, *Une charte carlovingienne et une charte du moyen âge* (Versailles, 1880, in-8°), extrait du t. XII des *Mém. de la Soc. des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* (le *Bene valete* a été omis dans la transcription de ce document faite par M. Coüard).

3. Cf. *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. I (1880), p. 322.

4. Cf. par exemple, Chatelain, *Introduction*, p. 188 (n° V), p. 189 (n°s VI et VII).

5. Cf. *Ibidem*, p. 190, n° IX.

figurer la première syllabe de la première souscription : *Rado relegi et subscripsi*, se rencontre très rarement dans les actes, et j'ai seulement constaté son emploi dans une charte écrite à Metz le 27 décembre 848[1]. Parmi les noms des témoins de cet acte bien connu, nous lisons ceux de *Ra-dul-fu-um* (fig. 22) et de *Ra-ge-em-fri-do* (fig. 23), dont la première syllabe est exprimée à l'aide de la note que nous trouvons dans ce diplôme de 777[2]. En fait, cette note est une variante de la première créée par la rapidité de l'écriture et caractérisée par l'ouverture exagérée de la boucle supérieure du signe.

Après le mot *feliciter*, qui termine la date, nous trouvons des notes tironiennes (fig. 26), dont la lecture complète n'a pas encore été donnée[3]. Leur présence à cette place est une anomalie et les irrégularités que l'on rencontre dans la façon dont sont tracés les signes qui les composent sont assez nombreuses pour en rendre la lecture difficile. M. Sickel a essayé plusieurs fois de déchiffrer cette souscription finale dont il appréciait l'intérêt. Après une première recherche infructueuse[4], ce savant a distingué parmi ces signes des notes tironiennes signifiant : *ordinante* (ou *ordinavit*) *scribere et sigillare*[5], mais les premières notes ont résisté à ses efforts[6]. Je propose la lecture : *Ego A-da-tus*

1. Julien Havet, *Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes* (27 déc. 848), dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLIX (1888), p. 95-101.

2. *Ibidem*, p. 101, et cf. Chatelain, *Introduction*, p. 151. — Il y aurait beaucoup à dire à propos de cette charte de 848, je me contenterai pour l'instant de faire les remarques suivantes : après les noms *Er-ni-co* et *Il-dra-dus* (ligne 13, p. 101, et note 3), je distingue deux groupes de notes signifiant *germani ejus;* parmi les derniers témoins (ligne 28, p. 101) se trouve un nom que J. Havet a transcrit *In-gra-no*, en mettant en note : « Ou *In-gram-no* ou *In-gran-no* (?). » Il faut lire *In-ger-am-no* (fig. 24). Enfin, je transcrirai l'avant-dernier nom (ligne 29, p. 101) *Rig-pol-du-um* (fig. 25), car il se termine par le signe *du-um* (non pas *dum*), qui est aussi employé pour exprimer le mot *amputanduum* (pour *dum*), ligne 12, p. 101.

3. Aucune transcription n'est proposée dans le *Musée*.

4. « Und enthalten nur ausnahmsweise neue Angaben, wie in K. 63 eine mir unverständliche », *Acta regum et imperatorum, Urkundenlehre* (1867), § 101, p. 335.

5. « Elenso vermag ich aus K. 63 nur die letzten Noten aufzulösen : *ordinante* (oder *ordinavit*) *scribere et sigillare*, nicht die erste die den Namen birgt », *Beiträge zur Diplomatik*, VII, dans *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien*, t. XCXIII (1879), p. 686, note 1.

6. Cf. *Mittheilungen*, I (1880), p. 322.

ordinante rege scripsi et subscripsi. Les souscriptions commençant par *ego* ne sont pas très fréquentes dans les diplômes royaux; nous lisons cependant dans un acte de Pépin : *Ego Ba-di-lo subscripsi*[1] (fig. 27). Le second groupe de signes représente le nom du personnage qui a écrit ces notes; nous y rencontrons la note *da* avec la forme caractéristique qu'elle affecte lorsqu'elle est combinée avec d'autres signes[2]. La terminaison du mot *ordinante* est très déformée[3] et celle du mot *rege* est irrégulière. En effet, le scribe n'a pas employé le demi-cercle pour exprimer l'ablatif masculin[4], mais le trait parallèle qui sert à figurer la terminaison génitive *e* (pour *æ*) des noms féminins[5]. La façon dont sont tracées les dernières notes montre autant d'inexpérience.

1. 766, juillet (Sickel, P. 24). Fac-similé dans les *Schrifttafeln aus dem Nachlasse von U. F. von Kopp*, ergänzt und herausgegeben von Th. Sickel (Wien, 1870, in-fol.), Bl. I, Schriftt. 3, et photographie dans Carl Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum* (Cassel, 1867, in-fol.), tab. III.

2. Cf. le mot *concorda* (fig. 28) sur le fac-similé du fol. 136 v° du ms. de la Bibl. nat., Nouv. acq. lat. 1595, donné par M. Chatelain dans son *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, pl. III (texte, p. 214).

3. Elle est semblable à celle qu'affecte la terminaison du même mot dans le diplôme mérovingien étudié au ch. I. Cf. p. 363 et fig.

4. Cf. Chatelain, *Introduction*, p. 63.

5. Cf. *Ibidem*, p. 49 et 61. — On trouve le même emploi de la terminaison du génitif féminin pour exprimer le vocatif et l'ablatif masculins des mots *Domine* et *rege* dans une ligne de notes écrite au fol. 180 d'un sacramentaire mérovingien qui occupe aujourd'hui le n° 316 parmi les mss. du fonds de la reine Christine au Vatican (cf. L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re partie, p. 66-68). J. Havet a lu ces notes et transcrit celles qui nous intéressent : *Memento Deus, rege nostro cum omne populo*. La lecture *Deus* me parait fautive et je transcrirai le tout : *Memento Domine rege nostro cum omne populo* (fig. 29), en faisant observer que la seconde note, avec une boucle au *d*, signifie rigoureusement *Domne*. La même orthographe *Domnus* s'observe dans le Vat. Reg. 317, fol. 252 v° (cf. Chatelain, *Introduction*, p. 143), bien que ce mot désignât le « Seigneur » dans les deux cas (cf. aussi, p. 363). Il est intéressant de constater qu'Adalus exprime les mots *ordinante* et *rege* à l'aide de formes dont nous constatons l'emploi dans des documents de l'époque mérovingienne. Il faut recueillir précieusement de tels faits et les joindre aux remarques déjà faites à propos du manque d'uniformité dans la façon de figurer un même mot à l'époque mérovingienne (cf. p. 363, n. 6), car ces observations précises nous permettront seules de faire l'histoire des notes tironiennes avant la réforme carolingienne qui régularisa les procédés en usage non seulement dans l'écriture ordinaire, mais aussi dans les notes tironiennes.

Le peu de place dont disposait Adatus pour écrire cette souscription a peut-être causé la déformation de plusieurs signes, mais ce fait matériel n'excuse pas les fautes grammaticales qu'il a commises en confondant les terminaisons, d'autant plus qu'il ne paraît pas avoir écrit vite. Il semble dessiner de mémoire quelques-uns des signes dont il se sert sans en comprendre le détail. La terminaison *ante* est assez nettement tracée pour faire croire qu'il a voulu la former ainsi parce qu'il l'avait vue figurée ailleurs de cette façon.

Il faut maintenant chercher ce qu'Adatus entend par *scripsi et subscripsi*. Si l'on examine l'ensemble du diplôme dans l'intention de résoudre cette question, on se trouve en face d'une grosse difficulté.

A cette époque, le monogramme et son chevron central, ainsi que la ruche, sont l'œuvre personnelle du notaire. Lorsqu'un notaire devient chancelier, il n'impose pas aux autres notaires sa façon de dessiner ces éléments principaux des souscriptions[1]. Or, dans notre diplôme du 6 décembre 777, le monogramme et la ruche sont semblables aux monogrammes et aux ruches si caractéristiques que nous rencontrons dans des diplômes écrits par Rado lui-même[2]. Adatus n'a cependant pas menti lorsque, prenant plaisir à montrer son savoir-faire, il justifia son intervention en écrivant après la date cette courte phrase en notes tironiennes : *Ego Adatus ordinante rege scripsi et subscripsi*. L'examen de l'écriture, des autres signes et de la couleur de l'encre ne nous permet pas de résoudre le problème. En effet, la

1. Cf. 782, 28 juillet, Hersfeld (Sickel, K. 93). Fac-similé dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung I, taf. IV. — Vuigbaldus souscrit ce diplôme à la place du chancelier Rado et dessine une ruche semblable à celle qu'il traçait sous le chancelier Hitherius (cf. par exemple p. 367, n. 7 *h*). Rado est cependant chancelier depuis six ans.

2. Cf. avant que Rado soit chancelier :

a. — 774, 14 sept., Düren. Arch. nat., K. 6, n° 3[1] (cf. p. 371, n. 3 *a*). Tardif, n° 71, p. 58. Sickel, K. 30. Rado souscrit *ad vicem Hitherii*. On lit au dos : « Confirmatio Karoli imperatoris de silva et pastura ad Sanctum Alexandrum infra Vosago [*anno sexto*] *regni sui, de tempore Ful-ra-di abbatis*. » Les mots imprimés en italique sont écrits en notes tironiennes; ils n'avaient pas encore été complètement déchiffrés (cf. Tardif, p. 58). Cette note est postérieure d'au moins vingt-six ans, puisque Charles y est appelé empereur.

b. — 775, 3 août, Düren. Orig. aux arch. de l'État à Marburg. Sickel, K. 47. Fac-similé dans les *Schriftt*. de Kopp, Bl. 6, Schriftt. 9, et dans les *Kaiserur-*

forme des lettres[1] et de certains signes[2] varie dans les diplômes écrits par Rado lui-même; quant à la couleur de l'encre, elle ne nous renseigne pas mieux : « Dans l'acte même, il n'y a évidemment qu'une seule main et une même encre. Pour la souscription, la ruche et la date, l'encre paraît un peu plus pâle, sans que l'on puisse, me semble-t-il, affirmer que c'est une autre main qui les a tracées[3]. » Au reste, il ne faut pas se laisser tromper par les différences d'encre, car souvent un acte, œuvre du même notaire, a été écrit en deux fois, et tantôt l'encre change après le texte, tantôt après la souscription royale[4].

kunden, Lieferung III, taf. II. La souscription en lettres ordinaires est formulée : « Rado ad vicem Hitherii scripsi et s. » (On remarquera la façon dont Rado forme la lettre *p*. Dans le corps de l'acte, nous trouvons plusieurs exemples de la même lettre ainsi tracée. Nous ne remarquons pas cette particularité dans les autres diplômes.) M. Sickel dit à propos de la ruche : « SR. mit den mehrmals wiederholten tironischen Noten : Rado subscripsi recognovi » (*Kaiserurkunden*, texte, p. 42). Cette lecture doit être rectifiée. En effet, dans la partie supérieure de la ruche, il y a : *Ra-do*, *Ra-do*, *Ra-do subscripsi* (fig. 30). A droite, au-dessus du premier des trois traits parallèles, nous lisons le mot *scripsi* répété six fois, de façon à former une sorte d'ornement, et ensuite : *et subscripsi* (fig. 31). Sur le trait inférieur, le troisième, la note *subscripsi* (fig. 32) que l'on rencontre à la même place dans notre diplôme du 6 déc. 777 (fig. 21) sert plutôt d'ornement. Il en est de même pour tous les autres traits de la ruche.

Après que Rado fut chancelier :

c. — 779, 13 mars, Herstal. Sickel, K. 67. Fac-similé dans les *Schriftt.* de Kopp, Bl. VIII, Schriftt. 11, et dans les *Kaiserurkunden*, Lieferung III, taf. III (texte, p. 42-43). La souscription en lettres ordinaires est formulée : « Rado relegi et s. » Sur chacun des trois traits parallèles à droite de la ruche sont répétées les notes *Ra-do subscripsi* (fig. 33). Dans ce diplôme, œuvre du chancelier Rado (cf. Sickel, dans les *Kaiserurkunden*, texte, p. 42 et 43), la ruche offre, avec celle du diplôme de 777, une ressemblance frappante. Mais dans ce dernier nous trouvons en plus, dans l'intérieur de la ruche, la souscription *Ra-do relegi et subscripsi*, dans laquelle la note *ra* est représentée par un signe anormal qui ne correspond pas avec celui qui exprime la même syllabe à droite de la ruche.

1. Celle de la lettre *p* par exemple (cf. p. 380, n. 2 *b*).

2. Par exemple, un signe en forme de colimaçon placé au-dessus de l'*u* de *signum* avant le monogramme, pour servir de signe abréviatif. Nous le voyons sur les diplômes de 774 et 775 (cf. p. 380, n. 2 *a* et *b*), ainsi que sur notre diplôme de 777, mais il n'existe plus sur le diplôme de 779 (cf. ci-dessus, n. 2 *c*).

3. Renseignement dû à l'obligeance de M. E. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, qui a bien voulu examiner l'original du diplôme.

4. C'est le cas pour le diplôme du 14 sept. 774 (K. 6, n° 3[1], cf. p. 380, n. 2*a*) écrit tout entier par Rado. Le texte et la souscription royale sont d'une encre plus pâle que les autres souscriptions et la date.

Nous constatons souvent à cette époque que des diplômes ont été expédiés en plusieurs exemplaires. Je crois qu'il faut songer à un cas semblable pour expliquer le rôle d'Adatus et la ressemblance du diplôme de 777 avec d'autres actes écrits par Rado.

Un exemplaire écrit tout entier par Rado était, quant aux formes extérieures, semblable au diplôme du 13 mars 779, œuvre de ce chancelier[1]; un autre fut écrit par Adatus, qui imita absolument la forme du premier en ajoutant dans l'intérieur de la ruche la souscription en notes : *Ra-do relegi et subscripsi* et à la fin du texte la curieuse mention que nous étudions[2]. Cela explique la ressemblance frappante qui existe entre la ruche de notre diplôme et celle que traçait le chancelier Rado[3], ainsi que la présence, dans une même ruche, de notes tironiennes différentes pour exprimer la même syllabe *ra*. Dans le diplôme qu'aurait écrit Rado, il y avait seulement à droite de la ruche, sur chacun des trois traits parallèles, la souscription répétée : *Ra-do subscripsi*, ainsi que nous la rencontrons sur le diplôme du 13 mars 779 (fig. 33), et le chancelier avait exprimé la syllabe *ra* à l'aide de la note qu'il employait ordinairement. Adatus reproduisit la ruche et la souscription de Rado, sans apporter aucune modification à son modèle; mais dans l'intérieur de la ruche du diplôme de 777 que le roi lui ordonna d'écrire, il plaça de sa propre initiative la souscription : *Ra-do relegi et subscripsi*, en formant la syllabe *ra* du nom du chancelier à l'aide de la note tironienne qu'il connaissait, mais qui eût été probablement considérée comme peu régulière à la chancellerie, puisque Rado en employait une autre pour écrire son nom. Adatus semble, du reste, avoir appris les notes à l'aide de documents de l'époque mérovingienne, ce qui ne doit pas nous étonner au début du règne de Charlemagne, et l'emploi qu'il fait du signe *ra*, tel que nous le trouvons formé dans une charte de Metz, ferait penser qu'il était moine au prieuré de Salonne, au diocèse de Metz,

1. Cf. p. 381, n. 2*c*.

2. La souscription en lettres ordinaires dans notre diplôme : « Rado relegi et s. » est également identique à celle du diplôme de 779. Dans les diplômes écrits par les simples notaires comme Vuigbaldus, Ercanbaldus, Giltbertus, Optatus, la souscription est formulée : « Talis (nom du notaire) ad vicem Radonis recognovi et s. » Cette remarque montre qu'Adatus n'était pas notaire à la chancellerie et est une preuve en faveur de l'imitation supposée d'un diplôme de Rado.

3. Cf. p. 381, n. 2*c*.

à propos duquel ce diplôme est accordé à la demande de Fulrad, abbé de Saint-Denis.

En résumé, je crois qu'Adatus a écrit entièrement le diplôme du 6 décembre 777, en imitant un diplôme écrit par le chancelier Rado[1].

Les notes tironiennes renfermées dans ce diplôme de Charlemagne sont donc intéressantes à bien des égards. D'une paléographie difficile, elles montrent, aussi bien que le diplôme mérovingien précédemment étudié, qu'il faut souvent « chercher des solutions en dehors du lexique tironien » et qu'il faut toujours tenir grand compte, en pareil cas, des variations et des déformations que peuvent subir les signes, ainsi que des fautes grammaticales commises par les scribes inexpérimentés qui se contentent de figurer les sons. La lecture de ces notes est aussi utile à la diplomatique puisqu'elle intéresse l'histoire de la chancellerie sous Charlemagne et nous permet au moins d'ajouter le nom d'*Adatus* à la liste des notaires et *scriptores* dressée en dernier lieu par M. Bresslau[2]. Enfin, l'étude approfondie d'un diplôme est toujours utile à l'histoire.

2° 819, 16 mars, Aix-la-Chapelle. — Diplôme de Louis le Débonnaire donné à Arnoul, abbé de Saint-Philibert de Noirmoutier[3].

Dans ce diplôme, conservé aux archives de Saône-et-Loire, la souscription du chancelier est répétée en notes tironiennes dans la ruche. Ces notes ont été bien lues, mais leur transcription, rigoureusement exacte, est : *Dur-an-dus diaconus advicem He-li-sa-ca-ar recognovi et subscripsi.*

3° 854, 25 avril, Attigny. — Charles le Chauve confirme la fondation de l'abbaye de Montiéramey[4].

La ruche de ce diplôme, dont l'original est conservé aux archives de l'Aube, renferme des notes tironiennes qui ont été transcrites : *Odo, comes inluster*[5]. La troisième note ne

1. Quelles que soient les hypothèses que l'on pourra faire à propos du iplôme qui a servi de modèle à Adatus, parmi lesquelles j'ai choisi celle qui me paraissait la plus vraisemblable, cette conclusion devra, je crois, être maintenue.

2. *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 286.

3. *Musée*, pl. III, texte, n° 4, p. 8-9. Sickel, L. 134.

4. *Ibidem*, pl. VI, texte, n° 7, p. 15-17.

5. *Ibidem*, p. 17.

signifie pas *inluster*, mais *impetravit*. Il faut lire le tout : *O-do comes impetravit*[1] (fig. 34).

4° 854, janvier [Orléans]. — Charte d'Agius, évêque d'Orléans, donnée aux chanoines de Saint-Aignan pour leur permettre d'établir un nouveau cimetière et d'y fonder une chapelle[2].

Ce document, conservé aux archives du Loiret, a été souvent étudié[3] et les notes qui accompagnent les souscriptions des témoins ont été bien transcrites dans le *Musée*.

L'usage des notes tironiennes semble avoir été en honneur aux IXe et Xe siècles parmi les chanoines de bien des églises cathédrales; nous en avons un exemple ici, et nous savons que dans l'ouest, à Tours, aussi bien que dans l'est, à Langres[4], les chanoines avaient l'habitude d'exprimer à l'aide de notes quelques-uns des mots de leurs souscriptions. Ce ne sont pas là des faits isolés. Les actes originaux antérieurs à l'an 1000 sont rares; mais, lorsque nous en trouvons, nous constatons souvent l'emploi de ce genre d'écriture. Sur toute l'étendue de l'empire carolingien, nous remarquons l'usage des notes dans les manuscrits[5], mais c'est surtout dans les ouvrages écrits dans les grands monastères, plus encore que dans les actes émanés de ceux-ci,

1. Je donnerai bientôt une étude d'ensemble sur les notes tironiennes dans les diplômes de Charles le Chauve.

2. *Musée*, pl. V, texte, n° 6, p. 13-15.

3. Cf. *Charte d'Agius, évêque d'Orléans de l'an 854*, communiquée par M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant à Orléans et annotée par M. Bordier, membre résidant, dans les *Mém. de la Soc. impériale des Antiq. de Fr.*, t. XXIX (1867), p. 316-325, les notes ont été lues par Jules Tardif et Boucher de Molandon, *Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle; l'Ancienne chapelle Saint-Aignan (église Notre-Dame-du-Chemin)*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. XI (1868), avec un fac-similé en lithographie (par Pilinski), qui a pris place dans la *Coll. de l'École des chartes* (ancien fonds, n° 557).

4. Cf. Alphonse Roserot, *Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux archives de la Haute-Marne* (851-973). Auxerre, Paris, 1898 (18 nov.), in-8°, extrait du *Bull. de la Soc. des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LI (1897, 1er de la 4e série), p. 161-207. Dans cette publication, nous trouvons neuf chartes parmi les souscriptions desquelles se trouvent des notes tironiennes, ce sont les n°s 1 (851), 6 (891), 7 (902), 8 (904), 11 (909), 14 (921), 15 (935), 16 (950-952), 17 (952-970). Ces notes ont été lues par M. Henri Omont.

5. Je donnerai le *Catalogue descriptif des manuscrits à notes tironiennes conservés à la Bibl. nat.* Ils sont nombreux, et j'en connais beaucoup qui n'ont jamais été signalés.

comme à Saint-Martin et Saint-Julien à Tours, à Marmoutier, à Fleury, pour ne citer que ceux qui avoisinent les églises cathédrales de Tours et d'Orléans, que nous trouvons une connaissance sérieuse des notes. Les souscriptions des chanoines ne nous font connaître qu'un très petit nombre de notes[1]; aussi, je crois que la plupart d'entre eux employaient ces quelques signes, appris par cœur, uniquement pour suivre la mode, à l'exemple de ceux qui, plus hétérodoxes encore, traçaient leurs noms en lettres grecques. Il ne faut pas se laisser tromper par ces amusements d'écoliers, d'autant plus que des témoignages contemporains nous apprennent combien étaient rares ceux qui savaient bien les notes tironiennes. Quant au grec, il était peut-être plus ignoré encore.

5° 864, juin. — Concile de Pîtres[2].

Les notes tironiennes qui accompagnent quelques-unes des souscriptions ont été bien lues. On doit cependant faire remarquer qu'une erreur d'impression a fait placer après la souscription de l'évêque d'Évreux[3] les notes : *Indignus episcopus subscripsi*, qui, sur l'original, suivent la souscription de l'évêque de Langres, Isaac, laquelle doit être transcrite : « Isaac sanctæ Lingonensis ecclesiæ indignus episcopus *subscripsi. Indignus episcopus subscripsi* » (fig. 35).

6° 939, juillet. — Charte de Téotolon, archevêque de Tours[4].

Les notes tironiennes ont rendu célèbres les chartes de Touraine, et quelques fac-similés nous permettent de constater que cette réputation est justifiée[5]. La charte de Téotolon, dont le

1. A Langres, par exemple, dans les actes publiés par M. Roserot, nous constatons seulement l'emploi des notes tironiennes signifiant *archidiaconus, diaconus, indignus, levita, prepositus, presbyter, subscripsit.*

2. *Musée*, pl. VII, texte, n° 9, p. 19-22. Cf. Albert Werminghoff, *Verzeichnis der Akten fränkischer Synoden von 843-918*, dans le *Neues Archiv*, XXVI (1901), p. 635, où l'on trouvera la liste des fac-similés.

3. *Ibidem*, p. 22.

4. *Ibidem*, pl. X, texte, n° 12, p. 25-27. Fac-similé des souscriptions dans André Salmon, *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Loup près de Tours*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. I de la 2e série (1845), p. 447.

5. Voici la liste des fac-similés que je connais :

a. — 908. Accommodement d'un procès entre l'abbaye de Marmoutier et le chapitre de Saint-Martin. Fac-similé dans E. Cartier, *Mélanges historiques* (1842), et texte, p. 9-11. Cf. J. Delaville Le Roulx, *Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine antérieures à l'an mil* (Tours, 1879, in-8°), n° III, p. 16-17.

Musée donne le fac-similé, est conservée aux archives d'Indre-et-Loire. Les souscriptions des témoins sont accompagnées de notes tironiennes qui ont été souvent mal transcrites, mais les rectifications nécessaires ont déjà été présentées[1].

IX.

Un diplôme de Louis le Débonnaire, donné à « Ketzicha » le 12 mai 840[2] pour garantir à un certain Helis la possession de biens qui vont lui être restitués sur l'ordre de l'empereur, est entièrement écrit par le notaire Meginarius. L'écriture de Meginarius est moins régulière que celle de Durand, mais elle est plus personnelle et les ruches qu'il dessine ont une ampleur et une perfection de lignes qui ne sera jamais dépassée. La ruche de ce

b. — 941, août. Charte de Téotolon, archevêque de Tours, relative à l'abbaye de Saint-Loup. Fac-similé des souscriptions dans Salmon, *op. cit.*, p. 449. Cf. Delaville Le Roulx, *op. cit.*, n° VI, p. 19-20, et Chatelain, *Introduction*, p. 208.

c. — 942, février. Téotolon ratifie une donation faite à Saint-Martin. Fac-similé dans la *Coll. de l'École des chartes*, fonds des héliogravures, n° 271. Texte dans Ch. de Grandmaison, *Fragments de chartes du X° siècle provenant de Saint-Julien de Tours recueillis sur les registres d'état-civil d'Indre-et-Loire* (Paris, 1886, in-8°), n° VI, p. 27-29, avec le fac-similé précédemment cité, extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVI (1885), p. 398-401 (sans le fac-similé).

d. — 967, mars. Donation faite à Saint-Julien de Tours par un nommé Girard. Fac-similé dans la *Coll. de l'École des chartes*, héliogravures, n° 269. Texte dans Ch. de Grandmaison, *op. cit.*, n° XXI, p. 59-60, avec le fac-similé précédemment cité, extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVII (1886), p. 226-229 (sans le fac-similé).

e. — 970, 10 avril. Concession par Hugues Capet à son vassal Haymon de biens appartenant à Marmoutier. Fac-similé partiel dans E. Cartier, *Mélanges historiques* (1842), et texte, p. 19-20. Cf. J. Delaville Le Roulx, *op. cit.*, n° IX, p. 23-24.

f. — 971, février. Donation d'une villa à Saint-Julien de Tours par Sigefroid, évêque du Mans. Fac-similé dans la *Coll. de l'École des chartes*, héliogravures, n° 270. Texte dans Ch. de Grandmaison, *op. cit.*, n° XXIII, p. 63-65, avec le fac-similé précédemment cité, extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVII (1886), p. 231-234 (sans le fac-similé).

1. Cf. J. Delaville Le Roulx, *op. cit.*, n° V, p. 18-19. Th. v. Sickel, dans les *Mittheilungen*, I (1880), p. 322. Chatelain, *Introduction*, p. 207-208.

2. Original au British Museum, Harley Charter, 111. A. 1. (Sickel, L. 384). Fac-similé dans *Facsimiles of ancient charters in the British Museum*, [by Edward A. Bond], part IV (1878, gr. in-fol.), pl. XLVII.

diplôme renferme des notes tironiennes qui n'ont jamais été lues. Les premières sont disposées sur deux lignes dans l'intérieur de la ruche (fig. 36 et 37)[1]; elles signifient : *Me-gi-na-rius notarius atque diaconus advicem Hu-go-nis recognovi et subscripsi*. A droite de la ruche, nous distinguons deux autres lignes de notes. Je transcrirai la première : *Scaha*[2]*-fes*[3] *impetravit* (fig. 38) et la seconde : *et ego sigillavi* (fig. 39). A cette époque, le notaire prend généralement soin de nommer l'*impetrator*. Comme le nom ou les noms de ces personnages, car ils sont deux quelquefois, ne sont pas exprimés dans le texte du diplôme, il est toujours utile de déchiffrer les notes qui les représentent. Le plus souvent, ces lectures nous apprennent l'intervention de personnages importants et célèbres dans l'histoire[4]. Ainsi, dans un diplôme du 14 octobre 829[5], nous lisons : *Bernar-dus impetravit* (fig. 40). Cet *impetrator* est le célèbre Bernard de Septimanie. Nous saisissons l'importance que l'on attachait à cette mention et le soin que l'on prenait à ne pas l'omettre en constatant que, dans un diplôme du 1er avril 833[6], le notaire Hirminmaris a écrit en notes tironiennes dans la ruche : *Nescio quis impetravit*[7].

X.

M. Pierre Lévêque a publié, parmi les pièces justificatives d'une étude sur *Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur de l'abbaye de Marmoutier*[8], une notice authentique, écrite à Tours en 908 et

1. Dans la fig. 36, j'ai dû, faute de place, rapprocher un peu les signes.
2. Cf. Schmitz, *Commentarii*, tab. XVIII, n° 94. Ce signe ressemble beaucoup au signe *sca* (tab. XVIII, n° 91).
3. Cf. *Ibidem*, tab. XVI, n° 101.
4. Les exemples sont très nombreux. Cf. *Moyen âge*, 1904, p. 485-487 (n°s IV et V).
5. Sickel, L.267. Photographie réduite dans Verguet, *Diplômes carlovingiens conservés aux archives départementales de l'Aude* (fonds de Lagrasse [*sic*]). Carcassonne, 1865, in-fol. oblong, n° 2. J'étudierai ultérieurement la ruche de ce diplôme dans son ensemble.
6. Fac-similé dans la 3e livraison des *Schriftt.* de W. Arndt, publiée par M. Michael Tangl (Berlin, 1903, in-4°), taf. LXXV.
7. Lecture proposée par M. Tangl, *Ibidem*, Introduction, p. 39.
8. *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 54-82 et 289-305.

souscrite par l'archevêque *Erbernus* et plusieurs membres du chapitre[1]. L'original est perdu, mais il nous en reste une copie de dom Eyme[2], dans laquelle les notes tironiennes qui accompagnaient les souscriptions ont été assez soigneusement reproduites[3]. La transcription de ces notes donnée par M. Lévêque présentant des erreurs et des lacunes, je crois devoir en proposer une nouvelle. Pour faciliter la vérification, je reproduis à gauche la lecture de M. Lévêque. Les notes tironiennes sont imprimées en italiques dans les deux textes :

(*Chrismon.*) Erbernus *miseratione Dei archiepiscopus huic auctoritati subscripsi.* (*Chrismon.*) Rothardus *decanus.*

Bartholomæus *scripsi.* Drogo *diaconus atque* precentor *subscripsi.*

Petrus subdiaconus atque archiclavis *scripsi.* (*Chrismon.*) Otrannus *diaconus* Dodaldus *subscripsi.*

Frammaricus *diaconus subscripsi.* (*Chrismon.*) Gauzbertus *presbyter subscripsi.*

(*Chrismon.*) Godo *presbyter atque* pictor *subscripsi.* (*Chrismon.*) Ingolradus *presbyter subscripsi.*

Dodo præcentor *atque diaconus.* Eracus diaconus *subscripsi.* (*Chrismon.*) Bonefacius *diaconus subscripsi.*

Guinegaudus *presbyter subscripsi.*

(*Chrismon.*) ERBERNUS *misericordia Dei archiepiscopus huic auctoritati subscripsi.* (*Chrismon.*) ROTHARDUS *archidiaconus atque* DECANUS *subscripsi.*

Bartholomeus *subscripsi.* (*Chrismon.*) Drogo *diaconus atque* precentor *subscripsi.*

PETRUS[4] *subdiaconus atque* archiclavis *subscripsi.* (*Chrismon.*) Otrannus *diaconus subscripsi.* (*Chrismon.*) Dodaldus *presbyter subscripsi.*

(*Chrismon.*) Frammaricus *diaconus subscripsi.* (*Chrismon.*) Gauzbertus *presbyter subscripsi.*

(*Chrismon.*) Godo *presbyter atque* pictor *subscripsi.* (*Chrismon.*) Ingolradus *presbyter subscripsi.*

Dodo precentor *atque diaconus subscripsi.* (*Chrismon.*) Eracus diaconus *subscripsi.* (*Chrismon.*) Bonefacius *diaconus subscripsi.*

(*Chrismon.*) Guinegaudus *presbyter subscripsi.* (*Invocation*

1. *Ibidem*, p. 294-297.
2. Bibl. nat., coll. Moreau, t. III, fol. 229-230 v°.
3. *Ibidem*, fol. 230 v°.
4. Ce nom propre est figuré à l'aide d'un monogramme.

Ingelbertus *diaconus subscripsi.*

TRA
OT † NIS
diaconus subscripsi.

Data in mense maio anno Domini D CCCC VIII, regnante Karolo rege. *Ego* Herkenaldus *rogatus scripsi et subscripsi.* (*Ruche.*)

monogrammatique.) Ingelbertus *diaconus subscripsi.*

TRA
OT † NIS
diaconus subscripsi.

Data in mense maio, anno Domini D CCCC VIII, regnante Karolo rege. *Ego* Herkenaldus *rogatus scripsi et subscripsi. Amen.*

Les notes que renferment ces souscriptions se rencontrent toutes dans d'autres actes écrits à Tours dont les originaux sont conservés; elles nous apprennent donc peu de chose au point de vue purement paléographique. Cependant, il est bon de prendre en considération tous les exemples d'un même fait quand ceux-ci sont rares et de conserver à chacun d'eux leur valeur respective en les faisant exactement connaître. Le chrismon qui précède les souscriptions est généralement figuré à l'aide du X et du P grecs entrelacés; mais, devant les noms *Rothardus*, *Dodaldus*, *Frammaricus* et *Gauzbertus*, il a la forme très usitée en Orient, celle du P, dont la hampe est coupée par un signe en forme d'ω renversé[1].

Maurice JUSSELIN.

1. J'espère apporter un jour quelques renseignements nouveaux sur l'histoire de ce signe qui est des plus compliquée.

NOTES CAROLINGIENNES

I.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DES ANNALES DE SAINT-BERTIN.

On sait que le texte des Annales dites de Saint-Bertin, œuvre jusqu'à l'année 861 de l'évêque de Troyes, Prudence, continuées à partir de cette date par l'archevêque de Reims, Hincmar, et qui constituent pour l'histoire du IXe siècle notre source la plus importante, nous a été conservé par deux manuscrits. L'un de ceux-ci date du Xe siècle et est actuellement conservé à la bibliothèque de Saint-Omer sous le n° 706[1]. Il provient de l'abbaye de Saint-Bertin, et c'est à cette provenance que les Annales doivent le nom sous lequel elles sont habituellement désignées. L'autre, du XIe siècle, est le n° 795 de la bibliothèque de Douai[2]; il est malheureusement incomplet, et le texte des Annales s'y arrête après les premiers mots de l'année 844[3].

1. Sur ce ms., cf. *Catal. gén. des mss. des départements*, in-4°, t. III, 1861, p. 309; Lebeuf, *Notice raisonnée d'un ms. des Annales de Saint-Bertin que Duchesne n'a pas connu*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVIII, p. 274; les préfaces de Pertz (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 422), de l'abbé Dehaisne (*Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast*, publiées pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1871, in-8°, p. I-III), de Waitz (*Mon. Germ. in usum scholarum*, 1883, in-8°, p. IX).

2. Cf. *Catal. gén. des mss. des départements*, in-4°, t. IV, 1878, p. 484, et les préfaces précitées, principalement celle de l'abbé Dehaisne. Ce ms. contient également les *Annales Vedastini* et différents autres textes historiographiques.

3. Il existe également à la bibliothèque de Bruxelles un ms. du XIe siècle des Annales, mais qui ne représente, selon Waitz (*Ibid.*, p. IX), qu'une copie du ms. de Saint-Omer. M. Smets, de l'Université de Bruxelles, a bien voulu faire pour moi sur ce ms. un certain nombre de vérifications, dont je tiens à le remercier.

Or, le t. XLVI de la collection dite des Mélanges Colbert, à la Bibliothèque nationale, contient, du fol. 283 au fol. 313, une copie d'un texte anonyme et sans titre, mais dans lequel il est aisé de reconnaître un extrait des *Annales Bertiniani*, commençant avec les mots *cumque interrogaret cur libri illi sanguineis litteris descripti essent*, au milieu de l'année 839[1], et s'arrêtant avec les mots *interim constricta permaneat*, au milieu de l'année 863, un peu avant la fin du quatrième chapitre des actes du synode de Metz[2].

En tête du texte se trouve une lettre adressée à André Duchesne par Jean Bolland, datée d'Anvers, du 17 juin 1638, et dans laquelle Bolland avertit son correspondant de l'envoi du morceau annalistique, en lui annonçant en même temps qu'il lui fera parvenir sous peu la copie du texte entier. Ce volume XLVI des Mélanges Colbert est d'ailleurs tout entier un recueil de chroniques ou d'extraits de chroniques formé par Duchesne, et qui, de la bibliothèque de son fils François, passa dans celle de Colbert[4].

Or, Duchesne, en publiant en 1641, au t. III de ses *Scrip-*

1. *Annales Bertiniani*, éd. G. Waitz. Hannovre, 1883, in-8° (*Mon. Germ. in usum scholarum*), p. 18, l. 33. — Sauf indication contraire, tous les renvois aux Annales se réfèrent à cette édition.

2. *Ibid.*, p. 65, l. 33.

3. Cette lettre est déchirée et mutilée à la fin des lignes. En voici le texte : « Clarissime domine. Pax Christi. Mitto fragmentum istorum Annalium d... nuper reliqua describuntur et mittam... Mitto et de Miraculis sancti Wandregisili q... sunt ad historiam regum. An habet d... Carilefi vitam? In ea quaedam de regibus... nentur. Quædam alia annotabo per otium... ab armis hostilibus erit. S. Hugonis Augustodunensis v... non vidi preter fragmentum quod Cl... citavit in Bibliotheca Cluniacensi. Ideoque v... describenda erat uti et S. Sori vitam qua... tenus non vidi. An notavit D. V. in Theophylacti Simocattae historia Mauriciana ista verba, lib. 6, cap. 3 : die tertio etiam legati Celtiberorum, qui hodie Franci dicuntur, Bosus et Bettus in urbe adsunt. Hujus gentis princeps Theodericus tributum pro societate cum Romanis coeunda et pretium pro bello adversus Chaganum gerundo ab imperatore paciscebatur. Qui, legatos muneratus humaniter et barbaros a Romanis exigere pecuniam inique patiens, hortatur Francos ut extra stipendium, seu vestigal, quod postulabant, armorum societa secum devinciri vellent.

« Caeterum Deum precor ut Cl. D. V. diu incolumem servet.

« Antverpia 17 junii 1638. Cl^{ae} V^{ae} dominationis servus in Christo.

« Johannes Bollandus. »

4. On trouvera la liste de ces volumes dans le ms. fr. 22572, fol. 10. Le fragment des Annales de Saint-Bertin n'est d'ailleurs pas indiqué dans le dépouillement très sommaire, donné par cette liste, du volume qui correspond actuellement au t. 46 des Mél. Colbert.

tores historiæ Francorum, le texte des *Annales Bertiniani*, déclare l'éditer d'après une copie faite par les soins du P. Rosweyd sur un ancien manuscrit du monastère de Saint-Bertin, et à lui envoyée par le P. Bolland[1]. On pourrait supposer que cette copie complète est précisément celle dont Bolland annonce, dans la lettre dont je viens de parler, le prochain envoi. D'autre part, Pertz[2] a montré que, contrairement à l'opinion de l'abbé Lebeuf[3], le « codex S. Bertini » qui, par l'intermédiaire de Rosweyd, a servi de base à l'édition de Duchesne, est le même que le manuscrit actuel de Saint-Omer. Les quelques divergences que l'on peut constater s'expliquent par des erreurs imputables au copiste, ou par des corrections arbitrairement introduites par Duchesne dans le texte qu'il avait sous les yeux[4]. On pourrait donc croire *a priori* que le fragment des Mélanges Colbert représente également une copie partielle du manuscrit de Saint-Bertin, aujourd'hui de Saint-Omer[5].

Mais, en réalité, il ne saurait en être ainsi. L'un des principaux arguments employés pour prouver que Duchesne a bien utilisé le manuscrit encore existant, c'est l'absence, dans le texte des *Scriptores*, à la fin de l'année 843, de la mention relative à la concession, faite à Lothaire par Charles le Chauve, de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras[6]. Cette mention avait été soigneusement effacée dans le manuscrit de Saint-Omer. Elle figure, au contraire, dans la copie des Mélanges Colbert. Celle-ci présente, d'autre part, un certain nombre de passages, phrases entières ou membres de phrases, qui ne se trouvent ni dans le manuscrit de Saint-Omer, ni dans le texte publié par Duchesne, et sur lesquels j'aurai occasion de revenir. En revanche, il y a quelques omissions, mais peu nombreuses, comme les mots *fideles... constrinxerunt*, au début de l'année 842[7].

1. *Script. hist. Francorum*, t. III, p. 150 : « Ex codice vetutissimo monasterii sancti Bertini cujus exemplar cura Heriberti Rosweidi Societ. Jesu descriptum est et a Joanne Bollando ejusdem Societ. Antwerpia transmissum. »

2. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 422.

3. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVIII, p. 274 et suiv.

4. Cf. aussi sur ce point l'abbé Dehaisne, *Introd.*, p. VI.

5. Ou peut-être une copie du ms. de Bruxelles, qui provient de la bibliothèque des Jésuites d'Anvers, et est lui-même une copie du ms. de Saint-Omer.

6. P. 30, l. 6-7.

7. P. 27, l. 14-15.

On pourrait supposer également que la copie des Mélanges Colbert a été faite sur le manuscrit aujourd'hui conservé à Douai, à une époque à laquelle il se serait trouvé plus complet que maintenant. Il est possible, en effet, qu'un ou deux quaternions aient été enlevés à la suite du folio avec lequel se termine brusquement la partie conservée des Annales, avec les mots *jamdudum grandia moliens*[1]. La mutilation serait en ce cas postérieure à l'année 1638. L'état matériel du manuscrit ne s'oppose pas à cette hypothèse, car il y a eu visiblement un cahier, au moins, arraché à l'endroit indiqué après que le volume tel qu'il existe aujourd'hui eût été constitué. Mais cette supposition est aussi inadmissible que la première, et le texte des Mélanges Colbert ne peut être considéré comme dérivant du manuscrit de Douai. Celui-ci présente, en effet, à l'année 839 une importante lacune, correspondant au récit de la vision d'un prêtre anglais et à la relation de l'ambassade envoyée par le basileus Théophile à Louis le Pieux[2]. Cette lacune n'existe pas dans le texte que je signale[3], non plus que celle qui correspond aux événements de Saxe, à la fin de la même année[4].

Je crois donc qu'il faut considérer le fragment envoyé à Duchesne par Jean Bolland comme représentant la copie d'un manuscrit distinct à la fois de celui de Saint-Omer et de celui de Douai, copie malheureusement partielle. Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur le manuscrit ainsi transcrit et sur l'époque à laquelle il pouvait remonter. Peut-être un hasard favorable le ramènera-t-il au jour. En l'état actuel, il y a certainement quelque intérêt, au point de vue de la constitution du texte des *Annales Bertiniani*, à consulter la copie provenant de Duchesne.

1. P. 30, l. 15-16.

2. Depuis les mots *quoniam visio cuidam* (p. 18, l. 25) jusqu'à *decerneado efficeret. Quibus peractis* (p. 20, l. 19), et non pas seulement jusqu'à *sanctorum evadere poterunt* (p. 19, l. 27), comme le dit inexactement Waitz, p. 18, n. k.

3. A l'exception, bien entendu, des premiers mots du récit de la vision, puisque le texte ne commence qu'au premier tiers environ de celle-ci.

4. De *sed et ipso* (p. 12, l. 19) jusqu'à *de omnibus justiciam adimplerint* (p. 23, l. 4), et le dernier alinéa de la p. 23.

II.

Il ne saurait être question de donner ici une collation complète de ce manuscrit. Je me contenterai, en attendant l'édition des *Annales Bertiniani* entreprise sous la direction de M. F. Lot, d'indiquer à titre d'exemples un certain nombre de passages dans lesquels on peut ainsi corriger ou compléter le texte du manuscrit de Saint-Omer et vérifier ou rejeter quelques-unes des corrections conjecturales proposées par le dernier éditeur, G. Waitz. Celui-ci a désigné par 1 le manuscrit de Saint-Omer, par 2 celui de Douai. Je conserve cette notation en appelant 3 le manuscrit de Duchesne. J'indique, dans chaque passage, en caractères romains la variante nouvelle apportée par ce manuscrit 3. P représente le texte de Pertz, amélioré par conjecture, W celui de Waitz, indiqué entre crochets après chaque passage quand il diffère de celui du manuscrit 1.

A. 839, p. 20, l. 4 : *per imperium suum* tuto *habere possent* [*toto* 1, *totum* P, *tuto* (?) W].

A. 839, p. 22, l. 8 : adventum *missorum in Baioariam directorum statuit operui* [*directorum reditum statuit* WP; *adventum* om. 1, 2].

A. 840, p. 26, l. 8 : les mots *piratis... christianorum* omis par 1 se trouvent dans 3.

A. 842, p. 28, l. 4 : *fratris* ambitum *gradu tardiusculo insequuntur* [*abitu* 1, *habito* 2].

A. 844[1], p. 30, l. 24 : *Romam venientes honorifice* ab eo *suscepti sunt* [om. 1].

A. 844, p. 31, l. 5 : *ad propria* redire *permisit* [*redire* om. 1 ; conjecture de W].

A. 845, p. 33, l. 12 : *vix perpauci evaderent*, *qui* Dei potentiam *ceteris nunciarent* [*it.* 1, *Dei omnipotentis iram* PW].

A. 845, p. 33, l. 18 : *Hlotharius Provinciam ingressus* brevi totam *suae potestati recuperat* [*bretotiam* 1, *fere totam* PW].

A. 845, p. 33, l. 22 : *Karolus Britannie Galliam cum*

1. Je rappelle qu'à partir de 844 il n'y a plus de texte 2, le ms. s'arrêtant au début de cette année.

paucis nimis caute adgressus, deficientibus suis, rebus sinistra fortuna inversis, *Cinomannos festinato revertitur* [*deficientibus suis rebus fortuna universis* 1]. — La leçon du ms. 3 permettrait de croire qu'au cours de cette expédition contre Nomenoé, Charles eut, comme en tant d'autres occasions, à se plaindre de la perfidie de ses grands, et que la défection de ceux-ci explique dans une certaine mesure la défaite de Ballon[1].

A. 846, p. 34, l. 3 : quidam die jejuniorum *cum equa coiens* [*quadam die juniorum* 1; *quadam die junior quidam* P; *quadam die junior* W].

A. 847, p. 35, l. 10 (après avoir raconté la défaite des Bretons par les Normands) : *Nomenogiusque victus cum suis fugit, dein* lenitos *muneribus a suis eos sedibus amovit* [*legatos* 1; *per legatos* W].

A. 849, p. 36, l. 35 : *quatenus illuc dignum suae perfidiae judicium nanciscatur.* Quem rex christianissimae fidei strenuissimus *cultor Karolus* [*judicium... fidei* om. 1; *judicium subiret, quem sanctæ dei ecclesiæ* PW].

A. 856, p. 46, l. 22 : *Proceres... Hlotarium regem Franciae etiam sacra* unctione *constituunt* [*ratione* 1; *unctione* P; *sacratione* (?) W].

A. 859, p. 51, l. 27 : *sese* adversus omnes hostes suos *iterum confirmant* [*adversus.... suos* om. 1].

A. 859, p. 52, l. 8 : *in insula Reni inter* Anturnacum *et Confluentes* [*Antunnacum* 1]. — La variante de 3 assure l'identification avec Andernach, qui résulte d'ailleurs du texte des Annales de Fulda[2].

A. 860, p. 53, l. 15 : *Lotharius reginam suam Teutbergam inrevocabili odio habitam et* multis contrarietatibus fatigatam ut ipsa coram episcopis confiteretur. — Les mots en romain correspondent à une lacune de 1, mais dans les deux textes il faut suppléer un mot comme *coegit*.

A. 858, p. 50, l. 1 : *datis ei duobus episcopatibus ex regno suo portionibus* et duobus comitatibus, *id est Bilisio et Tarentasia*. — Les mots en romain manquent dans 1. Il est intéressant

1. On peut comparer les expressions vagues employées ici, pour faire allusion à une défaite, avec celles dont se sert Hincmar pour parler de la malencontreuse campagne de 861 en Bourgogne (*Annales Bertiniani*, a. 861, p. 56).

2. *Annales Fuldenses*, éd. Kurze (*Mon. Germ. in usum scholarum*), p. 53.

de les relever, car, dans les concessions de ce genre, les souverains se transmettent moins le droit d'exercer une autorité plus ou moins nominale sur certains territoires, comme des diocèses, qu'un ensemble de droits utiles, comme ceux qui constituent le *comitatus*, avec le droit d'en disposer à leur gré en faveur de leurs fidèles.

A. 862, p. 57, l. 2 : *a prefatis Guntfrido* et Gosfrido *sollicitatus* [om. 1 ; la conjecture est faite par W].

A. 862, p. 57, l. 25 : *obsides electos et* a *Karolo* jussos *ea conditione donant* [*et Karolo missos* 1].

A. 862, p. 59, l. 11 : *propter designatos excessus* qui *gestorum serie continentur* [*qui* om. 1 ; *qui in* W].

A. 862, p. 59, l. 32 : *Hunfrido*, Goziae marchioni [om. 1].

A. 862, p. 60, l. 4 : *Franconofurth palatium*... redit [om. 1 ; *revertitur* PW].

Ainsi donc, en un certain nombre de passages, le manuscrit 3 semble présenter un texte plus correct ou plus complet que le manuscrit 1. Ailleurs, il présente les mêmes lacunes que ce dernier, par exemple à l'année 858, p. 48, l. 3, après le mot *territorio;* de même à 862, p. 59, l. 37, après les mots *apellantur* et *regulum*[1], où des noms propres ont été omis. Mais c'est surtout sur quelques variantes intéressantes au point de vue proprement historique qu'il convient d'appeler l'attention.

III.

A l'année 845[2], on ne voit pas figurer la mention du monastère de Sithiu, c'est-à-dire de Saint-Bertin, qui aurait été dévasté par les Normands, mention transcrite en marge du ms. de Saint-Omer. Mais aucun autre nom ne le remplace et ne permet d'identifier le monastère, dont Prudence rapporte la destruction sans le désigner clairement. M. Levillain[3], remarquant qu'aucun des textes qui mentionnent l'incursion de 845 ne signale la destruc-

1. Ces lacunes s'expliquent d'ailleurs très bien par le fait que les rédacteurs des Annales ont pu laisser en blanc certains noms propres, avec l'intention de rajouter ceux-ci après coup sur leur manuscrit.

2. P. 33, l. 10.

3. *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières*. Paris, 1902, in-8° (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*), p. 87-92.

tion de Saint-Bertin, avait ingénieusement conjecturé que les mots *Sithdiu nomine*, en marge du manuscrit de Saint-Omer, représentaient une mauvaise interprétation d'une addition marginale du manuscrit rémois sur lequel a certainement été copié celui de Saint-Omer, addition due peut-être à Hincmar lui-même. En l'espèce, il faudrait remplacer le nom de *Sithdiu* par celui de *Sancti Judoci*, Saint-Josse-sur-Mer[1]. Mais le copiste de Bolland a transcrit une autre glose marginale du ms. qu'il avait sous les yeux, glose qu'on ne peut guère attribuer qu'à Hincmar[2]. Son silence, à propos de *Sithdiu*, sans être incompatible avec l'hypothèse de M. Levillain, car un copiste peut toujours avoir négligé une addition de ce genre, n'apporte du moins en faveur de celle-ci aucun argument nouveau.

A l'année 853[3], après le récit des dévastations normandes dans le bassin de la Seine, le manuscrit 3 ajoute : « *Lotharius et Karolus Theophaniæ sollemnitatem in Carisiaco palatio cum magno gaudio celebrant.* » Cette phrase, omise dans le ms. de Saint-Omer[4], permet de déterminer avec une certaine exactitude l'époque à laquelle les deux souverains abandonnèrent l'expédition entreprise par eux et de préciser un peu l'itinéraire de Charles, dont les textes diplomatiques ne mentionnent le séjour à Quierzy qu'à partir du 17 janvier[5]. Les deux frères ayant célébré la Noël au camp devant Jeufosse, pour qu'ils aient pu se trouver à Quierzy le 6 janvier, il faut que le siège de la forteresse normande ait été levé dans les derniers jours de l'année 852[6].

1. Saint-Josse, Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil.

2. Cf. *infra*.

3. P. 42, l. 17.

4. Dans lequel la phrase relative au baptême de la fille de Charles le Chauve, qui eut Lothaire comme parrain, phrase qui commence par *Lothariusque...*, se rattache très mal à ce qui précède.

5. Il donne à cette date un diplôme en faveur de son fidèle Theutmondus (*Hist. de France*, t. VIII, p. 520, n° CVIII). L'acte est daté du XVI des kalendes de février, an XIII du règne, XV° indiction. Cette dernière est celle de 852, et c'est la date qu'adopte D. Bouquet. Mais il y a une erreur d'une unité dans l'indiction pour toute une série de diplômes de cette époque, et il vaut mieux s'en tenir à l'année du règne. Mülhbacher (*Regesten*, p. 431) ne considère la présence de Charles le Chauve à Quierzy comme attestée par les textes diplomatiques qu'à partir du 21 mars.

6. Sur ces événements, voy. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. I, p. 355; Parisot, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 43; J. Lair, *les Normands dans l'île d'Oscelle*, Pontoise, 1897, in-8° (extr. des *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin*, t. XX), p. 7.

Même année (853), p. 43, l. 26 : « *Corpus beati Martini ad Cormaricum monasterium*, thesauri vero *ejus ecclesiæ ad civitatem Aurelianorum transportati sunt.* » Les mots *thesauri vero* ayant disparu dans le texte de Saint-Omer, la phrase devenait inadmissible. Les éditeurs, à la suite de la compilation de basse époque connue sous le nom de *Chronicon Nortmannorum*, qui est elle-même extraite des *Annales Bertiniani*, ont rattaché ces mots *ejus ecclesiæ* à *monasterium*, et modifié la fin du passage en [*et inde*] *ad civitatem Aurelianorum transportatum est*, en appliquant cette mention au corps saint. Mais le manuscrit 1 porte bien *transportati sunt*, ce qui prouve qu'un mot a été omis, et que le texte correct et complet est celui de notre manuscrit 3. Il faut donc rayer de la liste des pérégrinations du corps de Saint-Martin le voyage à Orléans en 853[1]. Les trésors de l'abbaye furent seuls transportés dans cette ville. D'autre part, l'abbé de Saint-Martin, Hilduin, avait demandé à Loup de Ferrières de leur donner asile dans son monastère. Loup répondit par une fin de non-recevoir, son abbaye n'étant pas susceptible d'assurer à un dépôt aussi compromettant un abri sûr, même pour trois jours[2]. Il ne paraît pas dire que le transport ait été effectué, et qu'il ait renvoyé le trésor après l'arrivée de celui-ci. Il rapporte seulement que les gens du monastère de Saint-Martin sont venus jusqu'à Ferrières et ont pu y constater *de visu* l'état des lieux. Il est possible que la réponse peu encourageante de l'abbé Loup ait arrêté un transfert commencé et que le trésor de Saint-Martin soit ainsi resté à Orléans, à mi-chemin entre Tours et Ferrières. Cela permettrait de dater avec une certaine approximation la lettre en question de la seconde partie de l'année 853[3].

1. Sur ce voyage, cf. Mabille, *les Invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXX, p. 173. Le corps du saint ne resta pas longtemps hors de son monastère, puisqu'un texte diplomatique y signale de nouveau sa présence le 22 août 854 (*Hist. de France*, t. VIII, p. 536; Mabille, *la Pancarte noire*, n° 57). — Le *Liber revelationum* d'Audrad le Petit (Audradus Modicus), rappelant cet exode du corps saint, ne parle que du séjour à Cormeri, sans indiquer un transfert à Orléans (*Hist. de France*, t. VII, p. 292).

2. Loup de Ferrières, lettre 110 (éd. Desdevises du Dézert, n° C); Levillain, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 151. — Mabille, *op. cit.*, p. 173, n. 1, supposait que parmi les *thesauri* figurait la châsse contenant le corps de saint Martin, mais l'on a vu que celui-ci avait reçu une destination différente.

3. M. Levillain la date de 853-854.

A. 855, p. 45, l. 32. Pour la mort de Lothaire Ier, le manuscrit de Duchesne donne la date *tertio kalendas octobris* au lieu de *quarto kalendas octobris*. On sait que cette date est légèrement douteuse, en ce sens qu'un certain nombre de textes la rapportent au IV des kalendes d'octobre, c'est-à-dire au 28 septembre, et les autres au III des kalendes, c'est-à-dire au 29 du même mois[1].

Au début de l'année 858, tout le passage relatif au danger connu par Charles le Chauve lors de son expédition contre les Normands établis dans l'île d'Oscelle, c'est-à-dire dans l'île de la Seine située en face de Jeufosse, fait défaut depuis les mots *quando ipse Karolus*... jusqu'à *cum honore non recessit*. Le texte, tel que le donnent le manuscrit 1 et les éditions, présentait des difficultés. Il avait fallu suppléer le mot *anno* après le mot *ipso*, dont on n'apercevait plus la relation avec le *festivitatis die* dont le sépare tout le passage en question. D'autre part, les événements auxquels il est fait ici allusion sont de la fin de l'année 858 ou même, comme la retraite de Louis le Germanique, du début de 859. Or, Prudence rapporte les faits dans un ordre à peu près chronologique. Il y a longtemps déjà que mon maître et ami, M. F. Lot, m'avait signalé ces quelques lignes comme représentant une glose marginale passée dans le texte, et leur absence dans le manuscrit 3 me paraît confirmer pleinement cette manière de voir[2].

On s'explique aisément d'ailleurs qu'une mention de ce genre n'ait pas figuré dans un texte quasi officiel, dont le roi Charles avait entre les mains un exemplaire. Prudence, comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer, n'insiste pas en général sur les événements défavorables au souverain. Il se fût gardé de lui rappeler, par une note placée ainsi en vedette au début de l'année, quelques-uns des plus mauvais jours de son histoire, alors qu'abandonné par les grands, resté seul dans le bateau qui le portait,

1. On trouvera l'indication de ces textes dans Dümmler, *Gesch. des ostfränkischen Reichs*, t. I, p. 391-392; Mühlbacher, *Regesten*, p. 537; Parisot, *le Royaume de Lorraine*, p. 76.

2. Voici le texte complet de la note en question : *Quando ipse Karolus intravit in insula Sequanae dictam Oscellum ubi magnum sustinuit periculum, sicut a multis tunc fuit cognitum, et quando frater suus Hludovicus super illum venit cum omni hostili apparatu, sed largiente misericordia Dei, cum honore non recessit* (p. 48, l. 23-27).

Charles vit des traîtres couper le cordage qui retenait l'embarcation au rivage, pendant que ses fidèles, se croyant ainsi débarrassés de leur roi, passaient en masse au parti de Louis le Germanique[1].

En regard de la dernière phrase de l'année 859, le copiste, qui a effectué pour Bolland la copie envoyée à Duchesne, signale une curieuse note marginale s'appliquant au passage dans lequel il est question des écrits du pape Nicolas I[er] sur la prédestination et le libre arbitre : « Adscriptum erat ad marginem eadem manu : *Hic Prudentius episcopus de Nicolao scripsit quod ut fieret voluit; sed quia factum fuerit, verum non dixit*[2]. » Cette note est tout à fait dans le ton de celle qu'Hincmar a consacrée au même évêque Prudence, en prenant la plume pour continuer les Annales interrompues par la mort de ce dernier, des doctrines duquel il était, comme l'on sait, l'adversaire déclaré, jusqu'au point de falsifier le texte de son prédécesseur[3]. Elle est tout à fait aussi dans le style des remarques dont le fougueux archevêque de Reims a enrichi les marges d'un manuscrit aujourd'hui conservé à Laon, et qui ont été signalées par M. F. Lot[4]. Il en résulterait que le scribe du manuscrit vu par le copiste de Bolland a eu sous les yeux, sinon l'autographe d'Hincmar, du moins un volume revu et annoté par ce dernier[5].

René POUPARDIN.

1. On peut comparer le ton de ces quelques lignes avec celui du récit des événements eux-mêmes, p. 50-51. Les mots *sicut a multis tunc fuit cognitum* indiquent d'ailleurs que tout le monde ne connaissait pas la manière dont les choses s'étaient passées, et qu'un annaliste officiel ou officieux pouvait espérer dissimuler une partie de la vérité. — Nous ne connaissons les détails de l'événement que par un court, mais intéressant passage de la *Translatio sanctorum Georgii, Aurelii et Nathaliæ*, d'Aimoin (liv. II, ch. v; Migne, t. CXV, col. 951).

2. An. 861, p. 51.

3. Cf. *Annales Bertiniani*, an. 849, p. 37.

4. Dans le *Moyen Age*, nouv. sér., t. VI (1902), p. 438.

5. Peut-être même le ms. vu par le copiste de Bolland avait-il une note de la main d'Hincmar, car je ne sais s'il faut attribuer une très grande valeur à l'indication *eadem manu*. Le copiste pouvait considérer comme étant de la même main que le texte une glose simplement contemporaine.



UN

VOYAGE A L'ILE DE CORDOUAN

AU XVIe SIÈCLE.

Les modifications subies au cours des siècles par les côtes maritimes, érosion des promontoires et des îles, comblement des anses, transformation des estuaires, ont de tout temps passionné les géographes. En France, notamment, l'attention du monde savant s'est portée, à maintes reprises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, sur les variations du littoral occidental et sur les progrès ou les retraits de l'Atlantique, en particulier à l'embouchure de la Gironde. Le déplacement des passes qui commandent l'entrée de ce fleuve, la mobilité des dunes qui le bordent dans le Médoc et en Arvert, enfin l'énigmatique rocher de Cordouan, où l'on se plaît à reconnaître l'île d'Antros de Ptolémée, ont servi de point de départ à un assez grand nombre de travaux dont plusieurs ne sont pas sans valeur.

Aucune de ces études, pourtant, ne peut prétendre à des conclusions définitives. Toute question de méthode et de critique mise à part, leurs auteurs disposaient d'un trop petit nombre de textes pour conduire sûrement leurs déductions. Les quelques extraits de chroniques et de cartulaires tant de fois cités ne peuvent raisonnablement servir de trait d'union entre les brèves mentions d'Ausone et les cartes ou documents de l'époque moderne[1].

1. Voici un exemple de cette documentation superficielle empruntée à un ouvrage récent. M. A. Pawlowski, dans *les Villes disparues et la côte du pays de Médoc* (*Bull. de géographie historique et descriptive*, 1903, n° 2, p. 346, n. 1), écrit : « D'après un titre, on allait au XIe siècle à Cordouan en charrette (Mezuret, p. 243). » Or, si l'on se reporte à l'ouvrage cité, on voit que l'abbé Mezuret, dans *Notre-Dame de Soulac* (Lesparre, 1863, in-8°), dit, au pas-

On doit donc tenir pour prématurée toute dissertation, si judicieuse soit-elle, qui se contentera de raisonner sur des faits déjà connus sans en apporter de nouveaux. Seules de patientes recherches et des publications de textes pourront faire avancer la question.

Les notes que nous reproduisons ici n'éclaireront pas d'un jour bien nouveau le débat, mais elles nous feront connaître les impressions d'un curieux du XVIe siècle qui, en 1592, traversa le Médoc et visita Cordouan.

Henri Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière, capitaine au temps de la Ligue et historien de cette époque troublée, est bien connu comme annaliste et comme géographe. On est trop disposé cependant à oublier cette dernière qualité pour la première, et trop souvent on néglige la traduction qu'il a donnée de Mercator ou son livre des *Trois Mondes*, pour ne citer que l'*Histoire des Histoires*, ou *la Vraye et entiere histoire des troubles*. Et cependant, dans ce dernier ouvrage, ses descriptions des villes et des provinces qu'il avait traversées suffiraient à elles seules à établir sa réputation de géographe[1].

Il connaissait admirablement le Poitou, son pays d'origine, et les contrées avoisinantes. Nul n'a mieux que lui décrit Brouage et son chenal, Olonne et ses sables, la Rochelle et son port, exposé la situation de Marans, les « avenues » qui y conduisaient, les marais qui l'entouraient et en faisaient une forteresse de tout premier ordre. Son esprit curieux lui a fait rechercher les causes du progrès ou du retrait de la mer, des érosions, des modifications du littoral, et les explications qu'il en a données ne se trouveraient pas toujours en désaccord avec la critique moderne[2].

sage indiqué : « C'est peut-être vers cette époque [XIe s.?] que l'on pouvait encore arriver à Cordouan en charrette depuis la terre ferme, suivant un titre qui existe entre mains sûres et que nous n'avons pas eu le bonheur de nous procurer. »

1. En 1589, la passion de la géographie avait entraîné La Popelinière vers le pôle austral ; le mal de mer l'arrêta prosaïquement à l'île Sainte-Hélène. Cf. Ch. de la Roncière, *Revue des questions historiques*, 1904, nouv. sér., t. XXXII, p. 157.

2. Par exemple, l'exhaussement des vases à la Rochelle : « En ce temps [février 1573], on vit plusieurs du camp traverser à pied et à cheval le destroit de la mer et cheminer sur les vases d'une pointe à l'autre, ce que les plus anciens de la Rochelle n'avoient veu ny ouy parler jusques à ce jour, dont il ne se faut emerveiller neantmoins pour ce que la mer, amenant tous jours par

Vers la fin de l'année 1591, cet observateur averti se trouvait à Bordeaux à la suite du duc d'Épernon, qui venait d'occuper Bourg et Saint-André de Cubzac. On parlait beaucoup dans la grande cité marchande du phare que construisait l'ingénieur Louis de Foix sur l'îlot de Cordouan pour guider les vaisseaux à l'entrée et à la sortie de la Gironde. Depuis sept ans que l'entreprise était commencée, d'énormes sommes d'argent avaient été dépensées et l'ingénieur en demandait toujours de nouvelles. Le parlement de Bordeaux, saisi de ses réclamations, l'avait renvoyé au roi, qui avait donné l'ordre de dresser un rapport.

Au moment de l'arrivée de La Popelinière, le maréchal de Matignon, gouverneur de Guyenne, s'occupait de choisir des commissaires pour se rendre sur les lieux et procéder à l'enquête. Comment le gentilhomme poitevin se trouva-t-il mêlé à cette délégation composée de gens de robe et d'officiers du corps de ville de Bordeaux? Il a négligé de nous le dire; mais ce n'était pas à coup sûr à titre officiel. L'attrait d'une excursion unique en compagnie de personnages de qualité suffit sans doute à le séduire, et c'est à titre de volontaire qu'il se joignit à la petite troupe. Sa présence, disons-le bien vite, ne fut pas d'un grand secours à l'enquête, car les visiteurs, devant les explications de Louis de Foix et surtout l'énormité de ses demandes d'argent, déclinèrent toute compétence et revinrent à Bordeaux représenter au maréchal la nécessité d'envoyer à leur place « un ingénieux et autres expers pour voir et juger »[1]. Mais La Popelinière rapporta de son voyage une double relation qui remplace avantageu-

succession de temps force vaze et autres villenies avec soy qu'elle laisse en retournant, est cause que peu à peu le havre croît et hausse de vases, sur lesquelles on peut aller à morte marée quand le courant est retiré et non en pleine lune et grande marée. » *Histoire de France*, [la Rochelle], 1581, in-fol., liv. XXXII, fol. 129. C'est la théorie actuelle des alluvions opposée à celle des oscillations.

1. La nomination des commissaires est du 13 décembre 1591, le procès-verbal dressé par eux du 6 avril 1592. La visite se place donc dans l'intervalle, sans doute en mars, quand les premiers beaux jours permettaient de faire une traversée sans danger. L'itinéraire suivi par la mission à l'aller et au retour est donné sommairement ci-dessous, p. 412 et 420. — Tous ces renseignements sont empruntés aux documents que nous publions et à un arrêt du Conseil en date du 10 septembre 1593, publié par M. Gustave Labat dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVIII, p. 193, et à part, *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, fasc. 3.

sement pour nous le rapport officiel de la mission, resté jusqu'ici introuvable.

La première de ces relations figure dans son *Journal autographe* (1588-1592). C'est le récit succinct et précis de la visite à Cordouan, rédigé, selon son procédé habituel, sous la forme impersonnelle. Si les termes laissent parfois place à l'interprétation, le fond en est généralement acceptable. Nous ne nous attarderons donc pas à le discuter.

La seconde relation, conservée comme la première à la Bibliothèque nationale, dans la collection Mézeray, et beaucoup plus développée, demande au contraire à être critiquée avec le plus grand soin. C'est une suite confuse de dissertations à peine rédigées et de notes brèves sur les ravages de la mer, Cordouan, la Gironde et ses deux rives, les villes et les particularités du pays de Médoc. Le corps du texte est écrit en belle cursive de la fin du XVIe siècle par une main inconnue, peut-être celle d'un secrétaire. La Popelinière y a ajouté, de son écriture grêle et tremblée, si caractéristique, des rectifications, des manchettes et des compléments.

Bien qu'une partie seulement de ce document soit autographe, le doute n'est pas permis sur l'unité de la rédaction. Certains passages reproduisent presque textuellement le *Journal* lui-même ou font allusion à des faits précis qui y sont consignés. Il semble que La Popelinière ait voulu, en dehors du fait relaté un peu sèchement dans ses notes de voyage, réunir les matériaux d'un mémoire non seulement sur Cordouan, mais aussi sur la contrée environnante, l'embouchure de la Gironde, la Saintonge et le Médoc. Il y a consigné pêle-mêle les réflexions que lui avait suggérées la vue des localités, les renseignements qu'il avait recueillis de vive voix de côté et d'autre, complétant le tout à l'aide d'extraits d'ouvrages choisis.

La part d'observation dans la composition de ce *Mémoire* est difficile à dégager. Si l'on excepte les appréciations sur la position stratégique des places ou sur la configuration générale du pays, qu'on peut croire écrites *de visu,* le reste apparaît assez impersonnel. Mieux vaut donc passer en revue les points géographiques étudiés, en recherchant, chemin faisant, les sources d'information et en discutant la valeur du témoignage.

A Cordouan, La Popelinière a parcouru l'île et les chantiers, visité les ruines de la vieille tour, les constructions de la nouvelle,

les abris édifiés pour protéger les ouvriers contre la mer aux grandes marées. Aidé des explications de Louis de Foix, il s'est rendu compte des matériaux employés et des procédés mis en usage. Ce qu'il n'a pu voir par lui-même, ce sont les fondations, mais il nous les décrit d'après les dires de l'ingénieur, dont nous ne pouvons suspecter la bonne foi; car, quel que soit l'intérêt qu'avait le maître de l'œuvre à faire valoir les difficultés des travaux pour justifier les indemnités considérables qu'il demandait, ses plaintes ne paraissent pas exagérées.

A en croire ses réclamations, ce qui lui avait causé le plus grave préjudice, c'était la guerre entre catholiques et protestants, le refus des habitants de Royan, en 1585, de continuer à le fournir de pierre de taille, leur incursion à Cordouan même pour détruire les travaux commencés et emporter une partie des matériaux, accusation qui peut paraître étrange, mais qui n'est pas inadmissible à une époque où les Saintongeois, tous marins sur cette côte, passaient continuellement d'une rive à l'autre, venaient pêcher sur les bancs de Talais, braconner ou couper du bois dans les forêts de Soulac et du Verdon, amenaient même leurs vaches paître sur les terres du seigneur de Lesparre[1].

La Popelinière, cependant, n'acceptait pas sans contrôle les allégations de l'ingénieur. C'est ainsi que nous les trouvons tous

1. « Le long de ladicte riviere de Gironde est la courtine de Soulac, lieu encien de pesche de ladicte jurisdiction..., mais a cause que les Xaintongeois, despuis ces derniers troubles, ce sont licenciés d'y venir tendre filletz, et, par ce moien, randu moindre ladicte afferme, il c'est passé plusieurs années qu'elle n'a esté affermée, a quoy l'on est apres pour attrapper lesdicts Xaintongeois et leur oster leurs filletz affin de leur faire paier les doumaiges passés pour n'avoir esté affermé... » — « De tant neantmoins qu'il faudroit tenir tousjours main forte et garde sur lesdicts lieux [de Talais] d'hommes armés d'arquebuses et nombre de batteaux, difficilement pourroit l'on empescher lesdicts Xaintongeois, qui y viennent pescher a si grand nombre et dont ils provisionnent presque tout Bourdeaux, de ladicte pesche... » — « Audict lieu et le pasturage de Cabens y avoit enciennement [garenne], comme il y a encores, mais, a cause de la dinstance dudict lieu, comme dict est, l'on ne peut y surprendre grand nombre de Xaintongeois qui y viennent chasser avec furetz, emportent les plains sacz de connilz... » — « Lesdicts Xaintongeois estrangers... ont degradé et desgarny de bois ledit lieu [de Cabens], qui avoit esté autres fois, comme l'on dict, une belle fourestz. » — « Auquel lieu [de Graian] les Xaintongeois y menent leur bestail comme la meilleur herbe et dont ils paient vingt solz pour chesque chef. » État de la sirie de Lesparre, Bibl. nat., ms. fr. 5516, fol. 17, 18 et 19. Voir ci-dessous, p. 407, n. 2.

deux en désaccord au sujet de la vieille tour de Cordouan, celle que les érudits de notre temps appellent tour du Prince Noir pour la distinguer de la nouvelle. De Foix prétendait, contre la tradition, que cette tour n'avait pas été construite en vue de porter un fanal. Il y voyait « un simple édifice pour la demeure de quelque gentilhomme » du temps que l'île était « cultivée, bastie et peuplée ». Il invoquait à l'appui de son dire la « forme impropre » et la construction rudimentaire du monument, sa position sur la pointe de l'île regardant la terre ferme et l'affirmation des vieillards du pays qui n'y avaient jamais vu phare ou lumière que depuis une cinquantaine d'années[1]. La Popelinière ne se laissa pas convaincre par tant de logique et se rangea du parti « vulgaire, qui ne juge que par les yeux du corps ». « Puisque la mer et la rivière, dit-il, se sont cordez et debatuz de tous temps aussi dangereusement qu'aujourd'uy, pourquoi celle ou autre tour y eust elle esté dressée? »

Le bon sens du gentilhomme avait raison contre la science de l'ingénieur. Les documents récemment mis à jour établissent qu'au xv[e] siècle brillait à Cordouan un feu permanent entretenu par des gardiens. Si en 1592 les vieillards ne se souvenaient pas d'avoir vu de leurs propres yeux le phare allumé, c'est que, soit par négligence, soit par toute autre cause, on avait cessé de l'alimenter dès le début du xvi[e] siècle[2].

1. A vrai dire, Louis de Foix n'est pas nommé dans ce passage du *Mémoire* (p. 416), mais c'est certainement lui qui est en cause. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au texte du *Journal* (p. 414).

2. M. Gustave Labat, *loc. cit.*, p. 172-173, a publié des quittances de paiement aux hermites et aux gardiens de la tour de Cordouan. Il est intéressant de constater la transformation des formules employées dans ces quittances :

1481, 5 mars : « ... la somme *que le roy a donné* ausdits hermites, tant pour leur vie, vesture et substentation que pour entretenir la lumiere qui est en la tour dudit Cordan... »

1489, 5 janvier : « ... la somme de ... pour raison du droit *que iceluy hermite a d'ancienneté acoustumé avoir et prandre...* pour entretenir une lenterne ou fallot servye de feu sur la tour dudit Cordan... »

1509, 3 septembre : « ... la somme ... *que j'é droit de prendre*, ainsi que mes predecesseurs, sur chacun navire chargeant au port et havre de Bordeaux... »

Il est toujours dangereux de se servir de formules pour appuyer un raisonnement, mais on conviendra qu'ici l'occasion est tentante. Il semble bien qu'en l'espace d'une vingtaine d'années les sommes payées au gardien de la tour aient changé du tout au tout de caractère, que ce qui n'était qu'un don du roi, une

De sa visite au phare, La Popelinière n'a retenu que ce qui pouvait frapper un touriste : le rapport officiel dressé par ses compagnons de voyage devait certainement donner sur les travaux des détails beaucoup plus précis. Mais sa relation contient sur la situation de l'île, ses parages, les passes qu'elle commandait des renseignements auxquels les délégués du maréchal de Matignon n'ont, sans doute, pu s'attarder. Son enquête à Cordouan a donc une valeur toute personnelle. Elle ne ferait pas double emploi, croyons-nous, avec le rapport des commissaires bordelais si celui-ci venait un jour à se retrouver[1].

Il n'en est pas de même de sa description du Médoc, qui se trouve presque annulée par un document contemporain de grande importance, *l'État de la sirie de Lesparre*[2], dressé

aumône en quelque sorte, est devenu un salaire, mieux un tribut exigible par le bénéficiaire. On remarquera surtout qu'il n'est nullement question, dans la dernière quittance, d'entretenir une lumière, ce qui donne raison aux anciens interrogés par Louis de Foix.

1. Voici la brève analyse que donne de ce rapport l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1593, déjà cité : « Proces verbal desdicts commissaires auquel est inséré le rapport constatant, tant le toysé et estimation d'ouvraiges ja faict, en la construction de ladicte tour de Courdoan, diffenses et talus d'ycelle, que aussy le toysé et l'estimation de ce qui reste à faire pour l'entier parachesvement dudict œuvre, ensemble de la platte forme necessaire pour la conservation de ladicte tour... » Publ. *loc. cit.*, p. 193.

2. Cet important document, dont la publication intégrale est vivement à souhaiter, a été décrit assez longuement dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale. M. Pawlowski, en l'utilisant dans son étude sur *les Villes disparues et la côte du pays de Médoc* (*Bull. de géographie historique et descriptive*, 1903, n° 2), a montré qu'il n'y avait qu'à l'ouvrir au hasard pour y trouver une foule de renseignements intéressants sur la géographie, l'histoire économique et le folk-lore.

La date de sa rédaction se place au mois de mars 1592 exactement, entre le 8 et le 26, jour de la fête de Pâques (fol. 12 v°, 19, 44). Le manuscrit est de deux mains, le corps du texte en cursive, les manchettes et les additions en italienne. Les auteurs ne se sont pas nommés, mais il faut les chercher certainement parmi les signataires de deux lettres adressées en juillet 1590 au duc de Nevers (Bibl. nat., ms. fr. 3617, fol. 3 et 5). Voici leurs noms par ordre d'importance : Ymbert, bailli; Aymeric; Batailher; Domineau, receveur; Labat, capitaine; Trouchard, prévôt. Nous verrions volontiers dans le bailli Imbert l'auteur des additions et des corrections, non seulement en raison de son rang plus élevé, mais encore à cause de l'analogie de sa signature avec l'écriture du manuscrit. D'ailleurs, son nom revient plusieurs fois au cours du mémoire (fol. 13 v°, 25), entre autres au fol. 107, où il figure à côté de celui de Batailher.

Quoi qu'il en soit, cet auteur anonyme, qui lisait Élie Vinet, qui conversait

par les officiers de cette seigneurie à la demande de leur maître, le duc de Nevers, qui désirait connaître exactement la situation, les revenus et les charges de sa terre avant de répondre à des offres d'achat qui lui étaient faites. Le hasard voulut que La Popelinière traversât Lesparre au printemps de l'année 1592, au moment où s'achevait ce long travail[1]. La qualité et la notoriété de ses compagnons lui ouvrit sans doute toutes grandes les portes du château. La petite troupe, qui comptait un président de parlement et un trésorier de France, ne put manquer de trouver le meilleur accueil auprès des officiers de la seigneurie, qui, par leurs fonctions, toujours en procès, devaient être trop heureux de rendre service à des gens de robe d'aussi haute dignité.

On s'explique dès lors le long paragraphe consacré par La Popelinière à Lesparre et les détails très précis qu'il donne sur les revenus et l'histoire de cette seigneurie. L'avisé gentilhomme a certainement conféré avec les auteurs de l'*État,* le bailli Imbert, Aymeric, Batailher (la similitude des deux rédactions ne laisse aucun doute à cet égard); il a noté avec empressement tout ce qui lui a paru offrir quelque intérêt sur Soulac, Lesparre et le pays environnant, non sans commettre quelques bévues, comme de placer l'étang de Cartignac ou d'Hourtin entre Lesparre et la Gironde et de situer Cordouan à trois lieues de la côte, tandis que les officiers du duc de Nevers, mieux informés, donnent un chiffre moins élevé de moitié[2].

La rédaction de La Popelinière, en perdant son originalité, se trouve donc singulièrement diminuée de mérite; mais le grand intérêt du *Mémoire* tout entier, comme aussi du *Journal auto-*

à l'occasion avec Louis de Foix (voir ci-dessous, p. 420, n. 4), était un homme intelligent, instruit, et ses remarques ingénieuses donnent à son mémoire une note personnelle sans rien lui enlever de sa haute valeur documentaire.

1. Est-ce bien le hasard? N'oublions pas que La Popelinière était venu à Bordeaux à la suite du duc d'Épernon et que c'est justement ce seigneur qui avait fait des offres d'achat au duc de Nevers.

2. Nous pourrions, à la fin du *Mémoire*, relever des vues plus originales. Hors du Médoc et de la seigneurie de Lesparre, les remarques de La Popelinière deviennent plus personnelles. Elles témoignent de l'importance que l'homme de guerre attachait à la position stratégique des places fortes, Castillon « bon à coup de main », Blaye « mal aisé à escaler ». Elles font ressortir en même temps l'inlassable curiosité du géographe pour les phénomènes naturels, mascarets ou « tournemants de navires », qui accompagnent la montée et la descente de la marée dans la Gironde.

graphe, c'est la théorie émise par leur auteur sur les modifications des côtes et les faits nouveaux qu'il apporte pour la connaissance de la structure du sol à Cordouan et dans les passes.

Son point de départ, c'est « l'inconstance et la variété des effets » de la mer. Entre deux périodes d'activité marine, il admet la possibilité d'un temps d'arrêt, « quelques centaines d'ans » pendant lesquelles le flot « demeure en ses bornes[1] ». Il reprend ainsi sa thèse favorite sur les caprices de l'élément mobile qui vient « peu à peu à se perdre en Poitou, Santonge et tels autres cartiers de Guyenne », gagnant « autant ailleurs comme en quelques pays septentrionaux ». Pourtant ici il se borne à constater un fait sans chercher à l'expliquer, sans invoquer, comme pour la baie de l'Aiguillon, l'influence des constellations[2].

Il ne conteste pas cependant une certaine régularité à la progression de la mer lorsqu'elle est une fois entrée dans une phase active ; c'est « peu à peu » qu'elle se retire en Poitou, à l'embouchure de la Sèvre, « peu à peu » aussi qu'elle gagne en pays de Médoc et ronge l'île de Cordouan jusqu'au pied de la tour. Sa conception, qui n'admet pas d'à-coups, ni exhaussement des eaux, ni affaissement des terres, se rapproche de la théorie moderne qui explique les modifications du littoral uniquement par l'action mécanique de la vague, sans faire intervenir d'oscillations du sol.

Malheureusement, La Popelinière ne nous a pas laissé, à l'appui de son système, une description minutieuse des lieux, un repérage sérieux des distances, permettant de juger des progrès de l'Océan. Ses notes, loin de présenter la précision désirable, restent ambiguës et souvent contradictoires. Même rectifiées et complétées par des documents d'archives, elles ne donnent qu'une idée très imparfaite de la situation, à la fin du XVIe siècle, de ce coin de terre tourmenté.

Suivant le *Journal autographe*, l'île de Cordouan avait trois

1. Inutile d'insister sur les erreurs d'évaluation commises par La Popelinière. Rien ne permet de supposer que le Médoc se soit jamais avancé de six lieues plus avant dans la mer. Quant à la date approximative donnée à la séparation de Cordouan du continent à la fin du XIIIe siècle, — « trois cens ans d'icy », — elle est démentie par des textes bien antérieurs. Cf. Camille Jullian, *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, Revue des études anciennes*, 1900, p. 258.

2. *La Vraye et entiere histoire des troubles...* La Rochelle, 1573, in-8°, livr. V, fol. 150.

lieues de tour. Ce chiffre, qui paraît fort exagéré, est rectifié dans le *Mémoire*, qui réduit l'évaluation à deux lieues d'étendue. C'est encore beaucoup trop. Actuellement, le circuit du rocher, qui représente le squelette de l'ancien îlot et ne découvre qu'à marée basse, compte cinq kilomètres à peine. Il est impossible qu'en l'espace de trois siècles la mer ait pu gagner autant de terrain.

Meilleurs sont les renseignements fournis sur la structure du sol : « L'isle a 6 pieds de parfond jusques au bon roc, y comprenant 2 de pierre crouste et 4 de argile et terre limoneuse, puis bon roc dans lequel la tour a fondement de 2 piedz. » C'est de cette « crouste » sans doute que Louis de Foix extrayait cette « pierre de l'ille, noire et rouge, galeuze », d'un moins bel aspect que la pierre de Royan, mais plus résistante, qui fut employée à défaut de cette dernière dans la construction de la tour.

L'île ainsi constituée était basse au-dessus de l'eau. A peu de distance on la perdait complètement de vue malgré son étendue, la tour seule restait visible. Aux marées communes, elle ne subissait que peu d'atteintes, mais aux grandes marées et aux jours de tempête la mer la submergeait complètement. Le flot arrivait avec assez de force pour saper la base de l'ancienne tour et provoquer des éboulements. Pour protéger les ouvriers qui travaillaient au nouveau phare[1], Louis de Foix avait dû faire élever des défenses contre la mer, mais, bien qu'elles fussent « en grosses pierres de taille entreliees de bois », elles souffraient beaucoup des attaques de la vague et retenaient continuellement des manœuvres à les réparer[2].

1. Louis de Foix avait réussi à fonder sur l'île une véritable petite cité ouvrière. En dehors des chantiers proprement dits, du four à chaux et des ateliers, menuiserie, charpenterie, charronnage, forge, on avait aménagé des logements pour l'ingénieur et pour son personnel, qui s'élevait, suivant les temps, jusqu'à trente et cinquante ouvriers. Pour nourrir tout ce monde, les barques ne pouvant pas toujours approcher à cause du gros temps, il avait fallu d'amples provisions, des magasins pour les abriter, un chai pour le vin, un moulin pour le blé, un four pour cuire le pain. Enfin, les six ou sept chevaux qui charriaient les matériaux du rivage où les déposaient les chalands jusqu'à pied d'œuvre avaient nécessité des écuries et une grange pour leur fourrage. Cf. G. Labat, *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, fasc. 3.

2. Une fois le phare achevé, ces défenses n'étant plus entretenues, la mer fut rapidement la maîtresse. Son œuvre destructive eut raison des six pieds de limon et pierre croûte; elle ne s'arrêta qu'au roc, laissant à peine deux pieds de fondation au phare.

De chaque côté de l'île s'ouvraient deux passes[1] : au nord, le pas des Anes, au sud, le pas de Grave. Le banc des Anes, qui servait à désigner la première, tirait son nom soit de la forme des quatre ou cinq longues sablonnières qui le composaient, soit du grondement du flot qui s'y brisait. Très dangereux, les Anes étaient, suivant les uns, un dernier débris de l'ancien continent[2], suivant d'autres, de simples amoncellements de sables formés par les dépôts de la Gironde et « petrifiez par la pluie, y survenant le vent nord nordest et la chaleur[3] ». Tout autour, des bas-fonds se formaient et disparaissaient au gré des courants, ajoutant au péril de la navigation.

Au sud, entre Cordouan et le rivage de Soulac, s'ouvrait la seconde passe, dite pas de Grave, accessible aux navires de trois et quatre cents tonneaux. A en croire notre auteur, sa découverte était récente et ne remontait pas à plus d'une vingtaine d'années en arrière. Nous savons qu'il n'en est rien, puisqu'elle figure déjà en 1544 dans la *Cosmographie* de Jean Fonteneau, dit Alphonse de Saintonge[4].

Dans cette passe, une croyance, qui, paraît-il, n'est pas encore éteinte, voulait qu'une ville ait été engloutie par la mer. Les pêcheurs du XVI[e] siècle en voyaient distinctement les ruines à marée basse, et leurs descendants du XX[e] siècle prétendent toujours les apercevoir[5]. La Popelinière n'a pas manqué d'enregistrer au passage cette tradition, bien faite pour frapper l'imagination, et il y a ajouté certaines particularités restées ignorées jusqu'ici. Ce sont d'abord les noms de Latran et de Médine donnés concur-

1. Il y en avait une troisième, le pas de la Coubre, mais La Popelinière n'en parle pas.

2. Cette opinion a encore ses adhérents. Cf. A. Pawlowski, *les Villes disparues et la côte du pays de Médoc* (*Bull. de géographie historique et descriptive*, 1903, n° 2, p. 333).

3. La Popelinière a reproduit quelques-unes de ces assertions dans sa traduction de l'*Atlas minor* de Gérard Mercator (Amsterdam, 1630, in-4°, p. 195). C'est, à notre connaissance, le seul passage de ses œuvres où l'on trouve trace des souvenirs de son voyage. Avant 1591, il ignorait tout de Cordouan, comme en témoigne son traité de l'*Amiral de France* (Paris, 1584, in-8°), où, dans l'énumération des phares, Cordouan, appelé Corban, est tout juste mentionné (fol. 37).

4. Édit. G. Musset, Paris, 1904, in-8°, p. 149.

5. Cf. A. Pawlowski, *op. cit.*, p. 241, n. 3.

remment à la cité disparue. C'est surtout le fait que certaines maisons de Soulac ont été bâties avec des matériaux empruntés à ces ruines à une époque où elles étaient encore accessibles. Cette dernière assertion aurait la plus grande importance si l'archéologie pouvait la contrôler; mais il est bien probable, en admettant que le fait soit vrai, que les pierres utilisées ont perdu depuis longtemps tout vestige de leur séjour dans l'Océan.

On le voit, la double relation de La Popelinière, dont nous n'avons mis en lumière que quelques côtés, devra être utilisée avec la plus grande prudence; les erreurs que nous y avons relevées en montrent assez la nécessité. Si on considère les circonstances toutes favorables qui ont accompagné l'annaliste poitevin dans son voyage, la perspicacité et le savoir dont maintes fois il a fait preuve, et, avec tout cela, le résultat médiocre auquel il est parvenu, on se demande quelle confiance il faut accorder aux géographes et cartographes de cabinet, si nombreux au XVI[e] siècle, qui n'ont jamais vu la plupart des pays dont ils font la description. C'est donc aux documents d'archives précis, exacts, indiscutables qu'il faut recourir de préférence, surtout pour des questions aussi délicates que celles qui touchent à l'histoire des modifications du sol.

Étienne CLOUZOT.

I.

[1591, novembre; 1592, 6 avril.]

Extrait du journal autographe de Henri Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière (1588-1592) : une visite à Cordouan.

(Bibl. nat., ms. fr. 20782, fol. 585.)

Sur le novembre [1591], il [le sieur d'Espernon] descendit avec ses troupes a Bourg, qu'il avoit pris sur la Ligue, puis le bourg et temple S. André sur ceux que le mareschal y avoit laissé qu'il disoit de la Ligue sous couleur qu'ils empeschoient qu'on ne levast les contributions de Bourg, mais c'estoit pour s'entrevoir S. Luc et Lussan, comme ils firent et s'entrecaresserent fort; les autres dirent que c'estoit pour escorter sa femme, qui venoit a Castelnau de Medoc, ou

elle ne fut jamais, pour voir son vieil oncle, par 3 jours. Luy fut un jour devant et n'y demeura que 3 heures a disner pendant que le president Nemon, La Riviere, conseiler, Beneste, tresorier, Du Saut, avocat du roy, Pomier, sieur de Francon, jurat[1], et Popelliniere avec eux, comis par le roy, qui en avoit doné la charge au mareschal, alloient voir l'edification de la tour de Cordouan, ce qu'elle avoit cousté, combien le reste, et ce qu'il y faloit faire avec [Louis] de Foix, l'ingenieux, qui l'avoit fondé de pierre de Royan de 2 pieds de long, 4 de haut et 4 de large, dans le roc de mer huit pieds, sçavoir : 2 sur le premier roc, 4 dans la vase et terrein suivant et 2 dans le second roc, puis doné de retraits en taluant jusques au cordon huit pieds de mesme pierre et 2 pieds le cordon, puis le corps et massif du premier estage de la tour fait de pierre de l'ille noire et rouge, galeuze, mais plus durable que l'autre, qu'on ne peuvoit avoir pour les guerres survenues 1585, Candelle faisant la guerre pour les huguenots aux catholiques, le corps de la tour de 28 pieds haut, de 28 de diametre et de 66 de circonference. Pour fonder falut faire une plate forme sur 3 rancs de pilotis de gros chaisnes plantez et poussez avec le belier dans l'eau et le roc, bien serrez affin que l'eau ne gangnast, et 3 rancs de pieux a 6 ou 8 pieds l'un de l'autre, le premier de 5 pieds haut, le 2 de 10, le 3 plus perché de la sorte de 15, bien liés l'un a l'autre par grosses traverses et rempli l'entre deux de grandes et grosses pierres fournies de menues et puis le tout couvert de grandes pierres de taille cimentees en talus montant vers

Tour de Cordoan.

1. 1595, 15 septembre : « Et ayant veu tout ce qui est construit au dedans et au dessus du rocher et monté au plus hault de l'eslevation de l'edifice, qui vient au premier estage, nous aurions enjoint audicts [Louis] Baradieu, [maistre des reparations pour Sa Majesté en Guyenne], et [Pierre] Ardouin, [maistre juré pour les fabriques de la ville de Bourdeaux], de nous rapporter ce qu'ils croient avoir esté construit despuis la derniere visite de ladite tour, ou ils avoient assisté, lorsqu'elle fust faicte par monsieur de Raymond, conseiller du roy en son conseil privé et president au parlement de Bourdeaux, et par messieurs de Geneste, tresorier de France en la generallité de Guyenne, du Sault, advocat du roy en ladicte Cour, et de Francon, jurat de ladicte ville, commissaires deputtés a faire ladicte visite; a quoy lesdits Baradier et Ardouin nous auroient respondu que, depuis ce temps la, dont il peut y avoir quatre ans, il n'avoit esté posé une seule pierre a ladicte tour encommencée... » *Visite des travaux de la tour de Cordouan par Pierre de Brach et Gratien d'Olive*, publ. par M. G. Labat; *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXVIII (1893), p. 210, et à part, *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, fasc. 3.

la tour, et au bout de ces 3 bardeaux une autre plate forme de toutes pierres seches plus haut ellevée que celle du pié de la tour pour soubstenir les engins qui ellevoient les pierres venans de la mer pour les mettre sur l'œuvre, et aussi toujours boucher le conduit de l'eau de mer qu'elle n'empechast les ouvriers, pour lesquels loger et acomoder falut enfin, la mer couvrant tout aux grandes et furieuses doubles marees de noroest et siroest, faire un autre talus entrelassé et soustenu de long bois de 18 en 18 pieds, long de vint, tout autour leur demeure[1], en laquelle ils y comprindrent la vieile tour reparee par de Foix pour ce que la mer en avoit ja abatu la moitié par le fondemant non assez avant au roc, joint que le corps n'estoit que de ribots, et large de 2 pieds, paroissant n'avoir esté faite pour fanal, mais acomodee d'un œuvre particulier a cela aprez que la mer eut gangné sur Medoc, dit de Foix, mais puisque la mer et la riviere se sont cordez et debatuz de tous tems aussi dangereusement qu'aujourduy, pourquoy celle ou autre tour n'y eust elle esté dressée?

Le fondemans et premier estage, avec les defences, tant de la tour que du circuit, non de l'ille, qui a 3 lieues de circonference, a cousté 39 mil escus et en demande autant pour achever et 60 ou 80 mil pour ses despens, dommages et interets soufert par la survenue des guerres; or que le roy n'aie promis par ce contract que le reconoitre des pertes qu'il y pourroit soufrir, si que le president et mareschal, sur si grosse demande, et le petit fons du roy, furent d'avis de ne doner avis au roy de ce qu'il y faloit, ains lui envoier seulement representer l'estat et qu'il y avisast et envoyast un ingenieux et autres expers pour voir et juger[2].

1. 1595, 15 septembre : « Et que despuis ce temps [1591] on n'avoit travaillé qu'a la reparation du logis des ouvriers et a refiaire les rempards et deffences, qui, bien qu'elles soient de grandes pierres de taille entreliees de boys, et que touttefois l'impetuosité et grands coupz des vagues de la mer les ruinoit a tout coup. » *Ibid.*, p. 210.

2. Les commissaires, dans le rapport non retrouvé du 6 avril 1592, concluaient à 15,000 écus « pour tout le passé, tant de l'œuvre ja faict que pour toutes les pertes, desgatz, dommaiges, interetz et fraiz » et 25,000 écus pour ce qui restait à faire. Arrêt du Conseil du 10 septembre 1593, publ. *loc. cit.*, p. 191.

II.

[1592-1608.]

Mémoire corrigé et annoté par Henri Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière, sur Cordouan, le Médoc et la Gironde[1].

(Bibl. nat., ms. fr. 20793, fol. 82.)

Au temps des premiers empereurs romains, la mer ne s'avanceoit sur le terroer bourdelois de six lieues si prez qu'aujourduy, comme les vieiles geografies et autres escris nous montrent. Mais, sous le declin de l'estat romain, la mer, toujours inconstante, s'eslançant vers ces cartiers, couvrit peu a peu plus de trois lieues de terre ferme, dont elle fit perdre les bastimans, cultures et autres marques ancienes pour prendre une seconde face, laquelle nous devons imaginer ez escris d'Ausone, Prosper, Salvian, Sidoine et autres qui ont escrit de leurs temps, et avoir continué jusques a trois cens ans d'icy ou environ que cet element, non moins admirable pour l'inconstance et varieté de ses effets que pour la force de ses mouvemans, avoir quelques centaines d'ans demeuré en ses bornes, voulut gangner païs du vivant de nos aieux, au grand domage entr'autres de tout le cartier de Souilac. La, terre, bois de fustaie, belle forest, prees et autres endroits de laquelle furent enfin couvertes, sinon englouties par ce grand corps humide, lequel, outre ce, mangeant peu a peu ce qui se treuvoit plus foible a ses eslancemans, separa partie d'icelle d'avec le continent dont il forma l'isle de Cordouan de deux lieues d'estendue, laquelle resta longtemps cultivée, batie et peuplée d'homes com auparavant, jusques a ce qu'avec le temps la mer eut consomé peu a peu tout le terrain jusques au pié d'une petite meschante tour qu'on a depuis nomé du nom de l'isle et peut estre de la seigneurie, la tour de Cordouan, qui n'eut jamais autre aparance que d'un simple edifice pour la demeure de quelque gentilhomme ou autre aisee persone, a ce qu'aucuns veulent maintenir contre beaucoup d'aparances neantmoins, et disent que le vulgaire qui ne juge que par les yeux du corps a prins occasion de croire que cette tour avoit d'un temps inmemorial esté bastie pour y eslever un fanal, aux fins de servir d'adresse et conduite

Estat de la mer sur les costes du pais de Medoc et Bourdelois dez le temps de l'empire romain jusques à nous.

Soullac quasi solis occasus.

Cordouan.

Car si les eslancemans de la mer eussent esté si forts qu'aujourduy, elle n'eust duré trois mois veu sa foible estofe.

1. Les additions de la main de La Popelinière sont imprimées en italique.

a tous les mariniers qui se treuveroient a veue, batus de la tempeste, pour mieux entrer en la riviere de Bourdeaux, mais sa forme, du tout impropre a cela, la foiblesse de l'estoffe et l'incommodité du lieu qui la soustient doivent, maintiennent ilz avec ce que je viens de dire, despersuader un chacun de cet erreur populaire, car les vieilars du païs qui l'ont veu toute sur pié sans aucune lumiere, l'estoffe de ribots et petis cailotis nulemant cimentez, et la trop petite largeur de sa structure, qui n'est que de deux petis pieds, leur font descroire si legieres aprehensions, joint que si on en eust voulu assoir une pour fanal, on l'eust plus tost eslevé sur l'autre bout de l'isle, tirant a la grande mer, qu'a l'endroit ou elle regarde et s'aproche de terre ferme, outre ce que jamais on n'y avoit veu phar ou lumiere que depus 30 ou 40 ans[1] que les Bourdelois, solicitez par les mariniers de soustenir cete tour, puisque l'isle estoit perdue, aux fins de leur servir de veue et guide pour se garentir des Asnes et entrer plus seuremant en la riviere s'ilz ne vouloient perdre tout le trafic, obtindrent des roys defunts droit d'imposer somme d'argent sur chacune voile entrant en riviere pour entretenir l'œuvre qu'ils commencerent lors, non a dresser un fanal, ains seulement a l'entretien des deffences de cete tour contre les violentes secousses de l'Ocean, ce que les mariniers faisoient non tant pour avoir une adresse d'aucune lumiere qu'on y peust eslever que pour ne perdre la veue de la tour ou de la terre mesme, fors que d'un brouilas ou autre non veue ou d'une noire nuit que le feu y est propre, necessaire et coustumier, car, lorsque l'isle, qui contenoit deux bones lieues, estoit eslevee d'une pique sur l'eau, elle paroissoit assez a tous mareans, lesquelz, a ce conoissans qu'ilz estoient pres l'entree de la riviere, donoient dedans s'ilz se voioient assistez de la maree, sinon ilz mouloient l'ancre la prez ou ailleurs a sa veue, comme encor aujourduy, atendans la maree du jour, car ilz n'y entrent jamais de nuit[2], pour les dangers des sables que je vous

Phar de Cordoan.

1. Corrigés en « 50 ou 60 ans » par La Popelinière.

2. « La tour de Cordouan, plus d'une lieu avant dans ladicte grande mer, à main gauche; a la main droicte sont les pas des Asnes, et audict lieu rade des navires pour l'atente du temps, pour l'entree et ysseue des navires, ledict pas des Anes la couvrant et pas de Graves, qui sont a l'entree et emboucheure de ladicte grande mer oceane, demeurant quelques fois lesdicts navires a cause du mauvais temps plus de quinse jours devant ledict lieu de Cabens et Verdon. » État de la sirie de Lesparre, Bibl. nat., ms. fr. 5516, fol. 20. — Cabens est dit ailleurs (*ibid.*, fol. 18 v°) : « Un abort propre en toute heure et

ay representez tenir presque bout a bout de l'isle Cordouan, en forme de 4 ou 5 longues sablonieres blanchissantes plus ou moins que la mer freint et se joue dessus, lesquelles aucuns disent estre vray roc naturel, *autrefois isle ou continent de Sollac*, contre lequel les ondes se forment telles qu'elles rencontrent sa dureté, les autres que ce sont sables y amenez des longtemps *par les vents de la terre de Sollac, lesquels y ont jeté ce sable,* par la Garone, fort sabloneuse, et laissez la a la rencontre de la grand mer, qui luy soufre trainer ses arenes et autres inmondices, prez ou loing, selon la quantité des sablons dont elle tache se descharger et les avancer en bas le plus qu'elle peut en l'Ocean, apelez Asnes pour ce qu'ilz paroissent en forme de dos d'asne de long et eslevez en pointe qui blanchist quand la mer cesse de les descouvrir, *ou pour ce que la mer y bruit et jete un son raportant au bramer des asnes.*

Asnes de Bourdeaux.

Somme que l'imposition qu'on a fait lever sur les marchans qui entrent en la riviere et passent a veue de Cordouan a doné l'une des sources a la conestablie de Bourdeaux, dont les roys se sont depuis saisiz pour subvenir a l'urgente necessité de leurs affaires, et comme le tribut estoit lors petit et le trafic s'est depuis eschaufé, voire acreu par toute la chretienté, l'imposition de Cordouan, de la coutume et autres, pour laquelle on establit un receveur qu'on nome comptable pour ce qu'il en doit tenir compte fidelle et un contreroleur depuis quelque temps pour l'esclairer a la reception des deniers, a monté enfin a 40 mil escuz par an. Et neantmoins l'entretenement de cette mechante tour n'en a pas continué, ains au rebours on la laisse batre de tant de flots sur flots *et tellement ruiner* qu'elle en est plus que demy mangee, *or qu'elle aie esté reparee a son pié vers le noroest par deux fois, notammant par le capitaine Poulain, dit baron de la Garde*[1], *qui, selon sa charge, la revestit d'une assez forte muraile bien cimentee sous le roy Henry second, mais pource que les fondemans n'y estoient assez avant ny bien prins ny estofez comme il falloit, la mer esbranla tout a tant de fois qu'en fin, 1591, elle renversa tout cela et fit une grande ouverture a la tour mesme*

Conestablie et autre impositions de Bourdeaux.

toute saison, abry et havre pour les navires; » en 1592, il était « beaucoup gaigné par les sablons de la mer ». Son emplacement exact, voisin du Verdon, n'a pas encore été déterminé.

1. A. Escalin des Aimars, baron de la Garde, dit le capitaine Paulain, général des galères.

que l'ingenieux de Fois fit soudain reparer, encor branla; elle branle si fort qu'on n'atend que la cheute de ce qui luy reste, au grand domage de tout le païs, voire de toute la Guyene, laquelle comunique au profit qui vient de cete mer, et surtout des povres mariniers, lesquelz, agitez de la tempeste, ordinaire en ces cartiers, restans sans veue pour se guider entre tant de batures et escueils de mer, ne peuvent failir a naufrager et perdre miserablement avec les biens le corps et la vie, que ceux qui, a leur aise, hors des dangers et maitres de ce qu'ilz aportent, peuvent aisemant et a fort petis frais garentir de ces miseres *s'ils vouloient un peu fraier pour* les retirer de l'horible sepulture des ondes plus qu'effroiables de la grand mer.

Des pais de Santonge tirant au nort de la Garone.

Depuis la Dordogne et Bec d'Ambez vers la mer, tout est Santonge vers le nort, *ou sont les pais bourgeois de Blaiois*, bien que les Bourdelois tienent les villes et places sises sur la Garone pour gascones, d'autant qu'elles sont de la seneschaucee de Bourdeaux, ou elles resortissent, non en aucun siege de *Saintonge, mais la langue, habits et façons de vivre plus conformes au Santongeois les desmentent, joint qu'un* nouveau changement, avenu a une partie de quelque païs, ne doit et ne peut alterer l'estat et naturel de tout son corps, car la denomination des peuples se fait par la conformité des langues, habits, meurs et autres façons de vivre. Or ces cartiers ont de tous temps eu et ont encor ce jourd'huy toutes ces choses semblables au reste des Santongeois et *plus* contraires aux Gascons. C'est pourquoy la premiere division que les empereurs romains ont fait des peuples gaulois a esté celle mesme qu'ilz avoient gardé de tous temps jusques a Cesar, que les Celtes estoient divisez par la *Saone et Seine des Belges* et par la Garone des Aquitains qu'on a depuis nomé Gascons. Or les Santongeois estoient lors, comme toujours depuis sous nos roys, compris sous les Celtes. D'aileurs, quand Charles le Chauve

Aquitaine.

ou le Gros osta par force d'armes l'Aquitaine a Pepin et *Carloman*, qui s'en apelloient roys, il la remit en titre de duché pour relever de la coronne et luy dona ses fins et limites conformes a ce que dessus, comme aussi fit depuis le roy Loys onziesme, la donant en partage a son frere Charles, qui n'en jouit gueres. Ce desmembrement donc fait depuis 150 ans que le parlement de Bourdeaux fut erigé, pour acomoder la seneschaucee duquel autremant trop petite et ridicule on luy atribua ces places et leur ressort, ne peut faire changer le naturel de ce pais ny mesme le nom que l'ancieneté luy a conservé, encor qu'elles resortissent a Bourdeaux, non plus que d'autres car-

tiers de païs desmambrez de leur ancien corps pour quelque occasion particuliere, ne leur a peu faire perdre le nom primitif de leurs ancestres, joint que le gouverneur de Santonge se les est toujours vendiqué tant contre les gouverneurs de Guyene que contre les gouverneurs particuliers de chacune place, comme mesme aujourdhuy le s[r] duc d'Espernon l'a bien montré a la prinse de Bourg et aux demandes qu'il a fait depuis au s[r] de Lussan, gouverneur de Blaye.

PAIS DE MEDOC ET COSTE DE MER.

De Bourdeaux *on va a* Blanquefort, puis a S. Lorens, a Lesparre, vilete, a Sollac[1] *et de la* a la mer une lieue de la qui tire au sus *ou siroest* des la pointe du Verdon, qui a une ance, laquelle droit au nordest tire a Royan, et a leur entredeux se fait la conjonction de la mer et Gironde. A 3 lieues de la est Cordouan, 3 lieues distant egallemant des terres de Medoc et Santonge[2]. Au retour de Lesparre, laissant S. Laurens a gauche, passasmes par Castelnau que *une petite* jaille circuit sortans des palus prochains et s'embouchant a *Issan* en Gironde, puis laissans aussi a gauche Blanquefort, tour en pavilon circui de 4 tours en quarré, au sieur de Duras, comme Vilandro, *vinsmes a Bourdeaux, passans toujours par païs de landes et palus, laissans la coste a une lieue*[3], *qui est meileure terre, notammant*

La mer et Gironde se jognent entre Royan et le Verdon.

Jailes s'apelent tous petis ruisseaux qui n'ont longue ny continuelle source et se perdent la plus part en esté.

1. De Lesparre à Soulac, les voyageurs ont suivi la route actuelle, dite de Bordeaux à Verdon par Lesparre. Elle ne figure pas sur Cassini, il est vrai, mais, au XVI[e] siècle, son tracé est indubitable : « Reprenant un peu plus hault le chemin de Soulac à Lesparre, partant dudict Sainct Vivian, ce rencontre la paroisse du Temple, qui peut avoir dix neuf feuz. Tirant le long dudict chemin vers Lesparre, qui sont de grandes eaues, et cinq ou six ponts, est la parroisse de Cairac, qui peut avoir cent vingt cinq feuz, pres de l'Escapon, qui sont aussi des grands abords des palus; et y a semblablement six ou sept pontz; distant dudict Soulac a Lesparre cinq grandes lieux. » État de la sirie de Lesparre, Bibl. nat., ms. fr. 5516, fol. 21.

2. Ces chiffres sont visiblement exagérés. Nous avons vu plus haut que les officiers de Lesparre plaçaient Cordouan à un peu plus d'une lieue de la côte (voir ci-dessus, p. 416, n. 2), ce qui s'accorde avec les distances modernes, cinq kilomètres environ du rocher Saint-Nicolas à la pointe sud de l'île.

3. La Popelinière commet ici une erreur, Saint-Laurent et Blanquefort étant situés à deux et trois lieues de la Gironde. A-t-il confondu la droite et la gauche? C'est peu probable, puisqu'il dit être passé par Castelnau. Une faute d'évaluation est beaucoup plus vraisemblable, et nous avons vu que La Popelinière est coutumier du fait.

Maquau. *l'isle de Macau, que la Maqueline, petit bras de Gironde circuit, sur laquelle on peut mener petis vaisseaux.*

Marées de Cordoan et de Gironde. Il y a double marée du noroest a gauche de Cordoan et siroest a droite par le pas de Grave, descouvert depuis vingt ans, ou navires de 3 a 400 toneaux lovoient pour entrer du sus en Gironde, et ces deux marees s'eslançans contre la tour de Cordoan s'y rencontrent et au dela vers la riviere a impetuosité.

Villes engloutics par la mer entre Solac et Cordoan. Entre Cordoan et la terre de Solac, au bas des grandes marines, on a treuvé par les pescheurs de monceaux de grandes pierres, marques de villes de Latran, des ruines abandonnees de laquelle les habitans bastirent plusieurs maisons a Solac et aileurs, les autres *Medine.* disent que c'est Medine. Solac, bourg, prieuré a [Mgr Gilles] de Noailes, evesque d'Acqx; cent escuz de ferme, le service fait; le s^r de Lesparre a les droits des marais salans et autres devoirs[1].

Nevers. *Montagnes de sable.* S. Nicollas et autres paroisses se voient encore couvertes de sables que le noroest jete sur cete coste et les pousse avant en terre, si bien qu'il y a des forests couvertes (comme a la Teste de Busch), *Esparre.* mesme de Lesparre[2], *apartenant* a Mr de Nevers, duquel la seigneurie de Lesparre de 6 mil l. de revenu en landes et bois[3], vaudroit 15 mil si les palus estoient assechez et les landes infeodees[4];

1. « Le bourg de Soulac, assiz sur un recoing, visant sur ladicte grande mer, lequel est limité de quatre croix pres dudict bourg, duquel le vol d'un chapon entreroit tousjours et de tous coustés dans la terre de Lesparre, ledict bourg estant et appartenant en tiltre de prieuré, qu'est de present, mil v^c nonante deux, monsieur d'Ax, dans lequel et non ailleurs il a haute, moienne et basse justice, et tous lesdits habitans d'icelluy qui ont bien assiz esdicts environs et paroisse dudict Talais sont, comme dict est, tenanciers de mesdicts seigneur et dame, tant esdictes salines que ailleurs. » État de la sirie de Lesparre, fol. 19.

2. « La rente des habitans de Soulac a diminué d'un tiers a cause que les sables ont couver, a force marche, prés, bois et autres lieux. » État de la sirie de Lesparre, fol. 80 v°. « Les sables la gaignent [la grande foretz du Mont] grandement de jour a autre, de sorte que la plus part des grandz arbres sont assablés, qui a faict dire a Vynet, historiegraffe, que les liebvres en Medoc gissoient sur les arbres, car souvant, a la chasse, on les leve du gitte sur lesdits arbres, et les renartz y font leurs tanieres. » Ibid., fol. 22 v°. « Au lieu de Lilhan, en ladicte terre, pres de la grand coste, que les sables toute fois ont couvert, et n'y a plus de maison. » Ibid., fol. 27 et 80.

3. Les chiffres donnés par l'État de la sirie sont de 7,822 livres pour l'année 1580, 5,322 pour 1581, etc. Ibid., fol. 46.

4. Les rédacteurs de l'État de la sirie de Lesparre insistent à plusieurs

il la laisse a 60 mil[cc] a M[r] de Matignon, acquereur de la Marque voesine, qui vaut 700[cc] de rente, et a Mons[r] d'Espernon, s[r] de Castelnau, qui en vaut dix mil, ou se tient M. de Candale, oncle de sa femme. *La Marque.* *Castillon.*

Lesparre fut renomé par Senebrun, des premiers affectionez aux Anglois, et son filz Florimond a fondé le college des Cordeliers[1], ou il est enterré, armé avec Phenix, sa femme. Apres sa mort, un de Montferrand s'en saisit[2] pour quelques droits par sa femme par 30 ans, mais declaré ennemy du roy Charles 7 et confisqué, cela fut doné a l'amiral de Bretigny, qui travaila a le conquerir. Mais ce Montferrand, decapité a Poitiers pour avoir par deux fois abandoné le party du roy, le s[r] d'Albret ou de Lautrec demanda cette terre, qui lui fut donée pour dix mil l. que le roy luy devoit, puis recompença ceux de Biron de 30 mil l. qu'ilz y pretendoient; et a depuis demeuré a la maison de Foix, en laquelle est entré par sa femme le duc de Nevers et la desire avoir le duc d'Espernon pour le voesinage. *Senebrun.* *Montferrand, qui depuis eut la teste tranchée a Poitiers, et surnomé le Trahitre; ses biens confisqués.* *Biron.* *Foix.*

Entre Lesparre et la riviere[3] y a un estanc qui tient 3 ou 4 lieues, ou force brochez, carpes, anguilles grosses et autres beaux poissons, *Ville perdue.* *Estanc.*

reprises sur la nécessité d'inféoder les landes et de dessécher les marais. Parmi ces derniers, les marais avoisinant Lesparre, « la grand pallu de Cairac », les préoccupaient surtout. Louis de Foix, disaient-ils, se faisait fort de les dessécher et d'y creuser un canal navigable par lequel les vaisseaux pourraient venir jusqu'au pied du château de Lesparre. Ibid., fol. 9 v° et 15. Plus au nord, les prairies de Talais avaient fait l'objet, en 1580-1581, de tentatives analogues, « mais un manant rompit les fossés d'une prise, et y a eu proces de querelle. » Ibid., fol. 16 v°.

1. « Pres dudict chasteau est ung couvent des Cordeliers sur l'oriant au midy sortant dudict chasteau a main droicte, dotté par les seigneurs de Lesparre d'emples et grandes pensions pour de belles fondations par eulx ordonnees. » Ibid., fol. 8-9.

2. « Et de faict ledict de Montferrand, en l'annee mil quatre cens cinquante six, sur la mynuyt, traversa avec poinssons des le fossé et eschella la muraille et surprint ledict chasteau... » Ibid., fol. 2 v°. — Les vicissitudes de la seigneurie de Lesparre sont racontées tout au long.

3. Lisez « mer ». C'est « le grand estang de Cartignac, admirable a la verité, lequel prend son commancement puis le lieu appellé le Peloux, finissant au lieu appellé Talaris..., les ungs disent contenir en longueur six lieues, les autres cinq et une grande lieu de largeur, auquel lieu les anciens disent y avoir eu une ville qui abisma, appellee Luserne... L'eaue duquel estaing, bien que proche et aboutissante ausd. sables, front et grand coste de ladicte mer et qui ne prend aucune eaue ou desgoust d'aucun lieu, et neantmoings claire et douce comme eaue de fontaine, sa proffondeur de plus de dix brasses et des endroictz, selon

Eau coule sous terre. *Sorciers.*

mais de mauvais goust. Il ne s'escoul et dit on qu'il y a eu une ville, et les vestiges s'y treuvent de grandes pierres. Force sorciers on dit qu'il vient par veines de la mer sous les sables.

Cordoan. *Gironde.* *Asnes.* *Sables peut estre petrifiez.* *Tour neuve de Cordoan.*

La tour de Cordoan est nort et sus de Solac, est oest de Gironde, qui a 2 lieues d'emboucheure. L'isle a 3 lieues de circuit jusques au pas des Asnes, *lesquels, s'ils n'ont esté isle ou terre continente a Solac, depuis tranchés par la mer*, sont sables devenus rochers, faits par le temps de sables petrifiez par la pluie, y survenant le vent de nord nordest et la chaleur. *Il y a* autour force bancs de sable qui se changent par noroest et oest et rendent la navigation dangereuse sans le fanal. L'isle a 6 pieds de profond jusques au bon roc, y comprenant 2 de pierre crouste et 4 de argile et terre limoneuse, puis bon roc dans lequel la tour a fondemant de 2 piedz, puis 6 et de taluz 15 et le haut du massif du premier estage 40 et de largeur au dedans hors œuvre 20 pieds, de *diametre* 36 et de circonference 60, je croy. Le fondemant jusques au dessus du cordon de grosses pierres de Royan, mais le pont de l'ingenieux Jean[1] de Foix de Paris rompu[2] et les materiaux pris par ceux de Royan, 1586, par guerre contre les catholiques *et liguez*, fut contraint bastir le reste de pierre tiree de l'isle mesme, qui est jugee plus dure, mais non si belle d'aspect, ains rougeastre et galeuse *et petite*.

que dit, l'on ne peut trouver fons, pourtant batteau de deux tonneaux, pour le traffic des tables de pin et rousine qui se faict en la dicte grand forestz.

« Le poisson le plus frequand qui se pesche aud. estaing sont nombre grand de grands brochetz et de telles foison qu'ilz en pourvoient presque tout le Medoc et la ville de Bourdeaux. Quand aux carpes, elles sont des plus grandes que l'on sçauroit veoir et comme monstrueuses, mais elles sentent tellement la vaze que difficilement en peut l'on manger, et semble que transportees a ung autre estaing fait sur la pelouze et gravier seroient tres bonnes. » État de la sirie de Lesparre, fol. 22 v° et 23.

1. *Sic* pour Louis.

2. Ce pont ou échafaudage était reconstruit lors de la seconde visite du 15 septembre 1595 : « De la serions venus a un grand pont de boys nouvellement charpenté et dressé en montee depuis le bas jusques à la haulteur que la tour est elevée, afin de servir a y monter les materiaux pour la continuation de sa structure, ledit pont estant soustenu sur le millieu d'une pille de massonnerie de pierres de taille, et porte ladicte pille, en sa hautteur, trois toises et demy sur la largeur de dix pieds, et est ledict pont fortifié et arresté par en bas d'une autre pile, partie de massonnerie et partie de pierres seches, portant six pieds de haulteur sur la largeur de dix pieds. » Publ. par M. G. Labat, *loc. cit.*, p. 211.

La Garone ou Gironde.

La Garonne tient prez de demie lieue devant Bourdeaux, d'ou elle s'eslargist toujours peu a peu de *quart de* lieues jusques a l'embouchure ou elle a 2 lieues *de largeur* a Royan. Au dessous de Macaud y a une isle, la meileure terre de Medoc et Bourdelois, qui fait pointe en la riviere environee d'eau qu'on apelle la Maqueline, ou vaisseaux de 20 et 30 toneaux peuvent aller. *La riviere s'eslargist d'une lieue et demye, puis de trois entre S. Roman et Mortagne au dela, mais apres elle s'estrecist si qu'antre le Verdon et Royan n'a que deux lieues. Aprez le Macau, qui est par dela Blanquefort, Port Hault (?), Bachevelle, assez belle maison bastie par ce Mr de Candale lors de son partage, puis Poilac, apres Castilon et a 7 lieues de la le Verdun, ellogné d'une lieue de Solac, solis occasus, disent les Antiquitez de Bazas chez Bregeoneau de Bazas*[1]. Elle est douce a l'isle de Argenton, une lieue sous Blaye, et encor jusques a Poilac autre lieue pour l'abondance des eaux des rivieres en hyver. *Macaud et Maqueline.* *Solac, solis ocasus.* *Isle d'Argenton est a un de Bourdeaux marchand.*

Vis a vis du Bec d'Ambez, pres de Bourg, y a l'isle de Casaux de ça *et au* dela laquelle se peut faire la navigation. *Isle de Cazaux propre a un fort.*

A Blaye y a un petit esteys qui entre sous la ville pour retraite aux petis vaisseaux, *mais on* n'en sçauroit on faire un havre, car tout y est pierreux au fons et y a mauvaise rade devant Blaye de sus, siroest et oest. *Lussan y tient deux navires en guerre de cent et 6 vint tonneaux, l'un pris a Bourdon de Bourdeaux, marchand, l'autre a un Anglois, et un sien petit; ils y font demeurer une maree tous vaisseaux pour les visiter s'ils les soupçonent; le capitaine Carles Peignaire de Bourdeaux y commande et tous vaisseaux y paient deux escus pour ancrage, et depuis peu de jour dix sols.* *Blaye.*

La riviere s'eslargist en terre a droite, descendant de Blaye.

La riviere aux grandes marees est repoussee jusques a la Reole et aux *communes* a deux lieues par deça, occasion qu'aux petites marees elles ne s'avance et n'a l'amertume de deux lieues moins qu'aux grandes marees.

1. Nous n'avons pu retrouver l'ouvrage auquel La Popelinière fait allusion. L'abbé Mezuret, dans *Notre-Dame de Soulac*, p. 88, a cité une chronique locale qui donne aussi cette étymologie fantaisiste.

Soubernes de Gironde.

Aux soubernes qui se font ordinairement en hyver, la riviere a plus de force de repousser le meslinge de la mer qu'elle ne s'avance tant en la terre sur la riviere. Les soubernes sont parfois si grosses que les vaisseaux de Bourdeaux ne tournent au temps de la maree, qui ne peut *gangner. Les vaisseaux tournent devant Bourdeaux et aileurs pour prester le devant droit a l'eau qui vient; car douce ou salee, c'est a dire soit au montant ou descendant de la maree, l'eau treuvant le gouvernail riere les vaisseaux done contre et fait tourner ainsi le corps du vaisseau, lequel mesme ne se remue en mer ni en toutes eaux que par ce timon ou gourernail, lequel prend force de remuer le vaisseau de l'eau contre laquelle le pilote le tourne. Par ainsi, quand l'eau devant Bourdeaux a assez poussé le navire pour le faire tourner a demy, l'eau puis aprez done contre la moitié du corps du vaisseau qui luy sert d'assez forte prise pour le faire tourner entieremant jusques a ce que son bec ou pointe de devant soit droit a l'eau qui vient. Ce que plusieurs treuvent merveilleux pour ce qu'ils n'en cavent la raison ny les moiens par lesquels cela advient.*

Du tournemant des navires devant Bourdeaux et pourquoy et coment ilz tournent tous et d'eux mesme leurs pointes a l'eau qui vient soit bas soit haut.

Blaye.

Blaye est chasteau fort sur rocher et ville forte a double muraile, 300 soldats la gardent sous Lussan, que la royne mere y mit au voyage de Charles 9 a Bayonne, force artillerie grosse et menue et de fer plus de cent tirees des Anglois, ausquelz on a toujours fait laisser le canon allant a Bourdeaux et le reprenoient en retournant, *mais il en a osté a plusieurs Anglois*. Sur roc mal aisé a escaler et bien flanqué par mer qui la lave *d'un costé d'oest*, *et* un boulevard neuf vers la mer au chasteau pour defendre cete avenue, et flanque tant la coste de mer que de terre jusques a l'autre boulevard qu'il a fait a la porte du chasteau pour defendre tout le reste *vers la terre de Santonge*.

Jales de Medoc.

La jaille de Blanquefort se va perdre en la Garonne au Macaut; il croist celle de Castelnau a Issan, port, celle de S. Maurens a [ ][1]. Ce sont coulans d'eau sortans des palus et marets sans source vive et de peu de longueur et duree, seche en esté.

Arcasson.

De Bourdeaux a la teste de Busch, dont Arcasson est l'entree fort estroite, et grand et beau havre, n'y a que 8 neuf lieues *tout landes*.

1. Mot en blanc.

De Blaye a Castilon n'y a que deux lieues de coste de Medoc, autrefois vilette bien fermee, ruinee, le chasteau *conservé demy*, bon a coup de main, sans fossé, mais eslevé en haut. C'estoit un havre ou les Anglois chargeoient fort et mesme les vins de la provision des roys et seigneurs. S. Christori, a un quart de lieue plus haut, *vilage de cent maison*, *fut basti de sa ruine*, *ce n'est plus qu'une* petite rade et bourgade pour les pescheurs et passagers. De la a Mortagne deux lieues et a Royan 5. *Castillon.*

Mascaret, comme a Nantes, sur le Pelerin, aux grandes marees, aux *petites non*, est plus grand sur la Seine *au* Havre, Roan et *Quilebeuf*, dangereux. C'est le premier flot et pointe de la maree venant en esté et en Dordogne, non gueres en Gironde, ou *je croy*, *a cause que l'eau y est plus* large, n'est si fort qu'en Dordogne, qui resserre l'aleure de la maree et rend ainsi son mouvement plus violent. *S'il rencontre un vaisseau de 15 ou vingt toneau (plus encor si moins), a la voile ou a l'ancre ou autrement, surpris, il le renversera sa quile en haut et fera tout perdre. Mais il est aisé d'y obvier, tant pour ce que les mariniers du païs sçavent les temps ausquels il est ordinaire que par la remarque de l'eau, qui change, s'enfle, bruit et se colore parfois a sa venue; puis comme tierce pervoiance est de ne luy doner prise, ains prester la pointe pour le fendre et faire passer outre.* *Mascaret de la mer ez embouchemans des grosses rivieres.*

Le Bourdelois ne s'estend qu'une lieue sous Bourdeaux, ou Medoc commence, seulement recomandé pour la bonté des vins; tous clairets, fors les vins de palus, dela la riviere et deça, ceulx qui sont gros vins et les fruits gros mais peu savoureux. Assez de foings prez des eaux, n'ont graine qu'ils tirent d'Entre deux mer et haut païs, comme d'Agenois, bon païs en tout, surtout en vins blancs comme de Vians, mais ne descendent qu'aprez Noel et ne se vendent tant que de Grave. Les meileurs de Bourdelois blans sont ceux du Langon et de Toulaine; les clairs, ceux de Gradignan, d'Aubrion et Pelerin, prez Bourdeaux, un quart ou demi lieue, et les sait calculeux et mesme en sable dit Mad. la prem. presidente d'Asie [*qui*] *y a treuvé du sable amoncelé; le meileur est celuy de Gradis, prez le Macau en Medoc.* *Bourdelois et son terroer.* *Vins de Bourdelois.*

VERS FRANÇAIS

SUR UNE PRATIQUE USURAIRE

ABOLIE DANS LE DAUPHINÉ EN 1501



A la fin du xv[e] siècle, l'usage s'était introduit dans le Dauphiné de faire des emprunts gagés sur des ventes de denrées alimentaires. C'était ce qu'on appelait des *mortes pensions*, ou tout simplement des *pensions*. Ce genre d'emprunts excita les plaintes des populations.

Conformément aux réclamations des États réunis en 1500 à Vienne, la constitution des *mortes pensions* fut interdite pour l'avenir, le 20 août 1501, par une ordonnance d'Antoine de Meuillon, seigneur de Ribiers et de Bressieux, lieutenant général en Dauphiné, après la mort du gouverneur Jean, comte de Foix. Notre confrère M. Prudhomme a bien voulu nous envoyer le dispositif de cette ordonnance :

Statuta noviter facta per dominum Locumtenentem generalem Dalphinatus super pensionibus et aliis ibidem contentis.

Anthonius de Medullione, dominus Breyssiaci et de Ripperiis, consiliarius et cambellanus regius, locumtenens generalis dalphinalis, universis et singulis harum serie notum fieri volumus. Gravi subditorum dalphinalium querimonia nobis exposita, intelleximus quod subdicti ipsi et eorum predecessores, penuria victualium impellente, et aliis multiplicibus causis occurrentibus, depauperati, retroactis temporibus, onera gravia et pensiones annuas argenti, bladi, vini, nucleorum et diversarum aliarum specierum super bonis suis, ut sue et eorum familie egestati et indigentie subvenirent, imponere cohacti fuerunt, non quidem habito respectu ad sortem, pro qua pen-

siones ipse vendebantur secundum legitimas sanxiones, sed excessivas et substantiam pauperum debitorum successu temporis exhaurientes. Super quibus delata querela memorie recolende illustri domino Comiti de Fuxo, ultimo patrie hujus gubernatori, per gentes trium statuum ejusdem patrie in civitate Vienne, anno novissime fluxo, mandato Regis dalphini domini nostri congregatas, litteras suas patentes et missivas insigni curie Parlamenti direxit ut veritatem premissorum inquireret. . . . . (Le parlement fit faire une enquête.)

Nos autem, qui regimini Dalphinatus per obitum prefati illustris domini comitis de Fuxo per Celsitudinem regiam et dalphinalem tanquam ejusdem Celsitudinis locumtenens generalis prepositi sumus, cupientes pro posse quod optimo justicie zelo, sicut premittitur, incohatum fuisse dignoscitur, ad finem usque debitum perducere, matura consilii deliberatione prehabita, participatoque consilio cum dominis insignis Curie predicte..., interveniente etiam prius consensu gentium trium statuum hujusmodi patrie Delphinatus..., statuimus et ordinamus in hunc qui sequitur modum.

In primis interdicimus et prohibemus hominibus mediate vel immediate dalphinalibus subdictis . . . . . ne a cetero aliquas pensiones mortuas et sine directo dominio annuas bladi aut aliarum rerum vel specierum unus ab alio acquirere audeant, et notariis ne contractus emptionum et acquisitionum talium pensionum recipiant. . . . .; ita tamen quod in prohibitione suprascripta non comprehendantur pensiones argenti que emi et acquiri poterunt, tali modo quod pensio annua in viginti annis tantum ascendat sortem et non ultra et sic ad rationem unius floreni pro viginti et quinque pro quolibet centum, etc. . . . .

Datum Gratianopoli, die vicesima mensis Augusti, anno Domini millesimo quingentesimo primo.

Per dom. locumtenentem generalem, in consilio quo erant domini Poncius Poncii, Henricus Ganteronis, Antonius Muleti, etc. ...

(Arch. de l'Isère, B. 2906, fol. 209 [anc. 235].)

La satisfaction avec laquelle l'abolition des pensions fut accueillie dans le Dauphiné est attestée par une pièce de vers dont il existe une édition en caractères gothiques, imprimée, selon toute apparence, à Lyon. Un exemplaire s'en trouvait, en 1901, entre les mains de M. Jacques Rosenthal, libraire à Munich. La copie d'après laquelle nous publions ces vers est due à une colla-

boration anonyme dont la *Bibliothèque de l'École des chartes* a pu profiter pendant de longues années.

L. D.

L'ACTEUR.

A la louange de Diem (*sic*) omnipotent,
Et de sa mère tresorière de grace,
Moi qui n'ay pas science competent
De rien ditter que à memoire fasse,
Ce nonobstant, cy après je prins audace
De demonstrer en briefve mention
Le grant dangier qui est en pention.
Très humblement supply qu'on me pardonne :
Si je diz mal, l'intention est bonne.

J'ay regardé en la saincte Escripture,
Sur laquelle j'ay priz fundation,
Que chascun doit surtout fouyr usure
Magnifeste, et aussi pention;
Mais debvons tous par bonne intention
Secours aux povres sans en prendre proufit,
Comme vouldrions qu'à nous mesmes on fist.
Pour ce faire Dieu les riches ordonne.
Si je diz mal, l'intention est bonne.

Feu trespassé monsieur le gouverneur
Conte de Foitz[1], à qui Dieu mercy face,
Qui tout son temps a vescu en honneur,
Son lieutenant aussi, qui tient sa place,
Ont aux estatz donnez temps et espace
Aux povres gens leur doleance dire,
Qui par pention souffroient grant martire,
Leur promettant faire justice bonne.
Si je diz mal, l'intention est bonne.

Tous les seigneurs par bonne union
Du Daulphiné ont fait conclusion

1. Jean, comte de Foix, a été gouverneur du Dauphiné de 1497 à 1500.

Aux trois estatz de maintenir justice,
En demonstrant que grant abusion
Est permettre user de pention.
Au Daulphiné est ung grant prejudice.
La mercy Dieu, on y a mis police,
Ainsi que droit et justice l'ordonne.
Si je diz mal, l'intention est bonne.

Le roy Loys, de sa benigne grace,
A fait crier par tout le Daulphiné
Que pention usuraire on efface
Et l'a reduict à pris determiné,
Son lieutenant a bien examiné
Et entendu le cry des povres gens,
Qui par pention estoient indigens.
Jesus luy doint tous les pardons de Romme.
Si je diz mal, l'intention est bonne.

Pour ce, si nous voulons justement vivre,
Laissons l'abus de pention en somme,
Afin que Dieu son paradis nous livre.
Si je diz mal, l'intention est bonne.

Mirez vous cy, tous usuriers,
Vivre vous fault d'autre pratique;
Vos gaings ne sont pas droituriers,
Selon la voie euvangelique.
Vous tenez la voye oblique
D'eternelle dampnation
Par usuraire pention[1].

Cil qui argent à aultruy baille
Et de prouffit il en reçoit
La valeur d'une seulle maille,
C'est usure, comment qu'il soit,

1. En marge de chaque strophe sont transcrits des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les premiers versets du psaume XIV se lisent en marge de la strophe *Mirez vous cy*. Il a paru inutile de reproduire ces textes.

Doncques grandement se deçoit
Tout homme qui fait emption
De usuraire pention.

Pention est contre charité,
Cela est à chascun notoire.
Et qui ne l'a en verité
Avoir ne peust de Dieu la gloire,
Ne faire oeuvre meritoire,
S'il ne fait satiffation
De usuraire pention.

Charité est très necessaire
A l'omme pour son saulvement.
Aussi usure, au contraire,
Si le meine à dampnement
Saincte Escripture pas ne ment,
Plusieurs vont à dampnation
Par usuraire pention.

Pention, à parler proprement,
C'est une usure palliée,
Et qui en use asprement
A son ame en enfer liée.
L'esglise en est plus publiée
Que nulle autre nation,
Par usuraire pention.

Tant seulement aux gens d'eglise,
Pour leurs vies entretenir,
Jadis pention fut permise,
Et pour les povres soustenir,
Nom pas pour riches devenir
Et faire à Dieu oblation
De usuraire pention.

Pren pention en tous endrois,
Certainement ce n'est que usure,
Et si vous alleguez les loix

Qu'on la peut faire par droicture,
C'est contre la saincte Escripture
Qui en fait prohibition
De usuraire pention.

Regardez la loy de nature,
Et aussi la loy mosayque,
Ensemble la saincte Escripture :
Chascune à deffendre s'applique
Usure, et se aulcun repplique
Que l'on est en possession
De usuraire pention,

Je respons que qui acquerra
Par usure biens et chevance
En brief temps il luy mescherra
Car sa dampnation avance :
Le tiers heritier, sans doubtance,
Ja n'en aura fruition
De usuraire pention.

Si on eust sceu ou temps passé
En quelque lieu ung usurier,
Si tost qu'il estoit trespassé,
On l'enterroit en ung fumier.
L'on n'estoit pas si coustumier
De faire pilliation
De usuraire pention.

Pention jamais ne sejourne,
Pour bonne feste que ce soit.
Pention chascun an retourne
Sus le povre que l'on deçoit,
Dont à la fin bien s'aperçoit
Qu'il en vient à destruction
Par usuraire pretention.

Considerez que mourir fault,
Et que de tout fault conte rendre
A Dieu qui pugnist tout deffault,

Et qu'il convient rendre ou pendre.
Ne vueillez doncques plus attendre
De laisser la deception
De usuraire pention.

Helaz! que vous prouffitera,
Si mourez en vostre usure?
Le dyable vous emportera
En enfer, la maison obscure :
Là sera vostre sepulture,
Où souffrerés pugnition
Par usuraire pention.

Quant serez au pas de la mort,
Vostre conscience dira :
« Achet de pention me remort. »
Après mort, Dieu en jugera,
Se remors cy vous rongera
En l'infernale mansion
Par usuraire pention.

Et quant les prestres chanteront
Pour vous *Requiescant in pace*,
En rien ne vous prouffiteront,
Si satiffation n'y a passé
Puis que le pas aurez passé
Jamais n'aurez remission
De usuraire pention.

Certes aulcuns s'en vont mourir
Dampnez, laissant leurs enfans riches,
Qui ne les vouldront secourir,
Après mort, le vaillant deux miches;
De satiffaire seront chiches
Et yront à perdition
Par usuraire pention.

Cuidez vous que voz heritiers
Après vous veullent satiffaire?
Ilz en prendront de tous quartiers;

Pires que vous seront ung tiers;
Monstré leur avez à mal faire,
Et vous suyvront par exemplaire
En cruelle dampnation
Par usuraire pention.

Prince, je fais conclusion.
On a paradis pour bien faire,
Et l'on acquiert dampnation
Par usuraire pention.

Finis.

S'ENSUYT UNE LOUENGE TRÈS JOYEUSE FAICTE A L'ONNEUR DU TRÈS CRESTIEN ROY DE FRANCE LOYS DOUZIESME DE CE NOM.

Très crestien roy, nous vous remercions
De ce qu'avez reduict les pentions
A cinq pour cent; très grant bien avez faict.
Prestz nous estions à faire cessions,
Habandonner terres, possessions,
Pour le chier temps qu'ainsi nous a deffait.
Mais vous estes prince si très parfait
Que y avez mys ordonnance très bonne,
Laquelle voulez estre mise en effect.
Nous requerons à Dieu de cueur parfait
Que longuement puissiez porter couronne.

Tant de prescheurs, las! avoient predit
Que estoit usure; mais leur fut interdit
Plus en parler de par ses gros marchans.
Et disoient : « Poac! car il ne scet qu'il dit;
C'est ung bigot; il n'aura ja credit
En ceste ville; voyse prescher aux champs.
Mais cuidet il que ne soions sachans
Si pention est mauvaise ou bonne? »
Osté avez tous ces abus meschans.
Nous prions Dieu en louanges et chantz
Que longuement puissiez porter couronne.

Le roy des cieulx vous a illuminé
Quant vous a pleu de vostre Daulphiné
Oster l'erreur de pention mauldite.
Le Parlement en a déterminé
Dont le commun ne sera cy myné
Par usure, car elle est interdite.
Leur conscience si n'en sera pas quitte,
Se ilz n'en font amende au povre homme.
Vous en aurez envers Dieu grant merite.
Tout le peuple à luy prier s'aquitte
Que longuement puissiez porter couronne.

Prince, faisons belles processions,
Puis que l'on a reduict les pentions.
Le roy le veult et justice l'ordonne.
Lors nous vivrons de nos possessions
Sans usure. Faisons orations
Que longuement puissiez porter couronne.

Amen.

BIBLIOGRAPHIE.

Dr Icilio Guareschi. ***Della pergamena con osservazioni ed esperienze sul ricupero e sul ristauro di codici danneggiati negli incendi e notizie storiche,*** con 6 figure nel testo e xx tavole separate. Torino, 1905. In-8°, 43 pages. (Extrait du ***Supplemento annuale all'Enciclopedia di chimica,*** vol. XXI, 1905.)

L'incendie de la bibliothèque de Turin du 26 janvier 1904, qui fut pour le monde savant un si douloureux événement, suscita, on le sait, beaucoup de discussions dont on tirera certainement plus d'un enseignement, en particulier pour l'agencement matériel des bibliothèques. En outre, les manuscrits ou fragments de manuscrits qu'on a pu recueillir après le sinistre ont été l'objet d'expériences très instructives dans les laboratoires de chimie de Turin. Pour les sauver d'une destruction imminente, M. Guareschi entre autres, professeur à l'Université de Turin, a essayé différentes méthodes très intéressantes et qui font honneur à son haut savoir scientifique. Il vient de publier le résultat de ses travaux dans un mémoire très détaillé, accompagné de nombreuses planches.

M. Guareschi étudie d'abord le parchemin à un point de vue général, il nous donne des renseignements sur sa préparation et sa composition, sur les différences qui existent entre le parchemin ancien et le parchemin moderne. Il a insisté en outre sur la contraction sous l'action du feu et de l'eau et sur la perte de poids à différentes températures. Le parchemin subit, même sans brûler, à une chaleur plus ou moins forte, un changement de substance; les feuilles se collent et se recroquevillent. Il y a des cas où on ne peut rendre au parchemin sa dimension primitive.

M. Guareschi explique ensuite la première partie de ses expériences, ce qu'il appelle la *salvataggio*. Il s'agissait en effet de sauver les manuscrits le plus rapidement possible. Il fallait surtout les préserver de la putréfaction consécutive à la fermentation du parchemin. On les plaça dans l'eau chaude pour les nettoyer le mieux possible, puis, au lieu de les sécher avec du papier buvard, comme on avait fait au début, on se servit d'aspirateurs. Enfin, pour éviter la putréfaction, on

fit usage d'une solution de phénol ou d'autres désinfectants, tel que le formol.

La seconde partie des expériences de M. Guareschi (*ricupero*) consista à détacher les feuillets et à leur rendre leur grandeur primitive. On fit alors usage de la *Camera umida*, armoire de fer qui contient à la partie inférieure deux récipients où l'on met de l'eau chaude. Les feuillets, placés au-dessus sur des réseaux de fils de fer, se détachent ainsi sous l'influence de l'air rendu humide par la vapeur et reprennent en général d'eux-mêmes leur dimension première. Il faut toujours avoir soin que la putréfaction ne survienne pas pendant cette opération. Dans certains cas, il est nécessaire de recourir à la presse pour bien aplanir le parchemin. En outre, pour maintenir les feuillets souples, différents produits chimiques ont été utilisés, le meilleur est une solution de savon. M. Guareschi a dû tenir compte, dans certains cas, de l'encre et des couleurs des miniatures. Il serait trop long d'insister sur les différents moyens qu'il a employés à cet effet.

Nous arrivons enfin à la troisième partie du traitement des manuscrits (*ristauro*). La restauration est quelquefois très délicate. M. Guareschi est partisan de l'emploi de la gélatine, à condition d'y mêler un fort antiseptique.

Le mémoire que nous venons d'analyser est accompagné d'une liste des manuscrits qui ont pu être en partie sauvés après toutes ces nombreuses expériences. Félicitons, pour terminer, le savant professeur de Turin d'avoir mené à si bonne fin la tâche qu'il a entreprise. Ses instructions seraient des plus utiles au cas où, par malheur, l'une de nos grandes bibliothèques serait atteinte par un sinistre semblable à celui du 26 janvier 1904.

Amédée BOINET.

Dom DU BOURG. *Saint Odon (879-942).* Paris, V. Lecoffre, 1905. In-12, XII-214 pages. *(Les saints.)*

L'*Odonis abbatis Cluniacensis libri III, auctore Johanne monacho,* est à peu près la seule source que nous ayons sur la vie de saint Odon, l'abbé de Cluny du Xe siècle. La situation de l'auteur, moine de la suite du saint, donne de l'autorité à ce texte. M. E. Sackur a fait ressortir (dans *Neues Archiv,* t. XV, 1890, p. 105-116) ce qu'on peut considérer comme acquis pour l'histoire dans une œuvre plus particulièrement hagiographique, et Zeisiger (*Leben und Wirken des Abtes Odo von Cluni,* Sorau, 1892, in-4°, 17 p.), après Mabillon, Duchesne et Bähr, en a su tirer la substance d'une notice courte, mais précise. Dom Du Bourg vient de reprendre ce document afin d'écrire une longue biographie, de plus de deux cents pages, du personnage. L'écueil des paraphrases, — on ne pouvait procéder que par une paraphrase, — est

d'ajouter à ce que donnent les sources des faits inexistants ou d'abuser des inductions pour substituer trop d'hypothèses à l'insuffisance des détails. Dom Du Bourg a assez habilement évité ce double danger, suffisamment pour ne pas provoquer la critique; il a écrit son livre de telle manière que celui-ci se lit avec agrément, intérêt, et par endroits donne l'impression d'une couleur locale, — médiévale et monastique, — qui n'est pas sans saveur.

L. B.

Bernard MONOD. *Le moine Guibert et son temps (1053-1124).* Paris, Hachette, 1905. In-18, XXVIII-342 p. 3 fr. 50.

Guibert de Nogent est à coup sûr un des esprits les plus intéressants du moyen âge français. Au début de ce XII[e] siècle, où l'on a tant écrit, tant discuté, il occupe une place à part. Comme historien, comme polémiste, il est d'une originalité et d'une hardiesse qui étonnent, et, ce qui nous charme le plus dans ses écrits, c'est que sa personne, les faits de sa vie intime, ses opinions apparaissent à toutes les pages; sans qu'on puisse l'accuser d'égoïsme ou de vanité, il nous a si bien mis au fait de tout ce qui le concerne qu'après l'avoir lu on le connaît; combien sont rares à cette époque les auteurs de chroniques ou de mémoires dont on pourrait en dire autant! On a beaucoup parlé de lui, mais jamais ses ouvrages et sa vie n'avaient été l'objet d'une étude approfondie; cette étude est aujourd'hui sous nos yeux; elle est l'œuvre d'un jeune savant, trop tôt enlevé à l'érudition historique, et dont les premiers travaux, interrompus par une mort prématurée, nous laissent, à la pensée de ce qu'il aurait pu faire, un regret cruel. Pour rendre hommage à la mémoire de Bernard Monod, on ne peut que recommander à ceux qui aiment l'histoire la lecture de ce petit volume, écrit avec autant de vivacité que de juste observation, sans que la chaleur des sentiments fasse tort au sens critique de l'auteur ou porte atteinte à la confiance qu'il mérite.

Nous ne prétendons pas résumer ici les pages vraiment touchantes dans lesquelles M. Bernard Monod, suivant pas à pas le récit de Guibert, a raconté les premières années de sa vie. L'histoire de cet orphelin, élevé par une mère pieuse et distinguée avec l'aide d'un précepteur plus honnête que savant, puis abandonné à lui-même après l'entrée de sa mère au couvent, laissera certainement à ceux qui la liront une impression de tristesse et de douce sympathie. Au milieu des petits chagrins, puis des grandes épreuves et des luttes intimes qui ont marqué ses débuts dans l'existence, le pauvre enfant a conservé pour celle qui l'a tant aimé une admiration qui jamais ne laisse place au plus léger reproche. Il met fin à une dure séparation en allant rejoindre

sa mère au monastère de Saint-Germer-de-Fly, et là son goût pour l'étude l'amène à connaître, à imiter même dans ses vers les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Puis on voit s'accomplir en lui un changement subit; sous la puissante influence de saint Anselme, dont il est devenu l'élève et le protégé, le sentiment religieux prend le pas, chez lui, sur les préoccupations littéraires. Sa réputation grandit; devenu abbé de Nogent-les-Vierges, près de Coucy, Guibert est chargé d'aller plaider avec d'autres, auprès du pape Pascal II, la cause du trop célèbre Gaudry, récemment élu au siège épiscopal de Laon. Sa faiblesse en cette circonstance a été très grande; il s'est fait l'avocat d'un homme méchant et violent; mais la candeur avec laquelle il avoue sa faute nous contraint à lui pardonner.

Au moment où Guibert vient d'être élevé aux fonctions d'abbé, M. Bernard Monod s'arrête, dans son étude biographique, pour jeter un coup d'œil sur la société française. La description qu'il nous en fait n'est certes pas flatteuse; personne n'est épargné, ni les rois, ni les seigneurs, ni les dames nobles, ni le clergé, ni même les gens de condition plus modeste. Sans doute, si l'on voulait se livrer à une étude d'ensemble, en utilisant tous les documents contemporains, on arriverait à découvrir autre chose que la grossièreté et la corruption chez les sujets de Philippe Ier et de Louis VI; ceux qui ont conquis la Terre-Sainte, collaboré à la constitution d'une grande monarchie, créé l'art roman et l'épopée française valaient mieux qu'on ne veut bien nous le dire; mais il ne s'agit ici que d'un témoignage, celui de Guibert, que d'une région assez restreinte, celle du Beauvaisis, de la Picardie et des pays voisins; tels que l'abbé de Nogent les a connus, et dans les étroites limites auxquelles sa vue pouvait s'étendre, les faits qu'il nous révèle forment un tableau saisissant.

L'impression qu'on en conserve est, malgré tout, assez grande, et M. Bernard Monod tire de tous les traits de mœurs qu'il emprunte aux récits de Guibert une conclusion qui ne nous étonne pas; dès l'époque de Philippe Ier, la France était autre chose qu'une agglomération de fiefs, elle avait conscience de son existence indépendante, et ses habitants formaient une nation. « C'est sous le règne de Philippe Ier que s'est véritablement constituée la France; » on nous le déclare, et l'on fait mieux, on en trouve la preuve dans les écrits de Guibert. Le jeune historien ne se borne pas à voir, avec Gaston Paris, dans l'épopée française, « la création la plus spontanée, la plus directe du génie national », il montre le sentiment de la patrie se manifestant à tout instant chez ce moine, qui, tout en jugeant en pessimiste ses contemporains, est resté fier de la France. Si Guibert, après tant d'autres, a voulu raconter la première croisade, c'est parce qu'Antioche et Jérusalem ont été conquises par les Français : *Gesta Dei per Francos*. « Ce

sont les grands événements auxquels la France a été mêlée qui lui révèlent la grandeur de son pays en face des autres nations européennes. »

Ce n'est pas seulement en bon chrétien, c'est en Français convaincu qu'il dépeint l'enthousiasme provoqué dans tout le royaume par le voyage d'Urbain II et le concile de Clermont; ce juge si sévère pour Philippe Ier se radoucit dès que Pascal II, après avoir absous le roi Philippe, tant de fois excommunié, s'adresse à lui pour avoir aide et conseil : « Toutes les fois, dit-il, que les papes ont de graves ennuis, ils viennent demander secours aux Français. » Il faut l'entendre discuter avec l'archidiacre de Mayence; en présence de cet étranger, Guibert n'a garde d'oublier d'où il est : « Si vous tenez les Français pour tellement faibles et lâches que vous croyez pouvoir insulter par vos plaisanteries un nom dont la célébrité s'est étendue jusqu'à la mer Indienne, dites-moi donc à qui le pape Urbain s'est adressé pour demander des secours contre les Turcs; n'est-ce pas aux Français? S'ils n'eussent, par leur activité et leur courage, opposé une barrière aux progrès des barbares, ce ne sont pas *tous vos Teutons*, dont le nom n'est même pas connu, qui eussent servi à quelque chose. » Il rappelle avec orgueil que Bohémond, le redoutable adversaire de l'empire grec, étant un Normand, est par cela même un Français. On ne parlait pas autrement du temps d'Henri IV ou de Louis XIV. « Cinquante ans auparavant, ajoute M. Bernard Monod, ce sentiment n'existe pas, ou du moins il n'est nulle part aussi nettement exprimé. » La deuxième partie de cette proposition est exacte; la première est quelque peu exagérée; à vrai dire, le sentiment national, dans notre pays, est bien plus ancien qu'on ne le pense. Du moment où un peuple songe à se séparer du peuple voisin, où, possédant sa langue nationale, il se lève en armes, comme en 841, pour avoir le droit d'être maître chez lui, on peut dire que la nation est constituée. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'histoire du roi Lothaire, si faible en face de ses vassaux, et qui pourtant ne s'est pas trouvé seul pour repousser l'invasion d'Othon II.

Nous devons nous contenter d'indiquer en passant le chapitre dans lequel M. Bernard Monod juge et apprécie avec autant de finesse que d'impartialité les qualités de Guibert comme historien et comme écrivain. Quel témoin consciencieux! Comme il tient à voir tout par lui-même ou à ne se renseigner qu'auprès des gens les mieux informés! Il est érudit sans prétention; le sens critique auquel est dû son traité des reliques, *De pignoribus sanctorum*, ne l'empêche jamais de s'élever aux considérations les plus générales, ni d'assigner aux grands événements leur véritable cause et d'en juger avec sûreté les conséquences.

Celui qui a si bien apprécié l'œuvre de Guibert méritait, lui aussi, d'être loué. L'éloge sincère que lui consacre aujourd'hui un de ses anciens maitres, ne pouvant aller jusqu'à lui, ne sera pas indifférent,

nous l'espérons, à ceux qui l'ont perdu. Les professeurs et les élèves de l'École des chartes n'ont pas oublié cette brillante soutenance, dans laquelle Bernard Monod, discutant avec une érudition profonde et une parole sûre le rôle de Pascal II dans ses rapports avec la France, leur a donné des espérances bientôt évanouies.

Élie Berger.

Joseph Calmette. *Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477.* (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*, 4e série, commune aux universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, XXVIIe année. *Bulletin hispanique*, paraissant tous les trois mois, t. VII, no 1, janvier-février 1905, p. 33-37.)

On nous permettra de renvoyer pour le jugement à porter sur le court, mais intéressant article de M. Calmette, à celui que nous avons publié nous-même sur son livre : *Louis XI, Jean II et la révolution catalane* (*Bibl. de l'École des chartes,* 1903, p. 449). Nous y disions : « Cette politique (celle de Louis XI en Roussillon et en Catalogne) contient en germe la constitution de la puissance espagnole, qui, réunie un moment avec l'autorité impériale, et longtemps en alliance étroite avec elle, devait être pendant deux siècles une si dangereuse menace pour la France. » Les instructions données en 1477 à ses ambassadeurs par Ferdinand le Catholique et publiées par M. Calmette contiennent le programme de cette alliance; le duc d'Autriche doit aussi bien que la duchesse de Bourgogne s'engager envers le roi d'Espagne pour obtenir son appui. Elles sont la confirmation indéniable de ce que nous disions ailleurs.

J. V.

Charles le Hardi, surnommé le Téméraire, comte de Charollais. Étude historique, par l'abbé Louis-M.-J. Chaumont. Charolles, impr. de l'*Écho du Charollais*, 1904. In-12, 80 pages.

Je m'imaginais, à la lecture du titre de ce travail et du nom de l'endroit où il a été publié, que l'intention de l'auteur avait été d'étudier Charles le Téméraire comme comte de Charollais et l'histoire de cette petite province bourguignonne, tant qu'elle fut son apanage, c'est-à-dire de 1433 à 1467. Et il était possible, en effet, à ce que je crois, de trouver dans les inépuisables archives de la Chambre des comptes de Dijon la matière d'une très intéressante monographie. Mais tel n'était pas le dessein de M. l'abbé Chaumont. Il se contente de nous faire, pour la centième fois peut-être, l'histoire de Charles le Téméraire, non seulement comme comte de Charollais, mais encore comme duc de Bour-

gogne, et d'après des auteurs de seconde main, bien plutôt que d'après les sources et les documents, sans discuter l'opinion de ces auteurs ni la valeur de ces sources, et sans rien ajouter de nouveau à ce qu'ils nous apprennent. Ce résumé est bon d'ailleurs et instructif, au moins pour ceux qui ne connaissent rien du sujet; les autres peuvent se dispenser de le lire, il ne leur apprendra rien.

J. V.

Colonna de Cesari Rocca. *Le Nid de l'Aigle. Napoléon, sa patrie, son foyer, sa race.* Paris, librairie universelle, s. d. In-16, 314 pages. 3 fr. 50.

Il y a plus d'un demi-siècle, un érudit italien, le comte Passerini, fit quelque bruit d'un document retrouvé par lui, disait-il, aux archives de Florence et qui semblait établir d'une manière indiscutable l'origine princière et cadolingienne des Bonaparte. Si l'authenticité de cette charte de 1235 laissa des doutes chez quelques esprits sceptiques, l'article de Passerini dans l'*Archivio storico italiano* entraina une conviction presque générale, dont récemment encore M. Masson se faisait l'écho. M. Colonna de Cesari Rocca argue de faux la fameuse charte; peut-être aurait-il pu donner plus d'ampleur à sa démonstration.

Il y a d'autres points curieux dans ce travail, qui ne manquera pas d'intéresser les amis des études napoléoniennes[1].

E.-G. L.

Charles H. Haskins. *The University of Paris in the sermons of the thirteenth century.* Reprinted from the *American historical review*, vol. X, n° 1, octob. 1904. In-8°, 27 pages.

L'article publié par M. Charles H. Haskins, dans l'*American historical review,* est consacré à l'un des côtés les plus suggestifs de la vie parisienne au XIIIe siècle. Dans le Paris que l'effort de Philippe-Auguste vient d'élever à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors, l'Université occupe une place à part. Elle constitue en quelque sorte une ville dans la grande ville : forte du renom de ses maîtres et du nombre de ses étudiants, appuyée sur la protection royale, elle règne, à l'abri de ses privilèges, sur la rive gauche, dont elle a transformé la physionomie. A travers les vignes qui escaladent la montagne Sainte-Geneviève, des voies ont été percées, des maisons construites, et les gens d'église ainsi que les vignerons ne forment plus le principal élément de la population de ces bords montueux de la Seine. Sur

1. M. Colonna de Cesari Rocca relève vertement, entre autres, de grossières bévues du général Iung.

cette vieille terre, si vivante à l'époque romaine, c'est comme un renouveau qui fleurit, dans le bouillonnement d'une jeunesse ardente et tumultueuse.

Certes, M. Haskins n'a pas eu la prétention de tracer un tableau complet de toute cette vie universitaire. Il s'est limité à l'utilisation d'une classe de sources : les sermonnaires. Déjà Lecoy de la Marche avait traité la question dans sa *Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII[e] siècle.* Mais le travail de M. Haskins est plus fouillé et d'allure plus scientifique. Les notes occupent dans ce travail une grande place; elles constituent une excellente bibliographie du sujet. On trouvera notamment (p. 6 à 8) une liste des chanceliers de l'Université, au XIII[e] siècle, avec l'indication précise de leurs sermons et les renvois bibliographiques désirables.

Cette étude, œuvre d'un auteur très averti, est de celles qu'on peut proposer comme modèle. L'histoire de Paris en particulier gagnerait beaucoup à être l'objet de monographies de ce genre, à sujets bien circonscrits et traités avec la rigueur d'informations qui est de règle en semblable matière.

Marcel Poëte.

Jacques Soyer. *Étude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida celtiques mentionnés par César dans les « Commentarii de Bello gallico. »* Paris, 1904. In-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2, 1904.)

Sous ce titre, notre confrère Jacques Soyer démontre d'une façon très heureuse, à l'aide d'arguments philologiques, géographiques et archéologiques, que l'*oppidum* dénommé par Jules César *Noviodunum Biturigum* et identifié successivement jusqu'à ce jour avec Nohan-en-Septaine, Nouan-le-Fuzelier, Neuvy-sur-Barangeon, Dun-sur-Auron, Pierrefitte-sur-Sauldre et Sancerre ne peut être que Neung-sur-Loire (Loir-et-Cher).

Il s'efforce ensuite de prouver par une étude très attentive des textes anciens que l'*oppidum* des *Boïi* devait s'appeler Gortona et non Gorgobina, comme portent les manuscrits de César réputés les meilleurs, et que ce Gortona doit être identifié avec le *Gordonicum Castrum* du XII[e] siècle, devenu plus tard Sancerre.

A. G.

E. Vallée. *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers* (Beauce, Perche, Maine, Vendômois). Paris, A. Picard, 1905. In-8°, 120 pages.

M. E. Vallée vient de publier à part les *Notes sur la famille d'Illiers,*

qui avaient paru en 1903 et 1904 dans la revue *La Province du Maine*. Le titre est plutôt trop modeste; en effet, cet ouvrage se compose d'une *filiation* complète, dont chaque degré est établi sur d'abondantes *preuves*; celles-ci tiennent plus de place que le texte même et comprennent des citations, des analyses ou des extraits, plus ou moins longs, de nombreuses chartes ou pièces justificatives, tirées surtout des manuscrits de G. Lainé, prieur de Mondonville, et des dossiers du Cabinet des titres; le tout est terminé par la table alphabétique des membres de cette famille, l'une des plus importantes du pays chartrain.

Nous aurions préféré voir toutes les pièces justificatives réunies après le texte et classées par ordre alphabétique, quoique le système adopté de les mettre, sous forme de notes, au bas des pages, présente des avantages à certains points de vue. Des titres courants, variés suivant les branches, eussent rendu les recherches plus rapides, mais surtout une table générale des noms de personnes et de lieux serait vraiment indispensable pour un travail où tant de noms sont cités et où se trouvent des analyses détaillées et beaucoup d'actes jusqu'ici inédits. Il serait du reste encore temps de faire paraître cette table, et nous souhaitons que l'auteur s'y décide; il aurait ainsi l'occasion de répondre au reproche le plus sérieux que nous nous permettrons de lui adresser : le manque d'identification pour ses noms de lieux; indiquer la situation, l'importance, la mouvance de chacune des terres d'une famille nous semble le complément indispensable de l'étude de cette famille, quand ces fiefs ont l'importance d'Illiers, Bouloire, Vaupillon, Maisoncelles, etc., à une époque où tant de droits étaient attachés à la possession du sol que la place occupée par chacun dans la société était déterminée par celle que les terres lui appartenant occupaient dans la hiérarchie féodale.

On s'attendrait aussi à trouver plus de détails sur le personnage le plus illustre de cette grande race : Florent d'Illiers, l'un des plus vaillants capitaines qui combattirent sous les ordres de Jeanne d'Arc, et l'auteur eût pu citer la notice à lui consacrée par M. l'abbé Desvaux dans les 25e et 26e fascicules des *Documents sur la province du Perche*.

De même, l'auteur nous semble avoir poussé trop loin la crainte de répéter des détails connus en ne consacrant pas même deux lignes entières à Miles d'Illiers, évêque de Chartres pendant trente-trois ans, et qu'il fait mourir en *1493* à la p. 22, tout en disant p. 33 que René d'Illiers remplaça Miles sur le siège épiscopal de Chartres en *1495*, alors que la mort de Miles et l'avènement de René sont généralement placés en *1492*. (D'après M. de Mas Latrie, Miles serait mort le 15 octobre 1493.)

A la p. 32, n. 1, Menou (aujourd'hui Manou) est placé en *Nivernais*, c'est *Thimerais* qu'il faut lire; à la n. 2, *Réveillart* est certainement une

mauvaise lecture de *Réveillon*, paroisse du Perche, dont la seigneurie appartint aux d'Illiers à l'époque dont il s'agit.

Le ms. fr. 32866 de la Bibliothèque nationale contient, p. 816, une intéressante notice sur Jacques d'Illiers, seigneur de Beaumont-Pied-de-Bœuf; il y est dit, entre autres, « gouverneur de Bellême, capitaine de cent arquebusiers à cheval et de deux cents hommes d'infanterie et gentilhomme de la Chambre dès 1562 et jusqu'en 1579 ». Le même ms. contient, p. 655, une notice également instructive sur le neveu de ce Jacques, nommé Odart, qu'on indique comme « pannetier du roi en 1552 et gentilhomme de la Chambre avant 1556, puis maréchal des camps et armées du roi ».

P. 50, l'auteur dit que cet Odart épousa Madeleine, fille de Jean Bertrand, garde des sceaux de France. S'il avait consulté les preuves de Malte d'Alexandre de Balzac d'Illiers, conservées aux Archives nationales (M. 617), il y aurait vu que ce mariage eut lieu par contrat du 4 juillet 1547, que Jean Bertrand n'était alors que conseiller au Conseil privé du roi et président aux parlements de Paris et de Bretagne, enfin que ce même Odart est indiqué comme conseiller au Conseil d'État au traité de mariage de son fils Jacques du 5 septembre 1588.

Le seigneur d'Illiers est cité avec Gace de Loigne [Longny] parmi les chevaliers percherons qui assistèrent le roi en la guerre de Flandre en 1303 (Bibl. nat., ms. fr. 20692).

L'auteur indique comme source, p. 6 et ailleurs : *Abbé Desvaux. Chartrier de Maisonmaugis*. C'est un peu vague comme indication, ainsi que *Notaires de Châteaudun* et *Notaires d'Illiers*, p. 108 et 110. Le chartrier du château de Maisonmaugis (commune du canton de Regmalard, Orne) contient en effet les archives de la seigneurie de Francvilliers, ancienne possession des d'Illiers, dont le chef est assis à quelques centaines de mètres de ce château. Si l'auteur eût pu profiter de ces archives autrement que par quelques extraits communiqués par M. l'abbé Desvaux, il y aurait trouvé, sur les d'Illiers, quelques détails qu'il serait trop long de rapporter ici. Nous signalerons seulement un accord du 14 avril 1500 (n. st.) par lequel on voit que Guillaume d'Illiers, seigneur de Réveillon, dont l'auteur ignorait la filiation certaine, était issu du mariage de Jehan Ier, seigneur de la Fourerie, et de demoiselle Jehanne d'Anthenaise, morts l'un et l'autre en 1500, mariage qu'il ignorait également.

Malgré ces critiques de détail, auxquelles un ouvrage de ce genre ne saurait échapper, ces « *Notes* » apportent certainement un appoint sérieux à l'histoire du Pays Chartrain et des provinces voisines et seront consultées avec profit par ceux qui s'intéressent à cette région.

Vicomte de Romanet.

Max Prinet. *Journal du poète Jean Vuillemin.* Besançon, typogr. et lith. Jacquin, 1905. In-8°, 46 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Besançon.*)

Jean Vuillemin était médecin et poète. On ne s'en douterait pas en lisant son *Journal;* de poésie, de médecine, il n'a cure. Il relate bien les déplacements qu'il a faits pour soigner d'illustres malades : à Saint-Lothain, l'abbé de Baume ; à Dole, la femme du professeur de Saint-Maurice et le conseiller de Menou ; à Gray, Mme de Vergy. Mais il ne parle ni des maladies ni des malades. L'histoire de la médecine n'a rien à glaner dans son *Journal.*

Plusieurs villes ou villages, Pupillin, célèbre par ses vins blancs, Arbois, par ses vins roses, Sirod, revendiquaient l'honneur de lui avoir donné le jour. M. Max Prinet se prononce, — et avec raison, — pour Sirod (canton de Champagnole, Jura). Jean Vuillemin étudia à Paris au collège des Bourguignons ; il fut reçu docteur en médecine, revint en Franche-Comté exercer son art, y acquit une telle célébrité qu'il fut appelé à la cour d'Espagne comme médecin ordinaire de Philippe II. On ne sait combien de temps il y resta. Il mourut un jour de mercredi saint en 1606 ou 1607.

Jean Vuillemin a joui d'une certaine renommée parmi les écrivains de son temps. Il écrivit en vers, en prose, en latin et en français. Il fit même une oraison funèbre (de messire François de Vergy, comte de Champleitte). Quelques érudits francs-comtois se sont occupés de lui et lui ont consacré des articles biographiques. M. M. P., qui a été bibliothécaire à Besançon, a retrouvé parmi les manuscrits de la bibliothèque son *Journal,* dont il fait paraître une édition. Cette édition est précédée d'une préface, accompagnée de notes nombreuses et précises aussi intéressantes que le journal lui-même.

Celui-ci cependant rendra des services à ceux qui s'occupent de l'histoire d'Arbois. Il commence à l'année 1596 et s'étend jusqu'en 1613. Mais le journal de Jean Vuillemin lui-même s'arrête en mai 1605 ; pour les années suivantes, de 1607 à 1613, il est de la main de Marguerite Mittorion, sa femme. On s'aperçoit aisément que l'auteur n'est plus le même. La seconde partie est moins bien écrite, moins développée. Marguerite y parle de ses soucis maternels (le mariage de ses filles) ; de la peste de 1613 et de quelques faits insignifiants. Jean Vuillemin, au contraire, propriétaire et vigneron, passionné pour les champs et les vignes, note avec soin toutes les variations de la température qui peuvent compromettre ses récoltes ; il s'émeut de la rareté de la main-d'œuvre, indique copieusement les soins qu'il donne à ses vins, le prix des céréales, etc. C'est une source précieuse de renseignements pour l'histoire économique.

Mais on est surpris du peu de place qu'il accorde à son art et aux événements politiques, militaires et sociaux qui se sont déroulés sous ses yeux et auxquels quelquefois même il a été mêlé. Il signale en une seule ligne la tenue des états de Franche-Comté de 1598 : « Mars 1598. Les états se sont assemblés à Dole le deuxième jour de ce mois de mars et estoient les eaux forts grandes... » (*Journal*, p. 25). La paix de Vervins, la signification qui en fut faite aux Arboisiens, les réjouissances qui furent célébrées dans la ville à cette occasion, le 17 juin 1598, sont aussi brièvement relatées. Il en est de même des changements de municipalité, des prédications, des passages de grands personnages, des pestes, des épidémies qui ne sont mentionnées qu'en quelques mots. Il semble que Jean Vuillemin néglige volontairement les détails et ne recherche qu'une rapide énumération des faits.

Cependant, dans ce court journal de 42 pages, que M. M. P. a publié avec un grand soin et une très sûre érudition, les historiens francs-comtois pourront trouver d'utiles renseignements pour les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe.

Maurice PIGALLET.

Éléments de la grammaire celtique, *déclinaison*, *conjugaison*, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,... Paris, A. Fontemoing, 1903. In-16, VII-180 pages.

M. d'Arbois de Jubainville a résumé en ce volume, d'un format commode, la matière du cours professé par lui au Collège de France sur la déclinaison et la conjugaison celtiques; travail bien ardu mais néanmoins utile à tous ceux qui, soucieux de nos lointaines origines, ne reculent pas devant l'aridité apparente d'un pareil sujet.

De la langue parlée jadis par les Celtes, il ne subsiste plus, à vrai dire, qu'un vocabulaire plutôt restreint, un petit groupe de noms propres et de dénominations géographiques, relevés çà et là dans les textes latins et grecs et, par cela même, quelque peu défigurés. Mais, à défaut de ce langage archaïque, anéanti pour jamais par la conquête, n'en retrouvons-nous pas des dérivés dans la langue parlée chez nous dans certaines parties de la Bretagne, en Angleterre, dans le pays de Galles, dans quelques districts de l'Irlande, dans les montagnes d'Écosse, dans l'île de Man?

Qu'il s'agisse d'ailleurs des divers dialectes celtiques encore usités de nos jours ou de la langue préceltique parlée par nos ancêtres, il est une chose aujourd'hui admise, depuis un certain nombre d'années déjà : l'affinité de ces langues avec le sanscrit, le grec, le latin et autres langues indo-européennes; il n'est pas douteux que toutes soient issues d'une tige commune, que toutes accusent un exode à la vérité fort éloigné d'une même région, l'Asie.

Ce lien de parenté apparait fort nettement dans les nombreux exemples choisis par M. d'Arbois de Jubainville dans les *Éléments de la grammaire celtique*, et, pour en citer quelques-uns, n'y a-t-il pas une étroite parenté entre le mot latin *vir*, et le mot celtique irlandais *fer*, au pluriel *fir*, homme, ou encore entre le mot irlandais *die, dia*, jour, en breton *dez*, et le latin *dies?* Le mot mois, *mensis*, en grec μήν, est bien voisin du mot breton *mis* ou *miz*. D'autres fois, le lien de parenté s'affirme entre les dialectes breton et irlandais, par exemple pour le mot homme, en breton *den*, pluriel *tud*, en irlandais *túaht*.

Ce sont là deux ou trois exemples pris au hasard dans la grammaire de M. d'A. de J., car l'on conçoit aisément qu'il ne serait pas possible de citer dans un modeste compte-rendu toutes les étymologies proposées par M. d'A. de J., avec une grande apparence de certitude, ainsi que les savantes interprétations qu'il donne d'un grand nombre d'inscriptions de l'Italie, de la Gaule et de la Grande-Bretagne, alors que la connaissance du latin et du grec seuls ne suffisaient pas à les expliquer. Je renonce donc à faire des citations tronquées et forcément imparfaites et préfère renvoyer ceux d'entre nous qu'intéressent nos origines au livre même de l'excellent maitre qu'est M. d'Arbois de Jubainville.

T. des O.

Charles Porée, archiviste de l'Yonne, secrétaire du Comité départemental d'études d'histoire économique de la Révolution. *La Formation du département de l'Yonne en 1790,* avec une carte hors texte des bailliages et élections et des listes des paroisses comprises dans chacune des anciennes circonscriptions qui ont formé son territoire. Paris, A. Picard; Auxerre, impr. de l' « Indépendant auxerrois ». In-8°, 208 pages.

M. Porée, archiviste de l'Yonne depuis six années à peine, a déjà ajouté deux volumes à la collection des *Procès-verbaux de l'administration départementale* entreprise par Francis Molard avec l'appui et les encouragements de Paul Bert. Au tome V, qu'il publiait en 1903, M. P. avait donné comme préface une remarquable étude sur *les Subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution* (Paris, Auxerre, 1903, 1 vol. in-8°, cxxvii p.). Le tome VI qu'il vient de faire paraitre est précédé d'une étude sur la *Formation du département de l'Yonne en 1790.* Le travail de M. P. se divise en trois parties : dans la première, qui est une introduction, il donne de précieuses indications sur les circonscriptions ecclésiastiques, judiciaires et administratives de la région de l'Yonne en 1789, il explique comment se fit la délimitation du département et la division en districts et en cantons. Il faut retenir surtout l'idée générale qui se dégage des débats provoqués par la formation

du département, et cette idée M. P. l'exprime en termes excellents : « Si la division de la France fut le résultat d'une conception purement abstraite, l'œuvre de logiciens désireux de substituer l'ordre et la clarté à l'incohérence et à la confusion, ces logiciens avaient l'esprit politique et le sentiment des réalités. Ils ne tracèrent point, comme on avait reproché à Thouret de vouloir le faire, « des carrés géométriques par« faits », mais firent appel, pour la perfection de leur œuvre, au concours de tous; dans la vaste enquête qu'ils dirigèrent, tous les avis furent entendus, sinon écoutés, toutes les doléances accueillies, sinon admises. Leur œuvre fut solide, parce qu'ils se déterminèrent toujours d'après la majorité des vœux et des intérêts, dûment formulés et constatés. » On ne saurait mieux dire. De la vaste enquête entreprise alors, M. P. donne les documents essentiels, et c'est l'objet de sa seconde partie (*Pièces justificatives*, p. 86-112); enfin, dans une troisième partie, intitulée *Appendices* (p. 116-186), M. P. établit la liste des paroisses et communautés comprises dans les diverses circonscriptions ecclésiastiques, judiciaires et administratives entre lesquelles se partageait en 1789 le territoire du département actuel de l'Yonne; nous avons ainsi une délimitation exacte des diocèses, bailliages, généralités, élections et recettes, intendances et subdélégations, greniers à sel, départements des commissions intermédiaires. On conçoit le travail qu'a demandé l'établissement de ces listes et on ne saurait assez reconnaître les services qu'elles pourront rendre. Si j'ajoute que le volume est terminé par un tableau des communes de l'Yonne avec l'indication des circonscriptions dont chacune d'elles relevait en 1789 et relève en 1905, par un index soigneusement fait et par une carte des anciens bailliages et élections (dessinée avec soin par M. Vivier, agent-voyer), j'en aurai assez dit pour faire connaître l'intérêt de l'étude de M. P. Par ces monographies, — bien supérieures aux monographies analogues parues dans d'autres départements, — M. P. se prépare à un travail d'ensemble sur la Révolution dans l'Yonne, qu'il nous donnera sans doute un jour et qui lui fera certainement honneur.

Ch. S.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Paléographie, 554. — Diplomatique, 554, 571, 603. — Manuscrits, 471, 504, 516, 544, 548, 572, 626, 628. — Imprimés, 591. — Bibliographie, 574, 594, 617.

Sources, 506, 507, 539. — Légendes, 521, 630. — Chroniques, 474, 506, 582. — Correspondances, 556. — Cartulaires, etc., 496, 497, 526, 540, 602, 629. — Chartes, 522, 535, 603, 610. — Comptes, 551. — Censier, 567. — Inventaires, 512, 550, 551.

Biographie, généalogie. — Adolphe Ier de Cologne, 638; Albert II, 558; Alphonse d'Aragon, 470; Bacuel, 573; s. Boniface, 516, 630; Burchard de Worms, 557; sainte Catherine de Sienne, 498; s. Colomban, 576; Dampierre, 502; Michele Dini, 575; Donatello, 468; R. Dugast, 591; Frédéric II, 552, 623; Frédéric III, 558; Gerold, patr. de Jérusalem, 552; Guarino de Vérone, 590; Henri III d'Angleterre, 524; Héraclius, 593; Innocent VIII, 522; Jean II de Bade, 562; Jean de Bavière, 485; Jean de Beith Aphtonta, 553; Jeanne de Valois, 492; Jeanne de Naples, 610; La Tour d'Auvergne, 549; Louis Ier d'Anjou, 550; Maillé, 564; Manfred, 536; Maugiron, 622; Otto de Brunswick, 610; s. Patrice, 494; Philippe le Hardi, 551; Prata e Porcia, 599; Guiraut Riquier, 473; Tauler, 515; Thomas de Gaète, 556; Urbain IV, 536.

Droit, 508, 541, 542, 555, 559, 586, 588, 604, 605, 612.

Institutions, 580, 611.

Mœurs, histoire économique, 607, 614, 632.

Enseignement, médecine, 490, 587.

Géographie, 515.

Religions. — Judaïsme, 469. — Christianisme, 470, 524, 560, 567; croisades, 552, 639; liturgie, 600; théologie, 519, 520. — Hétérodoxie, 522, 547, 563.

Archéologie, 478, 486, 499, 525, 537, 577, 596, 606, 640. — Architecture, 483, 487, 491, 566, 579, 581, 597, 633. — Sculpture, 505, 517, 529, 561, 624. — Peinture, 510, 601. — Verrerie, 589. — Ivoires, 578. — Orfèvrerie, 518, 550. — Bijoux, 500. — Lipsanographie, 620. — Numismatique, 485, 502. — Sigillographie, 488.

Langues et littératures. — Langues sémitiques, 513, 553. — Latin,

472, 501, 519, 520, 572. — Langues romanes : 511 ; espagnol, 617 ; français, 481, 503, 565, 632 ; italien, 595, 618 ; provençal, 473, 479, 480, 532, 598, 619. — Langues germaniques : 530, 543 ; allemand, 476, 482, 608, 631 ; anglo-saxon, 527, 615, 627 ; anglais, 583, 637. — Langues slaves, 548.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Aise, 531 ; Albin, 489 ; Allemagne, 558, 597, 607, 633, 634, 636 ; Alpes, 515 ; Amiens, 497 ; Angers, 535 ; Angleterre, 524 ; Arezzo, 506 ; Argovie, 581 ; Beaulieu, 625 ; Bedforshire, 512 ; Blesle, 624 ; Bouin, 509 ; Bruges, 526 ; Büren, 546 ; Busan, 523 ; Cantorbéry, 487 ; Carcano, 538 ; Charlottenburg, 533 ; Cortenuova, 534 ; Croix-Rousse, 528 ; Cuire, 528 ; Écosse, 488, 493 ; Erfurt, 529 ; Espagne, 505 ; Esslingen, 629 ; États-Unis, 568 ; Évreux, 600 ; Forcalquier, 484 ; Frenštát, 514 ; Fréteval, 609 ; Fulda, 516 ; Grambke, 546 ; Gubbio, 570 ; Hallencourt, 596 ; Hanse, 539, 540 ; Hongrie, 537, 613 ; Italie, 470, 503 ; Jazeneuil, 566 ; La Haye, 574 ; Legnano, 538 ; Limousin, 507 ; Livonie, 490 ; Lys-Saint-Georges, 579 ; Marle, 592 ; Marseille, 475, 569 ; Mecklembourg, 603 ; Milan, 483 ; Montalto, 575 ; Naples, 606 ; Nouvion, 596 ; Nuremberg, 601 ; Orense, 469 ; Orléans, 587 ; Palerme, 640 ; Pays-Bas, 594 ; Perse, 560 ; Pommerellen, 635 ; Presles, 491 ; Rodez, 495 ; Rome, 567 ; Rouergue, 475 ; Royan, 586 ; Rozoi-le-Jeune, 477 ; Saint-Alban-d'Ay, 584 ; Saint-Armand, 492 ; Saint-Berain, 616 ; Saint-Florian, 585 ; Saint-Julien-de-Valgagne, 621 ; Saint-Valéry, 596 ; Sainte-Aldegonde, 496 ; Salzburg, 580, 626 ; Sienne, 499 ; Strasbourg, 612 ; Suisse, 589 ; Toulouse, 495 ; Tournus, 577 ; Tyrol, 544 ; Varangéville, 478 ; Vendôme, 535 ; Villefranche, 602 ; Villingen, 605 ; Volterra, 614 ; York, 487 ; Ypres, 502.

468. Alexandre (Arsène). Donatello, biographie critique. Paris, Laurens, 1904. Petit in-8° carré, 127 p., avec 24 reproductions. (Les Grands Artistes.)

469. Alonso (Benito F.). Los Judíos en Orense (siglos xv al xvii). Orense, imprenta de A. Otero, 1904. In-8°, 46 p. 2 p.

470. Ametller y Vinyas (José). Alfonso de Aragón en Italia y la crisis religiosa del siglo xv. Primera parte. T. II. Gerona, P. Torres, 1904. In-4°, 864 p. 6 p.

471. Amira (Karl von). Die Handgebärden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels. München, G. Franz, 1905. Gr. in-8°, p. 163-263, avec 1 pl. (Extrait des *Abhandlungen d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 4 m.

472. Anglade (Joseph). De latinitate libelli qui inscriptus est peregrinatio ad loca sancta. Paris, Fontemoing, 1905. In-8°, xvi-136 p.

473. Anglade (Joseph). Le Troubadour Guiraut Riquier. Étude sur la décadence de l'ancienne poésie provençale. Paris, Fontemoing, 1905. In-8°, xviii-352 p.

474. Annales Johannis I, Iyäsu I et Bakaffa, edidit Ignatius Guidi. Pars altera. Paris, Poussielgue, 1905. In-8°, p. 57 à 346. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Series altera. Tomus 5.)

475. Arnaud d'Agnel (G.). Les Possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue. Toulouse, Privat, 1904. In-8°, 23 p. (Extrait des *Annales du Midi.*)

476. Arnold (Fr. Carl). Das King in der deutschen Litteratur des xi.-xv. Jahrh. Greifswald, L. Bamberg, 1905. Gr. in-8°, 163 p. 3 m.

477. Auvray (Lucien). Un recueil de pièces sur l'abbaye de Rozoi-le-Jeune. Fontainebleau, impr. Bourges, 1905. In-8°, 15 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

478. Badel (Émile). L'Église de Varangéville en Lorraine et ses objets d'art. Saint-Dié, impr. Cuny, 1905. In-8°, 74 p. et grav. (Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne.*)

479. Bartholomaeis (V. de). Un Sirventès historique d'Élias Cairel. Toulouse, Privat, 1904. In-8°, 31 p. (Extrait des *Annales du Midi.*)

480. Bartholomaeis (V. de). Une nouvelle rédaction d'une poésie de Guilhem Montanhagol. Toulouse, impr. Douladoure-Privat, s. d. In-8°, 4 p.

481. Becker (Heinr.). Die Auffassung der Jungfrau Maria in der altfranzösischen Litteratur. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1905. In-8°, 92 p. 2 m. 40.

482. Beckers (Otto). Das Spiel von den Zehn Jungfrauen und das Katharinenspiel, untersucht und hrsg. Breslau, M. und H. Marcus, 1905. In-8°, viii-158 p. (Germanitische Abhandlungen, 24.) 5 m.

483. Beltrami (L.). La basilica ambrosiana primitiva e la ricostruzione compiuta nel secolo x. Seconda edizione illustrata. Milano, L. F. Cagliati, 1905. In-4°, 57 p., avec fig. 2 l. 50.

484. Bernard (Cyprien). Essai historique sur la ville de Forcalquier. Forcalquier, impr. Bernard, 1905. In-8°, 375 p. et 2 grav.

485. Bernays (Ed.). Un demi-gros de Jean de Bavière, duc de Luxembourg, 1418-1425 (trouvaille de Heiligkreuz). Bruxelles, J. Goemaere, 1905. In-8°, 12 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1905.) 1 fr.

486. Biese (A.) Development of Feeling for Nature in Middle Ages and Modern Times. London, Routledge, 1905. In-8°, 384 p. 6 s.

487. Bilson (John). Les Chevets du xi[e] siècle de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Sainte-Marie d'York. Traduit par Émile Travers. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 17 p. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

488. Birch (W. de G.). History of Scottish Seals from 11th to 17th Century. Vol. 1 : Royal Seals of Scotland. London, Unwin, 1905. In-4°. 12 s. 6 d.

489. Brémond d'Ars (A. de). Familles féodales éteintes et oubliées. Les anciens seigneurs d'Albin, aujourd'hui la ville d'Aubin, dans l'Aveyron (960-1800) (Rouergue, Languedoc, Auvergne, Quercy, Touraine, Poitou, Berry, Angoumois et Saintonge). 2[e] édition. Paris, Champion, 1905. In-8°, 234 p.

490. Brennsohn (J.). Die Aerzte Livlands von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Ein biographisches Lexikon, nebst e. histor. Einleitung üb. das Medizinalwesen Livlands. Riga, C. Bruhns, 1905. In-8°, 481 p. 9 m.

491. Broche (Lucien). L'Église de Presles (Aisne). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 56 p., avec dessins. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

492. Broutin (A.-M.). Fondation d'une lampe à Notre-Dame-des-Malades à Saint-Amand en 1334, par la comtesse Jeanne de Valois. Documents communiqués à la Société d'études de la province de Cambrai dans sa séance générale du 17 novembre 1905. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905. In-8°, 12 p., avec grav. et pl.

493. Burton (J. H.). History of Scotland. From Agricola's Invasion to Extinction of last Jacobite Insurrection. London, Blackwood and Son, 1905. In-8°, 462, 448 et 464 p. 2 s. 6 d. le volume.

494. Bury (J. B.). Life of St. Patrick and his place in history. London, Macmillan, 1905. In-8°, 520 p. 12 s.

495. Calmette (Joseph). Les Comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve. Toulouse, Privat, 1905. In-8°, 24 p. (Extrait des *Annales du Midi.*)

496. Cartulaire de la Chartreuse du val de Sainte-Aldegonde, près Saint-Omer (ms. 901 de la bibliothèque de Saint-Omer). Analyse et extraits, publiés, avec un appendice et les listes des prieurs et procureurs du couvent, par Justin de Pas. Saint-Omer, impr. d'Homont, 1905. In-4°, xxviii-271 p. et 4 pl. (Société des Antiquaires de la Morinie.)

497. Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, 2[e] fascicule. Paris, Picard et fils, 1905. In-4°, p. 337 à 506. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province, t. XIV.)

498. Catherine of Siena (St.) as seen in her letters, translated with notes and introd., by Vida D. Scudder. New-York, Dutton, 1905. In-8°, 352 p. 2 s. 50.

499. Chlędowski (Casimir). Siena. 1. Bd. Berlin, B. Cassirer, 1905. Gr. in-8°, xxi-259 p., 32 pl. 8 m.

500. Cote (Claudius). Bagues romaines et mérovingiennes. Paris, Leroux, 1905. In-8°, 11 p., avec fig. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

501. De Jonge (Ed.). Les Clausules métriques dans saint Cyprien. Louvain, Ch. Peeters, 1905. In-8°, 155 p. 3 fr. 50.

502. De Jonghe (B.). Un denier noir frappé à Ypres par Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305). Bruxelles, J. Goemaere, 1905. In-8°, 8 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1905.) 1 fr.

503. Del Balzo (Car.). L'Italia nella letteratura francese dalla caduta dell' impero romano alla morte di Enrico IV. Torino-Roma, Roux e Viarengo, 1905. In-8°, 416 p. 5 l.

504. Deville (Étienne). Notice sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Évreux, impr. Odieuvre, 1904. In-8°, 22 et 26 p.

505. Dieulafoy (Marcel). La Statuaire polychrome en Espagne du xiie au xve siècle. Aragon et Castille. Paris, Leroux, 1904. Gr. in-4°, 48 p., avec fig. (Extrait des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. X, 2e fascicule. Fondation Eugène Piot.)

506. Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo, raccolti per cura di Ubaldo Pasqui. Vol. IV : Chroniche (sec. xiv-xv). Arezzo, tip. di U. Bellotti, 1904. In-4°, avec fig.

507. Documents sur l'histoire du Limousin, tirés des archives du château de Bach, près Tulle, publiés, avec notes et commentaires, par G. Clément-Simon. Brive, impr. Roche, 1904. In-8°, viii-399 p. (Société des archives historiques du Limousin, 1re série. Archives anciennes, t. IX.)

508. Dorna (Die Summa libellorum des Bernardus). Innsbruck, Wagner, 1905. Gr. in-8°, xxiv-104 p. (Quellen zur Geschichte des römisch-kanonischen Processes im Mittelalter, 1.) 7 m.

509. Dubreuil (Léon). Monographie de la commune de Bouin (Vendée). Paris, Société des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, 1905. In-8°, 182 p.

510. Dülberg (Frz.). Frühholländer II. Altholländische Gemälde im erzbischöfl. Museum zu Utrecht. Haarlem, H. Kleinmann und Co., 1905. Gr. in-fol., 25 pl., 19 p. de texte. 40 m.

511. Ebeling (Georg). Probleme der romanischen Syntax. 1. Th. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, vii-178 p. 4 m. 40.

512. Eeles (F. C.). Edwardian Inventories for Bedforshire. Edited from transcripts by J. E. Brown. London, Longmans, 1905. In-8°. (Alcuin Club Collections.) 5 s.

513. Eppenstein. Übersicht über die hebräisch-arabische Sprachvergleichung bei den jüdischen Autoren des Mittelalters, m. besond. Beziehung auf die Geschichte der Exegese. Frankfurt-a.-M., J. Kauffmann, 1905. In-8°, 31 p. (Extrait de *Jahrb. d. jüd. lit. Gesellsch.*) 1 m. 25.

514. Felix (Jiři). Mésto Frenštát pod Radhoštěm. [La ville de Frenštát en Moravie.] Frenštát, Conseil de ville, 1904. In-8°, x-215 p., illustr. 2 k.

515. Ferrand (Henri). Essai d'histoire de la cartographie alpine pendant les xve, xvie, xviie et xviiie siècles (discours prononcé à la séance du 23 février 1903 de la Société de statistique de l'Isère). Grenoble, Gratier et Rey, 1903. In-8°, 57 p., avec illustr. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*)

516. Festgabe zum Bonifatius-Jubiläum 1905. I. Beiträge zur Geschichte der Grabeskirche des hl. Bonifatius in Fulda. Von Gregor Richter. Mit 1 Lichtdr.-Taf. und 6 Abbildgn. II. Die Codices Bonifatiani in der Landesbibliothek zu Fulda. Von Carl Scherer. Mit 3 Lichtdr.-Taf. und 5 Abbildgn. Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1905. Gr. in-8°, vi, lxxvi und iv-37 p. 3 m.

517. Fleury (Gabriel). Études sur les portails imagés du xiie siècle, leur iconographie et leur symbolisme. Mamers, Fleury et Dangin, 1904. Gr. in-4°, 294 p., avec grav.

518. Forrer (Rob.). Geschichte des Gold- und Silberschmuckes nach Originalen der Strasburger historischen Schmuk-Ausstellung von 1904. Strassburg, L. Beust, 1905. In-4°, viii-55 p., 290 fig. 7 m.

519. Francisci Assisiensis (Sancti patris) opuscula, sec. codices mss. emendata et denuo edita a PP. collegii S. Bonaventurae. Florentiae, B. Seeber, 1904. In-8°, xvi-209 p. (Bibliotheca Franciscana ascetica medii aevi, I.) 1 m. 20.

520. François d'Assise (Opuscules de saint). Nouvelle traduction française par le P. Ubald d'Alençon. Paris, Poussielgue, 1905. Petit in-16, vii-287 p. (Nouvelle bibliothèque franciscaine, 2e série, t. II.) 1 fr.

521. Freitag (Otto). Die sogenannte Chronik von Weihenstephan. Ein Beitrag zur Karlssage. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, xii-181 p. (Hermaea. Ausgewählte Arbeiten aus dem german. Seminar zu Halle, I.) 5 m.

522. Friedrich (Paul). Die Hexenbulle Papst Innocenz VIII. Summis desiderantes. Aus dem Bullarium magnum übertr. und hrsg. Leipzig, J. Zeitler, 1905. In-8°, 15 p. 1 m. 80.

523. Fuchs (Karl). Geschichte der deutschen Ordensburg und Herrschaft Busan. Wien, L. W. Seiden und Sohn, 1905. In-8°, xvi-200 p. 3 m. 50.

524. Gasquet (Abbot). Henry the Third and the Church. Study of his Ecclesiastical Policy and of the Relations between England and Rome. London, Bell, 1905. In-8°, 464 p. 12 s.

525. Genewein (Ant.). Vom Romanischen bis zum Empire. Eine Wanderung durch die Kunstformen dieser Stile. 1. Tl. Romanischer Stil und Gotik. Leipzig, F. Rothbarth, 1905. In-8°, 140 p. et fig. 2 m.

526. Gilliodts van Severen (L.). Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. I. Bruges, impr. de L. de Plancke, 1904. Gr. in-8°, 747 p. (Recueil de chroniques, chartes et autres documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre, publié par la Société d'émulation de Bruges.) 15 fr.

527. Gospel of St. Mark in West Saxon. Edited from MSS. by Jas. Wilson Bright. London, Heath, 1905. In-12. (Belles-Lettres Series.) 2 s. 6 d.

528. Grand (A.). La Seigneurie de Cuire et la Croix-Rousse, en Franc-Lyonnais. Lyon, impr. Legendre et Cie, 1905. In-8°, 199 p., avec dessins.

529. Greinert (Paul). Erfurter Steinplastik des 14. und 15. Jahrh. Leipzig, E. A. Seemann, 1905. In-8°, viii-72 p. et 26 fig. (Beiträge zur Kunstgeschichte, XXII.) 2 m. 50.

530. Grüters (Otto). Über einige Beziehungen zwischen altsächsischer und altenglischer Dichtung. — Bülbring (Karl Daniel). Die Schreibung des eo im Ormulum. — Heuser (Wilh.). Das frühmittelenglische Josephlied. — Trautmann (Mor.). Nachträgliches zu Finn und Hildebrand. Der Heliand, eine Uebersetzung aus dem Altenglischen. Auch zum Beowulf, e. Gruss an Hrn. Eduard Sievers. Die Auflösung des 11ten (9ten) Rätsels. Die neuste Beowulfausgabe und die altenglische Verslehre. Bonn, P. Hanstein, 1905. In-8°, 191 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik, 17.) 6 m.

531. Guilibert. Constat au prieuré de Saint-Jean-de-Malte de la commanderie d'Aise en 1373. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1904.)

532. Guiraut von Bornelh (Des Trobadors) beide Kreuzlieder, nach sämtl. Handschriften kritisch hrsg. und übers. von Adf. Kolson. Braunschweig, G. Westermann, 1905. In-8°, 25 p. (Extrait de *Festschrift f. Adolf Tobler*.) 0 m. 30.

533. Gundlach (Wilh.). Geschichte der Stadt Charlottenburg. Berlin, J. Springer, 1905. 2 vol. in-8°, xix-676 p. et xxxvi-604 p. 12 m. 50.

534. Hadank (Karl). Die Schlacht bei Cortenuova am 27. XI. 1237. Berlin, R. Hanow, 1905. In-8°, 63 p. 1 m.

535. Halphen (Louis). Les Chartes de fondation de la Trinité de Vendôme et de l'Évière d'Angers. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 12 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

536. Hampe (Karl.). Urban IV und Manfred (1261-1264). Heidelberg, C. Winter, 1905. In-8°, viii-101 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 11.) 2 m. 60.

537. Hampel (Jos.). Alterthümer des frühen Mittelalters in Ungarn. Beschrieben und erläutert. Braunschweig, D. Vieweg und Sohn, 1905. 3 vol. gr. in-8°. 60 m.

538. Hanow (Benno). Beiträge zur Kriegsgeschichte der staufischen Zeit. Die Schlachten bei Carcano und Legnano. Berlin, R. Hanow, 1905. In-8°, 47 p. 1 m.

539. Hanserecesse. 3. Abth. 7. Bd. von 1477-1530. Bearb. von Dietr. Schäfer. Leipzig, Duncker und Humblot, 1905. Gr. in-8°, xiv-941 p. 31 m.

540. Hansisches Urkundenbuch. VI. Bd. 1415 bis 1433. Bearb. von Karl Kunze. Mit e. Sachregister. Leipzig, Duncker und Humblot, 1905. Gr. in-8°, vi-666 p. 22 m. 80.

541. Hazeltine (Harold Dexter). Zur Geschichte der Eheschliessung nach angelsächsischem Recht. Berlin, F. Vahlen, 1905. In-8°, 38 p. (Extrait de *Festgabe f. H. Hübler*.) 1 m. 20.

542. Heck (Philipp). Beiträge zur Geschichte der Stände im Mittelalter. II. Der Sachsenspiegel und die Stände der Freien. Mit sprachl. Beiträgen von Alb. Bürk. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, xxvi-862 p., 1 carte. 22 m.

543. Hensler (Andr.). Lied und Epos in germanischer Sagendichtung. Dortmund, F. W. Rehfuss, 1905. In-8°, 53 p. 1 m.

544. Hermann (Herm. Jul.). Die illuminierten Handschriften in

Tirol. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1905. In-4°, xvi-307 p. 5, 123 fig., 23 pl. (Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Österreich, 1). 120 m.

545. History and Life of the Rev. Doctor John Tauler of Strasbourg; with 25 of his sermons (temp. 1340). Transl. from German; additional notices of Tauler's Life and Times, by Susanna Winkworth; pref. by Charles Kingsley. New edit. London, Allenson, 1905. In-8°, 426 p. 6 s.

546. Hoops (Heinr.). Geschichte der Gemeinden Grambke und Büren im Gebiet Bremen. Bremen, J. Morgenbesser, 1905. In-8°, viii-243 p. 3 m.

547. Hus (Ivan). Opera omnia, tom. II, super IV sententiarum. Nach Handschriften zum erstenmal hrsg. von Wenzel Flajšhans und Dr. Marie Konúnkavá. Prag, J. R. Vilímek, 1905. Gr. in-8°, xl-372 p. 10 m.

548. Iacimirskiĭ (A. I.). Slavianskiia i russkiia rukopisi rumynskikh bibliotek. [Manuscrits slavons et russes des bibliothèques roumaines.] Saint-Pétersbourg, impr. de l'Académie des sciences, 1905. In-8°, 1005 p., 42 facs. 10 r.

549. Inventaire d'une partie des titres de famille et documents historiques de la maison de La Tour d'Auvergne conservés dans les papiers Bouillon, aux Archives nationales, pour faire suite aux inventaires rédigés par Baluze (seconde partie), par Alexandre Bruel. Paris; Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 51 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1904.)

550. Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou, publié par H. Moranvillé. 2e fasc. Paris, Leroux, 1904. In-8°, p. 145 à 320. (Ministère de l'Instruction publique.)

551. Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477), publiés par Bernard Prost. T. I : Philippe le Hardi, 3e et dernier fasc. (1376-1377.) Paris, Leroux, 1904. In-8°, viii p. et p. 481 à 655. (Ministère de l'Instruction publique.)

552. Jacobs (Wilh.). Patriarch Gerold von Jerusalem. Ein Beitrag zur Kreuzzugsgeschichte Friedrichs II. Bonn, Röhrscheid und Ebbecke, 1905. In-8°, 63 p. 1 m. 25.

553. Jean, supérieur du monastère de Beith Aphthonta. Texte syriaque, publié, traduit et annoté par M.-A. Kugener. Suivi d'un recueil de fragments historiques, syriaques, grecs, latins et arabes,

relatifs à Sévère. Paris, Firmin-Didot et Cie, s. d. Gr. in-8°, p. 203 à 400. (Patrologia orientalis, t. II, fasc. 3.)

554. Jusselin (Maurice). Notes tironiennes dans les diplômes. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, 10 p., avec fig. (Extrait du *Moyen Age*.)

555. Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit. I. Bd. Die Kanonessammlung selbst. Mit Unterstützung der Savigny-Kommission der kaiserl. Akademie der Wissenschaften neu hrsg. von Vict. Wolf von Glanvell. Paderborn, J. Schöningh, 1905. In-8°, liv-656 p., 3 pl. 28 m.

556. Kehr (P.). Das Briefbuch des Thomas von Gaeta, Justitiars Friedrichs II. Rom, Loescher und Co, 1905. Gr. in-8°, 76 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken*.) 2 m. 40.

557. Koeniger (Alb. Mich.). Burchard I von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit (1000-1025). Ein kirchen- und sittengeschichtl. Zeitbild. München, J. J. Lentner, 1905. In-8°, xii-244 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, 6.) 4 m. 40.

558. Kraus (Viktor von). Deutsche Geschichte im Ausgange des Mittelalters (1438-1519). 1. Bd. Deutsche Geschichte zur Zeit Albrechts II. und Friedrichs III., 1438-1486. (Bibliothek deutscher Geschichte.) Stuttgart, J. G. Cotta Nachfolger, 1905. Gr. in-8°, viii-655 p. 8 m.

559. Künstle (Frz. Xaver.). Die deutsche Pfarrei und ihr Recht zu Ausgang des Mittelalters. Stuttgart, F. Enke, 1905. In-8°, 106 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, 20.) 4 m. 40.

560. Labourt (J.). Le Christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632). Paris, Lecoffre, 1904. In-18 jésus, xix-373 p. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

561. La Croix (R. P. C. de). Trois bas-reliefs religieux dont les originaux existent à Poitiers. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait du *Compte-rendu du 70e congrès archéologique de France, tenu en 1903 à Poitiers.)*

562. Lager. Johann II von Baden, Erzbischof und Kurfürst von Trier. Trier, F. Lintz, 1905. In-8°, 110 p. (Trierisches Archiv. IV. Ergänzungsheft.) 3 m. 50.

563. Lambin (Émile). Les Francs-maçons du moyen âge. Paris, Le Chevalier, 1899. Gr. in-16, 36 p.

564. Ledru (Ambroise), Denis (L.-J.). La Maison de Maillé. Avec table alphabétique des noms par Eugène Vallée. Paris, Lemerre, 1905. 3 vol. in-8°, vii-464-523-471 p., avec fig.

565. Le Fèvre (Jehan). Les « Lamentations de Matheolus » et le

« Livre de Leesce ». (Poèmes français du xive siècle.) Édition critique, accompagnée de l'original latin des « Lamentations », d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction, de notes et de deux glossaires, par A. G. van Hamel. T. II : Texte du « Livre de Leesce ». Introduction et notes. Paris, Bouillon, 1905. In-8°, ccxxvi-267 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, 96e fascicule.)

566. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'Église de Jazeneuil (Vienne). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 10 p., avec fig. et pl. (Extrait du *Compte-rendu du 70e congrès archéologique de France, tenu en 1903 à Poitiers.*)

567. Le *Liber censuum* de l'Église romaine, publié avec une préface et un commentaire par M. Paul Fabre. 5e fascicule, t. II. Paris, Fontemoing, 1905. In-4° à 2 col., p. 1 à 136. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, VI, 8.) 10 fr. 35.

568. Lossing (Benson J.). Harper's encyclopædia of United States history from 458 A. D. to 1905, with a preface on the study of American history by Woodrow Wilson. New York, Harper, 1905. In-8°.

569. Mabilly (Philippe). Les Villes de Marseille au moyen âge. Ville supérieure et ville de la prévôté (1257-1348). Marseille, impr. du Bon-Marché, 1905. In-8°, 296 p.

570. Mac Cracken (Laura). Gubbio, Past and Present. London, Nutt, 1905. In-12, 336 p., avec illustr. 5 s.

571. Mager (Emil). Schriften- und Urkundenfälschung und deren Erkennung. Wien, M. Perles, 1905. In-8°, 59 p. 1 m. 60.

572. Malein (A.). Rukopisnoe predanie zagadok Aldgelma. [Les Manuscrits des énigmes d'Aldhelm.] Saint-Pétersbourg, impr. Birkenfeld, 1905. In-8°, 264 p. (Zapiski istoriko-filologičeskago fakulteta i. spb. Universiteta, 77.)

573. Mallet (Ferdinand). La Famille de Bacuel (1191-1689). Abbeville, imp. Paillart, 1904. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.*)

574. Marle (R. van). Bibliographie van 's-Gravenhage. 's-Gravenh., W. P. van Stockum en zoon, 1905. In-8°, viii-48 p. 1 fl. 75.

575. Marri (Ezio). Eroica morte di Michele di Benvenuto Dini da S. Gimignano nella difesa della Rocca di Montalto (a. 1431), con documento inedito. Pistoia, G. Flori e C., 1905. In-8°, 21 p., avec table.

576. Martin (Eug.). Saint Colomban (vers 540-615). Paris, Lecoffre, 1905. In-18 jésus, vi-205 p. (Les Saints.) 2 fr.

577. Martin (J.). L'Ancien archiprêtré de Tournus, au diocèse de Chalon (pierre tombale, inscription et documents archéologiques). Cha-

lon-sur-Saône, Bertrand, 1905. In-8°, 161 p., avec fig. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon.*)

578. Maskell (A.). Ivories. London, Methuen, 1905. Gr. in-8°, 458 p. 25 s.

579. Masserreau (T.). Le Donjon du Lys-Saint-Georges (Indre). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 11 p., 2 plans, 1 pl. (Extrait du *Bulletin monumental,* année 1904.)

580. Mell (Rich.). Abhandlungen zur Geschichte der Landstände im Erzbist. Salzburg. I : Die Anfänge der Landstände Salzburg. Innsbruck, Wagner, 1905. Gr. in-8°, ii-viii-240 p., 1 pl. (Extrait de *Mitteilungen d. Gesellsch. f. Salzb. Landeskunde.*) 3 m. 50.

581. Merz (Walth.). Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau. 2. Lfg. Aarau, H. R. Sauerländer und Co., 1905. In-4°, p. 97-184, avec fig., 8 pl., 2 tableaux généalogiques. 5 m.

582. Michel le Syrien (Chronique de), patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199). Éditée pour la première fois et traduite en français par J.-B. Chabot. T. III, fasc. 1. Paris, Leroux. In-4°, p. 1 à 112.

583. Moorman (Frederic W.). The interpretation of nature in English poetry from Beowulf to Shakespeare. Strassburg, K. J. Trübner, 1905. In-8°, xiii-244 p. (Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker, 95.) 6 m. 50.

584. Morel de Volbine (J.). Notes et additions sur la terre et seigneurie des Rieux, à Saint-Alban-d'Ay. Villefranche, impr. du « Réveil du Beaujolais », 1905. In-8°, 20 p.

585. Mühlbacher (Engelb.). Die literarischen Leistungen des Stiftes St. Florian bis zur Mitte des 19. Jahrh. Innsbruck, Wagner, 1905. In-8°, ix-409 p. 5 m.

586. Musset (Georges). La Coutume de Royan au moyen âge. La Rochelle, impr. Texier, 1905. In-8°, 120 p.

587. Note sommaire sur la librairie ou salle des thèses de l'Université de lois d'Orléans, suivie d'une liste de documents manuscrits et imprimés relative aux étudiants de la nation germanique au moyen âge. Orléans, Herluison, 1905. Petit in-8°, 7 p. (Société archéologique de l'Orléanais.)

588. Novacovitch (Milcta). Les Compromis et les arbitrages internationaux du xii° au xv° siècle. Paris, Pedone, 1905. In-8°, 160 p.

589. Oidtmann (Heinr.). Geschichte der schweizer. Glasmalerei. Leipzig, A. Duncker, 1905. In-8°, vi-303 p., avec fig. et 14 pl. (Extrait de *Diamant.*) 10 m.

590. Omont (Henri). Portrait de Guarino de Vérone. Paris, 1905. In-8°, 3 p., pl. (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.*)

591. Omont (Henri). Note sur un missel parisien de 1501 ayant appartenu au fondateur du collège de Sainte-Barbe [R. Dugast]. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 6 p., pl. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.*)

592. Palant (Ach.). Monographie de Marle (2e édition), suivie de : Recherches sur les localités détruites du pays marlois (2e édition); la Neuville-soulz-Marle et son problème historique; Album du vieux Marle. Vervins, impr. du « Républicain », 1904. Petit in-4°, 80 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Vervins.*)

593. Pernice (Aug.). L'Imperatore Eraclio : saggio di storia bizantina. Firenze, tip. Galletti et Cocci, 1905. In-4°, xxvii-327 p. 6 l.

594. Petit (Louis-D.). Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands, in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen. Afl. 1. Leiden, boekhandel en drukkerij vh. E. J. Brill, 1905. In-8°, iv-30 p. et 284 col. 1 fl. 80.

595. Petrarcha (Francesco). Li sonetti, canzoni et triomphi. Riproduzione in facsimile. Roma, Danesi, 1905. In-8°, avec fig., clxxx p., carte, avec 9 pl.

596. Picardie (la) historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville. Canton de Saint-Valéry, notices par MM. R. Rodière et de Guyencourt; canton de Nouvion, notice par M. de Guyencourt; canton d'Hallencourt, notice par M. Ph. Des Forts. T. III, n° 2. Paris, Picard et fils, 1905. In-4°, p. 93 à 162, avec grav. et pl. (Société des antiquaires de Picardie).

597. Piper (Otto). Burgenkunde. Bauwesen und Geschichte der Burgen zunächst innerhalb des deutschen Sprachgebietes. In 2. Aufl. neu ausgearb. 1. Hälfte. München, R. Piper und Co., 1905. Gr. in-8°, 382 p. et fig. 14 m.

598. Poesie provenzali di trovadori italiani. Roma, Ermanno Loescher e C., 1905. In-16, 24 p. (Testi romanzi per uso delle scuole, a cura di E. Monaci.) 0 l. 60.

599. Porcia Degli Obizzi (Enea Saverio di). I primi da Prata e Porcia, 1164-1335 : saggio storico con note del prof. Antonio De Pellegrini. Udine, tip. D. Del Bianco, 1904. In-8°, 146 p.

600. Porée. Les Anciens livres liturgiques du diocèse d'Évreux (essai bibliographique). Évreux, impr. de « l'Eure », 1904. In-8°, 55 p.

601. Raspe (Thdr.). Die Nürnberger Miniaturmalerei bis 1515.

Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. Gr. in-8°, IV-78 p., 10 pl., 1 fig. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 60.) 5 m.

602. Registres consulaires de la ville de Villefranche (Rhône), publiés, d'après le manuscrit original, par Abel Besançon et Émile Longin. T. I (1398-1489). Villefranche-sur-Saône, Ruban, 1905. In-8°, IX-608 p.

603. Rische (A.). Bemerkungen zu einzelnen Urkunden des mecklenburgischen Urkundenbuches. Bd. I-IV, nebst chronolog. Einordnung der nachträglich gedruckten Urkunden. Ludwigslust, Hinstorff, 1905. In-8°, 79 p. 1 m.

604. Rockinger (Ludw. von). Deutschenspiegel, sogenannter Schwabenspiegel, Bertholds von Regensburg deutsche Predigten in ihrem Verhältnisse zu einander. 2. Hälfte. München, G. Franz, 1905. Gr. in-8°, paginé 475-536. (Extrait des *Abhandlungen d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 2 m.

605. Roder (Christian). Villingen. Heidelberg, C. Winter, 1905. In-8°, XVIII-228 p. (Oberrheinische Stadtrechte, 1.) 8 m.

606. Rolfs (Wilh.). Neapel. I : Die alte Kunst. Leipzig, E. A. Seemann, 1905. In-8°, VI-177 p., 140 fig. (Berühmte Kunststätten, 29.) 3 m.

607. Rudeck (Wilh.). Geschichte der öffentlichen Sittlichkeit in Deutschland. Mit 58 histor. Illustr. 2 verb. und verm. Aufl. Berlin, H. Barsdorf, 1905. In-8°, VII-514 p. 10 m.

608. Rudolfs von Ems Willehalm von Orlens, hrsg. aus dem Wasserburger Codex der fürstl. Fürstenberg. Hofbibliothek in Donaueschingen von Vict. Junk. Berlin, Weidmann, 1905. Gr. in-8°, XLIII-277 p., 3 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters, hrsg. von der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften, II.)

609. Saint-Venant (R. de). Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval du 5 juillet 1194. Vendôme, impr. Empaytaz, s. d. In-8°, 35 p., avec carte.

610. Sauerland (H. W.). Drei Urkunden zur Geschichte der Heirat des Herzogs Otto von Braunschweig und der Königin Johanna I. von Neapel. Rom, Loescher und Co., 1905. Gr. in-8°, 11 p. (Extrait de *Quellen und Forschgn. aus ital. Archiven und Bibliotheken.*) 0 m. 80.

611. Schäfer (Dietr.). Die agrarii milites des Widukind. Berlin, G. Reimer, 1905. Gr. in-8°, 9 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 50.

612. Schäfer (Dietr.). « Selusas » im Strassburger Zollprivileg

von 831. Berlin, G. Reimer, 1905. Gr. in-8°, 5 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 50.

613. Schäfer (Dietr.). Die Ungarnschlacht von 955. Berlin, G. Reimer, 1905. Gr. in-8°, 17 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 1 m.

614. Schneider (Fed.). Bistum und Geldwirtschaft zur Geschichte Volterras im Mittelalter. Tl. 1. Rom, Loescher und Co., 1905. In-8°, 40 p. (Extrait de *Quellen und Forschungen a. ital. Archiven und Bibliotheken.*) 1 m. 60.

615. Schücking (Levin Ludw.). Beowulfs Rückkehr. Eine krit. Studie. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, 75 p. (Studien zur englischen Philologie, XXI.) 2 m.

616. Segand (J.). Paroisse de Saint-Bérain-sur-Dhenne. Notice historique. Lyon, impr. Paquet, 1905. In-8°, 119 p., avec dessin.

617. Serrano y Sanz (Manuel). Apuntes para una biblioteca de escritoras españolas desde el año 1401 al 1833. T. II. Madrid, Tipografía de la « Revista de archivos, bibliotecas y museos », 1905. In-fol., 714 p. 10 p.

618. Sonnino (Sidney). Lectura Dantis; il canto vi del Paradiso : conferenza tenuta nella sala del Nazareno in Roma il 4 febbraio 1905. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, 46 p. 1 l.

619. Steffens (Georges). Fragment d'un chansonnier provençal aux archives royales de Sienne. Toulouse, Privat, 1905. In-8°, 7 p. (Extrait des *Annales du Midi.*)

620. Talon (François). Histoire merveilleuse du vrai portrait traditionnel de Jésus-Christ, donné par Notre-Seigneur lui-même à Abgar, roi d'Édesse, et religieusement conservé à Gênes. Chambéry, Perrin, 1905. Petit in-8°, 141 p. et grav.

621. Taulelle (J.). Histoire de Saint-Julien-de-Valgalgne (son prieuré; sa paroisse; sa royale abbaye; sa commune; économie et mœurs). Toulouse, impr. Saint-Cyprien, 1905. In-8°, 140 p.

622. Terrebasse (H. de). Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois (1257-1767). Lyon, Brun, 1905. In-4°, xiv-306 p., avec armoiries et portr. 32 fr.

623. Thiel (Florian). Kritische Untersuchungen über die im Manifest Kaiser Friedrichs II. vom J. 1236 gegen Friedrich II. von Österreich vorgebrachten Anklagen. Prag, Rohliček und Sievers, 1905. In-8°, viii-144 p. (Prager Studien aus dem Gebiete der Geschichtswissenschaft, 11.) 2 m.

624. Thiollier (Noël). La Porte romane en bois sculpté de l'église de Blesle (Haute-Loire). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 13 p., avec dessins. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

625. Thomas (Antoine). Une prétendue histoire de l'abbaye de Beaulieu (Corrèze) au xvii° siècle. Toulouse, impr. Douladoure-Privat, s. d. In-8°, 4 p.

626. Tietze (Hans.). Die illuminierten Handschriften in Salzburg. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1905. In-4°, iii-109 p., 40 fig., 9 pl. (Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Österreich, 2.) 40 m.

627. Trilsbach (Gust.). Die Lautlehre der spätwestsächsischen Evangelien. Bonn, P. Hanstein, 1905. In-8°, 174 p. 4 m.

628. Truhlář (Jos.). Catalogus codicum manuscriptorum latinorum, qui in c. r. bibliotheca publica atque universitatis Pragensis asservantur. Pars I. Codices 2-1665. Prag, F. Řivnáč, 1905. Gr. in-8°, 1665 p. 15 m.

629. Urkundenbuch der Stadt Esslingen. 2. Bd. Bearb. von Adf. Diehl. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1905. In-8°, 27 und 643 p. (Württembergische Geschichtsquellen, 7.) 6 m.

630. Vitae sancti Bonifatii, archiepiscopi Moguntini. Recognovit Wilh. Levison. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, lxxxvi-241 p. (Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis separatim editi.) 5 m.

631. Volks- und Gesellschaftslieder des xv. und xvi. Jarh. I. Die Lieder der Heidelberger Handschrift Pal. 343, hrsg. von Arth. Kopp. Berlin, Weidmann, 1905. Gr. in-8°, xviii-254 p., 1 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters, hrsg. von der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften, V.) 7 m. 60.

632. Weckerlin (J.-B.). Le Drap « escarlate » au moyen âge. Essai sur l'étymologie et la signification du mot « écarlate » et notes techniques sur la fabrication de ce drap de laine au moyen âge. Lyon, Rey et Cie, 1905. In-8°, 91 p. 6 fr.

633. Weitzel (W.). Die deutschen Kaiserpfalzen und Königshöfe vom 8. bis zum 16. Jahrh. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1905. Gr. in-8°, 131 p., 45 fig. 3 m.

634. Werminghoff (Alb.). Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands im Mittelalter. 1. Bd. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, vii-30 p. 7 m.

635. Westphal (P.). Ein ehemaliges Klosterterritorium in Pomme-

rellen. Eine Studie zur westpreuss. Geschichte. Danzig, F. Brüning, 1905. In-8°, 138 p., 2 cartes, 1 plan. 3 m. 50.

636. Widmann (Sim. Pet.). Geschichte des deutschen Volkes. 2., verb. Aufl. Paderborn, F. Schöningh, 1905. In-8°, xii-915 p., 9 fig. 8 m.

637. Wildhagen (Karl.). Der Psalter des Eadwine von Canterbury. Die Sprache der altengl. Glosse; e. frühchristl. Psalterium; die Grundlage. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, xv-257 p. et fig. (Studien zur englischen Philologie, XIII.) 9 m.

638. Wolfschläger (Casp.). Erzbischof Adolf I von Köln als Fürst und Politiker (1193-1205). Münster, Coppenrath, 1905. In-8°, iii-11 p. (Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung. Neue Folge, VI.) 2 m.

639. Zeck (Ernst.). De recuperatione Terre Sancte. Ein Traktat des Pierre Dubois (Petrus de Bosco). I : Einleitung und Analyse der drei ersten Hauptteile des Traktats. Berlin, Weidmann, 1905. Gr. in-8°, 23 p. 1 m.

640. Zimmermann (Gg.). Sizilien. II. Palermo. Leipzig, E. A. Seemann, 1905. In-8°, 164 p., 117 fig. (Berühmte Kunststätten, 25.) 3 m.



CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 3 au 8 juillet 1905. Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

PREMIÈRE ANNÉE.

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 3469 (xvᵉ siècle).

2° Paléographie française : Quittance de l'an 1403. Bibliothèque nationale, français 28639.

3° Histoire de France : I. Quels souverains gouvernaient la France dans la première année des xıᵉ, xııᵉ, xıııᵉ, xıvᵉ, xvᵉ et xvıᵉ siècles? II. Quels sont, avec leurs dates, les traités de 1648 à 1795 qui ont modifié la frontière orientale et la frontière méridionale de la France?

4° Traduction latine : N° 5209 des *Layettes du Trésor des chartes.*

5° Philologie romane : Commentaire grammatical de six vers du *Roman de Rou.*

Épreuve écrite.

1° Paléographie latine : Transcription du n° 182 du fonds des héliogravures.

2° Paléographie romane : Transcription du n° 356 du fonds des héliogravures.

3° Traduction latine : Texte imprimé donné aux examens en 1892.

4° Traduction provençale : Texte imprimé. Les élèves, en outre, ont eu à répondre à la question suivante : Quelles sont les colonies ou anciennes colonies françaises de l'Amérique et des Antilles qui ont conservé l'usage du français?

5° Bibliographie : Le *Recueil des historiens des Gaules et de la France;* faire brièvement l'histoire de cette publication et en comparer le plan avec celui des *Monumenta Germaniæ historica.* En outre, les élèves ont eu à rédiger, pour un catalogue par noms d'auteurs, les cartes de deux ouvrages et à indiquer au dos de ces cartes les mots sous lesquels ces ouvrages seraient rangés dans un catalogue alphabétique des matières.

Deuxième année.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 3469 (xve siècle).

2° Diplomatique : Quelles sont, au point de vue de la forme, les diverses espèces de lettres patentes qui ont été expédiées par la chancellerie de France du xve au xviiie siècle et quels en sont les caractères distinctifs?

3° Classement d'archives : I. Archives nationales. Dire quels sont les noms portés traditionnellement par les plus anciens registres du Parlement et de la Chambre des comptes. Indiquer sommairement la nature et le caractère de ces deux séries de documents. II. Archives départementales. Indiquer la place assignée aux registres et papiers des municipalités de cantons par les circulaires du 11 novembre 1874 et du 4 août 1903. Dire entre quelles dates sont compris ces documents et quel cadre de classement leur est applicable.

4° Histoire des Institutions : I. Quelles sont les divisions administratives et financières qui ont été créées en France de Philippe-Auguste à Louis XIV? II. Comment le département était-il administré sous le régime des constitutions de 1791 et de fructidor an III?

5° Sources de l'histoire de France : Dire ce que l'on sait des récits de la première croisade écrits par des témoins oculaires. Indiquer sommairement les principaux textes qui en dérivent.

Épreuve écrite.

1° Paléographie : Transcription du n° 732 de l'ancien fonds.

2° Traduction latine : *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans,* n° CXXIII.

3° Analyse : Inventaire analytique des *Libri obligationum,* p. 222, n° V.

4° Diplomatique : Quels sont les éléments de la date : 1° d'un privilège apostolique du ixe siècle; 2° d'une grande bulle d'Urbain II; 3° d'une petite bulle du xiiie siècle?

5° Histoire des Institutions : Indiquer brièvement : 1° l'origine des États généraux et leur rôle général dans le gouvernement de la France du xive au xvie siècle inclusivement; 2° les attributions des représentants en mission et des agents nationaux.

Troisième année.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 3469 (xve siècle).

2° Histoire du droit : I. Énumérer, sans raconter les incidents de la

période de rédaction, les principales ordonnances du règne de Louis XIV et donner une idée sommaire de ces ordonnances. II. Qu'entendait-on par le système des preuves légales en droit criminel? Quel sort a été fait à ce système par les lois de la période révolutionnaire?

3° Archéologie : Qu'est-ce qu'un heaume, un bacinet, un armet?

Épreuve écrite.

1° Paléographie : Transcription du n° 308 de l'ancien fonds.

2° Histoire du droit : I. Que savez-vous des *Fausses Décrétales* et des textes apparentés aux *Fausses Décrétales?* II. Le divorce jusqu'en 1816.

3° Archéologie : Quelles dispositions affectent le chœur des grandes églises du temps de Louis VI en plan et en élévation? Quels sont les origines et les plus anciens exemples de ce plan?

4° Sources de l'histoire de France : Indiquer sommairement les origines et les principaux essais de l'historiographie officielle en France antérieurs à la constitution du recueil représenté par le manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin n° 5925. Exposer ce qui est relatif à la composition de ce recueil et en montrer l'importance.

A la suite des examens et par arrêté ministériel du 17 juillet 1905, ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Lardé.
2. Mathieu.
3. Brunel.
4. Lavergne.
5. Michel.
6. Bondois.
7. Rhein.
8. Sauvage.
9. Burnand.
10. Zangroniz.
11. Salvini.
12. Flicoteaux.
13. Guitard.
14. Biernawski.
15. Lafond.
16. Frémy.
17. Lanco.
18. Loncle.
19. Le Barrois d'Orgeval.
20. De Terssac Faydit.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Colmant.
2. Ritter.

MM. 3. Desage.
4. Lapierre.
5. Cochin.
6. Latouche.
7. Valmont.
8. Gautier.
9. Dupont.
10. De Mun.
11. Valois.
12. Régné.
13. De Roussen de Florival.
14. De Maupassant.
15. Serpette de Bersaucourt.
16. Houdayer.
17. Destray.
18. De Fréville de Lorme.
19. Aubert.
20. Artonne.
21. Canal.
22. Keller.
23. Graziani.
24. Chevreux.
25. Chodron de Courcel.
26. Bigot.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. 1. Bernus.
2. Beuve.
3. Cahen.
4. Caillet.
5. Chasles.
6. Cordey.
7. Cornu.
8. Dolbet.
9. Du Bus.
10. Faure.
11. Fazy.
12. Grenier.
13. Jusselin.
14. Labrosse.
15. Martin du Gard.
16. Robert.
17. Robin.

GEORGES RIAT.

C'est avec le plus vif regret que nous apprenons la mort de notre confrère Georges Riat, brutalement enlevé par une maladie de cœur, à l'âge de trente-six ans, à Malesherbes.

Georges-Henri-Marie Riat était né à Saint-Hippolyte, sur le Doubs, le 18 mai 1869. Après de fortes études à Besançon, il fut reçu à l'École des chartes. Ses grandes qualités d'ordre, son esprit critique et un travail opiniâtre le firent vite estimer de ses maîtres et lui permirent de conquérir très brillamment son diplôme d'archiviste-paléographe, avec une thèse sur *les Moulins de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, du Xe siècle à la Révolution* (1895).

Après un stage assez court au département des Imprimés et ensuite au département des Médailles de la Bibliothèque nationale, Georges Riat avait été attaché au Cabinet des Estampes. Ses goûts le poussaient vers l'histoire de l'art, et il allait trouver, dans les merveilleuses collections du Cabinet des Estampes, les matériaux nécessaires à ses travaux.

Amoureux passionné des choses de la nature, il s'était toujours senti attiré par l'étude du paysage. Son premier livre, l'*Art des jardins*[1], est un des meilleurs de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*.

Plusieurs voyages en Hollande lui avaient permis de se familiariser avec les peintres de ce pays, qu'il aimait particulièrement; il se proposait de les étudier dans sa thèse de doctorat et venait de terminer un volume sur Ruysdaël, qui va paraître incessamment dans la collection des *Grands Artistes*[2].

Mais l'œuvre qui lui tenait le plus au cœur, et à laquelle il avait consacré le meilleur de son temps pendant ces dernières années, était un grand travail sur Courbet[3]. En dehors du culte véritable qu'il avait voué à cet artiste, il aimait à voir, dans Courbet, le peintre et l'évocateur de sa chère Franche-Comté, où chaque année il allait se retremper pendant les vacances. Nul n'a mieux compris cet artiste que Georges Riat, et l'on peut dire sans hésitation que ce livre dont il venait de corriger les épreuves est un véritable monument élevé à la gloire du grand peintre franc-comtois.

Son amour de sa province ne lui avait pas cependant fait méconnaître la beauté de *Paris*[4], et il avait su en rendre tout le charme dans

1. Paris, May, 1900, in-8°.
2. Paris, Henri Laurens.
3. Paris, Henri Floury.
4. Paris, Henri Laurens, 2e éd., 1904, petit in-4°; la traduction de cet ouvrage a paru chez E.-A. Seemann, à Leipzig.

un livre paru dans la collection des *Villes d'art célèbres,* qui a eu un très légitime succès en France et en Allemagne.

Ces livres, qui lui avaient demandé un travail considérable, étaient loin de suffire à l'activité de notre confrère. Il a collaboré aux principales revues d'art et d'histoire. A la *Gazette des beaux-arts,* il a publié des études très intéressantes sur le peintre Mesdag[1] et sur les paysagistes hollandais Robert Mols et Gabriel[2]; pendant toute une année, il fit pour cette revue le compte-rendu des petites expositions. A la *Revue de l'art,* Georges Riat avait donné des articles très documentés sur le Sourire de la Madone dans les sculptures du moyen âge, sur les lithographies de Delacroix, de Géricault, de Fantin-Latour, de Bonington. Au *Monde moderne,* il avait publié un article très curieux sur les *Enlèvements au XVIII[e] siècle* et une belle étude sur l'*Exposition des Primitifs français*[3]. Georges Riat avait aussi collaboré très fréquemment à la *Revue universelle* Larousse; il avait, en outre, collaboré au *Musée d'Art* publié par la même maison, et venait d'achever un travail sur les *Paysagistes de 1830.*

Tous ceux qui ont fréquenté le Cabinet des Estampes pendant ces dernières années savent quel guide sûr et serviable ils trouvaient en lui. Ce grand travailleur, qui avait publié deux volumes du grand catalogue des portraits, un volume sur la collection Ardail et en avait commencé un autre sur la collection Porcabeuf, trouvait encore le moyen de s'intéresser aux recherches des lecteurs, il savait leur faciliter leur besogne avec tant de bonne grâce que presque tous étaient devenus pour lui de véritables amis.

Georges Riat laisse aussi une œuvre purement littéraire. C'est un recueil de nouvelles intitulé : *l'Ame du pays*[4], et un roman d'abord publié en feuilleton par le *Temps : le Village endormi*[5]. Ces deux livres, où l'auteur a laissé percer tout l'amour qu'il avait voué à son pays natal, renferment des peintures délicates de la vie provinciale, empreintes de beaucoup de poésie et de vérité, qui rappellent les romans de Ferdinand Fabre.

Telle est, trop rapidement résumée, l'œuvre de ce grand travailleur que fut Georges Riat. Son activité n'avait d'égale que sa bonté et sa délicatesse; il sera profondément regretté par tous ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier sa rare bienveillance.

P.-A. Lemoisne.

1. *Gazette des beaux-arts*, novembre 1901.
2. *Gazette des beaux-arts*, novembre 1903 et février 1904.
3. Avril 1904.
4. *L'Ame du pays* (*Mœurs comtoises*). Paris, F. Juven, 1903, in-16.
5. *Le Village endormi.* Paris, Albert Fontemoing, 1904, collection *Minerva.*

— Par arrêté en date du 21 juin 1905, notre confrère M. Philippe, archiviste de la Lozère, a été nommé archiviste des Vosges.

— Par arrêté en date du 1er août 1905, notre confrère M. Étienne Fages a été nommé archiviste de la Lozère.

— Par arrêté en date du 22 juillet 1905, notre confrère M. Élie Berger est nommé membre de la commission supérieure des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières.

— Par arrêté en date du 28 juillet 1905, notre confrère M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, est chargé, pendant l'année 1905-1906, d'un cours complémentaire d'histoire du droit public.

— Par arrêté en date du même jour, notre confrère M. G. Martin est chargé, pendant l'année 1905-1906, d'un cours complémentaire d'économie politique à la Faculté de droit de Dijon.

— Par arrêté en date du même jour, notre confrère M. E. Langlois est chargé, pendant l'année 1905-1906, d'un cours complémentaire de paléographie à la Faculté des lettres de Lille; et notre confrère M. Clédat chargé d'un cours analogue à la Faculté des lettres de Lyon.

— Sur un rapport de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État des beaux-arts, le ministre de l'Instruction publique a institué, par arrêté en date du 4 juillet 1905, une « commission chargée d'étudier toutes les questions relatives à l'organisation des musées de province et à la conservation de leurs richesses artistiques ». Parmi les membres de cette commission, nommés par le même arrêté, nous relevons les noms de nos confrères MM. Henri Bouchot, Jules Guiffrey, Héron de Villefosse, le comte R. de Lasteyrie.

— Par décret en date du 22 juillet 1905, notre confrère M. Alfred Coville a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté en date du 17 août 1905, notre confrère M. René Poupardin a été nommé sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

— Par arrêté préfectoral en date du 27 juin 1905, notre confrère M. Gabriel-L. Henriot a été attaché aux travaux du catalogue de la bibliothèque de la ville de Paris.

— Par arrêté du maire de Saint-Étienne en date du 21 août 1905, notre confrère M. Pierre Lévêque est nommé bibliothécaire de cette ville.

— Par décret en date du 25 juillet 1905, notre confrère M. Alexandre Tausserat a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Le prix extraordinaire Bordin, à l'Académie des inscriptions et

belles-lettres, a été attribué à un mémoire de feu notre confrère M. Auguste Molinier sur *Vincent de Beauvais.*

— Une partie du prix Lafons-Mélicocq a été attribuée à notre confrère M. Georges Daumet pour son travail sur *Calais sous la domination anglaise.*

— L'Académie de Reims a décerné un prix à notre confrère M. Paul Hildenfinger pour son travail sur les *Léproseries de Reims.*

LE PROJET DE LOI PORTANT RÉORGANISATION DES ARCHIVES.

Nous avons publié l'an dernier (t. LXV, p. 290) la proposition de loi portant réorganisation des archives présentée à la Chambre des députés par M. Gabriel Deville et plusieurs de ses collègues. Notre confrère M. Charles Beauquier, nommé rapporteur par la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, chargée d'examiner cette proposition, a déposé le 3 juillet dernier sur le bureau de la Chambre le rapport suivant, que nous reproduisons in extenso :

Messieurs, la proposition de loi qui vous est soumise par M. Gabriel Deville et plusieurs autres de ses collègues a pour but, dans l'intention de son auteur, d'une part, d'assurer la conservation effective des archives et leur utilisation au point de vue historique, et, d'autre part, d'améliorer la situation des archivistes par l'organisation rationnelle et démocratique de ce corps.

Nous examinerons successivement ces deux desiderata tout à fait différents.

Il est sans contredit extrêmement désirable que les innombrables documents que l'on désigne sous le nom général d'archives et qui sont les sources les plus riches où viennent puiser les historiens soucieux de l'exactitude et de la vérité soient d'abord conservés, mis à l'abri des causes multiples de destruction qui les menacent et ensuite rendus aisément accessibles à tous ceux qui veulent s'en servir pour des travaux d'érudition.

Malheureusement, comme le fait justement observer M. Deville, nos archives, en dehors des dépôts régulièrement constitués et alimentés, tels que le dépôt des Archives nationales à Paris et les dépôts des archives départementales dans chaque chef-lieu, sont trop souvent dans le désordre le plus complet et destinées, par suite des vices de leur

installation, à disparaître dans un avenir assez prochain. Il suffit d'ailleurs de se reporter aux rapports des inspecteurs de ces archives pour se convaincre de ce déplorable état de choses.

Ces dépôts en désordre ou mal organisés sont plus particulièrement ceux des différents services publics : finances, enregistrement, domaines, justice, greffes, études de notaires, communes, hôpitaux ou hospices, ministères, etc. Sauf de rares exceptions, les archives de cette catégorie sont, à raison de leur manque de classement, à peu près inutilisables pour les recherches des érudits, et, en outre, elles se trouvent matériellement exposées à de si nombreuses causes de destruction qu'elles ne tarderont pas à être complètement anéanties.

De plus, il existe de par la France de nombreux dépôts, inconnus du monde savant, qui sont la proie des vers et des mites et qui seront détruits, si l'on n'y prend garde, avant même d'avoir été explorés. Comment y apporter l'ordre, la classification nécessaires et comment les mettre à l'abri des injures du temps?

M. Deville ne voit pour cela qu'un moyen : les concentrer tous au chef-lieu du département dans des locaux convenables et les confier à la garde d'un archiviste diplômé, sorti d'une école spéciale, en l'espèce l'École des chartes.

Cette solution, sans contredit désirable, ne paraît pas facile à réaliser, parce qu'elle est trop radicale.

Tout d'abord, il nous semble qu'il conviendrait, en mettant à part les Archives nationales et les archives départementales, déjà existantes, de distinguer, parmi tous les autres dépôts de moindre importance, ceux, — et il y en a quelques-uns, — qui sont déjà classés, bien organisés et d'un accès facile pour le public. Ainsi, l'on peut citer les archives du ministère de la Guerre, celles du ministère des Affaires étrangères.

Ces exceptions, nous l'avons dit, sont assez rares; pour tous les autres dépôts, il n'y aurait évidemment que des avantages à en concentrer les pièces dans un même local, où elles seraient à l'abri des causes trop souvent nombreuses de destruction auxquelles elles sont exposées.

Pour cela, il s'agit de rompre en visière avec la routine bureaucratique absolument injustifiable et d'abroger tous ces règlements d'un autre âge qui ne répondent plus aux nécessités présentes et qui permettent à nos administrations de s'opposer au dessaisissement de leurs archives. Les domaines, l'enregistrement, les hypothèques, tous les services publics ne devraient-ils pas depuis longtemps s'être débarrassés de tous ces papiers, actes, registres qui les encombrent inutilement et qui peuvent fournir des aliments si précieux à la science historique?

Depuis de nombreuses années, en dépit des réclamations incessantes

de tous les savants de la capitale et de la province, en dépit des vœux émis à différentes reprises par la réunion des sociétés savantes, on n'a pas encore obligé les notaires à verser leurs actes anciens au dépôt départemental ou dans un local à part, dont ils auraient eux-mêmes la surveillance, s'ils l'exigent absolument. Et, pourtant, il y a dans ces minutes anciennes des trésors historiques qui demeurent inutilisés.

A cette occasion, la commission avait émis le vœu que le projet de loi déposé au Sénat par MM. Millaud et Deandreis concernant les minutes de notaires antérieures à 1790 fût voté aussi promptement que possible. Les objections opposées par les officiers ministériels à cette obligation, à laquelle il faudrait les astreindre, de se dessaisir de leurs actes anciens sont absolument sans valeur, du moment qu'on leur laisse le droit de les consulter et d'en prendre copie et que le gouvernement, le département ou la commune leur en garantit la conservation et s'en déclare responsable[1].

Depuis la création de l'École des chartes, en 1821, les élèves qui en sont sortis ont fourni un personnel d'élite qui a su mettre de l'ordre dans nos archives départementales et mener à bonne fin un immense travail d'inventaires sommaires de nos plus précieux dépôts. Mais partout où les archivistes diplômés ont manqué, rien ou presque rien n'a été fait. C'est donc tout naturellement aux archivistes de profession qu'il faut recourir pour combler les lacunes que nous venons de signaler.

Ces considérations générales une fois posées, il nous reste à examiner successivement et en détail les divers articles du projet de loi qui peuvent, à notre sens, fournir matière à discussion.

Art. 1er. — « Sont annuellement incorporées aux Archives nationales les archives comptant au moins cinquante ans de date de tous les services et administrations de l'État fonctionnant à Paris. »

Les archives des ministères de la Guerre, des Colonies, des Travaux publics, des Beaux-Arts, des Affaires étrangères, de l'Assistance publique sont, comme les autres, et sans distinction, visées par cet article. Il est certain que dans quelques-unes de ces administrations le fonctionnement de ce service est déplorable. Les archives de la direction des Beaux-Arts, par exemple, sont très peu connues; dispersées dans divers bureaux, c'est pour ainsi dire avec regret qu'elles s'offrent aux investigations des chercheurs. Pour la direction des Cultes, c'est encore pis, non seulement les archives ne sont pas classées, mais il est impossible d'y pénétrer.

Il y a donc un intérêt majeur à obtenir pour les archives de ces

1. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que le Sénat vient de voter cette proposition. [Voir, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ci-dessus, p. 345.]

directions un classement et un inventaire, de façon à rendre possibles les études de ceux qui voudraient consulter ces documents.

Mais une distinction importante s'impose entre les ministères qui ont des archives constituées, organisées et dirigées parfois par des archivistes de carrière et les ministères où l'organisation de ce service fait totalement défaut.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire des conséquences fâcheuses que pourrait avoir l'intrusion dans les ministères de la Guerre, de la Marine, des Affaires étrangères, par exemple, de fonctionnaires spéciaux pris en dehors de ces ministères, dont la rétribution leur incomberait et qui, de ce fait, pourraient être amenés à recevoir des ordres différents et contradictoires.

Une autre difficulté nous paraît encore surgir, en ce qui concerne l'application de cet article 1er, au sujet des versements de pièces dont la date est invariablement fixée à cinquante ans révolus. Ici encore, il faut établir une distinction entre les dossiers du personnel et ceux des affaires courantes. Les dossiers du personnel deviennent inutiles le jour où le fonctionnaire meurt. Ils pourraient être versés sans inconvénient à des dates beaucoup plus rapprochées que cinquante ans. Au contraire, les affaires courantes peuvent, dans beaucoup de cas, remonter au delà de cette date de cinquante ans.

La question du canal des Deux-Mers, par exemple, est plus ancienne et ne semble pas près d'être résolue. Au ministère des Travaux publics, si vous allez demander le versement de ce fonds, on vous répondra que c'est une affaire courante. De même, au ministère des Cultes pour le Concordat : le directeur des Cultes le considérera pendant longtemps encore comme une affaire courante et ne voudra pas s'en dessaisir. Il y aurait donc de sérieuses difficultés à fixer ce délai à cinquante ans, et nous estimons que, en laissant dans le décret du 29 juillet 1898 une latitude plus grande pour son exécution, suivant les circonstances, M. Servois avait agi très sagement et montré la méthode à suivre en ce qui concerne les versements aux archives.

Art. 3. — « Sont annuellement incorporées aux archives départementales : 1° les archives, comptant au moins cinquante ans de date, des services et administrations départementaux, et celles des services et administrations nationaux de caractère départemental; 2° les archives, comptant au moins un siècle d'existence, des greffes; 3° les archives, comptant au moins cent cinquante ans d'existence, des études de notaires. »

Il nous paraît superflu et même dangereux de fixer par une mesure législative la périodicité des versements opérés par les divisions des préfectures et le délai de conservation des dossiers dans leurs bureaux respectifs. Étant données les relations de service existant entre l'archiviste départemental et la préfecture, il est en effet toujours facile à

l'archiviste de régler amiablement cette question avec les chefs de division, suivant l'emplacement dont peuvent disposer les bureaux, et selon les nécessités du service des archives. D'autre part, le délai de cinquante ans nous semble singulièrement exagéré : le plus généralement, les versements sont opérés par les bureaux tous les deux ou trois ans, et les papiers accumulés durant ce court laps de temps sont bien souvent enliassés dans un ordre très relatif. Que serait-ce si ces versements ne pouvaient s'effectuer que pour des documents d'au moins cinquante ans de date? Les bureaux, presque partout trop à l'étroit pour conserver leurs dossiers durant cinquante ans et empêchés par la loi de les déposer aux archives départementales, seraient donc contraints de les porter dans un grenier ou un réduit quelconque, où le désordre régnerait en maître; les recherches y seraient impossibles et les pièces seraient égarées ou détruites. Les circulaires autorisent bien la suppression de certaines catégories de papiers au bout d'une courte période; mais qui, mieux que l'archiviste, peut juger de l'intérêt de ces documents et de l'opportunité de leur élimination?

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la disposition contenue dans le paragraphe premier de l'article 3 ne correspond à aucun besoin réel, et qu'elle aurait les conséquences les plus fâcheuses tant au point de vue de la conservation des pièces d'intérêt historique qu'à celui des besoins de l'administration.

Art. 11. — « L'École nationale des chartes prend le titre d'École nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires. »

Il ne peut pas être question, pensons-nous, de supprimer l'École des chartes, non plus d'ailleurs que d'en changer, avec le nom, le caractère tout à la fois scientifique et pratique. C'est pourquoi nous protestons contre les dispositions de cette proposition de M. Deville, dispositions qui semblent tendre à abaisser le niveau d'une école qui est et doit rester par excellence l'École des hautes études historiques.

Quant au titre donné jusqu'ici aux élèves de l'École des chartes, nous sommes d'avis que le mot paléographe est peut-être un peu pédantesque accolé à celui d'archiviste. Mais pourquoi ne pas dire simplement « élève diplômé de l'École des chartes », ce qui, du reste, est le titre qu'on leur donne le plus généralement?

Nous ne voyons pas en quoi il serait utile de les appeler archivistes-bibliothécaires, puisque, actuellement, les cours de l'école, grâce aux modifications successives qui ont été apportées dans l'enseignement général, préparent les élèves à la fois aux fonctions d'archivistes et de bibliothécaires.

Art. 13. — Cet article propose d'exiger des élèves, à leur entrée à l'École ou à leur sortie, le diplôme de licencié ès-lettres. Nous ne voyons pas l'utilité de cette nouvelle mesure, nous y trouvons, au contraire, des inconvénients; nous croyons que le grade de bachelier est ici bien

suffisant; la carrière d'archiviste n'est pas tellement encombrée qu'il soit nécessaire d'en rendre l'accès plus difficile. C'est là une modification qu'il serait, en tout cas, facile de faire plus tard si le besoin s'en faisait sentir, lorsque les effets bienfaisants de la loi qui vous est présentée auront rendu cette carrière plus recherchée.

C'est l'article 17, réglant les conditions d'avancement et la répartition du personnel des archives, que nous combattons avec le plus de force comme étant de nature à nuire profondément aux intérêts de la science, intérêts qui, en la matière, doivent primer tous les autres.

Il est difficile de ne pas reconnaitre, en thèse générale, que le meilleur archiviste ou le meilleur bibliothécaire est celui qui connait le mieux le dépôt qui lui est confié. Quel est l'érudit, le chercheur qui n'a pas eu à souffrir de l'inexpérience d'un de ces fonctionnaires frais émoulu de l'École et qui ne connait encore rien des archives ou des livres dont il est chargé d'assurer le classement?

Nous admettrions qu'il fût indifférent que les archivistes changeassent de département si tous les dépôts d'archives étaient de nature identique, composés de documents de même sorte à classer selon un ordre arrêté d'avance. Mais il n'en est pas ainsi. D'une région à une autre, le caractère des archives change notablement. Il est certain que les archives qui composent, par exemple, le dépôt de Lille, ne peuvent être comparées à celles constituant le dépôt de Bordeaux. L'archiviste devra connaître les dialectes en usage dans le pays dont il est chargé de centraliser, en quelque sorte, la vie documentaire, dialectes qui ont servi jadis à la rédaction de la plupart des actes. D'autre part, ne sera-t-il pas nécessaire qu'il soit au courant de la topographie, de l'histoire, des mœurs, des coutumes, des institutions locales? Un archiviste, guide et conseil des travailleurs qui se proposent de faire des recherches dans son dépôt, ne saurait être assimilé à un simple classificateur ou à un employé de l'enregistrement. Il serait même à désirer qu'il fût originaire du pays où il serait nommé : ce serait une façon de l'attacher plus longtemps et plus utilement à ses fonctions.

Persuadé comme M. Deville qu'il convient d'améliorer le sort des archivistes et des bibliothécaires, et de leur procurer, à raison de leur ancienneté et de leurs services, des situations progressivement meilleures, nous croyons qu'il convient de les faire changer de résidence le moins souvent possible. Par conséquent, nous estimons que c'est sur place qu'il faudrait surtout récompenser leurs services, en les faisant avancer d'une classe à une autre.

Les classes devraient donc être à peu près exclusivement personnelles. Le déplacement d'un archiviste ne devrait être prononcé qu'exceptionnellement, pour des raisons particulières. Quant aux Archives nationales, si l'on veut créer pour elles un régime différent, c'est au concours qu'il faudrait recourir comme à un procédé excluant la faveur.

Pour ce qui est de la « nationalisation » des archives départementales, nous estimons qu'en principe cette réforme serait logique et utile, mais à la condition de ne pas léser les intérêts des fonctionnaires actuellement en fonctions. D'abord, les emplois d'archivistes aux Archives nationales et d'archivistes départementaux comprennent, d'après le projet de loi, une série unique de neuf classes. Mais de quelle façon, par quel procédé arrivera-t-on à répartir les archives départementales? Les unes tiennent leur importance de leurs nombreuses pièces historiques, les autres de documents concernant la Révolution, d'autres sont presque exclusivement composées de documents contemporains, notamment dans les départements dont le développement au XIXe siècle a été considérable. Sur quelles bases pourra-t-on s'appuyer pour établir des différences de classes? C'est, d'après le projet de M. Deville, le traitement de l'archiviste qui doit déterminer cette classification.

Or, beaucoup de départements très importants se trouvent ne donner que des appointements très faibles à leur archiviste, soit parce que celui-ci a une situation de fortune personnelle, soit pour toute autre raison. Dans d'autres départements d'importance moindre, un archiviste depuis longtemps en fonctions et qui a rendu des services appréciés reçoit des appointements relativement élevés. Voilà donc deux départements qui, d'après le projet, seront classés dans des conditions tout à fait anormales et injustes. Il ne nous semble pas raisonnable de prendre comme base de la répartition en classe la dépense annuelle votée par le Conseil général. Il nous paraît plus équitable de prendre cette base dans la richesse même du département, évaluée par le nombre des communes, le chiffre de la population et la valeur du centime. Quant à l'importance historique des archives, il faut en tenir compte aussi dans la classification, mais il est utile de ne faire qu'un seul bloc des archives historiques et administratives.

Quant à la « classe personnelle » qui fait l'objet du titre III, son application aurait, à notre jugement, pour beaucoup d'archivistes, des conséquences absolument désastreuses. Quand le hasard des circonstances a envoyé un débutant dans un département, il se rend bien vite compte que l'administration ne s'occupera pas de lui au point de vue de l'avancement. S'il désire changer ou avancer, il ne peut y arriver que par des démarches personnelles, des sollicitations toujours pénibles. Alors l'archiviste départemental se résigne à rester à son poste et à tirer le meilleur parti de sa situation. Il peut devenir bibliothécaire, conservateur de musée, ou encore secrétaire de chambre de commerce, de sociétés historiques et archéologiques. Toutes ces situations sont personnelles à l'archiviste. Le département ne s'en occupe pas, mais souvent en profite pour ne pas augmenter le traitement de ce fonctionnaire. Il faut donc que le traitement soit assez convenable pour que l'archi-

viste ne soit pas obligé de chercher des rétributions supplémentaires.

Dans les questions concernant le matériel des archives départementales, nous voyons aussi quelques inconvénients. Sur les sommes qui sont votées pour le mobilier et le matériel, quels sont les objets qui appartiendront à l'État et quels sont ceux qui appartiendront au département? Les casiers actuels appartiennent au département, les nouveaux appartiendront à l'État. Il serait donc rationnel de ne « nationaliser » que les traitements, comme pour les inspecteurs d'académie : le matériel, les chaises, les fauteuils dont ils se servent appartiennent au département.

Quant à la classification des postes d'archivistes, opération qui présentera toujours des difficultés, il serait possible de la laisser de côté et de se borner à fixer le contingent annuel à fournir par chaque département. Mais nous croyons devoir insister sur la nécessité de poser le principe de l'avancement sur place, sans le limiter. Il y a, encore une fois, un grand intérêt à ce que les archivistes départementaux restent dans le même département le plus longtemps possible. Avec le système de l'avancement par mutation, les archivistes seraient, comme les percepteurs, obligés de toujours changer pour avancer.

En manière de conclusion aux observations présentées plus haut, considérant que la situation fâcheuse du personnel des archives doit être améliorée, et que, sur cette question, l'administration doit, avant tout, avoir entre les mains les éléments nécessaires pour élaborer un état de choses nouveau donnant satisfaction à tous les besoins, la commission émet le vœu que le gouvernement présente ou dépose un contre-projet sur la réorganisation générale des archives de France[1].

Conformément aux raisons que nous avons fait valoir dans la critique de la proposition de M. Deville, voici le texte que nous proposons au vote de la Chambre :

PROPOSITION DE LOI.

Titre Ier.

CONSTITUTION DES ARCHIVES.

Art. 1er. — Sont annuellement incorporées aux Archives nationales, exception faite pour le ministère de la Guerre et celui des Affaires étrangères : 1° les archives concernant le personnel décédé ou retraité de tous les services et administrations de l'État fonctionnant à Paris;

1. M. le ministre de l'Instruction publique vient de réunir une commission extraparlementaire spéciale pour étudier cette réorganisation.

2° les archives comptant cinquante ans de date desdits services et administrations.

Art. 2. — Cette incorporation n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des Archives nationales; le ministre de l'Instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les bâtiments des services et administrations intéressés; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les Archives nationales prendront ces archives en charge; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'Instruction publique.

Art. 3. — Sont annuellement incorporées aux archives départementales : 1° les archives comptant cinq ans de date des services et administrations départementaux, et celles des services et administrations nationaux de caractère départemental; 2° les archives, comptant un siècle d'existence, des greffes; 3° les archives, comptant cent cinquante ans d'existence, des études des notaires.

Art. 4. — Toutefois seront incorporées, dès la promulgation de la présente loi, les archives notariales antérieures à 1792.

Art. 5. — L'incorporation aux archives départementales n'implique pas nécessairement le transfert des documents dans les bâtiments des archives départementales; le ministre de l'Instruction publique pourra autoriser le maintien des archives dans les locaux des services, administrations, greffes et études intéressées; mais l'incorporation sera réputée réalisée et les archives départementales prendront ces archives en charge; en outre, l'organisation matérielle et administrative des archives maintenues sera soumise à l'approbation du ministre de l'Instruction publique.

Art. 6. — Le ministre de l'Instruction publique peut autoriser les services, administrations, greffiers et notaires à verser aux Archives nationales et départementales des documents comptant moins d'existence qu'il n'a été fixé aux articles 1 et 3.

Art. 7. — Le ministre de l'Instruction publique peut autoriser les municipalités, les établissements charitables et, généralement, toutes institutions ou associations, publiques ou privées, à déposer aux archives départementales la portion de leurs archives devenue inutile à leur gestion administrative.

Art. 8. — Les services, administrations, greffiers et notaires ont le droit d'exiger la communication, avec déplacement et sans frais, dans leurs bureaux, greffes et études, des documents faisant partie de leurs archives respectives; l'incorporation des archives des greffes et des archives notariales laisse intacts les droits utiles des greffiers et des notaires.

Art. 9. — Les documents faisant partie des Archives nationales et des archives départementales sont communiqués au titre scientifique.

Il n'est perçu aucun droit, sauf les droits de timbre et d'expédition, si les intéressés requièrent des copies authentiques; ces droits sont attribués, le cas échéant, aux greffiers et notaires intéressés. La communication a lieu sur place. Toutefois, le ministre de l'Instruction publique peut autoriser le déplacement des documents et leur communication dans un autre dépôt d'archives que celui où ces documents sont conservés.

Art. 10. — Aucune suppression de documents parmi ceux qui ne sont pas encore incorporés aux Archives nationales et départementales ne peut être effectuée par les services et administrations nationaux et départementaux, sans l'autorisation du ministre de l'Instruction publique.

Titre II.

ÉCOLE DES CHARTES.

Art. 11 (12 du projet). — Le programme des cours de l'École des chartes comprendra toutes les matières dont la connaissance est nécessaire à la gestion des archives et des bibliothèques, entre autres des notions de droit administratif, d'économie politique et de statistique. Ces enseignements seront donnés à la Faculté de droit dont les professeurs interrogeront en fin d'année les élèves de l'École des chartes.

Art. 12. — Le nombre des élèves à admettre, chaque année, par voie de concours, sera fixé d'après le nombre présumé des vacances, majoré d'un tiers.

Art. 13. — Les élèves diplômés portent le titre : élèves diplômés de l'École des chartes.

Art. 14. — Est supprimé le diplôme de bibliothécaire universitaire. Sont toutefois maintenus les droits des titulaires de ce diplôme.

Art. 15. — Les élèves diplômés de l'École des chartes fournissent exclusivement le personnel technique des Archives nationales et départementales, celui des archives des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi, et celui de l'inspection générale des archives et des bibliothèques. Sont maintenus tous les droits actuellement attachés au diplôme d'archiviste-paléographe.

Au fur et à mesure des extinctions, les élèves diplômés de l'École des chartes seront substitués aux droits des bibliothécaires universitaires.

Titre III.

PERSONNEL DES ARCHIVES.

Art. 16 (17 du projet). — Le personnel des Archives nationales et

départementales et des archives des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi constitue un corps unique dépendant du ministère de l'Instruction publique.

Les archivistes des Archives nationales et des archives départementales sont nommés par le ministre de l'Instruction publique et choisis exclusivement parmi les élèves diplômés de l'École des chartes.

Les départements sont répartis, au point de vue de l'importance de leurs archives, tant historiques qu'administratives, en trois catégories déterminées par le tableau ci-après :

PRÉFECTURES.	IMPORTANCE DES ARCHIVES		COEFFICIENT.	CLASSEMENT GLOBAL.
	ADMINISTRATIVES.	ANTÉRIEURES A L'AN VII.		
Préfectures de 1re cl.	1	1	2	A
	1	2	3	B
	1	3	4	B
Préfectures de 2e cl.	2	1	3	B
	2	2	4	B
	2	3	5	C
Préfectures de 3e cl.	3	1	4	B
	3	2	5	C
	3	3	6	C

Il en est de même pour les Archives nationales (ministères, etc.).

Les archivistes des Archives nationales, des départements et autres sont répartis en une série unique de neuf classes, auxquelles sont attribués les traitements suivants :

Archiviste de 9e classe . . . . 2,500 fr.
Archiviste de 8e classe 3,000
Archiviste de 7e classe 4,000
Archiviste de 6e classe 5,000
Archiviste de 5e classe 6,000
Archiviste de 4e classe 6,000
Archiviste de 3e classe 8,000
Archiviste de 2e classe 10,000
Archiviste de 1re classe 12,000

La durée du stage dans chaque classe sera d'un an au moins dans

la 9e; de cinq ans au moins dans les 8e, 7e et 6e classes; de quatre ans au moins dans les 5e, 4e, 3e et 2e classes.

A la 1re classe appartiennent les chefs de section des Archives nationales.

Les archivistes du groupe A parviennent, à l'ancienneté, jusqu'à la 2e classe; ceux du groupe B jusqu'à la 3e; ceux du groupe C jusqu'à la 4e.

Tout archiviste, quel que soit le département ou le service où il sera en fonctions, pourra avancer au choix jusqu'à la 1re classe inclusivement.

Les archivistes appartenant à la 9e classe sont appelés à remplir leurs fonctions aux Archives nationales, pour y acquérir les connaissances pratiques complémentaires de l'enseignement théorique de l'école. Ils doivent être détachés auprès d'un ou plusieurs dépôts départementaux, en une ou plusieurs fois, pendant trois mois au moins et six mois au plus.

Lors de leur passage dans la 8e classe, les archivistes seront, au fur et à mesure des vacances, appelés à des postes d'archivistes départementaux.

Ceux d'entre eux qui refuseraient de faire du service départemental n'auront droit qu'à la moitié des vacances survenant dans les emplois de 5e, 4e et 3e classes des Archives nationales, et au tiers seulement des vacances dans les emplois des deux premières classes.

L'avancement se fait, en égale proportion, au choix et à l'ancienneté.

Tout archiviste entrant dans le corps débute par la dernière classe. Toutefois, les archivistes diplômés provenant d'un service de bibliothèque prendront rang, dans le corps, dans la classe dont le traitement correspond à celui qui était attribué au nouvel archiviste dans son ancienne fonction.

Les archivistes en fonctions lors de la promulgation de la présente loi ne pourront être privés des services annexes, départementaux ou communaux, dont ils sont actuellement chargés, bibliothèques, musées, cours libres ou autres.

Art. 17. — Les archivistes des services et administrations visés aux articles 1 et 3 de la présente loi sont recrutés dans le corps des archivistes; ils sont nommés par les ministres intéressés, sur la présentation du ministre de l'Instruction publique. Ces archivistes ne cessent pas d'appartenir au corps et conservent tous leurs droits à l'avancement.

Art. 18. — Quand des vacances se produisent dans le corps des archivistes, le ministre de l'Instruction publique procède au mouvement administratif provoqué par ces vacances. La vacance des emplois qui se trouvent sans titulaire, après la publication de ce mouvement administratif, est annoncée au *Journal officiel;* un délai de vingt jours est fixé pour l'introduction des candidatures.

Titre IV.

INSPECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES.

Art. 19. — L'inspection générale des services d'archives est fusionnée avec l'inspection générale des services de bibliothèques. Elle est assurée par trois fonctionnaires, dénommés inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques; ils sont exclusivement recrutés parmi les archivistes-bibliothécaires diplômés comptant au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques.

Art. 20. — Les inspecteurs généraux des archives et des bibliothèques auront libre accès dans les bureaux des administrations publiques et dans les études des notaires, afin d'y examiner les papiers qui y sont conservés.

Titre V.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE FRANCE.

Art. 21. — Le directeur des Archives nationales est chargé de la direction générale des archives de France. Il est nommé par décret, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique. Il doit remplir l'une des conditions suivantes :

1° Être pourvu d'un diplôme d'archiviste-bibliothécaire et compter au moins dix ans de services dans les archives ou les bibliothèques;

2° Appartenir au personnel titulaire de l'enseignement supérieur et compter au moins dix ans de services dans cet enseignement;

3° Être porté sur une liste de présentation établie par l'Académie des inscriptions et celle des sciences morales et politiques réunies et proposé de la sorte au choix du ministre.

Titre VI.

BUDGET DES ARCHIVES.

Art. 22. — Les dépenses du service des Archives nationales et des archives départementales sont inscrites au budget du ministère de l'Instruction publique dans six chapitres distincts : 1° Archives nationales, personnel; 2° Archives nationales, matériel; 3° archives départementales, personnel; 4° archives départementales, matériel; 5° contribution

de l'État dans les dépenses des archives départementales; 6° inspection générale des archives et des bibliothèques.

Art. 23. — A compter du premier exercice qui suivra la promulgation de la présente loi, le chapitre 11 du budget de chaque département (archives départementales) comprendra exclusivement les crédits relatifs au traitement de l'archiviste (et, s'il y a lieu, des archivistes diplômés qui lui sont adjoints) et les crédits divers de matériel.

Chaque année le ministre de l'Instruction publique fait connaître aux préfets le montant des crédits à inscrire au chapitre 11 du projet de budget de leur département.

Cette dépense est obligatoire. Elle est versée à l'État.

Art. 24. — La première loi de finances qui suivra la promulgation de la présente loi comportera deux chapitres nouveaux de recettes : archives départementales, personnel; archives départementales, matériel. Leur montant sera égal à celui des crédits inscrits au chapitre 11 de chaque département.

Art. 25. — Les crédits inscrits aux deux chapitres du budget du ministère de l'Instruction publique : archives départementales, personnel; archives départementales, matériel, s'élèveront au même chiffre que les deux chapitres de recettes correspondants.

Art. 26. — Dans le premier budget du ministère de l'Instruction publique qui suivra la promulgation de la présente loi, un crédit de priucipe de 1,000 fr. sera inscrit au chapitre nouveau : contribution de l'État dans les dépenses des archives départementales.

Titre VII.

MESURES DIVERSES.

Art. 27. — Les dispositions de la présente loi sont applicables au département de la Seine (préfecture de la Seine et préfecture de police).

Art. 28. — Au point de vue de la retraite, les fonctionnaires départementaux en exercice lors de la promulgation de la présente loi pourront opter entre deux systèmes; ils pourront rester tributaires de la caisse de retraites de l'État. Dans le premier cas, l'État versera, en leur nom, à la caisse intéressée, les sommes dues; dans le second cas, la caisse de retraites départementale versera à celle de l'État les sommes qu'elle a reçues des fonctionnaires intéressés; ceux-ci couvriront, s'il y a lieu, les insuffisances de versements, de même qu'il leur sera tenu compte, le cas échéant, des excédents.

Art. 29. — Un règlement d'administration publique, rendu en conseil d'État, fixera les formes d'application de la présente loi.

Art. 30. — Sont abrogées toutes dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PALÉOLOGIE.

Un groupe d'archivistes-paléographes, de bibliothécaires, de directeurs de musées, d'héraldistes, de numismates, d'archéologues, d'artistes, d'hommes de lettres, parmi lesquels nous relevons les noms de nos confrères J. Chavanon, Paul Chevreux, Louis Duval, Charles Estienne, de Meschinet de Richemond, R. Pagel, Palustre et J. Poux, vient de fonder, sous la présidence de notre confrère M. R. de Lespinasse, une Société qui indique dans les termes suivants son but et son programme.

But de la Société : Grouper les personnes qui s'occupent d'arts anciens ou de sciences anciennes.

Ce groupement est constitué aux fins suivantes : 1° permettre aux adhérents d'étendre le plus possible leurs relations dans le monde savant, afin de faciliter les recherches nécessitées par leurs travaux; 2° procurer aux membres qui ne peuvent pas quitter la province les moyens de puiser des renseignements dans les bibliothèques et dans les musées de Paris; 3° mettre les amateurs qui ne travaillent pas par eux-mêmes en mesure de se tenir au courant des arts ou des sciences qui les intéressent; 4° tirer de l'obscurité ou sauver de l'oubli nombre de travaux et de trouvailles dignes de notoriété; 5° enfin développer en France le goût des sciences et des arts anciens.

Programme : Pour obtenir ce résultat, la Société se propose :

a). De publier deux fois par an une liste des adhérents avec leurs adresses et l'indication des études auxquelles ils se livrent. Cette liste sera adressée gratuitement aux intéressés; elle ne comprendra que les noms des membres qui désireront y être inscrits; *b).* De constituer, au siège social, avec tous les ouvrages et documents qu'on voudra bien lui donner (volumes, plaquettes, chartes, photographies ou copies de chartes, dessins, reproductions de dessins, etc.), un dépôt d'archives. Un catalogue de ces archives sera dressé plus tard et envoyé aux adhérents; *c).* D'organiser mensuellement au siège social des réunions dont le procès-verbal mentionnera les communications faites par les sociétaires pendant le mois écoulé; *d).* D'organiser, tantôt à Paris, tantôt en province, des conférences, des expositions, etc.; *e).* De créer un bulletin dans lequel seront insérés les communications des adhérents et les comptes-rendus de leurs travaux; *f).* D'entretenir aux frais de la Société

plusieurs secrétaires compétents chargés de faire, dans les bibliothèques et les musées de Paris, des recherches pour les membres des autres villes.

La cotisation est de 5 fr. par an. Les bureaux de la Société (6, place du Palais-Bourbon) sont ouverts le lundi, le mercredi et le vendredi de dix heures du matin à midi, et le mardi, le jeudi et le samedi de cinq heures et demie du soir à sept heures, les jours fériés exceptés.



La *Bibliothèque de l'École des chartes* paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles. Il y est rendu compte des ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature du moyen âge, dont un exemplaire aura été adressé, franc de port, à la Société de l'École des chartes, chez MM. Alphonse PICARD et Fils, libraires, rue Bonaparte, 82.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD et Fils,

RUE BONAPARTE, N° 82.

Adresser les réclamations ou autres envois francs de port.

LES LIVRAISONS PRÉCÉDENTES CONTENAIENT LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, par H. OMONT. — Un pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au XVe siècle, par H. MORANVILLÉ. — Chronologie des romans de *Thèbes,* d'*Eneas* et de *Troie,* par E. LANGLOIS. — Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, par H. GAILLARD. — Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407), par François-L. BRUEL. — De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours, par Ch. SAMARAN. — Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, par L. DELISLE. — Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du XIVe siècle, par H. OMONT. — Doctorum doctrinale, par H. OMONT. — Les abbés Hilduin au IXe siècle, par F. LOT. — De l'origine de Thomas de La Marche, par H. MORANVILLÉ.

EN VENTE : **Livret de l'École des chartes,** publié par la Société de l'École des chartes. Nouvelle édition, refondue et augmentée de la Bibliographie des thèses, 1891. 1 vol. in-12 : 2 fr. — Supplément, 1902. 1 vol. in-12 : 1 fr.

Table de la Bibliothèque de l'École des chartes. 1re et 2e séries, 1839-1843. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 3e et 4e séries, 1850-1859. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 5e et 6e séries, 1860-1869. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 1870-1879. 1 vol. in-8°. — 5 fr.

Table des tomes XLI à LX (1880-1899), suivie des tables générales sommaires des tomes I à LX. 1 vol. in-8° : 5 fr.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements à la librairie Alphonse PICARD ET FILS, 82, rue Bonaparte, Paris, VI.

Le gérant, A. PICARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.



BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

CINQUIÈME LIVRAISON.

Septembre-Octobre 1905.

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82

1905

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8º d'environ quarante feuilles.*

Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

CINQUIÈME LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

I. Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans; par L. Delisle 489

II. La Chronique de Jean le Bel et la *Chronographia regum Francorum;* par J. Viard 540

III. Calendrier solaire julien et grégorien; par P. Marichal . 547

IV. Paul Parfouru; par André Lesort. 564

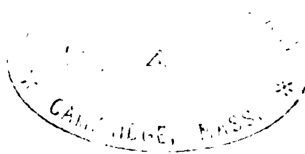
V. Bibliographie.

G. Schlumberger, L'Épopée byzantine, 3e partie (**F. Chalandon**), 576. — P. Imbart de la Tour, Les Origines de la Réforme (**P. de Vaissière**), 579. — Ch. Felgères, Histoire de la baronnie de Chaudesaigues (**P. de Vaissière**), 581. — F. Pasquier, Archives du château de Léran (**Ch. Samaran**), 582.

Livres nouveaux, 583.

VI. Chronique et Mélanges, 602.

Société de l'École des chartes, 602. — École des chartes, 603. — A propos des bibliothèques (**A. Massé**), 604. — Les archivistes paléographes dans les bibliothèques (**N. Valois**), 607. — Décret relatif au personnel des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève, 609. — Circulaire du ministre de l'Intérieur relative à l'orthographe des noms de lieux, 611. — Instructions du même concernant le dépôt légal, 612. — Les archives historiques du ministère de la Guerre (**F. Brun**), 613. — Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux et Vœux adoptés dans ce Congrès, 616. — Nouvelle Société paléographique, 620. — Obituaire de la collégiale de Saint-Martin de Clamecy (**H. Omont**), 624. — Histoire des Francs de Grégoire de Tours, 625. — Réimpression du *Sanctuarium* de Mombritius, 626. — Vente de la bibliothèque de Colbert en 1692 (**L. Delisle**), 626. — Lettre de La Monnoye à Bernard de Montfaucon (**L. Lex**), 628. — Donations d'Ives de Chartres et de l'évêque Gui à l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais (**H. Omont**), 631.



LES HEURES

DE

BLANCHE DE FRANCE

DUCHESSE D'ORLÉANS

J'aurais mauvaise grâce à me plaindre d'avoir été obligé de résider sans interruption à Paris pendant cinquante-cinq années, près d'un établissement auquel j'ai eu l'insigne honneur de consacrer ma vie tout entière. Plus d'une fois, cependant, j'ai regretté de n'avoir pas même pris contact avec beaucoup de très importantes bibliothèques, ou de les avoir à peine entrevues dans des visites de quelques heures, avec la compagne qui ne s'est jamais séparée de moi, qui partageait tous mes goûts et s'associait à tous mes travaux avec autant de modestie que de compétence. C'est, en quelque sorte, de seconde main que j'ai pu connaître un grand nombre de dépôts littéraires des départements et de l'étranger, et c'est de confiance que j'en ai admiré les richesses. Cependant, j'ai pu, dans plus d'une circonstance, en tirer parti, aussi bien pour l'administration qui m'était confiée que pour des travaux personnels.

Si des voyages tant soit peu prolongés m'ont été interdits, j'ai été largement dédommagé de cette privation par les correspondances que j'ai pu entretenir de bien des côtés, par des conversations avec des savants qu'attiraient à Paris les collections de la Bibliothèque nationale, par la lecture des catalogues, encore bien rares et souvent bien insuffisants à l'époque où je commençais à pouvoir m'en servir, et surtout par l'obligeance de collègues et d'amis, qui sont plus d'une fois allés au-devant de mon désir de connaître les vieux manuscrits d'origine française dispersés à

tous les coins de l'Europe. S'il m'est échu quelques bonnes fortunes dans cet ordre de recherches, je les ai dues, dans la plupart des cas, à la science et à la courtoisie des directeurs ou fonctionnaires des grandes bibliothèques de l'Europe : Bruxelles, Gand et Liège, Londres, Oxford et Cambridge, Copenhague et Stockholm, Saint-Pétersbourg, Munich, Berlin et Gœttingue, Vienne, Saint-Gall, Berne et Bâle, Milan, Venise, Turin, Florence et Rome. J'en suis redevable à la libéralité de bibliophiles dignes de ce nom, comme le comte de Crawford, Henri Yates Thompson, la baronne James de Rothschild et mon confrère à l'Institut le duc de La Trémoïlle[1], et à d'excellents rapports entretenus avec certains libraires : Claudin à Paris, Jacques Rosenthal à Munich, Trubner à Strasbourg et feu Ellis à Londres, véritables bienfaiteurs de notre grande Bibliothèque. Je le dois surtout au zèle, à la clairvoyance et à l'amitié de collaborateurs, collègues ou confrères, sortis la plupart de l'École des chartes, et parmi lesquels je ne puis m'empêcher de citer l'infatigable explorateur Paul Meyer, qui méritait bien l'honneur de découvrir la Chronique de Jean le Bel, celle de Primat et la Vie de Guillaume le Maréchal.

C'est ainsi que vient de m'être révélée l'existence du manuscrit dont je puis offrir aujourd'hui la primeur aux lecteurs de notre vieille amie la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Le 15 août dernier, le savant professeur de Gœttingue, Wilhelm Meyer, dont j'ai tant de fois éprouvé l'obligeance[2] depuis qu'il était secrétaire de la Bibliothèque royale de Munich, voulut bien signaler à mon attention un livre d'heures qu'il désignait ainsi :

Horarium. Nirgends ein Wappen. Bl. 390. Beterin. — Bl. 374 b. Gebete : Je te commant a Dieu le roi puissant Blanche. — 378. Deus... tu sis Philippo arma lucis. — 378 b. Vos supplico ego peccatrix ut eum dignemini custodire.

Le manuscrit dans lequel mon ami avait relevé ces mots sug-

1. A ces noms d'amis, encore heureusement en vie, je pourrais ajouter ceux d'amis que j'ai perdus depuis plus ou moins longtemps, Auguste Le Prevost, Giraud, l'ancien député de Romans, et mon intime ami Arthur de La Borderie, et la comtesse de Bastard, digne héritière des goûts de l'auteur des *Peintures et ornements des manuscrits*.

2. C'est lui qui m'a mis à même de publier quelques pages inédites de Thomas Basin, d'après un manuscrit autographe de la bibliothèque de Gœttingue.

gestifs se trouvait dans une bibliothèque dont j'avais le tort de ne pas soupçonner l'existence, bien qu'elle soit mentionnée en bonne place dans la *Minerva*, bien qu'il circule une carte postale intitulée : WERNIGERODE : *Fürstliches Palmenhaus und Bibliothek*, et qu'on ait publié en 1866, à Nordhausen, un petit volume in-8° ayant pour titre : *Die Gräflich Stolbergische Bibliothek zu Wernigerode, von Prof. Dr Ernst Förstemann*[1], volume que j'ai fait venir d'Allemagne et qui va s'ajouter à la collection de livres laissée par ma femme et moi à la Bibliothèque nationale. Mon ami ajoutait, dans sa lettre, que le bibliothécaire de Wernigerode était le Dr Ed. Jacobs. J'écrivis immédiatement au Dr Ed. Jacobs, pour le prier de me faire exécuter la photographie d'une douzaine de feuillets du manuscrit Z. a. 48 de sa bibliothèque. Les photographies m'arrivèrent le 3 septembre à Valognes, ma ville natale, où j'avais à peine fait des apparitions depuis bien des années. Je m'empressai de le remercier, en lui annonçant le prochain envoi de quelques publications relatives à des livres d'heures et à divers manuscrits. J'ajoutais que, si la vue des photographies m'avait donné pleine satisfaction, elle m'avait fait vivement regretter de n'être plus assez jeune pour aller étudier sur place le manuscrit Z. a. 48 de Wernigerode. Peu de jours après, le 15 septembre, je recevais à Paris, des mains d'un facteur, un petit paquet marqué du timbre de la bibliothèque de Wernigerode. Je l'ouvris fièvreusement : il contenait le manuscrit lui-même, que je n'osais pas espérer jamais voir. Je recevais en même temps une longue lettre de ce bon Dr Ed. Jacobs; il avait deviné mon désir, et il en avait fait part à

1. Voici l'article consacré dans ce catalogue au livre dont il s'agit :

« Ein Horarium, Pergamenthds. des 14 Jhdts., 423 Bll. Trefflich erhalten, mit den schönsten Miniaturen. Jedenfalls geschrieben nach 1316, denn auf der letzten Seite ist Pabst Johann XXII erwähnt. Es hat sicher einer vornehmen Dame in Frankreich gehört, vielleicht einer Prinzessin; eine Reihe der darin enthaltenen Gebete ist auch französisch. Die Betende nennt sich an mehreren Stellen Blanche und thut Fürbitte für einen Philipp. Sollte die Besitzerin etwa Blanca, die Tochter Philipp des Schönen, gewesen sein? Oder ist mit diesem Philipp Ph. V. († 1321) oder VI. († 1350) gemeint? Auf einen Zusammenhang mit dem französischen Königshause lässt auch vielleicht die Angabe « Horæ s. Ludovici » schliessen. Der auf dem Rücken befindliche Titel « Heures de la Vierge », bezeichnet nur einen sehr kleinen Theil dieses aus mannigfachen Gebeten, Horen, Psalmen und Hymnen bestehenden Buches. Rother Lederband mit Goldschnitt. 8. »

son maître Son Altesse le prince Chrétien-Ernest de Stolberg-Wernigerode. Fidèle aux traditions de ses ancêtres[1], le prince est aussi libéral que son bibliothécaire est obligeant. D'après les ordres qu'il avait aussitôt donnés, le manuscrit avait fait en grande vitesse le voyage que, peu de jours avant, j'avais discrètement exprimé le regret de ne pouvoir pas effectuer. Le jour même de son arrivée à Paris, il partait pour Chantilly, où il a trouvé une hospitalité digne de lui, à côté de nombreux souvenirs de l'antique maison de France.

Mais j'ai hâte de présenter au public un représentant de cette auguste famille, qui se retrouve pour quelques semaines au milieu des siens. On va voir qu'il a été fait pour Blanche de France, duchesse d'Orléans, née en 1328 et morte en 1370. Ce n'est pas un de ces livres de grand luxe écrits en France dans les deux premiers tiers du XIV[e] siècle et qui servaient aux dévotions des rois ou des reines et des princes ou princesses du sang, tels que le Bréviaire de Belleville, celui de la reine Jeanne d'Évreux, les Heures de Jeanne de France, reine de Navarre, celles qui étaient connues chez le duc de Berri sous le titre de Heures de Pucelle. C'est un petit volume sorti des ateliers parisiens, soigneusement écrit sur un vélin d'une extrême finesse, en caractères d'une grande élégance et d'une parfaite régularité, enluminé avec une sobriété de bon goût. Il consiste en 424 feuillets[2], à deux colonnes, de vingt lignes à la colonne, 163 millimètres de hau-

1. La bibliothèque de Wernigerode, ouverte aux travailleurs, a été fondée vers 1570. Elle s'est beaucoup accrue pendant les trois siècles suivants.

2. Au cours du XV[e] siècle, les feuillets de la première partie du volume ont reçu, en chiffres arabes, les cotes I-XI[xx] (c'est-à-dire 220); mais le feuillet qui a dû porter la cote IX[xx]IIII, et qui devait être blanc, a disparu, et la cote IX[xx]XI n'a pas été employée; il en résulte que les feuillets cotés IX[xx]V-IX[xx]X semblaient devoir être comptés les 184[e]-189[e] et les feuillets IX[xx]XII-XI[xx] comptés 190[e]-219[e]. Dans ce compte, les premiers feuillets de la partie non cotée du manuscrit, ceux qui font suite au feuillet anciennement coté XI[xx], devenaient ainsi les 220[e], 221[e], 222[e], etc. C'est ainsi que comptait un ancien possesseur, ou son bibliothécaire, qui a suppléé à l'absence des cotes dans la seconde partie du volume. Qu'il ait ainsi compté, c'est ce qu'attestent les numéros qu'il a mis en gros chiffres arabes au haut d'un assez grand nombre de feuillets, par exemple sur les feuillets 220, 229, 232, 234, 236, etc., du nouveau numérotage, lequel est marqué au crayon en petits chiffres arabes au bas du recto des feuillets.

Il y a un feuillet qui a échappé au compte d'après lequel des cotes ont été assignées aux feuillets de la seconde partie du volume, c'est celui qu'on a numéroté après coup 243 *bis*.

teur sur 113 de largeur. Il a reçu une de ces bonnes reliures françaises en maroquin rouge, avec les fers qu'on trouve si souvent sur des volumes ayant appartenu au duc de La Vallière. Au commencement du XIX[e] siècle, il était à Beiernaumburg, dans la bibliothèque de la famille von Bülow, à la vente de laquelle il fut acheté, en 1830[1], par le bibliophile Charles Zeiberg[2], qui le fit entrer dans la bibliothèque princière de Wernigerode; il y porte la cote Z. a. 48.

Commençons par rechercher l'origine du livre.

I. — Il a été fait pour une femme, comme l'établissent les formes féminines et les mots *famula*, *peccatrix*, *pécheresse*, qui reviennent souvent dans les formules de prières sous la plume du copiste[3] :

... Ut intercedas pro me peccatrice famula tua. (Fol. 296 v°.)

Intercede pro me misera peccatrice... (Fol. 302 v°.)

Domine, non sum digna ut intres sub tectum meum... (Fol. 319.)

Vous savez, douce dame, que je, votre ancele chaitive et pecherresse et forfaite... (Fol. 372.)

De plus, c'est une dame en prières qui se voit sur une dizaine de petites miniatures indiquées un peu plus loin (p. 502).

II. — Cette dame s'appelait Blanche. Son nom est, en toutes lettres, ou par abrégé dans beaucoup de prières indiquées ci-dessous (p. 518 et s.), et parmi lesquelles il faut remarquer les vœux que le rédacteur du manuscrit (fol. 374 v°) adresse au ciel pour Blanche et dont le texte doit trouver place ici :

Je te commant a Dieu, le roi puissant, Blanche, par cele meisme beneiçon que Diex commenda sa mère a monseigneur saint Jehan.

Je te commant a Dieu, Blanche, de cele grace du Saint Esperit a son père quant il dut morir en la crois.

Je te commant à Dieu, Bl., par cele grace qu'il eslut sainte Marie a la mère.

1. *Bibliotheca Bülowiana, Dritter Theil* (Sangerhausen, 1836), p. 46, n° 590.

2. Le commencement de la biographie de Zeiberg, qui a été bibliothécaire de Wernigerode, a été publié par le D[r] Éd. Jacobs dans ses rapports sur la bibliothèque de Wernigerode, 1904 et 1905 (*Nachricht über die Fürstliche Bibliothek zu Wernigerode*).

3. Voir la table du volume, plus loin, p. 514 et s.

Je te commant a Dieu, Bl., einsi com Jacob commanda son fil quant il [l']envoia aus Sarrasins.

Je te commant a la puissance Dieu, Bl., et au cinc plaiez Dieu et aus lermes que il plora, et au trois clous dont il fu clouflchiez en la sainte crois.

Je te commant, Bl., a saint Pierre, par cele grace qu'il li commenda les clez de paradis.

Je te commant, Bl., a la beneiçon et aus saintes paroles de Dieu, einsi que nus de ces[1] aversaires ne nus de ces anemis ne te puissent nuire, ne qu'il aient ieux par quo[i] il puissent veoir chose nule qui te puisse grever, ne bouche de dire chose qui te puisse grever, ne cuer du penser chose qui te nuise, ne membre dont il te puissent mal faire.

Je te commant, Blanche, a la sainte destre Jhesu Crit, qui gart ton cors et ta vie, einsi que tu puisse a moi repairier sainne et sauve a joie, en non du Père et du Fil et du Saint Esperit. Amen. La sainte crois soit ovec toi! La beneiçon Dieu soit après toi!

De cele sainte beneiçon soiez tu beneoiz, donc Dieu benei les trois rois que Herodes voloit ocirre. Le fuiz Dieu soit habergés en ton cors. Saint Michiel soit hiaume a ton chief! Dieu soit garde de ton cors et de t'ame! De cele sainte beneiçon soiez tu benoite, donc li trois enfant Sydrac, Misac et Abdenago furent beneoit, que li rois Nabugodonosor voloit ardoir! Diex, qui a des ies apparilliez de pardonner les pechiez a ceus qui t'apelent de bon cuer, reçoif ma prière, et tous ceuz qui la cheinne tient, la misericorde de ta pitié les absolve.

Blanche, Diex te soit hui bons aidierres. Va en la puissance Dieu, et ou non Dieu que tu reveignes sainne et sauve et haitiée et entière.

Sire Diex, mout est fors ta vertus et grans. Tu creas toutes choses de noiant. Tu li soiez hante [et] escu contre ces anemis. Je conjur toutez les ames des saintes paroles Jhesu Crit, de madame sainte Marie, la benoite Vierge, que nule ame ne te puisse mal faire. Je conjur toutes les ames par les apostres, par les martyrs, par les confessors, par les vierges, par les saintes veves, par totes les vertus du ciel, que tes anemis n'aient pover de toi grever ne de mal faire. Ce doint la Sainte Trinitez, li Père, li Fuiz, li Sains Esperis. Amen.

III. — Le nom du mari de cette dame était Philippe. Deux prières écrites sur les fol. 378 et 379 du manuscrit le mentionnent :

1. Le copiste a très nettement distingué les *c* et les *t*, surtout au commencement des mots.

Deus Abraham, Deus Ysaac, et Deus Jacob, Deus omnium visibilium et invisibilium, tu sis Philippo arma lucis et scutum inexpugnabile contra omnes adversarios suos visibiles sive invisibiles.

Vos deprecor, sancti angeli et archangeli, ut vos sitis illi peccatori in adjutorium anime et corporis per misericordiam Domini Nostri Jhesu Christi, sive stanti, sive sedenti, sive ambulanti, sive cogitanti, sive sedenti, sive loquenti, sive dormienti, sive manducanti, sive bibenti, in quocumque loco directus fuerit.

Sancte Michael, sancte Gabriel, sancte Raphael, sancte Cherubin, sancte Seraphin, vos deprecor et supplico, ego peccatrix ancilla Christi, ut eum dignemini custodire et defendere, ut nullus dyabolus nec inimicus suus prevaleat ei nocere, set sit super eum vestra custodia propter nomen Domini magnum, Deum Sabaoth, qui sedet in septimo throno majestatis sue, respiciens abyssos et faciens mirabilia in secula seculorum. Amen.

Oratio. Domine Deus omnipotens, eterne rex glorie, qui nos redimere dignatus es precioso sanguine tuo, qui confregisti portas infernorum, per virtutem sancti nominis tui, per adventum Spiritus Sancti paracliti, et per intercessionem omnium sanctorum, confringe audaciam inimicorum famule tue Blanche, et erue eam, Domine, de manibus illorum, nec prevaleat adversus eam iniquitas illorum, et per sanctam et immensam clementiam tuam dignare illam die ac nocte gubernare sine ulla offensione et humana irrisione, salvator mundi.

Oratio. O Domine Deus, creator celi et terre, exaudi propicius orationem meam, quam ego indigna peccatrix exoro pro Philippo famulo tuo.

IV. — La propriétaire du livre était de la maison royale. Comme indices de cette provenance, on peut citer les particularités suivantes :

1° Les prières pour le roi, les reines et leurs enfants, qu'on lit au fol. 324 et qui sont immédiatement suivies (fol. 324 v°) d'une oraison pour la propriétaire du livre :

Ceste oroison est bone a dire por le Roy. Famulum tuum regem nostrum, quesumus, Domine, tua semper protectione custodi, ut tibi libera mente deserviat et te protegente a malis omnibus sit securus.

Pour le Roi et les Roynnes et les enfans autre oroison. Quesumus,

omnipotens Deus, ut famulus tuus rex noster, qui tua miseratione suscepit regni gubernacula, regina et liberi eorum virtutum omnium percipiant incrementa, quibus decenter ornati, et viciorum monstra devitare et hostes superare et ad te, qui via, veritas et vita es, graciosi valeant pervenire. Que vivis et regnas.

Oroison pour soi meismes. Omnipotens, sempiterne Deus, humiliter te deprecor ut non me, famulam tuam, perire non permittas, quia tua creatura sum, concede michi ut ante diem exitus mei per veram penitenciam ad te merear pervenire. Per Dominum.

Deprecor te, Domine rex celestis, ut omnibus qui michi benefaciunt et benefecerunt des eis veram retribucionem et vitam eternam. Amen.

2° La place que saint Louis occupe à plusieurs endroits du livre. Il est au quatrième rang[1] dans la série des Suffrages (fol. 322), immédiatement après les deux saint Jean et saint Nicolas; au septième, sur la liste des confesseurs dans la grande litanie des saints (fol. 268 v°), primé seulement par six saints : Hilaire, Martin, Augustin, Ambroise, Grégoire et Nicolas. Il est le seul saint dont les Heures soient insérées tout au long dans le manuscrit[2], le seul qui ait fourni le sujet d'une miniature (fol. 245).

3° Peut-être aussi la profusion de fleurs de lis d'argent sur azur dans le fond losangé de nombreuses miniatures ou grandes initiales enluminées (fol. 77 v°, 104 v°, 133 v°, 200, 235 v°, 237 v°, 242 v°, 248 v°, 253 v°, 255 v°, 257, 259, 277, 280 v°, 285, 297 v°, 306).

V. — Le caractère de l'écriture paraît convenir à la période comprise entre les années 1350 et 1360, et une des prières qui viennent d'être rapportées prouve que le livre a été écrit à une

1. Voici quelles sont, dans la série des Suffrages, l'antienne et l'oraison en l'honneur de saint Louis :

« *De sancto Ludovico. Antiphona.* Magnificat Dominum, et exultet spiritus pauperum in Deo salutari, qui generi humanum (*corr.* : humano) hunc regem divinitus Ludovicum inclitum dedit pro exemplari.

« *V.* Ora pro nobis, beate Ludovice. *R.* Ut digni efficiamur promissionibus Christi. Oremus.

« *Oratio.* Deus, qui beatum Ludovicum, confessorem tuum, de terreno ac temporali regno ad celestis et eterni gloriam transtulisti, ejus, quesumus, meritis ut et intercessione regis regum Jhesu Christi, filii tui, nos coheredes efficias et ejusdem regni tribuas esse consortes. Per eundem Dominum nostrum. »

2. L'office de saint Louis sera publié à la fin de cette notice, p. 521.

époque où plusieurs reines de France étaient en vie. Or, pendant la période qui s'étend de 1350 à 1360, il s'est trouvé que trois reines de France se trouvaient simultanément en vie : Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV, morte en 1370; Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, morte en 1371; Jeanne d'Auvergne, femme du roi Jean, morte en 1360. Je ne parle pas de Jeanne de Bourbon, qui avait épousé, en 1349, le dauphin Charles, et qui devint reine de France en 1364.

En résumé, la princesse qu'il s'agit d'identifier appartenait à la maison de France; elle s'appelait Blanche, son mari se nommait Philippe, et elle était contemporaine de plusieurs reines qui étaient simultanément en vie.

Un seul nom répond à toutes ces conditions : celui de Blanche, fille du roi Charles le Bel et de Jeanne d'Évreux, née en 1328 et morte en 1370; elle épousa Philippe, fils du roi Philippe de Valois, né en 1336, qui eut le duché d'Orléans en apanage, fut marié en 1344, âgé seulement de huit ans, et mourut en 1375, après avoir été otage du roi Jean en Angleterre. Le livre qui mentionne les deux époux put être fait entre les années 1350 et 1360.

Le calendrier, qui occupe les six premiers feuillets du volume, a été ajouté après coup, vers le commencement du xve siècle; il a dû prendre la place d'un calendrier plus ancien. — Les deux cahiers qui suivent le calendrier (fol. VII-XXX) et les trois derniers cahiers du volume (fol. 390-423) n'ont dû être copiés que vers la fin du XIVe siècle. Ils sont moins soignés que le reste du livre. On y trouve, çà et là [1], plusieurs prières qui ont été ajoutées après coup dans le courant de la seconde moitié du même siècle.

Le texte du psautier, avec des oraisons mises à la suite de chaque psaume et avec les appendices habituels, cantiques, symbole *Quicunque vult* et litanies (fol. 31-183), forme la partie principale du livre dont il s'agit. Mais ce n'est pas un de ces psautiers, en latin ou en français, qui ont servi de livres d'heures aux laïques du XIe siècle au commencement du XIVe, et dont il nous est parvenu beaucoup d'exemplaires, les uns portatifs, faciles à mettre dans une poche, un petit sac ou un étui, les autres d'un format plus grand, qui se plaçaient sur les prie-Dieu dans les églises ou les oratoires, les uns et les autres souvent

1. Fol. 273 v°-276, 283 v°-284 v°, 337 v° et 338.

ornés de tableaux représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, s'ouvrant par un calendrier et terminés par les litanies des saints et un choix d'oraisons.

Tel n'est point le caractère du livre de la duchesse Blanche. Il n'appartient pas non plus à l'innombrable catégorie des livres d'heures du genre classique, dont la composition fut fixée au cours de la seconde moitié du xiv[e] siècle et qui resta en usage jusqu'à la fin du xvi[e] dans presque tous les diocèses de l'Europe. En dehors des variantes nécessitées par la différence des liturgies locales, ou par le goût des fidèles à qui les exemplaires étaient destinés, on trouve assez uniformément, dans tous les livres de ce genre, manuscrits ou imprimés, les morceaux suivants : un calendrier, une coupure de chacun des quatre évangiles, deux oraisons à la Vierge (*O intemerata* et *Obsecro*), les Heures de Notre-Dame, celles de la Passion, celles du Saint Esprit, les psaumes de la pénitence, les litanies des saints, l'office des morts et une série d'antiennes et d'oraisons en l'honneur des personnes de la Trinité, des anges et des saints, ce qu'on appelait les Suffrages, et en dernier lieu quelques pièces de piété de genre varié[1].

A ce type, qu'on peut appeler classique, n'appartient pas non plus le livre de la duchesse d'Orléans. Il faut le rattacher à une catégorie intermédiaire dans laquelle le texte du psautier est accompagné de pièces complémentaires de différentes espèces, parmi lesquelles apparaissent déjà parfois plusieurs des Heures qui devaient devenir le fond des livres d'heures classiques.

Le livre de la duchesse est un remarquable exemple de la variété qui caractérise la catégorie intermédiaire des livres d'heures. Le rédacteur a donné à son recueil de grands développements; mais il ne paraît pas en avoir arrêté d'avance le plan, ce qui explique le désordre[2] dans lequel se présentent les pièces

1. Sur la décoration de ce genre de livres d'heures, on peut voir les judicieuses observations de M. Henry Martin dans le *Bulletin du bibliophile*, n[os] du 15 avril et du 5 mai 1905, p. 186-192 et 224-233.

2. Nous trouvons au fol. 355 un exemple frappant du désordre avec lequel la copie a été faite. Une oraison latine, en l'honneur de saint Anatole, a été transcrite entre le premier et le second article d'une longue oraison française au cours de laquelle sont successivement rappelés les patriarches de l'Ancien Testament : dans le premier article, Abel l'innocent; dans le second, saint Melchisédech, et ainsi de suite... — La copie est souvent incorrecte.

qui le composent. On en jugera par la table détaillée qui est à la fin de la présente notice.

L'examen des psautiers du même type qui sont connus dans les bibliothèques de Paris m'entraînerait trop loin. Je demanderai seulement la permission d'en signaler ici un exemplaire qui ne tardera guère à entrer à la Bibliothèque nationale et auquel j'ai des raisons particulières de m'intéresser. C'est un tout petit volume, de la fin du XIIIe siècle, qui m'a été donné en 1849 par un ancien principal de mon collège de Valognes, l'abbé de La Mare, mort archevêque d'Auch en 1871. Je l'offris à ma femme comme cadeau d'un premier anniversaire qui nous était particulièrement cher (10 juin 1857). Il y a longtemps que nous convînmes de le laisser à la Bibliothèque nationale, avec nos autres livres, sauf à en retenir l'usufruit pour le survivant.

Petit volume écrit sur du fin vélin. 246 feuillets. 96 millimètres sur 60. Écriture de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Fol. 1. Calendrier mentionnant un très petit nombre de fêtes.

Fol. 14 v° et 15. Deux miniatures : la Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche; — Jésus en croix, assisté de la Vierge et de saint Jean.

Fol. 16. Psautier, divisé en sept sections, avec une petite miniature en tête de chacune (fol. 16, 39, 54 v°, 69, 83, 117 v° et 136). — Il est suivi des cantiques (fol. 169), du symbole *Quicumque* (fol. 182) et des litanies (fol. 184 v°).

Fol. 195. Prières diverses, toutes en latin. Elles sont distribuées en groupes assez homogènes : à la Croix (fol. 195), à la Vierge (fol. 201 v°), à la Trinité (fol. 211), pour la communion (fol. 226). — Une seconde copie du *Quicumque* est dans le groupe de la Trinité (fol. 217 v°). — Plusieurs de ces pièces se retrouvent dans les Heures de la duchesse d'Orléans : au fol. 210, *O intemerata* (dans les Heures de Blanche, fol. 295) ; au fol. 231 v°, *Gratias tibi ago* (dans les Heures de Blanche, fol. 231 v°).

Une série des invocations contenues dans les litanies, au fol. 187, semble dénoter une origine poitevine : « Prochari, Philiberte, Florencii, Maxenti, Jovine, Venanci. »

Les formules des prières sont féminines : « Ne irascaris mihi indigne famule tue (fol. 218 v°), — ego indigna et peccatrix (fol. 232), — mihi ancille tue (fol. 219). » — Ce qui semble montrer que le livre a été fait pour une communauté de femmes, c'est la commémo-

ration indiquée (fol. 11) au 30 novembre : « Commemoratio Berte, sororis nostre. »

On a ajouté à la fin les feuillets 235-246, sur lesquels sont copiées, en caractères du XIVe siècle, des prières latines, généralement empruntées aux psaumes.

Mais je dois revenir aux Heures de la duchesse Blanche.

Il y a peu d'observations à présenter sur le contenu du livre, qui est assez minutieusement analysé dans la table imprimée ici en Appendice. Ce qui lui donne un prix particulier, c'est le soin que le rédacteur a pris de mettre bien en relief la personnalité de la duchesse d'Orléans, en employant des formules féminines, en écrivant tout au long les noms de BLANCHE et de PHILIPPE. C'est aussi la quantité de pièces françaises, en prose ou en vers, qui s'y trouvent rassemblées non sans quelque confusion. Je ne regrette pas de les avoir énumérées en détail, ainsi que les pièces latines. J'ai cru même qu'il n'était pas inutile d'imprimer quelques extraits des premières. La bibliographie des prières insérées dans les livres à l'usage des laïques est bien moins avancée que celle des proses et des hymnes contenues dans les missels et les bréviaires. L'insertion de tels ou tels morceaux dans un livre à date certaine n'est pas un fait à dédaigner pour l'histoire littéraire.

Je dois appeler l'attention sur les Heures de saint Louis, qui occupent les feuillets 245-258. Elles ont les développements qui conviennent à un bréviaire ordinaire. Ce n'est pas cependant le grand office qui fut composé à la demande de Philippe le Bel, et auquel travaillèrent en 1298 sire Geoffroi, chapelain de Jacques de Saint-Paul, maître Pierre de La Croix, d'Amiens, et Geoffroi Du Plessis[1], et qui paraît représenté par le texte contenu dans le Bréviaire de la reine Jeanne d'Évreux, au Musée Condé[2], dans le Bréviaire connu sous le titre de Bréviaire de Belleville[3] et dans un bréviaire écrit avec un grand soin, à la fin du XIVe siècle, pour le couvent de Saint-Louis de Poissi[4]. Cet office abrégé, mais très bien composé, est remarquable, non par le résumé de la vie

1. Voir les articles du *Journal du Trésor* cités dans ma *Notice de douze livres royaux*, p. 58.

2. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1re partie, p. 1-31.

3. *Notice de douze livres royaux*, p. 81.

4. [*Catalogue des manuscrits du Musée Condé*], t. I, p. 53.

du saint roi, qui forme le fond des leçons de matines, mais par des versets, des répons, des capitules, qui, en termes très brefs, mais fort expressifs, témoignent de l'admiration et de la reconnaissance des populations pour le meilleur des rois :

Il se fit une ceinture de la justice. Heureux le royaume gouverné par un roi prévoyant, pieux, délicat dans ses mœurs, courageux dans l'adversité! — Sa sainteté est attestée par la largesse des aumônes, l'amour de la vérité, l'équité des jugements. — Il employait les richesses à secourir les pauvres, il méprisait les douceurs de la vie, aimait le travail et défendait les églises. — Beaucoup célébreront sa sagesse, et son souvenir ne s'effacera pas de la mémoire des hommes. — Le peuple doit louer son seigneur. Il est récompensé de son zèle à punir les crimes. — Il a pris soin de sa nation, et il l'a sauvée de la ruine. — Le roi a fait jouir la France de la paix; il a appuyé le trône sur la justice. — Il a été glorifié en présence des rois. — L'Église lui doit sa prospérité, et la France entière l'honneur dont elle est entourée.

J'ai pensé que le texte de cet office pourrait trouver place dans l'Appendice de cette notice. C'est l'éloquente expression des sentiments qui animaient les fidèles réunis dans nos églises au XIVe siècle pour célébrer la fête de saint Louis.

Je ne m'explique pas la façon dont le rédacteur du livre de la duchesse d'Orléans a traité un saint dont le nom, si mes souvenirs sont exacts, doit figurer bien rarement dans les livres d'Heures français. Saint Acace, au fol. 323 v°, n'a pas seulement les honneurs d'une antienne et d'une oraison. L'antienne et l'oraison y sont précédées d'une rubrique dont rien de semblable n'existe pour les autres saints compris dans la suite des Suffrages :

Ceste oroison si est de saint Achaz et de ces compaignons, qui furent x mille et requirent a Notre Seigneur que qui feroit devotement commemoration de leur passion que Diex les gardast en bataille quant ill i seroit et qui jeuneroit leur vigile, qu'il n'eust garde en tout l'an en bataille, et Nostre Seigneur leur otroiia toutes ces choses; leur vegile si est la seurveille de la Saint Jehan.

L'attribution à saint Thomas de Cantorbery de la petite pièce de vers rythmiques copiée sur le fol. 28 v° est assez douteuse. On en pourra juger d'après l'édition qui en est ici, p. 530.

Quant à la décoration du livre, je dois faire observer que l'enluminure des initiales, avec les appendices qui se prolongent sur les marges, est un travail de bon goût, qu'elle se marie très heureusement avec l'écriture et qu'elle contribue, avec la finesse et la blancheur du parchemin, à donner à toutes les pages un aspect brillant et séduisant. Les trente petites miniatures qui sont disséminées dans le livre sont loin de le déparer, sans mériter cependant d'être citées parmi les chefs-d'œuvre de l'art parisien du milieu du XIVe siècle. Je me borne à en dresser ici la nomenclature.

Aux heures de Notre-Dame, il n'y a qu'une miniature (fol. 7) : l'Annonciation.

L'illustration du psautier consiste en sept miniatures, placées au commencement de chacune des sept divisions du livre, et correspondant ainsi à l'emploi des psaumes pour les matines des jours de la semaine et pour les vêpres du dimanche.

Fol. 31, en tête du psautier : David jouant de la harpe.

Fol. 51 v°, avant le psaume *Dominus illuminatio mea :* David contemplant un nuage d'où sort la tête du Tout-Puissant.

Fol. 77 v°, avant le psaume *Dixit insipiens :* l'image d'un fou.

Fol. 90, avant le psaume *Salvum me fac :* un homme sur le point de se noyer implore l'aide du Seigneur.

Fol. 105 v°, avant le psaume *Exultate :* un musicien.

Fol. 119, avant le psaume *Cantate Domino :* deux chantres devant un lutrin.

Fol. 133 v°, avant le psaume *Dixit Dominus Domino :* le Fils assis à côté du Père et le Saint Esprit sous la forme d'une colombe dans un nuage.

Au commencement du psautier de saint Jérôme, l'enlumineur a représenté un personnage vêtu de noir et nimbé, qui lit un livre placé sur un lutrin (fol. 185).

Huit scènes de la Passion sont représentées dans les Heures de la Passion, savoir : la trahison de Judas (fol. 229), la Flagellation (fol. 232), Jésus outragé les yeux bandés (fol. 234), Jésus devant Pilate (fol. 235 v°), Jésus portant la croix (fol. 237 v°), Jésus sur la croix (fol. 240), la descente de croix (fol. 242 v°), Jésus au tombeau (fol. 243 *bis* v°).

Au fol. 245, sur un fond d'or, se voit saint Louis debout, cou-

ronné et nimbé; il tient la main de Justice; une dame est agenouillée à ses pieds.

En tête des psaumes de la Pénitence, image de Notre-Seigneur bénissant, la main appuyée sur un globe.

Au haut du fol. 277, une dame agenouillée devant la Vierge, qui tient l'enfant Jésus sur son bras; le fond est losangé d'or et d'azur, avec des fleurs de lis blanches sur l'azur.

Sur le fol. 280 v°, miniature à fond losangé d'or et d'azur, les losanges d'azur chargés de fleurs de lis blanches[1]; elle est divisée en deux compartiments : dans celui du haut, Notre-Seigneur bénissant et montrant les plaies de sa main et de son pied; dans le compartiment du bas, une dame à genoux en prières.

Sur le fol. 285, une dame agenouillée est en prières devant le buste du Seigneur, qui paraît dans un nuage. Fond losangé et fleurdelisé comme au fol. 280 v°.

Fol. 295. Même sujet qu'au fol. 277. La Vierge est assise; le fond est tout en or.

Fol. 306. Miniature du même type que celle du fol. 285.

Fol. 366. Une dame en prières, à genoux aux pieds de la Vierge assise; le fond est tout en or.

Fol. 380. Miniature à fond d'or représentant un moribond dont l'âme est attirée au ciel par un ange, probablement saint Michel.

Fol. 386. Une dame en prières, aux pieds de Jésus en croix. Fond à losanges d'or et d'azur avec des fleurs de lis blanches sur les losanges d'azur.

Fol. 390. Miniature à deux compartiments. Dans celui du haut, qui est échiqueté, à carreaux bruns marqués d'un point d'or, est une image de la Trinité. Dans le compartiment du bas, à fond losangé d'or et d'azur, avec fleurs de lis blanches sur les losanges d'azur, le peintre a représenté une dame en prières devant un livre ouvert sur un meuble recouvert d'une draperie noire.

Fol. 419 v°. Miniature à fond d'or, représentant la Vierge et saint Jean aux pieds du Crucifix.

Je laisse à d'autres le soin de rechercher les documents qui peuvent jeter quelque jour sur la vie de Blanche, duchesse d'Or-

1. Voir plus haut, p. 496, l'indication de beaucoup de losangés à fleurs de lis blanches sur azur.

léans, sur ses habitudes et sur la place qu'elle dut occuper à la cour de France sous les premiers Valois.

Je dois cependant mentionner, outre les deux sceaux des Archives nationales (n[os] 939 et 940), la sépulture que la princesse reçut dans l'abbaye de Saint-Denis et dont les restes se voient encore dans cette église. M. le comte François Delaborde les a fait connaître à la Société des Antiquaires de France, le 4 mars 1891, et il a cité le texte qui nous a révélé le nom de l'auteur de la statue funéraire : Hennequin de Liège[1].

Je dois surtout relever un détail qui se rattache intimement à la composition du livre d'heures de la princesse.

On sait combien le goût des beaux livres était développé au XIV[e] et au XV[e] siècle chez les princes de la maison de France. Blanche devait les partager : sa mère, la reine Jeanne d'Évreux, s'était formé une véritable bibliothèque, dont plusieurs volumes nous sont parvenus, notamment la moitié d'un petit bréviaire, qui est un des joyaux du Musée Condé[2]. Même avant de connaître l'existence du manuscrit de Wernigerode, nous savions que la princesse Blanche s'intéressait aux livres.

Les inventaires de la librairie de Charles V nous avaient appris que la duchesse d'Orléans avait offert au roi son neveu deux très beaux volumes : un livre de la Perfection saint Jean l'évangéliste, qui resta dans la librairie du Louvre jusqu'à la mort de Charles VI, et un Catholicon, que Charles V donna à maître Jean de La Chaleur[3].

Un livre dont les ais sont couvers de brodeure a fleurs de lis, a deux fermoirs d'or, de la Perfection saint Jehan l'euvangeliste, donné au roy par madame d'Orleans, escript de lettre formée en françois[4].

Catholicon, couvert de cuir vermeil a empraintes, très bel, que donna au roy madame la duchesse d'Orleans. — (Donné à maistre Jehan de La Chaleur[5].)

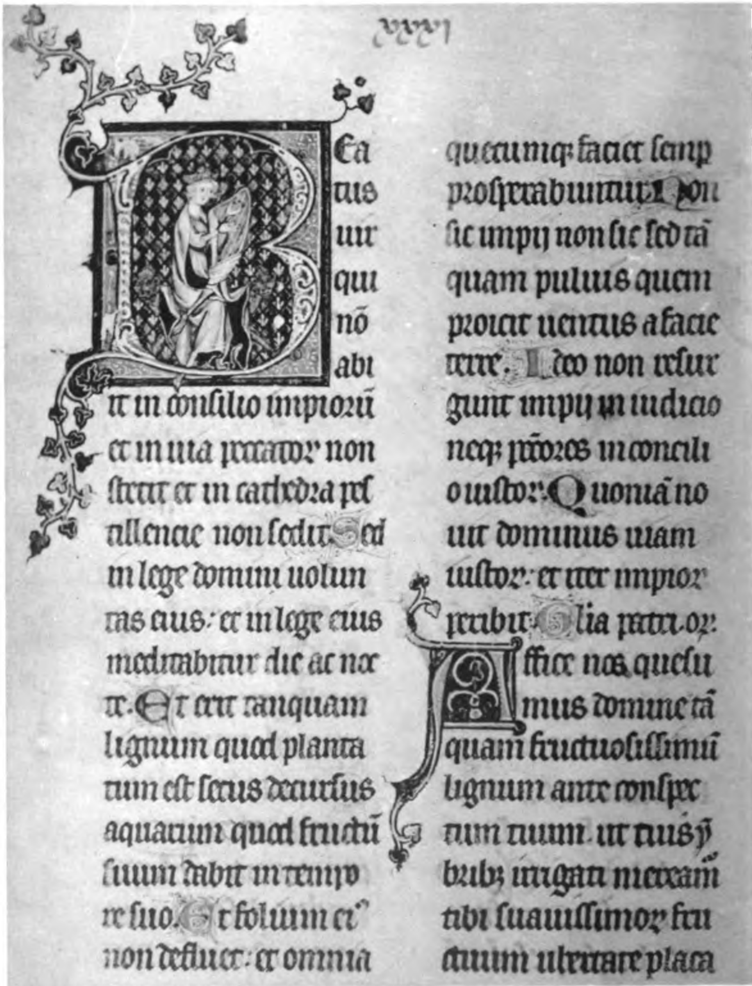
1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1891, p. 106.

2. Voir la notice insérée dans le t. XXXI, 1[re] partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 16-21.

3. Ce Jean de La Chaleur figure nombre de fois dans le Cartulaire de l'Université de Paris, dont il fut installé chancelier le 26 février 1371. Voir *Chartul. Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 193.

4. N° 371 de mon édition des Inventaires de la librairie du Louvre.

5. N° 1049 des mêmes inventaires.



xxxi

Bea
tus
uir
qui
nō
abi
it in consilio impioꝝ
et in uia peccatoꝝ non
stetit et in cathedra pe
stilencie non sedit. Sed
in lege domini uolun
tas eius: et in lege eius
meditabitur die ac noc
te. Et erit tanquam
lignum quod planta
tum est secus decursus
aquarum quod fructū
suum dabit in tempo
re suo. Et folium ei9
non defluet: et omnia
quecumq; faciet semp
prosperabuntur. Non
sic impii non sic sed tā
quam puluis quem
proicit uentus a facie
terre. Ideo non resur
gunt impii in iudicio
neq; peccatores in consili
o iustoꝝ. Quoniā no
uit dominus uiam
iustoꝝ: et iter impioꝝ
peribit. Gloria patri. oꝝ
Affice nos quesu
mus domine tā
quam fructuosissimū
lignum ante conspec
tum tuum. ut tuis ꝑ
cibꝫ irrigati mereamū
tibi suauissimoꝝ fru
ctuum ubertate placa

Heures de la duchesse d'Orléans, f. 31.

229

pylatum ioseph ab a
rimathia. eo quod es
set discipulus ihu. oc
cultus autem propter
metum iudeorum: ut tol
leret corpus ihu. Et
permisit pylatus. Ve
nit ergo: et tulit cor
pus ihu. Venit autē
et nichodemus qui
venerat ad ihm noc
te primum: ferens
mixturam mirre et
aloes quasi libras cē
tum. Acceperunt er
go corpus ihu. et li
gaverunt illud lin
teis cum aromatib;
sicut mos est iudeis
sepelire. Erat autem
in loco ubi crucifixus
est ortus: et in orto
monumentum no
vum. in quo nondū
quisquam positus
fuerat. Ibi ergo prop
ter parasceuen iudeo
rum quia iuxta erat
monumentum: po
suerunt ihesum. Hic
incipiunt hore de passi
one domini nri ihu xpi.



Domine labia me
a aperies. Et os me
um annunciabit lau

Heures de la duchesse d'Orléans, f. 229.

Phototypie Berthaud, Paris

Mais la meilleure preuve du goût de la duchesse Blanche pour les livres, c'est la dédicace qu'elle reçut du poème intitulé : *le Livre royal*. Cet ouvrage, composé entre les années 1345 et 1348, n'est aujourd'hui connu que par un exemplaire jadis conservé au Louvre dans la librairie de Charles V, et qui a été acquis pour le Musée Condé dans une vente faite à Londres en 1901[1]. L'auteur, Jean de Chavenges, l'a dédié à Philippe, duc d'Orléans, et à Blanche de France, femme de ce prince. Je ne puis me dispenser de reproduire ici le chapitre du *Livre royal*, qui contient l'éloge du duc et de la duchesse d'Orléans :

Le XXXIXe chapitre, ouquel presente l'acteur ce livre a madame Jehanne, reyne de France et de Navarre, a monseingneur Phelippe, fil dou roy de France, et a madame Blanche, fille de ma dite dame. (Fol. 103.)

A vostre glorieuse enfance
Monseigneur Phelippe de France,
Madame Blanche, vostre famme,
Qui est trés bonne et belle dame,
De ce livre vous fais present,
Que je vous envoy a present.
A bon droit avez non Phelippe,
Qui toutes mauvestiez detrippe.
Le non emporte PHILIPPUS
Fidei livore pusillus.
Combien que soiés fleur dou monde,
Trés noble, gracieus et monde,
Neant meins estes champion,
Sergent pour la tuition
De la loy de crestienté.
En cecy ont leur cuer enté
Li noble de vostre lignage,
De tout leur temps et leur aage.
Se nom Phelippe bien querons,
Es Apostres le trouverons,

1. J'ai publié une notice sur ce manuscrit dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1901, t. LXII, p. 317.

Droit en le witisme[1] chapitre;
Après le trouverons ou titre
De droit civil en la Digeste;
Quintus Mutius en fait feste.
Madame Blanche a non BLANCHA,
Blanda suavis catholica.
Blanche est et pure comme nois,
Noble duchesce d'Orlenois,
De Valois la douce contesse,
Et de tous biens amasseresse.
Blanche est et douce, n'est pas noire,
Resplendissant comme est yvoire,
Large, discrete, catholique,
Douce a oïr comme musique.
Fil de roy de France, elle fille,
Tele assemblée n'est pas ville,
Ains est plaisant et delitable
Et amoureuse et agreable.
A vouz deus presente mon livre,
En non de Dieu, qui tout fait vivre.
De la dame qui le porta,
En li loer grant deport a.
Le livre de leur prophecies,
Sur toutes choses essaucies,
De Lonc champ ama dame Blanche.
M'aint nous elle, par tele planche
Ainsi nostre vie fenir
Que nous puissiens a Dieu venir.

On voit en quels termes Jean de Chavenges a dédié le *Livre royal* à Blanche, « la noble duchesse d'Orlenois, de Valois, la douce contesse, bonne et belle dame, pure comme nois (neige) ».

A la fin du même livre, après avoir longuement raconté une légende relative à la valeur d'une oraison à la Vierge, commençant par les mots *O intemerata*, qui a eu une grande vogue au moyen âge, et qui se trouve dans des milliers d'anciens livres d'heures, Jean de Chavenges annonce qu'il a voulu la « mettre

1. Le ms. porte *luitisme*.

en rommans, en faveur des dames », et il insère dans son livre le texte de sa translation précédée de ces six vers :

Pour cela vueil mettre en rommans
L'oroison que vouz recommans.
Pour les lais et devotion
Des dames, qui cognition
Dou latin n'ont mie hantée,
Disons : « Ha, dame bien eurée... »

Voici la translation, et j'ai mis en regard le texte latin tel qu'il se lit au fol. 295 des Heures de Blanche, duchesse d'Orléans.

Heures.	*Livre royal.*
	L'excellent et notable prière de Nostre Dame *O intemerata* mise en françois.
O intemerata et in eternum benedicta specialis et incomparabilis virgo Dei genitrix, Maria, gratissimum Dei templum, Spiritus Sancti sacrarium, janua regni celorum, per quam post Deum vivit orbis terrarum.	Hé! Dame sens temerité, Singulere sens parité, Pardurablement beneite, Marie, vierge trés elite, Agreable au Saint Esperit, Temple qui touz les biens merit, Porte dou royaume des cielz, Par vouz le monde est esleesciez, Vit et par vouz sont soustenu Après Dieu tut grant et menu.
Inclina aures tue pietatis indignis supplicationibus meis, et esto michi peccatrici pia in omnibus auxiliatrix.	Encline par ta grant pitié Tes oreilles par amitié, Et oy mes supplications, Mes indignes peticions, Soie courtoise et debonnaire, Et moy aidier te vueille plaire.
O Johannes beatissime, Christi familiaris amice, qui ab eodem Domino Nostro Jhesu Christo virgo es electus atque inter ceteros magis dilectus, et ultra omnes celestibus misteriis imbutus, te etiam invoco, cum matre Sal-	Hé! saint Jehan, très bon euré, A toy recourre eur é, Amis de Dieu familiers, En fait et en pensée entiers, Vierges esleuz et clamez, Entre les autres plus amez, Qui savez dou ciel les misteres,

vatoris mei Christi, ut michi opem tuam cum illa conferre digneris. Amen.

Les secrez, les ministeres,
Le plus noble en nativité,
A vous recourt ma petité.
Je te requier, avec la mère
Mon sauveur fil Dieu le père,
Que tu me vueilles secorre
Ne puisse maisement morir.

O due gemme celestes, Maria et Johannes, o duo luminaria divinitus ante Deum lucencia, vestris radiis scelerum meorum effugate nubila; vos estis illi duo in quibus Deus pater per filium suum specialiter edificavit sibi domum, et in quibus ipse idem filius Dei summi patris ob sincerissime[1] virginitatis meritum dilectionis sue confirmavit privilegium, in cruce pendens, uni vestrum dicens ita : « Mulier, ecce filius tuus »; deinde ad alium : « Ecce mater tua ».

Hé! Deux gemmes très precieu-
Marie et Jehan, gracieuses, [ses,
Deux très cler et biau luminaire,
Qui de Dieu cognoissiez l'affaire,
Par les rais de vostre purté
Chaciez hors toute l'ocurté
De mes notables felonnies,
De mes iniquitez haïes.
Vouz deux estes de Dieu le temple
Especial, a touz exemple,
Et desquiex la virginité
Plut au fil roy de maj[es]té.
Pour ce en vouz sa dilection
Ot sainte confirmation,
En tant que li Diex qui pendoit
En la croiz a vous s'atendoit,
Disoit: « Femme, cilz est tes filz. »
Et au deciple : « Soies filz,
« Vesci ta mère, garde la. »
Le deciple pour mère l'a.

In hujus ergo tam sacratissimi amoris dulcedine qua ita tunc ore dominico velut mater et filius in invicem conjuncti estis, vobis duobus ego peccatrix hodie et omni tempore commendo corpus et animam meam, ut omnibus horis atque momentis, intus et exterius, firmi custodes mei et pii apud Deum intercessores pro me existere dignemini.

En la douceur de ceste amour
A vouz deuz je fais mon clamour.
Par la bouche de Nostre Sire,
Mère et fil vouz puet on bien dire.
Je met en guarde et en commande
Corps et ame, vous recommande
Qu'a tous momens et a toute heure
Me gardez sens faire demeure,
Pour moi interceder daigniez,
Estre ne pourray mehaigniez.

Credendo enim fateor indubitanter quia velle vestrum velle

Car je croy ceci fermement,
Et confesse sens doutement,

1. Il y a dans le manuscrit : *obscinserissime*.

Dei est, et nolle vestrum nolle Dei est. Unde quicquid ab illo petitis sine mora obtinetis. Per hanc ergo tam potentissimam vestre dignationis virtutem, poscite michi, queso, corporis et anime salutem. Agite, queso, agite vestris sacris orationibus meis, ut cor meum invisere et inhabitare dignetur Spiritus almus, graciarum largitor optimus, qui me a cunctis viciorum sordibus expurget, virtutibus sacris exornet, in dilectione Dei et proximi perfecte stare et perseverare faciat, et post hunc vite cursum ad gaudia ducat electorum suorum benegnissimus paraclitus Spiritus Sanctus, qui Patri et Filio coeternus et consubstantialis cum eis vivit et regnat Deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

De Dieu est le vostre vouloir,
Et vostre aussi son non vouloir,
Tout ce de que l'avez prié
Vouz est sens demeure ottrié.
Dont par ceste prerogative
Priez le vray Dieu que je vive
Par vos glorieuses prieres
Plaisens, agreables, entieres,
Soie mondés de toute ordure,
De vice, vilté et laidure,
Et de vertuz soie aournez
Et devers Dieu soie tournez
En sa fervent dilection
De mon prochein sens fiction,
Puis le decours de ceste vie
La joie aie qui ne faut mie.

Le livre d'Heures de la duchesse d'Orléans ne contient pas seulement le texte latin de l'oraison *O intemerata*. On y trouve aussi, au fol. 372 v°, une version en prose de la même prière, et je l'insère ici, pour qu'on puisse la comparer avec le texte versifié du *Livre royal*.

O tu bien aorée, niant doutée, et vierge Marie perpetuaux, a laquele nulle ne s'apareille, mère Jhesu Crit, acceptable temples de Dieu, sacrez du Saint Esperit, porte du regne del ciel, par cui après Dieu toz li mons vit, encline tes oreilles de pitié a mes supplications, et soiez a moi pecheresse, vraie aide en touz leus.

O tu sains Jehans, vrais amis Notre Seigneur, qui es dedié, apparillez et esleus, vrais virges, sains Jehans, sanz touche, entre les autres plus amez de Dieu, et as choses celestiaus plus enseigniez et enstruiz, aus apostres et aus evangelistres plus renomez, je prie ensemble la mère de ton sauveeur et ton seigneur du monde, que tu deignez a moi pecherresse secorre de t'aide.

O vous, deus pierres precious, celestiaus et lumieres resplandis-

sans devant Dieu, par votre clarté ostés de moi les ocures choses, vos cil dui par qui Dieu par son fil edifia son ostel, et en qui le fuiz Dieu pères toz puissans de la[1] trés clere virginité, en ce hore qu'i pendoit en la crois, confirma la merite et le privilege de dilection, quant il dit : « Fame, veci ton fil, » et puis à l'apostre : « Veci ta mère. » Et par la sainte force de la parole vous deuz estez faiz ausi plains de grant amour comme mère et fil, a vos deus je pecherresse hui en cest jour commant m'ame et mon cors, que soiez toutes hores en toz leuz garde de mon cors et de m'ame, et vraiement priez Dieu pour moi.

Je croi fermement sans doutance que ce que vous volez vieut Diex, et ce que vous ne volez ne vieut il pas, et pour ce [tout] ce que vous requerez a celui tantost vous est otroié; pour iceste donques debonaireté et donée votre vertus, requier je a vos salut de m'ame et de mon cors; faites ce que je vous pri par vos dignes prières que li Sains Espirs enlumine mon cuer par sa grace qu'il espurge mon cors de touz vices et l'aorne des[2] saintes vertus, et[3] me face parfetement estre en dilection de Dieu et de mon prime, et après la fin de ce mortel monde me conduit en paradys li Sains Esperis qui vit et regne ensemble le Père et le Fil in secula seculorum. Amen.

Immédiatement après cette version de l'oraison *à la bien aorée* vient, sans aucune séparation, une prière complémentaire qui s'adresse également à la Vierge et à saint Jean. Les trois paragraphes dont elle se compose commencent par des initiales enluminées comme les initiales de l'oraison *à la bien aorée.* Il n'est pas inutile de la reproduire ici.

Sainte Marie, en ta pitié commans je hui mon cors et touz mes conseus, mes desirs et mes volentés, mes cogitations et touz mes faiz, si que par ta sainte aie soit m'ame adressiée et soit ordenée selonc ta volenté et la volenté ton fil.

Soiez moi, douce dame, en aide contre touz mes anemis et contre trés toutes leur volentés qui me vuelent mal faire, que il ne me puissent grever au cors ne a l'ame. Deffent moi, dame, de touz maus et de toutes temptations, de mes anemis en apparant et sans apparant, et de toutes derisions humainnes perpetuaument. Amen.

1. Le manuscrit porte : *de sa.*
2. Il y a dans le manuscrit : *et des.*
3. *ce me* dans le ms.

Sains Jehan, apostres et evangelistres, et amis Nostre Seigneur, priez pour moi devant celui Seigneur qui pendoit en la crois, et il te commenda, qui es vierge, sa mère a garder, pour l'amor de laquele je te pri que tu me gardes nuit et jour que anemi n'aient force en moi et en ta deffense soie seure de toutes aversitez.

L'oraison que Jean de Chavenges recommande en termes exprès à la duchesse d'Orléans se trouve donc sous une double forme dans le livre d'Heures de cette princesse. Jean de Chavenges aurait-il pris part à la rédaction du livre d'Heures? Serait-il l'auteur de la traduction en prose de l'oraison à la Vierge « bien aorée », comme il l'est de la traduction versifiée? Aurait-il composé d'autres prières en vers, que renferme le livre d'Heures, et dont je citerai plusieurs à titre d'exemple, à la fin de la présente notice? Ce sont là des questions que je me suis posées et auxquelles la prudence m'a empêché de répondre. J'avoue cependant avoir été tenté d'attribuer à l'auteur du *Livre royal* une dizaine de très courtes prières qui ont été citées ci-dessus et qui se produisent, non pas sous la forme de paroles prononcées par la duchesse Jeanne, mais sous celle de pieuses éjaculations sorties de la bouche du rédacteur du livre d'Heures. Il est bon de faire remarquer que ces prières, toutes très courtes, sauf la dernière, viennent immédiatement après l'oraison *à la bien aorée*. Elles en sont la suite naturelle, puisque l'oraison rappelle, dans la dernière phrase, comment Notre-Seigneur « commanda » sa mère à saint Jean, et que dans la phrase suivante, qui est le début des très courtes prières, le rédacteur implore la bonté du Tout-Puissant en souvenir de « cele meisme beneiçon que Diex commenda sa mère à monseigneur saint Jehan ».

Je ne terminerai pas cette notice sans remercier encore une fois Son Altesse monseigneur Chrétien-Ernest de Stolberg-Wernigerode et son digne bibliothécaire M. le docteur Édouard Jacobs. C'est grâce à leur généreuse et bienveillante communication que j'ai pu augmenter d'un article la liste des vieux livres royaux et princiers d'origine française qui sont parvenus jusqu'à nous.

L. Delisle.

Chantilly, 25 août 1905.

APPENDICE.

I. Table du volume.

Fol. 1. Calendrier en français.
Fol. 7. Heures de Notre-Dame.
Fol. 16. Heures très abrégées du Saint Esprit.
Fol. 17. Vigiles des morts.
Fol. 26 v°. Prière à la Vierge. Obsecro te, Domina...
Fol. 28. Oroison de Nostre Dame. Salve mundi domina...
Fol. 28 v°. Oratio. Concede quesumus...
Fol. 28 v°. Les Sept gaudés Nostre Dame, que fist saint Thomas de Cantorbie. (Voir plus loin, p. 530.)
Fol. 29 v°. Oroison devote. Domine Jhesu Christe, precibus sanctissime Marie matris tue ...
Tout ce qui précède a été ajouté après coup, vers la fin du xive siècle.
Fol. 31. Psautier en latin.
Chaque psaume est suivi d'une oraison, et je donne, à titre d'exemple, les premiers mots des oraisons accompagnant les psaumes I-VI.
I. Affice nos, quesumus, Domine, tanquam fructuosissimum lignum...
II. Disrumpe, quesumus, Domine, nostrorum vincula peccatorum...
III. Effunde, quesumus, Domine, benedictionem tuam...
IV. Exaudi nos, quesumus, Domine...
V. Pie Domine, qui attriti cordis...
VI. Exauditor omnium Deus...
VII. Scrutator cordium Deus...
VIII. Admirabile nomen tuum, omnipotens Deus...
IX. Confessioni nostre piam aurem tuam...
X. Dirige, quesumus, Domine, oculos pietatis tue...
Fol. 167 v°. Cantiques joints habituellement au psautier.
Fol. 179 v°. Litanies des saints, avec les oraisons qui leur font habituellement suite.
Fol. 185. *Hic incipit Psalterium sancti Jeronimi.* Psalmus David. Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum.

Intende voci orationis mee, rex meus et Deus meus. Gloria Patri. Psalmus. Domine, ne in furore tuo arguas me...

Fol. 200. *Oratio sancti Augustini.* Domine Jesu Christe, qui in hunc mundum propter nos peccatores...

Fol. 204 (ou 202, suivant la nouvelle numérotation). Passio Domini nostri Jhesu Christi secundum Matheum.

Fol. 212 (ou 210). Passio ... secundum Marcum.

Fol. 219 (ou 217). Passio ... secundum Lucam.

Fol. 223 v°[1]. Passio Domini nostri Jhesu Christi in die Parasceve.

Fol. 229. *Hic incipiunt hore de Passione Domini nostri Jhesu Christi.*

Fol. 245. *Hic incipiunt hore beati Ludovici confessoris.* (Voir plus loin, p. 521.)

Fol. 259. Les psaumes de la pénitence.

Fol. 267. Litanies, beaucoup plus développées que celles qui sont au fol. 179 v° à la suite du Psautier. Elles ont été copiées de façon à pouvoir être récitées à l'intention d'un individu déterminé. Beaucoup d'articles sont suivis de ces formules : « Intercedite pro anima ejus, » ou « Libera animam ejus, Domine. » Voir p. 530.

Fol. 273 v°-276. Prières diverses ajoutées après coup, savoir :

1° Precor te, piissime Domine Jhesu Christe, propter caritatem qua tu, celestis rex, pendebas in cruce... (fol. 273 v°).

2° Pape Benedic XIIe fist cette oroison et donna ... autant de jours de pardon comme Jhesu Crist notre redempteur ot, en son precieus corps et membres, de plaies le vendredi beneoit... Crux Christi sit spes mea... (ibid.).

3° Domine Jhesu Christe, qui, dum hora diei tercia ad crucis penam... (fol. 274).

4° Salva me, Domine, rex eterne glorie, qui potes salvare... (ibid.).

5° Je vous aour, père, haux (*sic*) et Saint Esperit, qui estes trois en un... (ibid.).

6° Ave et gaude, Maria... (fol. 274 v°).

7° Sancta Maria, mater Domini Nostri Jhesu Christi, in manus filii tui et in tuas commendo animam meam... (ibid.).

8° Deus Abraham, Deus Ysaac, Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, Deus qui de costa primi parentis... (fol. 275).

1. L'ancienne numérotation des feuillets s'arrête au n° XI^xx (fol. 220). La nouvelle pagination commence au feuillet suivant et va régulièrement jusqu'au n° 428, qui est affecté au dernier feuillet du volume.

9° Omnipotens sempiterne Deus, pater cujus pietatis [et] misericordie non est numerus... (ibid.).

10° Domine Jhesu Christe, fili Dei vivi, qui in sancta cruce pendens... (fol. 275 v°).

11° Omnipotens, sempiterne Deus, pater omnium creaturarum, sit pietas tua super me... (ibid.).

12° Secundum Johannem. Stabant juxta crucem Jhesu mater ejus Maria... (ibid.).

13° Interveniat pro nobis... (fol. 276).

14° Beati apostoli tui Johannis et evangeliste ... nos commendet oratio... (ibid.).

15° Dame, icelle houre soit benoite quant vostre benoit filz nous sauva en la crois... (ibid.).

16° Très douz père Jhesu Crist, qui estes la viande des angels et le loier, qui de si grant charité nous vousistes amer... (fol. 276 v°).

Fol. 277. *Les XV joies Notre-Dame.* Douce dame de misericorde, mère de pitié, fontainne de touz biens... Je m'agenoullerai devant votre ymage xv foiz, en l'aneur et en la remembrance que vous eutes de votre doux fuiz en terre... (Voir plus loin, p. 532.)

Fol. 280. *Les requestes à Notre Seigneur.* Quiconques veut estre bien conseilliez de la chose dont il a mestier, si die chacun jour ces oroisons qui troverra ici escriptes. Pater noster. Douz Diex, douz père, sainte Trinitez... (Voir plus loin, p. 533.)

Fol. 283. Deux prières en vers. Sainte vraie crois aourée... — — Jhesus, qui te lessas estandre... (Voir plus loin, p. 533.)

Fol. 283 v°. Prière ajoutée après coup. Biau sire Dieu, li touz parfais, graces vous rent de vos biens, merci vous pri de mes meffais...

Fol. 284. Prière ajoutée après coup. La pais Dieu, la face de notre Seigneur...

Fol. 284 v°. Prière de femme, ajoutée après coup. Sauverres Jhesu Crist, je pecheresse et qui ne suis pas dignement a toi en garde...

Fol. 285. Biaus sires, pères tout puissans, je vous requier... (Voir plus loin, p. 534.)

Fol. 287 v°. Dites en l'aneur des v plaies Notre Seigneur... (Voir plus loin, p. 534.)

Fol. 289. Sire de toutes creatures, vrai Dieu tout puisans, vous loe je et aour et glorefi. (Voir plus loin, p. 535.)

Fol. 292. Contre orgueil. Douce Vierge Marie, en cui humanité

prist celui qui en (*corr.* est) vie... Contre envie ... contre ire... (Voir plus loin, p. 535.)

Fol. 293. [Requêtes à Notre-Seigneur Jésus-Christ.] Biau douz père Jhesu Crit, pour cele sainte pacience... (Voir plus loin, p. 535.)

Fol. 295. O intemerata et in eternum benedicta... (Plus haut, p. 507.)

Fol. 296. Oratio de beata Maria virgine. Deprecor te, Domina, sancta Maria, mater Dei, pietate plenissima... — Fol. 296 v°. Ut intercedas pro me peccatrice famula tua...

Fol. 297 v°. Ce sont les v joies Notre Dame, qui sont bones a dire quant l'en desire aucunes besoignes tres acertes, et les det l'en dire bien devotement devant Notre Dame. Precor te, sancta Maria, virgo perpetua, per illud gaudium...

Fol. 300. Conseils de piété, en français, suivis de courtes oraisons en latin.

Et quant notre sire Diex nous a delivrées d'aucunes tribulations ou fet aucunes choses que nous desirons, nous ne nous devons pas espandre en joies forainnes ne mondainnes, més la prumiere chose que nous devons fere si est que nous li devons rendre graces et loenges en grant cremeur et en grant humilité...

Fol. 302 v°. Litanies de la Vierge, terminées (fol. 304 v°) par ces mots : Intercede pro me misera peccatrice et pro famulis et famulabus tuis. Amen.

Fol. 305. Notre Dame aprist ceste oroison a .i. preudome : Benedictus es, Domine Jhesu Christe, splendor paterne glorie...

Fol. 306. Ces oroisons sont trés vertueses et trés bones a dire quant on a tribulation ou en met sus blame, pour ce que l'en en seit[1] delivré; et les anciens pères si les firent pour les tribulations qu'il avoient, et Diex les en delivret, e les ont etretes de la bible et du mesel. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus...

Fol. 307. Ces respons et ces oroisons sont bones a dire quant on est en tribulation et quant on doit parler a grant gens, ou quant on a mestier d'ayde. Conforta me, rex sanctarum (*sic*) principatum tenens...

Fol. 310. Ceste oroison est bone contre persecuteurs et malez gens. Hostium nostrorum...

Fol. 310 v°. Veci la letanie de anciens pères, qui est mout bele et

1. Le ms. porte : *pour de que len en cest.*

mout devote pour requerre leur ayde. Letania. Miserere mei, Deus, et dirige me, rex angelorum...

Fol. 312 v°. Ces oroisons sont mout bones et mout devotes a dire au sacrement. Oratio. Ave, salus mundi...

Fol. 314. Ceste oroison est mout bone après le sacrement, et requiere a Notre Seigneur qu'il nous gart de touz vices et de touz pechiez, et nous doint grace de ainsint avoir nos devant nos primes, que il ne soient mal paiez de nous, et que nous soions a grace et en amour a toute gent en tout bien, si que Diex en soit honorez et nous i aouns prouflt. O pie, o bone Jhesu Christe...

Fol. 314 v°. Ces oroisons sont bones a dire avant que l'en soit acommingié. Oratio. Domine Jhesu Christe, immensam clemenciam tuam...

Fol. 319. Avant que l'en reçoive le trés saint cors Notre Seigneur, on doit dire ceste oroison; quant l'en se veut agenoullier pour recevoir, si doit l'en dire : Domine, non sum digna ut intres sub tectum meum... — L'en doit dire ceste oroison quant en a receu le trés saint cors Notre Seigneur, quar eles i sont mout bones et mout devotes (fol. 319 v°). Gratias tibi ago, Domine Deus noster, qui me peccatricem saciare dignatus es...

Fol. 320 v°. Ceste oroison est bone a dire pour soi comma[nder] a Notre Seigneur. Oratio. Domine Jhesu Christe, esto michi adjutor et gubernator...

Fol. 321. Antiennes et oraisons en latin, semblables à celles que beaucoup de livres postérieurs renferment sous le titre de Suffrages. De sancto Johanne baptista (fol. 321); de sancto Johanne euvangelista (ibid.); de sancto Nicholao (fol. 321 v°); de sancto Ludovico (fol. 322); de sancto Nichasyo (ibid.); de sancta Trinitate (ibid.); de Sancto Spiritu (fol. 323); de apostolis Petro et Paulo (ibid.).

Fol. 323 v°. Antienne et oraison en l'honneur de saint Acace[1].

Fol. 324. Oraisons pour le roi et la famille royale[2].

Fol. 324 v°. « Oraison pour soi meismes[3]. »

Fol. 325. Suite des Suffrages. De la Crois (fol. 325); de Apostolis (fol. 325 v°); de sancto Stephano (ibid.); de sancto Laurentio (fol. 326); de sancto Dyonisio (ibid.); de sancto Clemente (fol. 326 v°); de omnibus sanctis (fol. 327); de sancto Benedicto (ibid.); de sancto

1. Voir plus haut, p. 501.
2. Voir plus haut, p. 495.
3. Voir plus haut, p. 496.

Eustachio (fol. 327 v°); de Innocentibus (fol. 328); de sancto Petro (ibid.) : Solve, jubente Deo, terrarum, Petre, cathenas...; de sancto Andrea (fol. 328 v°); de sancto Christoforo (ibid.); de sancto Thoma (fol. 329); de sancto Thoma [Cantuar.] (fol. 329 v°); de sancto Eligio (ibid.); de sancto Eutrop[i]o (ibid.); de sancto Dominico (fol. 330); de sancto Francisco (fol. 330 v°); de sancto Florentino (ibid.); de pace (fol. 331); de sancto Fiacrio (ibid.); de sancto Lupo (fol. 331 v°); de sancto Egidio (fol. 332); de sancto Quintino (ibid.); de sancto Gervasio (ibid.); de sancto Cesareo [Cesario] (fol. 332 v°); de sancto Leonardo (ibid.); de sancto Jacobo (fol. 333); de sancto Theobaldo (ibid.); de Maria Magdalena (fol. 333 v°); de sancta Anna (ibid.); de sancta Genovefa (fol. 334); de sancta Agnete (ibid.); de sancta Agatha (fol. 334 v°); de sancta Marguareta (fol. 335); de sancta Katerina (ibid.); de sancta Oportuna (fol. 335 v°); de sancta Elyzabeth (ibid.); de Virginibus (fol. 336); de sancto Georgio (fol. 336 v°).

Fol. 336 v°. Sequencia sancti evangelii secundum Lucam. In illo tempore. Missus est angelus Gabriel...

Fol. 337 v°. Ceste oroison fu faite XIX ans après la Passion Nostre Seigneur par un pape Jehan, et ottroia a tous ceulz et celles qui la diront en bon estat IIII^{m} jourz de pardon de pechiez venieulx et mil de mortielx. Beaulx doulx Jhesu Crist, roi glorieux et debonnaire, pour l'amour de celle saincte paix que vous eustes en la saincte crois... — Cette pièce a été ajoutée après coup.

Fol. 338. Vers ajoutés après coup :

Glorieuse virge pucelle,
Qui de ta trés douce mamelle
Alaitas ton trés chier enfant,
Fai ma conscience si belle
Que l'ame de moy ne chancelle
Au jour de mon trespassement.

Fol. 339. Benignissime mundi redemptor, mediator Dei et hominum... — Suivent plusieurs prières, en latin, dans l'une desquelles (fol. 341) : Ne abicias me famulam tuam, pro qua tradere dignatus es unicum filium... Dans une autre (fol. 342) : Et illuc perduc nos et me, miseras peccatrices...

Fol. 343. Sanctissime Deus, in illa sancta memoria Sancti Spiritus...

Fol. 343. Sancte Johannes, dilecte Dei, ... assit tibi commendata peccatrix...

Fol. 346 v°. Prières en français. Merci de moi, biaus sire Dex, père de gloire... (Voir plus loin, p. 535.)

Fol. 347. Jhesu Crit Diex, sire de gloire, aiez en sens et en memoire ceste ame pechierresce et chetive... (Voir p. 536.)

Fol. 347. Sains Espiritez, voirs conseuz, douce lumière, cliers soleus... (Voir p. 536.)

Fol. 347 v°. Veni, Sancte Spiritus...

Fol. 348 v°. De sancto Antonio. Antiphona. Vox de celo ad beatum Antonium facta est...

Fol. 349. Dominator Domine, Deus omnipotens... Custodi me, Domine, indignam famulam tuam per Virtutes celorum...

Fol. 349 v°. Biaus douz Diex, rois pardurables, rois puissans... (Voir p. 536.)

Fol. 354. Sire, de touz mes familiers que je aimme pour vous et qui en vous m'aiment, et pour qui je sui tenue de prier [et] de gouverner par votre ordenement, vous par votre pitié les delivrez de tout mal et les fetes profiter en touz biens.

Fol. 354. Sire, plains de pitié, je vous pri pour les armes de touz mes parenz...

Fol. 355. Aiez merci de moi par la prière saint Abel l'innocent... (Voir p. 536.)

Fol. 355. Anatholii confessoris oratio.

Fol. 356 v°-361. Longue prière en français, dans les différents paragraphes de laquelle est invoquée l'intercession des patriarches Melchisedec, Abraham, etc. Aiez merci de moi par la prière saint Melchisedech, votre premier roi et souverain prestre... (Voir plus haut, p. 498, et plus bas, p. 536.)

Fol. 361-366. Diverses prières en latin, dans l'une desquelles (fol. 363 v°) : Ego misera peccatrix te invoco, Domine...

Fol. 366-372 v°. Prières à Notre-Dame, au nom de ses joies, de ses douleurs, de ses vertus et de ses gloires. Il y a vingt-huit paragraphes commençant presque tous par les mots : « Bele trés douce dame... » (Voir p. 537.)

Fol. 372 v°. Version française de l'oraison *O intemerata*. O tu, bien aorée... Avec le complément : « Sainte Marie, en ta pitié commans je hui mon cors... » (Voir plus haut, p. 509.)

Fol. 374 v°. Vœux exprimés pour la duchesse Blanche par le rédacteur du livre. (Plus haut, p. 493.)

Fol. 376. Oratio. Domine Jhesu Christe, qui celum et terram

fecisti et patibulum crucis sustinuisti, regnum te sequentibus promi[si]sti, respicere dignare super famulam tuam Blancam...

Fol. 376 v°. Dame sainte Marie... (Voir p. 538.)

Fol. 377. Oratio. Miserere michi, Domine, miserere michi et exaudi me indignam famulam tuam Blancam, sicut exaudisti Mariam et Martham rogantes te ut ires ad monumentum suscitare Lazarum, et resuscitatus est...

Fol 377 v°. Precor sanctos angelos ... ut dignentur intercedere pro me peccatrice...

Fol. 378. Deus Abraham, etc. (Voir plus haut, p. 495.)

Fol. 378 v°. Vos deprecor, sancti angeli et archangeli, ut vos sitis illi peccatori in adjutorium anime et corporis per misericordiam Domini nostri Jhesu Christi... — Sancte Michael, sancte Gabriel, sancte Raphael, sancte Cherubin, sancte Seraphin, vos deprecor et supplico ego peccatrix ancilla Christi, ut eum dignemini custodire et defendere...

Fol. 379. Oratio. Domine Deus omnipotens, eterne rex glorie, confringe audatiam inimicorum famule tue Blanche...

Fol. 380. Prières latines, dans lesquelles est implorée l'intervention des saints Anges. Tibi, Christe, splendor Patris, vita, virtus, cordium, in conspectu angelorum, vocis voce psallimus alternantes concrepando melos damus vocibus...

Fol. 380 v°. Hymnus. Christe, sanctorum decus angelorum, rector humani generis et auctor, nobis eternum tribue benignus scandere celum... (Conf. Chevalier, n° 24446.)

Fol. 381. Formule de confession.

Fol. 382. Initium sancti evangelii secundum Johannem. In principio erat Verbum.

Fol. 382 v°. Initium sancti evangelii secundum Lucam. In illo tempore... Quedam mulier de turba dixit illi : Beatus venter qui te portavit...

Fol. 383. Prières pour les heures de la Passion. De nuit fu le fuix Dieu trahi, pris, amené, lié, com c'il feust larron. Ses deciples fouirent, saint Père le renoia... (Voir p. 538.)

Fol. 385. Home qui se veut sauver et plaire a Notre Seigneur Jhesu Crit si doit avoir en memoire en son cuer la Passion Notre Seigneur ... et pour ce sunt faites ces Heures de la Crois, et sont mout bones et mout profitables a dire chascun jour, et pour ce monseigneur saint François et madame sainte Clere disaient volentiers

les Heures de la Crois et avaient especial memoire en leur cuer de la passion Notre Seigneur.

Incipit Officium de Passione Domini nostri Jhesu Christi, quod debet dici post horas diei in memoriam sue gratissime ac memorabilis Passionis[1].

Gracias tibi ago, Domine Jhesu Christe, cujus gratia sum id quod sum, cujus misericordia vivo et moveor et subsisto; dignare me laudare te et dulcissimo nomini tuo laudes canere.

Fol. 386. Prière dans laquelle sont rappelées les principales circonstances de la Passion; chacun des différents paragraphes commence par les mots : Hé! precieux.

Hé! Precieux Dieu, misericors pères, Jhesu Crit, je me commande hui en ce jour en votre douce garde... (Voir p. 539.)

Fol. 388. Li pape Innocens quart fit et conferma ceste oroison quant il vint a Saint Jehan de Latran à Rome, et donna trois. c. jours de pardon a tous ceuz qui la diront à la messe entre le sacrement et la patenostre... Deprecor te, domina... — Salve, sancta caro Dei, per quam salvi fiunt rei...

Fol. 388 v°. Oratio. Omnipotens sempiterne Deus, parce metuentibus...

Fol. 390. Prières en latin, dont plusieurs commencent par le mot Ave.

Fol. 391. Oratio. In presentia corporis et sanguinis tui, Domine Jhesu Christe, commendo me famulam tuam tibi, ut per virtutem sancte crucis tue...

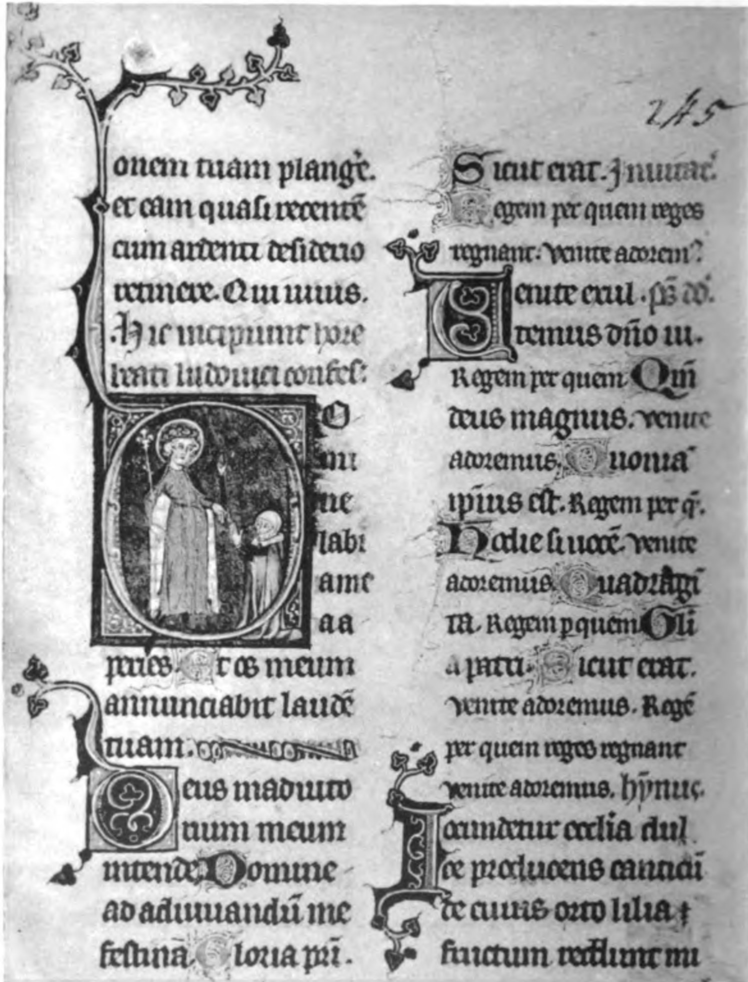
Fol. 392. Oratio. Deus propicius esto michi peccatrice (*sic*)... — Alia oratio. Suscipere digneris, Domine Deus omnipotens, hos psalmos, tibi consecratos, quos ego indigna et peccatrix decantare cupio in honore sancti nominis tui et beate semperque virginis Marie...

Fol. 392 v°. Oratio. Domine Deus omnipotens, qui es trinus et unus et qui es semper in omnibus...

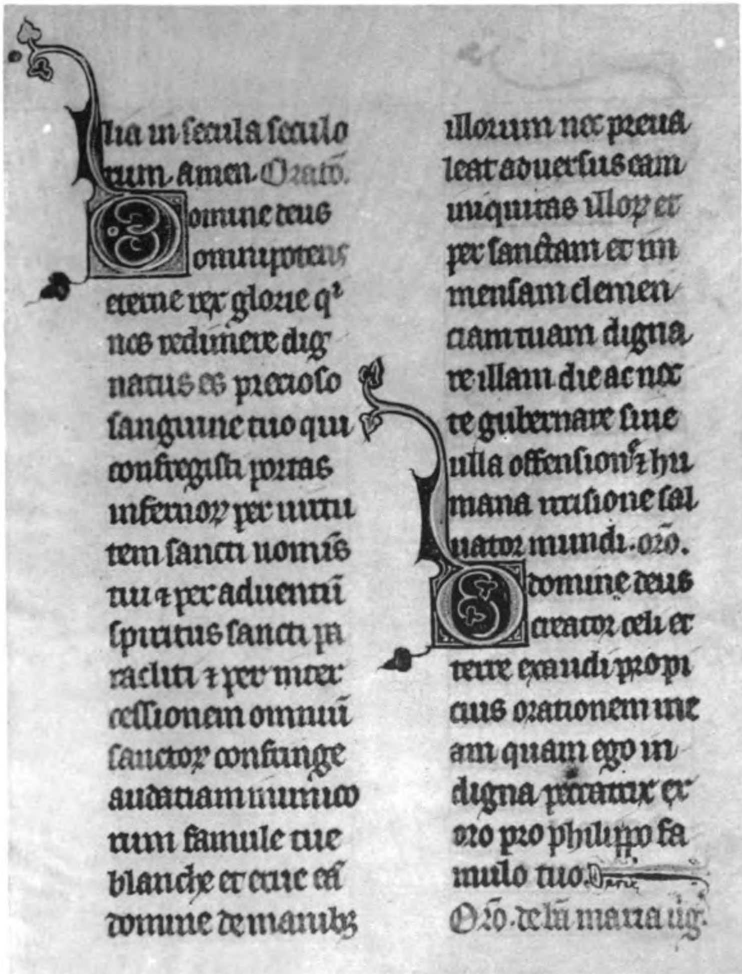
Fol. 393 v°. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Incipit epistola Domini Nostri Jhesu Christi missa ad Abagarum regem, quam ipse Dominus propria manu sua dignatus [est] scribere et mittere ei dicens : Beatus es, Abagar rex, qui me non vidisti... — Fol. 395. Cum audisset Abigar litteras Domini, dixit ei : « Propicius esto michi peccatori... »

Fol. 396. Adjuratio et contestatio contra demones vel demoniacos

1. Il n'y a que le titre de l'office.



Heures de la duchesse d'Orléans, f. 245.


lia in secula seculo
rum. amen. Oratio.
Domine deus
omnipotens
eterne rex glorie qui
nos redimere dig
natus es precioso
sanguine tuo qui
confregisti portas
inferorum per uirtu
tem sancti nominis
tui et per aduentum
spiritus sancti pa
racliti et per inter
cessionem omnium
sanctorum confringe
audaciam inimico
rum famule tue
blanche et eam es
domine de manibus
illorum nec preua
leat aduersus eam
iniquitas illorum et
per sanctam et im
mensam clemen
ciam tuam digna
re illam die ac noc
te gubernare sine
ulla offensione et hu
mana ratione sal
uator mundi. oratio.
O domine deus
creator celi et
terre exaudi propi
cius orationem me
am quam ego in
digna peccatrix ex
oro pro philippo fa
mulo tuo.
Oratio de beata maria uirg.

Heures de la duchesse d'Orléans, f. 379.

Phototypie Berthaud, Paris

sive contra insidias dyabolicas. Deus, cujus nomen est Jhesus... — Fol. 397. Dominus papa Clemens Jerusalem civitate has litteras accepit a celo et Karolo Magno imperatori, eunti ad bellum, transmisit...

Fol. 398-407. Letania de sancta Trinitate.

Fol. 407. Letanie de Notre Dame. Ces litanies, en latin, dont chaque verset commence par le mot Ave, sont suivies (fol. 411 v°) de quelques oraisons latines.

Fol. 412 v°. Lez v joies Notre Dame : Gaude, virgo mater Christi, que per aurem concepisti, Gabriele nuncio...

Fol. 414. Oraisons diverses, en latin, parmi lesquelles plusieurs sont ainsi intitulées : de saint Sauveur (fol. 414) ; des saintes reliques [de la Passion] (fol. 414 v°) ; de saint Looys de Marceille (fol. 415) ; de saint Père le martyr (fol. 415 v°) ; des saintes Maries Jaques et Salome (fol. 416) ; de sainte Marthe (fol. 416 v°) ; de sainte Clare (ibid.).

Fol. 416 v°. L'euvangile de la premiere messe de la nuit de Noel. En latin, comme aussi les évangiles de plusieurs autres messes qui suivent.

Fol. 419. Memoire de la très sainte et sacrée Passion Notre Seigneur Jhesu Crit. — Fol. 423 v°. A la fin de ces petites Heures de la Passion, en latin, on lit une rubrique qui termine le volume : Pape Jehan le XXII[e] composa cez Heures et donna a chascun dicent icelles, tant de fois comme il lez diront I an d'indulgence, laquele chose nous ottroit celui qui est benoit ou siecle des siecles. Amen.

II. Heures de saint Louis (fol. 245).

Hic incipiunt Hore beati Ludovici confessoris.
Domine, labia mea aperies...
Deus in adjutorium meum...
Invitat. Regem per quem reges regnant, venite, adoremus.
Psalmus David. Venite exultemus...
Venite adoremus. Regem per quem reges regnant venite adoremus.

Hymnus. Jocundetur Ecclesia
Dulce producens canticum.
De cujus orto lilia
Fructum reddunt mirificum.
Fructu vite jam vestitur
Ludovicus in gloria,

Cujus vultus dignoscitur
Resplenduisse gratia.
De quieto regimine
Gloriabantur subditi,
Nullo pressi gravamine
Tutela regis incliti.
Impendebat obsequium
Infirmis et debilibus,
Non negans beneficium
Personis indigentibus.
Presta, pater piissime,
Ludovici suffragiis
Splendorem lucis intime,
Quo purgemur a viciis. Amen.

Antiphona. Sanctus.

Psalmus David. Beatus vir qui non abiit...

Antiphona. Sanctus voluntatem in lege Dei fixit qui cordis puritatem servavit cum vixit.

Antiphona. A Deo constitutus.

Psalmus David. Quare fremuerunt...

Antiphona. A Deo constitutus rex custos justicie cum eo consecutus est solium glorie.

Antiphona. Tu sanctum.

Psalmus David. Domine quid multiplicati...

Antiphona. Tu sanctum, Domine, regem suscepisti qui sine crimine cultor fuit Christi. *V.* Circumcinxit eum Dominus zona justicie. *R.* Et induit eum stolam glorie. Pater noster. Et ne nos. Sed libera. Jube, Donne, benedicere. Benedictione perpetua benedicat nos Pater eternus. Amen.

Lectio prima. Beatus Ludovicus multorum annorum spacio regni Francorum regimini discrete et pacifice prefuit. Hic cum tricesimum quartum annum etatis attigisset, in Terre sancte subsidium cum copi[os]a exercitus multitudine transfretavit, cumque ad partes ultramarinas venisset, post Damiete captionem ab exercitu christiano, subsecuta ipsius exercitus generali egritudine, in manus soldani et Sarracenorum incidit, illo permittente qui de malis bona novit eliscere et facere cum temptacione proventum; nam soldano ipso cito post a suis interempto, predictus rex fuit non sine divini, ut pie creditur,

operatione miraculi liberatus. Tu autem, Domine, miserere nostri. Deo gracias.

Responsorium. Felix regnum cujus rex providus, pacificus, pius et pudicus, in adversis semper intrepidus. Talis fuit sanctus Ludovicus. *V*. Rex erigit terram et patriam qui diligit sequi justiciam. Talis fuit. Jube, Donne, benedicere. Unigenitus Dei filius nos benedicere et adjuvare dignetur. Amen.

Lectio secunda. In partibus illis vir sanctus pro Christo tot et tantos agones habuit, tam virtuosos actus exercuit, tanta sancte edificationis exempla prebuit, quod lingua vix sufficeret enarrare. Inde vero, morte sue matris audita, reversus in Franciam, sic sanctitatis insistebat operibus quod, ut ipsius jejunia, vigilias et disciplinas multimodas pretereamus, plura monasteria et pauperum hospitalia construxit, infirmos et decumbentes inibi visitando personaliter et manibus propriis ac flexo genu eis cibaria ministrando. Hoc autem humilitatis immense ministerium leprosis quibusdam legitur impendisse. Tu autem.

R. Paupertatis larga subsidia, veritatis equa judicia, honestatis certa judicia, sanctitatis sunt testimonia pii regis. *V*. O quieta regis protectio, o discreta recogitacio summe legis. Sanctitatis. Jube, Donne, benedicere. Spiritus Sancti gratia illuminare dignetur sensus et corda nostra. Amen.

*Lectio III^a^*. Sic autem ad incrementum fidei et liberationem Terre sancte votis ardentibus hanelabat, quod, assumpto denuo signo Crucis, ad partes rediit cum immenso exercitu transmarinas, in quibus, post captionem Cartaginis, in castris ante Tunicium gravis infirmitatis violencia superatus, sacramenta ecclesiastica cum summa devocione, premissa sui salutari confessoris admonicione, suscepit. Instante vero verisimiliter hora mortis, verba que Christus moriens protulisse legitur, ista videlicet : « In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum », devotus exprimens suo spiritum reddidit creatori. Tu autem.

Responsorium. O sparsor diviciarum erogando pauperibus, o spretor deliciarum insistendo laboribus, defensor ecclesiarum suis favendo viribus, duc nos ad regnum preclarum, tuis juvando precibus. *V*. Qui tot egris prestitisti curationum, graciam nobis confer dono Christi transgressionum veniam. Tuis. Gloria. Tuis. *Psalmus*. Te Deum laudamus. *V*. Collocabunt multi sapienciam ejus. *R*. Et usque in seculum non delebitur memoria ejus.

AD LAUDES.

Deus in adjutorium...

Antiphona. Nunc laudate.

Psalmus. Dominus regnavit...

Psalmus David. Jubilate Deo...

Psalmus David. Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo...

Psalmus David. Deus misereatur nostri...

Psalmus. Benedicite omnia...

Psalmus David. Laudate Dominum de celis.

Psalmus. Cantate Domino canticum.

Psalmus David. Laudate Dominum in sanctis.

Antiphona. Nunc laudare Dominum debet plebs fidelis. Persecutor criminum rex regnat in celis.

Capitulum. Dedit Dominus illi fortitudinem, et usque in senectutem permansit illi virtus, ut ascenderet in excelsum terre locum, et semen ipsius obtinuit hereditatem. Deo gratias.

Hymnus.

Hymnum dicant cum gaudio[1]
Cuncti cetus Ecclesie :
Sedet in celi solio
Ludovicus rex Francie.

Rex preceptis dominicis
Apponens diligenciam,
Sedens in sede judicis,
Dissipabat maliciam.

Sumpto crucis signaculo
Captus ab infidelibus,
Cultu colebat sedulo
Deum verbis et actibus.

Mors timetur ab omnibus,
Mane collisa subito,
Sed liberatur precibus
Pii regis et merito.

Presta, pater piissime.

V. Iste curavit gentem suam.

R. Et liberavit eam a perditione.

Antiphona. Rex sub quo.

Psalmus David. Benedictus Dominus, Deus Israel.

1. Chevalier, n° 8269.

Antiphona. Rex sub quo vixit Francia pacifice, in te thronum fixit justicia, Ludovice; deprecantes et laudantes veridice pietatis aspectu nos respice.

Domine, exaudi.

Oremus.

Oratio. Deus, qui beatum Ludovicum, confessorem tuum, de terreno ac temporali regno ad celestis et eterni gloriam transtulisti, ejus quesumus meritis et intercessione, regis regum Jhesu Christi, filii tui, nos coheredes efficias et ejusdem regni tribuas esse consortes. Per eundem Christum Dominum.

Benedicamus Domino.

Deo gratias.

AD PRIMAM.

Deus in adjutorium...

Hymnus. Jam lucis orto sydere[1],
Ludovicum ex viribus
Studeamus attollere
Dignum devotis laudibus.
Ab etatis primordiis
Fecit hunc mater imbui
Virtutibus, scienciis,
Et studere profectui.

Presta, pater piissime.

Antiphona. In misericordie.

Psalmus David. Verba mea auribus...

Antiphona. In misericordie multitudine Deum adorabat, qui conscientie rectitudine celis inhabitabat.

Capitulum. Regi autem seculorum immortali, invisibili soli Deo, honor et gloria in secula seculorum. Amen. Deo gratias.

R. Jhesu Christe, prece Ludovici miserere nobis.

V. Nos a fraude servans inimici. Miserere. Gloria. Jhesu Christe.

V. Exurge, Domine, adjuva nos.

R. Et libera nos propter nomen tuum.

Domine, exaudi. Oremus.

Oracio. In hac hora hujus diei tua nos, Domine, reple misericordia, ut beati Ludovici laudibus insistentes a cunctis ejus intercessione periculis exuamur. Per Dominum.

1. Chevalier, n° 9278.

AD TERCIAM. Deus in adjutorium...

Hymnus. Nunc Sancte nobis Spiritus[1]
Laudis prebes materiam,
Nam Ludovicus inclitus
Jam celi tenet gloriam.
Dum hic adhuc adolescens
Studeret consciencie,
Semper in virtute crescens,
Rex est confectus Francie.

Presta, pater piissime.

Antiphona. Gloria.

Psalmus David. Domine Dominus noster...

Antiphona. Gloria et honore regnat rex coronatus[2] qui semper in amore Dei fuit firmatus.

Capitulum. In omnibus gentibus non erat rex similis ei et dilectus Deo suo erat, et posuit eum Dominus regem super Israel. Deo gratias.

R. Anima illius erat placita Deo. *V.* Propterea preparavit illum educere de medio iniquitatum. Erat. Gloria patri. *V.* Glorificavit illum in conspectu regum. *R.* Et vinxit illi cor proprii sui. Domine, exaudi. Oremus.

Oratio. Deus per quem reges regnare noscuntur, concede propicius ut qui beati Ludovici merita gloriosa recolimus, ejus apud te suffragiis adjuvemur. Per Dominum.

AD SEXTAM.

Deus in adjutorium...

Hymnus. Rector potens, verax Deus[3],
Amore tui nominis
Dimisit rex spontaneus
Terram sui regiminis.
Uis (*sic*, *corr*. Bis) pro fide christiana
Transfretavit, quem graviter
Captum duxit gens prophana,
Quod portavit humiliter.

Presta, pater piissime.

1. Chevalier, n° 12584.
2. *coronam* dans le ms.
3. Chevalier, n° 17050.

Antiphona. Habitabit.

Psalmus David. Domine, quis habitabit...

Antiphona. Habitabit in tabernaculo Domini gloriose, quia vixit in isto seculo rex noster virtuose.

Capitulum. In vinculis non reliquit eum Dominus, donec afferret illi sceptrum regni et potenciam adversus eos qui eum deprimebant. Deo gratias.

R. Glorificavit illum Dominus in conspectu regum. *V.* Et vinxit illi cor proprii sui. In conspectu. Glorificavit. Gloria. *V.* In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum. *R.* Et elegit eum ex omni carne.

Domine exaudi. Oremus.

Oratio. Annue nobis, Domine, quesumus, ut, sicut beatus Ludovicus, confessor tuus, in terris digne famulari meruit, ita nos facias ejus apud te precibus adjuvari. Per Dominum.

AD NONAM. Deus in adjutorium...

Hymnus.

Rerum Deus tenax vigor
Ludovicum justicie
Semper sociavit rigor
Cum virtute clemencie[1].
Fidem in reverencia
Semper habere studuit,
Nec in hanc indecencia
Verba proferre voluit[2].

Presta, pater, ut supra.

Antiphona. In virtute.

Psalmus. Domine in virtute...

Antiphona. In virtute Domini rex sanctus locabitur, nunc sanctorum agmini junctus gloriatur.

Capitulum. Magnificavit eum Dominus regem super Israel et dedit illi gloriam regni qualem nullus habuit ante eum rex. Deo gratias.

R. In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum.

R. Et elegit eum ex omni carne sanctum. Gloria. In fide.

V. Justum non dereliquit Dominus.

R. Sed a peccatoribus liberavit eum. Domine exaudi. Oremus.

Oratio. Beati Ludovici, confessoris tui, quesumus, Domine, nobis preces gloriose subveniant, quem de cura terreni regiminis ad

1. Le texte de cette strophe paraît avoir été altéré.
2. Chevalier, n° 17329.

celestis regni curiam perduxisti. Per Dominum nostrum Jhesum Christum.

Ad vesperas. Deus in adjutorium...

Antiphona. Rex innocens.

Psalmus David. Domini est terra...

Antiphona. Rex innocens manibus atque corde mundo regnat cum celestibus in regno jocundo.

Capitulum. Benedictus Dominus Deus patrum nostrorum, qui dedit hanc voluntatem in cor regis clarificare domum suam que est in Jherusalem. Deo gratias.

Hymnus. Lucis creator optime,
Ludovicus dum regeret
Subjecit corpus anime,
Ut virtuose viveret.

Ludos vincens Ludovicus
Secularis lascivie,
Cuncte fuit inimicus
Et destructor malicie.

Dum mancipatur carceri
Liber amissus cernitur,
Et petens miles fieri
Digne repulsam patitur.

Virtuosum se reddidit
Verbo, signis et gratia,
Cum successori tradidit
Documenta salubria.

Presta, pater.

V. Ora pro nobis, beate Ludovice.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Antiphona. Rex per quem.

Psalmus. Magnificat anima mea Dominum.

Antiphona. Rex per quem Ecclesia fuit sublimata, per quem tota Francia nunc est honorata, cui semper justitia fuit comutata (*sic*), Christi gratia da regna beata.

Domine, exaudi. Oratio. Oremus.

Oratio. Concede, quesumus, omnipotens Deus, ut beati Ludovici, confessoris tui, merita gloriosa nos ad celestia regna promoveant, quem de regno Francie ad regnum glorie transtulisti. Per Dominum.

Ad Complet.

Converte nos Deus...

Deus in adjutorium meum...

Antiphona. Mirificavit.

Psalmus David. Cum invocarem exaudivit...

Antiphona. Mirificavit Dominus sanctum regem Francorum, cujus nunc est terminus in regno beatorum.

Capitulum. Consummatus in brevi, explevit multa tempora. Placita enim erat Deo anima illius. Deo gratias.

R. In manus tuas spiritum, Deus, commendavit.

V. Rex suum videns exitum. Deus. Gloria. In manus tuas spiritum.

Hymnus. Te lucis ante terminum
Christi sacramentaliter
Recepit rex et dominum
Confessus est humiliter.
Quod finito certamine,
Vivat nunc rex in secula
Beatorum agmine,
Probant plura miracula [1].

Presta, pater, ut supra.

V. Non recedet memoria ejus.

R. Et nomen ejus exaltabitur.

Antiphona. Salva nos.

Psalmus. Nunc dimittis...

Antiphona. Salva nos, Domine, vigilantes, Ludovicum venerantes, ut precibus ipsius adjuti quiescamus in hac nocte tuti. Domine, exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat.

Oratio. Accepta sint tibi, Domine, nostra servitia que nos, interveniente beato Ludovico confessore tuo, ad premia perducant eterna. Per Dominum nostrum Jhesum Christum, filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

Domine, exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te veniat. Benedicamus Domino. Deo gratias.

1. Chevalier, n° 20132.

III. Extrait des litanies (fol. 267).

Invocations aux Martyrs : Stephane, Clemens, Corneli, Cypriane, Laurenti, Vincenti, Dyonisi cum sociis tuis, Maurici cum sociis tuis, Sebastiane, Thoma, Petre, Edmunde, Marcelline, Satire, Quintine, Firmine, Potenciane, Tymothee, Avite, Ypolite, Syxte, Ignaci, Valentine, Donate, Leodegari, Sergi, Blasi, Caprasi, Longine, Quiriace, Cosma, Damiane, Cyrine, Tyburti, Ferreole, Valeriane, Vite, Modeste, Line, Clete, Gervasi, Prothasi, Vitalis, Marciane, Calixte, Silvane, Joviniane, Gordiane, Dioscore, Desideri, Cyrice, Donatiane, Rogatiane, Urbane, Cresanciane, Processe, Martiniane, Nichasi.

Invocations aux Confesseurs : Hylari, Martine, Augustine, Ambrosi, Gregori, Nicolae, Ludovice, Dominice, Francisce, Jeronime, Benedicte, Antoni, Fulgenci, Machari, Germane, Severine, Luciane, Remigi, Juliane, Felix, Leufredi, Bonite, Lamberte, Maure, Florenti, Bernarde, Honorate, Sulpici, Medarde, Gildarde, Aniane, Saturnine, Guillerme, Fortunate, Odoarde, Vedaste, Amande, Fiacri, Maglori, Juste, Alberte, Eustachi, Modeste, Victor, Vitalis, Amate, Faustine, Gallicane, Pollicarpe, Lauriane, Romane, Eutropi, Alexi, Albine, Patrici, Audomare, Vuolustane, Egydi, Lupe, Mederice, Brici, Perpetue, Ursire (*sic*), Mammerte.

Invocations aux Vierges : Maria Magdalena, Felicitas, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnes, Cecilia, Katerina, Margareta, Clara, Genovefa, Matra (*sic*), Marciana, Oportuna, Marina, Helyzabeth, Prisca, Constancia, Petronilla, Tecla, Potenciana, Lucina, Christina, Martha, Praxedis, Concordia, Anastasia, Oportuna, Susanna, Anna, Emerenciana, Felicula, Paula, Hylaria, Batildis, Radegundis, Helena, Candida, Brigida, Demetria, Dorothea, Rufina, Apollonia, Sabina, Scolastica, Beatrix, Eufrasia, Eulalia, Barbara, Juliana, Johanna, Matrona, Gertrudis, Balbina, Theodora, Theodosia, Maria Egyptiaca, Ursula cum consortibus tuis, Antonia, Basilla (*sic*), Flavia, Maxima.

IV. Petit poème attribué a saint Thomas de Cantorbéry[1].

Sept Gaudes Notre Dame, que fist saint Thomas de Cantorbie.

Gaude flore virginali,
Que honore speciali

1. Fol. 28 v°. — Conf. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, n° 6810.

Transcendis splendiferum
Angelorum principatum,
Et sanctorum decoratum
Dignitate numerum. Ave Maria.

Gaude, sponsa cara Dei,
Nam ut clara lux diei
Solis datur lumine,
Si[c] tu facis orbem vere
Tue pacis resplendere
Lucis plenitudine. Ave Maria.

Gaude, splendens vas virtutum,
Cujus pendens est ad nutum
Tota celi gratia,
Te benignam et felicem
Jhesu dignam genitricem
Venerans in gloria. Ave Maria.

Gaude nexu voluntatis
Et amplexu caritatis,
Juncta sic Altissimo
Ut ad votum consequaris
Quicquid virgo postularis
A Jhesu dulcissimo. Ave Maria.

Gaude, mater miserorum,
Quia pater seculorum
Dabit te colentibus
Congruentem hic mercedem
Et felicem poli sedem
Regni[s] in celestibus. Ave Maria.

Gaude, virgo, mater Christi,
Tu que sola meruisti,
O Virgo piissima,
Esse tante dignitatis,
Ut sis sancte Trinitatis
Sessione proxima. Ave Maria.

Gaude, virgo, mater pura,

Certa manens et secura
Quod hec tua gaudia
Non[1] cessabunt nec decessent,
Sed durabunt et florescent
Per eterna secula. Amen. Ave Maria.

V. Exaltata es. Oremus.

Oratio. Dulcissime Jhesu Christe, qui beatissimam genitricem tuam gloriosissimam virginem Mariam perpetuis et felicibus gaudiis in celis letificasti, concede propicius ut hujus[2] meritis et precibus continuis salutem et prosperitatem mentis consequamur et ad gaudia tue beatitudinis et cujus feliciter pervenire valeamus. Per.

Oroison devote. Domine Jhesu Christe, precibus sanctissime Marie matris tue et omnium sanctorum et sanctarum, in hora exitus nostri, quando tibi placuerit ut carnis sarcinam deponamus, sanctifica animas nostras...

V. Prières en français.

1 (fol. 277).

Les XV joies Notre Dame.

Douce dame de misericorde, mère de pitié, fontainne de touz biens, qui portates Jhesu Crit neuf mois en vos precieux flans et qui l'aleitasses de voz douces mamelles, bele trés douce dame, je vous cri merci et vous pri que vous veilliez prier votre benoit chier fuiz que il ait merci de moi, et que il me weille[3] enseignier et me doint en tele maniere vivre en cest siecle que je puisse venir a sa misericorde et a la fin a vraie confession et a vraie repentance de touz les pechiés que je ounques fis, et me doint son benoit cors recevoir au profit de m'ame, quant elle departira de mon cors, que il la veille recevoir, et einsi vous li priez, belle trez douce dame, et je m'agenoullerai devant votre ymage xv foiz, en l'aneur et en la remenbrance que vous eutes de votre doux fuiz en terre.

Ave, Maria gratia.

La I.

Belle trés douce dame de paradys, pour icele grant joie que vous

1. Le manuscrit porte : *Nam*.
2. Ici et plus bas le ms. porte *cujus*.
3. Il y a bien un *w* dans le manuscrit, et plus bas *uellle* et *uueille*.

eutes quant li saint ange Gabriel vous aporta la nouvele que li Saint Sauvieres de tout le monde descendroit en vous. Trés douce dame, priez li que il vueille venir en mon cuer espirituelment.

Ave, Maria.

II.

É! ii trés douce dame de paradys. . . . .
. . . .

2 (fol. 280).

Les Requestes a Notre Seigneur.

Quiconques veut estre bien conseilliez de la chose dont il a mestier, si die chacun jour ces oroisons qu'i troverra ici escrites.

Pater noster.

Doux Diex, douz père, sainte Trinitez et uns Dieu, biau sire Diex, je vous requier que vous me regardés en pitié, en l'aneur et en la remanbrance de cele pitié que vous eutes quant vous envoiates votre saint ange Gabriel a la vierge Marie dire et annuncier le conseil et la nouvelle de votre salut et du notre. Sire, si vraiement comme ce fu voir, vos requier je que vos me regardez en pitié, en l'aneur de vous et de votre loy et a mon salut. Amen.

Pater noster.

Biau sire Diex, je vous requier que vous me regardez en pitié, en l'aneur et en la remanbrance de cele pitié que vous eutez de l'humain lignage quant vous envoiates votre douz fuix en terre morir pour nous...

(Il y a huit requêtes.)

3 (fol. 283).

Sainte vraie crois aourée,
Qui du cors Dieu fus aournée,
Et de sa sueur arosée,
Et de son sanc enluminée,
Par ta vertu, par ta puissance,
Deffent mon cors de mescheance,
Et si me defent de tout mal
Et de tout pechié criminal,
Et m'otroie par ton plessir
Que je puisse confés mourir,
Que quant mon cors defenira,

Et l'ame hors en partira,
Si repentans et confés soie,
Qu'en paradys avec lui soie. Amen.

Jhesus, qui te lessas estandre
Pour pecheeurs en la crois pandre,
Longis u costé te feri;
Si com tu li feiz merci,
Te requier je par ta merite
Que me garde de mort soubite
Et de vilainne passion,
Et en cest siecle garison,
Et a la mort redemption,
M'otroit Jhesu Crit par son nom. Amen.

4 (fol. 285).

[Requêtes aux personnes de la Trinité.]

Biaus sires, pères tout puissans, je vous requier le conseil que vous preistes de votre sapience quant vous envoiastes votre saint ange Gabriel a la vierge Marie, dire et annuncier le conseil et la novele de notre salut, que vous me conseilliez en cele maniere que vous savez que mestier m'est a l'ame et au cors, en l'aneur et a la louenge de votre saint nom et de mon salut.

Pater noster.

Sainte Trinitez et uns Diex, sire, je vous pri que vos aiez pitié de moi, en l'aneur et en la remanbrance que vous eustes de l'umain lignage quant vous envoiastes votre fil en terre morir por nous et le livrastes a mort.

(Il y a huit requêtes.)

5 (fol. 287 v°).

Dites en l'aneur des cinc plaies Notre Seigneur Jhesu Crit cinc fois Pater noster. Et sachés vraiement que, se vous les dites acostumeement chacun jour de bon cuer, Diex ne vous laira desconseilliée.

Diex, qui es puissans de toutes choses, qui es assoagierres, refriges et mires des enfers, qui es conforterres des plorans, qui es pardoneres des pechiez, sire Dieu, de cui tuit li bien viennent, je te proi que tu aiez merci de moi...

6 (fol. 289).

Sire de toutes creatures, vrai Dieu tout puisant, vous loe je et aour et glorefi et merci, dont il ounques vous plot que vos feissiez la moie ame a la votre ymage et a votre semblance et oir des celestiaus biens.

Ha! doux chiers pères, par cele grant amour que vous m'avés mostré et ou don de si haute nature cum vous m'avez donnée, reparilliez et reformez la biauté de mon esperit, car mout est defformez et enlaidiz pour les pechez que j'ai faiz...

(Longue prière (fol. 289-292), suivie de prières pour être guéri et préservé des péchés capitaux :)

Contre orgueil : Douce vierge Marie, en cui humanité prist celui qui est[1] vie, voie et verité, metez moi en la sainte voie[2] de humilité, si que mes cuers ne sente d'orgueil la vanité...

Contre envie : Douce vierge piteuse, plainne de courtoisie...

7 (fol. 293).

(Prières à Notre-Seigneur au nom des vertus dont il donna l'exemple.)

Biau douz père Jhesu Crit, pour cele sainte pacience que vous eustez en la crois, quant vos souffrites toute le[s] painnes pour vos creatures jusques a la mort, je vous requier et pri que vous m'otriez vraie patience en toutes mes persecutions.

Douz sire, je vos requier pour cele sainte et vraie charité que vous eustez en la croiz quant vous livrastes votre saint cors a toutes les paines de la mort pour vos creatures sauver, donnez moi, sire, vraie et parfete charité vers vous et vers mon proime.

. . . .

Biau douz sire, je vous pri pour toutes les peinnes et les reproches que vous souffrites du commencement de votre passion jusques a la mort... Otriez moi, sire, que je aie touz jours en remanbrance vos painnes et vostre mort, issi que je en aie tele compassion comme a moi pecherresse affiert.

. . . .

8 (fol. 346 v°).

Merci de moi, biaus sire Dex, père de gloire, deffendés moi et m'ame de peril, et traiez a la sauveté par qui nos fumes racheté par

1. Au lieu de : *est*, le manuscrit porte : *en*.
2. Le ms. porte : sainte *vrae*.

lui qui vrais sauverres est, m'apelés, sire, a ce conquest que vous feistes par savoir enz el fust de la vraie crois.

Jhesu Crit, Dieu, sire de gloire, aiez en sens et en memoire ceste ame pechierresce et chetive; que je en vous soie et en vous vive, vrais Salemons, de douceur plains, recevez moi entre vos mains, que vous plut en la crois estendre pour pecheeurs, le grant vendredi, Sire, que toutes mes languers et mes pechés et mes douleurs preistes sur votre biau cors et les boutastes très toutes hors et lavatez par le biau sanc qui decourut de votre flanc. Lavez moi, Sire, de cele ounde donc vous lavastez tout le monde.

Sains espiritez, voirs conseuz, douce lumiere, cliers soleus, a vos me rent, a vous m'otroi, vrai clarté, alumés moi et me conduisiez avec le Père. Sainte vertu, douce clartez, ja de moi ne vous departés duques cil qui par vous m'a faite, par vous m'ait a sa gloire traite, et tout mon cuer puisse obeir a lui amer et li servir.

Or faut ci le seaume David : Diex nous mete en son paradis.

9 (fol. 349 v°).

Biaus douz Diex, rois pardurables, rois puissans, Père et Fiz et Sains Espirs, qui, des avant le commencement du monde, estes en vous meismes trines en personnes et uns en deité, en pooir et sapience et debonaireté, qui en livre de votre pardurableté, porveistes des l'oure le numbre de nos nons, aiez merci de moi et me confermez en votre amor, et m'escrivés en livre de vie, que je soie en vous eleus et aparteigne a fiz de votre predestination. Sire Diex, qui, pour votre poer et votre sen demontrer, feitez el cieux les anges nobles creatures et ressonnables pour vous connoistre et amer et servir et loer et pour estre parsonnier de votre beneurté, et vous me donnés vraie connoissance et parfaite amour de vous, et me deffendez de tot mal par la vertu et par la prière saint Michiel, saint Gabriel, saint Raphael, et de celui saint ange que vous par votre debonaireté m'avez asenez pour moi garder. . . . .
. . . .

10 (fol. 355).

(Prière au nom des patriarches.)

Aiez merci de moi par la prière saint Abel l'innocent, que Cayn par sa malice ocist et son sanc espandi sus terre, en seneflance de la mort votre fuiz et de son precieux sanc. Vous qui Enoch tranlatates en paradis, desevrez mon cuer de l'amour du monde, et l'elevez a

vous par saint desirier. Vous qui delivrastes Noe et sa maisniée du deluge, en l'arche que vous li feites fere, delivrez moi du peril de tout peché mortel et me sauvez en la foi de sainte Eglise.

Aiez merci de moi par la proiere saint Melchisedech, votre premier roi et souverain prestre, qui presenta a Abraham pain et vin et la senefiance du sacrement du cors et du sanc votre chier fil, delivrés moi de males temptations des v sens de mon cors, qui saint Loth sauvastes du destruement et de l'ardour des v citez de Sodome.

Sire douz, faitez moi estre obedient a vos commendemens par la vertu de l'obedience et de la foi saint Abraham, qui, a votre commendement, issi de son païs et vous vost sacrefier Ysaac son fil.

Aiez merci de moi par la prière saint Ysaac, votre ami, et de sainte Sare et de sainte Rebecce, delivrés moi, sire, de touz peris et me donnés votre beneiçon, qui saint Jacob sauvastes de la malice Esau son frère, et de la tricherie Laban, et votre beneiçon parfetement li donnastes, beles euvres li feites fere, et père de XII patriarches le feistes.

. . . .

11 (fol. 366).

(Prières à la Vierge au nom de ses joies, de ses douleurs, de ses vertus et de ses gloires.)

Bele trés douce dame, sainte Marie, je vous saluerai en l'aneur de votre sainte conception, par la glorieuse joie qui en vint en ciel et en terre, vous pri je que vous aiez pitié de moi, et si me donnés joie de ce que je vous requier, si vous vient a plesir.

Ave Maria.

Bele trés douce dame, sainte Marie, je vous saluerai en l'aneur de votre sainte nativité et de la glorieuse joie que votre mère en ot, vous prie je que vous aiez merci de moi, si vous vient a plaisir.

Ave Maria.

(Il y a vingt-huit paragraphes commençant presque tous par les mots : « Bele trés douce dame. » La dernière pièce (fol. 372) contient ces mots :) « Vous savez, douce dame, que je, votre ancele chaitive et pecherresse et forfaite, selonc le petit pover de ma fragilité et de mon ignorance, douce dame, je et autre pecheur, vous loons et glorifions, obeissons et honorons, et nos commandons a la votre sainte puissance, nos cuers et nos cors, que en ostez tous terriens et touz charneus desirs, nos sens, nos volentez, nos pensées et nos euvres et la fin de toute nostre vie et nos chaitivez ames, que vous ostez d'eles tout

ce qui vous i desplet, et si delivrez de parmenable dampnation et nous donnez faire par votre pitié ce qui a votre chier fil viegne a gré et a plaisir...

12 (fol. 376 v°).

Dame sainte Marie, confors de pecheurs,
Preste moi t'aide vers ton Seigneur,
Qui de toi fit son amie par ton saintisme plour.
Ta deliteuse vie tornas en grant doulor.
Je pecherresse te pri, dame, par grant clamour.
Mest moi en droite voie, tourne moi de l'errour.
Tu connois ma folie et ma doulour.
Dame, se il te plait, prie li par douçour
Des maus dont sui loiée me deslit par t'amour
Haie! sainte Magdalene, qui au pié Dieu ploras,
A ce seigneur m'acorde, a qui tu t'acordas.
Du[1] confort me conforte dont tu te confortas,
Par merci me secour si cum tu le trovas.
Amen.

13 (fol. 383).

De nuit fu le fuix Dieu trahi, puis amené lié com c'il feust larron. Ses deciples fouirent, sains Père le renoia, toute la nuit vueillerent pour li fere honte et despit.

Biau sires Jhesu Crit, en l'aneur de cele honte et poine que vous souffrites por nous de nuit, dirai mes matines en l'aneur de vous et de la glorieuse pucele nostre chiere mère. Ave, Maria.

A prime fu il amené devant Pylate, fu detranchez et batu en la chiere et fu despoulliez et batuz si que sanc li decouroit par les cotez. Ave Maria.

Biau sire Jhesu Crit. A eure de tierce crierent touz qu'il feust crucifiez. Adonc fu coronez d'espines, il meismes porta ces fourches, c'est a savoir sa crois. Les uns le bouterent, les autres le tirerent. La glorieuse dame le sivoit o grant doulour, qui ce regardoit. Ave, Maria.

A midi fu il mis en crois entre deus larrons, si com il feust larron li meismes. Si furent lez clos fichiez par ces piez et parmi ces mainz. Si fu abuvré de fel et de aisil. Fu degabez et blasfemez des Yuis. Le solai se retrait et furent tenebres de l'eure de midi desques a eure de none. Ave, Maria.

1. Le ms. porte : *Tu*.

Biau sire Jhesu Crit, a hore de none commenda il son esperit a Dieu le père et mourut en la crois. Adonc trembla la terre, les pierres fendirent et mout de mors resusciterent. Donc fu feru de la lance u costé, et en issi sanc et eue. Ave, Maria.

Biau sire Jhesu Crit, a hore de vespre fu ostés de la crois, estendu sur la terre et envelopez ou suaire, sa douce mere tout ce regardoit. Ave, Maria.

Biau sire Jhesu Crit, a hore de complie fu il mis dedans le sepulcre, et fu mise une grant pierre seelée a l'uis, et gent armés le garderent, que ces deciples ne i venissent. Ave, Maria.

Biau sire Jhesu Crit. En ceste maniere sanctefia Notre Seigneur Jhesu Crit toutez les hores du jour en sa passion, et nous devons nos hores dire en memoire des poines que le fuiz soufri et de la douleur que sa mère endura, por avoir greignore devocion et pour amentevoir nostre salvation.

14 (fol. 386).

Hé! Precieux Dieu misericors, père Jhesu Crit, je me commande, hui en ce jour, en votre douce garde, en celle garde que vos commandastes vostre douce mère au pié de la crois. Ce fu en la garde du doux evangelistre saint Jehan, qui fu le deciple plus amé de Notre Seigneur.

Hé! Precieux et misericors pères Jhesu Crit, je me commande, hui en ce jour, en la garde de vos trois precieus clos, dont li votre precieux cors fu tant estroitement atachiés en l'autel de la crois.

Hé! Precieux pères Jhesu Crit, je me commande, hui en cest jour, en la garde vos .v. plaiez precieuses, que vous receutes en l'autel de la precieuse crois, especiaument en la garde de la douce plaie de votre cuer et de vostre doux costé.

Hé! Precieuse plaie du precieux cuer Dieu, amenés moi a bone fin et me deffendez des anemis et de tous hors vices et de pechie, ne ne souffrés mie que li anemi ait en moi point de povoir a mon trespassement. Sire, les vos cinc plaiez soient fondées en mon cuer a tout jours més, et soient mes confors et mes soulas et mes refugemens a la destrece de la mort.

(Il y a sept autres articles commençant par Hé! Precieux...)

LA

CHRONIQUE DE JEAN LE BEL

ET LA

CHRONOGRAPHIA REGUM FRANCORUM.

Notre confrère et ami M. Moranvillé, dans une note donnée il y a quelques mois à la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], examine un passage de la *Chronique de Jean le Bel*, dont nous avions signalé la grande similitude avec la *Chronographia regum francorum*, dans l'édition que nous préparons avec la collaboration de M. Déprez[2]. Notre intention était de rechercher les causes de cette similitude et d'exposer notre opinion à ce sujet dans l'introduction destinée à être placée en tête de cette édition. M. Moranvillé nous ayant posé une question dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et nous demandant si Jean le Bel « n'a pas puisé pour partie la campagne de succession de Bretagne à la même source que le compilateur qui a constitué la *Chronographia* », nous croyons qu'il est préférable de faire connaître le résultat de nos recherches dans le même recueil; et nous devons d'autant plus le faire que notre conclusion sera différente de la sienne.

Nous pensons, en effet, que pour la guerre de Bretagne, comme, au reste, pour l'ensemble de sa chronique, Jean le Bel nous a donné un récit puisé à des sources orales et que le compilateur de la *Chronographia* s'est contenté de prendre la majeure partie des faits dans Jean le Bel, ajoutant au récit de ce dernier des détails qu'il put tirer d'autres sources. Pour prouver

1. T. LXV, année 1904, p. 583.
2. *Chronique de Jean le Bel*, t. I, p. 249, n. 1.

ce que nous avançons, nous allons d'abord rechercher ce que nous dit Jean le Bel au sujet de ses sources. Nous comparerons ensuite les chapitres de la guerre de Bretagne au reste de l'œuvre de Jean le Bel, afin de voir s'ils diffèrent en quelque chose; nous les rapprocherons enfin des chapitres analogues de la *Chronographia* pour faire ressortir les ressemblances et les différences qui peuvent exister entre les deux œuvres.

Jean le Bel, dès son prologue, se défend d'utiliser des sources écrites. Après avoir constaté qu'il n'a trouvé que « bourdes controuvées » et « menchongnes » dans un « grand livre rimé » où « aucun controuveur » avait raconté l'histoire d'Édouard III et des guerres survenues pendant son règne, il ajoute : « Et pourtant que en ces hystoires rimées treuve on grand plenté de bourdes, je veul mectre paine et entente, quant je pourray avoir loisir, d'escrire par prose ce que je ay veu et ouy recorder par ceulx qui ont esté là où je n'ay pas esté, au plus prez de la verité que je pourray, selonc la memoire que Dieu m'a presté, et au plus brief que je pourray, sans nulluy placquier[1]. » Or, il suffit de parcourir Jean le Bel pour voir que d'une façon générale il ne s'est pas départi de cette règle. Aurait-il fait exception pour les événements qui se déroulèrent en Bretagne et auxquels, d'après son aveu, il ne put prendre part?

Si nous nous en rapportons à son témoignage, il a suivi la même règle dans cette partie que dans les autres. Après avoir décrit tous les maux causés par la guerre de Bretagne, il dit[2] : « Et pour chascun mielx infourmer comment tous ces maulx avindrent, j'en conteray une partie, ainsy que je le sçay et que j'en ay enquis et ouy dire à ceulx qui ont esté où je n'ay mie esté. » On peut même se rendre compte que dans toute cette partie il prend plus que partout ailleurs la précaution d'affirmer qu'il rapporte les faits tels qu'on les lui a racontés. Ainsi, page 265, énumérant les forces dont Charles de Blois disposait, soit 5,000 armures de fer et 3,000 Génois, il ajoute : « Si comme j'ay ouy dire. » Page 268, racontant « une aventure assez sauvage », il a bien soin d'ajouter, pour qu'il ne puisse être taxé d'exagération, « ainsy que j'ay ouy recorder ». Page 269, il rappelle, encore pour un autre fait, qu'on le lui a raconté. Page 271,

1. T. I, p. 3 et 4.
2. T. I, p. 246.

rapportant que le comte de Montfort fut mis en prison au Louvre, à Paris, « où il moru », il ajoute : « Comme on a dit; se je mesprens, si me soit pardonné. » Ces exemples suffiront, croyons-nous, pour bien démontrer que dans les chapitres relatifs à la guerre de Bretagne, Jean le Bel a procédé comme dans le reste de sa chronique, c'est-à-dire, a fait connaître les événements dont il fut témoin ou qui lui furent racontés par des personnes dignes de foi.

De plus, à côté des affirmations de Jean le Bel, nous avons un témoignage qui, dans la circonstance, croyons-nous, ne doit pas être négligé : c'est celui de Froissart. Dans sa rédaction d'Amiens[1], il attribue formellement à Jean le Bel le mérite d'avoir le premier mis en prose et en chronique la « juste et vraie histoire » des guerres de Bretagne qui avait été corrompue et controuvée par les chansons de plusieurs jongleurs. Or, le témoignage de Froissart peut être accepté en ce cas comme très fondé, car, après Jean le Bel, il se livra à une nouvelle enquête sur la guerre de Bretagne, et si cette nouvelle enquête permit au chroniqueur de Valenciennes d'ajouter quelques détails et quelques faits nouveaux au récit de Jean le Bel, elle ne l'infirma en rien. Voici au reste le passage de Froissart : « Pluiseur gongleour et enchanteour en place ont chanté et rimet lez guerres de Bretagne et corromput, par leurs chançons et rimes controuvées, le juste et vraie histoire, dont trop en desplaist à monseigneur Jehan le Biel, qui le coummencha à mettre en prose et en cronique, et à moy, sire Jehan Froissart, qui loyaument et justement l'ay poursuiwi à mon pooir; car leurs rimmez et leurs canchons controuvées n'ataindent en riens le vraie matère, mès velle ci si comme nous l'avons faite et achievée par le grande dilligensce que nous y avons rendut, car on n'a riens sans fret et sans penne. Jou, sire Jehans Froissars, darrains venus depuis monseigneur Jehan le Bel en cel ouvraige, ai ge allé et cherchiet le plus grant partie de Bretaigne, et enquis et demandé as seigneurs et as hiraux les gerrez, les prises, les assaux, les envaïes, les bataillez, les rescousses et tous les biaux fès d'armes qui y sont avenut mouvant sus l'an de grasce mil trois cens quarante, poursieuwans jusquez à le darrainne datte de ce livre, tant à le requeste de mes diz seigneurs et à ses fraix que pour me plai-

1. Éd. Luce, t. II, p. 265.

sance acomplir et moy fonder sus title de verité, et dont j'ay estet grandement recompenssé. »

L'affirmation de Froissart est donc bien catégorique. Personne avant Jean le Bel n'avait mis en prose et en chronique l'histoire des guerres de Bretagne. Mais si Froissart s'était trompé et si Jean le Bel, malgré ses affirmations réitérées, avait cependant puisé à quelque source maintenant disparue et totalement inconnue de nous, on pourrait trouver dans son style, dans sa manière de présenter les faits, des divergences avec les autres chapitres de son œuvre qui le trahiraient. Or, si nous examinons l'ensemble de l'œuvre de Jean le Bel, nous voyons que les chapitres relatifs à la guerre de Bretagne ne le cèdent en rien aux meilleures parties de son œuvre. Nous y trouvons le même style clair et concis, le même procédé dans l'exposition des faits. Ce n'est pas le conteur agréable, mais se laissant souvent induire en erreur, comme Froissart; c'est surtout le narrateur fidèle, recherchant avant tout la vérité et lui sacrifiant s'il le faut quelque légende curieuse ou intéressante. Cependant, ce n'est pas l'annaliste, le chroniqueur sec et aride, qui se contente d'exposer les faits sans vie et sans couleur; son récit a du mouvement; de plus, les faits se suivent et s'enchaînent d'une façon naturelle, sans heurts et sans difficultés.

Dans l'œuvre de Jean le Bel, on trouve un certain nombre de chapitres faibles au point de vue de l'exposition et du récit; ainsi, quelques-uns de ceux qui précèdent immédiatement la guerre de Bretagne ou qui terminent son œuvre, et dans lesquels l'exposé est plus sec et moins coloré. On n'a plus dans les derniers chapitres en particulier le chroniqueur agréable, quoique sobre et concis, mais plutôt l'annaliste consignant les événements au fur et à mesure qu'ils se produisent. Or, aucune de ces faiblesses ne se rencontre dans les chapitres des guerres de Bretagne. Rien en eux ne contraste avec ceux qu'il consacre aux luttes qu'Édouard III soutint contre les Écossais ou contre Philippe VI. Nous devons donc conclure qu'ils furent composés de la même manière.

Si, après avoir examiné l'œuvre de Jean le Bel, on met en face des récits de la guerre de Bretagne toute la partie de la *Chronographia* où se trouvent les mêmes faits, on ne peut qu'être surpris de la grande analogie qui existe entre les deux œuvres, surtout au début. On trouve dans la *Chronographia*

un résumé fidèle de Jean le Bel, dans lequel la trame est la même, et où la suite des événements est racontée dans le même ordre. Bien plus, on rencontre en quantité des membres de phrase et des phrases qui semblent être la traduction presque littérale du texte de Jean le Bel. M. Moranvillé a déjà signalé quelques-uns de ces passages dans son article ; nous pouvons encore en ajouter un certain nombre. Ainsi :

Jean le Bel.	*Chronographia.*
T. I, p. 246 : et luy prist maladie si grave qu'il trespassa de ce siècle.	T. II, p. 166 : Arreptus est gravi infirmitate, de qua mortuus est.
— p. 249 : et luy fut tout ce grand tresor delivré par le grand acord qu'il eut avecques les bourgoys.	— p. 167 : cujus tesauri major pars ibidem erat ; intransque civitatem, ex civium consensu cepit dictum tesaurum.
— p. 250 : et en estoit garde et chastellain ung gentil chevalier qu'on appelloit messire Garnier de Clichon, cousin au duc qui mort estoit.	— p. 169 : Erat autem in castro quidam miles, cognatus ducis defuncti, nomine Garnerius de Cliçonio.
— p. 252 : Adonq entra le conte dedens le chastel de Brayt à poy de gens, et recheut l'ommage de tous ceulx de la chastellerie, et y mist ung chevalier, dont moult se floit, pour chastellain.	— p. 170 : Comes namque ingrediens, adjuravit eos ut sibi fideles essent, atque statuit unum de suis militibus castellanum ejusdem loci.
— p. 256 : et ala assieger ung moult fort chastel seant sur ung tertre sur la mer, qu'on clame Roche Perut.	— p. 174 : perrexit ad Rocheperiotum, quod est castrum fortissimum et situatum super rupem excelsum mareque ad latus ejus fluctuat.
— p. 258 : Tantost le conte se parti et ala par devers Craays, bonne ville et bon chastel ; dedens estoit ung evesques qui seigneur en estoit. Cil evesque estoit oncle audit messire Henry[1], siques	— p. 175 : Deinde comes abiit ante C[o]risopitensem civitatem in qua erat quidam episcopus, dictus episcopus de Leone, avunculus ejusdem Herveii de Leone, qui sui nepotis amore civitatem

1. On pourrait être surpris de voir ce personnage désigné sous le nom erroné

par le conseil et amour de luy il s'acorda audit conte et le congnut à seigneur jusques à tant que vendroit aultre qui plus grand droit monsterroit à la duchié de Bretaigne.

— p. 262 : Quant il fut retourné à Nantes par devers madame sa femme, il luy conta dolentement tout le fait, puis par le conseil d'elle, laquelle avoit bien cuer de lyon, il ala par toutes les bonnes cités, villes et chasteaulx, et renforcha les garnisons et les pourveances.

reddidit et homagium fecit comiti, tali videlicet conditione quod si heres propinquior ducatus Britannie appareret, liber ab eo sine parjurio discedere posset.

— p. 182 : Sic itaque abiens per omnia castra Britannie, posuit garnisiones hominum armorum et victualium ad defendendum et custodiendum ea. Quibus peractis, regressus [est] Nannetis ad uxorem suam, cujus consilio maxime utebatur.

Enfin, ajoutons que Jean le Bel, à la suite d'une confusion qui s'explique très bien par la similitude d'assonance, a partout écrit, pour désigner la ville ou le château d'Auray, Chastel de Roy[1], au lieu de Chastel d'Auroy. Or, par une singulière coïncidence, nous trouvons la ville d'Auray désignée dans la *Chronographia* sous le nom de *Castellum Regis* dans toute la partie où le récit est semblable à celui de Jean le Bel[2]. Plus loin, à la date de 1364[3], c'est-à-dire à une date postérieure à la chronique de Jean le Bel qui s'arrête en 1361, la *Chronographia* désigne cette fois la ville d'Auray sous le nom de *Castrum Ararii* et Castrum d'Array.

d'Henry par Jean le Bel, tandis qu'il est dans la *Chronographia* sous son vrai nom d'Hervé, et se servir de cette différence comme d'un argument capable d'infirmer ce que nous avançons. Il est facile d'expliquer d'où provient cette différence. Dans Froissart, il figure partout sous le nom d'Hervy ou Hervi de Lyon ou Lion, et c'est sans doute sous cette forme qu'il devait exister dans le manuscrit de Jean le Bel que Froissart eut sous les yeux. Aujourd'hui, nous ne possédons plus qu'un manuscrit de Jean le Bel. Or, quand on rapproche, au point de vue de la graphie, à la fin du XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e], date de ce manuscrit, les formes Hervy, Hervi, et Henry, Henri, on n'est nullement surpris que le scribe ait commis l'erreur de transcrire Henry pour Hervy. Ainsi, la différence que nous signalons provient seulement de ce que l'auteur de la *Chronographia* eut entre les mains un autre manuscrit que celui qui subsiste maintenant, et dans lequel ce nom était présenté sous sa véritable forme.

1. T. I, p. 256, 311, 312, 319, 323, 324.
2. *Chronographia*, t. II, p. 168, 174, 182.
3. P. 309 et 310.

Pour expliquer toutes ces ressemblances entre ces deux chroniques et faire comprendre comment Jean le Bel fut amené à écrire Chastel de Roy, au lieu de Chastel d'Auroy, M. Moranvillé se demande si Jean le Bel n'aurait pas puisé le récit des guerres de Bretagne à une source latine qui aurait servi également à la *Chronographia*. Nous croyons que l'explication est beaucoup plus simple, et peut-être s'est-elle déjà présentée à la pensée du lecteur. L'auteur de la *Chronographia* a procédé à l'égard de Jean le Bel comme à l'égard de la Chronique de Flandre, de la Chronique normande, des Grandes Chroniques et de plusieurs autres, ainsi que l'ont déjà démontré MM. Pirenne[1] et A. Molinier[2]. Il a compilé dans ce chroniqueur tout ce qui se rapportait à la guerre de Bretagne; car, il faut bien le reconnaître, c'est encore Jean le Bel (et Froissart après lui dans ses dernières rédactions) qui est la source principale pour la guerre de Bretagne.

Les différences qui existent en certains endroits entre la rédaction de la *Chronographia* et le récit de Jean le Bel s'expliquent très bien par ce fait que l'auteur de la *Chronographia* pouvait avoir sous les yeux, à côté de Jean le Bel, d'autres sources dans lesquelles il puisa des détails qui n'existaient pas chez le chroniqueur liégeois. Étant donné le caractère de la *Chronographia*, qui est, dans sa presque totalité, une compilation, cette hypothèse ne peut rien offrir de surprenant et d'inadmissible.

Pour nous résumer et clore cette étude, nous dirons donc que la *Chronographia* a pris directement dans Jean le Bel la majeure partie de ce qui chez elle se rapporte à la guerre de Bretagne, et non dans une chronique latine, aujourd'hui perdue, qui aurait été également la mine où Jean le Bel aurait recueilli la plupart de ses renseignements sur cette guerre.

Jules VIARD.

1. Voir *Bulletin de la Commission d'histoire de Belgique*, 5e série, t. VIII, n° 3. Cf. les *Sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342*, travail paru dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, 1896, p. 361.

2. *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 90 et 91.

CALENDRIER SOLAIRE

JULIEN ET GRÉGORIEN.

Simplifier, moyennant une disposition très condensée, la résolution des problèmes chronologiques se rapportant à la correspondance des dates et des jours de la semaine, tel est le but que nous nous sommes proposé en dressant les deux tableaux que comprend le présent calendrier solaire. Nous avons cru pouvoir donner ici à ce dernier qualificatif le sens, purement conventionnel d'ailleurs, qu'il a dans l'expression consacrée de « cycle solaire ». Celle-ci désigne, on le sait, la période de vingt-huit ans au cours de laquelle s'accomplit, pour commencer de même une fois cette période terminée, la révolution des années du calendrier julien, envisagées au point de vue de la correspondance dont il s'agit.

L'exposé dont nous accompagnons ces tableaux se compose de deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. La première consiste en une série de propositions dans lesquelles sont énoncés et, s'il y a lieu, démontrés les principes sur lesquels est fondée la construction de nos tableaux. Dans la seconde sont passés en revue les types de problèmes que notre calendrier permet de résoudre. Propositions et problèmes sont l'objet d'une numérotation commune, destinée à faciliter les renvois.

I.

1. Une année est commune ou bissextile, selon que le mois de février en compte vingt-huit ou vingt-neuf jours.

2. Les années communes peuvent être ramenées à sept types, si l'on n'observe, en chacune d'elles, que le jour de l'année par lequel elle commence.

3. Une année bissextile peut être considérée comme formée de deux portions d'années communes de types différents : jusqu'au 28 février inclus, elle ne diffère pas d'une année commune qui aurait commencé par le même jour de la semaine; et, à partir du 1er mars, elle ne diffère pas d'une année commune qui aurait commencé par le jour suivant.

4. Le moyen le plus usité pour désigner le type d'une année est la lettre dominicale. L'année commune étant partagée, à partir de son jour initial, en semaines, dans chacune de celles-ci le premier jour est marqué de la lettre *A*, le second de la lettre *b*, et ainsi de suite, le septième étant marqué de la lettre *g*. Pour connaître le type d'une année donnée, il suffira de savoir de laquelle de ces sept lettres sont marqués ceux des jours de cette année qui sont des dimanches : cette lettre est la lettre dominicale de l'année en question.

5. Une année bissextile a deux lettres dominicales correspondant aux deux portions d'années communes dont elle se compose (**3**).

6. Les 365 jours d'une année commune représentant cinquante-deux semaines plus un jour, cette année finit par le même jour de la semaine qu'elle a commencé. Il résulte de là que l'année suivante commencera par le jour suivant.

7. Étant données deux années communes consécutives, la lettre dominicale de la seconde de ces années est celle qui précède immédiatement celle de la première. En effet, supposons, par exemple, que celle-ci ait pour lettre dominicale *c* : le premier jour marqué de cette lettre est le 3 janvier; ce jour étant un dimanche, l'année a commencé un vendredi; l'année suivante commencera donc un samedi (**6**) et aura pour premier dimanche le 2 janvier, jour marqué de la lettre *b*.

8. Ce qui vient d'être dit des lettres dominicales de deux années communes consécutives est applicable : 1° à la lettre dominicale d'une année commune précédant immédiatement une bissextile et à la première lettre dominicale de celle-ci; 2° à la seconde lettre dominicale d'une année bissextile et à la lettre dominicale de l'année commune qui la suit immédiatement; 3° aux deux lettres dominicales d'une année bissextile, celle-ci se poursuivant, au delà du mois de février, comme si elle avait commencé par le jour de la semaine qui suit celui par lequel elle a commencé en réalité (**3**).

9. Il résulte des deux propositions qui précèdent que les lettres dominicales se suivent, d'année en année, exactement dans l'ordre inverse de celui de l'alphabet, deux lettres étant d'ailleurs attribuées à chaque année bissextile.

10. La série des sept lettres dominicales est épuisée en cinq années dont la première, et partant la cinquième, sont bissextiles, ou en six années dont la première suit immédiatement ou à une année de distance une bissextile : en ce dernier cas, une seule de ces six années, la quatrième ou la troisième, est bissextile. Mais on n'obtient ni l'un ni l'autre de ces deux résultats si l'année qui sert de point de départ précède immédiatement une bissextile : la série des lettres dominicales n'est pas épuisée en cinq années dont la seconde seulement est bissextile; elle est dépassée en six années dont la seconde et la sixième sont bissextiles; il faut alors compter onze années, dont la seconde, la sixième et la dixième sont bissextiles, pour que la série des lettres dominicales soit épuisée, non plus une fois, mais deux.

11. On le voit, les plus petits des groupes d'années qui correspondent à un nombre exact de semaines sont d'une étendue qui varie selon la place qu'occupent les bissextiles parmi ces années. Au contraire, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de cette place, et à condition que la succession des bissextiles de quatre en quatre ans ne souffre aucune exception, vingt-huit années consécutives, soit vingt et une années communes et sept années bissextiles, représentent toujours un nombre exact de semaines. Ces vingt-huit années constituent, nous le rappelons, ce qu'on a appelé le cycle solaire.

12. Dans le calendrier grégorien, les années séculaires dont le millésime comprend un nombre de centaines non divisible par 4 sont communes et non bissextiles. Conséquemment, sous le régime de ce calendrier, la période de vingt-huit ans ne conserve ses propriétés qu'autant qu'elle ne comprend pas l'une de ces années séculaires.

13. Il y a intérêt à considérer les propriétés d'une période centennale du calendrier julien. Cette période représente un nombre exact de semaines moins un jour. En effet, elle comprend soixante-quinze années communes et vingt-cinq bissextiles : celles-là représentent un nombre exact de semaines plus 75 jours. De ces 75 jours, il y a lieu de retrancher 70 jours ou dix semaines : restent 5 jours. Quant aux vingt-cinq années bissextiles, elles

représentent un nombre exact de semaines plus 50 jours ; de ces 50 jours, il y a lieu de retrancher 49 jours ou sept semaines ; reste 1 jour qui, ajouté aux 5 jours susdits, donne un total de 6 jours, soit une semaine moins un jour. Donc, dans le calendrier julien, une année donnée commence par le jour de la semaine immédiatement antérieur à celui par lequel a commencé l'année qui l'a précédée de cent ans. Ainsi, 1351 a commencé un samedi, alors que 1251 avait commencé un dimanche.

14. Il se produit, on le voit, pour deux années du calendrier julien distantes de cent ans, l'inverse de ce que l'on constate pour deux années consécutives (**7**). D'où il résulte que l'ordre des lettres dominicales des années du calendrier julien qui se suivent de cent en cent, — les millésimes de ces années présentent les mêmes chiffres au rang des dizaines et à celui des unités, — est exactement, et sans interversion, l'ordre de l'alphabet.

15. Le nombre des périodes centennales à grouper pour obtenir un nombre exact de semaines est de sept sous le régime julien, ces périodes étant toutes de même étendue.

16. Sous le régime grégorien, ce nombre se réduit à quatre. En effet, quatre cents années consécutives, si elles appartenaient au calendrier julien, représenteraient un nombre exact de semaines, moins 4 jours (**13**), ou plus 3 jours ; mais il n'y a pas lieu de compter ces 3 jours, dès lors que la période en question appartient au calendrier grégorien, ce qui revient à dire qu'elle comprend trois années bissextiles de moins.

17. Sept périodes centennales consécutives du calendrier julien, commençant chacune par un jour de la semaine différent, présentent la totalité des types auxquels ces périodes peuvent être rapportées, au point de vue de la succession des lettres dominicales.

18. Une période centennale du calendrier grégorien, commençant par une année de millésime terminé par deux zéros, est assimilable, à ce même point de vue, à une période centennale du calendrier julien commençant pareillement. Si l'année initiale est bissextile, l'assimilation est complète. Si elle est commune, l'assimilation n'a lieu qu'à partir du 1er mars de cette année.

19. Dans ce dernier cas, ladite année initiale a pour unique lettre dominicale la seconde des lettres dominicales de l'année bissextile du calendrier julien à laquelle elle est assimilée.

Tableau I.

20. Nous avons résumé dans ce tableau la correspondance des années et des lettres dominicales pour la période comprise entre l'ère chrétienne et l'année 2099 inclusivement.

21. A cet effet, et pour tirer parti des propriétés des périodes centennales, nous distinguons, dans un millésime, la portion qui demeure en usage pendant cent ans et celle qui, variant d'année en année, se reproduit au bout de cent ans ; ou, pour nous servir d'expressions plus simples, les centaines (un mille étant compté pour dix centaines) et les unités (une dizaine étant comptée pour dix unités).

22. Ce tableau se compose de trois compartiments affectés respectivement aux centaines (en haut), aux unités (en bas et à droite) et aux lettres dominicales (en bas et à gauche). Ces compartiments sont partagés en colonnes verticales et en rangées horizontales, qui forment, en se croisant, des cases.

23. *Compartiment des centaines*. Ce compartiment présente sept colonnes et cinq rangées.

24. Dans les vingt et une cases que comprennent les trois premières de ces rangées sont écrits les nombres de 0 à 20, c'est-à-dire la série des centaines des millésimes de la période énoncée ci-dessus (**20**). Ces nombres se suivent de gauche à droite et de rangée en rangée. Ils se rapportent exclusivement aux millésimes du calendrier julien.

25. D'autre part, on trouvera l'une au-dessous de l'autre, c'est-à-dire dans une même colonne, les centaines caractérisant les périodes centennales de même type (**17**) ; ces centaines se suivent de sept en sept (**15**).

26. Les deux autres rangées ont été ménagées pour la répétition des centaines de 15 à 20 que présentent les millésimes compris entre 1582, date de la réforme grégorienne, et 2099. Ce nombre de deux rangées a été adopté pour permettre une superposition analogue à celle qui vient d'être indiquée (**25**), les centaines 15 et 19 caractérisant des périodes de même type[1], ainsi que les centaines 16 et 20 (**16**).

1. Bien entendu, l'assimilation que nous établissons implicitement entre les années 1500-1581 et 1900-1981 est purement théorique.

27. Nous avons réglé le placement des centaines du régime grégorien, par rapport à celles du calendrier julien, de manière à grouper dans une même colonne les centaines des deux régimes qui caractérisent des périodes assimilables (**18**).

28. *Compartiment des unités*. Dans ce compartiment sont disposés les nombres de 00 à 99 représentant les unités que peut comprendre un millésime quelconque. Ceux de ces nombres qui sont multiples de 4 sont répétés deux fois et marqués des indices 1 et 2, de manière à représenter les deux portions d'années communes qui constituent une année bissextile (**3**).

29. Ce compartiment est partagé en sept rangées, de sorte que les colonnes en lesquelles il est aussi partagé comprennent sept cases. Il a suffi d'écrire de case en case, en procédant par colonnes, à partir de la gauche et sans omettre la répétition des multiples de 4 (**28**), la série des nombres de 00 à 99, pour que se trouvent, en fin d'opération, groupées dans une même rangée les unités représentant les années ou portions d'années qui, au cours d'une même période centennale, ont la même lettre dominicale.

30. *Compartiment des lettres dominicales*. Les colonnes de ce compartiment sont au nombre de sept et correspondent aux sept colonnes du compartiment des centaines.

31. Les rangées du compartiment des lettres dominicales sont au nombre de sept et correspondent aux sept rangées du compartiment des unités.

32. Supposons que ce compartiment soit en blanc et qu'il s'agisse de le remplir. Nous savons, par exemple, que la lettre dominicale de 1142 est *d*. Nous inscrivons la lettre *d* dans la case formée par la rencontre de la colonne correspondant (**30**) à celle qui contient la centaine 11 et de la rangée correspondant (**31**) à celle qui contient l'unité 42. Cette lettre représentera, dans notre tableau, la lettre dominicale, non seulement de 1142, mais encore de toutes années ou portions d'années répondant aux millésimes dont les centaines se trouvent dans la même colonne (**25**) que 11 et les unités dans la même rangée (**29**) que 42.

33. La case placée immédiatement à droite de celle où nous avons inscrit *d* appartient à la même rangée, mais à la colonne correspondant à celle qui contient, entre autres, la centaine sui-

vante. Pour qu'elle jouisse de propriétés analogues à celle de cette case, il faudra que nous y inscrivions la lettre dominicale de 1242 : cette lettre est celle qui suit immédiatement la lettre dominicale de 1142 (**14**). De même, dans la case placée immédiatement à gauche de celle où nous avons inscrit *d*, nous inscrirons la lettre précédente.

34. Ayant ainsi rempli trois cases d'une rangée, il nous sera facile de remplir, d'après les mêmes données, les quatre autres. Cette rangée présentera les sept lettres, de gauche à droite, dans l'ordre de l'alphabet.

35. La case placée immédiatement au-dessous de celle où nous avons inscrit *d* appartient à la même colonne, mais à la rangée correspondant à celle qui contient, entre autres, l'unité suivante. Pour qu'elle jouisse des propriétés analogues à celles de cette case, il faudra que nous y inscrivions la lettre dominicale de 1143 : cette lettre est celle qui précède immédiatement la lettre dominicale de 1142 (**7**). De même, dans la case placée immédiatement au-dessus de celle où nous avons inscrit *d*, nous inscrirons la lettre suivante.

36. Ayant ainsi rempli trois cases d'une colonne, il nous sera facile de remplir d'après les mêmes données les quatre autres. Cette colonne présentera les sept lettres de haut en bas dans l'ordre inverse de celui de l'alphabet.

37. Nous remplirons les six autres colonnes d'une manière analogue, en prenant pour point de départ, non plus la case où nous avons inscrit *d*, mais les six autres cases de la même rangée.

38. Il résulte de ce qui précède que, dans le compartiment des lettres dominicales, chacune des rangées et des colonnes contient la série des sept lettres, mais à partir d'une lettre différente.

39. Chacune des cases de ce compartiment ayant des propriétés analogues (**33** et **35**) à celles de la case que nous avons remplie tout d'abord, il résulte de là que la lettre dominicale d'une année donnée occupe la case formée par la rencontre de la colonne contenant les centaines (on distinguera entre le régime julien et le régime grégorien) et de la rangée correspondant à celle qui contient les unités du millésime de cette année. Pour la détermination des lettres dominicales des années bissextiles, on tiendra compte des unités répé-

tées et marquées des indices 1 et 2 (**28**). Pour la détermination de l'unique lettre dominicale d'une année séculaire non bissextile, l'unité 00_2 est la seule dont on tiendra compte. Il est à remarquer que l'usage de notre tableau I peut être étendu aux années postérieures à 2099, et même, supposé qu'il y ait intérêt à cela, aux années du calendrier julien antérieures à l'ère chrétienne. A cet effet, on retranchera du millésime de l'une de celles-là autant de fois 700 (**15**) ou 400 (**16**) — selon le régime — qu'il sera nécessaire pour obtenir un reste égal ou inférieur à 2099 : ce reste représentera un nouveau millésime assimilable au premier, au point de vue de la lettre dominicale. Quant aux années antérieures à l'ère chrétienne, il sera facile de les assimiler aussi, à ce même point de vue, à des années comprises dans la période à laquelle s'applique notre tableau. Soit a l'une de ces années : pour atteindre une année qui lui soit assimilable, il faudra compter, à partir de a, 28 ou 56 années, de manière à dépasser cette ère ; à cet effet, c'est de 29 ou de 57 qu'on retranchera a. En effet, si a était égal à 28, la soustraction $28 - a$ donnerait 0, représentant l'année qui a suivi la première année avant Jésus-Christ. Or, il n'y a pas eu d'année 0, et l'année -1 a été suivie immédiatement de l'année $+1$. Or, a étant égal à 28 devra être retranché de 29 pour qu'on obtienne le reste 1.

Tableau II.

40. Dans ce tableau est résumée la correspondance perpétuelle des mois, des quantièmes, des lettres dominicales et des jours de la semaine. Il se compose de quatre compartiments affectés respectivement à ces quatre éléments et partagés en colonnes et en rangées, comme les compartiments du tableau I.

41. Il y a correspondance : 1° entre les rangées du compartiment des mois et celles du compartiment des lettres dominicales ; 2° entre les colonnes du compartiment des lettres dominicales et celles du compartiment des jours de la semaine ; 3° entre les rangées du compartiment des jours de la semaine et celles du compartiment des quantièmes.

42. *Compartiment des mois*. Pour établir la disposition de ce compartiment par rangées, nous avons pris en considération, à propos de chaque mois, la lettre qui marque (**4**) le premier de ses quantièmes.

43. Nous avons groupé, le cas échéant, dans une même rangée, les noms des mois dont les jours initiaux sont marqués de la même lettre : par exemple ceux des mois de janvier et d'octobre, qui commencent l'un et l'autre par un jour marqué de la lettre *A*, et ceux des mois de septembre et de décembre, qui commencent l'un et l'autre par un jour marqué de la lettre *f*.

44. L'ordre observé de rangée en rangée, à partir du haut, est celui des lettres qui marquent les jours par lesquels commencent les mois indiqués dans lesdites rangées. Ainsi, la première rangée est affectée aux mois de janvier et d'octobre qui commencent comme il vient d'être dit, la seconde au mois de mai, dont le premier est marqué d'un *b*, et ainsi de suite jusqu'à la septième et dernière rangée, où sont indiqués les mois d'avril et de juillet, qui commencent l'un et l'autre par un jour marqué de la lettre *g*.

45. Indépendamment de la disposition par rangées dont nous venons de rendre compte, nous avons observé une disposition par colonnes qui nous a permis de ne pas rompre l'ordre naturel des mois. Cet ordre est, en effet, observé de colonne en colonne, à partir de la gauche.

46. *Compartiment des quantièmes*. La disposition adoptée dans ce compartiment est bien connue : elle consiste à inscrire la série des quantièmes, de 1 à 31, dans une suite de colonnes juxtaposées de sept cases, de manière que les quantièmes d'une même rangée, formée des cases de même rang de ces colonnes, se suivent de sept en sept et correspondent, par conséquent, à un même jour de la semaine.

47. *Compartiments des lettres dominicales et des jours de la semaine*. Ces deux compartiments superposés ont une division commune en colonnes (**41**), qui sont au nombre de sept. Le nombre des rangées que chacun comprend est aussi de sept, puisqu'elles correspondent, celles du premier aux rangées du compartiment des mois, celles du second aux rangées du compartiment des quantièmes.

48. Nous supposons tout d'abord que ces deux compartiments soient en blanc. Sachant que le 1er janvier d'une année dont la lettre dominicale est *A* tombe un dimanche, nous inscrivons dans l'une des cases — et nous choisissons celle de gauche — de la

rangée correspondant à celle où est indiqué janvier, la lettre *A*. Puis dans la même colonne, mais dans le compartiment des jours de la semaine et dans la première des cases que cette colonne y comprend, nous inscrivons *dimanche;* cette case appartient à la rangée correspondant à celle qui contient le quantième **1**. Nous avons ainsi amorcé une colonne dans le compartiment des lettres dominicales et dans celui des jours de la semaine. Il s'agit à présent de la compléter dans l'un et dans l'autre.

49. Dans le compartiment des lettres dominicales, inscrivons, dans les six cases placées au-dessous de celle où nous avons inscrit *a*, les six lettres suivantes, et examinons les relations de ces cases avec les rangées du compartiment des mois (**41**, 1°) : en regard de chaque mois se trouve inscrite la lettre qui marque (**4**) le jour par lequel ce mois commence (**44**).

50. Or, le mois de mai d'une année dont la lettre dominicale est *b*, le mois d'août d'une année dont la lettre dominicale est *c*, etc., commencent par un dimanche, tout aussi bien que le mois de janvier d'une année dont la lettre dominicale est *a*. Il suit de là que le dimanche que nous avons indiqué dans la colonne qui nous occupe désigne non seulement le premier du mois de janvier — et, pourrait-on ajouter, du mois d'octobre — pour une année dont la lettre dominicale est *A*, mais encore, pour une année dont on connaît la lettre dominicale, le mois ou les mois dont on trouve l'indication dans la même rangée que cette lettre, inscrite dans la même colonne.

51. Si maintenant, passant au compartiment des jours de la semaine, nous inscrivons, dans les six cases placées au-dessous de celle dans laquelle est indiqué le dimanche, les noms des six autres jours, de même que le dimanche est indiqué en regard du quantième 1 — et de ceux qui le suivent de sept en sept (**46**) — de même le lundi figurera en regard du 2, et ainsi de suite jusqu'au samedi, qui figurera en regard du 7. De sorte que chacun des jours de la semaine que nous venons d'inscrire est en regard des quantièmes auxquels il convient.

52. Dans la case placée immédiatement à droite de celle où nous avons inscrit *A*, nous inscrivons *b*, inscription qui nous amène à celle du nom du samedi dans la même colonne, mais dans la première des cases qui appartiennent au compartiment des jours de la semaine; c'est en effet à un samedi que correspond le 1er janvier d'une année dont la lettre dominicale est *b*.

53. Nous avons ainsi amorcé, tant dans le compartiment des jours de la semaine que dans celui des lettres dominicales, une seconde colonne que nous compléterons de la même manière que la première (**49-51**), mais en prenant pour points de départ le *b* et le samedi au lieu de l'*a* et du dimanche.

54. Ayant rempli les deux premières cases de la première rangée du compartiment des lettres dominicales et de celui des jours de la semaine, nous remplirons de part et d'autre les cinq dernières en complétant la série, là des lettres, ici des jours. Nous amorcerons ainsi les cinq dernières colonnes, que nous compléterons ensuite, de même que les deux premières.

55. En fin d'opération, les sept rangées et les sept colonnes du compartiment des lettres dominicales contiendront chacune la série de ces lettres ; l'ordre alphabétique sera suivi de haut en bas dans les colonnes (**49**) et de gauche à droite dans les rangées (**52**, **54**).

56. De même les sept rangées et les sept colonnes du compartiment des jours de la semaine contiendront chacune la série de ces sept jours; mais tandis que cet ordre sera observé de haut en bas dans les colonnes (**51**), il sera interverti dans les rangées, si l'on suit celles-ci de gauche à droite (**52**, **54**).

II.

57. Une date étant considérée au point de vue des quatre éléments suivants : millésime d'année, mois, quantième et jour de la semaine, notre calendrier permet de tirer de la connaissance de trois de ces éléments tout le parti possible pour la détermination du quatrième.

58. *Détermination du* jour de la semaine *correspondant à une date donnée.*

Il s'agit de savoir, par exemple, quel jour de la semaine est tombé le 25 août 1270.

Ayant déterminé, au moyen du tableau I, la lettre dominicale (**39**) de 1270, qui est *e*, nous passons au tableau II, où nous considérons, dans le compartiment des lettres dominicales, la rangée correspondant à celle du compartiment des mois à laquelle appartient août (**44-45**), et dans cette rangée la lettre *e* (**55**). Le jour de la semaine cherché se trouvera à la rencontre de la

colonne dans laquelle est compris cet *e* et de la rangée correspondant à celle dans laquelle figure le quantième 25 : ce jour est un lundi.

59. *Détermination des* quantièmes *d'un mois donné qui, dans une année donnée, correspondent à un jour de la semaine donné.*

Nous voulons savoir, par exemple, quels sont les quantièmes de décembre 1324 qui ont correspondu à un jeudi.

Nous déterminons (**39**) la lettre dominicale de 1324, ou plutôt la seconde, correspondant à mars-décembre, des lettres dominicales de cette année, qui est bissextile : cette lettre est *g*. Puis, dans le tableau II, nous considérons successivement : le *g* de la rangée qui correspond à celle à laquelle appartient décembre; dans la colonne à laquelle ce *g* appartient, le jeudi (**56**); enfin les quantièmes occupant la rangée correspondant à celle à laquelle appartient ce jeudi : ces quantièmes sont le 6, le 13, le 20 et le 27.

Dans la pratique, quand se pose un problème de ce type, on a d'ordinaire des données permettant de choisir entre les quantièmes ainsi désignés. S'il s'agit, par exemple, dans le cas qui nous occupe, du jeudi avant Noël, ce jeudi sera le 20.

60. *Détermination des* années *dans lesquelles un quantième de mois donné correspond à un jour de la semaine donné.*

Il est évident que le nombre de ces années est indéfini; mais l'ensemble de ces années peut être désigné par leur commune lettre dominicale; c'est donc celle-ci qu'on cherchera.

Cherchons, par exemple, la lettre dominicale des années dont le 10 février tombe un samedi.

Examinant le tableau II, nous y considérons, dans la rangée correspondant à celle à laquelle appartient le quantième 10, le samedi (**56**). A l'intersection de la colonne à laquelle appartient ce samedi et de la rangée correspondant à celle à laquelle appartient février, nous trouvons *g*, lettre dominicale des années en question, ou première lettre dominicale (correspondant à janvier-février) de celles de ces années qui sont bissextiles.

Un problème de ce type se résout, on le voit, à l'aide du seul tableau II, mais dans la pratique il se pose toujours avec des

données accessoires qu'on utilise en recourant au tableau I, et qui permettent des solutions plus précises que l'indication d'une lettre dominicale, laquelle désigne, encore une fois, un nombre indéfini d'années. Nous allons examiner quelles peuvent être ces données accessoires.

61. Nous savons, par exemple, que l'année dont nous avons établi que la lettre dominicale est *g* est postérieure à 1421, mais antérieure à 1428. Dans le tableau I, nous considérons successivement le *g* de la colonne qui correspond à celle dans laquelle est inscrit 14 (**38**) et la rangée (**29**) correspondant (**31**) à celle qui contient ce *g*. Dans cette rangée, le seul nombre qui soit compris entre 21 et 28 est 25 : donc l'année cherchée est 1425.

62. Supposons maintenant que, dans un acte, l'indication du samedi 10 février soit accompagnée de celle de l'année 1290. Ce millésime doit-il être maintenu, ce qui aura lieu si la date est donnée selon le style de Noël? Doit-il être corrigé, ce qui aura lieu si cette date est donnée selon le style de l'Annonciation ou celui de Pâques? Si nous considérons, dans le tableau I, le *g* de la colonne correspondant à celle où est indiqué 12, puis la rangée correspondant à celle dans laquelle est ce *g*, nous constatons que cette rangée présente, non pas 90, mais 91. Cette solution exclut le style de Noël; il y a donc lieu de corriger le millésime.

63. Les deux cas que nous venons d'examiner supposent qu'il n'y a doute que touchant la portion annuelle (**21**) du millésime à déterminer, mais non sur sa portion centennale. Or, l'inverse a lieu parfois. Il peut se rencontrer un document daté, par exemple, du samedi 10 février 43, soit que la date ait été libellée ainsi, soit que la portion centennale ait disparu par suite d'un accident matériel et que le document ne soit connu que par une copie, ce qui nous prive des ressources que la physionomie de l'écriture eût pu nous procurer. Dans le tableau I, nous considérons, au compartiment des unités, le nombre 43, puis, dans la rangée correspondante, le *g* (**38**) ; les centaines indiquées dans la colonne correspondant à celle à laquelle appartient ce *g* sont 1, 8 et 15; il est bien invraisemblable qu'entre 143, 843 et 1543 nous ayons sujet d'hésiter.

64. Un événement est relaté, si l'on veut, par un Français comme s'étant produit en Angleterre le samedi 10 février 1610 : ce Français rapporte-t-il cette date telle qu'un Anglais la lui a donnée, c'est-à-dire selon le calendrier julien, ou bien l'a-t-il

ramenée au calendrier grégorien? Dans le tableau I, nous considérons successivement le 10 du compartiment des unités, le *g* de la même rangée, enfin, dans le compartiment des centaines, la colonne correspondant à celle où se trouve ce *g* : le seul 16 que présente cette colonne est dans la partie du compartiment qui correspond au calendrier julien. Il s'agit donc du 10 février 1610, style julien.

65. *Détermination des* mois *d'une année donnée dans lesquels un quantième donné correspond à un jour de la semaine donné.*

Nous voulons savoir, par exemple, quels seront les vendredis 13 de l'année 1925.

Dans le tableau II, nous considérons successivement le vendredi appartenant à la même rangée (**56**) que le quantième 13; le *d* — lettre dominicale de 1925, style grégorien — appartenant à la même colonne (**55**) que ce vendredi; enfin les mois indiqués dans la rangée correspondant à celle à laquelle appartient ce *d* : ces mois sont ceux de février, mars et novembre.

S'il s'agissait d'une année bissextile, on opérerait sur les deux lettres; sans oublier que dans ce cas on ne devra pas retenir tous les mois d'une même rangée si cette rangée est celle de janvier-octobre ou celle de février-mars-novembre. S'il s'était agi, non de 1925, mais de 1920, qui a la même lettre *d*, comme première et non plus comme unique lettre dominicale, nous n'aurions retenu, dans la rangée à laquelle nous avons été conduit, que février, après quoi nous aurions opéré sur *c*, seconde lettre dominicale de 1920, laquelle nous aurait conduit à août.

Il y a deux cas principaux dans lesquels se posent des problèmes de ce type. Dans une date exprimée par le jour de la semaine, le quantième, le mois et le millésime, un accident matériel peut avoir fait disparaître l'indication du mois. Ou bien, comme il arrive souvent de nos jours, une lettre est datée simplement du lundi 7 ou du jeudi 15, et l'on sait, grâce à des données accessoires, en quelle année elle a été écrite.

Paul Marichal.

PAUL PARFOURU

ANCIEN ARCHIVISTE DU GERS ET DE L'ILLE-ET-VILAINE [1].

M. Paul Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, est mort à Saint-Lô, au milieu des siens, le 26 janvier dernier. Né le 19 août 1846, à Saint-Clair, dans ce département de la Manche qui a donné le jour à tant de nos confrères, il fit toutes ses études secondaires au collège dirigé à Saint-Lô par les PP. Eudistes, où il eut pour professeur l'abbé Odon Delarc, l'érudit auteur de l'*Histoire de Grégoire VII* et le traducteur de l'*Histoire des conciles* d'Héfélé, dont l'influence contribua sans doute à développer chez lui des goûts innés pour l'érudition historique. Entré à l'École des chartes en 1868, admis en 1871 à présenter sa thèse, il la soutenait seulement en 1873; il avait pris pour sujet une *Étude historique sur la Maison-Dieu de Saint-Lô*, que son départ immédiat pour le Midi et la scrupuleuse conscience avec laquelle il tenait à parfaire tous ses travaux l'empêchèrent toujours de publier.

1. J'utilise pour cette notice celles qu'ont déjà consacrées à notre regretté confrère M. Henri Sée dans les *Annales de Bretagne*, t. XX, n° 3, avril 1905, p. 265, et à part; M. B. Pocquet du Haut-Jussé, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV et à part; M. A. Lavergne, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, année 1905, p. 44; dans la *Revue de Gascogne*, année 1905, p. 44. Notre confrère M. Paul Tierny, successeur immédiat de M. Parfouru à Auch, a bien voulu m'envoyer des détails très précieux et très circonstanciés, et je dois à l'obligeance de notre confrère M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne et de longue date ami de M. Parfouru, la communication de la notice dont il a donné lecture à la Commission archéologique du midi de la France dans sa séance du 17 avril 1905. Je les prie d'agréer ici l'expression de ma bien sincère reconnaissance. Enfin, les *Rapports* annuels de notre confrère dans le Gers et l'Ille-et-Vilaine ont été pour moi une source très utile de renseignements.

Quelques mois après qu'il eut obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe, l'administration lui proposait le poste d'archiviste départemental du Gers, qu'il accepta (arrêté préfectoral du 3 mars 1874) malgré son désir très vif de ne pas s'éloigner de sa province natale, pour laquelle il conserva toujours une prédilection particulière. A Auch, tout était à faire : son prédécesseur, M. l'abbé Couture, mort récemment doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, s'il fut un savant éminent, avait été un archiviste médiocre; le dépôt était à ce point encombré qu'il fut impossible de procéder au récolement obligatoire, les archives anciennes étaient à peine débrouillées, aucun classement n'avait été effectué dans les archives modernes et d'importantes réintégrations, provenant surtout de greffes judiciaires, encombraient les planchers. Les témoins du labeur obstiné avec lequel M. Parfouru entreprit l'organisation de son dépôt sont encore, après trente ans, remplis d'admiration pour la patience, l'esprit de suite, la persévérance, la méthode rigoureuse et précise avec laquelle il vint à bout d'une tâche qui aurait rebuté beaucoup d'autres; ses rapports annuels au Conseil général permettent aussi de suivre pas à pas les progrès de ses travaux. Quatre ans après son arrivée, il avait déjà classé et catalogué sur fiches les deux séries L et Q, consacrées aux papiers de la période révolutionnaire, et les avait enrichies par la réintégration des archives de plusieurs administrations municipales de cantons; en même temps, il poursuivait la mise en ordre de la série E (titres de famille), dont il donnait un état sommaire dans son *Rapport* de 1878; en 1879, il y ajoutait l'analyse du fonds de la seigneurie de Séguenville (Haute-Garonne), retrouvé par lui dans un fatras de dossiers judiciaires, et insérait à la suite le texte des lettres de Mazarin et de Gaston d'Orléans (1654) qu'il y avait découvertes; bientôt il imprimait treize feuilles (non encore distribuées) de l'inventaire de cette série. Peu après, il s'attaquait aux séries ecclésiastiques, rédigeant et publiant cinq feuilles de la série G (clergé séculier) et deux feuilles de la série H[1].

Cependant, l'administration et les érudits souhaitaient de voir

1. Ces feuilles n'ont pas été mises en distribution, mais l'inventaire analytique des articles G 16 à G 18 (cartulaires du chapitre d'Auch) a paru dans l'*Annuaire administratif... du Gers* en 1879. Voir plus loin la Bibliographie des travaux de M. Parfouru, n° 16.

mis en valeur le fonds de l'Intendance d'Auch, le plus important des archives du Gers; M. Parfouru en entreprit le classement et, dès 1885, il en insérait l'état sommaire dans son *Rapport au préfet;* la mise en ordre de la série C fut poursuivie sans désemparer et le *Rapport* de 1886 contenait l'état sommaire des fonds des subdélégations d'Auch, Condom, l'Isle-Jourdain, Mirande et de l'élection d'Armagnac, celui de 1887 l'état sommaire des élections d'Astarac, Condomois et Bazadais, Lomagne. L'*Inventaire sommaire,* publié en 1892, contient, outre l'analyse de ces fonds, celle des papiers du Bureau des finances de la généralité d'Auch, du Bureau des traites foraines de Nogaro, des assemblées et des bureaux intermédiaires de la province de Gascogne et des départements d'Armagnac, d'Astarac, de Comminges, de Lomagne et de Rivière-Verdun; grâce au soin minutieux avec lequel il travaillait, grâce à la clarté et à la précision de ses analyses, M. Parfouru a su mettre en lumière les moindres détails intéressants, qui, noyés parfois dans le débordement des formules, risquaient d'échapper à la perspicacité des érudits. La sobre introduction dont il a fait précéder son volume donne une idée fort exacte de la composition et de l'intérêt des fonds qui y sont catalogués, et apporte à l'histoire de l'administration provinciale une très utile contribution, à côté de laquelle il convient de mentionner la correspondance du célèbre intendant d'Étigny, retrouvée par notre confrère dans le fonds de l'Intendance d'Auch et publiée par lui quelques années plus tôt.

A ces travaux, considérables cependant, ne se borna pas l'activité professionnelle de M. Parfouru; sans parler du classement et du répertoire, demeuré manuscrit, du chartrier de M. le marquis de Gontaut-Biron, conservé au château patrimonial de Saint-Blancard, il importe de signaler le soin méticuleux qu'apportait notre confrère dans l'inspection des archives communales, vérifiant, complétant et rectifiant au besoin la foliotation des registres, classant et numérotant les dossiers les plus précieux, composant et étiquetant lui-même chaque article. Les fonds municipaux de Condom, Fleurance et Nogaro furent dotés par lui d'inventaires qui, bien qu'ayant reçu l'approbation ministérielle, ne furent jamais publiés, sauf celui de Condom, dont cinq feuilles seulement furent livrées à l'impression; l'état sommaire du fonds de Montréal fut inséré dans le *Rapport au préfet*, en 1882, et accompagné d'extraits du compte communal de 1413. Signalons encore la colla-

boration de M. Parfouru au *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières* (Arch. départ. du Gers, p. 137-138; arch. commun. d'Estramiac, p. 328), au *Musée des Archives départementales,* dans lequel il publia (n° 105) la Charte des coutumes de Condom (26 mai 1314), et à l'*Annuaire... du Gers*, publication administrative effectuée sous la direction de l'archiviste départemental et dans laquelle il introduisit une partie historique, dont il assuma toute la charge à diverses reprises. Appliquant même sa science et son zèle à un domaine voisin de celui des archives, il rédigea le *Catalogue des incunables de la bibliothèque d'Auch,* en tête duquel il narra l'histoire de cet établissement[1]. Il en énuméra aussi les manuscrits dans l'*Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France* de M. Ulysse Robert, p. 209-210; puis il en dressa un catalogue, dont il se dessaisit, avec le plus entier désintéressement, au profit de notre confrère M. Léon Cadier, qui en profita largement pour l'établissement de celui qu'il fit paraître au tome IV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*[2].

Un labeur aussi considérable avait rapidement familiarisé M. Parfouru avec l'histoire de la Gascogne, de ses institutions et des familles qui l'avaient illustrée ou simplement habitée; son obligeance, toujours prête à rendre service, n'avait pas tardé à lui conquérir des relations excellentes et de solides amitiés. Aussi, personne mieux que lui n'était indiqué pour promouvoir l'organisation du travail historique dans la région; correspondant de la Commission archéologique du midi de la France, aux séances de laquelle il aimait à se rendre, il fut, en outre, l'un des premiers fondateurs, avec M. l'abbé Couture, son prédécesseur aux archives du Gers, avec M. l'abbé de Carsalade du Pont, aujourd'hui évêque de Perpignan, et sous le haut patronage de Mgr Gouzat, archevêque d'Auch, des *Archives historiques de Gascogne,* éditées depuis 1883 par la Société historique de Gascogne, et dans la publication desquelles, toujours modeste et dévoué,

1. *Annuaire administratif... du Gers*, 1884. Voir ci-dessous, à la Bibliographie, n° 21.

2. Voir la préface de M. L. Cadier dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France,* IV (1886), p. 387-390, et la notice de M. A. Lavergne dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, année 1905, p. 46.

il se réserva la correction des textes, besogne la plus ingrate et la plus fastidieuse. Lui-même donna à ce recueil en 1886, avec la collaboration de Mgr de Carsalade du Pont, les *Comptes consulaires de la ville de Riscle (1440-1507)*, document de premier ordre, écrit en langue d'oc et enregistrant jour par jour les événements auxquels se trouva mêlée cette petite ville gasconne au cours du xve siècle ; il en rédigea l'introduction tout entière, à l'exception du paragraphe relatif à l'impôt des lances, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres reconnut la valeur du travail en lui décernant une deuxième mention au Concours des Antiquités nationales, en 1893[1].

Le classement des fonds d'archives dont il avait la garde fournit à M. Parfouru la matière de divers travaux d'érudition dont on trouvera plus loin la liste, mais, chaque fois qu'il en eut l'occasion et le loisir, ses recherches personnelles le ramenèrent vers les études archéologiques, pour lesquelles il eut toujours une préférence marquée. A l'époque où M. Monédé faisait ses découvertes romaines au Halé, notre confrère « escaladait souvent le coteau bien connu des archéologues, et il ne manquait pas de signaler les découvertes épigraphiques aux journaux d'Auch, à un spécialiste, M. Allmer, de Lyon, et à la Société archéologique du midi de la France[2] ». Au Comité des Travaux historiques, dont il était correspondant depuis 1884, il envoyait une note sur les *Tumulus de Saint-Avit de Sempesserre (Gers)*[3]; mais, surtout, il s'intéressait à l'histoire de la cathédrale d'Auch, à laquelle il consacra plusieurs études de détail, dont l'une, relative à la construction, au cours du xviie siècle, de la voûte du chœur en style gothique, éveilla l'attention du public savant[4].

1. Voir le rapport lu par M. Aug. Longnon à la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 7 juillet 1893, rapport reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV, 1893, p. 584.

2. *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1905, p. 46.

3. Communication résumée, avec extraits, dans un rapport de M. Alex. Bertrand publié au *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1886, p. 437-439. Signalons encore ici une communication de notre confrère relative à l'*Empreinte d'un sceau de la ville de Dijon (XIVe siècle)*, résumée dans un rapport de M. Chabouillet (*Ibid.*, 1888, p. 256-258).

4. Ce travail a paru dans la *Revue de Gascogne* en 1882. Voir aussi les *Documents inédits relatifs à l'achèvement du grand porche et des tours de la cathédrale d'Auch* et le *Devis des grandes orgues de la cathédrale d'Auch*,

Tant de liens avaient ainsi attaché M. Parfouru à la Gascogne qu'on pouvait le croire définitivement fixé à Auch, où, bien qu'il vécût assez retiré, il s'était créé de très agréables relations; en outre, il avait vu son traitement augmenté peu à peu par le Conseil général, qui appréciait l'importance des améliorations introduites par lui dans son service. Cependant, il était toujours hanté par le souvenir de sa province natale et par le désir de se rapprocher des siens, et si, en 1879 et en 1880, il ne crut pas devoir accepter les postes qui lui furent successivement offerts à l'Administration centrale et aux archives départementales du Finistère, c'est qu'il craignait de perdre ainsi les occasions de revenir dans la région de son choix; d'ailleurs, le titulaire des archives d'Ille-et-Vilaine approchait de l'âge de la retraite, et notre confrère, qui avait déjà jeté ses regards du côté de Rennes depuis plusieurs années, recueillit sa succession en vertu d'un arrêté préfectoral du 26 septembre 1890. Lors de la session d'août 1891, le préfet le présentait au Conseil général « non comme un débutant, mais comme un archiviste ayant fait ses preuves et rendu déjà des services », et il ajoutait que son esprit laborieux « l'avait fait considérer par MM. les Inspecteurs généraux comme un collaborateur zélé et expérimenté, dont les travaux étaient rédigés avec autant d'intelligence que de soin ».

L'aspect élégant de son nouveau dépôt, l'alignement régulier et l'étiquetage complet de ses liasses purent quelque temps laisser croire à M. Parfouru qu'il avait enfin trouvé, après seize années de labeur obstiné dans le Gers, un poste où la besogne ingrate lui serait ménagée et où il n'aurait à donner ses soins qu'aux parties les plus agréables et les plus intéressantes du service : il lui fallut bientôt constater que la situation était tout autre, quand, dans un grenier, soigneusement dissimulées derrière une muraille de planches, il découvrit un millier de liasses provenant de versements récemment opérés par les bureaux de la préfecture et entassées sans aucun ordre; puis il s'aperçut que, dans les fonds anciens comme dans les dossiers modernes, les étiquettes étaient souvent bien loin de correspondre au contenu des articles et que

communications présentées au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, section d'archéologie, séance du 12 juin 1889, et résumées dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1889, p. 163.

le classement, n'existant en réalité qu'à la surface, était presque partout à faire. En outre, à peine était-il arrivé à Rennes que l'Administration centrale lui confiait la mission délicate d'incorporer au dépôt départemental et d'organiser le fonds très important du Parlement de Bretagne, demeuré au greffe de la Cour d'appel; sans doute, l'intervention éclairée de M. le premier président Maulion et l'obligeante érudition de M. le conseiller Saulnier furent d'un précieux secours à notre confrère, mais on demeure confondu en face du labeur vraiment surhumain accompli par lui dans les archives judiciaires. Les érudits qui ont naguère essayé des recherches dans les combles du Palais de justice se rappellent encore l'amoncellement informe de liasses et de registres de toutes dates et de toutes provenances qui y gisaient alors, pêle-mêle, sous une épaisse couche de poussière, et, quand on songe à ce qu'était un pareil spectacle, on comprend sans peine le cri de découragement que, malgré son ardeur au travail et son amour pour son métier, M. Parfouru laisse échapper dans son *Rapport au préfet*, en 1892. Depuis lors, les choses ont bien changé : la question de propriété des documents judiciaires ayant été définitivement tranchée, les papiers de la Cour d'appel furent laissés au greffe, tandis que ceux des anciennes juridictions étaient centralisés dans une partie des greniers du Palais, aménagée confortablement à cet effet; mais que de fois l'agrandissement ou l'amélioration des nouvelles salles vint, au désespoir de l'archiviste, interrompre et même bouleverser les travaux accomplis! Peu à peu, cependant, les divers fonds sont mis à part, le classement de chacun d'eux est entrepris et poursuivi avec succès, les minutes d'arrêts de Grand'Chambre, de Tournelle et d'Enquêtes sont groupées avec ordre, la reconstitution des dossiers de procédure est vigoureusement menée, et, dès le mois d'avril 1896, l'organisation du fonds du Parlement est poussée assez loin pour que le cadre de son classement, établi définitivement après d'inévitables tâtonnements, reçoive l'approbation du ministère de l'Instruction publique[1]; en même temps, aux dossiers provenant de la Cour d'appel ou déjà possédés par le dépôt départemental viennent s'ajouter en grand nombre ceux d'une foule de juridictions seigneuriales, provenant des greffes de tribunaux civils ou de justices de paix, de dons et d'acquisitions,

1. Ce cadre de classement est publié dans le *Rapport au préfet* de 1896.

et celui du Consulat de Rennes, demeuré au Tribunal de commerce jusqu'au mois de mars 1900.

En face de ce déluge, l'activité de notre confrère fut telle que chaque fonds est aujourd'hui débrouillé, chacune de ses parties séparée des autres et sommairement classée suivant l'ordre chronologique; les recherches sont devenues relativement faciles dans ces fonds, qui comptent cependant près de 13,000 articles, et le dépouillement des dossiers de procédure du Parlement, fort loin d'être terminé, a déjà eu pour résultat la constitution de plusieurs milliers de dossiers, dont le répertoire n'occupe pas moins de 15,000 fiches.

Mais, si la besogne fut longue, pénible et souvent fastidieuse, les résultats ne se firent pas attendre, et au découragement succéda bien vite, chez M. Parfouru, la joie des découvertes précieuses qu'enregistraient chaque année ses *Rapports au préfet :* ce furent, pour ne citer que les principales, d'abord les papiers des délégués de l'archevêque de Tours en Bretagne, qui lui fournirent la matière d'une intéressante publication, la première de celles qu'il consacra à l'histoire de Bretagne, puis ceux du Parlement de la Ligue à Nantes (1590-1598), jusqu'alors complètement inconnus, ceux de la chancellerie du Parlement, des Grands Jours de Bretagne, de nombreuses minutes notariales, les registres des délibérations de la Communauté des notaires de Rennes[1], les dossiers des tribunaux révolutionnaires et des commissions militaires de la même époque. D'autre part, la présence au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Malo de nombreux documents provenant de l'Amirauté et du Consulat de cette ville ayant été signalée dans les *Annales de Bretagne*[2] par un érudit particulièrement compétent en matière d'histoire maritime et coloniale, notre confrère se mit aussitôt en devoir d'en provoquer le transfert dans le dépôt dont il avait la garde. Ses démarches ne réussirent pas entièrement, mais il eut, du moins, la satisfaction de voir ces papiers incorporés aux archives départementales par une décision ministérielle du 21 décembre 1895; il les classa lui-même sommairement et les fit établir dans un local convenable, où la consulta-

1. On trouvera un état sommaire du fonds notarial des archives d'Ille-et-Vilaine dans le *Rapport au préfet* de 1893.

2. Note de M. Léon Vignols à la suite de son article : *Un capitaine improvisé. Singuliers exploits d'un capitaine de navire marchand (1730-1731)*, dans les *Annales de Bretagne,* t. VII, 1891-1892, p. 456-457.

tion en est devenue facile. Et, puisqu'il est ici question des accroissements dont M. Parfouru sut enrichir les archives d'Ille-et-Vilaine, il convient encore de mentionner de nombreux dons, provoqués le plus souvent par son heureuse intervention, et au premier rang desquels nous devons citer celui de M. Paul de la Bigne-Villeneuve et, surtout, celui des riches collections de notre éminent confrère Arthur de la Borderie[1].

La plupart des pièces ainsi offertes, papiers de famille et titres féodaux, avaient sensiblement augmenté l'importance de la série E, dont le classement fut en grande partie refondu par notre confrère, qui en dressa un répertoire sommaire très utile pour les recherches[2]. Dès son arrivée dans le département, les dossiers de la période révolutionnaire (série L), toujours intéressants, particulièrement dans la région de l'Ouest, avaient attiré son attention, et il en avait entrepris le classement, qu'il dut interrompre, à peine ébauché, pour se donner tout entier aux archives judiciaires; cependant, il n'avait jamais abandonné son premier projet, et, quand la circulaire ministérielle du 4 août 1903 vint prescrire la rédaction d'un *État sommaire de la série L*, il le reprit avec une ardeur qui ne connut pas de ménagements. Consacrant à ce travail plusieurs mois de l'été 1904, s'enfermant aux archives depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, se réservant à peine le temps nécessaire à ses repas, il procéda à la refonte complète de cette partie de son dépôt et la dota d'un répertoire qui est un véritable modèle du genre et qui reçut du ministère la plus élogieuse approbation; mais il avait trop présumé de ses forces, la maladie d'estomac dont il souffrait depuis longtemps s'aggrava dès lors au point que tout remède devint inutile, et il succombait au bout de quelques semaines, en dépit des soins dont l'entourait sa famille, auprès de laquelle il avait été chercher le repos. Officier d'Académie depuis 1885, il avait reçu en 1899 la rosette d'officier de l'Instruction publique.

La tâche qu'on l'a vu accomplir, si considérable qu'elle fût, ne suffit cependant pas à absorber tous ses instants durant les quinze années qu'il vécut à Rennes. On lui doit encore la rédac-

1. Un état sommaire des documents offerts par M. de la Bigne-Villeneuve se trouve dans les *Rapports au préfet* de 1894, 1896 et 1897; des collections léguées par M. de la Borderie dans les *Rapports au préfet* de 1901, 1902 et 1903.

2. Sur la constitution de cette série, voir le *Rapport au préfet* de 1897.

tion de l'*État général des fonds des archives d'Ille-et-Vilaine* et l'analyse de 1,250 articles de la série C (États de Bretagne), où nous retrouvons toutes les qualités de méthode, de soin, de clarté et de précision qui avaient marqué ses travaux antérieurs. L'accomplissement si consciencieux de ses devoirs professionnels ne l'empêcha pas de prendre une part fort active aux travaux des sociétés locales : admis dès son arrivée à Rennes dans la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, il devint bientôt l'un de ses vice-présidents, et sa modestie seule l'empêcha d'arriver à la présidence, malgré les instances pressantes de ses collègues, qui savaient apprécier également son érudition et son dévouement; à l'Association artistique et littéraire de Bretagne il prêta le plus actif concours, et il fut avec M. Loth, doyen de la Faculté des lettres, et M. Léon Vignols, l'un des fondateurs de la Société d'études historiques et géographiques de Bretagne. Sa collaboration aux recueils de ces diverses compagnies, aux *Annales de Bretagne*, aux Congrès des Sociétés savantes[1] et aux réunions des Sociétés des Beaux-Arts, dont il était correspondant[2], se manifesta par la publication de travaux dont on trouvera plus loin l'énumération et qui, bien que consacrés le plus souvent à des sujets purement locaux, présentent toujours, au point de vue de l'histoire générale, des aperçus intéressants; on retrouvera encore ses qualités de chercheur bien informé et de critique avisé dans l'Introduction et les notes dont il accompagna les *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, texte important pour l'histoire générale de 1562 à 1585 et pour celle de la vie privée au XVIe siècle, et dont il se fit l'éditeur avec M. G. Vallée, député du Pas-de-Calais.

Mais c'est principalement à l'Université qu'il sut exercer une heureuse influence au point de vue du développement des études historiques : cédant aux instances de M. Loth, doyen de la Faculté des lettres, M. Parfouru avait consenti, depuis le mois de janvier 1896, à se charger d'une conférence de diplomatique et de paléo-

1. M. Parfouru a publié dans des recueils locaux les travaux dont il a donné lecture dans ces congrès; on en trouvera plus loin l'indication. Il y faut ajouter la *Notice biographique de Marguerite Bouchard, comédienne de campagne, fille du vicomte de Montemajor et de Juliette de Begaignon* (1670-1728), lue au congrès de 1904, séance du 17 août, session d'histoire et d'archéologie, et demeurée inédite; un résumé en a été publié dans le *Bulletin historique et philologique*, année 1904, p. 108.

2. Arrêté ministériel du 26 mars 1887.

graphie pour les candidats à la licence et au diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Par l'esprit de méthode qu'il sut y apporter, par le soin scrupuleux avec lequel il préparait chacune de ses leçons et, plus encore peut-être, par le dévouement inlassable avec lequel il continuait, aux archives, les leçons commencées à l'Université, perfectionnant l' « apprentissage scientifique » de ses élèves en les aidant dans leurs recherches, en leur suggérant des sujets de travaux, en leur signalant les « pistes » à suivre, en leur mettant sous les yeux les documents originaux ou les publications imprimées dont il avait composé, suivant un choix judicieux, la bibliothèque historique annexée par lui à son dépôt, il avait rapidement conquis la sympathie, l'estime, l'amitié et la reconnaissance des professeurs et des étudiants; les uns et les autres ont vivement ressenti sa perte et conserveront longtemps le souvenir ému des relations qu'ils eurent avec lui. Homme du caractère le plus droit et du commerce le plus sûr, savant distingué et d'une obligeance inépuisable, travailleur souvent trop modeste et désintéressé, telles furent les nobles qualités qui caractérisaient notre regretté confrère, dont la mort a douloureusement affligé tous ceux qui l'ont connu.

André Lesort.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE M. PARFOURU.

1. *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye (1553-1587).* Paris, 1901, in-8°, 248 p., pl. — *Supplément.* Paris, 1901, in-8°, 24 p. [en collaboration avec M. G. Vallée[1]].

2. *Musée des Archives départementales, recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, des mairies et des hospices.* Paris, 1878, in-4°, et album [n° 105, p. 222-268 : Charte communale de Condom, du 26 mai 1314].

1. Ces *Mémoires* ont d'abord paru sous un autre titre dans les *Annales de Bretagne* (voir plus loin, n° 14), mais, dans le tirage à part, l'Introduction et l'annotation ont été fort développées, et on y a ajouté des appendices, une table et des illustrations qui en font vraiment une nouvelle publication.

3. *Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*, publié par Ulysse Robert. Paris, 1879-1896, in-8° [Bibl. d'Auch, p. 209-210; publ. en 1881].

4. *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières.* Paris, 1886, in-8° [Arch. départ. du Gers, p. 137-138; arch. comm. d'Estramiac, p. 328].

5. *Les Comptes consulaires de Riscle (1440-1507)*, dans les *Archives historiques de la Gascogne*, fasc. 12 (Auch, 1886) et 13 (Auch, 1892), formant un vol. in-8° de LXXIV-662 p. [en collaboration avec M. l'abbé de Carsalade du Pont].

6. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gers, archives civiles, série C.* Auch, 1892, in-4°, 17-355 p. — *Ille-et-Vilaine, archives civiles, série C*, t. II. Rennes, 1892, in-4°, 432 p. [les articles C 3733-3796, p. 401-431, sont dus à M. Parfouru; toute la partie antérieure a été rédigée par son prédécesseur, M. Quesnel]. — *Ille-et-Vilaine, archives civiles, série C*, t. III; en cours d'impression [articles C 3797-4991, p. 1-254].

7. *État général par fonds des archives départementales.* Paris, 1903, in-4° [Ille-et-Vilaine, p. 296-310, et à part].

8. *État sommaire de la série L des archives départementales;* en cours d'impression [Ille-et-Vilaine].

9. *Une saisie de navires marchands anglais à Nantes en 1587*, dans les *Annales de Bretagne*, t. VIII, 1892-1893, p. 383-402 et 597-621 [1].

10. *Les Irlandais en Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles* (*Ibid.*, t. IX, 1893-1894, p. 524-533, et à part). Rennes, 1894, in-8°, 12 p.

11. *Une mutinerie d'écoliers au collège de Rennes en 1629* (*Ibid.*, t. IX, 1893-1894, p. 534-543, et à part). Rennes, 1894, in-8°, 12 p.

12. *Une révolte d'écoliers au collège de Vannes* (*Ibid.*, t. X, 1894-1895, p. 228-246, et à part). Rennes, 1895, in-8°, 9 p.

13. *Un ancien terme de pratique* [mari plus qu'annal] (*Ibid.*, t. XIII, 1897-1898, p. 327).

14. *Brief discours de la vie de Mme Claude du Chastel par son*

1. Ce travail avait été lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, séance du 7 juin 1892. Voir le résumé publié dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, année 1892, p. 262.

mari, Charles Gouyon, baron de la Moussaye (1553-1587) (*Ibid.*, t. XIV, 1898-1899, p. 316-366 et 590-609; t. XV, 1899-1900, p. 77-115, 210-267 et 574-596; t. XVII, 1901-1902, p. 86-111). Publié à part, avec des modifications, sous le titre de *Mémoires de Charles Gouyon*. Voir ci-dessus, n° 1.

15. *Documents relatifs à la réception de Jean-Baptiste Garnier du Fougeray comme chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal*, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1902, p. 71-78.

16. *Inventaire des cartulaires du chapitre d'Auch*, dans l'*Annuaire administratif, statistique, historique et commercial du département du Gers*, année 1879, p. 303-328.

17. *Note sur la citadelle de Condom* (*Ibid.*, année 1880, p. 309-316).

18. *Établissement de garnison et organisation d'un corps d'armée contre la ligue en Gascogne en 1591* (*Ibid.*, année 1881, p. 310-324).

19. *Procès-verbal de l'état des villes de Nogaro, Barcelonne et Riscle après les guerres de religion* (*Ibid.*, année 1882, p. 311-323).

20. *Statuts de la confrérie des tisserands d'Auch (1490)* (*Ibid.*, année 1883, p. 329-336).

21. *Les Incunables de la bibliothèque d'Auch* [article précédé d'une notice historique sur la bibliothèque] (*Ibid.*, année 1884, p. 337-354). Publié à part sous le titre de *Catalogue des incunables de la bibliothèque d'Auch*. Auch, 1884, in-12, 20 p.

22. *Lettres et mémoires inédits de l'intendant d'Étigny* (*Ibid.*, année 1885, p. 335-364, et à part). Auch, 1885, in-12, 31 p.

23. *L'Instruction publique à Fleurance avant 1789* (*Ibid.*, année 1887, p. 333-348, et à part). Auch, 1887, in-12, 16 p. Reproduit dans *le Cinquantenaire de l'École des Frères de Fleurance (1848-1898)*. Auch, 1898, in-8°, p. 37-48.

24. *Nomenclature des édifices religieux et civils du Gers vendus comme biens nationaux* (*Ibid.*, année 1888, p. 331-362; année 1889, p. 329-350; année 1890, p. 331-347).

25. *Anciens livres de raison de familles bretonnes conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine*, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3e série, t. XVI, p. 395-470, et à part. Saint-Brieuc, 1898, in-8°, 79 p.

26. *Note historique sur le Museum fondé à Auch en l'an II* [sui-

vie des catalogues de ce muséum en l'an IX et en 1820], dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1890, p. 249-257.

27. *Compte du temporel de l'évêché de Meaux (1425-1426)*[1], dans le *Bulletin de la Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, vol. II, p. 179-206 et 266-286, et à part. Paris, 1900, in-8°, 40 p.

28. *Capture d'un corsaire espagnol, près de Perros-Guirec, par les habitants de Lannion, 28 août 1648*, dans le *Bulletin de la Société d'études historiques et géographiques de Bretagne*, 2e année, p. 32-37, et à part. Rennes, 1898, in-8°, 8 p.

29. *Un procès de sorcellerie au Parlement de Bretagne. La condamnation de l'abbé Poussinière (1642-1643)*, dans l'*Hermine*, 5e année, t. IX, p. 166-176, et à part. Rennes, 1893, in-8°, 11 p.

30. *Une rixe à Locronan pendant la procession de la Troménie, 14 juillet 1737* (*Ibid.*, 10e année, t. XIX, p. 12-21, et à part). Rennes, 1898, in-8°, 14 p.

31. *Les Délégués de l'archevêque de Tours en Bretagne (1578-1790)*[2], dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIII, p. 381-446, et à part. Rennes, 1894, in-8°, 70 p.

32. *Les Comptes d'un évêque et les anciens manoirs épiscopaux de Rennes et de Bruz au XVIIIe siècle*[3] (*Ibid.*, t. XXIV, p. 221-265, et à part). Rennes, 1895, in-8°, 47 p.

33. *La Torture et les exécutions en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*[4] (*Ibid.*, t. XXV, p. 245-280, et à part). Rennes, 1896, in-8°, 38 p.

1. Travail présenté au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, section d'histoire et de philologie, séance du 20 avril 1897, et résumé dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, année 1897, p. 147.

2. Travail présenté au même Congrès, même section, séance du 25 mai 1891, et résumé dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, p. 161.

3. Travail présenté au même congrès, même section, séance du 28 mars 1894, sous le titre : *Notice sur Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Rennes de 1723 à 1732*. Voir le *Bulletin historique et philologique*, année 1894, p. 63.

4. Travail présenté au même congrès, même section, séance du 18 avril 1895. Voir le *Bulletin historique et philologique*, année 1895, p. 355.

34. *Date du décès de Jean d'Estrades, abbé de Saint-Melaine* (*Ibid.*, t. XXVI, p. 243-248).

35. *Lettres du peintre L.-J. Delaunay (1721-1726)* (*Ibid.*, t. XXVII, et à part). Rennes, 1898, in-8°, 38 p.

36. *Inventaire des archives de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes par Gilles de Languedoc (1720)* (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 205-284, et à part). Rennes, 1899, in-8°, 83 p.

37. *Une course de quintaine à Availles en 1507* (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 285-296, et à part). Rennes, 1899, in-8°, 14 p.

38. *Dépenses de Pierre Botherel, vicomte d'Apigné* (*Ibid.*, t. XXXI, p. 143-250, et à part). Rennes, 1902, in-8°, 112 p.

39. *Les Anciennes Tapisseries du Palais de justice de Rennes*[1], dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Compte-rendu des séances*, t. XXVIII, année 1904, p. 179-197, et à part. Paris, 1904, in-8°, 23 p., pl.

40. *Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch (1617-1620)*, dans la *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 201-222, et à part. Auch, 1882, in-8°, 15 p.

41. *Voyages de deux bourgeois d'Auch à la cour de France en 1528 et 1529* (*Ibid.*, t. XXX, et à part). Auch, 1889, in-8°, 16 p.

Comptes-rendus critiques dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et les *Annales de Bretagne*.

1. Travail lu à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, séance du 6 avril 1904.



BIBLIOGRAPHIE.

L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. 3e partie : *les Porphyrogénètes Zoé et Théodora (1025-1057)*. Paris, Hachette et Cie. 1 vol. in-8° jésus, contenant 294 grav. et 11 pl. hors texte. Br. : 30 fr.; cart. : 35 fr.; rel. : 40 fr.

M. Schlumberger termine l'important ouvrage qu'il a consacré à l'histoire des basileis byzantins aux xe et xie siècles par le récit des événements qui se sont déroulés dans l'empire grec sous les règnes de Constantin VIII, de Zoé et de Théodora. L'intérêt de ce dernier volume, où nous est exposée l'histoire des trente-deux dernières années de la dynastie macédonienne, ne le cède en rien à celui des deux tomes précédents. La période si troublée dont traite M. S. est une des plus curieuses de l'histoire byzantine et présente un incroyable mélange d'événements terribles et étranges, « de crimes très vils et de raffinements d'élégance ». Avec son talent coutumier, M. S. fait revivre aux yeux du lecteur toute une série de personnages curieux : Constantin VIII, Romain Argyros, Michel IV, Constantin Monomaque, que domine tous la personnalité bizarre de la basilissa Zoé. Pour une grande partie de l'histoire qu'il raconte, l'auteur avait comme source la précieuse chronique de Psellos; il a su en tirer si habilement parti pour donner à son récit de la vie et du mouvement que plus d'une fois le lecteur se prend à croire qu'il parcourt quelque conte des *Mille et une Nuits*.

Le premier chapitre est consacré au règne de Constantin VIII. On sait que ce dernier, associé à la couronne par son frère, n'avait eu en réalité, du vivant de Basile, aucune part au gouvernement. Basile connaissait bien le caractère de Constantin et l'avait toujours tenu éloigné des affaires. Aussi, quand ce dernier devint seul maitre de l'empire, n'était-il nullement préparé à remplir le rôle qui lui était échu et se laissa-t-il griser par la toute-puissance. Tenu jusqu'alors à la portion congrue, le successeur de Basile II, en se trouvant tout d'un coup à la tête des énormes richesses accumulées par son frère, s'empressa de donner libre cours à ses passions. Le jeu, les femmes, les chevaux

eurent bien vite dévoré les trésors de l'empire, et, si l'on ne vit pas le basileus se mettre à la tête de ses armées, on put le voir entrainer lui-même les chevaux qu'il préparait pour l'hippodrome et prendre part de sa personne au jeu de la palestre, qu'il remit en honneur.

Désireux de mener en paix une vie de plaisirs et voulant, comme dit un chroniqueur, « poursuivre son existence de volupté en véritable esclave de son ventre et de Vénus », le basileus abandonna le soin de gouverner à un certain nombre d'eunuques, ses familiers. Ceux-ci eurent bien vite fait place nette et congédièrent les excellents fonctionnaires depuis si longtemps mis à l'épreuve par Basile II. Pour s'assurer la tranquillité, et craignant constamment de voir surgir un compétiteur au trône impérial, Constantin poursuivit de sa haine les principales familles byzantines. Les Bourtzès, les Comnène, les Phocas, les Skléros furent successivement victimes de la méfiance du basileus. Le peuple ne fut pas davantage épargné, et Constantin, poussé par ses besoins d'argent, exigea non seulement le paiement intégral de l'impôt, mais réclama encore toutes les sommes dues au Trésor, sans tenir compte des délais accordés par Basile II.

La politique extérieure de Constantin VIII fut sans gloire; il convient, toutefois, de signaler le traité conclu avec le khalife fatimite Al-Zahir et les négociations poursuivies avec l'empereur Othon pour faire épouser à Conrad une des filles du basileus. Ce projet de mariage présente un intérêt particulier, car Constantin n'ayant pas de fils, sa fille se trouvait l'héritière de l'empire grec; en recherchant la main d'une princesse byzantine pour le fils d'Othon, la diplomatie allemande songeait évidemment à amener la réunion des deux empires.

La mort de Constantin empêcha ce projet d'aboutir. L'empereur laissait trois filles, dont on a pu dire « qu'elles étaient à sa cour les seules femmes dont il ne se fût jamais soucié ». L'aînée, Eudoxie, était entrée au couvent; les deux autres, Zoé et Théodora, étaient déjà d'âge très mûr quand leur père mourut (1028). Soucieux de sa tranquillité, Constantin VIII s'était bien gardé de se donner des gendres; toutefois, quand il sentit sa fin approcher, il se ravisa, et décida de marier sa fille Zoé, qui, déjà, approchait de la cinquantaine. Le choix du basileus se porta sur le drongaire Romain Argyros. Ce projet rencontra toutefois un obstacle : Argyros était marié. Constantin ne se laissa pas embarrasser pour si peu; il fit arrêter Romain et « le mit en demeure d'épouser sur-le-champ la Porphyrogénète, de partager avec elle la couche et le trône impérial ou d'aller voir en lieu clos s'il y avait des juges à Byzance ». Les arguments impériaux parurent irrésistibles, et Constantin put mourir en paix après avoir donné un mari à sa fille.

Une des parties les plus amusantes du livre de M. S. est celle qu'il a consacrée à l'histoire des amours de Zoé. La basilissa ne tarda pas à prendre en horreur son mari; elle lui reprochait de ne point mettre à

sa disposition des sommes d'argent assez considérables; mais son principal grief contre Romain Argyros était d'un ordre tout différent. L'impératrice, très sensuelle, et oubliant son âge (elle avait plus de cinquante ans) et celui de son mari (il avait plus de soixante ans), en voulait surtout au basileus d'avoir rompu tout commerce charnel avec elle. Quand elle vit que ni ses charmes, ni les philtres magiques auxquels elle avait recours ne pouvaient triompher de la froideur de son mari, elle chercha ailleurs des consolations. Son choix se porta sur un jeune homme de vingt ans, Michel, archonte du Panthéon et frère de l'eunuque Jean, confident de l'empereur. Michel vit tout le parti qu'il pouvait tirer de la passion de la vieille basilissa et joua habilement son rôle de favori. La liaison de l'impératrice s'étala bientôt avec une audacieuse impudeur. Psellos affirme qu'on surprenait à tout instant les deux amoureux couchés côte à côte sur le même lit de repos et que l'on voyait l'impératrice se presser contre son amant en lui prodiguant les noms les plus tendres. Michel arriva aisément à persuader à sa maitresse de lui donner la couronne. En avril 1034, Romain mourait assassiné, et aussitôt Michel était couronné. Le nouveau basileus ne régna que six ans; il mourut en 1040, consumé par le remords. Zoé laissa donner la couronne impériale à un neveu de Michel IV, Michel V. Ce dernier n'eut rien de plus pressé que de faire enfermer sa bienfaitrice dans un couvent. Michel V avait compté sans l'attachement du peuple de Byzance pour la dynastie légitime. Dès que fut connue la nouvelle de l'arrestation de la basilissa, la population de Constantinople se souleva et réclama la mise en liberté de Zoé. Pour calmer la fureur populaire, le basileus se décida à faire revenir l'impératrice. Ceci ne faisait point l'affaire des chefs du mouvement, qui, en voyant Zoé prisonnière du basileus, décidèrent de proclamer la dernière des filles de Constantin VIII, Théodora, enfermée dans un couvent depuis de longues années. On choisit Théodora non pour l'opposer à Zoé, car on proclama ensemble les deux princesses, mais seulement pour empêcher Zoé de traiter avec Michel V, qui la tenait en son pouvoir. L'émeute triompha. Zoé et Théodora furent reconnues comme les impératrices légitimes et Michel V fut assassiné.

Pendant quelque temps, les deux sœurs régnèrent seules; mais on s'aperçut bien vite que cette situation ne pouvait durer, car, entre ces deux vieilles femmes, dont l'une avait passé toute sa vie enfermée dans un cloître, la discorde ne cessait de régner. Toutes deux se montraient également incapables de gouverner et ne savaient que mêler aux affaires les plus sérieuses les futiles distractions du gynécée. On décida donc, et ce fut sans doute sans grande peine, Zoé à se remarier. En juin 1042, la fille de Constantin VIII épousait Constantin Monomaque. Théodora passe alors à l'arrière-plan; elle ne reparaitra qu'en 1055, à la mort de son beau-frère. De son côté, Zoé s'efface devant Constan-

tin; très vieillie, la basilissa se désintéresse des affaires de l'État; elle vit retirée au fond du palais et s'occupe à fabriquer des parfums et des onguents rares. C'est là chez elle une si violente passion qu'elle laisse son mari installer à côté d'elle sa maîtresse, Skléra, parce que celle-ci a su flatter les goûts de la vieille impératrice en lui donnant toutes les drogues nécessaires pour la confection des parfums. Dans les cérémonies, la maîtresse impériale, décorée du titre d'Augusta, figure à côté des deux impératrices. C'est d'ailleurs un assez piètre personnage que le dernier mari de Zoé. M. S. a réuni ce que l'on peut dire de plus intéressant à son sujet dans le chapitre qu'il a consacré à l'Académie de Byzance et à l'Université telle que Monomaque, inspiré par Psellos, la réorganisa.

Au milieu des intrigues qui avaient rempli les premières années du règne de Zoé, les affaires extérieures avaient été fort négligées. Si la prise d'Édesse par Maniakès avait jeté un nouvel éclat sur les armes impériales, la défaite d'Argyros lors de l'expédition d'Alep, les invasions des Musulmans de Syrie, celles des Petchénègues sur le Danube, l'établissement des Normands en Italie avaient fortement compromis la sécurité de l'empire. Sur tous ces faits, M. S. nous fournit de nombreux et intéressants renseignements. De même on lira avec intérêt le chapitre consacré au schisme de 1054. L'ouvrage se termine par le récit des événements depuis la mort de Constantin Monomaque (1055) jusqu'à l'entrée d'Isaac Comnène à Constantinople (1057).

L'illustration de ce dernier volume est aussi soignée et encore plus abondante que celle des tomes précédents. Les excellentes reproductions qui illustrent presque chacune des pages du livre ne seront pas pour le lecteur un des moindres attraits de l'*Épopée byzantine*. Disons, en terminant, que M. S. nous promet un fascicule consacré aux tables. Espérons qu'il ne nous fera pas trop attendre cet utile complément de l'œuvre si intéressante et si considérable qu'il vient de terminer.

F. CHALANDON.

P. IMBART DE LA TOUR. *Les Origines de la Réforme. La France moderne*. Paris, Hachette, 1905. In-8°, XIII-572 pages.

Quelles furent les causes de la Réforme? Les réponses faites à cette question n'avaient guère varié jusqu'ici : la tyrannie pontificale, les abus du clergé, la révolution intellectuelle inaugurée par la Renaissance restaient toujours les raisons les plus communément proposées pour expliquer cette révolution religieuse du XVIe siècle, qui, avec la révolution politique de 1789, demeure l'un des plus grands faits de notre histoire moderne.

M. Imbart de la Tour, dans le premier volume d'une histoire de la

Réforme en France, intitulé : *les Origines de la Réforme,* entreprend de démontrer que, « au XVIe siècle, absolutisme papal, relâchement des mœurs, humanisme n'auraient pas réussi à faire une révolution, si d'autres causes n'avaient rendu un changement inévitable; ces causes tiennent moins à l'état de la religion qu'à l'état de la société ». « Il faut, en effet, renoncer, dit-il, à cette idée qu'une révolution religieuse porte uniquement ses causes en elle-même. Presque toujours, ces grandes secousses morales sont précédées de changements sociaux. Tel fut le sort du boudhisme dans l'Inde, de l'islam en Arabie. Le christianisme, en tant que fait historique, n'a pas échappé à cette loi... En serait-il autrement de la Réforme? » Non, répond l'auteur, car, si l'on considère les profonds changements politiques, économiques et sociaux qui se sont opérés en France au moins à la veille de la Réforme, et si l'on réfléchit au rapport étroit qui unit entre elles toutes les manifestations de la vie collective : religion, culture, politique, économie, il sera impossible de ne pas voir dans ces changements les véritables causes de la Réformation française.

Dans l'ordre politique, la substitution de l'absolutisme, c'est-à-dire du principe romain de souveraineté à la monarchie chrétienne et féodale du moyen âge, évolution se traduisant d'un côté par la victoire de la royauté sur l'Église, détournée de son idéal démocratique et dépouillée de son autonomie et de son indépendance, d'un autre côté par le triomphe de la monarchie sur cette féodalité, de qui la France avait reçu, en somme, ses premières libertés publiques; — dans l'ordre économique, la renaissance agricole amenant la répartition de la terre entre un plus grand nombre de mains et accroissant la rente du sol, la renaissance industrielle et commerciale permettant la reconstitution et l'accroissement de la fortune mobilière, et, de ce double fait, les conditions de la vie matérielle se modifiant, le luxe et le bien-être se répandant partout; — dans l'ordre social, enfin, l'affaiblissement de l'action du clergé, la décadence politique et matérielle de la noblesse, l'avènement au pouvoir de la bourgeoisie, qui devient la classe dirigeante de la nation, l'amélioration du sort des classes rurales et par contre l'abaissement de la condition du prolétariat urbain; telles sont les transformations radicales qui, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, changent la face, la structure, les besoins, l'esprit même de l'ancienne France et que M. Imbart de la Tour étudie avec la plus admirable méthode, la critique la plus sûre et un soin d'autant plus minutieux que c'est donc là, et non ailleurs, qu'il voit les raisons propres de l'évolution religieuse qui est sur le point de s'opérer. « C'est dans ce milieu, dit-il, que va naitre notre Réformation française. Elle y plonge ses racines; elle y grandit. Nous aurons à voir si elle a été à son tour une réaction ou une conséquence et peut-être l'une et l'autre,

un réveil des idées anciennes, démocratiques et libérales, ou l'application aux choses de la croyance de cet esprit autoritaire et aristocratique qui devenait l'esprit même de la société. »

Dans ces lignes se laisse entrevoir le plan grandiose que l'auteur s'est tracé. Le seul reproche que je me permettrai de lui faire à ce sujet c'est peut-être de ne pas avoir développé plus largement ses conclusions, plus précisément fixé comment et pourquoi l'ordre nouveau de choses qu'il a si admirablement décrit allait avoir la Réforme pour conséquence. Nous ne perdrons rien pour attendre, je n'en doute pas d'ailleurs, car nul doute que ces conclusions ne nous soient brillamment exposées dans le volume suivant. Et n'est-ce pas dire avec quelle impatience nous espérons la suite prochaine de cette œuvre magistrale, de haute tenue littéraire et l'une des plus remarquables qui aient paru en ces derniers temps.

Pierre de Vaissière.

Charles Felgères. *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues depuis ses origines (XIe siècle) jusqu'à 1789*, avec une préface de M. le conseiller Boudet. Paris, Champion [1904]. In-8°, xi-518 pages.

J'ai déjà rendu compte ici même[1] de deux chapitres de ce livre publiés à part en 1903, et les éloges que je faisais alors des recherches et de la méthode de travail de M. Felgères peuvent entièrement s'appliquer à son ouvrage, maintenant terminé. Très curieux au point de vue de l'histoire de la féodalité, de celle des guerres anglaises et des luttes religieuses dans la Haute-Auvergne, il l'est aussi par le tableau singulièrement vivant que nous trace M. F. de la vie intérieure de la petite ville de Chaudesaigues. D'abord simple communauté à syndic, puis érigée en commune avec des consuls, promue, enfin, au rang de « ville close », elle compte de bonne heure parmi les centres les plus prospères du haut pays d'Auvergne. L'auteur passe successivement en revue les divers organes administratifs, judiciaires, ecclésiastiques de la cité, étudiant tour à tour l'organisation de son consulat, le fonctionnement de la justice et de la police, les privilèges du chapitre, les droits et devoirs seigneuriaux et les rapports de la ville avec ses suzerains, les impôts, les routes et corvées, les milices, l'assistance publique, les écoles, l'agriculture, le commerce et l'industrie, pour terminer par des considérations particulièrement intéressantes sur la condition morale et matérielle des différentes classes d'habitants à la veille de la Révolution. Et cette étude n'est ni sèche, ni monotone; car, d'une part, M. F. sait toujours dégager des faits leur signifi-

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1903, t. LXIV, p. 625-627.

cation sociale, caractéristique des lieux et du temps, préciser leur portée et leur intérêt au point de vue de l'histoire générale, et, d'autre part, il a soin de couper son récit et de le rompre par d'amusants et piquants récits où se peignent à merveille les mœurs de l'époque et qui donnent infiniment de saveur à telles ou telles de ses pages. L'affaire des *Picoreurs* de 1609 (p. 310 et suiv.), les démêlés des Chaudesaiguais et de leurs seigneurs (p. 359-360), les curieux détails sur les confréries de *Pénitents* à Chaudesaigues (p. 424 et suiv.), le tableau des émeutes causées par la famine au XVIIIe siècle (p. 433 et suiv.) sont autant de morceaux à citer dans ce livre, qui contribuera pour sa part, une part très large, à la renaissance déjà si marquée des études historiques dans la région que l'on nommait autrefois le haut pays d'Auvergne[1].

Pierre DE VAISSIÈRE.

F. PASQUIER. *Archives du château de Léran. Inventaire de documents concernant Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne, sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII (1466-1493).* Toulouse, Privat, 1905. In-4°, 61 pages.

Il n'est certainement pas, dans le midi de la France, de chartrier privé plus important que celui du château de Léran (Ariège), qui appartient à M. le duc de Lévis-Mirepoix. Déjà quelques érudits l'ont connu et utilisé, Auguste Molinier entre autres, pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc,* mais on saura bientôt, lorsque sera publié l'*Inventaire* dont la présente brochure n'est qu'un extrait, combien il contient encore de documents importants et inédits.

Le fonds Boffille de Juge, venu, on ne sait trop comment ni à quelle époque, aux mains des Lévis, méritait assurément l'honneur que lui a fait M. Pasquier. Il comprend 217 documents d'importance il est vrai fort inégale, mais dont la plupart sont vraiment curieux pour l'histoire de cet aventurier qui parvint à une si haute fortune dans la seconde moitié du XVe siècle. Sur Boffille, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne, sur ses démêlés en qualité de comte de Castres avec l'évêque de cette ville Jean d'Armagnac, frère cadet de Jacques, duc de Nemours, les documents de Léran apportent des éléments d'information tout à fait nouveaux. Ils permettent d'ajouter de nombreux traits à l'esquisse brillamment tracée par P.-M. Perret.

L'introduction rédigée par M. Pasquier est excellente[2]. On ne saurait

1. Au moment où s'agite de nouveau la question de la publication intégrale des cahiers de doléances des paroisses en 1789, je crois devoir signaler que M. F. nous donne en pièces justificatives le texte des cahiers de doléances des trois paroisses de Chaudesaigues, d'Anterrieux et d'Espinasse (Cantal).

2. Quelques documents publiés par la *Revue de Gascogne* (t. XXXIV, 1893,

trop le remercier de son zèle à nous faire connaître les riches archives dont M. le duc de Mirepoix fait si libéralement et si intelligemment les honneurs aux historiens.

Ch. SAMARAN.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Généralités, 730, 786.

Sciences auxiliaires. — Paléographie, 753. — Bibliographie, 750, 832. — Manuscrits, 641, 658, 663, 689, 751, 788, 789, 790. — Typographie, 726, 793.

Sources, 751. — Chroniques, 643, 743. — Correspondance, 761, 843. — Archives, 737, 754, 777, 806. — Cartulaires, 675, 676, 682, 689, 718, 739, 758. — Regestes, 803. — Pouillés, 800. — Testaments, 757. — Comptes, etc., 659, 696, 738.

Biographie, généalogie, 679. — Hainaut, 770; Liège, 792; Normandie, 765. — S. Adalbert, 809; s. Aignan, 820; Aleran, 794; Jean Berry, 766; Berthold de Ratisbonne, 653; Du Marest, 696; Étienne de Tournai, 655; Foulques de Neuilly, 678; Grégoire VII, 667; Guibert de Nogent, 779; Guillaume de Namur, 654; Henri III d'Angleterre, 671, 715; Henri IV de Castille, 643; Innocent III, 666, 762, 763; Jean XXII, 739; Justinien, 719; Lemaczon, 664; Louis XI, 761; Louis de France, fils de Louis XI, 813; s. Martin, 824; s. Maur, 727; s. Patrice, 669; Pétrarque, 721, 782; Pie II, 843; Richemont, 835; s. Stamp, 780; Thun, 747.

Institutions, 652, 710, 755, 804, 833.

Histoire économique, mœurs, 672, 683, 698, 709, 722, 732, 740, 778, 815, 825.

Sciences, 776.

p. 350-351) lui auraient fourni certains renseignements curieux sur Louis d'Abenable.

Les analyses rédigées par l'abbé Gabaldo, qui fut aumônier du château de Léran, manquent parfois de la précision que l'on exige aujourd'hui pour les travaux de ce genre, mais elles sont heureusement assez détaillées pour que le lecteur puisse faire de lui-même les rectifications nécessaires.

Quelques erreurs se sont glissées dans les noms de personnes et de lieux.

Langues et littératures. — Langues sémitiques, 720. — Latin, 692, 703, 725, 735, 775, 838. — Langues romanes, 741 ; français, 725, 791, 798, 836 ; italien, 657, 674, 680, 704, 708, 783, 797, 799, 805, 844. — Langues germaniques : anglais, 764. — Irlandais, 670. — Langues scandinaves, 656. — Langues slaves, 772.

Religions. — Judaïsme, 671. — Christianisme : papauté, 715, 744 ; conciles, 648, 695 ; ordres, 660, 686, 733, 837 ; liturgie, 690, 725 ; théologie, 692 ; schisme, 684. — Hétérodoxie, 735, 762.

Archéologie, 690, 693, 706, 713, 731, 724, 736, 748, 802, 826, 829, 831. — Architecture, 650, 651, 681, 717, 729, 774. — Sculpture, 816. — Peinture, 665, 742. — Ivoires, 768. — Armure, 819. — Campanographie, 688. — Horlogerie, 814. — Lipsanographie, 820. — Musique, 842. — Numismatique, 644, 654, 697, 700. — Héraldique, 668.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Afrique, 702 ; Allemagne, 755, 840 ; Amiens, 824 ; Angleterre, 671, 705, 825, 828 ; Aniane, 675 ; Apt, 815 ; Argonne, 827 ; Argovie, 774 ; Asie, 756, 841 ; Badajoz, 767 ; Besançon, 814 ; Basques, 837 ; Bayonvillers, 716 ; Belgique, 660 ; Bourgogne, 795 ; Bohême, 646, 649 ; Brandebourg, 784 ; Bresle, 759 ; Bretagne, 833 ; Bruges, 718 ; Caen, 689 ; Carniole, 817 ; Catalogne, 732 ; Châteauneuf-du-Faou, 687 ; Chauvency, 698 ; Constantinople, 691 ; Côte-d'Or, 737 ; Courlande, 758 ; Crète, 717 ; Croatie, 682 ; Crozant, 811 ; Damery, 661 ; Danemark, 740 ; Dijon, 683 ; Égypte, 749, 821 ; Eisenach, 743 ; Espagne, 771 ; Esthonie, 758 ; Europe orientale, 841 ; Fez, 711 ; Forest, 801 ; France, 660, 672, 710, 755, 796, 804, 823 ; Gand, 736 ; Gellone, 676 ; Guipuzcoa, 754 ; Hanse, 828 ; Hongrie, 734 ; Huelgoat, 687 ; Huysburg, 699 ; Irlande, 670 ; Italie, 685, 763, 807, 823 ; Josas, 796 ; Kremsmünster, 830 ; la Charité, 642 ; la Couture, 723 ; Landeleau, 687 ; Languedoc, 810 ; Larue, 729 ; Lassay, 651 ; Launay, 664 ; le Bec, 787 ; le Cateau, 773 ; le Chatelier, 650 ; Lescar, 748 ; les Places, 811 ; Lille, 752 ; Limoges, 722 ; Livonie, 758 ; Longchamp, 694 ; Louvain, 839 ; Mésopotamie, 756 ; Moisdon-la-Rivière, 650 ; Mons-en-Pevèle, 822 ; Murcie, 714 ; Narbonnaise, 812 ; Nice, 662 ; Niemes, 834 ; Nîmes, 644 ; Nogent-le-Rotrou, 668 ; Notre-Dame-de-Tudet, 745 ; Noyon, 800 ; Nuremberg, 802 ; Oschatz, 724 ; Osterode, 781 ; Padoue, 665, 782 ; Paris, 659, 709, 731 ; Pays-Bas, 693 ; Pérouse, 713 ; Perse, 756 ; Pise, 816, 831 ; Pitres, 759 ; Poitou, 760 ; Pons-Liadi, 759 ; Pontoise, 757 ; Reichenau, 701 ; Remiremont, 652 ; Ressons-le-Long, 712 ; Rouergue, 684 ; Royan, 785 ; Saintonge, 785 ; Saint-Pierre-en-Chastres, 746 ; Saint-Pierre-en-Demueyes, 677 ; Seine-Inférieure, 806 ; Shrewsbury, 647 ; Soest, 742 ;

Spire, 818 ; Tintignac, 707 ; Tournai, 688 ; Trondhjem, 769 ; Tugny, 673 ; Tunis, 728 ; Turin, 648, 695 ; Vadsten, 733 ; Val di Nievole, 829 ; Valernes, 738 ; Venise, 778 ; Vertou, 645 ; Veteres domus, 759 ; Zerbst, 803.

641. Aesop (der illustrierte lateinische) in der Handschrift des Ademar. Codex Vossianus lat. oct. 15, fol. 195-205. Einleitung und Beschreibung von Geo. Thiele. Leiden, A. W. Sijthoff, 1905. In-4°, v-68 p. et 22 p., 5 fig. (Codices graeci et latini photographice depicti duce biblioth. Scatone de Vries. Supplementum III.) 33 m.

642. Allard (Francis). Une ville du Nivernais. La Charité (épisodes de l'histoire de France). Nevers, Ropiteau, 1905. In-16, 204 p. 2 fr.

643. Alonso de Palencia. Crónica de Enrique IV, escrita en latin, traducción castellana, por D. A. Paz y Melia. Tomo II. Madrid, tip. de la Revista de archivos, 1905. In-8°, 499 p. (Colección de escritores castellanos, t. 127.) 5 p.

644. Amardel (G.). Les Monnaies de Nîmes coupées. Narbonne, impr. Caillard, 1905. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. VIII.)

645. Angot (Joseph). Étude sommaire sur Saint-Martin de Vertou (527-601), suivie de quelques notes sur la paroisse de Vertou (575-1904). Paris, Le Dault, 1905. In-8°, 74 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne.*)

646. Apianus (H.). Geschichte Böhmens, aus Grund zeitgenössischer Quellenforschungen zusammengestellt und m. kulturgeschichtlichen Einleitungen und Schlussbetrachtungen versehen. Leipzig, H. Apian-Bennewitz, 1905. In-8°, iv-306 p. 6 m.

647. Auden (T.). Shrewsbury. Historical and topographical account of the town. London, Methuen, 1905. In-8°, 324 p., avec ill. (Ancient Cities.) 4 s. 6 d.

648. Babut (E.-Ch.). La Date du concile de Turin et le développement de l'autorité pontificale au ve siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 28 p. (Extrait de la *Revue historique,* t. LXXXVIII.)

649. Bachmann (Adf.). Geschichte Böhmens. 2. Bd. Bis 1526. Gotha, F. A. Perthes, 1905. In-8°, xii-84 p. (Allgemeine Staatengeschichte. 31.) 16 m.

650. Balby de Vernon (de). Le Chatelier et l'église fortifiée de Moisdon-la-Rivière. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905. In-8°, 8 p. (Congrès archéologique de l'Association bretonne, sept. 1904.)

651. Beauchesne (de) et Lefèvre-Pontalis (Eugène). Le Château de Lassay (Mayenne) (étude historique et archéologique). Mamers, Fleury

et Dangin, 1905. In-8°, 41 p. et grav. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine,* t. LVII, 1905.)

652. Bergerot (V.-A.). Les Institutions municipales de Remiremont au moyen âge et sous l'ancien régime. Remiremont, impr. Ehkirch-Serrier, 1901. In-16, 203 p.

653. Bernhardt (E.). Bruder Berthold von Regensburg. Ein Beitrag zur Kirchen-, Sitten- und Literaturgeschichte Deutschlands im xiii. Jahrh. Erfurt, H. Günther, 1905. In-8°, iii-ii-73 p. 1 m. 50.

654. Bernays (Ed.). Un timbez de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418), émis en exécution de l'ordonnance du 12 décembre 1417. Bruxelles, J. Goemaere, 1905. In-8°, 12 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1905.) 0 fr. 75.

655. Bernois. Étienne de Tournai (1128-1203). Orléans, impr. Gont et Cie, 1905. In-8°, 110 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.*)

656. Bertelsen (H.). Dansk sproghistorisk Læsebog. Iste Del. Oldtid og Middelalder (400-1500). I : Tekster og sproghistoriske Oversigter. II : Kommentar og Ordliste. Kobenhavn, Gyldendal, 1905. In-8°, 182 et 168 p. 3 kr. 50.

657. Bertoni (Giulio). Il dialetto di Modena : introduzione, grammatica, testi antichi. Torino, casa edit. Ermanno Loescher, 1905. In-4°, viii-78 p. 4 l.

658. Blochet (E.). Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale. T. I, nos 1-720. Paris, Leroux, 1905. In-8°, vii-411 p. (Bibliothèque nationale.)

659. Borrelli de Serres. Livre de dépenses d'un dignitaire de l'église de Paris en 1284 (fragment). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1904. In-8°, 30 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XXXI.)

660. Boulmont (G.). Nos anciens ermites de la Belgique et du nord de la France. Tournai, A. Lechante et L. van Geébergen, 1905. Gr. in-8°, xvi-289-5 p. et grav. 5 fr. 50.

661. Bourgeois (C.). Recherches historiques sur Damery. Châlons, impr. O' Toole, 1905. In-8°, v-294 p., avec grav. et carte.

662. Bovis (Joseph-Albert). La Dédition de Nice à la dynastie de Savoie en 1388. Nice, impr. Malvano, 1905. In-8°, 25 p.

663. Breviarium (Das) Grimani, in der Bibliothek von San-Marco in Venedig. Vollständige photograph. Reproduction, hrsg. durch Scato de Tries und S. Morpurgo. 4. Lfg. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1905. In-fol., 145 pl. 200 m.

664. Brichet (Paul). La Chapelle de Launay et les Lemaczon (1493-1791). Angers, Germain et Grassin, 1905. In-8°, 27 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*.)

665. Broussolle (J.-C.). Études d'art, de voyage et de religion. Les fresques de l'Aréna à Padoue (étude d'iconographie religieuse). Paris, Dumoulin, 1905. Petit in-8°, 279 p., avec 52 dessins.

666. Brugerette (J.). Les Grands papes. Innocent III et l'apogée du pouvoir pontifical. Paris, Bloud et Cie, 1905. In-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent, n° 353.)

667. Brugerette (J.). Grégoire VII et la réforme du XIe siècle. Paris, Bloud et Cie, 1905. In-16, 64 p. (Science et Religion. Études pour le temps présent, n° 352.)

668. Bruyant (Pierre). Les Armoiries de Nogent-le-Rotrou et de ses anciens seigneurs. Bellême (Orne), impr. Levayer, 1905. In-8°, 26 p., avec dessins.

669. Bury (J. Bagnall). The life of St. Patrick and his place in history. New York, Macmillan, 1905. In-8°, XV-40 p. 3 s. 25.

670. Caithreim Cellachain Caisil. The victorious career of Cellachain of Cashel or the war between the Irishmen and the Norsemen in the middle of the 10th century. The original Irish text edited with translations and notes by Alexander Bugge. Kristiania, Jacob Dybwad, 1905. In-8°, XIX-168 p. 3 kr. 60.

671. Calendar of Plea Rolls of Exchequer of the Jews. Ed. by J. M. Rigg. Vol. I : Henry III. A. D. 1218-1272. London, Macmillan, 1905. In-4°. (Jewish Historical Society of England.) 16 s.

672. Canon (Victor). Précis d'histoire de la finance française, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Paris, l'auteur, 22, rue Saint-Marc, 1905. In-8°, XVI-274 p.

673. Cardon (Abbé), Bocquet (E.). Notice sur le village de Tugny et son vieux château. Essais sur leur histoire. Ham, impr. Juniet-Rasse, 1905. In-8°, 319 p.

674. Carducci (Giosuè). La canzone di Dante, Tre donne intorno al cor mi son venute. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1905. In-16, 50 p.

675. Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire d'Aniane, par l'abbé Cassan et E. Meynial. Tables. Montpellier, impr. centrale du Midi, 1905. In-4°, 94 p.

676. Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire de Gellone, par Paul Alaus, l'abbé

Cassan et E. Meynial. Tables. Montpellier, impr. centrale du Midi, 1905. In-4°, 114 p.

677. Chaperon (Jules). Recherches historiques sur Saint-Pierre-en-Demueyes, abbaye cistercienne du xiie siècle. Draguignan, impr. Latil, 1905. Petit in-16, vii-32 p. 1 fr.

678. Charasson (A.). Un curé plébéien au xiie siècle. Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne (1191-1202), prédicateur de la quatrième croisade, d'après ses contemporains et les chroniques du temps. Paris, de Rudeval, 1905. In-18 jésus, 224 p. 3 fr. 50.

679. Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie. Nouvelle édition, 5e fascicule : J.—Laurent. Paris, Picard et fils, 1905. Gr. in-8° à 2 col., col. 2297 à 2776.

680. Chiara (Stanislao de). Lectura Dantis : il canto x del Paradiso letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 5 marzo 1903. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, 48 p. 1 l.

681. Cloquet (L.). Lexique des termes architectoniques. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1905. In-18, xv-166 p. à 2 col. 1 fr. 80.

682. Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae. Ed. Academia scientiarum et artium Slavorum meridionalium. Collegit et digessit T. Smičiklos. Vol. II : Diplomata saeculi xii. continens (1101-1200). Agram, G. Trpinac, 1904. Gr. in-8°, xxxi-499 p. 10 m.

683. Collette (Émile). Les Foires et marchés à Dijon (essai, histoire économique) et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1200 à 1230. Dijon, impr. Jobard, 1905. In-8°, 107 p.

684. Constant (Marius). Le Grand schisme d'Occident et sa répercussion dans le Rouergue. Rodez, Carrère, s. d. Petit in-8°, 107 p. 1 fr.

685. Coulton (G. G.). Mediæval Studies. No. 2 : Guelf and Ghibelline. Dante illustrations from the autobiography of Brother Salimbene of Parma. London, Simpkin, 1905. In-8°, 16 p. 1 s.

686. Couret. Notice historique sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours (1099-1905). 2e édition, revue et augmentée. Paris, bureau des Œuvres d'Orient, 1905. In-8°, 522 p.

687. Delaporte (Raymond). La Sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau et les juridictions seigneuriales du ressort. Paris, Pedone, 1905. In-8°, 240 p.

688. Desmons (F.). Les Cloches de Tournai. Notes d'histoire et d'archéologie. Anvers, impr. veuve de Backer, 1905. In-8°, 163 p. (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.*) 3 fr.

689. Deville (Étienne). Notice sur quelques manuscrits normands

conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève. IV : Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Évreux, impr. Odieuvre, 1905. In-8°, 58 p.

690. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R. P. dom Fernand Cabrol, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 7 : Amulettes-Anges. Paris, Letouzey et Ané, 1905. Gr. in-8° à 2 col., col. 1825 à 2144, avec grav.

691. Diehl (Charles). Études byzantines (Introduction à l'histoire de Byzance; les Études d'histoire byzantine en 1905; la Civilisation byzantine en 1905; la Civilisation byzantine; l'Empire grec sous les Paléologues; les Mosaïques de Nicée, Saint-Luc, Kahrié-Djami, etc.). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, viii-437 p., avec 58 fig.

692. Dionysius Cartusianus (Doctoris ecstatici d.) opera omnia in unum corpus digesta ad fidem editionum coloniensium cura et labore monachorum sacri ordinis cartusiensis favente Pont. Max. Leone XIII. Tomus XXVIII : In scalam paradisi S. Joannis Climaci abbatis. Tome XXIX : Sermones de tempore (pars prima). Tournai, impr. Notre-Dame-des-Prés, 1905. 2 vol. in-4°, 662 p. et xv-647 p. 15 fr. le volume.

693. Documents classés de l'art dans les Pays-Bas, du xe au xixe siècle, recueillis par A. W. Weissman, formant suite à l'ouvrage de feu J. J. van Ysendyck. 1re livr. Haarlem, H. Kleinmann et Co. In-fol., 6 pl. 3 fl.

694. Duchesne (Gaston). Histoire de l'abbaye royale de Longchamp. Paris, Charles, 1905. In-8°, ii-225 p., grav., plan. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.*) 2 fr.

695. Duchesne (L.). Le Concile de Turin. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 27 p. (Extrait de la *Revue historique,* t. LXXXVII.)

696. Du Marest (le Livre de comptes de Thomas), curé de Saint-Nicolas de Coutances (1397-1433), publié par Paul Le Cacheux. Suivi de pièces du xve siècle relatives au diocèse et aux évêques de Coutances, publiées par Ch. de Beaurepaire. Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, xi-269 p. (Société de l'histoire de Normandie.)

697. Dutilh (E.-D.-J.). Une trouvaille de 191 monnaies d'or byzantines et de une pièce en argent. Bruxelles, J. Goemaere, 1905. In-8°, 12 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1905.) 0 fr. 75.

698. Duvernoy (Émile), Harmand (René). Le Tournoi de Chauvency en 1285. Étude sur la société et les mœurs chevaleresques au xiiie siècle. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1905. In-8°, 51 p.

699. Eckart (Thdr.). Geschichte des Klosters Huysburg bei Halberstadt. 2., durchgeseh. Aufl. Leipzig, B. Franke, 1905. In-8°, 38 p. et fig. (Geschichte der Burgen und Klöster des Harzes. VI.) 0 m. 60.

700. Engel (Arthur), Serrure (Raymond). Traité de numismatique du moyen âge. III : Depuis l'apparition du gros d'argent jusqu'à la création du thaler. Paris, Leroux, 1905. In-8°, p. 945-1460, fig.

701. Engelmann (Ludw.). Geschichte von Reichenau. 2. Bd. Reichenau, Zittau, W. Fiedler, 1905. In-8°, 481 p. 6 m. 50.

702. Faure-Biguet (G.). Histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane. Paris, Charles-Lavauzelle, s. d. In-8°, 458 p. 7 fr. 50.

703. Felder (Jak.). Die lateinische Kirchensprache nach ihrer geschichtlichen Entwicklung. Feldkirch, F. Unterberger, 1905. In-8°, 47 p. 0 m. 40.

704. Flamini (Fr.). Varia : pagine di critica e d'arte. Livorno, Raffaello Giusti, 1905. In-16, x-350 p. 3 l.

705. Fletcher (C. R. L.). An introductory history of England. From the earliest times to the close of the middle ages. Maps. 2nd. edit. London, J. Murray, 1905. In-8°, 418 p. 5 s.

706. Fleury (Gabriel). Mélanges d'archéologie et d'histoire. T. II. Mamers, Fleury et Dangin, 1905. In-8°, 346 p., avec grav. et pl.

707. Forot (Victor). Étude sur les ruines gallo-romaines de Tintignac, commune de Naves (Corrèze). Tulle, impr. Crauffon, 1904. In-8°, 126 p., avec grav., plan, carte et pl. 5 fr.

708. Frangioia (Lu.). Nota dantesca, versi 122-123, canto XXXII, Purgatorio. Milano, tip. pont. ed arciv. s. Giuseppe, 1905. In-8°, 7 p.

709. Franklin (Alfred). Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le xiii[e] siècle. Avec une préface de M. E. Levasseur. 1[re] partie. Paris, Welter, 1905. Gr. in-8° à 2 col., 420 p., avec fig. 25 fr.

710. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La monarchie franque. 2[e] édition. Paris, Hachette et C[ie], 1905. In-8°, ii-659 p. 7 fr. 50.

711. Gaillard (Henri). Une ville de l'Islam : Fès (esquisse historique et sociale). Paris, André, 1905. In-18 jésus, xi-192 p., 42 photograv. et 5 plans. 3 fr. 50.

712. Gailliard (Émile). Monographie de la commune de Ressons-le-Long. Soissons, Nougarède, 1905. In-8°, v-612 p. et grav.

713. Gallenga-Stuart (R. A.). Perugia. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 154 p., avec table et fig. (Italia artistica :

monografie illustrata pubblicate sotto la direzione del datt. Corrado Ricci. XV.) 3 l. 50.

714. Gaspar-Remiro (Mariano). Historia de Murcia musulmana. Zaragoza, tip. de Andrés Uriarte, 1905. In-4°, xii-338 p. 10 p.

715. Gasquet (Francis Aidan). Henry the Third and the church : a study of his ecclesiastical policy and of the relations between England and Rome. New York, Macmillan, 1905. In-8°, xvi-446 p. 4 s.

716. Gaudefroy (Léon). Monographie de Bayonvillers. Paris, Picard, 1905. In-8°, ii-119 p., plan et photot.

717. Gerola (Gius.). Monumenti veneti nell' isole di Creta : ricerche e descrizioni fatte per incarica dell' Istituto veneto. Vol. I. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-4°, lvi-300 p., avec 8 pl. et fig.

718. Gilliodts-van Severen (L.). Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. II, année 1904. Bruges, impr. L. de Plancke, 1905. Gr. in-8°, 744 p. (Recueil de chroniques, chartes et autres documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre, publié par la Société d'émulation de Bruges.) 15 fr.

719. Glaizolle (G.). Un empereur théologien : Justinien; son rôle dans les controverses; sa doctrine christologique. Lyon, Rey et Cie, 1905. In-8°, 145 p. 2 fr. 75.

720. Graf (Geo.). Die christlich-arabische Literatur bis zur fränkischen Zeit (Ende des 11. Jahrh.). Eine literarhistor. Skizze. Freiburg i. B., Herder, 1905. In-8°, xi-74 p. (Strassburger theologische Studien. 1.) 2 m.

721. Gubernatis (Ang. de). Francesco Petrarca; corso di lezioni fatte alla Sapienza di Roma nell' anno scolastico 1903-1904. Milano, libr. edit. Nazionale, 1905. In-8°, 349 p. 5 l.

722. Guibert (Louis). Les Lépreux et les léproseries de Limoges. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905. In-8°, 148 p.

723. Guilloreau (L.). L'Abbaye de la Couture au xvie siècle. Prérogatives et charges des officiers claustraux. Mamers, Fleury et Dangin, 1905. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine,* t. LVII.)

724. Gurlitt (Caruel). Amtshauptmannsch. Oschatz. (1. Tl.) Dresden, C. C. Meinhold und Söhne, 1905. Gr. in-8°, ii-176 p., avec fig., 9 pl. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen. 27.) 8 m.

725. Guyot (A.-M.). L'Immaculée-Conception dans la poésie litur-

gique du moyen âge et dans les vieux cantiques français. Vannes, Lafolye frères, 1905. In-8°, 48 p. et grav.

726. Haebler (Konr.). Typenrepertorium der Wiegendrucke. Abt. I : Deutschland und seine Nachbarländer. Halle, R. Haupt, 1905. In-8°, xxxviii-293 p. et fig. (Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten. 18.) 25 m.

727. Halphen (Louis). La Vie de saint Maur. Exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. LXXXVIII.)

728. Hamy (E.-T.). Le Royaume de Tunis en 1271 (étude de géographie historique). Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 1, 1905.)

729. Heins (Armand). Le Manoir féodal de Larue, près Gand. Monographie artistique et pittoresque. Gand, N. Heins, 1905. Gr. in-4°, xxi p. et 17 pl., avec texte explicatif. 10 fr.

730. Helmolt (Hans F.). Weltgeschichte 5. Bd. Südeuropa und Osteuropa. Mit 5 Karten, 4 Farbendr. Taf. und 16 schwarzen Beilagen. 2. Hälfte. Leipzig, Bibliograph. Institut, 1905. Gr. in-8°, xvi p. et p. 265-630.

731. Hessling (Egon). Alt-Paris. Historische Bauten in Gesamtansichten und in ihren Einzelheiten. Photographische Aufnahmen nach der Natur m. illustr. Text. (Architektur- und Skulpturschätze aus vergangener Zeit. 1. Serie, 1. Bd. Romanischgot. Periode. Berlin, B. Hessling, 1905. In-fol., 36 p. et 90 pl. 64 m.

732. Hinojoso (Eduardo de). El regimen señorial y la cuestión agraria en Cataluña durante la Edad Media. Madrid, impr. de Fortanet, 1905. In-8°, xvi-379 p. (Biblioteca de derecho y de ciencias sociales, tomo XXIX.) 7 p. 50.

733. Höjer (T.). Studier i Vadstena klosters och Birgittinordens historia intill midten af 1400 talet. Uppsala, Almqvist och Wiksell, 1905. In-8°, xxvii-360 p. 4 kr.

734. Horn (Émile). Les Tartares en Hongrie (xiii° siècle). La Chapelle-Montligeon (Orne), libr. de Montligeon, 1905. In-8°, 28 p. (Extrait de la *Quinzaine*.)

735. Husi (Spisy M. Jana). V. Vydal Václav Flajšhans. [Œuvres de J. Hus.] Prague, Jos. R. Vilimek, 1905. In-8°, p. 189-500 et 159-410 des notes. (Sbírka pramenů českého hnuti náboženského ve xiv a xv století. V.) 7 k. 80.

736. Inventaire archéologique de Gand. Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié

par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Fasc. XXXVIII. Gand, impr. N. Heins, 1905. In-8°. 3 fr. 50.

737. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Rédigé par Joseph Garnier et Jules Gauthier. Côte-d'Or. Archives civiles, Série G. Clergé séculier. Nos 1025 à 2126. T. II. Dijon, impr. Darantière, 1905. Gr. in-4° à 2 col., 434 p.

738. Isnard (M.-Z.). Comptes du receveur de la vicomté de Valernes (1401-1408). Digne, impr. Chaspoul et veuve Barbaroux, 1904. In-8°, 56-lii p.

739. Jean XXII (Lettres communes de) (1316-1334), analysées, d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat et G. de Lesquen. 3e fasc., t. II. Paris, Fontemoing, 1905. In-4°, p. 1 à 276 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série. 1 *bis* : Lettres communes des papes d'Avignon.)

740. Jensen (N. P.). Medlemmerne i Hellig Trefoldigheds Lang udi det danske Kompagni eller Det kongelige Kjöbenhavnske Skydeselskab og danske Bröderskab 1447-1901. Köbenhavn, 1905. In-4°, 266 p.

741. Jordan (Leo). Die Sage von den vier Haimonskindern. Erlangen, F. Junge, 1905. Gr. in-8°, x-198 p. 7 m.

742. Josephson (Carl). Die Kirche « Mariä zur Höhe » in Soest i. W. und ihre mittelalterlichen Malereien. Soest, Ritter, 1905. In-8°, 23 p. et fig. (Extrait de *Christl. Kunstbl. f. Kirche, Schule und Haus.*)

743. Kremer (Jos.). Beiträge zur Geschichte der klosterlichen Niederlassungen Eisenachs im Mittelalter. Mit 3 Abbildgn. In Anh. : Chronica conventus ordinis fratrum minorum ad s. Elisabeth prope Isenacum. Hrsg. von Pat. Mich. Bihl, O. F. M. Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1905. In-8°, viii-191 p. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diözese Fulda. II.) 3 m. 50.

744. Labanca (Baldassarre). Il papato : sua origine, sue lotte e vicende, suo avvenire : studio storico-scientifico. Torino, fratelli Bocca, 1905. In-16, xxviii-514 p. 5 l.

745. Lagleize (P.). Histoire du sanctuaire et du pèlerinage de Notre-Dame de Tudet, en Lomagne. Auch, impr. Cocharaux, 1904. In-16, 105 p. et grav.

746. Lambin (Paul). Histoire de Saint-Pierre-en-Chastres et de ses dépendances. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 1905. In-8°, 20 p.

747. Langer (Edm.). Mittelalterliche Hausgeschichte der edlen Familie Thun. II. Heft. 2. Abtlg. : Die Geschichte der Familie Thun im 14. Jahrh. 2., um die Urkunden-Beilagen III.-XVIII. verm. Sonderabdr. aus dem Jahrbuch, « Adler », 1905. Wien, C. Gerold's Sohn, 1905. Gr. in-8°, viii-130 p. et p. 11-36, 1 carte, 1 tab., 1 pl., 1 fig. 5 m.

748. Lanore. Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Lescar. Pau, impr. Empéranger, 1905. In-8°, 115 p., avec fig. et plans. (Extrait de la *Revue du Béarn et du pays basque,* années 1904-1905.)

749. Larrionz (le P. F.). Les Saintes pérégrinations de Bernard de Breydenbach (1483), extraits relatifs à l'Égypte suivant l'édition de 1490. Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, 72 p., 2 pl. 3 fr.

750. Lasteyrie (Robert de), Vidier (Alexandre). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. T. IV, 4e livr. (nos 80354 à 83818). Paris, Leroux, 1905. In-4° à 2 col., p. i-xxiv et 593-725.

751. Lauer (Ph.). Inventaire des collections manuscrites de la Bibliothèque nationale sur l'histoire des provinces de France. T. I (Bourgogne-Lorraine). Paris, Leroux, 1905. In-8°, xxxi-504 p. 7 fr. 50.

752. Lefebvre (Léon). Les Origines du théâtre à Lille aux xve et xvie siècles. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1905. In-8°, 47 p.

753. Legendre (Paul). Un Manuel tironien du xe siècle, publié d'après le manuscrit 1597 A de la Bibliothèque nationale. Paris, Champion. In-8°, x-140 p. 5 fr.

754. Legrand (Théodoric). Notes sur l'organisation des archives municipales de la province espagnole de Guipuzcoa. Besançon, impr. Jacquin, 1905. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bibliographe moderne,* 1904.)

755. Lesne (E.). La Hiérarchie épiscopale (provinces, métropolitains, primats) en Gaule et en Germanie, depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, xv-352 p. (Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille, fasc. 1.)

756. Le Strange (G.). Lands of the Eastern Caliphate. Mesopotamia, Persia, Central Asia, from Moslem Conquest to time of Timur. Cambridge, Univ. Press, 1905. In-8°, 554 p. (Cambridge Geog. Ser.) 15 s.

757. Liber testamentorum Sancti Martini. Reproduction annotée du manuscrit de la Bibliothèque nationale. Paris, Picard et fils, 1905. In-4°, xv-125 p. (Publications de la conférence des sociétés historiques du département de Seine-et-Oise.)

758. Liv-, est- und kurländisches Urkundenbuch. Begründet von F. G. von Bunge, im Auftrage der balt. Ritterschaften und Städte fortgesetzt von Herm. Hildebrand, Philipp Schwartz und Leonid Arbusow. I. Abtlg. 11. Bd., 1450-1459. Hrsg. von Philipp Schwartz. Riga, J. Deubner, 1905. Gr. in-8°, xxiv-783 p. 30 m.

759. Lot (Ferdinand). Mélanges carolingiens. (I : Veteres domus; II : le Pont de Pitres; III : le Nom ancien de la Bresle; IV : Pons Liadi.) Paris, Émile Bouillon, 1905. In-8°, 60 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

760. Lot (Ferdinand). Réponse à la Défense de M. Alfred Richard. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1905. In-8°, 24 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

761. Louis XI (Lettres de), roi de France, publiées par Joseph Vaesen et Étienne Charavay. IX (1481-1482), publiées par Joseph Vaesen. Paris, Laurens, 1905. In-8°, 379 p.

762. Luchaire (Achille). Innocent III. La croisade des Albigeois. Paris, Hachette, 1905. In-16, 266 p. 3 fr. 50.

763. Luchaire (Achille). Innocent III, Rome et l'Italie. 2e édition. Paris, Hachette et Cie, 1905. In-16, 266 p. et portr. (Bibliothèque variée.) 3 fr. 50.

764. Lydgate (John). Temple of Glas. Printed at Westminster by William Caxton about the year 1477. London, Cambridge, University Press, 1905. In-fol. Facsimile. 12 s. 6 d.

765. Martin (Athenæ Normannorum, manuscrit inédit du R. P. François). Publié pour la première fois, avec introduction, notes, additions et corrections, par l'abbé V. Bourrienne et Tony Genty. T. II, 1er fasc. Caen, Jouan, 1905. In-8°, p. 602 à 794. (Bio-bibliographie normande.)

766. Mandrot (Bernard de). Le Meurtre de Jean Berry, secrétaire de Jean, duc de Bourbon (1488). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 28 p. (Extrait de la *Revue historique,* t. LXXXVII.)

767. Martínez y Martínez (Matías Ramón). Historia del reino de Badajoz durante la dominación musulmana. Badajoz, tip. de A. Arqueros, 1904-1905. In-4°, 481-v p. 4 p. 50.

768. Maskell (Alfred). Ivories. New York, Putnam, 1905. In-4°, xiii-443 p. (Connoisseurs' library.) 6 s. 75.

769. Mathisen (Henr.). Trondhjem i börgerkrigen. Byens historie fra erkestolens oprettelse til Haakon Haakonsens död, 1152-1263. Trondhjem, Dagsposten. In-8°, 124 p., 40 ill. 2 kr.

770. Matthieu (Ernest). Biographie du Hainaut. 10e livr., t. II. Enghien, impr. A. Spinet, 1905. In-8°, p. 321 à 427. 8 fr.

771. Maurice (Jules). Le Diocèse des Espagnes de 293 à 309. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 18 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* t. LXIV.)

772. Meillet (A.). Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave. Seconde partie. Paris, Bouillon, 1905. In-8°, p. 192 à 511. (Bibliothèque de l'École des hautes études, 139e fasc.)

773. Méresse. Le Cateau. Ses origines; son abbaye; sa seigneurie. Cambrai, impr. d'Halluin-Carion, 1904. In-8°, 613 p., avec grav.

774. Merz (Walth.). Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau. 3 Lfg. Aarau, H. R. Sauerländer und Co., 1905. In-4°, p. 185-264, avec fig. et pl. 5 m.

775. Meyer (Wilh.). Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rythmik. 2 Bde. Berlin, Weidmann, 1905. In-8°, vii-374 p. et iii-403 p. 8 m.

776. Minges (Pater Parthenius). Ist Duns Scotus Indeterminist? Munster, Aschendorff, 1905. In-8°, xi-139 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. 4.) 4 m. 75.

777. Ministère de la Guerre. Inventaire sommaire des archives historiques (archives anciennes; correspondance) du ministère de la Guerre. T. III, 1er fasc. (nos 2189 à 2588). Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, x-276 p.

778. Molmenti (Pompeo). La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della repubblica. Quarta edizione interamente rifatta. Parte I (La grandezza). Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 464 p., 9 pl. et fig. 20 l.

779. Monod (Bernard). Le Moine Guibert et son temps (1053-1124). Avec une préface de M. Émile Gebhart. Paris, Hachette et Cie, 1905. In-16, xxviii-342 p. (Bibliothèque variée.) 3 fr. 50.

780. Morin (Dom G.). Un cas d'hagiographie dinantaise : Saint Stamp. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1905. In-8°, 8 p. (Extrait du *Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire de Dinant,* 1903.)

781. Müller (Johs.). Osterode in Ostpreussen. Darstellungen zur Geschichte der Stadt und des Amtes. Osterode, H. Riedel, 1905. In-8°, xii-542 p., 3 pl., 1 plan. 4 m. 75.

782. Munaron (Gius.). Della casa abitata in Padova dal Petrarca. Padova, tip. lit. dei fratelli Salmin, 1904. In-8°, 53 p. et pl.

783. Murari (Rocco). Dante e Boezio : contributo allo studio delle fonti dantesche. Bologna, ditta Niccola Zanichelli, 1905. In-16, xv-430 p. 5 l.

784. Nieszen (Paul von). Geschichte der Neumark im Zeitalter ihrer Entstehung und Besiedlung. (Von dem ältesten Zeiten bis zum Aussterben der Askanier.) Mit Karten, Plänen, Ansichten. (Schriften des Vereins f. Geschichte der Neumark. Geschichte der Neumark in Einzeldarstellungen.) Landsberg, F. Schaesser und Co., 1905. In-8°, vi-611 p. 10 m.

785. Noblet (Gaston). De l'ile d'Oléron à Mortagne-sur-Gironde.

Histoire de Royan et de ses environs, précédée de l'histoire générale de la Saintonge (mœurs, coutumes, langage, religion, etc.). Fontenay-aux-Roses, Bellenand, 1905. In-16, 294 p. 3 fr. 50.

786. Novati (Fr.). Attraverso il medio evo : studi e ricerche. Bari, Gius. Laterza e figli, 1905. In-8°, 414 p. 4 l.

787. Omont (Henri). L'Abbaye du Bec et ses prieurés anglais aux xiiie et xive siècles, discours prononcé à la Société des Antiquaires de Normandie (séance annuelle du 28 janvier 1894). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 18 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XXV.)

788. Omont (Henri). Mémoire de La Porte du Theil pour la continuation des Notices et extraits des manuscrits en 1790. Paris, Émile Bouillon, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques.*)

789. Omont (Henri). Notice sur quelques feuillets retrouvés d'un manuscrit français de la bibliothèque de Dijon. S. l. n. d. In-8°, paginé 364-374. (Extrait de la *Romania.*)

790. Ottelin (O.). Studier öfver Codex Bureanus. II. 2, Uppsala, Akad. bokh., 1905. In-8°, viii-176 p. (Uppsala universitets Årsskrift. Filosofi, språkvetenskap och historiska vetenskaper. 4.) 3 kr.

791. Parnasse (Le) satyrique du xve siècle. Anthologie de pièces libres, publiée par M. Marcel Schwob. Paris, Welter, 1905. Petit in-16, viii-340 p.

792. Pavard (Camille). Biographie des Liégeois illustres recueillie dans divers auteurs anciens et modernes. Bruxelles, Alf. Castaigne, 1905. In-8°, viii-388-iv p. 5 fr.

793. Pellechet (M.). Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France. T. II (Biblia pauperum-Commandements). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, xviii-594 p. (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.)

794. Pétel. Aléran Ier et Aléran II. Note historique sur les comtes de Troyes du ixe siècle. Paris, H. Champion, 1905. In-8°, 41 p. 2 fr.

795. Petit (Ernest). Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives. T. IX et dernier. Dijon, impr. Darantière, 1905. In-8°, xii-527 p., avec grav. et tableau généalogique. (Publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.)

796. Petit-Dutaillis (Charles). Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent ans. Le Registre des visites archidiaconales de Josas. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Revue historique,* t. LXXXVIII.)

797. Petrarchae (Francisci), laureati poetae, rerum vulgarium fragmenta : il Canzoniere riprodotto letteralmente dal cod. Vat. lat. 3195 a cura di Ettore Modigliani (Società filologica romana). Roma, la Società edit., 1905. In-8°, xxxi-165 p. 15 l.

798. Picot (Émile). Recueil général des sotties. II. Paris, Firmin-Didot, 1904. In-8°, 381 p. (Société des anciens textes français.)

799. Poletto (Giac.). La Vergine madre nelle opere e nel pensiero di Dante Alighieri, Siena, tip. pont. s. Bernardino, 1905. In-8°, xvi-498 p. (Biblioteca del clero, vol. XLIX.) 5 l.

800. Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, publié d'après le manuscrit par M. l'abbé Chrétien. 1er fasc. : I. Doyenné de Noyon; II. Doyenné de Chauny. Montdidier, impr. Bellin, 1905. In-4°, p. 1 à 107. (Comité archéologique, historique et scientifique de Noyon.)

801. Poulet (S.). Histoire de Forest (arrondissement d'Avesnes). Cambrai, impr. d'Halluin-Carion, 1905. In-8°, 601 p., avec grav.

802. Rée (P.-J.). Nuremberg. Paris, Laurens, 1905. In-4°, 176 p., fig. (Les Villes d'art célèbres.)

803. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. Hrsg. von Waschke. 5. Heft. Dessau, C. Dünnhaupt, 1905. Gr. in-8°, p. 193-240. 1 m.

804. Richard (P.). Origines de la nonciature de France. Nonces résidants avant Léon X (1456-1511). Paris, 5, rue Saint-Simon, 1905. In-8°, 47 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

805. Rillosi (Attilio). Il sentimento della pace in F. Petrarca. Mortara, tip. A. Pagliarini, 1905. In-8°, 18 p.

806. Robillard de Beaurepaire (Ch. de). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques. Série G (nos 8963-9434). T. VII, 2e partie. Rouen, impr. Lecerf fils, 1905. In-4° à 2 col., 203 p.

807. Rodocanachi (E.). Le Concept de la beauté en Italie, du xiie au xvie siècle. Paris, éditions de la Grande Revue, 9, rue Bleue, 1905. In-8°, 22 p.

809. Rolberg (A.). Des hl. Bruno von Querfurt Schrift üb. das Leben und Leiden des hl. Adalbert. Nach der Prager Universitätshandschrift XIII D. 20. 1. Tl. Braunsberg, R. Rudlowski, 1904. In-8°, 118 p., 2 cartes. (Extrait de *Ermländ. Zeitschr. f. Geschichte.*)

810. Roschach (Ernest). Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc. Cartes géographiques et notices explicatives par Auguste Molinier. Planches de monnaies correspondant aux descriptions insé-

rées dans la « Numismatique de Languedoc » de MM. Charles Robert, Chalande et de Saulcy. Toulouse, Privat, 1904. In-4°, 725 p. 50 fr.

811. Rouzier (L.). Histoire illustrée des châteaux de Crozant et des places (Fresselines, Eguzon, Châteaubrun, Gargilesse). 2e édition. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905. In-8°, VII-135 p., avec grav.

812. Sabarthès. Les Évêchés de la Narbonnaise en 678. Narbonne, impr. Caillard, 1905. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. VIII.)

813. Saget. Louis de France, fils aîné de Louis XI. Orléans, impr. Gout et Cie, 1905. In-8°, 7 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix-d'Orléans*.)

814. Sandoz (Ch.). Les Horloges et les maîtres horlogeurs à Besançon, du XVe siècle à la Révolution française. Besançon, impr. Millot et Cie, 1905. Petit in-8°, IX-88 p., avec grav.

815. Sauve (Fernand). La Prostitution et les mœurs à Apt et en Provence pendant le moyen âge. Paris, Pivoteau et fils, 1905. In-8°, 43 p. (Extrait de *l'Œuvre nouvelle. Notices aptésiennes. Études et documents historiques*, III.)

816. Scano (Dionigi). L'antico pulpito del duomo di Pisa, scolpito da Guglielmo d'Innspruck. Cagliari, tip. ditta Giuseppe Dessi, 1905. In-8°, 24 p. et fig.

817. Schiviz von Schivizhoffen (Ludw.). Der Adel in den Matrikeln des Herzogtums Krain. Triest, F. H. Schimpff, 1905. In-8°, III-506 p. 20 m.

818. Schreibmüller (Herm.). Die Landvogtei im Speiergau. Kaiserslautern, E. Crusius, 1905. In-8°, 102 p. 2 m.

819. Seeselberg (Frdr.). Helm und Mitra. Studien und Entwürfe in mittelalterl. Kunst. Berlin, E. Wasmuth, 1905. In-fol., II-13 p., avec ill. et 65 pl. 40 m.

820. Séjourné (Edmond). Les Reliques de saint Aignan, évêque d'Orléans. Histoire et authenticité, d'après des documents originaux et inédits. Orléans, Séjourné, 1905. In-8°, XII-236 p., avec grav.

821. Sharpe (S.). History of Egypt, from earliest Times till conquest by Arabs, A. D. 640. 6 th. edit., new impr. London, Bell, 1905. In-8°, 468 p. et 436 p. (Bohn's Lib.) 5 s.

822. Six (Georges). La Bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304). Paris, Berger-Levrault et Cie, 1905. In-8°, 26 p. (Extrait des *Annales de l'Est et du Nord*.)

823. Sol (Eug.). Les Rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle

à la fin du premier Empire, d'après la série K des Archives nationales. Paris, H. Champion, 1905. In-8°, 168 p. 7 fr. 50.

824. Soyez (Edmond). Monuments de saint Martin à Amiens. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1905. In-8°, 51 p. et grav.

825. Steffen (Gust.). Studien zur Geschichte der englischen Lohnarbeiter, m. besond. Berücksicht. der Veränderungen ihrer Lebenshaltungen. III. Bd. Deutsche vom Verf. bearb. Ausg. aus dem Schwed. übers. von Margarete Langfeldt. 2. Tl. Stuttgart, Hobbing und Büchle, 1905. In-8°, viii et p. 161-385. 4 m. 50.

826. Stegmann (Hans.). Meisterwerke der Kunst und des Kunstgewerbes vom Mittelalter bis zur Zeit des Rococo. 6-10 Lfg. Lübeck, B. Nöhring, 1905. In-fol., 15 p., 50 pl. 8 m.

827. Stein (Henri), Le Grand (Léon). La Frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, viii-326 p. 4 fr. 50.

828. Stein (Walth.). Die Hanse und England. Ein hansisch- engl. Seekrieg im 15. Jahrh. Leipzig, Duncker und Humblot, 1905. In-8°, vi-51 p. (Pfingstblätter des Hansischen Geschichtsvereins. 1.) 1 m.

829. Stiavelli (Car.). L'arte in Val di Nievole. Firenze, E. Lumachi, 1905. In-16, 159 p., avec 19 pl. et fig. (La Toscana illustrata, I.)

830. Strnadt (Jul.). Die einschildigen Ritter im 13. Jahrh. um Kremsmünster. Linz, E. Mareis, 1905. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Linzer Zeitung*.) 1 m.

831. Supino (I. B.). Pisa. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 131 p., avec fig. et pl. (Collezione di monografie illustrate, serie I, Italia artistica, n° 16.)

832. Teste (Paulin). Table des matières contenues dans le Cabinet historique. Paris, Bouillon, 1905. In-8°, 200 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques*.)

833. Texier (Ernest). Étude sur la cour ducale et les origines du Parlement de Bretagne. Rennes, Plihon et Hommay, 1905. In-8°, 193 p.

834. Tille (Jos.). Geschichte der Stadt Niemes und ihrer nächsten Umgebung. Gesammelt und hrsg. Niemes, A. Bienert, 1905. In-8°, viii-540 p., 72 fig. et pl. 6 m. 80.

835. Trévédy (J.). Un portrait du connétable de Richemont. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905. In-8°, 12 p. et 2 pl. (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne*.)

836. Villon (Le Petit et le Grant Testament de François). Les cinq

ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. Reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de Marcel Schwob. Paris, Champion, 1905. In-8°, 149 p. de fac-similés. 100 fr.

837. Webster (Wentworth). Seroras, Freyras, Benoites, Benedictæ parmi les Basques. Pau, impr. Empéranger, 1905. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue du Béarn et du pays basque.*)

838. Werner (Jak.). Beiträge zur Kunde der lateinischen Literatur des Mittelalters, aus Handschriften gesammelt. 2., durch e. Anh. verm. Ausg. Aarau, H. R. Sauerländer und Co., 1905. In-8°, 227 p. 4 m.

839. Wils (Jos.). Le Sacrement de miracle de Louvain (1374-1905). Monographie historique et religieuse. Louvain, chez l'auteur, 1905. In-8°, 63 p. et grav. 1 fr. 50.

840. Wimmer (J.). Geschichte des deutschen Badens m. seinem Pflanzen- und Tierleben von der keltisch-römischen Urzeit bis zur Gegenwart. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1905. In-8°, VIII-475 p. 9 m.

841. Wirth (Albr.). Geschichte Asiens und Osteuropas. Halle, Gebauer-Schwetschke, 1905. In-8°, V-668 p., 1 carte. 12 m.

842. Wolf (Johs.). Geschichte der Mensural-Notation von 1250-1460. II. Musikalische Schriftproben des 13. bis 15. Jahrh. 78 Kompositionem, aus den Handschriften in der Original-Notation mitgeteilt. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1904. In-8°, VIII-150 p. 8 m.

843. Wolkan (R.). Die Briefe des Eneas Silvius vor seiner Erhebung auf den päpstlichen Stuhl. Wien, C. Gerold's Sohn, 1905. In-8°, 19 p. (Extrait de l'*Archiv f. öst. Gesch.*) 0 m. 40.

844. Zingarelli (Nie). Lectura Dantis : il canto XX del Purgatorio letto nella sala di Dante in Orsanmichele il dì 4 di gennaio 1902. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, 51 p. 1 l.



CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Par arrêté ministériel en date du 11 juillet 1905, notre confrère M. le comte Paul Durrieu a été nommé membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie).

— Par arrêté ministériel en date du 2 août 1905, notre confrère M. Dupont-Ferrier à été nommé professeur au lycée Buffon.

— Notre confrère M. Théodoric Le Grand a été nommé attaché à la bibliothèque de la Cour des comptes.

— Depuis de longues années, on le sait, le département de la Haute-Marne refusait de voter les fonds nécessaires à l'entretien d'un archiviste départemental. Cette situation anormale et unique en France va prendre fin. Dans sa session d'août 1905, le Conseil général a en effet décidé, sur la proposition du préfet, le rétablissement des fonctions d'archiviste départemental.

— Par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 1905, notre confrère M. Henry Patry, ancien pensionnaire de la fondation Thiers, a été nommé archiviste du département de la Haute-Marne.

— Par arrêté ministériel en date du 31 octobre ont été nommés à la Bibliothèque nationale : bibliothécaire au département des manuscrits, notre confrère M. Léon Dorez; bibliothécaires au département des imprimés, nos confrères MM. Gabriel Ledos et Amédée Trudon des Ormes; sous-bibliothécaires au même département, nos confrères MM. Émile Dacier et Paul Hildenfinger; stagiaire au département des estampes, notre confrère M. Paul-André Lemoisne.

— Notre confrère M. Léonce Celier a été nommé membre de l'École française de Rome.

— Notre confrère M. Jules Gauthier, archiviste de la Côte-d'Or, est décédé à Dijon, le 16 octobre dernier, après une courte maladie, à l'âge de cinquante-sept ans. Archiviste du Doubs pendant de longues années, il avait été nommé l'an dernier à Dijon, et l'Académie des inscriptions avait reconnu le mérite de ses travaux en l'élisant, en 1903, au nombre de ses correspondants. Une notice nécrologique, due à M. Bernard Prost, sera consacrée à notre regretté confrère dans un des prochains numéros de la *Bibliothèque*.

— Notre confrère M. Louis Farges, chef de bureau à la direction des archives du ministère des Affaires étrangères, a été nommé membre de la commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies.

— Notre confrère M. le comte Paul Durrieu a été nommé, « di proprio moto », par le roi d'Italie commandeur de l'ordre des saints Maurice et Lazare.

— Ont été nommés élèves de 1re année à l'École des chartes, par arrêté ministériel du 12 octobre 1905, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Hirschauer (Auguste-*Charles*), né à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 mars 1888.

2. Lécureux (*Théodore-Lucien*-Ernest), né à Brest (Finistère), le 9 août 1880.

3. Béreux (Henri-*Jean*-Louis-Marie), né à Château-Thierry (Aisne), le 29 mai 1887.

4. Macquart de Terline (*Joseph*-Edmond-Marie), né à Blendecques (Pas-de-Calais), le 23 juin 1886.

5. Pichard du Page (*René*-Hippolyte), né à Paris, le 19 janvier 1886.

6. Saulnier (*Eugène*-Louis), né à Saint-Loup-des-Vignes (Loiret), le 7 janvier 1886.

7. Deloncle (*Pierre*-Eugène-Marie-Joseph), né à Sartène (Corse), le 16 août 1886.

8. Longnon (*Jean*-Baptiste-Augustin), né à Paris, le 5 juillet 1887.

9. Romier (Jean-Baptiste-*Lucien*), né à Moiré (Rhône), le 29 octobre 1885.

10. Rousset (Maurice), né à Paris, le 13 mars 1884.

11. Bouvier (*Pierre*-Léon), né à Paris, le 21 juillet 1887.

12. Gébelin (François), né à Bordeaux (Gironde), le 27 février 1884.

13. Chesneau (*Jean*-Pierre-Marie), né à Bordeaux (Gironde), le 5 décembre 1884.

14. Garric (*Gabriel*-Marie-Pierre), né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 25 septembre 1886.

15. Lefébure (Jacques-Joseph-Louis-*Pierre*), né à Paris, le 18 février 1883.

16. Luzu (*Roger*-Eugène-Alexandre), né à Bouloire (Sarthe), le 12 septembre 1885.

17. Bouchot (*Jean*-Henri-Marie-Joseph), né à Paris, le 29 mai 1886.

A titre étranger :

M. Biver (Jean-Noël-*André*), né à Paris, le 25 décembre 1886, de nationalité belge.

A PROPOS DES BIBLIOTHÈQUES[1].

Le personnel des bibliothèques est en émoi. Le ministre de l'Instruction publique a, en effet, à la date du 25 septembre dernier[2], fait signer un décret qui fixe pour l'avenir le cadre et les traitements du personnel des trois bibliothèques publiques de l'Arsenal, Sainte-Geneviève et Mazarine. Depuis longtemps on se plaignait avec juste raison qu'il y ait, au point de vue des traitements et du service, des inégalités profondes entre les trois bibliothèques, et M. Bienvenu-Martin, en prenant l'initiative de les faire cesser, a été bien inspiré.

Mais ce n'est pas seulement le décret du 25 septembre qui a provoqué l'émotion qui se manifeste actuellement. Par suite de décès ou de retraites, les trois postes d'administrateurs de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal et de la Mazarine sont actuellement vacants, et l'on se demande dans le personnel sur qui va se porter, pour pourvoir à leur remplacement, le choix du ministre.

La question, en effet, est importante, non pas seulement parce que la situation d'administrateur est avantageuse et que les compétitions sont nombreuses, — s'il n'y avait que cela nous n'aurions pas ici à nous en occuper, — mais parce que le ministre, par son choix, tranchera une question de principe au sujet de laquelle le personnel des bibliothèques a fait, dans ces dernières années, entendre bien des doléances.

J'ai eu l'occasion, soit comme rapporteur du budget de l'Instruction publique, soit comme rapporteur du budget des Beaux-Arts, car la question est la même pour les bibliothèques et les musées, d'entrer en relation avec l'association chargée de formuler les doléances du personnel. J'ai écouté et étudié ses revendications et je n'ai pas pu m'empêcher, tant la cause m'a semblé légitime et juste, de la présenter et de

1. M. Alfred Massé, député de la Nièvre, rapporteur du budget de l'Instruction publique, a bien voulu nous autoriser à reproduire l'article ci-dessus, qu'il a publié dans le journal *le Siècle*, du samedi 4 novembre 1905. — Une délégation du Comité de défense scientifique, composée de MM. Maurice Tourneux, président du Comité; Paul Viollet, membre de l'Institut, et F. Mazerolle, archiviste-paléographe, et présentée par M. Massé, député, a été reçue, le 7 novembre, par M. Bienvenu-Martin. Le Comité a appelé l'attention du ministre sur la situation actuelle des trois bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève, dans lesquelles les postes d'administrateurs sont vacants. M. Massé a insisté, au nom des véritables intérêts de la science, sur la nécessité urgente de ne nommer à ces emplois que des fonctionnaires désignés par leur compétence scientifique et leurs états de service.

2. Voir ce décret ci-dessous, p. 609.

la défendre dans mes trois rapports successifs. Le personnel des bibliothèques et des musées se plaint que l'administration ait trop de tendance à considérer les postes d'administrateur des bibliothèques publiques ou de conservateur de musée comme de brillantes sinécures destinées à des poètes, à des auteurs dramatiques ou à des écrivains auxquels la littérature, si elle leur a donné la gloire, n'a procuré en revanche aucun profit.

C'est une sorte de pension que l'État concède à des hommes qui, par leurs œuvres et leur talent, se sont acquis des titres à sa bienveillance. Mais il est permis de se demander si ces avantages ne sont pas concédés au détriment du personnel ordinaire qui constitue les cadres des bibliothèques et des musées et aussi au détriment du public et du service.

Pour entrer dans une bibliothèque comme simple attaché, il faut avoir fait des études spéciales aussi longues que difficiles. On n'obtient de nomination qu'autant que l'on est pourvu du diplôme de l'École des chartes, et ce diplôme n'est lui-même délivré qu'à des jeunes gens qui, bacheliers ès lettres, ont subi pour entrer à l'École un concours que tout le monde considère comme difficile et qui, après leur admission, ont consacré trois années à des études spéciales et compliquées. Ces jeunes gens sont entrés dans le personnel des bibliothèques avec l'espoir d'y arriver un jour à une situation sinon lucrative, tout au moins convenable. Or, l'État, en leur préférant des hommes dont la valeur, l'intelligence et le talent ne sont pas ici en discussion, mais qui n'appartiennent pas à la carrière, qui n'ont songé à y entrer que parce qu'ils n'ont pas trouvé ailleurs les satisfactions rêvées, l'État cause à coup sûr un préjudice matériel et moral à tous les fonctionnaires qui, dès leurs débuts, pouvaient légitimement espérer s'élever un jour jusqu'au poste d'administrateur.

Mais le conservateur qui se voit préférer un étranger ne se trouve pas seul lésé. Tout le personnel l'est avec lui, car sa nomination aurait à son tour amené une vacance qu'il eût fallu combler, et après lui un bibliothécaire, un bibliothécaire-adjoint, un commis, un simple attaché auraient obtenu de l'avancement. Le personnel, en ce qui le concerne, est donc fondé à demander qu'on en finisse avec un abus qui n'a que trop duré et qui, il est bon de le constater, a commencé et s'est surtout développé pendant le second Empire, après lequel malheureusement il n'a point cessé.

Mais le personnel n'est pas seul intéressé à ce qu'on y mette un terme. Le public qui va dans les bibliothèques pour travailler l'est également. La besogne administrative d'un bibliothécaire est à peu près nulle, et, s'il ne doit pas être astreint à d'autres travaux, s'il ne doit pas surveiller, guider et aider le personnel placé sous ses ordres, il se trouvera dans la situation où était jadis Dupont de Nemours, logé à l'Arse-

nal comme administrateur, rétribué sur le budget de l'État et... dispensé officiellement de tout service.

Ce n'est pas pour cela que le Parlement vote chaque année les dix-huit mille francs qui constituent le traitement des trois administrateurs de nos bibliothèques publiques. Par suite du développement pris par les bibliothèques, du goût de plus en plus vif manifesté à leur égard par le public, des réductions que les nécessités budgétaires ont imposées dans le personnel, il est indispensable que l'administrateur s'occupe lui-même de travailler comme les autres employés.

Le temps n'est plus où nos bibliothèques ne recevaient dans toute une année que trois ou quatre volumes. Les envois qui leur sont faits aujourd'hui sont considérables, et, pour que le public puisse bénéficier des ouvrages mis à sa disposition, il est indispensable que des fiches soient établies dès l'entrée des volumes. C'est un important travail pour lequel des connaissances spéciales, en tout cas une certaine habitude, sont nécessaires, mais ce n'est pas le seul. En dehors des fiches d'entrée, il importe d'établir le catalogue des ouvrages qui constituent le fonds de nos bibliothèques. Comment un administrateur étranger à la carrière, qui ne s'est jamais occupé de ce travail, pourra-t-il y participer, en tout cas le diriger et le contrôler?

Mais il y a plus. Une loi votée et promulguée en 1897 a décidé que les candidats au poste de directeur des grandes bibliothèques des départements seraient astreints à subir avec succès un examen technique devant une commission permanente spéciale. Par suite d'une regrettable omission, cette loi n'est pas applicable aux bibliothèques parisiennes, et, cependant, la bibliothèque de l'Arsenal et la Mazarine, bien que possédant beaucoup plus de volumes, vont comprendre un nombre d'employés moins élevé que certaines bibliothèques municipales, Lyon par exemple. Il semble que le ministre ait pour devoir de suppléer aux lacunes de la loi et d'exiger du personnel de nos grands établissements parisiens les mêmes garanties qui sont exigées pour les établissements départementaux.

En ne le faisant pas, non seulement il laissera se perpétuer un abus contraire au bon fonctionnement d'un important service, mais il aboutira forcément aux conséquences les plus illogiques et les plus insensées. Celui, en effet, qui fait passer aux candidats bibliothécaires des départements l'examen professionnel et technique dont nous venons de parler, celui qui préside le jury n'est autre que l'administrateur qui a le droit de n'avoir aucune notion des questions sur lesquelles porte l'examen et n'est même pas tenu d'en connaitre le programme.

Les gens de lettres qui tiennent au maintien d'un système dont ils sont les uniques bénéficiaires affirment que de tout temps les administrateurs ont été pris parmi eux. C'est une erreur. Il convient, en effet, de faire remarquer que Charles Nodier, dont le nom est souvent cité à

propos de l'Arsenal, n'a jamais été administrateur, mais simple bibliothécaire, ce qui implique qu'il était de la carrière. Quant à Henri de Bornier, il était entré à l'Arsenal comme surnuméraire en 1847 ; il en devint administrateur à l'ancienneté en 1889, c'est-à-dire après quarante-deux ans de services, et ce n'est que plusieurs années après qu'il fut élu membre de l'Académie française.

Le ministre peut d'autant plus aisément choisir les nouveaux administrateurs parmi les conservateurs qu'il y a, on le voit, de nombreux et illustres précédents. En le faisant, il mettra fin à un abus dont le personnel des bibliothèques et le public sont les premiers à souffrir. Quant aux hommes de lettres d'un incontestable talent et que leurs publications n'ont pas enrichis, je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient à ce que l'État leur fît une pension, comme la chose avait lieu autrefois. Ils devaient, dans la République athénienne, être couronnés de fleurs ; nous demandons pour eux une récompense plus prosaïque, mais à condition que ce ne soit au préjudice ni du public ni de fonctionnaires modestes et dignes d'intérêt.

Alfred Massé.

LES ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES

DANS LES BIBLIOTHÈQUES.

Le président de la Société de l'École des chartes vient d'adresser au directeur de la *Revue scientifique*, en réponse à plusieurs articles parus dans ce recueil, la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans une enquête ouverte au mois de juillet dernier par la *Revue scientifique* sur *la Place de la science dans les bibliothèques françaises*, l'auteur du premier article et les personnes dont la *Revue* a relaté l'opinion se plaignent que, dans les bibliothèques, les sciences soient sacrifiées aux belles-lettres, tant au point de vue de l'achat des livres qu'au point de vue de la compétence du personnel. Ils rendent les « chartistes » responsables de cet état de choses, et les archivistes paléographes sont nommément pris à partie dans les numéros du 1er juillet, p. 2, du 8 juillet, p. 48, et du 22 juillet, p. 108. Les membres de la Société de l'École des chartes se sont émus des appréciations inexactes formulées dans la *Revue* sur la place qu'ils occupent dans les bibliothèques ; ils ont, à la séance de rentrée de la Société, le 26 octobre, chargé leur président de vous transmettre les observations suivantes, qui formeront un utile complément à l'enquête dont vous avez publié les résultats.

« Sans examiner si les doléances que vous avez rapportées touchant le fonctionnement des services techniques dans les bibliothèques sont fondées, nous tenons à faire constater qu'on nous rend à tort responsables de l'organisation, bonne ou mauvaise, de ces services, car, en dépit de la compétence spéciale que l'enseignement de l'École des chartes donne aux élèves en matière de bibliographie, tant littéraire que scientifique, en dépit des titres professionnels que le diplôme de l'École leur reconnaît officiellement pour l'obtention des emplois de bibliothécaire, ces emplois ne leur sont octroyés qu'avec une parcimonie dont la statistique ci-dessous peut seule donner une idée.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Départements.	Nombre de fonctionnaires.	Non diplômés de l'École des chartes.	Diplômés de l'École des chartes.
Administration et Imprimés	43	28	15
Manuscrits	9	1	8
Médailles	5	3	2
Estampes	6	3	3
Totaux	63	35	28

« L'infériorité du nombre n'est pas compensée pour les archivistes paléographes par la prépondérance morale que leur culture scientifique et leur instruction professionnelle feraient supposer, car dans le conservatoire de la Bibliothèque nationale, formé par l'assemblée des conservateurs et conservateurs-adjoints sous la présidence de l'Administrateur général, ils ne sont représentés que par quatre des leurs sur douze membres. Comme, d'autre part, le fait de passer par l'École des chartes, loin de constituer une sorte de brevet d'état-major, n'a pas d'autre conséquence pratique que de retarder la carrière des archivistes paléographes de trois ans et demi, en regard de celle de leurs collègues entrés dans l'administration avec un simple baccalauréat, l'influence des « chartistes » est aussi nulle dans les emplois inférieurs que dans les hauts grades, et le premier des quinze diplômés compris parmi les quarante-trois fonctionnaires de l'administration et

du département des imprimés de la Bibliothèque nationale n'occupe dans la hiérarchie que le dix-neuvième rang.

Autres bibliothèques publiques de Paris.

Bibliothèques.	Fonctionnaires rétribués.	Non diplômés de l'École des chartes.	Diplômés de l'École des chartes.
Sainte-Geneviève	13	9	4
Arsenal	8	6	2
Mazarine	8	6	2
Totaux	29	21	8

« Dans les *Bibliothèques universitaires,* dont il est plus particulièrement question dans les articles de la *Revue scientifique*, nous n'avons que deux postes sur cinquante; dans les *Bibliothèques municipales classées* enfin, sur trente-cinq emplois, quinze seulement sont occupés par nos confrères.

« En résumé, cinquante-trois emplois de bibliothécaire seulement sur cent soixante-dix-sept sont occupés par des archivistes paléographes[1]. »

« Veuillez agréer, etc. « N. Valois,

« Membre de l'Institut,

« Président de la Société de l'École des chartes. »

DÉCRET RELATIF AU PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

DE L'ARSENAL, MAZARINE ET SAINTE-GENEVIÈVE.

Le Président de la République française;

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes;

Vu le décret du 7 avril 1887;

1. La Société de l'École des chartes, à qui la statistique ci-dessus a été communiquée, dans sa séance du 26 octobre, a décidé qu'une copie en serait adressée à M. le ministre de l'Instruction publique à l'appui d'un vœu tendant à ce

Vu le décret du 4 avril 1905;

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901;

Décrète :

Art. 1er. — Le cadre et les traitements du personnel des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève sont ainsi fixés, savoir :

Trois administrateurs de 6,000 à 8,000 fr., par avancements successifs de 1,000 fr.;

Trois conservateurs à 5,500 fr.;

Trois conservateurs adjoints à 5,000 fr.;

Huit bibliothécaires de 3,300 à 4,500 fr., par avancements successifs de 400 fr.;

Dix sous-bibliothécaires de 2,100 à 3,000 fr., par avancements successifs de 300 fr.

Art. 2. — Les affectations des conservateurs, conservateurs adjoints, bibliothécaires et sous-bibliothécaires sont faites, pour chaque bibliothèque, par les arrêtés de nominations et dans les limites du cadre fixé, pour chaque catégorie, par l'article 1er.

Art. 3. — Les promotions ont lieu au choix sur l'ensemble des trois bibliothèques dans la limite des crédits inscrits au chapitre spécial ouvert au budget de l'Instruction publique pour cet objet.

Toutefois, nul ne peut être promu à une classe supérieure s'il n'a passé trois ans au moins dans la classe immédiatement inférieure.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions ci-dessus et par mesure transitoire, le conservateur actuellement attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui touche un traitement supérieur au traitement maximum fixé par le présent décret, sera maintenu dans sa situation jusqu'à son remplacement définitif.

Art. 5. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées et notamment les articles 6, 10 et 11 du décret du 7 avril 1887 et l'article 1er du décret du 4 avril 1905.

Art. 6. — Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 25 septembre 1905.

Émile Loubet.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes,
Bienvenu-Martin.

Le ministre des Finances,
Merlou.

que les emplois de bibliothécaire soient attribués dans une plus large mesure aux anciens élèves de l'École des chartes.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS

RELATIVE A L'ORTHOGRAPHE DES NOMS DE LIEUX[1].

« Paris, le 14 avril 1905.

« Le Conseil d'État a reconnu que l'orthographe des noms de communes doit être fixée d'après l'usage et les titres anciens, et qu'il n'y a pas lieu de recourir à un décret par application de la loi du 5 avril 1884, art. 2, pour rétablir l'orthographe altérée des dénominations communales (notes de jurisprudence de la section de l'Intérieur, 1899, p. 97, commune de Puisgros).

« D'autre part, mon administration considère comme seule exacte, jusqu'à preuve du contraire, et comme devant être officiellement suivie, l'orthographe des communes qui figure dans les tableaux de population publiés à la suite de chaque recensement (circulaires des 12 déc. 1879 et 19 nov. 1881).

« Il importe donc que cette orthographe ne soit adoptée qu'après une vérification minutieuse, et en s'éclairant, pour les cas douteux, des conseils de MM. les archivistes départementaux. Je vous signale dans cet ordre d'idées le travail de revision générale qui a été fait dans le département de l'Orne par M. l'archiviste Louis Duval et qui a été inséré dans la *Revue générale d'administration*. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

« MM. les archivistes pourront s'inspirer de la méthode suivie dans ce travail et procéder, à cet exemple, à une revision générale de l'orthographe des noms de communes pour lui rendre son exactitude scientifique en évitant cependant les modifications, même justifiées, qui seraient en contradiction avec des usages depuis longtemps acceptés et devenus traditionnels.

« Vous aurez soin de me signaler, pour l'établissement des tableaux de population du prochain dénombrement, les dénominations dont vous proposeriez de rectifier l'orthographe, en ayant soin d'indiquer les motifs qui justifieraient les modifications apportées à l'orthographe des tableaux de recensement de 1901.

« *Le ministre de l'Intérieur*,
« Eug. ÉTIENNE. »

1. Cette circulaire n'a pas été imprimée dans le *Bulletin du ministère de l'Intérieur*; on en trouvera le texte dans un article de M. Albert Dauzat publié par le journal *la République française*, du 14 octobre 1905; cf. une lettre de notre confrère M. A. Thomas dans le n° du 18 octobre du même journal.

INSTRUCTIONS

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS CONCERNANT LE DÉPÔT LÉGAL.

« Paris, le 28 août 1905.

« Par une circulaire du 6 janvier 1900, je vous ai prié de rappeler à MM. les imprimeurs qu'aux termes des articles 3 et 4 de la loi du 29 juillet 1881, ils doivent, au moment de la publication de tout ouvrage sorti de leurs presses, à l'exception de ceux de ville ou bilboquets, en effectuer un dépôt de deux ou de trois exemplaires, suivant la nature des imprimés.

« Ces exemplaires étant destinés à nos bibliothèques publiques, je vous signalais l'intérêt qu'il y avait à ce que le dépôt en fût fait régulièrement et dans les délais prévus par la loi.

« Si j'en juge par le chiffre toujours aussi élevé des réclamations que M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale m'adresse chaque semaine, il ne paraît pas que MM. les imprimeurs aient tenu compte de vos observations.

« La conséquence est que nos collections publiques présentent toujours de nombreuses lacunes qui provoquent de la part du public des bibliothèques des réclamations dont on trouve un écho dans la presse et qui, pour n'être pas toujours justifiées, n'en sont pas moins l'indice d'une situation anormale.

« Tout récemment encore, mon collègue M. le ministre de l'Instruction publique s'est fait l'interprète, auprès de mon administration, des plaintes très vives formulées par M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale qui signale le préjudice très appréciable qui résulte pour cet établissement de l'extrême irrégularité avec laquelle fonctionne le service du dépôt légal, notamment en ce qui concerne les estampes, les cartes et les plans.

« Un pareil état de choses est trop préjudiciable à l'intérêt général pour qu'il puisse être toléré plus longtemps.

« Je vous prie donc d'adresser de nouvelles observations aux imprimeurs de votre département, et, au cas où elles demeureraient sans résultat, de déférer aux tribunaux toute infraction aux articles 3 et 4 de la loi sus-visée.

« En ce qui concerne spécialement les photographies, bien qu'elles ne soient pas mentionnées dans la loi de 1881, il n'est pas douteux qu'elles rentrent, de façon générale, dans la catégorie des estampes dont le dépôt est obligatoire. D'ailleurs, il est de jurisprudence que les photographies, lorsqu'elles présentent un caractère artistique, sont protégées par la loi du 19 juillet 1793, et que, par suite, la reproduction illicite

ne peut en être poursuivie devant les tribunaux qu'après un dépôt préalable de trois exemplaires.

« M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale attache une grande importance à recevoir notamment les photographies de personnalités politiques et savantes.

« Vous voudrez bien, en conséquence, inviter également MM. les photographes à se conformer aux prescriptions de la loi en ce qui concerne les éditions mises en vente dans le commerce.

« Vueillez m'accuser réception de la présente circulaire, à laquelle je vous prie de donner la plus large publicité possible, notamment en la faisant insérer dans le Recueil des actes administratifs de votre préfecture.

« *Le ministre de l'Intérieur,*

« Eug. Étienne. »

LES ARCHIVES HISTORIQUES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le premier fascicule du tome III de l'*Inventaire sommaire des archives historiques du ministère de la Guerre,* que vient de publier le savant conservateur de ces archives, M. Félix Brun, est précédé d'un avertissement que l'auteur a bien voulu nous autoriser à reproduire, et où l'on trouvera très clairement détaillée la composition des archives antérieures à 1792. Aucune des séries qui constituent l'ensemble des archives historiques de la Guerre ne restera désormais ignorée des travailleurs en attendant la publication d'inventaires, les uns dès à présent en cours d'exécution, les autres en projet.

Série I. — *Correspondance* des rois, princes, ministres, commandants d'armées, maréchaux de France, généraux, gouverneurs de provinces et de villes, diplomates, intendants, évêques, commissaires des guerres, municipalités, officiers, administrateurs, fonctionnaires et agents de tout ordre, personnes privées : 1° une *partie principale* entièrement reliée en 3,790 volumes. Commencée dès le ministère de Louvois, continuée sous ses successeurs, achevée par l'abbé Massieu, bibliothécaire-archiviste du Dépôt de la Guerre pendant la Révolution et l'Empire, elle comprend les années 1631 à 1792, plus, en tête, quelques documents de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe; c'est de cette partie principale qu'on publie actuellement le catalogue. Sauf un très petit nombre d'exceptions justifiées par quelque considération particulière, chacun des volumes figurant sur les fascicules maintenant publiés est pourvu d'une table de matières, parfois aussi d'une table de signataires ou, pour les volumes de *minutes ministérielles,* d'une liste alpha-

bétique des destinataires des lettres ; on pourvoit à la continuation de ces tables au fur et à mesure de l'avancement de la publication. 2° Un *supplément*, en partie relié en 120 volumes, en partie composé de pièces réunies dans 100 cartons par les successeurs de Massieu ; il s'accroit, chaque fois que l'occasion s'en présente, à l'aide de nouvelles acquisitions. La partie reliée comprend plus particulièrement l'enregistrement de la correspondance ministérielle (1719-1785), puis, outre un peu de correspondance proprement dite, des plans d'opérations (1695-1730) attribués au maréchal de Puységur et analogues à ceux de Chamlay qui sont dans la *partie principale*, plusieurs recueils de mémoires et de pièces de comptabilité relatifs aux Gardes du corps (1551-1670), aux Suisses (1481-1744), à la Grande Trésorerie des Ordres du roi (1690-1701), aux boursiers du Collège Mazarin (1697-1714), etc. La partie non reliée, plus exclusivement composée de correspondance, ne devient un peu considérable qu'à partir de l'année 1658 ; le premier carton contient quelques pièces antérieures au XVIIe siècle, notamment des montres et revues de la fin du XVIe. Au *supplément* sont venus s'ajouter, en 1861, 130 volumes de la précieuse collection appelée *Collection de Suède*, parce que, portée en Suède apparemment par Bernadotte, elle a été renvoyée en France par le roi Charles XV ; correspondance, journaux de campagnes, pièces diverses, concernant les règnes de Louis XIV et de Louis XV et, plus spécialement, les guerres de la succession d'Espagne, de la succession d'Autriche et de Sept ans et les affaires des Indes ; lettres écrites ou reçues par le prince de Condé (Louis-Joseph), le comte de Clermont, le prince de Soubise, le maréchal de Belle-Isle, le comte de Maillebois, le financier Pâris-Duverney, etc.

Série II. — *Mémoires historiques* ou relations manuscrites de campagnes, de batailles, de sièges (250 volumes et cartons), rédigées à diverses époques et se rapportant à toutes les périodes de l'ancienne monarchie, plutôt toutefois, pour la très grande majorité, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dans cette série est comptée aujourd'hui la collection des *Mémoires du lieutenant-général de Vault*, soit 145 volumes sur les guerres de Louis XIV et de Louis XV, sur les expéditions de Gibraltar et de Genève en 1782 ; ces volumes étaient autrefois mêlés à ceux de la partie principale de la correspondance d'où, aussi bien, leur matière est presque entièrement tirée, et ils avaient reçu le même numérotage ; c'est pour cela qu'on les trouve mentionnés, au moins pour mémoire, dans l'inventaire de cette correspondance, à leur ordre de numéros.

Série III. — *Reconnaissances*. Sous cette rubrique trop étroite, mais consacrée aux archives historiques par un long usage, une centaine de cartons et de volumes contiennent des documents, de nature surtout topographique et statistique, sur la défense des frontières, des côtes et des places fortes, des projets hypothétiques d'opérations militaires et de campagnes, des récits de voyages, des itinéraires, des rapports de mis-

sions ; la plupart de ces documents sont anonymes, un certain nombre proviennent de Bourcet, des Langeron, du maréchal du Muy, de Mortaigne, d'Arçon, de La Blottière, etc. A cette série se rattache, par la spécialité de ses éléments, la petite *Collection Perret* (3 cartons), présumée provenir du marquis de La Rozière et se rapportant aux règnes de Louis XIV et de Louis XV, plus spécialement aux guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans.

Série IV. — *Organisation, administration, art militaire* : 125 cartons et volumes relatifs au recrutement, à l'organisation générale de l'armée, à l'organisation et à la tactique particulières des différentes armes, à l'armement, à l'administration des troupes, à la discipline, aux écoles militaires, etc., rapports, études et travaux divers de Vauban, Cormontaigne, Belle-Isle, Guibert, Chabo, etc., etc. Comme annexe, quelques états d'emplacement (1675-1676, 1743-1789) et quelques registres de mouvements (1786-1791).

Série V. — *Camps d'instruction et manœuvres,* de 1681 à 1788 (20 cartons, 10 registres ou cahiers) : camps de Compiègne, de Richemont, d'Aymeries, de Vaussieux, de Saint-Malo, de Sarrelouis, de Metz, de Valence, de la Meuse, de la Sambre, du Languedoc, d'Erstein, de Mézières, de Plobsheim, de Stenay, de Douzy, de Gray, de Nancy, de Montigny, etc.; camps prussiens, autrichiens et saxons.

Série VI. — *Travail du Roi* : 453 cartons versés sous ce titre en 1898 par le bureau des archives administratives. Documents d'intérêt surtout individuel : propositions, promotions, croix de Saint-Louis, pensions, gratifications, démissions, etc., de 1740 à 1790.

On trouve encore de nombreux et intéressants renseignements sur l'époque antérieure à la Révolution dans diverses séries qui sont communes à la période ancienne et à la période moderne et que l'on n'a pu disjoindre : *Historiques des corps de troupes,* papiers du *Dépôt de la Guerre* (travaux topographiques, personnel des ingénieurs et dessinateurs géographes), documents statistiques sur les *nations et armées étrangères* provenant du 2e bureau de l'état-major, papiers des *régiments* et des *états-majors des places* versés en 1898 par les archives administratives, archives de l'*Hôtel des Invalides* entrées à la Section historique en 1903, etc. Ces séries communes figurent sur l'inventaire des archives modernes.

Outre la partie imprimée du catalogue de la correspondance, les archives historiques possèdent dès à présent, en ce qui concerne la période ancienne, quelques inventaires, très inégaux d'étendue et d'importance, les uns en registres ou cahiers, les autres en bordereaux ou fiches, par ordre de matières ou par noms d'auteurs, pour la partie principale de la série I, pour la partie reliée du supplément de cette série, pour la collection de Suède, pour les séries II et III. Encore

manuscrits et n'existant qu'à un seul exemplaire chacun, ces inventaires ne peuvent être mis à l'entière disposition du public; mais, à condition de limiter d'une façon bien précise l'objet des recherches, les travailleurs peuvent être autorisés à en prendre connaissance, seulement toutefois entre les mains des employés des archives.

Ils peuvent aussi consulter, dans la salle des communications où il est déposé, le catalogue analytique que le maréchal Randon, ministre de la Guerre, fit commencer en 1863 par des officiers de l'état-major et qui devait comporter, outre plusieurs tables, le résumé de chaque pièce de la correspondance. Ce travail fut brusquement interrompu en décembre 1867, alors qu'il venait d'atteindre les environs du 700e volume (année 1683); les analyses terminées étaient assez nombreuses et assez développées pour remplir 24 gros cartons. Quelques-unes s'y sont ajoutées depuis. Lorsqu'en 1896 la Commission de perfectionnement des archives décida de publier un catalogue, elle ne put, en raison de proportions si considérables, songer à faire imprimer cet imposant commencement de répertoire, si utile qu'il fût, ni à le faire continuer sur le même plan, c'eût été s'exposer à n'en voir jamais la fin; mais, étant donné que ce premier et minutieux dépouillement existe et qu'on a toujours la ressource d'y recourir, on a cru pouvoir développer un peu moins, dans le catalogue imprimé, la partie qui lui correspond pour s'étendre un peu plus sur le reste; de là les différences qu'on peut remarquer, quant à la longueur des sommaires, entre le premier fascicule et les suivants. D'ailleurs les tables de matières et de signataires résultant du travail de 1863-1867 seront utilisées pour les tables générales qui doivent terminer la publication.

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS, DES MONNAIES ET DES SCEAUX.

La *Revue des bibliothèques et archives de Belgique* (t. III, p. 322-340) vient de publier, sous la signature de l'un de ses directeurs, M. L. Stainier, un compte-rendu sommaire des séances du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, qui s'est tenu à Liège, les 21, 22 et 23 août 1905, sous la présidence de notre confrère M. Henri Omont.

Ce Congrès avait été préparé de longue main par les soins d'une commission belge d'organisation, nommée par le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique, et présidée par M. G. Kurth, professeur à l'Université de Liège, assisté du R. P. Van den Gheyn et

de M. F. Alvin, conservateurs des manuscrits et des médailles de la Bibliothèque royale de Bruxelles[1].

De nombreux rapports ont été lus au Congrès; il suffira de rappeler entre autres ceux du R. P. Van den Gheyn sur les manuscrits des bibliothèques de Belgique à reproduire; de M. Pirenne sur la publication d'un Album paléographique belge; de M. Bayot sur l'état actuel des fac-similés de manuscrits; de M. Prou sur l'état actuel des fac-similés de chartes; de M. Alvin sur les reproductions de monnaies et de M. Gaillard sur les reproductions de sceaux, etc.

L'un des objets du Congrès était aussi l'étude et la discussion des moyens pratiques destinés à assurer la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux et à faciliter leur diffusion, autant pour assurer la conservation des monuments eux-mêmes que pour en répandre des images fidèles, qui pussent offrir toute sécurité pour les études du paléographe, de l'historien, du philologue ou de l'archéologue. Les rapports de M. Stainier sur les procédés techniques les meilleurs à employer; de M. L'Hoest sur le choix du papier; de M. Van den Ven sur l'organisation d'ateliers photographiques dans les bibliothèques et les archives; de MM. Sury et Gayley sur l'échange international des reproductions obtenues ont donné lieu à des discussions et à des échanges de vues qui ne peuvent manquer, s'ils n'ont pas pu toujours aboutir à des conclusions immédiates, de préparer la voie à d'utiles améliorations, à des facilités et à des progrès nouveaux.

Le nombre des congressistes, appartenant à une quinzaine d'États, témoignait aussi de l'intérêt de plus en plus grand qui s'attache en Europe et en Amérique aux questions de reproductions de manuscrits, de monnaies et de sceaux, sur lesquelles le gouvernement belge vient de rappeler si opportunément l'attention.

LISTE GÉNÉRALE DES VŒUX

ADOPTÉS PAR LE CONGRÈS DE LIÈGE[2].

1. Le Congrès émet le vœu de voir M. Gayley organiser aux Etats-Unis un bureau destiné à provoquer l'exécution de reproductions de manuscrits, de monnaies et de sceaux.

1. Des comptes-rendus des sept séances de la Commission belge d'organisation ont été publiés dans les tomes II et III de la même *Revue*.

2. Pages 332-335 des *Actes du Congrès*, qui viennent de paraître chez les éditeurs Misch et Thron, 68, rue Royale, à Bruxelles, en un volume in-8° de xxviii-338 pages, avec une planche.

2. Le Congrès désigne, pour continuer l'étude des différentes questions discutées au cours des séances, un Comité international permanent composé de MM. Brambach, S. de Vries, R. P. Ehrle, Gaillard, Gayley, Karabacek, Lange, Nicholson, Omont, Putnam, S. Reinach, Traube, R. P. Van den Gheyn. La Commission est autorisée à s'adjoindre les spécialistes dont le concours lui paraîtrait utile.

3. Le Congrès émet le vœu de voir les gouvernements élaborer les règlements les plus libéraux possible, pour permettre aux érudits d'obtenir la reproduction des manuscrits qui les intéressent.

Le bureau du Congrès transmettra aux différents gouvernements ce vœu en y joignant un rapport signalant les dépôts où la réglementation est la plus large.

4. Le Congrès émet le vœu de voir se fonder dans chaque pays une commission composée de spécialistes et chargée de désigner les manuscrits qu'il serait le plus utile de voir reproduire par la photographie.

5. Le Congrès, remerciant le gouvernement belge de l'intérêt qu'il porte à la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, émet le vœu de le voir collaborer à l'œuvre du Congrès, en donnant son concours à la publication des documents à reproduire.

6. Le Congrès estime qu'il y a lieu de remplacer les copies par des photographies dans l'expédition des documents d'archives demandée par des érudits.

7. Le Congrès émet le vœu de voir publier des fac-similés de chartes en format réduit, à condition que l'on y joigne la reproduction à la grandeur de l'original, de quelques lignes du document, judicieusement choisies.

8. Le Congrès, considérant l'état actuel des études de diplomatique, engage les pouvoirs publics à favoriser les travaux de reproduction de chartes privées. Le Congrès invite tout particulièrement le gouvernement belge, qui a pris l'initiative de sa réunion, à faire entreprendre ou à soutenir la publication d'un recueil de fac-simile pour servir à l'étude et à l'enseignement de la diplomatique des principautés belges.

9. Le Congrès émet le vœu de voir publier :

1° Une liste des reproductions intégrales de manuscrits éditées jusqu'à ce jour.

2° Dans la mesure où le travail pourra être effectué, une bibliographie détaillée des fac-similés de manuscrits contenus dans les recueils de spécimens.

Le Congrès émet le vœu que les reproductions de manuscrits conservent un format égal à celui des originaux, qu'elles soient publiées sous forme de volumes reliés et, autant que faire se peut, tirées sur les deux faces des feuillets.

Le Congrès, tout en reconnaissant qu'il n'est pas nécessaire de joindre des commentaires scientifiques aux reproductions de manuscrits, désire

qu'elles soient régulièrement accompagnées d'une description minutieuse des volumes reproduits.

Le Congrès émet le vœu de voir joindre désormais à toute reproduction de manuscrits la mention du procédé par lequel elle a été obtenue, et adopte, à cet effet, la terminologie établie par les congrès internationaux de photographie.

10. Le Congrès émet le vœu de voir adopter pour les papiers destinés à supporter les reproductions de manuscrits, de monnaies et de sceaux une réglementation semblable à celle qui est en vigueur en Allemagne pour les papiers destinés à un emploi administratif de l'État.

11. Le Congrès émet le vœu de voir les gouvernements faire exécuter dans leurs collections nationales : 1° un phototype en grandeur naturelle des manuscrits, des monnaies et sceaux que les commissions chargées de dresser la liste des documents à reproduire désigneront; 2° d'après ce phototype, des photocopies, par un procédé donnant des épreuves inaltérables (charbon ou platine) en nombre suffisant pour que chacune de leurs bibliothèques nationales en puisse posséder une, en vue des risques de destruction de l'original pour une cause quelconque; 3° d'après ce phototype, des photocopies, par un procédé à déterminer dans chaque cas et de prix minime, pour les besoins des particuliers et des bibliothèques étrangères. Le Congrès émet aussi le vœu de voir tous les possesseurs de collections de documents historiques, littéraires et artistiques en entreprendre la reproduction de la manière qui vient d'être préconisée pour les collections nationales.

12. Le Congrès émet le vœu que dans chaque État, en annexe au Cabinet national des médailles, il soit créé un établissement central chargé de reproduire en plâtre et en galvanoplastie toutes les pièces des collections publiques et privées dont la conservation s'impose; que les reproductions en plâtre et en métal soient mises à la disposition du public à des prix aussi peu élevés que possible.

13. Dans chaque pays, il sera établi au dépôt principal des Archives de l'État un atelier et un musée sigillographique, ayant pour mission de reproduire les sceaux par le moulage, de conserver les moules et de confectionner les empreintes. En raison du danger d'incendie qu'il présente, notamment par l'emploi du soufre et de l'huile de litharge, l'atelier de sigillographie sera établi dans un bâtiment isolé. Les sceaux qui ne pourraient être reproduits par les moulages seront photographiés. En vue de parer aux dangers que pourraient courir les sceaux pendant l'opération du moulage, il est recommandé de photographier tous les sceaux avant de les remettre au mouleur. Les dépôts provinciaux des Archives de l'État recevront les empreintes de tous les sceaux intéressant leur province respective, de manière à créer, à côté du musée sigillographique principal, une série complète de musées sigillographiques provinciaux. Les échanges d'empreintes pourront être faits

avec des particuliers, avec des administrations publiques ou entre les musées sigillographiques des divers États. Les gouvernements entreprendront ou encourageront la publication d'atlas ou d'albums reproduisant, à l'aide des procédés industriels, les sceaux les plus remarquables des musées sigillographiques. Il est désirable de voir se fonder dans chaque pays des commissions chargées de dresser la liste de tous les sceaux à reproduire, tant ceux appartenant à des particuliers que ceux qui reposent dans les collections publiques.

14. Le Congrès proclame l'impérieuse nécessité et l'urgence extrême de posséder dans les grands dépôts scientifiques un atelier photographique servant aux travaux de reproduction des documents. Il est absolument nécessaire qu'on y installe un outillage photographique complet, comportant un appareil spécial permettant d'obtenir des phototypes sur bobine de papier négatif. Il est éminemment désirable que les administrations des dépôts scientifiques fassent initier un de leurs employés au moins au maniement des appareils photographiques. Dans le cas où ce dernier desideratum ne pourrait être réalisé, il est recommandé aux administrations d'instaurer un tarif aussi modéré que possible et auquel les photographes de l'extérieur devront se conformer.

15. Le Congrès émet le vœu que le service des échanges internationaux s'étende aux reproductions de manuscrits, de monnaies et de sceaux.

NOUVELLE SOCIÉTÉ PALÉOGRAPHIQUE.

Les publications de la Société paléographique, fondée à Londres en 1873 par MM. Bond et Thompson, ont été annoncées à plusieurs reprises dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], et il est superflu de faire l'éloge de cette magnifique publication, dont les 455 planches de fac-similés de manuscrits, si précieuses pour les études paléographiques, ont paru de 1874 à 1894[2]. Après une interruption de huit années, la publication d'une nouvelle série a été entreprise, sous le titre de *The new palaeographical Society*[3], dont trois fascicules, conte-

1. Voir notamment les articles de M. le comte de Lasteyrie, t. XXXVI, p. 332-338, et de M. L. Delisle, t. XLV, p. 533.

2. D'excellents *indices* de la collection, au nombre de neuf, ont été dressés et publiés par M. G. F. Warner (London, 1901, in-8°, 63 p.).

3. La nouvelle Société paléographique est dirigée par sir E. M. Thompson, directeur du Musée britannique, et MM. G. F. Warner et F. G. Kenyon, conservateur et conservateur-adjoint des manuscrits du Musée britannique, assistés d'un comité composé de MM. T. K. Abbott, bibliothécaire de Trinity College à Dublin, G. Biagi, bibliothécaire de la Laurentienne à Florence,

nant 73 planches de fac-similés de manuscrits, ont paru en 1903, 1904 et 1905.

On y trouvera des spécimens d'écritures les plus variées, depuis le second siècle avant Jésus-Christ jusqu'au xv[e] siècle, empruntées à des manuscrits dispersés dans vingt-six dépôts d'Angleterre ou du continent : *Londres,* British Museum (pl. 1, 2, 13, 17, 21, 46, 48, 52, 60-62, 70-72), Egypt Exploration Fund (47, 53), Public Record Office (73), Lambeth (5, 40), Westminster (20); *Cambridge* (3, 11, 12, 38, 39), *Durham* (30, 45, 54-56), *Eton* (45), *Exeter* (9, 10), *Oxford* (6-8, 63, 67-69); collections du duc de Rutland au château de *Belvoir* (64-66), du château de *Lulworth* (41-43), du duc de Portland à *Welbeck* (18, 19). — *Athos* (27, 49, 50), *Avignon* (59), *Berlin* (musées) (22-23), *Bruxelles* (28-29, 31, 44), *Carlsruhe* (34), *Cologne* (57), *Douai* (14-16), *Heidelberg* (26, 51), *Leyde* (32, 33), *Lyon* (58), *Metz* (35-37), *Rome* (4, 24), *Serrès* (25).

Nous donnons ci-dessous la liste numérique des 73 planches qui composent les trois fascicules actuellement publiés :

Fascicule I (1903).

1. Contrats grecs de Pathyris et Crocodilopolis, sur papyrus (127 et 106-105 av. J.-C.). — Londres, British Museum, Papyri, 655 et 658.

2. Démosthène, de falsa legatione (II[e] siècle?). — Londres, British Museum, add. ms. 34473 (1).

3. Ancien Testament grec (X[e] siècle). — Cambridge, Bibliothèque de l'Université, add. 1879. 7.

4. Ménologe grec de l'empereur Basile II (XI[e] siècle). — Rome, Bibliothèque du Vatican, gr. 1613.

5. Évangiles, en grec (vers 1160). — Londres, Bibliothèque du palais de Lambeth, ms. 528.

6-8. S. Grégoire, Pastoral, en écriture anglo-saxonne (890-897). — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Hatton ms. 20.

9-10. Poèmes anglo-saxons et manumissions anglaises (vers 950 et XII[e] siècle). — Exeter, Bibliothèque du chapitre, n° 3501.

11-12. Évangiles (XI[e] s.). — Cambridge, Trinity College, ms. B. 10. 4.

13. Petri Manducatoris Historia scholastica (1283-1300). — Londres, British Museum, Royal ms. 3. D. VI.

L. Delisle, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale à Paris, F. Ehrle, préfet de la bibliothèque Vaticane à Rome, M. R. James, directeur du Fitzwilliam Museum à Cambridge, F. J. H. Jenkinson, bibliothécaire de l'Université de Cambridge, F. Madan, sous-bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, sir H. Maxwell Lyte, directeur du Record Office à Londres, E. W. B. Nicholson, bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, H. Omont, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, W. Aldis Wright, vice-master de Trinity College à Cambridge.

14-16. Psautier latin, avec peintures d'origine anglaise (1322-1325). — Douai, Bibliothèque de la ville, ms. 171.

17. Ex-libris mss. de différentes églises et abbayes anglaises : Cantorbéry, Douvres, Ély, Bury Saint-Edmunds, etc. (xiv° et xv° siècles). — Londres, British Museum.

18-19. Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Titchfield (Hampshire) (1400-1405). — Bibliothèque du duc de Portland, à Welbeck.

20. Chartes des rois Henri Ier et Étienne pour l'abbaye de Westminster (1121 et 1151). — Londres, Archives de Westminster.

21. Rouleau mortuaire du prieuré de Sainte-Croix et de Sainte-Marie de Edingham (Essex) (vers 1230). — Londres, British Museum, Egerton ms. 2849.

Fascicule II (1904).

22. Timothée de Milet, Perses; papyrus (iv° siècle av. J.-C.). — Berlin, Musées royaux, département égyptien.

23. Papyrus grecs du Fayoum (441 et 556). — Berlin, Musées royaux, département égyptien.

24. Cosmas Indicopleustes, Topographie chrétienne (ix° siècle). — Rome, Bibliothèque du Vatican, gr. 699.

25. Ancien Testament grec (914). — Serrès (Macédoine), monastère τοῦ Προδρόμου, ms. A. ι.

26. Thucydide, Histoire du Péloponnèse (xi° siècle). — Heidelberg, Bibliothèque de l'université, Palatin 252.

27. Évangiles, en grec (1269). — Athos, monastère de Lavra, ms. A. 35.

28-29. Vies des Pères, et Homélies de saint Césaire (vers 700). — Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 9850-52.

30. Évangiles, en latin (viii° siècle). — Durham, Bibliothèque de la cathédrale, ms. A. II. 17.

31. Paschasius, de vitis Patrum Ægyptiorum (819). — Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 8216-18.

32-33. Prisciani Periegesis et Institutiones grammaticæ (838). — Leyde, Bibliothèque de l'université, ms. lat. 67.

34. Beda, de natura rerum, etc. (836-848). — Carlsruhe, cod. Augiensis 167.

35. Sulpice Sévère, vie de saint Martin de Tours (après 1156). — Metz, Bibliothèque de la ville, ms. 37 de Salis.

36-37. Pontifical de la cathédrale de Sens (vers 1222). — Metz, Bibliothèque de la ville, ms. 23 de Salis.

38-39. Apocalypse, avec commentaire en français (vers 1230). — Cambridge, Trinity College, ms. R. 16. 2.

40. Registre de l'archevêque Peckham (1280). — Londres, Bibliothèque du palais de Lambeth, registre n° 1.

41-43. Psautier latin, aux armes de Louterell (1340). — Bibliothèque du château de Lulworth (Dorset).

44. Conquêtes de Charlemagne; compilation de David Aubert, de Hesdin. — Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 9066-68.

45. Chartes du collège d'Eton (pour l'abbaye du Bec) et de la cathédrale de Durham (1091, 1095 et 1106-1128). — Chartriers du collège d'Eton et de la cathédrale de Durham.

46. Bulle du pape Eugène II en faveur de l'abbaye de Sawtry (1147). — Londres, British Museum, Cotton ms. Cleopatra, E. I.

Fascicule III (1905).

47. Saint Paul, Épitre aux Hébreux, papyrus grec (IIIe ou IVe siècle). — Londres, Egypt Exploration Fund.

48. Lettre d'un patriarche d'Alexandrie relative à la fête de Pâques, papyrus grec (577). — Londres, British Museum, Papyrus 729.

49. S. Maximi centuriæ de caritate (970). — Athos, monastère de Lavra, ms. B. 37.

50. Psautier grec, avec chaîne de commentaires (984). — Athos, monastère de Lavra, ms. Δ. 70.

51. Michaelis Pselli syntagma philosophiæ (1040). — Heidelberg, Bibliothèque de l'université, ms. Palatin 281.

52. Évangiles, en grec (1314-1315). — Londres, British Museum, Add. ms. 37002.

53. Epitome de Tite-Live, papyrus (IIIe siècle). — Londres, Egypt Exploration Fund.

54-56. Évangiles, en onciale et minuscule latines (VIIIe siècle). — Durham, Bibliothèque de la cathédrale, ms. A. II. 16.

57. Collection canonique (Codex Andegavensis) (VIIIe s.). — Cologne, Bibliothèque de la cathédrale, ms. 91.

58. S. Augustini contra Faustum libri II (IXe siècle). — Lyon, Bibliothèque de la ville, ms. 610 (anc. 526).

59. Martyrologe d'Adon (1040-1069). — Avignon, Musée Calvet, ms. 98.

60-62. Registre de privilèges du siège de Cantorbéry (1120-1163). — Londres, British Museum, Cotton ms. Cleopatra, E. I.

63. Térence, Comédies, avec figures (XIIe siècle). — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, Auct. F. 2. 13.

64-66. Psautier, avec peintures (1250). — Bibliothèque du duc de Rutland, au château de Belvoir.

67-69. Roman d'Alexandre, avec peintures (1338-1344 et vers 1400). — Oxford, Bibliothèque Bodléienne, ms. Bodl. 264.

70. Vies des saints Augustin d'Hippone et Gilbert de Semprin-

gham, par John Capgrave (1451 ?). — Londres, British Museum, Add. ms. 36704.

71. Chartes de l'église de Durham et de l'abbaye d'Oseney (1106-1149?). — Durham, Archives de la cathédrale, et Londres, British Museum, Add. chart. 20631.

72. Rouleau mortuaire de Raoul, abbé de Thorney (1216). — Londres, British Museum, Royal ms. 15. A. x*.

73. Proclamation du roi d'Angleterre Henri III, en anglais et en français (1258). — Londres, Public Record Office, Patent Rolls, 42 et 43 Henry III (72-73).

OBITUAIRE

DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN DE CLAMECY.

Trente-neuf feuillets d'un obituaire de la collégiale de Saint-Martin de Clamecy, qui forment aujourd'hui le ms. additionnel 21362 du Musée britannique, ont été publiés, en 1898, par notre confrère M. Léon Mirot dans le *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts* (p. 506-603, et tirage à part de 126 p. in-8°). Un hasard heureux a fait retrouver récemment, dans un lot de manuscrits acquis pour la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 1900), quatre-vingt-douze autres feuillets du même obituaire, qui pourront être bientôt utilisés dans un nouveau volume de la collection d'obituaires publiés par l'Académie des inscriptions dans le *Recueil des historiens de la France*. Cet obituaire, de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe, encore entier lorsque Dom Caffiaux en fit des extraits à Clamecy, en 1770, comme l'a déjà remarqué M. Mirot dans le même *Bulletin* (1901, p. 152-166), devait compter primitivement cent quatre-vingt-un feuillets; en rapprochant les quatre-vingt-douze feuillets, aujourd'hui à Paris, des trente-neuf feuillets, conservés depuis 1856 à Londres, il reste encore cinquante feuillets à retrouver pour en compléter le texte, comme le montrera le tableau suivant :

24 décembre au 16 janvier.	Paris, fol. 1-12.
17 et 18 janvier.	» [13].
19 et 20 janvier.	Londres, fol. 14.
21 au 24 janvier.	Paris, fol. 15 et 16.
25 janvier au 1er février.	» [17-20].
2 au 5 février.	Paris, fol. 21 et 22.
6 et 7 février.	Londres, fol. 23.
8 et 9 février.	» [24].

10 au 17 février.	Paris, fol. 25 à 28.
18 au 24 février.	» [29-32].
25 février au 4 mars.	Paris, fol. 33 à 36.
5 au 8 mars.	» [37-38].
9 au 14 mars.	Paris, fol. 39 à 41.
15 au 19 mars.	Londres, fol. 42 et 43.
20 au 24 mars.	Paris, fol. 44 à 46.
25 au 28 mars.	» [47-48].
29 mars au 5 avril.	Paris, fol. 49 à 52.
6 et 7 avril.	» [53].
8 au 11 avril.	Paris, fol. 54 et 55.
12 et 13 avril.	» [56].
14 au 21 avril.	Paris, fol. 57 à 60.
22 avril au 28 juin.	Londres, fol. 61 à 93.
29 juin au 15 août.	Paris, fol. 94-117.
16 et 17 août.	» [118].
18 et 19 août.	Paris, fol. 119.
20 au 23 août.	» [120-121].
24 et 25 août.	Paris, fol. 122.
26 au 29 août.	» [123-124].
30 et 31 août.	Paris, fol. 125.
1er au 4 septembre.	» [126-127].
5 et 6 septembre.	Paris, fol. 128.
7 au 10 septembre.	» [129-130].
11 au 30 septembre.	Paris, fol. 131-140.
1er au 8 octobre.	» [141-144].
9 au 19 octobre.	Paris, fol. 145 à 150.
20 au 24 octobre.	» [151].
25 et 26 octobre.	Londres, fol. 152.
27 et 28 octobre.	Paris, fol. 153.
29 et 30 octobre.	» [154].
31 octobre au 5 novembre.	Paris, fol. 155-157.
6 au 9 novembre.	» [158-159].
10 au 15 novembre.	Paris, fol. 160 à 162.
16 et 17 novembre.	» [163].
18 et 19 novembre.	Paris, fol. 164.
20 novembre au 23 décembre.	» [165-181].

HISTOIRE DES FRANCS DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Un nouveau volume de la série des fac-similés réduits de manuscrits entrepris par l'imprimerie phototypique Berthaud frères vient de paraître. Il donne la reproduction des cent neuf feuillets du célèbre manuscrit en onciale, dit de Beauvais, de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le nº 17654 du fonds latin.

RÉIMPRESSION DU *SANCTUARIUM* DE MOMBRITIUS.

Un bénédictin de Solesmes, le R. P. D.-A. Brunet, à Appuldurcombe House, par Wroxal (île de Wight), annonce une nouvelle édition, augmentée de notes, d'un choix de variantes, de corrections et de tables du grand recueil de vies de saints de Mombritius, dont l'extrême rareté est bien connue, et qui contient bon nombre de vies qui ne sont encore imprimées nulle part ailleurs. Cette réimpression formera deux forts volumes grand in-8° jésus, d'environ 700 pages chacun, dont le prix de souscription est fixé à 60 francs.

VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE COLBERT EN 1692.

La pièce qu'on va lire nous a été gracieusement communiquée par M. Cuissard, conservateur de la bibliothèque d'Orléans. L'original en a été récemment donné à cette bibliothèque. C'est le contrat par lequel la bibliothèque de Colbert fut vendue le 12 mars 1692 par les petits-fils du grand ministre à leur oncle Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, pour une somme totale de 70,727 livres 16 sous 3 deniers tournois. Cette somme paraît dérisoire à ceux qui connaissent la valeur exceptionnelle de beaucoup des livres imprimés et manuscrits que Baluze avait fait entrer dans la bibliothèque dont il avait la garde. Les seuls manuscrits furent payés 300,000 livres quand ils entrèrent en 1732 dans la bibliothèque du roi. Si ces manuscrits se présentaient aujourd'hui sur le marché, ils seraient estimés au bas mot plus de 15,000,000, s'il est permis d'évaluer en argent beaucoup de manuscrits tout à fait exceptionnels dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs.

L. D.

« Fut present Me Pierre Du Boc, advocat en parlement, tuteur onoraire de Messieurs les enfans mineurs de deffunt haut et puissant seigneur Messire Jean Baptiste Colbert, chancelier, marquis de Seignelay et de Châteauneuf, conseiller du Roy ordinaire en tous ses conseils, ministre et secretaire d'Estat et des commandemens de Sa Majesté, commandeur et grand tresorier de ses ordres, demeurant à Paris, place des Victoires, parroisse Saint Eustache, lequel, en consequence de l'aduis de Messieurs les parens et amis desdits mineurs, homologué par sentence donnée au Châtelet de Paris, receüe par Gaudion, greffier, a reconnu et confesse avoir vendu et dellaissé à Illustrissime et Reverendissime seigneur Monseigneur Jacques Nicolas Colbert, archevesque de Rouën, primat de Normandie, abbé du Bec Helouin, seigneur et prieur commendataire des prieurez de la Charité et de Sausseun,

demeurant à Paris, en son hostel rüe neuue des petits champs, susd. parroisse, a ce present et acceptant, *Tous* les libures imprimez et les manuscripts, qui composent la bibliotheque dudit deffunt seigneur marquis de Seignelay, contenus au Catalogue inventorié en l'Inuentaire fait apres le deceds de feu Monseigneur Colbert, ministre et secretaire d'Estat, ayeul desdits sieurs mineurs, *Ensemble Tous* les libures imprimez et manuscripts acheptez et augmentez à la dite bibliotheque par ledit deffunt seigneur marquis de Seignelay, depuis le deceds dudit deffunt seigneur Colbert, Tous lesquels libures et manuscripts ledit seigneur archevesque de Rouën reconnoist auoir en sa possession des le premier juillet M VI^c quatre vingt unze et s'en contente pour en disposer à sa volonté. Cette vente faite moyennant la somme de *soixante dix mil sept cens vingt sept liures seize sols trois deniers,* scauoir soixante huit mil cinq cens soixante douze liures dix sols, a laquelle ont esté prisez ceux contenus audit catalogue, fait, apres le deceds dudit seigneur Colbert, par les sieurs Aubouyn, Seneuze et Villery, libraires, y compris la crüe, et deux mil cent cinquante cinq liures six sols trois deniers, à laquelle ont aussy esté prisez avec la crüe par les sieurs Aubouyn et Muguet, aussy libraires, ceux augmentez à ladite bibliotheque, laquelle somme de soixante dix mil sept cens vingt sept liures seize sols trois deniers ledit seigneur archevesque promet et s'oblige bailler et payer audit sieur Du Boc, audit nom, en sa maison à Paris, ou au porteur, dans le unziesme jour de may M VI^c quatre vingt quinze, avec les interests, à raison du denier vingt, qui en seront deûs et escheûs depuis ledit jour premier juillet M VI^c quatre vingt unze, jusques à l'actuel payement, *auquel jour* unze may M VI^c quatre vingt quinze ledit sieur Du Boc audit nom consent que compensation soit faite jusques à concurrence de ladite somme de soixante dix mille sept cent vingt sept liures seize sols trois deniers et de celle a laquelle monteront lesdits interests sur celle de quatre vingt sept mil cinq cens liures, pour la moitié de celle de cent soixante quinze mil liures, qui est deüe par lesdits sieurs mineurs audit seigneur archevesque et qui n'est payable qu'audit jour unze may M VI^c IIII^xx quinze sans interests suivant et pour les causes portées par la transaction faite entre ledit deffunt seigneur marquis de Seignelay, ledit seigneur archeuesque et Monsieur l'abbé Colbert, pardeuant De Beauuais, l'un desdits notaires soubsignez ledit jour unze may M VI^c quatre vingt sept, car ainsy et pour l'execution des presentes ledit seigneur archevesque a esleu son domicille irreuocable audit hostel, auquel lieu nous promettons. Fait et passé à Paris audit hostel, l'an mil six cent quatre vingt douze, le douziesme jour de mars apres midy, et ont signé :

Jacques-N. Colbert, archevêque de Rouen.
Du Boc.
Coeuel. De Beauuais.

LETTRE DE LA MONNOYE A BERNARD DE MONTFAUCON.

La lettre inédite de Bernard de La Monnoye au P. de Montfaucon, dont le texte est imprimé plus loin, nous a été donnée, il y a longtemps déjà, par feu notre ami P. Martin, de Mâcon, qui l'avait acquise à Paris. Elle est calligraphiée sur trois pages et quart d'un beau papier (166×138 millim.). Au dos, il y a un cachet de cire rouge aux armes de La Monnoye[1] et l'adresse suivante : « Au Révérend Révérend Père Dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à Paris ».

On sait en quelle estime le savant religieux tenait son correspondant[2], qui, l'année même où il lui écrivait cette lettre, avait, à l'âge de soixante-six ans, quitté la province pour venir habiter Paris[3]. Montfaucon préparait alors l'édition de sa *Palæographia græca,* qui devait voir le jour quelques mois après, en 1708. C'est par La Monnoye qu'il fit demander au président Bouhier, qu'il n'avait jamais vu qu'une fois avant cette date, sa dissertation : *De priscis Græcorum ac Latinorum litteris,* qui est insérée à la fin de la *Palæographia.* La Monnoye transcrivit « mot à mot » dans sa lettre à Montfaucon la réponse de l'érudit magistrat aux ouvertures qui lui étaient faites, et qu'il finit par accueillir favorablement, tout en persistant à ne pas vouloir « monter sur la scène à visage découvert », car la lettre qui précède la *Dissertatio* n'est signée que des initiales J. B. I. S. D. S. P. (*Johannes Boherius, in supremo Divionensi senatu præses*).

Montfaucon avait emprunté vers le même temps à La Monnoye deux ouvrages en rapport avec les recherches que nécessitait la préparation de sa *Palæographia græca,* un « traité de Lascaris », vraisemblablement le *De veris græcarum litterarum formis ac causis apud antiquos* (1536, in-8°) et *le Réveil de Chindonax, prince des Vacies, druydes celtiques, dijonnois, par J*[ean] *G*[uenebauld], *M*[édecin], *D*[ijonnois] (1621, in-4°). Le sujet de ce dernier ouvrage est une prétendue inscription grecque trouvée à Dijon en 1598 et qui attesterait l'existence en Gaule du culte de Mithra et la mort d'un de ses grands prêtres nommé Chyndonax[4]. Ce fut tout simplement, de la part de Guenebauld, une supercherie à

1. De gueules, à un chevron d'or accompagné de trois besans de même, deux en chef et un en pointe.

2. Voir *Palæographia græca,* Præfatio, p. VII.

3. Voir *Nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages de B. de la Monnoye* (1641-1728), par G. Peignot, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1831, p. 49 et suiv.

4. Voir Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, 1745, t. I, p. 273 et suiv.

laquelle se laissèrent prendre Gruter, Casaubon et Saumaise, tandis que La Monnoye le premier, puis Montfaucon, et enfin d'autres à leur suite, en reconnurent et en prouvèrent la « supposition ». Le vase antique sur lequel l'inscription fausse était gravée fut acheté au milieu du xviie siècle par le duc d'Orléans, mais nous ignorons ce qu'il est devenu depuis lors. On trouvera dans l'*Antiquité expliquée*[1] un fac-similé des lectures de cette inscription par Gruter et par Guenebauld; on y verra également celles des critiques de La Monnoye que Montfaucon a retenues et utilisées.

L. Lex.

A Paris, le 28 novembre 1707.

N'aiant pu, depuis huit jours, mon Révérend Père, quelques diligences que j'aie faites, parvenir à vous parler, je suis obligé à prendre le parti de vous écrire, premièrement, pour vous rendre compte de la réponse de M. Bouhier de Savigni, président au parlement de Dijon, touchant le plan que je lui avois envoié de votre ouvrage. La voici, extraite mot à mot de sa lettre du 21 de ce mois : « Pour le P. de Montfaucon, je me souviens de lui avoir une fois rendu visite, conduit par le P. Mabillon. C'étoit dans le tems qu'il travailloit à nous donner le commentaire d'Eusèbe sur les Pseaumes[2]. Mais mes affaires et le peu de séjour que je fis alors à Paris m'empêchèrent de le revoir. Le plan de sa *Paléographie* m'a surpris très agréablement, et vous jugez bien qu'en parcourant les différens titres des chapitres de cet ouvrage, les quatre premiers du livre second n'ont pas peu excité ma curiosité. C'est en effet le sujet presque tout entier de ma *Dissertation* que vous avez vüe. Je ne refuserois pas la proposition qu'il a l'honnêteté de me faire de la donner au public, si je croiois qu'elle pût le mériter et contenir quelque chose de nouveau. Mais peut estre nous sommes-nous rencontrez dans les mêmes idées, auquel cas je ne voudrois pas lui ravir l'honneur d'avoir découvert la vérité. Vous pourriez vous éclaircir de ce qui en est en lui demandant son opinion sur les questions suivantes : 1° S'il est de l'avis commun qui attribüe à Cadmus l'invention des lettres grecques? 2° Ce qu'il pense des lettres pélasgiennes, et s'il en croit l'alphabet différent de celui des anciennes attiques et des cadméennes? 3° S'il est persuadé que l'alphabet latin soit dérivé de celui de Cadmus ou s'il est plus ancien? Par la réponse qu'il fera sur ces trois articles, je jugerai si nos sentimens sont conformes, et, par

1. 2e éd., t. II, 2e partie, 1722, p. 428 et suiv. Voir aussi la *Palæographia græca*, Præfatio, p. vii.
2. Les commentaires d'Eusèbe sur les psaumes sont dans la *Collectio nova patrum et scriptorum græcorum*, publiée par le P. de Montfaucon en 1706 (2 vol. in-fol.).

conséquent, du parti que je devrai prendre, quoiqu'à vous dire vrai, je ne sois pas trop tenté de monter sur la scène, surtout à visage découvert. »

Secondement, pour vous prier, si vous n'avez plus besoin de mes deux livres, de vouloir bien me les renvoier. Je présume que le petit traité de Lascaris ne vous aura pas été de grand service. A l'égard de Chyndonax, j'ignore à quel sentiment vous vous estes déterminé touchant son inscription. Pour moi, je vous dirai qu'elle m'est extrêmement suspecte. Guenebault, pour illustrer le monument déterré dans sa vigne, m'a toute la mine d'avoir imaginé et tracé lui-même ces paroles, qui donnent encore aujourd'hui de l'exercice aux curieux. Il peut, aiant vû le tombeau découvert par ses vignerons, leur avoir ordonné de tenir la chose secrette. Il lui a été aisé, la pierre d'Is-sur-Tille étant molle et tendre, d'écrire avec un poinçon ce qu'il a voulu sur celle qui renfermoit l'urne, ensuite de quoi il aura laissé sous terre l'inscription autant de tems qu'il aura jugé nécessaire pour la faire paroitre antique. C'est ainsi qu'Annius de Viterbe, c'est ainsi qu'Inghiramius en ont usé. Vous-même, mon Révérend Père, avez cité dans votre *Diarium italicum*[1] une autre inscription de Dijon, ΤΩ ΜΙΤΡΑ ΓΕΝΕΤΗ Ο ΑΥΡΕLIΑΝΟΣ CΕΒΑCΤΟC ΤΩ ΤΕΡΕΝΤΙΩ ΥΠΗΡΕΤΗΕ, que Mr Dumay, conseiller au parlement de la même ville, m'a ingénument avoué estre de l'invention de Mr son père[2]. Guenebault, contemporain de ce dernier, a fait aussi entrer ΜΙΘΡΑΣ ou plustôt ΜΙΘΡΗ dans l'épitaphe de son druïde. Je dis ou plustôt ΜΙΘΡΗ, parce que le génitif ΜΙΘΡΗS marque certainement une divinité femelle, quoi qu'en grec on n'en ait point jusqu'ici trouvé d'exemple en quelque auteur que ce soit. Jean Cécile Frey, qui, pag. 88 de son *Admiranda Galliarum*, rapporte cette inscription comme un des plus rares monumens des Gaules, s'en explique en ces termes : *In suburbanis Divionis nobilissimæ antiquitate urbis inventum ante paucos annos haud scio an dignius æterná ullum memoriá epitaphium DRUIDÆ, et jam in cimeliis magni ob musas viri Guenebaldi spectabile :*

ΜΙΘΡΗΣ · ΕΝ · ΟΡΓΑΔΙ · ΧΩΜΑΤΟ · ΣΩΜΑ ΚΑΛΥΠΤΕΙ
ΧΥΝΔΟΝΑΚΤΟΣ · ΙΕΡΕΩΣ ·
ΑΡΚΗΓΟΥ · ΔΥΣΕΒΙ · ΑΠΕΧΟΥ · ΛΥΣΙΟΙ · ΚΟΝ · ΟΡΩΣΙ ·

Ego verbatim latinis versibus expressi :

Mithres in luco, tumulus corpus tumulavit
Chyndonactis sacerdotis
Principis; impie abi, divi cinerem (ossa) tuentur.

1. Page 199, et dans *l'Antiquité expliquée*, éd. et vol. cités, p. 432.
2. Sur les relations de La Monnoye avec Pierre Dumay (1647-1711), voir Papillon, *ouvr. cit.*, t. I, p. 188.

Sic enim versus ordinandos censui : ut secunda loco linea nomen contineat, prima et postrema versus sint hexametri. Je vous représente fidèlement toutes les fautes de ponctuation et d'orthographe pour vous faire juger de l'habileté du personnage. Il est plaisant quand il se récrie sur celle de Guenebault et qu'il travaille sérieusement à restituer le texte de l'inscription. Je ne me souviens pas assez de celui de l'original pour en marquer sûrement les conformitez et les différences. Je crois seulement me souvenir que le dernier vers y a plustôt l'air d'un pentamètre que d'un hexamètre. N'y lit-on pas en effet :

ΑΡΧΗΓΟΥ·ΔΥΣΕΒ·ΑΠΕΧ·ΛΥΣΙΟΙ ΚΟΝ·ΟΡΩΣ·

Et, cela étant, n'est-il pas visible que l'excellent poëte Guenebault scandoit ainsi :

ΑΡΧΗ | ΓΟΥ ΔΥΣΕΒ · | Α | ΠΕΧ · ΛΥΣΙ | ΟΙ ΚΟΝ · Ο | ΡΩΣ·

Le bonhomme s'imaginoit peutestre qu'à l'exemple d'Homère, qui a dit χαῤ pour χάρη, δῶ pour δῶμα, κρῖ pour κριθὴ, etc., il pouvoit de même emploier ἀπέχ. pour ἀπέχου. κόν. pour κόνιν, ὀρῶσ. pour ὀρῶσι et δυσεϐ. pour δυσεϐὲς qu'il avoit trouvé dans de mauvais dictionnaires au lieu de δυσσεϐὲς, vocatif de δυσσεϐής. Mais que dirons-nous de Μίθρης, spondée dont il fait un trochée, d'ὀργάδι, dactyle dont il fait un molosse, de χῶμα ou σῶμα (car j'ai oublié lequel des deux chez lui suit immédiatement ὀργάδι), de χῶμα, dis-je, ou de σῶμα, trochée dont il fait un spondée, de τὸ bref qu'il allonge? En vérité, tant d'ignorances si épouvantablement grossières ne sont qu'une preuve trop suffisante de la supposition, et il est surprenant que les Gruters, les Casaubons, les Saumaises, etc., aient été les dupes d'un filou si maladroit. C'est très assurément parce qu'on s'est depuis apperçu de la fourbe qu'on a négligé de conserver le monument. Il resteroit quelques remarques à faire sur la forme des caractères, mais c'est sur quoi vous saurez, mon Révérend Père, mieux raisonner que qui que ce soit. Je finis donc par vous demander instamment réponse aux trois questions de M. de Savigni, n'attendant que cela pour lui écrire après-demain. J'espère que vous ne refuserez pas cette grâce à votre très humble et très obéissant serviteur.

De La Monnoye.

DONATIONS D'IVES DE CHARTRES ET DE L'ÉVÊQUE GUI

A L'ABBAYE DE SAINT-QUENTIN DE BEAUVAIS.

Les auteurs de la *Gallia christiana* (IX, 818 et 711) ont publié, d'après un ancien nécrologe de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, le texte de deux notes relatant les donations faites à cette abbaye par

son fondateur, Gui, évêque de Beauvais (1063-1085), et par son premier abbé, Yves, plus tard évêque de Chartres (1090-1116). Un missel à l'usage de l'abbaye de Saint-Quentin, transcrit au XII[e] siècle, et qui nous a été obligeamment communiqué par M. le comte de Troussures, a conservé une autre copie de ces deux textes, offrant un assez grand nombre de variantes avec ceux du nécrologe pour mériter d'être imprimée :

« Ivo, Carnotensis episcopus, acquisivit ecclesie Beati Quintini decimam de Altoilo et emit mansionile, emitque quartam partem de Renivalle in ospitibus, et silvis et campis; molendinum de Novo vico. In Belvaco emit domum Gerbeline, domum Hilescendis, domum Landulfi, domum Garneri Ellandi, domum Amfredi.

« In ornamentis ecclesie calices duos optimos, textum aureum et crucem auream, philacteria quatuor, cruces quatuor aureas et argenteas, quę mittuntur super altare in sollennibus diebus, et triginta volumina librorum, et Textum qui portatur Dominicis diebus et alium qui portatur cotidie, et dexteram beati Calisti pape, turibula ij[o] argentea et sigillum argenteum, tabulas etiam in quibus leguntur epistole in sollennibus diebus, candelabra iiij[or] deaurata.

« In vestibus quatuor casulas magni precii et quatuor damatica, tunicas quatuor, stolas quinque optimas et amictus vj[or], albas quamplures. Dedit etiam urceolos argenteos et pelves argenteas et duo candelabra argentea, viginti duas marcas apendentia.

« Anno incarnati Verbi M[o] C[o] XVI[o] obiit vir iste gloriose memorie. »

« Dominus Guido, Belvacensis episcopus, edificavit ecclesiam nostram in qua fecit coronam argenteam, tabulam argenteam, feretrum argenteum in quo frons erat duas marcas auri habens, duos Textus et tabulas duas argenteas et crucem argenteam, capas novem meliores cum casula una, X. campanas majores et minores et omnia vetera edificia. Dedit etiam villam istam nobis istam liberam et silvam, que Parcus nominatur, ad panem nostrum et hospitum nostrorum coquendum, et ad quatuor asinos cotidie servientes coquine, et ad clausuras omnes domnum, curticulorum, vinearum et ad escaraz quantum necesse fuerit. Dedit etiam nobis parrochiam Sancti Ypoliti, prebendam Sancti Petri, prebendam Sancti Vedasti, decimationem molendinorum suorum ante portam, censum pellium, portam Sancti Symphoriani et portam Sancti Jacobi. Prima die Rogationum dedit nobis .l. flotones, secunda die .l., tertia die quinquaginta. Dedit ecclesiam de Bragella, fagietum cum nemore, et de terra duobus aratris sufficiente. Dedit etiam ecclesiam de Ballonval, ecclesiam de Novo vico, altare de Antoilo. »

La *Bibliothèque de l'École des chartes* paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles. Il y est rendu compte des ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature du moyen âge, dont un exemplaire aura été adressé, franc de port, à la Société de l'École des chartes, chez MM. Alphonse Picard et Fils, libraires, rue Bonaparte, 82.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD et Fils,

RUE BONAPARTE, N° 82.

Adresser les réclamations ou autres envois francs de port.

LES LIVRAISONS PRÉCÉDENTES CONTENAIENT
LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, par H. Omont. — Un pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au xve siècle, par H. Moranvillé. — Chronologie des romans de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie*, par E. Langlois. — Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, par H. Gaillard. — Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407), par François-L. Bruel. — De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours, par Ch. Samaran. — Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, par L. Delisle. — Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du xive siècle, par H. Omont. — Doctorum doctrinale, par H. Omont. — Les abbés Hilduin au ixe siècle, par F. Lot. — De l'origine de Thomas de La Marche, par H. Moranvillé. — Notes tironiennes dans les diplômes, par Maurice Jusselin. — Notes carolingiennes. I. Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin, par René Poupardin. — Un voyage à l'île de Cordouan au xvie siècle, par Étienne Clouzot. — Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501, par L. Delisle.

En vente : **Livret de l'École des chartes,** publié par la Société de l'École des chartes. Nouvelle édition, refondue et augmentée de la Bibliographie des thèses, 1891. 1 vol. in-12 : 2 fr. — Supplément, 1902. 1 vol. in-12 : 1 fr.

Table de la Bibliothèque de l'École des chartes. 1re et 2e séries, 1839-1843. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 3e et 4e séries, 1850-1859. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 5e et 6e séries, 1860-1869. 1 vol. in-8° : 3 fr.

Idem, 1870-1879. 1 vol. in-8°. — 5 fr.

Table des tomes XLI à LX (1880-1899), suivie des tables générales sommaires des tomes I à LX. 1 vol. in-8° : 5 fr.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements à la librairie Alphonse Picard et Fils, 82, rue Bonaparte, Paris, VI.

Le gérant, A. PICARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXVI.

SIXIÈME LIVRAISON.

Novembre-Décembre 1905.

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82

1905

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles.*

Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

SIXIÈME LIVRAISON.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

I. Henri II précurseur de Colbert; par Ch. de La Roncière. 633

II. Une rédaction ignorée de la Chronique d'Adémar de Chabannes; par L. Halphen 655

III. Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne; par Maurice Jusselin 661

IV. Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le *Grand Coutumier* de France; par Paul Guilhiermoz 664

V. Bibliographie.

A. Werminghoff, *Monumenta Germaniæ historica. Concilia*, II, 1 (**L. Levillain**), 683. — Hocquet, Inventaire des archives de Tournai (**A. d'Herbomez**), 688. — Paul Le Cacheux, Le Livre de comptes de Thomas du Marest (**A. Coulon**), 692. — Paul Viollet, Histoire du droit civil français (**F. Aubert**), 693. — K. von Amira, Die Handgebärden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels (**A. Boinet**), 694. — U. Berlière, Un ami de Pétrarque : Louis Sanctus (**H. Moranvillé**), 696. — A. Chamberland, Un plan de restauration financière en 1596; le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris (**L.-H. Labande**), 697. — Marcel Poète, Leçon d'ouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris (**L.-H. Labande**), 698. — Uzureau, *Andegaviana;* Pouillé du diocèse d'Angers (**L.-H. Labande**), 698. — G.-H. Quignon, La Bibliothèque de la ville de Beauvais (**L.-H. Labande**), 700. — Jacques Soyer, Deux documents sur le premier imprimeur de Bourges (**L.-H. Labande**), 701. — Langlois, La Bibliothèque municipale de Chartres; le Fonds d'État de la bibliothèque de Chartres; le Missel de Chartres imprimé en 1482 (**L.-H. Labande**), 701. — Ubald d'Alençon, Description de Montfraut; Extraits de manuscrits tourangeaux; le Nécrologe des récollets de Château-du-Loir (**L.-H. Labande**), 702. — G.-B. Picotti, I Caminesi (**A. Rastoul**), 703. — Eug. Lefèvre-Pontalis, Les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres (**L.-H. Labande**), 704. — S. Reinach, Répertoire de peintures (**A. Boinet**), 707. — John W. Bradley, Illuminated manuscripts (**A. Boinet**), 707. — Arthur Engel et Raymond Serrure, Traité de numismatique du moyen âge (**É. Berger**), 708. — H.-R. d'Allemagne, Les Cartes à jouer (**G. Jacqueton**), 711.

Livres nouveaux, 713.

VI. Chronique et Mélanges, 739.

Société de l'École des chartes : nominations, 739; récompenses, 739; nécrologie : Walckenaer, 742; Gustave Saige, 742; Bernard Prost, 745. — Association des archivistes français, 747. — La réforme des bibliothèques en France (**Charles-V. Langlois**), 750. — L'École des chartes et la *Neue Freie Presse* (**Ph. Lauer**), 758. — Collection sur l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis, 759. — Addition à la notice sur les Heures de Blanche, duchesse d'Orléans (**L. Delisle**), 759.

Erratum, 760.

Table des matières, 761.

Table alphabétique, 762.

HENRI II

PRÉCURSEUR DE COLBERT

La marine de guerre reçue en héritage par Henri II était dans un état lamentable. Le matériel valait peu, le moral moins encore. Tristes fruits des scandaleux exemples donnés par trois officiers à la solde du Portugal et de l'Angleterre, par l'amiral Chabot, le vice-amiral Lartigue et le capitaine Auxilia, la concussion était partout, les dissensions incessantes; à l'anarchie, aucun frein; au désordre, aucun contrôle. Il y avait des contrôleurs de la marine : et « les voleries des ministres » parvenaient à réduire de moitié l'armée levée pour l'invasion de l'Angleterre[1]. Les commandants de l'expédition d'Écosse, Montgommery et Château-Chalon, se querellaient en présence de nos alliés; et, en face de l'ennemi, le général des galères jetait son gant à la figure d'un de ses officiers. La paix venue, nos meilleurs marins, le capitaine Jean Ribault, l'hydrographe Rose, le cosmographe Nicolaï prirent du service en Angleterre.

De déplorables aventures avaient dissipé la belle escadre des vaisseaux du capitaine Claude dans le simple passage de Marseille au Havre, parce que le commandement avait été donné à la faveur et non au talent. Quant aux galères, François Ier, avec sa prodigalité habituelle, avait fait cadeau de deux des plus neuves au duc de Savoie, oubliant qu'elles n'étaient point à lui, mais à un de ses capitaines[2]; et il avait cassé aux gages les galères du Ponant[3].

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Coll. de doc. inédits), t. I, p. 337.

2. Henri II dut rembourser de ce chef 71,700 livres au capitaine Cabassolle (Bibl. nat., ms. franç. 11969, fol. 369).

3. En conséquence, l'architecte Philibert de Lorme et le président du parlement de Rouen mirent en liberté 540 forçats (cf. la note suivante).

Au lendemain des formidables armements dirigés contre l'Angleterre, nos côtes du Ponant étaient à la merci de l'ennemi. Chargé en 1546 d'inspecter la défense du littoral breton, le grand architecte Philibert de Lorme constata partout, à Saint-Malo, à Concarneau, à Nantes, la négligence et le « maulvais ménaige » des capitaines. A Brest, Château-Chalon La Chatière avait enlevé l'artillerie du château dont il avait la garde, pour en garnir ses propres navires, armés en course. Par une prise, l'ennemi apprit le déplorable état de la place, devant laquelle parurent bientôt soixante bâtiments anglais. Sans les précautions du vaillant ingénieur, l'artillerie traînée aux remparts, la fausse artillerie exposée en montre, la population de Brest assemblée au tocsin, notre grand port de guerre était emporté[1].

I. — Une flotte modèle.

Henri II n'eut rien de l'insouciance et de l'inconstance paternelles. Et, pour la marine, ce fut le précurseur de Colbert. Dès le début de son règne, il avait arrêté un vaste plan de constructions navales, dont il poursuivit l'exécution, à travers les vicissitudes de la guerre, avec un esprit de suite admirable et une compréhension de notre rôle maritime que n'avait eue aucun Valois. « Considéré que l'une des principalles choses dignes de nostre grandeur, disait-il, c'est d'estre fort et grossement équippé par la mer, nous avons advisé de faire fère ung bon nombre de vaisseaulx ronds en la mer de Ponant et quarante gallères en celle de Levant, oultre ce que nous avoit laissé feu nostre seigneur et père[2]. » On mit donc d'un seul coup en chantier, à Marseille et Toulon, vingt-six galères[3], escadre homogène et d'une mobilité d'effectifs telle qu'elle pût porter indifféremment tout son effort dans la Manche ou dans la Méditerranée. Les instructions royales contenaient en effet ceci :

1. Instruction de M. d'Ivry, dit de Lorme, publiée par Berty, *Les grands Architectes français de la Renaissance*. Paris, 1860, in-8°, p. 51.
2. Lettres patentes datées de Fontainebleau, 13 septembre 1547 (Bibl. nat., ms. franç. 25724, pièce 11).
3. 2 juin 1547 (Bibliothèque du dépôt des cartes et plans de la marine, 87A, t. I, p. 27). — Compte des trésoriers de la marine (Bibl. nat., ms. franç. 17329, fol. 194).

Le Roy ayant dellibéré et résollu d'entretenir armée de gallaires, non seulement pour deffendre ses lieux et places maritimes, mais aussi pour offendre où et ainsi que l'occasion se pourroit offrir et présenter, aura tant en Ponant que en Levant, ès portz de Nantes et Marseille, jusques au nombre de quarante gallères... Et auront tousjours les cappitaines les corps et équippaiges de leurs gallaires désarmées, prestz et fourniz toutes et quantes foiz que ledit seigneur s'en vouldra servir, soit en Levant ou en Ponant, sans user d'autre délay que le temps pour conduire la cheurme d'une mer en l'autre, quarente jours au plus [1].

Si le budget ordinaire de la marine, réglé par ordonnance royale, ne comportait pas un nombre plus grand de galères, soit trente en Levant et dix en Ponant [2], l'une et l'autre escadre disposaient d'une division de réserve. Dans un cas d'urgence, quarante-deux galères ou galiottes s'alignèrent en rade de Marseille [3], cependant que vingt autres croisaient dans le Ponant; la revue passée par l'argousin royal en fait foi [4]. Disséminées partout, à Bayonne, Rouen, Édimbourg, celles-ci avaient comme arsenal un simple hangar, construit dans la cour du Vieux-Palais à Rouen. Leone Strozzi, en les ramenant au chiffre réglementaire de dix galères, eût bien voulu renforcer du surplus la flotte méditerranéenne, qu'un projet audacieux portait à soixante galères, dont cinquante eussent été entretenues à effectifs réduits [5]; mais le roi refusa de donner autre chose que les chiourmes des bâtiments désarmés [6].

C'est que Henri II, imbu de l'idée de « se mettre sur mer

1. Début d'une ordonnance de Henri II « sur le faict des gallères » (Bibl. nat., ms. franç. 19065, fol. 137).

2. « Ordonnance faite par le roi sur le fait des gallères, tant de la mer de Levant que de Ponant. » Dijon, 12 juillet 1548. Elle affectait 30 galères, 1 galiotte, 1 fuste et 2 frégates au Levant, 10 galères et 1 frégate au Ponant (Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 38 v°).

3. Suivant les instructions de Henri II à Strozzi, 28 juillet 1548 (Bibl. nat., ms. franç. 3050, fol. 108).

4. Certificat de l'argousin Jean de la Motte dénombrant les galères étant pour le service du roi en Ponant, en Bretagne, Normandie et Écosse, 27 octobre 1548 (Bibl. nat., Franç. 26132, pièce 211).

5. *Stolonomie* (Bibl. nat., ms. franç. 2133, fol. 38 v°).

6. Réponse de Henri II au mémoire de Strozzi. Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1549 (Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 52).

aussi fort pour le moins que ses ennemys[1] », voulait être en mesure de faire face aux cinquante bâtiments de guerre de la marine britannique[2]. En quoi il réussit pleinement. Aux grosses nefs *Maîtresse*, *Cardinale*, *Chériffe*, *Fécampoise*, aux galions *Saint-Jean*, *Saint-Jacques* et *Saint-André* que lui laissait son père[3], il ajouta des vaisseaux neufs, sortis en mars 1549 des chantiers normands de Beaurepos. Leur constructeur, Jean de Clamorgan, conduisit à Brest *l'Hermine*, *le Henry-le-Grand, le Normand* et *la Négresse* pour former, avec *la Maîtresse* et *la Cardinale*, une division homogène de grands vaisseaux[4]. Aux galions restés en Normandie[5], s'adjoignit une escadre de croiseurs, dont le roi annonçait en ces termes la création : « J'espère pourveoir à la construction et équipaige d'une vingtaine de roberges, oultre les aultres vaisseaux de guerre que j'ay desjà[6]. »

Ces bâtiments, mis dans leurs bers à l'automne de 1549, devaient être livrés au printemps de l'année suivante. Des marchands de Dieppe, Gabriel de Bures, gendre d'Ango, Jean Rose, l'hydrographe, et Jean de Montpeley, avaient passé marché pour quatre roberges; Blaise Fructier du Croissant, pour autant; Marin de Marcille et le capitaine François Le Clerc[7] en avaient

1. Lettre de Henri II au roi de Navarre, 25 octobre 1549 (Champollion-Figeac, *Mélanges historiques*, dans la Collection de documents inédits, t. III, p. 600).

2. Liste de la flotte royale d'Angleterre au 5 janvier 1548 : 32 vaisseaux jaugeant ensemble 10,600 tonnes, 1 galère, 13 row-barges, 4 barques (*Archæologia*, t. VI, p. 218. — Oppenheim, *History of the Administration of the Royal Navy*. London, 1896, t. I, p. 100).

3. Liste de cette escadre au 6 mars 1547 (Bibl. nat., Franç. 18153, fol. 34).

4. Gosselin, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande*, p. 55. — Jean Du Tillet, *la Chron. des Roys de France* (1551), append.

5. Henri II entretint douze gardes-côtes en Normandie, dont *le Saint-Jean*, capitaine Jean de Clamorgan, premier capitaine en la marine de Ponant, *l'Aventureux*, capitaine Guyon d'Estimauville, *le Claude*, capitaine François Le Clerc, *l'Espérance*, capitaine La Chapelle, *le Sacre*, capitaine Bassefontaine, *le Sacret*, capitaine L'aisné La Roche, *le Chériffe*, capitaine Charles Jauldin de Caumont (Guillaume de Marceilles, *Mémoires de la fondation de la Ville Françoise*, p. 27).

6. Lettre au roi de Navarre, *citée*, 25 octobre 1549.

7. Les roberges de 80 tonneaux et 25 avirons revenaient à 3,500 livres pièce; celles de 120 tonneaux à 4,000 livres; la galéasse promise par Jean Rose, de 200 tonneaux et 70 pieds de long, coûtait au roi 9,000 livres; les roberges de Fructier, de 100, 150, 200 et 300 tonneaux, étaient livrables à la fin de février

soumissionné deux autres. Brest, Saint-Malo[1], Rouen, Bordeaux eurent chacune leur roberge, qui de gré, qui de force; en guise d'amende pour leur rébellion, les Bordelais eurent à couvrir le prix de revient du *Croissant*[2]. Le général des galères[3], l'amiral de Guyenne[4], de grands seigneurs, comme Albert de Gondi[5], tinrent à honneur d'avoir leur roberge. Bref, au terme fixé d'avance, le programme royal se trouva réalisé.

Quel que fût leur tonnage, variant entre 80 et 300 tonneaux en morte charge, quel que fût l'adjudicataire, les nouveaux bâtiments étaient sur un modèle unique et tel que les constructeurs déroutés ne savaient à quel type de navire le comparer. Si les roberges de Fructier nageaient « en forme de galère », si Arnaud de Casemajor n'avait qu'à rehausser les bordages d'une galère pour en faire une fort belle roberge[6], à Dieppe, on qualifiait les roberges de galions[7], et, à Bordeaux, de frégates[8].

Qu'était donc ce navire-protée, et pourquoi sa réputation? Ce bâtiment exotique, qui avait montré à la bataille de Wight l'éclatante supériorité de son tir, était la row-barge anglaise. Un de nos commissaires d'artillerie en appréciait ainsi les qualités : « La pluspart des robergies d'Angleterre ont deux bastardes à la proe, par bas, sur des roulleaux, accommodées de telle industrie que, tirant, le recul de l'une pousse l'autre dans la canonnière, sans que personne y soit empesché[9]. »

Le devis des roberges de Henri II n'indique pas si les pièces de chasse avaient une mise en batterie automatique comme leurs modèles. Mais l'accouplement des coulevrines à l'avant et à l'ar-

1550 pour 18,000 livres. Marchés passés au nom du roi par Jean de la Chesnaye et ratifiés les 16 octobre, 20 et 26 décembre 1549, 8 janvier 1550 (Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 106, 136).

1. 1551 (Thevet, *Cosmographie* (1575), p. 598 v°, 665).

2. Arch. nat., K 91, n° 10[1].

3. Bibl. nat., ms. franç. 3118, fol. 11, 26.

4. Lettre d'Antoine de Bourbon au duc de Guise, 11 juillet 1553 (*Mémoires-Journaux du duc de Guise*, dans la Collection Michaud et Poujoulat, 1re série, t. VI, p. 200).

5. Lettre d'Albert de Gondi au roi (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 7, fol. 353).

6. Au Havre (Guillaume de Marceilles, *Mémoires de la fondation de la Ville Françoise*, p. 28).

7. Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 136 v°.

8. Arch. nat., K 91, n° 10[1].

9. Discours baillé à M. de Nevers par La Treille, commissaire de l'artillerie, 1567 (Bibl. nat., ms. franç. 16691, fol. 103).

rière, sur une plate-forme d'un pied et demi de ravalement, le laisse supposer. Pont volant entre les deux gaillards ou pont de corde lors d'un branlebas, des bordages à l'épreuve des tarets, parce qu'ils avaient subi sur un pouce d'épaisseur l'action du feu, une taille plus courte, et par suite un virage plus facile, avec une vélocité aussi grande, grâce à ses vingt-six avirons, tels étaient les avantages que la roberge avait sur la galère.

Tant de soin avait été apporté au choix des types de nos vaisseaux qu'un voyageur, familier avec la plupart des marines de l'Europe, disait d'un galion royal construit par le capitaine La Salle : c'est le navire « le plus beau, le mieux faict et le mieux équippé de tous ceux que je veis jamais, et le plus furieux à veoir[1] ».

La réfection de la flotte, échelonnée sur trois exercices, coûta un million, somme relativement faible, quand l'on songe que notre marine fut dotée de cinquante bâtiments neufs, capables de porter une dizaine de mille hommes. On en couvrit les frais, moitié sur le budget ordinaire[2], moitié par la levée d'une aide[3]. Les abus, les coulages habituels au règne précédent s'atténuèrent; on en dut l'heureux résultat à une institution nouvelle : le secrétariat d'État. Clausse eut pour attributions l'administration des affaires maritimes et militaires[4].

Il ne fut rien changé au régime des vaisseaux ronds; entretenus à forfait par leurs capitaines, moyennant une allocation proportionnelle au tonnage, ils devaient être prêts à appareiller à la première réquisition et subissaient chaque trimestre l'inspection d'un délégué de l'amiral[5]. Quant aux galères du Ponant,

1. Nicolas de Nicolaï (Bibl. nat., ms. franç. 20008, fol. 12).

2. Voici quel fut le budget de la marine durant les trois premières années du règne :

Marine du Ponant.	Budget ordinaire	(1548) : 302,150 l. 4 s. 10 d.
—	—	(1549) : 283,543 l. 13 s. 4 d.
Marine du Levant.	Budget ordinaire	(1548-1550) : 168,835 l. 1 s.
—	Budget extraordinaire	(1547-1548) : 245,842 l. 18 s. 4 d.
—	—	(1549) : 57,877 l. 13 s. 4 d.

(Bibl. nat., ms. franç. 17329, fol. 97.)

3. Henri II mande de lever 400,000 livres pour renforcer l'armée de mer et la défense des côtes, 31 décembre 1549 (Bibl. nat., Collection Dupuy, vol. 590, fol. 19).

4. 1er avril 1547 (Bibl. nat., ms. franç. 23937, fol. 207).

5. Suivant marché passé par l'amiral et ratifié le 6 mars 1547, Adam de

Henri II eut l'intelligente initiative d'employer leurs chiourmes aux fortifications du littoral. Dirigées, deux par deux, sur les ports de la Manche, Ambleteuse, Boulogne, Dieppe, le Havre, elles fournirent en chaque endroit un effectif de trois cents pionniers, encadrés de soldats, qui réparèrent les bastions sous la direction des capitaines de marine[1]. L'île de Sercq avait été, de la même façon, transformée en une forteresse que soutenait tout un réseau de défenses côtières en Cotentin : une garnison de cinquante hommes aux îles Chausey, une de vingt hommes à la fosse d'Omonville[2], et les capitaineries gardes-côtes de Granville, Nielles, Grandcamp, Neufville, Cherbourg[3]. Ce fut un capitaine de galère, Villegagnon, qui mit Brest en état de défense, et ce fut peut-être faute de galériens que la tour de Cordouan, l'imposant ouvrage de Louis de Foix dont les devis étaient soumis dès 1552 au roi[4], fut plus d'un demi-siècle inachevée[5].

Utilisant les forçats aux travaux publics, Henri II les protégea contre les sévices arbitraires par une ordonnance où il faisait preuve à leur égard d'une véritable sollicitude[6]. Pourvu d'un uniforme, rasé tous les quinze jours, suffisamment nourri, le galérien ne fut plus la victime de la brutalité des matelots; le battre pouvait entraîner pour son bourreau trois mois de chaîne. Mettre les armes à la main était puni d'un an de la même peine

Bréaulté, cap. de *la Maîtresse*, devait entretenir son vaisseau pour . 8,000 l.
Jean de Boislambert, sieur de Précarre, cap. de *la Cardinale* . . 4,600 l.
Charles Jauldin, sieur de Caumont, cap. du *Sériffe* . . . . . . 4,500 l.
François Le Clerc, cap. de *la Fécampoise* . . . . 1,600 l.
Jean de Clamorgan, sieur de Saanne, cap. du *Saint-Jean* . . . . 2,000 l.
Tristand Auvray, sieur de Bonnechose, cap. du *Saint-Jacques* . . 2,000 l.
Florent Monnet, sieur de la Vallée, cap. du *Saint-André* . . . . 1,600 l.
(Bibl. nat., Franç. 18153, fol. 34.)

1. Par ordre de Henri II, 21 décembre 1550 (*Ibidem*, fol. 200, 211). — Jean Du Tillet, *la Chronique des Roys de France* (1551), dernier feuillet.

2. Compte spécial à ces garnisons, 1551 (Bibl. nat., ms. franç. 4552, fol. 34).

3. Lettre de l'amiral à ces capitaines, 31 mars 1552 (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 475, doss. de Bousquet, pièce 3).

4. Ainsi que le projet de réparation du Château-Trompette (Arch. nat, K 91, n° 10[1]). Cf. ci-dessus (p. 401) l'article de M. Clouzot : *Un voyage à l'île de Cordouan au XVI° siècle.*

5. Cf. mon *Histoire de la marine française*, t. II, p. 539.

6. « Ordonnances que le Roy veult estre doresnavant observées par les capitaines de ses gallaires. » Saint-Germain-en-Laye, 15 mars 1549 (Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 62).

sans préjudice de deux estrapades. L'ordonnance royale, loin de s'en tenir aux forçats, fixait les règles de la discipline à bord. Tout capitaine, au moment d'entrer en campagne, fut obligé d'embarquer, en sus de l'équipage du pied de paix, un pilote, deux conseillers, un bombardier et son aide, huit nochers et dix soldats. Les officiers, au nombre de quatorze, et les gens de cap, qui étaient vingt, se partageaient le quart. Chaque soir avait lieu l'appel, chaque matin la visite du barbier.

De l'ordonnance royale, nous avons le commentaire dans un ouvrage anonyme dédié à Henri II, la *Stolonomie*[1]. Œuvre étrange où, pour la première fois, nous trouvons l'idée et presque le nom des deux institutions dont on fait honneur à Colbert : l'inscription maritime et les gardes-marines[2]. La « description » des matelots par toute la côte méditerranéenne, de Narbonne à Antibes, devait fournir, moyennant « certaine paye par manière d'entretenement » en temps de paix, des hommes prêts à marcher au moindre signal. La « description de six vingtz jeunes gentilzhommes, de l'eage de douze à quinze ans », mis en apprentissage jusqu'à vingt ans sur les galères, sauf à les remplacer au fur et à mesure des vacances, eût initié aux choses de la mer la noblesse française à l'exemple de l'aristocratie vénitienne. Et l'on vit, dès 1552, deux cents gentilshommes faire une croisière d'un an « pour leur plaisir, sans aucune solde[3] ». C'est qu'il y avait à la tête de la flotte des galères un nouveau général, homme d'initiative, qui eût pu réaliser, sans certain accroc advenu à sa carrière, le programme de la *Stolonomie*, si même ce programme n'était pas son œuvre.

II. — Victoire sans combat.

Réorganiser la flotte était bien ; remonter le moral des marins en réformant le commandement indigne ou coupable fut mieux. Le revirement des faveurs et des disgrâces à l'avènement de Henri II eut quelque chose de foudroyant. « Ce sont choses ordinaires à la cour des princes, écrivait philosophiquement Mon-

1. Bibl. nat., ms. franç. 2133, anal. par A. Jal, *Documents inédits sur l'histoire de la marine au XVIe siècle*. Paris, 1842, in-8°, p. 21 (extrait des *Annales maritimes et coloniales*).

2. Bibl. nat., ms. franç. 2133, fol. XLV, LXXVIII.

3. Bibl. nat., Moreau, vol. 770, fol. 63.

luc; le recullement d'un sert d'avancement à l'autre... Chacun son tour[1]. »

Élargi et pourvu, comme dédommagement, de la seigneurie de Pontoise, l'ex-général des galères Orsini dell' Anguillara eut la satisfaction de voir frapper le trio de ses accusateurs, Tournon, Grignan et La Garde, qui de disgrâce, qui de destitution. A grand'peine, l'amiral du Levant évita la Bastille; mais le général des galères remplaça son prédécesseur en prison. « Tout estonné » de son infortune, et « non plus tant insolent comme il souloit, La Garde fut desgoutté plattement » de se voir charger[2], durant son procès, par le capitaine Claude, sa créature[3].

Et ce fut aggraver l'amertume de sa déchéance que de lui donner pour successeur un rival exécré. Cousin de la reine, Leone Strozzi reçut la capitainerie générale des galères, tant en Levant qu'en Ponant[4], dans l'instant où Claude de Savoie, comte de Tende, remplaçait le baron de Grignan, protecteur de La Garde, à la tête de l'amirauté provençale[5]. Dans notre marine, il n'y eut point de changé que les personnes, il y eut l'esprit. Strozzi n'avait rien des personnalités effacées du règne précédent. En enlevant d'assaut Saint-Andrew, en Écosse, après quatorze jours de bombardement naval[6], il avait débuté avec éclat comme général des galères; un incident fortuit lui permit de donner toute la mesure de son mâle courage.

En pleine paix, deux de nos galères, que la tempête avait forcées de chercher abri en Sardaigne, furent pourchassées par douze galères impériales. Au lieu d'accueillir en amis l'escouade de marins français descendue à terre, les Impériaux l'accablèrent de mauvais traitements. Leone Strozzi réclama aussitôt

1. *Commentaires*, éd. de Ruble.

2. Dépêches de Giustiniano au doge. Poissy, 16-18 avril 1547 (Bibl. nat., ms. italien 1716, p. 108). — Nouvelles de France, 1547 (Arch. nat., K 1486, B[6], n° 59). — Dans sa thèse sur le baron de La Garde (*Position des thèses de l'École des chartes*, 1902), M. Gaudin a fort bien étudié ce revirement de la politique.

3. Cf. le procès du baron (Bibl. nat., Moreau, vol. 778, fol. 18).

4. 1[er] juin 1547 (lettres de provision publiées par Joseph Fournier, *les Galères de France sous Henri II*, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2 (1904), p. 13).

5. 18 mai 1547. Claude de Tende était nommé simultanément gouverneur de Provence, comme il était d'usage.

6. Le 30 juillet 1547.

satisfaction en termes très énergiques : que si le prince André Doria entendait, en dépit de la paix, se conduire en adversaire, il trouverait toujours à qui parler, car Sa Majesté Très Chrétienne était résolue à ne plus tolérer d'outrage à son pavillon[1]. Ce n'étaient point de vaines paroles. Doria allait s'en convaincre sur l'heure.

Dépêché à Marseille pour dresser l'inventaire de la flotte, l'archivaire Borrilly apprit qu'elle était au large[2]. Une galère de Malte, montée par le prieur de Saint-Gilles, avait apporté, le 27 juillet 1548, une nouvelle sensationnelle : l'armée navale d'André Doria avait quitté Gênes avec l'archiduc d'Autriche; l'avant-garde était déjà aux îles d'Hyères. Bien décidé à faire respecter nos eaux territoriales, le prieur de Capoue, Strozzi, sort sans balancer, dans la matinée du surlendemain, avec toutes les galères en état de combattre. A la tête de vingt-deux bâtiments, il se tient à l'ombre du château d'If, afin d'observer la contenance de son adversaire éventuel, lorsque la flotte impériale paraît. Elle est double de la sienne : quarante-deux galères relâchent à la Croisette pour faire aiguade. Comme Doria veut avancer davantage et mouiller près du château, Strozzi lui barre résolument la route.

Le combat va s'engager. Les deux flottes sont si proches que, d'un bord à l'autre, les matelots s'invectivent. Le prieur de Capoue a donné l'ordre d'ouvrir le feu, quand un chevalier de Malte s'entremet pour empêcher le carnage. Décontenancé par notre fière attitude, Doria recule, et, rebroussant chemin en désordre, malgré la supériorité écrasante de ses forces, il reprend la route de l'Espagne[3].

De ce beau fait d'armes, qui fut une victoire sans effusion de

1. Lettre de Leone Strozzi, 31 mai 1548 (Piero Strozzi et Arnaldo Pozzolini, *Memorie per la vita di Fra Leone Strozzi, priore di Capua*. Firenze, 1890, gr. in-8°, p. 21). Je dois la connaissance de ce *per nozze*, aussi curieux que rare, à l'obligeance de M. Léon Dorez.

2. 30 juillet 1548 (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 232, fol. 3-47; publ. par M. Joseph Fournier, *les Galères de France sous Henri II*, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2 (1904). Nous devons à M. Joseph Fournier une autre bonne étude sur l'*Entrée de Leone Strozzi au service de la France* (1539) (extrait du *Bulletin de géographie historique...*, n° 2, 1902).

3. Lettre de Leone Strozzi au roi. Marseille, 28 juillet 1548, et relation du capitaine Pierre Bon (Bibl. nat., ms. franç. 3118, fol. 2, 7). — Thevet, *Vie des hommes illustres*, p. 443.

sang, l'histoire a conservé le souvenir précis, et l'inventaire, dressé au retour par l'archivaire, nous apprend quels furent les valeureux compagnons du prieur de Capoue : les chevaliers de Grandval et d'Albisse, le commandeur de Beynes, le grand prieur Claude d'Ancienville, lieutenant général de l'escadre du Levant[1], les capitaines de Sainte-Marie, lieutenant de l'amiral, La Bastide, André de Marsay, Jean de Lévis, Jean de Pontevès de Carcès, Pierre de Saint-Martin, Pierre Bon, Jean Vestiarity, Andrea de Sasso et Scipione Fieschi[2]. Le dernier était l'ennemi mortel, l'ennemi héréditaire des Doria. Il était venu en France dans des circonstances tragiques, qui se rattachent à un épisode légendaire... Dans la nuit du 2 janvier 1547, Gênes était éveillée par des bruits d'émeute. La fameuse *conjuration de Fiesque* éclatait. La domination des Doria sombrait; Gianettino frappé à mort, le vieil André en fuite, l'émeute était triomphante, quand le chef de la conjuration, Gian Luigi Fieschi, glissa en traversant le pont-levis de son bâtiment et disparut sous les eaux. Son frère Girolamo, qui commandait une escadre de quatre galères, engagée au service de la France[3], périt à son tour en cherchant à rallier ses hommes. Seul le dernier frère, Scipione, parvint à s'échapper et gagna, sur *la Caterinetta*, le port de Marseille[4].

Par l'humiliation infligée à Doria, Fieschi vengeait le massacre de sa famille, et Strozzi l'outrage de notre pavillon. Non content de ce succès d'amour-propre, le prieur de Capoue songea

1. Suivant lettres de provision du 5 novembre 1545 (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 38, fol. 188).

2. Voici quelle était la composition de l'escadre, qui comprenait 22 galères : Leone Strozzi, *Diane*, quadrirème réale, et *Bonnadventure*; — chevalier de Grandval, *Saint-Jean*; — commandeur de Beynes, *Fortune*; — de Sainte-Marie, *Bâtardelle* et *Sainte-Marie*; — chevalier d'Albisse, *Catherinette*; — André de Marsay, *Magdalène* et *Sainte-Barbe*; — Claude d'Ancienville, *Margarite*, *Paragone* et *Clémence*; — La Bastide, *Françoise* et *Levrière*; — Jean de Lévis, *Harpie* et *Sybile*; — Carcès, *Saint-Jérôme*; — Pierre de Saint-Martin, *Lionne*; — Jean Vestiarity, *Comtesse*; — Pierre Bon, *Saint-Pierre* et *Salamandre*; — Andrea de Sasso, *Vipère*; — Scipione Fieschi, *Argus*. Août 1548 (Joseph Fournier, *art. cit.*).

3. Moyennant 12,000 écus d'appointements et la solde d'une garnison au rocher de Montobbio (Agostino Mascardi, *Congiura del conte Gio. Luigi de Fieschi*. Anvers, 1629, in-4°, p. 45. — *Atti della Società ligure di storia patria*, t. VIII, p. 170).

4. Petit, *Doria*, p. 233.

à récidiver pour un plus palpable profit. La proie convoitée n'était rien moins que l'héritier de Charles-Quint, que le vieux condottiere allait quérir pour le ramener en Italie. Et voici le plan que Strozzi soumit confidentiellement au roi : une frégate expédiée en Espagne, sous couleur d'y transporter certains chevaliers, reviendrait avec des notions précises sur la date du départ de l'infant Philippe et sur la force de son escorte. Pendant ce temps, ajoutait le prieur, je rallierai sous ma bannière les quatre galères de la Religion et l'escadre musulmane de Dragut; la jonction faite à Tripoli de Barbarie, avec vingt-neuf galères et six galiottes, je me jetterai sur André Doria[1].

A la réception de la missive, Henri II éprouva un certain désappointement. Il croyait, selon les engagements antérieurs de Strozzi, que sa flotte, grossie de galères neuves, atteignait quarante-deux bâtiments à rames[2] et se trouvait en état de se mesurer avec l'escorte du prince. Dans une critique très fine, il fit observer les défauts du plan de campagne. Dès qu'il serait averti du départ des galères françaises pour Tripoli, Doria se mettrait à leur poursuite, sachant que, notre flotte défaite, l'Italie serait hors de danger.

Dragut, en paix avec l'empereur, n'irait pas s'exposer à perdre pour autrui le fruit de ses peines. Donc, au lieu d'aller quérir les galères des Hospitaliers ou des Musulmans, le prieur de Capoue tâcherait de les faire venir à Marseille; mais il devait compter surtout sur lui-même en pressant l'armement des galères neuves. Le roi lui accordait, pour les équiper, tel contingent qui serait nécessaire sur les 2,958 hommes levés en Provence, ajoutant, comme troupes d'embarquement, quatre bandes de soldats du Dauphiné. Le général avait, du reste, carte blanche pour agir et se poster en embuscade. Qu'André Doria attaquât, persuadé que nos forces navales étaient les mêmes que précédemment, et que cette erreur d'appréciation lui valût un échec, ou même qu'il désertât, furieux de l'avancement donné par l'empereur à Centurione, c'étaient des rêves que le roi n'osait trop caresser. Et, dans l'hypothèse où ses équipages ne fussent pas en état de combattre, Henri II dictait au prieur de Capoue une tout autre ligne de conduite : envoyez saluer le prince d'Es-

1. Bibl. nat., ms. franç. 3118, fol. 7.
2. 39 galères, 2 galiottes et 1 fuste (Bibl. nat., ms. franç. 3050, fol. 108).

pagne, disait-il, et offrez-lui des rafraîchissements. Les Impériaux ne pourront se plaindre de notre déploiement de forces, qu'on croira destiné à la protection des côtes. Mais, en Italie, on saura notre puissance navale, et les potentats rechercheront notre alliance[1].

Dragut, dont le roi faisait bon marché, donna tort à ce scepticisme, tout en montrant, par la capture d'une galère des Hospitaliers, combien il était machiavélique d'unir sous le même drapeau la croix de Malte et le croissant. Par une frégate bien armée, il envoya prévenir Strozzi que les corsaires barbaresques étaient prêts à rallier le pavillon français, tant leurs convoitises étaient allumées à l'idée d'enlever cette proie fabuleuse, l'héritier du trône de toutes les Espagnes. Mais le roi Henri II, que le prieur de Capoue était venu trouver en toute hâte, ne voulut point en laisser courir la chance; et, de ce refus, le prieur ne sut point cacher son dépit. « Dieu nous a tenu la main sur la tête, » écrivait un partisan de l'empereur[2]. Au lieu de l'escadre accoutumée, toutes les divisions navales de la Méditerranée défilèrent en ordre de bataille et comme par manière de défi devant les plages provençales. Garcia de Tolède était à l'avant-garde, à la tête de la flotte des Deux-Siciles; Doria au corps de bataille avec les contingents génois et Mendoza à l'arrière-garde avec l'escadre espagnole[3].

Pareille bravade n'incita que davantage nos marins à tenter la capture du prince d'Espagne. Notre ambassadeur à Rome envisageait ouvertement cette éventualité en demandant au pape Jules III le concours de l'escadre pontificale, au besoin même son incorporation dans notre flotte. Il s'agissait des quatre galères du comte Orsini dell' Anguillara, dont le chevalier de Villegagnon avait passé l'inspection préalable à Civita-Vecchia[4].

1. Instructions de Henri II au comte de Tende et au prieur de Capoue, en réponse à leur mémoire, 15 août 1548 (Bibl. nat., ms. franç. 3118, fol. 1; Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 75).

2. Strozzi s'était ouvert de son dessein le 5 septembre à Cavalcanti. Lettre de Montemerlo de' Montemerli. Pignerol, 6 septembre 1548 (*Lettere di Bartolomeo Cavalcanti*. Bologna, 1869, in-12, p. xxxvi, dans la *Scelta di curiosità letterarii inedite o rare dal secolo XIII al XVII*, dispensa CI).

3. En novembre (Manfroni, *Storia della marina Italiana dalla caduta di Costantinopoli*, p. 368).

4. Lettre de François de Rohan, ambassadeur à Rome, 24 février 1549 (v. st.) (Bibl. nat., ms. franç. 20441, fol. 19).

Ce ne fut point notre ancien général des galères, Virginio Orsini, mais le prieur de Lombardie, Carlo Sforza, qui accepta de les amener au service de la France. Il signa un engagement de six ans aux conditions suivantes : haute solde, insigne de capitaine général, sauf à masquer les feux du fanal, et commandement effectif en l'absence du général des galères[1].

Instruit, comme le prieur de Capoue, à la rude école d'André Doria, le prieur de Lombardie revenait d'une longue croisière contre El Mehediah, la cité d'Aphrodite, qui avait résisté des mois entiers aux assauts des troupes hispano-pontificales et aux feux convergents des batteries de siège et d'une batterie flottante établie sur une couple de vaisseaux[2]. Sforza amenait avec lui, en mai 1551, Orazio Farnèse, frère du général de notre cavalerie, le colonel Aurelio Fregoso et le capitaine Antonio da Gubbio, qui firent naufrage à Viareggio[3]; les naufragés purent, du reste, continuer leur route vers Marseille, et Farnèse signer un traité d'alliance qui nous ménageait une diversion en Italie.

A ce moment, la politique temporisatrice de Henri II prit une tournure nettement offensive contre le vieil empereur, dont la toute-puissance, à son apogée, allait jusqu'à s'imposer dans le domaine spirituel aux hérétiques et au pape. Assuré de la neutralité bienveillante, sinon du concours de la marine anglaise, le roi de France fit passer dans le Levant les chiourmes des galères de la Manche et porta sa flotte provençale à une quarantaine de galères. Il ne craignit point de faire appel à la coopération des forces musulmanes, et son ambassadeur à Constantinople, après l'avoir obtenue, revint hâtivement en France concerter l'action commune des deux flottes.

Selon les instructions reçues de la cour le 17 mai 1551, Gabriel d'Aramon devait insister auprès de la Porte pour la reprise d'El Mehediah. Une partie de la flotte turque serait

1. Conseil du roi, 27 septembre 1550 (Bibl. nat., ms. franç. 18153, fol. 285 v°). — Plus tard, il demanda encore quelques avantages, outre la ratification de la convention passée à Rome avec d'Urfé. Henri II les lui accorda. Blois, 15 mars 1551 (Bibl. nat., ms. franç. 20441, fol. 71).

2. El Mehediah ne succomba le 11 septembre 1550 qu'après la mort du gouverneur Hassan Raïs (Joannes Christophorus Calvetus Stella, *De expugnato Aphrodisio*. Basileæ, 1556, in-fol., et Pedro de Salazar, *Historia de la guerra y presa de Africa*. Napoli, 1552, in-4°. — P. Guglielmotti, *Guerra dei pirati*, t. II, p. 189).

3. Lettres des Lucquois des 15 et 19 mars 1551 (P. Guglielmotti, t. II, p. 249).

ensuite détachée à Alger et, jointe au contingent du dey Hassan, viendrait rallier l'escadre française à un point déterminé. Notre ambassadeur aurait en conséquence le soin, à l'escale d'Alger, de s'entendre avec le dey, qui avait des intérêts communs aux nôtres, étant serré de près par l'empereur et par le chérif marocain[1].

III. — Les conséquences d'un acte d'indiscipline.

Cependant, une lutte suprême se livrait entre les deux partis opposés de la cour : le parti de la paix, dont le connétable de Montmorency était le chef, et le parti de la guerre, qui englobait les Guise, les Strozzi et la jeune cour. Le conflit prit un caractère d'acuité terrible entre le connétable et le prieur de Capoue par suite d'une singulière aventure. Malade d'une fluxion dans le Dauphiné, le prieur se crut à l'article de la mort, et, en guise de testament, il chargea Vendôme de dire au roi de sa part : « Ne laissez point tant d'autorité au connétable, sire ; j'ai connu plus d'une fois par expérience combien c'était dangereux. » A peine Vendôme se fut-il acquitté de la commission que Strozzi eut à se repentir de sa franchise : il guérit[2]. Et Montmorency lui garda une mortelle rancune.

Sous prétexte de réfréner les dépenses exagérées de la marine du Levant, le connétable proposa la suppression de douze galères à un moment où l'imminence de la guerre rendait invraisemblable une pareille mesure[3]. Soutenu par la faction des Guise[4], Strozzi parvint pourtant à maintenir sa flotte au complet et à faire adopter un plan de campagne, qu'il vint lui-même développer à la cour en mai 1551. Il tint ses projets si secrets, tout en donnant le change à l'opinion, qu'on en était réduit aux conjectures les plus variées, on lui supposait des vues sur l'île d'Elbe[5]. A une question de l'un de ses capitaines les plus fidèles, Baccio

1. Ribier, t. II, p. 297. — Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 154, n. 1.
2. Piero Strozzi, *Memorie per la vita di Fra Leone Strozzi*, p. 33.
3. Cf. la lettre de Capponi à Cosme Ier de Médicis, datée de Blois, février 1551. Capponi considère cette suppression comme un stratagème (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 249).
4. *Ibidem*.
5. Lettre de Giusti. Avril (Desjardins, t. III, p. 265).

Martelli, il ne répondait que par cette phrase évasive : « J'ai idée que Monseigneur de Guise médite quelque chose contre Parme[1]. »

Mais, hélas! le général des galères n'avait point à compter qu'avec les ennemis de la France. Quand il revint à Marseille, l'inimitié du connétable avait porté ses fruits. L'amiral comte de Tende, épousant la querelle de son beau-frère, cherchait beaucoup plus des griefs contre Strozzi que des moyens de l'aider. Et, tandis que le malheureux général se débattait contre les fournisseurs, s'exténuait à trouver des soldats et à quérir jusque chez eux ses marins, quasi de force, il était épié et bafoué par ses officiers. L'armée navale, divisée en deux factions, s'apprêtait beaucoup plus à la guerre civile qu'à la lutte contre l'ennemi[2].

Pontevès de Carcès, le lieutenant du général des galères, donna le scandaleux exemple de l'indiscipline. Au lieu d'attendre son chef à Marseille, paré à tout événement, comme il en avait l'ordre formel, il était parti pour Porquerolles. Mandé d'urgence, il se dit malade; plusieurs jours après, quand il daigna obéir, ce fut à la tête d'une nombreuse suite toute armée qu'il se présenta à la poupe de *la Capitane*.

A l'invitation amicale de son chef de venir s'entretenir seul à seul, il eut l'impertinence de dire à haute voix au commandeur de Charlus de rester comme témoin des paroles qu'il avait à faire entendre. La scène se passait au port, c'est-à-dire dans la juridiction de l'amiral de Tende.

Strozzi, plutôt que de se plaindre à un adversaire, dévora l'affront. Mais, trois jours après, lorsque la flotte fut en pleine mer, en route pour Toulon, le général jugea le moment venu de faire acte d'autorité et de montrer par un châtiment exemplaire qu'il entendait se faire respecter de ses inférieurs. Il convoqua à son bord tous les capitaines; en leur présence, il convainquit Carcès d'avoir trois fois désobéi, et, comme de pareils manquements s'aggravaient du fait de l'importance de ses fonctions, il le suspendit séance tenante. « Je vous parle où je dois, devant qui de droit et comme votre supérieur, ajouta-t-il; hors du service, si vous croyez que je vous fais quelque tort, je serai prêt à vous

1. Bibl. nat., ms. franç. 3129, fol. 16.

2. Lettre de Leone Strozzi à son frère l'évêque. « Dalle Sanguinare, » 18 di settembre 1551 (Piero Strozzi, *Memorie per la vita di Fra Leone Strozzi*, p. 37).

rendre raison, je vous en donne ma parole devant tous ces gentilshommes. En attendant, retournez à terre sur la frégate. » De retour à son bord, Pontevès de Carcès envoya dire qu'il comptait suivre l'étendard et obéir. — « Pensez-vous donc suivre l'étendard contre ma volonté? riposta le général. — Non. — Eh bien! regagnez Marseille[1]. »

Cependant, les retards apportés par une pareille indiscipline compromettaient le plan de campagne élaboré par Strozzi et le duc de Guise. « Si les galères de Sa Majesté ne sont pas à la voile ce mois-ci, écrivait le premier au second, l'occasion de servir le roi échappera. Mes galères seront prêtes le 25 juillet; pour embarquer l'infanterie, il n'y a pas de lieu plus propice que les Bouches-du-Rhône; vos troupes pourront arriver par eau à Arles (Guise était lieutenant général en Dauphiné). Fixez-moi le jour où vous pensez être ici[2]. » Mais, déjà, escomptant un échec, Montmorency tournait en ridicule l'expédition, une entreprise que vous avez trop « peu de moyen » d'exécuter, écrivait-il à Guise[3].

Elle était pourtant bien tentante. C'était d'attaquer au passage la flotte qui allait conduire à Barcelone le roi de Bohême, les princes d'Espagne et de Savoie et quérir en même temps des troupes espagnoles pour l'armée de Piémont. Le vieil André Doria revenait, fatigué et déçu, d'une campagne contre Dragut. Au moment où il croyait tenir le redoutable corsaire, cerné dans son repaire de l'île de Gerbah et enfermé comme dans une cage dans le cul-de-sac de la Cantara, le rusé renard creusait un étroit chenal à l'extrémité sud-ouest de l'île, et, de nuit, tirant à bras ses galiottes, il s'évadait[4].

Avant que l'embuscade du prieur de Capoue et de Guise fût prête, la brusque apparition des quarante galères de Doria à Porquerolles, le 9 juillet 1551, déconcerta les deux conjurés. Ne sachant quelle contenance tenir, l'amiral comte de Tende envoya offrir des rafraîchissements aux princes lors de leur relâche à

1. « Informazione delle parole di Monsignore di Carses col sig. Priore » (Piero Strozzi, *Memorie per la vita di Fra Leone Strozzi*, p. 22).

2. Lettre de Leone Strozzi, en italien. Marseille, 2 juillet 1551 (ms. franç. 3129, fol. 16).

3. 27 juillet (*Mémoires-Journaux du duc de Guise*, dans la Collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 66).

4. Avril 1551 (Manfroni, p. 373. — Duro, p. 285).

Fréjus; il se proposait d'en faire autant à l'escale de Marseille, il prenait soin d'en aviser le duc de Guise : « A ceste heure, le temps n'est propre pour exécuter l'entreprise, il la fault tenir couverte pour une autre fois, » concluait le cardinal de Lorraine dans une lettre à son frère[1].

L'occasion ne se fit point trop attendre. Le mois suivant, Leone Strozzi quittait Marseille avec une douzaine de galères bien armées, après de bruyantes manifestations d'adieu; les espions aux aguets rapportèrent à l'empereur que l'escadre se rendait pour plusieurs mois dans le Levant. Leur défiance ainsi endormie, hors de vue des côtes, le prieur de Capoue met brusquement le cap à l'ouest et, dans la soirée du 24 août, paraît devant Barcelone[2]. Tant au drapeau espagnol qu'ils voient flotter qu'aux sérénades joyeuses dont le bruit leur parvient, les habitants ne doutent pas que c'est André Doria. Du rivage se détachent pour le complimenter une galère et une frégate, chargées de gentilshommes; la seconde était un léger aviso envoyé de l'avant par Doria lui-même; l'autre, *la Porfiada,* appartenait à Don Antonio Doms.

Enveloppés silencieusement par notre flotte, les gentilshommes catalans, avant même d'avoir le temps de se reconnaître, deviennent les prisonniers de Moretto de Villefranche, capitaine de la galère de Pietro Strozzi. Par malheur, aux dernières lueurs du soleil couchant, un Espagnol, longtemps prisonnier à bord de *la Capitane* française, a reconnu les nôtres et donné l'alarme. Les salves répétées de notre artillerie ne laissent plus le moindre doute sur notre identité. Dames et cavaliers, venus respirer au bord de l'eau la fraîcheur nocturne, s'enfuient dans une panique folle, poursuivis par les bandes de soldats que débarquent nos esquifs. Si toutes les vieilles troupes que le duc de Guise avait envoyées à bord avaient donné, Barcelone était enlevée d'un coup de main. Mais Strozzi ne poussa point plus loin son avantage : relâchant galamment les dames, il emmena les hidalgos, les deux bâtiments de guerre et sept navires marchands richement chargés.

Au lieu d'un accueil triomphal, le vainqueur trouva à Marseille

1. 17 juillet (*Mémoires-Journaux du duc de Guise,* t. VI, p. 66).

2. Adriani, *Istoria de suoi tempi.* Firenze, 1583, lib. VIII, p. 559. — Varillas, *Henry Second* (ms. franç. 6197, fol. 84). — Brantôme, *Vies des hommes illustres,* p. 131. — Thevet, *Histoire des plus illustres et sçavans hommes* (1671), p. 178. — Duro, t. II, p. 287.

un guet-apens dressé contre lui par des soldats de Carcès. Le chef des bandits, Gian Batista Casella, dit Corso, délivré par lui des fers de Dragut, avait été longtemps son confident. Exaspéré d'une pareille trahison, le prieur de Capoue le fit arrêter à terre et jeter tout garrotté sur *la Bâtardelle*. En vain des complices essayèrent-ils de tendre la chaîne pour empêcher *la Bâtardelle* de quitter le port, en vain l'amiral de Tende réclama-t-il le coupable qu'on enlevait à sa juridiction. Strozzi se fit justice. Convaincu de tentative d'assassinat, Corso prétendait, dans les affres de la torture, qu'il avait agi de l'aveu du comte de Tende et qu'à terre la vie du prieur de Capoue n'était plus en sûreté[1]. Assommé d'un coup de maillet, achevé d'un coup de poignard, il fut jeté par-dessus bord, lesté de deux mascles d'artillerie, près d'If, en vue de Marseille[2].

Les événements se précipitaient; le désarroi sans nom qui régnait dans le commandement supérieur tournait à la débâcle. L'amiral de Tende jurait qu'on verrait bientôt de grands changements dans l'armée de mer : Carcès ne cachait point son contentement. Il avait été sauvé d'une révocation, grâce à l'intervention du connétable de Montmorency, qui avait averti secrètement Strozzi de ne plus molester les capitaines, dans le moment même où un exprès de la Cour remettait publiquement à la discrétion du général des galères le sort de l'officier rebelle. Or, le fils du connétable, François de Montmorency, et le frère cadet du comte de Tende, Honorat de Savoie, comte de Villars, arrivaient de compagnie à Marseille.

La nouvelle fut le signal de l'insubordination, car on considérait Honorat de Savoie comme le nouveau général des galères. Carcès courut au-devant du soleil levant, après s'être fait porter malade pour ne point suivre Strozzi à Toulon. Le prieur de Lombardie, Sforza, jusque-là fidèle à son compatriote, le quittait au large et regagnait Marseille[3]. Victime des criminelles intrigues

1. Lettre de Leone Strozzi à Catherine de Médicis. Marseille, 4 septembre 1551 (Bibl. nat., ms. franç. 3129, fol. 25).

2. Réquisitoire du procureur du roi (Bibl. nat., ms. franç. 3129, fol. 49).

3. Lettre de Leone Strozzi à l'évêque, son frère. « In galera, nel porto di Marsilia, al 15 di gennaio 1551 » (P. Strozzi, *Memorie per la Vita di Fra Leone Strozzi*, p. 39. — Thevet, *Histoire des plus illustres et sçavans hommes* (1671), p. 179).

d'une coterie, se croyant ignominieusement dégradé d'une charge qu'il avait remplie avec tant d'éclat, Leone Strozzi s'enferma seul pendant trois quarts d'heure pour délibérer sur la résolution à prendre. Plus d'un projet s'offrait à l'esprit : se venger en entraînant dans la révolte l'armée navale, se saisir de Marseille ou de tel autre port, ravager les côtes de Provence et former entre l'Italie et l'Espagne un repaire de pirates. Trahir, comme Doria, en passant au service de l'empereur avec ses galères et celles du roi qu'il eût pu débaucher, se loger dans Villefranche et couper toute communication par mer entre la France et l'Italie. La trahison, la vengeance étaient sentiments trop bas pour un cœur généreux. Le prieur de Capoue sacrifia son ressentiment à la reconnaissance; il ne voulut point frapper une nation qui, dans les jours d'épreuve, avait offert un asile à sa famille traquée et chassée de Florence ; il préféra s'exiler.

Dédaignant de se servir de ses pouvoirs expirants pour faire ouvrir la chaîne du port de Marseille, il la franchit à force de rames[1] et, dans la nuit du 16 septembre 1551, il partit avec la galère de son frère aîné, *la Levantine*, commandée par son neveu Scipione, et *la Porfiada* ou *Catalane,* dont les chiourmes avaient été renforcées avec des forçats de *la Réale* et de *la Bâtardelle*[2]. A ses frères, il adressait un mémoire justificatif, afin qu'on ne pût le soupçonner d'avoir terni le blason familial[3] en devenant ce que le procureur du roi l'accusa d'être, « déserteur militaire » en face de l'ennemi. Au roi, il renvoyait son drapeau de général soigneusement plié, que son envoyé Jean Capiny avait ordre de remettre en mains propres. Quand on déplia le drapeau, longtemps après, il en tomba une lettre mouillée de larmes[4] ; Strozzi excusait son départ par la nécessité où l'avaient réduit la calomnie et la haine de ses ennemis. Il ne se plaignait de rien, rejetant sur la fortune, qui lui avait permis de servir la France avec gloire, le malheur de se retirer avec honte. Il allait

1. Bibl. nat., ms. franç. 6197, fol. 85.

2. Réquisitoire du procureur (Bibl. nat., ms. franç. 3129, fol. 49).

3. « Dalle Sanguinare, » 18 septembre 1551 et 2 janvier 1552 (*Lettere dei Principi*, t. III, p. 192; P. Strozzi, *Memorie per la vita di Fra Leone Strozzi*, p. 47).

4. Bibl. nat., ms. franç. 3129, fol. 22; cette lettre est datée « di galera, alli xvi di settembre 1551 ».

à Malte retrouver ses frères en religion que les Turcs menaçaient. « Plulx à Dyeu l'avoyr fayst neyer », fut le souhait de voyage que formula Catherine de Médicis, sa cousine[1]. Doria profita du désarroi ou, comme disait Henri II, du « grabuge » provoqué par ce départ[2], pour gagner l'Espagne et repartir de Barcelone avec ses hôtes princiers, le roi et la reine de Bohême. Pontevès de Carcès s'était jeté à sa poursuite avec quatorze galères; il atteignait à Villefranche autant de grands vaisseaux. Après un violent combat, il enleva, sous le feu du bastion et des défenses du port, une galère et six vaisseaux de charge, les bagages royaux, des meubles de prix, des chevaux arabes; et il faillit prendre, on jugea le détail assez curieux pour le noter, un éléphant qu'on venait seulement de débarquer[3]. Qu'il y avait loin de cet engagement d'arrière-garde à la victoire décisive que le roi attendait, « la plus belle chose et la plus notable qui eût esté faite de nostre siècle[4] ».

De ce léger succès, au contraire, Montmorency exultait autant que de la désertion de Strozzi. Inconsciemment, — car ce n'était pas un malhonnête homme, — le connétable, dont l'étroitesse des vues égalait la toute-puissance, venait de commettre un méfait de plus. Il avait été le fléau de notre marine, depuis le jour où on l'avait chargé d'enlever au large François I[er], qui passait en Espagne après Pavie. Au lieu d'attaquer les Espagnols, il avait remis sa flotte en otage, sur l'injonction royale, il est vrai; mais que vaut le libre arbitre d'un prisonnier? Dans le cas présent, il sacrifiait Strozzi à sa rancune, comme il avait sacrifié Doria à ses intérêts[5]. Dans cette reprise de la rivalité entre la France et l'Empire, il nous enlevait la suprématie navale, comme il nous en avait dépossédés un quart de siècle auparavant. Car Strozzi ne put être

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 47.

2. Lettre de Henri II à d'Aramon, 5 novembre (Ribier, t. II, p. 310).

3. Lettre du connétable de Montmorency au duc de Guise (*Mémoires-Journaux du duc de Guise*, dans la Collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 69). — Lettre de Trotti au duc de Modène, 31 octobre (Manfroni, p. 378, n. 2). — Thomae Cormerii, *Rerum gestarum Henrici II libri quinque*, fol. 63 v°.

4. Lettre de Henri II du 5 novembre, citée.

5. André Doria, redoutant pour sa patrie la concurrence de Savone, demandait la remise de cette ville à Gênes. Montmorency, intéressé dans la Gabelle de Savone, refusa. Quelques jours plus tard, Doria passait au service de l'empereur.

remplacé. Pontevès n'avait pas l'envergure d'un amiral. Il fallut relaxer le baron de La Garde et lui rendre, — avec quelle autorité au sortir d'une prison! — le généralat des galères. L'épreuve de sa valeur fut bientôt faite. Avec des forces moindres de moitié, le prieur de Capoue avait obligé Doria à battre en retraite. Avec des forces égales, La Garde n'osa livrer bataille. Ainsi fut compromise, faute d'un chef, l'œuvre admirable du précurseur de Colbert.

Ch. de La Roncière.



UNE RÉDACTION IGNORÉE

DE LA

CHRONIQUE D'ADÉMAR DE CHABANNES

Il y a déjà longtemps qu'on a relevé les emprunts que le chroniqueur de Saint-Maixent[1] a faits à la *Chronique* d'Adémar de Chabannes[2]; mais, à part M. Jules Lair[3], personne ne semble s'être préoccupé d'établir quelle rédaction de la *Chronique* cet auteur a eue sous les yeux.

Au premier abord, il semble que ce soit celle qui est donnée par le manuscrit latin 5927 de la Bibliothèque nationale ou manuscrit *A*, et M. Lair n'a pas manqué de souligner les rapports qui unissent ces deux textes. Mais cette opinion ne résiste pas à un examen un peu serré.

En effet, quels sont les passages de la rédaction *A* qui ont été mis à profit par le chroniqueur de Saint-Maixent? Uniquement les chapitres I et XXV du second livre[4], un alinéa du chapitre II et un alinéa du chapitre V du troisième livre[5], qui sont presque les seuls passages, antérieurs au chapitre XVI du troisième livre,

1. La dernière édition de la *Chronique de Saint-Maixent* est celle de Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, in-8° (Soc. de l'hist. de France), p. 351-433. Nous y renverrons, parce que c'est la plus répandue; mais elle est très inférieure à l'édition de Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. II, p. 190-221, et a notamment bouleversé l'ordre du manuscrit.

2. Adémar de Chabannes, *Chronique*, éd. Chavanon, Paris, 1897, in-8° (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

3. Jules Lair, *Études critiques sur divers textes des X° et XI° siècles*, Paris, 1899, 2 vol. in-4°. Voir le tome II de cet ouvrage, consacré à l'*Historia d'Adémar de Chabannes*, p. 111, n. 2-3; 114, n. 1; 120, n.; 131, n. 3; 147, n.; 152, n. 1; 153, n.; 156, n. 1; 161, n. 1; 177, n. 1; 183, n. 1; 284.

4. *Chronique de Saint-Maixent*, éd. cit., p. 351-352.

5. *Ibid.*, p. 355, l. 3-28.

qu'Adémar n'ait pas copiés textuellement dans les *Gesta regum Francorum* ou dans les *Annales Laurissenses majores*, enfin, les chapitres XVI à XXXIX (tous originaux) du troisième livre[1].

Pourquoi, s'il avait eu réellement entre les mains un manuscrit semblable au manuscrit *A*, le chroniqueur de Saint-Maixent se fût-il arrêté à ce chapitre XXXIX, alors que la suite contenait de nombreux détails analogues à ceux qu'il avait précédemment relevés? Pourquoi, parmi les détails fournis dans les trente-neuf premiers chapitres du troisième livre, en aurait-il laissé tant de côté? Pourquoi n'aurait-il pas davantage tiré parti du premier et du second livre, lui qui, d'ordinaire, copie longuement les auteurs qu'il a sous les yeux[2] et qui aurait trouvé en Adémar un guide

1. *Ibid.*, p. 359, l. 26-30; p. 361, l. 10-14; p. 361, l. 21-p. 362, l. 6 (= Adémar de Chabannes, III, XVI, éd. Chavanon, p. 132, l. 2-p. 133, l. 11); *Ibid.*, p. 362, l. 10-13 et l. 20-24; p. 365, l. 9-24 (= Adémar, III, XVII); *Ibid.*, p. 365, l. 24-p. 366, l. 5; p. 366, l. 15-24 (= Adémar, III, XVIII, éd. Chavanon, p. 135, l. 8-p. 136, l. 2); *Ibid.*, p. 367, l. 6-14; p. 369, l. 8-26 (= Adémar, III, XIX, éd. Chavanon, p. 136, l. 3-p. 137, l. 9); *Ibid.*, p. 370, l. 9-12 et l. 16-20; p. 371, l. 20-21; p. 371, l. 24-p. 372, l. 12 (= Adémar, III, XX, éd. Chavanon, p. 138, l. 1-9; p. 138, l. 23-p. 140, l. 3); *Ibid.*, p. 372, l. 14-30; p. 373, l. 29-p. 374, l. 15 (= Adémar, III, XXI); *Ibid.*, p. 373, l. 18-28; p. 375, l. 4-8 et l. 21-22 (= Adémar, III, XXII, éd. Chavanon, p. 141, l. 16-p. 143, l. 4); *Ibid.*, p. 375, l. 25-p. 376, l. 3 (= Adémar, III, XXIII, éd. Chavanon, p. 143, l. 15-p. 144, l. 1); *Ibid.*, p. 376, l. 4-22 (= Adémar, III, XXV, éd. Chavanon, p. 146, l. 13-p. 147, l. 9); *Ibid.*, p. 376, l. 23-28 (= Adémar, III, XXVI, éd. Chavanon, p. 148, l. 4-9); *Ibid.*, p. 377, l. 6-17; p. 379, l. 18-20 (= Adémar, III, XXVII); *Ibid.*, p. 380, l. 23-28; p. 382, l. 5-10 et l. 12-16; p. 383, l. 7-p. 384, l. 17 (= Adémar, III, XXX); *Ibid.*, p. 384, l. 18-30; p. 385, l. 10-15; p. 386, l. 3-9 (= Adémar, III, XXXI); *Ibid.*, p. 386, l. 10-16 (= Adémar, III, XXXIII, éd. Chavanon, p. 155, l. 21-p. 156, l. 2); *Ibid.*, p. 386, l. 17-p. 387, l. 6 (= Adémar, III, XXXVII); *Ibid.*, p. 389, l. 18-27 (= Adémar, III, XXXVIII); *Ibid.*, p. 387, l. 30-p. 388, l. 2 (= Adémar, III, XXXIX, éd. Chavanon, p. 162, l. 6-9).

2. C'est ainsi qu'après s'être d'abord contenté, pour former le début de sa compilation (dont les éditions ne donnent qu'une faible partie, mais qui est conservée dans le ms. latin 4892 de la Bibliothèque nationale), de transcrire intégralement le *tomus prior* de la *Chronique* de Fréculphe (on trouve fréquemment ce premier tome de Fréculphe à l'état isolé), il a longuement copié les *Histoires* d'Orose, l'*Ecclesiastica historia* d'Eusèbe de Césarée, la *Romana* de Jordanès, l'*Historia miscella* et l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre, l'*Historia ecclesiastica* de Bède, la *Vita Karoli* d'Einhard, l'*Historia Francorum* d'Aimoin, les *Miracula S. Benedicti* d'Adrevald, sans compter de longs fragments hagiographiques, tirés, par exemple, de la *Vie de saint Sauve*, de la passion de saint Léger (Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVI, col. 335), de la *Vita S. Fursei* (*Mon. Germ.*, *Scriptores rer. merov.*, t. IV, p. 439), ou de récits de visions miraculeuses (vision de *Barontus*, dans les *Acta Sanctorum*,

si précieux pour toute l'époque mérovingienne et carolingienne? Comment surtout, par quelle perspicacité merveilleuse aurait-il pu aller choisir dans le second livre les seuls passages originaux qu'il renferme? Il y a là, il faut bien le reconnaître, un phénomène incompréhensible si l'on s'en tient à l'explication admise jusqu'ici; si le chroniqueur avait eu sous les yeux un exemplaire d'Adémar semblable au manuscrit *A*, si mutilé qu'on veuille supposer cet exemplaire, le hasard n'aurait pu produire un pareil résultat.

Or, il existe à la Bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine (manuscrit latin 692), un petit volume auquel les critiques d'Adémar de Chabannes n'ont guère prêté d'attention et qui est cependant, croyons-nous, de nature à jeter sur la question un jour nouveau. Ce volume, qui provient de la bibliothèque d'Alexandre Petau[1], outre divers ouvrages ou fragments d'ouvrages déjà connus, tels que l'*Historia Britonum* de Geoffroi de Monmouth (fol. 1-48 v°), l'*Historia ecclesiastica* de Bède (début, aux fol. 48 v°-51 r°), la Vie de Charlemagne par Einhard (fol. 51 r°-59 v°), celle de Louis le Pieux par l'Astronome (fol. 59 v°-82 v°), contient, du fol. 82 v° au fol. 86 r°, un texte copié au XII[e] siècle et dont voici l'analyse.

Ce texte débute, comme le second livre d'Adémar dans le manuscrit *A*, par la généalogie et la chronologie des rois de France jusqu'à Charlemagne (« Primo regum Francorum dicemus prosapiam... A nativitate Christi usque ad primum regni annum Caroli sunt anni septingenti sexaginta VIII » = *Chronique*, II, I, éd. Chavanon, p. 65-69); il continue par quelques lignes sur la mort de Charlemagne (*Chronique*, II, XXV, éd. Chavanon, p. 105-106, jusqu'à : « Et regnavit gloriosissimus Ludovicus, filius ejus, pro eo »). Après quoi, vient le passage suivant, qu'on ne retrouve pas dans le manuscrit *A*, mais qui figure dans la *Chronique de Saint-Maixent* (éd. Marchegay et Mabille, p. 354-355) : « Hic quatuor filios habuit : primum Lotharium, quem imperatorem fecit, et Pipinum, quem regem Aquitanie fecit, tertium Ludovicum, regem Germanie, quartum Karolum Calvum, regem Francie et Burgundie. » Puis le texte

mars, t. III, p. 566 et 568), etc., etc. Par le nombre des sources, conservées ou perdues, qui y ont été utilisées, la *Chronique de Saint-Maixent* mériterait d'ailleurs une étude spéciale.

1. On lit sa devise grecque au fol. 1.

continue : « His diebus domnus Ludovicus imperator, indictione X, anno imperii sui III, ab incarnatione Domini DCCCXVI, Aguisgrani habito consilio, jussit fieri regulam... » A cet endroit, on retrouve un passage original du livre III, chap. II, de la *Chronique* (éd. Chavanon, p. 112, l. 10) ; arrivé à la fin de ce chapitre, le texte se poursuit par un passage original du chapitre V, amené par les mots : « In illo tempore, Rabanus Magnentius, monachus... » (éd. Chavanon, p. 115-116, jusqu'aux mots « heredes philosophie reliquit », qui marquent la fin du passage original). Ce passage est immédiatement suivi des mots : « Igitur Pipinus, rex Aquitanie, filius Ludovici imperatoris, obiit sepultusque est Pictavis... », et à partir de là, nous trouvons textuellement les chapitres XVI et XVII du troisième livre de la *Chronique* (éd. Chavanon, p. 132-134). Après quoi, on lit (comme dans la *Chronique de Saint-Maixent*, éd. Marchegay et Mabille, p. 365, l. 24) : « Post mortem Ludovici imperatoris, Karolus tercia vice Britanniam igne et fero vastavit », et l'on reprend ainsi le chapitre XVIII de la *Chronique* (éd. Chavanon, p. 135, l. 8), jusqu'à la fin ; puis on trouve le chapitre XIX en entier, sauf deux courts passages (le passage qui va depuis « et Helias Scotigena » jusqu'à « qui nuper exierat » et celui qui va depuis « et Olibam statuit in episcopatu » jusqu'à la fin du chapitre, éd. Chavanon, p. 136, l. 12-16, et p. 137, l. 9-16), le chapitre XX, moins le passage relatif au comte d'Angoulême Bougrin (« quo tempore, defuncto Vulgrimno... quam in matrimonium acceperat », éd. Chavanon, p. 138, l. 10-23), le chapitre XXI, moins le passage relatif au comte Adémar (« erat etiam Ademarus... cohortem monachorum congregavit regulariter degentem », éd. Chavanon, p. 141, l. 5-15), le chapitre XXII, moins le passage relatif à l'empire d'Orient (« quo tempore Niceforus... confossum gladiis corpus reppererunt », éd. Chavanon, p. 143, l. 4-14), le chapitre XXIII, moins toute la partie qui est relative à Angoulême (« post mortem siquidem Vulgrimni... juxta basilicam beati Eparchii », éd. Chavanon, p. 144, l. 2-p. 145, l. 16), le chapitre XXV, moins le passage relatif au Périgord (« qui ad honus suum sufferendum... genuit Bernardum », éd. Chavanon, p. 147, l. 9-p. 148, l. 3), les chapitres XXVI, XXVII, XXX, XXXI, le chapitre XXXIII, depuis « Otto vero imperator » (éd. Chavanon, p. 155, l. 21), une phrase du chapitre XXXIV sur la mort de Guillaume Fièrebrace, comte de Poi-

tou (« dux vero Willelmus... administravit Willelmus, filius ejus », éd. Chavanon, p. 156, l. 11-14), les chapitres XXXVII et XXXVIII, et enfin le texte s'arrête sur cette phrase (qui marque la fin du chapitre XXXIX) : « Interea, defuncta conjuge Guillelmi ducis, ex qua susceperat filium Guillelmum, idem dux sororem Sancii, ducis Vasconum, Briscam nomine, in uxorem sibi copulavit, que ei Odonem genuit filium. »

Examinant trop rapidement ce texte dont nous venons de donner l'analyse, Waitz[1] n'a pas manqué de dire qu'il était composé d'extraits d'Adémar (rédaction *A*). Mais quels sont ces extraits? Ce ne sont encore que les seuls chapitres ou passages originaux antérieurs au chapitre XVI du troisième livre et, en substance, tout ce qui, des chapitres XVI à XXXIX de ce même livre, a passé dans la *Chronique de Saint-Maixent*.

Ce n'est point cependant du manuscrit de la reine Christine que procède cette dernière chronique, car certaines phrases qu'elle a transcrites ne s'y retrouvent pas[2]. Par contre, les deux textes renferment au moins une phrase qui n'est pas dans le manuscrit *A* d'Adémar[3] : c'est donc que, sans dériver l'un de l'autre, ils procèdent tous deux d'une même source.

Il y a plus; cette phrase qui leur est commune ne semble pas adventice; elle comble la lacune qu'il y aurait entre deux passages originaux d'Adémar (*Chronique*, II, XXV, et III, II), qui se suivent dans le manuscrit de la reine Christine, et les lie étroitement l'un à l'autre.

Or, ce n'est pas là un fait isolé; si l'on examine dans son ensemble le texte contenu dans ce manuscrit, qu'on le rapproche et le complète au besoin avec les fragments d'Adémar qui ont été insérés dans la *Chronique de Saint-Maixent*, on reconnaît bientôt qu'il forme un tout suivi et qui se suffit à lui-même. Au lieu de la vaste, mais assez incohérente compilation du manuscrit *A* d'Adémar, où l'histoire générale de la France[4], celle

1. *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. IV, p. 110.

2. Par exemple, un passage d'Adémar, III, XIX (éd. Chavanon, p. 136, l. 12-16), transcrit dans la *Chronique de Saint-Maixent*, éd. cit., p. 369, l. 8-13; un autre passage transcrit *ibid.*, p. 374, l. 5-15, et tiré d'Adémar, III, XXI (éd. Chavanon, p. 141, l. 5-15) est dans le même cas.

3. La phrase : « Hic quatuor filios habuit, etc. », citée précédemment. On a vu également qu'il y avait quelques débuts de phrases communs seulement à la *Chronique de Saint-Maixent* et au manuscrit de la reine Christine.

4. L'histoire générale de la France y remplit les livres I et II et les quinze pre-

du Périgord, d'Angoulême et du monastère de Saint-Cybard[1], celle même de Saint-Martial de Limoges[2] ou enfin celle de l'empire d'Orient[3] ont fini par occuper une place tout à fait disproportionnée, c'est, sous une forme condensée, mais claire, et en un seul livre, l'histoire de l'Aquitaine et spécialement du Poitou depuis Pépin Ier jusqu'aux premières années du XIe siècle, avec une brève introduction donnant la généalogie et l'histoire sommaire des rois de France jusqu'à Louis le Pieux, père de Pépin.

Cet ouvrage, dont on pouvait presque deviner l'existence à travers le texte du manuscrit *A*, auquel il est étroitement apparenté, et dont nous ne possédons plus que des extraits dans la *Chronique de Saint-Maixent* et une transcription très imparfaite dans le manuscrit latin 692 de la reine Christine, ne saurait être, semble-t-il, qu'une rédaction jusqu'ici ignorée de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes[4].

Louis HALPHEN.

miers chapitres du livre III, soit 131 pages de l'édition Chavanon, contre 64 consacrées à l'histoire de l'Aquitaine.

1. Les pages consacrées à l'histoire d'Angoulême et de Saint-Cybard ou à celle du Périgord aux chapitres XX, XXIII, XXIV, XXV, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXIX du livre III ne figurent ni dans la *Chronique de Saint-Maixent* ni dans le manuscrit de la reine Christine. D'autre part — et M. Lair l'a déjà remarqué — une grande partie des chapitres XL à LXX du même livre sont relatifs à l'Angoumois ou au Périgord.

2. Les pages consacrées à l'histoire de Saint-Martial aux chapitres XVIII, XXIX et XXXV du livre III ne figurent pas davantage ni dans la *Chronique de Saint-Maixent* ni dans le manuscrit de la reine Christine.

3. C'est ainsi que les passages relatifs à l'Orient dans les chapitres XXII et XXXII du livre III ont été encore omis à la fois par la *Chronique de Saint-Maixent* et par le manuscrit de la reine Christine.

4. Cette rédaction, beaucoup plus courte que celle du manuscrit *H* et cependant très voisine de la rédaction contenue dans le manuscrit *A*, tout en permettant d'expliquer certaines difficultés auxquelles on s'était jusqu'ici heurté, rend moins claire la nature des rapports qui unissent l'un à l'autre ces deux manuscrits *H* et *A*.

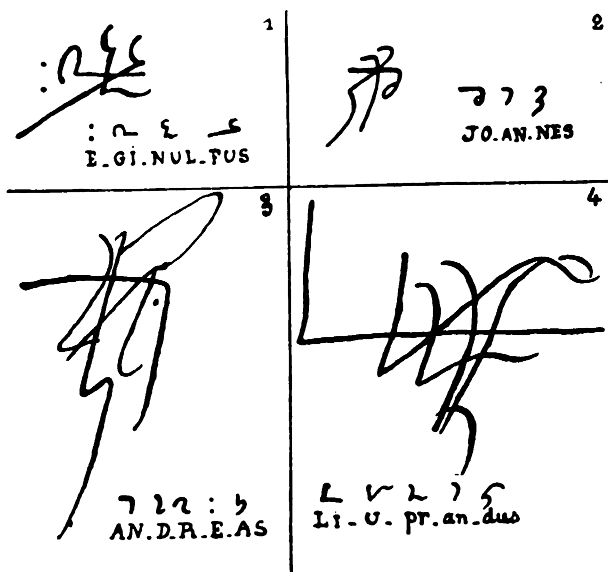
MONOGRAMMES

EN

TACHYGRAPHIE SYLLABIQUE ITALIENNE.



Le plus ancien exemple de tachygraphie syllabique italienne qui ait été signalé dans une charte est la signature *E-gi-nul-*



fus (fig. 1) qui suit la souscription « Heginulfus judex sacri palacii rogatus subscripsi » dans un acte écrit à Pavie par le

notaire Liuprandus le 16 juillet 967[1]. M. A. Bruel fit connaître ces signes à M. Julien Havet, qui en donna l'interprétation dans un mémoire célèbre[2]. Le recueil de chartes provenant de l'abbaye de Cluni, dans lequel est conservé à la Bibliothèque nationale le document qui renferme le nom d'Heginulfus, contient un autre acte daté aussi du 16 juillet 967 et écrit également par le notaire Liuprandus[3]. Ces deux chartes offrent des exemples de tachygraphie syllabique qui n'ont pas encore été remarqués.

Dans la seconde (Cluni 43), après la souscription « Johannes rogatus subscripsi », nous lisons le nom *Jo-an-nes* (fig. 2) exprimé en tachygraphie. Cette signature ne nous est pas inconnue, car elle se trouve au dos d'actes écrits à Asti le 2 octobre 977[4] et le 11 mars 996[5]; mais il nous en manquait un exemple aussi parfait.

Les signes qui, dans la même charte, suivent la souscription « Andreas notarius sacri palacii rogatus teste subscripsi » et signifient *An-d-r-e-as* (fig. 3) sont particulièrement intéressants parce qu'ils nous montrent l'emploi des deux points pour exprimer la voyelle *e* comme dans le nom *E-gi-nul-fus*. Quoique la souscription nous permette de deviner le sens de ces signes, le monogramme est difficile à reconstituer parce que l'encre ne laisse presque plus de traces par endroits, et le tout fut écrit si vite et si négligemment que l'auteur a laissé traîner sa plume sur le parchemin avant d'en appuyer la pointe sur la membrane pour former le premier point de l'*e*, ce qui constitue une courbe tout à fait étrangère au monogramme.

Enfin, la souscription du notaire, formulée : « Ego qui supra Liuprandus notarius sacri palacii scriptor hujus cartula ordinacionis post tradita complevi et dedi » dans la première charte

1. Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 77, pièce 10 (ancien Cluni 42); publié par Alexandre Bruel dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (*Collection de documents inédits*), t. II (1880), n° 1228, p. 308-313.

2. *La Tachygraphie italienne du X° siècle*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 4° série, t. XV (1887), p. 354.

3. Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 77, pièce 11 (ancien Cluni 43); publié par A. Bruel, *op. cit.*, n° 1229, p. 313-319.

4. Fac-similé donné par M. Cipolla dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. XXV (1887), pl. II.

5. Fac-similé donné par Julien Havet dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, t. XV (1887).

(Cluni 42), est identique dans la seconde (Cluni 43), à la seule différence que le mot « vindicionis » y remplace le mot « ordinacionis ». Après « dedi », nous distinguons, dans les deux actes, un très beau monogramme (*fig. 4*)[1] que nous transcrirons *Li-u-pr-an-dus*.

Ces remarques augmentent donc le nombre des plus anciennes inscriptions en tachygraphie syllabique italienne rencontrées sur des chartes. D'autres monogrammes de ce genre n'ont pas encore été signalés; mais je ne serais pas étonné si un savant italien en trouvait de nombreux spécimens en examinant les documents de cette époque qui abondent dans les archives lombardes.

Maurice JUSSELIN.

1. La figure 4 représente le monogramme de la seconde charte (Cluni 43).



LE MANUSCRIT 4472

DU FONDS FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET

LE *GRAND COUTUMIER DE FRANCE*.

Dans le travail intitulé : *Enquêtes et procès*, *étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle*[1], nous avions eu occasion de décrire le manuscrit français 4472 de la Bibliothèque nationale[2].

Après avoir constaté que le *Style du Châtelet*, contenu dans ce manuscrit, n'est autre chose qu'un remaniement du *Grand Coutumier de France* de Jacques d'Ableiges, nous ajoutions : « Pour opérer cette transformation, qui était facile, puisque l'œuvre de Jacques d'Ableiges est avant tout une compilation de droit parisien[3], le remanieur a fait un assez grand nombre de coupures (surtout dans le livre I), il a complètement modifié l'ordre et la disposition des chapitres qu'il conservait, il en a abrégé certains, parfois d'une façon fort intelligente, il a fait quelques additions, enfin il a mis en tête un petit prologue, imité de très près de celui qui ouvre le *Stilus curie Parlamenti* de Guillaume du Breuil. »

Puis, comme nous avions remarqué que, parmi les très rares chapitres de ce *Style du Châtelet* qui ne se retrouvent pas dans le *Grand Coutumier*, il en est un qui renferme deux rapports d'experts adressés à « Jehan Saince, bailli de Saint-Denis », nous

1. Paris, 1892, in-4°.
2. Pages 172-174.
3. Ici nous faisions remarquer en note que le *Grand Coutumier* est parfois cité au xve siècle sous le nom de *Style de Châtelet*, qu'il porte, du reste, dans deux manuscrits.

avions proposé d'attribuer à ce personnage la paternité du *Style* en question.

Lorsque nous écrivions ces lignes, nous ignorions à quelle époque il avait été bailli de Saint-Denis. Dans les quelques documents que nous avions rassemblés sur lui, il nous apparaissait pour la première fois, le 12 janvier 1377, avec la qualité d'avocat à Orléans; puis nous l'avions trouvé en 1378 conseiller du comte de Blois, en 1383 et 1384 bailli de la reine Blanche; enfin, un dernier texte nous avait appris qu'il vivait encore le 14 mai 1411. Nous avions cru dès lors pouvoir supposer qu'il avait succédé médiatement ou immédiatement, comme bailli de Saint-Denis, à Jacques d'Ableiges, qui avait exercé ces fonctions en 1380[1].

1. M. Delisle, dans l'article où il a démontré que le *Grand Coutumier* est l'œuvre de Jacques d'Ableiges (*l'Auteur du « Grand Coutumier de France »*, dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. VIII, 1881, p. 140-160), a mentionné (p. 151-159) vingt-quatre documents relatifs à Jacques d'Ableiges. Puisque l'occasion s'en présente, nous en indiquerons ici onze autres, qui, depuis lors, ont été signalés ou sont venus à notre connaissance : 1° sous la date du 19 juin 1377, une lettre de rémission accordée à un ennemi de Jacques d'Ableiges, où il est dit : « Ou temps... que Jaques d'Ableges, examinateur en nostre Chastellet de Paris, estoit clerc de nostre tres cher et tres amé frere le duc de Berry » (texte publié par A. Molinier dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IX, 1882, p. 90-94); — 2° dans le *Grand Coutumier* (Bibl. nat., ms. fr. 10816, fol. 322), une formule où J. d'Ableiges apparaît dans ces mêmes fonctions de commissaire au Châtelet; — 3° dans le même ouvrage (*ibid.*, fol. 364), la mention de « maistre Jaques d'Ableiges, adonc commissaire de Chastellet »; — 4° dans les *Questions* de Jean le Coq, n° 173, la mention d'un appel formé en Parlement par J. d'Ableiges contre une décision de l'abbé de Saint-Denis, qui l'avait révoqué de ses fonctions de bailli de Saint-Denis (texte signalé par Ad. Tardif dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IX, 1882, p. 131); — 5° dans le t. III des Registres capitulaires de Chartres (Bibl. de la ville de Chartres, ms. 1007, fol. 54 v°), sous la date du 6 juillet 1380, la mention suivante : « Magister Jacobus d'Ableges, baillivus Carnotensis, juravit... composiciones olim factas inter comites Carnotenses et decanum et capitulum Carnotenses, et per reges Francorum confirmatas; » — 6° dans le ms. fr. 26263 de la Bibliothèque nationale, fol. 4, sous la date du 12 février 1387, la quittance donnée par « Jaques d'Ableges, bailli d'Evreux, de Breteul et de Conches », de 20 livres tournois, à lui assignées, dit-il, « pour partie de ce qui nous avoit esté ordené pour nostre despense en vacant ou fait a nous commis par le Roy nostre dit seigneur pour adjourner le roy de Navarre a ce qu'il se comparust personnelment le premier jour de mars prouchain venant ou Parlement du Roy nostre dit seigneur à Paris »; — 7° dans le Style de l'Échiquier de Normandie publié par Marnier (*Coutume, style et usage au temps des Échiquiers de Normandie*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norman-*

Mais depuis nous avons rencontré un acte émané de Jean Saince, bailli de Saint-Denis, et daté du 8 juin 1375[1]. Notre hypothèse était donc fausse : c'est Jacques d'Ableiges qui a succédé à Jean Saince et non Jean Saince qui a succédé à Jacques d'Ableiges; par conséquent, Jean Saince n'est pas l'auteur du remaniement du *Grand Coutumier* contenu dans le ms. 4472. Mais, d'autre part, on s'explique aisément que Jacques d'Ableiges ait utilisé des documents appartenant à l'administration d'un de ses prédécesseurs, et, dès lors, il paraît indiqué de supposer que l'auteur du remaniement en question a eu entre les mains des documents que Jacques d'Ableiges avait rassemblés en vue de la composition du *Grand Coutumier*, mais qu'il avait laissés de côté lors de la rédaction définitive.

die, 2e série, 8e vol.), chap. xxIII (p. 26), une formule de commission, délivrée par « Jaques d'Ablesges, bailli d'Evreulx » ; la présence de cette formule dans ce style donne lieu de croire qu'il est l'œuvre de Jacques d'Ableiges; — 8° la mention, dans les comptes de la commune de Tournai, du 2 août au 15 décembre 1392, de Jacques d'Ableiges comme avocat pensionnaire de la commune (Albert Allard, *le Premier bailliage de Tournai-Tournaisis, contribution à la biographie des jurisconsultes Jehan Boutillier et Jacques d'Ableiges*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXV, 1896, p. 16, note 3, et p. 41; — sur les avocats pensionnaires des villes, voyez Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 53 et suiv.); — 9° plusieurs actes de procédure, datés de septembre et décembre 1393, où on voit que, cinq ans auparavant, Jacques d'Ableiges avait été chargé par les généraux réformateurs de faire une information contre les officiers royaux de Tournai; en 1393, des commissaires nommés par le Parlement reçurent pouvoir de se faire délivrer cette information, mais le sergent qu'ils chargèrent d'en obtenir la remise eut beau se transporter à Paris et à Amiens, il ne put avoir de nouvelles « des persones et residences » de Jacques d'Ableiges ni du collègue qui avait fait avec lui l'information; il fit ouvrir des coffres et des sacs pleins de lettres et de papiers qu'ils avaient mis en dépôt dans plusieurs maisons d'Amiens, mais il n'y trouva pas l'information cherchée; on ne saurait douter que, par partialité pour les officiers royaux de Tournai, parmi lesquels se trouvait le célèbre jurisconsulte Jean Boutillier, alors lieutenant du bailli royal, Jacques d'Ableiges ne se soit arrangé pour qu'on ne pût trouver l'information qu'il avait faite (*ibid.*, p. 87-90); — 10° dans le ms. fr. 8665 de la Bibliothèque nationale, fol. 22, la mention, sous la date du 18 novembre 1395, d'une assignation de 100 livres tournois faite à « maistre Jaques d'Ableiges » sur le receveur général des aides de Languedoc (communication de M. Moranvillé); — 11° l'indication dans un des registres criminels du Parlement (Arch. nat., X2a 12, fol. 375 v°), sous la date du 26 mars 1398, que « maistre Jaques d'Ableges a esté accusé en la court de ceans de certains crimes par Helyes de Maumont » (communication de M. Moranvillé).

1. Arch. nat., S 2355, n° 75.

Dans la préface, Jacques d'Ableiges dit en parlant de son ouvrage : « Je y prins plus grant plaisir quant je viz que aucuns de mes amis et compaignons plus saiges que moy le me louerent *et en prindrent plusieurs parties, puis ça, puis la, sans aucun commencer en ordonnance, car encores nulz ne l'a tout*[1]. » Alors que nous croyions pouvoir reconnaître dans Jean Saince l'auteur du traité contenu dans le ms. 4472, nous avions proposé de voir en lui un de ces « amis et compaignons » de Jacques d'Ableiges dont il est parlé dans ce passage. Si maintenant nous devons renoncer à connaître le nom de l'auteur du *Style* en question, du moins l'hypothèse qui voit une allusion à ce personnage dans la phrase que nous venons de transcrire conserve à nos yeux toute sa valeur; elle nous paraît même très fortifiée par le fait que cet auteur a eu entre les mains des documents qui n'ont pas été utilisés pour la rédaction définitive du *Grand Coutumier*, mais qui, néanmoins, proviennent plus que probablement de Jacques d'Ableiges.

M. L. Batiffol a contesté[2] le rapport que, dans le passage cité au début de la présente note, nous avions cru pouvoir établir entre la compilation du ms. 4472 et le *Grand Coutumier* : « En dehors, » a-t-il dit, « des emprunts faits par l'auteur du *Style* au *Grand Coutumier* pour les points spéciaux où la procédure du Châtelet s'inspirait de celle du Parlement, nous avons constaté que les parties originales contenaient des détails assez précis et nombreux pour que ce *Style* eût une place à part[3]. » Les deux tables de concordance qu'on trouvera plus loin montreront suffisamment que cette opinion est on ne peut moins fondée. On y verra que, sur les quatre-vingts chapitres qui composent la compilation contenue dans le ms. 4472, cinq seulement ne se retrouvent pas dans le *Grand Coutumier*. De ces cinq, deux n'ont aucune espèce d'intérêt; l'un (II 8) est une fantaisie de procureur : il donne des formules d'exceptions mises en vers; l'autre (VII 8) donne en

1. Delisle, *loc. cit.*, p. 147.

2. *Le Châtelet de Paris vers 1400*, dans la *Revue historique*, t. LXI, mai-août 1896, p. 228, note 2.

3. M. Batiffol ajoute : « Il a été fait par une personne attachée au Châtelet, et qui a eu l'intention de nous dire ce qui se passait au Châtelet. » Cette remarque contient une bonne part de vérité, mais il faut l'appliquer à Jacques d'Ableiges lui-même, qui avait été commissaire au Châtelet, et non à l'auteur du remaniement contenu dans le ms. 4472.

trois lignes la définition de l'aubain. Quant aux trois restant, l'un (I 5) est celui où se trouvent les actes émanés de Jean Saince, bailli de Saint-Denis, ce qui, comme nous l'avons dit, donne lieu de penser qu'il provient des papiers de Jacques d'Ableiges, et il est fort possible qu'il en soit de même pour les deux autres (I 6[1] et IV 9).

Voici comment nous avons constitué nos deux tables de concordance. La compilation du ms. 4472 comprend sept divisions; en tête de chacune d'elles se trouve la table des chapitres dont elle se compose. Dans la première de nos tables, nous reproduisons ces sept tables, en numérotant chaque division et chaque chapitre. A la suite du titre de chacun des chapitres, nous indiquons à quel folio du ms. 4472 il se trouve, puis, en regard, nous renvoyons au chapitre correspondant du *Grand Coutumier*, au moyen du numéro qu'il porte dans la seconde de nos tables.

Dans le ms. 10816 du fonds français de la Bibliothèque nationale[2], le plus complet des manuscrits du *Grand Coutumier*, chacun des quatre livres dont se compose cette compilation est précédé d'une table des chapitres. Ces tables sont annoncées par Jacques d'Ableiges lui-même dans sa préface[3]; ce sont elles que nous reproduisons dans notre seconde table de concordance. Nous faisons précéder le titre de chaque chapitre d'un numéro d'ordre et nous le faisons suivre : 1° de l'indication du folio du ms. 10816; 2° de l'indication du folio du ms. 3555 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale[4], qui est le plus complet des manuscrits du *Grand Coutumier* après le ms. 10816; 3° de l'indication du chapitre correspondant dans l'édition Laboulaye et Dareste[5]. Enfin, en regard, nous renvoyons au chapitre correspondant de la compilation du ms. 4472

1. On remarquera que, si ce chapitre s'ouvre par un modèle de procès-verbal à l'usage du Châtelet, les formules qui suivent sont à l'usage d'une justice seigneuriale.

2. Sur ce manuscrit, voy. Delisle, *loc. cit.*, p. 148-149, et notre ouvrage : *Enquêtes et procès*, p. 171-172.

3. Delisle, *loc. cit.*, p. 147-148.

4. Sur ce manuscrit, voy. Delisle, *loc. cit.*, p. 143, et notre ouvrage : *Enquêtes et procès*, p. 172.

5. Paris, 1868, in-8°. On sait que cette édition, publiée à une époque où les meilleurs manuscrits du *Grand Coutumier* étaient encore inconnus, s'est bornée, disent les auteurs (p. XLV), « à reproduire la plus ancienne édition, en y ajoutant les additions contenues dans les éditions suivantes ».

au moyen du numéro qu'il porte dans la première de nos tables.

En comparant les bons manuscrits du *Grand Coutumier*, d'une part avec les éditions imprimées, d'autre part avec le ms. 4472, on remarque un fait assez curieux, c'est que le premier éditeur de l'œuvre de Jacques d'Ableiges, ou peut-être l'auteur d'une recension manuscrite reproduite par lui[1], a connu et utilisé la compilation qui nous a été conservée par le ms. 4472.

Voici une série d'observations, dont le nombre pourrait être aisément augmenté, qui mettront bien ce fait en lumière. Elles feront voir aussi quels genres de remaniements l'auteur de la compilation du ms. 4472 a fait subir à certains chapitres de l'œuvre de Jacques d'Ableiges.

Le chapitre I 1 du ms. 4472 consiste en un fragment très abrégé et fortement remanié du chapitre IV 1 du *Grand Coutumier;* il se retrouve sous la même forme dans les appendices des éditions gothiques (éd. Laboulaye et Dareste, p. 795-802).

I 2 de 4472, comme IV 1-2 des éditions, ne contient que le commencement de IV 1 du *Grand Coutumier*.

I 4 de 4472, comme III 1 des éditions, ne contient que la fin de III 1 du *Grand Coutumier*.

I 5 de 4472, qui ne se retrouve pas dans les manuscrits du *Grand Coutumier*, figure dans les appendices des éditions gothiques (éd. L. et D., p. 768-792). Toutefois, dans 4472, le chapitre s'arrête brusquement avec le mot etc. au milieu d'un paragraphe (ligne 9 de la page 792 de l'éd. L. et D.), au lieu que, dans les éditions, il continue pendant plusieurs pages (éd. L. et D., p. 792-795). Il faut conclure de là que le premier éditeur (ou le remanieur antérieur dont il a reproduit le travail) a consulté la compilation du ms. 4472 dans un manuscrit autre que le 4472.

I 6 de 4472 ne se retrouve pas dans les manuscrits du *Grand Coutumier;* des fragments en figurent dans les appendices des éditions gothiques (éd. L. et D., p. 802-806).

Pour former ses chapitres I 7 et I 8, l'auteur de la compilation

1. De la description qu'a donnée M. E. Langlois du manuscrit du *Grand Coutumier* contenu dans le ms. 2791 du fonds Ottoboni à la bibliothèque Vaticane (*Notices et Extraits*, t. XXXIII, 2e partie, p. 291), il résulte que ce manuscrit (du XVe s.) donne, au lieu de la préface originale de J. d'Ableiges, le prologue abrégé et défiguré qui se lit dans les éditions imprimées. M. Delisle a reproduit l'un et l'autre de ces deux morceaux (*loc. cit.*, p. 145-148 et 149-151).

du 4472 a pris deux fragments dans IV 9 du *Grand Coutumier;* ces deux mêmes fragments forment aussi les chapitres IV 13 et IV 12 des éditions, toutefois avec une différence qui montre bien que le premier éditeur (ou le remanieur antérieur dont il a reproduit le travail) avait sous les yeux à la fois le texte du *Grand Coutumier* et la compilation du 4472. En effet, le fragment qui forme I 7 de 4472 a été pris au milieu de IV 9 du *Grand Coutumier;* il s'ouvre par un modèle de procès-verbal, qui, dans le *Grand Coutumier*, est amené par la phrase suivante : « Se aucun delinque..., le juge... doit proceder... par la maniere qui s'ensuit. » Or, l'auteur de la compilation du 4472 a laissé cette phrase à sa place dans le fragment qui constitue son chapitre I 8, en se contentant de la modifier ainsi : « Par la maniere que dit est ou procès criminel cy devant; » au contraire, dans les éditions, la phrase a été transportée en tête du procès-verbal; de plus, dans les éditions, I 8 de 4472 a été placé avant I 7, ce qui rétablit à peu près l'ordre du *Grand Coutumier*. — I 7 de 4472 se termine par quatre courtes formules, qui n'existent pas dans IV 9 du *Grand Coutumier*, mais qui figurent dans les appendices des éditions gothiques (p. 806-808).

I 9 de 4472, comme IV 4 des éditions, ne contient que la fin de IV 1 du *Grand Coutumier*.

II 23 du *Grand Coutumier* a servi à constituer II 1 et II 7 de 4472, auxquels correspondent II 19 et 20 des éditions. Les derniers alinéas du chapitre manquent à la fois dans II 7 de 4472 et dans II 20 des éditions.

Ni II 9 de 4472, ni III 8 des éditions ne donnent le commencement de III 8 du *Grand Coutumier*.

Dans II 11 de 4472, comme dans III 9 des éditions, la fin de III 8 du *Grand Coutumier* a été modifiée.

III 12 du *Grand Coutumier* finit par les mots latins *sibi imputetur*, au lieu que III 3 de 4472 et III 14 des éditions imprimées mettent l'un et l'autre en français : « Lui doibt estre imputé. »

II 34 du *Grand Coutumier* a servi à former III 5 et IV 7 de 4472, auxquels correspondent II 36 et 37 des éditions.

III 8 de 4472, comme II 22 des éditions, n'est qu'un abrégé de II 18 du *Grand Coutumier*.

Les finales de III 14, de II 47 et de II 24 du *Grand Coutumier*

manquent respectivement dans III 12, IV 4 et IV 5 de 4472, et dans III 16, II 27 et II 24 des éditions.

V 6 de 4472, pas plus que III 72 des éditions, ne donne le début de III 19 du *Grand Coutumier*.

A la fin de V 7 de 4472, comme à la fin de IV 5 des éditions, il manque une longue pièce de procédure, qui termine IV 2 du *Grand Coutumier*.

Dans V 8 de 4472 et IV 7 des éditions, dans V 9 de 4472 et IV 6 des éditions, IV 4 et IV 3 du *Grand Coutumier* ont subi les mêmes modifications.

VI 1 et VI 3 de 4472 sont deux fragments un peu modifiés de II 10 du *Grand Coutumier;* ces deux fragments, avec la même rédaction, ont été réunis pour former II 8 des éditions, avec l'adjonction d'un autre paragraphe pris au texte original.

VI 4 et VII 3 de 4472, comme II 3 et IV 9 des éditions, ne donnent que le commencement de II 3 et de IV 6 du *Grand Coutumier*.

Le commencement et la fin de II 31 du *Grand Coutumier* manquent dans VII 6 de 4472; tout le chapitre a été omis dans les éditions.

VII 9 de 4472, comme II 6 des éditions, n'est qu'un abrégé de II 8 du *Grand Coutumier*.

GUILHIERMOZ.

TABLES DE CONCORDANCE DU MS. 4472 AVEC LE « GRAND COUTUMIER ».

I.

	Ms. 4772.		*Grand Coutumier.*
I,	1. De l'ordonnance de juge,	fol. 1.	IV, 1.
	2. D'office de juge,	— 3 v°.	»
	3. D'office d'avocat,	— 4 v°.	III, 2.
	4. D'office de procureur,	— 6 v°.	III, 1.
	5. D'office de clerc,	— 8 v°.	Manque.
	6. De procès criminel,	— 18.	»
	7. D'autre procès criminel,	— 21.	IV, 9.
	8. Des peines d'office,	— 28 v°.	»
	9. Du pouoir d'arbitres,	— 30.	IV, 1.
	10. Des causes extraordinaires,	— 30 v°.	III, 11.

		Ms. 4772.		Grand Coutumier.
II,	1.	Des cas de nouvelleté,	— 30 v°.	II, 23.
	2.	Des adjournemens,	— 41.	III, 4.
	3.	De adjourner les hoirs d'un trespassé,	— 43.	III, 5.
	4.	Des essoynes,	— 44.	III, 7.
	5.	La maniere de proceder,	— 44 v°.	III, 3.
	6.	Des deffaulx,	— 52.	III, 10.
	7.	Excepcion[s] sur cas de nouvelleté,	— 58 v°.	II, 23.
	8.	Excepcions rimées,	— 59.	Manque.
	9.	Excepcions declinatoires,	— 60 v°.	III, 8.
	10.	Dilatoires,	— 63.	»
	11.	Et peremptoires,	— 64 v°.	»
	12.	Pour anuller un decret,	— 65 v°.	III, 15.
III,	1.	A qui il convient grace pour plaidier,	— 66.	III, 6.
	2.	Quelz gens peuent ester en jugement pour plaidier,	— 67.	II, 46, ou III, 9.
	3.	De quoy l'acteur a a faire foy avant que le reour lui doye respondre,	— 67 v°.	III, 12.
	4.	Qu'est privilege,	— 68 v°.	II, 33.
	5.	Qu'est proprieté,	— »	II, 34.
	6.	Qu'est reyvendicacion,	— 69 v°.	II, 19.
	7.	De l'excecucion des lectres du Chastellet de Paris,	— 70 v°.	II, 17.
	8.	Des criées de maisons,	— 75.	II, 18.
	9.	De contredire ou reproucher tesmoings et lectres,	— 75 v°.	III, 16.
	10.	Des hommes jugans et de leur jugement,	— 77.	III, 17.
	11.	De veue de heritage,	— 77 v°.	III, 13.
	12.	De garant pour heritage,	— 78.	III, 14.
IV,	1.	De saisine en fiefz,	— 79 v°.	II, 25.

	Ms. 4772.		Grand Coutumier.
	2. De rachat en fiefz,	— 85.	II, 28.
	3. *De feudo*, alias *feudis*,	— 86 v°.	II, 47.
	4. De coustumes de fiefz,	— 88 v°.	»
	5. De saisine en censive,	— 96 v°.	II, 24.
	6. De censiers de heritage,	— 99.	II, 37.
	7. Des proprietaires de maisons,	— 101.	II, 34.
	8. Des coustumes sur ce,	— 101 v°.	II, 35.
	9. Autres coustumes,	— 103 v°.	Manque.
	10. Des retraiz de heritage,	— 105.	II, 32.
	11. Qu'est a faire le jour de l'adjudicacion du retrait,	— 111.	»
	12. Des coustumes sur fait de retrait et notables,	— 113.	»
	13. D'amortissement de heritage,	— 114 v°.	II, 29.
V,	1. Des convencions [d'entre homme et sa femme],	— 116 v°.	II, 38.
	2. De donner provision,	— 118.	II, 42.
	3. De bail et garde,	— 119.	II, 40.
	4. Des mineurs, tuteurs [et baillisseurs],	— 120 v°.	II, 41.
	5. De succession en pays de droit escript,	— 122.	II, 39.
	6. Des appellacions,	— 125 v°.	III, 19.
	7. Des cas qui touchent le roy et l'evesque,	— 132 v°.	IV, 2.
	8. Des clercs mariez,	— 136 v°.	IV, 4.
	9. Des clercs non mariez,	— 139 v°.	IV, 3.
	10. Des obligacions et actions,	— 143.	II, 12.
	11. Des caucions,	— 144.	II, 9.
VI,	1. Qu'est prescripcion,	— 144.	II, 10.
	2. Qu'est a dire don,	— »	II, 11.
	3. Qu'est us[u]capion,	— 144 v°.	II, 10.
	4. Qu'est coustume,	— »	II, 3.

	Ms. 4772.		*Grand Coutumier.*
	5. Des seignouries,	— 145.	II, 13.
	6. Du nombre des biens,	— 145 v°.	II, 14-15.
	7. Du nombre des personnes,	— 146 v°.	II, 16.
	8. De la difference d'entre biens meubles et heritages,	— 148.	II, 22.
	9. De la difference des commissions,	— 148 v°.	II, 20.
	10. De la division des choses,	— 149.	II, 6.
	11. De la difference mise entre prevosté, viconté et banlieue,	— »	II, 21.
	12. Des cas de perilz,	— 149 v°.	II, 36.
VII,	1. Qu'est justice,	— 150 v°.	II, 1.
	2. Qu'est haulte justice,	— »	IV, 5.
	3. Qu'est moyenne justice,	— 152 v°.	IV, 6.
	4. Qu'est basse justice,	— 153.	IV, 7.
	5. Qu'est justice fonciere,	— »	IV, 8.
	6. Qu'est a dire droit de patronage,	— 154.	II, 31.
	7. Qu'est franc aleu,	— 154 v°.	II, 30.
	8. Qu'est alban,	— »	Manque.
	9. Qu'est servitude,	— »	II, 8.
	10. La maniere de faire les act[rai]s pour jugier les procez,	— 155.	I, 7[1].

1. Le chapitre 17 du *Grand Coutumier* se compose des deux Styles de la Chambre des enquêtes et des commissaires du Parlement, ainsi que de leurs suppléments, tous textes que nous avons publiés dans notre ouvrage *Enquêtes et procès*, p. 165-290. Le chapitre VII 10 du ms. 4472 est un fragment du *Style de la Chambre des enquêtes*. Voy. ce que nous avons dit à ce sujet dans l'ouvrage précité, p. 173-174 et 178.

II.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Éd. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
I. Premier livre,	f° C v°.		[Livre I,] p. 7.	
1. Primo le nombre des gens de Parlement,	f° 1.	f° 1.	c. 1, p. 7.	Manque
2. Du nombre des gens du Chastellet de Paris,	»	»	c. 2 *bis*, p. 33.	»
3. Des gaiges de bataille,	f° 2 v°.	f° 2.	Manque.	»
4. Des drois royaulx,	f° 15 v°.	f° 7 v°.	c. 3, p. 90.	»
5. Des ordonnances royaulx,	f° 21 v°.	f° 10 v°.	c. 5, p. 118.	»
6. Des eaues et forestz,	f° 28.	f° 13 v°.	c. 6, p. 104.	»
7. Du stille de Parlement,	f° 41.	f° 22.	Manque.	VII, 10[1].
8. Item, le traictié maistre Guillaume du Brueil *super eodem*,	f° 88.	Manque.	Appendice, p. 673-767.	Manque.
9. Des finances et nouveaulx acquestz faiz par gens d'eglise et non nobles,	f° 142.	f° 52 v°.	Manque.	»
10. Que ceulx qui appelleront et renonceront payent .LX. solz d'amende,	f° 152.	f° 68.	c. 8, p. 170.	»
11. De la deffence du jeu de dez et du commandement du jeu de l'arbalestre,	f° 153.	»	c. 9, p. 173.	»

1. Voy. la note précédente.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Éd. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
12. Du vilain serement,	f° 154.	f° 68 v°.	c. 10, p. 176.	Manque.
13. De la congnoissance du seelle du Chastellet de Paris,	f° 155 v°.	f° 21.	c. 11, p. 180.	»
14. Des bordeaulx,	f° 156.	f° 21 v°.	c. 12, p. 182.	»
15. Des bourgoisies,	f° 156 v°.	f° 67.	Manque.	»
16. Des seremens des baillifs,	f° 157 v°.	f° 60 v°.	c. 7, p. 160.	»
17. Des seremens que les advocaz doivent faire et aussi les procureurs,	Manque.	f° 20 v°.	c. 14, p. 185.	»
18. De la garde de la geole et des instructions faictes sur ce,	f° 162.	f° 19 v°.	c. 13, p. 183.	»
19. Des droiz du bourrel de Paris,	Manque.	f° 20.	Manque.	»
20. Des ordonnances des mestiers,	»	Manque.	» [1]	»
II. [Livre II,]	f° 166.		Livre II, p. 189.	
1. De justice,	f° 167.	f° 71.	c. 1, p. 190.	VII, 1.
2. De droit,	»	»	c. 1-2, p. 189 et 190.	Manque.
3. De coustume,	f° 167 v°.	»	c. 3, p. 192.	VI, 4.

1. Ce chapitre se trouve dans le ms. Vatican 4790. Voy. la préface de l'édition Laboulaye et Dareste, p. XXV.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Éd. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
4. Us,	f° 169.	f° 71 v°.	c. 3, p. 192.	Manque.
5. Stille,	f° 169 v°.	f° 72.	»	»
6. De la division des choses,	»	»	c. 4, p. 194.	VI, 10.
7. Des choses corporelles et incorporelles,	»	»	c. 5, p. 195.	Manque.
8. Servitute,	f° 170.	»	c. 6, p. 196.	VII, 9.
9. Des caucions,	f° 170 v°.	f° 72 v°.	c. 7, p. 197.	V, 11.
10. Prescripcion et usucapion,	f° 171.	»	c. 8, p. 198.	VI, 1 et 3.
11. De don,	f° 171 v°.	»	c. 9, p. 200.	VI, 2.
12. Obligacion,	f° 172.	f° 73.	c. 10, p. 201.	V, 10.
13. Des seigneurs et seigneuries,	f° 172 v°.	»	c. 11, p. 204.	VI, 5.
14. Item, du nombre des biens,	f° 173 v°.	f° 73 v°.	c. 12, p. 207.	VI, 6.
15. Des deux lignes de consanguinité,	f° 174.	f° 74.	c. 13, p. 209.	»
16. Item, du nombre des personnes,	f° 174 v°.	»	c. 14, p. 210.	VI, 7.
17. De l'execucion des lectres,	f° 176.	»	c. 15, p. 214.	III, 7.
18. Criées des maisons,	f° 181.	f° 77.	c. 22, p. 262.	III, 8.
19. De reivendicacion,	f° 182 v°.	f° 77 v°.	c. 16, p. 225.	III, 6.

Grand Coutumier.	Ms. [illegible]	Ms. [illegible]	Ed. Laboulaye et Dareste	Ms. [illegible]
20. De la differance entre la commission donnée à son subget, commission requisitoire et un rogat,	f° 183.	f° 78.	c. 17, p. 227.	VI, 9.
21. Quelle chose est prevosté, viconté et banlieue,	f° 183 v°.	»	Manque[1].	VI, 11.
22. De la division de meuble et heritaige,	f° 184.	f° 78 v°.	c. 18, p. 229.	VI, 8.
23. Des cas de nouvelleté,	f° 184 v°.	»	c. 19-20, p. 231 et 256.	II, 1 et 7.
24. De saisine en censive,	f° 196 v°.	f° 83 v°.	c. 23-24, p. 264 et 270.	IV, 5.
25. De saisine en fief,	f° 199 v°.	f° 85.	c. 25, p. 273.	IV, 1.
26. Le serement de feaulté que les prelas doivent faire,	f° 204.	f° 87 v°.	c. 28, p. 309.	Manque.
27. Le serement d'un aubain,	f° 204 v°.	»	c. 29, p. 310.	»
28. Racha[p]t,	»	»	c. 30, p. 311.	IV, 2.
29. Amortissement,	f° 206.	f° 88.	c. 21, p. 258.	IV, 13.
30. Franc alleu,	f° 207.	f° 89.	c. 33, p. 325.	VII, 7.
31. De droit de patronage,	f° 207 v°.	»	Manque.	VII, 6.
32. Des retrais,	f° 208.	»	c. 34, p. 326.	IV, 10-12.

1. Ce chapitre n'est qu'un fragment de 12; c'est pourquoi les éditions l'ont supprimé.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Ed. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
33. Des privileges,	f° 216 v°.	f° 93 v°.	c. 35, p. 349.	III, 4.
34. De proprieté et du droit des proprietaires,	»	f° 94.	c. 36-37, p. 350 et 353.	III, 5, et IV, 7.
35. Veues, agoux, esviers, glacouers,	f° 218 v°.	f° 94 v°.	c. 38, p. 355.	IV, 8.
36. Le cas de peril,	f° 220 v°.	f° 95 v°.	c. 39, p. 361.	VI, 12.
37. Du droit des censiers,	f° 221.	f° 96.	c. 31, p. 315.	IV, 6.
38. Des convencions d'entre l'omme et la femme,	f° 223.	f° 97.	c. 32, p. 321.	V, 1.
39. De succession,	f° 225.	f° 98.	c. 40, p. 364.	V, 5.
40. De garde et bail,	f° 228 v°.	f° 100 v°.	c. 41, p. 373.	V, 3.
41. Des mineurs, tuteurs, curateurs ou baillisseurs,	f° 230.	f° 101.	c. 42, p. 378.	V, 4.
42. De donner provision,	f° 231 v°.	f° 102.	c. 43, p. 382.	V, 2.
43. De delicts,	f° 232.	»	c. 44, p. 384.	Manque.
44. *De effractione salve gardie.*	f° 234.	f° 103.	Manque.	»
45. D'asseurement,	»	f° 103 v°.	c. 46, p. 391.	»
46. De ceulx qui peuent ester en jugement,	f° 235.	Manque.	c. 45, p. 389[1].	III, 2.

1. Jacques d'Ableiges, par distraction, a fait figurer ce chapitre deux fois dans sa compilation : une fois ici, dans le livre II, et une autre fois dans le

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Éd. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
47. ***De feudis,***	f° 235.	f° 103 v°.	c. 26-27, p. 285 et 290.	IV, 3-4.
III. [Livre III,]	f° 244.		Livre III, p. 393.	
1. De l'office du procureur,	f° 246.	f° 109 v°.	c. 1, p. 393.	I, 4.
2. De l'office d'advocat,	f° 255 v°.	f° 114 v°.	c. 2, p. 399.	I, 3.
3. Maniere de proceder,	f° 257 v°.	f° 115 v°.	c. 3, p. 404.	II, 5.
4. Des adjournemens,	f° 263 v°.	f° 118 v°.	c. 4, p. 423.	II, 2.
5. De adjourner les hoirs du trespassé a reprendre ou delaissier,	f° 265 v°.	f° 119 v°.	c. 5, p. 429.	II, 3.
6. Ausquelz procureurs il convient grace et ausquelz non,	f° 266 v°.	f° 120.	c. 6, p. 432.	III, 1.
7. Des essoines,	f° 267 v°.	f° 120 v°.	c. 7, p. 434.	II, 4.
8. Des excepcions et replicacions,	f° 268.	f° 121.	c. 8-9, p. 437 et 444.	II, 9-11.
9. De ceulx qui peuent ester en jugement,	f° 272 v°.	f° 123 v°.	Manque[1].	III, 2.
10. Des deffaulx,	»	»	c. 10-12, p. 450, 459 et 464.	II, 6.

livre III (c. 9). Le ms. 3555 l'a supprimé dans le livre II et les éditions dans le livre III.

1. Voy. la note précédente.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Ed. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
11. Des causes qui sont extraordinaires,	f° 278 v°.	f° 127.	c. 13, p. 465.	I, 10.
12. De ce dont l'acteur a a faire foy avant,	»	»	c. 14, p. 466.	III, 3.
13. De veue,	f° 279 v°.	»	c. 15, p. 468.	III, 11.
14. De garant,	f° 280.	f° 127 v°.	c. 16, p. 470.	III, 12.
15. Les causes pour anuller ung decret,	f° 281.	f° 128.	c. 17, p. 473.	II, 12.
16. Des reprouches,	f° 281 v°.	»	c. 18, p. 474.	III, 9.
17. Du jugement des hommes,	f° 283.	f° 129.	c. 19, p. 478.	III, 10.
18. Des causes des pers de France,	»	»	c. 20, p. 479.	Manque.
19. Des appellacions,	f° 284.	f° 129 v°.	c. 72-75, p. 577, 591, 594 et 597.	V, 6.
20. Des libelles,	f° 292.	f° 134.	c. 21-71, p. 482 et suiv.	Manque.
IV. [Livre IV,]	f° 334 v°.		Livre IV, p. 599.	
1. De l'office du juge,	f° 335.	f° 153.	c. 1, 2, et 4, p. 599, 602, 606.	I, 2, 1 et 9.
2. Des cas qui peuent touchier le Roy et l'evesque,	f° 344 v°.	f° 158.	c. 5, p. 608.	V, 7.

Grand Coutumier.	Ms. 10816.	Ms. 3555.	Ed. Laboulaye et Dareste.	Ms. 4472.
3. Des clercs non mariez,	f° 352 v°.	f° 162 v°.	c. 6, p. 619.	V, 9.
4. Des clercs mariez,	f° 356.	f° 164 v°.	c. 7, p. 629.	V, 8.
5. Qu'est haulte justice,	f° 359.	f° 166.	c. 8, p. 636.	VII, 2.
6. Qu'est moyenne justice,	f° 361.	f° 167.	c. 9, p. 643.	VII, 3.
7. Qu'est basse justice,	f° 361 v°.	f° 167 v°.	c. 10, p. 644.	VII, 4.
8. Qu'est justice fonciere et justice tresfonciere,	f° 362.	»	c. 11, p. 645.	VII, 5.
9. Des peines,	f° 363 v°.	f° 168.	c. 12-13, p. 649, et 652.	I, 8 et 7.

BIBLIOGRAPHIE.

Monumenta Germaniæ historica. Legum sectio III. Concilia. Tomi II, pars prior, ed. Albertus Werminghoff. Hannoveræ, Hahn, 1904. In-4°, 464 pages.

On connait la célèbre lettre que Boniface écrivait au pape Zacharie au commencement de l'année 742, dans laquelle il informe le souverain pontife de l'intention du duc des Francs, Carloman, d'assembler un concile après une interruption de plus de quatre-vingts ans dans les réunions conciliaires. Ce sont les actes de ce concile, que l'on désigne sous le nom de *Concilium Germanicum,* qui ouvrent la collection des conciles francs entreprise par M. Werminghoff, qui nous avait donné, il y a trois ans, dans le *Neues Archiv,* la liste des actes conciliaires francs.

La partie de volume qui nous est présentement donnée comporte trente-neuf numéros complets et s'arrête avec le quarantième au *Concilium Aquisgranense* du 10 juillet 817. La fin de ce volume contiendra les conciles jusqu'à la division de l'empire franc en 843, les actes synodaux faux, les tables et la préface.

Quelques-uns des textes publiés par M. W. l'avaient été dans les *Capitularia* de Boretius (cf. nos 1, 2, 4, 18, 19 G, 38 [Appendices, A]); quelques autres, pour lesquels M. W. n'avait pas de corrections à apporter au texte de Boretius, n'ont été que signalés, et leurs numéros sont pourvus d'un astérisque qui renvoie à l'édition antérieure. Il arrive cependant quelquefois que M. W. a, dans la notice qu'il leur consacre, précisé les données de l'éditeur précédent, par exemple pour le *Concilium Vermeriense,* que Boretius avait daté de *758-768?* et que M. W. place en 756, selon l'opinion d'Œlsner et de Hauck[1].

Il est à peine besoin de dire que l'édition se recommande par le soin avec lequel son auteur a dressé les textes et a signalé tout ce qui pouvait éclairer la religion du lecteur. M. W. ne mérite à cet égard que des éloges, et l'on peut se fier en général aux solutions qu'il a adoptées

1. Je me permets de signaler à M. W. la petite inexactitude de la p. 54, n. 1 : *Vernus* n'est pas Verneuil, mais Ver.

quand les documents soulevaient des difficultés. Il est cependant un point sur lequel je voudrais attirer l'attention du savant éditeur : en lui soumettant les observations suivantes, je n'ai d'autre dessein que de l'aider dans la tâche longue et difficile qu'il assuma, s'il trouve ces observations fondées : il est mieux à même que tout autre d'apprécier leur valeur.

Ce que j'ai à dire se rattache à la contestation qui s'est élevée entre M. W. et M. B. Sepp sur la date des deux premiers conciles publiés par le premier[1]. Le nouvel éditeur des *Concilia* me paraît avoir raison de ne pas modifier la date du *Concilium Germanicum;* la tradition manuscrite fournit l'an de l'Incarnation 742. Non seulement nous n'avons aucune raison valable de rejeter cette mention chronologique, mais encore le texte lui-même oblige, comme il semble, à l'accepter. Si le concile était de 744, comme le veut M. Sepp, ses actes seraient, comme ceux du concile de Soissons, datés de l'an de règne de Childéric III, puisque l'on sait de source sûre que Carloman avait joué un rôle important, sinon exclusif comme on l'a prétendu, dans la restauration mérovingienne. Carloman parle ici en souverain : il mentionne *ses* grands, *son* royaume. Le document semble donc bien être antérieur à l'avènement du dernier Mérovingien qui fut replacé sur son trône entre le 16 février et le 2 mars de l'année 743, peut-être le 1er mars.

Pour le concile d'Estinnes, la question est plus délicate à trancher. La date de 743 n'est établie que par des raisons de vraisemblance. Carloman, ayant décidé dans le concile de 742 (c. 1) de réunir tous les ans un concile, dut très vraisemblablement tenir cet engagement l'année suivante. Or, dans le concile d'Estinnes, Carloman confirme les actes du concile précédent, et, dans les manuscrits, les actes d'Estinnes sont annexés à ceux du concile germanique comme s'ils ne faisaient qu'un avec eux, comme si la seconde assemblée n'était que la continuation de la première; nous aurions là quelque chose d'analogue à ce qui se passa en 845 et 846 pour les conciles de Meaux et de Paris. Le fait que le synode d'Estinnes n'est daté que par le quantième du mois (1er mars) semble prouver qu'il s'agit des premières calendes de mars après le 21 avril 742, date du précédent concile. Ce sont peut-être là des raisons suffisantes pour ne pas reculer le synode d'Estinnes jusqu'en 745; mais, si l'on ne suit pas M. Sepp jusque dans sa conclusion, il est possible, croyons-nous, d'admettre l'existence d'un concile d'Estinnes de 745, avec lequel M. Sepp aurait eu tort d'identifier celui de 743.

1. M. Sepp a proposé pour le premier concile la date de 744, et, pour le second, celle de 745 (*Hist. Jahrb.*, t. XXII, p. 317 et suiv.). M. W. a répondu dans le *Neues Archiv* et défendu les dates de 742 et 743 (t. XXVII, p. 545 et suiv.). M. Sepp a maintenu ses conclusions dans un nouvel article (*Hist. Jahrb.*, t. XXIII, p. 826 et suiv.), et M. W., dans son édition, ne s'est pas rendu aux arguments de son contradicteur.

La décision qu'avait prise en 742 Carloman de réunir annuellement un concile fut également prise deux ans plus tard par Pépin le Bref au synode de Soissons (c. 1), dont la date a fait, depuis la publication de M. W., l'objet d'un article de M. Krusch dans le *Neues Archiv*. Or, dans le concile tenu à Rome en octobre 745, il est question d'un concile général franc en des termes qu'il est important de reproduire ici : *Deneardus religiosus presbiter dixit : « Domine mi, dum iuxta sancti apostolatus præceptionem meus dominus Bonifatius episcopus, famulus pietatis vestrae, in provincia Francorum synodum aggregasset et repperisset illic falsos sacerdotes, hereticos et scismaticos, id est Aldebertum et Clementem, sacerdotio privans una cum principibus Francorum retrudi fecit in custodiam. Illi autem non in pænitentia degunt, ut iudicatum est, sed e contrario adhuc populum seducent* » (p. 38). Dans ce même concile fut lue une lettre de Boniface, où je relève ceci : *Notum enim sit paternitati vestræ, quia, postquam indigno mihi mandastis in provincia Francorum, sicut et ipsi rogaverunt, sacerdotali concilio et sinodali conventui præesse, multas iniurias et persecutiones passus sum, maxime semper a falsis sacerdotibus ab adulteratis presbiteris seu diaconibus et fornicariis clericis. — Maximus tamen mihi labor fuit contra duos hereticos pessimos et publicos et blasphemos contra Deum et contra catholicam fidem. Unus qui dicitur Eldebert, natione generis Gallus est, alter, qui dicitur Clemens, genere Scottus est; specie erroris diversi, sed pondere peccatorum conpares. Contra istos, obsecro apostolicam auctoritatem vestram, quod meam mediocritatem defendere et adiuvare et per scripta vestra populum Francorum et Gallorum corrigere studeatis* » (p. 39).

C'est évidemment à ce concile général que se rapportent les deux lettres du pape Zacharie où nous lisons : *De synodo autem congregata apud Francorum provintiam mediantibus Pippino et Carlomanno excellentissimis filiis nostris...* (*M. G. H. Epist.*, t. III, p. 323 et 325). M. W. l'indique avec raison (p. 38, n. 2).

Voici donc les données caractéristiques de ce concile; il s'agit d'un concile général des deux royaumes francs, tenu *in provincia Francorum* en présence des princes Carloman et Pépin, réuni, à la requête de deux évêques hérétiques, Aldebert et Clément, par ordre du pape Zacharie, qui désigne, pour le présider, saint Boniface. Le concile ne s'était pas seulement occupé de l'affaire des deux évêques qu'il déposa, mais aussi d'autres questions ecclésiastiques, puisque Boniface déclare avoir soulevé ainsi contre lui la méchante humeur des prêtres et diacres adultères, des clercs adonnés aux plaisirs charnels.

M. W. a placé ce concile général au commencement de 745 (p. 38, n. 2), et il a eu raison; les deux évêques hérétiques n'avaient interjeté appel à Rome qu'après une première condamnation, et nous savons qu'Aldebert avait été convaincu d'hérésie par le concile de Soissons en 744. Le pape joignit leurs causes pour les faire examiner par un con-

cile général franc, car, si Aldebert était des régions soumises à l'autorité de Pépin (*Concil. Suession.*, c. 2, p. 34), Clément était un évêque des pays gouvernés par Carloman (*Concilium Romanum* de 745, p. 40).

Le concile franc de 745 est le seul auquel prirent part ensemble Boniface, Pépin et Carloman, et nous n'en connaissons pas d'autre où Pépin et Boniface se soient rencontrés. C'est sans doute ce concile qu'au IXe siècle on désignait en disant : le concile où siégèrent Pépin et Boniface.

Les actes de cette assemblée sont perdus aujourd'hui ; mais ils étaient sans doute encore existants au IXe siècle. Et alors je demande à M. W. si les textes qu'il a mentionnés comme se rapportant au concile de 743 et un autre texte qu'il n'a pas cité ne peuvent pas viser un second concile d'Estinnes.

Le concile franc de 745 s'est tenu dans la *provincia Francorum*, c'est-à-dire, si je l'entends bien, dans les pays de l'est soumis à Carloman[1]. Quand Hincmar écrit : *Et in synodo apud Liptinas habito, cui sub Karlomanno principe Georgius episcopus et Johannes sacellarius ac sanctus Bonifacius ex præcepto Zachariæ papæ consederunt, legitur ut...*, il ne peut pas parler du concile de 743, puisque le texte qu'il cite ne se trouve pas dans les actes de 743, et il est trop évident qu'il ne peut pas parler du seul concile connu présidé par l'évêque d'Ostie, Georges, et par le sacellaire Jean, celui de Compiègne de 757, puisqu'à cette date Boniface était mort. Si le texte cité par Hincmar se lit bien dans le concile de Compiègne, il pouvait aussi se lire dans un concile antérieur tenu à Estinnes, comme l'exprime formellement Hincmar. Il ne me paraît pas ici nécessaire de recourir à la collection de Benoît le Lévite. La seule chose qui pourrait s'opposer à notre opinion, c'est qu'au début de 745, Georges n'était pas encore évêque d'Ostie, puisque son prédécesseur, Théodore, vivait encore au mois d'octobre de cette année. Mais est-ce que Hincmar n'a pas pu donner à ces personnages, Georges et Jean, des titres qu'ils n'ont eus que dans la suite? En tous cas, l'objection n'existe plus pour le second témoignage fourni par Hincmar. Dans la lettre qu'il écrivit en 858, au nom du concile de Quierzy-sur-Oise, au roi Louis le Germanique, il dit : *Pippinus synodum apud Liptinas congregari fecit, cui præfuit cum sancto Bonifacio legatus apostolicæ sedis Georgius nomine, — nam et synodum ipsam habemus, — et quantumcumque de rebus ecclesiasticis, quas pater suus abstulerat, potuit, ecclesiis reddere procuravit* (*M. G. H.*, *Capitularia*, t. II, p. 433). En rapportant cette lettre au c. 2 du concile d'Estinnes de 743, on lui fait commettre une erreur sur la personne du prince, et, si l'on voulait la rapporter au c. 3 du concile de Soissons, on supposerait une

1. Boniface demande au pape, en octobre 745, d'intervenir auprès du « populus Francorum et Gallorum ».

erreur sur le nom du concile. Mais on peut bien admettre qu'en 745 les deux princes ont pu, chacun de leur côté, donner des capitulaires qui traduisaient les décisions du concile général et qui renouvelaient les prescriptions antérieures des conciles précédents. La chose est d'autant plus vraisemblable qu'Hincmar affirme avoir entre les mains le texte du concile qu'il cite, et que la présence de Georges aux côtés de Boniface, lui-même légat du pape en Gaule, « missus sancti Petri », s'expliquerait naturellement par l'appel à Rome des évêques condamnés; le souverain pontife adjoint à son légat, Boniface, qui a déjà connu de l'affaire d'un des deux évêques condamnés, un ou deux autres légats qui n'ont pas encore été mêlés à cette affaire; il y a quelque chose d'analogue dans un synode dionysien de 832. On possédait évidemment au IX[e] siècle les actes d'un concile présidé par Boniface et auquel avait assisté le roi Pépin le Bref, actes qui sont perdus, car, dans la lettre 81 qu'il écrivait en 843 au nom de l'archevêque de Sens, Wenilon, et du comte Gérard, Loup de Ferrières dit à l'archevêque de Lyon, Amulon : *Idque vestræ prudentiæ dominus noster nobis iussit suggerere non esse novicium aut temerarium, quod ex palatio honorabilioribus maxime ecclesiis procurat antistites. Nam Pipinus, a quo per maximum Karolum et religiosissimum Hludogvicum imperatores ducit rex noster originem, exposita necessitate huius regni Zachariæ Romano papæ,* in synodo, cui martyr Bonifacius interfuit, *eius accepit consensum, ut acerbitati temporis industria sibi probatissimorum decedentibus episcopis mederetur* (*M. G. H., Epist.*, t. VI, p. 73). Certains historiens ont mis en doute qu'une telle concession ait été faite par le pape à Pépin le Bref; mais ils n'ont en définitive pas apporté d'autre preuve de leur opinion que leur propre conviction. Le texte auquel Loup de Ferrières fait allusion ne nous est pas connu par ailleurs; mais la présence simultanée de Boniface et de Pépin au synode qu'il signale ne suffit-elle pas pour légitimer le rapprochement de la lettre de Loup et du texte d'Hincmar, qui place le synode à Estinnes? Et n'y a-t-il pas là un ensemble de raisons assez vraisemblables en faveur d'un concile général tenu à Estinnes en 745? On peut alors se demander si le recueil de Benoît le Lévite, qui fut composé, croit-on, vers 847, n'aurait pas utilisé les actes perdus de ce concile, dont quelques dispositions auraient reparu avec peu de changements dans des synodes postérieurs, et principalement dans le synode de Compiègne de 757[1].

Quoi qu'il en soit, l'édition des *Concilia* de M. A. W. continue très dignement celle de M. Maassen, et elle permettra à ceux qui s'occupent de l'histoire franque d'attendre sans trop d'impatience la collection

1. Benoît le Lévite semble avoir connu les actes d'un autre concile tenu par Boniface (voir *Concilium in Francia habitum a.* 747, p. 47, n. 3), dans lequel on renouvela quelques-unes des prescriptions de 742 et de 743.

générale des conciles qui semble annoncée par dom Henri Quentin. Nous désirons que la seconde partie de ce volume ne tarde pas à paraître, et, s'il en est temps encore, nous exprimerions même le vœu, en terminant, que M. W. ajoutât à son plan une liste des conciles dont les actes ne nous sont pas parvenus, mais dont l'existence est attestée par les documents contemporains.

L. Levillain.

Inventaire analytique des Archives de la ville de Tournai, par Adolphe Hocquet. 1er fascicule. Tournai, Delcourt-Vasseur, 1905. In-8°, xvi-141 pages, avec 2 planches de sceaux.

A diverses reprises je me suis efforcé d'attirer l'attention des historiens français sur l'importance vraiment exceptionnelle des Archives communales de Tournai. La publication par M. A. Hocquet d'un premier fascicule d'inventaire de ces Archives me fournit, en même temps qu'une occasion d'y revenir, la meilleure preuve qui se puisse administrer de leur importance. Cette publication se distingue sur nombre de points des publications analogues. Elle innove, heureusement parfois, dans d'autres cas moins heureusement. On me permettra donc de la discuter. Je laisserai autant que possible de côté le point de vue Tournaisien, pour m'attacher plus particulièrement au point de vue Inventaire d'archives.

Cet *Inventaire analytique* est chronologique, je veux dire que tous les documents qui y sont repris le sont par ordre de dates. Ici nul souci de différencier les espèces de documents. Les actes constitutifs de la commune, les lettres des rois, les arrêts du Parlement sont mélangés avec les titres de propriété de la ville, avec les accords conclus par elle avec le chapitre de Tournai, avec les quittances, les donations aux pauvres, etc. Si le dépôt des Archives communales de Tournai ne contenait pas des centaines de milliers de documents, le système adopté par M. Hocquet pour son inventaire n'aurait pas grand inconvénient. Je ne me refuse pas à admettre, en effet, que le classement chronologique rigoureux des documents est parfaitement défendable dans un très petit dépôt d'archives. Mais à Tournai je crois que le système chronologique réserve de pénibles surprises. Il y arrivera sans doute pour l'inventaire ce qui est arrivé à Lille pour celui des Archives du Nord. A Lille aussi on a essayé l'inventaire chronologique et tout y a marché à peu près pour les époques où les documents sont peu nombreux. Mais quand, pour une seule année, on s'est trouvé en tête-à-tête avec des centaines de pièces, alors il a fallu reconnaître qu'on s'était embarqué à la légère, et la conséquence, c'est qu'on a dû mettre au pilon le tome Ier de l'Inventaire des Archives du Nord, condamner l'ordre chronologique, adopter l'ordre méthodique. L'adoption de cet ordre a d'ailleurs été faci-

litée grandement à Lille par l'excellent inventaire dû aux savants Godefroy. Il ne le sera pas moins à Tournai, grâce aux anciens inventaires, dont l'un, du xv[e] siècle, est un modèle du genre, qu'il aurait suffi de suivre pour composer un inventaire méthodique à peu près parfait.

Mais si, dans le premier fascicule d'inventaire que nous donne M. Hocquet et qui est presque exclusivement consacré aux documents du xiii[e] siècle, toutes les sortes de documents sont en mélange, comme elles le sont d'ailleurs dans le fonds factice des Archives de Tournai qu'on appelle le *Chartrier*, s'ensuit-il que toutes les chartes, c'est-à-dire, comme les définit M. Hocquet, « les diplômes, les mandements, les lettres patentes et autres qui ont rapport à l'administration générale de la ville de Tournai, à ses propriétés, à sa constitution, à ses coutumes, à son organisation politique et militaire et à toutes les institutions particulières relevant de la commune, etc. » (Préface, p. xv), s'ensuit-il que tous ceux de ces documents qui sont conservés dans les Archives de Tournai soient repris dans notre inventaire? J'avoue avoir à cet égard quelques doutes. Ils ne reposent pas seulement sur ce fait que j'ai sous les yeux la copie, prise par moi jadis à Tournai, d'une lettre au bailli de Vermandois, en date du 9 octobre 1288, qui aurait dû, d'après le plan adopté, figurer dans l'inventaire et qui n'y figure pas. Ils reposent surtout sur l'impossibilité où me paraît avoir été le très actif et très intelligent archiviste de Tournai de lire assez attentivement tous les actes d'intérêt privé, actes de vente, donations, etc., qui constituent à Tournai la prodigieuse masse du *Fonds des chirographes*, pour avoir acquis la certitude qu'il ne se trouve plus dans ce fonds aucun document dont la place légitime aurait été dans son inventaire.

Admettons cependant que, dans l'immense dépôt de Tournai, les investigations aient été poussées assez à fond pour que tous les documents que M. Hocquet range parmi les chartes soient, à part quelques petits oublis, en somme très excusables, repris dans le premier fascicule de l'inventaire, et examinons telle quelle la contexture de ce premier fascicule. On y trouve, sous 290 numéros, l'indication d'un nombre de pièces très supérieur, parce que tel document, une lettre de saint Louis datée du mois d'août 1244 et qui est reprise sous le numéro 35, par exemple, se trouve à Tournai en original, en copie et dans deux vidimus. Sous ce n° 35 sont donc analysés quatre documents différents. Ils constituent bien, si l'on veut, des états divers d'une même lettre et il y avait certes intérêt à les grouper ici. Il n'en reste pas moins qu'on est arrivé, dans ce système, à ne pas reprendre à sa date de juin 1266 un vidimus de la lettre de saint Louis d'août 1244, émané de saint Louis lui-même, et qui constitue une véritable lettre de ce roi. Dans le même ordre d'idées, je me demande pourquoi sont reléguées en note, au lieu de figurer à leur rang dans le corps même de l'inventaire, une charte de Renier d'Aigremont datée d'avril 1288 (p. 55, n. 1) et une lettre

extrêmement intéressante du seigneur de Cysoing à Philippe le Bel (p. 76, n. 1)? pourquoi une ratification par l'évêque de Tournai d'un compromis entre le chapitre et la ville n'est mentionnée qu'en annexe à ce compromis (nº 69), au lieu de porter un numéro à part, le nº 70? pourquoi encore un procès-verbal d'exécution d'un mandement de Philippe le Bel est rangé parmi les vidimus de ce mandement (nº 181)? Ce procès-verbal contient bien, comme tous les documents de ce genre, un vidimus du mandement à exécuter; il n'en constitue pas moins un document à part, qui aurait dû être analysé à sa date du 3 mai 1289, et qui manque à cette date.

Le savant archiviste de Tournai s'est donc efforcé de nous donner une liste générale de toutes les chartes qui figurent dans le dépôt des Archives de Tournai, qu'elles y soient en original, en copie dans des cartulaires ou ailleurs, ou qu'elles y figurent dans des vidimus. Pour chacune de ces chartes l'analyse commence par la date ramenée au style courant. Suit le texte même de la date d'après la charte, ce qui n'est pas inutile, ne fût-ce que pour indiquer la langue du document, mais tient vraiment une place excessive. On trouve ensuite le sommaire de l'acte, en général suffisant, parfois cependant insuffisant, pour le nº 96, par exemple, où il est question de *dommages* causés à la ville de Tournai, dommages dont il était indispensable de faire connaître la nature. Après le sommaire de l'acte vient l'indication de l'état, ou mieux des états du document. Cette indication commence souvent par les mots *original disparu,* qui tiennent une place inutile; le seul fait de n'indiquer qu'une copie ou un vidimus suffisait à montrer que l'original n'existait plus. J'ai déjà dit ce que je pensais de l'indication des vidimus parmi les états d'un document. Il est certain que, pour la lettre de saint Louis dont je parlais tout à l'heure, il était utile de dire à propos de cette lettre que les Archives de Tournai n'en conservaient pas seulement un original, qu'il s'y trouvait également une copie dans tel cartulaire et qu'en outre on y comptait deux vidimus de la lettre. Il n'en est pas moins vrai que ces vidimus sont, en une certaine mesure, des documents spéciaux, ce que M. Hocquet reconnaît, puisqu'il prend soin d'en donner des descriptions très — peut-être même trop — détaillées, et que le fait que ces documents ne figurent pas dans l'inventaire à leur rang chronologique constitue une lacune. Dans l'indication de l'état des documents, M. Hocquet a pris soin de donner la description des sceaux. C'est une excellente mesure et qui doit être approuvée. Il me semble cependant que la seule description des sceaux inédits aurait suffi et qu'il était tout à fait inutile de refaire le travail de Douët d'Arcq et de Demay. Ce dernier, dans ses *Sceaux de la Flandre* (I, p. 60), a parfaitement décrit les sceaux d'Anselme d'Aigremont, avoué de Tournai, et de sa femme Sara; il a également décrit fort bien (I, p. 128) le sceau de Marie de Mortagne, d'autres encore, et M. Hocquet se serait

épargné une peine inutile, en même temps qu'il aurait gagné une place utile en renvoyant simplement, en ses pages 13 et 39, à l'ouvrage de Demay. Cependant, quand les sceaux des Archives de Tournai présentent des différences avec ceux décrits par Douët d'Arcq et Demay, il va de soi qu'il eût été utile de signaler ces différences et qu'il aurait été bon, par exemple, d'observer que le contre-sceau de l'évêque Jean d'Enghien, décrit p. 26 de l'inventaire, n'était pas le même que le contre-sceau signalé par Demay, t. II, p. 130. Après l'indication de l'état des documents vient l'indication du lieu où ils se trouvent publiés. Ici encore j'ai quelques observations à présenter, car si j'approuve pleinement M. Hocquet d'avoir dit que tel document a été édité quelque part, je ne puis l'approuver d'avoir reproduit toutes les indications déjà données dans la *Table chronologique des chartes et diplômes* d'Alphonse Wauters. Cette table a coûté assez cher au gouvernement belge pour rendre des services. Or, elle pouvait rendre à M. Hocquet celui de lui éviter des redites, et il suffisait, quand les éditions d'un acte avaient été indiquées par Wauters, de renvoyer aux indications de cet auteur, en les complétant le cas échéant, comme par exemple pour le n° 1 (qui est la charte de commune concédée à la ville de Tournai par Philippe-Auguste), parce que, depuis Wauters, cette charte a été rééditée par M. Duvivier. Mais, encore une fois, quelle nécessité de reproduire toutes ces indications bibliographiques de Wauters, en les transcrivant d'ailleurs quelquefois incorrectement (*Spicilegium d'Achéry* au lieu de *D'Achéry, Spicilegium,* p. 1), ou même en en omettant d'essentielles, telle la plus importante des éditions de la charte de commune de 1187-88, celle dont on se sert le plus ordinairement, l'édition des *Ordonnances?*

Je pourrais multiplier les observations, signaler à M. Hocquet que certaines pièces du dépôt de Tournai, qu'il croit inédites, la lettre à saint Louis, qui porte dans son inventaire le n° 33, par exemple, a été publiée deux fois, par M. Léopold Delisle dans le *Journal des Savants* de 1898 (p. 130) et dans mes *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai* (t. I, p. 593), lui demander pourquoi certains noms de lieu sont identifiés en note au bas des pages et pourquoi ces identifications surviennent, non pas la première fois que le nom de lieu est cité, mais tout à coup et comme par hasard (exemple l'identification de Marquain à la p. 56, alors que ce nom de lieu mentionné plus haut, à la p. 41, n'y est pas identifié), lui demander encore s'il n'eût pas été mieux d'adopter le procédé aujourd'hui presque universellement suivi et qui évite des répétitions inutiles, d'identifier tous les noms de lieu à la table, remarquer qu'Arrouaise ne se trouvait pas du tout à la limite du royaume de France et de l'Empire (p. 123, n. *(a)*), mais à la limite de ce royaume et du comté d'Artois, contester l'utilité de l'impression en appendice du texte de certains documents, etc. Mais il me tarde de mettre fin à ces notes critiques déjà si longues. Si elles démontrent, en

somme, que le fascicule publié par l'excellent archiviste de Tournai doit être considéré comme un essai, comme une sorte d'épreuve à corriger ou, si l'on préfère, comme un projet destiné à susciter des amendements, cette première partie de l'Inventaire des Archives de la ville de Tournai n'en constitue pas moins une œuvre remarquable. Elle a dû demander à son auteur une somme de travail considérable; il s'y trouve de très bonnes choses, telle la préface par laquelle s'ouvre notre fascicule et qui rappelle excellemment les vicissitudes des Archives de Tournai; et elle apporte à l'histoire générale, à l'histoire de France, à l'histoire de Tournai une contribution très importante, qui mérite notre estime et notre reconnaissance.

Armand d'Herbomez.

Paul Le Cacheux. *Le Livre de comptes de Thomas du Marest, curé de Saint-Nicolas de Coutances (1397-1433)*, suivi de pièces du xve siècle relatives au diocèse et aux évêques de Coutances, publiées par Ch. de Beaurepaire. Paris, A. Picard; Rouen, A. Lestringant, 1905. In-8°. (Collection de la Société de l'histoire de Normandie.)

Le curé d'une importante paroisse normande a écrit, de 1397 à 1433, ses comptes en y ajoutant des remarques personnelles. Comme ce curé, Thomas du Marest, vivait à une époque des plus troublées de notre histoire, qu'il habitait un pays qu'éprouvèrent les incursions anglaises, qu'il était instruit puisqu'il avait étudié à l'Université de Paris, tout en méprisant « la vaine gloire des grades », qu'il appartenait à la classe moyenne, et qu'il représente, en somme, au début du xve s., l'opinion de la majorité de ses contemporains, on comprendra quelle valeur offre ce véritable journal. Il se divise, si l'on met à part une sorte de préambule, une petite chronique universelle et un résumé de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, en deux parties. La première concerne la restauration, la reconstruction dirait-on presque, de l'église Saint-Nicolas de Coutances de 1412 à 1430. Nous connaissons par là le prix des matériaux et de la main-d'œuvre, nous savons comment s'appellent les bienfaiteurs, les ouvriers, les donateurs et ces humbles artistes qui, ayant prodigué les ornements sur les murs de l'église, n'y laissaient point la place de leur nom. Dans la deuxième partie, le testament de Thomas du Marest, l'auteur donne des détails sur ses legs, ses dernières volontés, en notant les événements les plus saillants de sa vie, les faits extérieurs dont il eut connaissance. Toutefois, les malheurs des temps le rendaient prudent : s'il fait quelque perte d'argent, il s'en console par deux vers latins qui prouvent moins une haute estime des lettres qu'une philosophie résignée; s'il mentionne, le 15 août 1412, le passage à Coutances de Thomas de Lancastre, duc de Clarence, marchant

au secours des Armagnacs, et, le 1er août 1417, la descente à Touques d'Henri V, roi d'Angleterre, il se garde de commentaires, et ce n'est pas le moindre mérite de l'éditeur que d'avoir su mettre en relief, par une longue préface et une copieuse annotation, les mérites du manuscrit qu'il eut la bonne fortune de retrouver. Il faut signaler, entre autres, les notes qui concernent les très nombreux noms de famille relevés dans le texte (p. 13 et suiv.) et qui forment comme autant de biographies diverses d'habitants du Cotentin à cette époque. Deux comptes de Jean de Saulx, scelleur à Coutances pour l'évêque Philibert de Montjeu, du 1er janvier 1439 au 1er juillet de la même année, et, pour Gilles de Duremort, successeur de ce prélat, du 23 décembre 1439 au 18 juin 1440, publiés par M. Ch. de Beaurepaire, donnent de précieux renseignements sur la situation du diocèse de Coutances à ce moment et complètent heureusement le nouveau volume dont la Société de l'Histoire de Normandie vient d'enrichir sa précieuse collection.

Aug. Coulon.

Droit privé et sources. Histoire du droit civil français, accompagné de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques, par Paul Viollet, membre de l'Institut, professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'École des chartes, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris. 3e édition du *Précis de l'histoire du droit français* corrigée et augmentée. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1905. In-8°, viii-1012 pages.

M. Viollet a voulu initier les commençants et aussi fournir à ceux qui veulent étudier personnellement une partie de l'histoire de notre droit civil un aperçu général du sujet avec les indications bibliographiques indispensables. Les hypothèses, les conjectures et les investigations compliquées ont été ordinairement écartées; le savant professeur a tracé les lignes générales avec netteté et avec précision.

A cause de l'influence considérable qu'elles ont exercée, M. V. s'est étendu sur les sources du droit romain et du droit canonique, mais il a surtout insisté sur les sources germaniques et coutumières, sur les ordonnances et sur les monuments anciens de la jurisprudence, sur les coutumiers et les premières tentatives de codification. Cette histoire des sources ne lui a pas fait oublier le développement naturel du droit : « La force plastique par laquelle les sociétés humaines créent ou modifient les institutions suivant leurs besoins. »

Vient ensuite l'histoire du droit privé, qui comprend l'état des personnes, la famille, les biens et les obligations. Pour certaines questions, le mariage notamment, il fallait aborder le droit canonique dans la mesure où il peut servir à la connaissance du sujet, et M. V. n'a pas

hésité à le faire. De l'ouvrage se dégage cette grande vérité que le droit existant puise sa raison d'être dans l'histoire des peuples et dans la conscience des hommes, et que, comme le disait Portalis, les codes se font avec le temps, mais, à proprement parler, on ne les fait pas.

Cette troisième édition, notablement augmentée, a été faite avec le plus grand soin; une revision sérieuse l'a mise complètement au courant. A notre époque, où la critique est si sévère et où l'activité scientifique est si grande, ce travail considérable mérite la reconnaissance des travailleurs et leurs sincères félicitations.

La méthode de l'éminent professeur n'a pas varié : aucune discussion, aucune dissertation pédante et inutile, mais une exposition claire et exacte des résultats acquis par ses recherches personnelles et par les travaux des historiens et des érudits. Cela n'exclut pas, d'ailleurs, une véritable originalité dans la manière de considérer certains côtés des questions étudiées et dans la façon de résoudre les difficultés. Justice est rendue à l'action civilisatrice de l'Église, et c'est avec une généreuse indignation que M. V. fait allusion à l'esclavage déguisé que la France et les autres nations européennes ont établi dans leurs colonies d'Afrique et aussi à la situation parfois singulière que notre code civil a créée aux enfants.

Quand il le peut, il suit jusqu'à notre époque les transformations de la législation et fait même allusion aux projets de loi et aux mouvements de l'esprit public.

La nouvelle édition de cette œuvre magistrale rendra d'inappréciables services et aura certainement un grand succès.

Je me permettrai de signaler au savant auteur qu'il eût pu trouver dans le *Catalogue des actes de François Ier* de nombreux cas de légitimation de fils de prêtres et d'évêques dans la première moitié du XVIe siècle.

F. AUBERT.

Karl VON AMIRA. *Die Handgebærden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels* ... mit einer Tafel. München, 1905. In-4°, 101 pages. (Extrait des *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Kl., XXIII. Bd., II. Abt.)

M. von Amira a fait une étude spéciale des manuscrits du *Miroir de Saxe,* ce fameux recueil de droit coutumier allemand composé vers 1230 par Eike von Repgow et qui fut de bonne heure abondamment illustré. Quatre exemplaires avec dessins sont conservés à Dresde (Kgl. œff. Bibl.), à Wolfenbüttel (Herzogl. Bibl.), à Heidelberg (Univers. Bibl.) et à Oldenburg (Grossherzogl. Privatbibl.). Déjà en 1902, M. von Amira publiait en fac-similé, avec une longue introduction, le manuscrit de

Dresde, qui a le plus grand nombre d'illustrations[1]. Il faisait ressortir le soin particulier avec lequel les mouvements du corps et surtout ceux des mains sont représentés. C'est ainsi que les mains sont proportionnellement beaucoup trop grandes, mais l'intention du dessinateur se devine aisément : les actions juridiques revêtaient un caractère symbolique; elles étaient accompagnées de gestes absolument définis et dont il ne fallait pas s'écarter. C'est ce que ces *Miroirs de Saxe* en images, destinés en partie, sans doute, aux illettrés, devaient faire comprendre.

M. von Amira a étudié plus spécialement, dans le mémoire qu'il vient de publier, les mouvements des mains et des doigts, et son travail offre un grand intérêt pour l'histoire des institutions juridiques du moyen âge. L'auteur s'occupe d'abord des gestes de la parole. Il les étudie dans les procès, les ratifications de paix, dans les discours que prononcent les juges, dans les consentements. Puis viennent les gestes démonstratifs (l'indication, le commandement, la promesse solennelle) et représentatifs (le refus, l'appropriation, l'attente, la protection, le serment). La dernière partie est consacrée aux gestes quand on touche ou saisit quelque chose, soit son propre corps, soit la main d'une autre personne (le refus, l'incapacité, le respect, le repos, la tristesse, la lamentation, le silence, le gage, l'aide, la recommandation, l'embrassement, la ratification, le salut au combat judiciaire, la cérémonie où le seigneur frappe de la main le cou de son vassal, la réprimande, l'action de conduire quelqu'un, l'expulsion, la prise de possession, le serment).

Dans une semblable étude, il était nécessaire de distinguer soigneusement les gestes dus à l'interprétation du dessinateur et ceux qui sont purement traditionnels et appartiennent à la symbolique du droit. M. von Amira arrive à cette conclusion que des trente-quatre gestes qu'il a analysés il y en a à peine la moitié qui aient un caractère juridique. Ce sont, selon lui, ceux de la promesse solennelle, de la lamentation, de l'acte où l'on remet un gage, de la protection, de la recommandation, de l'embrassement, de la ratification, du salut au combat judiciaire, de la cérémonie où le seigneur frappe au cou son vassal, de la réprimande, de l'action de conduire quelqu'un, de la prise de possession et surtout du serment. On pourrait y ajouter, dans certains cas, les gestes de l'indication, de l'ordre et de l'expulsion.

Par cette rapide analyse, on peut se rendre compte de l'intérêt qu'offre l'étude de M. von Amira et du jour tout nouveau qu'elle jette sur l'histoire du droit du moyen âge.

A. Boinet.

1. *Die Dresdener Bilderhandschrift des Sachsenspiegels*... Leipzig, 1902, 2 vol. in-fol.

Institut historique belge de Rome. Un ami de Pétrarque : Louis Sanctus de Beeringen, par D. Ursmer Berlière, O. S. B., directeur de l'Institut historique belge de Rome. Rome et Paris, 1905. In-8°, viii-59 pages.

D. Ursmer Berlière ayant eu l'attention appelée sur une relation des effets de la célèbre peste de 1348, relation insérée dans la chronique connue sous le nom de *Breve chronicon Flandriæ*, nota qu'elle était littéralement empruntée à une « lettre adressée d'Avignon le 27 avril 1348 à ses amis de Bruges par le chanoine chantre de Saint-Donatien ».

En l'absence de tout renseignement publié, D. Berlière se reporta aux registres du Vatican et trouva qu'à cette époque le titulaire de cet office se nommait Louis Sanctus de Beeringen, ou mieux Louis Heiligen. Puis il rencontra ce nom dans une supplique adressée à Clément VI par Pétrarque; celui-ci l'appelait « son ami très cher, celui dont il ne pouvait se séparer ». Rien ne devait alors paraitre plus certain que de trouver de nombreuses traces de cette amitié dans la correspondance de Pétrarque; en effet, D. Berlière releva parmi les correspondants, celui qu'il nommait « mi Socrates » et qu'il plaignait, à la manière dédaigneuse des gens du Midi, d'être né en Campine, sur une terre, suivant lui, stérile en « produits de Cérès, de Bacchus et de Minerve »; « at virorum fertilis », ajoutait-il, sans doute en guise de consolation! Né, aux environs de l'année 1304, à Beeringen[1], il s'attacha, vers 1329 ou 1330, au cardinal Jean Colonna en qualité de chantre de sa chapelle; on sait par Pétrarque que son ami était un musicien remarquable. C'est à cette époque que Pétrarque se lia avec Louis Heiligen, et si étroitement qu'il s'excusait presque d'éprouver une aussi vive affection pour un infortuné, doué, il est vrai, d'éminentes qualités, mais né en un si pauvre pays, si barbare enfin, qu'à en croire Pétrarque, il était presque impossible de trouver de l'encre à Liège! C'est sans doute un trait d'esprit... et du plus fin. D. Berlière a continué à suivre de près dans la correspondance de Pétrarque, comme dans les archives du Vatican, les particularités de la vie de Louis Heiligen. Il restera qu'on doit au savant Bénédictin l'identification du meilleur ami de Pétrarque.

H. Moranvillé.

1. Belgique, province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, chef-lieu de canton.

Un plan de restauration financière en 1596, attribué à Pierre Forget de Fresne... Analyse détaillée par Albert CHAMBERLAND. Paris, H. Champion, 1904. In-8°, 19 pages.

Le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris, par Albert CHAMBERLAND,... Paris, H. Champion; Reims, L. Michaud, 1904. In-8°, 63 pages.

Les finances du royaume en 1596 étaient bien mal en point : dans l'état général des finances attribué à Pierre Forget de Fresne, secrétaire d'État et membre du Conseil des finances, on constate que les recettes, s'élevant à 10,300,000 écus, se réduisaient, par suite des aliénations du domaine et des impôts et par suite des charges, rentes, assignations, etc., à 2,300,000 écus. Or, les dépenses prévues pour l'année s'élevaient au chiffre de 8,300,000 écus. Il fallait faire face encore aux frais d'une guerre onéreuse, car la frontière du nord avait été forcée par les Espagnols. Quelques conseillers d'État proposèrent la convocation d'une assemblée de notables à laquelle on ferait connaître toute la vérité, qui étudierait les moyens de remédier à la situation et persuaderait au peuple de consentir à de nouveaux sacrifices.

Mais, en attendant, Pierre Forget écrivait un mémoire où il préconisait la diminution des dépenses de la maison royale, la réduction des pensions et du taux des emprunts, la reprise du domaine et des aides engagés contre des rentes à 6 %; il demandait surtout que l'on restreignît les dépenses de l'armée et de la marine, que l'on séparât des deux budgets : maison royale et rentes, et que l'on constituât un conseil du bon ordre.

L'assemblée des notables, dont il vient d'être question, se réunit à Rouen le 4 novembre 1596 et remit, le 26 janvier suivant, son *Avis*, où elle réclamait la séparation des deux budgets. Le Parlement de Paris appuya ses demandes par des remontrances, entreprit de poursuivre les malversations des officiers du roi, commença même des procédures et ne cessa d'exposer au souverain la misère extrême de la nation. Malheureusement, sur ces entrefaites, les Espagnols s'emparèrent d'Amiens, et l'on craignit même leur marche sur Paris. Henri IV comprit son devoir autrement que ne l'entendaient les gens du Parlement. Pour lui, il ne s'agissait pas alors de rechercher la cause de la ruine de ses finances et de poursuivre les dilapidations, il fallait avant tout repousser l'invasion, réunir une solide armée et retenir dans son alliance à prix d'argent les Suisses, qui, mal payés, voulaient s'en détacher. Il rédigea donc, pour se procurer de suite une grosse somme, toute une série d'édits portant création d'offices tant au Parlement que dans les cours secondaires du royaume. Le Parlement refusa de les vérifier, et les entrevues de ses délégués avec le roi devinrent des plus orageuses.

Henri IV fut obligé de tenir, le 21 mai 1597, un lit de justice, le premier depuis son avènement, où il donna l'ordre d'enregistrer les édits. Il avait auparavant exilé un de ceux qui, disait-il, avaient mis la brouille dans la compagnie.

Tel est l'objet des deux brochures fort intéressantes et bourrées de documents que M. Albert Chamberland vient de publier. La seconde, surtout, emprunte aux événements une importance toute particulière : elle expose, d'une façon caractéristique, la conception que le roi Henri IV se faisait de ses droits et devoirs.

L.-H. L.

Leçon d'ouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris, professé à la Bibliothèque de la ville par Marcel Poëte,... Paris, libr. générale de droit et de jurisprudence, 1904. In-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement.*)

Notre confrère M. Poëte ne se contente pas de classer et de mettre en valeur la bibliothèque de la ville de Paris; avec un zèle des plus louables, il a entrepris d'initier ses lecteurs à la science historique et de mettre ainsi en relief les précieuses collections confiées à ses soins. Sa leçon d'ouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris est une véritable étude des répertoires et recueils bibliographiques qu'il faut connaître et compulser avant d'entreprendre des travaux d'érudition, principalement sur la cité parisienne. C'est un résumé très clair et très net, présenté d'une façon agréable, malgré l'aridité qui s'attache d'habitude à de tels sujets. A la fin de sa conférence, M. Poëte donne l'indication du programme qu'il développera dans ses futures leçons.

L.-H. L.

F. Uzureau,... *Andegaviana.* 3e série. Paris, A. Picard et fils; Angers, J. Siraudeau, 1905. In-8°, 511 pages.

Pouillé du diocèse d'Angers, réimprimé par les soins de F. Uzureau,... Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard et fils, 1904. In-8°, 199 pages.

M. l'abbé Uzureau continue, avec un zèle et une activité inlassables, la mise au jour de ses documents sur l'Anjou. La troisième série de ses *Andegaviana* contient, sans plus d'ordre que les deux premières, toute une suite d'articles, soit d'après des publications plus anciennes, soit d'après les textes originaux. Mais, plus encore que les précédentes, celle-ci a trait au xviiie siècle, à la période révolutionnaire et à la première moitié du xixe siècle. Tous les sujets d'études y sont représentés un peu pêle-mêle : généalogies de familles nobles, biogra-

phies, visites pastorales, état d'églises ou de monastères à telle ou telle époque, questions financières ou littéraires, situation politique du pays, notes sur la presse, rapports préfectoraux ou de police, etc. Mais, comme je l'ai déjà insinué, ce sont principalement les excès révolutionnaires, la poursuite des prêtres et des religieux par les terroristes, les guerres de Vendée que M. l'abbé Uzureau, dans un sentiment peu tendre pour la Révolution, cherche à mettre en relief, en accompagnant les textes de commentaires. Aussi rapporte-t-il, avec trop de complaisance, les nombreux interrogatoires de prêtres insoumis, les opérations de la commission militaire, les fusillades de Vendéens, les exécutions sommaires, etc. Mais, en s'attaquant à tout cela, ne peut-il aussi tourner les yeux sur l'œuvre plus noble de la Révolution, qui n'a pas consisté seulement à traquer les insoumis ou les réfractaires?

Je citerai encore ici toute une série d'ouvrages ou opuscules édités par le même auteur. Tout d'abord le *Pouillé du diocèse d'Angers,* confectionné en 1783; M. l'abbé Uzureau, estimant que les exemplaires imprimés en devenaient trop rares et que cet état est rempli de renseignements sur l'organisation ecclésiastique à la fin de l'ancien régime, en republie le texte en ajoutant quelques notes d'identification. On connaît la composition de pareils documents; il n'est donc pas besoin d'insister. Remarquer cependant que, dans ses observations préliminaires, celui-ci fournit quelques notes historiques sur l'origine des chapitres et des couvents; il contient en outre la chronologie des évêques et des doyens de l'église d'Angers.

M. F. Uzureau a consacré une brochure de 3 pages (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1900, in-8°) à la querelle pour la préséance qui s'éleva en 1699 entre les évêques du Mans et d'Angers; une autre aux dernières rentrées publiques de l'Académie d'Angers avant la Révolution, d'après le journal *les Affiches d'Angers* (Angers, Lachèse et Cie, 1899, in-8°, 27 p.); il a édité la partie des mémoires de l'ancien maire François Grandet relative à l'histoire de l'établissement de cette Académie (Angers, J. Siraudeau, 1901, in-8°, 12 p.).

Sur les préliminaires de la Révolution, il a écrit deux brochures concernant les élections du tiers dans les sénéchaussées de Château-Gontier et de la Flèche et il a publié *in extenso* les cahiers rédigés dans ces deux circonscriptions (Laval, veuve A. Goupil; Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1903, in-8°, 17 et 22 p.).

Puis il a donné trois opuscules sur le serment imposé au clergé par les lois des 14 août 1792 et 30 mai 1795 (*la Promesse de soumission aux lois de la République et l'administrateur du diocèse d'Angers.* Arras et Paris, Sueur-Charruey, 1903, in-8°, 8 p.; *le Serment de liberté et d'égalité et l'administrateur du diocèse d'Angers.* Lille, H. Morel, 1903, in-8°, 40 p.; *Encore le serment de liberté et égalité.* Mêmes lieu et date, in-8°, 22 p.); il a publié à part des dossiers de victimes de la Révolution, les

interrogatoires qu'elles subirent et les témoignages rendus sur leur compte par des témoins oculaires (*Une famille saumuroise pendant la Révolution : les Sailland d'Épinatz*. Saumur, L. Picard, 1901, in-8°, 27 p.; *Antoine Fournier, fusillé au Champ-des-Martyrs le 12 avril 1794*. Angers, s. d., in-8°, 4 p.; *Mme Turpault de Cholet, fusillée au Champ-des-Martyrs le 16 avril 1794*. Angers, Germain et G. Grassin, 1899, in-8°, 8 p.; *Un aumônier des chouans : Jean Baudouin, vicaire à Avrillé*. Laval, impr. moderne, 1899, in-4°, 8 p.). L'*Histoire de la chapelle de Notre-Dame-de-Charité,* dans la paroisse de Saint-Laurent-de-la-Plaine, qu'il a écrite en collaboration avec M. A. Guinhut (Angers, J. Siraudeau, 1901, in-8°, 70 p.), a de nombreuses pages également sur l'époque révolutionnaire; cette chapelle était devenue le centre de ralliement des mécontents du nouveau régime; on avait eu beau la raser, les rassemblements sur son emplacement n'en continuèrent pas moins à la suite d'apparitions qui avaient lieu dans les branches d'un chêne voisin.

Citons enfin, pour terminer, l'*Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire et les arrondissements de Château-Gontier et de la Flèche,* publiée en 1898 (Angers, Lachèse et Cie, in-8°, 27 p.), et l'autobiographie, jusqu'alors inédite, d'un professeur angevin assez peu intéressant, M. Harang (1794-1860), éditée en 1904 (la Flèche, E. Besnier, 1904, in-8°, 20 p.).

Les trop multiples brochures de M. l'abbé Uzureau sont toutes remplies de documents en grande partie inédits. Mais combien il serait désirable que l'auteur ne s'éparpille pas ainsi, recueille avec suite des séries de pièces et les utilise pour un ou plusieurs ouvrages, où il ne se répéterait pas, où il éliminerait tout ce qui est de nul intérêt et où il condenserait des textes, dont la similitude finit par lasser! Il vaut mieux créer une œuvre, écrire un livre que jeter ainsi des notes aux quatre vents de l'horizon.

L.-H. Labande.

La Bibliothèque de la ville de Beauvais..., par G.-Hector Quignon,... Paris, H. Champion, 1904. In-8°, 51 pages.

La notice de M. Quignon est bien suffisante pour un historique de la bibliothèque municipale de Beauvais, bien qu'elle soit un peu courte sur les collections de livres et manuscrits possédées jadis par le chapitre de Beauvais, les abbayes de Saint-Lucien et de Saint-Quentin, l'évêché, etc. Mais elle renseigne parfaitement sur la constitution de la bibliothèque elle-même en 1794, sur les vicissitudes qu'elle a subies depuis cette époque et sur les accroissements qui sont venus l'enrichir. Regrettons avec l'auteur qu'elle soit encore si mal organisée, que le local à elle destiné soit par trop exigu, et souhaitons, pour l'intérêt des

livres comme des lecteurs, qu'elle soit transférée hors de l'hôtel de ville et aménagée dans des pièces plus vastes. Il sera bien difficile d'empêcher qu'un cabinet de lecture n'y soit annexé, mais au moins est-il désirable qu'il forme une section distincte et qu'une salle spéciale soit réservée aux personnes studieuses qui, dans une bibliothèque, cherchent autre chose que des romans.

L.-H. L.

Deux documents inédits sur le premier imprimeur de Bourges, Jean Garnier (1543), par M. Jacques Soyer. Bourges, Tardy-Pigelet, 1904. In-8°, 7 pages. (Extrait du XXVIIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.*)

Jean Garnier était venu de Paris en 1530 installer à Bourges la première presse de cette ville. En dehors d'un *Ordo* connu seulement par une pièce d'archives du 31 janvier 1543, on n'avait pas signalé d'ouvrage imprimé par lui avant le *Missel* de 1547. Les deux contrats retrouvés par notre confrère M. J. Soyer montrent que Jean Garnier s'engagea, les 3 avril et 4 septembre 1543, à éditer pour le compte du libraire Laurent Auclerc des *Heures à l'usage de Bourges* et un *Antiphonaire;* ils apportent donc une importante contribution à l'histoire des origines de la typographie berrichonne.

L.-H. L.

La Bibliothèque municipale de Chartres. La Bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Renseignements préliminaires, [par l'abbé M. Langlois]. Chartres, Durand, s. d. In-16, 87 pages.

Le « fonds d'État » de la bibliothèque de Chartres. Formation, restitutions et aliénations..., par l'abbé M. Langlois,... Paris, Impr. nat., 1904. In-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1903.)

Le Missel de Chartres imprimé en 1482, par l'abbé M. Langlois,... Chartres, E. Garnier, 1904. In-8°, 58 pages.

La première des publications ci-dessus annoncées a été composée surtout pour les lecteurs qui fréquentent les deux bibliothèques de Chartres; elle donne en effet, avec les règlements en usage, la liste des périodiques reçus et des ouvrages mis à la disposition du public dans les deux salles de lecture. Cette double liste est précédée d'un index ou table alphabétique.

La deuxième indique à grands traits la formation de la bibliothèque municipale à la suite des confiscations révolutionnaires. Entassées dans

la cathédrale elle-même, puis dans l'ancien couvent de St-Jean et dans l'évêché, transférées ensuite au couvent des Cordeliers, devenu le collège de la ville, reportées de nouveau à l'évêché, les collections de livres et manuscrits ont fini (1871) par échouer à l'hôtel de ville. Elles ont subi force dilapidations, et la nomenclature est longue de toutes les distractions qui en ont été faites. Elles reçurent par contre quelques accroissements, et elles s'enrichirent de registres, cartulaires et autres manuscrits enlevés aux Archives départementales, ce qui occasionna des réclamations assez violentes.

Un des livres les plus précieux de cette bibliothèque est le Missel de Chartres, imprimé en 1482 par Jean Dupré aux frais du chanoine Pierre Plume. Cet exemplaire provient de la librairie du chapitre cathédral, qui le tenait probablement du chanoine Charles Bauffineau, petit-neveu de P. Plume. On sait qu'un second, conservé à Chartres jusqu'en l'an VI, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et qu'on n'en connaît pas de troisième. M. l'abbé M. Langlois a comparé très attentivement les deux exemplaires, qui ne diffèrent que dans leurs parties manuscrites; il a étudié ensuite de très près le texte même du Missel et en a relevé les variantes liturgiques, après avoir publié le calendrier en entier. Examinant enfin les conditions dans lesquelles ce précieux volume a été imprimé, il déclare que, malgré les indications du colophon, la preuve n'est pas faite du transport par Jean Dupré de son matériel à Chartres : peut-être l'édition aurait-elle été faite dans l'atelier parisien de l'imprimeur. Je ne saurais pour mon compte adhérer à cette opinion; s'il ne faut pas croire aux affirmations si précises du colophon : *in famosissima urbe Carnoti domo canoniali sita in claustro... arte impressoria feliciter insculptum,* quelle confiance devra-t-on avoir dans tous ceux des typographes du xve siècle? Je reconnais que celui du Bréviaire de 1483 est moins explicite, mais celui du Missel est aussi clair et aussi net que possible; il ne devrait donc pas prêter à discussion.

L.-H. L.

P. Ubald d'Alençon. *Description de Montfraut près Chambord en 1327*. Blois, C. Migault et Cie, 1904. In-8°, 12 pages.

Extraits de manuscrits tourangeaux sur la bienheureuse de Maillé, le bienheureux Hélie de Bourdeille, le P. Marc d'Aviano, Jean XXII et Saint-Ouen-le-Brisoult, publiés par le P. Ubald d'Alençon. Paris, 1903. In-8°, 16 pages.

Le Nécrologe des Récollets de Château-du-Loir (1626-1789), par le P. Ubald d'Alençon. La Flèche, E. Besnier, 1904. In-8°, 29 pages. (Extrait des *Annales fléchoises.*)

La description du pavillon de Montfraut près Chambord, au milieu

de la giboyeuse forêt de Boulogne, avec ses plafonds armoriés et ses vitraux peints, a été écrite en 1327 par le ménestrel Watriquet de Couvin dans son poème : *Li Tournois des Dames*. Sans doute, on peut croire le poète quand il dit qu'il vint dans le château ; mais son récit, surchargé de lieux communs, n'est-il pas seulement une amplification littéraire, n'ayant que de lointains rapports avec la vérité? C'est bien à craindre.

Voici maintenant l'énumération des documents qui ont donné lieu à la deuxième brochure du R. P. Ubald d'Alençon : 1° la déposition assez extraordinaire d'une femme, témoin de la mort de la bienheureuse Jeanne-Marie de Dreux de Maillé, baronne de Sillé (1331-1414); extraite du ms. original de l'enquête sur la vie et les miracles de la sainte, cette déposition a été omise par les Bollandistes; elle est ici accompagnée du texte français de la lettre adressée par le roi de Chypre à la dame de Sillé, pour se recommander, lui, sa femme et son peuple, à ses prières; 2° la bulle de notification par Paul II aux Tourangeaux du transfert d'Hélie de Bourdeille, précédemment évêque de Périgueux, au siège épiscopal de Tours (16 mai 1468); 3° une lettre adressée de Bruxelles par André Chevrier à Dom Pierre Savaumare, procureur de Saint-Nicaise, le 26 juin 1681, pour lui raconter les prodiges et les miracles accomplis en Flandre par le célèbre P. Marc d'Aviano; 4° enfin une bulle de Jean XXII, datée du 6 novembre 1322, remettant à trois délégués le soin de juger une contestation pour la cure de l'église de Saint-Ouen-le-Brisoult (Orne).

Les Récollets s'étaient installés à Château-du-Loir en 1614, dit-on; mais ils menèrent une vie bien modeste et bien obscure, car leur historien d'aujourd'hui ne peut signaler, pour les XVIIe et XVIIIe siècles, que quelques faits relatifs à leur couvent et à leur action au dehors. Il a cependant reconstitué leur nécrologe depuis 1646 jusqu'au moment de la Révolution, en prenant ses dates et ses renseignements dans un registre des principaux bienfaiteurs contenant la mention des legs pieux faits à la maison, ainsi que dans un registre des religieux décédés dans le couvent. Ces documents, conservés aux Archives départementales de la Sarthe, offrent surtout de l'intérêt pour les familles du pays.

L.-H. L.

G.-B. Picotti. *I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal 1283 al 1312...* Livorno, Giusti, 1905. In-8°, XII-345 pages.

L'histoire d'une commune italienne, surtout pendant la période qui suit la chute des Hohenstauffen, présente en raccourci l'image de toutes les révolutions politiques. Livrées à elles-mêmes par la chute du pouvoir impérial, et bientôt par le départ du Pape, les moindres villes

passent, avec une mobilité étrange, du césarisme à la liberté ou à l'anarchie.

Trévise, d'abord soumise aux Gibelins, tyrannisée par les Romano, se soulève contre les représentants de l'empereur à la voix de Gérard de Camino, entre les mains duquel, sitôt libérée, elle aliène à nouveau son indépendance. A ce seigneur, ses deux fils succèdent, l'un après l'autre, dans l'administration de la ville. Comme ils assurent, à défaut de liberté, l'ordre intérieur, qu'ils favorisent les arts et vivent en paix avec le clergé, le peuple supporte leur domination jusqu'au jour où ils trahissent le parti guelfe pour solliciter l'investiture de l'Empereur. Cette reconnaissance de la suzeraineté allemande, les Trévisans, qui placent l'origine du pouvoir municipal dans leur Grand Conseil des trois cents, ne la peuvent supporter sans révolte; l'aîné des Camino meurt assassiné, et son frère est obligé de fuir la ville.

Telle est l'histoire mouvementée que M. Picotti s'est attaché à retracer. Ce n'est point sans un travail considérable qu'il y est parvenu, car, dans leur haine des Camino vaincus, les Trévisans ont détruit en 1312 les actes publics qui rappelaient leur seigneurie; d'autre part, les chroniqueurs sont, ou très brefs, ou d'une époque postérieure. Pour suppléer à leur insuffisance et à la perte des documents, il a fallu dépouiller les archives particulières ou celles des pays voisins. M. Picotti l'a fait avec assez de patience pour publier à l'appui de ses conclusions quatre-vingts pages de pièces justificatives.

Son travail avait été présenté en 1900 au concours du prix Villari comme « Étude d'argument dantesque ». Ce n'est pas le moindre intérêt de cette histoire des Camino qu'y soit mêlé, en quelque manière, le nom du grand poète en qui l'Italie du XIV[e] siècle s'incarne toute avec sa foi et ses passions.

Amand Rastoul.

Les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres, par Eugène Lefèvre-Pontalis,... Paris, 1905. In-8°, 68 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIV.)

On a beaucoup écrit sur la merveilleuse cathédrale de Chartres, surtout depuis quelques années; on a mis au jour les nombreux textes de cartulaires et d'obituaires qui s'appliquent à sa construction ou aux édifices qui l'ont précédée; des fouilles mêmes ont permis de retrouver d'anciennes fondations, de constater la forme de piliers primitifs, de localiser la crypte carolingienne, de marquer la place occupée par le portail occidental avant son transfert à l'endroit actuel; on a enfin donné des nomenclatures d'architectes et de décorateurs, dont quelques-uns ne seraient connus que par des inscriptions. La critique des textes avait

aussi été établie, celle des inscriptions infiniment moins, car quelques-unes étaient à retrouver. Au point où nous en sommes, il était donc utile de déterminer à quelle partie des cathédrales successives de Chartres s'appliquent les textes que l'on possède, d'établir d'une façon scientifique la liste des architectes et de reconnaître ce qu'on est en droit d'attribuer à chacun d'eux. Tel est l'objet de l'excellent mémoire de notre confrère M. Eug. Lefèvre-Pontalis, dont j'ai à rendre compte.

Les problèmes à élucider sont pour quelques-uns très épineux, quelquefois même insolubles. Ainsi, faut-il reconnaître dans l'inscription *Rogerus* le nom d'un sculpteur, d'un donateur ou du personnage représenté? Notre confrère ne croit pas devoir accepter la première hypothèse; il cite cependant des exemples d'autres noms de sculpteurs gravés aussi laconiquement; mais il imaginerait plutôt que ce Roger était un riche boucher ayant offert une somme d'argent pour des sculptures de portail et s'étant fait représenter dans l'exercice de sa profession. Mais on discutera encore longtemps à ce sujet sans arriver à s'accorder.

Où l'accord se fera, ce sera pour rejeter de la liste des architectes un certain Harmand, auquel on attribuait la construction d'une partie du clocher sud, en 1164. D'ailleurs, cette dernière date était gravée en chiffres arabes, ce qui suffisait pour mettre toute l'inscription en suspicion. Placée à une très grande hauteur, cette dernière était difficile à retrouver; elle n'a pas échappé aux investigations de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, qui en a pris un estampage et en a publié la reproduction. Tout d'abord, il a reconnu que la date de 1164 provenait d'une mauvaise lecture; ce serait plutôt 1114 qu'il faudrait lire, mais comme le second 1 est plus incliné que les autres, notre confrère propose 1714, ce qui change complètement la question. La forme des lettres du nom n'a rien d'archaïque, et l'inscription serait due à un visiteur, à un maçon, à un sonneur, que sais-je? Elle n'a donc aucune valeur pour l'histoire de la cathédrale.

Il faut en dire autant de celle d'un certain Robin, à qui l'on attribuait la sculpture du porche nord, au détriment de la gloire de maître Berthaut, l'imagier du XIVe siècle, cité dans le rapport d'expertise de 1316, qu'a publié notre confrère M. R. Merlet.

Ces intrus expulsés, il reste encore une dizaine de noms d'architectes ayant travaillé aux différentes cathédrales de Chartres depuis la fin du Xe siècle jusqu'au commencement du XVIe. Évidemment, c'est peu pour notre curiosité, qui voudrait surtout être satisfaite en ce qui concerne les auteurs du plan de l'édifice actuel et de son exécution. Il existe en effet une lacune des plus regrettables entre les noms des architectes Vital (mort le 15 octobre d'une année antérieure à 1130) et Jean des Carrières (en 1300). Parviendra-t-on jamais à la combler? C'est très douteux. Mieux vaut cependant ne rien savoir et avouer son ignorance qu'accréditer des erreurs.

M. Eug. Lefèvre-Pontalis n'entre pas dans la discussion de la date du portail occidental, mais on voit qu'il reste sur ses anciennes positions, en rapportant l'obit de l'archidiacre Roger, dont le successeur est connu en 1156. Ce personnage fit décorer l'entrée de l'église d'une image dorée de la Vierge; contrairement à ce que pensent MM. Marignan et R. de Lasteyrie, notre confrère reconnaît dans cette mention la désignation de la statue qui orne le tympan du portail de la Vierge. Le porche serait donc antérieur à 1156, puisqu'une sculpture aussi importante que celle-là aurait déjà été exécutée à cette date; M. E. L.-P. maintient en effet son opinion que les travaux de sa construction furent exécutés en même temps que ceux de la tour du clocher méridional, qui étaient en pleine activité à la date de 1145.

Les textes sont encore insuffisants pour montrer la marche des travaux après le grand incendie de 1194; mais combinés avec les observations archéologiques faites d'après le monument, ils permettent de voir en gros comment on a opéré. On édifia d'abord un chœur provisoire pour servir au culte pendant que la construction de la nef et des bas-côtés serait activée. Toutes les piles de la nef n'étaient pas encore montées en 1214 ou 1215; c'est seulement vers 1220 que les voûtes furent appareillées. L'église paraît avoir été entièrement achevée en 1234, car l'évêque Gautier ne légua, dans son testament, aucune somme pour une œuvre qui devait lui être aussi chère.

Ce n'est pas seulement à dresser une nomenclature exacte d'architectes et à établir chronologiquement la série des gros travaux de maçonnerie et de sculpture que s'est attaché notre confrère. Il a relevé aussi les noms de tous ceux qui contribuèrent à l'embellissement de la cathédrale par des donations de verrières, de retables, de châsses ou de statues d'argent, par des fondations d'autels, des fontes de cloches, etc. Ce sont de nouvelles listes du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art.

En définitive, l'ouvrage de M. E. L.-P. offre le résumé très précis des documents qui existent sur l'église Notre-Dame de Chartres. Il deviendra la base et le noyau des publications futures sur ce célèbre édifice, et ce ne sera pas un de ses moindres mérites.

Il serait bon que de pareils travaux fussent entrepris pour ceux de nos grands monuments dont l'histoire n'est pas encore achevée; sans doute on ne peut espérer trouver partout autant de textes que l'on en a pour Chartres, mais on sera peut-être en mesure d'y suppléer par la science archéologique. Notre confrère a déjà montré par maints exemples que de pareilles tentatives réussissent quand, à un sens critique des plus développés, on joint, comme lui, une connaissance exacte du développement de l'architecture et de la sculpture dans notre pays.

L.-H. LABANDE.

Salomon Reinach. *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580)*, t. I. Paris, E. Leroux, 1905. In-8°, 1046 grav.

Le répertoire que vient de publier le savant conservateur du musée de Saint-Germain, sur le modèle de ceux qu'il a déjà fait paraître pour la *Statuaire grecque et romaine* et les *Vases peints grecs et étrusques*, est d'une utilité sur laquelle on ne saurait trop insister. Un ouvrage de ce genre est un instrument de travail et un guide appelé à rendre les plus grands services.

Le plus vaste répertoire de peintures publié antérieurement était le *Klassische Bilderschatz* (Munich, 12 vol. in-4°), dans lequel, pour la période du moyen âge et de la Renaissance, il est fait mention de 1022 tableaux. Or, ici nous en avons déjà 1046, et ce n'est que le premier volume.

M. Reinach nous a donné des reproductions de peintures absolument ignorées, cachées dans des collections très peu accessibles. Il s'est attaché en outre à publier des œuvres dont il n'y a ni gravures ni même de mention dans la plupart des histoires de l'art. Les gravures, faites au trait d'après des photographies, sans être comparables, — cela va sans dire, — aux planches du *Bilderschatz*, n'en sont pas moins d'une exactitude très suffisante.

L'ordre adopté est iconographique : Ancien Testament, vies de Jésus et de Marie, anges, saints et saintes, allégories, mythologie et histoire profane, sujets de genre, portraits. Aucune classification d'écoles. C'est un groupement où les compositions similaires sont rapprochées. Chaque reproduction est accompagnée des indications de collection, de sujet, d'école et de date. De plus, ce qui est très utile, il y a des références aux livres, revues ou articles où l'œuvre a été étudiée ou publiée.

L'ouvrage se termine par un index topographique et muséographique et par deux autres tables, l'une par sujets, l'autre par noms d'artistes.

Souhaitons vivement l'achèvement prochain de ce répertoire si précieux. Espérons en outre que les collectionneurs, surtout ceux d'Amérique, répondront tous avec empressement à l'appel que leur a adressé l'auteur, et que grâce à leur obligeance nous pourrons connaître les richesses qu'ils possèdent.

A. Boinet.

John W. Bradley. *Illuminated manuscripts*. London, Methuen, [1905]. In-16, 21 planches.

Le livre de M. Bradley fait partie d'une collection de manuels, *Little books on Art*, publiés sous la direction de M. Cyril Davenport.

L'auteur a consacré, en tête, quelques pages à des notions générales sur la matière et la forme des manuscrits et sur l'écriture. Pour l'histoire même de la miniature, certains chapitres sont mieux traités; je citerai ceux relatifs à l'Irlande et à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal. Il y a parfois des renseignements peu connus et assez instructifs.

Il faut constater toutefois que, dans le texte même de l'ouvrage, certains manuscrits et certains détails sur l'histoire de l'enluminure ne sont pas indiqués. On aurait voulu quelques mots sur la Genèse de Londres, le rouleau de Josué et le *Cosmas* du Vatican, les Évangéliaires grec de Rossano et copte du moine Rabula et le célèbre manuscrit de Grégoire de Nazianze à la Bibliothèque nationale. De même sur le Pentateuque de Tours. Pour l'époque carolingienne, il n'est pas question de l'école dite de Corbie ni de celle de Reims, et quelques manuscrits célèbres, comme le Psautier de Charles le Chauve, les Évangiles de Saint-Emmeran, qui ont appartenu au même prince, la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, ne sont l'objet d'aucune remarque. Enfin, pour la même période, il était indispensable de faire ressortir l'intérêt que présente le fameux Psautier d'Utrecht.

M. Bradley appelle le XIIIe siècle l'âge d'or de la miniature, ce qui paraît bien excessif quand on se reporte aux chefs-d'œuvre du XVe siècle. Il aurait dû insister en outre sur l'influence de Charles V et surtout du duc de Berry. Les Grandes Heures de Chantilly méritaient au moins quelques lignes, et certains artistes comme André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin et Pol de Limbourg sont presque passés sous silence. Pour la miniature italienne du XVIe siècle, il était bon d'indiquer la valeur de l'œuvre d'Attavante.

En somme, M. Bradley connaît surtout les manuscrits conservés en Angleterre, principalement au British Museum, et il y renvoie le plus souvent. Cela n'est guère une raison pour ne pas attirer l'attention du lecteur sur ceux qui sont les plus connus dans les collections étrangères.

A la fin de l'ouvrage se trouvent une liste chronologique des manuscrits à consulter et une bibliographie. Celle-ci est malheureusement assez défectueuse. Il y a des livres qu'il était complètement inutile d'indiquer, d'autres très importants, et surtout assez récents, ne figurent pas. Quoi qu'il en soit, ce petit manuel peut rendre des services à ceux qui désirent connaître dans ses grandes lignes l'histoire de la miniature.

A. BOINET.

Arthur ENGEL et Raymond SERRURE. *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III (514 illustrations dans le texte). Paris, Leroux, 1905. Gr. in-8°.

Nous n'avons pas la prétention d'examiner ici avec les numismates

des questions qui présupposent une compétence technique; il ne nous appartient pas davantage de leur indiquer un livre qui leur est connu, et dont certainement ils font le plus grand cas; mais au point de vue historique, même le plus général, le *Traité de numismatique* auquel M. Arthur Engel vient de mettre la dernière main présente un intérêt évident, et ce n'est pas à une élite de spécialistes, c'est au monde savant tout entier qu'on doit en recommander l'usage. Ceux qui se consacrent à des travaux d'érudition sont trop portés à oublier que les monnaies existent et qu'on se prive de précieuses ressources en les négligeant; souvent on écrit l'histoire d'un prince, d'une église ou d'une famille, sans s'occuper de savoir s'ils ont battu monnaie; pour ne citer qu'une preuve de cette regrettable tendance, un certain nombre des thèses qui, chaque année, sont soutenues à l'École des chartes présentent à cet égard une fâcheuse lacune. Les auteurs de ces travaux, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur, prennent bien la peine de rechercher, de reproduire et d'étudier les sceaux, mais on dirait que pour la plupart d'entre eux les sous et les deniers n'existent pas. Il n'y a pas besoin d'être numismate pour utiliser les documents rassemblés et décrits dans les traités de numismatique; se croit-on dispensé d'étudier une empreinte de cire ou les formules d'un acte parce qu'on n'est pas diplomatiste de profession?

Le *Traité* de MM. A. Engel et R. Serrure présente, dans son ensemble, l'évolution monétaire depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours. Un volume manquait encore à la période du moyen âge; c'est lui qui vient de paraître; il embrasse, dans les divers pays d'Europe et dans l'Orient latin, la période comprise entre l'apparition du gros tournois et la création du thaler: il va sans dire que cette période ne commence pas partout au même moment. Pour donner une idée des matières infiniment variées qui sont rassemblées dans ce dernier volume, il suffira d'en énumérer les chapitres : le royaume de France; les fiefs français; les états de l'ancien royaume d'Arles; la Lorraine et les Trois-Évêchés; les Pays-Bas méridionaux; les Pays-Bas septentrionaux; les Pays-Bas sous les maisons de Bourgogne et d'Autriche, depuis Philippe le Bon jusqu'à la majorité de Charles-Quint; les îles Britanniques; l'empire d'Allemagne; la Bohême, la Lusace, la Silésie et la Moravie; la Hongrie et la Slavonie; la Pologne; les pays de l'ordre Teutonique et de l'ordre de Livonie; les pays Scandinaves; l'Espagne et le Portugal; l'Italie; la Russie, les pays Slaves du sud et la Roumanie; l'empire byzantin et l'Orient latin; l'Arménie et la Géorgie; les contremarques; les monnaies internationales et les imitations locales.

Un simple coup d'œil, jeté sur un des chapitres et sur les nombreuses illustrations intercalées dans le texte, donnera aux lecteurs une idée des ressources que ce recueil met à leur disposition. Pour la France, la période de la guerre de Cent ans, riche en types nouveaux, est par-

ticulièrement intéressante. Dès Charles IV, et bientôt après sur les *couronnes* d'or de Philippe de Valois, on voit apparaître la couronne fleurdelisée, dont saint Louis avait fait le motif unique de son sceau ordonné, pendant la croisade de Tunis, sur lequel cette couronne fait si bel effet, pour reparaître quinze ans plus tard sur le sceau ordonné de Philippe le Hardi. En même temps, le type de majesté atteint, sur les monnaies royales, une élégance par laquelle se distinguent également les *anges d'or* de Philippe VI et les *florins de saint Georges* du prince Jean, portant à l'avers un saint Georges à cheval terrassant le dragon. Ces belles pièces étaient vraiment dignes d'une race de rois, qui, s'ils n'ont pas toujours été des politiques avisés, ont sans cesse donné, sur leurs monnaies comme sur leurs sceaux, la preuve de leurs goûts fastueux et de leurs préoccupations artistiques. Puis viennent, avec Jean le Bon, les *francs d'or,* où le roi est représenté à cheval et galopant; ce nouveau type eut, dès l'abord, tant de succès qu'on le retrouve, servilement imité, dans le monnayage des évêques de Cambrai et des comtes de Saint-Pol. Le roi de Bohême Jean l'Aveugle, le héros de Crécy, adopte à son tour le type à la couronne créé par Philippe de Valois, sans préjudice de ses autres représentations; il serait curieux de savoir si l'effigie de son denier de Crémone, où il est représenté de trois quarts, barbu et couronné, doit être considérée comme un portrait.

Dans le chapitre consacré aux premiers Valois, M. Engel a eu soin de mettre en regard des espèces émises par ces princes les monnaies où figurent, comme rois de France, les Plantagenets et les Lancastre, Édouard III, et surtout Henri V et Henri VI. Le rapprochement est curieux et ne manquera pas de frapper ceux dont l'attention s'est portée sur cet important chapitre de notre diplomatique. C'est le moment où les léopards d'Angleterre, qui étaient presque partout en France, régnaient sur nos monnaies. A ce propos, nous ne croyons pas qu'on doive considérer le léopard gravé sur le magnifique *Samson* d'or de Charles de France, frère de Louis XI, comme représentant les armes d'Angleterre; le léopard unique qu'on voit ici, alternant avec les trois fleurs de lis sur un écu écartelé, constitue, si nous ne nous trompons, les armoiries de Guyenne, telles qu'elles étaient alors en usage.

De plus longs développements ne seraient pas ici de saison, et nous sortirions du cadre qui convient à une simple note bibliographique, si nous voulions citer, d'après les planches de M. Engel, les pièces les plus remarquables; de ce nombre sont assurément la belle *cadière* d'or frappée, en 1498, par Anne de Bretagne dans son duché, et le grand denier au manteau héraldique émis par Robert d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence.

Qu'il nous soit permis d'insister en terminant sur l'intérêt tout particulier qu'offrent, dans ce volume comme dans le précédent, les parties relatives à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Sans même parler du but

technique que se sont proposé les auteurs, on y trouvera, sur les dynasties féodales de l'Empire, sur les fiefs ecclésiastiques et les villes de ce grand corps, dont l'histoire est si complexe, une longue et utile série d'énumérations et de renseignements historiques; la réunion de notions si variées, et si peu familières au public même le plus instruit, est bien capable d'ouvrir l'esprit et de pousser à des études nouvelles ceux qui désirent étendre le cercle de leurs recherches. Le caractère propre à ces grands travaux, d'un intérêt universel, que peu de savants ont le courage d'entreprendre et de terminer, est d'être nécessaires à tous les travailleurs; chacun y trouve quelque chose à prendre, et personne ne peut s'en passer.

Élie Berger.

H.-R. d'Allemagne. *Les Cartes à jouer du XIVe au XXe siècle.* Paris, Hachette, 1906. 2 vol. gr. in-4°, xvi-504 et 640 pages, 3200 reproductions de cartes, dont 956 en couleur, 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes et 340 vignettes et vues diverses.

Les cartes à jouer n'ont pas demandé moins de deux gros volumes à notre confrère M. H.-R. d'Allemagne. Le premier comprend quatre parties : I. *Origines et transformations diverses du jeu de cartes;* II. *Législation, fabrication et vente des jeux de cartes;* III. *La Passion du jeu;* IV. *Interprétations diverses des jeux de cartes; leur emploi lorsqu'elles sont inutilisables pour le jeu.* Le second a pour sous-titre : *les Communautés ouvrières en général; les Corporations des maîtres cartiers et la fabrication des cartes dans toute la France.*

M. H.-R. d'Allemagne écarte la thèse de l'origine orientale, chinoise ou indoue, des cartes à jouer. Pour lui, nos cartes sont d'invention européenne. C'est sans doute en Allemagne qu'on les a imaginées au courant du xive siècle, par une sorte de transposition du jeu d'échecs à quatre partenaires qui y était alors pratiqué. « L'idée de la composition des séries du jeu de cartes a été copiée sur la formation des pièces du jeu d'échecs. En effet, si à ce dernier jeu on enlève les pièces de combinaison la Tour et le Fou, on retrouve, dans les pièces restantes, la composition exacte des premiers jeux allemands, qui comprenaient un roi, une reine, deux chevaliers et la série numérale représentant les pions. Nous avons tout lieu de supposer également que l'idée de la formation des quatre séries du jeu de cartes vient de l'emploi qu'on fit dès le xive siècle, dans les pays scandinaves et en Allemagne, des échiquiers à quatre joueurs, dont Weickhmann nous a donné la représentation au frontispice de son *Traité des échecs,* publié à Ulm en 1664 » (p. 18). Telle serait la genèse de nos jeux de cartes numérales. Quant aux jeux de tarots, ils seraient issus, un peu plus tard et en Italie, de

la combinaison de ces premiers jeux allemands avec les séries figurées et instructives dites *naibis*.

M. H.-R. d'Allemagne donne de nombreuses reproductions de cartes numérales et de tarots de cette première époque. Je signalerai, parmi les premières, le magnifique jeu complet de la collection Figdor (48 cartes admirablement gravées et enluminées), et, parmi les secondes, les dix-sept tarots dits de Charles VI (attribués longtemps au Français Gringonneur et en réalité de fabrication vénitienne), ceux dits de Mantegna, ceux du cardinal Sforza et de la famille Visconti. Cartes et tarots étaient, à ces époques primitives, de véritables œuvres d'art, bien différentes des affreuses effigies qui leur ont succédé et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Extrêmement intéressante est l'iconographie des types qu'on pourrait appeler de fantaisie, cartes instructives, cartes politiques, cartes humoristiques, satiriques ou caricaturales.

L'histoire fiscale des cartes a été traitée fort abondamment par M. H.-R. d'Allemagne. Des lettres patentes du 21 janvier 1581, qui instituèrent un impôt sur les cartes, jusqu'à la loi du 29 décembre 1895, sous le régime de laquelle nous sommes présentement, nombre d'édits, de déclarations, de dispositions législatives se sont succédé, établissant des taxes, édictant des moyens de contrôle, accordant des surséances, rétablissant et aggravant les perceptions. Au XVII[e] siècle, le produit de l'impôt fut attribué, à titre de dotation, à l'hôpital général de Paris; mais cet établissement eut tant de difficultés à en assurer la levée qu'il y dut renoncer. Cent ans plus tard, ce fut l'École militaire qui se vit allouer les recettes provenant des cartes; de 1751 à 1776, année où son privilège fut racheté par le Trésor moyennant quinze millions en rentes, elle en tira bon an mal an près de 600,000 livres, produit net qui correspondait à des perceptions brutes des deux cinquièmes plus fortes, les frais de régie étant fort élevés.

Pour se soustraire au paiement des droits, l'imagination des cartiers était pleine de ressources. Fermiers et régisseurs avaient beaucoup à faire pour déjouer les fraudes. La plus ingénieuse de ces fraudes fut celle que fait connaitre une correspondance conservée aux archives de la Bastille. En 1754, une fabrique de cartes de contrebande fut installée dans le palais des Tuileries, tout contre les cuisines royales. « L'atelier étoit considérable », écrit le fonctionnaire qui saisit les délinquants; « il ne manquoit rien pour ces sortes d'ouvrages. » Les bailleurs de fonds de l'entreprise étaient des gens du marquis de Livry, ayant leur logement au palais même. « J'ai su, ajoute le capteur, que le roy avoit été informé de ce que l'on faisoit des cartes de contrebande dans son palais des Tuileries et que Sa Majesté avoit paru en être très faschée. »

La consommation des cartes était énorme en France au siècle der-

nier. Elle absorbait annuellement plus de 25,000 rames de papier filigrané spécial, représentant au moins 8,000,000 de jeux, dont 6,500 rames et 1,800,000 jeux pour Paris seulement. Ce papier était fabriqué à Thiers pour la presque totalité, à concurrence de 21,500 rames. Les deux autres fabriques autorisées de Rambervillers et de Saint-Laurent-de-Ganges ne produisaient, la première que 1,900 rames environ, la seconde que 1,750.

L'exécution matérielle de ces deux volumes est semblable, sinon supérieure, à celle des précédentes publications de M. H.-R. d'Allemagne, c'est-à-dire très luxueuse et parfaitement soignée.

G. Jacqueton.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Généralités, 897, 968, 989, 1028.

Sciences auxiliaires. — Chronologie, 877. — Paléographie, 1019. — Manuscrits, 858, 865, 867, 914, 917, 1010, 1027, 1052, 1061, 1069, 1088, 1091. — Papyrus, 967, 1111. — Imprimés, 845.

Sources, 1031. — Chroniques, 1041, 1080, 1091. — Correspondances, 1073. — Archives, 856, 875, 953, 973, 1024, 1058. — Cartulaires, 851, 853, 954, 1001, 1018, 1097-1101. — Chartes, 929, 1021, 1063, 1079, 1090. — Regestes, 1006, 1108. — Rouleaux des morts, 1017. — Comptes, 1082.

Biographie, généalogie. — Mirandolais, 886. — Alighieri (Piero), 854; Amédée IX de Savoie, 873; Anne de Laval, 1095; Arc (Jeanne d'), 905; Artevelde, 913; Bacalan, 878; Baudouin Ier de Constantinople, 945; Beauneveu (André), 935; Bertrand du Pouget, 891; Boccace, 956, 1093; Célestin II, 938; Charles IV empereur, 1078; Christophe d'Harcourt, 898; s. Claire, 912; Clisson, 994; Dante, 866 *bis*, 1074; Espinay, 1095; Frédéric II, 939; Frédéric de Saint-Séverin, 870; Grégoire le Grand, 923; Grégoire IX, 954; Guillaume de Flavy, 887; Guillaume le Conquérant, 915; Guillaume d'Ypres ou de Loo, 860; Henri VII d'Angleterre, 874; Henri de Constantinople, 945; Illiers, 1103; Innocent IV, 939; s. Jean de Capistran, 974; Jean de Liège, 935; Jean Pépin de Huy, 935; Justinien, 968; Landais, 1095; Lothaire III, 1079; Macdonald, 1005; s. Machor, 996; Mahomet, 1008; Mauroy, 864; Médicis, 1082; s. Moré, 1032; Nicolas III, 1087; s. Ninian, 996; Pétrarque, 869; Philippe le Bel, 1110; Pie II, 1014; Richard de Cornouailles,

857 ; s. Rodolphe, 889 ; Saint-Clair, 1071 ; Theodora, 968 ; Théodore Studite, 944 ; Villon, 909 ; Wolfenbüttel Asseburg, 853.

Droit, 866, 873, 881, 883, 893, 894, 982, 988, 995, 1029, 1046, 1075, 1106.

Histoire économique, mœurs, 883, 937, 955, 963, 990, 1070.

Institutions, 862, 870, 884, 896, 947, 969, 1034, 1066.

Sciences, enseignement, 855, 859, 978, 980, 1020, 1035.

Religions. — Catholicisme : ordres religieux, 894, 921, 966, 1105 ; théologie, 930, 1000, 1015, 1102 ; liturgie, 876.

Langues et littératures, 981. — Langues sémitiques, 871, 950. — Grec, 926. — Langues celtiques, 848. — Latin, 903, 916, 1030, 1096. — Langues romanes, 932 ; français, 976, 998, 1002, 1092, 1112 ; italien, 880, 882, 902, 919, 931, 936, 943, 952, 1074, 1085 ; provençal, 958, 998, 999. — Langues germaniques : allemand, 925, 979, 983, 1107, 1113 ; anglais, 869, 900, 996, 1025.

Archéologie, 876, 888, 892, 908, 918, 934, 935, 965, 970, 971, 985, 989, 1012, 1037, 1038, 1039, 1053, 1055, 1060, 1068. — Architecture, 868, 942, 961, 986, 993, 1013, 1033, 1040, 1042, 1051, 1064, 1065, 1067. — Sculpture, 906, 927, 997, 1049, 1086. — Peinture, 924, 941, 1023, 1036. — Gravure, 959. — Costume, 1050. — Éclairage, 863. — Musique, 846, 1057, 1114. — Numismatique, 849, 872, 901, 911, 928, 1116. — Sigillographie, 975, 1076.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Abbeville, 992 ; Abbéville-la-Rivière, 997 ; Aix, 1007 ; Allemagne, 862, 883, 901, 908, 990, 1017, 1029 ; Angleterre, 847, 868, 874, 892, 904, 920, 988, 1043, 1094 ; Annecy, 911 ; Argovie, 1013 ; Arjona, 949 ; Asseburg, 853 ; Aube, 1062 ; Autriche-Hongrie, 863, 1004 ; Avenches, 1054, 1081 ; Bâle, 1098 ; Bautzen, 1051 ; Belvezet, 1072 ; Bertinoro, 850 ; Biarritz, 987 ; Bilbao, 957 ; Bohême, 977 ; Bologne, 891 ; Bonnevau, 1009 ; Boulonnais, 1090 ; Brême, 1026 ; Brunswick, 918, 1099 ; Cambridge, 1089 ; Cantorbéry, 899 ; Catalogne, 896 ; Catus, 1104 ; Chaumont, 885 ; Chine, 1059 ; Clève, 1077 ; Coligny, 895 ; Cologne, 965 ; Constantinople, 945 ; Corée, 1059 ; Corvey, 961 ; Courlande, 1001 ; Cracovie, 978, 1020 ; Dortmund, 1011 ; Édimbourg, 1084 ; Espagne, 991, 1067, 1083 ; Esthonie, 1001 ; Étampes, 993 ; Flandre, 877, 910, 934, 942 ; Fribourg-en-Brisgau, 937, 976 ; Géorgie, 1003 ; Goslar, 1100 ; Grandlieu, 1045 ; Grèce, 945 ; Greenlaw, 946 ; Guérande, 1047 ; Haguenau, 960 ; Haute-Loire, 927, 975 ; Haute-Marne, 1063 ; Hildesheim, 963, 1034 ; Italie, 1039 ; Kaiserswerth, 964 ; Lacaune, 1044 ; Leipzig, 1115 ; Le Puy, 906, 1065, 1086 ; Liège, 1105 ; Limousin, 866 ; Livonie, 1001 ; Longchamp,

922; Lorraine, 1097; Lot, 1040; Lucques, 859; Macerata, 938; Maillezais, 870; Matval, 1009; Mayence, 940; Melsungen, 852; Mondovi, 1022; Moravie, 977; Moscou, 1012; Motta Camastra, 951; Naples, 1060; Neuenwalde, 1101; Newbury, 1016; Noirmoutiers, 1045; Normandie, 1042; Norwich, 962; Paris, 921; Paulinzelle, 851; Pays-Bas, 875; Polirone, 861; Pologne, 1018, 1050; Prusse, 1070; Rampoux, 941; Roc-Amadour, 1068; Rome, 884, 970, 971; Saalfeld, 907; Saint-Martin-de-Bistanzac, 879; Saint-Pierre-de-Nogaret, 879; Saint-Thégonnec, 1048; Saugues, 928; Saxe, 1006; Schladming, 972; Sienne, 890; Somerset, 955, 1056; Toulouse, 1049; Tournus, 1045; Transylvanie, 1064; Trèves, 1066; Tulle, 1035; Ulm, 1038; Vaison, 986; Val-Saint-Lambert, 929; Venise, 881, 984; Verden, 1026; Verviers, 1109; Vicence, 1037; Villiers-en-Brabant, 1021; Vogüé, 973; Volterra, 1055; Westmorland, 933; Ypres, 860; Zerbst, 1108.

845. Abbott (T. K.). Catalogue of fifteenth century books in the library of Trinity College, Dublin, and in Marsh's Library, Dublin, with a few from other Collections. London, Longmans, 1905. In-8°. 10 s. 6 d.

846. Abert (Herm.). Die Muzikanschauung des Mittelalters und ihre Grundlagen. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, vii-274 p. 8 m.

847. Adams (G. B.). History of England from the Norman Conquest to the Death of John, 1066-1216. (Political History of England, vol. 2.) London, Longmans, 1905. In-8°, 484 p. 7 s. 6 d.

848. Die altirische Heldensage Táin bo Cualnge nach dem Buch von Leinster in Text und Uebersetzung m. e. Einleitung hrsg. von Ernst Windisch. Leipzig, S. Hirzel, 1905. In-8°, xcii-1120 p. 36 m.

849. Alvin (Frédéric). Les Procédés de reproduction des médailles et des monnaies. Rapport présenté au Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1905. In-8°, 17 p. 1 fr.

850. Amaducci (Pa.). Origini e progressi dell' episcopato di Bertinoro in Romagna, con appendice di documenti. Ravenna, typ. Ravegnana, 1905. In-8°, 222 p., avec fig. et 2 portr. 5 l.

851. Anemüller (Ernst). Urkundenbuch des Klosters Paulinzelle 2. Heft, 1314-1534. Jena, G. Fischer, 1905. In-8°, 6 p. et p. 161-581. (Thüringische Geschichtsquellen. Neue Folge. IV. Bd. Der ganzen Folge VII. Bd. 2. Heft.) 11 m.

852. Armbrust (Ludw.). Geschichte der Stadt Melsungen bis zur Gegenwart. Cassel, G. Dufayel, 1905. In-8°, xii-330 p., 1 f., 1 carte, 2 pl. (Zeitschrift des Vereins f. hessische Geschichte und Landeskunde. Neue Folge. XIV.) 6 m.

853. Asseburger Urkundenbuch. Urkunden und Regesten zur Ge-

schichte des Geschlechtes Wolfenbüttel-Asseburg und seiner Besitzungen. 3. Thl. Bis zum J. 1500. Mit (2) Stamm- und (6) Siegeltafeln, sowie Register zu III. Hrsg. aus dem Nachlasse des J. Graf von Bochholtz-Asseburg vom Grafen Egbert von der Asseburg. Hannover, Hahn, 1905. Gr. in-8°, v-593 p. 25 m.

854. Avena (Ant.). Nuovi documenti per la vita di Piero di Dante Alighieri. Verona, tip. vesc. G. Marchiori, 1905. In-8°, 12 p.

855. Ball (W. W. Rouse). Histoire des mathématiques. Édition française, revue et augmentée. Traduite sur la 3e édition anglaise par L. Freund. T. I : les Mathématiques dans l'antiquité; les Mathématiques au moyen âge et pendant la Renaissance; les Mathématiques modernes de Descartes à Huyghens; notes complémentaires. Paris, Hermann, 1906. In-8° carré, vii-423 p., avec fig.

856. Ballardini (Gac.). Inventario critico e bibliografico dei codici e delle pergamene dell' archivio del comune di Faenza, con prefazione di Antonio Messeri. Faenza, G. Montanari, 1905. In-8°, xxx-128 p. 5 l.

857. Bappert (Jos. Ferd.). Richard von Cornwall seit seiner Wahl zum deutschen König, 1257-1272. Bonn, P. Hanstein, 1905. In-8°, viii-144 p. 2 m. 50.

858. Bargilli (G.). Manoscritti della biblioteca della r. Accademia militare, con un elenco di edizioni militari del xvi secolo. Torino, J. Casanova, 1905. In-8°, 64 p. 1 l. 25.

859. Barsanti (Pa.). Il pubblico insegnamento in Lucca dal secolo xiv alla fine del secolo xviii : contributo alla storia della cultura nazionale. Lucca, tip. Alberto Marchi, 1905. In-8°, viii-259 p., avec portr. 3 l. 50.

860. Beaucourt de Noortvelde (Robert de). William d'Ypres (1087??-1162) (parfois dénommé : Guillaume de Loo), comte de Kent. Ypres en Angleterre (The Ypres castle). Accompagné d'une notice historique sur les villes d'Ypres et Loo (abbaye de Saint-Pierre). Ypres, impr. E. Lambin-Mathée, 1904. Petit in-8°, 104 p., avec grav. et pl. 2 fr.

861. Bellodi (Rosolino). Il monastero di s. Benedetto in Polirone nella storia e nell' arte. Mantova, eredi Segna, 1905. In-4°, 327 p. et fig. 8 l.

862. Below (Geo. von). Das ältere deutsche Städtewesen und Bürgertum. Mit 6 Beilagen und 136 authent. Abbildungen. 2. Aufl. Bielefeld. Velhagen und Klasing, 1905. Gr. in-8°, 138 p. (Monographien zur Weltgeschichte. VI.) 3 m.

863. Benesch (Ladisl. Edler von). Das Beleuchtungswesen vom Mittelalter bis zur Mitte des xix. Jahrh., aus Œsterreich-Ungarn, insbesondere aus den Alpenländern und den angrenzenden Gebieten der

Nachbarstaaten. Wien, A. Schroll und Co., 1905. In-fol., VIII-32 p. de texte, 60 pl. 42 m.

864. BERTINI (C. A.). Note historique sur la maison de Mauroy en Champagne. Rome, Collegio araldico, 1905. In-8°, 18 p.

865. Bibliorum ss. graecorum codex Vaticanus 1209 (Cod. B), denuo phototypice expressus iussu et cura praesidum bibliothecae Vaticanae Pars I. Testamentum vetus. Tom I. Milano, U. Hoepli, 1905. In-4°, IV et p. 1-394. (Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi. IV.)

866. BLANC (Marcel). Les Communautés familiales dans l'ancien droit et leurs survivances en Limousin. Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1905. In-8°, III-179 p.

866 *bis*. BOCCACCIO (Giovanni), BRUNI (Leonardo), etc. The early lives of Dante. New York, Dodge, 1905. In-16, 159 p. (King's classics.) 1 s.

867. BOINET (Amédée). Un manuscrit à peintures de la bibliothèque de Saint-Omer. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 20 p. et pl. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1904.)

868. BOND (F.). Gothic Architecture in England, analysis of origin and development of English Church Architecture from Norman Conquest to Dissolution of Monasteries. London, Batsford, 1905. In-8°, 804 p., avec ill. 31 s. 6 d.

869. BORGHESI (Peter). Petrarch and his influence on English literature. Bologna, printed by Nicholas Zanichelli, 1906. In-16, 137 p. 3 l.

870. BOURLOTON (Edgar). La Nomination des évêques au XVe siècle. Frédéric de Saint-Séverin, évêque de Maillezais (1481-1511). Vannes, Lafolye frères, 1905. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

871. BRODY (H.), ALBRECHT (K.). Die neuhebräische Dichterschule der spanischarabischen Epoche, ausgewählte Texte, mit Einleitung, Anmerkungen und Wörterverzeichnis hrsg. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1905. In-8°, XII-219 p. 5 m. 80.

872. BUCHENAU (H.). Der Bracteatenfund von Seega. Ein Beitrag zur Erforschung der deutschen Münzdenkmäler aus dem Zeitalter der stauf. Kaiser. (Gemeinschaftliche Veröffentlichung der histor. Kommissionen f. Hessen und Waldeck, Prov. Sachsen und Herzogt. Anhalt.) Marburg, N. G. Elwert, 1905. In-4°, XVIII-174 p., avec fig., 27 pl. 20 m.

873. BURAGGI (Gian Car.). Uno statuto ignoto di Amedeo IX, duca di Savoia. Torino, tip. Vincenzo Bona, 1905. In-8°, 32 p.

874. BUSCH (Wilh.). England unter den Tudors. 1. Bd. König Heinrich VII (1485-1509). 2. Ausg. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1905. In-8°, XII-434 p. 8 m.

875. Bussemaker (Th.). Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland. 's-Gravenhage, W. P. van Stockum en zoon. In-8°, viii-207 p. 2 fl. 50.

876. Cabrol (Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 8 : Anges-Antiphone dans la liturgie grecque. Paris, Letouzey et Ané, 1905. Gr. in-8° à 2 col., col. 2145 à 2464, avec grav. 5 fr.

877. Callewaert (C.). Les Origines du style pascal en Flandre. Bruges, impr. L. De Plancke, 1905. In-8°, 36 p. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,* 1905.) 1 fr.

878. Campagne (Maurice). Histoire des Bacalan, du xv[e] au xx[e] siècle. Bergerac, impr. Castanet, 1905. In-8°, xv-310 p.

879. Campagne (Maurice). Notes et documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint-Martin-de-Bistanzac, au diocèse d'Agen. Bergerac, impr. Castanet. In-8°, 91 p.

880. Cantari cavallereschi dei secoli xv e xvi, raccolti e pubblicati da Giorgio Barini. Bologna, Romagnoli Dall' Acqua, 1905. In-8°, xxii-276 p. 8 l. 60.

881. Capitolari (I) delle arti veneziane sottoposte alla Giustizia e poi alla Giustizia Vecchia dalle origini al M CCC XXX, a cura di Giovanni Monticolo. Volume II. Roma, tip. Forzani, 1905. In-8°, cxcvi-688 p., avec facsimilé. (Fonti per la storia d'Italia, statuti, secoli xiii-xiv, n° 27.)

882. Carlini Minguzzi (Editta). Studio sul Secretum di Francesco Petrarca. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1906. In-16, 166-xiv p. 2 l. 50.

883. Caro (Georg). Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte. Gesammelte Aufsätze. Leipzig, Veit, 1905. In-8°, vii-132 p. 3 m. 50.

884. Castagneri (Elisa). Sulla persistenza dei Collegia romani nelle corporazioni d'arti e mestieri medioevali. Torino, tip. Vincenzo Bona, 1905. In-8°, 53 p.

885. Cavaniol (H.). Chaumont. Les Origines; la Vieille cité. Chaumont (Haute-Marne), Cavaniol, s. d. 2 vol. in-18 jésus, iii-303 p. et 371 p. et pl.

886. Ceretti (Fel.). Biografie mirandolesi. Tomo IV (S-Z), con appendice, giunte ai tomi precedenti e notizie sulle antiche accademie della Mirandola. Mirandola, tip. di Grilli Candido, 1905. In-8°, xxii-324 p. (Memorie storiche della città e dell' antico ducato della Mirandola, vol. XVI.) 5 l.

887. Champion (Pierre). Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au xve siècle. Paris, Champion, 1906. In-8°, xix-307 p. et grav.

888. Chauvat (François). Table analytique et raisonnée des comptes-rendus des sessions des sociétés des beaux-arts des départements (1877 à 1896), rédigée sous la direction de M. Henry Jouin. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie, 1899. In-8°, xii-407 p. (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.)

889. Chavanet (Louis). Saint Rodolphe, archevêque de Bourges : sa vie, ses œuvres et son culte. Valence, Impr. valentinoise, 1905. In-8°, 72 p., 6 grav.

890. Chledowski (Casimir). Siena. 2. Bd. Berlin, B. Cassirer, 1905. Gr. in-8°, viii-271 p., 40 pl. 8 m.

891. Ciaccio (Lisetta). Il cardinal legato Bertrando Del Poggetto in Bologna, 1327-1334. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1906. In-8°, 198 p. (Extrait des *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per la Romagna,* serie III, vol. XXIII.)

892. Clinch (G.). Handbook of English Antiquities. London, L. U. Gill, 1905. In-8°, 360 p., avec ill. 6 s. 6 d.

893. Conrat (Max). Die Entstehung des westgothischen Gaius. (Verhandelingen der koninkl. Akademie van wetenschappen te Amsterdam. Afdeeling letterkunde. Nieuwe reeks. VI. deel. Nr. 4.) Amsterdam, J. Müller, 1905. Gr. in-8°, iv-144 p. 5 m.

894. Consuetudines monasticae, vol. II. Consuetudines Cluniacenses antiquiores (B.B. ' C. EC.) necnon consuetudines Sublacenses et Sacri Specus nunc primum ex variis apographis inter se collatas ed. Bruno Albers, O. S. B. Leipzig, O. Harrassowitz, 1905. Gr. in-8°, 10 m.

895. Cornet (Aug.). Un Coin du Revermont. Coligny à travers les âges. Coligny (Ain), Benoît, 1904. In-8°, 244 p. et grav. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.*)

896. Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principado de Cataluña. Tomo IX. Cortes de Cataluña. IX. (Parlamento general de Montblanch, Barcelona y Tortosa de 1410-1482, desde la sesión del día 29 de octubre de 1411 hasta la del 26 de marzo de 1412.) Madrid, est. tip. de Fortanet, 1905. In-fol., 538 p. 20 p.

897. Coulton (G. G.). Mediæval Studies, Nos. 3, 4, 5. London, Simpkin, 1905. In-8°, 6 d.

898. Couret (Comte A.). Un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc : Christophe d'Harcourt, baron d'Havré, seigneur de Vailly, grand maitre des eaux et forêts de France (1375(?)-11 mai 1438). Orléans, impr. Gout et Cie, 1905. In-8°, 40 p.

899. Cox (J. C.). Canterbury. A historical and topographical account of the city. London, Methuen, 1905. In-8°, 320 p., avec ill. (Ancient Cities.) 4 s. 6 d.

900. Cynewulf's Elene. Mit Einleitung, Glossar, Anmerkungen der latein. Quellen hrsg. von S. Holthausen. Heidelberg, C. Winter, 1905. In-8°, xvi-99 p. (Alt- und mittelenglische Texte, 4.) 2 m. 60.

901. Dannenberg (Herm.). Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit. 4. Bd. Berlin, Weidmann, 1905. In-4°, vi p. et p. 875-1020, avec fig. et pl. 14 m.

902. Dante. Vita nova, traduite par Henry Cochin. Paris, 17, rue Eblé, 1905. In-8°, 62 p. 3 fr.

903. Daux (Camille). Chant abécédaire de saint Augustin contre les donatistes. Paris, Sueur-Charruey, 1905. In-8°, 42 p. (Extrait de la *Science catholique,* septembre 1905.)

904. Davis (H. W. C.). England under the Normans and Angevins, 1066-1272. London, Methuen, 1905. In-8°, 600 p. 10 s. 6 d.

905. Debout (Henri). Jeanne d'Arc. Grande histoire illustrée. T. I. Paris, maison de la Bonne Presse, 1905. In-8°, xxix-831 p., avec grav., carte et plan.

906. Déchelette (Joseph). Les Bas-reliefs gallo-romains du musée et de la cathédrale du Puy. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 31 p. et pl. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

907. Deegen. Geschichte der Stadt Saalfeld, Ostpr. Festschrift zur Feier des 600jähr. Bestehens der Stadt im J. 1905. Mit einigen Illustr., Grundrissen und 1 (farb.) Stadtplane vom J. 1833. Mohrungen, Elbing, P. Ackt, 1905. In-8°, x-326 et 144 p. 5 m.

908. Dehio (Geo.). Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler. Im Auftrage des Tages f. Denkmalpflege bearb. I. Bd. : Mitteldeutschland. Berlin, E. Wasmuth, 1905. In-8°, ix-360 p., 1 carte. 4 m.

909. Delmont (Th.). Gaston Paris et son « François Villon ». Paris, Sueur-Charruey, 1905. In-8°, 48 p. (Extrait de la *Revue de Lille.*)

910. De Maere d'Aertrycke. Mémoire sur la guerre de Flandre de 1302 à 1304. Bruges, impr. L. De Plancke, 1905. In-8°, 111 p. et 2 plans hors texte.

911. Demole (Eugène). La Zecca dei Conti del Genevese ad Annecy (1356-1391). Milano, L. F. Cogliati, 1905. In-8°, 109 p. 2 pl. (Extrait de la *Rivista italiana di numismatica e scienze affini,* anno 17, fasc. 3 e 4.)

912. Demore (Abbé). Leben der hl. Klara von Assisi, ersten Aebtissin

des Klosters St. Damian (1194-1253). Neubearb. von P. Bernh. Schmid, O. S. B. Regensburg, G. J. Manz, 1905. In-8°, VIII-286 p. (Die Heiligen der Kirche, 1.) 2 m.

913. DE PAUW (Napoléon). L'Assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime. Gand, Ad. Hoste, 1905. In-8°, 48 p.

914. DEVILLE (Étienne). Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Évreux, impr. de l'Eure, 1905. 2 fasc. in-8°, 12 p. et 10 p.

915. DILLON (A.). King William I. the Conqueror. London, E. Mathews, 1905. In-16. 4 s. 6 d.

916. DIONYSII CARTUSIANI (D.) Opera omnia in unum corpus digesta. T. XXX, p. II. Tornaci, Freiburg-i.-B., Herder, 1905. Gr. in-8°, 698 p. 12 m.

917. Dioscurides. Codex Aniciae Julianae picturis illustratus, nunc Vindobonensis Med. Gr. I. phototypice editus. Moderante Biblioth. Jos. de Karabacek, praefati sunt Anton. de Premerstein, Carol. Wessely, Jos. Mantuani. Accedit tabula lithographica. Leiden, A. W. Sijthoff, 1906. Gr. in-fol., 284 p. et fig., 982 p. en phototypie. (Codices graeci et latini photographice depicti, t. X.) 610 m.

918. DOERING (Osk.). Braunschweig. Leipzig, E. A. Seemann, 1905. In-8°, 136 p., 118 fig. et carte. (Berühmte Kunststätten, 31.) 3 m.

919. DONADONI (Eug.). Sull' autenticità di alcuni scritti reputati danteschi. Palermo, Alberto Reber, 1905. In-8°, 110 p.

920. DRUMMOND (J. Douglas). Studien zur Kriegsgeschichte Englands im 12. Jahrh. Berlin, G. Nauck, 1905. In-8°, 96 p. 1 m. 80.

921. DU BOURG (A.). Vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés aux différentes périodes de son histoire. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1905. In-8°, 56 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

922. DUCHESNE (Gaston). Histoire de l'abbaye royale de Longchamp (1255 à 1789), 2e édition, revue et augmentée. Paris, Daragon, 1906. In-8°, II-225 p., avec 2 plans et 6 pl. (Extrait du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.*) 4 fr.

923. DUDDEN (F. Homes). Gregory the Great, his place in history and thought. New York, Longmans, Green and Co., 1905. 2 vol. in-8°, XIV-476, VI-473 p. 10 s.

924. EBERSOLT (Jean). Miniatures byzantines de Berlin. Paris, Leroux, 1905. In-8°, 16 p., avec fig. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

925. ECKERTH (W.). Das Waltherlied, Gedicht in mittelhochdeutscher Sprache. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, III-45 p. 1 m.

926. Excerpta historica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti con-

fecta edd. U. Ph. Boissevain, C. de Boor, Th. Büttner-Wobst. Vol. III. Excerpta de insidiis ed. Carol. de Boor. Berlin, Weidmann, 1905. In-8°, xxiv-228 p. 8 m.

927. Fabre (François), Achard (Auguste), Thiollier (Noël). Cinq statues en bois du xiie et du xiiie siècle conservées dans le département de la Haute-Loire. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 8 p. et pl. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

928. Fabre (François). Les Méreaux de la collégiale de Saugues (Haute-Loire), de 1369 à 1625. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 14 p. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

929. Fairon (E.). Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1905. In-8°, 18 p. (Extrait du t. LXXIV, n° 2, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.*)

930. Falk (Frz.). Die Bibel am Ausgange des Mittelalters, ihre Kenntnis und ihre Verbreitung. Köln, J. P. Bachem, 1905. In-8°, 99 p. et fig. 1 m. 80.

931. Federzoni (Giov.). La canzone di Guido Guinizelli : Al cor gentil ripara sempre amore. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1905. In-16, 33 p. 1 l.

932. Feller (J.). Les Noms de lieux en ster. Verviers, impr. P. Féguenne, 1904. In-8°, 144 p. (Extrait du *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire,* t. V.)

933. Ferguson (R. S.). History of Westmoreland. London, E. Stock, 1905. In-8°. (Popular County Histories.) 3 s. 6 d.

934. Fierens-Gevaert. Études sur l'art flamand. La Renaissance septentrionale et les premiers maitres des Flandres. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1905. Gr. in-8°, 224 p., avec grav. et pl. hors texte. 10 fr.

935. Fierens-Gevaert. Le Rôle des maitres wallons dans la première renaissance des Valois : Jean-Pépin de Huy, Jean de Liège, André Beauneveu (xive siècle). Liège, 10, rue Henkart, 1905. In-8°, 11 p. (Extrait de *Wallonia,* t. XIII, 1905.)

936. Flamini (Fr.). Avviamento allo studio della Divina Commedia. Livorno, Raffaello Giusti, 1905. In-16, x-122 p. (Biblioteca degli studenti, vol. 134-135.) 1 l.

937. Flamm (Herm.). Der wirtschaftliche Niedergang Freiburgs i. Br. und die Lage des städtischen Grundeigentums im 14. und 15. Jahrh. Ein Beitrag zur Geschichte der geschlossenen Stadtwirtschaft. Karls-

ruhe, G. Braun'sche Hofbuchdr., 1905. In-8°, VII-180 p. (Volkswirtschaftliche Abhandlungen der badischen Hochschulen. VIII.) 3 m. 20.

938. FOGLIETTI (Raff.). Per le origini di Macerata : un papa maceratese (Celestino II). Macerata, Unione cattolica tipografica, 1905. In-8°, 47 p. 1 l.

939. FOLZ (Aug.). Kaiser Friedrich II und Papst Innocenz IV. Ihr Kampf in den J. 1244 und 1245. Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1905. Gr. in-8°, 158 p. 6 m.

940. FORSCHNER (C.). Geschichte der Pfarrei und Pfarrkirche Sankt Quintin in Mainz. Mainz, Kirchheim, 1905. In-8°, VIII-272 p., 14 pl. 4 m.

941. FOURGOUS (Jean). Notice sur les fresques de l'église de Rampoux, arrondissement de Gourdon (Lot). Montauban, impr. Forestié, 1905. In-8°, 15 p. et 2 pl.

942. FRIS (V.), HEINS (A.). Les Granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest dans la Flandre maritime (XIIIe siècle). Fermes de Bogaerde, Allaertshuizen, Hemme, Ter Doest, etc. Gand, 1905. In-8°, 44 p. et grav.

943. FUSINATO (Guido). Lettura di Dante : il canto XI del Purgatorio, letto nella sala di Dante in Roma il giorno 8 marzo 1903. Torino, ditta G. B. Paravia e C., 1904. In-8°, 34 p. 1 l.

944. GARDNER (Alice). Theodore of Studium, his life and times. London, E. Arnold; New York, Longmans, Green and Co., 1905. In-8°, XII-284 p. 3 d.

945. GERLAND (Ernst). Geschichte der Frankenherrschaft in Griechenland. II. Bd. Geschichte des latein. Kaiserreiches von Konstantinopel. I. Tl. Geschichte der Kaiser Balduin I. und Heinrich, 1204-1216. Unter Benutzg. e. Mskr. von Carl Hopf. Homburg von d. Höhe (Dorotheenstr. 4), Selbstverlag, 1905. In-8°, VII-264 p. 6 m. 50.

946. GIBSON (R.). An old Berwickshire town. History of town and parish of Greenlaw, from the earliest times to present day. Edit. by his son, Thomas Gibson. London, Oliver and B., 1905. Gr. in-8°, 320 p. 3 s. 6 d.

947. GÖLLER (Emil). Der Liber taxarum der päpstlichen Kammer. Eine Studie über seine Entstehung und Anlage. Rom, Loescher, 1905. Gr. in-8°, 105 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen a. ital. Archiven und Bibliotheken.*) 3 m.

948. GOLTZ (Eduard Frhr. VON). Tischgebete und Abendmahlsgebete in der altchristlichen und in der griechischen Kirche. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1905. In-8°, 67 p. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur, XXIX, 2 b.) 2 m.

949. González y Sánchez (Juan). Historia de la ciudad de Arjona desde su fundación hasta nuestros días. Madrid, est. tip. de Fortanet, 1905. In-4°, 238 p. 5 p. 50.

950. Graf (Georg). Der Sprachgebrauch der ältesten christlich-arabischen Literatur. Ein Beitrag zur Geschichte des Vulgär-Arabisch. Leipzig, O. Harrassowitz, 1905. In-8°, viii-124 p. 7 m.

951. Grassi (Carmelo). Notizie storiche di Motta Camastra e della valle dell' Alsantara, con documenti inediti e rari. Catania, Agnatino Micale, 1905. 4 vol. in-8°, 189, 132, 296, 255-56-10 p. 12 l. 75.

952. Grazzani (V.). Spiegazione dell' allegoria nella Vita Nuova di Dante Alighieri, fatta col confronto del Convito per gli studiosi del sommo poeta. Città di Castello, S. Lapi, 1905. In-16, 172 p. 2 l.

953. Gréban (Raymond). La Science historique et les archives notariales. Paris, bureaux de la Revue du Palais, 9, rue Bleue, 1905. In-8°, 61 p.

954. Grégoire IX (Les Registres de). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées, d'après les manuscrits originaux du Vatican, par Lucien Auvray, 8e fasc. Paris, Fontemoing, 1905. Gr. in-4° à 2 col., feuilles 37 à 53, col. 585 à 848. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, IX, 8.)

955. Greswell (W.). Chapters on forests and deer parks of Somerset; notes on forest law, customs, mediæval hunting, rules of sports. Taunton, Barnicott, 1905. In-8°, 328 p., 2 cartes. 10 s. 6 d.

956. Gubernatis (Aug. de). Giovanni Boccaccio, corso di lezioni fatte nell' università di Roma nell' anno 1904-1905. Milano, A. De Mohr, Antognini e C., 1905. In-8°, 533 p. 5 l.

957. Guiard Larranri (Teófilo). Historia de la noble villa de Bilbao. Tomo I (1300-1600). Bilbao, impr. de José de Astury, 1905. In-4°, 561 p. 6 p.

958. Guillaume IX, comte de Poitiers. Poesie provenzali secondo la lezione di A. Jeanroy. Roma, Ermanno Loescher, 1905. In-8°, 16 p. (Testi romanzi.) 0 l. 50.

959. Guillot (Gaëtan). Les Moines précurseurs de Gutenberg. Étude sur l'invention de la gravure sur bois et de l'illustration du livre. Paris, Bloud et Cie, 1905. In-16, 62 p. (Science et religion. Études pour le temps présent, n° 372.)

960. Hanauer (A.). La Burg impériale de Haguenau. Strassburg, J. Noiriel, 1905. Gr. in-8°, 56 p. et fig. (Extrait de la *Revue d'Alsace*.) 1 m. 20.

961. Hanemann (A.). Schloss Corvey a. d. Weser, ein Abriss seiner

Geschichte und seines Baues. Holzminden, Corvey b. Höxter a. d. W., Selbstverlag, 1905. In-8°, IV-28 p., 5 pl., 2 fig. 0 m. 50.

962. Harford (D. Rev.). A Norwich Parish 500 years ago, or St. Stephen's in 1405. Norwich, F. H. Gosse, 1905. In-8°. 2 s. 6 d.

963. Hartmann (Mor.). Geschichte der Handwerkerverbände der Stadt Hildesheim im Mittelalter. 1. Tl. : Die äussere Geschichte. 2. Tl. : Das innere Leben. Hildesheim, A. Lax, 1905. In-8°, 89 p. (Beiträge für die Geschichte Niedersachsens und Westfalens. 1.) 1 m. 80.

964. Heck (Karl). Geschichte von Kaiserswerth. Chronik der Stadt, des Stiftes und der Burg, m. Berücksicht. der näheren Umgebg. Nach gedr. und ungedr. Quellen bearb. Düsseldorf, E. Bierbaum, 1905. In-8°, VIII-236 p. 2 m.

965. Helmken (Frz. Theod.). Der Dom zu Coeln, seine Geschichte und Bauweise, Bildwerke und Kunstschätze. 5. durchgeseh. und ergänzte Aufl. Köln, J. und W. Boisserée, 1905. In-8°, VIII-175 p., avec fig. 1 m. 50.

966. Hoffmann (Eberh.). Das Konverseninstitut des Cisterzienserordens in seinem Ursprung und seiner Organisation. Freiburg in Schweiz, Univ.-Buchh., 1905. In-8°, XII-184 p. (Freiburger historische Studien, I.) 2 m.

967. Hohlwein (Nicolas). La Papyrologie grecque. Bibliographie raisonnée. Louvain, Ch. Peeters, 1905. In-8°, 178 p. (Extrait du *Musée belge,* t. VI-IX, années 1902-1905.) 3 fr.

968. Holmes (W. G.). Age of Justinian and Theodora. History of sixth century A. D., vol. 1. London, Bell, 1905. In-8°, 378 p. 9 s.

969. Holzapfel (Heribert). Le origini dei monti di pietà (1462-1515). Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1905. In-8°, xx-94 p. (Extrait de *La Verna,* 1904-1905.)

970. Huelsen (Ch.). Die Ausgrabungen auf dem Forum Romanum, 1902-1904. Rom, Loescher und Co., 1905. Gr. in-8°, 119 p., avec fig., 4 pl. (Extrait de *Mitteilungen a. archäol. Inst., röm. Ablg.*) 4 m.

971. Huelsen (Ch.). Das Forum Romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler. 2. verb. Aufl. Rom, Loescher, 1905. In-8°, XII-244 p., 131 fig., 4 pl. 5 m.

972. Hutter (Frz.). Geschichte Schladmings und des steirisch-salzburgischen Ennstales. Auf Grund der Quellen und seither. Forschgn. dargestellt. Graz, U. Moser, 1906. In-8°, VI-397 p., avec fig. 6 m.

973. Inventaire des archives du château de Vogüé, fait en 1712. Publié d'après le manuscrit original et accompagné de pièces inédites, par le marquis de Vogüé. Sancerre, impr. Pigelet, 1905. In-4°, 158 p.

974. Jacob (Eug.). Johannes von Capistrano. II. Tl. : Die auf der königl. und Universitäts-Bibliothek zu Breslau befindl. handschriftl. Aufzeichnungen von Reden und Tractaten Capistrans. 1. Folge : Speculum clericorum. De erroribus et moribus christianorum cum libello, qui inscribitur : Planctus multorum christianorum. Planctus super errores religiosorum. Sermones in synodo Wratislaviensi praedicati. Breslau, M. Woywod, 1905. In-8°, 466 p. 5 m.

975. Jacotin de Rosières (C.). Étude sur la sigillographie du département de la Haute-Loire. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 28 p., avec fig.

976. Jeanjaquet (Jules). Un document inédit du français dialectal de Fribourg au xv° siècle. Halle, a. d. S., Max Niemeyer, 1905. In-8°, ii-26 p. (Extrait de « *Aus romanischen Sprachen und Literaturen* », *Festgabe für Heinrich Morf*.)

977. Juritsch (Geo.). Die Deutschen und ihre Rechte in Böhmen und Mähren im xiii. und xiv. Jahrh. Nach Quellen bearb. Wien, F. Deuticke, 1905. Gr. in-8°, viii-183 p. 3 m.

978. Karbowiak (Antoni). Studya statystyczne z dziejów Uniwersytetu Jagellionskiego, 1433-1434, 1509-1510. [Études statistiques sur l'histoire de l'Université jagellone.] Kraków, impr. de l'Université, 1905. In-8°, 82 p. (Extrait de l'*Arch. dla hist. lit. i osw.*)

979. Kegel (Ernst). Die Verbreitung des mittelhochdeutschen erzählenden Literatur in Mittel- und Niederdeutschland, nachgewiesen auf Grund von Personennamen. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, x-140 p. (Hermaea. Ausgewählte Arbeiten aus dem german. Seminar zu Halle, III.) 4 m. 50.

980. Kelsen (Hans). Die Staatslehre des Dante Alighieri. Wien, F. Deuticke, 1905. In-8°, iv-122 p. (Wiener staatswissenschaftliche studien, VI, 3). 5 m.

981. Ker (N. P.). Essays on Mediæval Literature. London, Macmillan, 1905. In-8°, 270 p.

982. Knecht (Ang.). System des justinianischen Kirchenvermögensrechtes. Stuttgart, F. Enke, 1905. In-8°, xii-141 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, 22). 5 m.

983. Kraft (Friedr.). Henrich Steinhöwels Verdeutschung des Historia Hierosolymitana des Robertus Monachus. Eine literarhistor. Untersuchung. Strassburg, K. J. Trübner, 1905. In-8°, xi-200 p. (Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker, 96). 5 m.

984. Kretschmayr (Heinr.). Geschichte von Venedig. 1. Bd. (Bis zum Tode Enrico Dandolos.) Gotha, F. A. Perthes, 1905. In-8°, xvii-523 p., 2 pl. (Allgemeine Staatengeschichte, I, 35.) 12 m.

985. Krübke (Adolf). Der Nimbus und verwandte Attribute in der frühchristlichen Kunst. Mit 7 Lichtdrucktaf. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. In-8°. 145 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 35.) 8 m.

986. Labande (L.-H.). La cathédrale de Vaison (étude historique et archéologique). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 77 p., avec plan, fig. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

987. Laborde (Joseph). Le Vieux Biarritz. Recherches historiques. Bayonne, impr. Lamaignère, 1905. In-16, 193-lxxi p.

988. Langmead (T. P. Taswell). English Constitutional History, from Teutonic Conquest to present time. 6th edit. rev., with notes by Philip A. A. Ashworth. London, Stevens, 1905. In-8°, 664 p. 15 s.

989. Lasteyrie (Robert de), Vidier (Alexandre). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (1902-1903). Paris, Leroux, 1905. In-8°, 267 p.

990. Lauterbach (Fritz). Geschichte der in Deutschland bei der Färberei angewandten Farbstoffe m. besond. Berücksicht. des mittelalterlichen Waidbaues. Leipzig, Veit and Co., 1905. In-8°, v-113 p. 3 m. 20.

991. Leclercq (H.). L'Espagne chrétienne. Paris, Lecoffre, 1906. In-18 jésus, xxxv-397 p. et carte. (Bibliothèque de l'enseignement et de l'histoire ecclésiastique.)

992. Ledieu (Alcius). Restitutions de prisonniers à Abbeville au xiii[e] et au xiv[e] siècle. Paris. Impr. nationale, 1905. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1904.)

993. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Le Déambulatoire champenois de Saint-Martin d'Étampes. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 18 p., avec grav. (Extrait du *Bulletin monumental,* année 1905.)

994. Lefranc (A.). Olivier de Clisson, connétable de France. Paris, Retaux. In-8°, 460 p. et grav.

995. De legatis et legationibus tractatus varii. Bernardi de Rosergio ambaxiatorum brevilogus, Hermolai Barbari de officio legati, Martini Garrati Landensis de legatis maxime principum. Ex aliis excerpta qui eadem de re usque ad annum M DC XXV scripserunt. Ed. Vladimir E. Hrabar. Dorpat, J. Anderson, 1905. In-8°, xiv-250 p. 6 m. 80.

996. The Legends of SS. Ninian and Machor. From a unique ms. in the Scottish Dialect of the 14th Century. Edit., with introd., notes, and glossary, by W. M. Metcalfe. London, A. Gardner, 1905. In-8°, 238 p. 10 s. 6 d.

997. Legrand (Max). Deux plates-tombes dans l'église d'Abbeville-la-

Rivière (Seine-et-Oise). Fontainebleau, Bourges, 1905. In-8°, 16 p., avec grav. et pl. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

998. Lepitre (A.). La Vierge Marie dans la littérature française et provençale du moyen âge. Lyon, Vitte, 1905. In-8°, 45 p. (Extrait de l'*Université catholique.*)

999. Levy (Emil). Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman. 19. Heft. 5. Bd. Leipzig, O. R. Reisland, 1905. In-8°, p. 129-256. 4 m.

1000. Lindemann (Hub.). Des hl. Hilarius von Poitiers « liber mysteriorum ». Eine patristisch-krit. Studie. Münster, Aschendorff, 1905. In-8°, vii-120 p. 3 m. 20.

1001. Liv-, est- und kurländisches Urkundenbuch. II. Abtlg. 2. Bd., 1501-1505. Hrsg. von Leonid Arbusow. Riga, J. Deubner, 1905. Gr. in-8°, xx-760 p. 30 m.

1002. Löseth (E.). Le Tristan et le Palamède des manuscrits français du British Museum. Étude critique. Christiania, Jacob Dybwad, 1905. In-8°, 38 p. 1 kr. 20.

1003. Macaire, patriarche d'Antioche. Histoire de la conversion des Géorgiens au christianisme (codex 689 du Vatican). Traduction de l'arabe par Olga de Lébédew. Roma, tip. casa edit. italiana, 1905. In-8°, 56-53 p.

1004. Macherl (P. A.). Geschichte Österreichs, 3., gekürzte und illustr. bis in die neueste Zeit fortgeführte Aufl. Graz, Styria, 1905. Gr. in-8°, xv-779 p. 10 m.

1005. Mackenzie (A.). History of the Macdonalds and the Lords of the Isles. With authentic genealogies of the principal families of the name. London, E. Mackray, 1905. In-8°, 426 p. 21 s.

1006. Mansberg (Rich. Frhr. von). Erbarmannschaft wettinischer-Lande. Urkundliche Beiträge zur obersächs. Landes- und Ortsgeschichte in Regesten vom 12. bis Mitte des 16. Jahrh. III. Bd. Turingen. Dresden, W. Baensch, 1905. Gr. in-8°, xiii-646 p., pl. et fig. 75 m.

1007. Marbot (E.). Histoire de Notre-Dame-de-la-Seds d'Aix. Aix, impr. Makaire, 1904. In-8°, viii-535 p., avec grav. et plan hors texte.

1008. Margoliouth (D. S.). Mohammed and the Rise of Islam. London, Putnam, 1905. In-8°, 288 p. 3 s. 6 d.

1009. Martin (J.-F.). Monographie de Matval ou Bonnevau (Loir-et-Cher) « au Vendomois », ancienne villa des Mérovingiens, des Carolin-

giens, etc., depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. Saint-Calais, Renard, 1905. In-8°, 112 p. et 6 grav.

1010. Matthieu (Ernest). Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Bethléem ou de Bélian à Mesvin. Mons, impr. Dequesne-Masquillier et fils, 1904. In-8°, 22 p. (Extrait des *Annales du cercle archéologique de Mons.*) 1 fr.

1011. Meininghaus (Aug.). Die Grafen von Dortmund. Ein Beitrag zur Geschichte Dortmunds. Dortmund, Koeppen, 1905. In-8°, iv-265 p., 1 table généalogique, 1 carte. (Extrait de *Beitr. z. Gesch. Dortmunds.*) 4 m.

1012. Mély (F. de). Le Trésor de la sacristie des patriarches de Moscou. Paris, Leroux, 1905. In-4°, 6 p., avec fig. (Extrait des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, 2e fasc. Fondation Eugène Piot.)

1013. Merz (Walth.). Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau. 4. Lfg. Aarau, H. R. Sauerländer, 1905. In-4°, p. 365-344, avec fig., 6 pl., 6 tableaux généalogiques. 6 m.

1014. Meusel (Alfr.). Enea Silvio als Publicist. Breslau, M. und H. Marcus, 1905. In-8°, v-82 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 79.) 2 m. 50.

1015. Micheletti (P. A. M.). S. Gregorii papae cognomento magni « Regula pastoralis ». Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie, 1904. In-24, xii-246 p., avec grav. 1 fr.

1016. Money (W.). Popular History of Newbury in the County of Berks from early to modern times. London, Simpkin, 1905. In-8°, 252 p. 6 s.

1017. Monumenta Germaniae historica inde ab a. Christi D usque ad a. MD ed. societas aperiendis fontibus rerum Germanicarum medii aevi. Necrologia Germaniae. Tom. III. Dioceses Brixinensis, Frisingensis, Ratisbonensis, Ed. Francisc. Ludov. Baumann. Berlin, Weidmann, 1905. In-4°, 534 p., 2 pl.

1018. Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia. T. XVII. Codicis diplomatici Poloniae Minoris pars iv, 1386-1450. Kraków, nakl. Akademii Umiej., 1905. In-4°, xlix-634 p. 10 kr.

1019. Monumenta palaeographica. Hrsg. von Chroust. I. Abtlg. 1. Serie. 19. Lfg. München, Bruckmann, 1905. In-fol. 20 m.

1020. Morawski (Casimir). Histoire de l'Université de Cracovie, moyen âge et Renaissance. Traduction de P. Rongier, III. Paris, Alphonse Picard et fils, 1905. In-8°, 359 p.

1021. Moreau (Ed. de). Chartes du xiie siècle de l'abbaye de Villiers

en Brabant. Louvain, bureaux des Analectes, 30, rue de Bruxelles, 1905. In-8°, 117 p. (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, IIe section, série des cartulaires et des documents étendus, 7.)

1022. Morozzo della Rocca (Emanuele). Le storie dell' antica città del Monteregale ora Mondovi in Piemonte. Vol. III, parte I. Mondovi, tip. C. A. Fracchia, 1905. In-8°, xi-312 p. 4 l.

1023. Moschetti (Andrea). La cappella degli Scrovegni e gli affreschi di Giotto in usa dipinti. Firenze, fratelli Alinari, 1904. In-8°, 147 p., avec fig. et pl.

1024. Muller (Fz. S.), Feith (J. A.), Frum (Th. Az.). Anleitung zum Ordnen und Beschreiben von Archiven. Für deutsche Archivare bearb. von Hans Kaiser. Mit einem Vorwort von Wilh. Wiegand. Leipzig, O. Harrassowitz, 1905. In-8°, viii-136 p. 7 s.

1025. Murray (Ja. A. H.). A new English dictionary on historical principles, founded mainly on the materials collected by the Philological Society. Part 76, v. 6, Lock-Low. New York, University Press, 1905. In-fol., 385-472 p. 0 fr. 90.

1026. Mushard (Luneberg). Monumenta nobilitatis antiquae familiarum illustrium, imprimis ordinis equestris in ducatibus Bremensi und Verdensi, i. e. Denckmahl der uhralten berühmenten hochadelichen Geschlechter insonderheit der hochlöbl. Ritterschaft im Hertzogthum Bremen, 1708. Anastatischer Neudr. Berlin, H. Barsdorf, 1905. In-4°, xx-572 p. et fig. 50 m.

1027. Nardini (C.). I manoscritti della biblioteca Moreniana. Vol. I, fasc. 4. (Provincia di Firenze.) Firenze, tip. Galletti e Cocci, 1905. In-8°, p. 97-128.

1028. Neale (J.-M.). Stories of Crusades. 1, De Hellingley; 2, Crusade of S. Louis. London, Society for promoting christian knowledge, 1905. In-8°, 414 p., avec ill. 3 s. 6 d.

1029. Niese (Hans). Die Verwaltung des Reichsgutes im 13. Jahrh. Ein Beitrag zur deutschen Verfassungsgeschichte. Innsbruck, Wagner, 1905. In-8°, xii-346 p. 9 m.

1030. Olcott (George N.). Thesaurus linguae latinae epigraphicae (A Dictionary of the Latin inscriptions). Vol. I, fasc. 1-2. Roma. Loescher, 1905. In-8°, p. 1-48.

1031. Ottenthal (Emil von). Das Memoirenhafte in Geschichtsquellen des früheren Mittelalters. Wien, C. Gerold's Sohn, 1905. In-8°, 27 p. 0 m. 50.

1032. Parat. Saint Moré, enfant martyr du ve siècle. Avallon, impr.

Grand, 1905. Petit in-8°, 64 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* année 1904.)

1033. Parker (J. H.). Concise Glossary of terms used in Grecian, Roman, Italian, and Gothic architecture. London, J. Parker, 1905. In-12, 342 p. 5 s.

1034. Peters (Arnold). Die Entstehung der Amtsverfassung im Hochstift Hildesheim (ca. 1220-1330). Hannover, Gebr. Jänacke, 1905. In-8°, iv-64 p. (Extrait de *Zeitschr. d. hist. Ver. f. Niedersachsen.*) 1 m. 50.

1035. Petit (A.). Les Origines du collège de Tulle (xve et xvie siècles). Tulle, impr. Crauffon, 1905. In-8°, 23 p.

1036. Petit-Delchet (Max). Les Visions de saint Jean dans trois apocalypses manuscrites à figures du xve siècle. Paris, Bouillon, 1905. In-8°, 16 p. et grav. (Extrait du *Moyen Age,* année 1905.)

1037. Pettina (Gius.). Vicenza. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 154 p. et pl. (Collezione di monografie illustrate, serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 17.) 4 l.

1038. Pfleiderer (Rub.). Das Münster zu Ulm und seine Kunstdenkmale. Stuttgart, K. Wittwer, 1905. In-fol., viii-56 p., 48 pl. et fig. 40 m.

1039. Philippi (Adf.). Die Kunst der Renaissance in Italien. 2. verm. Aufl. Leipzig, C. A. Seemann, 1905. In-8°, xix-478 p. et viii-424 p., 568 fig. 20 m.

1040. Philippe (André). Les Églises romanes de la haute vallée du Lot. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 47 p., avec grav. et plans dans le texte. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

1041. Pietro da Eboli. Liber ad honorem Augusti, secondo il codice 120 della biblioteca civica di Berna, a cura di G. B. Siragusa. Roma, tip. Forzani e C., 1905. In-fol., viii p., 54 pl. (Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall' Istituto storico italiano; scrittori, secolo xii, n° 40.) 16 l.

1042. Pinder (Wilh.). Zur Rhyhtmik romanischer Innenraüme in der Normandie. Weitere Untersuchungen. Mit 4 Doppeltaf. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. Gr. in-8°, vii-65 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 36.) 4 m.

1043. Plummer (A.). English Church History. From Death of King Henry VII to Death of Archbishop Parker. Four lectures. London, T. and T. Clark, 1905. In-8°, 212 p. 3 s.

1044. Portal. Une mine de fer des environs de Lacaune (Tarn) au

xve siècle. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 32 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1904.)

1045. Poupardin (René). Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus), publiés d'après les notes d'Arthur Giry. Paris, A. Picard et fils, 1905. In-8°, lii-139 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 38.)

1046. Quanter (Rud.). Bibliothek mittelalterlicher Rechtspflege. 1. Bd. Die Leibes- und Lebensstrafen, 1. Leipzig, Leipziger Verlag, 1905. In-8°, 48 p. 1 m.

1047. Quilgars (H.). L'Église Saint-Aubin de Guérande, ses origines, ses institutions. Paris, Champion, 1905. In-4°, 49 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne.*)

1048. Quinion (F.). Monographie de l'église de Saint-Thégonnec. Abbeville, Paillart, 1905. In-16, ix-244 p., avec photographies.

1049. Rachou (Henri). Les Statues de la chapelle de Rieux et de la basilique Saint-Sernin au musée de Toulouse. Toulouse, Privat, 1905. In-4°, 42 p., avec 25 photogravures.

1050. Radzikowski (Walery Eliasz). Ubiory w Polsce i u Sasiadów w wieku xv. [Le Costume en Pologne et dans les pays voisins au xve siècle.] Kraków, G. Gebethner, 1905. In-4°, 28 p., 13 pl. 10 k.

1051. Rauda (Fritz). Die mittelalterliche Baukunst Bautzens. Hrsg. von der Oberlausitz. Gesellschaft der Wissenschaften zu Görlitz. Görlitz, H. Tzschaschel, 1905. In-8°, ix-99 p., avec fig., 6 pl. 4 m.

1052. Report on Historical MSS of Earl of Egmont. Vol. 1, part 1. London, Wyman, 1905. 1 s. 8 d.

1053. Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à l'École nationale des beaux-arts, du 5 au 8 avril 1904. Vingt-huitième session. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cie, 1904. In-8°, 849 p. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

1054. Reymond (Maxime). A propos du siège épiscopal d'Avenches. Berne, K. J. Wyss, 1905. In-8°, 6 p. (Extrait de *Anzeiger für schweizerische Geschichte,* 1905, Nr. 2.)

1055. Ricci (Corrado). Volterra. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1905. In-8°, 162 p., 5 fig. (Collezione di monografie illustrate, serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 18.) 4 l.

1056. Richmond (W. R.). Story of Somersetshire. New map of the county and 90 illust. of abbeys, churches, castles, manor, house and famous natives. London, Wake and Dean, 1905. In-8°, 308 p. 4 s. 6 d.

1057. Riemann (H.). Handbuch der Musikgeschichte. I. Bd. 2 Theil. Die Musik des Mittelalters (bis 1450). Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1905. In-8°, iv-374 p. 9 m.

1058. Robiony (Em.). L'abbazia di s. Benedetto in Alpe e l'archivio capitolare della basilica laurenziana di Firenze. Firenze, Bernardo Seeber, 1905. In-8°, 42 p.

1059. Rockhill (U. W.). China's Intercourse with Korea from 15th Century to 1895. London, Luzac, 1905. In-8°. 3 s. 6 d.

1060. Rolfs (Wilh.). Neapel. II. Baukunst und Bildnerei im Mittelalter und der Neuzeit. Leipzig, C. A. Seemann, 1905. In-8°, iii-227 p., 145 fig. et carte. (Berühmte Kunststätten, 30.) 4 m.

1061. Rose (Valent.). Verzeichniss der lateinischen Handschriften. II. Bd. Die Handschriften der kurfürstl. Bibliothek und der kurfürstl. Lande. 3 Abtlg. Berlin, A. Asher, 1905. In-4°, x p. et p. 1001-1522, avec carte. (Die Handschriften-Verzeichnisse der königl. Bibliothek zu Berlin, 13.) 24 m.

1062. Roserot (A.). Les abbayes du département de l'Aube. Abbayes de la Piété, de Radonvilliers (?), de Scellières, de Troyes (Notre-Dame-aux-Nonnains, Saint-Loup, Saint-Martin-ès-Aires) et du Val-des-Vignes. Additions et corrections à la « Gallia christiana », t. IV et XII, cinquième et dernière partie. Paris, Impr. nationale, 1905. In-8°, 48 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1905.)

1063. Roserot (A.). Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne. Besançon, impr. Jacquin, 1903. In-8°, 177 p., avec facsimilé. (Extrait du *Bibliographe moderne,* 1903-1905.)

1064 Roth (Vict.). Geschichte der deutschen Baukunst in Siebenbürgen. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905. Gr. in-8°, viii-127 p. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 64.)

1065. Rouchon (Ulysse). Les Fortifications et les maisons anciennes dans la ville du Puy. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 33 p. et grav. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

1066. Rudolph (Frdr.). Die Entwickelung der Landeshoheit in Kurtrier bis zur Mitte des 14. Jahrh. Trier, F. Lintz, 1905. In-8°, v-65 p. (Trierisches Archiv, V.) 2 m.

1067. Rudy (C.). The cathedrals of northern Spain : their history and their architecture, with much of interest concerning the bishops, rulers, and other personages identified with them. Boston, L. C. Page, 1906. In-12, 395 p. 2 s.

1068. Rupin (Ernest). Roc-Amadour (étude historique et archéologique). Préface de M. le comte Robert de Lasteyrie. Paris, Baranger

fils, 1904. Gr. in-8°, VIII-418 p., avec 120 grav., 12 pl. et 1 chromolithographie. 20 fr.

1069. SABBADINI (R.). Le scoperte dei codici latini et greci ne' secoli XIV e XV. Firenze, G. C. Sansoni, 1905. In-8°, IX-233 p. 5 l.

1070. SAHM (Wilh.). Geschichte der Pest in Ostpreussen. Publikation des Vereins f. die Geschichte von Ost- und Westpreussen. Leipzig, Duncker und Humblot, 1905. In-8° VIII-184 p. 4 m. 20.

1071. SAINT-CLAIR (E.-A. DE). Histoire généalogique de la famille de Saint-Clair et de ses alliances (France, Écosse). Paris, impr. Hardy et Bernard, 1905. In-8°, 112 p. et pl. en couleur.

1072. SAINT-VENANT (J. DE). Le Castelas de Belvezet (Gard). Caen, Delesques, 1905. In-8°, 15 p. et plan. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1905.)

1073. SALUTATI (Coluccio). Epistolario, a cura di Francesco Novati. Volume IV, parte I. Roma, tip. Forzani, 1905. In-8°, 271 p., 2 pl. (Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall' Istituto storico italiano. Epistolari, secolo XIV-XV, n° 18.)

1074. SCARTAZZINI (G. A.). Dantologia : vite ed opere di Dante Alighieri. Terza edizione, con ritocchi e giunte di N. Scarano. Milano, Ulrico Hoepli, 1905. In-16, XVI-424 p.

1075. SCHAUB (Frz.). Der Kampf gegen den Zinswucher, ungerechten Preis und unlauteren Handel im Mittelalter. Von Karl dem Grossen bis Papst Alexander III. Eine moralhistor. Untersuchung. Freiburg-i.-B., Herder, 1905. In-8°, XIII-218 p. 3 m.

1076. SCHLUMBERGER (Gustave). Quelques sceaux de l'Orient latin au moyen âge. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1905. In-8°, 21 p., avec grav. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIV.)

1077. SCHOLTEN (Rob.). Zur Geschichte der Stadt Cleve aus archivalischen Quellen. Cleve, F. Boss Wittwe, 1905. In-8°, XX-512 p. 7 m. 50.

1078. SCHÖNACH (Ludw.). Archivalische Studien zur Jugendgeschichte Kaiser Karls IV, I. Prag, I. G. Calve, 1905. In-4°, 42 p. (Extr. de *Mitteilungen d. Ver. f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen.*) 0 m. 60.

1079. SCHULTZE (Johs.). Die Urkunden Lothars III. Innsbruck, Wagner, 1905. In-8°, VI-139 p. 4 m. 50.

1080. Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis separatim editi. Annales Mettenses priores. Primum recognovit B. de Simson. Accedunt additamenta anna-

lium Mettensium posteriorum. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, xvii-119 p. 2 m.

1081. Secretan (Eugène). Aventicum, son passé et ses ruines. 1. Notice historique; 2. Guide sur le terrain; 3. Visite au musée. Nouvelle édition, remaniée par l'auteur et publiée par l'association « Pro Aventico ». Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1905. In-8°, viii-136 p., 1 pl., plan et carte. 2 fr. 50.

1082. Sieveking (Heinr.). Die Handlungsbücher der Medici. Wien, C. Gerold's Sohn, 1905. In-8°, 65 p. (Extrait de *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 1 m. 50.

1083. Simonet (Francisco Javier). Historia de los Mozárabes de España, deducida de los mejores y más auténticos testimonios de los escritores cristianos y árabes. Madrid, est. tip. de la viuda e hijos de M. Tello, 1905. In-fol., lviii-976 p. (Memorias de la R. Academia de la historia, XIII.) 25 p.

1084. Smeaton (W. H. Oliphant). The story of Edinburgh; il. by Herbert Railton and J. Ayton Symington. New York, Macmillan, 1905. In-12, xii-415 p. 2 s.

1085. Solati (Ben.). La poesia astrologica nel quattrocento, ricerche e studi. Firenze, G. C. Sansoni, 1906. In-8°, ix-319 p. 6 l.

1086. Stein (Henri). Une statuette d'argent offerte à la cathédrale du Puy en 1487. Caen, Delesques, 1905. In-8°, 9 p. (Extrait du *Compte-rendu du soixante et onzième congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

1087. Sternfeld (Rich.). Der Kardinal Johann Gaëtan Orsini (Papst Nikolaus III), 1244-1277. Ein Beitrag zur Geschichte der röm. Kurie in 13. Jahrh. Berlin, E. Ebering, 1905. In-8°, xxiii-375 p., tableau généalogique. (Historische Studien, 52.) 10 m.

1088. Stettiner (Rich.). Die illustrierten Prudentius-Handschriften. Tafelbd. Berlin, G. Grote, 1905. In-4°, 22 p., 695 fig. et 200 pl. 75 m.

1089. Stubbs (C. W.). Story of Cambridge. Illus. by Herbert Railton. London, Dent, 1905. In-12, 376 p. (Mediæval Towns.) 4 s. 6 d.

1090. Supplément au cartulaire des établissements religieux et civils du Boulonnais. Chartes diverses, par Roger Rodière. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1905. In-8°, 246 p. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. XIV.)

1091. Thietmar von Merseburg (Die Dresdner Handschrift der Chronik des Bischofs). Mit Unterstützung der Generaldirektion der kgl. sächs. Sammlgn. f. Kunst und Wissenschaft, der König-Johann-Stiftg. und

der Zentraldirektion der Monumenta Germaniae historica in Fksm. hrsg. (von Ludw. Schmidt). Dresden, F. und O. Brockmann's Nachf, 1905. G. in-8°, 385 pl., IV p. de texte. 300 m.

1092. TOMAS. Le Roman de Tristan. Poème du XII[e] siècle, publié par Joseph Bédier. T. II. Introduction. Paris, Firmin-Didot et C[ie], 1905. In-8°, 471 p. (Société des anciens textes français.) 12 fr.

1093. TORRE (Arnaldo DELLA). La Giovinezza di G. Boccaccio (1313-1341) : proposta d'una nuova chronologia. Città di Castello, S. Lapi, 1905. In-16, IX-359 p. (Collezione di opuscoli danteschi inediti o rari diretta da G. L. Passerini, voll. LXXIX-LXXXII.)

1094. TOUT (T. F.). History of England from the Accession of Henry III to the Death of Edward III (1216-1376). (Political History of England, vol. III.) London, Longmans, 1906. In-8°, 520 p. 7 s. 6 d.

1095. TRÉVÉDY (J.). Anne, comtesse de Laval, Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, et Pierre Landais, trésorier de Bretagne. Laval, veuve Goupil, 1905. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,* 2[e] série, t. XX.)

1096. ULRICH (Jak.). Proben der lateinischen Novellistik des Mittelalters. Ausgewählt und m. Anmerkgn. versehen. Leipzig, Renger, 1906. In-8°, IV-217 p. 4 m.

1097. Urkunden und Regesten (vatikanische) zur Geschichte Lothringens. Gesammelt und bearb. von Heinr. Volbert Sauerland. 2. Abtlg. Vom Anfange des Pontifikats Urbans V (20. V. 1342-24. XII. 1370). Metz, Gr. Scriba, 1905. Gr. in-8°, XIV-373 p. (Quellen zur lothringischen Geschichte. Documents de l'histoire de Lorraine, II.) 12 m.

1098. Urkundenbuch der Stadt Basel. Hrsg. von der histor. und antiquar. Gesellschaft zu Basel. 9. Bd. Bearb. von Rud. Thommen. II. Tl. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1905. Gr. in-8°, p. 201-525. 16 m. 40

1099. Urkundenbuch der Stadt Braunschweig. Im Auftrage der Stadtbehörden hrsg. von Ludw. Haenselmann und Heinr. Mack. III. Bd. MCCCXXI-MCCCXL. 3. Abth. Register und Pläne. Berlin, C. A. Schwetschke und Sohn, 1905. Gr. in-8°, XIII p. et p. 529-731, 2 plans. 11 m. 20.

1100. Urkundenbuch der Stadt Goslar und der in und bei Goslar belegenen geistlichen Stiftungen. Bearb. von Geo. Bode. 4. Tl. (1336-1365). Mit 8 Siegeltaf. Halle, O. Hendel, 1905. In-8°, XXXV-831 p. (Geschichtsquellen der Prov. Sachsen und angrenzender Gebiete, 22.) 18 m.

1101. Urkundenbuch des Klosters Neuenwalde. Im Auftrage des

Stader Vereins f. Geschichte und Altertümer und m. Unterstützung der brem. Ritterschaft bearb. von H. Rüther. Hannover, Hahn, 1905. In-8°, VII-390 p., 5 pl., 1 carte. 7 m. 50.

1102. Vacant (A.), Mangenot (E.). Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire. Fasc. 12 à 17. Paris, Letouzey et Ané, 1905. Gr. in-8° à 2 col., col. 715 à 2550.

1103. Vallée (Eugène). Notes généalogiques sur la famille d'Illiers (Beauce, Perche, Maine, Vendômois). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, 124 p.

1104. Valon (Ludovic de). Le Prieuré de Catus (essai historique et archéologique). Brive, impr. Roche, 1905. In-8°, 258 p., avec fig. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1904-1905. T. XXVI, 2e, 3e et 4e livr.; t. XXVII, 1re livr.)

1105. Van Wintershoven (E.). Recluseries et ermitages dans l'ancien diocèse de Liège. Notes pouvant servir à l'histoire religieuse de notre pays. Tongres, impr. Collée, 1905. In-8°, 69 p. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXX.)

1106. Venešević (V. N.). Kanoničeskiĭ sbornik XIV titular zo vtoroĭ četverti VII věka do 883 g. k. drevněĭšeĭ istorii istočnikov prava grekovostočnoĭ cerkvi. [Sources du droit canonique de l'église gréco-orientale, 2e quart du VIIe siècle-883.] Saint-Pétersbourg, 1905. In-8°, XIII-335 p. 4 r.

1107. Walther's von der Vogelweide Gedichte. Hrsg. von Herm. Paul. 3. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, IV-209 p. (Altdeutsche Texbibliothek, 1.) 2 m.

1108. Wäschke. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchives zu Zerbst aus den J. 1401-1500. 6. Heft. Dessau, C. Dünnhaupt, 1905. Gr. in-8°, p. 341-288. 1 m.

1109. Weber (Armand). Essai de bibliographie verviétoise. Troisième volume. Verviers, impr. F. Feguenne, 1905. In-8°, 410 p. (Publication de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.)

1110. Wenck (Karl). Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen. Im Anh. urkundliche Beiträge zur Geschichte der Erwerbung Lyons f. Frankreich. Marburg, N. G. Elwert, 1905. In-4°, 74 p. 2 m. 50.

1111. Wessely (C.). Corpus papyrorum Hermopolitanorum. I. Tl. Leipzig, E. Avenarius, 1904. In-4°, XXVI p. et 86 autogr. (Studien zur Palaeographie und Papyruskunde, V.) 12 m.

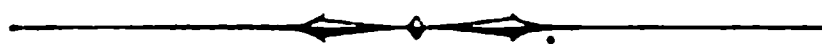
1112. Witkowski (G. J.). Les Médecins au théâtre, de l'antiquité au xviie siècle. Paris, Maloine, 1905. In-18 jésus, iii-573 p. et grav. (Bibliothèque de curiosités et singularités médicales.)

1113. Wolfram von Eschenbach. Hrsg. von Alb. Leitzmann. 4. Heft. Willehalm. Buch I bis V. Halle, M. Niemeyer, 1905. In-8°, xv-210 p. (Altdeutsche Textbibliothek, 15.) 2 m.

1114. Wooldridge (H. E.). Oxford History of Music. Vol. 2. Polyphonic Period. Part 2. Method of musical art, 1300-1600. London, Frowde, 1905. In-8°, 517 p. 15 s.

1115. Wustmann (Ernst). Geschichte der Stadt Leipzig. Bilder und Studien. 1. Bd. Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1905. In-8°, 552 p., 32 fig. 10 m.

1116. Zakrzewski (Z.). Studya do numizmatyki xi w. [Études sur la numismatique du xie siècle.] Kraków, W. L. Anczyc, 1905. In-8°, 20 p. (Extrait du *Wiad. numizm. archeol.*)



CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Par arrêté ministériel, en date du 2 décembre 1905, notre confrère M. Louis Jacob a été nommé attaché à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères.

— Par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 1905, notre confrère M. Claudon a été nommé archiviste de la Côte-d'Or.

— Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1905, notre confrère M. Eugène Deprez a été nommé archiviste du Pas-de-Calais.

— Notre confrère M. André Lesort a été chargé d'un cours d'archéologie du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

— Dans le discours prononcé par M. Max. Collignon, président, à la séance annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le vendredi 17 novembre, nous relevons les passages suivants qui intéressent plusieurs de nos confrères :

« M. Jules Gauthier comptait, depuis 1903, parmi nos correspondants français. Il est mort récemment en pleine activité. Il avait rempli longtemps les fonctions d'archiviste du département du Doubs, et c'est à l'histoire de la Franche-Comté qu'il avait voué toutes ses prédilections. Il interrogeait avec la même curiosité et le même esprit critique les vestiges romains, les nécropoles burgondes et les chartes du moyen âge relatives au passé d'une province riche en souvenirs. On lui doit de nombreuses et savantes études publiées dans les *Mémoires* de l'Académie de Besançon. . . . .

« La seconde médaille (des Antiquités nationales) a été décernée à M. Étienne Clouzot, pour un volume intitulé : *les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du Xe siècle à la fin du XVIe siècle.* On attribuait jusqu'ici à des ingénieurs hollandais, appelés par Henri IV, l'assèchement des marais qui formaient une sorte de lagune en face de l'île de Ré. C'est le mérite de M. Clouzot d'avoir rectifié une erreur courante dans ce travail, dont votre commission a apprécié la nouveauté. Les archives des abbayes poitevines ont fourni à l'auteur les documents à l'aide desquels il démontre que la conquête de ces terres submergées par les eaux fut entreprise dès le xe siècle. Elle fut l'œuvre des moines

établis dans la région : Bénédictins, Cisterciens et Templiers. Trente abbayes s'étaient réunies, on serait tenté de dire syndiquées, pour assumer la charge et la direction des travaux. Les frères lais se mettaient à la tête des équipes de paysans qui creusaient des canaux et établissaient des digues et des écluses. Les terrains ainsi asséchés et défrichés étaient ensuite pris à bail par les cultivateurs; on faisait pousser le blé, les fèves et la vigne sur ce sol disputé aux envahissements de la mer. Il en fut ainsi jusqu'au milieu du xve siècle. C'est seulement après une assez longue période d'abandon, au commencement du xviie siècle, que des ingénieurs hollandais vinrent rétablir une œuvre dont le temps avait effacé les traces. Il faut remercier M. Clouzot d'avoir reconquis sur l'oubli un curieux chapitre de notre histoire provinciale. . . . .

« La deuxième mention a été donnée à M. Musset pour ses trois ouvrages intitulés : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely; Histoire de la Grâce-Dieu* et *Documents inédits sur l'histoire de la ville de Pons*. On ne possédait que trois copies modernes du cartulaire de Saint-Jean-d'Angely. L'éditeur a accompli une tâche ardue en s'efforçant de rétablir l'ordre des notices, en y joignant des commentaires et des notes et en complétant son travail par une histoire de l'abbaye. Quant aux deux autres ouvrages, ils constituent de fort bons livres d'histoire locale, où l'on retrouve toute la conscience du savant qui a collaboré utilement aux *Mémoires de la Société historique de Saintonge et d'Aunis*. . . . .

« On sait toute l'importance que vous attachez aux prix fondés par le baron Gobert pour récompenser les deux ouvrages « les plus savants « et les plus profonds » sur l'histoire de France ou sur des sujets qui s'y rattachent. Le premier prix Gobert a été décerné cette année à une œuvre de longue haleine, qui, suivant l'expression du juge le plus autorisé en matière d'études médiévales, constitue « un des recueils diplo« matiques les plus considérables qui aient été entrepris de nos jours « en France ». C'est le *Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,* publié en quatre grands volumes in-folio, de 1894 à 1905, par M. J. Delaville Le Roulx. L'auteur s'est proposé de recueillir et de publier les documents importants relatifs à l'histoire de l'ordre des Hospitaliers, depuis ses origines jusqu'en 1310. Ils comprennent toutes les pièces qui ont trait à sa première organisation : celles qui émanent des grands dignitaires; celles qui furent données aux Hospitaliers par les papes, les empereurs, les rois, les princes et grands feudataires; celles qui précisent la fondation des commanderies; celles qui concernent les rapports de l'ordre avec les autorités laïques ou ecclésiastiques, enfin les règles, statuts et usages des Hospitaliers. Au total, 4,912 pièces, recueillies, au prix de recherches multipliées sur tous les points de l'Europe, dans les bibliothèques et les archives, sont désormais mises à

la disposition des érudits. Une longue introduction, une table alphabétique complètent ce travail, véritable monument d'érudition élevé avec autant de patience que de succès. M. Delaville Le Roulx n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de mettre en œuvre cette riche série de documents. Il l'a fait lui-même dans un volume intitulé : *les Hospitaliers en Terre sainte et à Chypre*, ouvrage d'une lecture facile, où la science se fait discrète et avenante, et qui s'adresse à un public étendu. Sans doute les recherches de M. Delaville Le Roulx dépassent de beaucoup le cadre de notre histoire nationale. Mais l'Académie ne s'est pas arrêtée à cette objection, car la France tient une grande place dans l'histoire de l'ordre des Hospitaliers, et l'on ne saurait d'ailleurs, à tous égards, trop affirmer la solidarité de notre pays avec l'Orient latin. L'Académie a donc ratifié le vote unanime de la commission.

« Le second prix a été maintenu à M. Alfred Richard, qui l'avait obtenu l'an dernier, pour son *Histoire des comtes de Poitou*. Dans l'intérêt des hautes études historiques, l'Académie aurait souhaité que la lutte fût plus vive et que M. Richard eût affaire à des concurrents plus redoutables. Elle trouve au moins l'occasion de témoigner en quelle estime elle tient cet ouvrage qui, dans le précédent concours, avait disputé le premier rang à celui de M. Ferdinand Lot. . . . .

« Le prix extraordinaire biennal de 3,000 fr., institué sur les arrérages de la fondation Bordin, devait être décerné au meilleur mémoire manuscrit sur un sujet proposé par l'Académie : l'examen critique des trois derniers livres du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Un seul mémoire a été présenté. En lui attribuant le prix dans sa totalité, la commission a loué la sûreté de la méthode, la précision des recherches et la valeur de l'introduction générale qui le précède. Elle avait cependant remarqué l'absence d'un chapitre final. C'est que l'auteur, M. Molinier, professeur à l'École des chartes, a été frappé par la mort en plein travail; elle a enlevé trop tôt à la science un de ses meilleurs ouvriers. »

— Dans le *Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, lu par M. E. Pottier et approuvé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 20 octobre 1905, le passage suivant est consacré aux travaux de notre confrère M. Georges Périnelle :

« Très considérable aussi est le mémoire de M. Georges Périnelle, pensionnaire de seconde année : *Étude sur les relations diplomatiques de Louis XI avec le duché de Savoie*. Pourtant, ce n'est encore qu'un « essai », car pour justifier son titre l'auteur devrait conduire son exposé jusqu'en 1483, et il s'arrête à moitié chemin, en 1472. Il lui faudrait consulter beaucoup de documents dans les archives et les bibliothèques de France. Ce qu'il nous donne, c'est plus simplement le résultat de ses recherches dans les deux dépôts italiens de Turin et de Milan. La

commission est heureuse de reconnaître que ces documents nouveaux jettent une vive lumière sur une partie peu connue de l'administration de Louis XI.

« Comme d'habitude, le roi abuse de sa force à l'égard des Savoyards, et sa politique est toute de fourberie. Le faible et maladif Amédée IX ne serait pas de taille à lui résister. Mais ce qui est piquant dans cette histoire, c'est que Louis XI trouve un adversaire digne de lui dans sa propre sœur, Yolande de France, mariée au duc de Savoie, qui se défend avec adresse et n'hésite pas à conclure alliance avec les ennemis de la France, en particulier avec Charles le Téméraire. Le roi n'a pas toujours le dessus dans ces intrigues, et la période de 1467 avec les années qui suivent marque un recul sensible de l'influence française en Savoie. Le récit intéressant de M. Périnelle est accompagné de soixante-cinq pièces justificatives, toutes empruntées au riche dépôt des archives d'État de Milan. Parmi ces pièces diplomatiques de premier ordre, il convient de signaler surtout une lettre de Louis XI à Galéas-Marie Sforza en date du 18 novembre 1469 ; elle a échappé aux éditeurs de la correspondance du roi publiée pour la Société de l'Histoire de France. »

— Notre confrère M. André Walckenaer, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, est mort à Paris, le 22 novembre dernier, dans sa trente-neuvième année. Sorti en 1890 de l'École des chartes avec une thèse sur *Louis Ier, duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc (1364-1380)*, il était entré presque aussitôt à la bibliothèque Mazarine. La délicatesse de sa santé l'avait détourné d'entreprendre aucune publication ; mais ceux de nos confrères qui l'ont le plus approché et le mieux connu ont apprécié chez lui, en même temps que l'aménité du caractère et la sûreté des affections, des qualités intellectuelles et des connaissances littéraires étendues.

GUSTAVE SAIGE.

Notre confrère M. Gustave Saige, archiviste honoraire aux Archives nationales, conservateur des archives du palais de Monaco, est décédé subitement dans cette ville, le 5 décembre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. En attendant la publication prochaine par des mains amies d'une notice sur la vie et les œuvres de notre regretté confrère, on nous permettra de reproduire le texte du discours prononcé à ses obsèques par notre confrère M. Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes :

« C'est avec une profonde émotion que je viens, au nom de ses camarades de l'École des chartes et des archives de France, autant qu'en

mon nom personnel, dire un suprême adieu à l'homme de cœur et d'esprit qui fut mon collègue et ami regretté Gustave Saige.

« Des relations, nouées il y a près d'un quart de siècle, — à l'époque où, nouveaux venus tous deux sur la Côte d'azur, nous étions appelés à fournir dans le voisinage l'un de l'autre la même carrière, — s'étaient bien vite transformées en une étroite fraternité d'âme.

« Pouvait-il en être autrement? Dans ce pays des Mille et une nuits, où le soleil et les plaisirs font une si rude concurrence aux choses de l'esprit, isolés tout à coup du milieu intellectuel où nous avions vécu jusqu'alors, nous sentions le besoin de nous rapprocher, de nous communiquer nos projets d'études, de nous encourager mutuellement au travail.

« Puis, — est-ce utile de le dire? — moi qui quittais à peine les bancs de l'École, vous l'avez deviné, Messieurs, dès la première rencontre, j'avais été séduit par l'irrésistible charme d'un homme merveilleusement doué, en pleine possession de ses facultés (il avait alors quarante-trois ans), qui mettait sans compter au service d'un jeune camarade les trésors d'une science inépuisable et l'expérience d'une pratique du monde déjà longue.

« Sorti de l'École des chartes en 1862, en compagnie de Paul Viollet, aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions, et de Gaston Paris, qui à ce titre joignit celui de membre de l'Académie française, Gustave Saige ne fut pas indigne de ses éminents confrères. Archiviste honoraire aux Archives nationales, où il consacra près de vingt ans à des études fort appréciées des érudits, membre non résidant du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier de Saint-Charles, décoré de nombreux ordres par les hôtes illustres de son auguste souverain, l'archiviste de la principauté de Monaco avait obtenu, il y a dix ans, le plus beau titre qui puisse couronner la carrière d'un savant habitant loin de Paris : il était correspondant de l'Institut.

« S. Exc. M. le Gouverneur général vient de vous dire les éminentes qualités du fonctionnaire; pour moi, je veux payer un tribut de regret et d'admiration à l'érudit, au chercheur infatigable, à l'éminent historien qui laissera dans ce beau pays qu'il a tant aimé une trace lumineuse.

« Quand, en 1880, notre ami fut appelé à la direction des archives du palais par la confiance d'un prince ami des lettres, les collections historiques de Monaco ne formaient qu'une masse confuse; les bouleversements révolutionnaires en étaient la cause.

« Avec l'expérience rapportée de l'hôtel Soubise, il mesura bien vite l'étendue des découvertes que réservait l'exploration méthodique de ce précieux dépôt.

« Huit années furent consacrées à cette besogne, huit années d'un labeur opiniâtre, mais qui trouva en lui-même sa récompense; car, parmi les parchemins et les papiers jaunis par les siècles, chaque jour se produisirent de nouvelles trouvailles.

« L'ordre était établi. Un autre se serait peut-être contenté de vivre en dilettante au milieu de ces richesses scientifiques et de jouir d'un repos d'ailleurs bien gagné, en disant comme le berger de Virgile : *Deus nobis hæc otia fecit.*

« Loin de là. Ces richesses que l'archiviste avait rassemblées, l'historien voulut les mettre en pleine lumière.

« Au prince Charles III, de vénérée mémoire, revient le grand mérite d'avoir compris tout l'intérêt de l'œuvre à entreprendre et d'en avoir libéralement assumé la charge; il s'est ainsi créé un titre inoubliable à la reconnaissance des amis de l'histoire. S. A. S. le prince Albert devait tenir à honneur d'inscrire son nom à côté du nom de son auguste père, lui qui, à l'époque où il n'avait encore que le titre de prince héréditaire, était déjà l'un des pionniers les plus vaillants et les plus populaires de la science, à l'avant-garde de laquelle il marche glorieusement aujourd'hui.

« Le but de Gustave Saige était de faire connaître au public les documents les plus précieux des trois grandes maisons dont les princes de Monaco sont héritiers ou représentants : les Grimaldi, les Mazarin, les Matignon. Documents relatifs à l'histoire de la principauté de Monaco, trésor des chartes du comté de Rethel provenant des ducs de Mazarin, correspondance du maréchal de Matignon, gouverneur de la Guyenne pendant les guerres de religion, telles étaient, — j'en passe, et d'excellentes, — les trois grandes publications qu'il s'agissait pour lui de mener à bien.

« Il en a exposé lui-même avec clarté tout l'intérêt. Tandis que la première série devait révéler une suite inattendue d'instruments diplomatiques, de mémoires, de correspondances politiques destinées à jeter un jour nouveau sur l'histoire des Alpes-Maritimes et de la Rivière du Ponent, la seconde devait faire revivre l'un des plus précieux chartriers féodaux du nord de la France, chartrier dont on déplorait la perte depuis plus d'un siècle; la troisième enfin, comprenant plus de huit mille lettres, émanées de la plupart des hommes politiques de la seconde moitié du XVIe siècle avec lesquels, par sa charge, le maréchal de Matignon se trouvait en rapport, était appelée à constituer un appoint des plus intéressants à l'histoire de cette période.

« La partie la plus considérable à la fois et la plus originale de cette œuvre, — celle où il a exposé l'importance du rôle joué par Monaco, durant plusieurs siècles, dans les événements politiques de l'Europe méridionale, — serait complètement terminée, si notre savant ami avait vécu quelques semaines encore.

« La mort implacable, qui est venue inopinément le frapper à sa table de travail, ne lui a pas permis d'achever la publication d'un recueil de documents dont, plus que tout autre, j'attendais avec impatience l'apparition, car il concerne des villes aujourd'hui comprises dans le département des Alpes-Maritimes, la Turbie, Roquebrune et Menton, dont la seigneurie appartenait jadis aux princes de Monaco. Je souhaite qu'une main pieuse, ramassant la plume qu'il a laissée tomber, corrige les dernières épreuves de cet ouvrage, afin que rien ne manque au monument élevé par lui à la gloire de sa seconde patrie.

« Tu as bien vécu, ami, ta vie terrestre, qui, hélas! n'a pas été exempte de cruelles souffrances; aussi ai-je l'intime conviction que, dans cette vie de l'au-delà, à laquelle tu croyais fermement, et dont le mystère, insondable pour nous, n'existe plus pour toi, tu obtiendras, que dis-je? tu as obtenu déjà la récompense promise à ceux qui ont fait tout leur devoir ici-bas.

« Adieu, Gustave Saige, adieu, ou plutôt au revoir! »

BERNARD PROST.

Notre confrère M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et archives, emporté en quelques jours par une cruelle maladie, à l'âge de cinquante-six ans, est décédé à Paris le 8 décembre dernier. Nous reproduisons aujourd'hui, en attendant la publication prochaine d'une notice sur notre regretté confrère, les paroles d'adieu prononcées à ses obsèques, au nom du ministre de l'Instruction publique, par M. Charles Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur :

« Au nom de M. le ministre de l'Instruction publique, au nom de tous ceux qui ont été les collègues, les collaborateurs et les amis de Bernard Prost, j'ai le triste devoir de lui dire un dernier adieu et de rappeler en quelques mots les services qu'il a rendus à la science et à l'administration.

« Il était né le 25 juillet 1849 à Clairvaux, dans le Jura. Il entra à l'École des chartes en 1866. Il y apprit comment on doit étudier l'histoire de notre pays; il y apprit aussi comment on doit l'aimer et le servir aux jours d'épreuves; du mois d'août 1870 au mois de mai 1871, il fut sergent au 55e régiment de mobiles. Il avait le culte de la petite comme de la grande patrie; Franc-Comtois de cœur, il fit toujours dans ses travaux une large part aux recherches d'histoire locale et il commença par leur consacrer sa thèse d'archiviste paléographe qui fut une introduction au *Cartulaire de Baume-les-Dames*. Par une heureuse fortune, ce fut aussi dans son pays que commença sa carrière administrative; il fut jusqu'en 1880 archiviste du Jura. A cette date, il devint

rédacteur à la direction des archives départementales au ministère de l'Intérieur. Il passa au ministère de l'Instruction publique lorsque ce service y fut transféré et fut nommé sous-chef de bureau en 1887. Son directeur écrivait de lui : « M. Prost, qui a un mérite très réel, que « M. Quicherat, juge sévère, on le sait, déclarait un homme rare « parmi les archivistes, aurait droit à une situation infiniment moins « modeste que celle qu'il occupe. »

« Cette situation, il l'attendit jusqu'en 1896. Ce fut alors qu'il devint inspecteur général des bibliothèques et des archives. La lettre que le ministre lui adressa à cette occasion montre le cas qu'on faisait de lui et les services qu'on attendait de son savoir et de son zèle. « Votre « compétence spéciale comme archéologue et comme archiviste, lui « disait-il, vos connaissances bibliographiques vous désignaient parti« culièrement à mon choix. J'ai la confiance que je puis compter sur « votre zèle en toutes circonstances et surtout que vous stimulerez avec « profit tous les efforts faits depuis plusieurs années en vue d'améliorer « et de créer des musées d'archéologie. »

« La tâche était délicate. On sait combien en France la situation des dépôts d'archives et des bibliothèques publiques est encore, à certains égards, mal définie; c'est d'eux-mêmes plus que des règlements que les inspecteurs généraux peuvent tirer l'autorité qu'ils exercent; il y faut donc, dans les relations avec les autorités et le personnel, non seulement le crédit que donnent la compétence scientifique et la fonction administrative, mais du tact, une patience obstinée et conciliante, des qualités de diplomate. Bernard Prost s'acquittait de cette mission avec un rare succès. Il évitait de soulever inutilement des conflits d'attributions, de provoquer et de heurter les résistances; capable de fermeté quand il le fallait, il préférait recourir aux causeries, où on peut dissiper les défiances et convaincre peu à peu l'interlocuteur de l'utilité d'une mesure qu'on aurait vainement cherché à lui imposer. L'administration perd en lui un collaborateur tout à la fois très actif, très expérimenté et très habile.

« La science perd beaucoup aussi. Pendant son séjour aux archives du Jura, il avait publié d'importants travaux d'histoire provinciale (*Documents pour servir à l'histoire de la viticulture en Franche-Comté; Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté; Journal de Guillaume Durand, chirurgien à Poligny de 1610 à 1623*, etc.). Il ne les abandonna point dans la suite, et l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Jura antérieures à 1790*, qui parut plus tard, fut en grande partie son œuvre. De bonne heure se marquait aussi sa prédilection pour les recherches d'art et d'archéologie. Parmi ses nombreux travaux, que je ne puis tous énumérer ici, il n'en est pas de plus important que les *Inventaires mobiliers et Extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, qui seront un trésor de renseigne-

ments pour l'histoire de la société et des arts. Il s'en occupait depuis longtemps, apportant dans ses recherches une méthode rigoureuse et le souci scrupuleux de l'exactitude, et il en avait commencé la publication.

« Telle fut cette vie très simple, très digne, toute consacrée au travail et au devoir. Ce fut celle d'un homme de vive intelligence, d'âme délicate, de caractère droit et loyal. Puisse sa veuve, si cruellement frappée, trouver du moins quelque consolation dans le souvenir des sympathies qu'il inspirait à tous ceux qui l'ont connu, dans l'expression de la douleur que leur cause cette mort prématurée. »

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS.

L'Association amicale professionnelle des archivistes français, fondée l'an dernier, a tenu le 15 juin 1905 sa deuxième assemblée générale sous la présidence de notre confrère M. Prudhomme, archiviste de l'Isère.

Après l'adoption d'un ordre du jour remerciant le ministre de l'Instruction publique et le directeur des Archives de la nomination d'une commission chargée d'étudier les questions relatives à l'organisation du service des archives et des bibliothèques, et exprimant sa confiance en cette commission; après l'adoption d'un vœu relatif à la représentation dans cette commission des archivistes départementaux, l'assemblée a discuté et adopté les statuts suivants :

I. Il est formé une Association amicale professionnelle des archivistes français, fondée le 15 juin 1905; elle a pour objet de créer et d'entretenir des relations permanentes entre ses membres, tout particulièrement en vue d'étudier les questions professionnelles qui les intéressent et d'en poursuivre la solution par les voies légales.

II. Sont admises à faire partie de l'Association toutes les personnes ayant rempli ou remplissant des fonctions d'archiviste pour le compte de l'État, des départements, des communes, des hospices et autres établissements publics, à condition de se faire présenter par deux membres au secrétariat de l'Association et de payer la cotisation indiquée à l'article III.

III. La cotisation annuelle est fixée à un franc; elle est destinée à couvrir les menus frais d'impression, de bureau et de poste.

IV. L'Association est administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier. Le bureau est nommé pour trois ans et rééligible, à l'exception du président sortant.

V. Le siège de l'Association est établi au domicile du secrétaire.

VI. L'assemblée générale des membres de l'Association a lieu une fois par an, à une époque qui sera déterminée par le bureau, ou chaque fois que le bureau le jugera nécessaire, ou encore à la demande écrite de dix membres au moins.

VII. Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites.

VIII. A chaque assemblée générale, le trésorier rendra compte de l'emploi des fonds de la Société.

IX. Les statuts ne pourront être modifiés qu'en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, à condition que ceux-ci forment au moins le quart des membres inscrits.

X. En cas de dissolution de l'Association, les fonds restant en caisse seront versés à la Société de secours de l'École des chartes ou à une œuvre analogue de bienfaisance.

L'assemblée a ensuite élu le bureau de l'Association, qui se trouve ainsi composé : *Président,* M. A. Prudhomme; *Vice-président,* M. H. Stein; *Secrétaire,* M. H. Courteault; *Trésorier,* M. R. Villepelet.

Puis elle a adopté les vœux suivants :

I. Que les employés des archives ne pourront être nommés, quelles que soient leurs fonctions, que sur la proposition de l'archiviste.

II. Qu'au point de vue des obligations militaires dans la réserve et dans la territoriale, les archivistes des départements soient traités comme les autres chefs de service départementaux et comme les chefs de division des préfectures, c'est-à-dire qu'ils soient classés parmi les non disponibles en temps de paix (au même titre, par exemple, que l'inspecteur du service de l'assistance publique, l'agent voyer en chef, le directeur de l'asile d'aliénés, etc.).

III. Que les règlements relatifs aux retraites départementales soient unifiés et que les archivistes des départements, en changeant de poste, conservent tous les droits acquis à la retraite.

IV. Les archivistes français réunis en assemblée générale le 14 juin 1905, après avoir examiné séparément la question du personnel des archives départementales, renouvelant et complétant la délibération prise par eux dans leur réunion du 10 avril 1904, au sujet du projet de loi portant nationalisation du service des archives, projet déposé à la Chambre des députés le 8 février 1904;

Considérant que si, en principe, la nationalisation de ce service est désirable au double point de vue des intérêts du personnel et des intérêts scientifiques, la réalisation de cette réforme, avec l'organisation présente des pouvoirs publics, est de nature à soulever de nombreuses difficultés, et qu'elle n'apparait possible, en l'état actuel, que dans un avenir extrêmement éloigné;

Estimant que, pour aboutir à un résultat pratique dans un bref délai, il y a lieu de ne pas poursuivre uniquement la nationalisation du service, mais de rechercher une solution, sinon définitive, au moins tran-

sitoire, qui, sans toucher aux prérogatives des Conseils généraux et sans recourir à la mesure radicale de la nationalisation complète, permette de donner en partie satisfaction aux revendications légitimes du personnel des archives départementales;

Dans ces conditions, la réunion,

Considérant :

Que les archivistes départementaux, dépositaires et gardiens des documents administratifs modernes appartenant aux départements, sont les auxiliaires des préfets et des Conseils généraux en matière administrative;

Que, d'autre part, conservateurs des documents historiques provenant des anciennes administrations et des établissements supprimés, appartenant à l'État, chargés du classement et de l'inventaire de ces collections, sous la direction exclusive de l'administration centrale, ils sont en cette qualité les auxiliaires scientifiques du ministère de l'Instruction publique;

Qu'ils sont par conséquent en même temps des agents départementaux et des agents nationaux;

Que cette situation double, si elle présente parfois quelques inconvénients, n'en est pas moins inévitable; qu'elle résulte des attributions des archivistes, et de la force même des choses; et qu'elle subsistera sans aucun doute tant que durera l'organisation départementale actuellement en vigueur;

Considérant :

Que, jusqu'à ce jour, les départements seuls ont participé à la rémunération des services rendus par les archivistes départementaux;

Qu'il serait équitable que l'État, dirigeant les travaux de ces fonctionnaires et leur imposant ses prescriptions, vînt fournir de son côté une contribution légitime à leurs traitements, en général insuffisants;

Qu'il est naturel que les archivistes, fonctionnaires en partie départementaux, en partie nationaux, soient rétribués en partie par les départements, en partie par l'État;

Émet le vœu :

Que le principe de la participation de l'État aux traitements des archivistes départementaux soit accepté par le Parlement et inséré dans la loi de finances;

Qu'un crédit avec cette affectation soit inscrit annuellement au budget national et mis à la disposition du ministre de l'Instruction publique et de la direction des archives; ce crédit devant servir à suppléer à l'insuffisance des traitements des archivistes départementaux, à permettre à la direction centrale de donner une sanction effective aux blâmes ou aux éloges mérités par ces fonctionnaires, enfin à constituer pour eux des classes personnelles, réalisant le système de l'avancement sur place, si éminemment désirable et si nécessaire en l'es-

pèce; que, comme conséquence du principe de la participation de l'État et des départements aux traitements des archivistes, les nominations ne puissent être faites qu'après accord des deux parties, l'État et le département représentés l'un par le directeur des Archives, l'autre par le préfet;

Enfin, dans le cas où le système d'avancement sur place ne pourrait être appliqué et où un fonctionnaire serait appelé à changer de résidence, que les mesures utiles soient prises pour que les droits à la retraite acquis par lui dans le département d'où il sort ne soient pas entièrement perdus et puissent lui être conservés dans le département où il entre, soit par le reversement d'une caisse à l'autre, soit par tout autre moyen à déterminer;

Adresse l'expression de sa gratitude à M. le ministre de l'Instruction publique pour l'intérêt qu'il a manifesté récemment au corps des archivistes et bibliothécaires, en constituant, par son arrêté du 26 mai 1905, une commission spéciale chargée d'étudier la réorganisation du service des archives et des bibliothèques,

Et affirme sa confiance dans les sentiments d'équité des membres composant cette commission et dans la sollicitude éclairée de M. le directeur des Archives.

LA RÉFORME DES BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE.

Première lettre au directeur du « Temps[1] ».

Monsieur le directeur,

M. G. Deville, député, a déposé, le 8 février 1904[2], une proposition de loi pour la « réorganisation des archives de France » qui, par une de ses dispositions accessoires, — transformation de l'Ecole des chartes en école professionnelle des archivistes *et des bibliothécaires,* — engage de biais et tranche sur un point capital (peut-être par mégarde) le problème de la réforme des bibliothèques en France. On l'a si bien compris que la grande commission instituée, l'été dernier, par M. le ministre de l'Instruction publique pour étudier ce projet, s'est divisée spontanément en deux sous-commissions : archives et bibliothèques[3].

1. Notre confrère M. Ch.-V. Langlois a bien voulu nous autoriser à reproduire ces deux lettres, qui ont paru dans le journal *le Temps* des 27 décembre 1905 et 10 janvier 1906.

2. Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXV, p. 290, et t. LXVI, p. 473.

3. La sous-commission des *Archives* a élu comme président M. Cochery, ancien ministre, et, comme rapporteur, M. Aulard, professeur à l'Université de Paris.

Une occasion unique a été ainsi offerte aux hommes les plus compétents, administrateurs et savants, de considérer comme il convient, c'est-à-dire dans son ensemble et à fond, le problème des bibliothèques, qui est très grave.

La condition des bibliothécaires, en France, laisse beaucoup à désirer. Et voici pourquoi.

Le métier de bibliothécaire n'est pas encore, dans notre pays, une profession réglée, avec des droits, des garanties et des devoirs définis, comme le sont depuis longtemps les professions d'enseignement. Ce n'est pas une véritable carrière. On y entre, on y avance n'importe comment; et on n'y est pas toujours payé en proportion du travail accompli.

Pas de recrutement uniforme à la base. — Il n'y a qu'une seule catégorie d'établissements, les bibliothèques universitaires, où l'on n'est admis à exercer les fonctions de bibliothécaire qu'à la suite d'un concours sérieux (depuis 1893). A l'entrée de la plupart des autres bibliothèques sont disposées des barrières dont le niveau varie, mais qui sont en général fictives : examen de la Bibliothèque nationale, dont sont dispensés les anciens élèves diplômés de l'École des chartes et de l'École des langues orientales; examen pour les candidats aux fonctions de bibliothécaire dans les « bibliothèques classées » (depuis 1898); concours spéciaux à l'occasion de vacances dans telle ou telle bibliothèque municipale. Enfin, il existe encore des établissements où le simulacre même d'une barrière fait défaut, de sorte que le premier venu, sans certificats d'éducation générale ou de préparation technique, peut y être installé d'emblée.

Pas d'avancement régulier. — Nulle part, même à la Bibliothèque nationale ou dans les bibliothèques universitaires, il n'existe de proportion fixe entre l'avancement au choix et l'avancement à l'ancienneté. C'est donc le régime de l'arbitraire, tempéré par la justice des chefs. Mais les chefs sont assez souvent choisis, comme on sait, en dehors de la profession, parmi les personnes que l'homme politique qui détient le pouvoir de nommer au moment où des vacances se produisent désire (ou doit) pourvoir. Cette circonstance n'empêche pas les chefs d'être clairvoyants et justes, cela va de soi; car il peut arriver que ces juges improvisés de la hiérarchie soient de très bons esprits; mais elle est de nature à démoraliser les gens du métier, parce qu'elle diminue très sensiblement leurs chances d'obtenir, en les méritant, les plus hautes situations que la carrière comporte. Les carrières organisées diffèrent précisément de celles qui ne le sont pas en ce que les personnages qui les dirigent y ont d'abord fait leurs preuves.

M. L. Delisle, membre de l'Institut, a été élu président de la sous-commission des *Bibliothèques*.

Pas de rémunération rationnelle du travail. — Ce n'est pas à dire seulement que le travail des bibliothécaires est en général mal payé, surtout en bas de la hiérarchie. Il est, en effet, mal payé : qu'il suffise de marquer que, à la Bibliothèque nationale, les débutants restent, pendant des années, au traitement de 1,800 francs; il y a maintenant, dans cet établissement, une douzaine de fonctionnaires à 1,800 francs, dont plusieurs ont plus de six ans de service et de trente ans d'âge. Mais le fait le plus regrettable, c'est encore l'inégalité de bibliothèque à bibliothèque. Il y a des bibliothèques où le personnel ne fait pas grand'chose, soit qu'il n'y ait pas réellement grand'chose à faire ou que la tradition s'y soit établie de ne pas exagérer le zèle; or, le taux des traitements y est parfois plus élevé que dans les grands dépôts, où le service est très dur. Les « maxima » et les « minima » de traitement dans les divers établissements ont été fixés au hasard, successivement, sans plan d'ensemble et sans comparaisons préalables. De là, des disproportions choquantes.

Un état de choses si défectueux n'aurait pas pu se perpétuer jusqu'à présent si l'opinion publique avait tenu la profession de bibliothécaire en estime convenable. Mais il n'y a pas à se dissimuler que la grande majorité du public, en France, considère encore les places de bibliothécaire comme des demi-sinécures. Conviction si répandue, même parmi les personnes cultivées, que quelques bibliothécaires la partageaient naguère. On se souvient encore de ce fonctionnaire de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, qui n'allait jamais rue Richelieu, même pour toucher son mois (il émettait la prétention qu'un employé le lui apportât à domicile), et qui, rappelé par son supérieur hiérarchique au devoir professionnel, lui répondit en substance : « Monsieur l'administrateur, je crois être plus utile à la société en écrivant de bons livres qu'en en cataloguant de mauvais. » La désinvolture des bibliothécaires de ce genre n'a pas peu contribué, du reste, par choc en retour, à renforcer les préjugés courants. Préjugés déplorables, car ils sont la racine de tous les maux qui, chez nous, affligent les bibliothèques.

Par suite de l'idée vague qu'il se fait du métier de bibliothécaire, le public français n'a pas suffisamment conscience du rôle éminent qui revient aux bibliothèques, tant générales que spéciales, tant scientifiques que populaires, dans les sociétés modernes. Et c'est parce que la valeur sociale des bibliothèques en tant qu'instruments de recherches et d'éducation n'est pas clairement conçue que leur budget est resté misérable, alors que le Parlement et les autorités locales dotaient avec libéralité, sous d'autres formes, la science et l'enseignement. Les bibliothèques de France sont très pauvres : le budget annuel de la Bibliothèque nationale et des trois grandes bibliothèques générales de Paris n'atteint pas un million; vingt bibliothèques de province seulement ont

plus de 10,000 francs à dépenser par an; l'État ne subventionne les bibliothèques municipales et populaires qu'en nature, par des concessions de livres; or, la somme qu'il consacre chaque année aux « souscriptions scientifiques et littéraires », loin d'augmenter, va diminuant peu à peu.

A l'étranger, notamment dans les pays de langue allemande et de langue anglaise, la situation est tout autre. Sans doute, il ne faut pas s'exagérer la félicité des bibliothécaires allemands, anglais ou américains, ni l'influence de leur activité sur le milieu où ils opèrent; ils ont aussi leurs misères. On lit dans le compte-rendu (septembre 1905) de la dernière conférence des bibliothécaires américains : « Aux États-Unis, les administrateurs de bibliothèques publiques ne sont pas toujours choisis pour leur mérite professionnel; on désigne quelquefois pour ces fonctions des amateurs distingués ou des politiciens en détresse, comme il est arrivé récemment en Connecticut. » Un humoriste américain, M. Pierce Collier, écrit : « On nous rebat les oreilles de ce que, dans tout l'État de Massachusetts, vingt-quatre communes seulement n'ont pas de bibliothèques publiques; mais il y a des prisons, et des ivrognes, et des criminels, et des charlatans dans le Massachusetts comme ailleurs, et, j'imagine, tout autant, à proportion. » Dans l'impression très favorable que laisse, à distance ou en passant, l'étude des bibliothèques dans certains pays étrangers, il y a lieu, vraisemblablement, de faire la part de l'illusion optimiste. Les bibliothèques de ces pays n'en ont pas moins sur les nôtres des avantages certains. Qui veut s'en convaincre n'a qu'à feuilleter, par exemple, le *Handbuch der Bibliothekslehre* de M. A. Graesel et les publications de l'*American Library Association*. Nous n'avons rien à comparer, en France, aux vastes aménagements des grandes bibliothèques de Londres, de Boston et de Washington; aux innombrables bibliothèques à l'usage du peuple que M. Carnegie, ses précurseurs et ses émules ont suscitées en Écosse, en Angleterre et aux États-Unis; comme instruments bibliographiques, au *General Catalogue of the British Museum Library* ou au *Gesammtkatalog der preussischen wissenschaftlichen Bibliotheken* (en préparation). Mais le principal avantage des bibliothèques allemandes, anglaises et américaines sur les nôtres, c'est assurément la foi du public allemand, anglais et américain en leur « mission ». Or, cette foi, dont l'excès même a quelque chose de respectable, les bibliothèques étrangères n'en bénéficient que parce que leur personnel en est, depuis longtemps, pénétré lui-même. Cette foi, — source de vie dont tout le reste découle, — ce sont les bibliothécaires qui en ont été les apôtres; et elle s'entretient par leurs soins.

Nos bibliothèques n'égaleront, à tous égards, les bibliothèques d'Allemagne, d'Angleterre et des États-Unis que si nos bibliothécaires ont, de la dignité et des fins de leur profession, un sentiment aussi vif et

aussi noble que leurs confrères d'outre-Rhin et d'outre-mer. Mais comment l'auraient-ils, s'ils continuent à se recruter au petit bonheur, sous le régime de l'arbitraire?

En résumé, il apparait que le grand remède à la situation présente des bibliothèques en France est une réforme du personnel. Je me propose d'indiquer, s'il vous plait, dans une seconde et dernière lettre, comment la sous-commission qui va terminer prochainement ses travaux conçoit cette opération.

Deuxième lettre au directeur du « Temps ».

Monsieur le directeur,

La sous-commission pour la réforme des bibliothèques, qui s'est réunie en novembre dernier, n'avait pas de programme défini; elle s'est donc trouvée en présence de l'encyclopédie des questions qui se posent à propos des bibliothèques publiques. Mais, très sagement, elle a décidé d'étudier d'abord ce qui peut être matière à loi et de s'en tenir aux principes; les détails d'application, matière à décrets et à arrêtés, seront à examiner plus tard.

Il a été reconnu tout de suite que le remède spécifique à l'état de choses décrit dans ma lettre précédente serait d'organiser la carrière de bibliothécaire sur le modèle qu'offrent dès à présent, chez nous, les professions d'enseignement, avec des barrières, des garanties et des droits analogues, du bas en haut de la hiérarchie.

I. En premier lieu, élever une barrière sérieuse et uniforme à l'entrée de la profession. Nul ne sera admis à entrer, comme bibliothécaire, dans une bibliothèque publique s'il ne présente certaines garanties de culture générale et de compétence professionnelle, de même que nul n'est admis à enseigner dans une école publique sans avoir certains diplômes.

Quiconque aspire à enseigner dans nos lycées doit aujourd'hui produire : 1° des certificats de culture secondaire (baccalauréat, licence) et d'apprentissage scientifique (diplôme d'études supérieures); 2° des certificats d'apprentissage professionnel (stage pédagogique), avant d'être autorisé à subir les épreuves du concours (agrégation) qui qualifie pour les postes dans les établissements de premier ordre. Ce régime, très simple et très rationnel, prévaut en Allemagne comme en France; et, partout où il n'existe pas, on y tend comme à un idéal.

Or, le bibliothécaire, lui aussi, doit être, pour ainsi dire, un « gentleman » au point de vue intellectuel, et il importe qu'il connaisse la théorie et la pratique de son métier avant de l'exercer. Il n'y a donc rien d'excessif à déclarer que l'on n'entrera désormais dans la carrière des bibliothèques qu'à la suite d'un concours, symétrique à l'agrégation

des lycées, dont l'accès sera pareillement défendu par des conditions préalables : certificats de culture scientifique (qui supposent eux-mêmes des certificats antérieurs de culture secondaire) et certificats d'apprentissage professionnel. Un tel système n'aurait, du reste, rien d'inouï, puisqu'il est déjà en vigueur, comme on sait, pour nos bibliothèques universitaires. Il ne s'agit guère, en somme, que de généraliser le concours qui, pour les bibliothèques universitaires, a fait ses preuves depuis quinze ans.

La commission a dressé la liste des certificats d'ordre scientifique dont l'équivalence devrait être reconnue. Quant au certificat d'aptitude professionnelle, il serait délivré après un stage de six mois dans une des bibliothèques désignée par l'autorité supérieure pour recevoir les stagiaires. Étant bien entendu que le stage sera organisé en vue de l'instruction des stagiaires, et non pas dans l'intérêt des établissements où il aura lieu : l'expérience de l'étranger montre la nécessité de réagir énergiquement contre la tendance instinctive à transformer le stagiaire en auxiliaire gratuit.

Le concours proprement dit serait ouvert, chaque année ou tous les deux ans, pour un nombre de places fixé d'après celui des vacances probables; il aurait, cela va sans dire, un caractère professionnel, technique. La commission n'a pas cru devoir en improviser le programme; mais il ne pourrait guère ne pas ressembler beaucoup au programme du concours actuel des bibliothèques universitaires.

Le jour où tous les bibliothécaires, après avoir eu le bénéfice d'éducations variées, mais équivalentes, auraient ainsi une origine commune, ils formeraient vraiment un corps d'égaux; et on verrait disparaître ces sentiments amers de dédain et de jalousie que, çà et là, les fonctionnaires qui ont acquis de bonne heure, dans une grande école, la notion et le goût des études scientifiques échangent avec leurs collègues, munis d'un bagage plus modeste. Nul, dans les bibliothèques, ne qualifierait désormais d' « épiciers » certains collègues, comme il arrive aujourd'hui : ce qui rappelle l'époque où, dans les lycées, les gens de l'enseignement classique qualifiaient de « bestiaux » ceux de l'enseignement spécial.

Il n'y a qu'une difficulté. Tant d'exigences ne sont-elles pas exagérées à l'entrée d'une carrière mal rétribuée et trop souvent sans avenir? Elles ne le sont certainement pas pour les grandes bibliothèques de l'État, ni pour celles des grands établissements publics (tels que les universités), ni pour les plus importantes des bibliothèques municipales qui ont l'honneur d'être, comme on dit, « classées ». Mais pour les autres? Trente-sept bibliothèques municipales seulement sont « classées »; dans cent trois seulement, le traitement du bibliothécaire est égal ou supérieur à 1,800 francs. Et que dire des bibliothèques « populaires », dont les ressources sont infimes? Il est clair qu'une ligne de démarcation

doit être tirée quelque part entre les établissements dont l'accès sera défendu par le concours et les autres. La commission l'a bien vu : elle propose de tirer cette ligne après les bibliothèques municipales classées. Le régime actuel des petites bibliothèques locales qui ont (ou devraient avoir) surtout le caractère de bibliothèques populaires ne sera pas modifié.

II. En second lieu, régler l'avancement. Qu'il soit créé un tableau général des bibliothèques de l'État et de celles des établissements publics, où elles seront réparties d'après leur importance réelle. Avancement moitié au choix, moitié à l'ancienneté, sous cette réserve que les fonctions de direction, à partir du grade de bibliothécaire de la première classe (ou de conservateur, suivant la nomenclature adoptée), ne seront attribuées qu'au choix. Bien qu'il soit évidemment désirable, en principe, qu'un bibliothécaire fasse toute sa carrière dans la même maison, s'arranger pour qu'un fonctionnaire très distingué, qui a débuté dans une bibliothèque où la plus haute situation est, par exemple, de 6,000 francs, puisse prétendre, après l'avoir atteinte et exercée un certain temps, à une position plus élevée dans un établissement plus vaste. Promotions sur l'avis des chefs de service et sous le contrôle d'un « comité consultatif » central des bibliothèques, pourvu d'attributions semblables à celles des divers « comités consultatifs » de l'enseignement public. Choisir enfin les chefs de service et les inspecteurs généraux des bibliothèques, placés au sommet de la hiérarchie, parmi les hommes du métier qui rempliront certaines conditions, par exemple celles-ci : dix ans de service au moins et la possession d'un certain grade.

Ces mesures, si la loi les édictait, feraient des bibliothécaires une corporation comparable à celle des professeurs de l'enseignement secondaire ou des professeurs de l'enseignement supérieur. Et l'idée de bombarder le premier venu dans les bibliothèques, qui semble encore assez naturelle, paraîtrait bientôt très bizarre. Il fut un temps où les places de professeur se distribuaient aussi comme pensions de retraite : j'ai connu naguère à l'Université d'Oxford, comme professeur d'histoire, un ancien capitaine de la marine royale; mais le domaine de l'arbitraire va partout se rétrécissant chaque jour; on n'oserait plus maintenant, même en Angleterre, installer dans une chaire quelqu'un qui n'aurait jamais eu l'occasion de prouver qu'il en est digne.

N'exagérons rien, toutefois. Il peut être salutaire de faire intervenir dans l'administration supérieure des bibliothèques, comme dans toute autre administration, des hommes du dehors, étrangers aux intérêts, aux passions et aux préjugés des spécialistes, qui représentent, en face d'eux, l'opinion. Placer d'emblée de tels hommes à la tête de la hiérarchie, avec des pouvoirs discrétionnaires, n'est pas, en règle générale, d'une bonne méthode; mais rien de plus légitime que de leur donner

une part de contrôle et de direction dans un Conseil superposé à la hiérarchie. On espère, en conséquence, que la réforme en préparation sera couronnée par l'institution d'un « Conseil supérieur des bibliothèques », qui sera, pour le corps des bibliothécaires, ce que le « Conseil supérieur de l'instruction publique » est pour le corps enseignant; à côté de membres *ex officio* (comme l'administrateur de la Bibliothèque nationale et les inspecteurs généraux des bibliothèques), des gens du métier et des gens du dehors, savants et parlementaires, seraient désignés par le ministre pour y siéger. La commission a admis, en outre, que deux délégués, élus au suffrage universel des fonctionnaires commissionnés dans les bibliothèques publiques, y seraient appelés. C'est à ce Conseil qu'il appartiendrait de déterminer le programme du concours d'entrée, le tableau de classement des bibliothèques de France, etc.

Les dispositions essentielles de la réforme, — conditions d'entrée dans la carrière, règles générales d'avancement, Comité consultatif ou Conseil supérieur, — sont de nature à être résumées en quelques articles très simples, auxquels le Parlement pourrait, le cas échéant, donner promptement force de loi. Mais il n'en serait pas de même si, comme on l'a suggéré, le relèvement et la peréquation des traitements de tous les bibliothécaires, tant au service de l'État qu'à celui des municipalités, étaient incorporés au projet. L'auteur d'une *Note sur la proposition de loi...*, M. J. Laude, n'a pas craint, dans un contre-projet, de demander que « chaque ville soit tenue de prévoir désormais dans son budget, pour sa bibliothèque, une somme fixée par le ministre de l'Instruction publique, d'accord avec le maire, et versée à l'État »; que l'État contribue aux dépenses des bibliothèques municipales; que tous les traitements soient améliorés, non seulement en bas de l'échelle (ce qui serait, en effet, très nécessaire), mais au sommet (de sorte que, par exemple, qui reçoit présentement 15,000 francs en recevrait 20,000); enfin qu'il soit créé au ministère une direction des bibliothèques. Mais la pensée des froissements qui risqueraient de se produire entre les municipalités et l'État, la crainte de répercussions financières mal définies, et aussi le sentiment qu'il n'est pas urgent de multiplier les états-majors entraineraient certainement, et justifieraient peut-être, la mise au panier, ou la remise aux calendes grecques, de pareilles propositions. Comme elle désire, au contraire, aboutir le plus tôt possible à des résultats positifs, la commission s'est bien gardée de recommander des mesures si inquiétantes. Dans son projet, il n'est pas touché aux droits ni aux habitudes actuelles des municipalités, hors sur un point, qui ne peut faire difficulté : obligation, pour les maires, de choisir les fonctionnaires des bibliothèques municipales « classées » parmi les personnes pourvues du diplôme de bibliothécaire. Le problème des traitements de début est posé pour l'avenir, amorcé, mais non résolu; quant aux gros traitements, on n'a nullement éprouvé le besoin de les

majorer ou d'en augmenter le nombre. Les conséquences financières du projet de la commission, très attentivement prévues et calculées par elle, se réduisent dès lors à presque rien.

Voilà, Monsieur le directeur, les grandes lignes des délibérations, en cours depuis deux mois, dont vous avez bien voulu penser qu'il était bon de saisir le public. Des délibérations parallèles se poursuivent en même temps pour la réorganisation des archives; les conclusions en seront sans doute assez voisines pour qu'un seul projet de loi, divisé en deux titres, Archives et Bibliothèques, puisse être soumis incessamment aux autorités compétentes.

Ch.-V. Langlois.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET LA *NEUE FREIE PRESSE*.

Dans le n° du 15 juillet 1905 de la *Neue freie Presse* de Vienne (p. 18), on trouvera un long article fort documenté sur l'École des chartes, dû à la plume de M. le Dr Gustav Gutmensch, qui suivit dans ces derniers temps des cours à Paris et fut auditeur libre à l'École. L'opinion d'un étranger sur l'organisation de notre enseignement supérieur est des plus précieuses à recueillir, car elle est en général éclairée par la comparaison avec les institutions similaires d'un autre pays. M. Gutmensch est un admirateur enthousiaste de l'École des chartes. Il en fait ressortir toute l'originalité en montrant que cette institution est unique en Europe. A ses yeux, ce n'est pas un des moindres ornements du Paris intellectuel, et peu s'en faut qu'il ne déplore de ne rien trouver en Allemagne qui y ressemble. L'historique de la fondation et des transformations successives de l'École est esquissé d'une façon fort exacte; puis c'est une description détaillée de cette partie de la nouvelle Sorbonne qui a été construite pour y loger l'École des chartes, une étude sur l'organisation même de l'École et les cours qui y sont professés. On ne peut reproduire ici toutes les appréciations si élogieuses que M. Gutmensch donne, avec de nombreux détails, sur le personnel enseignant dont il a suivi les leçons. Son enquête s'est poursuivie même plus loin : il explique l'influence considérable exercée par cette École sur le mouvement historique en France et jusqu'à l'étranger, cite des noms d'anciens professeurs ou d'anciens élèves aujourd'hui universellement connus et rappelle que Th. von Sickel, l'ancien directeur de l'Institut autrichien de Rome, s'honore de s'être formé dans ce milieu. Les moindres particularités du fonctionnement de l'École des chartes ne lui ont pas échappé; la distribution des heures des cours, aussi bien que les études parallèles à celles de l'École des chartes poursuivies par les élèves, ont sollicité son attention. C'est un exposé des

plus complets, très clairement présenté, et, il nous faut ajouter pour être vrai, très bienveillant.

P. L.

COLLECTION SUR L'HISTOIRE DE BEAUVAIS

ET DU BEAUVAISIS.

M. l'abbé Renet vient de faire don à la bibliothèque municipale de Beauvais de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, formant quatre-vingts registres ou volumes reliés in-folio. Cette collection est en partie composée de notes et copies d'érudits locaux : Danse, Borel, Bucquet et Le Mareschal, qui avaient entrepris, dans la seconde moitié du xviiie siècle, sur le modèle des grands travaux des Bénédictins, de rédiger une Histoire générale de Beauvais et du Beauvaisis. Elle a jadis été utilisée par M. L.-H. Labande dans son *Histoire de Beauvais* (Paris, 1892, in-8°), et notre confrère M. Roussel, archiviste de l'Oise, se propose d'en faire paraitre prochainement une description détaillée.

ADDITION A LA NOTICE

SUR LES HEURES DE BLANCHE, DUCHESSE D'ORLÉANS[1].

Notre confrère M. Vidier a bien voulu nous communiquer deux notes qui complètent les renseignements donnés dans notre recueil sur la duchesse d'Orléans, Blanche de France, princesse qui mourut en 1392 et non pas en 1370, comme une faute d'impression (à la p. 497) pourrait le faire croire.

C'est, d'abord, un extrait du testament de la duchesse, en date du 21 mai 1392, que M. Gaston Vignat a publié en 1866, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* t. IX, p. 125-144. Elle laissa à la reine Blanche, c'est-à-dire à Blanche, veuve de Philippe de Valois, le bréviaire où elle lisait ses heures et un petit livre d'oraisons qu'elle tenait de sa mère, la reine Jeanne d'Évreux. Elle légua à sa damoiselle Jeanne de Gaillonnel un bréviaire qui avait appartenu à Yolent de Digoine. Un collectaire fut attribué à une de ses femmes, Blanche de Montgodefroy, qui s'en était servie pour aider la duchesse à dire ses heures. Enfin un beau livre de Godefroy de Bouillon et de la Conquête d'outre-mer fut réservé à la duchesse de Bourgogne, sans doute Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi.

1. Voir ci-dessus, p. 489-539.

Voici le texte des articles du testament :

« Elle laissa à sa très chière dame Madame la royne Blanche son bréviaire où elle disoit ses heures, [et] un petit livret d'oroison qui fu à la royne Jehanne sa mère.

« Item, à sa très chière seur Madame la duchesse de Bourgogne son beau livre de Godefroy de Billon et de la Conqueste d'oultre mer.

« Item, à damoiselle Jehanne de Gaillonnel, sa damoiselle, son bréviaire qui fu Yolent de Digoine, damoiselle de sa mère; — à Blanche de Montgodefroy, le colletaire duquel elle a aidié à ladite dame à dire ses heures. »

L'autre document est un article de l'inventaire des objets trouvés en 1383 dans l'atelier de feu Hennequin de Liège. La tombe qu'avait exécutée Hennequin de Liège et qui n'était pas encore complètement terminée y est décrite dans les termes suivants :

« Item, pour la tombe Madame la duchesse d'Orléans et sa seur, dont les ymages sont l'alebastre, et la tombe est de mabre noir de Dinant, avec les tabernacles et ses espondes et soubzbascemens toute ordenée, de laquelle besoigne sera deu, quant elle sera assise, II[c] frans, et coustera bien à asseoir et paindre autant, et pour ce neant. »

Puisqu'il est ici question des Heures de Blanche, duchesse d'Orléans, on peut profiter de la circonstance pour consigner un renseignement qui nous a été fourni par un bibliophile de Francfort, M. le D[r] Hermann Hof. A la vente de la bibliothèque de Bülow, qui eut lieu en 1836 à Eisleben, les Heures de la duchesse d'Orléans furent achetées, au prix de 20 thalers (60 marks), par Karl Zeissberg, qui les revendit en 1857 au comte Botho de Stolberg-Wernigerode.

L. D.

ERRATUM.

P. 7, au lieu de : *Brive,* lire : *Brioude.*
P. 442, l. 29, au lieu de : *Neung-sur-Loire,* lire : *Neung-sur-Beuvron.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, par H. Omont. 5

Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au xve siècle, par H. Moranvillé 70

Chronologie des romans de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie*, par E. Langlois 107

Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, par H. Gaillard 121

Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407), par François-L. Bruel 193

De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, par Ch. Samaran 246

Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, par L. Delisle 255

Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du xive siècle, par H. Omont 261

Doctorum doctrinale, par H. Omont 269

Les abbés Hilduin au ixe siècle, par F. Lot 277

De l'origine de Thomas de la Marche, par H. Moranvillé . . . 281

Notes tironiennes dans les diplômes, par Maurice Jusselin . . . 361

Notes carolingiennes. I : Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin, par René Poupardin 390

Un voyage à l'île de Cordouan au xvie siècle, par Étienne Clouzot. 401

Vers français sur une pratique usuraire abolie en 1501, par L. Delisle 426

Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans, par L. Delisle 489, 759

La Chronique de Jean le Bel et la *Chronographia regum Francorum*, par J. Viard 540

Calendrier solaire julien et grégorien, par P. Marichal 547
Paul Parfouru, par André Lesort 561
Henri II précurseur de Colbert, par Ch. de La Roncière. . . . 633
Une rédaction ignorée de la Chronique d'Adémar de Chabannes, par L. Halphen 655
Monographie en tachygraphie syllabique italienne, par M. Jusselin 661
Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le *Grand Coutumier* de France, par P. Guilhiermoz. . . . 664

Bibliographie 131, 287, 435, 576, 683
Livres nouveaux 154, 319, 448, 583, 713
Chronique et mélanges 176, 341, 466, 602, 739
Erratum 760



TABLE ALPHABÉTIQUE[1].

Académie. — Voir Aix, Mâcon, Reims.
Adémar de Chabannes. Rédaction ignorée de sa chronique, 655.
Agats (Arthur), *Der hansische Baienhandel*, 307.
Aix (Académie d'). Concours Thiers, 192.
*Allemagne (Henri-R. d'), Les cartes à jouer, 711; Récréations et passe-temps, 140.
Amira (Karl von), *Die Handgebärden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels*, 694.
Angers (Diocèse d'). Pouillé, 698.
Anjou. *Andegaviana*, 698.
Annales de Saint-Bertin. Nouveau manuscrit, 390.
Antoine de Padoue (S.). Vies, 131.
Aragon. — Voir Inquisiteur.
Arbois de Jubainville (Henri d'), Éléments de la grammaire celtique, 446.
*Arbois de Jubainville (Paul d'), archiviste de la Meuse, 341.
*Arcelin (Adrien), décédé, 176; bibliographie de ses travaux, 177; médaille commémorative, 179.
Archives. Commission de réorganisation, 343, 750. — Communication des documents, circulaire, 186. — Dépôt des minutes notariales, 345. — Papiers inutiles, 344. — Projet de loi de réorganisation, 473. — Voir Gironde, Grenoble, Ille-et-Vilaine, Léran, Lozère, Meuse, Ministère de la Guerre, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Tournai, Vendée, Vosges.
Archivistes. Association, 747. — Les archivistes paléographes dans les bibliothèques, 607.
Armagnac (Jacques d'), duc de Nemours. Manuscrits, 255.
Armagnac (Jean d'), évêque de Castres. Manuscrits, 246.
Arsenal (Bibliothèque de l'). Décret relatif au personnel, 609.
Art (Monuments et objets d') consacrés au culte. Conservation, 356.
Art (Richesses d') de la France. Inventaire, 358.
Association des archivistes français, 747.
*Aubert (Félix). — Comptes rendus : Histoire du droit civil français, 693; l'Histoire du droit commercial, 135.
Aulard, rapporteur de la sous-commission des archives, 750, n. 3.
Austreberte (Sainte). — Voir Saint-Omer.
*Auvray (Lucien). — Compte rendu : le Texte des *Epistolæ de rebus familiaribus* de Pétrarque, 318.
*Balencie (Gaston), archiviste paléographe, 185.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

* Barbaud (Gabriel), archiviste retraité de la Vendée, 341.
* Batiffol (Louis). — Comptes rendus : Jean Halbout de la Becquetière, 153; Saint Odon, 436.
Bauchond (M.), Justice criminelle du magistrat de Valenciennes, 144.
Bayet (Charles). — Discours aux obsèques de B. Prost, 745.
Bazin (Hippolyte), Les monuments de Paris, 311.
* Beaucorps (Charles de), archiviste paléographe, 185.
* Beauquier (Charles), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343. — Rapport sur la proposition de loi portant réorganisation des archives, 473.
* Beaurepaire (Charles de Robillard de), archiviste honoraire de la Seine-Inférieure, 342.
Beauvais. Abbaye de Saint-Quentin : donations d'Yves de Chartres et de l'évêque Gui, 631. — Bibliothèque, 700; don de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, 759.
Beeringen. — Voir Sanctus.
* Berger (Élie), membre de la commission supérieure des archives, 472. — Comptes rendus : le Moine Guibert, 437; Traité de numismatique, 708.
Berlière (D. Ursmer), Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum*, 306; Un ami de Pétrarque, 696.
Berry (Jean, duc de). Artistes à son service à Bourges, 360. — Très riches Heures, 138.
Bibliographie historique, 287.
Bibliothécaire municipal. Commission d'examen, 184.
Bibliothèque nationale. Acquisitions de manuscrits en 1903-1904, 5. — Cours de paléographie, diplomatique et philologie projeté en 1793, 351. — Manuscrit français 4472, 664. — Nominations, 341, 472, 602.
Bibliothèques. A propos des bibliothèques, 604. — Les archivistes paléographes dans les bibliothèques, 607. — Commission de réorganisation, 343, 750. — Les réformes en France, 750. — Voir Arsenal, Beauvais, Chartres, Colbert, Cour des comptes, Mâcon, Mazarine, Ministère des Affaires étrangères, Musée britannique, Paris, Saint-Étienne, Sainte-Geneviève, Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Bienvenu-Martin. Circulaires relatives : à la communication des documents des archives, 186; — aux papiers inutiles des archives départementales, 344.
Blanche de France. — Voir Orléans.
* Bloch (Camille), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343; de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184.
Boffille de Juge, 582.
Boii (Oppidum des), 442, 760.
* Boinet (Amédée). — Comptes rendus : *Die Handgebærden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels*, 694; *Illuminated manuscripts*, 707; *Della pergamena*, 435; Répertoire de peintures du moyen âge à la Renaissance, 707.
* Bosredon. — Voir Chassaing de Bosredon.
* Bouchot (Henri), membre de la commission des musées de province, 472.
Bourdeille. — Voir Hélie.
Bourges. Artistes au service du duc de Berry, 360. — Imprimerie : Jean Garnier, 701.
Bourgneuf (Baie de). Commerce avec la Hanse, 307.
Bourgogne. Ambassade espagnole (1477), 440.
* Bouteron (Marcel), archiviste paléographe, 185.
* Boutillier du Retail (Armand), archiviste paléographe, 185.
Brachet (Auguste), Pathologie mentale des rois de France, 296.

Bradley (John W.). *Illuminated manuscripts*, 707.
* Brandin (Louis), récompense sur le prix Chavée, 343.
* Bruel (Alexandre), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 341.
* Bruel (François-L.). — Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson, 193. — Compte rendu : Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle, 304.
Brun (Félix), Inventaire sommaire des archives historiques du ministère de la Guerre, 613.
* Brutails (Auguste), Ses acquisitions pour les archives de la Gironde, 184.
* Busquet (Raoul), archiviste paléographe, 185; archiviste de la ville de Grenoble, 342.
Byzance à la fin du Xe s., 576.
Calendrier solaire julien et grégorien, 547.
* Calmette (Joseph), Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477, 440.
Camino. Leur domination sur Trévise, 703.
Cambrai (Diocèse de). *Obligationes et solutiones*, 306.
Cartes à jouer, 711.
Cartulaire du chapitre de Sens, 301.
Celidonio (Giuseppe), *Antiche decime Valvensi*, 133.
* Celier (Léonce), archiviste paléographe, 185; membre de l'École française de Rome, 602.
Celtique (Grammaire), 446.
Cens dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe s., 304.
* Chalandon (Ferdinand). — Compte rendu : l'Épopée byzantine à la fin du Xe s., 576.
Châlons-sur-Marne. Musée : nomination, 342.
Chamberland (Albert), Le conflit de 1597, 697; Un plan de restauration financière en 1596, 697.
* Champion (Pierre), archiviste paléographe, 185.
Chantilly. Musée Condé : chartes du Clermontois, 300; Heures de Jean de France, duc de Berry, 138.
Charles V. Franchises de Vitry-sur-Seine, 121.
Charles VI. Franchises de Vitry-sur-Seine, 121.
Charles le Téméraire, 440.
Chartraire (Abbé Eugène), Cartulaire du chapitre de Sens, 301.
Chartres (Eure-et-Loir). Bibliothèque, 701. — Cathédrales. Architectes et construction, 704. — Missel de 1482, 701.
* Chassaing de Bosredon (J.), archiviste paléographe, 185.
Château-du-Loir (Sarthe). Nécrologe des récollets, 702.
Chaudesaigues (Cantal), 581.
Chaumont (Abbé Louis-M.), Charles le Hardi, 440.
* Chavanon (Joseph), fondateur de la Société française de paléologie, 487.
* Chevreux (Paul), archiviste de la Seine-Inférieure, 341; fondateur de la Société de paléologie, 487.
Chronique d'Adémar de Chabannes. Rédaction ignorée, 655.
Chronographia regum Francorum (Jean le Bel et la), 540.
Clamecy (Nièvre). Collégiale Saint-Martin. Obituaire, 624.
* Claudon (Ferdinand), archiviste de la Côte-d'Or, 739.
* Clédat (Léon), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, 472.
Clément VI et les affaires d'Orient, 299.
Clermontois. Chartes au Musée Condé, 300.
Clisson (Connétable de). Inventaire du château de Josselin à sa mort, 193.
* Clouzot (Étienne), 2e médaille aux Antiquités nationales, 343, 739; prix à la Société de géographie, 185. — Voyage à l'île de Cordouan au XVIe siècle, 401.

— Compte rendu : *Der hansische Baienhandel,* 307.
Clouzot (H.), Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe s., 304.
Cochery, président de la sous-commission des archives, 750, n. 3.
Cochin (Henri), Le texte des *Epistolæ de rebus familiaribus* de Pétrarque, 318.
Colbert (Henri II précurseur de), 633. — Vente de sa bibliothèque (1692), 626.
Collignon (Max). — Discours à la séance annuelle de l'Académie des inscriptions, 739.
Colonna de Cesari Rocca, Le Nid de l'Aigle, 441.
Comité de défense scientifique, 604, n. 1.
Commerce. Droit commercial, 135.
Commissions : d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184; des bibliothèques et des archives, 343, 750; des musées de province, 472.
Comptes de Thomas du Marest, curé de Coutances, 692.
Conciles francs, 683.
Concours, 192.
Congrès pour la reproduction des manuscrits, monnaies et sceaux, 616.
Cordouan (Ile de). Voyage au XVIe s., 401.
Côte-d'Or. Archives : nomination, 739.
*Coulon (Auguste). — Comptes rendus : Clément VI et les affaires d'Orient, 299; le Livre de comptes de Thomas du Marest, 692.
Cour des comptes (Bibliothèque de la). Nomination, 602.
*Courteault (Henri), secrétaire de l'association des archivistes, 748.
Coutances. Livre de comptes de Thomas du Marest, 692.
Coutumier (Grand) de France, 664.
*Coville (Alfred), chevalier de la Légion d'honneur, 472.
*Dacier (Émile), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 602. — Récompense sur le prix Charles Blanc, 343.
*Dampierre (Jacques de), récompense sur le prix Perret, 343.
*Daumet (Georges), prix Lafons-Mélicocq, 473.
Dauphiné. Pratique usuraire abolie en 1501, 426.
*Delarue (Henri), archiviste paléographe, 185.
*Delaville Le Roulx (Joseph), 1er prix Gobert de l'Académie des inscriptions, 342, 740.
*Delisle (Léopold), président d'honneur de la Société de l'École des chartes, 341; membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, 185; président du même Conseil, 341; membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343; président de la sous-commission des bibliothèques, 751, note; président de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184; sa mise à la retraite, 180. — Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans, 489, 759. — Les Incunables du Musée britannique, 356. — Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. 255. — Vente de la bibliothèque de Colbert en 1692, 626. — Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501, 426.
*Delmas (Ernest-Émile), archiviste paléographe, 185.
*Delmas (Ernest-Jean), archiviste des Hautes-Pyrénées, 341.
Dépôt légal. Instructions, 612.
*Déprez (Eugène), archiviste du Pas-de-Calais, 739.
Dîmes à Sulmona, 133.
Diplomatique (Cours de), en 1793, 351.
Diplômes. Notes tironiennes, 361.
Doctorum doctrinale, 269.
*Dorez (Léon), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 602.

Droit : civil français. Histoire, 693; — commercial. Histoire, 135.
Du Bourg (Dom), Saint Odon, 436.
Du Cluzeau d'Écherac. — Voir Écherac.
Du Marest (Thomas), curé de Coutances, Livre de comptes, 692.
*Dupont-Ferrier (Gustave), professeur au lycée Buffon, 602.
Du Retail. — Voir Boutillier du Retail.
Durrieu (Comte Paul), membre du Comité des travaux scientifiques, 602; commandeur de l'ordre des saints Maurice et Lazare, 603; prix Saintour, 185; Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, 138.
*Duval (Louis), fondateur de la Société de paléologie, 487.
*Duvernoy (Émile), prix Auguste Prost, 343.
*Écherac (Pierre Mallebay du Cluzeau d'), archiviste paléographe, 185.
École des chartes. Conseil de perfectionnement, 185. — Date des examens d'entrée, 313. — Examens de fin d'année, 466. — Nomination d'archivistes paléographes, 185; d'élèves, 603. — L'École des chartes et la *Neue Freie Presse*, 758. — — Voir Société de l'École des chartes.
École française de Rome. Nomination, 602. — Rapport de M. Pottier, 741.
Eneas (Roman d'), 107.
Engel (Arthur), Traité de numismatique du moyen âge, 708.
*Enlart (Camille). — Compte rendu : les Monuments de Paris, 311.
Espagne. Ambassade à la cour de Bourgogne (1477), 440.
*Espinas (Georges). — Compte rendu : Justice criminelle du magistrat de Valenciennes, 144.
*Estienne (Charles), fondateur de la Société de paléologie, 487.
Étienne (Eugène). Circulaires aux préfets : sur l'orthographe des noms de lieux, 411; sur le dépôt légal, 612.
Eure-et-Loir. — Voir Société archéologique.
*Fages (Étienne), archiviste de la Lozère, 472.
*Farges (Louis), membre de la commission supérieure des archives du ministère des Colonies, 603.
Felgères (Charles), Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, 581.
Finances. Plan de restauration en 1596, 697.
*Flament (Pierre). — Compte rendu : Histoire de Montluçon, 302.
Forget (Pierre). Son plan de restauration financière, 697.
*Fournier (Marcel), membre du Conseil supérieur de statistique, 343.
*Fournier (Paul), chargé de cours à la Faculté des lettres de Grenoble, 472.
Française (Langue). Essais de philologie, 313. — Grammaire historique, 312.
France. Droit civil, 693. — Grand Coutumier, 664. — Mystère de la Passion, 313. — Réforme des bibliothèques, 750. — Richesses d'art : inventaire, 358. — Rois : pathologie mentale, 296.
*Gabory (Émile), archiviste de la Vendée, 341.
*Gaillard (Henri). — Les franchises de Vitry-sur-Seine sous Charles V et Charles VI, 121.
Gandilhon (Albert). — Compte rendu : Étude critique sur deux oppida celtiques, 442, 760 (err.).
Garnier (Jean), premier imprimeur de Bourges, 701.
*Gauthier (Jules), décédé, 602. — Paroles de M. Collignon sur lui, 739.
Gay (J.), Clément VI et les affaires d'Orient, 299.

*Germiny (Comte Maxime de), trésorier de la Société de l'École des chartes, 341.
Gironde (Archives de la). Acquisitions, 184.
Gorze (Abbaye de). Manuscrits au XIe s., 359.
Grammaire : celtique, 446; historique de la langue française, 312.
Grégoire de Tours. Facsimilé, 625.
Grenoble (Archives de). Nomination, 322.
Guareschi (Icilio), *Della pergamena*, 435.
*Guérin (Paul), secrétaire de la commission des bibliothèques et des archives, 343.
Gui, évêque de Beauvais. Donation à l'abbaye de Saint-Quentin, 631.
Guibert de Nogent, 437.
*Guiffrey (Jules), membre de la commission des Musées de province, 472.
*Guignard (Philippe), décédé, 180.
*Guilhiermoz (Paul), membre de la commission des mémoires et documents, 341. — Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le *Grand Coutumier* de France, 664.
Gutmensch (Gustave). Son article sur l'École des chartes, 768.
Halbout de La Becquetière (Jean), 153.
*Halphen (Louis). — Une rédaction ignorée de la chronique d'Adémar de Chabannes, 655.
Hanse. Commerce avec la baie de Bourgneuf, 307.
Haskins (Charles-H.), *The University of Paris*, 441.
Heil (August), *Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich*, 292.
Hélie de Bourdeille, 702.
Henri II précurseur de Colbert, 633.
Henri IV. Conflit avec le Parlement en 1597, 697.
*Henriot (Gabriel-L.), attaché aux travaux du catalogue de la bibliothèque de la ville de Paris, 472.
*Herbomez (Armand d'). — Comptes rendus : Inventaire analytique des archives de Tournai, 688; Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum*, 306.
*Héron de Villefosse (Antoine), membre de la commission des Musées de province, 472.
Heures : de Blanche de France, duchesse d'Orléans, 489; de Jean de France, duc de Berry, 138.
*Hildenfinger (Paul), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 602; lauréat de l'Académie de Reims, 473.
Hilduin (Abbés) au IXe s., 277.
Hocquet (Adolphe), Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai, 688.
Huvelin (P.), Histoire du droit commercial, 135.
Ille-et-Vilaine (Archives d'). Nomination, 184.
Illiers (Famille d'), 442.
Imbart de la Tour, Les origines de la Réforme, 579.
Imprimerie. Débuts à Bourges, 701.
Incunables du Musée britannique, 356.
Inquisiteur d'Aragon à la fin du XIVe s. Mémorial, 261.
Inventaire : de meubles et de titres trouvés au château de Josselin (1407), 193; des richesses d'art de la France, 358.
*Isnard (Albert), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 341.
Ives de Chartres. Donation à Saint-Quentin de Beauvais, 631.
*Jacob (Louis), archiviste paléographe, 185; attaché à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères, 739.
*Jacqueton (Gilbert). — Comptes rendus : les Cartes à jouer,

711; Récréations et passe-temps, 140.
Janin (Édouard), Histoire de Montluçon, 302.
Jean XXII, 702.
Jean le Bel. Chronique : rapport avec la *Chronographia regum Francorum*, 540.
Josselin. Inventaire, à la mort de Clisson, 193.
Jusselin (Maurice).—Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne, 661. — Notes tironiennes dans les diplômes, 361.
Justice criminelle du magistrat de Valenciennes, 144.
Kerval (Léon de), *S. Antonii de Padua vitæ duæ*, 131.
*Labande (Léon-Honoré). — Comptes rendus : *Andegaviana*, 698; les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres, 704; la Bibliothèque de Beauvais, 700; la Bibliothèque municipale de Chartres, 701; Conflit de 1597, 697; Description de Montfraut, 702; Deux documents sur le premier imprimeur de Bourges, 709; Extraits de manuscrits tourangeaux, 702; le Fonds d'État de la bibliothèque de Chartres, 701; Leçon d'ouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris, 698; le Missel de Chartres en 1482, 701; Nécrologe des récollets de Château-du-Loir, 702; Plan de restauration financière en 1596, 697; Pouillé du diocèse d'Angers, 698.
*Lacombe (Paul), membre de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184.
*Lair (Jules), membre démissionnaire du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, 185.
La Monnoye (Bernard de). Lettre à Bernard de Montfaucon, 628.
*Langlois (Charles-V.), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343; Manuel de bibliographie historique, 287. — La réforme des bibliothèques en France, lettres au *Temps*, 750.
*Langlois (Ernest), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille, 472. — Chronologie des romans de Thèbes, d'Eneas et de Troie, 107. — Comptes rendus : Essais de philologie française, 313; Grammaire historique de la langue française, 312; Mystère de la Passion en France, 313.
Langlois (Abbé M.), Bibliothèque municipale de Chartres, 701; Fonds d'État de la bibliothèque de Chartres, 701; le Missel de Chartres de 1482, 701.
Lanssac (Louis de S. Gelais de), Correspondance politique, 134.
La Popelinière (Henri-Lancelot Voisin de). — Voyage à l'île de Cordouan, 401.
*La Roncière (Charles de). — Henri II précurseur de Colbert, 633.
*Lasteyrie (Comte Robert de), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 341; membre de la commission des musées de province, 472. — Mise à la retraite de M. L. Delisle, 180.
*Lauer (Philippe). — L'École des chartes et la *Neue Freie Presse*, 758. — Le Rouleau des morts de San Giusto de Suse, 353. — Compte rendu : *Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich*, 292.
*Laurent (Jacques), conservateur du musée de Châlons-sur-Marne, 342.
*Le Cacheux (Paul), Le livre de comptes de Thomas du Marest, 692. — La Mise à la retraite de M. de Beaurepaire, 342.
Leclercq (Dom H.), Les martyrs, 131.
*Ledos (Eugène-Gabriel), membre adjoint de la commission de publication de la Société de

l'École des chartes, 341; bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 602. — Comptes rendus : Artistes au service du duc de Berry à Bourges, 360; le Catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XIe s., 359; le Nid de l'aigle, 441.

*Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 341; les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres, 704. — Lettre au ministre sur les monuments et objets d'art consacrés au culte, 357.

Legrand (Louis). — Rapport sur le dépôt des minutes notariales dans les archives départementales, 345.

*Le Grand (Théodoric), bibliothécaire de la Cour des comptes, 602.

*Lemoisne (Paul-André), stagiaire à la Bibliothèque nationale, 602. — Georges Riat, 470.

Léran (Château de). Archives, 582.

*Lesort (André), archiviste d'Ille-et-Vilaine, 184; chargé d'un cours d'archéologie à l'Université de Rennes, 739; prix Auguste Prost, 343; ses services aux archives de la Meuse, 184; les Chartes du Clermontois au Musée Condé, 300. — Paul Parfouru, 561. — Comptes rendus : *Antiche decime valvensi,* 133; les Martyrs, 131; Notre-Dame-de-l'Épine, 151; *S. Antonii de Paduæ vitæ duæ,* 131.

*Lespinasse (René de), fondateur président de la Société de paléologie, 487.

*Le Tonnelier (Gaston), archiviste paléographe, 185.

*Lévêque (Pierre), bibliothécaire de la ville de Saint-Étienne, 472.

*Levillain (Léon). — Compte rendu : *Monumenta Germaniæ historica. Concilia,* 683.

*Lex (Léonce). — Bibliographie de A. Arcelin, 177. — Lettre de la Monnoye à Montfaucon, 628. — Miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de Mâcon, 190. — Paroles aux obsèques de A. Arcelin, 176.

Liège. Congrès pour la reproduction des monnaies et sceaux, 616. — Diocèse : *Obligationes et solutiones,* 306.

Livres nouveaux, 154, 319, 449, 583, 713.

Londres. — Voir Musée britannique.

*Lorber (Paul), archiviste paléographe, 185.

*Lot (Ferdinand), membre de la commission des Mémoires et documents, 341. — Les abbés Hilduin au IXe s., 277.

Louis IV d'Outre-Mer, roi de France. Relations avec Otton le Grand, 292.

Louis XI et ses ascendants, 296.

Lozère (Archives de la). Nomination, 472.

Mâcon. Académie : médaille commémorative de A. Arcelin, 179. — Bibliothèque : miniature, 190.

Maillé (Jeanne de), 702.

Mallebay du Cluzeau d'Écherac. — Voir Écherac.

*Mallet (Alfred), décédé, 342.

Manuscrit : des Annales de Saint-Bertin, 390; de Grégoire de Tours, facsimilé, 625; de Mâcon, miniatures, 190.

Manuscrits. Congrès pour leur reproduction, 610. — Facsimilés de la Société paléographique, 620. — Manuscrits : de l'abbaye de Gorze au XIe s., 359; de la Bibliothèque nationale, Acquisitions, 5; français 4472, 664; de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 255; de Jean d'Armagnac, évêque de Castres, 246; du Miroir de Saxe, 694. — Manuscrits brûlés, restauration, 435. — Manuscrits enluminés, 707.

Marc d'Aviano, 702.

Marcel (Henri), membre du Con-

seil de perfectionnement de l'École des chartes, 185.
Marche (Thomas de la). — Voir Thomas.
* Marichal (Paul). — Calendrier solaire julien et grégorien, 547.
Marne (Archives de la Haute-). Nomination, 602.
* Martin (Germain), chargé de cours à la Faculté de droit de Dijon, 472.
* Martin (Henry), membre de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184. — Compte-rendu : les Primitifs parisiens, 136.
Martyrs, 131.
Massé (Alfred). — A propos des bibliothèques, 604.
Mazarine (Bibliothèque). Décret relatif au personnel, 609.
* Mazerolle (Fernand), sa démarche auprès du ministre, 604, n. 1 ; prix Saintour 185.
* Merlet (René), officier de l'Instruction publique, 342. — Compte rendu : Notes sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris, 309.
Meuse (Archives de la). Acquisitions, 184. — Nomination, 341.
* Meyer (Paul), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343.
Miniature à Paris (XIVe-XVIe s.), 136.
Miniatures d'un manuscrit de Mâcon, 190.
Ministère de la Guerre. Archives : inventaire sommaire, 613.
Ministère des Affaires étrangères. Bibliothèque : nomination, 739.
Minutes notariales. Proposition de loi sur leur dépôt dans les archives départementales, 345.
Miroir de Saxe. Manuscrits : gestes, 694.
* Mirot (Léon), secrétaire de la Société de l'École des chartes, 340.
Misset (Abbé E.), Notre-Dame-de-l'Épine, 151.
* Molinier (Auguste), prix Bordin à l'Académie des inscriptions, 473, 741.
Mombritius, *Sanctuarium*, 626.
Monnaies. Congrès pour leur reproduction, 616. — Voir Numismatique.
* Monod (Bernard), Le moine Guibert, 437.
Monogrammes en tachygraphie italienne, 661.
Montfaucon (Bernard de). Lettre à lui de Bernard de La Monnoye, 628.
Montfraut. Description en 1327, 702.
Montluçon, 302.
Monuments consacrés au culte. Conservation, 356.
* Moranvillé (Henri), membre de la commission de comptabilité de la Société de l'École des chartes, 341. — De l'origine de Thomas de la Marche, 281. — Pèlerinage en terre sainte et au Sinaï au XVe s., 70. — Compte rendu : Un ami de Pétrarque, 696.
* Morel-Fatio (Alfred), membre de la commission des Mémoires et documents, 341.
Morin (Dom G.), Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XIe s., 359.
* Moris (Henri). Discours aux obsèques de Gustave Saige, 742.
* Mortet (Charles), membre de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184. — Compte rendu : Manuel de bibliographie historique, 287.
* Mortet (Victor), Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris, 309.
Musée britannique. Incunables, 356.
Musées de province. Commission, 472. — Voir Châlons-sur-Marne, Chantilly.
* Musset (Georges), 2e mention aux Antiquités nationales, 343, 840.
Mystère de la Passion en France, 313.

Napoléon, 441.
Nécrologe des récollets de Château-du-Loir, 702.
Nemours (Duc de). — Voir Armagnac (Jacques d').
Neue Freie Presse et l'École des chartes, 758.
*Neuville (Didier), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343.
Niort. Cens et rentes dus au comte de Poitiers au XIIIe s., 304.
Noms de lieux : orthographe, 611.
Notaires. — Voir Minutes.
Notes tironiennes dans les diplômes, 361.
Notre-Dame-de-l'Épine, 151.
Noviodunum Biturigum, 442.
Numismatique, 708.
Nyrop (Kr.), Grammaire historique de la langue française, 312.
Obituaire de la collégiale de Saint-Martin de Clamecy, 624.
Odon (Saint), 436.
*Omont (Henri), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 341; inspecteur général des bibliothèques, 341; membre de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184; membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343; président du Congrès pour la reproduction des manuscrits, 616. — *Doctorum doctrinale,* recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs au XIVe s., 269. — Fondation projetée en 1793 de cours de paléographie, diplomatique et philologie à la Bibliothèque nationale, 351. — Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du XIVe s., 261. — Nouvelle Société paléographique, 620. — Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, 5. — Obituaire de la collégiale de Saint-Martin de Clamecy, 624. — Reliques conservées dans la châsse de sainte Austreberte à Saint-Omer, 191. — Compte rendu : les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, 138.
Orient et Clément VI, 299.
Orléans (Blanche de France, duchesse d'). Heures, 489, 759.
Orthographe des noms de lieux, 611.
Otton le Grand. Relations avec Louis IV d'Outre-Mer, 292.
*Pagel (René), fondateur de la Société de paléologie, 487.
Paléographie (Cours de) en 1793, 351. — Société paléographique, 620.
Paléologie (Société française de), 487.
*Palustre (Bernard), fondateur de la Société de paléologie, 487.
Parchemin, 434.
*Parfouru (Paul), décédé, 179. — Discours de B. Pocquet, 179. Notice, 561.
Paris. Bibliothèque : nomination, 472. — Histoire (Cours d'introduction à l'), 698. — Monuments, 311. — Notre-Dame, notes historiques et archéologiques, 309. — Parlement : conflit avec Henri IV (1597), 697. — Peinture et miniature du XIVe s. à la Renaissance, 136. — Université, dans les sermons du XIIIe s., 441.
Parlement. — Voir Paris.
Pas-de-Calais (Archives du), 351.
*Pasquier (Félix), Archives du château de Léran, 582.
Passe-temps, 140.
Passion. — Voir Mystère.
Pathologie mentale des rois de France, 296.
*Patry (Henri), archiviste de la Haute-Marne, 602. — Compte rendu : Correspondance politique de M. de Lanssac, 134.
Peinture. Paris (XIVe-XVIe s.), 136. — Répertoire, 707.
Pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au XVe s., 70.
*Périnelle (Georges), ses travaux à l'École de Rome, 741.

*Perrot (Georges). Lettre au ministre sur les monuments et objets d'art consacrés aux cultes, 356.
Pétrarque. *Epistolæ de rebus familiaribus,* 318. — Voir *Sanctus.*
*Philippe (André), archiviste des Vosges, 472.
Philologie (Cours de) en 1793, 351.
Picotti (G.-B.), *I Caminesi,* 703.
*Pigallet (Maurice). — Compte rendu : Journal du poète Jean Vuillemin, 445.
Pocquet (Barth.). — Extrait de son discours sur P. Parfouru, 179.
*Poëte (Marcel), Les Primitifs parisiens, 136. — Compte rendu : *The University of Paris,* 441.
Poitiers (Comte de), 142. — Cens dus à lui au XIIIe s., 304.
*Porée (Charles), La formation du département de l'Yonne en 1790, 447.
Pottier (E.). — Rapport sur l'École française de Rome, 741.
*Poupardin (René), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 472. — Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin, 390. — Comptes rendus : Cartulaire du chapitre de Sens, 301 ; Chartes du Clermontois, 300.
*Poux (Joseph), fondateur de la Société de paléologie, 487.
Prédicateurs. Exemples à leur usage, 269.
*Pressac (Pierre), archiviste paléographe, 185.
Primitifs parisiens, 136.
*Prinet (Max), Journal du poète Jean Vuillemin, 445.
*Prost (Bernard), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343; membre de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal, 184; décédé, 745.
*Prost (Henri), archiviste paléographe, 185.
*Prou (Maurice), membre de la commission des Mémoires et documents, 341.
*Prudhomme (Auguste), président de l'Association des archivistes, 748.
Quignon (G.-Hector), La bibliothèque de Beauvais, 700.
*Rastoul (Amand). — Compte rendu : *I Caminesi,* 703.
Récollets. — Voir Château-du-Loir.
Récréations, 140.
Réforme. Origines, 579.
Reims (Académie de). Projet d'inventaire des richesses d'art de la France, 358.
Reinach (Salomon), Répertoire de peinture du moyen âge à la Renaissance, 707.
Reliques de la châsse de sainte Austreberte à Saint-Omer, 191.
Renet (Abbé), don à la bibliothèque de Beauvais, 759.
*Riat (Georges), décédé, 470.
*Richard (Alfred), 2e prix Gobert de l'Académie des inscriptions, 343, 741 ; Histoire des comtes de Poitou, 142.
*Romanet (Vicomte Olivier de). — Compte rendu : Notes sur la famille d'Illiers, 442.
Rome. — Voir École française.
Rouleau des morts de Suse, 353.
Roy (Émile), Le Mystère de la Passion en France, 313.
*Roy (Jules). — Allocution à M. Desille à l'occasion de sa mise à la retraite, 182.
Sachsenspiegel. — Voir Miroir de Saxe.
*Saige (Gustave), décédé, 742.
Saint-Bertin. — Voir Annales.
Saint-Étienne. Bibliothèque : nomination, 472.
Saint-Gelais. — Voir Lanssac.
Saint-Omer. Reliques de la châsse de sainte Austreberte, 191.
Saint-Ouen-le-Brisoult, 702.
Sainte-Geneviève (Bibliothèque de). Décret relatif au personnel, 609.
*Samaran (Charles). — De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, 246. — Compte

rendu : Archives du château de Léran, 582.
Sanctuarium de Mombritius, 626.
Sanctus (Louis) de Beeringen, ami de Pétrarque, 696.
Sauzé (Ch.), Correspondance politique de M. de Lanssac, 134.
Saxe. — Voir Miroir.
Sceaux. Congrès pour leur reproduction, 616.
Schlumberger (Gustave), L'Épopée byzantine à la fin du xe s., 576.
*Schmidt (Charles), docteur ès lettres, 342. — Compte rendu : la Formation du département de l'Yonne en 1790, 447.
Seine-Inférieure (Archives de la). Nomination, 341.
Sens. Chapitre : cartulaire, 301.
*Serbat (Louis Lasalle-), secrétaire adjoint de la Société de l'École des chartes, 341.
Serrure (Raymond), Traité de numismatique du moyen âge, 708.
*Servois (Gustave), membre de la commission des bibliothèques et des archives, 343.
Sinaï. Pèlerinage au xve s., 70.
Société archéologique d'Eure-et-Loir. Bibliothèque, 701.
Société de l'École des chartes. Bureau et commissions, 341.
Société française de paléologie, 487.
Société paléographique (Nouvelle), 620.
*Soyer (Jacques), Deux documents sur le premier imprimeur de Bourges, 701; Documents inédits sur le séjour et la demeure à Bourges de divers artistes au service de Jean de France, duc de Berry, 360; Étude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida celtiques mentionnés par César, 442.
*Stein (Henri), membre de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 341; vice-président de l'Association des archivistes, 748.
Sulmona. *Antiche decime,* 133.
Suse (Italie). Rouleau des morts, 353.
Tachygraphie italienne. Monogrammes, 661.
*Tardif (Joseph), membre adjoint de la commission de publication de la Société de l'École des chartes, 341.
*Tausserat (Alexandre), chevalier de la Légion d'honneur, 472.
Terre sainte. Pèlerinage au xve s., 70.
Thèbes (Roman de), 106.
Thérouanne (diocèse de). *Obligationes et solutiones,* 306.
*Thibault (Marcel), récompense sur le prix Perret, 343.
*Thomas (Antoine), vice-président de la Société de l'École des chartes, 341. — Essai de philologie française, 313.
Thomas de la Marche. Origine, 281.
Tournai. Archives : inventaire analytique, 688. — *Obligationes et solutiones,* 306.
*Travers (Henri), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 341.
Trévise. Domination des Camino, 703.
Troie (Roman de), 107.
*Trudon des Ormes (Amédée), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 602. — Compte rendu : Éléments de la grammaire celtique, 446.
Ubald d'Alençon (Le P.), Description de Montfraut en 1327; Extraits de manuscrits tourangeaux sur la bienheureuse de Maillé, 702; Jean Halbout de la Becquetière, 153; Le Nécrologe des récollets de Château-du-Loir, 702.
Université. — Voir Paris.
Usure. Pratique usuraire dans le Dauphiné, 426.
Uzureau (P.), *Andegaviana*, 698; Pouillé du diocèse d'Angers, 698.
Vaesen (Joseph). — Comptes rendus : Charles le Hardi, 440; Pathologie mentale des rois de France, 296; Une ambassade

espagnole à la cour de Bourgogne en 1477, 440.
* Vaissière (Pierre de). — Comptes rendus : Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, 581; Origines de la réforme, 579.
Valenciennes. Justice criminelle du magistrat, 144.
Vallée (E.). Notes généalogiques sur la famille d'Illiers, 442.
* Valois (Noël), président de la Société de l'École des chartes, 341 ; membre de la commission des Mémoires et documents, 341. — Les archivistes paléographes dans les bibliothèques, 607.
Valva. — Voir Sulmona.
Vaticanes (Archives). *Libri obligationum et solutionum,* 104.
Vendée (Archives de la). Nomination, 341.
Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501, 426.
* Viard (Jules). La Chronique de Jean le Bel et la *Chronographia regum Francorum,* 540. — Compte rendu : Histoire des comtes de Poitou, 142.
* Villepelet (Robert), trésorier de l'Association des archivistes, 748.
* Viollet (Paul), sa démarche auprès du ministère, 604, n. 1; Histoire du droit civil français, 693.
Vitry-sur-Seine. Franchises sous Charles V et Charles VI, 121.
Vosges (Archives des). Nomination, 472.
Vuillemin (Jean), 445.
* Walckenaer (André), décédé, 742.
* Welvert (Eugène), secrétaire adjoint de la commission des bibliothèques et des archives, 343.
Werminghoff (Albert), *Monumenta Germaniae historica, Concilia,* 683.
Yonne (Département de l'). Formation en 1790, 447.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

La *Bibliothèque de l'École des chartes* paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles. Il y est rendu compte des ouvrages relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature du moyen âge, dont un exemplaire aura été adressé, franc de port, à la Société de l'École des chartes, chez MM. Alphonse Picard et Fils, libraires, rue Bonaparte, 82.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD et Fils,

RUE BONAPARTE, N° 82.

Adresser les réclamations ou autres envois francs de port.

LES LIVRAISONS PRÉCÉDENTES CONTENAIENT LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904, par H. Omont. — Un pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au xve siècle, par H. Moranvillé. — Chronologie des romans de *Thèbes*, d'*Eneas* et de *Troie*, par E. Langlois. — Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, par H. Gaillard. — Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407), par François-L. Bruel. — De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours, par Ch. Samaran. — Note complémentaire sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, par L. Delisle. — Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du xive siècle, par H. Omont. — Doctorum doctrinale, par H. Omont. — Les abbés Hilduin au ixe siècle, par F. Lot. — De l'origine de Thomas de La Marche, par H. Moranvillé. — Notes tironiennes dans les diplômes, par Maurice Jusselin. — Notes carolingiennes. I. Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin, par René Poupardin. — Un voyage à l'île de Cordouan au xvie siècle, par Étienne Clouzot. — Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501, par L. Delisle. — Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans, par L. Delisle. — La Chronique de Jean le Bel et la *Chronographia regum Francorum*, par J. Viard. — Calendrier solaire julien et grégorien, par P. Marichal. — Paul Parfouru, par André Lesort.

Le gérant : A. PICARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

